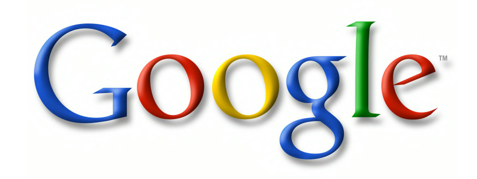
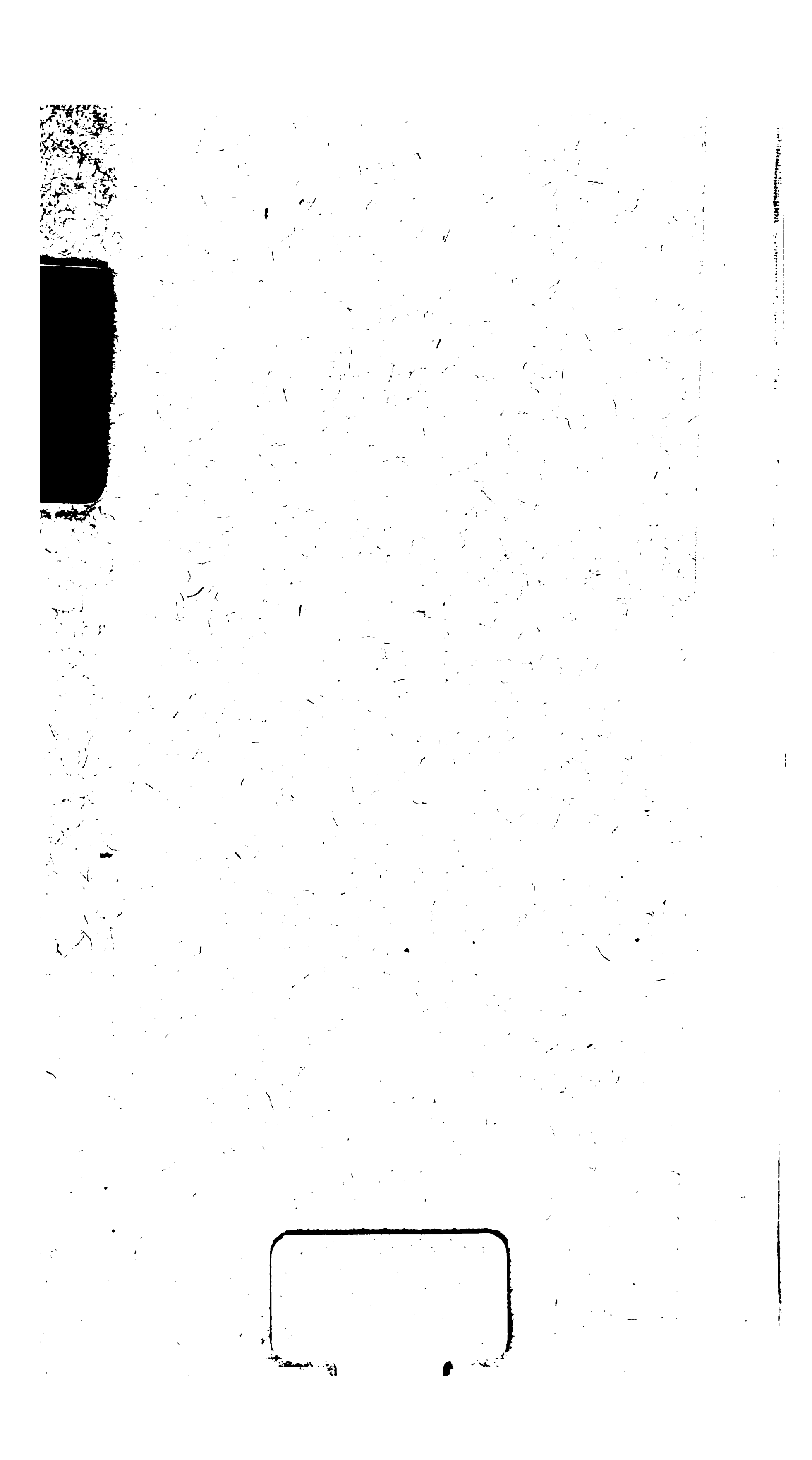
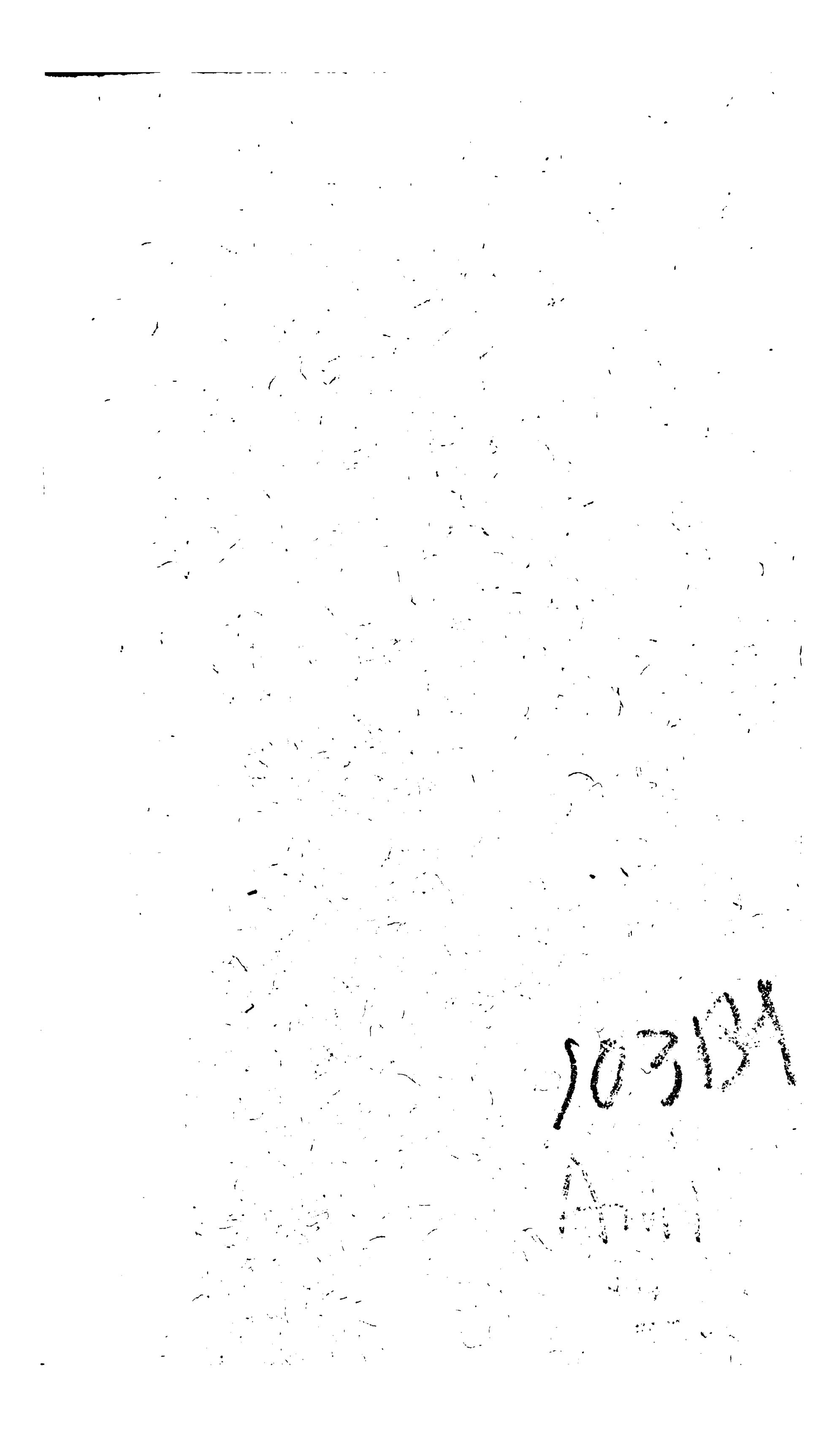









503134

L'AMI

DE LA RELIGION,

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.



TOME CENT-ONZIÈME.

Chaque volume 8 francs 50 centimes et 10 francs franc de port.

PARIS.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE CASSETTE, N° 29.

1841.

TABLE
DU CENT-ONZIÈME VOLUME.

—

FIN DE LA TABLE DU CENT-ONZIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION paroit les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3497.

SAMEDI 2 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

L'AMI DE LA RELIGION.

Rétractation de M. Collin de Plancy.

Il a été plusieurs fois question dans ce Journal, notamment t. XLIV, p. 401, et t. LXVII, p. 43, de M. Collin de Plancy. Né auprès d'Arcis-sur-Aube, le 28 janvier 1796, dit la *Biographie des contemporains*, qui lui consacre un article plein d'éloges, il fit à Troyes de bonnes études. Plusieurs ecclésiastiques de ses parens voulurent le diriger vers la carrière qu'ils avoient embrassée : mais il déclara qu'il renonçoit à l'état ecclésiastique, lui préférant celui d'homme de lettres. Il vint à Paris, en 1814 : et dès-lors, égaré par la philosophie, il publia successivement le *Dictionnaire infernal*, ou Recherches et anecdotes sur tout ce qui tient aux sciences secrètes, aux superstitions diverses, aux choses mystérieuses et surnaturelles, 1818, 2 vol. in-8° ; le *Diable peint par lui-même*, 1819, in-8° ; le *Dictionnaire féodal*, 1819, 2 vol. in-8° ; les *Mémoires d'un vilain du* XIV° *siècle*, 1820, 2 vol. in-12 ; la *Ligue des nobles et des prêtres contre les peuples et les rois*, 1820, 2 vol. in-8° ; le *Dictionnaire de la folie et de la raison*, 1820, 2 vol. in-12 ; le *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses*, 1822, 3 vol. in-8°, etc., etc. Il est juste d'ajouter que, dans les *Jésuites remis en cause*, ou *Entretiens des vivans et des morts*, *partisans et adversaires*, *sur la frontière des Deux-Mondes*, *drame théologique en cinq journées*, 1825, in-8°, M. Collin de Plancy montra en plusieurs endroits une sagesse et une équité qui contrastèrent avec les tristes doctrines qu'il professoit et avec le ton qu'il prenoit dans ses autres ouvrages. Cet auteur, si malheureusement fécond, faisoit en outre le commerce de la librairie, et en 1831 ses spéculations aboutirent à sa ruine. Dieu le conduisit ainsi dans la voie des épreuves, pour le ramener à lui, et nous avons aujourd'hui la consolation de publier la rétractation, aussi noble que touchante, de cet homme de lettres : elle est datée de Kulenburg, en Hollande, le 9 août 1841.

« Ceux de mes amis qui liront ces lignes éprouveront sans doute quelque surprise, s'ils se rappellent encore les ouvrages que j'ai publiés, surtout de 1818 à 1830 (1). Ils m'ont vu marcher si violemment dans les sentiers de la philosophie anti-catholique, qu'ils n'ont pas dû prévoir de ma part un retour complet à d'autres idées. Dans ces jours de vertige, je ne le prévoyois pas moi-même : il a fallu, pour m'arrêter, des leçons fortes et multipliées. Ces leçons, grâce à Dieu, n'ont pas été perdues. En 1833, je me suis mis à la recherche sérieuse de la vérité. Livré à moi-même, cette recherche a été longue. Il m'a fallu huit ans d'hésitations pénibles et de luttes intérieures, pour renaître aux convictions que l'esprit du mal avoit étouffées en moi.

» Enfin, Dieu, dont la bonté est sans mesure, a fait tomber ces écailles qui

(1) J'avois vingt-deux ans, quand je publiai, en 1818, la première édition de mon *Dictionnaire*.

chargeoient encore mes yeux. Il m'a fait voir, parlant à mon esprit et à mon cœur, que les systèmes et les raisonnemens de la philosophie menteuse, à laquelle j'avois si long-temps prodigué mes hommages, ne sont qu'erreur, déception, fausseté grossière et mauvaise foi; que ces systèmes ne sont soutenus que par l'orgueil, dans l'intérêt du vice et de la corruption ; que la sagesse humaine n'est que du vent si elle ne s'appuie sur la révélation, hors de laquelle aucun philosophe n'a jamais pu expliquer l'homme ; et que la vérité est uniquement dans la religion catholique, où elle se trouve complète, solide, inaltérable. Quand je me sentis relevé par ces convictions, sans avoir encore consulté personne, redevenu catholique par la seule recherche droite et sincère de la vérité, et surtout par une grâce immense de la bonté de Dieu, je retournai complètement à lui, heureux de sentir que la mansuétude divine ne s'étoit pas lassée de mon orgueil: honteux et brisé de regrets, je rentrai dans l'Eglise, qui m'a reçu comme le bon père de famille reçoit l'enfant prodigue, en me comblant d'allégresse et de joie.

» Je crois devoir annoncer publiquement cette nouvelle, si heureuse pour moi, à tous ceux qui m'ont vu, tant d'années, incrédule, impie, vivant dans l'oubli de Dieu, égaré moi-même et égarant les autres. Cette révolution, qui s'est opérée en moi, je dois surtout l'annoncer à ceux qui ont lu les livres coupables dont je suis l'auteur.

» Donc, je condamne et foule aux pieds tout ce que j'ai écrit contre la foi et les mœurs. Je déplore avec amertume les funestes leçons qu'on a puisées dans ces livres maudits. Je demande pardon à Dieu des désordres qu'ils ont causés et qu'ils pourront causer encore. Je le supplie de toucher les consciences que j'ai empoisonnées, comme il a daigné toucher la mienne. Je prie ceux qui possèdent quelques-uns de mes mauvais écrits, de les repousser loin d'eux, de me pardonner le mal que j'ai pu leur faire, et d'être convaincus que, s'ils relisent ces ouvrages que je renie aujourd'hui, ils se préparent les durs regrets qui me pressent depuis long-temps moi-même. Je le répète devant Dieu et (devant les hommes) devant vous qui lisez ceci : comme le Sicambre à qui saint Remi fit courber la tête, j'adore ce que j'ai brûlé, je brûle ce que j'ai adoré. Je déclare que je me soumets en tout et sans réserve à la sainte Eglise catholique, au Saint-Siége, approuvant tout ce qu'il approuve, condamnant tout ce qu'il condamne, détestant tout ce que j'ai dit, fait, écrit, publié de condamnable, soit que le souverain Pontife l'ait déjà réprouvé, soit qu'il ne l'ait pas fait encore.

» Et je demande à Dieu, de tout mon cœur, la grâce de vivre et de mourir en digne chrétien, dans la foi de la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, me proposant, avec l'aide de Dieu, d'employer désormais tous mes efforts à réparer, autant que je le pourrai, dans mes nouveaux écrits, le mal que j'ai fait durant les longues et folles années de mes égaremens.

» A Kulenburg, le 9 août 1841.

» J. COLLIN DE PLANCY. »

Puisse l'exemple de M. Collin de Plancy trouver des imitateurs! Combien d'autres ont, comme lui, concouru à étendre le fléau des mauvais livres! Sa rétractation fixera leur attention, éveillera leurs regrets, et les déterminera peut-être à désavouer, à leur tour, des erreurs dont les conséquences, visibles aujourd'hui, sont la démoralisation et la honte de la France.

Vie du cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux. — 2e édition, 1 vol. in-12.

Nous avons rendu compte de la première édition de la *Vie du cardinal de Cheverus* : mais on peut dire de la seconde qu'elle forme un nou-

vel ouvrage, tant elle est riche de faits historiques inconnus et de documens, d'autant plus précieux qu'on en est redevable aux journaux protestans des Etats-Unis, et même à plusieurs ministres anglicans.

On lira avec un vif intérêt ces regrets exprimés par la *Gazette de Commerce de Boston* :

« Ce digne prélat a passé près de 30 ans parmi nous, et pendant tout ce temps il a inspiré la confiance et le respect à toutes les classes. L'aménité de ses manières comme homme du monde, ses talens comme savant, son indulgence comme évêque, sa vie pure et apostolique ont été constamment le sujet de nos éloges : nous déplorons son départ comme un malheur public. »

Voici un hommage plus glorieux encore rendu au cardinal par le docteur Channing, dans le *Christian Examiner* :

« La métropole de la Nouvelle-Angleterre, dit ce ministre, n'a-t-elle pas vu l'exemple sublime des vertus chrétiennes dans un évêque catholique? Qui de nos docteurs religieux oseroit se comparer au dévoué Cheverus? Cet homme bon par essence, que ses vertus et ses talens ont élevé à de hautes dignités dans l'Eglise et dans l'Etat, vécut au milieu de nous, consacrant les jours, les nuits et son cœur tout entier au service d'une congrégation pauvre et grossière. Nous le vîmes éviter la société des grands et des riches, pour se rendre l'ami de l'ignorant et du foible; abandonner les cercles les plus brillans qu'il auroit ornés, pour les plus humbles chaumières ; supporter avec la tendresse d'un père les fardeaux et les chagrins de ceux qui étoient confiés à ses soins apostoliques, prendre autant leurs intérêts temporels que spirituels, et ne jamais donner le moindre indice qu'il sentit son esprit dégradé par ces humbles fonctions. On voyoit cet homme généreux braver, pour exercer sa bienfaisance, le soleil le plus brûlant et les tempêtes les plus violentes, comme si son ardente charité l'eût défendu contre la rigueur des élémens. Il nous a quittés, mais il ne sera jamais oublié ; il jouit parmi nous de ce qui est plus précieux que la renommée : son nom est chéri partout où celui des grands est inconnu ; il est prononcé avec des bénédictions et des larmes de reconnoissance dans les asiles du malheur. »

De ces magnifiques éloges, si honorables pour la mémoire de Mgr de Cheverus, le ministre protestant tire des conséquences qu'il nous importe de faire remarquer.

« Eh! comment d'après cela, continue-t-il, pourrions-nous fermer nos cœurs à l'évidence du pouvoir qu'a la religion catholique de former des hommes vertueux et éminens en mérite?.... Il est temps que plus grande justice soit rendue à cette société ancienne et si largement étendue. L'Eglise catholique a produit les plus grands hommes qui aient jamais existé, et c'est une garantie suffisante qu'elle renferme tous les élémens d'une félicité éternelle. »

Nous voyons avec joie que, dans ce parallèle, souvent reproduit, de la religion catholique avec le protestantisme, la première a toujours l'avantage, de l'aveu de nos frères séparés. Le livre qui nous occupe est donc comme un plaidoyer en faveur de la religion véritable, plaidoyer qui tire toutes ses preuves de la vie du cardinal de Cheverus. Nous insistons sur ce point de vue, dont l'importance n'échappera point à la sagacité de nos lecteurs.

Cet article nous fournit, d'ailleurs, l'occasion de réparer une omission qui nous a été reprochée, et de produire un témoignage éclatant à l'appui de cette belle vie.

Le 17 juin dernier, M. Villemain, en sa qualité de secrétaire perpé-

tuel, a lu à l'Académie française le Rapport dont voici un extrait :

« Sur un autre point des vastes Etats d'Amérique, dans une de ces grandes villes démocratiques et commerçantes où l'activité du travail et l'amour du gain ont transporté tous les arts de l'Europe, se préparoit un autre missionnaire, dévoué plus utilement au bonheur des hommes. Jeté hors de son pays en 1793, un jeune prêtre français avoit trouvé à Boston, au milieu du libre concours de toutes les sectes chrétiennes, une Eglise catholique, foible et peu nombreuse. Bientôt il l'accroît, il la ranime par l'ardeur de son zèle et sa vertu persuasive. Il est à la fois le plus fervent et le plus tolérant des hommes. Simple et modeste dans ses manières, spirituel, brillant, gracieux par la parole, il charme les protestans américains en leur prêchant l'Evangile dans la langue de leurs pères. Cet apostolat dans une ville ne suffit pas à sa charité. Aux confins des six Etats nommés autrefois la Nouvelle-Angleterre, au-delà du Connecticut, erroient encore des tribus sauvages, du nombre de celles que l'implacable progrès de la civilisation américaine fait successivement disparoître de la face du globe. Le jeune prêtre les regarde comme dévolues à la mission catholique de Boston. S'aidant du jargon d'une vieille esclave sauvage, qui parloit un peu l'anglais, il apprend la langue de ces peuplades; puis, seul, comme le missionnaire dont M. de Chateaubriand a tracé l'immortelle peinture, avec son bâton et son bréviaire, il s'enfonce dans la profondeur des bois, et va chercher des ames à sauver, des hommes à convertir et à humaniser. Dans cette poursuite, il a le bonheur de retrouver quelques restes d'une ancienne mission chrétienne; il les rassemble, il les vivifie de nouveau par l'ardeur d'une charité dont le souvenir ne s'effacera plus dans le cœur oublieux du sauvage. Vivant sous les huttes de ces pauvres tribus, traversant les fleuves dans leurs frêles pirogues, les sauvant, par ses prières et son autorité, de la contagion des marchands qui leur apportoient les liqueurs enflammées de l'Europe, il passa là plusieurs mois à instruire, à consoler, à guérir; et, dans la suite, il revint souvent visiter son diocèse du désert. Mais il lui fallut le quitter pour retourner à Boston. Une épidémie de fièvre jaune l'y rappeloit : il accourt, et, dans le trouble général, quand les affections de famille, quand le zèle religieux même reculoit effrayé, il est partout l'assistant des abandonnés et le consolateur des mourans. Que pouvoit un titre pour tant de vertus (1)? Rome, cependant, qui voyoit alors, c'étoit en 1798, le culte catholique menacé dans une partie de l'Europe, apprit avec une vive joie les miracles de charité qu'un prêtre français exilé suscitoit en Amérique; et le souverain pontife se hâta de les honorer, en le nommant évêque de Boston. Ce titre sans pouvoir, sans crédit temporel, au milieu d'une ville étrangère et dissidente, devint pour M. de Cheverus, comme pour un évêque de l'Eglise primitive, un instrument de charité universelle, un signe public de conciliation et de paix, au milieu de la division des sectes, envenimée par la division des partis. Dans la rudesse souvent si injurieuse de la liberté américaine, son nom, toujours béni par le pauvre, n'étoit jamais prononcé qu'avec respect; son secours étoit partout invoqué; ses dons sembloient inépuisables, tout pauvre qu'il étoit; sa voix faisoit partout élever des églises et des écoles. L'âpreté du zèle tomboit devant sa douceur; et souvent les pasteurs des différens cultes le prioient de prêcher dans leurs temples, comme si sa parole vraiment apostolique fût venue rendre aux chrétiens leur unité première. C'est ainsi qu'il fut occupé trente ans en Amérique, étendant son influence et sa vertu depuis Boston jusqu'à Baltimore.

» L'Europe avoit bien changé dans cet intervalle : elle avoit été bouleversée et reconstruite; les républiques, les empi-

(1) M. Villemain oublie ici que l'épiscopal est autre chose qu'un si[illegible]

res, avoient passé; une restauration étoit debout pour la seconde fois. Parmi les préoccupations... de ce pouvoir entouré d'obstacles, il lui vint la sage idée de rappeler en France le pieux et tolérant évêque de Boston, et de lui confier un siége épiscopal. Cette simplicité tout apostolique, cette longue habitude des mœurs d'un Etat libre, cette indulgence d'un esprit aimable et supérieur, cette piété qui se marquoit toujours par les œuvres, tous ces traits du caractère de M. de Cheverus lui gagnèrent les cœurs à Montauban comme à Boston. La division des sectes céda sans peine au saint évêque, qui venoit, en 1825, apporter dans une de nos villes du midi la tolérance américaine avec l'effusion d'ame et la douceur de Fénelon. Bientôt vint s'offrir à lui une de ces occasions déplorables où la charité, où le dévoûment ont besoin d'être immenses, comme le malheur. Une inondation désola le département du Tarn, et, sans entraîner autant de maux que les ravages du Rhone, il y a quelques mois, elle frappa des villages entiers de misère et de désespoir. Donnant alors un exemple qui s'est récemment renouvelé, M. de Cheverus se mêle partout au péril, encourage les travailleurs, assiste les victimes, recueille et nourrit dans sa propre demeure plus de trois cents personnes, pendant que ses démarches actives et sa charité impérieuse obtenoient de toutes parts des secours abondans pour réparer les maux de deux faubourgs inondés. Bientôt M. de Cheverus est appelé, du siége épiscopal de Montauban, à l'archevêché de Bordeaux; les dignités de l'Etat lui sont prodiguées : sa modération, son humilité, sa tolérance, sa popularité même, n'en éprouvèrent pas la plus légère atteinte... Il restoit pour tout le monde bienveillant et respecté. L'épreuve même d'une révolution soudaine ne troubla ni cette vertu si sûre d'elle-même, ni cette autorité si douce exercée sur les ames... Son cœur d'ancien émigré étoit attristé; il n'en fut que plus tendre et plus secourable à tous. Sa maison épiscopale étoit appauvrie; il redoubla de simplicité pour lui-même, et de charité pour le malheur. On le vit plus souvent à pied dans les rues pour aller visiter les pauvres, et faire parfois le catéchisme dans les écoles d'enseignement mutuel. Quand le fléau du choléra s'étendit, et que, dans le trouble public, on se préparoit partout à le combattre, M. de Cheverus fit aussitôt de son palais un hospice, et n'en sortit que pour aller chaque jour visiter dans les dépôts publics les malheureux frappés de contagion, ou pour monter en chaire et prêcher contre ces bruits funestes d'empoisonnemens qui troubloient l'imagination du peuple, et ajoutoient la sédition au fléau. Le mal dura peu; et le peuple de Bordeaux puisa dans cette prompte délivrance plus de dévoûment encore à son saint archevêque. Pour lui, son ame vive et pure, en jouissant avec délices des témoignages de l'affection publique, n'en tiroit aucun orgueil; et il poursuivoit seulement avec plus d'ardeur sa tâche de chaque jour, infatigable dans les moindres devoirs, comme il étoit admirable dans les plus grands.

» Une vertu si constante et si éprouvée... désigna M. de Cheverus pour la pourpre romaine. Toutes les opinions applaudirent avec une égale faveur; et jamais, de nos jours, élection ne fut plus populaire que cette promotion d'un cardinal. C'est qu'il y a, dans la bonté du cœur unie à la pureté religieuse, un charme et un ascendant que nulle prévention ne peut méconnoître; c'est qu'aimer les hommes et leur faire du bien, au nom de Dieu, sera toujours un grand titre dans le monde. Ce fut la puissance de M. de Cheverus, et le secret de sa vie heureuse et honorée : elle approchoit du terme, sans se démentir un moment. Lorsqu'il rentra dans Bordeaux avec sa dignité nouvelle de cardinal, un sinistre de mer venoit tout récemment d'engloutir quatre-vingts pauvres pêcheurs sortis du port de la Teste. M. de Cheverus, au milieu des acclamations de la foule qui se pressoit sur son passage, n'a d'attention et de cœur que pour le dés-

astre qu'il vient d'apprendre. Il tourne en pitié et en aumônes tout l'enthousiasme qu'on a pour lui. Les malheureux qui avoient péri laissoient sans ressources leurs veuves, leurs vieux parens et cent soixante-et-un petits orphelins; c'est-là ce qui trouble, ce qui fait pleurer l'archevêque. Il envoie aussitôt, pour porter des secours aux familles désolées, un de ses dignes élèves, celui qui sera plus tard le charitable et courageux évêque d'Alger. Il reste à Bordeaux, afin de multiplier les quêtes et de les prêcher lui-même; il célèbre dans sa cathédrale un service solennel pour les pauvres noyés comme pour des grands de la terre. Des dons passagers ne suffisent pas: dans son ingénieuse charité, il forme, au profit des orphelins de la Teste, une association durable de tous les enfans des familles aisées de la ville, ayant à leur tête quelques riches orphelins. Par les soins des jeunes protecteurs, une école est établie dans Bordeaux pour leurs pauvres pupilles; et l'archevêque soulage ainsi les uns en apprenant aux autres l'exercice éclairé de la bienfaisance et de la vertu. Ainsi se succédoient ses bonnes œuvres et ses édifiantes paroles. Fatigué de longs efforts, malade, et déjà frappé d'un funeste avant-coureur, M. de Cheverus continua sans interruption de travailler à son œuvre épiscopale, partout inspirant le bien ou le faisant lui-même: et il ne se reposa que pour mourir, laissant comme un dernier bienfait l'exemple même de ses derniers momens.

» Quels hommages solennels auroit mérités M. de Cheverus! quel prix de vertu seroit digne de chacune de ses belles actions! Ce prix qu'on n'eût pas osé lui offrir, nous le décernons de loin à sa mémoire, en couronnant son modeste historien. »

En effet, sur les conclusions de M. Villemain, l'Académie française a accordé un prix de 3,000 fr. à l'auteur de la *Vie du cardinal de Cheverus*.

La modestie de cet écrivain l'a porté à se dérober, sous le pseudonyme de *Huen-Dubourg*, à des éloges mérités : mais le voile est levé aujourd'hui, et pourquoi ne dirions-nous pas que l'auteur d'un si bel ouvrage est M. l'abbé Hamon, supérieur du grand séminaire de Bordeaux?

Nous apprenons à l'instant que, pendant la retraite ecclésiastique qui vient d'avoir lieu au séminaire Saint-Sulpice, on lisoit au réfectoire ce livre choisi avec tant de tact et d'à-propos. Mgr l'Archevêque joignoit l'exemple au précepte, en rappelant à son clergé, réuni autour de lui, le souvenir de M. de Cheverus, qui a été le modèle et la règle vivante du sacerdoce.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — L'Académie du Tibre a tenu le 8 septembre une séance solennelle en l'honneur de la très-sainte Vierge, sa patronne.

— Comme la table des matières se trouvoit jointe à notre dernier numéro, nous avons dû ajourner l'extrait suivant du *Diario* :

« Le 11 septembre, le Saint-Père s'est remis en route pour Lorette, laissant au cœur du peuple de Macerata les sentimens du plus profond respect et du plus tendre attachement, ravivés par les témoignages de bienveillante affection et de munificence dont Sa Sainteté s'est montrée prodigue envers lui. Avant d'arriver à Recanati, le Saint-Père a daigné s'arrêter dans une délicieuse maison de plaisance du comte Mattei, où le clergé, la magistrature et le peuple du Mont-Cassin s'étoient réunis, avec un corps de musique, afin de rendre à Sa Béatitude l'hommage de leur pieuse vénération. Pendant que S. S. continuoit son voyage à travers ces riantes campagnes habitées par des colons, c'étoit pour son cœur pa-

ternel un touchant spectacle que celui de toutes ces familles de colons agenouillées sur la porte de leurs maisons, à l'ombre de drapeaux blancs et jaunes attachés à des lances chargées de lauriers et de fleurs.

» Aux approches de Recanati, la magistrature municipale de cette ville s'est présentée au-devant de Sa Sainteté, et pendant qu'elle lui offroit ses hommages, une troupe de jeunes gens a demandé et obtenu l'autorisation de traîner de ses mains la voiture du Souverain Pontife. Sa Sainteté est descendue à la porte de la cathédrale où elle a été reçue par l'évêque et tout son clergé. Le Saint-Père a fait sa prière, et reçu la bénédiction du Saint-Sacrement, comme cela a eu lieu à sa première entrée, dans toutes les villes où il a passé durant le cours de ce voyage. Sa Sainteté est allée ensuite bénir la population qui, pour fêter son passage, avoit orné la rue de tentures et élevé un arc-de-triomphe au milieu de la ville.

» Vers le milieu du jour, au bruit des salves d'une demi-batterie d'artillerie, de la musique militaire des artilleurs, appelés de Pesaro, et de la musique locale, le Saint-Père est arrivé à Lorette. Un grand arc-de-triomphe s'élevoit à l'entrée des faubourgs. Les maisons placées sur la rue étoient élégamment ornées. Arrivée à la porte de la ville, Sa Sainteté a reçu les hommages du commissaire et de la magistrature civique. Là encore un corps de jeunes gens a obtenu la faveur de traîner de ses mains la voiture du Saint-Père. A la porte de la sainte Basilique, Sa Béatitude a été reçue par l'archevêque de Fermo, par les évêques de Jesi et d'Osimo, ainsi que par S. Em. le cardinal Mattei, tous revêtus de la pourpre. Avec leurs éminences, se trouvoit l'évêque de Lorette à la tête de son chapitre et des PP. pénitenciers. Qui pourroit dire l'émotion profonde et l'abondance des larmes du Saint-Père en voyant enfin accompli le désir pieux qui lui avoit fait entreprendre ce voyage de dévotion dans un âge aussi avancé ! Le spectacle de sa piété et de celle de toute sa cour, qui partageoit si bien les sentimens de son maître, attendrit tous les assistans. Chacun peut se figurer quel sentiment de tendre vénération pénétra les cœurs de cette foule innombrable, lorsque le Saint Père, après avoir reçu la bénédiction du très-saint Sacrement, monta au palais voisin, et, du principal balcon, bénit l'immense multitude, qui remplissoit la place et toutes les rues adjacentes.

» A Lorette se sont trouvées les députations des cités et provinces de Bologne, de Ravenne et d'Ancône, accourues pour féliciter Sa Sainteté et pour lui offrir leurs hommages d'amour et de soumission. La députation de Bologne étoit présidée par le sénateur marquis Guidotti, et celle de Ravenne par le gonfalonier comte Gabriel Rasponi. L'affabilité avec laquelle le Saint-Père accueilloit toutes ces députations et les preuves qu'il leur a données de sa bienveillance ont dû les pénétrer de la plus vive gratitude.

» Dans la matinée du 12 septembre, Sa Sainteté a voulu satisfaire sa tendre dévotion en se rendant de nouveau à la Basilique de Lorette; elle y a célébré la sainte messe à l'autel de l'Annonciation, et a ensuite prié long-temps dans la chapelle du Sanctuaire. Un peu avant midi, Sa Sainteté, après avoir pris quelque repos dans ses appartemens, est revenue à la Basilique et y a assisté en mozette et étole à la messe solennelle célébrée par l'évêque diocésain. Les quatre cardinaux Ostini, Ferretti, Soglia et Mattei s'y trouvoient placés au premier rang, près du trône de Sa Sainteté. On y remarquoit en outre divers prélats, entre lesquels Mgr Massimo, majordome, et Mgr Pallavicini, maître de la chambre de Sa Sainteté, Mgr Orfei, commissaire de la sainte maison (*Santa Casa*), et les prélats Consolini et Pila, délégats, l'un de Fermo, l'autre d'Ascoli. Non loin du trône, se trouvoient Mgr le sacriste, les deux camériers secrets, Mgr Arpi et Mgr Bertazzoli, et Mgr Volpicelli, maître des cérémonies. Vis-à-vis des cardinaux étoit

placé le chapitre entier de la Basilique. Après la messe, Sa Sainteté est allée revêtir ses habits pontificaux; puis elle est montée à la grande galerie placée au-dessus du portique dit *del Stabilimento della Santa Casa*, toujours accompagnée des cardinaux, des prélats et du chapitre. Là, deux des cardinaux ayant fait la publication des indulgences, le Pape a donné solennellement la triple bénédiction au peuple immense accouru pour la recevoir, non-seulement des campagnes, mais encore des villes et des châteaux voisins.

» Dans l'après-midi, Sa Sainteté a voulu visiter le collége Illyrien et le collége des Nobles des PP. Jésuites. Elle a admiré la distribution du local de cet établissement agrandi depuis peu, et l'ordre parfait dans lequel sont tenus les jeunes gens, qui, au nombre de plus de cent, y reçoivent l'instruction religieuse et littéraire. Sa Sainteté a visité encore les dames du Sacré-Cœur qui ont une maison à Lorette. Dans la soirée, le Saint-Père, d'un balcon du palais où il étoit logé, a pu jouir de l'illumination magnifique, tant de la façade que de la coupole de la Basilique, ainsi que de l'illumination de toutes les parties *della Santa Casa*, à laquelle des transparens de styles divers donnoient une singulière élégance. Il y avoit en outre sur la place deux grands obélisques, en transparens aussi, ornés d'emblêmes et d'inscriptions. Sa Sainteté a pu encore voir, du même lieu, un brillant feu d'artifice tiré de la place. Elle est passée ensuite dans une des salles grandioses attenant à la *Santa Casa*, toutes remplies de bougies allumées par les soins du commissaire, Mgr Orfei, dont l'exactitude, la prévoyance et le bon goût n'ont rien laissé à désirer. Sa Sainteté a daigné s'y arrêter pour entendre quelques strophes du *Via Crucis*, chantées par les chantres du Sanctuaire et mises en musique par M. Vecchiotti, leur maître de chapelle.

» Le lendemain, 13 septembre, Sa Sainteté, continuant de satisfaire sa dévotion, a célébré la sainte messe dans la chapelle du Sanctuaire où elle a ensuite entendu celle de Mgr Lucidi. Puis, elle a visité le trésor où se trouvent les dons offerts au Sanctuaire par les différens souverains et autres personnages distingués. Là, elle a daigné admettre au baisement des pieds le clergé séculier et régulier, beaucoup de personnes de distinction, les orphelins de la ville et enfin les serviteurs de la *Santa Casa*.

» Ayant appris ensuite par l'évêque, le clergé et la magistrature de Recanati, que la population de cette ville regrettoit vivement de n'avoir pu témoigner comme elle l'auroit voulu sa vénération et son amour, pendant les courts instans du passage de Sa Sainteté, le Saint-Père daigna lui accorder la faveur de le revoir, et se rendit, dans l'après-midi, à cette ville peu éloignée de Lorette. Il est impossible de dire avec quel enthousiasme il y fut reçu, et combien tant de bienveillance procura d'allégresse aux habitans. Les paroles leur manquoient pour la témoigner, mais elle étoit attestée par leurs larmes de joie.

» Dans la soirée, Sa Sainteté, de retour à Lorette, daigna y assister à un second feu d'artifice, et écouter encore quelques morceaux de musique sacrée chantés par le chœur des chantres du Sanctuaire. Il y eut, comme la veille, illumination générale.

» Le 14 septembre, dans la matinée, le Saint-Père alla encore une fois prier dans la Basilique et principalement dans le sanctuaire. Ensuite il partit pour Ancône. Sur le chemin, les habitans de Castel-Fidardo avoient élevé un pavillon où s'étoient réunies toutes les autorités ecclésiastiques et civiles de ce lieu, placé à peu de distance de la route. Sa Sainteté daigna y descendre pour bénir ce peuple, et admettre les personnes les plus distinguées au baisement des pieds.

» Arrivé près d'Osimo, le Saint-Père reçut les félicitations de la magistrature municipale et de l'autorité administrative avec lesquelles se trouvoit Mgr Lucciardi,

délégat apostolique d'Ancône, qui avoit voulu présenter ainsi ses hommages à Sa Sainteté, à la frontière de sa province. Un corps nombreux de robustes jeunes gens, précédé de trois bannières aux couleurs pontificales, obtint l'autorisation de traîner de ses mains la voiture de Sa Sainteté jusqu'à la cathédrale, à la porte de laquelle les cardinaux Soglia, Ferretti et Ostini reçurent le souverain Pontife. Le très-saint Sacrement étoit exposé, et après les prières d'usage, accompagnées en musique, le pape reçut la sainte bénédiction: le clergé séculier et régulier y assistoit. Le Saint-Père monta à l'évêché, d'où il bénit le peuple rassemblé sur la grande place, que décoroient d'un côté un superbe arc de triomphe, et de l'autre la façade d'un beau temple consacré à la religion. Le clergé, les autorités civiles, les corporations religieuses et diverses députations des lieux voisins furent admis au baisement des pieds. Sa Sainteté voulut peu après aller à pied visiter l'église où repose le corps de saint Joseph de Cupertino, puis un monastère de vierges consacrées à Dieu. Enfin, dans l'après-midi, Sa Sainteté partit pour Ancône au milieu des acclamations de la population.

» Aux approches de cette dernière ville, on voyoit çà et là de grands et joyeux rassemblemens auprès des maisons de plaisance, toutes élégamment ornées, et au-devant desquelles s'élevoient des arcs de verdure. A mesure que Sa Sainteté s'avançoit, la foule alloit croissant. Aux portes d'Ancône s'élevoient deux arcs de triomphe magnifiques sous lesquels le corps municipal en costume de cérémonie, et le délégat, reçurent respectueusement le Saint-Père. Le fort et les vaisseaux du port, parmi lesquels un bateau à vapeur autrichien, tous ornés de leurs pavillons, saluèrent l'arrivée de Sa Sainteté par des salves de canon. Le Saint-Père alla d'abord à l'église de Saint-Augustin où il fut reçu par LL. EE. les cardinaux Testaferrata, della Genga, Ferretti, Riario, Ciacchi et Spada, ainsi que par l'évêque du diocèse et un grand nombre d'autres évêques. Après avoir adoré le très-saint Sacrement solennellement exposé, et reçu selon l'usage la sainte bénédiction, Sa Sainteté se rendit à pied au palais de la délégation où ses appartemens étoient préparés. Tout le long de la rue, étoit étendu un tapis rouge sur lequel Sa Sainteté passa de l'église au palais. Les rues étoient remplies de peuple, et de riches tentures pendoient de toutes les fenêtres. L'immense multitude réunie un instant sur la grande place du palais de la délégation eut la consolation de recevoir la bénédiction du Saint-Père qui la donna d'une des fenêtres de son appartement, au milieu des *vivat* et des cris de joie de cette foule.

» La santé du Saint-Père continuoit à être dans l'état le plus prospère.

» Dans la soirée du 14, la grande place fut illuminée avec élégance et profusion. L'effet étoit magnifique : l'on remarquoit surtout une colonne élevée dans le style de la colonne Trajane de Rome, décorée tout autour de statues et de grands trophées disposés sur douze vastes piédestaux (1). La façade du théâtre se distinguoit de la manière la plus brillante par une illumination qui suivoit et accusoit toutes les lignes de son dessin.

» Dans la matinée du 15, le Saint-Père célébra les saints mystères à la cathédrale, où il entendit ensuite une seconde messe. Après avoir pris son repas dans le cloître des chanoines, il alla visiter le monastère de Sainte-Pélagie.

» Dans l'après-midi, eut lieu la procession annuelle, en l'honneur de la Mère de Dieu, et en action de grâces de ce qu'Ancône a été délivré du choléra en 1836. S. S. la bénit, de la galerie du palais apostolique, lorsqu'elle se groupa et

(1) Parmi les inscriptions, dit une correspondance d'Italie, l'une faisoit allusion à l'*abolition de l'esclavage*, l'autre à la *restauration de l'ordre des chevaliers de Malte*, une troisième aux *travaux des fortifications d'Ancône*, toutes choses décrétées par Grégoire XVI.

s'arrêta à cette fin sur la place où ce palais est situé.

»Dans la soirée, un très-beau feu d'artifice fut tiré sur la place Saint Dominique. Le Saint-Pere en jouit d'un balcon du palais apostolique.

»Le 16, avant-midi, il alla visiter la citadelle, où il fut reçu par le président des armes et par plusieurs officiers supérieurs. D'abord, S. S. fit sa prière dans la chapelle. Puis, elle examina tous les travaux récemment exécutés par son ordre avec une rare intelligence, promptitude et économie, et elle daigna exprimer son entière satisfaction. Sur la place d'armes, étoit dressée une tente avec un trône, et le corps d'officiers y fut admis par le Saint-Père au baisement des pieds. Après avoir quitté le fort, le Pontife se rendit à l'hôpital, qu'il voulut visiter en entier, et dont il fut très-content.

»S. S. étant allée sur la place Saint-Paterne, on enleva la barrière, et Sa Béatitude fut la première à passer sur un pont de bois, que les habitans d'Ancône désireroient voir établi en pierre dans cet endroit, afin de ménager une entrée plus décente et plus commode du port.

»Sous l'arc de Trajan, monument si connu, étoit préparée une tente magnifique d'où Sa Sainteté jouit de la vue d'un bâtiment qui fut lancé à la mer au bruit de l'artillerie. Elle passa ensuite dans une barque élégamment décorée de blanc, dans laquelle plusieurs capitaines de bâtiment, tous aussi uniformément vêtus de blanc, eurent l'honneur de faire auprès d'elle le service de simples marins. D'autres barques, dont quelques-unes renfermoient des chœurs de musiciens, suivoient celle du Saint-Père, qui monta à bord du pyroscaphe impérial et royal autrichien, lequel l'attendoit depuis plusieurs jours. Sur ce pyroscaphe, Sa Sainteté passa d'abord sur l'écueil dit *della volpe*, et elle se rendit ensuite à la *Loge des marchands*. Elle y admit au baisement des pieds les membres de la chambre de commerce et d'autres personnes distingués. Rien de plus gracieux et de plus splendide que la décoration de cette salle, d'où le Saint-Père jouit du délicieux spectacle d'un exercice nautique, à la fin duquel les bâtimens marchands, qui se trouvoient dans le port disposés sur deux longs rangs, formèrent tout à coup comme une élégante couronne. Ce spectacle terminé, le Saint-Père se rendit au centre du port, où il fut reçu sous une tente élevée dans la plus favorable situation, et toute couverte de cristaux. De là, il jouit de la vue enchanteresse d'une illumination nocturne, et de feux d'artifice qui étoient tirés sur plusieurs points. L'illumination commençoit au môle, et se prolongeoit jusqu'aux collines voisines. La cité présentoit un coup d'œil magique, notamment du côté de l'église de Saint Cyriaque, de la Forteresse, de l'Ecole, et de la Loge des marchands: en même temps, le bruit de l'artillerie retentissoit partout, et une espèce de soleil d'une couleur rouge et très-vive sembloit sortir de la mer auprès du vaisseau garde-port. S. S. se rendit par mer à la Loge des marchands, suivie de barques remplies de chœurs qui exécutoient des morceaux de la plus belle musique vocale. Elle retourna ensuite par terre au palais apostolique, en traversant la ville magnifiquement illuminée. La porte du théâtre se distinguoit par un beau transparent qui représentoit le pont de Bellune. La variété des couleurs et la disposition des lumières embellissoient chacun des points où passoit le Saint-Père. Nous ne saurions dire combien il fut touché de toutes ces manifestations du dévoûment respectueux et du bonheur de son peuple, et combien il montra de joie et d'affabilité partout et à tous.

»Le lendemain matin 17, il partit pour Jési dans un état de santé parfait, emportant avec lui le plus agréable souvenir d'Ancône, où il laissoit pleins d'émotion, et pénétrés d'amour et de respect, les cœurs de tous les habitans.»

PARIS. — Nous avons annoncé

dans notre dernier numéro, comme plusieurs autres journaux l'avoient fait, que le 29 septembre, fête de saint Michel, des messes avoient été demandées et célébrées pour M. le duc de Bordeaux. D'après des informations plus précises, nous savons qu'en effet des messes ont été demandées pour remercier Dieu du rétablissement de la santé du prince; mais que les ecclésiastiques, auxquels cette demande avoit été faite, ayant consulté l'autorité, en ont reçu pour réponse, qu'ils ne devoient point accepter de messes, lorsqu'elles donneroient occasion à quelque manifestation politique. Du reste, c'est la règle de conduite constamment suivie sous Mgr de Quelen. Le clergé des paroisses s'est conformé avec exactitude aux instructions émanées de l'autorité ecclésiastique.

— La *Gazette spéciale de l'instruction publique* annonce que M. Villemain prépare en ce moment une ordonnance, en vertu de laquelle les établissemens dépendant de l'Université pourront dorénavant obtenir le plein exercice par le seul fait de l'accomplissement de certaines formalités; et l'on assure, ajoute la *Gazette*, que, dans ces formalités, l'incapacité seule trouvera des obstacles. Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connoître la suite de cet article, à l'impartialité duquel nous nous plaisons à rendre hommage :

« Quant aux petits séminaires, l'Université pense qu'elle n'a pas à s'en occuper, puisqu'ils ne sont pas de sa juridiction. Le conseil royal est de cet avis, et, à vrai dire, nous n'en comprenons pas la raison. Pourquoi le conseil n'auroit-il point le pouvoir de faire acte de justice à l'égard des petits séminaires, lorsqu'il se reconnoît le droit de leur poser des entraves: témoins les arrêtés du 10 juillet 1835 et du 17 août 1838? D'après un vieil axiome, en fait d'autorité, qui peut le mal, peut le bien. Au reste, si M. le ministre de l'instruction publique pense qu'il n'est pas dans ses attributions de s'occuper de ces établissemens, M. le garde des sceaux, sous la juridiction immédiate duquel ils sont placés, se chargera sans doute de soutenir leurs intérêts dans le conseil.

»Ce n'est point à nous de parler de notre impartialité. Mais nos lecteurs reconnoîtront que, lors de la discussion du projet de loi sur l'instruction secondaire, tout en repoussant quelques prétentions des ecclésiastiques, nous n'avons cessé de répéter qu'une partie de leurs réclamations étoit juste, et qu'il falloit y faire droit. Nous avons été assez heureux pour nous trouver d'accord en cela avec la commission de la chambre des députés. Nous répéterons donc encore une fois qu'il y a nécessité et justice à ce que certaines dispositions soient prises, dans la nouvelle ordonnance, pour les jeunes gens dont la vocation viendroit à manquer sur le seuil du sanctuaire. M. le garde des sceaux et M. le grand-maître de l'Université ont sur cette question tous les renseignemens désirables. Qu'ils autorisent donc, ainsi que nous l'avons déjà dit, un nombre limité d'élèves, dans chaque séminaire, à se présenter aux examens en payant la rétribution; ou bien, s'ils trouvent ces concessions trop larges, qu'ils maintiennent le droit, accordé par la loi aux élèves de ces établissemens, de ne présenter qu'un certificat de philosophie à l'examen du baccalauréat. Mais enfin, que la position des petits séminaires soit une fois pour toutes fixée et précisée. Sans doute, ils ne peuvent être traités à cet égard avec la même faveur que les établissemens universitaires; mais nous ferons observer qu'il existe une différence énorme entre une exclusion formelle et une admission sous certaines conditions. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit tant de fois sur la nécessité absolue d'admettre d'une manière quelconque aux examens du baccalauréat les jeunes sémina-

ristes qui abandonnent la carrière du sacerdoce. Les hommes les plus expérimentés, et, à leur tête, M. de Salvandy, sont de cet avis. Pour nous, cette question nous paroît décidée.

» Quant à la partie matérielle, car malheureusement il faut toujours en revenir là, croit-on sérieusement qu'une concession aussi légitime puisse porter préjudice aux établissemens de l'Université? Mais remarquez donc que l'on ne demande pas l'annulation des ordonnances de 1828, que par conséquent le nombre des élèves des petits séminaires sera toujours limité, et qu'il ne pourra en aucune manière prendre plus d'accroissement. Il y a plus: comment cette concession amèneroit-elle de la part du clergé une concurrence aux établissemens universitaires? Les ecclésiastiques, même sous le régime actuel, n'ont-ils pas la liberté d'ouvrir des écoles, en se conformant aux lois, sans réclamer des immunités et des franchises? Si la nouvelle ordonnance est rédigée dans le sens que nous avons indiqué, ce ne sera qu'un acte de justice dont les conséquences ne peuvent être nuisibles à l'Université. Pour repousser cette demande, parlera-t-on des priviléges dont jouissent les petits séminaires? mais ils n'en ont d'autre sérieux que l'exemption de la rétribution universitaire, ils ne touchent point de subventions, ils n'ont point de bourses; les 8,000 bourses qui leur avoient été accordées en 1828 ont été supprimées. N'y auroit-il pas équité à leur donner une légère compensation? Accordez-leur au moins quelque liberté, qui, sans nuire à l'enseignement, aux écoles de l'Etat, leur permette de rendre à la société, sans entraves et sous des conditions prescrites, ceux de leurs élèves qui n'auront point assez d'abnégation et de courage pour entrer dans le sacerdoce. Quant aux séminaires qui voudroient franchir les limites indiquées par la loi, ne seront-ils pas toujours dans la dépendance des ordonnances de 1828? L'art. 8 de l'ordonnance du 16 juin ne donne-t-il pas à l'Université le droit de faire rentrer dans son sein les petits séminaires qui failliroient à leur condition?

» En un mot, c'est là une question fort simple d'impartialité et de justice. Voilà pourquoi nous la défendons, nous, les partisans naturels des établissemens universitaires? »

Nous croyons inutile d'unir nos propres observations à cette réclamation si loyale et si désintéressée. Nous espérons que M. Villemain voudra donner un gage de bon vouloir à l'épiscopat et aux pères de famille catholiques, en réalisant le vœu qu'exprime la *Gazette de l'instruction publique.*

Diocèse de Poitiers. — La santé de Mgr de Bouillé avoit donné de vives alarmes à la fin de sa dernière tournée. Cependant elle sembloit s'améliorer de jour en jour, et on avoit l'espoir de conserver encore longtemps un prélat si digne de vénération et d'amour; mais les symptômes de la même maladie se sont manifestés de nouveau le 27 septembre d'une manière si rapide, qu'ils ont inspiré les craintes les plus graves. Dès le jour même, le prélat s'est disposé à la réception des derniers sacremens de l'Eglise, et le 28 il a reçu le saint viatique avec les sentimens de la foi la plus vive.

Dans cette douloureuse circonstance, MM. les vicaires-généraux ont recouru à Dieu pour obtenir la guérison d'un pontife dont les jours sont si précieux pour le bien du diocèse; ils ont songé à solliciter les grâces qui lui sont nécessaires pour sanctifier ses souffrances, et pour soutenir son courage dans les dernières épreuves, si le Seigneur a résolu de l'appeler à lui. Une circulaire, en date du 28 septembre, ordonne qu'on fasse les prières des Quarante-heures dans toutes les églises paroissiales et chapelles des communautés, etc. Cette circulaire,

dictée par le sentiment de la plus respectueuse et de la plus tendre affection pour Mgr de Bouillé, est signée de MM. de Rochemonteix et Samoyault.

PARIS, 1er OCTOBRE.

Louis-Philippe, parti aujourd'hui de Compiègne, est arrivé ce soir à Saint-Cloud.

— On lit dans le *Journal des Débats:*

«Il paroît certain que la négociation ouverte entre la France et la Belgique n'aura pas, au moins quant à présent, le grand résultat que nous aurions désiré. Nous savions bien qu'une association de douanes devoit rencontrer, à l'examen, beaucoup de difficultés; mais nous avions l'espoir qu'une volonté forte et sincère de part et d'autre parviendroit à les vaincre. Mais enfin, à défaut de cette combinaison, il reste encore à prendre des arrangemens intermédiaires, de nature à améliorer nos rapports commerciaux avec la Belgique; et il faut croire qu'au moins la négociation aboutira à une conclusion, sinon pleinement satisfaisante, du moins quelque peu efficace. »

— Une ordonnance fixe ainsi qu'il suit le cadre du corps du commissariat de la marine, pour le service des ports principaux et secondaires, de la flotte et de l'inscription maritime :

Commissaires généraux, 4 de première classe et 5 de deuxième ; commissaires, 13 de première classe et 13 de deuxième ; sous-commissaires, 35 de première classe e 170 de deuxième ; commis principaux, 100 ; commis entretenus, 158 de première classe et 157 de deuxième.

— M. le comte de Bastard, vice-président de la chambre des pairs, et membre de la commission d'instruction sur l'attentat du 13 septembre, est nommé rapporteur.

— Trois individus arrêtés, il y a quelques jours, par suite des révélations de Quenisset, comme ses complices, ont été confrontés avec lui. Il persiste à les accuser, en indiquant quel rôle chacun devoit jouer dans ce terrible drame; ceux-ci, de leur côté, persistent à tout nier.

— On lit dans le *Moniteur Parisien :*

« Nous avons annoncé, il y a quelques jours, en parlant de la déconfiture de M. Joubert, qu'un commencement d'exécution avoit eu lieu dans la coulisse; il s'agissoit de M.***. Aujourd'hui, la Bourse a été effrayée par la nouvelle que ce spéculateur avoit disparu ce matin, laissant une liquidation très-embarrassée à faire, et une dette très-considérable, qui frappe le parquet et la coulisse. On annonçoit un déficit de 530,000 fr. Le découvert étoit immense; on alloit jusqu'à parler de 900,000 fr. de rentes 3 o|o. Ce nouveau sinistre fait craindre pour la liquidation, qui sera très-difficile. On disoit que M.*** étoit parti pour l'Angleterre ; toute la Bourse étoit occupée de ce grave événement. »

— Mercredi, neuf individus ont été exposés sur la place du Palais-de-Justice. Une semblable exposition de dix condamnés avoit eu lieu mardi. « On ne sauroit, dit la *Gazette des Tribunaux*, se faire une idée de l'effronterie, du cynisme des misérables ainsi attachés au poteau de l'infamie. Les injures, les provocations, les odieux propos qu'ils adressoient à la foule étoient tels, qu'à plusieurs reprises l'exécuteur et ses aides ont dû intervenir pour y mettre un terme en les menaçant de les bâillonner. Il faut le dire avec douleur et presque à la honte de nos mœurs pénales, l'exposition publique en commun manque aujourd'hui totalement son but, et n'est pour la plupart des condamnés auxquels elle est appliquée, qu'une nouvelle occasion de scandale et d'outrage à la morale publique. »

— Schekib-Effendi, ambassadeur turc en Angleterre, est arrivé à Paris, se rendant à Constantinople, où il est appelé par son gouvernement.

— M. le baron de Bourqueney, chargé d'affaires de France en Angleterre pendant le temps qui s'est écoulé entre l'élévation de M. Guizot au ministère et la nomination de M. de Saint-Aulaire aux

fonctions d'ambassadeur, est arrivé de Londres à Paris.

— La collecte faite hier par MM. les jurés a produit la somme de 154 fr., et a été répartie ainsi qu'il suit : 50 fr. pour la société de Saint-François Régis, 50 fr. pour la colonie de Mettray, et 54 fr. pour la société de patronage des jeunes libérés.

— On restaure en ce moment le magnifique dôme du Val-de-Grâce. L'hôpital militaire vient aussi d'être agrandi d'un immense bâtiment, de façon que cet hôpital contiendra maintenant plus de 800 lits.

— Le vieux palais des Thermes, rue de la Harpe, va décidément être restauré; tous les jours on y transporte quelques-uns des vieux monumens qui composeront le musée historique qu'on se propose d'y établir.

— M. le contre-amiral de Hell, gouverneur de l'Ile-Bourbon, a ouvert la session du conseil colonial le 31 mai 1841, par un discours qui mérite d'être remarqué. M. de Hell annonce au conseil qu'il aura à s'occuper de la grave question de l'émancipation des esclaves. La volonté de la métropole, dit-il, s'est hautement déclarée; l'esclavage doit être aboli. Mais rien n'est encore arrêté, quant au mode d'exécution. Le conseil devra donc examiner les divers plans présentés jusqu'à ce jour, et en présenter, au besoin, de nouveaux.

— M. le général Ambert en ouvrant la session du conseil colonial de la Guadeloupe, a rappelé l'attention que le gouvernement a donnée à la question de l'esclavage et à la prospérité des colonies, et s'est ensuite exprimé ainsi :

« Bien que je croie fermement qu'il n'est pas en la puissance du gouvernement d'obtenir un résultat satisfaisant sans le secours du temps et sans le concours franc et loyal de tous les colons, il ne seroit certainement pas sage de se mettre en opposition systématique contre de semblables intentions : ce seroit d'ailleurs se rendre soi-même l'instrument de sa ruine, et telle ne peut pas être la volonté de nos constituans. Les conseils coloniaux peuvent assurément être justifiés d'avoir repoussé jusqu'à présent toutes les mesures qui leur ont été soumises; mais la position, sous ce rapport, n'est plus la même, puisqu'il s'agit seulement d'éclairer l'opinion publique, le gouvernement et les chambres, et il est évident qu'un refus de concours pour cet objet compromettroit de la manière la plus grave les grands intérêts qui nous sont confiés. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 3 septembre, Louis-Philippe a passé une revue générale des troupes de toutes armes réunies au camp de Compiègne, et a distribué des décorations.

— Le *Messager* annonce que des poursuites sont dirigées contre le gérant du *Progrès du Pas-de-Calais*, comme prévenu d'offense envers la personne de Louis-Philippe.

— La belle et riche bibliothèque de feu Mgr l'évêque de Cambrai vient d'être acquise en masse par un amateur de Valenciennes.

— Depuis quelques jours, la petite vérole sévit à Cherbourg; un grand nombre d'enfans en sont atteints; plusieurs ont déjà succombé.

— La chambre de commerce de Strasbourg s'est déclarée, à une majorité de six voix contre trois, pour le projet d'établir une banque commerciale dans cette ville.

— On lit dans la *Guienne* de Bordeaux du 29 septembre :

« La police a dû intervenir, ces jours derniers, pour empêcher les ouvriers de divers corps d'état de se livrer à des collisions qui étoient de nature à compromettre la sécurité publique.

» Grâce aux soins de l'autorité, la tranquillité n'a été que momentanément troublée dans les quartiers témoins de ces désordres. »

— Ces jours derniers sont partis des prisons d'Aix, pour être conduits à Car-

ventras, 14 inculpés dans l'affaire du complot républicain de Vaucluse, sur le compte desquels la chambre des mises en accusation de la cour royale d'Aix s'est déclarée incompétente, attendu la non-connexité du délit d'association illicite établi contr'eux avec les faits de Marseille. Ces prévenus marchoient en ordre et faisoient retentir l'air du chant de la *Marseillaise* dans les rues qu'ils traversoient.

— Par arrêt du 18 courant, la chambre des mises en accusation de la cour royale de Riom a renvoyé devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, M. Aigueperse, gérant de la *Gazette d'Auvergne*, sous la prévention : 1° de provocation à la désobéissance aux lois; 2° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement; 3° d'attaque au respect dû aux lois, tous délits qui seroient contenus dans le premier article du numéro de la *Gazette* du 11 septembre.

— On lit dans la *Gazette d'Auvergne* :

« L'*Ami de la Charte*, et d'après lui la presse dynastique, ne manqueront pas de dire que le recensement, repris à Clermont ces jours derniers, s'est opéré sans la moindre résistance; mais nous et le public, témoins de ce qui s'est passé, ne cesserons de répéter que le recensement n'a pas eu lieu. Les agens du fisc se sont promenés dans les rues, lorgnant les numéros des maisons, demandant, à l'entrée de quelques-unes, si de nouvelles constructions avoient été faites depuis les dernières opérations cadastrales, et passant aussitôt plus loin, satisfaits des réponses des propriétaires, quelles qu'elles fussent. »

— Le *Journal du Tarn* publie les détails suivans sur des troubles qui ont éclaté dans la commune de Lavaur :

« Le recensement a commencé à Lavaur le 17 septembre; M. le maire et deux membres du conseil municipal accompagnoient M. de Thoury, contrôleur, chargé de ces opérations, et onze maisons sur quatorze avoient été ouvertes devant eux, lorsqu'un rassemblement composé principalement de femmes et d'enfans fit entendre quelques huées, et des projectiles furent lancés contre les recenseurs. En présence de cette manifestation, un conseiller municipal crut devoir discontinuer son concours aux opérations, et sa retraite fut suivie de celle du maire et de l'autre membre du conseil.

» Les opérations suspendues le 18, jour de marché, et le dimanche 19, ont été reprises le 20, et se poursuivent sans difficulté.

» Une instruction a été commencée par l'autorité judiciaire. »

EXTERIEUR.

Le *Globe* de Bruxelles annonce qu'on a écroué aux Petits Carmes deux Français, et que cette arrestation se rattache à l'attentat du 13 septembre.

— La première chambre des Etats-généraux de Hollande vient de rejeter par 14 voix contre 8 un projet de loi qui avoit été présenté par le gouvernement et qui avoit été admis par la seconde chambre. Il s'agissoit du projet sur l'organisation de la chambre des comptes.

La crise ministérielle continue toujours et ne fait que se compliquer. On parle de nouvelles démissions dans le cabinet.

— On annonce comme positif que lord Cowley, frère cadet du duc de Wellington, est nommé ambassadeur de la reine d'Angleterre en France.

— Les mesures proposées par le chancelier de l'échiquier, dans la chambre des communes, ont été adoptées sans division.

— L'emprunt de 5,000,000 liv. sterl., ouvert récemment par le gouvernement anglais, devoit être fait par souscriptions publiques; au jour indiqué pour la clôture du registre, les souscriptions ne s'élevoient qu'à 3,000,000 liv. sterl. La banque d'Angleterre a déclaré qu'elle prendroit le reste à son compte.

— Le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur du gouvernement français, arrivé à Londres depuis quelques jours, a déjà

travaillé plusieurs fois au Foreign-Office.

— Par circulaire du 20 septembre, le directoire suisse a communiqué aux Etats la demande du gouvernement français de connoître les réglemens existant en Suisse pour le maintien du bon ordre dans les fabriques, et sur les rapports entre les ouvriers et leurs maîtres.

— Le roi de Wurtemberg vient d'accorder une franche et complète amnistie politique.

— D'après les nouvelles de Lisbonne du 20 septembre, le cabinet portugais avoit obtenu des députés un nouveau vote de confiance. Le ministre des finances a été autorisé à négocier, avec la banque de Lisbonne, un emprunt de 900 contos de reis (cinq millions et demi de f.). Par cette mesure, le gouvernement de dona Maria pourra, dit-on, se passer de convoquer les chambres au mois de janvier prochain.

— L'*Univers* annonce, d'après sa correspondance, que l'esclavage vient d'être solennellement aboli à Tunis. Le jour même où le décret d'abolition a été rendu, le marché aux esclaves se tenoit. La vente a été immédiatement arrêtée; le bey a même ordonné la démolition des bâtimens, et son ordre n'a pas souffert dans son exécution une heure de retard.

— Le 31 août dernier, l'affaire Mac-Leod a été l'objet d'une nouvelle discussion dans la chambre des représentans à Washington. M. Barnard, après avoir résumé l'affaire, a soutenu que M. Mac-Leod avoit violé non pas le territoire de l'Etat de New-York, mais le territoire de l'Union, parce qu'il avoit enfreint un traité conclu entre les deux pays. L'orateur en a déduit cette conséquence, que l'affaire auroit dû être discutée entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement anglais, et que la cour suprême de New-York auroit dû se déclarer incompétente pour statuer.

— Les journaux de New-York annoncent qu'une nouvelle rupture va éclater entre le Mexique et le Texas.

— La *Gazette de Londres* publie une circulaire officielle de lord Aberde[en] contenant la déclaration du blocus [du] port de Carthagène, décrétée par les [au]torités de l'Etat de Venezuela et transm[ise] au foreign-office par le vice-consul [an]glais à Santa-Martha, Nouvelle-Grenad[e].

Le Gérant, **Adrien Le Clerc.**

BOURSE DE PARIS DU 1er OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 114 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 97 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 35 c.
Act. de la Banque. 3340 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 105 fr. 20 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 620 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 23 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
"et 15 de chaque mois.

N° 3498.

MARDI 5 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Retour de l'Eglise anglicane à l'unité.

Un journal anglais prétendoit récemment que c'étoit à tort qu'on prêtoit à l'école d'Oxford des opinions conciliatrices. Il assuroit que c'étoit tout-à-fait gratuitement qu'on supposoit aux savans docteurs de cette Université, si justement célèbre, le désir de voir l'Eglise anglicane se rapprocher de l'Eglise catholique romaine.

En réponse à cette assertion téméraire, nous allons citer, sans aucune réflexion, une lettre dernièrement adressée, par un pieux ecclésiastique, au révérend Norbert Woolfrey, dont un grand nombre d'Anglais se sont empressés d'aller entendre les solides sermons, dans l'église de Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, pendant le mois de septembre.

« Puisque vous désirez avoir quelques nouvelles au sujet des *Puséytes*, et que justement j'en ai de fort bonnes dans ce moment, je me décide à vous envoyer ces [illegible]s.

» Il y a environ dix jours que deux ministres *Puséytes* ont dîné au réfectoire avec nous et avec le docteur Pagani, M. Furlong et M. Phillips. L'un d'eux est M. Blocksom, d'Oxford; l'autre, dont j'oublie le nom (1), est un ministre officiant de Litchfield. C'est un homme fort aimable, d'une grande piété et d'une profonde instruction. Il est d'une très-bonne famille. Dimanche dernier, il a enseigné l'*Ave Maria* aux enfans du catéchisme dans son église. Il dit les *grâces* avec nous après le dîner, fit le signe de la croix, prit de l'eau bénite en entrant dans l'église, et se prosterna pour adorer le saint Sacrement dans le tabernacle, ce qu'il fit une seconde fois en approchant du maître-autel. M. Blocksom fut plus réservé, quant à ces démonstrations extérieures, pour plusieurs bonnes raisons que M. P... m'expliqua depuis. Pour revenir au ministre de Litchfield, il nous parla plusieurs fois de son confesseur : en un mot, il est tout-à-fait catholique. Etant allés voir le nouveau monastère, nous eûmes une longue conversation ensemble. Lorsque nous arrivâmes au Grand-Rocher, il soupira, et, levant les mains, il fit le signe de la croix au-dessus de la maison, et dit : « Que le Dieu tout puis-»sant bénisse ce lieu ! » Il me dit qu'il étoit bien fâcheux que M. O'Connell n'eût pas usé de son influence, pendant que les whigs étoient au pouvoir, pour faire nommer un ministre puséyte à quelque évêché, et il ajouta : « Nous aurions envoyé »cet évêque en députation auprès du »Saint-Siége, pour arranger les affaires. » — « Mais, répliquai-je alors, que fe-»rez-vous si les évêques refusent leur »consentement ? » — « Nous les y con-»traindrons, répondit-il, par une force »extérieure. » — « Et quel sera votre plus »grand obstacle, selon vous, à cette ré-»union ? » — « L'Etat, me répondit-il »encore. » Cependant, il ne sembloit pas croire encore que la reine feroit une grande difficulté à abandonner sa suprématie.

» Quant au célibat, il me dit qu'ils y étoient tous décidés ; seulement qu'on espéroit que le Pape permettroit aux membres du clergé qui seroient déjà mariés, de garder leurs femmes, et, dans ce cas, ils seroient tenus de laisser certaines fonctions du sacerdoce à des prêtres non

(1) Il est sans doute question du révérend Francis Diedrich Wackerbath, résidant à Loman, Litchfield, dont nous avons parlé, t. cx, p. 601.

nistres. Ils sont encore très-disposés à entrer..., à se soumettre à une nouvelle ordination conditionnelle, tout en ne disant pas non qu'ils croient que leur ordination étoit valable.

« Il m'annonça alors l'intention qu'il avoit et qu'il a réalisée depuis, en écrivant une Lettre admirable à sir Robert Peel (1). Cette Lettre est un véritable chef-d'œuvre d'éloquence. Il y déplore l'état actuel de l'Église d'Angleterre, montre l'absurdité et le ridicule qu'il y a à vouloir établir l'Église chrétienne par un acte de parlement, et engage fortement sir Robert à faire tous ses efforts pour amener l'heureuse réunion des deux Églises. Il s'étend ensuite d'une manière admirable sur les injustices et persécutions que l'Irlande a souffertes depuis 300 ans, et démontre clairement que le seul remède à tant de maux est dans la réunion des deux Églises, et que cela seul pourra unir l'Irlande et l'Angleterre par des liens indissolubles.

« Je suis désolé de ne pouvoir vous en parler comme je le désirerois, pour vous en donner une juste idée. Vous comprenez qu'une simple lecture n'est pas suffisante pour graver dans la mémoire toutes les pensées et tous les raisonnemens d'un auteur, quelque clairs qu'ils soient. L'auteur de cette Lettre est revenu une seconde fois, il y a trois ou quatre jours; mais j'étois absent. Il paroît, du reste, qu'elle sera bientôt publiée.

« Le docteur Wiseman, de son côté, a publié une brochure, dans laquelle il parle fortement de la nécessité de réunir les deux Églises (2). Je ne l'ai pas encore lue, mais on me dit qu'elle est adressée aux évêques protestans.

« A sa dernière visite, ce ministre de Lichfield a amené avec lui un jeune homme, fils d'un ministre protestant, et qui va se rendre tout de suite à Rome, pour étudier, afin d'entrer dans les ordres s cres. Ils sont venus tous deux nous trouv dans les chambres où l'on faisoit la moi son. Ils nous ont dit que le Pape avo écrit une lettre très-paternelle dans l quelle il les encourage à persévérer da leurs efforts. Ils nous ont dit encore qu parmi les ministres protestans, il y a avoit un grand nombre qui étoient con plètement incrédules et plutôt païens qu chrétiens.

« Quant à ceux-là, ajoutoit ce ministr « quand la réunion sera été faite, nou « les renverrons, ainsi que tous ceux qu « refuseront de se joindre à nous. » Voi à peu près tout ce que je sais sur ce su jet. Que Dieu vous continue dans toute vos entreprises ! Adieu. »

Afin d'indiquer à nos lecteur combien le mouvement catholiqu qui se manifeste au sein de l'Églis anglicane est agréable à Rome, nou transcrirons ici quelques mots d savant abbé De Luca, directeur de *Annales des sciences religieuses* :

« Il est inutile, dit cet écrivain, de raj peler quelles sont les doctrines soute nues par la nouvelle école théologiqu de l'Université d'Oxford, qu'on a surnon mée du nom de son chef, *école de Pusey*. Plusieurs fois nous avons enregistré le remarquables concessions faites aux ca tholiques par cette génération naissant de théologiens protestans, ou plus franc ou plus instruits que leurs prédécesseurs. Nous avons même parlé des *Traités pou les temps présens*, que publient, à des épo ques périodiques, les partisans de ce nouvelles doctrines... On ne peut doute que l'intention du célèbre professeur Pu sey ne soit d'amener, si ses forces et cel les de ses partisans suffisent à pareill œuvre, la réunion des deux Églises ro maine et anglicane. Partout où se trouv un ministre protestant, attaché à la nou velle école puseyte, on voit briller le cierges sur les autels des églises; l'*ant* se chante à la fin des prières avec accom pagnement d'orgues; enfin l'on donne

(1) C'est l'écrit dont il a été question, t. ix, p. 3[illegible] [illegible]. Nous en avons cité un passage.

(2) Nous l'avons également annoncée, t. ix, p. ?

de l'autel, l'absolution au peuple avant qu'il ne s'approche pour participer au festin de l'eucharistie, suivant le rit accoutumé. Ce sont-là sans doute des signes qui annoncent des temps nouveaux, et qui attestent dans l'élite du clergé anglican une propension merveilleuse et toute nouvelle à rentrer dans l'universelle et catholique unité de la famille chrétienne. Il semble que le Seigneur se souvienne de ses antiques miséricordes à l'égard de cette île, et que, sous l'admirable direction de la Providence, il nous soit permis d'attendre de grands événemens.

« Novus jàm nascitur ordo. »

Ne nous laissons pas entraîner, par l'illusion de nos désirs, au-delà de la réalité, et ne nous croyons pas à la veille d'une réunion qui peut se faire encore attendre bien des années.

Mais aussi ne fermons pas les yeux en présence des faits, et confions-nous avec espérance, avec amour, dans la bonté du Seigneur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Mgr Laurent, évêque de Chersonèse et consulteur de la congrégation de l'*Index*, a présenté à l'Académie de la Religion catholique, dans sa séance du 12 août dernier, un savant travail sous ce titre : *Réflexions sur l'œuvre récente de l'écrivain allemand, le docteur C. F. Hock, intitulée* Gerbert, ou le pape Sylvestre II et son siècle. Après avoir payé un juste tribut d'éloges à ces généreux écrivains qui de nos jours consacrent leurs veilles à rétablir l'histoire dans le sens de la vérité catholique, l'illustre académicien a fait l'analyse de la vie de Gerbert dans ses rapports avec la science, avec l'Etat et avec l'Eglise, ainsi que la présente l'auteur allemand. Quant à la première partie, le critique accorde volontiers que Gerbert réunit en lui toute la science de son siècle ; mais, rangeant parmi les chimères cette assertion gratuite du docteur Hock, que Gerbert estimoit et aimoit la philosophie comme un don divin égal à la foi, il en a montré toute l'inconvenance, et a fait voir que, dans les écrits de ce savant du dixième siècle, il n'y a pas la plus légère trace de pareils principes, fruits monstrueux du rationalisme du dix-neuvième. Dans la seconde partie, où il est traité de la vie politique de Gerbert, le critique s'est vu obligé de contredire sur plusieurs points l'historien qui, au lieu d'excuser simplement la conduite extraordinaire de Gerbert dans ses rapports avec le Souverain-Pontife, lui en fait un mérite, comme s'il s'étoit borné à défendre un juste droit et d'une manière tout-à-fait légitime. De là naissoit naturellement l'occasion de réfuter victorieusement certaines propositions de l'auteur sur l'autorité pontificale. Passant à la troisième partie, consacrée au pontificat de Gerbert sous le nom de Sylvestre II, l'illustre académicien blâme le laconisme affecté de l'historien qui résume en dix pages toute l'histoire de ce pontificat. Suppléant à son silence, Mgr Laurent a rappelé en quelques mots éloquens les nobles actions de ce pontife pour la gloire de l'Eglise et le bien de la société, actions qui ont été ou oubliées ou à peine indiquées ou méchamment interprétées par l'historiographe. Il a relevé aussi diverses expressions inexactes répandues çà et là dans le livre, et qui ne concordent nullement avec le véritable langage de la théologie. Tel est le résumé de cette Dissertation qui, écrite avec beaucoup d'élégance, a excité les applaudissemens de LL. EE les cardinaux Castracane, degli Antelminelli, et Grimaldi, ainsi que de l'auditoire nombreux et distingué qui les entouroit.

— Parmi les institutions de cha-

rité publique dont la capitale du monde chrétien se glorifie, on remarque l'hospice dit de Santa-Galla, ouvert par Marc-Antoine Odescalchi, l'honneur du clergé séculier au dix-septième siècle, pour recevoir les pauvres pendant la nuit, en même temps que pour les instruire dans notre sainte religion. Le saint Pontife Innocent XI et plusieurs de ses illustres parens accordèrent de grands secours à cet établissement, dont ils agrandirent l'édifice et bâtirent l'église. En vertu de la fondation, la maison est toujours administrée par un membre de cette noble famille. Un hospice qui doit son origine et ses développemens à l'illustre maison Odescalchi; une église relevée en 1722, par le prince don Livio, devoit prier pour le repos de l'ame du P. Charles Odescalchi, de la Compagnie de Jésus, mort à Modène le 17 août dernier. Le 7 septembre, l'église a été dignement décorée pour cette cérémonie funèbre; autour d'un catafalque modeste étoient rangés les ecclésiastiques *della Pia Unione*, qui, depuis l'année 1702, assistent dans leurs besoins spirituels les pauvres que reçoit l'hospice. La messe a été célébrée pontificalement par Mgr Altieri, archevêque d'Ephèse et nonce près S. M. I et R. apostolique, avec l'assistance de trois prélats, chanoines de la basilique patriarcale du Vatican (dont le P. Odescalchi avoit été chanoine), et avec accompagnement de la musique de la chapelle pontificale. Mgr Etienne Rossi a prononcé l'oraison funèbre avec une éloquence digne de la grande école italienne.

— Après avoir quitté Ancône le 17 septembre au matin, le Saint-Père a voulu honorer de sa présence la manufacture pontificale de tabacs, située à Chiaravalle, où l'avoit devancé le cardinal Mattei, secrétaire-d'Etat pour les affaires de l'intérieur. Il y a été reçu par le cardinal Sceberas-Testaferrata, évêque de Sinigaglia, dans le diocèse duquel se trouve Chiaravalle, et par le vice-administrateur des sels et tabacs de la circonscription des Marches. Sa Sainteté a visité l'établissement dans tous ses détails, a donné de justes éloges à l'habile direction que savent lui imprimer les administrateurs, et a laissé aux ouvriers des marques de sa munificence.

Une foule immense étoit accourue des campagnes environnantes pour contempler son auguste souverain et recevoir sa bénédiction.

PARIS. — Quelques journaux avoient annoncé que Mgr Frédéric Résé, évêque du Détroit (Etats-Unis d'Amérique), étoit retenu à Rome en état d'arrestation. Cette nouvelle nous a paru si invraisemblable, que d'abord nous n'en avons tenu aucun compte. Toutefois, en réfléchissant que souvent les nouvelles les plus absurdes trouvent croyance, nous jugeons à propos de déclarer à nos lecteurs qu'il n'y a, et qu'il n'y a jamais eu rien de vrai dans cette assertion. Nous pouvons l'affirmer de la manière la plus positive et la plus sûre. Mgr Résé s'est rendu à Rome dans l'automne de 1837 : il y est resté long-temps, ainsi qu'en d'autres villes d'Italie, en parfaite liberté. Après avoir voyagé en Allemagne, en Belgique et en France, ce prélat est reparti pour l'Amérique en 1839. Dans l'été de 1840, il est revenu à Rome, et il a continué d'y jouir d'une entière liberté jusqu'à son départ. Mgr Résé se trouve depuis quelques mois dans le Hanovre, et il séjourne en ce moment à Hildesheim, sa ville natale.

— Mgr l'Archevêque a suivi tous les exercices de la retraite ecclésiastique, qui vient d'avoir lieu au grand séminaire. Il a édifié par sa piété le nombreux

clergé dont il étoit environné. Les exercices ont été clos samedi matin, dans l'église Saint-Sulpice, par un discours de M. l'abbé Chaignon et par le renouvellement des promesses cléricales entre les mains du prélat. La parole vraiment apostolique du pieux et zélé prédicateur a été toujours écoutée avec un religieux intérêt, et elle doit être féconde en fruits de sanctification.

— A l'occasion de la fête du Saint-Rosaire, Mgr l'internonce apostolique a présidé, à Notre-Dame-des-Victoires, l'office ordinaire de l'association du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs.

— M. l'abbé Buzot, ancien vicaire de Notre-Dame-de-Lorette, aujourd'hui directeur et administrateur des convois à Saint-Roch, vient d'être nommé chanoine honoraire d'Evreux.

— Nous avons parlé du départ de quatre missionnaires pour le diocèse de Montréal en Canada. Ces missionnaires, dont le vrai nom donné par l'Eglise est celui d'Oblats de Marie immaculée, ont été demandés à Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, qui est leur fondateur et leur supérieur, par Mgr l'évêque de Montréal, dans le voyage que ce prélat a fait dernièrement en Europe.

M. Honorat, qui est le supérieur de la mission du Canada, est de la ville d'Aix. Depuis vingt ans qu'il exerce le ministère des missions, il a évangélisé, avec des fruits abondans pour les ames, les diocèses d'Aix, de Marseille, de Gap, de Nîmes, de Digne et d'Avignon. Il étoit en dernier lieu supérieur des missions diocésaines du diocèse d'Avignon. Il possède à un degré remarquable le talent d'émouvoir les masses, et d'entraîner les populations entières dans le bien. C'est un homme tout-à-fait apostolique, et d'un dévoûment admirable. Dans les pays qui ont entendu sa parole, et particulièrement dans le diocèse d'Avignon, où il a donné des missions dans un très-grand nombre de paroisses, on se souviendra longtemps de ses succès évangéliques. Il y laisse les plus grands regrets.

Ses compagnons sont M. Telmon, qui est du diocèse de Digne, M. Baudrand, du diocèse de Grenoble, et M. Lagier, du diocèse de Gap.

M. Telmon avoit été directeur du grand séminaire de Marseille et de celui d'Ajaccio. Ses connoissances en théologie et sa parole abondante et facile, en feront un controversiste de mérite. Il a défendu le dogme catholique contre l'hérésie et fait avec beaucoup de succès un grand nombre de missions.

M. Baudrand, qui porte un nom fort connu dans la littérature ascétique ou de piété (c'est un arrière-petit-neveu du P. Baudrand), unit au dévoûment des talens distingués qui le faisoient remarquer dans les provinces du Midi.

M. Lagier, quoique plus jeune dans le ministère, promet un bon ouvrier évangélique.

Nous sera-t-il permis de révéler que tous les membres de l'association des Oblats de Marie (vulgairement appelés missionnaires de Provence) avoient sans exception brigué l'honneur d'être envoyés dans cette mission lointaine du Canada? Quatre seulement ont été choisis; mais, si tous ne pouvoient pas l'être, le zèle et le dévoûment ne manquoient pas à ceux qui sont restés. C'est avec une sorte de sainte envie qu'ils se sont séparés de ceux de leurs confrères qui ont été désignés pour des travaux encore plus pénibles et des sacrifices encore plus généreux. L'ambition des peines à endurer pour la cause de Jésus-Christ et de son Eglise, tentoit ces ames dévorées de zèle. Tous sont animés du

d'un chrétien, ne seroit digne ni de moi ni de vous; mais, reposez en paix jusqu'au grand jour des récompenses; il viendra! Et quand, à la voix de l'archange, vous sortirez de ce tombeau, alors luira pour vous la lumière éternelle, et, avec elle, cette immortalité qui seule est véritable. »

Diocèse de Metz. — On lit dans la *Gazette de Metz :*

« Mgr Arnoldi a passé ces jours derniers à Metz. Il se rend à Lyon, d'où il retournera à Trèves par les cantons suisses.

» Nous avons recueilli avec bonheur les quelques paroles que nous a laissées en passant cet homme vraiment apostolique. Sa conversation à la fois simple et animée, ses manières nobles et faciles nous ont retracé tout entier l'orateur et le prêtre si éminemment catholique, que les voix presque unanimes de la population tréviroise et la voix du Père commun des fidèles appellent depuis si long-temps à la tête du diocèse de Trèves. »

De Metz, Mgr Arnoldi s'est rendu à Nanci. *L'Espérance* annonce que le prélat a visité la Chartreuse de Blosserville, dont le prieur, dom Philibert, lui a fait l'accueil le plus affectueux.

Diocèse de Nanci. — La retraite ecclésiastique eût été très-nombreuse, sans l'avantage qu'ont les prêtres de ce diocèse d'aller se recueillir à la Chartreuse de Blosserville, et s'édifier des beaux exemples de pénitence qu'on y a sous les yeux. Toutefois cette retraite, commencée le 30 août, et terminée le 6 septembre, a compté plus de 200 prêtres, que M. l'abbé Frère, chanoine de Paris, a évangélisés. Mgr Menjaud, coadjuteur de Nanci, a passé au séminaire tout ce saint temps et présidé tous les exercices.

Diocèse de Reims. — Lorsque Mgr Gousset, archevêque de Reims, vint à Charleville dans le courant du mois d'août dernier, il reçut l'abjuration d'une jeune personne protestante, qui fit sa première communion trois semaines après.

Avant cette sainte action, elle avoit écrit à sa mère protestante qui habitoit Lille, pour lui annoncer son bonheur. Cette dame voulut être témoin de la première communion de sa fille: elle se rendit à Charleville, et c'est alors que la grâce se fit fortement sentir à son cœur. Elle manifesta le désir de rentrer dans le sein de la religion catholique. Déjà elle avoit entamé quelques conférences sur ce point avec le prêtre chargé de la maison du Sacré-Cœur et avec les dames religieuses de cet ordre; mais une lettre de Lille vint tout à coup lui apprendre qu'une de ses filles, âgée seulement de cinq ans, étoit malade. Aussitôt elle part, et arrive assez à temps pour procurer à cet enfant le baptême sous condition administré par un prêtre catholique de Lille; puis, se sentant fortement pressée de poursuivre son projet de rentrer dans le sein de l'Eglise, elle se met de nouveau en route pour Charleville, avec un petit enfant de dix mois, le seul qui lui restât à Lille. Dès-lors, n'ayant plus d'obstacles, elle se prépare avec une ferveur, une docilité, une simplicité admirables à la réception du baptême sous condition et à l'abjuration des erreurs de Calvin.

Cette cérémonie a eu lieu le jour de saint Michel. Tous ceux qui en ont été témoins en ont été édifiés et vivement touchés.

Cette dame fera dimanche prochain sa première communion. Elle soupire après cet heureux jour, appréciant toujours de plus en plus et son bonheur et les miséricordes ineffables de Dieu sur elle.

Diocèse de Viviers. — On écrit de Viviers au *Journal de l'Ardèche :*

« Mgr Bonnel a reçu un Bref qui lui annonce que sa démission est acceptée. Le chapitre s'est réuni pour procéder à l'élection des grands-vicaires capitulaires et pourvoir à l'administration du diocèse pendant la vacance du siége. Ont été élus grands-vicaires capitulaires : MM. Gervais et Lavalette, investis précédemment du même titre par le prélat; et grands-vicaires honoraires ; MM. Brun, doyen du chapitre, Vernet, supérieur du grand séminaire, et Vésian, ex-principal du collége d'Aubenas. »

ESPAGNE. — A Paucorbo, dans la province de Burgos, cinq ecclésiastiques ont été incarcérés sous la prévention d'*avoir donné aux fidèles, dans l'acte de la confession sacramentelle, des conseils subversifs au sujet des dîmes ;* de plus, d'*avoir été inscrits comme membres de l'OEuvre de la Propagation de la Foi,* réprouvée, on le sait, en vertu d'un ordre royal du 19 avril dernier. Ces cinq ecclésiastiques se sont vus condamnés, le 15 juillet dernier, à des amendes de cent, de cinquante, de vingt ducats ; mais, l'affaire ayant été portée devant la juridiction supérieure, ils ont été mis hors de cause le 16 août.

Quarante-trois prêtres du diocèse de Tolède, sur lesquels l'attention de l'Eglise d'Espagne est fixée depuis quelque temps, n'ont pas été aussi heureux. Leur cause a été jugée le 10 septembre, et le 11 on leur a notifié l'arrêt définitif, par lequel le juge du district les condamne « pour avoir méconnu l'autorité du » gouvernement et celle de son dé» légué, le chef politique de cette » province, en se refusant à livrer » les pouvoirs de *célébrer* et de *con*» *fesser* (ou de *prêcher*), que ladite » autorité avoit jugé convenable de » leur retirer, savoir : A huit mois » d'exil à la distance de douze lieues » de Tolède, de la capitale du » royaume et des habitations roya» les ; à demeurer tout ce temps-là » dans les villes, bourgs ou villages » notoirement attachés et affection» nés aux institutions actuelles, » pourvu que ces endroits n'aient » ni cathédrale ni collégiale ; les » condamne à ne point résider deux » ensemble dans un même lieu, » leur attribue en même temps la » faculté de racheter leur peine au » moyen d'une somme de mille réaux » de veillon, et les condamne soli» dairement aux frais, les laissant » avertis pour l'avenir qu'ils aient » à fournir par leur conduite des » gages de leur soumission et de » leur obéissance au pouvoir tem» porel du gouvernement et des » autorités par lui légitimemen ins» tituées. »

Un procès assez semblable à celui-ci a eu lieu à Javandilla. Un juge a poussé le zèle révolutionnaire jusqu'à demander qu'on lût à la messe le manifeste du gouvernement contre le Saint-Siége. Le curé a répondu qu'en recevant *des ordres de son supérieur, il résoudroit ce qu'il auroit à faire.*

A Daroca, sous la juridiction métropolitaine de Saragosse, le chanoine magistral, chargé, en l'absence de l'autorité légitime, de valider les actes ecclésiastiques, subit la prison par les ordres d'un juge de première instance. Un autre chanoine, doyen du chapitre, et trois autres prêtres partagent sa captivité. Leur crime est d'être fidèles. Une lettre du vénérable archevêque de Saragosse, réfugié à Bordeaux, a été l'une des plus importantes pièces de cette cause. Le digne chanoine, sur l'interrogation du juge, n'a point fait difficulté de montrer cette lettre : c'étoit le titre qui l'investissoit, dans le diocèse, du pouvoir légitime de veiller au salut des ames.

SUISSE. — L'élection de l'abbé du couvent de la Pierre, dans le canton de Soleure, a eu lieu le 21 septembre. Le choix est tombé sur le plus ancien des religieux, le Père prieur Boniface Pfluger de Soleure L'abbé d'Einsiedlen, en sa qualité de supérieur des Bénédictins en Suisse, a assisté à l'élection, ainsi que MM. les conseillers d'Etat Reinert et Benjamin Brunner, commissaires délégués par le gouvernement soleurois.

— On écrit du canton de Thurgovie que l'administrateur civil du couvent de femmes de Danikon a été incarcéré ; on l'accuse d'avoir détourné à son profit des parties de bois considérables. C'est la troisième fois qu'un fait semblable se reproduit depuis que l'Etat s'est emparé de l'administration temporelle des couvens. On s'est borné à destituer cet administrateur, quoique les négligences qu'on avoit à lui reprocher fussent de telle nature qu'elles auroient mérité des peines plus sévères : mais *ses anciens services* exigeoient des ménagemens. Kollbrunner, administrateur de la Chartreuse d'Ittingen, est encore occupé à réfléchir sur ses méfaits dans la maison de correction.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il paroît qu'il nous survient de nouveaux embarras, ou du moins de graves contestations du côté de l'Angleterre. Elle exige, dit-on, que, pour lui tranquilliser l'esprit, notre armement maritime soit réduit à peu près de moitié. D'après la manière dont les journaux du gouvernement s'expriment eux-mêmes à ce sujet, ce bruit ne doit pas être sans fondement.

Au fond, l'Angleterre a raison, et elle montre dans ce débat plus de logique que nous. Elle connoît les deux seuls ministres à qui elle puisse avoir affaire en France ; ce sont M. Thiers et M. Guizot. M. Thiers l'a proclamée en pleine tribune maîtresse absolue des mers ; disant à haute et intelligible voix qu'il est souverainement ridicule à la France d'avoir une marine militaire. De son côté, M. Guizot lui a fait savoir qu'il y a paix partout et toujours avec lui. Il n'y a donc rien de plus conséquent au monde que tout ce que l'Angleterre peut demander à l'un ou à l'autre de ces deux messieurs. Vous avez un armement maritime, leur dit-elle ; pourquoi faire, s'il vous plaît? De votre propre aveu, vous n'en avez pas besoin ; cela est évident.

Oui, mais il est un point que l'Angleterre ne prend pas assez en considération ; c'est que notre ménage constitutionnel est monté sur un grand pied de dépense ; et que si nous n'avons pas besoin de vaisseaux pour faire la guerre, nous en avons besoin pour gaspiller de l'argent. Voilà sur quoi il faut prier l'Angleterre d'avoir pitié de nos ministres. Qu'elle nous retire notre marine, si elle veut, mais qu'elle indique à M. Guizot et à M. Thiers un autre moyen de dépenser leurs budgets-monstres.

PARIS, 4 OCTOBRE.

Une lettre de Kirchberg, 20 septembre, adressée à M. l'Ecuyer de Villers, porte ce qui suit :

« .... Je suis heureux d'être de nouveau l'organe des remercîmens du prince ; les vœux et l'intérêt que sa position a inspirés en France, ont été pour lui une grande consolation sur son lit de douleur. Heureusement, tout est terminé au gré de nos vœux ; dans huit jours, Monseigneur sera débarrassé de son appareil. Aujourd'hui même on l'a délivré un moment pour rapprocher complètement les deux jambes l'une de l'autre, ce qui n'avoit pas encore été fait. Il n'y a pas la moindre différence entre les deux membres. »

Une autre lettre, du 22, de MADEMOISELLE, confirme ce qu'on vient de lire.

— Les bruits de crise ministérielle circulent toujours et prennent plus de consistance. On prétend que les dernières circulaires de M. Martin (du Nord) ont enlevé au cabinet l'appui de MM. Dufaure et Passy, qui contribuoient puissamment à donner la majorité à l'administration de M. Guizot.

— M. Rivière de Larque a été élu député par le collége électoral de Mende (Lozère).

— On annonce que M. de Bourqueney, ex-chargé d'affaires en Angleterre, est nommé ministre plénipotentiaire à Constantinople.

— On nous affirme, dit le *Courrier Français*, que la nomination de M. Hébert, avocat-général à la cour de cassation et député, à la première présidence de Rouen, est décidée.

— Des lettres patentes ont été accordées par Louis-Philippe à M. Sérurier, pair de France, qui lui confèrent le titre héréditaire de comte. M. Sérurier vient de prêter serment, en cette qualité, devant la cour royale de Paris.

— Le maréchal Soult, arrivé samedi du camp de Compiègne à Paris, s'est rendu aussitôt au château de Meudon où il fait sa résidence pendant la belle saison.

— M. Piscatory est de retour de sa mission en Grèce.

— Le général de Lascours va remplacer le général d'Aymar dans le commandement de la 7e division militaire.

— Il est question de donner une nouvelle organisation à l'armée d'Afrique, aussitôt que la puissance d'Abd-el-Kader sera définitivement abattue.

— Mgr Grimaldi Honoré V, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, grand d'Espagne de première classe, noble génois, chevalier de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'ordre du Mérite de Wurtemberg, est mort le 2 octobre, à la suite d'une longue maladie, à l'âge de 63 ans.

— On lit dans le *Moniteur Parisien :*

« Plusieurs journaux parlent de mutations qui seroient sur le point d'avoir lieu dans les emplois supérieurs du ministère des finances. Ces nouvelles ne reposent que sur des suppositions sans fondement. »

— Une ordonnance du 23 septembre porte une nouvelle organisation du bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

— Par ordonnance du 1er octobre, quatre-vingts élèves de Saint-Cyr sont promus au grade de sous-lieutenant.

— Treize nouvelles arrestations ont eu lieu samedi en vertu de mandats délivrés dans l'affaire Quénisset. Tous les individus ont été écroués à la Conciergerie sous prévention du délit d'association illicite.

— Les désastres se succèdent à la Bourse ; on annonçoit encore samedi la disparition de deux spéculateurs. Il ne s'agissoit pas cette fois d'opérations sur des centaines de mille francs de rente ; cependant il a fallu faire des rachats qui ont occasionné une nouvelle hausse.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Un journal a annoncé que des rassemblemens considérables ont eu lieu aux alentours des buttes Saint-Chaumont, par suite d'une coalition des ouvriers imprimeurs sur papiers peints, qui prétendroient se faire accorder une augmentation de salaire. Cette nouvelle n'est heureusement pas complètement exacte : depuis quelques jours, en réalité, il se manifeste une fermentation inquiétante parmi cette classe d'ouvriers, particulièrement occupés dans le faubourg Saint-Antoine et les quartiers de Charonne et de Charenton ; mais jusqu'à ce moment aucune manifestation coupable n'a eu lieu, et il faut espérer que les pourparlers qui sont engagés amèneront une conciliation désirable entre les fabricans et les ouvriers. »

— Le ministère public a interjeté appel du jugement d'acquittement rendu par la 6e chambre du tribunal de la Seine, sur les poursuites dirigées contre la *Gazette des Tribunaux*, la *Quotidienne* et

la *Gazette de France*, pour compte rendu dans l'affaire Didier.

Cet appel du ministère public n'a rien qui nous inquiète, dit la *Gazette des Tribunaux* : nous sommes sûrs de retrouver devant la cour la justice impartiale et éclairée des premiers juges.

—M. A. Delaroche, gérant du *National*, a comparu samedi devant la cour d'assises de la Seine, accusé d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, à raison d'un article relatif aux troubles de Mâcon. L'accusation a été soutenue par M. de Thorigny, avocat-général, et combattue par Mᵉ Marie, défenseur du *National*. Sur la déclaration du jury, M. A. Delaroche a été condamné à quatre mois de prison et 5,000 fr. d'amende.

— M. de Thorigny, enhardi sans doute par la déclaration du jury, a insinué que la cour d'assises avoit la faculté de suspendre pendant un mois le *National*, déjà condamné une fois par la cour des pairs. Mais la cour n'a pas pensé qu'il y eût lieu d'user de toute la rigueur des lois de septembre.

— La chambre et le tribunal de commerce de la Seine se sont réunis au palais de la Bourse, dans la salle du conseil, pour s'occuper de la création et de l'organisation du bureau de prud'hommes, dont nous avons parlé.

— La séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts pour la distribution des prix obtenus aux concours de 1841, a eu lieu samedi.

— Soixante-cinq faillites ont été déclarées, en septembre, par le tribunal de commerce de la Seine. Il y en avoit eu 67 pendant le mois d'août.

— Le 10 juin, le conseil colonial de l'île Bourbon a présenté au gouverneur son adresse en réponse au discours prononcé le 31 mai, à l'ouverture de la session.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Encore un vol sacrilége! Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits dans l'église d'Acheville (Pas-de-Calais), et ont enlevé les vases sacrés; les hosties ont été jetées sur le sol.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* :

« Le *Journal de l'Eure* est renvoyé devant la chambre des mises en accusation de la cour royale de Rouen, par deux ordonnances de la chambre du conseil du tribunal civil d'Evreux, en date du 27 septembre.

» La cour royale de Metz, chambre des mises en accusation, a également renvoyé le *Courrier de la Moselle* devant la cour d'assises.

» L'*Impartial*, de Valenciennes, annonce que son numéro du 26 septembre a été saisi. L'*Impartial* est prévenu du délit d'offenses envers la personne du roi.

» On juge en ce moment au tribunal de police correctionnelle d'Agen, les auteurs des troubles qui ont eu lieu dernièrement dans la petite commune de Condezaigues.

» La cour d'assises de Lot-et-Garonne a commencé également l'affaire des émeutiers de Sainte-Livrade et de Villeneuve.

» Le désarmement de la garde nationale de Villeneuve-d'Agen étoit commencé le 27 septembre.

» La femme Laurenceau, de Chantenay (Loire-Inférieure), a été condamnée à quinze jours de prison et cent francs d'amende, pour outrages par gestes et menaces envers les fonctionnaires chargés du recensement. »

— Il y a eu quelque agitation à Thurins (Rhône), à l'occasion du recensement, mais, dit le *Moniteur Parisien*, il n'en est résulté aucun désordre sérieux.

— Le tribunal de police correctionnelle de Lille a rendu son jugement dans l'affaire des derniers troubles. Bianchi a été condamné à un an de prison; Savary, à huit mois; Coffy, à dix mois; Wacquant, Pins et Meys, à cinq jours et 15 fr. d'amende, et tous solidairement aux frais du procès.

— M. de Glausonnelte, de Beaucaire, prévenu de rébellion et d'outrages envers le contrôleur des contributions directes, qui procédoit aux opérations du recense-

ment, assisté de M. Valadier, adjoint de la mairie, vient d'être condamné, par le tribunal correctionnel de Nîmes, à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

— On porte à 15 le nombre des individus arrêtés pour avoir pris part à l'émeute de Milhau (Aveyron). Trois inculpés sont en fuite.

— On lit dans le *Journal de l'Eure*, du 2 :

« Le gouvernement a conçu des inquiétudes sérieuses pour la tranquillité de la ville de Rouen. Des troupes sont dirigées vers la capitale de la Normandie, où le recensement va commencer.

» On nous a affirmé que le recensement commenceroit lundi à Evreux.

» Plusieurs marchands et propriétaires de la rue Grande et de la rue Chartraine se sont, dit-on, engagés réciproquement et avec dédit à fermer leurs portes aux agens de l'administration. »

— Un accident qui pouvoit avoir les suites les plus graves est arrivé mercredi, vers six heures du soir, à Louviers. Le plancher d'une des salles à manger où se trouvoient à dîner quinze personnes environ, s'est écroulé sur le rez-de-chaussée, dans une écurie, et a entraîné dans sa chute les convives, la table et tout ce qui la couvroit; personne n'a été blessé, même légèrement.

— Un électeur de Rennes vient d'intenter une action contre M. Jollivet, député de cette ville, afin de le faire rayer de la liste des députés comme ne payant pas le cens de l'éligibilité.

— Les journaux de Lyon du 1er annoncent le retour de M. Sauzet dans cette ville.

— M. le vicomte Jules de Narbonne-Lara, âgé de trente ans à peine, vient de succomber en quatre jours à une fièvre cérébrale, au château de Labaho (Gard.)

EXTÉRIEUR.

On mande de La Haye, 1er octobre :

« Le gouvernement vient de présenter de nouveau aux Etats-généraux le projet de loi contenant l'instruction pour la chambre des comptes, projet que la deuxième chambre avoit adopté il y a huit jours, et que la première vient de rejeter. Dans le nouveau projet, on a fait droit aux principales objections qui avoient déterminé le vote négatif de la première chambre. »

— Suivant le *Morning-Herald*, le parlement sera prorogé jeudi prochain, mais la reine Victoria n'assisteroit pas à cette cérémonie.

— A la séance des communes du 30 septembre, le bill de la commission des pauvres a été lu pour la troisième fois. Un amendement de M. Fielden a été rejeté.

Lord Brougham, à la chambre haute, s'étant servi du mot *opposition*, en s'adressant aux membres de l'ancien ministère, a été interrompu par un éclat de rire de lord Melbourne. Interpellé sur cette inconvenance, l'ancien premier ministre a expliqué son hilarité en disant que lord Brougham s'étoit servi d'une expression anti-parlementaire, parce que, s'il y avoit quelquefois dans la chambre divergence d'opinions, il ne pouvoit y avoir d'opposition permanente.

Après cet incident, lord Brougham a continué à parler de l'intimidation qui avoit présidé aux dernières élections, et il a annoncé que, dans la prochaine session, il feroit une motion à ce sujet.

La séance des lords du 1er octobre n'a offert aucun intérêt.

— Les séances des deux chambres du 2 octobre n'ont offert que peu d'intérêt. Le bill de la conversion des bons de l'échiquier a été adopté.

— L'amiral sir Edward Owen a été nommé au commandement des forces navales angloises dans la Méditerranée, en remplacement de sir A. Stopford. Sir Stratford Canning a, dit-on, été nommé ambassadeur à Constantinople, après avoir refusé l'ambassade de Vienne.

— On vient de publier à Londres que l'avis a été reçu du consul anglais à Tri-

poli, de l'existence dans cette régence d'une mine étendue de soufre de bonne qualité.

— Le grand conseil du canton de Tessin a adopté le projet d'amnistie que lui a présenté le conseil exécutif. Le 21 septembre, le décret a été publié et affiché dans toutes les communes du canton. Outre les dispositions déjà connues de ce décret, on y trouve encore les suivantes :

« Sont amnistiés les soldats et sous-officiers qui, dans le cours de l'insurrection, n'ont commis que des délits militaires; s'ils ont pris part à la révolte, ils seront punis disciplinairement pour les délits militaires qu'ils auront commis. Les officiers seront punis pour les délits militaires par eux commis. Les étrangers impliqués dans la révolte sont bannis pour toujours du canton. S'ils y rentrent, ils seront livrés aux tribunaux ordinaires. »

— Suivant le *Journal de Francfort*, les arrestations opérées à Lemberg et même à Vienne, ont décidément un caractère politique, mais les menées auxquelles ont pris part les personnes arrêtées n'ont aucun rapport avec les vues des sociétés secrètes qui existent dans l'ouest de l'Europe.

— Une lettre de Vienne dit que le conseil aulique de guerre d'Autriche a autorisé tous les commandans des provinces frontières à licencier les soldats, dont le service expire à la fin d'octobre, et qui ne veulent pas s'engager de nouveau.

— La prospérité de la ville de Trieste, compromise par une longue crise commerciale, s'est ranimée depuis la fin d'août. Les faillites ont cessé, et les expéditions de marchandises ont repris leur cours, surtout pour le Levant. Il paroît qu'on a abandonné l'idée de fonder une banque d'escompte à Trieste, depuis que les embarras financiers ont cessé sur cette place.

— Un vol audacieux a été commis récemment au Musée égyptien du château de Montbijou (Prusse). Sans reculer devant les momies des Pharaons, on a enlevé tous les objets d'or et d'argent qui ornoient les cercueils ou les momies elles-mêmes. Au nombre des objets volés se trouve la fameuse barre d'or qui pèse 227 ducats, et qui n'est pas moins remarquable par ses arabesques que par sa grande valeur.

— L'ouverture de la diète de Transylvanie aura lieu à Clausenbourg le 15 novembre prochain.

— Les nouvelles des Etats-Unis sont du 16 septembre. Elles annoncent que le président a rejeté le second bill pour la création d'une banque fiscale. Tous les ministres, à l'exception de M. Webster, ont donné leur démission. Le président a fait de nouvelles nominations qui ont été acceptées par le sénat. M. Walter Forward a été nommé secrétaire du trésor; M. J. Mac-Léan de la guerre; M. Upshur, de la marine.

C'est le 27 que devoit commencer le procès de M. Mac-Leod. On paroissoit croire à un acquittement. D'après une autre version, l'ambassadeur anglais avoit reçu l'ordre de demander la mise en liberté immédiate du prisonnier, et, en cas de refus, de prendre ses passeports et de revenir en Angleterre. Cette détermination rendroit imminente une guerre entre les deux pays.

— Une collision très-grave a eu lieu à Cincinnati entre les nègres et une partie de la population blanche.

— La petite ville de Syracuse, située sur le bord du canal Oswego, dans l'Etat de New-York, a été dernièrement le théâtre d'un affreux incendie dont un grand nombre de personnes ont été victimes. Vers neuf heures et demie de ce jour malheureux, les flammes jaillirent d'un atelier de menuiserie. La cloche d'alarme fit bientôt accourir sur les lieux, non-seulement les pompiers, mais aussi une foule de curieux qui se pressoient autour de la maison incendiée. Tout à coup des voix s'écrièrent : « Il y de la poudre ! » mais ce cri fut regardé comme une plaisanterie, et personne ne recula. Il y avoit un quart d'heure que le feu avoit

éclaté; une exposition terrible se fit entendre et les débris de la maison volèrent au loin en éclats. Il y eut un affreux désordre : les spectateurs se précipitèrent les uns sur les autres pour fuir, et le désastre avoit déjà eu lieu depuis plusieurs minutes avant que l'on en connût la cause et l'étendue. Lorsque l'ordre fut un peu *rétabli*, on entendit des cris déchirans d'agonie; on vit dispersés çà et là des cadavres horriblement mutilés. Des secours furent portés; plus de quarante blessés, dont quelques-uns mortellement, furent portés dans les maisons voisines. Le lendemain matin, on évaluoit le chiffre des morts à plus de trente.

— On mande de Constantinople, à la date du 8 septembre, que Saïd-Bey, fils du vice-roi d'Egypte, a été nommé général.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 4 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 114 fr. 55 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 97 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 55 c.
Act. de la Banque. 3345 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 755 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 105 fr. 10 c.
Emprunt romain. 104 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 23 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

SENTIMENT DE M. GAUTHIER, professeur d'orgue et de composition à l'Institut royal des Jeunes-Aveugles, sur la profession d'organiste et sur la musique d'orgue.

Nous croyons intéresser ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'orgue, en plaçant sous leurs yeux une lettre que M. Gauthier adresse à l'un de ses amis, et dans laquelle il lui fait connoître ce qu'il pense sur l'état d'organiste et sur les compositions d'orgue en général. Voici cette lettre :

« Mon cher ami, vous m'avez demandé que je vous fisse connoître mon sentiment sur la profession d'organiste et sur la musique d'orgue. Pour vous satisfaire, je vais essayer de résumer dans cette lettre les observations que je vous ai déjà faites de vive voix sur ce sujet.

» De tous les instrumens de musique, l'orgue est, à mon avis, le plus parfait et le plus majestueux; c'est, par conséquent, l'instrument qui convient le mieux à la musique de nos solennités religieuses.

» Beaucoup de gens touchent l'orgue ; plusieurs exécutent ou improvisent de beaux morceaux d'orgue, mais peu sont de vrais et bons organistes. Cela provient de ce qu'il ne suffit pas, pour être bon organiste, d'être bon musicien; il faut encore être religieux.

» Lisidas touche l'orgue d'une manière brillante et chaleureuse : c'est un excellent pianiste. Polidor amuse et surprend par son jeu pittoresque et fantasmagorique ; Lisis enchante et ravit d'admiration les connoisseurs par la science de son harmonie et par la beauté des fugues qu'il fait entendre ; Cléostène nous transporte au théâtre par la légèreté et le caractère lascif de sa mélodie, et par de fréquentes réminiscences des airs profanes; mais écoutons Théotime. Cet artiste chrétien, animé d'une foi vive, et profondément pénétré de la sainteté de nos mystères; Théotime, inspiré par ce même Esprit saint qui présidoit aux accords du prophète-roi, fait entendre une harmonie toute céleste qui porte l'ame au recueillement et à la piété. Il réveille quelquefois dans l'ame du vrai fidèle quelques-uns de ces pieux et anciens souvenirs dont la réminiscence fait souvent couler des larmes de componction : Théotime est assurément du nombre des bons et vrais organistes.

» Qu'elles sont douces les émotions que fait éprouver Théotime, lorsqu'à certaines époques solennelles de communion génerale il traite de mille et mille manières et qu'il fait entendre sous mille formes diverses ce beau chant : *Mon bien-aimé ne paroît pas encore*, et d'autres airs de première communion.

» Le vrai organiste, c'est-à-dire l'organiste chrétien, doit entrer dans l'espr des solennités qu'on célèbre, et y faire entrer, autant que possible, les fidèl qui l'entendent, soit en traitant le chant de la prose, de l'hymne ou de quelque aut partie de l'office de ces fêtes, soit en exécutant des morceaux d'un caractère analog à ces mêmes fêtes.

» Je ne prétends pas dire cependant que les organistes qui ne sont que musicie ne touchent pas l'orgue de manière à faire plaisir; je ne dis point non plus que l organistes religieux sont tous de bons organistes, mais je crois que l'organiste comme tout homme exerçant une profession quelconque, doit avoir l'esprit de profession. Ainsi l'organiste doit donc naturellement joindre l'esprit religieux au t lent musical.

» Si je devois un jour fonder une école d'orgue, je voudrois réunir de jeunes e fans dans une maîtrise dans laquelle je donnerois à mes élèves, avec l'instruction m sicale, une bonne éducation religieuse et une parfaite connoissance de l'Ecritu sainte. J'ai toujours conçu une haute idée des fonctions d'un organiste; je vois en l un homme de talent, un homme de génie. En effet, il faut assurément du génie celui dont les inspirations aussi agréables que variées, viennent me charmer par u ravissante harmonie. Selon moi, l'organiste forme le premier anneau de la chaîn artistique.

» La musique d'orgue doit être naturellement composée pour le but qu'on se pr pose, et toujours parfaitement appropriée à la sainteté et à la gravité de nos fêtes de nos temples.

» Le caractère de cette musique consiste en général dans une grande simplicité d mélodie et dans une harmonie liée et soutenue. Ainsi les organistes pianistes, ceu qui mettent tout leur talent à faire de la fantasmagorie en sautant continuellemer d'un clavier à l'autre, sans raison et sans mesure; ceux qui endorment les fidèles p la science et l'aridité de l'harmonie; ceux qui se plaisent à exécuter les chants d théâtre, ou les airs de certaines chansons peu convenables aux lieux saints et pro crites d'ailleurs par la police; ceux qui passent une partie de la nuit, ou la nuit e tière, à jouer dans les bals ou dans d'autres endroits plus anti-religieux encore qu les bals, tous ces organistes-là ne sauroient être de mon goût.

» Mais, me dira-t-on, il n'y a pas d'organiste comme vous le désirez? Je répondr qu'à la vérité, les organistes, comme je les demande, sont en très-petit nombre; c pendant, Dieu merci, il en existe encore plusieurs.

» Quoique la musique d'orgue doive être généralement d'un style grave et maje tueux, le genre religieux n'exclut nullement les compositions gaies, vives, légères brillantes.

» Les anciens organistes connoissoient mieux que nous les vrais genres de la musi que et de l'orgue. Les organistes modernes qui semblent ne voir uniquement dan l'orgue qu'un bel instrument offrant d'immenses ressources, ont souvent changé l caractère de cet instrument, et en ont même partagé la jouissance avec les auteu dramatiques.

» Je ne suis pas du sentiment des admirateurs exclusifs de l'ancienne école, ni d ces organistes qui croient avilir la nouvelle harmonie en la faisant entendre sur u instrument d'église et à côté du plain-chant. Je maintiens que la musique d'orgu doit progresser comme la musique faite pour les autres instrumens; qu'elle doit pro fiter des nombreux et beaux effets dont s'est progressivement enrichi le domaine mu sical.

» D'ailleurs tous ces perfectionnemens, comme l'art musical lui-même, nous vien nent de Dieu. Quel meilleur usage devons-nous en faire, si ce n'est de les restitue en quelque sorte à celui de qui nous les tenons, et de lui en faire hommage en le employant à la solennisation de son culte divin?

» Tel est, mon cher ami, mon sentiment sur la profession que vous exercez en c moment. J'aime à croire que si vous m'avez demandé tous ces détails, c'est pou vous en servir et pour en profiter utilement.

» Je suis pour la vie, etc. GAUTHIER. »

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3499.

JEUDI 7 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Histoire de l'Eglise, par M. l'abbé Receveur, professeur à la Faculté de théologie de Paris, tomes I et II.

Permettez-moi, M. le rédacteur, de revenir un instant sur une publication que vous avez déja annoncée, je crois, mais dont l'importance mérite quelque attention. Une Histoire de l'Église ne doit point passer inaperçue, tout habitués que nous soyons à voir oublier tant d'ouvrages dès le lendemain du jour où ils ont paru.

Avant d'entrer dans quelques détails, il convient, pour plus d'une raison, d'examiner d'abord le but que se propose M. l'abbé Receveur, et l'idée qu'il se fait de l'histoire de l'Eglise. Voici comment il juge dans sa préface nos deux principaux historiens :

« L'histoire de Fleury, si estimable à beaucoup d'égards, n'offre peut-être pas assez d'ordre et de suite dans la narration des faits; elle commence un récit, l'interrompt, le reprend et le laisse encore pour passer à d'autres objets, de sorte que le lecteur en perd le fil à tout moment, et ne le retrouve qu'avec peine au milieu de cette confusion de tant de circonstances diverses, coupées et entremêlées sans autre rapport que celui des temps; elle renferme d'ailleurs sur plusieurs points des jugemens qu'une critique impartiale ne sauroit approuver; enfin elle effraie par sa longueur, bien qu'elle s'arrête à une époque déjà fort éloignée de nous.

» L'ouvrage de Bérault-Bercastel, beaucoup moins étendu, ne fait guère mieux ressortir l'enchaînement des faits; il a en outre le défaut grave de substituer trop souvent à des détails instructifs le luxe des mots et la prolixité d'une phraséologie déclamatoire. On peut remarquer même que cette verbosité emphatique jette quelquefois une teinte obscure et trompeuse sur le véritable caractère des événemens, et qu'elle a contribué, avec le défaut de soin et de critique, à répandre dans le cours de l'ouvrage un assez grand nombre d'inexactitudes, mais principalement sur l'histoire des premiers siècles. »

Cette critique est, à peu de choses près, en raison inverse de celle que je trouve dans Feller sur ces deux historiens.

On doit sans doute reconnoître dans Fleury des qualités brillantes, peut-être même inimitables. La clarté, la pureté de son style, sa noble simplicité en rendent la lecture facile, attrayante même. Les détails si édifians dans lesquels il entre quelquefois excitent le plus vif intérêt, et son récit plein d'onction touche, remue les cœurs en les portant à la vertu; mais c'est précisément ce qui l'a rendu si dangereux : il étoit bien difficile de croire qu'un écrivain qui fait preuve d'un grand talent et sait se faire aimer, eût autant de torts qu'on vouloit bien le dire; on se persuadoit, au contraire, que c'étoient autant de calomnies que la jalousie inspiroit à la médiocrité dans le but de s'élever sur les ruines du vrai mérite. Mais, grâces à Dieu, la vérité s'est fait jour, et sans recourir à l'autorité des écrivains d'au-delà des monts, des Marchetti, des Muzzarelli, dont la science a fait depuis long-temps

[illegible] Papes [illegible]

[illegible]

Non, Fleury n'est pas trop long, [illegible] les longueurs. Il ne l'est pas même assez pour le temps où nous vivons, pour un siècle où la science historique est à l'ordre du jour, où l'on veut les faits pour preuves et rien que les faits. Je crois bien qu'une Histoire de l'Eglise est encore à faire : mais une Histoire de l'Eglise catholique ou universelle, qui embrasse tous les temps et tous les lieux, qui résume les annales des patriarches et des Juifs avec les traditions de tous les peuples, qui nous montre cette fille du ciel, exempte de toute éternité comme dit saint Epiphane, née au commencement des temps, grandissant peu à peu, atteignant l'âge mûr à l'avènement du Sauveur, toujours une, toujours immuable, quoique se développant sans cesse selon la belle remarque de saint Vincent de Lérins, enfin toujours digne de la sagesse éternelle qui l'a engendrée. N'est-ce pas là le vrai et le seul moyen de renverser les erreurs contraires qui ne diffèrent des anciennes que par l'expression et peut-être par plus d'absurdité? N'est-ce pas le moyen de combattre victorieusement l'école *symboliste*, en établissant bien les faits dont on [illegible] la réalité par des témoignages authentiques; l'école *fataliste*, en nous montrant, sortant de l'abus de la liberté humaine et se promenant par les dissensions des philosophes, ce torrent d'impiétés et de crimes qui, sans pouvoir anéantir les vérités révélées primitivement, les avait tellement souillées qu'il ne falloit rien moins qu'un Dieu pour les purifier et les restaurer, comme parle M. de Maistre; l'école *rationaliste* et *progressiste*, en présentant l'autorité de l'Eglise, ses dogmes, sa morale, son culte, comme le principe et la règle du vrai, du bien et du beau? Ne seroit-il pas absurde de prétendre nous faire parfaitement connoître un héros ou un saint, ce qui est tout un, en nous décrivant seulement le dernier tiers de sa vie? Il faut donc nous donner l'histoire de l'Eglise depuis sa naissance, c'est-à-dire depuis l'origine du monde. Une pareille histoire n'est point impossible : les matériaux sont prêts; il ne nous manque plus que l'historien. Elle est vivement désirée par les ecclésiastiques et par tous les hommes instruits.

Revenons à Bérault-Bercastel.

Il me semble que M. l'abbé Receveur n'est pas assez juste à son égard. Il l'accuse d'avoir commis deux fautes graves, l'une pour le fond, et l'autre pour la forme. Il est

vrai que, dans son premier volume, M. Receveur relève plusieurs inexactitudes qui, fussent-elles vraies, ne nous ont paru, malgré la sévérité de ses principes historiques, que des péchés véniels (1). Quant au style, nous croyons comme lui qu'il est parfois trop brillant : nous sommes pourtant loin d'y voir une *verbosité emphatique qui jette une teinte obscure et trompeuse sur le véritable caractère des événemens*, et, bien qu'on puisse lui reprocher avec justice d'avoir écrit sous l'empire de quelques préjugés, en somme son Histoire a beaucoup de mérite : ce qui le prouve, c'est qu'elle est lue avec plaisir, et recherchée par tous ceux qui n'ont pas le loisir de consacrer plus de temps à l'étude de l'histoire. Pour eux donc, l'Histoire de Bérault-Bercastel, en la complétant pour le temps qui a précédé Jésus-Christ, et en la continuant jusqu'à nos jours, est un livre nécessaire : cette dernière partie est faite, mais elle exige quelques corrections. C'est ainsi que, sans rien détruire et profitant de ce qu'il y a de bon dans ces deux hommes célèbres qui ont laissé bien loin tous les autres, nous apporterons aussi notre pierre à l'édifice commencé par nos pères.

M. l'abbé Receveur se propose de réunir dans six ou sept volumes in-12, tous les faits importans de l'Histoire de l'Eglise :

« L'établissement et les progrès du christianisme, dit-il, les résultats de son influence sur les idées et sur les mœurs de la société; le tableau complet et détaillé du gouvernement et de l'état de l'Eglise dans les différens siècles, la vie de ses pontifes les plus illustres, les travaux de ses docteurs, les combats des martyrs, les vertus et les miracles des saints plus ou moins connus, l'histoire des ordres religieux, les développemens de la discipline, les décisions des conciles, l'origine et la transformation des hérésies, en un mot toute la succession des événemens intéressans, se trouvera résumée dans notre travail... Quant au style, nous nous sommes attaché surtout à le rendre clair, simple et naturel, en évitant également la trivialité et l'emphase. Une élocution plus ornée, plus pompeuse et relevée par l'éclat de ces figures brillantes qui frappent l'imagination, offriroit à coup sûr plus d'agrément et d'intérêt ; mais la dignité, qui nous semble devoir être le caractère propre d'une Histoire de l'Eglise, ne paroît guère compatible avec ce luxe des parures affectées. »

Dans un second article nous examinerons jusqu'à quel point M. l'abbé Receveur a tenu parole.

Mais il devoit se demander avant tout à quel besoin répond cette nouvelle Histoire de l'Eglise, telle qu'il nous la donne? A quelle classe de lecteurs convient-elle?

Comme nous l'avons dit, il n'y a qu'un instant, un autre Fleury, plus méthodique, plus impartial, plus philosophe, qui remonteroit jusqu'à l'origine du monde, est nécessaire aux hommes de science; et un autre Bérault, avec les modifications dont nous avons parlé, aux gens du monde. Mais ensuite il ne nous faut plus qu'un abrégé très-succinct dans le genre de celui du R. P. Loriquet pour les classes élémentaires, ou un résumé qui nous donne la philosophie de l'histoire, à peu près semblable à celui M. Mœlher pour le moyen âge : œuvre éminemment utile aux savans eux-mêmes, pour leur rappeler ce qu'ils ont appris, et

(1) Ces légères inexactitudes ont d'ailleurs été rectifiées dans la troisième édition de l'*Histoire générale de l'Eglise*.
(*Note du Rédacteur.*)

coordonner leurs connoissances en histoire par un procédé scientifique; mais œuvre grande, et peut-être plus difficile que l'histoire elle-même; car elle ne peut être le résultat d'un système *à priori*, mais elle doit sortir tout d'une pièce et jaillir en quelque sorte vivante et complète, comme Minerve du cerveau de Jupiter, de l'étude approfondie de tous les faits et de toutes leurs causes. Avec un peu plus d'étendue, tout en conservant la même forme, cet ouvrage deviendroit classique et serviroit pour le cours d'histoire ecclésiastique qui s'introduit dans les séminaires. M. l'abbé Receveur ne me semble pas devoir combler cette lacune sans refondre entièrement son ouvrage.

Les biographies bien faites sont ce qu'il y a de plus propre à mettre entre les mains des fidèles qui ne cherchent et ne doivent chercher dans l'histoire que des sujets d'édification, parce que là seulement ils peuvent considérer à loisir et dans tous les détails de la conduite, même privée, le héros ou le saint qu'ils doivent admirer et imiter. Aussi des hommes de talent et de foi ont-ils compris qu'il y avoit là autant de richesses pour la littérature que d'avantages pour la piété, et exploitent-ils avec succès ce terrain neuf sur lequel ils récoltent d'abondantes moissons.

Nous ne partageons pas non plus l'avis de M. Receveur sur le style qui convient à l'histoire; et nous pourrions au besoin citer l'exemple des historiens grecs et latins. Puisque le discours n'est que l'expression ou la forme de la pensée, l'histoire en général, mais surtout l'histoire [illegible]lise doit être écrite avec éloquence; le style, toujours en harmonie avec les choses qu'on décrit, doit être, tour à tour, simple, grave, insinuant, majestueux, pathétique. Qu'est-ce donc que l'histoire de l'Eglise, sinon la lutte sublime du bien et du mal, du vice et de la vertu, une véritable épopée, un drame gigantesque? Et un homme, un chrétien, un prêtre nous parlera de ces choses avec un langage froid, sans chaleur et sans ame! Et son but est d'inspirer la haine du vice et l'amour de la vertu! Qu'il évite l'emphase, qu'il soit toujours naturel, je le veux, je le désire; mais qu'il ne corrige pas un défaut en tombant dans un autre plus grave.

Ces considérations générales sur l'Histoire de l'Eglise étoient nécessaires pour bien apprécier la position un peu critique où s'est placé M. Receveur, pour comprendre toutes les difficultés qu'il doit vaincre afin d'obtenir quelque succès, et pour lui indiquer les améliorations qu'il doit apporter aux volumes qu'il prépare, et à la seconde édition lorsque la première sera épuisée.

L'abbé ***, professeur de théologie.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On lit dans le *Diario* du 25 septembre :

« Aux détails que nous avons déjà donnés sur le séjour du Saint-Père à Ancône, nous devons ajouter qu'après avoir administré de sa main la sainte Eucharistie au corps municipal, le jour consacré à l'accomplissement du vœu à la suite duquel Ancône fut délivré du choléra en 1837, Sa Sainteté a voulu laisser un calice d'un travail précieux à l'église cathédrale où cette sainte communion avoit eu lieu après sa messe. Sa Sainteté avoit le

projet de suivre dans l'après-midi la procession votive; mais l'heure avancée à laquelle commença cette pieuse cérémonie ne le permit pas.

» Neuf membres du sacré collége, savoir : LL. EE. les cardinaux Testaferrata, Ostini, Della Genga, Soglia, Ferretti, Riario, Mattei, Spada et Ciacchi, formoient au Saint-Père, pendant son séjour à Ancône, un cortége qui ajoutoit un singulier éclat, surtout aux cérémonies saintes auxquelles Sa Sainteté prit part.

» Nous aimons à mentionner les éloges donnés par Sa Sainteté au colonel Lorini, au major Provinciali et aux autres officiers qui ont ou préparé ou dirigé les nouveaux travaux du fort; ainsi qu'au R. P. Vernò, général des *Benfratelli*, et aux religieux ses compagnons, pour l'ordre, la propreté, l'inépuisable charité qui font que leur grand hôpital mérite si bien de l'humanité souffrante, et en particulier des malheureux insensés auxquels une partie considérable de l'établissement est consacrée. Sa Sainteté ayant aperçu, durant le cours de cette visite, une pauvre malade déjà à l'extrémité, accourut à son lit et lui apporta une consolation bien précieuse pour elle, en lui donnant la bénédiction *in articulo mortis*.

» Au milieu de tant de motifs de satisfaction et de joie, Sa Sainteté eut la douleur de se voir momentanément privée de son excellent majordome Mgr Massimo, surpris à Ancône par une maladie peu grave, mais douloureuse. Sa Sainteté daigna le visiter, le consoler avec la plus affectueuse bienveillance, et le recommander en particulier aux soins de Mgr Luciardi, délégat de cette province.

» Dans la matinée du 17 septembre, Sa Sainteté partit d'Ancône, pour Jesi. Sur la route, les habitans de Falconara avoient élevé deux arcs-de-triomphe, l'un à l'entrée, l'autre à la sortie de leur territoire, et sous lesquels le clergé, l'administration municipale et la population fêtèrent le passage de Sa Béatitude. Un arc de triomphe avoit également été élevé par les habitans de Saint-Marcel. Aux approches de Chiaravalle, Sa Sainteté se trouva près de la célèbre manufacture de tabacs que les administrateurs co-intéressés avoient élégamment décorée et où l'on remarquoit des inscriptions appropriées à la circonstance. Les ouvriers et les employés étoient rangés au-dehors en corps séparés. Sa Sainteté daigna descendre, examiner le jeu des machines et toutes les parties de l'établissement. Elle admit ensuite au baisement des pieds les principaux employés et donna sa bénédiction à tous les ouvriers, auxquels elle laissa des marques de sa munificence. Arrivée à Chiaravalle que décoroient de beaux arcs-de-triomphe, Sa Sainteté se rendit à l'église principale, et là, après avoir reçu la bénédiction du très-saint Sacrement, elle admit au baisement des pieds le clergé, la communauté des Cisterciens, les autorités, et elle bénit le peuple. En ce lieu compris dans l'évêché de Sinigaglia, avoit eu soin de se trouver S. E. le cardinal Scoberas-Testaferrata, qui, après avoir complimenté le Saint-Père avec une affectueuse vénération, prit congé de Sa Sainteté pour retourner à sa résidence.

» Vers midi, Sa Sainteté fit son entrée dans la ville de Jesi, passant sous des arcs-de-triomphe et permettant à un corps de jeunes gens en costume uniforme de traîner sa voiture. Une troupe d'enfans, décemment et élégamment habillés, la précédoient en répandant des fleurs. A la porte de la cathédrale, le Saint-Père fut reçu par S. E. le cardinal Ostini, évêque du diocèse, et par S. E. le cardinal Ferretti. Après ses prières et la bénédiction du saint Sacrement, Sa Sainteté se rendit à l'évêché, où ses appartemens étoient préparés. D'une galerie extérieure de ce palais, le Saint-Père donna sa bénédiction au peuple, dont la foule remplissoit la place et les rues qui y aboutissent. Dans la soirée, il y eut illumination générale : celle de la grande et belle rue du *Corso* étoit surtout remarquable par le bon goût du dessin et des transparens de diverses couleurs. Il y eut en outre un beau

feu d'artifice : le froid et le temps pluvieux ne permirent pas au Saint-Père d'assister à ce magnifique spectacle.

»Dans la matinée du 18, le souverain Pontife, après avoir de nouveau béni le peuple de Jesi, partit pour Fabriano. Les cardinaux Ostini et Ferretti prirent congé de Sa Sainteté après l'avoir accompagnée jusqu'à sa voiture et lui avoir offert l'hommage de leurs vœux. A l'extrémité du territoire de Jesi, où finit la province d'Ancône, Mgr Luciardi, qui avoit accompagné Sa Sainteté par toute la province, prit aussi congé et regagna sa résidence. Continuant sa route, Sa Sainteté passa sous des arcs de verdure érigés en commun par les habitans de Mont-Robert, Castel-Bellino, Majolati, Mont-Carotto, Castel-del-Piano, Rosora, Merco, et enfin sous celui qui étoit préparé à Serra-S.-Quirice, où se trouvoient réunis le clergé, la magistrature et la population. Sa Sainteté mit pied à terre, admit au baisement des pieds les personnes les plus distinguées, et donna sa bénédiction à toute l'assistance. Aux approches de Fabriano, la commune d'Albacina fêta également par de joyeuses démonstrations le passage du souverain pontife.

»Vers le milieu du jour, Sa Béatitude arriva à Fabriano. A l'entrée de cette ville s'élevoit un majestueux arc-de-triomphe avec des inscriptions de félicitations et de fidélité à toute épreuve. Un corps de jeunes gens traîna la voiture. La magistrature municipale, ayant à sa tête Mgr Savelli, délégat de Macerata dans la province duquel se trouve Fabriano, offrit ses hommages à Sa Sainteté. Un second arc-de-triomphe avoit été érigé à l'entrée de la grande place, au milieu de laquelle s'élevoit une colonne d'honneur avec des figures représentant les vertus du Saint-Père et des inscriptions relatives aux faits glorieux de son pontificat. Sa Sainteté descendit à l'église de Saint-Romuald appartenant aux religieux Camaldules. Elle y fut reçue par S. E. le cardinal Bianchi, général de l'ordre, et par toute la communauté, et elle y trouva l'évêque diocésain. Après avoir prié et reçu la bénédiction du saint Sacrement, le Saint-Père passa dans les appartemens qui lui étoient préparés dans le monastère attenant à l'église. Le peuple accouru pour le fêter étoit immense; mais il fut troublé dans sa joie par la pluie qui, depuis l'arrivée du Saint-Père, tomba sans interruption pendant plusieurs heures; ce qui fit que l'entrée n'eut pas lieu avec toute la solennité projetée.

»Dans la matinée du 19, le Saint-Père célébra la sainte messe au grand autel de l'église Saint-Romuald : deux abbés de l'ordre des Camaldules l'assistoient, et la cour du souverain pontife étoit présente. Après avoir ensuite entendu la messe d'un de ses chapelains secrets, le Saint-Père fit don à l'église d'un calice et d'une patène de très-grand prix, tant à cause de la richesse qu'à cause de la rareté du travail. Le Saint-Père se rendit après cela à la cathédrale, où il reçut la bénédiction du très-saint Sacrement. De là, il passa à l'évêché, et du balcon il bénit le peuple immense accouru des campagnes et des pays voisins. En outre, il admit au baisement des pieds le clergé séculier et régulier, et d'autres personnes de distinction.

»Peu après, Sa Béatitude honora de sa présence la maison du comte Possenti, où elle admira la précieuse collection d'objets antiques en ivoire qui y sont conservés; collection qui s'augmente tous les jours pour l'ornement de la cité. Sa Sainteté visita également la papeterie Miliani, la plus importante qu'il y ait à Fabriano, et voulut examiner en détail tous les travaux, en admirant l'activité, ainsi que la perfection à laquelle on est parvenu.

»Dans l'après-midi, Sa Sainteté visita plusieurs monastères de femmes. Dans la soirée, il y eut illumination générale et feu d'artifice; l'illumination en verres de couleur des arcs-de-triomphes étoit surtout brillante.

»Dans la matinée du 20 septembre, le Saint-Père, accompagné de deux abbés camaldules, se rendit pour célébrer la

sainte messe dans les souterrains de l'église où se conservent les reliques de saint Romuald. A la suite de sa messe, Sa Béatitude entendit celle d'un de ses chapelains secrets, et, après avoir long-temps prié dans ce sanctuaire, elle partit pour Gualdo Tadino. Elle y arriva vers midi, après s'être arrêtée à Cancelli et à Fossato pour bénir le peuple qui l'attendoit, impatient de voir son souverain et son père. Deux arcs-de-triomphe s'élevoient l'un à l'entrée, l'autre à la sortie de la ville. Le délégat de Macerata fut alors remplacé par Mgr Pecci, délégat de Pérouse, dans la province duquel se trouve la ville de Gualdo Tadino. La magistrature locale a présenté ses hommages à Sa Sainteté à l'entrée de la cité, pendant qu'un corps de jeunes gens obtenoit la faveur de traîner sa voiture jusqu'au Dôme. Là, le Saint-Père a été reçu par l'évêque de Nocera; il a fait ses prières, et reçu la bénédiction solennelle du très-saint Sacrement. Puis Sa Sainteté s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville où ses appartemens étoient préparés, et du balcon elle a béni le peuple qui étoit réuni en foule et qui faisoit retentir l'air de ses *vivats*.

» La santé si précieuse de Sa Sainteté se conserve toujours dans le meilleur état, résultat auquel contribuent l'exactitude du service, et les mesures prises avec intelligence par le prince Massimo, surintendant des postes pontificales. »

— Les académies des Arcades et du Tibre, de Rome, ont, par lettres-patentes du mois d'août, agrégé à leur compagnie M. l'abbé Mislin, littérateur et poète français, qui habite Vienne.

PARIS. — En lisant l'article de M. J. Janin sur les Mémoires de la veuve Lafarge, nous avions cru à une sorte de réparation morale de la part du *Journal des Débats*. M. J. Janin n'a pas tardé à nous détromper dans un feuilleton de théâtre rédigé avec le même luxe d'indécence qu'autrefois.

Mais ce qui nous afflige et nous étonne surtout, c'est de retrouver, sous le titre de *Marguerite*, un roman plus mauvais, plus indigne encore que le roman des *Quatre Sœurs*.

M. Frédéric Soulié y mêle un prêtre à des scènes de honteuse corruption : et sur ce prêtre, il entasse tous les vices; il le couvre du masque de la plus affreuse hypocrisie; il le montre dévoré d'une ambition impatiente d'arriver à son but, n'importe par quels moyens, et assez vil pour sacrifier jusqu'à la candeur d'une jeune pupille afin d'assurer le succès de ses desseins.

Voilà comment le *Journal des Débats*, comment cette feuille *conservatrice* entend faire prévaloir l'ordre dans la société. Elle emprunte la plume de M. Frédéric Soulié pour calomnier le clergé dans la personne d'un de ses membres. Et, après avoir immolé les gardiens naturels de l'ordre social; après les avoir dépouillés aux yeux des peuples de cette couronne de considération et de dignité qu'on respecte en eux; après avoir livré au mépris et à la risée le caractère sacerdotal, elle s'étonne que le désordre poursuive son cours. Insensés qui ne voient pas que l'édifice, dont on a brisé les colonnes, doit retomber de tout son poids et écraser de ses ruines les coupables auteurs de cette destruction!

Plus que jamais, nous nous élevons contre le *Journal des Débats*; plus que jamais, nous convions les honnêtes gens, *sans distinction de parti politique*, à former une sainte croisade contre cette feuille corruptrice. Elle tarit à sa source la vie morale de la société; elle relâche successivement tous les liens de la famille; elle déprave tous les instincts, gangrène tous les cœurs : eh bien! qu'à leur tour les honnêtes gens, afin de se préserver de ses at-

teintes venimeuses, lui opposent une ligue menaçante. Que les pères de famille ferment à ce journal la porte de leurs maisons, où il n'entreroit que pour y semer la corruption! Que le clergé suscite, encourage et seconde cette résistance des intérêts moraux de la société contre leur ennemi le plus redoutable, précisément parce que, le bien et le mal se trouvant mêlés ou alternativement proposés dans le *Journal des Débats*, on est moins prévenu contre le danger de cette lecture! En un mot, qu'on déserte cette feuille contagieuse; et bientôt, nous n'en doutons pas, avertie par la diminution du nombre de ses abonnés, elle modifiera son langage.

Si le *Journal des Débats* demeuroit sourd à nos paroles trop austères pour sa frivolité, lui siéroit-il de repousser celles du *Constitutionnel?* Or, le *Constitutionnel* fait peser sur lui une responsabilité terrible, en rappelant que ce sont les lectures de la veuve Lafarge qui ont perdu cette femme : « Marie »Cappelle, dit il, est la réalisation » complète des types du roman mo» derne. C'est en cela qu'on acquiert » la preuve à peu près certaine que » ses lectures l'ont perdue. Il y a » quelque temps qu'à propos du li» vre de M. Alexis Dumesnil, une » plume ferme et morale rappeloit » tous les ravages causés par le ro» mantisme. Marie Cappelle est cer» tainement une de ses victimes. » Parmi les romans qui ont vicié la veuve Lafarge, est-il téméraire de classer ceux de M. Frédéric Soulié? Y a-t-il quelque exagération à dire que Marie Cappelle a puisé goutte à goutte dans le *Journal des Débats* le poison qui l'a tuée moralement? Ici nous adjurons de nouveau tous les pères de famille, qui ne veulent pas que leurs femmes, que leurs filles subissent, comme la veuve Lafarge, cette influence délétère; nous les adjurons d'éloigner de leurs demeures une feuille dont la lecture peut susciter de tels monstres. Nous adjurons le clergé de marquer cette feuille d'un sceau de réprobation, et d'obtenir, par la sainte autorité de ses conseils, qu'elle soit exclue de tous les lieux où les bonnes mœurs sont en honneur. Nous supplions enfin M. Frédéric Soulié, s'il ne tient pas compte de nos avertissemens, de peser dans le secret de sa conscience ces mots du *Constitutionnel :* « Il est temps que les écri» vains dont les œuvres excitent » quelque attention et ont quelque » influence sur les esprits, réfléchis» sent aux désastres causés par leurs » tendances. » Certes, il en est temps : nous ne marchons plus à l'anarchie morale: nous y sommes; et, si la religion qui nous tend la main pour nous relever voit ses tendres et pressantes invitations méprisées, nous y périrons.

Diocèse de Gap. — Mgr Rossat vient de publier une circulaire pour la formation d'une caisse diocésaine de retraite.

« Le gouvernement, dit le prélat, alloue bien chaque année des fonds, et nous ne devons pas méconnoître ce bienfait; mais ce ne sont là que de bien foibles secours pour aider, et non des pensions de retraite qui suffisent.

» Ils souffrent donc réellement, ces vétérans de la sainte milice, l'honneur de notre sacerdoce, qui ne possèdent rien aujourd'hui, parce qu'ils ne se sont rien réservé des fruits de leur long et laborieux ministère... Ils souffrent également, ces hommes du sanctuaire, au cœur grand et désintéressé, que les travaux d'un zèle trop actif ou des infirmités trop précoces ont vieillis avant l'âge et condamnent au repos... S'ils sont dans la nécessité, nous partagerons avec eux...

» A cette occasion, nos chers coopérateurs, nous nous sentons pressé encore de porter à votre connoissance une me-

sure administrative dont nous avons voulu, avant de l'arrêter, bien apprécier tous les caractères et prévoir toutes les conséquences.

»Une grave question, vous le savez, depuis long-temps soulevée et relative à l'établissement du Laus, préoccupoit, dans vos rangs, tous les esprits. Vous apprendrez donc avec intérêt qu'après de longues et impartiales réflexions, nous venons enfin de lui donner une solution, celle que nous croyons la plus conforme aux droits de la justice, aux vœux les plus légitimes de notre clergé et aux besoins les plus urgens de notre diocèse. Cet établissement essentiellement diocésain, étant en partie destiné, d'après les pieuses et si formelles intentions de ses fondateurs, aux prêtres ayant droit de réclamer un asile dans leur vieillesse ou leurs infirmités, nous croirions manquer à ce qu'il y a de plus impérieux dans les obligations de notre charge, si nous retardions plus long-temps de lui faire atteindre sa primitive et si louable destination.

»Par ces motifs et bien d'autres parfaitement connus de notre clergé, et dont, en définitive et en vertu de la place que nous occupons, nous sommes le juge compétent, nous avons nommé pour la garde du précieux sanctuaire de Notre-Dame-du-Laus, pour le service paroissial de cette église et pour les soins à procurer aux ecclésiastiques admis dans la maison de retraite, des prêtres choisis dans la congrégation des missionnaires du diocèse, lesquels devront entrer incessamment en fonctions. En conséquence nos missionnaires vont remplacer MM. les missionnaires de Provence qui avoient été appelés au Laus en 1818, par l'autorité diocésaine.»

Suit l'ordonnance épiscopale qui organise la Caisse de retraite, au moyen d'une souscription annuelle que chaque prêtre du diocèse est invité à payer à raison de 1 pour 100 de son traitement ou revenu fixe.

Diocèse de Lyon. — C'est à tort qu'on a supposé à S. E. le cardinal de Bonald le projet de faire prochainement un voyage à Rome. Mgr l'archevêque de Lyon ne va point en Italie. Une visite à sa famille et le besoin d'un peu de repos après de longues tournées dans son diocèse, sont le but du voyage de S. E., qui se trouve actuellement à Milhau, département de l'Aveyron.

Diocèse de Saint-Brieuc. — La nouvelle retraite ecclésiastique vient de se terminer dans la cathédrale de Saint-Brieuc. Le P. Millet, qui s'est encore fait entendre dans cette circonstance, a montré l'utilité sociale du prêtre, apôtre de paix et de conciliation au milieu de toutes les révolutions politiques; homme de civilisation et de progrès aux époques les plus rétrogrades et les plus barbares.

— On écrit de ce diocèse que M. l'abbé Jean-Marie de La Mennais, qui s'est voué à l'œuvre admirable de la régénération sociale par l'instruction primaire fondée sur l'éducation chrétienne, vient de conduire à Brest dix Frères et un ecclésiastique, destinés pour Fort-Royal et le Sénégal.

« C'est, dit le *Français de l'Ouest*, un nouveau renfort pour les dévoués et pieux instituteurs qui travaillent déjà, dans nos colonies, à l'émancipation de la race noire par l'enseignement de la seule doctrine, qui, éclairant l'intelligence et maîtrisant les passions, rend l'homme déchu capable de jouir de la liberté. »

ANGLETERRE. — Lord Shrewsbury vient de faire un appel aux catholiques pour les inviter à se rallier au ministère de sir Robert Peel. En protestant dans sa brochure contre les libéraux, contre l'agitation de l'Irlande, contre M. O'Connell, lord Shrewsbury a éveillé beaucoup de susceptibilités. En Angleterre même, les catholi-

ques paroissent peu disposés à se rendre sans réserve à cette invitation. Leur journal le plus important, le *Tablet*, s'est prononcé contre les opinions du noble comte.

AUTRICHE. — Nous reproduisons, sans la garantir, la nouvelle suivante, tirée de la *Gazette de Leipsick*:

« Un acte pontifical, rendu le 22 mai 1841, décide la question des mariages mixtes dans les termes suivans : «Lorsque les époux ne voudront pas consentir à élever leurs enfans dans la religion catholique, le curé ne devra leur prêter qu'une assistance purement passive.» Cet acte est intitulé : *Instructio ad archiepiscopos. Austriæ ditionis in fœderatis Germaniæ partibus.* L'empereur en a ordonné l'exécution par une lettre autographe adressée au comte Metrowsky, le 24 août 1841. »

ESPAGNE.—Les persécutions dont le clergé espagnol est l'objet, et la vente des biens ecclésiastiques, donnent lieu chaque jour à des protestations. Nous devons mentionner celles des évêques de Calahorra, de La Calzada, de Minorque, de Plasencia, du chapitre d'Osma, du clergé de Daroca, et d'un grand nombre de prêtres de divers diocèses.

— Bien qu'un parti en Espagne fasse une guerre insensée au Saint-Siége, menace l'Eglise d'un schisme, et que le gouvernement ait publié un manifeste, qui l'emporte en insolence sur tout ce que l'on connoissoit jusqu'à présent, chaque poste continue à apporter à Rome des demandes de dispenses, et qui plus est, quelques-unes de ces demandes sont accompagnées d'une recommandation du régent.

PRUSSE. — On lit dans le *Journal de Bruxelles :*

« Les dernières nouvelles venues de Rome et de divers points de l'Allemagne, sont de nature à faire croire que le moment n'est pas loin où l'affaire de Cologne sera définitivement terminée. Bien souvent déjà les espérances des catholiques ont été déçues, et il semble qu'il y ait une sorte de témérité à affirmer quelque chose sur cette matière. Cette fois-ci, cependant, il paroît qu'il en est autrement : c'est ce que nous apprennent nos nouvelles particulières. Le désir bien connu du roi de Prusse d'arriver à une solution, le désir non moins grand qu'éprouve le Saint-Siége de voir se terminer des différends si fâcheux pour l'Eglise, l'unanimité de l'opinion publique sur le besoin d'en finir, tout s'accorde pour donner lieu de croire à un résultat définitif. »

Le *Journal de Bruxelles* du 6 octobre ajoute :

« Une correspondance adressée de Cologne, le 28 septembre, au *Journal de Francfort*, confirme de la manière la plus positive la nouvelle de la solution des différends religieux en Prusse. Cette correspondance donne jusqu'aux détails de l'arrangement en ce qui concerne proprement la question de l'archevêque de Cologne, et annonce qu'il ne doit pas tarder de paroître dans la *Gazette d'Etat de Prusse* une publication officielle à ce sujet. Nous croyons prudent d'attendre, et de ne pas devancer cette publication. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Comment pourroit-on se flatter de voir jamais la fin des conspirations et des crimes d'État? Il vient toujours, pour ceux qui en sont les auteurs, un temps de réhabilitation et d'apothéose; et ils savent d'avance que si ce n'est pas aujourd'hui qu'ils en seront loués, remerciés et récompensés, ce sera demain.

Cette triste et dangereuse vérité reçoit une éclatante confirmation dans ce moment par la publication d'une brochure ayant pour auteur M. Gros, avocat à la cour royale de Paris, et pour sujet l'explication des complots du célèbre Didier,

de Grenoble, et des autres conspirateurs du temps de la restauration. Là, tous les rôles sont mis hardiment à découvert, et tous les acteurs désignés par leurs noms, titres et qualités. L'auteur, tout le premier, se pavane fièrement sur la scène en revendiquant sa part d'action, qui étoit en effet très-forte et très-méritante, dans *l'organisation* et la conduite de ces machinations. Associé à tous les travaux de subversion d'alors, il a raison de compter sur la justice et la reconnoissance de la révolution de juillet, sur les suffrages et les applaudissemens des heureux à qui elle a fait un piédestal des ruines de la monarchie. Que ne parloit-il plus tôt? Tout le monde lui auroit prédit de belles destinées; tout le monde lui auroit crié : *Tu Marcellus eris!*

Que de lumière jaillit maintenant de ce cratère, sur lequel la France a dormi pendant les quinze années de la restauration! Que de choses instructives dans cette brochure de M. Gros! Que d'éclaircissemens nous arrivent après coup sur les œuvres et les mystères de la *charbonnerie*; sur ce réseau de conjurations dont le royaume étoit enveloppé; sur les agences et les affiliations dont les La Fayette, les Dupont (de l'Eure), les d'Argenson, les Cousin, les Berton, les Didier et tant d'autres étoient les chefs! Maintenant que le succès a couronné leurs travaux, on les montre avec orgueil, comme la mère des Gracques montroit ses enfans. Toutes leurs perfidies et leurs mensonges d'alors, tous leurs mérites de fourberie et de trahison leur sont comptés par la révolution reconnoissante. Cela forme pour eux une sorte de blason, des archives de famille, un nobiliaire magnifique.

Oui, mais ce sont des profits qui ne vont pas sans les charges. Ils sont obligés de reconnoître comme vrai tout ce qu'ils ont nié; d'abandonner la défense du petit nombre de complices qu'ils ont perdus dans le temps à la bataille devant les cours de justice de la restauration; de les tenir pour bien jugés et de ne plus les réclamer comme des martyrs injustement immolés. Toutefois, ce n'est pas là ce qu'il y a de plus grave dans ces sortes de réhabilitations et d'apothéoses. Le grand, le sérieux inconvénient qui en résulte, c'est d'offrir ces exemples d'encouragement à des peuples révolutionnaires; c'est de leur apprendre qu'au pis aller, s'ils échouent dans des tentatives de bouleversemens politiques, leurs jours de complots, de conjurations et de crimes d'État ont un lendemain glorieux qui relève et répare tout.

PARIS, 6 OCTOBRE.

M. le marquis de Pastoret a reçu de Kirchberg le bulletin suivant que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« 23 septembre. — Jamais le prince n'a été si bien que depuis quelques jours. Nous attendons demain le docteur Wattmann, et bientôt on délivrera Monseigneur de tous les appareils qu'il supporte depuis plus de huit semaines. Ce matin, un des chirurgiens a soulevé devant nous la cuisse fracturée, et l'a fait agir de manière à nous prouver que la réunion des os est parfaitement solide, et que l'articulation est entièrement libre. On retiendra probablement encore le prince dans son lit pendant une dizaine de jours.

» 24 septembre. — M. Wattmann nous est arrivé ce matin, et il a trouvé le prince si bien, qu'il s'est empressé de le débarrasser sur-le-champ de toute espèce d'attirail.

» Monseigneur s'est levé pour la première fois ce matin, et il est resté assis sur un canapé pendant une demi-heure. Il se lèvera maintenant tous les jours.

» Monseigneur commencera à marcher dans une quinzaine de jours et pourra sortir en voiture au plus tard le 15 octobre. »

— On sait, dit le *Courrier Français*, que le ministère Soult-Guizot, qui n'est pas pressé d'abdiquer, avoit résolu d'ajourner à la fin de décembre l'ouverture de la session. Les dissensions intestines

du cabinet, aussi bien que les événemens graves qui sont survenus, paroissent avoir fait sentir aux ministres dirigeans la nécessité de mettre plus tôt les chambres en présence du pays. Elles seront convoquées, dit-on, pour les premiers jours de décembre.

— Si nous sommes bien informés, dit le *Moniteur Parisien*, le gouvernement se proposeroit de soumettre à la sanction législative, à la première session, des modifications au code d'instruction criminelle, au code pénal, et notamment une loi sur le système pénitentiaire, dans laquelle, entre autres dispositions, il y en auroit une qui appliqueroit aux condamnés adultes le bénéfice de la décision de M. le garde des sceaux concernant les libertés provisoires accordées aux détenus du pénitencier de la Roquette, sur la demande ou sur le rapport de la société pour le patronage des jeunes détenus du département de la Seine.

— Louis-Philippe, né le 6 octobre 1773, est entré aujourd'hui dans sa 69e année.

— Des ordonnances des 4 et 5 nomment: Conseiller à la cour royale de Riom, M. Grellet-Dumazeau ; substitut du procureur-général près la même cour, M. Rudel-Dumiral ; procureur du roi : A Bayeux, M. Cordoën ; à Orange, M. Auzias ; à Condom, M. Salles Estradère ; à Céret, M. Delacour ; à Forcalquier, M. Testanière de Miravail ; à Oran (Algérie), M. Douesnel du Bos ; président du tribunal de Saint-Omer, M. Quenson ; président du tribunal de Schélestadt, M. Drion.

— Par ordonnance du 3, une école préparatoire de médecine et de pharmacie est créée dans la ville de Grenoble.

— M. de Salvandy doit partir le 10 pour son ambassade de Madrid. Il s'est trouvé à Compiègne avec M. Olozaga, ambassadeur du gouvernement d'Espartero, et a eu avec lui de longues conférences.

— Tout est préparé, dit-on, à l'ambassade d'Angleterre pour recevoir lord Cowley, qui est attendu vers le 15 octobre.

— On donne depuis quelques jours, dit la *Gazette des Tribunaux*, des indications assez contradictoires sur les promotions qui doivent avoir lieu dans l'ordre judiciaire.

Toutes les nominations ne sont pas encore définitivement arrêtées. Ce qui paroît seulement certain, c'est que M. Hébert sera nommé président de la cour royale de Rouen ; M. Mesnard, procureur-général à Rouen, sera nommé conseiller à la cour de cassation et sera remplacé lui-même par M. de la Tournelle, procureur général à Orléans et député. Cette dernière nomination sera encore une concession de plus aux exigences de la politique.

— Au sujet de cette phrase du *Temps* sur les manœuvres frauduleuses de la Bourse : « La législation est impuissante pour punir de pareils actes, » la *Gazette des Tribunaux* fait la réflexion suivante :

» Non, la législation n'est pas impuissante pour réprimer tous ces méfaits dont s'indigne l'opinion publique. Il y a quelques jours encore, nous rappelions le texte même de la loi qui punit les coupables, et l'on a pu voir que ce n'est pas au législateur qu'il faut demander compte de l'impunité. »

— Un journal annonçoit hier qu'il existoit une division dans les bureaux du ministère de l'intérieur, au sujet de la nomination d'un directeur de l'Ecole des Beaux-Arts. Les feuilles du gouvernement déclarent que ce bruit n'est pas fondé.

— La commission d'instruction de la cour des pairs a procédé hier, à la Conciergerie, à la confrontation avec l'accusé Quenisset de quelques individus présumés ses complices, et récemment arrêtés.

— Suivant le *Temps*, un grand nombre d'inscriptions, contenant des menaces contre Louis Philippe, auroient été tracées, l'une de ces nuits, sur les murs des maisons dans le faubourg Saint-Antoine,

et la police se seroit empressée de les effacer dès le matin.

— Dimanche, dans la soirée, des agens de police ont arrêté dans la rue Saint-Jacques un individu nommé Bletty qui, se trouvant en état d'ivresse, proféroit des cris séditieux.

— M. Delaroche, gérant du *National*, a formé lundi un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de samedi, qui l'a condamné à quatre mois de prison et 5,000 fr. d'amende.

— Une crise, qui ne laisse pas de donner des inquiétudes sérieuses, commence à se manifester dans le commerce de l'orfévrerie et de la bijouterie. Plus de la moitié des ouvriers qui travaillent d'ordinaire à Paris pour les établissemens de ce genre sont en ce moment sans ouvrage.

— La Banque de France vient de publier, en conformité de la loi du 30 juin 1840, son bilan jusqu'au 25 septembre 1841, la moyenne de sa situation pendant le troisième trimestre de cette année, et les opérations qu'elle a réalisées dans le courant du même trimestre.

De cet exposé, il résulte que le 25 du mois dernier, au matin, la Banque de France avoit 219,416,000 fr. de billets en circulation, 195,362,393 fr. 16 cent. d'espèces en caisse, 157,422,946 fr. d'effets escomptés en portefeuilles. Elle devoit au trésor 118,625,938 fr. 34 cent., et aux divers comptes courans 40,575,617 francs.

— Comme au printemps dernier, en se rendant dans la province d'Oran, M. le lieutenant-général gouverneur a confié au général Baraguay-d'Hilliers le commandement des troupes et la direction des opérations militaires dans la province d'Alger.

— Le 26 septembre, le général de Bar a passé la revue de la gendarmerie et de l'ensemble des troupes restées à Alger. Environ 1,500 hommes parfaitement valides se trouvoient sous les armes. Ces forces, jointes aux réserves placées dans les divers camps, sont plus que suffisantes pour couvrir le Sahel et maintenir les communications avec Blidah.

— La nouvelle de la mort de Ben Salem s'est répandue à Alger.

— Le général Négrier vient de faire une expédition qui a parfaitement réussi, contre les bandits qui infestoient la route de Constantine à Philippeville. Parti le 12 septembre, à 7 heures du soir, à la tête d'une colonne de 950 hommes, le général, après une marche de quinze heures dans un terrain très-difficile, arriva le 13 près l'Oued el Gebli, au centre des Ouled el Kadj, des Beni-Touffants, des Beni-Saleh et des Beni-Saks, qu'il vouloit punir. Il les attaques aussitôt, brûla leurs habitations, leur tua beaucoup de monde et se retira sur le camp de l'Arouch, où il arriva le 14. Nous n'avons eu, dans cette expédition, que deux hommes tués et huit blessés. Le général Négrier fait le plus grand éloge de la bravoure, de la contenance, du sang-froid et de la fermeté des troupes de la colonne.

— M. le gouverneur général, en acceptant récemment l'offre faite par M. Achard, maire d'une commune auprès de Strasbourg, membre du conseil général du Bas-Rhin, de se charger de préparer dès à présent l'envoi d'une centaine de familles de cultivateurs alsaciens pour former le noyau de la population d'un des villages défensifs qui vont être construits en dedans de l'*obstacle*, sauf à ne se mettre en route que lorsque les maisons destinées à les loger seront prêtes, lui a fait connoître sommairement les divers avantages auxquels les nouveaux colons seront appelés à participer. M. le général de Berthois vient, au nom de M. le gouverneur, d'écrire d'une manière plus explicite, à ce sujet, à M. Achard, une lettre qui, par les utiles indications qu'elle renferme, sera très-propre à renseigner et à guider les personnes habitant d'autres régions de la France, qui seroient portées à combiner de semblables agglomérations, composées d'individus appartenant aux mêmes contrées, pour venir ensuite se fixer simultanément dans l'un

ou l'autre des villages défensifs qu'il est question de créer.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Après avoir passé lundi en revue, sur le champ de manœuvres, les troupes du camp de Compiègne, le duc de Nemours a adressé aux officiers, placés en cercle autour de lui, un discours d'adieu.

— La dyssenterie s'est de nouveau déclarée, et avec plus de force qu'il y a quinze jours, dans la garnison d'Evreux.

— Une bande de voleurs qui exploitoient Châteauroux et ses environs, dit la *Gazette du Berri*, vient d'être arrêtée. Le juge d'instruction a commencé les interrogatoires.

— Le 24 septembre, la brigade de gendarmerie de Vouvray (Indre-et-Loire) a arrêté un sieur G., ouvrier charron, qui proféroit publiquement des propos injurieux et menaçans contre la personne de Louis-Philippe, manifestant l'intention de se rendre à Paris pour le tuer.

— Le ministre de la guerre, par une lettre du 4 septembre, a informé le préfet de la Moselle que l'opposition formée par la ville de Metz, contre l'établissement de la poudrière de l'île du Saulcy, n'étoit pas susceptible d'être prise en considération.

— Le *Charentais* annonce qu'une des maisons de commerce les plus importantes d'Angoulême, pour la fabrique des papiers peints, vient de suspendre ses paiemens.

— Un orage affreux, accompagné de coups de tonnerre, a éclaté sur la ville de Lyon, dans la nuit du 2 au 3 octobre, et a duré douze heures consécutives. Les eaux du Rhône et de la Saône se sont considérablement accrues, et l'on craignoit d'avoir à signaler de grands désastres.

— Un crime épouvantable vient d'être commis à Rognes (Bouches-du-Rhône). Un homme de la campagne, après avoir rendu sa propre fille la victime de sa hideuse brutalité, l'a tuée de ses propres mains. On assure que cet homme a été arrêté à Marseille.

— Le tribunal de police correctionnelle de Marseille vient de condamner à trois mois de prison un individu qui s'étoit livré à des voies de fait envers des agens de police.

— Le tribunal de première instance d'Agen s'est déclaré incompétent dans l'affaire des troubles de Condesaigues, attendu que les faits avoient tous les caractères d'un crime, et que la cour d'assises seule pouvoit en connoître.

— Le 28 septembre, le tribunal de première instance de Limoges étoit encombré d'une foule nombreuse, attirée par l'annonce des débats qui devoient s'engager à l'occasion du procès intenté par M. Bourdeau à la *Gazette du Centre* et au *Progressif*. A dix heures, M. Bourdeau s'est avancé, assisté de son avocat, Me Gérardin. Me Bac, défenseur de la *Gazette du Centre*, a déclaré qu'il étoit prêt à parler. Le *Progressif* a demandé un délai, auquel M. Bourdeau s'est légèrement opposé. L'affaire a été remise au 9 novembre.

— Le dimanche 26 septembre, jour de fête patronale à Vic-Fezensac (Haute-Garonne), une course de taureaux avoit été préparée pour le divertissement de la population indigène et des invités. La disposition du cirque, calquée sur les cirques antiques, étoit celle-ci : loges au rez-de chaussée pour les taureaux ; galeries au-dessus pour les spectateurs.

Or, pendant que le public battoit des mains et que le taureau remplissoit son rôle avec succès, les galeries supérieures se sont écroulées, et les spectateurs sont tombés dans les fosses des animaux.

La réalité sanglante auroit probablement succédé à l'innocente fiction, si les fosses n'eussent été vides. Heureusement les taureaux étoient absens, ce qui fait qu'il n'y a eu que quelques contusions à déplorer.

— Le 25e régiment de ligne, en garnison à Périgueux, a reçu la juste récompense de la conduite digne d'éloges qu'il a tenue pendant l'épidémie. M. le ministre de la guerre vient de lui en faire témoigner toute sa satisfaction.

On sait que les braves soldats de ce régiment se sont empressés de déférer à l'invitation de l'autorité administrative pour accomplir, à Périgueux, et dans l'une des communes environnantes, un devoir pieux auquel les ouvriers ordinaires se refusoient.

EXTERIEUR.

Tout n'est pas fini en Espagne. Il y a beaucoup de partisans de Marie-Christine qui préfèrent son usurpation à celle d'Espartero. Déjà de graves symptômes se manifestent dans ce sens. On annonce qu'un mouvement militaire vient d'éclater en faveur d'Isabelle II et de sa mère. C'est le général O'Donnell qui fait cette levée de boucliers. Il a paru tout à coup à la tête de deux bataillons, et s'est emparé de la citadelle de Pampelune par un coup de main. Quelques troupes envoyées contre lui ont passé de son côté.

On pense qu'il ne s'agit pas d'un mouvement isolé, et qu'on va voir l'insurrection éclater de tous côtés, surtout en Navarre et dans les provinces basques. Ce qu'on attend est quelque chose d'organisé solidement et avec méthode. On parle de 50,000 fusils qu'on a fait passer du dehors, sans compter des sommes d'argent très-considérables qui sont déjà mises à la disposition des chefs de l'insurrection. Il ne faut pas oublier que Marie-Christine est sortie riche du royaume, et qu'elle a laissé derrière elle un parti qui ne laisse pas d'avoir du poids, et qu'on prétend soutenu par une grande influence politique du dehors.

— Une dépêche du 5 porte ce qui suit :

« Le capitaine-général Ribeiro est toujours à Pampelune. La garde nationale lui obéit. O'Donnell est dans la citadelle. On s'observe. Le général Ortigosa fait cause commune avec lui. On parle de quelques défections militaires. Une partie de la garnison d'Estella et son chef se seroient prononcés pour O'Donnell. La députation fédérale a dû se réunir extraordinairement hier à Ascoitia. »

— Les complices de la trahison de Maroto commencent à recevoir le prix de leur conduite. Tout le monde les repousse de l'ordre militaire comme de l'ordre civil. Le gouvernement lui-même refuse de les employer. À Valence, on demande, non-seulement qu'ils soient déclarés inadmissibles au service, mais exilés de la ville. Maroto publie dans les journaux des doléances à ce sujet, et se plaint amèrement de l'ingratitude publique qui pèse sur les compagnons de sa félonie.

— Le *Handelsblad* annonce que le roi Guillaume Ier (comte de Nassau), qui se proposoit de passer l'hiver à Berlin, a changé d'avis, et que probablement il arrivera sous peu au Loo avec son épouse, la comtesse d'Oultremont.

— Des assemblées populaires ont lieu, en ce moment dans divers cantons suisses, pour concerter des pétitions aux grands conseils qui doivent se réunir incessamment. Plusieurs de ces assemblées se font remarquer par la violence et le radicalisme des motions qui y sont faites. On y signale même des doctrines identiques avec celles des communistes.

— Les nouvelles du Levant ne contiennent point l'évacuation de Saint-Jean-d'Acre et de Beyrouth, que les journaux ministériels avoient annoncée.

— Le paquebot le *Mentor* a apporté des nouvelles de Constantinople du 17 septembre, et d'Alexandrie du 16. Ces nouvelles présentent peu d'intérêt politique. Reschid-Pacha, nommé ambassadeur à Paris, devoit partir le 20, et prendre la voie du Danube pour se rendre en France par Vienne. Deux de ses fils l'accompagnent.

Une correspondance d'Alexandrie dit que la compagnie anglaise des Indes a fait des propositions à Méhémet-Ali pour le libre transit des marchandises des Indes moyennant un droit de 12 pour 100; on ignore le résultat de cette démarche.

— Le gouvernement turc vient de remettre aux différentes légations, une note par laquelle il déclare que la fabrication du tabac à priser étant une industrie ex-

clusivement réservée aux sujets de l'empire, les Européens ne sauroient l'exploiter, et que de graves abus qui s'étoient introduits en dernier lieu, avoient nécessité cette mesure de la part de la Sublime-Porte.

— On écrit d'Athènes que M. Metaxa, ministre de la guerre, a été remplacé par M. Vlachopoulos.

— Les nouvelles de la Chine, apportées par le paquebot de l'Inde l'*Oriental* ont de l'importance. Les Anglais se sont emparés de Canton, après avoir forcé les avant-postes. Les Chinois ont capitulé; ils se sont soumis à payer une somme d'environ 30 millions de francs. La garnison tartare a évacué les villes le 5 juin. Les forces anglaises sont retournées à Hong Kong. Le 18 juin, le commodore James Bremer est arrivé à Macao. Il a ordonné le départ immédiat de l'escadre pour le nord. On disoit que le mouvement étoit dirigé contre Amoy.

— La ville d'Amoy, vers laquelle se dirige l'escadre, est située sur la côte de Fokien, à moitié distance de Canton et de Nankin. En attaquant cette place, que lord Jocelyn désigne comme une cité florissante, les Anglais espèrent sans doute soulever la province contre l'empereur et séparer le sud de la Chine du nord. Cette expédition semble indiquer aussi qu'ils ont renoncé à faire une pointe sur Pékin jusqu'au siége du gouvernement.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 114 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 97 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 20 c.
Act. de la Banque. 3350 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 3/8.
Rentes de Naples. 105 fr. 00 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 620 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3500

SAMEDI 9 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Histoire de l'Eglise, par M. l'abbé Receveur, professeur à la Faculté de théologie de Paris, tomes I et II.

(Voyez le numéro précédent.)

On verra facilement que notre critique est loin de contredire celle que l'*Ami de la Religion* a faite l'an dernier de l'ouvrage dont nous nous occupons. Seulement, nous envisageons cet ouvrage sous un autre point de vue, tout en rendant justice au talent de l'écrivain.

Son style nous a paru toujours clair, pur, facile, et grave dans sa simplicité; les faits nous semblent, d'après le plan qu'il s'est tracé, distribués avec ordre et méthode; sa narration est libre, pressée, rapide même; point ou peu de répétitions; peut-être seroit-il assez difficile de dire plus de choses en moins de mots.

Nous le disons encore, c'est avec une vive satisfaction que nous l'avons vu faire observer que, dès les premiers temps et toujours, l'évêque de Rome a exercé, sans conteste, sur le monde catholique, la suprême autorité que Pierre lui a léguée en mourant. Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de montrer que la religion catholique n'est point une œuvre humaine qui s'est élaborée avec le temps, mais qu'elle a paru complète dès son berceau, comme l'homme vient au monde avec toute sa constitution organique.

Quelques réflexions, ou plutôt l'exposition claire et nette des faits, lui ont suffi pour démontrer à tout homme au cœur droit et impartial, que la *chute* du pape Libère est plus imaginaire que réelle; et, à notre avis, il a pleinement justifié cet illustre pontife d'avoir favorisé l'arianisme et d'être tombé dans l'hérésie, ou peu s'en faut, comme d'autres historiens l'ont prétendu.

Cependant, toutes ces qualités, quelque nécessaires, quelque précieuses qu'elles soient, ne sauroient racheter à nos yeux, du moins au point de vue où nous nous sommes placé pour juger la nouvelle Histoire de l'Eglise, tout ce qu'elle laisse à désirer.

S'il est jamais vrai de dire qu'il est certain genre de compositions où, si l'on n'atteint à la perfection, on tombe au dernier degré, c'est surtout lorsqu'il s'agit d'un abrégé d'histoire, qui ne sera jamais goûté et apprécié, qu'à raison de la grande utilité qu'on en retire, et de la manière neuve et remarquable dont il est exécuté. Qu'on veuille bien se rappeler ce que nous avons dit dans notre premier article, et l'on restera convaincu que tant d'ouvrages de cette nature n'ont été ensevelis dans l'oubli le plus profond, que parce qu'ils sont dépourvus de ce mérite, condition essentielle pour obtenir quelque succès. En effet, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une Histoire de l'Eglise en six ou sept volumes in-12, tout compactes qu'ils soient, est trop longue ou trop courte. Elle est trop

courte pour les hommes instruits, pour les ecclésiastiques qui veulent et qui doivent connoître dans leurs détails tous les faits qui intéressent la religion : elle est trop longue pour leur servir de résumé, et en quelque sorte de répertoire, sans présenter néanmoins les autres avantages qu'on recherche avant tout dans un abrégé d'histoire.

De là encore il est résulté plusieurs autres inconvéniens assez graves que nous allons brièvement signaler.

Il n'est sans doute personne qui n'ait lu dans Fleury l'histoire des persécutions de l'Eglise pendant les trois ou quatre premiers siècles; et j'oserois demander en toute assurance si ce n'est pas évidemment la partie la plus intéressante de tout l'ouvrage. Je le sais, on lui reproche d'avoir trop souvent coupé son récit en rapportant textuellement les questions que les tyrans adressoient aux martyrs avec les réponses de ceux-ci : mais, outre que ce défaut ne se fait bien sentir que dans une lecture qui a lieu à haute voix, je ne crois pas qu'il y ait rien de plus propre à édifier, à révéler tout ce qu'il y avoit de divin dans ces ames régénérées, à remuer et à toucher les cœurs souvent jusqu'aux larmes. Lorsque l'historien, à force de travaux, parvient à exhumer, des archives poudreuses de tant de grandes villes devenues autant de théâtres sanglans, où une société voluptueuse et pourrie livroit un combat à mort à une société nouvelle, éclatante d'innocence et de vertus, tous ces procès-verbaux, rédigés au moment et à l'heure du procès, il ne vous est plus permis d'élever le moindre doute sur la vérité des faits (car, comme quelqu'un l'a bien dit, le greffier de la justice ne ment pas). Ne vous semble-t-il pas assister encore à ces spectacles d'héroïsme et de cruauté? Ne voyez-vous pas, d'un côté, ces petits enfans, ces jeunes filles, ces femmes timides, ces hommes naguère si sensibles à la peine et à la souffrance, se présenter devant leurs juges avec une noble fierté, le visage serein, la joie peinte sur le front, le cœur ferme; leur répondre avec autant de calme que de charité et de force; mépriser leurs promesses flatteuses et braver leurs cruelles menaces; confondre dans leur savante ignorance la folle sagesse de ces grands de la terre : et, de l'autre côté, ne voyez-vous pas les dominateurs du monde, ceux entre les mains desquels est la toute-puissance, forcés de s'avouer vaincus par ce qu'il y a de plus foible et de plus méprisable à leurs yeux; de recourir, à défaut de raisons, au glaive et au bûcher pour cacher leur défaite et leur honte; c'est-à-dire d'employer, comme dit saint Thomas, l'argument propre aux brigands et aux voleurs de grand chemin? Non, certes, il n'y a rien au monde de plus saisissant et de plus tragique; et voilà des scènes qu'il faut mettre sans cesse sous les yeux de la multitude, aujourd'hui si avide d'impressions. Eh bien! cela disparoît dans la nouvelle Histoire de l'Eglise; et il le faut bien, le premier volume comprenant les trois premiers siècles, et se terminant à la conversion de Constantin. Aussi, à part les noms des personnages, une persécution ne diffère presque en rien d'une autre. Tous ces détails qui donnent à chaque

chose sa physionomie particulière, qui piquent et intéressent à un si haut degré la curiosité et l'attention du lecteur, n'ont pu y trouver place. De là une monotonie fatigante..... M. l'abbé Receveur l'a bien compris, comme on peut le voir par cet avertissement qu'il a mis en tête du second volume.

« Ce volume, dit-il, ne renferme qu'un espace de temps assez court. Mais on ne doit pas oublier que c'est l'époque la plus brillante de l'Histoire de l'Eglise, celle qui renferme la plus grande variété de faits importans. Ayant à faire connoître les travaux et les écrits de saint Athanase, de saint Basile, de saint Ambroise, de saint Chrysostôme, de saint Jérôme, de saint Augustin et de tant d'autres illustres docteurs, devant aussi résumer les décisions d'un si grand nombre de conciles sur le dogme ou sur la discipline, nous n'aurions pu nous restreindre davantage sans nuire à l'utilité de notre travail. Comme les siècles suivans n'offriront pas toujours une matière aussi vaste, ni surtout aussi intéressante, les autres volumes embrasseront un espace de temps beaucoup plus long. Du reste, l'importance même et la difficulté des matières que nous avons à traiter suffiront pour expliquer le retard qu'a éprouvé la publication de ce volume. Les autres se succéderont beaucoup plus rapidement. Nous donnerons plus tard les Discours qui doivent exposer la suite de la discipline, et offrir le résumé des principaux objets qu'embrasse l'Histoire de l'Eglise. »

Nous pardonnons volontiers à M. l'abbé Receveur ce *défaut* de prolixité ; il n'est pas aussi grave qu'on pourroit se l'imaginer, puisque ce deuxième volume commence en 313 et finit en 431. C'est une époque brillante en effet : c'est le moment où s'établissent les monastères, où s'organisent ces vastes associations religieuses composées d'âmes fortement trempées, qui avoient pris le monde à dégoût, parce qu'il n'avoit pas de quoi les rassasier ; c'est alors que les Antoine, les Pacôme, les Hilarion, retirés dans les déserts, attirent à eux par l'éclat de leurs vertus une multitude d'hommes qui avoient besoin de respirer un air plus pur et plus vivifiant que celui qui infectoit une société gangrenée et tombant en lambeaux. Il eût été bon de faire sentir les avantages immenses, je dirai même la nécessité de ces saintes républiques, dont les citoyens ne se proposoient pour fin que de s'appauvrir pour enrichir leurs frères : bien différens de nos modernes sociétaires qui veulent s'enrichir en appauvrissant les autres, en sorte que leurs *communautés* ou *clubs* sont la caricature ou la contrefaçon des monastères.

Comment aussi, dans un cadre si rétréci, donner l'analyse un peu complète de tant d'ouvrages si savans et si profonds de saint Athanase, de saint Basile, de saint Ephrem, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, de saint Ambroise, de saint Epiphane, de saint Chrysostôme, de saint Jérôme, de saint Augustin, et d'une foule d'autres docteurs? D'autant plus que, pour bien les saisir, il eût fallu résumer les erreurs des innombrables sectaires qui prétendoient faire une alliance monstrueuse du christianisme et des rêveries païennes, par conséquent résumer aussi les doctrines des diverses écoles philosophiques. Mais tout cela est légèrement touché.

Ce qui nous a particulièrement surpris, c'est le reproche que l'auteur adresse à quelques Pères de

l'Eglise, surtout à Clément d'Alexandrie, d'avoir cherché à concilier la raison avec la foi. Il nous semble, sauf meilleur avis, que M. Receveur n'a point ou qu'il a peu compris la gravité et l'importance de cette question ; car déjà, loin de l'éclaircir et de la traiter comme elle le mérite dans son *Introduction à la théologie*, où c'étoit le lieu de l'examiner sous toutes ses faces, il n'a fait que l'embrouiller. Nous l'engageons à lire attentivement les beaux commentaires que Melchior Canus a faits, dans ses *Lieux théologiques*, des passages qu'il paroît censurer, et il restera convaincu qu'aujourd'hui encore, le seul moyen d'établir une réconciliation sincère entre la philosophie et la théologie, consiste à marcher sur les traces de ces grands docteurs de l'Eglise, à montrer, à leur exemple, que la foi ne détruit point la raison, qu'elle la suppose et la perfectionne, et que la science aussi ne détruit point la foi, mais qu'elle l'explique et la confirme.

L'abbé ***, professeur de théologie.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Un décret, en date du 18 août 1841, a condamné, comme injurieux au Pontife romain et au Saint-Siége apostolique, captieux, scandaleux et favorisant le schisme, le libelle publié à Sarragosse, le 1er mai 1841, en langue espagnole, sous le nom de D. Emmanuel de Rica y Aguilar, et commençant par ces mots : *El Gobernador Vicario General ecclesiastico de la Diocesis de Zaragoza al Venerable clero y fieles*, etc. *Qué felices Somos habran dicho algunos ecclesiasticos*, etc.

[illegible] mariages mixtes ont [illegible] x plus graves abus dans les provinces autrichiennes qui font partie de la confédération germanique. Le Saint-Siége a cru devoir signaler l'étendue du mal, et rappeler que de tout temps ces mariages entre catholiques et non catholiques ont été déclarés illicites et profondément mauvais : il a voulu prescrire en même temps au clergé la marche à suivre dans ces circonstances qui affectent péniblement le cœur du Saint-Père. Tel est l'objet d'une Instruction adressée par S. E. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat de S. S., aux archevêques et évêques des provinces que nous venons de désigner ; Instruction publiée dans ces provinces, avec le *placet* royal. Nous croyons pouvoir en publier avec confiance la traduction d'après le *Journal de Bruxelles*, à l'appui de la nouvelle que nous avions empruntée à la *Gazette de Leipsick* (1).

« Il est du devoir du Saint-Père, en vertu des fonctions dont il a été investi de Dieu, de veiller avec la plus vive sollicitude au maintien de la doctrine et de la discipline ecclésiastique. Aussi le Saint-Père a-t-il dû déplorer et désapprouver hautement tout ce qui a jamais pu leur porter atteinte. On connoît suffisamment sa pensée sur la question des mariages entre catholiques et acatholiques. Car il a toujours déclaré ces mariages illicites et profondément mauvais, tant à cause de la communauté honteuse qu'ils établissent sous le rapport religieux, qu'à cause du danger qui en résulte, pour l'époux catholique, qu'il n'en vienne à renier sa foi, et pour les enfans, qu'ils ne reçoivent une éducation contraire aux principes de l'Eglise.

» Les plus anciens réglemens ecclésiastiques, qui les interdisent rigoureuse-

(1) Voy. ci dessus, p. 42.

Nous regrettons de n'avoir pas le texte latin, pour nous assurer de la parfaite exactitude de la traduction. Dès qu'il nous sera parvenu, nous nous empresserons de le publier.

ment, ont tout-à-fait le même but, ainsi que les décrets modernes des papes, dont on peut d'autant plus aisément s'abstenir de donner la liste, que ce que l'illustre pape Benoît XIV a écrit à ce sujet, dans son bref aux évêques polonais et dans son précieux ouvrage intitulé : *Du Synode diocésain*, est plus que suffisant. Si le siége apostolique, s'écartant de la rigueur de ces principes, a quelquefois permis de pareils mariages mixtes, cela n'a eu lieu que pour des motifs plausibles, et très à contre cœur, mais toujours à condition de fournir au préalable des garanties suffisantes (*opportunis cautionibus*), pour qu'il ne puisse y avoir défection de l'époux catholique, qu'au contraire celui-ci soit obligé de ramener autant que possible l'époux acatholique de son erreur, et qu'en outre les enfans des deux sexes provenant de pareils mariages soient constamment élevés dans la sainte vérité de la religion catholique. Ces garanties sont fondées sur la loi naturelle et sur la loi divine elles-mêmes, contre lesquelles pèche sans aucun doute très-gravement, quiconque est assez peu prudent pour s'exposer lui-même ou sa postérité au danger de la séduction.

»Sa Sainteté le pape Grégoire XVI n'a appris que récemment que, dans les diocèses autrichiens, faisant partie de la confédération germanique, l'abus s'est généralement introduit de faire bénir par les curés catholiques et de célébrer solennellement les mariages entre catholiques et acatholiques, sans dispenses ecclésiastiques et sans garanties préalables. Il est facile de mesurer toute l'étendue de la douleur que doit ressentir Sa Sainteté, surtout en voyant que l'usage d'accorder l'autorisation de célébrer des mariages mixtes s'est introduit partout, et qu'ainsi l'indifférentisme religieux le plus terrible fait des progrès dans ce grand Etat, qui se glorifie tant de son catholicisme.

»Certainement, si cette nouvelle lui étoit parvenue plus tôt, Sa Sainteté n'auroit pas manqué d'accomplir l'obligation la plus sainte des fonctions dont elle est chargée. Que telle soit l'unique cause de son silence, cela résulte suffisamment de ce fait, que, même dans ces derniers temps, il n'a jamais été accordé de dispense papale pour un mariage mixte dans ces contrées, sans exiger l'accomplissement des conditions requises, et sans rappeler les mesures à l'exécution desquelles le Saint-Père a l'habitude de veiller en vertu de sa mission.

»Dans cet état de choses, ç'a été pour Sa Sainteté une consolation toute particulière d'apprendre, en même temps, que la plupart des prélats de ces diocèses, se conformant aux ordonnances papales publiées sur cette matière pour d'autres pays, ont usé de leur sollicitude pastorale pour déraciner, autant que possible, cet abus contraire aux principes et aux lois de l'Eglise. Sa Sainteté, en accordant à leur zèle les éloges qu'il mérite, ne peut se dispenser de les exhorter et de les engager d'une manière expresse à travailler avec un soin constant au maintien du dogme et de la discipline de l'Eglise catholique, à empêcher de tout leur pouvoir le retour de l'abus, et à en déraciner jusqu'aux derniers germes.

»Mais, par suite des lettres adressées par les archevêques de ces pays à Sa Sainteté, et dans lesquelles ils réclament du siége apostolique aide et secours dans cette affaire si importante, Sa Sainteté a dû également prêter une sérieuse attention aux grandes difficultés et aux embarras qui entravent l'action desdits prélats et des prêtres, leurs subordonnés.

»Pour remédier aux embarras de ces diocèses, autant que les principes inviolables du catholicisme le permettent, et autant que la chose peut se faire en vertu de la toute-puissance apostolique, et aussi pour faciliter la tâche des prélats, on observera désormais dans ces diocèses le mode de tolérance et de prudence (*tolerantiæ prudentiæque ratio*) tracé dans l'Instruction ci-jointe, et en conformité de laquelle le siége apostolique a l'habitude de dissimuler patiemment (*mala illa patienter solet dissimulare*) à l'égard des abus.

qu'il est impossible de déraciner entièrement, ou qui, si on vouloit les faire disparoître, ouvriroient la voie à des maux plus grands encore.

»Si donc il arrive, dans les diocèses sus-mentionnés, que, malgré toutes les exhortations obligatoires des pasteurs, un catholique ou une catholique persiste dans le projet de conclure un mariage mixte sans fournir les garanties nécessaires, et que la chose ne puisse être empêchée sans préjudice et sans scandale pour l'Eglise; si, au contraire, il est reconnu qu'il sera avantageux à l'Eglise et utile au bien général que ces mariages, bien que défendus et illicites, soient scellés par le curé catholique plutôt que par le ministre (*minister*) acatholique, auquel les parties auroient recours en cas de refus, le curé catholique, ou à sa place un autre prêtre, peut valider de semblablables mariages par sa simple présence (*materiali tantùm præsentiâ*), en s'abstenant de toute cérémonie religieuse et sans aucune autre qualité que celle de témoin nécessaire (*meri testis ut aiunt qualificati seu autorisabilis*), de sorte qu'après avoir reçu le consentement des deux époux, il inscrive officiellement au livre des mariages l'acte comme conclu d'une manière valide.

»Dans cet état de choses, les prélats et les curés devront néanmoins travailler encore avec plus de soin à éloigner autant que possible tout danger d'une défection de la part du catholique, et veiller, autant que faire se peut, à ce qu'il soit donné une bonne éducation catholique aux enfans des deux sexes, à ce qu'on rappelle avec énergie à l'époux catholique le devoir qui lui est imposé de travailler à convertir son conjoint acatholique, comme étant le moyen le plus propre à lui obtenir plus facilement de Dieu le pardon des crimes commis (*quod ad veniam patratorum criminum faciliùs à Deo obtinendam erit opportunissimum.*)

»Pénétrée de la plus profonde douleur, en voyant qu'un tel mode de tolérance doit être admis dans un Etat qui se distingue tant par son attachement à la foi catholique, Sa Sainteté conjure cependant les évêques par la miséricorde de Jésus-Christ, dont elle tient la place sur la terre, de mettre en œuvre dès ce moment même, en implorant le Saint-Esprit, tout ce qu'ils pourront juger propre à conduire à ce but, et en même temps de faire en sorte que ce mode de tolérance envers les personnes qui veulent conclure un mariage mixte illicite, ne donne pas occasion de diminuer parmi le peuple catholique le respect envers les principes de l'Eglise qui interdit ces mariages, et envers cette sainte Eglise, notre mère, qui travaille avec une sollicitude constante à détourner ses enfans d'unions si funestes à leur ame.

»En conséquence, il est du devoir des évêques et des curés de faire connoître à leurs ouailles, soit dans l'enseignement public, soit dans l'enseignement privé, avec un zèle de plus en plus grand, les doctrines et les principes relatifs à ces mariages et de leur en prescrire la stricte observance. C'est ce que Sa Sainteté attend de la manière la plus positive de leur haute piété, de leur confiance et de leur respect envers le siége de saint Pierre.

»Donné à Rome, le 22 mai de l'année de Notre-Seigneur 1841.

»LOUIS, CARDINAL LAMBRUSCHINI.»

— Avant de continuer le récit du voyage du souverain pontife, le *Diario di Roma* du 28 septembre dit que, lorsque Sa Sainteté célébra la messe à Lorette, à l'autel de l'Annonciation, elle donna la communion à beaucoup de fidèles, dont la pieuse émotion se révéloit par des larmes; et qu'elle fit don à l'église où elle avoit offert le saint sacrifice d'un magnifique ornement lamé d'or et d'argent.

« Le 20, le Saint-Père, peu de temps après son arrivée à Gualdo Tadino, alla visiter les religieuses bénédictines, auxquelles s'étoient réunies celles de l'Enfant-Jésus, et les admit au baisement des pieds, ainsi que d'autres dames qui avoient

obtenu de pénétrer dans le monastère. Le soir, toute la ville fut illuminée.

» Sa Sainteté partit pour Foligno, le lendemain à huit heures du matin. En traversant le territoire de Regoli et de Teopano, elle trouva réunis près de deux chapelles situées sur la route même ; les habitans de ces deux localités qui la saluèrent par des acclamations joyeuses et obtinrent sa bénédiction. A l'approche de Nocera, les autorités civiles vinrent offrir leurs hommages à l'auguste voyageur, et des jeunes gens traînèrent sa voiture jusqu'à la grande place, où l'évêque et le clergé l'attendoient à genoux, sous un arc-de-triomphe ; là aussi, il monta sur une estrade disposée à cet effet, et bénit la multitude ; puis, s'étant rendu à une maison voisine, il admit à lui baiser les pieds le clergé séculier et régulier, les autorités et les notables.

» Même enthousiasme de la part du peuple à Ponte Centesimo et à Vescia, même affectueuse bonté de la part du Saint-Père. Sa Sainteté arriva, l'après-midi, à Foligno, où elle ne trouva pas moins d'enthousiasme que lorsqu'elle y avoit passé une première fois. A l'extrémité d'une des principales rues, on avoit élevé un arc-de triomphe en cire. Le pape descendit de voiture pour en examiner le travail, et en loua avec bonté le goût et l'élégance. Ensuite, à la prière des magistrats, il se dirigea vers la grande place, au milieu de laquelle une statue en cire le représentoit en habits pontificaux et bénissant le peuple. En outre, il fut agréablement surpris, en considérant, au fond de la place, la vue de la cathédrale de Bellune, peinte sur toile, et il se plut à en voir et revoir tous les détails, les indiquant surtout au cardinal Grimaldi, qui étoit venu lui rendre ses hommages. Pendant que Sa Sainteté étoit sur la place, elle bénit le peuple, qui répondit par de respectueuses acclamations. Le soir, il y eut illumination et feu d'artifice.

» Le 22, le souverain pontife partit pour Assise, laissant les habitans de Foligno heureux de l'avoir vu deux fois. A son passage à Spello, le clergé et les autorités le reçurent sous un élégant pavillon d'où il bénit les habitans de ce lieu. Lorsqu'il arriva à Assise, à dix heures du matin, les autorités lui présentèrent leurs félicitations, et sa voiture fut traînée par des jeunes gens qui portoient des écharpes blanches et jaunes. A l'église de Sainte-Claire, il fut reçu par le cardinal Della Genga Sermattei, archevêque de Ferrare, ainsi que par l'évêque diocésain et le clergé. L'évêque de Nocera lui donna la bénédiction du Saint-Sacrement ; ensuite il alla visiter les religieuses du plus proche monastère, où s'étoient réunies celles des autres communautés, et il les admit au baisement des pieds. De là, il se rendit au palais communal, et d'un balcon il bénit le peuple rassemblé sur la place. Après quoi, il se dirigea vers l'église de Saint François, où le reçurent le cardinal Orioli, évêque d'Orvièto, le général des mineurs conventuels et la communauté.

» Dans la matinée du 23, Sa Sainteté célébra la messe dans cette église à l'autel papal, et pria ensuite au pied de celui sous lequel repose le corps du séraphique patriarche. Le même jour, le Saint-Père alla prier à la basilique des Anges. Sur son passage, s'élevoit un arc de triomphe, orné d'emblèmes et d'inscriptions indiquant les principaux actes de son glorieux pontificat. A son arrivée à la basilique, il fut reçu par le cardinal Rivarola, aux soins et au zèle duquel on doit la complète restauration de cette église qui menaçoit ruine. Après avoir prié, Sa Sainteté visita ce temple magnifique et donna de justes éloges au cardinal. Ensuite, elle retourna au couvent qu'elle avoit choisi pour sa résidence, et d'un balcon elle bénit la foule réunie sur la place.

» Le 24, le pape célébra la messe au maître-autel de l'église des Anges, et donna la communion aux novices de l'ordre des mineurs, aux religieux convers et à d'autres personnes, parmi lesquelles se trouvoient deux jeunes Fran-

çais arrivés depuis quelques jours. On ne sauroit exprimer la consolation qu'éprouvèrent ces heureux fidèles. Après avoir pris quelque repos, Sa Sainteté alla visiter, à deux milles de distance, l'église et le bâtiment qui y attient, et où, d'après une tradition, saint François se retira pour mener une vie plus austère. De retour de cette pieuse excursion, elle alla prier dans la sainte chapelle de la Portioncule, où se conserve le cœur de ce saint. Un brillant feu d'artifice fut tiré le soir : il figuroit un arc de triomphe, et, au milieu de ses colonnettes enflammées, on apercevoit des emblêmes en l'honneur du chef de l'Eglise et du souverain dont la présence causoit tant de bonheur à la population.

» Le 25, après avoir dit la messe dans la chapelle de la Portioncule, le pape se mit en route pour Pérouse, recevant encore sur son passage mille démonstrations d'un vif et respectueux enthousiasme, et il arriva dans cette ville, à onze heures, dans l'état de santé le plus satisfaisant, et au milieu des acclamations du peuple. »

PARIS. — Les réceptions du vendredi soir, spécialement consacrées au clergé par Mgr l'Archevêque, à la différence de celles du samedi, qui sont consacrées aux autres visites, réunissent toujours beaucoup d'ecclésiastiques. Mais le concours a été plus grand encore, le vendredi 8 octobre, à l'occasion de la saint Denis, fête du prélat, à qui son clergé est venu avec empressement offrir l'hommage d'une respectueuse affection. Mgr l'Archevêque a accueilli les vœux qui lui étoient présentés avec la plus cordiale bienveillance.

— On a fait récemment courir le bruit de la mort de Silvio Pellico. M. le comte de B..., son ami, a reçu, à cette occasion, du célèbre étranger, une lettre qu'il veut bien nous communiquer, et qu'on lira avec édification.

« Votre bonne lettre m'est arrivée au moment où je me disois : Ne ferois-je pas bien d'écrire à M. de B...., pour lui prouver que je suis vivant? J'allois le faire, et je le fais avec infiniment plus de plaisir, ayant une lettre de vous sous mes yeux. Que vous êtes bon, monsieur, que vos expressions me touchent! La fausse nouvelle de ma mort a été un quiproquo pris à Milan. Quelqu'un parla du décès de mon pauvre frère Louis, arrivé il y a sept mois. On crut qu'il s'agissoit de moi, qu'il s'agissoit d'une mort récente. On s'empressa de divulguer la nouvelle. Le comte Porro la crut : il en écrivit quelques mots à un de ses amis; voilà comment cela devint une affaire d'articles nécrologiques. J'y ai gagné. Quelques ames excellentes, surtout la vôtre, m'ont nommé avec regret. Je suis sûr que vous avez tous prié pour moi, avec une grande charité. Ce trésor de prières n'est pas perdu : il m'attirera des bénédictions, des secours pour ce reste de vie que Dieu m'accorde encore. Il m'obtiendra la grâce de bien mourir. Je vous en remercie. Je voudrois bien savoir prier efficacement pour vous tous; je le fais de mon mieux, dites-le à ces dames, afin qu'elles daignent continuer à se souvenir de moi aux pieds du divin Sauveur et de sa très-sainte Mère. Dites le à vos chers enfans. Je vous aime tous. Vous me parlez d'une autre nouvelle bien plus triste qui vous a troublé. Je partage votre joie de ce qu'elle est fausse. Tout ce que l'on sait de ce grand et malheureux prince le fait aimer : que Dieu le protège! Il est des vies précieuses pour la conservation desquelles il est juste de faire des vœux; mais l'amitié que vous me portez vous trompe à mon égard : je suis un poids inutile sur la terre, un être de nulle importance, de nulle conséquence. Ne demandez pas à Dieu la prolongation de mon existence ici-bas. Pourquoi une feuille qui ne produit rien ne tomberoit-elle pas en automne? Demandez seulement que j'accomplisse la volonté de Dieu, et que nous ayons le bonheur de

nous revoir là-haut, quand, par sa miséricorde, nous serons tous transformés en quelque chose de bon. En pensant au grand nombre d'ames qui se perdent éternellement, je crains la mort ; cependant j'avoue que le plus souvent mon espérance surpasse mes craintes. Elle est fondée sur tant de gages de la bonté divine! Notre sainte Eglise nous aide de tant de manières ! Je tâche de me préparer à ce passage. Voilà la demande que je vous prie de faire : que je m'y prépare bien, que j'apprenne à aimer notre adorable Sauveur, que j'expire en l'aimant ! Ma santé est foible, mais je n'ai pas de grandes souffrances. Mon sort est aussi heureux que je pourrois le désirer dans ce monde. Madame la marquise de B..., qui me donne depuis neuf ans une généreuse hospitalité, est une sainte : elle passe sa vie à servir Dieu, à fonder des établissemens, à les vivifier par son zèle, à exercer sa charité de mille façons. Pourquoi Dieu m'auroit-il mis dans cette atmosphère de vertus, si ce n'est pour m'attirer à lui? C'est-là une de mes grandes raisons pour beaucoup espérer. Adieu, mon ancien ami..., adieu encore. Je finis par ces mots que j'appris d'une ame sainte : *Aimons Dieu, aimons-nous* !

« SILVIO PELLICO. »

Diocèse d'Agen. — Mgr de Vezins a déjà fait plusieurs visites pastorales, et partout, sur son passage, il a recueilli des témoignages d'amour et de sympathie. Le 25 septembre, il est arrivé à Casteljaloux. Pour répondre à l'attente des habitans, il a fait processionnellement le tour de la ville : son cœur a été vivement ému en trouvant à chaque pas dans les rues des guirlandes et des couronnes de fleurs blanches. « Mes frères, s'est-il écrié, tous ces honneurs dont vous me comblez ne me sont pas dus, ils n'appartiennent qu'à Dieu seul, à qui je les rapporte en votre nom ; il ne me reste qu'à lui demander pour vous de nouvelles bénédictions. »

On attendoit Mgr de Vezins dans d'autres villes de son diocèse.

Diocèse d'Aix. — Mgr Rey, ancien évêque de Dijon, actuellement chanoine de première classe au chapitre de Saint-Denis, ne pouvant plus supporter le climat du nord, fixe sa résidence à Aix, où il est né. Déjà Mgr Miollis habite cette ville, qui possède ainsi un archevêque et deux évêques, dont les aumônes apportent un grand soulagement aux malheureux.

Diocèse de Bordeaux. — Le 29 septembre, la modeste paroisse de Gujan possédoit à la fois Mgr l'archevêque de Bordeaux et Mgr l'évêque d'Alger. Mgr Donnet venoit consacrer une église nouvelle et confirmer une nombreuse jeunesse. Les deux pontifes ont été reçus à la descente du chemin de fer, et se sont avancés au milieu des fidèles, heureux de leur présence. Mgr Dupuch a béni la nouvelle église. Après la messe, célébrée par Mgr Donnet, les deux prélats ont interrogé plusieurs enfans sur le catéchisme, et parcouru les rangs en administrant simultanément le sacrement de confirmation. Les paternelles et touchantes allocutions qu'ils ont prononcées demeureront long-temps gravées dans le souvenir des fidèles de Gujan. Le lendemain, les deux pontifes ont visité les beaux travaux de la compagnie d'Arcachon, placés tout récemment sous les auspices de la religion. La santé de Mgr Dupuch paroissoit entièrement rétablie.

ANGLETERRE. — On a reçu de Gibraltar des nouvelles peu rassurantes pour la tranquillité de l'Eglise dans cette colonie. La junte des anciens persiste dans la voie d'opposition où elle s'étoit engagée ; elle travaille par tous les moyens à semer la division parmi les catholiques et à contrarier Mgr Hugues.

Quoique le Saint-Siége ait solennellement dissous cette association, ses membres continuent à se réunir et à délibérer sur les affaires temporelles du culte, comme s'ils avoient quelque droit de s'y immiscer. La junte demeure en possession de plusieurs bâtimens contigus à l'église, sans qu'il ait été jusqu'à ce jour possible d'en éloigner les usurpateurs.

Le vénérable vicaire apostolique leur a adressé une lettre pleine de charité, où il les invitoit à reconnoître l'autorité du Saint-Siége, et à mettre enfin un terme à l'affliction qu'ils causoient au souverain Pontife. Mais ses démarches sont restées infructueuses. Il est bien à craindre qu'il n'en soit ainsi, tant que la junte trouvera quelque appui dans les hommes revetus de l'autorité civile.

SUISSE. — L'*Helvétie de* 1840 publie la circulaire suivante, adressée par Mgr l'évêque de Lausanne et Genève à tous les curés de son diocèse :

« Monsieur le curé,

» Les circonstances dans lesquelles se trouve notre chère patrie, surtout sous le rapport religieux, nous paroissent assez critiques et assez graves, pour que nous implorions avec une nouvelle ferveur le secours du maître souverain de toutes choses; de Dieu, dont la providence s'étend à tous les événemens, et les dirige selon les décrets de sa justice ou de sa miséricorde.

» Nous nous ferions illusion, si nous croyions que les ennemis de notre sainte religion n'en veulent qu'à un petit nombre de communautés religieuses. Les innombrables vexations auxquelles nos frères dans la foi ont été, depuis un grand nombre d'années, et sont encore en butte dans plusieurs cantons, montrent assez que c'est à la religion que nous professons qu'ils en veulent, ainsi qu'à l'Eglise qui en est dépositaire.

» Ils échoueront leurs sinistres projets, nous en avons la confiance; le Dieu de toute bonté, que l'on n'invoque jamais en vain, exaucera nos prières; la Suisse catholique sortira victorieuse de la lutte, et transmettra à ses enfans le plus précieux de tous les biens, l'héritage de la foi et des vertus qui l'honorent.

» Dans ce but, nous ordonnons que l'on fasse dans les églises paroissiales, à la fin des vêpres de chaque dimanche jusqu'à la Toussaint, les prières que nous avons coutume de prescrire pour le Carême.

» Recevez, monsieur le curé, l'assurance de notre affection paternelle et de notre religieux dévouement.

» Fribourg, le 21 septembre 1841.

» PIERRE TOBIE,

» *Evêque de Lausanne et Genève.* »

— Le dimanche, 26 septembre, le prélat a consacré la nouvelle église de la Chaux-de-Fonds, au milieu d'un grand concours de peuple. Catholiques et protestans, tous se pressoient en foule autour du vénérable pontife pour recueillir les paroles de salut qui tomboient de ses lèvres.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Dans notre numéro de jeudi dernier, nous ne nous sommes élevés contre la littérature impie et cynique du *Journal des Débats*, que dans l'intérêt de la religion et de la morale. Il reste quelque chose à en dire sous le point de vue de la politique.

Le *Journal des Débats* est généralement considéré du public comme l'organe à peu près officiel des hommes du pouvoir. C'est là qu'on cherche pour ainsi dire le secret de leur pensée religieuse et de leur moralité. Or, il nous semble que rien n'est plus propre à affoiblir la bonne opinion qu'il leur importe qu'on prenne d'eux. Il nous semble qu'il y a de l'inconséquence de leur part à souffrir que leur organe avoué se joue hautement à la journée de la morale publique et des

principes conservateurs sur lesquels ils paroissent quelquefois vouloir s'appuyer.

Qu'ils y prennent garde! Le clergé et les hommes religieux sont clairvoyans. Ils ne se laisseroient pas long-temps tromper par de fausses apparences, et ils n'admettroient pas que les chefs du pouvoir entreprissent de concilier quelques velléités de réparation et de bien public, avec les grossièretés et les scandales d'immoralité qu'ils tolèrent dans le journal connu pour représenter leurs doctrines et leur véritable pensée. Cela ne peut réussir qu'avec des esprits légers, sans réflexion et sans intelligence. Or, nous croyons donner un avertissement salutaire aux hommes du pouvoir, en les prévenant que cette sorte de jeu n'aura pas un long succès auprès des classes de la nation dont ils ont le plus d'intérêt à ménager la bonne opinion et la confiance.

PARIS, 8 OCTOBRE.

Une lettre de Kirchberg, du 25 septembre, écrite par M. de Fresne, confirme les nouvelles que nous avons données dans notre dernier numéro. Cette lettre ne laisse aucun doute sur la guérison complète de Mgr le duc de Bordeaux, et elle affirme que le prince pourra dans quinze jours sortir en voiture.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* :

« Quelques journaux annoncent ce matin que l'époque de l'ouverture de la session des chambres sera rapprochée. Nous croyons pouvoir assurer que cette nouvelle n'est point fondée, et qu'il n'est pas question de réunir les chambres avant la seconde quinzaine de décembre. »

— Le conseil d'Etat élabore en ce moment un projet de loi d'un grand intérêt pour l'agriculture : il est relatif au dessèchement.

— M. Thomas, chef du personnel du ministère des finances, est nommé payeur général du trésor, en remplacement de M. Delafontaine, qui vient de mourir.

— M. le duc et madame la duchesse de Nemours sont arrivés mercredi à Saint-Cloud, de retour de Compiègne.

— Le *Bulletin des Lois*, n° 850, contient une ordonnance du 3 qui ouvre au ministre de la guerre, sur l'exercice 1841, un crédit supplémentaire de 12 millions 673,162 fr.

— M. le ministre de l'intérieur a publié, à la date du 1er octobre, une circulaire contenant des instructions relatives à la clôture de l'exercice 1840 et à la situation définitive de cet exercice.

— M. de Bourqueney, qui doit aller à Constantinople en qualité de ministre plénipotentiaire, y sera chargé, en l'absence de M. de Pontois, qui a obtenu un congé, des affaires de France auprès de la Porte-Ottomane.

— M. de Bulwer, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, est parti pour Londres il y a trois jours. C'est M. Henri Bulwer, second secrétaire d'ambassade, qui est chargé des affaires d'Angleterre.

— Sur une demande en renvoi pour cause de sûreté publique, formée par le procureur-général près la cour royale de Toulouse dans l'affaire de MM. Arzac, Gasc, Roaldès et les gérans des journaux de Toulouse l'*Emancipation*, l'*Utilitaire* et la *Gazette du Languedoc*, la cour de cassation avoit rendu le 4 septembre un arrêt par lequel elle renvoyoit les prévenus devant le juge d'instruction du tribunal de Riom. MM. Arzac, Gasc et Roaldès, et les gérans des journaux de Toulouse ayant formé opposition à cet arrêt, la cour de cassation, sur les conclusions de M. l'avocat-général Hello, rapportant son arrêt du 4 septembre dernier, a renvoyé hier les deux affaires devant le juge d'instruction du tribunal de Pau.

— Le pourvoi du procureur-général près la cour d'Angers contre l'arrêt par lequel cette cour renvoyoit l'affaire de M. Ledru-Rollin devant la cour d'assises de la Sarthe, a été admis aujourd'hui par la cour de cassation; et M. Ledru-Rollin a été renvoyé devant la cour d'assises de Maine-et-Loire. M. Ledru-Rollin a plaidé lui-même sa cause. Après le prononcé de

l'arrêt, M. le président de Bastard a adressé la parole à M. Ledru-Rollin en ces termes : « Mᵉ Ledru, la cour n'a pas voulu interrompre votre plaidoirie, mais elle doit déclarer que, si ce n'eût été par égard pour une défense qui vous étoit personnelle, elle n'auroit pas toléré les doctrines inconstitutionnelles que vous avez émises, et les paroles irrespectueuses pour l'autorité judiciaire que vous avez prononcées. »

— Une perquisition a eu lieu hier matin dans les bureaux du *Journal du Peuple*, en vertu d'un mandat de la cour des pairs.

M. Dupoty, gérant du *Journal du Peuple*, a été arrêté en vertu d'un mandat décerné contre lui.

— Le gérant du *National* est cité à comparoître devant le jury, le 22 de ce mois, à l'occasion de l'article inséré le lendemain de son acquittement dans le numéro du 24 septembre.

— Un rassemblement tumultueux de garçons bouchers s'étoit formé ces jours derniers au marché des Prouvaires, consacré à la vente de la viande les mercredi et samedi de chaque semaine. Le commissaire de police des halles et marchés, averti immédiatement et voulant prévenir les insultes envers les personnes et les propriétés auxquelles les perturbateurs commençoient à se porter, se rendit sur les lieux, et somma l'attroupement de se dissiper. Mais au lieu d'obéir, les garçons bouchers se prirent à injurier le commissaire et à se répandre même en menaces contre lui. Les gardes municipaux du poste de la Pointe-Saint-Eustache, ayant été requis par le magistrat, se rendirent sur le carreau du marché, et arrêtèrent deux individus signalés comme les chefs du rassemblement. Jusque-là il n'y avoit eu ni résistance ni voie de fait; mais il en fut autrement lorsque la force armée se mit en mesure d'emmener au poste les deux individus arrêtés; leurs camarades cherchèrent à les délivrer; eux-mêmes ils engagèrent une lutte vigoureuse avec ceux qui les tenoient au collet, et ce ne fut qu'en faisant venir un renfort que l'on put s'assurer de leurs personnes.

Les deux garçons bouchers ont été immédiatement transférés au dépôt.

— M. le baron de Barante, ambassadeur en Russie, est parti avec sa famille pour le château de Barante, près Clermont (Puy-de-Dôme).

— La distribution des prix et diplômes aux élèves de l'Ecole vétérinaire d'Alfort aura lieu samedi 9 octobre, à une heure après midi, sous la présidence du ministre de l'agriculture et du commerce.

— Une dépêche télégraphique de Toulon le 7, porte ce qui suit :

« Le général Lamoricière est revenu, le 30, à Mostaganem de Mascara, dont il a effectué heureusement le ravitaillement.

» Le gouverneur-général est rentré à Mostaganem le 3. Il a ramené de son expédition sur le Chélif, plus de 300 prisonniers et un butin considérable pris par sa cavalerie. »

— On vient de former à Alger une commission chargée de rechercher quels seroient les moyens les plus prompts et les plus efficaces de constituer, sur des bases certaines, la propriété foncière de la plaine de la Mitidja.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le maréchal ministre de la guerre a adressé l'ordre du jour suivant aux troupes du camp de Compiègne :

« Au moment où les troupes du camp de Compiègne vont se séparer pour se rendre dans leurs garnisons respectives, le roi a voulu qu'il leur soit adressé des témoignages de sa satisfaction pour les marques de dévoûment que les corps de toutes armes ont données à S. M., pour leur tenue régulière, leur discipline, leur instruction, la parfaite exactitude du service, ainsi que pour l'ensemble et la précision des manœuvres que Mgr le duc de Nemours a fait exécuter.

« Dans cette belle réunion, où l'armée tout entière s'est trouvée représentée, le roi a encore applaudi au bon esprit des troupes, à leur observation constante des devoirs militaires qui font l'honneur et la gloire des armées françaises.

« Heureux d'avoir à rendre à l'armée, et en particulier aux troupes du camp de Compiègne, ces témoignages éclatans de la satisfaction de S. M., le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre, président du conseil, ordonne que le présent ordre du jour sera lu aux corps de toutes armes avant leur séparation pour la levée du camp.

« Maréchal DUC DE DALMATIE.

« Compiègne, le 1er octobre 1841. »

— Les mouvemens des troupes du camp de Compiègne pour les destinations qui leur sont assignées ont commencé le 6.

— Un sieur G..., contre lequel un mandat d'amener étoit décerné à Bourges par suite de violences graves dont sa famille avoit à se plaindre, a soutenu dans son appartement, dimanche dernier, un siége de plusieurs heures contre l'autorité civile et la gendarmerie. Après un coup de feu tiré sur le commandant, qui blessa légèrement cet officier, il fut lui-même blessé grièvement au bras, et saisi par la force armée. Ce forcené avoit, outre son fusil dont il a fait usage, quatre pistolets chargés.

— On écrit de Lyon, le 5 octobre : « Les eaux du Rhône et de la Saône continuent de grossir d'une manière inquiétante. On craint le retour de quelques-uns des désastres de l'an passé. »

— Des arrestations qui se rattachent à la politique ont été faites à Lyon, le 5 octobre.

— La chambre des mises en accusation de la cour royale d'Aix, par un arrêt du 30 septembre dernier, a renvoyé le sieur Hippolyte Michel, huissier à Aix, devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, pour y répondre à l'accusation de concussion et de faux, dans l'exercice de ses fonctions.

— Treize individus écroués sous mandat de dépôt, par suite des troubles de Clermont, ont été mis en liberté le 30 septembre, en vertu d'un arrêt de la chambre d'accusation.

— On écrit de Toulouse que le séjour de M. de Montbel en France ne sera pas de longue durée. Il est prochainement attendu par les augustes exilés, et surtout par Mgr le duc de Bordeaux qui sait dignement apprécier et mettre à profit, pour son instruction, les connoissances admirables de l'ancien maire de Toulouse.

— L'inauguration de la statue du maréchal Brune a eu lieu le 3 à Brives (Corrèze).

EXTERIEUR.

Les événemens prennent en Espagne une couleur plus sombre que jamais. La guerre civile paroît y rentrer par toutes les portes. C'est une grave levée de boucliers que celle du général O'Donnell. Il agit d'après un plan arrêté et combiné avec d'autres mouvemens. Ce n'étoit pas sans raison qu'Espartero se méfioit de lui, et le tenoit en surveillance à Pampelune. O'Donnell a commencé par s'emparer de sa prison, qui étoit la citadelle. A l'exception de 100 gardes nationaux et de 300 hommes de troupes, tout s'est déclaré pour lui dans cette place.

Son premier acte a été de publier des proclamations revêtues de la signature de Marie-Christine. Dans la nuit du 1er au 2 octobre, les habitans de Pampelune ont été réveillés par le bruit du canon qui annonçoit la prise de la citadelle. On annonce que tout est en mouvement dans les provinces basques. Les petites garnisons de Valcarlos et de Roncevaux tiennent toujours pour Espartero. Selon les lettres de la frontière des Pyrénées, O'Donnell se prépare à marcher droit sur Madrid ; ce qui fait supposer qu'il compte sur de fortes intelligences, et que tout a

été organisé de longue main pour cette levée de boucliers. Il est certain que le chef de ces insurrections étoit venu se concerter à Paris avec Marie-Christine et son conseil. On ne parle que des armes et des millions qui ont été mis à sa disposition. Espartero est soutenu par le parti anglais, Marie-Christine par une autre influence non moins considérable. Ce qui rend la position de cette princesse un peu dramatique, c'est que ses deux filles sont les otages d'Espartero. *Mais qu'à cela ne tienne* est la devise de la politique et de l'ambition.

— Voici le résumé des dépêches télégraphiques de Bayonne d'hier et d'aujourd'hui :

« Le 5, O'Donnell ayant reçu un bataillon de renfort, la ville de Pampelune a été sommée de se rendre. Ribero a refusé, et la citadelle a ouvert le feu.

» La brigade Concha, à Trafalla, s'est prononcée pour Espartero.

» Bilbao s'est déclarée en masse en faveur de la reine Christine. La garnison forte de 1,600 hommes a suivi le mouvement. Le commandant de la province, Santa-Cruz, a seul refusé.

» Le général Alcala, qui tient pour Espartero, a rétrogradé de Bergara sur Tolosa.

» Le mouvement se propage en Biscaye et dans l'Alava. »

— On annonce qu'il règne beaucoup d'agitation à Barcelone et à Valence, et on s'attend à voir ces deux villes se déclarer pour Marie-Christine.

— Il paroît que le général O'Donnell avoit commencé par former une vaste organisation d'embauchage, et qu'il a rencontré partout de grandes facilités pour cela. Il a aussi des dépôts d'armes et des caisses bien garnies à quelques pas des frontières. C'est un homme d'un caractère énergique et décidé.

— On écrit de Bruxelles que M. le baron d'Este, qui s'est enfui dernièrement de Paris, par suite de fausses spéculations à la Bourse, a été surpris dans son lit par deux créanciers qui s'étoient mis à sa poursuite. Une plainte a, dit-on, été déposée, et l'affaire paroît devoir être suivie.

— On lit dans la *Gazette de Carlsruhe* du 5 octobre, sous la date du Mein, 2 octobre :

« On apprend d'une source digne de foi que l'accession du duché de Luxembourg à l'union de douanes allemandes n'est pas définitivement abandonnée. Le roi de Hollande a refusé, il est vrai, de ratifier le traité, mais seulement dans sa forme actuelle. M. de Scherff est déjà arrivé à Berlin avec de nouvelles instructions. On espère qu'il parviendra à renouer les négociations. »

— La *Gazette de Londres* publie un arrangement postal entre l'Angleterre, Hambourg, Lubeck et Brême. Cette convention, en date de White-Hall, du 3e septembre, est signée par MM. Baring, Pringle et Milnes-Gaskell.

— Dans la séance de la chambre des communes, du 5, sir Robert Peel a déclaré que le ministre de l'intérieur devoit aller à Windsor présenter les pétitions qui demandent que le parlement ne soit pas prorogé sans avoir pris en considération la détresse populaire.

Dans la séance de la chambre des lords, du même jour, le duc de Wellington a répété sa déclaration qu'il ne pouvoit pas, quant à présent, provoquer la révision des lois des céréales. Le gouvernement a déclaré qu'il s'occupoit encore de la question de la traite des noirs.

— L'ambassade de Saint-Pétersbourg a été, dit-on, successivement offerte au duc de Beaufort et au lord Vesey Fitz-Gerald, et refusée par chacun de ces deux gentilshommes.

— Le shériff suppléant et le procureur fiscal de Sutherland, avec des constables, ont été attaqués par un rassemblement de 400 personnes, hommes et femmes, dans l'auberge de Ducine, paroisse de Durness. Il s'agissoit de recouvrement forcé sur un habitant du pays. L'auberge a subi un siége en règle. Les constables ont été dispersés. Les deux autorités ont été maltraitées. On vouloit même les dé-

pouiller de tous leurs vêtemens. On croit que des troupes vont être dirigées sur Kesnabin pour punir ces excès.

— Un terrible accident est arrivé samedi sur le chemin de fer de Londres à Brighton, à onze heures un quart du matin. Un convoi de première classe mené par deux locomotives, venoit de franchir le magnifique viaduc de la vallée d'Ouse, et il étoit entré dans une tranchée profonde, lorsque tout à coup, par une cause inconnue, la première locomotive sortit des rails et fut renversée.

La soupape de sûreté s'étant probablement fermée, la chaudière fit explosion. Il en résulta une épouvantable secousse : un des wagons fut brisé avec tant de violence, que les roues et les ressorts furent lancés au loin. Deux des chauffeurs ont été tués sur la place, ainsi qu'un maître d'hôtel et une femme de chambre qui se rendoient à Brighton ; le garde du convoi et un autre employé sont dangereusement blessés. Les autres voyageurs en ont été quittes pour la peur que leur a occasionnée la force de la commotion.

— L'empereur d'Autriche vient de proroger le privilége de la banque de Vienne, après avoir introduit dans quelques parties de son organisation des changemens qui ont pour but un contrôle plus direct de la part du gouvernement.

— Un ordre du gouvernement prussien a défendu la traduction des mémoires de Marie Cappelle. Cette mesure n'a trouvé que des approbateurs.

— Des nouvelles d'Aquila, publiées ar la *Gazette d'Augsbourg*, présentent ous un autre point de vue que ne l'a fait e journal des Deux-Siciles, l'événement ont cette ville a été le théâtre. C'étoit un omplot dont le but étoit le renversement le l'ordre de choses établi et qui avoit de stes ramifications.

Néanmoins l'autorité avoit si bien pris es mesures que la révolte a été comprimée. De nombreuses arrestations ont été pérées ; quarante individus sont déjà en prison, et on va procéder par contumace contre une foule d'autres qui ont pris la fuite.

— Le prince don Mario Gabrielli, allié de Napoléon par sa femme, l'une des filles de Lucien Bonaparte, est mort subitement le 29 septembre à Rome.

— Les nouvelles de Lisbonne arrivées par le paquebot *Braganza* vont jusqu'au 27 septembre.

Le projet de loi qui autorise le gouvernement à percevoir les impôts jusqu'à la fin de juin 1842, adopté par la chambre des députés, a été approuvé par le sénat ; il a été immédiatement sanctionné par la reine et publié dans le *Diario do Governo*, du 23.

La proposition qui avoit été présentée à la chambre des députés pour mettre en accusation le ministre de la justice. M. Costa-Cabral, a été rejetée par 58 voix contre 12.

M. le ministre des finances n'avoit pas encore pu effectuer l'emprunt de 900 contos de reis autorisé par la chambre.

— Les journaux de Varsovie publient un ukase impérial, en date du 18 septembre, qui est adressé au gouverneur du royaume, et en vertu duquel le conseil d'Etat et le tribunal supérieur de ce royaume, qui jusqu'alors avoient siégé à Varsovie, sont supprimés et remplacés par deux nouveaux départemens au sénat dirigeant de l'empire, créés pour les affaires qui jusqu'à présent avoient été de la compétence de ces deux autorités. Ces deux départemens doivent recevoir le nom de départemens de Varsovie, et former ensemble une assemblée générale.

— Les journaux de l'Inde contiennent de grands détails sur l'expédition des Anglais en Chine. Ils ne font d'ailleurs que confirmer les nouvelles que nous avons données dans notre dernier numéro.

— Plusieurs proclamations ont été affichées à Macao les 8 et 15 juin ; elles ont pour objet de rejeter le blâme de la guerre sur les autorités chinoises, et d'engager les habitans à rester tranquilles et à vaquer à leurs occupations habituelles.

— Nous lisons dans une lettre de Bombay, 1er septembre :

« Malgré les pertes que les Chinois avoient éprouvées, un arrangement définitif paroît aussi douteux que jamais, car, le 10 juin, le plénipotentiaire proclama qu'il considéroit l'entrée dans la rivière de Canton comme très-dangereuse pour les bâtimens marchands anglais. Il paroît que les Chinois préparoient de nouveaux brûlots et avoient remonté les canons d'un des forts que les Anglais avoient auparavant pris et démantelé. Ceci est une violation de la convention du 27 mai, et il n'y a pas de doute que les hostilités se renouvelleront bientôt. Sir James Bremer est arrivé à Macao le soir du 18 juin. L'escadre se préparoit à partir pour le nord, on supposoit pour attaquer Amoy. »

— Une lettre de Macao porte qu'il y a beaucoup de malades dans l'armée anglaise, et que l'on remarque parmi les officiers un découragement qu'ils ne prennent même plus la peine de cacher.

— Un tableau des hommes tués ou blessés devant Canton, dans les combats des 25 et 30 mai, porte le nombre des hommes tués à 14 et des blessés à 91.

— Un autre tableau, qui comprend les opérations devant Canton du 23 au 30 mai 1841, porte le nombre des hommes tués à 15 et des hommes blessés à 127.

— Les forts couronnant les hauteurs au-dessus de Canton, capturés le 30 mai 1841 par les troupes anglaises, commandées par le major-général Hugh Gough, sont au nombre de 4, savoir : Yang Kang-Tai, She-Ting-Paon, Paon-Keih-Tai, Kung-Keih-Tai, garnis de 42 pièces de canon. On a trouvé dans chaque fort une grande quantité de poudre.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 9 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 114 fr. 95 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 00 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 65 c.
Act. de la Banque. 3350 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1282 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 105 fr. 15 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 623 fr. 75 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 5/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3501.

MARDI 12 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Le Souvenir du ciel dans les émotions de la terre, par M. Alexandre Guillemin. — 1 vol. in-8°.

Le nom de M. Alexandre Guillemin est connu de nos lecteurs. Ce nom leur rappelle les *Chants sacrés*, la traduction complète des *Psaumes* en vers, et l'Interprétation méditée du *Cantique des cantiques*. M. Alexandre Guillemin est un de ces poètes, trop rares de nos jours, dont on peut dire ce que nous disions naguère de M. le comte de Marcellus : « Il a compris que la seule poésie véritable est celle qui chante les louanges de Dieu, ou qui conduit les hommes à Dieu. » Qu'on ne s'étonne pas dès-lors du titre adopté pour ce nouveau recueil : dans les *émotions de la terre*, M. Alexandre Guillemin ne perd jamais le *souvenir du ciel*. Sa muse, toujours chrétienne, puise ses inspirations au sein de Dieu, dispense l'éloge et le blâme d'après la règle invariable tracée par la loi de Dieu, ne cherche et n'ambitionne pas d'autres triomphes que de ramener les ames à Dieu. De là, cette parole imposante du poète. Il est quelquefois doux et affectueux ; il est plus souvent austère ; et son vers énergique, en présence des grandes déviations morales dont notre époque offre le triste spectacle, reproche sans pitié leurs crimes, leurs erreurs ou leurs foiblesses aux hommes que des muses plus timides encouragent par leur silence, quand elles ne les enivrent point par de lâches et scandaleuses flatteries.

Lisez la pièce IIIe sur la *Profanation de l'église Sainte-Geneviève*, ou la pièce IVe sur le *Fronton du Panthéon*, et vous applaudirez à la lutte courageusement engagée avec l'impiété triomphante.

Lisez la pièce XVIIIe sur les *Gloires du malheur*, et vous aimerez à redire, après M. Alexandre Guillemin :

La gloire délaissée est la gloire que j'aime :
Le coupable la hait, l'insensé la blasphême,
L'ingrat tremble à son souvenir ;
Mais la fidélité, même sans avenir,
Salue encore le diadème
Et les rois qui s'en vont pour ne plus revenir.

Salut donc à ce roi, victime souveraine,
Qui, léguant à la France une France africaine,
Et des triomphes pour adieux,
Vers son dernier exil partit victorieux,
Et, dans une tombe lointaine,
S'endormit sans revoir celle de ses aïeux !

On se rappelle, en lisant ces vers, que M. Alexandre Guillemin, volontaire royal en 1815, accompagna les Bourbons dans le court exil qui présagea aux clairvoyans l'exil bien plus long de 1830.

Un autre Bourbon, Charles V, a reçu aussi du poète cet hommage :

Accepte les soupirs d'une royale France,
Prince grand comme tes malheurs !
Toi qui n'as point trahi ta sublime espérance
En la Vierge des Sept-Douleurs.

Si nous voulions indiquer à nos lecteurs les beaux vers qui, dans ce recueil, expriment des sentimens élevés, il faudroit nous arrêter successivement aux diverses pièces dont il se compose. Mais tel ne sauroit être le but de cet article.

Le livre de M. Alexandre Guillemin comprend deux parties distinctes : 1° les Poésies, 2° les Préfaces qui précèdent la plupart des pièces de vers et qui ne sont pas la portion la moins intéressante du volume. Dans ces Préfaces, le poète devient historien, et sa mémoire impitoyable rappelle à MM. de Châteaubriand et de Lamartine, par exemple, certaines pages qu'on voudroit pouvoir déchirer pour leur gloire.

On trouvera (p. 149-152) les *Cartels* de l'auteur du *Génie du Christianisme ;* (p. 177-180) les Deux opinions de M. de Châteaubriand sur Buonaparte, et (p 201-202) M. de Châteaubriand devant les deux branches des Bourbons. Nous glissons à dessein sur ce pénible sujet.

Ailleurs (p. 223-234), c'est la lamentable histoire de l'apostasie de M. de Lamartine que raconte M. Alexandre Guillemin. Madame Guinard, auteur d'*Auguste et Noémi*, n'a pas craint de louer le poète apostat, même après l'apparition de *Jocelyn*. M. Guillemin lui reproche cette admiration prodiguée à l'homme auquel une dame, honteuse d'avoir jeté les yeux sur la *Chute d'un Ange*, s'est vue forcée de dire : « Monsieur, une femme ne peut pas avouer qu'elle vous a lu ! »

« Admiration pour les trésors de la poésie, dit avec raison M. Guillemin ; mais dégoût pour tout ce qui la déshonore ! Et malheureusement les deux extrêmes se rencontrent dans le même homme. C'est un ensemble ! Il ne tiendroit qu'à lui d'abjurer la honte et de reprendre l'auréole. En persistant, il est d'autant plus coupable, qu'il a immensément reçu de la source divine dont il a souillé les présens ; et c'est dans cet état de souillure qu'il est encensé par une femme poète !

» Déjà, dans son *Voyage en Orient*, mais un peu plus timidement d'abord, M. de Lamartine avoit renié la lumière de la révélation : par exemple, pour l'apothéose de Phidias, où il n'en tient absolument aucun compte. Il avoit renié la morale : son apologie de certaines femmes de Malte en est une preuve. Il avoit renié son passé politique, surtout en imputant la *destinée* et la *cécité* d'Œdipe à tout une royale famille où il y a toujours d'héroïques majestés et des cœurs bien autrement clairvoyans que lui sur la sainteté des devoirs !

» Ce livre, entre les mains des jeunes admirateurs de son prodigieux talent, suffiroit seul pour les égarer sur ses traces. Puis, il a fini par abjurer entièrement dans ses *Visions* nos dogmes les plus sacrés.

» Toutes les apostasies se tiennent et se succèdent : apostasie religieuse, apostasie morale, apostasie politique. Ne jugeons pas cette dernière trop sévèrement : l'illusion est facile dans l'atmosphère de toutes les défections ! Mais apostasier *la* foi ! apostasier la pudeur ! et rester exposé encore à de gracieux éloges, avec recommandation à l'estime et à l'affection de tous les cœurs ! et trouver, dans une voix si pure, un appel à tant de scandale ! voilà une sorte de deuil public qui doit aussi être publiquement déploré. »

De toutes les pièces, en prose en vers, que contient le recueil M. Alexandre Guillemin, la XXI est sans contredit celle qui d fixer de préférence notre at tion. L'auteur l'intitule : *Doléa amicale au R. P. Lacordaire,* et c' à l'occasion du sermon prêché à N tre-Dame le 14 février 1841 qu fait entendre ces *doléances*. On co prend que nous ne devons pas s vre le poète dans la critique de discours. Nous nous bornons à cueillir, dans un intérêt historiq

les détails que donne M. Alexandre Guillemin sur ses anciennes relations avec le P. Lacordaire. Tous deux ont été avocats, et le second a débuté au barreau, sous les auspices du premier. La *Doléance amicale* fait allusion à cette circonstance :

Toi qui des champions de la justice humaine
Avec moi suivois les hasards,
Puis, heureux déserteur de cette triste arène,
Soudain cours t'enrôler sous les saints étendards;
Toi dont le cœur, pour tous, devient un cœur [de père,
Jadis tu fus mon fils encore plus que mon frère...
Ainsi, dans ce vieux souvenir,
Librement, devant Dieu, je puis t'entretenir.

Après avoir consacré les strophes suivantes à la critique, le poète revient, dans la dernière, au souvenir d'une ancienne et paternelle affection :

O mon fils, souffre donc ma trop juste ironie;
Car mon acier, loin de ton cœur,
N'a voulu que blesser l'erreur de ton génie;
Et Dieu seul, entre nous, Dieu seul reste vain- [queur.
Médite au fond du cloître, en sa sainte présence,
L'esprit de cette chaire où tu criois : « Silence,
» Silence ! écoutez-moi ! »
Et n'y remonte plus en tribun, mais en roi.

Ce dernier vers résume toute la *Doléance*. Nos lecteurs, en se reportant au texte du discours du P. Lacordaire (1), prononceront entre l'orateur et le poète. Pour nous, occupé de préférence des détails qui intéressent la biographie ecclésiastique, nous n'interviendrons pas dans cette appréciation.

Nous aimons mieux transcrire quelques passages de la Préface, dont M. Guillemin a fait précéder ses vers :

« J'ai été pour le jeune Lacordaire, au moment de son apparition au barreau de Paris, ce que l'on appelle vulgairement un patron, une espèce de père, ou pour le moins de frère aîné. Les circonstances qui ont formé ce lien entre nous ne sont peut-être pas indignes d'être connues...

« Dans le cours de l'année 1821, le jeune Lacordaire, que je ne connoissois pas, se présenta chez moi avec une lettre de M. Riambourg, ancien procureur-général du roi, et alors président de chambre à la cour royale de Dijon, magistrat distingué, philosophe chrétien, et qui depuis long-temps m'honoroit de son amitié. Cette lettre me proposoit de recevoir comme collaborateur le jeune avocat ; elle m'en faisoit un portrait que l'on devoit trouver très-ressemblant, même au premier abord ; elle me parloit de sa candeur, de ses heureuses inclinations, de ses brillantes études au collége, et de ses succès à l'Ecole de droit de Dijon. Elle ajoutoit qu'il ne s'agissoit plus que de lui donner *une bonne direction* à Paris. En comparant l'air décent et presque angélique du protégé de M. Riambourg avec cette candeur qui faisoit si bien partie du signalement, je ne doutai pas le moins du monde qu'il ne fût question de le faire entrer dans la Congrégation, cet asile des jeunes gens chrétiens qui arrivoient dans Babylone, et à laquelle j'avois eu moi-même tant de grâces à rendre ! Il est bon de le dire ici en passant, jamais je n'ai rien vu de politique dans ces pieuses réunions tant calomniées. Elles avoient lieu tous les quinze jours pour entendre la messe et une sainte prédication. On y trouvoit les plus grands et les plus touchans exemples d'édification dans la fréquentation des sacremens, et l'on pouvoit ainsi passer l'âge des périls dans de pieuses habitudes, c'est-à-dire dans le vrai bonheur.

» Il est évident, me disois je intérieurement en contemplant M. Lacordaire, que M. Riambourg m'envoie un futur congréganiste ; ces mots : *Il ne s'agit plus que de lui donner une bonne direction à Paris*, me confirmoient dans ma pensée ; mais, comme ils ne parloient pas explicitement de la Congrégation, je voulus en

(1) *Ami de la Religion*, t. CVIII, p. 321.

avoir tout d'abord le cœur net, et je dis au jeune candidat (jamais l'expression ne m'avoit paru plus juste !) : « Si je com»prends bien cette phrase de la lettre, il »s'agit, ce me semble, de vous indiquer »un bon directeur, un bon confesseur. » Et tout à coup je vois la figure de celui que je croyois un ange de piété se colorer d'une vive surprise, et il me répond avec une douce ingénuité : « Un confes»seur à moi! oh! non! je ne vais pas à con»fesse, et la raison en est que je ne crois »pas. Si j'avois le bonheur de croire, j'i»rois à confesse ; mais je ne dois pas y »aller, puisque je ne crois pas. » Il y avoit dans le ton de ces paroles, bien qu'elles me fissent retirer aussitôt ma proposition, je ne sais quel charme indéfinissable de franchise et de loyauté : aussi je n'eus pas un seul instant la pensée de refuser la collaboration d'un jeune homme si sincère et si bien recommandé d'ailleurs. La lumière viendra sans doute, me dis-je, et je ne dois pas désespérer d'un ami de M. Riambourg, l'austérité et la vertu même.

»Je repris donc ainsi : « Cela nous em»pêchera-t-il de travailler ensemble ? — »Oh ! non, monsieur. »

»Et pendant environ dix-huit mois, M. Lacordaire justifia tout ce qu'on avoit pu dire de sa haute intelligence, de sa belle imagination, et aussi de la candeur de son caractère et de ses mœurs. Les mémoires et les consultations qu'il rédigeoit, et dont j'ai conservé quelques manuscrits, portoient toujours l'empreinte d'un beau talent.

»Plus M. Lacordaire m'avoit montré de franchise dans l'aveu de son incrédulité, plus j'étois réservé avec lui sur tout ce qui touchoit à la religion. Je ne crois pas qu'il me soit arrivé de le provoquer une seule fois à quelque discussion théologique. C'étoit toujours lui qui, de son propre mouvement, me présentoit des questions auxquelles je répondois plutôt avec la foi du cœur qu'avec les argumens de la science. Je ne me rappelle bien que deux ou trois conversations sur de pareils sujets, dans les belles soirées de l'été de 1822. M. Lacordaire avoit une admirable manière de discuter : il s'oublioit tout-à-fait lui-même pour chercher la vérité seule. C'est que la pureté de sa vie ne lui donnoit aucun intérêt contraire. Souvent il gardoit le silence sur les réponses faites à ses objections; et, sans y acquiescer d'abord, il en emportoit sans doute le souvenir pour les méditer dans la droiture de ses intentions. En un mot, il cherchoit la lumière de tout son cœur.

»Pendant l'année judiciaire de 1822, j'étois comme absorbé par une des affaires les plus graves qui aient occupé la cour royale de Paris. Seize audiences solennelles y furent consacrées, et je m'étois laissé tellement emporter dans la plaidoirie et dans les mémoires par mes convictions, que je fus menacé dans ma position au barreau. Heureusement j'eus moi-même des défenseurs spontanés et dans la magistrature et dans le conseil de mon ordre. J'eus même plus tard le bonheur d'une complète justice ; mais la préoccupation des grands intérêts dont j'étois chargé, et les épines sur lesquelles j'avois marché péniblement, ne m'avoient pas permis de comprendre tout-à-fait mon jeune collaborateur et d'user de toute son assistance. Le retentissement de cette cause ayant jeté mon nom dans le public, il me fut possible d'accepter, quoique en tremblant, la proposition de succéder à celle des charges d'avocats à la cour de cassation et aux conseils, qui étoit alors sans contredit la plus considérable, et M. Lacordaire voulut bien me suivre dans cette nouvelle carrière. Les hautes questions de droit se traitent devant cette juridiction suprême, à peu près comme les questions législatives dans les chambres, et le barreau de la cour de cassation pourroit être nommé la tribune de la jurisprudence. L'éloquence de M. Lacordaire s'adaptoit encore mieux à ce genre de discussion élevée qu'à de simples questions de fait....

« M. Lacordaire n'avoit pas vingt-deux ans, et nonobstant l'ordonnance du 20 no-

vembre 1822, révoquée depuis, il plaida sans que les magistrats s'informassent de son âge, bien qu'il parût beaucoup plus jeune encore. Son talent étoit le passeport de sa parole.

»Nos travaux continuoient ainsi, lorsque, le matin de l'un des premiers jours du mois de mai 1823, mon jeune collaborateur entre dans mon cabinet et me *dit* d'un ton ému : « Je vais vous quitter. — Et pourquoi donc? nous sommes si bien ensemble! — Aussi je ne vais pas ailleurs dans le barreau; mais il faut que je vous l'avoue : il y a six mois que je *lutte*; je crois maintenant, et je crois avec une telle conviction qu'il n'y a pas de milieu pour moi : il faut que je me donne tout entier à Dieu; il faut que je sois prêtre. »

» En écoutant cette déclaration imprévue, j'éprouvai une sorte de tremblement. Il ne fut nullement question d'un voyage lointain, comme on l'a imprimé, mais uniquement du séminaire de Saint-Sulpice, où le jeune converti avoit de *lui-même* la bonne pensée d'aller recueillir la vraie science et la vraie piété; seulement, M. Lacordaire désiroit obtenir une demi-bourse, afin d'alléger autant que possible les charges de sa famille peu fortunée, et qui avoit déjà fait pour lui beaucoup de sacrifices. « Je ne sais pas, lui dis je, comment on s'y prend pour obtenir cette faveur; mais allons voir M. l'abbé Boudot ou M. l'abbé Borderies, tous deux grands-vicaires, que j'ai l'honneur de connoître particulièrement, et ils nous diront la marche à suivre. »

» Cette vocation portoit des caractères si frappans de vérité et de sainte ardeur, que j'étois comme emporté par une révélation soudaine, et je me sentis des ailes pour courir aussi vite que cet ange à l'accomplissement de son vœu; d'ailleurs nous allions à la source des prudens conseils. Tout ce que je viens de raconter s'étoit passé en peu de minutes, et, comme je ne demeurois pas loin de Notre-Dame, en moins d'une demi-heure nous avions déjà vu M. l'abbé Boudot, notre compatriote, qui nous reçut avec sa bonté habituelle et nous envoya à M. l'abbé Borderies, à l'archevêché. Après les premières ouvertures et l'explication de ce que je savois, et par M. Riambourg, et par moi-même, et surtout par la franchise du jeune Lacordaire, M. Borderies le prit à part, sans doute pour un examen plus complet, et il le ramena avec cette joie du bon pasteur qui rayonne au milieu des larmes. Tous ceux qui ont connu de près M. Borderies, que le diocèse de Versailles et tant d'amis, et plus que tous, son digne successeur à l'épiscopat, pleureront long-temps encore, savent bien quel étoit son coup d'œil dans les ames confiées à sa sollicitude. Il avoit jugé le cœur du bon Lacordaire; et aussitôt il lui dit : « Écrivez tout simplement à votre évêque la lettre que je vais vous dicter. » Et après lui avoir fait les questions nécessaires sur son nom, son pays natal et son âge, il lui dicta en effet une lettre conçue dans les termes les plus simples, pour obtenir un *acte d'excorporation*, parce que, disoit la lettre, *il obtient des bontés de Mgr l'Archevêque de Paris une demi-bourse au séminaire de Saint-Sulpice.*

» L'*exeat* fut expédié peu de jours après, et M. Lacordaire entra au séminaire le 12 mai 1823, jour anniversaire de sa naissance, comme il l'avoit désiré.

» Bientôt la nouvelle s'en répandit à Dijon, et l'on s'étonna que M. de Boisville eût si facilement accordé l'*exeat* à un sujet si éminemment distingué; mais Mgr l'évêque répondit qu'il ne le connoissoit pas, et que la lettre qu'il en avoit reçue n'étoit pas d'un style à rien révéler d'une pareille distinction.

» La famille de M. Lacordaire fut d'abord fort affligée. J'étois bien innocent de ses regrets, et néanmoins je ne fus pas à l'abri de quelque suspicion; mais j'eus occasion de m'expliquer avec la pieuse mère, qui me rendit justice et trouva dans sa foi et dans son courage la force de supporter avec résignation ce grand sacrifice. Son fils lui fut rendu au sortir

du séminaire, il ne la quitta plus ; mais peu d'années après il eut la douleur de la perdre et la consolation de recevoir ses derniers soupirs.

» Je ne dois pas entrer dans d'autres détails sur la vie de M. Lacordaire : mon récit n'en est qu'un épisode. Je dois ajouter, cependant, que plusieurs fois M. l'abbé Borderies avoit gémi devant moi sur l'entraînement avec lequel notre jeune ami avoit suivi les voies d'un prêtre insurgé ; mais il espéroit son retour. Cette triste déviation avoit jeté, non pas du refroidissement, car son cœur restoit le même au milieu des erreurs de son imagination, mais beaucoup de réserve dans nos rapports ; et même, depuis que M. Lacordaire s'est séparé de son ancien *maître*, il a conservé dans un autre ordre d'idées des doctrines qui sont aussi loin d'être celles de son ancien *patron*, qu'il y a loin de l'un des défenseurs de M. de La Mennais et de l'*Avenir*, à l'un des défenseurs du comte de Kergorlay et de la *Quotidienne*.

» Je l'ai retrouvé avec grand bonheur à Rome dans les vacances de 1838 ; j'étois là en pélerinage avec mon fils, âgé alors de onze à douze ans. Du haut du palais Albani, où demeuroit M. Lacordaire, il voulut bien nous indiquer la circonscription de l'ancienne Rome et la division des sept collines. « Qui nous auroit dit, il y » a quinze ans, s'écria-t-il avec une douce » émotion, que nous nous rencontrerions » à Rome, vous avec un fils (je n'en avois » point en 1823) ET MOI PRÊTRE ? » — Et qui nous auroit dit tant de nouveautés bien autrement étonnantes ? Je ne l'ai pas revu depuis. La dernière parole que j'ai entendue de la bouche du saint et à jamais regrettable archevêque de Paris, m'étoit adressée à propos de M. Lacordaire : « Je » l'aime beaucoup, me disoit Mgr de Quélen, *ma* ! *la testa, la testa !* »

» Oh ! oui, le Père Lacordaire ne peut avoir que des amis, même parmi ceux qui, avec une énergie égale à la vérité de leurs sentimens, lui disent librement leur pensée. Il voit assez le fond de mon ame pour n'en pas douter en ce qui me touche. »

Nous nous arrêterons ici : nous n'avons voulu faire que l'histoire d'une conversion, et proposer le retour du P. Lacordaire à la foi comme un exemple bien digne d'être médité et surtout imité par la jeunesse.

Le recueil de M. Alexandre Guillemin ne renfermât-il que ces pages si intéressantes sur son ancien ami, nous aurions le droit de le recommander comme un livre curieux. Mais c'est de plus une œuvre poétique, dont personne ne contestera le mérite.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le P. Secchi, de la Compagnie de Jésus, a reçu de M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, membre de l'Académie des Inscriptions, etc., la lettre suivante, qui fait le plus grand honneur à ce célèbre archéologue, car elle montre à la fois sa loyauté, son amour pour la vérité, et son respect pour l'autorité de l'Eglise, auquel il sacrifie généreusement l'orgueil humain. C'est la réflexion dont les *Annales des Sciences religieuses*, publiées par M. l'abbé de Luca, accompagnent la lettre que nous allons transcrire :

« Paris, le 6 août 1841.

» Mon Révérend Père,

» Je viens de recevoir d'une main amie votre Dissertation d'archéologie chrétienne publiée à l'occasion de la découverte du corps de saint Sabinianus, martyr, et je ne puis m'empêcher de vous faire part de l'intérêt avec lequel j'ai lu cette nouvelle production de votre plume savante. J'ai d'ailleurs un autre motif pour vous faire cette communication, qui vous paroîtroit peut-être indiscrète, si elle n'avoit pour objet que de donner

des éloges à votre travail : c'est l'occasion toute naturelle qu'elle me fournit de réparer une faute que j'ai commise, et que vous avez justement relevée. Il s'agit du vase de verre, en forme de lacrymatoire, scellé à l'extérieur de la niche sépulcrale, et regardé, dans les catacombes chrétiennes, comme un signe indubitable du martyre. En contestant ce point d'archéologie chrétienne, je n'avois pas suffisamment, j'en fais l'aveu sans la moindre peine, pesé les circonstances qui accompagnent ordinairement l'insertion du vase en question, et qui ne peuvent pas ne point se rapporter à une tout autre intention que celle des *vases à parfums* déposés dans le sein de la tombe, conséquemment dans l'intérieur de la niche, *loculus*. Cette distinction seule, appréciée comme elle devoit l'être, eût suffi pour prévenir la méprise où je suis tombé; et les témoignages de l'histoire ecclésiastique, sur l'usage des fidèles de recueillir, par tous les moyens qui étoient en leur pouvoir, le sang des martyrs, ces témoignages auxquels vous avez ajouté des citations nouvelles tout aussi dignes de foi, auroient dû dissiper entièrement mes doutes. Maintenant, mon révérend Père, il ne subsiste plus, après vous avoir lu, aucun de ces doutes dans mon esprit; l'assentiment que je donne à vos idées est complet et sans réserve; et c'est surtout pour vous adresser cet aveu et cette réparation de ma faute, que j'ai pris la plume, encore plus que pour vous procurer la vaine satisfaction de louer le savoir et la sagacité qui règnent dans toute votre Dissertation. Après cette déclaration, qui est assurément bien spontanée de ma part, bien que, d'après quelques mots où j'ai cru me reconnoître, p. 12, elle fût en quelque sorte devenue nécessaire, vous me permettrez, mon révérend Père, de vous dire que j'avois déjà retiré une opinion qui m'avoit toujours laissé de grands scrupules ; car voici comment je m'exprimois, p. 255 de l'édition originale de mon *Tableau des Catacombes*, publié à Paris en 1837 : « Les vases de verres peints sont au premier rang des objets » d'antiquité chrétienne qu'on a recueillis » dans les Catacombes. Sans parler de » ceux de la forme dite vulgairement *la*» *crymatoire*, qui servirent dans l'opinion » commune des antiquaires romains à re» cueillir le sang des martyrs, et qui ont » acquis à ce titre, sous le nom d'*ampolla* » *di sangue*, une si grande importance re» ligieuse, il en est d'autres, etc. » J'énonçois ainsi, sans le contester, l'usage auquel on est convenu de rapporter les vases dont il s'agit, et par ce motif je m'abstenois d'en parler comme des autres objets d'antiquité chrétienne dérivés plus ou moins directement d'une coutume profane, avec lesquels l'*ampolla di sangue*, comme objet essentiellement sacré, ne pouvoit avoir le moindre rapport. Telle étoit donc déjà mon opinion : mais elle avoit besoin d'être et plus solidement établie au-dedans de moi-même, comme elle l'est maintenant, grâce à vous, mon révérend Père, et plus formellement exprimée pour les autres, comme je le fais aussi maintenant, en vous adressant cette déclaration, dont vous ferez, mon révérend Père, l'usage que vous jugerez convenable.

» Excusez, mon révérend Père, la liberté que j'ai prise, et veuillez agréer l'hommage de mon respect.

» RAOUL-ROCHETTE. »

— Un violent orage a éclaté sur la ville de Rome, dans la matinée du 23 septembre. La foudre est tombée sur la colonne Antonine, qui décore la belle place où s'élève l'hôtel des postes. Par bonheur, toute la partie antique du monument est demeurée intacte : le coup a porté sur le socle, que le pape Sixte V avoit fait poser autour de la colonne pour le mettre au niveau du sol actuel. Le marbre formant l'angle qui est à droite a été brisé et renversé; l'explosion a soulevé quelques-unes des plaques qui portent l'inscription ; le fluide électrique s'est jeté ensuite sur l'angle placé dans la même li-

gne du côté du Corso et a renversé le marbre du revêtement et une partie de plaques.

On s'est immédiatement occupé de la réparation de ces dommages, bien légers assurément, si on les compare à ceux qu'on auroit pu avoir à déplorer.

La colonne Antonine, pareille à celle de Trajan, mais un peu moins élevée, doit sa réparation au pape Sixte V; elle porte maintenant la statue de saint Paul, comme l'autre colonne antique a reçu celle de saint Pierre. Voici l'inscription qui ornoit la face du monument qui fait face à l'hôtel des postes, et dont la foudre a endommagé quelques lettres : *Sixtus V pont. max. columnam hanc cochlidem. imp. Antonino dicatam, miserè laceram ruinosamque primæ formæ restituit A. MDLXXXIX. Pont. IV* (1).

PARIS. — On lit dans la *Gazette spéciale de l'instruction publique :*

« La question du plein exercice est encore en suspens. Rien n'est décidé complétement à cet égard. M. le garde des sceaux s'en occupe en ce moment, et il examine s'il y a moyen de faire droit aux réclamations qui lui ont été adressées par plusieurs chefs supérieurs du clergé. Ces réclamations, aussi modérées dans la forme que justes dans le fond, seroient, dit-on, accueillies favorablement par le ministre des cultes; mais elles rencontreroient un peu d'opposition dans l'Université, surtout de la part du conseil royal, et l'on ajoute que l'administration semble principalement préoccupée de l'opinion publique qui, suivant quelques-uns, pourroit blâmer une modification apportée aux ordonnances de 1828.

» En vérité, nous ne comprenons point le motif de ces craintes. Que demande-t-on? Un simple acte de justice : que chaque séminaire ait le droit de présenter par an au baccalauréat, sous certaines conditions, environ une demi-douzaine d'élèves qui viendroient à abandonner la carrière du sacerdoce. Si l'on n'a à opposer aux petits séminaires que cette crainte de l'opinion publique, leur cause est réellement gagnée, et nous sommes persuadés que ce n'est pas M. Villemain qui s'arrête à de telles considérations. D'ailleurs, l'opinion publique est rarement ingrate envers celui qui fait un acte de justice.

» Il y a plus; c'est une question d'humanité. N'est-il point tout à la fois arbitraire et injuste d'entraver à son début la carrière de malheureux jeunes gens, dont les parens, dans un but louable, ont voulu éprouver la vocation religieuse? S'il le faut, allons plus loin. N'est-il pas illogique que le même brevet de capacité, suivant la différence des certificats d'études, puisse être tout à la fois valable et non valable pour les carrières civiles? Cette dernière réflexion n'a pas besoin de commentaire. Nous répèterons enfin que ces justes concessions ne porteroient aucun préjudice à l'Université, et qu'elles ne peuvent au contraire qu'ajouter à sa considération auprès des hommes indépendans et impartiaux. »

— Mgr l'Archevêque a nommé plusieurs chanoines honoraires, à l'occasion de sa fête. Le choix du prélat s'est fixé sur M. l'abbé J. Garibaldi, secrétaire de S. E. Mgr Garibaldi, Internonce apostolique; sur M. l'abbé Dassance, professeur d'Ecriture sainte à la Faculté de théologie; et sur M. l'abbé Vaillant, curé de Villejuif et doyen des curés du diocèse. Ces nominations ont été signées par Mgr l'Archevêque le 9 octobre, jour de saint Denis.

— Depuis plusieurs mois, une femme, qui prend le nom de *Madame de Curten*, se présente chez les personnes charitables qu'elle cher-

(1) Cette colonne à spirales, dédiée à l'empereur Antonin, misérablement délabrée et tombant en ruine, a été rétablie dans sa forme primitive par Sixte-Quint, souverain Pontife, l'an 1589, la quatrième année de son pontificat.

che à intéresser par le récit de ses prétendus malheurs. Elle a déjà obtenu les aumônes de plusieurs ecclésiastiques par le moyen de deux lettres qu'elle a reçues d'un évêque, et d'un curé de la capitale dont elle a surpris la bonne foi.

Cet avis a pour but de prémunir nos lecteurs contre les sollicitations dont ils pourroient à leur tour devenir l'objet.

Diocèse de Nantes. — Les habitans de Pontchâteau et des paroisses voisines ont été témoins, le 26 septembre, d'une solennité peu ordinaire.

« Ce fut, dit l'*Hermine*, la bénédiction, au calvaire du Père Montfort, d'un immense rosaire qui, placé au sommet du calvaire, couronne admirablement ce saint monument. Ce rosaire, sorti de la fonderie de M. Chavet, est de cinquante-cinq mètres de circonférence, et chaque grain a cinquante-cinq centimètres de contour; il est supporté par seize piliers en tuf, tombe en draperie, et représente une des plus belles couronnes de la sainte mère de Dieu; chaque pilier est surmonté d'un des gros grains.

» Il y a 131 ans que le vénérable Père Montfort, dont la béatification se poursuit avec succès, et dont la mémoire est de plus en plus chère dans notre contrée, fondateur de ce calvaire, y avoit lui-même placé un rosaire à peu près semblable, pour en inspirer la dévotion.

» Dimanche, un pieux et nombreux concours de fidèles assistoit à cette cérémonie et entendoit, dans un religieux silence, l'instruction qu'a faite M. Lehuédé, missionnaire de Saint-François, qui présidoit à cette sainte réunion, assisté d'un nombreux clergé. On a béni ensuite les statues de la sainte Vierge et de l'apôtre saint Jean, placées sur deux colonnes en granit, au pied de la principale croix, et qui sont dues au ciseau de M. Bousquet.

» La relique de la vraie croix étoit exposée sur un beau reposoir, au sommet du calvaire. Chaque paroisse, précédée de son pasteur, est venue alternativement recevoir la bénédiction de la croix, et la foule des vrais fidèles s'est écoulée ensuite dans un pieux silence, le cœur plein de saintes émotions. »

Diocèse de Poitiers. — On annonce qu'il y a une légère amélioration dans la santé de Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers, dont l'état a été désespéré pendant plusieurs jours. Le vénérable prélat édifie son clergé par sa résignation. Il ne cesse pas de s'occuper de tout ce qui concerne son diocèse.

SYRIE. — Les cours gratuits du collége dirigé par les Jésuites à Beyrouth sont en activité depuis quelque temps: plus de cent cinquante jeunes Arabes y sont admis pour étudier diverses langues, telles que l'arabe, le grec, le français, l'anglais, le turc, l'italien et le syriaque.

C'est une idée éminemment chrétienne (disons-le à l'honneur du Saint-Siége), que celle de fonder ce collége; et le choix du P. Ryllo, sous la direction duquel il est placé, est un bonheur pour des populations que ce religieux connoît depuis si long-temps.

On ne pouvoit saisir un moment plus opportun pour faire un pareil établissement, car tout porte à prévoir dans ces contrées de grands changemens, dont plusieurs sectes disputent l'initiative à la religion catholique. La société biblique, et principalement la société américaine, qui fait de grands frais pour s'attirer des prosélytes sous le prétexte de répandre l'instruction, ne cessent l'une et l'autre d'exploiter les Libanais.

Le collége, dirigé par les PP. de la Société de Jésus, a été établi dans le double but de populariser l'instruction et de soustraire les fidèles

aux séductions des ennemis de notre sainte religion.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Si l'on étoit encore à savoir ce que vaut le système de transmission des couronnes par ordre de successibilité, l'exemple de l'Espagne devroit suffire pour le faire inventer. Qu'on place la souveraineté sur la tête de qui on voudra, parmi les princes dont elle est l'héritage reconnu par la loi fondamentale des monarchies; qu'on suppose la plus longue série de mauvais rois; qu'on fasse la plus large part au pouvoir absolu, à la folie et à la cruauté dont vingt règnes de suite auront mérité d'être accusés, et l'on verra si rien de tout cela est comparable aux ravages d'un seul règne d'anarchie, d'une seule souveraineté révolutionnaire.

Combien de trésors et de flots de sang n'ont pas déjà payé en Espagne la faute d'avoir méconnu le droit héréditaire de don Carlos, et l'essai de bien public qu'on a voulu faire en lui retirant sa couronne pour la mettre sur la tête de sa belle-sœur et de ses nièces! Quel déplorable et funeste marché on a fait faire à la malheureuse nation qui se trouve engagée dans ce bouleversement! Du sang pour Marie-Christine! du sang pour sa fille Isabelle! du sang maintenant pour Espartero! du sang peut-être bientôt pour cette autre usurpation qu'on tient en réserve dans la personne de don François de Paule! Et puis qui peut savoir si, après tout ce sang répandu, il n'en restera pas à répandre encore pour la souveraineté révolutionnaire proprement dite, qui n'entend avoir travaillé ni pour la légitimité de Charles V, ni pour la quasi-légitimité des princes et princesses de sa famille, ni pour la dictature du soldat Espartero?

Non, don Carlos fût-il le plus méchant tyran que le ciel ait donné à un peuple dans sa colère, la reconnoissance de son dr[illegible]ire n'auroit jamais pu en[illegible]spagne, rien qui approche du déluge de calamités que ses luttes d'usurpation et d'anarchie ont versé sur elle. On ne connoît dans l'histoire des révolutions qu'un calcul aussi mauvais que le sien, c'est celui qui nous fit démolir un jour la Bastille, pour délivrer trois prisonniers qu'elle renfermoit, et qui eut tout de suite pour compensation, à Paris seulement, les trente-deux prisons d'Etat et les quinze mille prisonniers du comité de salut public; sans compter les autres compensations que nous devions recevoir plus tard en nature de bastilles.

On a quelques raisons de penser qu'Espartero n'est pas un homme d'esprit fin. Lorsque Marie-Christine quitta dernièrement le Palais-Royal pour aller se mettre ailleurs dans ses meubles, il y avoit là deux choses qui auroient dû le frapper, et dont il ne parut pas se douter: la première, c'est que l'ex-régente avoit trop l'air de prendre son parti en affectant de se donner une résidence fixe, pour que cela ne sentit pas la ruse de guerre. La seconde, c'est que ses hôtes s'arrangeoient comme pour se mettre en règle en cas de coup de tête de sa part, et pour pouvoir se laver les mains de tout reproche de participation à ses levées de boucliers.

La seule raison qu'Espartero puisse alléguer pour se justifier d'avoir été pris pour dupe, c'est qu'il avoit les deux filles de Marie-Christine en otage, et que cela le dispensoit de bien des précautions.

PARIS, 11 OCTOBRE.

M. le marquis de Pastoret a reçu de Kirchberg une lettre qui porte que M. le duc de Bordeaux va toujours de mieux en mieux, qu'il s'est levé le 29 septembre, s'est habillé complétement, et a reçu tous les Français qui étoient à Kirchberg.

Une autre lettre assure que les mouvemens du prince sont libres, et qu'il se tourne et se retourne sans la moindre douleur. Le docteur Wattemann a déclaré que toute traction étoit désormais inutile, et que vers le 10 novembre M. le

duc de Bordeaux pourroit marcher seul, sans autre secours que celui d'une canne.

— M. de Salvandy, nommé ambassadeur à Madrid, a été réélu député par le collége de Nogent-le-Rotrou.

— M. Magnier, colonel de gendarmerie, a été élu député par le collége de Saverne, en remplacement de M. Saglio, décédé.

— M. Nouton, sous-directeur, est nommé chef du cabinet du ministre et du personnel des finances, en remplacement de M. Thomas, appelé à l'emploi de payeur central du Trésor, et dont nous avons annoncé la nomination dans notre dernier numéro.

— Louis-Philippe a passé hier, dans la cour des Tuileries, la revue des 57e et 63e régimens de ligne, et du 10e régiment des chasseurs à cheval. Ces régimens doivent quitter Paris sous quelques jours.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée :*

« Par suite de la levée du camp de Compiégne, les mouvemens suivans ont été ordonnés : Le 68e de ligne et le 22e léger se rendent à Paris ; le 7e de hussards se rend à Versailles ; le 8e de hussards se rend à Vendôme ; le 9e de hussards se rend à Fontainebleau, le 13e de chasseurs se rend à Verdun ; le 9e de dragons se rend à Lunéville.

» Les autres corps qui faisoient partie du camp retournent dans leurs précédentes garnisons, savoir : Le 42e de ligne, à Valenciennes ; le 70e de ligne, à Verdun ; le 71e de ligne, à Saint-Omer ; le 11e léger, à Mézières ; le 23e léger, à Mézières ; le 24e léger, à Rouen ; le 2e bataillon de chasseurs à pied, à Vincennes ; le 11e de chasseurs à cheval, à Compiégne ; le 2e de lanciers, à Valenciennes ; les compagnies du 1er régiment du génie, à Arras ; les batteries des 5e, 6, 7e, 13e et 15e d'artillerie, à Metz, Besançon, Rennes et Strasbourg. »

— Le roi des Belges est attendu à Paris pour la fin du mois, ou au plus tard au commencement de novembre.

— D'après une ordonnance du 3 octobre, nul ne poura, à partir du 1er janvier 1843, obtenir le grade de docteur dans une des facultés de médecine du royaume, s'il n'a suivi, pendant une année au moins, le service d'un hôpital. Ce stage commencera après la 9e inscription prise.

— Le *Bulletin des Lois* publie une ordonnance qui porte répartition des crédits accordés au ministère de la marine par la loi du 25 juin 1841, pour les dépenses de l'exercice 1842.

— Une autre ordonnance, du 27 septembre, ouvre, sur l'exercice 1840, un crédit supplémentaire de 50,136 fr. 67 c., applicable au service administratif et de surveillance des forêts dans les départemens.

— On lit dans le *Moniteur Parisien :*

« Un journal prétend que des enrôlemens se font publiquement à Passy et à Chaillot pour le compte de la reine Christine. Nous sommes en mesure de déclarer que le fait est complètement inexact. Plusieurs individus ont bien manifesté l'intention de prendre du service ; mais, loin qu'on ait accepté leurs offres, il leur a été répondu dans les termes les plus propres à les détourner de leur projet. »

— Le même journal assure que les conférences sur le traité commercial entre la France et la Belgique seront reprises aussitôt que les commissaires belges auront reçu de leur gouvernement les nouvelles instructions qu'ils ont demandées.

— On lit dans une feuille ministérielle :

« Le président des Etats-Unis a sanctionné le nouveau tarif des douanes qui frappe d'un droit de 20 pour 100 toutes les marchandises qui jouissoient jusqu'ici de la franchise ou qui acquittoient des droits moindres.

» Dans ces circonstances, le gouvernement a des mesures à prendre. Ces mesures sont en ce moment l'objet de ses plus vives sollicitudes ; il s'agit de trouver une combinaison qui soit de nature à faire repentir le gouvernement américain de ses rigueurs commerciales, sans ajou-

ter au mal que ces rigueurs peuvent causer à plusieurs de nos principales industries. »

— L'instruction relative à l'attentat de Quénisset se poursuit avec activité. Rien n'est encore fixé sur le jour de l'ouverture des débats. On avoit pensé jusqu'à présent que le jugement auroit lieu dans l'ancienne salle, mais M. le chancelier a donné l'ordre qu'on disposât la nouvelle pour le 15 novembre; en conséquence, on a commencé déjà à démolir les échafaudages dressés pour les peintures et les décorations. MM. Abel de Pujol et Vauchelet ont dû laisser inachevés les tableaux dont ils sont chargés. Il y a donc tout lieu de présumer que les débats sur l'attentat du mois de septembre, s'ouvriront dans la seconde quinzaine de novembre.

— Le *Temps* publie la lettre suivante qu'on lui écrit de Selles, 4 octobre :

« Notre village vient d'acquérir une triste célébrité par l'attentat du fameux Quénisset, dit Pappart. C'étoit un fort mauvais sujet, craint de tous les honnêtes gens du pays. Lorsqu'il revint à Selles, pour la deuxième fois, il avoit déjà pris le nom de Pappart, et étoit muni du faux passeport sur lequel ce nom étoit inscrit. En apprenant son arrestation, le maire, qui il y a deux ans n'avoit pas osé le dénoncer à la gendarmerie dans la crainte de s'exposer à sa vengeance, s'écria aussitôt: « Je parie que ce Pappart n'est autre que » Catolique. » En effet, Catolique est le surnom que Quénisset portoit ici et sous lequel il étoit connu dans tout le village. Vous en dire l'origine, je ne le puis; personne n'a pu en retrouver la trace; c'est un sobriquet qui date de son bas âge et de l'époque où il alloit à l'école.

» Un jour, dans un accès de fureur, le malheureux Catolique a cassé un bras à son père, brave vieillard, qui, après avoir été neuf ans sous les drapeaux et avoir perdu un œil au service, a rempli ici les fonctions de garde forestier pendant trente-deux années, et toujours avec zèle et intelligence. »

— La *Mode* a été saisie hier, à cause d'un article sur la situation de la France.

— Samedi, la cour de cassation s'est occupée du double pourvoi formé par Marie Capelle, veuve Lafarge, contre l'arrêt rendu le 5 août par le tribunal correctionnel de Tulle, arrêt qui remettoit à examiner sa demande d'un délai jusqu'après le rapport, et contre le jugement du 7, qui déclara qu'il seroit procédé au fond, au sujet du vol des diamans.

Mᵉ Daverne a soutenu le pourvoi, en le fondant sur trois moyens : 1° le refus par le tribunal d'accorder le délai de trois mois déjà prononcé par un jugement du 3 mai, et qui avoit été abrégé par un recours en cassation ; 2° l'absence des conclusions du ministère public dans le premier jugement du 3 août; 3° l'omission de la formalité du serment dans une des dépositions de l'audience du 7 août. Ce pourvoi a été combattu par M. l'avocat-général Hello.

La cour, après deux heures de délibération, a rendu un arrêt par lequel elle a rejeté le premier moyen ; et avant de faire droit sur le deuxième, elle a ordonné l'apport en son greffe de la minute du jugement qui a été prononcé et des notes d'audience qui ont été tenues par le greffier, pour, lesdites pièces rapportées, être par la cour statué ce qu'il appartiendra, sans rien préjuger sur ce moyen.

— Lazare Huot, journalier, âgé de dix-sept ans, cheminant, au mois de juin, sur la route de Vincennes à Saint-Maur, avec le nommé Domange, domestique, qu'il avoit rencontré, conçut. à la vue de la montre de ce dernier, l'idée de le tuer. Il le frappa par derrière avec une binette, instrument de jardinage. Le malheureux domestique est tombé, et Huot, le croyant mort, lui a pris sa montre et s'est sauvé. Traduit samedi devant la cour d'assises de la Seine, il a été condamné à la peine capitale.

— Les accidens se renouvellent si fréquemment sur les différens emplacemens où les travaux de fortifications sont en

cours d'exécution, dit la *Gazette des Tribunaux*, que l'on a établi près de chaque fort et à proximité des murs d'enceinte des ambulances où se tiennent constamment des officiers de santé appartenant aux régimens baraqués aux divers camps.

— Une dépêche télégraphique de Toulon le 8, porte ce qui suit :

« La colonne du général Baraguay-d'Hilliers, partie de Blidah le 27, y est rentrée le 3, après avoir ravitaillé Milianah. L'ennemi ne s'est pas sérieusement opposé à son passage. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

On annonce que tous les protestans détenus actuellement à Clairvaux vont être incessamment transférés, au moyen de voitures cellulaires, à Ensisheim (Alsace), établissement pénitentiaire auquel sera attaché, à l'avenir, un ministre protestant.

— Les ouvriers tisserands de Cholet (Maine-et-Loire) ont demandé une augmentation de salaire et cessé leurs travaux dans les premiers jours du mois. Des rassemblemens ont eu lieu le 6. Des forces ont été dirigées sur cette ville. Le 7, quelques ouvriers avoient repris leurs travaux ; le 8, les ateliers commençoient à se remplir.

— On parle depuis quelques jours à Angers d'arrestations qui auroient été faites dans cette ville, dans plusieurs communes du département et à Nantes ; arrestations qui se rattacheroient à l'importante découverte d'une bande de voleurs et d'escrocs organisée sur les bases les plus larges. Des arrestations très-nombreuses ont eu lieu en effet, et la police est sur les traces d'une association de malfaiteurs, puissamment établie et ayant des ramifications très-étendues et très-considérables dans l'Ouest.

— Des troubles graves ont eu lieu, ces jours derniers, à Quimper, à l'occasion d'un charivari donné à un chantre âgé de 70 ans, qui se marioit pour la quatrième fois. L'autorité a voulu faire dissiper les attroupemens, d'abord joyeux, puis tumultueux. Il s'est alors établi une lutte déplorable. Les magistrats ont été insultés, la troupe attaquée, le peuple dispersé par la force. Le journal de Quimper ne dit pas si on a eu de graves malheurs particuliers à déplorer.

— On lit dans le *Rhône* de Lyon du 7 octobre :

« Hier matin, neuf individus ont été arrêtés, sous la prévention de faire partie d'une société secrète qui tient ses séances à des époques indéterminées et sans local fixe. Cette société, dont le but est le renversement du gouvernement à l'aide de la révolte et du régicide, s'intitule Société de la *Charbonnerie réformée*. Des armes toutes chargées, des proclamations et autres pièces de conviction, trouvées dans le lieu où se tenoit la réunion du jour, ne laissent aucun doute sur les intentions coupables des membres de cette réunion illicite. »

— A la date des dernières nouvelles de Lyon, on n'avoit aucune inquiétude sur la crue du Rhône et de la Saône. Le mouvement de baisse étoit très-rapide.

— Le tribunal de police correctionnelle de Mâcon, dans son audience du 4 octobre, sous la présidence de M. Victor Bonne, a prononcé sur l'affaire des portefaix de cette ville. Les accusés étoient au nombre de vingt-cinq.

Le tribunal a rendu un jugement par lequel trois des prévenus sont renvoyés de la plainte ; les vingt-deux autres ont été condamnés à des peines diverses et aux dépens.

Voici les peines prononcées contre les portefaix : Mandelier, six mois de prison, comme ayant déjà subi une peine afflictive ; Joly, dit Chabassat, trois mois ; Debiaune, Nuguet et Perrier, deux mois ; Revillon, Lassaraz et Doird, six semaines ; Jacot, dit Salomon, quinze jours ; Lombard, dix jours ; Chapuis et Mioland, huit jours ; Janot, sept jours ; Narboz, Mignard et Chevrier, cinq jours ; les femmes Gardat et Saunier, cinq jours ; la femme Bouchacourt, cinq jours ; la femme Treillefort, 16 francs d'amende.

Les époux Poncet et le sieur Dubois ont été acquittés.

— La cour d'assises d'Agen a terminé les débats relatifs aux troubles de Sainte-Livrade. Tous les accusés ont été déclarés non coupables.

— Il se fait toujours des arrestations dans le Puy-de-Dôme, par suite des derniers troubles. Jusqu'au 3, le chiffre total des mandats d'amener s'élevoit à 175 ; tous n'avoient pu encore être mis à exécution, car plusieurs des individus signalés étoient en fuite. Une quinzaine d'accusés ont été relaxés le 2, en vertu d'un arrêt de non-lieu rendu par la cour royale de Riom. Trois autres avoient déjà été élargis les jours précédens.

— De nouvelles poursuites sont dirigées contre la *Gazette d'Auvergne*; elles portent sur trois articles du numéro du 1er septembre, et sur un article du numéro du 4. On voit que le ministère public a eu le temps de se raviser; car il ne lui a pas fallu moins d'un mois pour trouver quelque chose à reprendre dans les articles incriminés.

EXTERIEUR.

Une dépêche du chargé d'affaires de France à Madrid, en date du 8, porte ce qui suit :

« Une tentative de soulèvement, qui se lioit, dit-on, à un projet d'enlèvement de la reine et de l'infante, a eu lieu ici dans la nuit d'hier; la destitution de 88 officiers de la garde et le projet attribué au gouvernement de désarmer cette garde en ont été l'occasion. Le combat s'est engagé au palais entre la garde et les hallebardiers soutenus de quelques bataillons de la garnison. L'avantage est resté au gouvernement. »

— Une autre dépêche télégraphique du 10 est ainsi conçue :

« Les opinions sont partagées à Saint-Sébastien. La garnison de la citadelle a cédé un poste à la milice, qui est contraire au mouvement et maîtresse de la ville. Les hostilités sont commencées entre Urbistondo et le général Alcala; ce dernier fait courir le bruit que le mouvement a été comprimé à Madrid, et les principaux instigateurs châtiés; et qu'Espartero se dirige sur les provinces avec 15 bataillons et un régiment de cavalerie. Deux régimens de la garde sur la frontière de Navarre se sont prononcés pour le mouvement. »

— On avoit intercepté des provisions qui étoient destinées à la garnison de la citadelle de Pampelune. C'est, dit-on, par représailles qu'O'Donnell a fait tirer sur la ville dans la journée du 5, en avertissant le commandant et les habitans qu'il agiroit de la même manière à chaque acte d'hostilité dont il auroit à se plaindre.

Le général Ribero, de son côté, répond aux menaces par des menaces. Deux négocians très-riches de Pampelune *étant* allés se mettre dans la citadelle sous la protection d'O'Donnell, Ribero, toujours maître de la ville, a réuni les familles de ces transfuges pour leur notifier qu'il les considéroit comme ses otages, et qu'elles répondoient sur leurs têtes de la *conduite* de leurs deux chefs.

— Jusqu'ici ce sont encore les provinces basques et la Navarre qui figurent en première ligne dans la guerre civile. On ne doute pas que l'insurrection ne soit organisée sur une plus grande échelle; et on s'attend à un mouvement général pour et contre Marie-Christine. Pour le moment, on ne distingue pas bien ses partisans de ses ennemis, tant il y a de scissions dans les troupes et dans les localités. Mais l'orage s'annonce comme redoutable pour Espartero, au *moins* dans le nord de l'Espagne. Il paroit qu'à Madrid et sur divers autres points, on attend pour éclater l'issue de la première levée de boucliers à Pampelune et dans les provinces basques. D'après la rumeur, c'étoit la journée du 7 ou celle du 8 qui étoit choisie pour le mouvement de la capitale. Ainsi Espartero aura eu le temps de se mettre en mesure.

— Plusieurs courriers d'Espagne ont manqué à Bayonne, ce qui donne lieu de

présumer qu'il y a divers points interceptés sur les routes.

— Vittoria est une des places de guerre occupées au nom de Marie-Chistine. Don Manuel de Oca, son ancien ministre de la marine et membre de son conseil actuel, se trouve dans cette ville, d'où il donne l'impulsion aux provinces par des *manifestes* en forme de proclamations, *qu'il* adresse aux troupes et aux habitans pour les soulever.

— Les deux jeunes princesses peuvent être dès à présent regardées comme les otages d'Espartero. Si le parti de ce dernier succombe, on entendra dire quelque jour qu'elles auront été embarquées avec lui, et conduites peut-être en Angleterre.

— Il passe pour avéré que les millions de Marie-Christine se trouvent déjà fortement entamés par son entreprise de restauration. Cette position de grande fortune qui lui permet de prodiguer les trésors, contraste d'une étrange manière avec celle de ses pauvres filles qui sont *réduites*, pour faire l'aumône, à jeter *leurs* souliers aux pauvres par la portière de leur carrosse.

— *Le Moniteur belge* du 9 octobre publie un arrêté du roi des Belges, qui autorise la formation d'une compagnie de colonisation qui aura pour but de créer des établissemens agricoles, industriels et de commerce, dans les différens Etats de l'Amérique centrale. Le gouvernement a accordé son approbation aux statuts de cette compagnie, sous diverses réserves, entre autres celle-ci : Une expédition d'exploration sera faite sur les lieux ; cette expédition se fera aux frais de la compagnie, sauf le subside consenti par le gouvernement, lequel constituera la seule participation du gouvernement dans les frais et risques de cette expédition.

— M. le marquis de Rumigny, ambassadeur de France en Belgique, a quitté Bruxelles le 9, pour se rendre à Londres. Il sera de retour à son poste dans huit ou dix jours.

— Jeudi, 7 octobre, le parlement anglais a été prorogé par commission au 11 novembre. A cette époque, il sera prorogé de nouveau, probablement jusqu'au 10 ou au 15 février.

— Lord Stuart de Rothesay a accepté le poste d'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Saint-Pétersbourg. Il doit partir prochainement pour entrer en fonctions.

— On lit dans le *Journal allemand de Francfort* :

« En 1838, la population de la Russie s'élevoit à 54 millions d'ames, non compris la Pologne, la Finlande et la Caucasie. La population totale est de 62 millions. Les forces de terre et de mer sont évaluées à 1.333,000 hommes. Les montagnards à 1 million et demi ; Pologne, 4 millions et demi ; Finlande, 1 million et demi. Colonies de l'Amérique, 61,000 ames. En 1842, la population de la Russie proprement dite, atteindra le chiffre de 55 millions et demi. Celles de Pologne, de Finlande et du Caucase, 6 millions et demi. Total : 64 millions d'individus. »

— Le *Times* assure que Méhémet-Ali a consenti à laisser passer par l'Egypte les marchandises allant d'Europe en Orient, à raison d'un droit de 1½ pour 100. Il en résultera un grand avantage pour les échanges entre l'Europe et l'Inde, qui deviendront plus faciles, grâce à l'emploi des bateaux à vapeur, et Malte deviendra ainsi le principal centre des marchandises allant de la Méditerranée dans le Levant.

— Nous trouvons dans les journaux anglais la traduction du rapport officiel adressé à l'empereur par son neveu Yeischan, sur les derniers combats qui ont été livrés sous les murs de Canton. C'est une pièce singulière, qui semble justifier presque toutes les violences dont le capitaine Elliot est l'objet de la part de la presse anglaise. En effet, s'il avoue qu'il a négocié avec les barbares, ce fonctionnaire chinois fait bien remarquer à son maître que le résultat de la négociation a été de faire sortir les Anglais, malgré leur

victoire, de la rivière de Canton, et de les reléguer dans l'île de Hong-Kong, dont on espère bien aussi obtenir un jour l'évacuation tant par la force que par l'adresse. Quant à la rançon exigée par le capitaine Elliot, elle se transforme en indemnité pour l'opium saisi en 1839. D'ailleurs les forces des Anglais sont exagérées d'une manière fort remarquable, et il n'est rien dit de l'éloignement de la garnison stipulé par un article du traité. La pièce se termine par une supplique adressée à l'empereur pour qu'il ait à faire punir les mandarins qui s'avouent eux-mêmes coupables; il ne faudroit pas cependant prendre cette phrase dans son sens le plus rigoureux, car la plupart des mémoires adressés à l'empereur se terminent ordinairement par des formules analogues.

— 27 millions 459,522 livres de thé ont été importées de la Chine dans la Grande-Bretagne du 1er juillet 1840 au 15 juin 1841. Cargaisons de vaisseaux non encore expédiés, 1 million 488,548. Total. 28 millions 948,070. Les exportations pour les Etats-Unis se sont élevées pendant la même période à 7 millions 554,347 livres.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 11 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 114 fr. 55 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 98 fr. 70 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 25 c.
Act. de la Banque. 3330 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1285 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1232 fr. 50 c.
Emprunt belge. 101 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 104 fr. 65 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 625 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3502.

JEUDI 14 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise, par M. l'abbé Trou. — 1 vol. in-8°.

Nous aimons à voir publier des ouvrages dont l'objet est sérieux et la lecture vraiment utile; nous aimons surtout à voir le clergé se mettre, par d'importantes publications, à la tête du mouvement scientifique qui se manifeste au sein de la société; nous aimons à le voir envoyer ou apporter son tribut à ces réunions savantes, telles que le dernier congrès de Lyon, qui ont pour but d'établir un lien commun entre les hommes éminens des divers pays. En effet, il appartient au clergé, père de la civilisation, non pas seulement d'en suivre, mais d'en diriger les progrès à toutes ses phases et à toutes les époques: il lui appartient de préserver des atteintes des faux systèmes l'alliance de la science et de la religion, et de rétablir cette alliance si désirable, quand, sous l'influence de préventions impies, elle a été momentanément rompue.

Aussi avons-nous sincèrement applaudi aux succès qu'ont obtenus plusieurs ecclésiastiques dans le congrès scientifique de Lyon, et apprenons-nous avec joie que, de toute part, les livres solides se multiplient. L'histoire, l'archéologie, la biographie sont interrogées avec ardeur, et répondent aujourd'hui à ces actives et patientes investigations par de beaux résultats.

Ce qui nous plaît et nous paroît d'un heureux augure, c'est qu'on ne se borne plus à exploiter les vieux souvenirs de la Grèce et de Rome, trop vénérables sans doute pour être négligés, mais sur lesquels on a peut-être trop long-temps et trop exclusivement vécu pour que le tour de la France ne semble pas enfin arrivé. Il est temps de renouer la chaîne de ces belles publications dues à l'érudition de nos anciennes corporations monastiques, qui étoient animées à la fois de l'amour de la religion et de celui de la patrie; institutions saintes où l'on recueilloit avec respect tous les souvenirs nationaux. Honneur donc à leurs jeunes émules, quand, s'occupant de préférence des lieux qui nous ont vu naître et du sol que nous foulons aux pieds, ils nous disent l'origine de nos cités, leur antiquité, leurs accroissemens, leurs hommes illustres, leurs anciens monumens, les événemens qui se sont accomplis dans leurs murs, leurs siéges célèbres, leurs gloires politiques et littéraires! Ecrivons l'histoire de notre pays, mais écrivons-la sous la dictée de la religion.

M. l'abbé Trou s'est associé à l'ardeur avec laquelle on entreprend aujourd'hui tant de travaux historiques, et l'objet de ses études est la ville de Pontoise, qui, si l'on excepte la capitale, surpasse, dit-il, en célébrité, les autres villes de l'Ile de France.

« Les noms les plus fameux dans le monde, ceux de Jules-César, de Charlemagne, de Rollon, de Louis-le-Gros, de Robert-le-Diable, de Philippe-Auguste,

de Guillaume-le-Conquérant, de la reine Blanche, de saint Louis, de Charles VII, de Mayenne, de Séguier, de Richelieu, de Louis XIV, et d'une foule d'autres, se rattachent à son histoire. Les comtes de Pontoise ont seuls le droit de porter l'oriflamme, c'est dans cette ville que saint Louis fait vœu de se croiser; l'Ile-Adam y reçoit le bâton de maréchal, Bossuet y est sacré évêque, trois fois les parlemens sont exilés dans ses murs, quatre fois le clergé de France y tient ses assemblées générales, une foule d'hommes illustres naissent sur son sol; enfin, on sait la grande célébrité dont jouirent dans leur temps les abbayes de Maubuisson et de Saint-Martin, le tombeau de saint Gautier et de Marie de l'Incarnation, le grand-vicariat de Pontoise et les pélerinages à la statue miraculeuse de Notre-Dame! »

La mention du grand-vicariat de Pontoise nous amène à parler d'un fait extrêmement rare dans les fastes ecclésiastiques.

« Cette dignité du vieux Pontoise, dit M. l'abbé Trou, diffère de la plupart des autres de ce genre, en ce qu'elle ne relevoit que de Rome, tandis qu'un archidiacre ou grand-vicaire n'est ordinairement qu'un délégué de l'évêque diocésain. L'archidiaconat de Pontoise et du Vexin étoit une sorte de prélature dans le pays. L'ecclésiastique élevé à cette dignité jugeoit, à l'instar des évêques du temps, en matières civiles et religieuses, dans tout le Vexin. Et ce qui paroît n'avoir appartenu qu'à lui, c'est que ce grand-vicariat de Pontoise eut sa cour ecclésiastique, son chapitre et son sceau, durant plus de 400 ans! Il avoit aussi séance dans la métropole de Paris. Long-temps on put lire sur un des siéges du chœur: *Chaire de l'archidiacre de Pontoise : Hæc est cathedra archidiaconi de Pontæsiâ.* »

Chacun a expliqué à sa manière l'origine, les droits, les privilèges de cet étonnant archidiaconat. M. l'abbé Trou voit la solution de la question dans l'inféodation du Vexin à l'abbaye de Saint-Deni[s] qui étoit *nullius diœcesis*, et dont le[s] abbés députèrent à Pontoise un ar[-]chidiacre, revêtu de tous leurs pou[-]voirs, pour administrer le pays.

L'auteur, après avoir parlé de l'é[-]rection de l'abbaye de Saint-Marti[n] à Pontoise, ajoute :

« Il falloit donner un supérieur à cet[te] abbaye. Les religieux, d'un commun ac[-]cord, désignèrent au roi un nommé Gau[-]tier, homme éminent en science et e[n] vertu. Philippe I[er] voulut assister ave[c] toute sa cour à l'installation de ce pre[-]mier abbé, et lui remettre, lui-même, le[s] insignes de sa dignité. Mais ce moine qui avoit été assez modeste pour refuse[r] cette élévation, et chercher à se dérobe[r] aux instances du roi, en allant se cache[r] dans les monastères de Cluny et de Mar[-]moutiers, *trouva assez de fierté religieus[e] sous son capuchon* pour s'écrier, en met[-]tant sa main au-dessus de celle du roi, qui lui présentoit la crosse abbatiale: « *Non à te, rex, sed à Deo :* Sire, ce n'est » pas de vous, mais de Dieu, que je veux » tenir cette juridiction. »

La réponse de Gautier, inexacte[-]ment traduite par l'auteur (car l'abbé ne disoit pas que *je veux te[-]nir*, mais *que je tiens*, ce qui est bie[n] différent), cette réponse auroit d[û] lui prouver que le nouvel abbé n'o[-]béissoit point à un sentiment d[e] *fierté religieuse*, mais au simple se[n]timent du devoir, lorsqu'il adress[a] ces paroles à Philippe I[er]. M. Trou ne s'est pas rappelé, en cette cir[-]constance, les tentatives d'usurpa[-]tion du pouvoir séculier sur le pou[-]voir ecclésiastique, que manifest[oit] l'investiture par la crosse et [l']anneau. En y songeant, il au[roit] compris que Gautier refusoit [de] souscrire à une entreprise de ce[tte] nature : voilà le seul et vrai s[ens] de sa réponse.

L'ouvrage de M. Trou présente, reproduit par la lithographie, le tombeau de saint Gautier, et il nous apprend que M. Cordier, curé actuel de Notre-Dame de Pontoise, possède la crosse abbatiale du vénérable religieux. Cet antique bâton pastoral, dit l'auteur, est très-curieux pour les artistes par sa forme et ses sculptures.

En 1225, Nicolas, successeur de Gautier, autorisa la construction d'une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, qui fut depuis érigée en paroisse. Dès l'origine, on y déposa une statue de Marie, ouvrage d'un tout jeune homme, qui, dévoué à la divine Mère, et pénétré de douleur de voir son culte trop méconnu, avoit entrepris cette statue par une inspiration du ciel. Pour accomplir son pieux dessein, il se retira dans une carrière de Blangy, près Abbeville : mais, surpris dans son travail, il laissa le dragon que la Madone foule aux pieds dans l'état d'imperfection où on le voit aujourd'hui. M. l'abbé Trou croit que l'église de Notre-Dame dut une partie de sa prospérité aux libéralités de saint Louis, dont la mère, Blanche de Castille, eut en douaire Pontoise et Meulan.

« Blanche étoit presque toujours à Pontoise. Son séjour dans cette ville y attira Louis IX, son fils, avec sa bien-aimée épouse, Marguerite de Provence. Ce furent alors les beaux jours de cette cité, ses jours de gloire et de splendeur. Cinq siècles sont écoulés, et le cœur du Pontoisien palpite encore de bonheur et d'une noble fierté, quand ses yeux viennent à découvrir, dans les auteurs du temps, ces précieuses paroles : *Ponthoise estoit le lieu qui plaisoist le plus à Monseigneur sainct Loys* ! »

Malgré son respect pour la mémoire de ce grand prince, M. l'abbé Trou s'étonne avec raison qu'il se soit cru le droit d'incorporer, de son chef et sans l'autorité du Pape, à l'archevêché de Rouen, Pontoise et le Vexin qui formoient une exemption. Mais il n'y a que des éloges à donner au monarque, à raison des autres actes de son autorité, car ils eurent pour but de créer à Pontoise des établissemens utiles.

Au nombre des monumens de cette ville, l'auteur cite l'église de Saint-Maclou, dont une lithographie bien exécutée nous présente l'aspect : c'est le seul monument important que Pontoise possède aujourd'hui, et M. l'abbé Trou en donne une description qui annonce autant de goût que de véritable science. L'église de Saint-Maclou, ajoute-t-il, est encore, de nos jours, riche en reliquaires, presque tous remplis de restes glorieux.

M. Trou ne pouvoit se dispenser de constater l'origine de la fontaine connue sous le nom de *Fontaine d'amour* : il falloit ne rien omettre. Mais étoit-il nécessaire, dans un livre si grave, de citer avec éloge l'Ermite de la Chaussée-d'Antin? Nous conseillons à l'auteur de supprimer, dans une seconde édition, les vers que M. de Jouy fait graver sur un rocher, par Bérenger, en l'honneur d'Alix. Nous lisons avec plaisir les épisodes historiques ingénieusement et utilement rattachés dans ce volume à la description de Pontoise : mais il est bon de s'en tenir à l'histoire, sans descendre jusqu'au roman.

Franchissons un long espace de temps.

« Le Jubilé de 1550 venoit de s'ouvrir. Instruit par le cardinal de Tournon,

doyen du sacré-collége, des merveilles qui s'opéroient dans notre ville par l'intermédiaire de la sainte Vierge, le souverain Pontife Jules III, dans la vue de créer pour cette cité les moyens d'élever à la divine Marie un temple digne de la célébrité dont y jouissoit son image, avoit indiqué le pélerinage à la Madone de Pontoise comme unique station pour gagner les indulgences de l'année sainte dans tout le pays de France... L'affluence des peuples fut telle que, le 5 septembre, jour de la Nativité de Marie, plus de cent mille personnes se rencontrèrent dans les murs de notre ville... Les aumônes qu'on recueillit alors furent très-considérables. On les employa au confectionnement des chapelles de la belle église commencée par les Anglais dès le règne de leur roi Henri V; et chaque pélerin s'en retourna heureux d'avoir prié devant la Vierge de Pontoise!... On appeloit notre cité la VILLE-VIERGE, à cause de sa dévotion à la mère de Dieu. »

La vénération profonde des Pontoisiens pour la statue de Marie irrita le fanatisme d'un calviniste, en 1647. Durant la nuit, cet iconoclaste porta des coups sacriléges sur l'inoffensive statue, brisa la tête de l'Enfant-Dieu qu'elle portoit dans ses bras, et alla la précipiter dans l'Oise. Le lendemain, elle fut retrouvée dans un filet que le maître du pont avoit coutume de tendre sous l'arche principale, et la tristesse universelle fut ainsi un peu consolée.

La belle église de Notre-Dame tomba en ruines pendant les guerres de religion, si fatales à tant d'autres monumens. Les Pontoisiens ne purent la remplacer que par la petite église d'aujourd'hui, à demi-souterraine et humide. On prit soin de l'enterrer beaucoup, afin de la soustraire, en cas de nouveaux siéges, aux conséquences d'un bombardement.

Nous voudrions pouvoir parler avec plus de développement de l'établissement des Carmélites à Pontoise. M. l'abbé Trou consacre quelques pages à la bienheureuse Marie de l'Incarnation. Elle s'éteignit, dit-il, jetant autour d'elle un dernier et si vif éclat de sainteté, que l'illustre André Duval, qui l'assistoit, tomba à genoux et s'écria : « A l'heure que je vous parle, elle jouit de Dieu ! »

Après avoir rappelé la peste qui désola Pontoise en 1638, et le vœu solennel formé à cette occasion, l'auteur ajoute que la ville s'acquitta fidèlement, d'année en année, de ce vœu, jusqu'aux jours de la Terreur, et qu'elle en reprit l'observance, quand les temples eurent été rendus au culte par Bonaparte. *L'amour de la patrie* a inspiré à M. l'abbé Trou cette naïve observation :

« Le caractère de notre ville fut toujours de sentir vivement les choses : le Pontoisien est un être à émotions chaleureuses et profondes. »

De là, conclut l'auteur, ces processions brillantes, et si fréquemment renouvelées à toutes les époques. Aujourd'hui encore, en dépit de l'indifférentisme qui a paralysé et glacé tant d'autres villes, c'est à Pontoise, comme à Marseille, qu'il faut se transporter, si l'on veut retrouver, dans toute son ardeur première, le feu sacré et le génie des processions. Et sans doute c'est à leur rare dévotion pour la divine Marie, cette reine inspiratrice de toutes les fêtes du cœur et des beaux-arts, que ces deux cités en sont redevables.

M. l'abbé Trou a retracé d'[illegible]

manière trop dramatique le sacre de Bossuet, qui lui a servi de prétexte pour décrire dans tous ses détails la cérémonie du sacre des évêques. Le Pontifical fait, comme il l'avoue, les plus grands frais de cette description, et, quoiqu'intéressante pour ceux qui n'ont jamais vu de sacre, elle ne laisse pas que de présenter un défaut, celui de ne pas se trouver à sa place dans une Histoire de la ville de Pontoise. A ce hors-d'œuvre, nous préférons la description de l'abbaye de Maubuisson : elle rentre directement dans le sujet. Elle est, d'ailleurs, accompagnée d'une vue lithographiée de la célèbre abbaye.

Jetons un voile sur l'époque révolutionnaire, où la suppression des monastères de Maubuisson et de Saint-Martin précéda celle des autres maisons religieuses, de l'hospice et de l'église. Ces jours de deuil sont loin de nous, et il nous est plus doux d'appeler l'attention du lecteur sur l'état actuel de la ville de Pontoise, heureuse de posséder ses anciens autels, d'avoir recouvré ses pieuses Carmélites, et de voir un magnifique Hôtel-Dieu abriter ses vieillards, ses orphelins et ses infirmes.

M. l'abbé Trou a mis à la fin de son livre deux Tableaux chronologiques, l'un consacré aux seigneurs et aux magistrats de Pontoise, l'autre aux supérieurs ecclésiastiques. L'ouvrage est complété par une Table alphabétique des matières. Nous avons eu, d'ailleurs, l'occasion d'indiquer qu'il est orné de planches et de vignettes dont l'exécution est parfaite.

En terminant, M. l'abbé Trou sollicite l'indulgence des lecteurs en faveur d'un ouvrage inspiré par l'*amour du pays*. Cette indulgence, nous nous la reprocherions : il n'y a que justice à dire que M. l'abbé Trou a publié un bon livre. Les critiques qui ont accompagné nos éloges nous permettent de répéter, avec plus d'autorité, que nous louons sincèrement l'auteur et son utile travail.

Le mouvement scientifique, signalé au commencement de cet article, gagne de proche en proche. A peine avons-nous annoncé les *Recherches sur Pontoise*, que nous pouvons parler d'un autre ouvrage dû également à la plume d'un ecclésiastique. M. l'abbé Briand, prêtre du diocèse de la Rochelle, a préparé une *Histoire de l'Eglise Santone et Aunisienne*, qui formera deux volumes in-8°, et voici le jugement porté par son savant évêque sur ce travail :

« † Clément Villecourt, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque de la Rochelle ;

» Nous avons lu attentivement un manuscrit ayant pour titre : *Histoire de l'Eglise Santone*, composée par M. l'abbé Briand, prêtre de notre diocèse. Les recherches immenses, l'érudition peu commune qui s'annoncent partout dans cet ouvrage, sont d'avance, pour son auteur, une garantie infaillible de l'heureux succès qui doit en couronner la publication. On y admire partout, dans un style gracieux et attachant, une impression de foi vive et de sincère piété. On applaudit à la pureté des motifs de l'écrivain, à la justesse de son coup d'œil, à l'exactitude et à la fidélité de sa narration. Les erreurs, qu'une philosophie rétrograde et un esprit hostile à notre foi avoient accumulées sur les mêmes faits, sont ici pulvérisées sans détour comme sans amertume. C'est la vérité qui vient prendre, avec la candeur qui lui est naturelle, la place de la

mauvaise foi, de la calomnie ou de l'ignorance. L'intérêt ne fait que croître à mesure que l'on avance dans cette agréable lecture, et, après l'avoir achevée, on sent le besoin d'y revenir encore, pour peu que l'amour de la patrie et de ses religieux souvenirs ait d'empire sur le cœur. Quelques excursions historiques, qui sembloient d'abord étrangères au sujet, finissent toujours par s'y rattacher d'une manière heureuse et bien amenée. Nous prions le Dieu de toute bonté qu'il répande ses plus abondantes bénédictions et sur l'auteur et sur le travail consciencieux qu'il livre au public.

» Donné à La Rochelle, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire de notre évêché, le 19 novembre de l'an de grâce M DCCC XL. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien il seroit désirable qu'il se trouvât dans chaque diocèse un homme de mérite qui écrivît l'histoire du siége épiscopal.

M. l'abbé Briand ne veut livrer son manuscrit à l'impression que lorsqu'il aura réuni *trois cents* souscripteurs; et la souscription, dit-il, est de *dix francs*. Nous regrettons qu'il ne montre pas plus de confiance dans les sympathies qui se manifestent aujourd'hui pour les bons ouvrages. Qu'il commence sa publication : la favorable opinion de Mgr l'évêque de La Rochelle est une garantie de succès.

Constatons enfin que les encouragemens de Mgr l'évêque de Versailles n'ont pas manqué non plus à M. l'abbé Trou, et que le prélat a su prouver à cet estimable ecclésiastique qu'il apprécioit son livre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Un service vient d'être célébré dans l'église de l'Hôtel-des-Invalides, pour le 4e anniversaire de la mort du général comte de Damrémont, gouverneur-général de l'Algérie, tué glorieusement au siége de Constantine, la veille de la prise de cette ville par l'armée française. Madame la comtesse de Damrémont et les personnes de sa famille assistoient à ce service.

Diocèse d'Avignon. — Si l'époque actuelle se fait remarquer par ses lumières, elle se distingue aussi par une corruption profonde. Préserver de cet abîme, ou en arracher des ames exposées à périr éternellement, soustraire à un péril imminent de jeunes orphelines, de pauvres enfans, les mettre à couvert des séductions du vice qui bientôt auroit flétri leur innocence, ouvrir un asile à des malheureuses à qui Dieu inspire le désir de sortir du désordre, et leur fournir le moyen de cacher leur honte, de réparer leurs fautes et d'échapper à de nouvelles occasions de chute, telle est la fin des maisons connues sous le titre *du* Bon-Pasteur.

La France comptoit plusieurs maisons d'un ordre dont l'utilité est universellement appréciée, lorsque la supérieure-générale voulut doter d'un Refuge la ville d'Avignon, déjà si riche en établissemens pieux. Là, comme ailleurs, il y avoit, pour les filles du vénérable père Eudes, beaucoup de bien à faire. Le monastère existe à peine depuis deux ans, et, malgré les difficultés que rencontrent presque toujours les nouvelles fondations, on a déjà obtenu des fruits consolans. La maison est devenue l'asile d'un grand nombre de filles pénitentes : beaucoup d'autres y auroient été également admises sans les malheurs causés par l'inondation. Dans ce commun désastre, tous les murs de clôture ont été renversés, les objets les plus précieux de la maison ont été ou totalement détruits, ou tellement dété-

riorés qu'ils se sont trouvés hors d'usage ; les religieuses mêmes, forcées de quitter leur chère retraite pour éviter la mort, n'ont dû leur salut, en quelque sorte, qu'à un miracle.

Mgr l'archevêque et les magistrats d'Avignon ne les ont pas délaissées dans une si pénible situation. Ils leur ont procuré des secours considérables : mais ces secours sont restés bien au-dessous des besoins ; et les religieuses ne peuvent plus rien attendre de leurs dignes protecteurs, non plus que des habitans qui sont eux-mêmes hors d'état de les secourir, par suite des pertes immenses que leur a occasionnées ce terrible fléau.

Dans cette détresse, les dames du *Bon-Pasteur* d'Avignon n'hésitent pas à recourir aux ames charitables de tous les pays, et particulièrement de la capitale : elle les conjurent d'avoir égard à leur triste situation ; elles comptent sur de pieuses libéralités, pour relever leur maison, pour y donner asile à un grand nombre de pauvres créatures qui ne pourroient échapper au naufrage, si ce port de salut ne leur étoit ménagé.

Ceux de nos lecteurs qui voudront concourir à cette bonne œuvre, sont priés d'adresser leurs dons, soit à M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, soit au bureau de l'*Ami de la Religion*.

Diocèse de La Rochelle. — M. Arnaud-Dargenteuil, supérieur du petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély, mort en odeur de sainteté en 1816, avoit appelé à Aunay des religieuses ursulines de Chavagne (Vendée) pour l'éducation des jeunes personnes qui étoit tout-à-fait négligée. Il leur avoit donné en 1812 une maison et ses dépendances. Les religieuses furent reçues avec une bien grande satisfaction par les habitans qui les ont toujours aimées et estimées. Elles visitoient les pauvres, soignoient les malades et donnoient l'instruction gratuite aux enfans indigens : partout où elles passoient, elles faisoient le bien. M. le curé Robert, voyant augmenter le nombre des enfans confiés à leurs soins, ajouta, en 1825, quelques nouveaux bâtimens aux anciens, et leur maison plus vaste et plus commode leur permettoit de faire plus de bien encore, lorsqu'elles furent visitées par l'homme ennemi en 1830. On les inquiéta, on les menaça, on essaya même de les renvoyer ; on ne put y parvenir : elles se trouvoient chez elles et étoient autorisées à enseigner. Alors on parla d'attaquer la donation : mais aucun des héritiers de M. Dargenteuil ne voulut se mettre en avant. Enfin un neveu de ce saint prêtre, qui probablement n'avoit plus assez d'argent pour payer ses dettes, se laissa gagner par quelques protestans, et il attaqua il y a deux mois un article de la donation, où il étoit dit que les religieuses posséderoient les bâtimens en jouissance, quand même elles en *sortiroient par une cause indépendante de leur volonté*. L'affaire fut portée devant le tribunal de Saint-Jean-d'Angély, et plaidée avec autant de talent que de désintéressement par M. Brilloüin, jeune avocat et juge suppléant, qui, dans le monde, n'a pas oublié les sentimens éminemment chrétiens qu'il a puisés dans le petit séminaire de Saint-Jean-d'Angély. Il a gagné la cause de la religion et des religieuses, et il a refusé tout honoraire ; trop heureux, a-t-il dit, d'avoir été choisi de préférence, et d'avoir coopéré à faire porter un jugement qui maintient les religieuses dans la possession d'une maison, l'asile de l'innocence, de la vertu, et le soutien des bonnes mœurs.

Diocèse de Strasbourg. — Deux retraites ecclésiastiques ont eu lieu, cette année, dans le diocèse de Strasbourg : l'une a été prêchée, dans la ville épiscopale, par M. l'abbé Neltner ; l'autre, au petit séminaire de la Chapelle, près Belfort, par M. l'abbé Simon. La parole de ces deux prédicateurs si distingués a produit les plus heureux fruits.

SÉNÉGAL. — Un pieux laïc, M. De Bucquoy, qui a consacré ses soins et sa fortune à propager la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs, vient de recevoir une lettre du Sénégal, où, grâce à son zèle, cette dévotion commence à s'établir. On a bien voulu nous communiquer la lettre qu'il a reçue ; et nos lecteurs la liront avec plus de plaisir encore, lorsqu'ils sauront qu'elle a été écrite par un jeune prêtre africain, qui, après avoir terminé ses études et reçu les saints ordres à Paris, est retourné dans sa patrie. Cette lettre, dont le style simple et naïf a un charme particulier, exprime les sentimens de la plus tendre piété.

» Saint-Louis, 14 mai 1841.

» Monsieur,

» Il en coûteroit trop au cœur qui vous aime de laisser échapper l'occasion que lui fournit un négociant de sa patrie, pour converser avec l'ami intime de son cœur. Grâces soient rendues à notre Dieu et à la bonne vierge Marie, nul accident ne nous est advenu, et j'ai eu le bonheur de voir ma patrie le jour de Pâque. Le mardi de Pâque j'ai foulé le sol paternel. Je ne saurois vous décrire l'empressement, la joie et le bonheur de mes frères Africains, en voyant le premier prêtre indigène. Jusqu'aux tristes sectateurs de Mahomet exhaloient leur joie et leur bonheur de me voir revenir. Européens, Africains, chrétiens, mahométans, se disputoient le plaisir de m'adresser quelques paroles. Mon cœur a été content de cet accueil, et l'espérance de faire des prosélytes à la véritable religion a lui à ma foi. Pauvre peuple ! ma présence lui a fait autant de plaisir que celle d'un prophète. Les véritables fidèles pleuroient depuis plusieurs semaines de n'avoir pas de pasteur. Le préfet étoit parti, je ne sais pour quelle raison, et mes pauvres frères avoient passé les plus belles semaines de l'année sans office, sans sacrifice. Il m'est impossible de vous décrire le nombre de fidèles avides de sacrifices, de prêtres, et celui des curieux Européens qui désiroient entendre prêcher le pauvre missionnaire. J'avois mis toute ma confiance en mon Dieu, et je n'ai pas été frustré. J'improvisai un discours que la grâce de mon Dieu a béni, et qui me donne aujourd'hui beaucoup d'ascendant sur les blancs et les noirs, qui tous en rendent des actions de grâce à Dieu, et veulent que je demeure au milieu d'eux. Que la volonté de Dieu se fasse ! Si mes compatriotes restent à Paris, j'y retournerai, parce que j'ai donné ma parole. J'attends avec patience l'arrivée d'un préfet apostolique et d'autres ecclésiastiques. Il y a beaucoup de bien à espérer de ce pays ; mais il faut des ouvriers désintéressés et courageux qui ne se laissent pas abattre par les difficultés. J'ai été comblé de joie en voyant que la classe bourgeoise étoit portée à la dévotion à la Mère de Dieu. Cette classe a beaucoup d'influence dans le pays, et elle est à peu près ce qu'il y a de mieux. Monsieur, notre cause est gagnée. Ce sera votre Mère de douleurs que nous donnerons à l'association que nous formerons en l'honneur de notre bonne Mère. Mon cœur a été serré de chagrin en voyant un autel pitoyable, où est une triste statue de la bonne Vierge, sans pierre sacrée, sans tabernacle et sans chandeliers, en sorte que jamais sur cet autel, jamais on n'a célébré le sacrifice en l'honneur de la Mère de Dieu. Monsieur, depuis près de dix ans, faute de pierre sacrée et de décence. Marie a été oubliée. Ah ! me suis-je dit, si notre ami étoit ici, bonne Vierge, votre autel seroit orné ! Voilà, mon

sieur, pourquoi je me presse de vous écrire et de vous avouer la détresse de l'autel de Marie, afin que son bon serviteur ait les prémices sur le sol africain, qu'il orne notre chapelle de la belle statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs, d'une pierre sacrée et de chandeliers décens, et que je puisse annoncer à mes compatriotes le zèle du serviteur de Marie pour un autel éloigné de plus de mille lieues. Je vous communique mon dessein à vous seul, et veux causer une surprise à tout le pays, qui se souviendra éternellement du gage de votre amour envers Marie. Notre reconnoissance se chargera de la pierre qui redira à nos derniers neveux le jour de l'année où, pour la première fois, la Vierge a été dignement honorée et le nom impérissable de l'instrument dont elle s'est servie pour attirer les cœurs africains aux pieds de la Vierge douloureuse. En attendant ce moment heureux, je m'occupe à faire dans la chapelle de l'hospice le Mois de Marie : c'est la première fois que le sol africain a vu cet exercice, et l'affluence des fidèles me montre que le nom de Marie fera des prodiges étonnans dans ce malheureux pays. Vous me l'aviez souvent dit, et cette souvenance m'encourage à travailler toujours avec zèle à la gloire de notre Mère. Tous les jours je prêche quelques-unes de ses vertus, et tous les jours le nombre des fidèles augmente; les militaires même s'empressent d'assister au sermon, et sitôt que nous aurons un autel et la Mère de douleurs, plus de cent personnes s'associeront à la Confrérie des Sept-Douleurs. Je remercie tous les jours Dieu de m'avoir accordé la faveur d'avoir fait votre connoissance, car je suis intimement persuadé que ce sera votre Vierge Marie qui sauvera ma patrie. J'espère, et je ne ne serai pas confondu. Que ne m'est-il donné de voir l'autel de Marie dignement honoré avant mon retour pour la France? J'attends une réponse de votre bonté. Je tiendrai plus à votre présent qu'à celui que pourroient me donner bien d'autres mains. Je vous en dirois la raison, si je ne craignois d'offenser votre extrême modestie.

» Mes respects à madame : d'ici à la fin de l'année, je m'acquitterai de la promesse que lui ai faite. Si l'ami de mon cœur vouloit aussi accepter quelque chose de la part de l'Africain qui l'aime, je joindrois quelques curiosités pour lui.

» Le porteur de ma lettre, monsieur C..., ira vous voir : je le recommande à votre bonté, car c'est un homme qui m'est bien dévoué et que je chéris. S'il revient bientôt, vous pourriez lui confier votre présent pour Marie, qui, par mon ministère, prie un de ses serviteurs de propager la dévotion à ses douleurs cruelles.

» Votre dévoué et fidèle serviteur,

» PIERRE MOUSSA, P. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

De quel côté faut-il chercher *le vœu national* en Espagne? ou pour mieux dire, combien faut-il y chercher de vœux nationaux? et parmi tous les vœux nationaux qu'on y découvre, quel est le plus fort et le meilleur? Voilà ce que les controversistes révolutionnaires ne veulent point permettre qu'on examine, mais ce que la force des événemens éclairera toujours malgré eux.

Si l'on interroge les faits de bonne foi, ils en apprendront plus sur cette matière que tous les raisonnemens et toutes les disputes de la polémique. Commençons par examiner le vœu national entre don Carlos et Marie-Christine. Quel bruit Marie-Christine n'a-t-elle pas fait de son vœu national pendant six ans! et avec quel dédain n'a-t-elle pas parlé de celui du roi, son beau-frère; de ce petit *prétendant*, comme elle l'appeloit, et dont le droit lui sembloit peser si peu auprès de la légitimité de son auguste fille Isabelle!

Qu'on se rappelle cependant ce que le vœu national fit pour cet intrus, pour ce *petit prétendant*, qui ne lui parut bon alors qu'à être mis hors la loi par un décret des cortès et par une ordonnance de prise de corps signée de sa fraternelle main. Il

n'avoit ni armes, ni soldats, ni argent, lorsqu'il parut tout à coup en Navarre. Or, dans l'espace de quelques semaines, son vœu national, à lui, se trouva suffisant pour lui procurer tout cela comme par enchantement. Tandis que les provinces où il mettoit le pied le reconnoissoient avec transport pour leur légitime souverain, de simples partisans, munis seulement de son approbation, purent sillonner toute l'Espagne au bruit des acclamations, et lever en son nom des contributions et des troupes. Et quand la fortune l'abandonna, sa fidèle armée ne l'abandonna point; elle le suivit pauvre et dénué sur la terre étrangère, sans se lasser de partager son sort et de souffrir avec lui.

Comparez maintenant ce vœu national avec celui de Marie-Christine, et dites lequel des deux vous paroît le mieux établi. Marie-Christine quitte l'Espagne avec des trésors immenses qui lui constituent, selon ses partisans eux-mêmes, la plus riche fortune privée que l'on connoisse en Europe. Son vœu national la quitte sans s'inquiéter de ce qu'elle devient. Elle trouve à peine dans son exil de quoi se composer une suite et un petit conseil. Elle fait passer quelques millions en Espagne pour sonder de nouveau son ancien vœu national; et ce vœu national ne paroît lui répondre que par des menaces, des injures et des coups de fusil.

C'est que l'homme d'intrigue qui a succédé au gouvernement d'intrigue de Marie-Christine; c'est que l'usurpateur qui l'a remplacée dans son usurpation, s'est aussi donné un vœu national, en attendant que d'autres vœux nationaux viennent supplanter le sien, et le remplacer à son tour sur cette scène mobile où rien de fixe et de durable ne peut s'établir qu'au retour du droit légitime. Ce n'est pas à dire pour cela qu'on doive s'attendre à voir ce droit revenir prochainement. Selon toute apparence, il reste encore deux vœux nationaux à satisfaire en Espagne, avant celui de don Carlos; savoir : le vœu [illegible] la révolution proprement dite, et le vœu national de don François de Paule. Après quoi, ce sera le tour du vrai vœu national.

PARIS, 13 OCTOBRE.

Aussitôt que Henri de France pourra supporter le voyage, il se rendra à Gratz, auprès de sa mère, et de là à Vienne, où, d'après un journal, MM. de Châteaubriand et de Villèle pourroient bien se trouver.

— Des ordonnances du 12 nomment :

Conseiller à la cour de cassation, M. Mesnard, procureur-général près la cour royale de Rouen, en remplacement de M. Dunoyer, décédé;

Procureur-général près la cour royale de Paris, M. Hébert, avocat-général à la cour de cassation, en remplacement de M. Frank-Carré;

Premier président de la cour royale de Rouen, M. Frank-Carré, en remplacement de M. Eudes, décédé;

Procureur-général près la cour royale de Rouen, M. Gaultier, procureur-général près la cour royale d'Angers;

Procureur-général près la cour royale d'Angers, M. Corbin, premier avocat-général à la cour royale de Bourges.

— M. Mesnard, conseiller à la cour de cassation, et M. Frank-Carré, premier président de la cour royale de Rouen, sont nommés commandeurs de la Légion-d'Honneur.

— Louis-Philippe est parti hier avec sa famille pour Fontainebleau.

— On parle toujours d'un remaniement ministériel. D'après le *Commerce*, M. Soult resteroit à la guerre, M. Molé auroit les affaires étrangères, et M. de Salvandy l'intérieur. A ces noms, il faut ajouter ceux de MM. Lamartine et Passy.

— M. de Salvandy doit quitter Paris le 14, pour se rendre par Bayonne directement à Madrid.

— Madame la princesse de Canino, veuve de Lucien Bonaparte, arrivée à Paris depuis peu de jours, a été reçue samedi dernier, en audience particulière, par Louis-Philippe.

— Suivant le *Siècle*, si l'on ne désarme pas la flotte de la Méditerranée, on la disloquera, en envoyant au moins six de ses vaisseaux passer l'hiver à Brest.

— Les pourparlers concernant le traité de commerce entre la France et la Belgique viennent d'être repris, dit le *Droit*, et tout semble annoncer qu'ils auront cette fois un favorable résultat. M. Adolphe Hauman, le chef de la plus importante société de librairie de Bruxelles, et l'un des commissaires belges délégués, vient d'arriver à Paris dans le but de traiter spécialement les points qui touchent à la librairie, et de s'entendre sur les moyens de faire disparoître la concurrence, si ruineuse pour nous, de la contrefaçon.

— Le *Moniteur* publie une circulaire de l'administration des douanes, portant que les courroies en coton et en caoutchouc sont assimilées aux ouvrages en caoutchouc mélangé d'autres matières.

— Le général espagnol Llander est arrivé à Paris; mais son voyage n'a aucun *but politique*; il est venu pour placer deux de ses enfans dans un collége.

— Le *National* annonce que M. Plougoulm est sur le point de traiter d'une charge d'avocat à la cour de cassation.

— M. le chancelier Pasquier et MM. les membres de la commission de la cour des pairs se sont rendus lundi à la Conciergerie pour l'instruction de l'attentat du 13 septembre.

— Nous avons annoncé, d'après un journal de Bruxelles, que deux ouvriers français avoient été arrêtés dans cette ville, comme prévenus de complicité dans l'attentat de Quénisset. Une autre feuille belge dit aujourd'hui que ces deux ouvriers, qui se nomment Gigo et Gandrieux, ont été arrêtés à la suite d'un banquet. Quoi qu'il en soit, ces deux ouvriers sont tenus au secret.

— Nous avons dit dans notre dernier numéro que le journal la *Mode* avoit été saisi. On annonce également la saisie du journal le *Populaire*.

— Par ordonnance du 16 septembre dernier, les hospices ont reçu l'autorisation d'accepter le don fait, par M. le général Adrien-Victor de Feuchère, d'une somme de 74,000 fr. à l'Hôtel-Dieu et 20,000 fr. à la maison des Ménages.

— Les ateliers de tailleurs, qui étoient dans un état de chômage depuis près de trois mois, viennent de reprendre leur activité ordinaire. On compte, dans Paris seulement, près de 30,000 ouvriers tailleurs.

— La ville de Paris vient d'acquérir, rue Montorgueil, les maisons portant les nos 46, 48 et 50, destinées à faire un emplacement pour la construction d'un vaste parc aux huîtres. La démolition de ces trois maisons s'exécutera vers la fin de ce mois.

— La Seine commence à se ressentir des pluies continuelles de ces jours derniers. Les eaux montent à vue d'œil, et sont jaunes et fangeuses comme en hiver après une fonte de neige.

— Le *Moniteur Algérien* du 5 octobre donne des nouvelles de l'expédition du général Gueswiller dans la Medjana (province de Constantine), et de celle du général Baraguay-d'Hilliers dans la province de Tittery, pour le ravitaillement de Miliana. Ces deux expéditions ont été accomplies avec succès. En voici les détails :

« Le général Gueswiller, parti le 8 septembre de Sétif avec une colonne de 1,400 hommes, a visité de nouveau Bordj-Medjana. Il a ensuite parcouru à une distance de dix-huit lieues une partie de la chaîne des montagnes qui s'étend vers l'ouest de la Medjana en séparant la province de Tittery de celle d'Alger. Au nord de la position où il est parvenu, se trouvoit la vallée des Beni-Mansour, au sud les plaines de Tittery, et il n'étoit plus qu'à trois journées de Médéah et à cinq d'Alger. Nulle part il n'a été fait de résistance, pas un seul coup de fusil n'a été tiré. Le général Gueswiller est rentré le 20 à Sétif.

» Cette expédition a porté nos armes dans un pays encore inconnu pour nous.

et a servi à reconnoître une communication assez facile de Constantine avec Alger et Médéah, préférable à celle des Bibans.

» Les troupes du corps expéditionnaire destiné à ravitailler Milianah sont parties de Blidah, sous les ordres de M. le général Baraguay-d'Hilliers, le 27 à cinq heures du matin, escortant le convoi le plus considérable qui ait encore été fait en Afrique : il se composoit de près de 4.300 chevaux ou mulets fournis par tous les services militaires et par les réquisitions ; un troupeau de 900 bœufs environ marchoit avec le convoi. Au passage de la Chiffa, la rareté de l'eau a donné quelques inquiétudes pour les ressources que pourroient offrir les cours d'eau moins considérables que la marche de la colonne devoit traverser. Dans la plaine de la Métidja, le corps expéditionnaire n'a aperçu qu'une centaine d'Hadjoutes qui ont observé sa marche sans l'inquiéter. Au passage du Chaba-el-Ketta, 200 Kabyles environ ont tiraillé avec l'arrière-garde et nous ont mis quelques hommes hors de combat.

» Le 29, le corps expéditionnaire a passé le col du Gontas ; la chaleur excessive et la privation d'eau pendant toute cette journée ont donné du retard à la colonne, et ce n'est qu'à l'aide de tous les moyens de transport dont on a pu disposer pour porter au sommet de la montagne les hommes que l'excessive chaleur empêchoit de suivre sa marche, qu'elle a pu arriver sur le plateau du Gontas. Un corps de cavalerie arabe, de 2,000 chevaux environ, étoit réuni à peu de distance de notre flanc gauche, se bornant à observer notre marche ; à la nuit close, le bivouac s'établissoit auprès du marabout de Sidi Abd-el-Kader.

» Après avoir déposé le lendemain dans Milianah l'énorme chargement que le convoi avoit transporté, la colonne expéditionnaire, partie de grand matin, a repassé le Gontas le 1er octobre, par une chaleur aussi accablante que la surveille. L'arrière-garde a été vivement attaquée à la descente du col par 5 à 600 cavaliers ; mais la supériorité de notre armement et l'emploi convenable de l'artillerie leur ont fait éprouver des pertes considérables. De notre côté, nous avons eu ce jour-là une quinzaine d'hommes hors de combat. Le corps expéditionnaire a bivouaqué au confluent de l'oued Adélia et de l'oued Ger, et, protégé par deux colonnes latérales chargées d'assurer *la* marche en s'emparant des hauteurs, il s'est engagé dans la vallée de l'oued Ger, et est allé bivouaquer sur le Bou Roumi, à son entrée dans la plaine. Les colonnes latérales ont été sérieusement engagées avec les Kabyles, qui nous ont tué ou blessé une vingtaine d'hommes. Le 3 octobre, la colonne est venue camper sous Blidah.

» Cette expédition de sept jours a présenté peut-être plus de difficultés que toutes celles qui l'avoient précédée ; l'excessive chaleur, la rareté continuelle de l'eau, la longueur obligée de plusieurs marches, ont offert aux troupes du *corps* expéditionnaire une occasion *nouvelle de* prouver leur énergie, leur dévoûment et leur résignation. Les engagemens partiels avec les cavaliers ou Kabyles nous ont coûté 13 hommes tués dont un capitaine, et 43 blessés dont 2 officiers. Les pertes de l'ennemi ont toujours été plus considérables que les nôtres.

» Il est à remarquer que, malgré des difficultés incessantes, malgré la pénurie continuelle des eaux, l'administration a pu conduire jusqu'à Milianah presque tout ce qu'elle avoit emporté, et réussi à déposer dans cette place 220,000 *rations* de toute espèce. »

— L'expédition dirigée de Bone, le 5 septembre, dans le cercle de la Calle contre les Chiébéna, tribus jusqu'alors insoumises, a parfaitement réussi. Les scheiks Mohamed-Bensis et Ben-Amer sont venus demander l'aman, ainsi que les Ouled Messaoud.

— Arrivé de France, le vendredi 1er octobre, M. le général Changarnier a pris aussitôt le commandement du territoire

en remplacement de M. le général de Bar, parti le lendemain pour aller joindre à Blidah la colonne expéditionnaire sous les ordres de M. le général Baraguay-d'Hilliers.

— Par un ordre du jour, en date du 29 septembre, le gouverneur-général de l'*Algérie* a fait connoître à l'armée une *lettre* par laquelle le maréchal Soult, ministre de la guerre, lui envoie la relation de la fête donnée au 17ᵉ régiment d'infanterie légère, à son arrivée à Paris.

— On commence aux Sagarins, à l'ouest de la Casbah, un hôpital pour 1,200 malades, et une caserne pour 1,000 hommes, l'un et l'autre voûtés et à l'épreuve de la bombe ; l'on ouvre aussi sur une grande partie du développement de la place les fossés de la nouvelle enceinte revêtue, dont les projets viennent d'être approuvés par le ministre de la guerre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La *Revue de l'Est*, journal qui se *publie* à Bar-le-Duc (Meuse), a été *saisie*.

— Un triste événement est arrivé au Creuzot (Saône-et-Loire) dans la journée du 3 de ce mois. Sur 35 ouvriers qui se trouvoient occupés dans un puits envahi par les eaux, sept ont été asphyxiés ou noyés. Tout ce qu'il a été humainement possible de faire pour la délivrance des autres, a été fait. Les galeries, que la violence des eaux avoient encombrées, en fermant d'abord toute issue à ces ouvriers, ont été promptement déblayées, et 28 de ces malheureux ont été soustraits à une mort certaine. Dans cette triste circonstance, le dévoûment a été grand, et tout le monde a fait son devoir.

— Mercredi dernier, un bateau à vapeur est arrivé de Paris à Châlons-sur-Marne. C'est le premier essai d'un service régulier qui paroît devoir être prochainement établi. Cette expédition a été un véritable événement et a mis la ville en fête.

— Le bagne de Rochefort ne peut plus contenir la population qu'on lui fournit, et une maison provisoire de réclusion a été formée aux environs de Saintes pour y garder les forçats jusqu'à leur envoi au bagne.

— La *Gazette du Dauphiné* annonce l'arrestation, à Châteauneuf (Isère), de M. Napoléon Chancel, et l'attribue à une cause politique. Le mandat étoit émané du parquet de Valence.

— L'instruction sur les troubles de Clermont se poursuit à Riom avec la plus grande activité. Le nombre des arrestations s'élève à plus de 200.

— Le procureur-général près la cour royale d'Agen ayant soumis à la chambre des mises en accusation un nouveau réquisitoire contre les accusés de Sainte-Livrade, récemment acquittés par la cour d'assises, cette chambre a, par son arrêt en date du 4 octobre, renvoyé ces accusés devant le tribunal correctionnel de Marmande.

— On écrit de Montpellier, 7 octobre :

« L'exposition des nommés Tozolli et Bruzi, condamnés aux travaux forcés dans la dernière session de notre cour d'assises, a eu lieu ce matin sur la place de la Canourgue, de huit à neuf heures. Ces deux condamnés ont fait preuve, chacun dans son genre, du plus révoltant cynisme. Bruzi, dont la figure, dépourvue d'expression, présente tous les caractères de la stupidité, n'a cessé de rire et de plaisanter son compagnon d'infortune; Tozolli, au contraire, étoit dans un état d'exaspération qui se manifestoit par des vociférations, et les menaces les plus violentes. »

EXTERIEUR.

Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 11, à 3 heures du soir, et interrompue par la nuit, ne contient que le peu de lignes suivantes : « Pas d'autres nouvelles de Madrid. Les courriers ordinaires manquent toujours. Pampelune et Bilbao étoient, le 9, dans la même situation... »

— Le *Messager* complète ce soir cette dépêche :

« Urbistondo a eu un léger engagement sans résultat avec Iturbe. Quelques villages de l'Alava, en deçà de l'Ebre, se sont prononcés pour le mouvement. Le colonel Fernandez réunit du monde à Bergara en faveur d'O'Donnell. Des bandes se forment dans les environs de Valcarlos. »

— D'autres dépêches parvenues aujourd'hui à Paris, annoncent que le 10 et le 11 la citadelle de Pampelune a tiré le canon sur la ville et causé de grands dommages; que Sarragosse s'est déclarée contre le mouvement; que la députation du Guipuzcoa s'est rendue à Bergara, près d'Urbistondo, pour provoquer une levée en masse en faveur de la reine-mère; que Portugalette s'est prononcée dans ce sens, et Logrono pour Espartero ; enfin, que l'infant don François de Paule est parti pour Jaca.

— La levée de boucliers de Marie-Christine ne paroît pas répondre à son début. A Pampelune même, qui est le principal foyer du mouvement insurrectionnel, on ne voit pas que l'entreprise soit en grande voie de succès. L'autorité civile y prend un ton fort haut contre le général O'Donnell, tout maître qu'il est de la citadelle. L'ayuntamiento a publié un manifeste menaçant contre les adhérens de Marie-Christine. Il ne s'agit de rien moins pour eux et pour tous ceux qui seront surpris en communication avec la citadelle, que de les faire juger sur-le-champ et mettre à mort.

On sait déjà par une dépêche télégraphique que le mouvement n'a pas réussi à Madrid. Soit que cette dépêche ait caché bien des choses, ou qu'on ait reçu des informations d'une autre manière, tout annonce qu'Espartero est plus maître que jamais, et qu'il a déjà pris une terrible revanche, en faisant passer par les armes une soixantaine de vaincus, parmi lesquels on compte plusieurs chefs militaires.

Sept cents lettres saisies à la poste de Madrid ont compromis gravement, dit-on, une foule de personnes, auxquelles Espartero n'est pas disposé à faire grâce. Il use largement de sa dictature; et on doit s'attendre à recevoir des nouvelles affreuses au premier jour. Il paroît, du reste, que tout se passe dans la région militaire, et que les habitans prennent très-peu de part à cette lutte des ambitions.

— On dit que les militaires qui s'enrôlent sous le drapeau de Marie-Christine reçoivent une haute paie considérable, qui ne monte à rien moins que 5 francs par soldat. Les trois millions qu'elle a fait passer en Espagne ne tarderont pas à en demander d'autres.

— Dans les engagemens qui ont eu lieu autour de Pampelune, ainsi que dans les environs de Vittoria et de Tolosa, un certain nombre de soldats ont été tués et blessés de part et d'autre.

—Un journal de Belgique dit que le gouvernement du roi Léopold a récemment donné des ordres pour dégarnir de leur matériel de guerre toutes les places fortes de la frontière de France. Les canons, armes et munitions de toute nature, seront dirigés sur Anvers et autres places de l'intérieur.

— Il est encore arrivé un accident au chemin de fer de Londres à Brighton. Une portion considérable de terrain s'est affaissée le 7, au matin, à l'entrée méridionale du tunnel de Patcham, par suite sans doute des fortes pluies qui ont eu lieu ces jours derniers. Le passage des convois a été en conséquence suspendu; et les voyageurs ont été conduits de Patcham à Brighton, distance d'environ 4 milles, par les omnibus du chemin de fer.

— On parle, à Munich, de propositions faites par la France à la Suisse pour la conclusion d'un traité de commerce. Une telle affaire est d'autant plus difficile, que l'on ne peut pas se flatter d'obtenir un traité central.

— Le roi de Prusse, sur la demande

de M. le baron de Werther, ministre d'état et de cabinet, l'a déchargé de ses fonctions de ministre des affaires étrangères, et les a transmises à M. le comte de Maltzan, jusqu'à ce moment envoyé près la cour d'Autriche, nommé ministre d'état et du cabinet, en conservant à M. le baron de Werther, nommé son grand-*maréchal*, l'administration des affaires du *duché* de Neuchâtel et Valangin.

— Les derniers arrivages des Etats-Unis nous apportent des nouvelles assez importantes. La lutte entre les whigs et les *locofocos* (démocrates) est plus vive que jamais.

Les élections de l'Etat du Maine ont donné aux locofocos une majorité inattendue. Ce revirement a un côté grave; il ramène au pouvoir les hommes signalés par leur ardeur contre l'Angleterre dans la question des frontières, question toujours pendante et toujours pleine de difficultés.

On ne connoît pas encore le résultat de l'affaire Mac-Léod. Nous voyons seulement, par les journaux de New-York, que l'agitation populaire étoit grande à l'approche de ce procès. L'accusation et la *défense* poursuivoient leur enquête avec une *égale* activité. Une commission rogatoire a été envoyée au Canada pour recueillir les témoignages pour et contre Mac-Léod; mais on assure que plusieurs Canadiens, qui auroient pu apporter contre lui des preuves accablantes, n'ont pas osé déposer, effrayés qu'ils sont par les menaces de la population et des autorités anglaises.

— Lord Sydenham (Charles Poulett-Thomson, gouverneur-général du Canada, vient de mourir à Montréal, des suites d'une chute de cheval.

— Les faits suivans, cités par la *Gazette nationale allemande* sont loin de confirmer l'évacuation de Saint-Jean-d'Acre, annoncée presque officiellement par nos feuilles ministérielles. On écrit de Constantinople à ce journal, sous la date du 15 septembre :

« Des ingénieurs anglais fortifient Saint-Jean-d'Acre, et une division anglaise s'établit dans la baie de Djouni. En même temps, la Syrie est inondée de marchandises anglaises. Cinq navires anglais ayant à bord de riches cargaisons, sont arrivés sur la côte de Syrie. Du 1er juillet au 1er septembre, des marchandises ont été expédiées à Damas et à Bagdad, et les Anglais sont contens au-delà de toute attente. L'industrie de la Syrie appartient désormais à l'Angleterre, et c'est moins à lord Ponsonby qu'au consul-général Wood que les Anglais sont redevables de ce résultat. »

— Les dernières nouvelles d'Alep sont du 1er septembre, et celles d'Alexandrie du 16. L'état de la Syrie est loin d'être satisfaisant. Il est même question de refus du paiement des impôts par la population.

— Le *Journal du Havre* publie l'extrait suivant d'une lettre écrite de Montevideo, en date du 7 août :

« J'ai été témoin, voilà quatre jours, d'un combat naval en rade, des deux escadres de Buénos-Ayres et de Montevideo ; la première avoit huit navires, et la seconde six. Le combat a été chaud pendant quatre heures; mais Brown, commandant la division de Buénos-Ayres, a été repoussé avec force, et a fui à toutes voiles. On suppose qu'il a été blessé. La division de Montevideo a perdu un navire qui a coulé sous le boulet. Les autres navires sont plus ou moins avariés. On n'a pas encore de nouvelles des dommages et pertes. »

BOURSE DE PARIS DU 13 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 114 fr. 75 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 10 c.
QUATRE p. 0/0. 98 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 45 c.
Act. de la Banque. 3345 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 768 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1232 fr. 50 c.
Emprunt belge. 101 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 104 fr. 80 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 625 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 1/4.

Librairie de POUSSIELGUE-RUSAND, rue Hautefeuille, 9.

Les CATÉCHÈSES D'UN PASTEUR A SES ENFANS, quelques semaines avant et après la première communion, par M. l'abbé Girault, curé de Bar-sur-Aube, seconde édition. Un vol. in-12. Prix, 2 fr.

Un journal disoit de la première édition de ce livre : « Cet ouvrage est un »des plus profonds, des plus intéressans, »des mieux conçus qui aient été écrits »sur la première communion. » Aussi a-t-elle été promptement épuisée. La seconde a été revue et corrigée avec soin.

ÉLÉMENS DE RHÉTORIQUE SACRÉE, ou Préceptes et modèles de la véritable éloquence chrétienne, recueillis des œuvres de Fénelon, par M. l'abbé Dupanloup, supérieur du petit séminaire de Paris, à l'usage des petits séminaires. Un vol. in-12. Prix, 2 fr. 50 c.

L'*Ami de la Religion*, après avoir rendu compte de cet ouvrage, ajoute : « Ce li»vre, dû au zèle et au goût exquis de »M. Dupanloup, paroît avec l'approba»tion de Mgr l'Archevêque de Paris. NN. »SS. les évêques lui accorderont, nous »en sommes certains, la même approba»tion, et ces *Elémens* deviendront bien»tôt le manuel des élèves de rhétorique »dans tous les diocèses. »

HISTOIRE RÉSUMÉE DU MOYEN AGE, par MM. H. et C. de Riancey. Un vol. in-18. Prix, 1 fr. 50 c.

Cet ouvrage a été adopté pour l'enseignement de l'histoire dans le petit séminaire de Paris. Le nom des auteurs est, d'ailleurs, une garantie suffisante du talent avec lequel il a été écrit. Il peut servir de complément au *Cours d'histoire A. M. D. G.* Les mêmes auteurs publieront une *Histoire moderne* d'après le même plan.

EXPLICATIONS DES ÉPITRES DE SAINT PAUL, par le R. P. Bernardin de Picquigny. Deux forts volumes in-12. Prix, 3 fr. 50 c.

Cette édition, quoique d'un prix bien moins élevé que toutes les autres, leur est bien supérieure pour l'exécution typographique et la correction du texte, dans lequel se trouvoient des fautes qui en altéroient le sens et même l'orthodoxie ; elle est aussi complète. On y a ajouté un grand nombre de notes savantes et un table générale des matières.

COMPENDIUM MEDITATIONUM LUDOVICI A PONTE de præcipuis fidei nostræ mysteriis. Deux vol. in-12, belle édition. Prix, 6 fr.

TABLEAU DES DEVOIRS D'UN BON SÉMINARISTE, qui désire se préparer *à remplir* dignement les fonctions du saint ministère. Une feuille grand raisin collé. Prix, 40 c.

On a réuni, en 12 articles, tout ce qu'il y a de plus important pour profiter des exercices du séminaire, et on a joint les passages de l'Ecriture les plus propres à former à la vie de foi.

LE BON SÉMINARISTE, ou règle de conduite pour acquérir l'esprit ecclésiastique. Seconde édition. In-32, beau papier satiné. Prix, 75 c.

Cet ouvrage est actuellement répandu, non-seulement dans tous les grands séminaires de France, mais encore en Belgique, en Italie et jusqu'en Amérique: c'est une suite nécessaire du *Manuel de piété*.

DE ARTE RHETORICA, auctore *P. Cotel*, sacerdote, A. M. D. G. *In-12. Prix*, 1 fr. 25 c.

Ce petit ouvrage, malgré sa brièveté, a l'avantage d'offrir tout ce qu'il y a de plus pratique dans l'art oratoire. La précision et la méthode jointes à un style simple, net et facile, le rendent très-propre à former le jeune rhétoricien, et les citations nombreuses qu'on y trouve, soit des rhéteurs, soit des orateurs, peuvent fournir aux maîtres eux-mêmes les plus riches développemens.

VIE D'ADOLPHE DE VIVAISE, ou le Parfait modèle de la préparation au sacerdoce, par M. Leredde. In-18. *Prix*, 1 fr. 25 c.

VIE DU B. PIERRE FOURRIER, curé de Mattaincourt, par l'auteur du *Cours d'histoire A. M. D. G.* In-12. Prix, 2 fr.

VIE DE M. DE LANTAGES, prêtre de Saint-Sulpice, premier supérieur de N.-D. du Puy. In-12. Prix, 1 fr. 75 c.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3503.

SAMEDI 16 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

OEuvres très-complètes de sainte Thérèse, publiées par M. l'abbé Migne. — 2 vol. grand in-8°.

L'Eglise propose en ce jour (15 octobre) les vertus héroïques de sainte Thérèse à l'imitation du peuple chrétien. C'est pour nous une heureuse occasion d'appeler l'attention de nos lecteurs sur les ouvrages de cette grande sainte. M. l'abbé Migne en publie une édition nouvelle, et la plus complète qui ait paru jusqu'ici. Quelques mots suffiront pour la faire connoître.

Nous rendrons d'abord justice à l'exécution typographique de cette édition. Elle comporte deux volumes du format grand in-8°, imprimés avec beaucoup de netteté : nous pourrions même ajouter que l'éditeur a recherché un certain luxe, puisque chaque page est entourée de vignettes. Le portrait de sainte Thérèse, par Blanchard, et le fac-simile de son écriture, par Bineteau, sont placés au commencement du premier volume. M. l'abbé Migne a eu raison de donner la préférence au format grand in-8° : indépendamment de son élégance, il permet de réunir de nombreux matériaux dans un petit nombre de pages, et il présente ainsi de l'économie pour la reliure.

Après avoir consacré quelques mots à la forme, arrivons au fond de la publication.

Elle est précédée de l'Avertissement d'Arnaud d'Andilly, un des traducteurs des OEuvres de la sainte.

On sait que J. F. Bourgoin de Villefore, membre de l'académie des Inscriptions, a publié une *Vie de sainte Thérèse,* en 2 vol. in-12. Depuis, M. l'abbé Boucher en a publié une en 2 vol. in-8°. Celle de Villefore a été adoptée par M. l'abbé Migne, qui l'a fait suivre de la Bulle de canonisation, consécration solennelle des vertus et des actes dont la Vie de la sainte présente le tableau. A la suite de ces préliminaires, la nouvelle édition offre les œuvres de sainte Thérése.

1° L'Histoire de sa vie, ou *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même.* De tous ses écrits, c'est celui où il y a le plus de feu, et on peut le regarder comme un excellent traité de l'amour divin. Quelle humilité dans ces paroles de l'avant-propos !

« Je souhaiterois que, comme l'on m'a ordonné d'écrire très-particulièrement la manière de mon oraison et les grâces que j'ai reçues de Dieu, on m'eût permis de faire connoître, avec la même exactitude, la grandeur de mes péchés et la vie imparfaite que j'ai menée. Ce me seroit beaucoup de consolation. Mais, au lieu de me l'accorder, on m'a lié les mains sur ce sujet. Ainsi, il ne me reste qu'à conjurer, au nom de Dieu, ceux qui liront ce discours de ma vie, de se souvenir toujours que j'ai été si méchante, que je ne remarque pas un seul de tous les saints qui se sont convertis à Dieu, dont l'exemple puisse me consoler. »

La *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même* est divisée en 40 chapitres, et suivie d'une Addition extraite mot à mot de ses Mémoires, par le Père Louis de Léon : c'est un

abrégé de plusieurs choses que Dieu avoit dites à la sainte et de quelques faveurs qu'elle en avoit reçues. Viennent ensuite deux relations qu'elle avoit écrites, avec autant de précision que d'énergie, pour rendre compte à ses confesseurs de sa manière d'oraison.

2° *Méditations sur le Pater.* Dans ce petit abrégé distribué pour les sept jours de la semaine, la sainte explique une demande du *Pater* par jour ; et elle considère le Seigneur sous les divers rapports de père, de roi, d'époux, de rédempteur, de médecin et de juge. Quelques auteurs ont pensé que ces Méditations, si dignes de sainte Thérèse, n'étoient pas d'elle, et ils se fondent sur le silence de l'évêque Yepez et du P. Gratien qui, en faisant l'énumération de ses ouvrages, n'ont point parlé de celui-ci. Nous louons M. l'abbé Migne de ne s'être pas arrêté à cette objection.

3° *Méditations après la communion*, ou plutôt *Exclamations de l'ame à son Dieu,* opuscule divisé en 17 chapitres où sainte Thérèse exhale les soupirs d'un cœur profondément blessé par l'amour divin, considéré dans l'adorable Eucharistie. La lecture seule de ces élans d'amour et de confiance a servi plusieurs fois de moyen à la grâce, pour toucher et convertir des pécheurs endurcis.

4° Le *Chemin de la perfection*, traité en 42 chapitres où sainte Thérèse a exposé les maximes de la vie intérieure, avec cette bonté de cœur, cette imagination vive et cette piété tendre qui caractérisent ses écrits.

5° Le *Château de l'ame*, ou traité particulier sur l'oraison et sur les communications célestes de l'Esprit saint. Il est ainsi intitulé, parce que sainte Thérèse assimile l'ame chrétienne à un château magnifique. L'oraison en est la porte. Au-dedans, il y a sept demeures, et le Seigneur réside dans la plus intérieure, dans celle qui est au centre. Il faut, pour y parvenir, traverser les autres qui lui servent pour ainsi dire de vestibule.

6° *Pensées sur l'amour de Dieu.* On a donné ce titre aux sept premiers chapitres d'une espèce de commentaire que sainte Thérèse avoit composé sur le Cantique des cantiques, et qui étoit une suite du *Château de l'ame.* Il y a même encore plus de mysticité dans ce commentaire que dans le traité dont il est la continuation.

7° *Fondations* faites par sainte Thérèse de plusieurs monastères de Carmélites et de Carmes déchaussés. Il y a peu de chapitres dans cet ouvrage qui ne renferment d'excellentes maximes. Le 31°, qui a pour objet la fondation des Carmélites de Grenade, a été rédigé par la mère Anne de Jésus.

8° La *Manière de visiter les monastères* décèle une ame consommée dans l'art de gouverner. Sainte Thérèse y enseigne, en 38 articles, les divers moyens dont un supérieur doit se servir pour faire observer la règle dans les couvens qu'il visite.

9° L'*Avis de la sainte à ses religieuses* renferme uniquement les règles que Thérèse a laissées à ses filles. Elles sont au nombre de 6[illegible] et respirent la plus douce piété. Il y a bien peu de ces règles qu'un simple chrétien ne puisse observer même au milieu du monde.

10° *Lettres de sainte Thérèse.* On trouve presque tous les genres [illegible]

style épistolaire. Dans ces effusions familières, l'ame désintéressée, généreuse et forte de Thérèse se dévoile pleinement à ses amis; son caractère, dont une bonté de cœur extraordinaire forme la base, s'y développe avec charme, et l'on y voit que la vive sensibilité de la sainte n'a pu être émoussée par l'ingratitude et la perfidie des hommes. Ces lettres feroient aimer la religion et la vertu aux personnes les plus vicieuses, et elles fournissent aux fidèles les motifs les plus puissans de s'y consacrer avec plus d'ardeur que jamais. La 170e est suivie de Reflexions sur le P. Gratien, à qui la sainte l'avoit adressée, un mois avant sa mort.

11° *Avis de sainte Thérèse.* Ils ont été donnés avant et depuis sa mort.

12° *Lettres inédites.* M. l'abbé Migne en publie trois, qui ont été *traduites* sur les autographes mêmes de sainte Thérèse.

13° *Glose* ou *Cantique après la communion.* Quoique sainte Thérèse n'eût jamais appris à faire des vers, l'amour divin enflamma plusieurs fois son génie, au point qu'elle en faisoit alors avec beaucoup de facilité. Témoin ce Cantique, dont La Monnoye essaya de rendre l'énergie en vers français, et dont nous ne transcrirons que le texte :

Je vis, mais c'est en Dieu qui vient de me nourrir,
Et j'attends dans le ciel une si belle vie,
Que, pour contenter mon envie,
Je me meurs de regret de ne pouvoir mourir.

A l'exemple de MM. Grégoire et Colombet, qui ont donné récemment à Lyon une nouvelle Vie de sainte Thérèse, M. l'abbé Migne a cru devoir reproduire un chant emprunté à la poésie du Nord, et intitulé : La *Fille du Sultan.* « Cet amour du Christ, disent les auteurs lyonnais, cette douce et pieuse tendresse de la vierge païenne, qui s'attache à tous les pas de l'époux céleste, nous retrace quelque chose de l'amour et de la tendresse de la vierge chrétienne, de Thérèse. » Cette citation est un véritable hors-d'œuvre, auquel nous préférons les Sonnets à Jésus crucifié de MM. Sainte-Beuve et Firmin Didot, que M. l'abbé Migne a également reproduits : nous aimons surtout mieux celui de M. Didot.

M. l'abbé Migne a placé, à la fin du 2e volume, un Discours sur le non-quiétisme de sainte Thérèse, afin, dit-il, qu'on sache que l'esprit de la sainte étoit aussi droit que son cœur étoit pur. Ce Discours avoit été composé pour servir de préface à la *Vie de sainte Thérèse par elle-même*, traduite par Arnauld d'Andilly.

L'éditeur ne pouvoit mieux clore sa publication qu'en la complétant au moyen du Panégyrique de sainte Thérèse, par Bossuet.

Le titre de la nouvelle édition promettoit, outre les différens écrits que nous avons énumérés, les *Méditations sur les vertus de sainte Thérèse*, par S. E. le cardinal Lambruschini, et les Actes authentiques de la canonisation de la sainte : mais nous les avons cherchés en vain. Il est vrai que les deux volumes, donnés à un prix si modique par M. l'abbé Migne, étoient déjà très-forts, et qu'après tout les écrits dont nous constatons l'absence ne font point partie des OEuvres proprement dites de sainte Thérèse.

Afin de ne rien omettre, en ce qui nous concerne, nous ajouterons que les auteurs des traductions employées par M. l'abbé Migne, sont

Arnauld d'Andilly, mademoiselle de Maupeou, dom La Taste, l'abbé Chanut, Villefore, Chappe de Ligny, l'abbé Pélicot, et l'abbé Emery de Saint-Sulpice.

Cette édition des *OEuvres de sainte Thérèse*, appropriée par la modicité de son prix à toutes les fortunes, et par sa belle exécution à toutes les bibliothèques, obtiendra un succès mérité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Nous continuons à analyser, d'après le *Diario*, les détails du voyage de S. S.

« A son arrivée à Pérouse, le 25 septembre, le souverain Pontife fut reçu par le délégat et par les autorités qui, escortées de deux compagnies d'arbalétriers, portant le costume du moyen âge, lui présentèrent les clefs de la ville. Des jeunes gens, nobles et bourgeois, traînèrent sa voiture jusqu'à la cathédrale, où il fut accueilli par l'évêque avec le clergé, ainsi que par le cardinal Bianchi, arrivé la veille. Après avoir adoré le saint Sacrement, le pape se rendit à un balcon disposé au bas du dôme, et de là il bénit la multitude qui désiroit ardemment cette sainte indulgence; puis il se dirigea vers le palais du délégat, où il trouva le cardinal Mattei, secrétaire d'Etat pour les affaires de l'intérieur, la congrégation du gouvernement, le tribunal, les autorités et les fonctionnaires, qui firent leur cour à leur bien-aimé souverain. Sa Sainteté, ayant pris quelques instans de repos, daigna recevoir et admettre au baisement des pieds le chapitre, les élèves du séminaire, les autorités et d'autres personnes de distinction.

» Dans l'après-midi, l'auguste voyageur monta dans un carrosse qu'avoit fait préparer la municipalité, et alla visiter la galerie de peinture du Change, puis le monastère des religieux camaldules de Saint-Sévère; ici, il fut reçu par le cardinal Bianchi et toute la communauté; il pria dans l'église de cette maison; ensuite, il admit les religieux au baisement des pieds. Rentré au palais apostolique il considéra, de ses fenêtres, la brillante illumination du Cours; de jeunes musiciens vinrent exécuter une cantate pleine d'allusions à la circonstance, et diverses symphonies se firent entendre en signe d'allégresse.

» Le 26, à sept heures du matin, le Saint-Père alla célébrer la messe à la cathédrale, qui, depuis long-temps, étoit remplie d'une foule pieuse. Sa messe terminée, et après en avoir entendu une autre, il monta à la grande galerie et donna sa bénédiction à la multitude, qui encombroit la place voisine, et parmi laquelle se trouvoient des Toscans de toute condition. Sa Sainteté laissa à la cathédrale un calice d'un magnifique travail; ensuite, elle se rendit à la maison des chanoines, où elle accepta une collation. De là, elle alla visiter l'Université, dont les professeurs obtinrent de lui faire agréer plusieurs exemplaires de l'ouvrage du célèbre Pierre Valeriani sur les *Monumens antiques de Bellune*, ouvrage devenu très-rare, et que l'on a réimprimé à Pérouse, afin d'en faire hommage au pape. De l'Université, le Saint-Père se rendit à l'église de Saint-Augustin, puis à divers monastères de religieuses, et à celui des religieux du Mont-Cassin. Partout, sur son passage, le peuple témoignoit, par ses acclamations, son respectueux enthousiasme. Le soir, il y eut encore une illumination générale.

Dans la matinée du 27, après avoir célébré la messe à la chapelle du palais apostolique, Sa Sainteté visita l'hospice des aliénés et félicita les administrateurs de la paternelle sollicitude qu'ils témoignent à ces infortunés. Le pape se rendit ensuite au monastère de Monte-Luce, et en admit les religieuses à lui baiser les pieds; puis au collége *Pie*, dont il complimenta les directeurs sur la discipline qu'ils y entretiennent, sur l'éducation qu'ils donnent aux élèves, et il exhorta affectueusement ces derniers à ne jamais

s'écarter du sentier de la vertu. En sortant de ce collége, il alla au monastère des religieuses de l'Annonciation, et leur accorda la pieuse faveur qu'il avoit accordée aux autres. De retour au palais, il reçut diverses députations, les dames de la ville, les notables et les corporations religieuses; ses paroles pleines de bienveillance ne firent qu'ajouter à leur dévoûment pour l'hôte auguste qu'ils possédoient au milieu d'eux. Parmi les personnes admises à lui présenter leurs hommages, on remarqua l'évêque de Soana, le vicaire capitulaire de Chiusi et le marquis Ginori, conseiller-d'Etat, grand-chambellan du grand-duc de Toscane, envoyé par son souverain pour complimenter le Saint-Père.

»Le bonheur qu'ont éprouvé les habitans de Pérouse de posséder leur bien-aimé souverain s'est exprimé non-seulement par les transports du peuple, mais encore par des inscriptions qui se faisoient remarquer dans la rue du Cours; et, pour perpétuer le souvenir de sa présence, le conseil municipal a fait frapper une médaille, dont il a offert plusieurs exemplaires au pape. D'un côté, elle représente l'effigie de Sa Sainteté; on lit de l'autre, au milieu d'une couronne formée de deux rameaux d'olivier, cette inscription : *Salvo principe nostro Perusia felix.*

»S. S. a quitté Pérouse, le 28, pour se rendre à Pieve. »

— Mgr Altieri, archevêque d'Ephèse, nonce apostolique à Vienne, est parti de Rome pour cette ville.

PARIS. — Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis (Etats-Unis), est arrivé à Paris.

— Le Rapport de la commission nommée par M. le ministre des travaux publics pour procéder à la réception du grand orgue de l'église de Saint-Denis, conclut en ces termes :

« Monsieur le ministre, de l'examen de l'orgue de Saint-Denis dans toutes ses parties, de son audition dans tous ses jeux, de la discussion de ses défauts allégués. il résulte, en définitive, pour tous les membres de votre commission, l'opinion unanime que MM. Cavaillé-Coll se sont dignement et habilement acquittés de toutes leurs obligations; que leur travail répond de tous points à la haute opinion que l'Académie des sciences et la commission spéciale avoient conçue de la capacité de ces facteurs.

»Un soin extrême d'exécution, poussé jusque dans les plus petits détails, une fidélité rigoureuse à réaliser tous les perfectionnemens annoncés, une abnégation complète de tout intérêt d'argent, telles sont, monsieur le ministre, les qualités honorables dont MM. Cavaillé-Coll n'ont cessé de faire preuve pendant toute la durée de l'exécution de leur traité. Vos commissaires vous proposent donc de déclarer le grand orgue de l'église royale de Saint-Denis reçu avec éloge.

» PONCELET, CHÉRUBINI, SPONTINI, BERTON, AUBER, HALÉVY, CARAFFA, DEBRET, LEFÉBURE, SIMON et baron SÉGUIER. »

— M. Collin de Plancy, dont nous avons fait connoître la noble et touchante rétractation à nos lecteurs, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

»En citant, à propos de ma rétractation, quelques-uns des mauvais ouvrages que j'ai eu le malheur de publier dans un temps de démence, vous m'attribuez, trompé sans doute par la Bibliographie de M. Quérard, *la Ligue des Prêtres et des Nobles contre les peuples et les rois.* Je suis innocent de cet ouvrage, que je n'ai même jamais lu, parce qu'on m'a dit qu'il étoit d'une hostilité systématique; ce que, dans mes intentions du moins, j'ai toujours évité.

»J'ai ouï dire que ce livre, qui attaque des corps respectables, étoit l'ouvrage d'un conseiller de Colmar. Je n'en sais pas plus. Mais je plie sous un assez grand

fardeau d'iniquités, pour me croire en droit de repousser ce surcroît de charge.

» Veuillez, monsieur le rédacteur, publier cette réclamation dans la forme qui vous paroîtra convenable, et me croire votre très-humble et très-reconnoissant serviteur,

» J. COLLIN DE PLANCY.

» Katwyck, 10 octobre 1841. »

Diocèse d'Agen. — Mgr de Vesins a voulu, dès son arrivée, donner de sages avis aux cures de son diocèse sur la direction et la surveillance des travaux exécutés dans les églises.

« Trop souvent, dit-il, les réparations qu'on a cru nécessaire de leur faire subir n'ont servi qu'à les mutiler; il n'est pas rare de voir nos temples, fraîchement remaniés, sortir des mains de l'ouvrier tellement défigurés que l'œil le plus exercé peut à peine reconnoître le style de leur architecture et les caractères qui la distinguoient.

» A cette triste dégradation se rattachent de pénibles conséquences. Un monument détérioré, est-ce tout? Non. Ce qui est pis encore, c'est la preuve du peu de soin de ceux qui étoient préposés à sa garde; c'est l'autorisation de la demande qu'on se fait : l'archéologie religieuse, qui touche de si près à la gloire de Dieu, à l'honneur de la religion, est-elle comprise du clergé? Ne permettons pas, nos très-chers coopérateurs, qu'un pareil doute puisse nous regarder avec quelque justice, dans un siècle où la science sur ce point doit nous exciter à ce genre d'étude.

» Nous vous parlons d'indifférence à ce sujet, et cependant nous devons aussi vous signaler la promptitude avec laquelle on voit quelquefois passer sur un mur imposant par sa teinte antique un large pinceau trempé dans l'ocre ou la céruse : alors l'ignoble badigeon a marqué de son sceau l'édifice religieux; la main qui l'a ainsi sali ne se doutoit pas qu'elle jetoit de la boue sur l'expression d'une pensée de foi. Elle a travaillé sans précautions : celui qui la dirigeoit n'a pas consulté les règles de l'art; il ne s'est pas entouré des lumières qu'il lui auroit données. Il a consommé une œuvre barbare en elle-même; il a gâté ce qu'il touchoit, et il l'a fait illégalement.

» Ces tristes conséquences se reproduisent si souvent en tout lieu, que nous avons cru nécessaire, 1° de vous rappeler quelques notions d'architecture, à l'aide desquelles la direction des travaux de vos églises vous deviendra plus facile; 2° de remettre sous vos yeux vos rapports avec les conseils de fabrique; 3° de vous dire quelques mots sur la légalité des opérations qui se rattachent à l'objet qui nous occupe. »

Diocèse d'Aix. — La retraite ecclésiastique sera ouverte, au grand séminaire d'Aix, le mardi 19 octobre. Mgr l'archevêque vient de l'annoncer à son clergé par une circulaire, dans laquelle il fait ressortir les avantages qu'offre cette institution salutaire.

« S'il est vrai, dit le prélat, que les exercices de la retraite, en général, sont un des grands moyens que la miséricorde divine nous ménage pour nous renouveler dans l'esprit de notre sainte vocation, combien le sont-ils plus encore dans ces réunions touchantes de tout le clergé d'un diocèse convoqué autour du premier pasteur, et s'occupant avec lui de sa sanctification, pour travailler plus efficacement à la sanctification des peuples?... Le zèle que vous avez manifesté par le passé, nous l'espérons, ne se démentira pas. C'est une consolation dont nous sentons le besoin, et que nous réclamons de votre piété. Nos plus beaux jours de l'année sont toujours ceux où notre clergé est assemblé autour de nous pour s'unir à nos prières, réclamer nos conseils, nous faire part de ses peines, et nous édifier par sa ferveur. »

Diocèse de Versailles. — Une touchante cérémonie a eu lieu au pénitencier de Saint-Germain-en-

Laye. Mgr l'évêque de Versailles est venu visiter cet établissement. Quatre-vingts militaires, détenus pour des fautes plus ou moins légères, ont, après avoir communié, reçu le sacrement de confirmation. Dans une improvisation toute paternelle, le vénérable prélat s'est efforcé de faire entrer la paix et l'espérance dans l'ame de ces jeunes militaires destinés peut-être à reprendre un rang dans l'armée dont une légèreté, une imprudence ou une erreur les a momentanément éloignés. Des détenus ont chanté avec une grande précision les diverses parties d'une messe. Un hymne, composé pour cette cérémonie par M. Alexandre P..., du 15e, et mis en musique par M. Mansion, de Saint-Germain, a produit une grande sensation sur les nombreux spectateurs de cette solennité. Les administrateurs de cet établissement en pleine prospérité prouvent qu'ils savent comprendre la tâche qui leur est confiée. Déjà, par leurs soins, les plus heureux résultats ont été obtenus.

ANGLETERRE. — Un prêtre de Londres a obtenu d'un des aldermen l'autorisation de visiter les prisonniers catholiques et de leur donner des livres de prières.

Depuis, le conseil de l'amirauté (ministère de la marine), après avoir délibéré sur un Mémoire présenté par Mgr Polding, pour obtenir que les prisonniers catholiques à bord des vaisseaux ne soient plus obligés d'assister aux offices de l'Eglise anglicane, a abrogé les dispositions de l'ancien réglement sur ce sujet, comme on en jugera par la lettre suivante que cite le prélat :

« Je suis heureux de vous apprendre que j'ai reçu, des lords de l'amirauté, une réponse favorable, touchant le Mémoire que je leur avois adressé relativement au réglement adopté à l'égard des déportés.

» D'après ce réglement, les prières de l'Eglise anglicane étoient lues et la Bible protestante étoit distribuée à tous les prisonniers sans aucune distinction.

» Le secrétaire de l'amirauté vient de m'informer que des ordres alloient être donnés pour que les catholiques ne fussent plus obligés d'assister au service de l'Eglise anglicane.

» Mon Mémoire est daté du 6 septembre, la réponse est datée du 14; on ne pouvoit donner à mes observations une attention plus prompte. »

— Une jolie chapelle a été ouverte, le 28 septembre, à Swinburn-Castle, dans le Northumberland. Les dépenses en ont été faites par M. Thomas Riddle, de Felton-Park.

— Mgr Wiseman a prêché, le 6 octobre, à l'occasion de l'ouverture de la chapelle qui a été annexée au couvent des religieuses d'Artherstone (Warwickshire).

— Lord Clifford se propose de faire construire une chapelle à Wappenbury, dans le même comté, où il possède des propriétés considérables.

— Un meeting de l'*Institut catholique* a été tenu, il y a peu de jours, à Londres. M. John Henry Keanne, élu président, a dit qu'il avoit vu avec une grande joie, durant un voyage récent dans différentes parties de l'Angleterre, les belles et nombreuses églises catholiques qui surgissent de tous côtés. Il avoit surtout observé avec satisfaction la pompe des cérémonies, la tenue religieuse et édifiante des congrégations. Dans plusieurs endroits, au nord de l'Angleterre, la majorité des congrégations se composent de nouveaux convertis. Nulle part cependant le progrès du catholicisme parmi les familles anglaises n'a été aussi étendu, ni aussi remarquable que dans l'ancienne cité archiépiscopale

et catholique d'York. La chapelle qui s'y trouve ne pouvant contenir, vu le grand nombre des nouveaux convertis, la moitié des personnes qui s'y rendent de toutes parts, les catholiques d'York ont déjà formé un fonds considérable pour en construire une autre beaucoup plus spacieuse.

— Le révérend M. William a prêché, dans la nouvelle chapelle catholique de Woolwich, un sermon sur les caractères de la véritable Eglise. Après l'office, quatre des auditeurs protestans se sont adressés à leur pasteur, le révérend C. Coles, pour se faire instruire et se préparer à être admis dans l'Eglise catholique. Ce n'est pas tout encore : plusieurs protestans, fatigués des doctrines de leurs ministres, ont exprimé le désir qu'on leur prêchât tous les dimanches au soir, sur les doctrines catholiques : M. Coles y a volontiers consenti.

ECOSSE. — Dans le comté d'Elgin, sur une étendue de pays où l'on comptoit autrefois quarante églises, plusieurs abbayes, outre un nombre considérable de chapelles et lieux de dévotion, on ne rencontre pas aujourd'hui une seule église. La ville d'Elgin elle-même, jadis célèbre par sa magnifique cathédrale et son monastère, fondés en 1224, n'a pas une pauvre chapelle où les fidèles puissent se réunir convenablement pour célébrer le jour du Seigneur. Les missionnaires, que la Providence a envoyés en Ecosse, s'efforcent de suppléer par leur zèle et leur activité à cette pénurie, et malgré les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent, malgré leur pauvreté, ils pourvoient peu à peu aux besoins les plus pressans. Plusieurs protestans éclairés prêtent en ce moment leur appui aux catholiques d'Elgin pour les encourager et les aider à bâtir une église.

Dans plusieurs autres localités de l'Ecosse, les fidèles auront bientôt la consolation de posséder une chapelle. Ainsi, à Hamilton, on espère pouvoir commencer prochainement les travaux de construction ; à Kirkintulla, le terrain est déjà acheté ; à Fort-Auguste, dans les montagnes de l'ouest, les ouvriers sont depuis quelques jours à l'œuvre.

A Stirling, où une chapelle a été ouverte il y a deux ans, on compte environ trois cents convertis.

Un ecclésiastique zélé vient d'acheter à Falkirk, ville qui compte environ 1,000 catholiques, un local où il se propose de faire élever une église.

Ce ne sont point là les seules localités où l'érection de temples atteste l'accroissement des congrégations catholiques. Le révérend Brummer de Paisley a récemment fait construire une chapelle à Houston, et il en commence une autre à quelques milles de cette ville. En ce moment, le révérend *M. Kerr* fait une quête à Edimbourg afin d'établir une chapelle à Canibaltown, comme à Fort-Auguste, dans les montagnes de l'ouest.

IRLANDE. — On vient de célébrer avec pompe, dans l'église métropolitaine de Dublin, le troisième anniversaire de la fondation, en Irlande, de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Cette œuvre a reçu 18,500 fr., dans le court espace d'un mois. Par là, on peut juger des progrès qu'elle a déjà faits en Irlande.

— Une maison de Sœurs de la Miséricorde va être établie à Waterford.

— On lit dans le *Freeman's Journal :*

« Aux nombreux exemples de retour à la foi catholique, nous sommes heureux d'ajouter celui qui a eu lieu dimanche, . septembre, à la chapelle de Loughrea, où mistriss Elysabeth Lynes, dame très-

respectable, jusqu'alors profondément enracinée dans le protestantisme, eut le bonheur d'être reçue dans le sein de l'Eglise catholique par le très-révérend docteur Coen. Cette cérémonie fut un grand sujet d'édification pour une nombreuse assemblée. Peu de temps avant la réception de la néophyte, le prélat sortit de la sacristie, monta à l'autel, revêtu de ses habits pontificaux, et lut l'Evangile du jour, qu'il expliqua avec éloquence. Il appela ensuite l'attention sur la cérémonie de la réception. La nouvelle convertie s'avança en face de l'autel, portant dans une main un cierge allumé, et le crucifix dans l'autre. Elle fit alors une profession pleine et entière de la foi catholique romaine. L'évêque adressa de nouveau à l'assemblée une courte allocution sur l'acte solennel dont elle venait d'être témoin, et ajouta que le prêtre de la ville d'Eyrecourt lui avoit demandé le pouvoir d'admettre le même jour dans le sein de l'Eglise une autre convertie et deux encore le dimanche suivant. On chanta le *Miserere* et le *Veni Creator*, qui furent suivis du *Te Deum*, et la cérémonie se termina par la bénédiction du saint Sacrement, donnée par l'évêque. »

SUISSE. — Le grand-conseil de Bâle-Ville a chargé sa députation de chercher à faire prévaloir les principes qui ont dicté la proposition qu'elle a faite à la diète, et dont voici le texte :

« La diète, pour maintenir l'art. 12 du pacte fédéral, décide :

» Art. 1er. Le décret du grand-conseil de l'Etat d'Argovie sur les couvens dans le canton d'Argovie, du 13 janvier 1841, et toutes les mesures d'exécution déjà décrétées sont rappelées.

Art. 2. Si l'Etat d'Argovie prouve, par des motifs admissibles, aux termes de l'art. 12, la nécessité de la suppression d'un ou de plusieurs couvens, il pourra, dans le délai de 15 jours, à dater du présent arrêté, demander à la diète leur suppression.

» Art. 3. Après ce délai, tous les couvens non supprimés par la diète, doivent être rétablis *immédiatement* par le haut Etat d'Argovie, dans tous les droits garantis par le pacte fédéral.

» Art. 4. Dans le cas où, aux termes de l'art. 2 du présent arrêté, un ou plusieurs couvens seroient supprimés par la diète, leurs biens seront destinés à des buts purement catholiques.

» Art. 5. En attendant une décision finale, l'arrêté de la diète du 2 avril 1841, confirmé le 9 juillet a. c. relativement à l'art. 5, demeure en pleine vigueur. »

Les catholiques de Thurgovie ont adressé à la diète une pétition dans laquelle ils demandent le rétablissement des couvens et des garanties confessionnelles pour la partie catholique d'Argovie. Cette pétition est couverte de plus de 4,000 signatures.

Cet exemple sera suivi avec le même enthousiasme dans le canton de Saint-Gall.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il est fort heureux pour les journaux du ministère et du château qu'aucune de leurs doctrines ne les oblige à être conséquens avec eux-mêmes, et qu'ils aient toujours quelque nouvelle profession de foi à leur service, pour boucher tous les trous de la politique de juillet. Autrement il seroit impossible de les reconnoître d'un jour à l'autre dans leur enseignement.

Veut-on savoir, par exemple, ce qui trouble aujourd'hui leurs idées, et ce qui les préoccupe au dernier point sur l'issue de la nouvelle crise espagnole ? Une chose qui leur paroît devoir être évitée à tout prix par la France, sous peine de faire accuser de haute trahison les ministres qui oseroient la tolérer, ce seroit de voir la couronne d'Espagne passer par mariage sur une tête allemande ou anglaise, qui pourroit vouloir relever pour nous la

barrière que Louis XIV avoit abaissée le jour où il s'écria : *Il n'y a plus de Pyrénées!*

Si, à leurs yeux, c'est là, comme ils le disent, un danger de la dernière conséquence, un malheur qu'on ne sauroit détourner par trop de sacrifices, il y avoit un moyen bien simple de s'en préserver ; c'étoit de laisser le trône d'Espagne à qui il appartenoit, au lieu de l'exposer de gaîté de cœur à subir l'inconvénient dont la seule idée fait d'avance jeter les hauts cris aux journaux de la cour. Don Carlos et ses héritiers ne sont ni Allemands ni Anglais. Ainsi, c'étoit bien l'affaire pour échapper aux risques que ces messieurs ne peuvent aujourd'hui envisager sans effroi. Pourquoi n'y songeoient-ils pas à l'époque où la quadruple alliance leur paroissoit si admirablement inventée pour déranger l'ordre de succession établi ; c'est-à-dire pour amener précisément le danger qu'ils trouvent maintenant si grave et si redoutable? Il leur convient bien, vraiment, de s'en alarmer comme ils le font! Si la France de juillet s'y trouve exposée, à qui la faute?

Voici de leur part une autre contradiction qui ne paroît pas les gêner le moins du monde ; ils disent d'un ton fier et menaçant : « Nous n'hésitons pas à qualifier de traître un gouvernement, un ministère français qui ne s'opposeroit pas par tous les moyens que la politique et la morale autorisent, à la rupture définitive des liens qui unissent depuis cent trente ans la France et l'Espagne, et à la destruction de l'ouvrage de Louis XIV. »

Vous voyez jusqu'où ils poussent le respect *pour l'ouvrage de Louis XIV*. Ils ne veulent pas qu'on y touche ; ils le trouvent si admirable et d'une politique si prévoyante, qu'ils déclarent traître et félon un ministère qui ne s'opposeroit pas par tous les moyens possibles à ce que ces liens de 130 ans cessassent d'être sacrés et inviolables. Eh bien, ils n'ont cependant vu aucune difficulté à ce que la loi salique établie en Espagne par le même roi, et qui faisoit partie de son ouvrage, fût abolie séparément, malgré ses 130 années de date, pour faciliter l'accès du trône à une femme qui avoit des filles à marier. Tout cela est fort bizarre assurément, et très-difficile à concilier avec tant de respect *pour l'ouvrage de Louis XIV*.

Parmi les journalistes allemands, il se rencontre des gens d'esprit qui ne parlent de la révolution de juillet que pour la remercier de l'état où elle nous a mis, et des bonnes leçons qu'elle renferme pour les autres peuples. C'est-à-dire qu'on nous montre dans les pays étrangers, comme on montroit autrefois à Sparte les esclaves qu'on y faisoit enivrer pour dégoûter les honnêtes gens de l'ivrognerie.

Puisque les sages de l'Allemagne sont si reconnoissans du service que nous leur rendons en inspirant aux autres peuples une salutaire horreur des révolutions, ils devroient bien nous aider un peu à en payer les frais. Ce n'est pas assez de reconnoître que la leçon est profitable, et qu'elle les préserve pour long-temps de la tentation de nous ressembler ; il faudroit qu'ils entrassent pour quelque chose dans ce qu'elle nous coûte à nous-mêmes. Quand ils ne se chargeroient que du demi-milliard de nos fortifications, cela nous viendroit fort à point pour alléger nos emprunts et nos budgets ; et il nous en resteroit certainement encore assez pour notre part.

Allons, messieurs les Allemands, un peu d'aide. Traitons les choses comme cela se pratique entre les cédans et les cessionnaires de brevets d'invention. C'est nous qui avons trouvé le secret de vous faire horreur des révolutions. Puisque vous en convenez, mettez un prix raisonnable à ce service, et soyez bien convaincus que vous ne paierez jamais ce qu'il vaut.

PARIS, 15 OCTOBRE.

M. de Gaujal, maire de Milhau

(Aveyron), a été élu député par le collége électoral de cette ville.

— Le 6e collége du département de l'Eure est convoqué à Pont-Audemer, pour le 6 novembre prochain, à l'effet d'élire un député par suite de la nomination de M. Hébert aux fonctions de procureur-général près la cour royale de Paris.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*, au sujet des ordonnances que nous avons publiées hier :

« Les nominations que nous venons de faire connoître ne rentrent dans aucune des combinaisons qui, depuis plusieurs semaines, ont été successivement conçues et abandonnées par la Chancellerie. Aussi ont-elles causé aujourd'hui au Palais une extrême surprise. »

— L'administration des finances vient de publier les états comparatifs du revenu des impôts indirects pendant les neuf premiers mois des trois dernières années. L'augmentation de recettes des neuf premiers mois de 1841 est de 43,525,000 francs sur 1839, et de 17,402,000 francs sur 1840. L'augmentation du troisième trimestre de 1841 est de 15,284,000 sur 1839, et de 9,129,000 sur 1840.

— On lit dans le *Moniteur Parisien:*

« Le conseil des ministres est en ce moment saisi d'un projet important sur les chemins de fer : il s'agiroit d'un vaste ensemble de grandes lignes, aboutissant aux principaux points du territoire. Ces travaux seroient exécutés d'après un système nouveau, où l'action de l'Etat se combineroit avec celle des compagnies. La somme à dépenser s'élèveroit de trois à quatre cents millions. »

— Le *Moniteur* publie une ordonnance en date du 10 octobre, portant réglement d'administration publique sur l'exécution de la nouvelle loi des ventes judiciaires, et déterminant un nouveau tarif des frais et allocations dus aux officiers ministériels intervenant. Cette ordonnance est précédée d'un rapport qui en développe les motifs et en pose les bases.

— On annonce que M. l'amiral Duperré, ministre de la marine et des colonies, est sur le point de prendre une décision qui témoigne de sa vive sollicitude pour les intérêts du commerce maritime. Il se propose d'adjoindre à la station navale des Antilles, placée sous le commandement de M. l'amiral de Moges, plusieurs bateaux à vapeur destinés à lier nos Antilles au continent sud-américain, et à cette partie du golfe du Mexique, connue sous le nom de Côte-Ferme. Cette mesure auroit entre autres pour résultat de placer la Guyane à six ou sept jours de la Martinique.

— On lit dans le *Moniteur :*

« Un journal annonce ce matin qu'il existe un projet d'établissement d'une maison de jeu placée sous la protection de la police, et que cette mesure auroit été provoquée par la demande d'étrangers résidant à Paris.

» Ces assertions sont dénuées de toute espèce de fondement. »

— Par décision du 6 octobre, MM. les maréchaux-de-camp Guingret et Corbin ont été nommés commandans, le premier des Bouches-du-Rhône, et le second des Pyrénées Orientales.

— M. Félix Réal, député, est appelé, dit-on, à la place de directeur de l'administration des tabacs, laissée vacante par le décès de M. Auguste Pasquier, et la place que M. Félix Réal occupoit au conseil d'Etat seroit donnée à M. le vicomte Dejean.

— Le *Temps* publie l'article suivant sur l'instruction du procès de Quénisset.

« Cette instruction paroît s'être beaucoup compliquée ; elle ne pourra probablement se terminer qu'à la fin de novembre. La cour des pairs seroit assemblée dans les premiers jours du mois suivant. Les pairs appelés à siéger comme juges au Luxembourg se trouveroient ainsi tous portés pour y siéger ensuite comme législateurs, l'ouverture de la session devant suivre presque immédiatement le jugement de l'attentat.

» On nous donne sur l'état actuel de l'instruction des détails desquels il résulteroit que les révélations de Quénisset sont complètes et précises, et que ses coaccusés ne pourroient soutenir leur innocence devant ses aveux.

» Quénisset, avons-nous dit, assuroit que huit de ses complices avoient juré, comme lui, de tirer sur les princes.

» Abandonné par eux au moment de l'action, il les abandonne à la justice, dans les mains de laquelle ils l'ont laissé tomber. Ils ont manqué de cœur pour l'exécution du complot, ils ont manqué à leur parole, à leurs sermens; il se croit dégagé des siens envers eux et ne ménage aucune révélation. Confronté avec ceux qui ont été arrêtés sur ses indications, il donne des renseignemens si positifs qu'il seroit difficile de se défendre contre ses assertions. Non-seulement il révèle, mais il accuse. Dix prévenus, au lieu de huit, se trouvent en cet instant attachés par lui à son attentat.

» On dit que de nombreuses arrestations ont été faites à Lyon, par suite de l'instruction. On veut établir qu'il y a des comités régicides comme il y a des comités réformistes; on cherchera peut-être même à prouver qu'il y a entre eux quelque affiliation.

» Mais on comprendra avec quelle réserve il faut admettre les révélations de Quénisset, en supposant qu'elles soient telles qu'on les raconte, lorsqu'on saura que c'est sur ses indications que M. Dupoty a été arrêté.

» Le rédacteur du *Journal du Peuple* seroit prévenu d'avoir assisté à une réunion chez un marchand de vins de la rue Traversière; ce marchand le reconnoîtroit, ajoute-t-on. Espérons que la justice mieux éclairée s'apercevra qu'alors même que M. Dupoty auroit pu se trouver par hasard dans un lieu où se réunissoient quelquefois des conspirateurs, il ne s'en suivroit pas qu'il eût conspiré. »

— Le nommé Considère a été arrêté hier et conduit à la Conciergerie, où M. le chancelier a immédiatement procédé à son interrogatoire. On se rappelle que Considère, qui a figuré dans l'affaire Darmès, avoit été mis hors de cause.

— Nous apprenons, dit le *Constitutionnel*, qu'une demande d'extradition du nommé Grandrieu, l'un des deux ouvriers dont l'arrestation vient d'avoir lieu à Bruxelles et soupçonnés d'avoir pris une part active à l'attentat du 13 septembre, a été adressée au gouvernement belge, et que cet individu va être immédiatement dirigé sur Paris.

— Le conseil général de la Seine a ouvert aujourd'hui sa session.

— M. Pelassy de l'Ousle a été élu par le 12e arrondissement de la Seine, membre du conseil général, en remplacement de M. Cochin.

— Le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie, est revenu hier habiter son hôtel de la place Vendôme.

— Lord Granville, qui habitoit depuis quelque temps le château de la Jonchères, vient de quitter cette résidence pour aller passer l'hiver à Nice.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Dans un incendie qui a éclaté samedi au Havre, des malfaiteurs avoient soustrait un portefeuille. Ce portefeuille contenoit 10,000 fr. de valeurs. Le lendemain, dit le *Journal du Havre*, M. Lecocq propriétaire de ces valeurs, a reçu, une double enveloppe dont la suscription dénotoit une écriture déguisée, deux fets formant environ la moitié de la somme contenue dans le portefeuille. Un mot, joint à cet envoi, annonçoit qu'aussitôt que les détenteurs du reste auroient *fait leur affaire*, ils en restitueroient le montant à son propriétaire.

— On lit dans l'*Echo du Nord*, du octobre :

« Le fameux baron d'Est, dont il a été parlé depuis quelques jours, a été arrêté hier à Lille, à la porte de Gand, faute de passeport ; il revenoit de la Belgique. On l'a conduit au poste des préposés de police, où nous avons eu l'occasion de

soir; il étoit extrêmement abattu et avoit les yeux remplis de larmes. »

— M. Albert Lenglé, maire de Valenciennes, vient d'être destitué pour avoir refusé de descendre au rôle d'assistant dans le recensement. C'est M. Direz aîné qu'on a nommé pour le remplacer. Les adjoints, qu'on avoit conservés, ont donné leur démission.

— Des rassemblemens ont suivi la révocation de M. Lenglé, et le 11 un charivari a été donné au nouveau maire. Quelques arrestatations ont été faites.

— Une déplorable collision a eu lieu à Nantes le samedi 9 entre des ouvriers cordonniers et des ouvriers menuisiers. Un refrain de chanson que les ouvriers cordonniers ont cru être insultant pour eux leur a servi de prétexte pour engager une rixe dans laquelle un ouvrier menuisier a été blessé. Huit individus ont été arrêtés.

— Des commissions rogatoires et des ordres d'arrestation ont été transmis de Lyon au parquet de Saint-Etienne. On cite les noms de deux habitans de Saint-Chamond, qui auroient été interrogés et transférés à Lyon, sur les ordres de M. *Falconnet*, substitut, et de M. Roche-Lacombe, juge d'instruction.

— D'après le recensement de cette année, la population de la ville de Lyon, qui n'étoit en 1836 que de 150,814 individus, s'élève aujourd'hui à 159,390. Dans ce total n'est pas comprise la population très-nombreuse et très-augmentée aussi des grandes communes suburbaines de la Guillotière, de Vaise et des Brotteaux.

— Le tribunal correctionnel de Nantua (Ain) vient de condamner à 16 fr. d'amende et aux frais un membre d'un conseil municipal d'une commune, située à peu de distance de Nantua, pour troubles occasionnés à la porte de l'église pendant les offices divins. Le substitut du procureur du roi avoit conclu à trois mois d'emprisonnement et 300 fr. d'amende.

— M. Bourdeau, pair de France, vient d'intenter un nouveau procès au *Progressif* de Limoges, à raison d'un article publié par cette feuille le 5 courant. M. Bourdeau demande vingt mille francs de dommages-intérêts. L'affaire du *Progressif* a été renvoyée à l'audience du 26 courant.

EXTERIEUR.

Quatre dépêches télégraphiques transmises de Toulon, de Perpignan et de Bayonne contiennent dans leur ensemble les nouvelles suivantes :

« Une réaction s'est opérée le 9 à Barcelone. L'ayuntamiento et la députation provinciale s'y sont emparés du pouvoir. Un grand nombre de malheureux se réfugient à bord de deux bâtimens français. Le même jour, au départ de la diligence de Barcelone pour Perpignan, la garde nationale sous les armes réclamoit des arrestations et la démolition de la citadelle ; elle exprimoit sa méfiance contre les troupes. Beaucoup d'arrestations avoient déjà eu lieu. Le général Van Halen étoit parti de Barcelone pour l'Aragon, et remplacé provisoirement par le général Zabala. La junte de vigilance (espèce de comité de salut public), composée de patriotes, étoit installée. Le général Ayerbe avoit fait rentrer à Saragosse le 2e régiment de la garde royale. Borso di Carminati s'étoit laissé prendre après avoir donné l'impulsion à la révolte. Suivant une des dépêches télégraphiques, le bruit couroit qu'il étoit pendu. Les officiers du 2e régiment de la garde n'ont adhéré à la soumission de ce corps qu'à la condition de pouvoir se réfugier en France. Les courriers de Madrid manquent toujours à Bayonne. »

— Quatre dépêches ont encore été reçues aujourd'hui. Voici ce qu'elles renferment de plus important :

« Le général Van Halen a destitué les commandans de Monjuig, de la Seu-d'Urgel et de Cardona. Il a été décrété que tout militaire qui, par écrit ou par parole, approuveroit la rébellion, seroit jugé sur-le-champ et puni de mort.

» On a formé le 10, à Barcelonne, une

junte du salut public. Un emprunt a été décrété, et pour en assurer la rentrée, on refuse des passeports à tout le monde. La milice occupe les forts et presque toutes les portes. On organise des corps francs dans les districts. De nouvelles arrestations ont eu lieu, mais aucune exécution.

» La députation de Guipuscoa, réunie à Bergara, a lancé son manifeste, appelant la province aux armes. On s'est battu aujourd'hui (le 13) à Villafranca. A Saint-Sébastien, on croyoit que le général Alcala battoit en retraite; il a désarmé la milice de Tolosa. Saint-Sébastien est très-divisé.

» Aucune nouvelle de Madrid.

» Hier (le 12) à deux heures, la citadelle de Pampelune a cessé le feu. Le bruit court que la ville a capitulé.

» On arme Saint-Sébastien où l'on croit que le général Alcala viendra s'enfermer. »

— On ne parle sur la frontière que d'arrestations et d'exécutions opérées en Espagne par suite du mouvement de révolte. La révolution n'a plus de frein. Dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire, c'est un mélange de soulèvemens et d'insurrections, dont on a de la peine à démêler les complications.

— On parle d'un armistice qui auroit été convenu entre la citadelle et la ville de Pampelune, et à la faveur duquel on se seroit ravitaillé de part et d'autre.

— L'infant don François de Paule a pris tout à coup une assurance qui a singulièrement étonné. Les autorités de Bayonne avoient des instructions pour l'empêcher, à force de difficultés et de chicanes, de pénétrer en Espagne. Il leur a parlé sur un ton haut et ferme, en déclarant que rien ne s'opposeroit à ce qu'il continuât sa route. On a fini par céder; et il a été facile de voir qu'il étoit puissamment soutenu par le gouvernement de Madrid. Cela doit paroître tout simple; c'est un ennemi de plus contre Marie-Christine; ce qui n'empêchera pas, dit-on, que son fils aîné ne soit fiancé à Isabelle II, si l'influence d'Espartero et de M. Arguelles, jointe à l'appui de l'Angleterre, est celle qui doit l'emporter comme on le croit assez généralement.

— On dit que la Hollande a refusé de ratifier le traité conclu par les plénipotentiaires avec l'union des douanes allemandes, parce que le bruit s'est répandu qu'après l'expiration du traité de 184[illegible] des droits différentiels seroient perçus sur les denrées coloniales importées par les ports anséatiques et ceux de Hollande.

— On annonce que MM. Dujardin et Varlet sont partis samedi de Bruxelles pour La Haye, chargés d'une mission près du gouvernement hollandais, mission qui auroit pour but d'ouvrir des négociations commerciales en faveur du Luxembourg allemand.

— On lit dans le *Morning-Post* :

« Nous publions le tableau officiel des revenus du trimestre. Le résultat de ce tableau est satisfaisant en ce qu'il indique que le pays commence à sortir des embarras financiers où il avoit été mis par une administration imprévoyante et inhabile. Nous regrettons de trouver dans les recettes des douanes de l'année une diminution de 667,522 l. st., mais nous avons la satisfaction de voir cette diminution contraster avec un accroissement de 74.340 l. st. dans cette branche de revenus pendant le dernier trimestre. L'accise présente une augmentation de 244,617 l. st. sur le trimestre, et de 872,547 l. st. sur l'année. L'impôt des portes et fenètres (assessed taxes) présente pour l'année une augmentation de 615.300 l. st., et pour le trimestre une diminution de 12,047 st. Le revenu de la poste a éprouvé dans l'année une diminution de 268,000 l. st., et pour le trimestre dernier on évalue approximativement que la diminution sera de 7.000 l. st. Le résultat général est que le revenu de l'année dernière comparé avec celui de l'année finissant le 10 octobre 184[illegible] présente une augmentation de 248,148 l. st. et que les recettes du trimestre qui

vient de finir, comparé au trimestre correspondant de l'année 1840, présente une augmentation de 241,741 l. st. Il est évident que, dans la disposition désespérée où elle se trouvoit, l'administration précédente avoit plutôt en vue, dans les projets qu'elle avoit présentés au sujet du blé, du sucre et du bois de construction, *le désir* de se maintenir au pouvoir que de soulager les maux du peuple. »

— Le bruit a couru à Londres que la cour d'Utica avoit acquitté Mac-Leod, mais que la populace, irritée de cette acquittement, s'étoit jetée sur lui et l'avoit égorgé. On ajoutoit que des armemens se préparoient à Plymouth et à Falmouth, et que, dans le cas où cette nouvelle se confirmeroit, le gouvernement anglais étoit décidé à une manifestation.

— On a reçu, par la voie du Havre, des nouvelles d'Amérique du 25 septembre, postérieures de deux jours aux dernières nouvelles reçues. Elles ne font aucune *mention* de l'affaire de M. Mac Leod; les *bruits alarmans* qui avoient couru à ce sujet n'avoient donc aucun fondement.

— Le *Times* prétend que, dans le cas d'une *collision* avec les Etats-Unis, l'Angleterre devroit : 1° chercher à rompre l'Union en détachant les Etats du midi de ceux du nord et de l'intérieur; 2° détruire les ressources des Etats du nord et de l'intérieur.

— La reine d'Angleterre, dont la grossesse est assez avancée, vient d'éprouver une indisposition, qui heureusement n'a eu aucunes suites.

— M. Bulwer, premier secrétaire de l'ambassade anglaise à Paris, vient d'être nommé secrétaire-général du gouverneur du Canada; mais on doute qu'il accepte ce poste. Déjà, dit-on, il lui a été donné un successeur pour Paris; c'est M. Wellesley, fils de lord Cowley, et premier secrétaire à Stuttgardt. On croit que lord Cowley quittera Londres à la fin de ce mois, pour venir entrer en fonctions comme ambassadeur près le gouvernement français.

— Le *Journal du royaume des Deux-Siciles*, du 28 septembre, annonce qu'une dépêche télégraphique a donné la nouvelle que le roi et la reine sont heureusement débarqués à Messine le même jour à quatre heures du matin.

— Un ukase de l'empereur de Russie, du 20 juin 1834, a fixé le séjour des nobles, en pays étranger, à cinq années, et celui des bourgeois à trois années. Mais avant la publication de cet ukase, des dames russes s'étoient établies en pays étranger et s'y sont mariées depuis. La commission ministérielle vient de rendre un arrêté aux termes duquel l'ukase de 1834 s'applique à ces dames, et le délai commencera à courir du jour de l'arrêté.

— Plusieurs milliers de Syriens sont arrivés successivement de l'intérieur à Alexandrie; on les a embarqués sur dix vaisseaux, qui les ont transportés dans leurs foyers.

Le pacha a vu avec un sentiment de déplaisir le départ des Syriens; il ne leur a point payé leur solde arriérée.

— Une lettre d'Alep (Syrie), 1er septembre, rapportée par la *Gazette d'Augsbourg*, contient ce qui suit :

« Le mois dernier il y a eu une grande réunion sur le Mont-Liban, dans laquelle il a été décidé que l'on refuseroit le paiement des impôts. Les officiers anglais ont reçu de leur gouvernement l'ordre de quitter la Syrie dans *sept semaines*. Il y a quinze jours, une tribu des Arabes Anessi vint s'établir à Tel-el-Sultan pour y faire paître ses troupeaux. Le pacha envoya deux régimens de saphis et 1,000 Hassude et Besbeschuk avec ordre de la surveiller de près. Ces troupes attaquèrent leur camp et leur enlevèrent 800 chameaux et 4,000 moutons. La nuit suivante, les Arabes attaquèrent le camp turc et le pillèrent. Le lendemain, le pacha arriva avec un régiment, mais les Arabes avoient disparu. »

— Si l'on en croit la *Gazette d'Augsbourg*, la guerre a éclaté entre les musulmans et les chrétiens dans les districts de Naplouse; il y a eu un combat dans lequel 1,000 hommes sont restés sur la

place. Les musulmans sont demeurés vainqueurs.

— D'après des nouvelles de la Véra-Cruz, du 2 septembre, une nouvelle révolution est sur le point de s'accomplir au Mexique. Mécontent d'une mesure fiscale prise par le gouvernement, le général Paredes et Santa-Anna se sont déclarés contre lui, et le menacent avec les troupes dont ils disposent.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 114 fr. 90 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 98 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 75 c.
Act. de la Banque. 3345 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1281 fr. 25 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 105 fr. 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 625 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3504.

MARDI 19 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

NOTICES SUR MM. HUE ET CADART.

Nous réunirons dans cet article *deux* Notices que nous regrettons de n'avoir pû communiquer plus tôt à nos lecteurs.

M. Nicolas Huë, l'un des ecclésiastiques les plus vénérables du diocèse de Blois, lui a été enlevé le 30 août dernier.

Ce digne prêtre naquit à Blois en 1759, et entra de bonne heure au collége de cette ville, où il fit ses études sous la direction de M. Boulouet, mort dernièrement chanoine de la cathédrale, à l'âge de 98 ans. M. Huë, ayant embrassé l'état ecclésiastique et reçu les ordres sacrés, professa successivement dans cet établissement les classes de 4e et 3e jusqu'au moment de la révolution. En même temps il étoit aumônier de *l'Hôtel-Dieu*, avec l'abbé Saulnier, mort à Paris, sur l'échafaud révolutionnaire. Vers cette époque, le curé de Pussay (diocèse de Chartres), son oncle, eut le dessein, avant de mourir, de lui résigner sa cure; mais l'abbé Huë, alarmé de la tournure que prenoient les affaires en France, ne voulut faire aucune démarche pour avoir ses provisions de Rome, la cure dépendant de la nomination du pape. Grégoire, nommé par l'assemblée constituante évêque de Loir-et-Cher, arriva à Blois sur ces entrefaites. Lors d'une visite qu'il fit au collége, au milieu des *vivats* de ses partisans et des élèves à qui il avoit accordé plusieurs jours de congé, on accusa M. Huë d'avoir dit, en employant une expression familière, (*convertatur*) qu'il seroit plutôt à souhaiter qu'il se convertît. On lui fit un crime d'une simple parole, ou plutôt de son attachement aux vrais principes sur lesquels il ne varia jamais, et n'eut pas même, comme il l'a souvent répété, le moindre doute. Il n'échappa à la mort qu'en se cachant à l'Hôtel-Dieu.

Ne se voyant plus en sûreté dans sa ville natale, il fut un des premiers ecclésiastiques à quitter Blois; et, sur l'invitation d'un pieux Dominicain retiré alors à Rumilly, en Savoie, il se rendit dans cette ville, où il obtint une place de professeur au collége. Il y demeura trois ans, jusqu'à ce que les Français envahissent cette contrée. L'abbé Huë eut occasion d'y voir Grégoire, qui avoit été envoyé dans ce pays pour organiser le département du Mont-Blanc, et de lui faire une sévère leçon. « De quel pays êtes-vous? lui demanda l'évêque représentant. — Je suis de Blois, répondit l'abbé Huë. — Vous êtes donc mon diocésain. — Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous dire que j'étois de Blois, » répliqua celui qui n'étoit pas son diocésain. M. Huë fut témoin d'une autre circonstance de la vie de Grégoire, qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt. On sait que cet intrus aimoit beaucoup à paroître dans les cérémonies publiques, et surtout à officier en évêque. Singulier contraste avec la vie qu'il menoit alors! Se trouvant à Chambéry pen-

dant les fêtes de Noël, il fut trouver Mgr Conseil, archevêque de cette ville, qui étoit alors très-âgé et infirme, pour lui demander à officier à sa place, sous prétexte de lui rendre service. « Dieu, lui répondit le vénérable prélat, qui m'a accordé jusqu'ici les forces nécessaires pour accomplir ce devoir de ma charge, ne me refusera pas encore cette année, j'espère, cette douce satisfaction; » et comme Grégoire s'étoit placé dans une stalle vis-à-vis celle de l'archevêque, ordre fut donné de n'offrir à aucun membre du clergé, ni l'encens, ni la paix.

L'abbé Huë, pour éviter le torrent révolutionnaire qui débordoit de toutes parts, se vit obligé de fuir en Italie. Il eut beaucoup à souffrir dans le passage du Mont-Saint-Bernard. Dirigé avec ses confrères sur les Etats du Pape, il n'eut qu'à se louer de l'accueil qu'on lui fit à Bagna-Cavallo et à Urbin; dans cette dernière ville, retiré chez les Capucins, il parvint à connoître assez l'italien pour exercer le saint ministère : il mérita tellement la confiance des supérieurs, que l'évêque le nomma confesseur de son séminaire.

Lorsque le calme eut un peu succédé à l'orage, M. Huë se sentit pressé de rentrer en France, où il espéroit pouvoir se rendre utile à l'Eglise. Arrivé à Blois à la fin de 1800, il trouva un bien immense à faire dans un pays désolé par le schisme, et où déjà se remuoient les dissidens disposés à ne pas reconnoître le nouvel ordre de choses.

Pendant un an, il fut chargé des paroisses de Villerbon et de la Chaussée-Saint-Victor : il confirma les foibles dans la foi, comme il ramena ceux qui s'en étoient éloignés. Au concordat, nommé desservant de Saint-Georges-sur-Cher, il déploya un zèle actif et fournit l'église des objets nécessaires au culte divin.

En 1811, M. Huë fut appelé à la cure de Saint-Saturnin de Vienne, sa paroisse natale : il n'y resta que deux ans. Les supérieurs qui gouvernoient alors le diocèse de Blois, régi par l'administration capitulaire d'Orléans, justes appréciateurs de son mérite, l'appelèrent en 1813 à la cure plus importante de Saint-Nicolas. Pendant près de 30 ans qu'il a gouverné cette paroisse, il a été un modèle pour ses collaborateurs et son troupeau. Par ses soins, on a vu restaurer l'antique église de Saint-Laurent, aujourd'hui Saint-Nicolas, monument gothique du XIIe siècle, qui est devenu un des *plus* beaux temples du diocèse.

Nommé successivement chanoine honoraire, grand pénitencier du diocèse, par Mgr l'évêque de Blois, il eut, outre sa paroisse, la direction de plusieurs maisons religieuses.

Depuis plusieurs années, atteint d'infirmités habituelles, il ne pouvoit presque plus vaquer aux travaux de son ministère. On peut dire qu'il s'est fait violence jusqu'à la fin pour monter à l'autel et avoir la consolation de dire la sainte messe. C'est le 30 août qu'il a rendu son dernier soupir, au milieu de ses vicaires qui le vénéroient comme un père. Sa douceur, sa modération, sa simplicité de manières, unie à tant d'autres qualités, lui avoient gagné l'estime et l'affection de ses paroissiens.

Mgr l'évêque de Blois a bien voulu le visiter dans sa dernière

maladie, et lui exprimer en termes affectueux tous les sentimens dont il étoit animé à son égard.

Parlons maintenant d'une perte éprouvée, il y a trois ans, par l'Eglise de Châlons. M François-Joachim Cadart mérite, de notre part, un souvenir.

Né à Reims, en 1757, le 14 janvier, il fit sa philosophie et sa théologie au séminaire de cette ville, sous l'habile direction de MM. de Saint-Sulpice. Il eut des succès dans ses études, et obtint le grade de bachelier en théologie dans l'ancienne Université de Reims.

M. Cadart exerça d'abord les fonctions du saint ministère à l'Hôtel-Dieu, en qualité de vicaire; puis il fut nommé curé de Versenay, et occupa paisiblement cette cure jusqu'en 1793.

Peu de temps avant que les *orages* de la révolution n'éclatassent, il se fit remarquer par une grande énergie de caractère, et se montra *disposé* à supporter les épreuves qui attendoient les ministres du Seigneur.

Appelé dans une réunion d'ecclésiastiques qui se tenoit à Reims, où se trouvoient des curés, des chanoines, des grands-vicaires, et qui étoit même présidée, comme on le croit, par l'archevêque, M. de Talleyrand-Périgord, M. Cadart donna une preuve éclatante de l'esprit sacerdotal qui l'animoit.

L'attachement dont il fit profession pour l'autorité du premier pasteur, son refus de coopérer à des dispositions réprouvées par l'Eglise, le rendirent suspect au gouvernement révolutionnaire, et le firent condamner à la déportation. Deux gendarmes furent chargés de le conduire hors du territoire français. Arrivés sur un pont près de Mayence, l'un d'eux, plus cruel que le décret d'exil, voulut le précipiter dans le Rhin. M. Cadart, entendant des propos menaçans, invoqua le nom du Seigneur, croisa ses bras sur sa poitrine, et dit à son barbare gardien : « Je suis prêt à mourir, contentez-» vous; mais ce contentement se » changera un jour en tristesse et en » remords. » L'autre gendarme, plus modéré, fut d'avis de lui laisser la vie ; mais, avant de l'abandonner sur la terre étrangère, à la descente de ce pont, il le frappa rudement et le laissa enfin aller.

M. Cadart se réfugia à Ratisbonne, où il reçut l'hospitalité dans un couvent de religieux. Il n'a cessé, pendant sa longue carrière, d'entretenir ses amis des soins empressés dont il avoit été l'objet dans ce saint lieu.

Dans sa solitude il pensoit souvent à la France; il soupiroit après le moment où il pourroit retourner au milieu de son troupeau. Il chercha à réaliser ses vœux le plus tôt qu'il lui fut possible. Il revint en effet secrètement dès 1798, et se rendit dans sa paroisse, à travers mille dangers.

A son arrivée à Versenay, le peuple, qui avoit été séduit par un prêtre intrus, abjura ses erreurs, se détacha du faux pasteur, le pressa de se retirer, et pria son respectable curé de ne plus s'éloigner, ce qu'il promit.

Cependant, les circonstances devenant moins rassurantes qu'il ne l'avoit d'abord espéré, il fut obligé d'écouter les conseils de la sagesse exprimés par ses amis. Il

se cacha de nouveau, mais ce ne fut que pour un peu de temps. Il revint bientôt dans sa cure qu'il administra avec le zèle et toute la charité d'un bon pasteur.

A cette époque, il fut nommé par l'évêque de Meaux, qui étendoit sa juridiction sur tout le département de la Marne, desservant de la commune du Mesnil-sur-Oger, canton d'Avise. Là, comme à Versenay, il se fit aimer de ses paroissiens, au milieu desquels il passa quelques années heureuses, ne s'occupant que de la sanctification des ames.

Le 5 avril 1823, Mgr de Couci, archevêque de Reims, le nomma à la cure et au doyenné de Vertus.

Cependant, l'antique Eglise de Châlons, long-temps veuve de ses pontifes, eut le bonheur de reprendre ses priviléges : son évêché fut rétabli, et un saint prélat lui fut donné.

Mgr de Prilly, attentif à découvrir le vrai mérite rehaussé par la modestie, sut bientôt, à son tour, apprécier les vertus du respectable curé : en 1830, il lui donna un canonicat dans sa cathédrale. Cette nouvelle dignité réjouit M. Cadart, non pas tant à cause de l'honneur qui lui en revenoit, que parce qu'il y voyoit un moyen, vers la fin de sa carrière, d'être toujours utile à la religion. En effet, admis dans le conseil du vénérable prélat, il en fut un des membres les plus distingués par son savoir, son expérience du saint ministère, sa connoissance du droit canon, et surtout par son esprit sage et conciliant.

M. Cadart aimoit la vie retirée, et il sut partager son temps entre l'oraison et l'étude. Il revit et publia dans les dernières années de sa vie quelques ouvrages inspirés par l'amour de la religion, et qu'il avoit déjà livrés à l'impression. Il possédoit d'assez vastes connoissances et travailloit beaucoup : mais il étoit diffus et manquoit des grâces du style ; aussi poursuit-on avec quelque peine la lecture de ses écrits.

Au milieu de ses modestes travaux, interrompus par de fréquentes prières, il fut enlevé à ses dignes confrères, qui avoient toujours trouvé en lui un véritable ami. Il mourut à Châlons, en 1838, à l'âge de 81 ans. Sa fortune étoit très-médiocre ; mais il usoit de beaucoup d'économie, et il a pu ainsi se montrer généreux pour le séminaire. Cet excellent prêtre a laissé à Châlons et partout, les plus honorables souvenirs.

M. l'abbé Estrayer *Cabassole* a succédé à M. Cadart dans son canonicat.

Cet ecclésiastique si recommandable étoit déjà connu du diocèse, depuis plusieurs années, comme vicaire-général honoraire. Il avoit été auparavant secrétaire et aumônier du cardinal de Bausset, et s'étoit ensuite livré, avec un zèle que nous aimons à nous rappeler, aux fonctions du saint ministère, à Paris. On aimoit à rencontrer dans M. l'abbé Estrayer le prêtre animé de l'esprit de Dieu, de l'amour de l'étude et du désir de la gloire de la religion. Depuis son arrivée à Châlons, MM. les chanoines lui ont confié le soin de la bibliothèque du chapitre.

Cette bibliothèque, placée dans la salle capitulaire, possède de fort bons ouvrages, des livres et quelques manuscrits précieux, et elle

s'enrichit peu à peu par des dons que lui font les membres du chapitre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le *Diario di Roma* donne de nouveaux détails sur le séjour du souverain Pontife à Assise.

« La basilique d'Assise se compose de trois églises, dites supérieure, du milieu et souterraine. Ces trois temples sont renfermés dans le même édifice. Le Saint-Père y a passé la journée entière : il a visité d'abord l'église supérieure, tout ornée de magnifiques tableaux ; puis celle du milieu, ornée de peintures de Giotto qui remontent aux premiers temps de la renaissance ; puis l'église souterraine, où il a prié devant les os de saint François, et vénéré dans la sacristie les précieuses reliques qui y sont conservées. Remonté à l'église supérieure, il a admiré les vitraux de couleur exécutés par MM. Bertini de Milan, sur l'ordre du cardinal Giustiniani. Dans la bibliothèque, il a examiné avec plaisir plusieurs manuscrits précieux, et passant au balcon, disposé à cet effet, il a donné par deux fois la bénédiction au peuple qui se pressoit sur la place.

» Le lendemain, à sept heures du matin, le souverain Pontife est descendu dans l'église du milieu, y a célébré la messe en présence du clergé et de la magistrature civique, puis, après avoir examiné encore ce temple avec attention, il est remonté à l'église supérieure qu'il sembloit ne pouvoir se lasser d'admirer. »

— Le *Diario* donne en ces termes la suite du voyage du souverain pontife.

« Sur la route de Perouse à Pieve, où le pape arriva le 28 septembre, à midi, il fut salué avec le même enthousiasme que partout. A l'entrée de Pieve, il fut complimenté par la magistrature civique, et des jeunes gens traînèrent sa voiture jusqu'à la cathédrale, où il reçut la bénédiction du saint Sacrement ; ensuite il bénit, d'une galerie supérieure, la foule accourue surtout des frontières de la Toscane. Le soir, il reçut en audience le marquis Ginori, qui lui présenta une lettre du grand-duc de Toscane. Sa Sainteté l'accueillit avec la plus tendre bienveillance, et le lendemain elle remit au marquis une réponse pour son souverain.

» Dans la matinée du 29, le Saint-Père, après avoir dit la messe dans la chapelle de ses appartemens, alla visiter, dans l'Oratoire de Sainte-Marie-de-Bianchi, le tableau du Pérugin, représentant l'Adoration des Mages ; puis l'église et le monastère des Capucins, et le couvent des Clarisses, où s'étoient réunies aussi les religieuses des autres communautés, qu'il admit à lui baiser les pieds. Dans cette pieuse course, il étoit accompagné de l'évêque du diocèse et de celui de Soana, en Toscane, qui étoit venu présenter ses hommages au chef de l'Eglise. L'après-midi, Sa Sainteté assista, de ses fenêtres, à la solennelle procession de la croix, et elle la bénit. Le soir, ainsi que la veille, il y eut une illumination générale et un feu d'artifice.

» Le 30 septembre, l'auguste voyageur, ayant célébré la messe, partit pour Orviète, laissant la plus douce consolation aux habitans de Pieve et au peuple des environs qui étoit accouru pour avoir le bonheur de le contempler. A quelque distance de Pieve, il trouva les habitans de Monte-Léone, qui avoient élevé d'élégans arcs-de-triomphe. Dans l'intervalle de ces arcs, on voyoit de jeunes enfans qui répandoient des fleurs sur le sol. Le pape descendit de voiture, et donna sa bénédiction. Il en fut de même auprès de Cannasole. Vers 10 heures, Sa Sainteté arriva au couvent des Capucins, près du bourg de Ficulle, où le délégat d'Orviète vint se mettre à sa disposition. A la porte de l'église, elle fut reçue par le père gardien et par toute la communauté. Après la bénédiction du saint Sacrement, elle admit ces bons solitaires au baisement des pieds. De là elle passa au couvent, d'où elle repartit au bout d'une heure.

mes qui réunissent aux vues générales d'un esprit élevé cette sagacité et cette connoissance intime des détails qui distinguent les administrateurs habiles. On peut dire sans flatterie qu'il est aussi compétent dans un comité contentieux, qu'il l'est à l'Académie. Aussi espérons-nous qu'il saura, dans son projet, entourer la liberté d'enseignement, que la Charte commande et que le pays attend, de ces garanties que le pays attend également, et qui seules peuvent rassurer les pères de famille. »

Cet article doit d'autant plus fixer l'attention, qu'il a été adopté et répété par le *Moniteur*, journal officiel, d'où nous l'avons extrait.

Le clergé est donc averti.

On prépare une nouvelle loi sur l'instruction secondaire. Elle sera, dit-on, le résultat d'une étude *plus approfondie*, ce qui implique l'aveu que le premier projet n'avoit pas été suffisamment médité; et elle consacrera des *améliorations*. On ne veut pas ajourner davantage la liberté d'enseignement, parce que la Charte la *commande* et que le pays l'*attend*: mais on l'entourera des *garanties* qui seules peuvent rassurer les pères de famille. Dieu veuille que ces garanties ne soient pas des entraves!

Il nous suffit d'avoir pris acte du projet de M. Villemain. Nous ne lui ferons point à l'avance une opposition irréfléchie. Nous attendrons, pour l'apprécier, que les dispositions en soient connues. Il nous répugne d'admettre qu'un ministre, dont la *Revue des Deux-Mondes* loue l'*esprit élevé*, la *sagacité* et l'*habileté*, n'ait pas tenu compte des vives lumières qui ont jailli de toute part à l'occasion d'un premier et malencontreux projet. Nous voulons croire que, cette fois, le clergé n'aura point à gémir et que les pères de famille chrétiens n'auront point à se plaindre des mesures arrêtées par M. Villemain : nous aimons mieux avoir des actions de grâce à rendre au ministre, qu'un blâme sévère à lui infliger au nom de la France catholique.

Prévenu par la déclaration explicite du *Moniteur*, le clergé ne manquera pas d'éclairer de plus en plus M. Villemain sur la grave question qui l'occupe en ce moment. Le ministre, dont nous ne nous reconnoissons pas le droit de suspecter la bonne volonté, devra, ce nous semble, accueillir avec reconnoissance les observations qui lui seront transmises.

— Mgr l'évêque de Saint-Flour est en ce moment à Paris.

— M. l'abbé Debeauvais et M. l'abbé Millot, directeurs au petit séminaire Saint-Nicolas, ont été nommés, par Mgr l'Archevêque, chanoines honoraires de Paris.

— M. Chanal, curé de Maisons-Alfort, est nommé curé de Villefuif, en remplacement de M. Vaillant, démissionnaire.

Diocèse de Strasbourg. — Le dimanche 11 octobre, une intéressante cérémonie a eu lieu à Sainte-Marie-aux-Mines. L'église paroissiale de Sainte-Marie-Madeleine, qui étoit tombée dans un état déplorable de vétusté, vient d'être entièrement réparée et rétablie à neuf; les paroissiens ont fait spontanément de grands sacrifices pour donner à la célébration du culte toute la splendeur qui lui convient: c'étoit donc pour eux un grand jour de fête que celui de la consécration de leur église. Cette cérémonie a été accomplie par Mgr l'évêque coadjuteur de Strasbourg, en présence de Mgr l'évêque de Saint-Dié, assistant. Chacun des deux prélats a fait une allocution touchante aux nombreux fidèles que cette circonstance avoit réunis. L'affluence étoit si grande que l'église n'a pu contenir tous les assistans, et que Mgr Ræss a dû prononcer son

discours sous le portail même de l'église.

PRUSSE. — M. le comte de Bruhl est arrivé le 9 octobre à Berlin, de retour de Rome : on s'attend à voir, d'un moment à l'autre, mettre à exécution les arrangemens conclus avec le Saint-Siége, relativement aux affaires catholiques de la Prusse. Déjà l'on annonce comme certain que Mgr l'archevêque de Cologne a nommé pour son coadjuteur Mgr J. Geissel, évêque de Spire, en Bavière, et que Mgr de Droste reviendra à Cologne.

« Il sera laissé au coadjuteur, dit la *Gazette de Liége*, une entière liberté dans l'enseignement théologique, et il pourra faire observer le bref de Pie VIII, concernant les mariages mixtes. Lorsque toutes choses seront ainsi réglées, le vénérable archevêque, qui a refusé la pourpre romaine, se retirera à Munster, au sein de sa famille. »

Mgr Jean Geissel est né à Gimmeldingen, diocèse de Spire, le 4 février 1796. Il est évêque depuis le 19 mai 1837.

Le *Courrier de Franconie* annonce que Mgr Arnoldi a écrit à Rome que, si le Saint-Père le juge désirable dans l'intérêt de l'Eglise, il est prêt à résigner. Il n'a donc pas résigné *de fait*; mais il a prié le pape de prendre une décision sur la conduite qu'il lui convient de tenir, ce qui est tout différent.

SUISSE. — Des députés des cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden et Zug se sont réunis, le 9 octobre, à Brunnen (canton de Schwytz), pour conférer ensemble sur la question des couvens d'Argovie, et pour se concerter sur la marche à suivre dans la diète qui va s'ouvrir incessamment. Bien que les délibérations de la conférence aient été secrètes, on peut être sûr néanmoins que les cinq Etats qui y ont pris part demeureront fidèles au pacte fédéral, et qu'ils ne coopéreront à aucune mesure qui lui seroit contraire.

— Nous avons dit que Bâle-Ville, dans les instructions données à son député, persiste à demander le rétablissement de tous les couvens ; et, dans le cas où on ne pourroit l'obtenir, cet Etat veut que l'on oblige Argovie à restituer aux couvens non rétablis leurs capitaux et leurs biens, pour qu'ils puissent s'établir dans un autre canton.

— Le grand conseil de Fribourg a dû se réunir le 18, et il y a tout lieu de croire qu'il persiste également à demander le rétablissement de tous les couvens.

— D'un autre côté, les grands conseils de Vaud et de Zurich ont abandonné la ligne de modération et d'équité qu'ils avoient suivie au commencement de cette affaire.

Le dernier, dans sa séance du 6 octobre, a embrassé, à une majorité de 137 voix contre 38, le projet juste-milieu de son bourguemestre, M. de Muralt, qui se borne à demander le rétablissement du quatrième couvent de femmes, et éventuellement celui des Capucins de Baden. Le rétablissement des trois autres couvens de femmes (où il n'y avoit presque rien à prendre), a déjà été accordé par la générosité du gouvernement d'Argovie en juillet dernier. Mais les riches abbayes de Muri et de Wettingen resteroient sacrifiées.

Le conseil souverain de Vaud s'est prononcé, à une majorité de 86 voix contre 80, pour le projet radical de M. Neuhaus de Berne, président de la diète, et ardent champion des spoliations du gouvernement argovien.

— Le conseil de Saint-Gall a dû se réunir le 12 : il est probable qu'il aura voté pour la transaction.

— Mgr Bossi, évêque de Coire,

que le mauvais état de sa santé oblige, au grand regret des bons catholiques, de renoncer à l'administration de son diocèse, a donné sa démission. Elle a été acceptée par le souverain pontife, qui a chargé le chapitre de procéder à l'élection d'un nouvel évêque.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La presse ministérielle d'Espagne est dans le paroxisme de la fureur contre le chef du gouvernement Français, à qui elle s'en prend de tout ce qui blesse le parti du régent Espartero. Elle ne sait plus quels noms donner à Louis-Philippe, qu'elle met pour ainsi dire hors la loi, en le déclarant *indigne d'etre inviolable*, en le rendant responsable des torrens de sang qui vont se répandre dans la nouvelle guerre civile de la Péninsule. Enfin elle ne trouve pas d'expressions assez fortes pour caractériser ses *intrigues* et son *cynisme*, pour le signaler comme le *protecteur infâme* des ennemis de la liberté.

Ces sorties et cette virulence ne sont relevées que comme une espèce de curiosité par les journaux ministériels de Paris. Ils se flattent apparemment que ce sont des exagérations qui ne portent point coup, des déclamations impuissantes qui se perdent dans l'air. Oui, sans doute, si cela se renfermoit dans la presse espagnole, et n'étoit qu'une colère particulière de journaux. Mais à qui fera-t-on croire qu'Espartero n'y soit pour rien, et que celui devant lequel toute la publicité tremble en Espagne, n'ait point de répression contre celle là si elle lui déplaisoit! C'est sous ce point de vue que des hostilités aussi sanglantes doivent être remarquées, parce qu'elles sont l'expression d'une animosité politique, d'une haine et d'une fureur qui paroissent s'allumer pour long-temps entre les dépositaires du sort de l'Espagne et les dépositaires du sort de la France. Voilà qui change bien les rapports et les sympathies de deux révolutions qui se croyoient sœurs!

PARIS, 18 OCTOBRE.

M. le duc de Lévis écrit de Kirchberg, en date du 3 octobre, une lettre où l'on remarque les passages suivans:

« Le prince continue à se porter de mieux en mieux. Les progrès de sa guérison sont de jour en jour plus sensibles; il est resté aujourd'hui levé une partie de la journée, et on l'a porté dans le jardin. Il commencera à marcher dans le courant de la semaine, et il ira ensuite se promener en voiture. Les chirurgiens s'accordent à dire qu'ils n'ont jamais vu une fracture aussi grave se guérir avec autant de facilité et de promptitude. Pas un accès de fièvre, pas un accident n'est venu contrarier ou interrompre le traitement. Il y a huit jours que l'on a cessé l'emploi de l'appareil de tension continuelle, et le membre fracturé n'a *rien* perdu de sa longueur. On a donc maintenant la certitude que le calus est parfaitement formé, que l'on n'a plus d'accident à craindre, et que, dans quelques semaines, il ne restera plus aucune *trace* de cet événement qui a causé *tant d'alarmes*. »

— M. Quénault, secrétaire-général du ministère de la justice, est nommé avocat-général à la cour de cassation, en remplacement de M. Hébert, nommé, il y a huit jours, procureur-général à la cour royale de Paris.

— M. Desclozeaux, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, est nommé secrétaire-général du même ministère et conseiller d'Etat en service extraordinaire.

— Louis-Philippe est de retour à Saint-Cloud, de son voyage à Fontainebleau.

— Le jour de la convocation des chambres a, dit-on, été arrêté en conseil, et fixé au jeudi 23 décembre.

— M. de Salvandy est allé près d'Evreux. On pense que son retour aura lieu au commencement de la semaine, et qu'il partira immédiatement pour l'Espagne.

— M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil, a quitté la résidence

de Meudon. Il est revenu habiter le ministère de la guerre, à Paris.

— M. le comte de Bruges, lieutenant-général, ancien grand chancelier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Paris dans un âge très-avancé, après avoir reçu les consolations de la religion.

— L'instruction de l'affaire Quénisset paroît éprouver du retard par suite du changement du procureur-général, M. Hébert ne pouvant entrer en fonctions qu'après avoir prêté serment en cette qualité et en remplacement de M. Franck-Carré, promu à la première présidence d'une cour royale. Cette formalité a dû être remplie hier dimanche. Ces retards font penser que le rapport de M. le comte de Bastard ne pourra être fait avant la fin du mois. Mais lors même que l'instruction seroit complète plus tôt, ce qui est douteux, car on assure que les révélations de Quénisset et divers incidens qui en ont été la suite, compliquent beaucoup l'affaire, ce rapport ne pourroit être prêt avant cette *époque*.

On écrit de Celle (Haute-Saône), que le père de Quénisset, garde champêtre de *cette commune*, où il est fort estimé, a reçu de son fils une lettre très-touchante, dans laquelle il témoigne les plus grands remords de son crime; il accuse amèrement ceux qui l'ont armé et poussé à l'exécuter. Il paroît éprouver une grande irritation d'avoir été abandonné par les complices qui l'entouroient, qui l'ont laissé tirer seul sur le prince, et dont l'un, dit-il, le lui montroit de la main. Cette pièce, que la commission a jugée importante, l'auroit, assure-t-on, mise sur la voie des principaux coupables dont quelques-uns ont été nommés par Quénisset et confrontés avec lui. On dit aussi que ces individus nient toute participation à l'attentat. Les accusés continuent d'être tenus au secret. Seulement la femme de Quénisset et son enfant sont quelquefois admis à le visiter. Ces entrevues ont toujours lieu en présence des guichetiers.

— Samedi, le nommé Rollin et sa femme, rue Traversière, et un jeune homme nommé Dorn, garçon de cave de la dame Poilroux, ont été entendus par la commission, ainsi que plusieurs militaires de la garnison, casernés à Saint-Germain.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

« Un marchand d'habits et sa femme ont été arrêtés, il y a quelques jours, à la barrière du Mont-Parnasse, par suite des propos et des menaces qu'ils faisoient entendre contre le roi et la famille royale. Ces deux individus ont opposé une vive résistance aux hommes du poste de la barrière, requis pour s'assurer d'eux, et le mari, étant parvenu à se saisir du fusil d'un fantassin, a tenté, mais inutilement, d'en faire usage. Le marchand d'habits et sa femme ont dû être confrontés avec Quénisset, d'après la nature des propos qu'ils avoient proférés et qui se trouvoient uniformément rapportés par plusieurs témoins. »

— La cour de cassation étoit saisie samedi: 1° d'une demande en renvoi, pour cause de sûreté publique, des dix-huit individus traduits devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, pour avoir pris part aux troubles de Toulouse; 2° d'une demande en renvoi devant un autre juge d'instruction que celui de Toulouse, des nouvelles poursuites dirigées contre les trois gérans des journaux l'*Emancipation*, l'*Utilitaire*, et la *Gazette du Languedoc*. La cour, par deux arrêts distincts, a renvoyé: 1° les dix-huit accusés traduits devant la cour d'assises de la Haute-Garonne devant celle des Basses-Pyrénées; 2° les trois gérans des journaux ci-dessus désignés devant le juge d'instruction du tribunal de Pau.

— La *Gazette des Tribunaux*, la *Gazette de France* et la *Quotidienne* ont reçu assignation à comparoître le 21 de ce mois devant la cour royale (chambre des appels correctionnels), pour voir statuer sur l'appel interjeté par le ministère public du jugement qui les a renvoyées de la pré-

vention à raison du compte-rendu du procès Didier.

— La cour royale, chambre des mises en accusation, dans son audience de vendredi, a déclaré n'y avoir lieu à suivre contre les gérans des journaux qui ont reproduit l'article du *Temps*, intitulé : *Retrait du recensement*. La cour a fait main-levée de toutes les saisies.

— M. Ch. Thomas, directeur du *National*, qui a été condamné, au mois de juillet dernier, par la 6e chambre, à un mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende, pour infraction aux lois de septembre, comme ayant ouvert une souscription destinée à couvrir une condamnation pécuniaire encourue par son journal devant la cour des pairs, vient de se constituer prisonnier à Sainte-Pélagie.

— Le sieur Lagrange, condamné récemment pour rupture de ban, et qui, depuis sa condamnation, habitoit Rouen, a été arrêté vendredi à Paris, sous la même prévention.

— Le bâtiment à vapeur le *Véloce* a reçu la mission de transporter à Constantinople M. le baron de Bourqueney, ministre plénipotentiaire de France près la Porte-Ottomane.

— Le génie militaire employé aux travaux des forts et fortifications de Paris va être prochainement augmenté d'une nouvelle compagnie, la 1re du 3e régiment. Cette compagnie, venant de Montpellier, est attendue vers la fin du mois.

— On écrit de Toulon le 13 :

« Le général Lamoricière, de retour à Mostaganem le 30 septembre, est reparti pour Mascara le 3 octobre. La colonne expéditionnaire aux ordres du lieutenant-général Bugeaud, à peine rentrée à Mostaganem, alloit repartir pour l'intérieur.

» Les opérations militaires ne seront suspendues, pour être reprises au printemps, que lorsqu'il ne sera plus possible de tenir la campagne. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Par arrêt du 14 octobre, la cour royale de Douai (chambre des mises en accusation) a renvoyé le gérant de l'*Impartial du Nord* devant les assises du Nord, sous la prévention de plusieurs délits.

— On annonce de Saint-Amand (Nord) que les deux adjoints ont donné leurs démissions à la suite du recensement.

— On écrit du Havre que près de 1,200 personnes ont été arrêtées dans ce port par les vents contraires qui règnent depuis quinze jours.

— Le gérant de l'*Association*, de Nevers, est assigné à comparoître, le 23, devant le tribunal correctionnel de cette ville, pour n'avoir pas déclaré à la préfecture une mutation survenue dans les conditions de la périodicité du journal.

— On lit dans le *Censeur de Lyon*, du 15 :

« On écrit, en date du 12, qu'un commissaire de police de Lyon, accompagné de la brigade de gendarmerie de Saint-Genis-Laval, a fait à Givors des perquisitions chez plusieurs citoyens qui auroient assisté l'an dernier, dans cette ville, à un banquet réformiste. Ces perquisitions auroient amené la saisie de papiers compromettans chez l'un d'eux qui auroit été arrêté et conduit dans les prisons de Lyon. »

— Martial Ricard, Thomas, Thierry, Fèvre, Legé, Lambert, Bozano et Sabatier, qui avoient été compromis dans la ridicule échauffourée républicaine de la Villette, à Marseille, ont comparu, le 12, devant le tribunal correctionnel de cette ville, prévenus d'avoir fait partie d'une association non autorisée par le gouvernement. Quatre d'entre eux ont été condamnés à six mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende, trois autres à trois mois et 50 fr. Martial Ricard et Thomas ont été renvoyés de la plainte.

— Les tribunaux correctionnels d'Avignon, de Carpentras et d'Aix auront à juger plusieurs individus inculpés du même délit et renvoyés devant ces tribunaux par arrêt de la chambre d'accusation de la cour royale d'Aix.

EXTÉRIEUR.

Deux dépêches télégraphiques, l'une du 15, l'autre du 16, ont été transmises au ministre de l'intérieur par M. le sous-préfet de Bayonne. La première porte ce qui suit :

« Pampelune n'a pas capitulé. Le capitaine-général Ayerbe est arrivé le 2 au matin, avec les deux bataillons du 2ᵉ régiment de la garde, que presque tous les officiers ont quittés. Il existe entre la citadelle et la ville une sorte d'armistice. O'Donnell est sorti le 12 au soir pour se joindre à Ortigosa avec 1500 hommes et la députation provinciale, et parcourir la Navarre pour l'insurger. Il doit rentrer dans la citadelle du 18 au 20. Elle est gardée par le bataillon qui a fait le mouvement et 200 volontaires de Pampelune. Le 11, à Bergara, la députation forale a décrété un appel aux armes, et a nommé Monteron commissaire royal de Guipuzcoa. »

La seconde dépêche télégraphique est ainsi conçue : « Les communications sont interceptées par une bande de christinos qui occupe Lanz. La douane d'Urdax s'est réfugiée en France. On ne sait encore rien de Madrid ; il n'est point arrivé de courrier. »

— Le *Messager* publie ce soir 7 dépêches relatives aux troubles de l'Espagne, et ces dépêches dépassent les bornes ordinaires de semblables communications ; nous ne ferons donc qu'indiquer ce qu'elles contiennent de plus important.

Des troubles ont éclaté à Cadix ; la populace a dévasté l'imprimerie du *Globe*. Il régnoit le 10 et les jours suivans une grande agitation à Valence. A Barcelonne, 200 modérés ont été arrêtés. On continuoit à refuser des passeports pour la France. La junte de surveillance a décrété le 13 la confiscation des biens de tous les habitans de Barcelonne, qui n'y rentreroient pas sur le champ, et l'arrestation de leurs personnes. Le 14, elle a soumis la garde nationale au régime militaire, et défendu au clergé, aux consuls et aux étrangers de se mêler des affaires publiques. A Madrid, tout étoit tranquille le 14. Diégo Leon a été arrêté et condamné à la peine de mort. Il devoit être fusillé le 15. Les arrestations ne sont pas aussi nombreuses qu'on l'avoit dit. Il n'y a pas eu d'exécutions. Le mouvement christino se propage en Guipuzcoa.

Munagorri a été tué à Goizneta, par El Lorio, chef de bande esparteriste. Le général Zurbano a pris et fait fusiller 7 miquelets ; l'autorité de Vittoria a mis par représailles sa tête à prix.

— Plus les courriers manquent de Madrid à Bayonne, plus on est fondé à croire que les événemens sont graves dans la capitale. Les scènes du 7 et du 8 alimentent toujours les journaux, parce qu'elles ont fourni une multitude d'épisodes. On raconte, entre autres choses, que la jeune infante se trouvant séparée de sa sœur Isabelle au plus fort du tumulte, et voulant traverser le théâtre du massacre pour aller la rejoindre, a été si émue en marchant dans le sang au milieu des morts et des blessés, qu'elle en est restée longtemps sans connoissance, dans une crise nerveuse des plus violentes.

— Quel que soit l'état présumé de Madrid, il est difficile que la convulsion révolutionnaire y soit plus forte qu'à Barcelonne. Cette dernière ville est une prison de suspects dont quelques personnes ne se sauvent que par miracle. Un comité de salut public et une garde nationale composée de la lie du peuple, tiennent le reste des habitans sous le régime de la plus violente terreur. La peine de mort y est décrétée *contre quiconque répandra des bruits favorables à la rébellion d'O'Donnell.*

— Le mouvement est rapide et prononcé dans les provinces basques en faveur de l'insurrection. Outre Pampelune, on cite Bilbao, Vittoria, Bergara, et une foule d'officiers généraux qui s'associent à la levée de boucliers contre Espartero. Toutefois la marche des événemens dépend beaucoup de ce qui se passe à Madrid dans ce moment. On peut seule-

ment prononcer d'avance que c'est un nouveau feu de guerre civile qui n'est pas près de s'éteindre.

— Le *Journal de Luxembourg* annonçoit tout récemment que le roi grand-duc avoit nommé des commissaires pour négocier un traité de commerce entre le Luxembourg et la Belgique. Le *Journal de la Haye* déclare que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

— On lit dans le *Journal de Bruxelles* du 18 :

« Des actes de vandalisme ont été commis, cette nuit, dans l'un des plus beaux quartiers de la capitale. Un grand nombre de statues et bustes du Parc ont été enduits d'une couleur rouge à l'huile ; des inscriptions infâmes ont été tracées sur plusieurs maisons de la Montagne de la Cour, où des vitres ont en outre été brisées et des enseignes effacées. A sept heures et demie du matin, plusieurs de ces inscriptions n'avoient pas encore disparu. On assure que ces excès sont l'œuvre de toute une bande dévastatrice qui a parcouru cette nuit les environs du Parc. »

— Le *Constitutionnel* annonce, d'après une lettre de Londres, que le gouvernement anglais, se décidant enfin à mettre un terme à ses éternelles et impuissantes doléances contre l'occupation de l'Algérie par la France, auroit déclaré, par l'organe du comte d'Aberdeen, que nos droits étoient désormais hors de contestation, et que l'occupation d'Alger étoit un fait accompli sur lequel il n'y avoit plus à revenir.

— Le *Times*, dans une correspondance de Paris, dit que le gouvernement français va adresser aux puissances une note pour désavouer toute participation aux derniers événemens de l'Espagne. Il pense que l'Angleterre et la France devroient s'entendre et ne pas se diviser sur la question espagnole.

— Lord Fitz-Gerald et Vesey est nommé à la place importante de président de la direction du contrôle, en remplacement de lord Ellenborough, nommé gouverneur général des Indes. La place de président de la direction du contr[ôle] comprend un siége dans le cabinet.

— La princesse Marie-Caroline, fi[lle] du grand-duc de Toscane, vient de mo[u]rir à Florence, dans sa dix-neuvièn[e] année.

— L'héritier de la principauté de M[o]naco est le frère du dernier titulaire. [Il a] pris le nom de Florestan I[er], et son [fils] aîné le titre de duc de Valentinois.

— Des lettres de Gênes annoncent q[ue] deux faillites importantes ont éclaté [sur] cette place. Le passif s'élève, dit-on, [à] trois millions.

Elémens de la grammaire grecque, p[ar] M. l'abbé Taillefumière, profess[eur] d'humanités au petit séminaire [de] Saint-Nicolas, à Paris (1).

Malgré tout ce qu'on a pu dire en fa[veur] de la langue grecque, elle n'en es[t] pas moins encore une espèce d'épouvan[tail] pour la jeunesse de nos écoles, et ce[lui] qui a la réputation d'en avoir vainc[u] les difcultés, jouit d'une sorte de gloire.

Il est certain que les élèves, même les plus studieux, savent bien moins de grec que de latin.

Pourquoi cela ? La langue de Démos[thènes] est-elle plus difficile que celle d[e] Cicéron ? Non, assurément. Mais où e[st] pour le grec, cette méthode de Lhomon[d] que les enfans apprennent en se jouan[t] et qu'ils n'oublient plus ?

Malgré le mérite des Grammaires gre[c]ques les plus suivies, tous les professeu[rs] conviennent que leur défaut d'ordre[,] leurs longueurs, leurs obscurités ne justi[fient] que trop le dégoût des enfans.

Nous croyons pouvoir annoncer enfi[n] une Grammaire grecque aussi simple qu[e] la Grammaire de Lhomond.

C'est M. l'abbé Taillefumière, profe[s]seur d'humanités au petit séminaire d[e] Paris, qui l'offre au public.

Dans l'intérêt des études grecques

(1) Prix : 3 fr. Paris, chez Hachette[,] rue Pierre-Sarrazin, 12 ; Poussielgue-Ru[]sand, rue Hautefeuille, 9 ; et au bureau de ce Journal.

restées jusqu'ici en France si fort au-dessous de ce qu'elles sont en Angleterre et en Allemagne, nous donnerons quelques détails sur cet ouvrage, que nous pensons devoir contribuer puissamment à les faciliter à la jeunesse.

Les principales améliorations que nous y avons remarquées sont :

1° La réduction des déclinaisons pour les substantifs, les adjectifs et les pronoms, à trois tableaux excessivement simples.

2° La vraie signification de certains temps des verbes jusqu'alors mal rendus, et jetant une grande confusion dans la langue, rétablie d'après les principes de Buttman, et par là la voie ouverte à une syntaxe extrêmement simple et méthodique.

3° La doctrine des aoristes seconds, jusqu'ici très-difficile, est exposée d'une manière si claire qu'elle sera comprise à la lecture.

4° La voie moyenne rentrée en possession de tous ses temps jusqu'ici presque exclusivement attribués au passif, une syntaxe des verbes moyens enfin établie, et la traduction de ces formes moyennes par des verbes français passifs ou même actifs, rendue intelligible et parfaitement logique.

5° Les prépositions, difficulté si grande dans la langue à cause de la multiplicité des rapports que chacune d'entre elles sembloit exprimer, ramenées à une signification fondamentale et primitive, d'où naissent avec une merveilleuse facilité toutes les relations que le français rend par les termes les plus variés.

6° La plupart des verbes irréguliers classés en tableaux synoptiques qui présentent leur analogue et leur dérivation originairement régulière, et qui par là soulagent la mémoire en même temps qu'ils satisfont la raison.

7° Une syntaxe calquée sur la syntaxe latine de Lhomond et appuyée de textes grecs tirés de Démosthènes, de Xénophon, Thucydide, Homère. Là sont classées, dans le plan le plus naturel, une foule de règles essentielles qui manquoient à nos ouvrages élémentaires sur l'article, les adjectifs, les régimes des verbes, le que retranché, la syntaxe du verbe moyen, les conditionnels présent, passé, futur; enfin toutes les règles nécessaires à l'intelligence de la langue grecque, en sorte que les élèves feront désormais aussi facilement un thême grec qu'un thême latin.

8° Mais ce qui donne à cet ouvrage un mérite inappréciable, c'est la méthode, et la classification si naturelle de l'ensemble. Aussi nous ne craignons pas de le dire, après quelques améliorations que l'auteur vient de faire encore pour simplifier les verbes, tout est tellement enchaîné, clair et facile dans cette Grammaire, que les enfans l'étudieront avec intérêt, la comprendront à la simple lecture, et feront désormais de rapides progrès dans la connoissance de la langue grecque.

Et si l'on avoit besoin d'une autre garantie de l'excellence de cette nouvelle méthode, on la trouveroit dans le témoignage honorable que lui a rendu le célèbre indianiste, inspecteur de l'Académie de Paris, qui a écrit à l'auteur en ces termes :

Académie de Paris. Université de France.

« Monsieur l'Abbé,

» J'ai lu avec le plus vif intérêt votre Grammaire que vous avez bien voulu me donner. Je reconnois que vous avez avec bonheur surmonté bien des difficultés : vous avez un ordre simple et lucide là où vos devanciers avoient souvent introduit le désordre et l'obscurité. Vous avez rendu compte de ces nombreuses anomalies qui distinguent les langues qui ont long-temps vécu; et, ramenées par votre travail à leur unité originelle, les règles en sont plus attachantes de simplicité. Je ne doute pas du succès que doit obtenir votre Grammaire dès qu'elle sera répandue. Les élèves des classes élevées y puiseront des notions de grammaire générale qui fortifieront leur raison, en même temps que les principes spéciaux par lesquels vous les

initiez à la connoissance de la Grammaire grecque doivent abréger les études jusqu'à présent bien longues et bien arides qui étoient nécessaires pour arriver à un résultat. L'esprit et le jugement des enfans gagneront beaucoup à suivre votre méthode, et j'espère que le vœu que je forme pour l'heureuse adoption de votre Grammaire se trouvera bientôt accompli.

A. LANGLOIS.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 18 OCTOBRE

CINQ p. 0/0. 114 fr. 90 c.
Quatre 1/2 p. 0/0: 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 98 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 75 c.
Act. de la Banque. 3315 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1281 fr. 25 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 105 fr. 00 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 025 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3505.

JEUDI 21 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Lettre sur l'UNITÉ CATHOLIQUE, *adressée au très-honorable comte Shrewsbury*, par Nicolas, évêque de Melipotamos (Mgr Wiseman).

L'importance de cette Lettre nous fait regretter que sa longueur ne nous permette pas d'en donner la traduction fidèle : nous sommes forcés de n'en présenter qu'une analyse succincte.

Nous devons faire observer qu'elle a été écrite avant l'avénement du nouveau ministère, bien qu'elle n'ait été publiée que depuis.

« Milord, dit le prélat, le désir que Votre Seigneurie a bien voulu m'exprimer d'être mis au courant de toutes les circonstances dignes d'intérêt que présente la crise religieuse qui a lieu dans ce pays, m'enhardit à vous adresser cette Lettre, et, si vous la recevez par le moyen de la presse plutôt que par la poste, la raison en est, vous le sentirez, qu'il est bon nombre d'autres personnes auxquelles je voudrois que cette expression de mes sentimens pût parvenir.

» La publication de cette Lettre en un pareil moment pourra paroître une expression de mes sentimens politiques ; peut-être aussi voudra-t-on l'expliquer, en y cherchant quelques rapports avec les changemens ministériels qui vont s'opérer. Quoi qu'il en soit, je puis, en toute sincérité, assurer à Votre Seigneurie que ni mon but ni mes opinions ne peuvent justifier cette interprétation. *Deo et Ecclesiæ*, voilà la seule dédicace que je veuille mettre à la tête des quelques observations que je vous adresse. En même temps, je dois dire que je suis convaincu que tout ministère appelé à consacrer ses talens au gouvernement de cet empire, a, sous la main, une corde puissante, une corde encore vierge, dont il pourroit, aujourd'hui, avec plus de bonheur que jamais, essayer d'appliquer les vibrations magiques au rétablissement de l'harmonie si long-temps troublée. Et je suis sûr que Votre Seigneurie conviendra avec moi que tenter seulement de guérir les plaies religieuses de ce noble pays seroit assez pour immortaliser le ministère qui oseroit l'entreprendre. Ne puis-je pas ajouter que négliger cette grande plaie morale suffit pour paralyser à la fin tous les autres remèdes appliqués à ses maux ? »

Mgr Wiseman trace d'abord le tableau de la désunion et du désaccord qui règnent dans le pays ; et il attribue cette désunion au défaut d'influence de l'Eglise anglicane sur l'esprit des populations, dont la tendance vers l'égoïsme menace l'Angleterre des plus terribles catastrophes.

« Le manque d'union est le vice de notre état actuel : quand tous les élémens de la force et de la dignité nationale tendent vers un seul et même but, et entraînent sur une même ligne le peuple et ses chefs ; quand le clergé, la noblesse et les classes industrielles de tout rang agissent sous l'influence des mêmes règles de conduite, se jugent mutuellement par les mêmes principes, voient d'un même point de vue leurs prérogatives et leurs droits respectifs, comprennent également, et d'après une notion commune à tous, l'importance et la nécessité des sacrifices mutuels ; en un mot, quand tous travaillent sous la même loi et pour la même fin, alors la majesté et la puissance d'une nation brillent dans toute leur splendeur. Mais nous, où en sommes-nous ? Chaque classe vit isolée, appelant la prospérité des autres sa ruine, leur avantage sa

porte. L'esprit d'antagonisme et de dissolution s'est emparé des diverses parties de ce grand empire : au lieu d'harmonie, nous avons les cris de la discorde; en place d'union, des conflits d'intérêt. Entre l'aristocratie et les classes pauvres existe, depuis long-temps, une réserve et une froideur inconnues dans les temps anciens, je veux dire dans les temps catholiques; et les frénésies du chartisme et du socialisme s'efforcent d'y substituer l'inimitié et la haine. Le clergé de l'Eglise établie est loin de posséder auprès du peuple la considération et l'influence nécessaires pour contenir les passions de la multitude, lui commander la patience dans la détresse, et la guider vers des circonstances plus heureuses. Dans les grandes villes, des masses immenses se sont soustraites à la sollicitude du clergé, ayant ou abandonné toute religion, ou embrassé la dissidence. Parmi les adhérens des sectes diverses, les *hommes de l'établissement*, bien loin d'être traités avec respect, comme ministres reconnus de Dieu, ne sont qu'un objet de mépris et souvent de haine; ceux-ci, de leur côté, considèrent naturellement les chefs des congrégations dissidentes comme des intrus, et leurs disciples comme d'aveugles schismatiques; entre eux se tiennent nos frères refusant de reconnoître les prétentions des uns et des autres, mais unis par le Saint-Siége dans une même foi et une même communion avec la grande Eglise catholique.

» De plus, si nous examinons les élémens de la prospérité temporelle du pays, là aussi nous retrouvons la division des opinions. Les intérêts agricoles et manufacturiers sont en état de rivalité. Ce que l'on fait pour l'un, l'autre le regarde avec jalousie et crainte comme une mesure qui lui est hostile. Au lieu de deux puissances agissant ensemble sur le même point du levier, on diroit deux bassins suspendus aux extrémités opposées du fléau, et contrebalancés avec tant d'exactitude que l'un ne peut s'élever sans que l'autre ne s'abaisse; le moindre poids jeté dans celui-ci semble un poids enlev
celui-là, et l'un ne peut se mouvoir en
sens qu'aussitôt son rival ne se mu
dans la direction opposée. De temps à a
tre se manifeste un conflit semblable e
tre la propriété territoriale et la proprié
financière, au moindre soupçon d'u
charge imposée à celle-ci. Qu'ai-je b
soin d'ajouter que cet esprit de désuni
éclate d'une manière plus déplorable e
core entre les plus grandes portions d
notre empire? L'injustice et la dureté
l'Angleterre nous ont aliéné les affectio
de l'Irlande; et plusieurs de nos colon
ont montré des signes non équivoques
leur précaire attachement à la mère-p
trie.

» On dira peut-être que, malgré tout
nos divisions, nous avons prospéré et pro
pérons encore. Ainsi prospéra égalemen
la république romaine, en dépit des que
relles entre les patriciens et les plébéien
d'abord, puis entre les Romains et les a
liés. Mais vint la fin, et elle vint si ef
froyable que les plus sages et *les plu*
hommes de bien crurent l'*unité du gou*
vernement, bien qu'achetée à un prix ter
rible, préférable aux maux enfin enge
drés par la désunion. Nous ne somme
pas encore, grâces à Dieu, arrivés à cett
crise; mais il est évident qu'une pensée d
désordre commence à travailler bien d
cœurs. N'est-il donc pas temps de che
cher le remède à une situation qui ch
que jour laisse voir en ses conséquenc
une réalité plus fatale? On peut dire e
core : si dans cet état de désunion et
mutuel éloignement nous avons prospé
jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à ces derni
res années, quelle n'eût pas été not
prospérité si nous eussions tous été d'a
cord? Si le résultat de nos forces di
sées a été si grand, quel n'eût pas été c
lui de nos forces réunies. »

Il n'y a qu'un remède au pé
imminent qui menace l'Angleter
c'est l'UNITÉ RELIGIEUSE.

» On est en général porté à se défi
d'un remède vanté comme une panac

universelle. Néanmoins, si toute la maladie n'a qu'un principe, et tous les symptômes qu'un caractère, sans doute on ne nous traitera pas de visionnaire pour ne proposer qu'un remède. Et si les considérations les plus hautes et les plus nobles démontrent la nécessité de ce remède; si, outre son utilité reconnue, il se recommande à nous par une excellence propre et indépendante de nos besoins; si enfin chaque jour nous en fait mieux apprécier l'importance, la justice et la vérité, sans doute alors nous ne saurions hésiter à réfléchir du moins à la possibilité d'en faire usage. Il n'y a point d'influence qui puisse, aussi aisément que la religion, arriver jusqu'aux causes secrètes du mal, et les neutraliser efficacement; il n'y a donc rien qui puisse, aussi sûrement que l'unité religieuse, pénétrer jusqu'aux principes de nos divisions, et les guérir en réunissant les parties séparées. Elle exerce une action égale sur les discussions du noble et du plébéien, et sur les querelles du prêtre et du laïque; sur les haines de province à province, et sur les différends d'homme à homme; et, quand elle aura absorbé ce qui est mauvais, elle y substituera bientôt ce qui est bon et salutaire. L'unité religieuse, enlacée avec les affections qui nous unissent et comme êtres sociaux et comme membres d'un même Etat, l'unité religieuse, l'humanité et le patriotisme formeroient cette triple corde dont il est dit qu'il est difficile de la rompre (Eccles., chap. 4, 12).

»Votre Seigneurie comprendra qu'en recommandant l'unité religieuse comme un grand bienfait moral et social, mon intention n'est point de laisser dans l'ombre les motifs plus grands et plus nobles de nous efforcer d'y atteindre, qui découlent de la religion même, c'est-à-dire de l'unité absolue de la vérité, et de ce principe évident que toutes les opinions diverses sont, à l'exception d'une seule, erronées, et que par conséquent c'est notre devoir à tous d'écarter ces opinions, ou plutôt de les fondre toutes dans celle qui est une et vraie. Mais, comme malheureusement il ne manque pas de gens qui examinent ces graves questions sous le point de vue de l'utilité mondaine plutôt qu'à la pure et simple lumière de l'évidence religieuse, il n'étoit peut-être pas inutile de démontrer même à ces hommes que de grands avantages publics seroient le résultat du rétablissement de l'unité religieuse. Quant à ceux qui, par des motifs plus élevés, déplorent la funeste séparation de l'ancienne Eglise d'Angleterre, leur coopération nous est assurée, sans qu'ils aient besoin des réflexions auxquelles je viens de me livrer.

»Mais l'idée de l'Angleterre redevenue *Une* en religion est incompatible avec sa persistance dans son état présent d'isolement ecclésiastique et religieux, sous le nom d'Eglise nationale (dans le sens restreint et odieux du mot), c'est-à-dire séparée de la communion religieuse du reste du monde. Catholiques, nous devons nécessairement déplorer cette séparation comme une profonde plaie morale et comme un schisme dont rien ne peut justifier la continuation. Parmi les membres de l'Eglise anglicane, plusieurs, partiellement d'accord avec nous, considèrent la séparation sous le même point de vue et l'appellent un fléau funeste, tout en excusant leur position individuelle dans le schisme comme un malheur inévitable. Aussi sommes-nous presque tous d'accord en ceci, qu'on ne sauroit trop se hâter de mettre un terme à la douloureuse position de l'Eglise anglicane, et que nous pouvons compter sur une coopération empressée, efficace et pleine de zèle dans tous les efforts que nous pourrons tenter pour la replacer dans sa position légitime, dans l'unité catholique avec le Saint-Siége et les Eglises de son obédience, en d'autres termes, en communion avec l'Eglise universelle. Est-ce là une idée de visionnaire? N'est-ce rien, sinon l'expression de mes ardens désirs? Ce sera, je le sais, la pensée de plusieurs; et, si je ne consultois que l'intérêt de mon repos, peut-être ne me hasarderois-je pas à publier ces lignes. Mais je veux, dans la

simplicité de mon cœur, m'attacher à l'espérance que font naître en mon ame tant de flatteuses apparences. »

La réunion, objet des vœux de Mgr Wiseman, a déjà été tentée, pour les Eglises protestantes d'Allemagne, par Bossuet.

« A une époque précédente, nous voyons un grand évêque, l'aigle de Meaux, regarder comme un devoir d'entamer avec Leibnitz une discussion sérieuse sur la possibilité de réunir l'Allemagne à l'Eglise romaine. Et cependant rien alors qui pût encourager ou promettre le succès, sinon le désir des princes et le zèle éclairé, il est vrai, mais solitaire, de Molanus : de la part de l'Eglise séparée elle-même, ni prières ardentes, ni sentiment de ses besoins; et de la part des docteurs de cette Eglise, point de soupirs pour l'unité, ni de vénération pour l'Eglise-mère. Or, si cette condescendance de Bossuet, si renommé pour son immense pénétration et sa prudence consommée, n'a point été considérée comme une faute, il semble qu'on ne devroit point déverser un blâme sévère sur un homme si fort au-dessous de lui à tous égards, parce qu'il attache quelque importance aux rapprochemens successifs de beaucoup de personnes qui aspirent au même but, et parce qu'il ne rejette pas tout d'abord et absolument leurs vœux, aujourd'hui clairement exprimés, de voir leur Eglise rendue à la communion catholique. De plus, Bossuet étoit un évêque étranger, n'ayant en Allemagne ni intérêt ni responsabilité : néanmoins, au lieu de repousser les avances du parti opposé, il crut de son devoir d'accorder une attention sérieuse à la moindre proposition pour le rétablissement de l'unité, de l'accueillir avec zèle et bonté, et de consacrer ses talens à la féconder et à lui faire porter du fruit. On ne sauroit donc accuser d'un zèle inconsidéré celui qui, ayant un intérêt profond et éternel en ce royaume, étant chargé d'une responsabilité personnelle et sérieuse dans la contrée même qui forme le centre et le foyer du nouveau mouvement, croit devoir donner quelque attention à des déclarations du même genre, bien plus frappantes et bien plus positives, et consacrer ses foibles talens à la recherche des meilleurs moyens de répondre au désir qu'elles expriment. J'ose donc offrir à la pieuse considération de Votre Seigneurie quelques points qui me paroissent dignes d'une sérieuse attention. Toutefois ce ne sont que des esquisses et des aperçus de ce qui peut-être deviendra avant peu le sujet d'une exposition plus finie et plus détaillée. »

Les temps sont changés, dit ensuite le prélat : en lisant les ouvrages des théologiens d'Oxford, on découvre un rapprochement journalier vers l'Eglise universelle, et dans la doctrine et dans les sentimens. Il y a plus, on a publié à Oxford des *prières pour l'Unité*, que l'on doit réciter tous les jeudis matin. Une autre *prière* pour l'*Unité de la sainte Eglise* a été de même imprimée à Lichfield en latin et en anglais, par le révérend Wackerbath. Le Christ n'a point institué d'Eglises insulaires, et n'a pas *prohibé* une communion active entre ce qu'il comparoit aux branches d'un arbre, aux membres d'un corps.

Tant que l'Eglise établie n'a point émis d'opinion sur la possibilité d'arriver à l'unité religieuse, les hommes d'Etat n'avoient pas à s'occuper de la question. Mais, quand ce sujet se discute au sein de cette Eglise, qu'il excite l'intérêt de ses membres les plus influens, et que ces idées pénètrent même dans le peuple, alors il est temps que les hommes d'Etat s'en occupent : autrement, on pourroit leur imputer de n'avoir pas fait ce

qu'ils devoient pour arriver à cette union si désirable et si désirée.

Les devoirs de ceux qui peuvent et doivent s'occuper de ces matières en Angleterre sont :

1° Envers l'Eglise du Christ : De faire tous leurs efforts, sans se laisser décourager, pour concourir avec la Providence à l'œuvre de la réunion religieuse.

2° Envers le peuple : Les prédécesseurs du clergé anglican actuel ont tout fait pour opérer la désunion. Il est du devoir des membres actuels du clergé de détruire le mal en ramenant les peuples à des vues plus justes, plus vraies et plus sympathiques avec l'Eglise catholique.

3° Envers l'Etat : Il faut tracer une limite bien précise entre ses fonctions et celles de l'Eglise. Il faut réclamer les priviléges du système chrétien : l'unité, la charité universelle et la communion catholique, dont la nation est actuellement privée.

4° Envers leur propre Eglise : Puisqu'ils l'aiment, ils ne doivent point cesser leurs efforts pour la rendre ce qu'ils désirent qu'elle soit. C'est à eux de presser leurs supérieurs jusqu'à l'importunité ; ils doivent mettre la main à l'œuvre et ne pas l'abandonner à d'autres. Ils doivent employer leur savoir, leurs conseils et leur prudence à influencer les cœurs de leurs frères ; et dans tout ceci on ne doit point admettre de délai, ni se relâcher de ses efforts.

Mais, milord, dit Mgr Wiseman en s'adressant au comté Shrewsbury, quels sont nos devoirs aussi à nous dans des matières d'un si haut intérêt ? Après avoir exposé comment on pouvoit expliquer et justifier certaines phrases, certaines pratiques de l'Eglise catholique, le prélat cite un passage de l'ouvrage du profond et pieux Mœhler, où cet auteur fait observer qu'aucun catholique ne peut se refuser à reconnoître avec humiliation la corruption des siècles passés, dont la preuve se trouve dans l'existence même du protestantisme, qui n'auroit pas paru sans cela. Il conclut :

« Apprenez donc une fois, ô protestans, à mesurer la grandeur des abus » que vous nous reprochez sur la grandeur de vos propres égaremens. Voilà le » terrain sur lequel les deux Eglises se » rencontreront un jour et se donneront » la main. Dans le sentiment de notre » force commune, nous devons nous » écrier les uns et les autres : Nous avons » tous manqué, l'Eglise seule ne peut » faillir ; nous avons tous péché, l'Eglise » seule est pure de toute souillure ! »

Mgr Wiseman termine sa Lettre en donnant un aperçu des moyens pratiques qu'il faudroit employer pour la propagation générale en Angleterre des idées de la réunion, et des bienfaits matériels qui résulteroient de cette réunion pour les populations des villes et des campagnes.

Nous reviendrons peut-être sur cette importante publication.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Voici, d'après le *Diario*, les derniers détails sur le voyage de Sa Sainteté.

« Parti d'Orviète le 2 au matin, le Saint-Père trouva, à la *Capraccia*, sur la route qui mène à Montefiascone, un grand nombre d'habitans de Bagnarea qui lui témoignèrent leur respectueux enthousiasme par des arcs-de-triomphe en verdure, des symphonies et un sonnet pastoral, expression de leurs sentimens, et que Sa Sainteté reçut avec une extrême bienveillance.

Arrivé à Montefiascone à onze heures, l'auguste voyageur y reçut les hommages de Mgr Orsi, délégat de Viterbe, et ceux des autorités. Sa voiture fut traînée par des jeunes gens jusqu'à la cathédrale, où l'accueillirent le cardinal de Angelis, évêque de Montefiascone, le cardinal Macchi et le clergé. Après la bénédiction du saint Sacrement, il se rendit à l'évêché, et là, d'un balcon, il bénit le peuple qui l'y avoit accompagné de ses cris d'allégresse; puis, il admit le clergé et les autorités à lui baiser les pieds. Le soir, il y eut une illumination générale et un feu d'artifice.

»Dans la matinée du 3, le Saint-Père dit la messe dans la chapelle particulière de l'évêché; ensuite, accompagné du cardinal de Angelis, il alla, à pied, visiter le couvent des Clarisses, où s'étoient réunies les Bénédictines. A trois heures de l'après-midi, il partit pour Viterbe, dont l'entrée étoit ornée de guirlandes de verdure et de fleurs, et d'un arc-de-triomphe, sous lequel les autorités civiles le complimentèrent. Il se rendit, sa voiture traînée encore par des jeunes gens, à la cathédrale, où le reçut le cardinal Pianetti, évêque de cette ville; puis, après avoir adoré le saint Sacrement, il se dirigea vers le palais du délégat, d'où il bénit la multitude qui encombroit la place et les rues adjacentes.

»Le soir, à 7 heures, Sa Sainteté assista d'une fenêtre à un curieux spectacle qui signale la fête de sainte Rose : c'étoit une sorte de gigantesque pyramide, en style gothique, qui s'avançoit sur la place du palais, mise en mouvement par 45 hommes cachés dans l'intérieur, et obéissant à un seul chef.

»Le jour suivant, le pape célébra la messe dans l'église de Sainte-Rose, à laquelle il donna un calice d'un beau travail. Ensuite il alla au monastère qui en est voisin, pour prier auprès des reliques de la sainte, et à l'évêché où une collation lui fut offerte. De là il se rendit à la cathédrale, et visita la bibliothèque et les archives du chapitre; au monastère de Saint-Bernardin, où il vénéra le corps de saint Hyacinthe Marescotti, que l'on y conserve, et visita les chambres que ce saint y habita naguère; puis, au couvent dit des Duchesses. et là, comme dans toutes les saintes maisons qu'il a visitées, il admit les membres du couvent au baisement des pieds.

»Sa Sainteté se transporta, l'après-midi, à l'hospice de Sainte-Françoise-Romaine, dont le cardinal Brignole est visiteur apostolique : S. E. lui expliqua les méthodes suivies pour élever dans la religion et former au travail les enfans qu'on y reçoit. Le Saint-Père alla ensuite à l'église des Dominicains, sous l'invocation de la sainte Vierge, dite *della Quercia* : il y reçut la bénédiction du saint Sacrement des mains de l'évêque d'Acquapendente; de là, il se rendit au couvent, où les religieux lui offrirent des médailles, frappées pour perpétuer le souvenir de son séjour à Viterbe. Le soir, il y eut un feu d'artifice et une illumination; la pluie contraria l'effet qu'elle devoit produire. On avoit surtout disposé un groupe de statues qui représentoient le pape bénissant le peuple, et autour de lui la Justice, la Force, la Paix et l'Abondance.

»Après avoir célébré la messe. le 5 au matin, dans une chapelle particulière, et béni de nouveau, d'un balcon du palais, la multitude, le Saint Père se mit en route pour Ronciglione. Près d'une haute montagne, au lieu dit l'*Imporsa*, il trouva réunis le clergé, les autorités, et toute la population de Canepina et des environs. Un arc de triomphe et plusieurs pavillons élégamment décorés y avoient été élevés par les soins et aux frais du chevalier A. Rem-Picci. Sa Sainteté descendit dans la petite église de cet endroit, et y fut reçue par les cardinaux Brignole et Pianetti. Sa prière terminée, elle vint prendre place à l'un des pavillons et donna sa bénédiction à la foule accourue; puis, dans un autre, elle admit au baisement des pieds le clergé, les autorités et la famille de M. Rem-Picci. Pendant ce temps, des artistes, mandés de Rome, chantoient

une hymne toute d'allusion à l'heureux passage du Saint-Père. Une collation fut ensuite offerte à l'auguste voyageur, qui en remercia affectueusement M. Rem-Picci. Après quoi, il reprit la route de Ronciglione, et reçut des habitans de Caprarola un accueil non moins empressé.

»Dès son arrivée à Ronciglione, le pape se dirigea vers la cathédrale, et, après la bénédiction du saint Sacrement, vers la maison des Pères de la Doctrine, où des appartemens lui étoient préparés. L'après-midi, il visita les religieuses de Sainte-Thérèse, et le soir, il assista, de sa fenêtre, à un brillant feu d'artifice.

Le lendemain 6, après sa messe, il partit pour Rome, au milieu des acclamations du peuple de Ronciglione, qui, malgré la pluie, accouroit en foule sur son passage, pour recevoir plusieurs fois sa bénédiction. A Monterosi, où il arriva à dix heures, il fut reçu dans l'église principale par le cardinal Patrizi, abbé commendataire; de là, il se rendit au palais de ce dernier, et y reçut les hommages du cardinal Spinola, qui s'y étoit arrêté en allant prendre l'administration de la province de *Bologne*. Sa Sainteté, après un court repos, se remit en route pour sa capitale.

»Si le voyage de souverain pontife a été un continuel triomphe, qui a solennellement prouvé la vénération, la fidélité et l'amour de ses sujets pour son paternel gouvernement et sa personne auguste, Rome n'est point restée au-dessous de ces démonstrations. Monterosi, la première localité de la province de Rome, honorée de la présence du Saint-Père, l'a fêté suivant ses foibles moyens. Ce qui atteste le joyeux empressement de la province entière, c'est que chacune de ses municipalités a doté de pauvres et honnêtes filles, et décrété d'autres œuvres de bienfaisance, dont la pensée étoit si conforme à celle de Sa Sainteté. En outre, une sorte de colonne trajane avoit été élevée, avec l'assentiment de toute la province, au milieu de la vaste place située au-delà du Pont-Milvius. Arrivé sur ce point, l'auguste voyageur rentroit dans le périmètre de Rome.

»Des inscriptions placées sur les côtés de la colonne, le félicitoient de son retour, et exprimoient les sentimens et les vœux de la province. Sur le corps de la colonne, orné de peintures, étoient figurés les principaux faits de son glorieux pontificat, et les principales circonstances de son voyage. Sur le faîte de ce monument, apparoissoit la statue de la Religion tendant les bras à son soutien, à son défenseur. Autour de la colonne, des arbres s'unissoient les uns aux autres par des guirlandes de verdure et de fleurs. Quatre orchestres exécutoient tour à tour des symphonies. Le coup d'œil que présentoient tous les accessoires de cette fête, la multitude, accourue malgré la pluie pour y prendre part, la belle tenue des milices, ajoutoient à ce que ce site a par lui-même d'enchanteur.

»Sa Sainteté arriva au milieu d'unanimes acclamations. Mgr Mangelli lui présenta les hommages de la province dont il est président, et lui offrit en même temps un dessin en miniature représentant son heureuse arrivée auprès du Pont-Milvius. Le Saint-Père répondit avec une tendre bonté aux démonstrations dont il étoit l'objet, et, après avoir béni le peuple, si heureux de sa présence, il continua sa route vers Rome, suivi de la députation de la province.

»On ne sauroit dire ni quelle foule il trouva sur son passage en allant à sa résidence du Quirinal, ni combien chacun, malgré la pluie et un vent violent, se montroit jaloux de le revoir. Que n'auroit pas fait la capitale du monde chrétien, si le mauvais temps n'eût contrarié l'élan des cœurs, et surtout si des ordres exprès du pape n'eussent exigé qu'on ne célébrât pas son retour! Toutefois, l'enthousiasme ne put se contenir : partout où Sa Sainteté passa, d'élégantes tapisseries se faisoient remarquer; et le peuple romain, comme un fleuve, inondoit tous les chemins qui aboutissent au Quirinal. Il y afflua, attendant que le souverain

pontife, après avoir été félicité à son arrivée au palais apostolique par le sacré collége, et après avoir reçu la bénédiction du saint Sacrement dans la chapelle de ce palais, se montrât sur le grand balcon et bénît la foule.

»Exprime qui le pourra la joie de toute cette multitude, lorsqu'elle vit le pape, ému jusqu'aux larmes, lever les mains au ciel pour la bénir, le silence qui régna soudain, l'édifiant recueillement avec lequel chacun s'agenouilla pour recevoir le gage des faveurs célestes qu'appeloit sur tous le chef de l'Eglise, et ces cris d'allégresse et ces *vivats* qui remplirent l'air, quand cet acte saint fut accompli!

»Mais là ne s'arrêta pas la joie universelle. Une illumination générale eut lieu le soir: les maisons particulières et les édifices publics avoient rivalisé d'empressement. On remarquoit, entre autres, les illuminations du palais Torlonia, de celui du gouvernement, de l'église et du couvent des Augustins *in S. Maria del Polo*. Sur le portail de cette église, on lisoit l'inscription suivante: *Gregorio XVI, P. O. M., feliciter Romam redeunti, Quiritibus gestientibus, augustiniana familia gratulatur.* C'étoit à bon droit que les religieux Augustins se réjouissoient, puisque, dans son voyage, le Saint-Père avoit visité leur couvent de Terni et celui de Tolentino, et que, dans ce dernier lieu, il avoit laissé au monastère une aumône abondante et un très-beau calice.

»Le mauvais temps empêcha le feu d'artifice d'avoir lieu.

»Pour célébrer l'heureux retour du Saint-Père, la magistrature romaine avoit réuni le matin les curés, afin de leur remettre 50 dots de 21 écus, destinées à de pauvres filles nées à Rome.

»De nouvelles illuminations eurent lieu le lendemain. On remarqua surtout celle du palais sénatorial, où l'on voyoit, sur des transparens, les armes du pape et celles du sénat, avec ces inscriptions: *Gregorio XVI, P. O. M., incolumi in urbem regredienti.* — *S. P. Q. R. Optimo principi recepto.* Au milieu de la place, la milice urbaine exécuta des symphonies auxquelles le peuple entremêloit de joyeux *vivats*.

»La piété du souverain pontife s'est manifestée de nouveau par la visite des églises patriarcales. Le lendemain de son retour, il a été prier dans la basilique du Vatican, et, le 8, dans celles de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean; puis il a visité l'hospice du Saint-Sauveur *ad Sancta Sanctorum*, où il a été reçu par le cardinal Mezzofante, président de ce pieux asile, et protecteur des religieuses hospitalières, dites Sœurs de la Miséricorde. Le prieur et les religieux serviteurs des malades, ainsi que les religieuses, l'attendoient à genoux, sur le seuil de la porte, et, à sa vue, ils entonnèrent, en levant les mains au ciel, un chant d'actions de grâces, pour remercier le Très-Haut de leur avoir rendu, dans le meilleur état de santé, leur père et souverain, qui les bénit. Sa Sainteté visita ensuite plusieurs salles de l'hospice, où sa présence causa une douce joie; puis, après avoir de nouveau donné sa bénédiction à toutes les personnes de l'établissement, elle se dirigea vers la basilique Libérienne.»

PARIS. — Mgr l'évêque de Langres est en ce moment à Paris.

— Nous avons annoncé l'arrivée à Paris de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis (Etats-Unis).

Pendant son séjour à Rome, le vénérable prélat a été accueilli avec la plus grande bonté par le Pape, qui lui a accordé de fréquentes audiences. Le Souverain Pontife se rappelle avec plaisir qu'il a exercé les fonctions de Préfet de la Propagande, et il a gardé le souvenir de tous les détails relatifs aux Eglises lointaines sur lesquelles sa sollicitude s'étend aujourd'hui à un nouveau titre. S. S. a daigné accorder, pour coadjuteur, à Mgr l'évêque de Saint-Louis, M. Pierre Kenrick,

frère de Mgr Patrice Kenrick, coadjuteur de Philadelphie.

Mgr Rosati, préoccupé des besoins de son vaste diocèse, y a envoyé d'Italie douze missionnaires, tous du royaume de Naples. Il y avoit parmi eux quatre Jésuites : les huit autres étoient Lazaristes ou *postulans* de cette congrégation. Ils se sont embarqués à Livourne le 25 août dernier.

Le prélat s'est arrêté à Lyon, en revenant de Rome. Il a consacré, dans ce diocèse, une belle église que M. le curé de Saint-Julien, près Saint-Chamond, ancien missionnaire en Amérique, a eu la consolation de voir construire tout récemment dans sa paroisse. Le zèle des fidèles a vivement édifié le pieux évêque de Saint-Louis. Ils ont voulu passer la nuit qui précédoit la consécration auprès des reliques qu'on devoit placer dans l'église, et ils n'ont pas cessé, pendant cette *veille sainte*, de chanter des cantiques. Le lendemain, près de quarante prêtres se sont trouvés réunis pour la cérémonie, qui a été imposante.

Il existe à Vourles, au diocèse de Lyon, un institut fondé par M. Querbes, curé de cette paroisse, sous le nom de Clercs de saint Viateur. Il est composé de catéchistes qui reçoivent les ordres mineurs, et de simples Frères. Cet institut, déjà approuvé par le Siége apostolique, est singulièrement précieux pour les campagnes, à qui il peut fournir d'excellens maîtres pour l'enfance. Ses membres ne sont pas obligés, comme dans d'autres congrégations analogues, d'être toujours deux ensemble. Ils peuvent se fixer isolément dans une localité, et il suffit que le curé assure au clerc qu'il reçoit le logement et la table. Ce clerc remplit à la fois dans la paroisse les fonctions de maître d'école, et à l'église celles de catéchiste et de chantre. Tant d'avantages avoient fixé l'attention de Mgr Rosati, qui envoya, il y a deux ans, deux américains de Saint-Louis à Vourles, pour se former dans cet institut. Ils repartiront pour l'Amérique, avec quatre autres membres de cette congrégation naissante, et s'embarqueront au Havre, le 25 de ce mois. Un ecclésiastique piémontais, destiné au séminaire des Barrens, les accompagne.

C'est ainsi que la piété et le zèle de Mgr Rosati multiplient parmi son peuple les instrumens et les moyens du bien. Pour faire apprécier la sagesse, le dévoûment et l'activité du prélat, il nous suffira de dire qu'il n'y avoit naguère que quatre prêtres dans le diocèse de Saint-Louis, et que, grâce à son premier pasteur, ce diocèse en possède aujourd'hui quatre-vingts.

— Le P. Van de Velde, président du collége de Saint-Louis, et le P. Dubuisson, du diocèse de Baltimore, tous deux de la Compagnie de Jésus, sont arrivés à Paris, et se rendent à Rome, comme députés de leur province, pour l'assemblée qui a lieu tous les six ans.

— M. l'abbé Moignot ouvrira, samedi 23, à trois heures, les exercices de la retraite qui aura lieu chez les Dames du Saint-Cœur de Marie, rue de la Santé, n° 7. Il donnera chaque jour des instructions le matin à neuf heures, à une heure après-midi, et à quatre heures. Les retraitantes trouveront toute facilité, soit pour séjourner tout-à-fait dans la maison, soit pour y prendre simplement leurs repas.

— Nous lisons dans plusieurs journaux qu'on doit décorer prochainement d'une horloge les façades principales de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'église Notre-Dame.

Diocèse de Lyon. — On lit dans le *Réparateur :*

« Un aumônier de Mgr l'archevêque a été frappé à Saint-Etienne, d'un coup de poignard, à six heures du matin, dans l'église même où il venoit de dire la messe. »

Diocèse de Montpellier. — Nous avons dit que MM. Boyer et Dufêtre avoient été choisis par Mgr Thibault pour prêcher les retraites ecclésiastiques de Montpellier et de Saint-Pons.

Mgr l'évêque d'Urgel, qui s'est retiré au séminaire de Montpellier, a été pour les 250 retraitans de cette ville un sujet d'édification. S. E. le cardinal de Bonald a présidé à la clôture des exercices.

150 prêtres se sont réunis, deux jours après, à Saint-Pons.

Mgr Thibault a suivi les exercices de ces deux retraites, dans lesquelles il a constamment édifié le clergé par son exemple, en même temps qu'il l'éclairoit par ses avis.

La parole de MM. Boyer et Dufêtre a été écoutée avec le plus grand fruit.

HOLLANDE. — Le 13 octobre, Mgr le baron de Wyckersloot, évêque de Curium, a consacré solennellement, sous l'invocation de sainte Thérèse, la belle église catholique bâtie récemment au *Westeinde*, à La Haye. La cérémonie a duré depuis 7 heures du matin jusqu'à 10. Vers 11 heures, l'évêque de Curium, assisté d'un nombreux clergé, a célébré pontificalement la grand'messe. On voyoit, parmi l'assistance, le représentant du Saint-Siége, le gouverneur de la Hollande-Méridionale, quelques membres des Etats-Députés, le bourguemestre de La Haye, les ministres des cours étrangères et plusieurs autres grands personnages, tant ecclésiastiques que laïques.

ANGLETERRE. — MM. les abbés Mahon, vicaire-général de Bardstown (Etats-Unis), et Byrne, de New-York, qui emmène avec lui quatre prêtres irlandais, vont s'embarquer incessamment à Liverpool pour l'Amérique.

— Les ordinations qui ont eu lieu en Angleterre, au mois de septembre, étoient beaucoup plus nombreuses qu'elles ne l'avoient été jusqu'ici.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Un journal du progrès révolutionnaire attribue à l'intervention officieuse et à la puissance du nom de M. Thiers, l'arrangement qui a terminé les contestations entre le gouvernement de Berlin et M. l'archevêque de Cologne. C'est un grand sujet d'édification, assurément, que de voir M. Thiers employer si heureusement son temps et ses voyages au bien des affaires de la religion et de la paix de l'Eglise. Cela prouve d'ailleurs qu'il y a en lui une certaine surabondance de piété, puisqu'il est obligé d'en emporter une partie jusque dans les Etats prussiens. C'est de quoi nous aurons soin de le faire souvenir quand il reviendra en France à la tête du pouvoir. Car nous espérons bien qu'il n'aura pas dépensé toute sa religion en Prusse, et qu'il en aura réservé quelque chose en faveur de son propre pays, quand ce ne seroit que pour ne pas faire mentir le proverbe *sur la charité bien ordonnée.*

PARIS, 20 OCTOBRE.

Une ordonnance du 19 nomme pour remplir les fonctions de procureur-général près la cour des pairs M. Hébert, procureur-général près la cour royale de Paris, en remplacement de M. Franck-Carré.

— Par ordonnance du même jour sont nommés : conseiller à la cour royale de

aris, M. Partarrieu-Lafosse, en remplacement de M. Crespin de la Rachée, admis à la retraite ; avocat-général à la même cour, M. Glandaz, en remplacement de M. Partarrieu-Lafosse; substitut du procureur-général près la même cour, M. Boulloche, en remplacement de M. Glandaz; juges au tribunal de la Seine, MM. Coppeaux, Debelleyme fils, et Bourgain ; substitut du procureur du roi près le même tribunal, M. Roussel, procureur du roi à Sainte-Menehould.

— Le bruit court au palais, dit le *Droit*, que M. Hardoin, président à la cour royale de Paris, doit être nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Pinson de Ménerville, décédé le 13 de ce mois ; que M. Berville remplacera M. Hardoin comme président à la cour, et que M. Plougoulm sera nommé aux fonctions d'avocat-général.

— MM. le vice-amiral de Mackau et le contre-amiral de Bougainville sont nommés membres du conseil d'amirauté.

— *On lit dans le Courrier Français* :

« Les pensées de réaction fermentent. Le ministère est en travail d'un projet de loi. *Il s'agit, dit-on*, non pas de réviser, mais *de compléter* les lois de septembre. Le cabinet du 29 octobre demanderoit que le droit de poursuite, qui n'atteint aujourd'hui que les gérans responsables des journaux, frappât de plus les auteurs des articles incriminés. Ceci est purement et simplement impossible. Mais ce qui devient odieux, c'est que le ministère prétend faire décréter que la saisie d'un journal emportera de plein droit l'arrestation préventive du gérant. Ainsi disparoîtroient les derniers vestiges de la liberté individuelle. Le ministère du 6 septembre, le ministère de l'intimidation, n'avoit pas osé aller jusque là. »

Le *Journal des Débats*, répondant au *Courrier*, dit qu'il n'a pas besoin d'aller aux informations pour déclarer qu'un tel projet n'existe pas et ne peut pas même exister.

— Il s'élabore en ce moment, au ministère de la marine, dit un journal, un projet de réforme du système actuellement en usage dans l'inscription maritime. M. l'amiral Duperré a confié la révision de la législation sur cette matière, depuis Colbert jusqu'à nos jours, à une commission spéciale qui réunit des officiers militaires et des administrateurs. Le ministre désire présenter à la chambre et faire discuter dans le courant même de la prochaine session le projet de sa nouvelle organisation.

— Un journal annonce que la cour des Tuileries espère s'entendre avec le duc de Wellington pour abolir la régence d'Espartero et rétablir en Espagne le principe de la souveraineté royale en supprimant plusieurs articles de la constitution actuelle.

— Lundi, à midi, a eu lieu, au ministère des finances, l'adjudication de l'emprunt de 150 millions autorisé par ordonnance du 18 septembre dernier. Le ministre a déposé sur le bureau un paquet cacheté contenant l'indication du minimum qu'il avoit fixé. Une seule soumission a été présentée par MM. de Rothschild frères, Baudon et Amé de Saint-Didier, receveurs-généraux, et Hottinguer et compagnie. Cette soumission portoit offre d'accepter l'emprunt à 78 fr. 52 cent. 1/2 pour 3 fr. de rente. Le ministre ayant déclaré que cette offre atteignoit son minimum, l'adjudication de l'emprunt a été faite à la compagnie soumissionnaire.

Le paiement de cet emprunt, dont les fournisseurs jouiront de la rente à partir du 22 juin dernier, sera effectué de la manière suivante :

Le 28 de ce mois, 7,500,000 fr. — Le 28 novembre, 7,500,000 fr. — Le 7 janvier 1842, 11,250,000 fr. — Le 7 février, 11,250,000 fr. — Le 7 mars, 11,250,000 fr. — Le 7 avril, 11,250,000 fr. — Le 7 mai, 15 millions. — Le 7 juin, 15 millions. — Le 7 juillet, 15 millions. — Le 7 août, 15 millions. — Le 7 septembre, 15 millions. Enfin, le 7 octobre 1842, 15 millions. — Total, 150 millions.

— Le *Journal militaire officiel* publie une décision de M. le maréchal ministre de la guerre, portant modification des articles 6 et 15 de l'instruction du 14 août 1837, sur le service intérieur des hôpitaux militaires d'instruction et de perfectionnement, et prescrivant des conférences dans tous les hôpitaux militaires pour l'étude des réglemens administratifs.

— Le président du conseil, ministre de la guerre, vient de faire un rapport sur l'administration de la justice militaire, pendant l'année 1838. Ce travail est divisé en sept tableaux. Les six premiers tableaux font connoître d'abord la classification des délits, et ensuite celle des militaires, en raison du titre sous lequel ils étoient entrés au service, de l'arme à laquelle ils appartenoient, du grade et du rang qu'ils avoient, du temps du service fait, et enfin du degré de leur instruction élémentaire. Le septième tableau indique, par armes, le nombre des militaires condamnés, soit par les cours d'assises, soit par les tribunaux correctionnels, et la nature des crimes et délits qui ont motivé les condamnations prononcées.

Les résultats que présente l'administration de la justice militaire pendant l'année 1838, en les comparant à ceux établis pour les comptes des années antérieures, constatent une diminution dans les crimes et délits qui ont été jugés par les conseils de guerre.

— M. Bulwer, chargé d'affaires d'Angleterre, est arrivé à Paris.

— La direction des négociations commerciales entre la France et la Belgique est remise, dit-on, à M. Lehon : les commissaires ne reviendront pas à Paris.

— M. Mecus, gouverneur de la Société générale belge, est à Paris depuis quelques jours. On dit que son voyage se rattache aux entreprises de chemins de fer auxquelles le gouvernement doit, comme nous l'avons dit, donner de grands développemens.

— On écrit de Toulon, le 15, que la division navale, commandée par M. L[...] ray, est attendue dans ce port. Il paro[...] que le gouvernement a été officiellemen[...] informé que l'expédition projetée cont[...] Tunis étoit ajournée au printemps pro[...] chain. Le brick de guerre le *Palinure* [...] un bâtiment à vapeur restent seuls en st[...] tion dans ces parages. Les vaisseaux a[...] glais qui étoient devant Tunis, ont d[...] leur côté, dit-on, regagné le port d[...] Malte.

— 82 projets pour le concours du tom[...] beau de Napoléon, tant modèles en reli[...] que dessins, ont été déposés à l'école d[...] beaux-arts. L'exposition publique de c[...] projets aura lieu la semaine prochaine.

— M. le maréchal Clausel est, dit-on sur le point de faire un voyage e[...] Afrique.

— La Seine n'augmente ni ne diminue. Depuis le 14, ses eaux marquent au[...] étiages des ponts 2 mètres 20 centimètres. A cette élévation, le fleuve est dans un état parfait de navigation; aussi les arri[...] vages de toutes espèces sont-ils nombreu[...] en ce moment.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une lettre de Lille annonce l'arrivée dans cette ville du nommé Grandrieu, inculpé dans l'affaire du 13 septembre, et dont l'extradition a été demandée au gouvernement belge. Il est dirigé sur Paris.

— Un détachement du génie a quitt[...] Arras pour se rendre en Afrique.

— Le *Journal du Havre* du 16 contien[...] une pétition du commerce du Havre, adressée au ministre du commerce, su[...] la question des sucres. Les pétitionnaire[...] demandent ou la prohibition de l'industrie indigène, ou l'égalité de l'impôt de 49 fr. 50 c. par 100 kil. sur *les deux sucres*.

— Les nommés Lebras et Geffroy, convaincus du crime d'assassinat, ont ét[...] condamnés à mort par la cour d'assises des Côtes-du-Nord.

— M. Rasteau, maire de *La Rochelle*, et ses deux adjoints, ont donné leur démission.

– Nous avons parlé, il y a déjà quel-s jours, de l'arrestation opérée à Lyon 15 ou 17 individus, membres d'une été secrète dite de la *Charbonnerie ré-mée*. Il paroît que la police a en outre i, dans le lieu des réunions, des do-nens d'une certaine importance, entre res des listes sur lesquelles les mem-es de cette société étoient désignés sous noms du genre de ceux-ci : Alibaud II, espierre II, etc

– Le caissier d'une maison de com-rce de Lyon, le sieur R..., vient de paroître, laissant dans sa caisse un icit d'environ 150,000 fr. Cet homme oit avoir abandonné en même temps femme et deux enfans.

– Le territoire d'Arles subit en ce mo-ent d'une manière bien douloureuse les nséquences des dernières inondations. lgré les travaux entrepris pour le des-chement des terres, des eaux stagnantes nt restées sur une foule de points, et s fièvres intermittentes, que l'on ne nnoissoit pour ainsi dire plus depuis x ans, règnent maintenant avec force ns la Camargue et la Crau. Cette der-re plaine surtout, qui est ordinaire-nt très-saine, hormis dans le voisinage quelques étangs, compte un si grand mbre de malades, que des fermes, oc-pées par trente personnes, en comptent eine quelques unes en état de travailler. hôpital d'Arles avoit, il y a huit jours, ns de 200 fiévreux. Toutes les salles oient pleines, même celles qui furent ablies en 1835 pour les cholériques, et s malades qui sortoient de loin en loin oient aussitôt remplacés.

– L'*Ami de la Charte* de Clermont-rrand, du 15, annonce qu'un coup de sil a été tiré à Aubière, sur un faction-ire qui heureusement n'a pas été at-int. L'auteur de cet attentat n'est pas nnu.

– Sept individus, arrêtés dans les ubles de Toulouse, ont comparu, le . devant le tribunal correctionnel de tte ville. Des témoignages les plus pré-s et de leurs aveux, il est résulté la preuve que cinq d'entre eux étoient convaincus de bris de réverbères ou de tapage nocturne ; deux ont été acquittés. Breda, décrotteur, a été condamné à deux mois de prison et 100 fr. d'amende ; Calvignac et Laveuve, à un mois ; Pelletier, à quinze jours ; L..., à six jours.

— Trois réfugiés italiens, en résidence à Toulouse, ont reçu il y a quelques jours un mandat de comparution devant M. le juge d'instruction du tribunal de première instance de cette ville, sous la prévention d'avoir fait partie d'une société secrète.

— Le gérant du journal radical le *Pays* a été condamné par la cour d'assises du Gers, pour un article sur le recensement, à 6 mois de prison, 500 fr. d'amende et 1,200 fr. de dommages-intérêts envers les maire et adjoints d'Auch.

EXTERIEUR.

Voici le résumé des nouvelles arrivées d'Espagne, tant par les courriers ordinaires que par le télégraphe. Le général Diégo Léon, chef du mouvement de Madrid, a été fusillé le 15. Rodil et Lorenzo étoient samedi dernier à Arenda, avec neuf à dix mille hommes sous leur commandement ; ils marchoient sur Vittoria. Le général Alcala se trouvoit le 17 au soir à Andoain, se retirant devant Urbistondo, qui étoit à Villa-Franca. Le général Alezon occupoit Miranda. A la date du 15, on écrivoit de Madrid que la tranquillité y régnoit. C'est comme partout où la Terreur habite.

Le général O'Donnell se dirige sur les Amescoas, pour faire des levées d'hommes. Quant aux levées d'argent, on croit qu'il n'en a pas besoin. Paris y a pourvu.

Le régent a nommé Rodil capitaine-général des armées, et Lorenzo lieutenant-général. Un conseil de guerre permanent est établi à Madrid. Les autorités municipales de cette ville se sont rendues auprès d'Espartero pour provoquer de sa part des mesures énergiques et exceptionnelles ; ce qui signifie, dans la langue

révolutionnaire, des mesures de salut public. Le général O'Donnell s'est emparé le 14 de la petite place de Puente de la Reyna, située à deux lieues de Pampelune.

Quoique les nouvelles du midi de l'Espagne annoncent qu'un certain mouvement y soit imprimé dans le sens du parti exalté, ce sont cependant les provinces du nord qui paroissent devoir porter encore cette fois-ci le principal poids de la guerre civile. Ce n'est pas que l'esprit y soit uniforme parmi les habitans, ni même parmi les soldats; car la division est partout, et chacun semble prendre parti pour qui il veut. La désertion s'est mise jusque dans la garnison de la citadelle de Pampelune, pendant l'absence d'O'Donnell.

Le 4ᵉ régiment et trois bataillons du régiment d'Almanza ont été envoyés de Barcelonne dans la Navarre.

— Le *Messager* public les nouvelles suivantes d'après des dépêches reçues aujourd'hui :

« D'après le journal ministériel l'*Espectator*, du 12, le régent a envoyé à l'infant don François l'ordre de suspendre son entrée en Espagne.

» Le 16, O'Donnell s'est emparé d'Estella. Urbistondo étoit le 18 à Tolosa, et Alcala à Andoain. Le colonel carliste Lanz parcourt la frontière de Navarre, à la tête d'anciens officiers et soldats de son parti, pour seconder O'Donnell.

» Les choses étoient dans le même état, le 17 au soir, à Pampelune.

» La municipalité de Valence s'est déclarée, le 14, en permanence, et gouverne. Chaque alcade établit la liste des suspects de son quartier. Les *patriotes* seuls peuvent sortir de la ville. L'entrée de la ville a été refusée à trois compagnies du régiment de Savoie, venant d'Alicante.

» Le 19, Alcala a dû se porter sur Hernani. Il paroît certain que 1,500 volontaires de la Navarre ont pris parti pour O'Donnell. »

— La femme d'Espartero a reçu à Gibraltar les plus grands honneurs de part du gouverneur et de la garnis anglaise de cette place. Un bateau à peur et un brick de guerre ont été mi sa disposition pour la promener. On lu donné des fêtes extraordinaires dans palais.

— Les boulets de la citadelle de Pa pelune ont causé beaucoup de dé dans la ville. On entend souvent mo le canon dans cette direction. On écrit la frontière que sur 300 gardes nationa qui ont essayé de faire une attaque co tre la citadelle dans la journée du 15, tiers a été foudroyé par la mitraille.

— Il paroît que l'Angleterre pours ses armemens avec activité. Le *Sun* ass que les bassins de Woolwich, Sherne Chatam, Portsmouth et Pembroke, pr sentent un aspect entièrement belliqueu On met en état 25 bâtimens de guerre d différentes classes; mais on a quelqu peine à se procurer les marins nécessa res pour leur armement. Les lords l'amirauté ont fait afficher à *Londres*, dans tous les ports du *royaume uni*, u avis tendant à faire savoir à tous le hommes de bonne volonté, même à ce qui n'auront jamais navigué, et qui n'o pas plus de 25 ans, qu'ils seront reçus bord des bâtimens de la reine.

— Le *Morning-Chronicle* dit que, d'a près les événemens dont Madrid a été r cemment le théâtre, la reine Christin exerce tous les droits d'une puissance be ligérante contre un pays avec lequel France est en paix, et dont elle a recon le gouvernement. Ce journal se deman pourquoi don Carlos est *prisonnier* Bourges, tandis que la reine Christine e libre à Paris.

— A Stockport (Angleterre), une f brique qui employoit un millier d'ou vriers a cessé de travailler. *Des centain* de fileurs errent dans les rues, demanda un peu de tabac pour tromper *leur faim* Depuis six ans, 30,000 habitans ont quit la ville, et 7,000 meurent de faim da les rues. Ces ouvriers *appartiennent* tous les états.

— On annonce de Naples que le roi Ferdinand II a le projet de passer plusieurs mois en Sicile. S. M. veut s'occuper principalement, pendant son séjour, de l'ouverture de plusieurs routes dont le pays a le plus urgent besoin. Beaucoup de bien a déjà été fait dans cette contrée; beaucoup reste à faire; mais il se réalisera, dit la correspondance, et les calculs de la révolution, qui ne serviroit encore ici qu'un intérêt anglais, seront frappés d'impuissance.

— On écrit de Berlin, 7 octobre :

« Hier au soir le roi est revenu de la Silésie et s'est rendu immédiatement au château de Sans Souci. Le 18 de ce mois, le prince partira pour Munich, où la reine se trouve en ce moment. »

— Des renseignemens venus d'outre Rhin présentent la récolte des céréales en Prusse comme très-satisfaisante dans la Prusse Occidentale, aux environs de Dantzig, en Poméranie, etc., et comme très-médiocre dans d'autres localités où le grain a manqué de maturité par défaut de chaleur.

— Des lettres arrivées des bords de la Baltique annoncent que des troubles ont éclaté dans la Livonie, mais que les autorités les ont réprimés. Un grand nombre de Livoniens avoient conçu le dessein d'émigrer de vive force à l'intérieur de la Russie, mais les autorités ont empêché l'exécution de ce projet.

— Le navire le *Sheridan* a apporté des nouvelles de New-York du 28 septembre. On craignoit qu'un nouvel incident n'eût compliqué l'affaire d'Utica dont les débats devoient être déjà commencés. Les autorités du Canada ont fait arrêter sur le territoire des Etats-Unis, par un détachement de dragons anglais, le colonel Grogan, Américain, accusé de faire partie des sociétés secrètes qui amassent des armes et des munitions pour renouveler l'insurrection dans le Haut-Canada.

On pense que le colonel Grogan sera gardé en otage pour répondre de la vie de Mac-Leod.

Les affaires commerciales en Amérique souffroient beaucoup de ces excitations politiques.

— Le président des Etats-Unis a publié le 25 septembre une proclamation contre les clubs et les sociétés secrètes. Cette pièce se termine ainsi :

« Moi, John Tyler, président des Etats-Unis, avertis tous les individus malintentionnés qu'ils recevront le châtiment qu'ils méritent. Les lois des Etats-Unis leur seront rigoureusement appliquées; et si, en faisant irruption dans le Canada, ils sont arrêtés par les autorités britanniques, le gouvernement n'interviendra pas en leur faveur et ne les réclamera point comme sujets américains.

» J'exhorte toutes les personnes bien intentionnées, mais égarées, qui sont entrées dans ces clubs, à les abandonner immédiatement, et à ne plus prendre part à leurs réunions secrètes ou sermens illégaux, et cela pour éviter des conséquences graves. J'espère que les habitans intelligens et loyaux combattront ces associations illégales et ces actes illicites, et aideront le gouvernement à maintenir la paix du pays contre les résultats funestes des actes des violateurs de la loi. »

— D'après une lettre de Constantinople, Reschid-Pacha, ambassadeur de la Porte en France, devoit partir de cette capitale le 8 octobre, pour venir à Paris.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 20 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 114 fr. 65 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 98 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 35 c.
Act. de la Banque. 3335 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1282 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 3/8.
Rentes de Naples. 104 fr. 85 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 20 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3506.

SAMEDI 23 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Cours de Littérature, tiré de nos meilleurs critiques, par M. l'abbé Dassance, professeur à la Faculté de théologie de Paris. — 6 vol. in-8° (1).

En ouvrant l'un des volumes de M. Dassance, nos yeux tombent sur ce passage: « On trouve aujourd'hui » beaucoup d'hommes qui savent » écrire une cinquantaine de pages » et quelquefois un tome, pas trop » gros, d'une manière fort distin- » guée; mais des hommes capables » de composer et de coordonner un » ouvrage étendu, d'embrasser un » système, de le soutenir avec art et » intérêt pendant le cours de plu- » sieurs volumes, il n'y en a plus : » cela demande une force de judi- » ciaire, une longueur d'haleine, » une abondance de diction, une » faculté d'application qui n'exis- » tent plus de nos jours. La bro- » chure et l'article de journal sem- » blent être devenus la mesure et la » borne de notre esprit. »

Cet arrêt rigoureux est d'un juge que personne ne déclarera incompétent; il émane de M. de Châteaubriand : et cependant voici un nouveau Cours de Littérature dont les 6 gros volumes in-8° équivalent à 2 forts in-folio, à 2 in-folio des Bénédictins; et c'est l'œuvre d'un prêtre qui n'a pu consacrer à des travaux littéraires que les courts instans que lui laissent les devoirs du saint ministère et les fonctions graves, éminentes de l'enseignement sacerdotal! Ajoutons que ce Cours, bien plus complet que tous ceux qui existent, dénote une connoissance approfondie de chacun des écrivains grecs et latins, témoigne d'études sérieuses sur la littérature des siècles gothiques, sur les poètes, les écrivains, les orateurs qui ont illustré celui de Louis XIV, et qui ont marqué dans les siècles suivans. Disons encore que le style varié, multiforme et toujours élégant, excite et soutient sans cesse l'attention.

N'est-ce pas un merveilleux problème? Voyons-nous se renouveler de nos jours le prodige de Fénelon, qui, en préparant les *devoirs* de son royal élève, a créé des œuvres immortelles? Hélas ! cela n'est plus de notre siècle! Donnons donc le mot de l'énigme, et montrons que cet ouvrage, d'un mérite incontestable, loin d'infirmer le jugement de M. de Châteaubriand, lui apporte au contraire une éclatante confirmation.

Dans les 3,500 pages qu'il publie, M. Dassance peut à peine en revendiquer une centaine comme son œuvre propre et personnelle. De même que M. de Châteaubriand, il avoit vu que la littérature du siècle avoit l'haleine fort courte, que le feuilleton, la préface, le jugement littéraire, vif et substantiel, étoient les seules œuvres que les habiles pouvoient exécuter d'une manière irréprochable. Il a voulu sauver de l'oubli ces petits chefs-d'œuvre qui, presque toujours, sont négligés le lendemain de leur naissance, ou qui gisent ignorés à la

(1) Voir aux *Annonces*.

tête de quelques livres classiques; et pendant longues années il s'est appliqué à recueillir, à classer les morceaux de saine et loyale critique que la presse nous livre de temps en temps au milieu des mille rapsodies qu'elle enfante chaque jour. Dans une moisson immense et presque entièrement stérile, il a récolté des fruits pleins de saveur, mais comparativement peu nombreux : peu à peu la collection s'est augmentée, et enfin un jour M. Dassance s'est trouvé possesseur d'un ensemble de jugemens, d'appréciations littéraires qui embrassoient dans tous leurs détails les littératures anciennes et modernes. Alors il a disposé savamment le cadre d'un cours d'enseignement littéraire; il a choisi de nouveau parmi ses richesses, et, après les avoir disposées avec goût, classées avec méthode, il a pu produire au jour un Cours de Littérature vraiment complet, et rédigé par les hommes les plus compétens de notre âge.

Pour l'antiquité, MM. Bitaubé, Tissot, Bignan, ont analysé et jugé l'Iliade et l'Odyssée; Delille a apprécié Virgile; Guéroult nous parle de Cicéron; l'abbé Gédoyn de Quintilien; Dussault de Juvénal; puis viennent Fleury, Campenon, Malte-Brun, MM. Laurentie, V. Leclerc, Charpentier de Saint-Priest. Cet examen de la littérature antique forme près du quart de l'ouvrage.

L'histoire littéraire du moyen âge, si peu connue, et les origines de la langue française sont exposées dans un appendice rapide et suc-
à la plume de M. Auguste
et suivi de beaux développemens recueillis dans les ou
vrages de MM. de Châteaubriand
Villemain, de Barante, Michaud
de Montalembert, Gérusez.

Le siècle de Louis XIV commence avec le troisième volume : les noms de MM. de Féletz, Villemain, Frays
sinous, ceux de Geoffroy, Auger
Dussault, Hoffmann, se reprodui-
sent presque continuellement. Il en
est de même pour la littératur
du XVIII[e] siècle, en y joignant le
noms de Boulogne, Fontanes, Châ-
teaubriand, Fiévée, etc.

Le XIX[e] siècle commence au mi-
lieu du tome V[e]; et tous les auteurs
contemporains morts ou vivans sont
successivement examinés et *jugés.*

M. Dassance n'est point partisan
de l'école moderne; ses affections et
ses admirations sont pour les écri-
vains du siècle de Louis XIV. Ce
n'est pas nous qui lui *en ferons* un
reproche : loin de là, nous pourrions
au contraire le blâmer d'avoir admi
quelques profanes dans son templ
du goût. Le mérite de ces intrus ne
rend leur présence que plus dange-
reuse. Cette critique paroîtra peut-
être un peu rigoureuse : mais M. Das
sance nous a donné le droit d'être
sévère, sous ce rapport, car il n
s'est pas borné à colliger avec go
les travaux des autres; il a lui-mêm
travaillé à l'édifice. En tête de cha
que période littéraire, il a, dans u
discours élégant et substantiel, in
diqué les causes du progrès et de l
décadence des lettres. Dans cel
qui précède la période actuelle,
a stigmatisé cette littérature sa
règle, sans frein, que l'on appelle
romantisme. Aussi voyons-nous u
sorte de contradiction entre ses p
roles et les pages très-peu no
breuses, nous devons l'avouer,

lesquelles l'on trouve quelque trace de ce style brillanté et de ce faux goût qui ont excité son indignation.

Du reste, ces taches légères seront à peine aperçues, et nous rendrons à M. Dassance la justice de dire que nous avons lu son livre tout entier avec le plus grand plaisir : aucune omission importante n'a été découverte par nous ou ne nous a été signalée. Nous considérons ce Cours de littérature comme propre à donner, sur tous les écrivains que doit connoître un homme instruit et moral, les notions les plus exactes et les opinions les plus sages. Nous croyons pouvoir prédire que cet ouvrage restera.

Histoire générale de l'Eglise, par M. Henrion, t. XIII[e]. (Voir les Annonces.)

Il ne nous appartient pas d'analyser un ouvrage que nous avons nous-même publié : mais nos lecteurs nous permettront sans doute de leur soumettre textuellement la Préface où nous expliquons à l'aide de quels matériaux et dans quel esprit nous avons composé ce volume.

Les 9 premiers tomes de l'*Histoire générale de l'Eglise* contiennent le texte rectifié de Bérault-Bercastel ; les tomes X, XI et XII, qui forment les 3 premiers volumes de notre Continuation, ont pour objet l'histoire ecclésiastique depuis l'an 1719 jusqu'à l'année 1815. Laissons maintenant parler la Préface :

« Ce quatrième volume de notre Continuation embrasse les années qui se sont écoulées de 1815 à 1840 : époque importante et riche de faits, sur laquelle il nous eût été impossible de glisser légèrement. Aussi est-il arrivé qu'après avoir retracé les dernières années du pontificat de Pie VII, les règnes de Léon XII et de Pie VIII, l'espace nous a manqué pour présenter avec les mêmes détails le pontificat de Sa Sainteté Grégoire XVI. Nous avons dû nous borner à en résumer les actes principaux dans un Appendice.

» Plus nous nous rapprochions du moment actuel, plus nous comprenions la nécessité de donner de larges proportions à notre récit. Un vif intérêt s'attache à l'histoire contemporaine, et la légitime curiosité du lecteur est d'autant plus exigeante qu'il s'agit de faits accomplis en quelque sorte sous nos yeux. D'un autre côté, l'historien, placé dans une situation délicate, ne se dérobe aux embarras de cette position, qu'en laissant parler les pièces officielles et en les reproduisant avec soin à l'appui de ses jugemens.

» Ce volume auroit paru plus tôt, si, au moment où nous en écrivions les premières pages, nous n'avions pas dû accepter un surcroît de travail. La retraite de M. Picot, qui, après avoir dirigé pendant plus de vingt-six ans l'*Ami de la Religion*, nous a laissé l'honorable fardeau de cette rédaction, a été pour nous une époque difficile ; et le journal a réclamé une partie des loisirs que nous aurions consacrés au livre. Il nous a fallu répondre aux exigences d'une position nouvelle, et nous efforcer de maintenir à la place qu'il occupoit dans l'estime publique, un recueil que l'on considéroit moins comme un simple journal que comme les Mémoires permanens du clergé de France.

» Le volume que nous publions montrera que l'*Ami de la Religion* mérite, en effet, le surnom que lui a fait donner la sévère exactitude de sa rédaction. C'est dans ce recueil que nous avons puisé, en grande partie, nos matériaux ; on le trouvera fréquemment cité au bas de nos pages ; et il n'y a que justice à dire que nous ne pouvions appuyer notre récit sur une plus sûre et plus imposante autorité.

» A côté de l'*Ami de la Religion* ont passé tour à tour plusieurs feuilles ou re-

cueils ecclésiastiques : nous avons consulté quelquefois le *Mémorial Catholique* avec profit, et la *Dominicale* nous a présenté des renseignemens biographiques dus à une plume d'où sont sortis d'excellens ouvrages.

» M. le chevalier Artaud, historien de Pie VII, Erasme Pistolesi, biographe de ce pontife, M. Cohen, auteur du *Précis historique* sur le même pape, ont frayé la route que nous avons d'abord parcourue.

» Le beau travail publié par le prélat Morichini sur les *Institutions de Bienfaisance et d'Instruction primaire à Rome*, nous a permis de faire bien apprécier l'administration de Léon XII.

» La *Chronique de Juillet*, par Rozet, livre dont la Relation du voyage de M. Caillard à Rome forme le chapitre capital, a jeté un grand jour sur la catastrophe de 1830, et sur les négociations suivies auprès de Pie VIII, à la suite de cette révolution.

» Sur les questions particulières, nous avons interrogé les *Instructions*, les *Lettres* et les *Mandemens* des évêques, notamment de M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux; de M. d'Astros, alors évêque de Bayonne; de M. de Bonald, alors évêque du Puy; de M. Clausel de Montals, évêque de Chartres; du cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse; de l'illustre M. de Quelen, archevêque de Paris, dont nous avons, dans une publication récente, fait connoître la belle vie et les travaux apostoliques.

» Nous avons aussi consulté les discussions des chambres, et recueilli les nobles réclamations que les Bonald, les Châteaubriand, les Marcellus, les Roux-Laborie, etc., ont élevées en faveur de la religion.

» Un triste épisode a dû fixer toute notre attention. Nous avons pris pour guide, sur ce point, la *Censure des cinquante-six propositions extraites de divers écrits de M. de La Mennais et de ses disciples, par plusieurs évêques de France*. Les deux *Lettres de M. l'abbé Combalot à M. F. de La Mennais, en réponse à son livre contre Rome*, intitulé : *Affaires de Rome*, nous ont révélé des circonstances intéressantes.

» La question des mariages mixtes en Prusse a été éclaircie par l'opuscule intitulé : *Exposé et Documens sur ce qui a précédé et suivi la déportation de l'archevêque de Cologne, d'après l'édition qui a paru à Rome*. La persécution dirigée par l'empereur Nicolas contre les Grecs-unis et la participation de quelques ecclésiastiques polonais à l'insurrection de la Pologne, sont appréciées dans un *Mémoire* sortant des presses de la Chambre apostolique, en réponse au *Journal de Francfort*, et dans l'*Histoire de l'hérésie constitutionnelle qui soumet la religion au magistrat*, par M. l'abbé Boyer.

» Il nous a été facile de connoître l'état de la religion dans les contrées lointaines, soit au moyen de documens particuliers, tels que le *Mémoire sur l'état actuel de l'Eglise grecque catholique dans le Levant*, par M. Mazlum, patriarche d'Antioche, soit au moyen des *Annales de la Propagation de la foi*, précieux dépôt de renseignemens authentiques, et bien souvent continuation des Actes glorieux des martyrs.

» Indépendamment de ces sources où nous avons largement puisé, des communications dues à une haute bienveillance nous ont mis à même de suppléer aux détails que nous ne trouvions pas dans les publications dont nous venons d'indiquer les titres.

» Nous remercions ici ceux qui ont daigné s'intéresser à notre travail : notre plus ardent désir a été de répondre à leurs vœux, par notre exactitude et notre sévère impartialité.

» En livrant ce volume à l'appréciation du public, nous prions nos lecteurs de nous en signaler les lacunes et les imperfections. Leurs avertissemens seront reçus avec une docilité égale à notre gratitude. Nous les prions, en outre, de nous mettre à même, par la communication des faits qui sont à leur connoissance ou des documens qui se trouvent en leur possession, d'écrire l'*Histoire du pontifi-*

tat de *Sa Sainteté Grégoire XVI* d'une manière aussi complète qu'exacte.

» On connoît nos sentimens : nous croyons inutile d'en renouveler ici l'expression. Ce volume a été écrit dans le même esprit que les précédens, c'est-à-dire dans un esprit d'entière soumission et d'inébranlable attachement au Siége apostolique. Notre centre est à Rome; et nous nous y sommes transporté par le cœur et l'intelligence, afin de juger sous leur véritable point de vue les faits de l'Histoire ecclésiastique. Tout ce que le pontife romain approuve, nous l'approuvons; tout ce qu'il condamne, nous le condamnons : notre science ne va pas au-delà.

» C'est au jugement suprême de cette infaillible autorité que nous soumettons humblement notre ouvrage. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Depuis que le siége apostolique a élevé aux honneurs des autels le bienheureux Michel de Sanctis, prêtre profès dans l'institut des PP. déchaux réformés, de l'ordre de la Rédemption des captifs, Dieu, toujours admirable dans ses serviteurs, a voulu le glorifier de plus en plus en opérant de nouveaux miracles à la suite de l'intercession de ce Bienheureux. Deux de ces miracles ont été discutés dans la Congrégation des SS. Rites, et soumis à l'examen rigoureux dont le siége apostolique fait toujours en pareille occasion précéder son jugement. Les procès-verbaux ayant été minutieusement examinés et leur *validité* étant reconnue, les deux congrégations *antipréparatoire et préparatoire* ont eu lieu, et enfin, le 25 mai dernier, la congrégation générale a été tenue dans le palais apostolique du Vatican, en présence du souverain pontife Grégoire XVI. Le Saint-Père, après avoir recueilli les votes de LL. EE. les cardinaux et des autres membres, n'a pas voulu cependant prononcer immédiatement son jugement; mais selon l'usage il a eu recours à la prière. S. S., ayant ensuite mûrement pesé toutes choses, a proclamé le 22 août dernier, dans le palais apostolique du Quirinal, la réalité des deux miracles, les déclarant de troisième ordre *(di terzo genere)*. Le premier de ces miracles est : — *La subite et parfaite guérison de Françoise Navarette-y-Sanz, d'une tumeur cancéreuse* (canceroso ed esulcerato) *dans la partie inférieure de la langue*. Le second de ces miracles est : — *La guérison instantanée et parfaite de Fr. Jean-Baptiste de la très-sainte Trinité, d'une phtisie pulmonaire, avec rétablissement complet de toutes ses forces opéré en un moment*. Etoit présent à la promulgation de ce décret, S. E. le cardinal Charles-Marie Pedicini, préfet de la Congrégation des Rites et rapporteur de cette cause. Etoient présens également Mgr Joseph-Gaspard Fatati, secrétaire de la susdite congrégation; Mgr André-Marie Frattini, promoteur de la foi, et Mgr Pierre Minetti, assesseur. Etoit présent, en outre, le P. Jean de la Visitation, supérieur-général et commissaire apostolique de tout l'ordre des PP. déchaux réformés trinitaires, et postulateur de cette même cause, ainsi que D. Pierre Romani qui l'a soutenue. Les religieux du même ordre formoient le cercle de cette assemblée, et l'on remarquoit au milieu d'eux F. Jean-Baptiste de la très-sainte Trinité, qui, par l'intercession du B. Michel, a été si subitement et si parfaitement guéri, et qui marche maintenant dans sa force et dans l'état de santé le plus vigoureux et le plus florissant.

— La fête du glorieux apôtre et évangéliste saint Matthieu a été célébrée le 21 septembre dernier, avec beaucoup de pompe, au palais Sabin (*palazzo Sabino*), dans l'église dédiée

au saint par les soins de Mgr Jean-Baptiste Nardi Valentini.

PARIS. — La rentrée du séminaire du Saint-Esprit vient de s'effectuer : il s'y trouvera environ 40 élèves, comme les années précédentes; mais ce nombre est insuffisant pour entretenir les prêtres nécessaires dans nos colonies. Si donc quelques jeunes gens, déjà en théologie, vouloient venir terminer leurs cours dans ce séminaire pour se disposer aux missions qu'il alimente, ils y seroient reçus avec plaisir. Ils devront s'adresser à M. l'abbé Fourdinier, supérieur de l'établissement, qui est chargé par la congrégation de la Propagande et par le gouvernement de choisir les prêtres qui doivent aller dans nos possessions d'outre-mer.

Voici les différens envois de prêtres qui ont été ou qui vont être faits.

Depuis que M. Poncelet, préfet apostolique de l'île Bourbon, a quitté l'île pour se rendre momentanément en Europe, comme nous l'avons dit, M. Fourdinier a envoyé trois prêtres dans cette colonie. Deux autres vont bientôt partir.

Au commencement du mois de septembre, trois prêtres sont partis de Nantes pour aller commencer une mission à *Nosbé*, île située près celle de Madagascar. Ils doivent prendre avec eux deux ou trois ecclésiastiques du clergé de Bourbon. Cette mission peut avoir d'heureux résultats; car de là les missionnaires pourront peut-être un jour pénétrer dans la grande île de Madagascar.

M. Fourdinier a en outre envoyé, il y a quelques mois, deux prêtres à Cayenne. Deux vont partir pour le Sénégal, trois pour la Guadeloupe, et de[illegible] Martinique.

[illegible]s colonies, on commence à travailler avec zèle et succès à l'instruction des noirs; les maîtres comprennent, pour la plupart, la nécessité de faire instruire leurs esclaves. Beaucoup prient les prêtres de se rendre sur leurs habitations pour remplir leur saint ministère; quelques-uns même font élever des chapelles pour y réunir leurs nègres.

Diocèse d'Arras. — Le 14 octobre, S. E. le cardinal de La Tour d'Auvergne, accompagné de tous les membres de son chapitre, a fait la bénédiction de la nouvelle chapelle du petit séminaire. Le prélat a exprimé ensuite aux jeunes élèves la joie que son cœur éprouvoit en mettant, au nom de la religion, le sceau à l'établissement qu'il venoit de former.

Diocèse de Bordeaux. — Mgr l'évêque d'Alger a écrit à la *Guienne*, qui avoit annoncé, d'après les journaux de Toulon et de *Marseille*, que le prélat ne retourneroit plus en Afrique. Comme on le verra par sa lettre, le pontife veut mourir sur la terre qu'il a évangélisée avec tant de succès, et où l'attendent de nouveaux triomphes apostoliques.

« A M. le rédacteur du journal la *Guienne*.

» Monsieur,

» Depuis mon arrivée en France, où les médecins d'Alger m'ont envoyé, il y a deux mois environ, pour tâcher d'y détruire le germe d'un mal qui résistoit déjà à leurs efforts en Afrique, et qui pouvoit devenir funeste à la mission si difficile et si grave qui m'a été imposée, je ne cesse de lire dans les journaux toute sorte de nouvelles étranges sur des projets qui n'ont aucune espèce de fondement, et sur ma résolution arrêtée de ne plus retourner en Algérie.

« On annonce d'une manière positive, » que M. l'évêque Dupuch ne retournera » plus à Alger. »

» Ainsi s'exprimoit, il y a peu de jours

encore, une feuille du Midi, dont la *Guienne* et tous les journaux de Bordeaux répétoient hier les expressions.

« Quelque répugnance que j'éprouve à entrer personnellement dans de pareils détails, je dois déclarer et déclare en effet de la manière la plus positive, la plus expresse, qu'il n'a pas été un seul instant, *qu'il* n'a pu être question pour l'évêque *d'Alger* d'un changement quelconque de siége, et par conséquent qu'il retournera *au poste où il doit vivre et mourir*, le plus tôt que le lui permettra l'état de sa santé, c'est-à-dire, au plus tard, dans la dernière quinzaine du mois prochain.

» J'ose espérer qu'une déclaration aussi nette et aussi précise fera cesser tout-à-fait et pour toujours de semblables bruits, qui n'ont, je le répète, aucune espèce de fondement.

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'hommage de tous mes sentimens les plus respectueusement dévoués.

» † ANTOINE-ADOLPHE, évêque d'Alger.

» Aux Collines, le 17 octobre 1841. »

Diocèse de Marseille. — La *Gazette du Midi* consacre une courte notice à M. le chanoine Bonnafoux, dont la mort vient d'émouvoir toute la population de Marseille.

« Il étoit né à Barcelonnette, et sa famille appartenoit à la classe si estimable des propriétaires ruraux. A peine adolescent, il reçut à Embrun la tonsure ecclésiastique, vint à dix-sept ans dans cette ville de Marseille qu'il devoit édifier pendant quarante années, et acheva ses études à l'excellent séminaire du Bon-Pasteur. Trop jeune encore pour recevoir les ordres sacrés, il entra comme précepteur chez un respectable négociant, M. Beaussier. Admis enfin à la prêtrise, il remplissoit les fonctions de vicaire de Saint-Laurent, quand une populace effrénée envahit le fort Saint-Jean et massacra le gouverneur, M. le chevalier de Beausset. Au milieu de la consternation générale, l'abbé Bonnafoux ne craignit pas de se rendre, en habits sacerdotaux et précédé de la croix, sur le théâtre de l'assassinat : il enleva le corps de la victime et l'ensevelit honorablement.

» Bientôt la révolution ne voulut plus souffrir dans les églises que des prêtres apostats, et le jeune vicaire commença les pénibles et dangereux travaux du ministère secret. Un décret qui exiloit tous les prêtres fidèles à la religion, l'obligea de quitter la France. Il se rendit à Bologne avec plusieurs ecclésiastiques du Bon-Pasteur, et utilisant les jours de son émigration, il fut employé quelque temps dans les bureaux du cardinal légat.

» Dès le 9 thermidor, il revint à Marseille, muni des pleins pouvoirs de Mgr de Belloy, pour y exercer le saint ministère. Le 18 fructidor rendit sa mission plus périlleuse que jamais. Il ne recula point devant elle, et, trompant la vigilance des révolutionnaires par de nombreux déguisemens, il rendit les plus grands services à la religion, jusqu'au moment où le concordat de 1801 releva les autels. Il fut rendu alors à ses fonctions de vicaire de Saint-Laurent. Un an après, le vénérable chef de la paroisse, M. le curé Lévésy, mourut subitement dans la chaire même où il instruisoit son troupeau, et l'abbé Bonnafoux reçut cette étole qu'il a portée trente-sept ans pour l'honneur de l'Eglise, la consolation des malheureux et le bien de tous.

» Les Marseillais seuls peuvent savoir à quel point ce saint prêtre étoit chéri de la population de Saint-Laurent; quelle magistrature paternelle il y exerçoit; comme il disposoit, pour la paix des familles, l'ordre public et le bien de la religion, de ces hommes vifs, ardens, passionnés, endurcis par les périls et les fatigues de la mer! Jamais sa parole ne trouva de résistance, parce que jamais elle ne se fit entendre que pour la justice et dans l'intérêt général, et que ses paroissiens connoissoient tous l'inépuisable amour de cet homme, veillant comme un ange protecteur sur trois générations, qui

toutes avoient reçu de lui le signe du chrétien, dont il avoit guidé les premiers pas dans l'église, béni l'union, consolé la souffrance, ou honoré la sépulture. Pour ne pas quitter ce troupeau chéri, il refusa plus d'une fois les plus belles cures de Marseille, un évêché même. « La mître » de Paris, disoit-il, ne me feroit pas abandonner Saint-Laurent. » Ces refus généreux, tenus secrets par lui, n'avoient pas dû être respectés par ceux qui avoient voulu récompenser tant de mérites. La population de Saint-Laurent les connut, et, si son affection ne parut pas plus vive encore, c'est que depuis long-temps elle ne pouvoit plus augmenter.

» Ce que les offres les plus brillantes n'avoient pu obtenir de l'abbé Bonnafoux, l'intérêt de ses paroissiens l'imposa enfin à cet homme d'amour et de dévoûment. Accablé d'infirmités, n'espérant point assurer la bonne administration de la paroisse, tout en gardant avec son titre le moyen d'exercer encore sa bienfaisante influence, il annonça lui-même à ses paroissiens désolés sa résolution irrévocable de quitter des fonctions où ses forces trahissoient son zèle, et d'accepter l'honorable repos que son évêque lui offroit dans le chapitre de la cathédrale.

» Ce repos ne fut pas long. La vieillesse et les infirmités se faisoient sentir de plus en plus. La seconde année de son canonicat, l'abbé Bonnafoux, déjà frappé d'apoplexie, alloit dépérissant de jour en jour. Une dissolution de sang se prononça : elle a fini lentement cette sainte vie, sans altérer un instant le calme, la bonté, la douce gaîté de cet homme vénérable. Il désiroit la mort comme la récompense de sa vie : il l'a reçue avec le bonheur et la joie sur le visage. »

CANADA. — A la date du 1er septembre, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, étoit sur le point de quitter la Nouvelle-Ecosse pour retourner à Québec, Montréal et New-York. Il venoit de repren[illegible]s de ses prédications apostoliques, qu'une grande fatigue de poitrine l'avoit obligé de suspendre pendant un mois. Déjà il avoit évangélisé les anciennes populations françaises, accourues de plusieurs lieues pour entendre le digne évêque, qu'elles accueilloient comme le plus tendre des pères et le meilleur des amis. La plupart de ces familles, pleines de foi, viennent de notre Normandie et de notre Bretagne. Près de 18,000 Français, dits *Acadiens*, sont répandus dans le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse. Ces bons compatriotes ont témoigné au prélat missionnaire une confiance sans bornes qui n'a rendu que plus douloureux le moment de la séparation : mais il a bien fallu se quitter.

Les Français qui habitent toutes ces contrées, soumises au joug britannique, ne démentent pas leur généreuse origine. Leur vieil *attachement* à la foi est tel, que *les protestans* nombreux et puissans qui les entourent, n'ont pu encore en séduire un seul.

Le 6 septembre, Mgr de Nancy a ouvert à Saint-Ours, une retraite, qui a été continuée par M. l'abbé Viau, grand-vicaire. Elle a produit les fruits les plus abondans. Des conversions nombreuses et éclatantes, la distribution du pain eucharistique à 4,000 personnes, un élan marqué vers tout ce qui peut entretenir et accroître la piété dans les cœurs, un recueillement profond dans l'assistance aux offices, une paix inaltérable dans toutes les familles, une société de tempérance fondée ; tels sont les résultats dont la paroisse de Saint-Ours [illegible] le Seigneur.

Le 13 septembre, une députation, à la tête de laquelle se trouvoit M. le curé Paquin, de la paroisse du Chêne (côte Saint-Joseph), s'est rendue à la mission du Lac pour y

voir le prélat, et l'inviter à venir dans cette paroisse le dimanche suivant. Mgr de Forbin-Janson a accepté avec beaucoup de grâce, et la nouvelle de sa visite s'est répandue bientôt dans toute la campagne.

Au jour fixé, plus de 10,000 personnes attendoient le prélat. On avoit élevé des tentes. Des drapeaux, avec des inscriptions analogues à la fête, flottoient à l'entour du camp qui avoit été dressé. Le chemin étoit jonché de fougère et orné de guirlandes. Une foule immense bordoit les avenues, quand le canon annonça que Mgr de Nancy franchissoit les limites de la paroisse. Une longue procession de voitures l'accompagna, au milieu des *vivats* de la foule, jusqu'à la tente qui lui avoit été préparée.

Le curé lui adressa une touchante allocution, où il commenta ces paroles : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ;* paroles qu'on avoit inscrites, au-dessus de la tente, sur un superbe drapeau. Après avoir répondu, le pontife bénit une croix et prononça un discours qui fut suivi de longs applaudissemens. Ensuite, M. Dufresne, supérieur de la mission du Lac, en qualité de représentant du séminaire Saint-Sulpice, dans la dépendance duquel se trouve la côte de Saint-Joseph, présenta au prélat une adresse revêtue de 500 signatures recueillies sur le lieu même.

Mgr de Nancy offrit ses remercîmens pour l'intérêt qu'on venoit de lui témoigner. Il accepta le patronage d'une école qu'on va fonder à Saint-Joseph, et laissa un souvenir de sa générosité, en remettant aux fond[illegible]urs une somme d'argent [illegible] et établissement.

Avant de quitter le pays où le Seigneur s'est servi de lui pour manifester sa grâce, le vénérable évêque de Nancy a voulu laisser un monument à la gloire de l'auteur de tous les bienfaits spirituels dont les populations du Canada ont été favorisées. Il se proposoit, à cet effet, d'ériger le 21 septembre, au sommet de la montagne de Bel-OEil, une croix, haute de 80 pieds, et dont le bois devoit être tout recouvert de ferblanc. Mgr de Forbin-Janson devoit bénir, dans cette même solennité, un *Chemin de la Croix*, conduisant au sommet de la montagne par une route facile, et le long duquel seront construites de petites chapelles pour les stations.

— Mgr l'évêque de Quebec, par une lettre pastorale, invite le clergé de son diocèse à une retraite générale.

Tout l'épiscopat du Canada a réclamé contre un projet de loi sur l'instruction primaire, dans une protestation adressée à la chambre d'assemblée du Canada.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

En politique, toutes les entreprises qui avortent sont des cas niables, et il est infiniment rare de rencontrer des gens qui s'en vantent. Il doit donc paroître tout naturel que l'échauffourée qu'on vient de voir échouer en Espagne n'ait ni père ni mère. Cependant la plupart des journaux s'obstinent à vouloir qu'elle en ait. Ils désignent positivement Marie-Christine du côté maternel; et c'est tout au plus s'ils admettent que l'entreprise soit d'un père inconnu.

Pour ce qui la concerne, Marie-Christine nie le fait. Le respect qu'on doit à sa royale parole ne nous permet pas de la contester et encore moins de la démentir. Nous voudrions seulement savoir ce qui seroit arrivé dans le cas où la levée de boucliers dont il s'agit auroit eu un meilleur succès, et si personne ne se seroit présenté pour s'en reconnoître l'auteur; car, encore bien que le plus creux de nos cerveaux doctrinaires ait prétendu qu'il y a des *effets sans cause*, nous doutons néanmoins que l'événement actuel soit de ce nombre.

Du reste, il y a un vieil axiome qui dit : *Ille est cui prodest.* Pour savoir à qui attribuer la nouvelle perturbation révolutionnaire qui agite l'Espagne, il n'y a donc qu'à chercher à qui elle auroit profité en cas de réussite. C'est la meilleure règle de jugement que nous puissions indiquer au milieu du vague des opinions et des dénégations. Qui auroit été régent ou régente à la place d'Espartero? qui auroit touché en Espagne les revenus de la liste civile? qui auroit épousé la fille aînée de Marie-Christine? Quand on aura éclairci par là les deux derniers mots de l'axiome *Ille est cui prodest*, il sera facile d'appliquer les deux premiers à qui il appartient.

PARIS, 22 OCTOBRE.

Par ordonnance, en date du 19 de ce mois, le 3ᵉ collége électoral du département de la Manche est convoqué à Cherbourg, pour le 13 novembre prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Quesnault aux fonctions d'avocat-général près la cour de cassation.

— M. Meilheurat, député, conseiller à la cour royale de Riom, est, dit-on, nommé directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, en remplacement de M. Desclozeaux. Il seroit remplacé à Riom par M. Conchon, avocat, maire de Clermont-Ferrand.

— M. le maréchal Gérard, au retour du voyage qu'il a fait sur les bords du Rhin, après le cruel malheur qui l'avoit frappé, a repris le commandement de la garde nationale.

— Le traité qui confère à une compagnie anglaise l'exécution du chemin de fer de Paris à Lille, avec embranchement sur Calais, n'est pas encore signé, comme on l'a dit. Il a reçu seulement l'approbation du ministre des travaux publics, et il est soumis, en ce moment, à l'examen du ministre des finances.

— Mercredi, M. Hébert, réuni à la commission d'instruction de la cour des pairs, a interrogé à la Conciergerie Quénisset et quelques-uns de ses coaccusés. On dit que quelques arrestations ont encore été faites à la suite de nouvelles révélations; on assure, du moins, que la Conciergerie a reçu mardi plusieurs prisonniers, et qu'il a été fait, dans Paris, un grand nombre de visites domiciliaires.

— M. Delaroche, gérant du *National*, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, pour un article sur son acquittement du 23 septembre, publié dans son numéro du 24. M. Nouguier, avocat-général, a soutenu l'accusation; Mᵉ Marie, qui avoit défendu le *National* lors du précédent procès, lui a encore aujourd'hui prêté le secours de sa parole. Après une heure de délibération, le jury a prononcé un verdict de non culpabilité. En conséquence M. Delaroche a été acquitté.

— La *Gazette des Tribunaux*, la *Quotidienne* et la *Gazette de France* ont rendu compte des débats du procès intenté devant le tribunal civil de Grenoble, par M. Simon Didier, au gérant du *Courrier de l'Isère*, à l'occasion d'un *article de ce* dernier journal qui contenoit certaines imputations contre la mémoire de Paul Didier, son père. Le procureur du roi a poursuivi les gérans des trois premiers journaux pour infraction à l'art. 10 de la loi du 9 septembre 1835, qui interdit de rendre compte des procès en diffamation. Le tribunal de la Seine, par un jugement que nous avons rapporté, décida que le procès de M. Simon Didier avoit pour objet, non pas une diffamation, mais un refus d'insertion, et il prononça l'acquittement des trois journaux. M. le procureur du roi a interjeté de ce jugement un appel sur lequel la cour royale, présidée par M. Silvestre, étoit appelée hier à statuer. M. l'avocat-général Bresson a soutenu avec beaucoup d'énergie l'appel, qui a été habilement combattu par Mᵉ Paillard de Villeneuve, avocat du gérant de la *Gazette des Tribunaux*. La cour, après une courte délibération, a confirmé l'acquittement prononcé par le tribunal de première instance.

— La cour royale a confirmé mercredi le jugement de la 7e chambre du tribunal de la Seine, qui a condamné à dix-huit mois de prison le nommé Maillard, ouvrier cordonnier, pour sa participation aux troubles de la place du Châtelet. Maillard étoit entré dans la boutique d'un marchand de nouveautés, et avoit exigé *qu'on* lui remît un morceau de calicot rouge, dont il fit un drapeau qu'il portoit en tête d'un rassemblement qui remontoit la rue Saint-Denis.

— La cour de cassation (chambre criminelle) a rejeté le pourvoi formé par Valentin Duclos, l'un des coaccusés de Darmès, contre l'arrêt de la cour royale de Paris (chambre des appels de police correctionnelle), qui l'avoit condamné à deux ans de prison et 300 fr. d'amende, pour détention de poudre et de munitions de guerre.

— C'étoit hier que la même cour devoit prononcer sur le pourvoi de madame Lafarge. L'arrivée des pièces de *procédure* du tribunal de Tulle dont la cour suprême avoit ordonné l'apport mettoit l'affaire en état. Mais Me Daverne, avocat de la demanderesse en cassation, n'ayant pas été averti à temps, l'affaire a été renvoyée à l'une des audiences du mois de novembre.

— Le *Moniteur Parisien* annonce que M. le marquis de Forbin vient d'être cité en cour d'assises, sous la prévention d'avoir provoqué à la désobéissance aux lois et excité à la haine et au mépris du gouvernement, dans un écrit sur le recensement.

— La *Mode* a été renvoyée, par la chambre du conseil, devant la chambre des mises en accusation, sous la prévention du délit d'espérance.

— Le *Courier* anglais dit qu'un traité est intervenu entre le comte Delisle et quelques spéculateurs anglais et le gouvernement français, pour établir à Paris un pavé de bois. Le préfet de la Seine a autorisé une expérience dans la rue de Provence.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On lit dans l'*Impartial de Besançon*, du 18 :

« Dans la nuit du 13 au 14 octobre, un attentat inqualifiable a été commis contre la personne de M. Pobelle, prêtre, curé à La Rivière, canton de Pontarlier.

» Un fort morceau de hêtre, arrondi, creusé intérieurement à une certaine profondeur, en forme de canon, et garni à chaque bout d'un fer de roue de voiture, le tube rempli de poudre et de morceaux de plomb coupés de diverses grosseurs, bien bourrés et enveloppés de gros papier ou de carton gris, avec la lumière percée à l'aide d'une petite vrille et couverte, à ce qu'il paroît, d'un morceau d'amadou auquel on avoit mis le feu, a été placé sur l'appui de la fenêtre de la principale chambre à coucher du presbytère, la gueule sans doute dans la direction du lit. . . . . .

» Cette machine infernale a fait explosion vers minuit; mais la force de la charge l'a fait éclater, et les projectiles qu'elle contenoit ont été lancés au plafond et sont tombés, un sur le lit où M. le curé Pobelle reposoit, et n'a pas été atteint, les autres sur le plancher. Ils ont été soigneusement ramassés par le maréchal-des-logis de gendarmerie qui a recueilli aussi la bourre, un morceau d'amadou et toutes les parcelles de cette machine qui ont été retrouvées.

» La clameur publique signale comme principaux auteurs de ce crime deux habitans notables de la commune. Des propos tenus par eux dans un café, une heure avant l'événement, contre le curé, le maire et des membres du conseil municipal, et leurs démarches remarquées par des témoins au moment de l'explosion, établissent de fortes présomptions contre eux.

» Une instruction a été immédiatement commencée. »

— En ce moment, les eaux de la Loire, de la Mayenne et de la Sarthe baissent.

— Celles du Rhône se sont considéra-

blement élevées dans la nuit du 17 au 18; elles inondoient, le 18 au matin, une partie des Petits-Brotteaux.

— Le tribunal correctionnel de Lavaur vient de juger les individus arrêtés à l'occasion des troubles qui ont eu lieu dans cette ville durant le recensement. Une jeune fille a été condamnée à quinze jours de prison; les autres, au nombre de quatre, n'auront à subir que des peines légères d'emprisonnement, dont le maximum est de huit jours.

— On lit dans la *Gazette d'Auvergne*, du 20, que rien n'est encore officiellement connu des résultats de l'instruction judiciaire sur les événemens de septembre. Près de 200 arrestations ont eu lieu, et on prétend qu'il y en aura encore une cinquantaine à faire.

La *Gazette d'Auvergne* ajoute que M. Maignol, commissaire délégué par la cour royale pour instruire l'affaire, veut résigner ces fonctions extraordinaires.

Une autre difficulté que rencontre l'instruction seroit l'absence de témoins pour quelques-uns des faits principaux du procès.

— L'*Ami de la Charte* dit que le nombre des personnes arrêtées à raison des troubles de Clermont et de Chauriat n'est que de 105. Douze d'entre elles ont été mises en liberté. Il en reste 93 en état de détention.

— Le procureur-général près la cour royale de Riom a donné l'ordre de poursuivre disciplinairement un notaire du ressort pour avoir reçu sciemment un acte frauduleux au moyen duquel un individu, accusé de parricide, cherchoit, avant de prendre la fuite, à soustraire ses biens à l'action de la justice.

— Le journal de Bayonne, la *Sentinelle des Pyrénées*, a été saisi à la poste et dans ses bureaux.

— D'après un journal ministériel, le recensement a été troublé à Pradelles (Haute-Loire) par d'assez graves désordres qui auroient nécessité le départ du préfet avec une force militaire suffisante pour en imposer aux rebelles.

EXTÉRIEUR.

Deux dépêches télégraphiques transmises de Perpignan le 19 et le 21 donnent les nouvelles suivantes : « Le *Constitutionnel* (de Barcelonne) fait un appel aux républicains français pour troubler l'ordre dans notre pays, afin de faciliter l'entrée des Espagnols sur notre territoire. La députation provinciale a envoyé au gouvernement une adresse demandant la destitution des fonctionnaires civils et militaires qui sont à l'étranger. La junte de surveillance de Barcelonne a retiré les ports-d'armes. Il n'en sera plus délivré de nouveaux qu'à ceux qui en seront dignes. Elle a aboli le droit d'entrée sur les porcs à Barcelonne. »

— Deux autres dépêches télégraphiques de Bayonne, en date du 21, transmettent ce qui suit : « Le chef politique du Guipuzcoa annonce qu'un bataillon du régiment de Bourbon et un de la milice de Vittoria se sont *soulevés contre l'insurrection*, dont plusieurs chefs *ont été arrêtés*; les autres gagnent la frontière. Alcala marche sur Tolosa. Les troupes en Alava et en Guipuzcoa, officiers et soldats, ont subitement fait leur soumission au régent, dans la nuit du 19 au 20. Les populations menacées par Zurbano et Rodil ont aussi reconnu le gouvernement. Les chefs du mouvement sont en fuite. Plusieurs sont déjà entrés en France, entre autres, le marquis d'Alameda. Montès de Oca a été arrêté à Bergara. On ne sait encore rien en Navarre ni en Biscaye. »

— Enfin voici la substance de quatre dépêches reçues aujourd'hui :

« Rodil est entré à Vittoria le 21 au matin. Montès de Oca a été fusillé. Bilbao a envoyé, le 20, faire sa soumission à Rodil.

» Beaucoup d'officiers espagnols réfugiés sont arrivés cette nuit à Sarre. Parmi eux, se trouvent Urbistondo, deux autres généraux et trois brigadiers. Les troupes du régent occupent la frontière de Navarre. Le 20, O'Donnell a ordonné d'évacuer la citadelle de Pampelune.

« La junte de Barcelonne a suspendu ant-hier la formation des bataillons ncs. Elle envoie au régent un million : réaux.

« La *Gazette* de Madrid du 18 contient n décret qui met en état de blocus la ôte de Cantabrie depuis Castro-de-Urliales jusqu'à Fontarabie, à l'exception : ces deux ports et de ceux de Gueta- ;, de Saint-Sébastien et du Passage. »

— Les courriers ordinaires d'Espagne ontinuent à manquer souvent. Les derières lettres de Bayonne donnoient à spérer, d'après des bruits qui couroient ır la frontière, que Diego Léon n'avoit as été exécuté, et que, sur sa demande, Espartero lui avoit fait grâce. Cette nouvelle paroît peu vraisemblable. Du reste, elle ne s'accorde pas avec le récit d'un courrier anglais parti de Madrid le 15 au soir, et qui a dit en passant par Bordeaux que le condamné avoit été fusillé le même jour à 2 heures. Selon le rapport de ce courrier, l'état de Madrid n'inspiroit aucune inquiétude, et le régent faisoit ses préparatifs pour se rendre deux ou trois jours après dans les provinces du nord. L'infant don Francisco, qui se trouvoit le 16 à Sarragosse, devoit se porter au-devant d'Espartero sur la route de Madrid à Vittoria.

— On prête à Espartero l'intention de demander au gouvernement français l'expulsion de Marie-Christine. Nous ne savons si on la lui accordera directement; mais s'il ne l'obtient pas, il n'a qu'à la faire demander par l'Angleterre; et il peut compter qu'elle ne lui sera pas refusée.

— La session ordinaire des Etats-généraux de Hollande a été ouverte le 18. Dans son discours, S. M. néerlandaise se félicite de la bonne intelligence qui rè[gn]e entre son royaume et les puissances étrangères, ainsi que de la prospérité industrielle et commerciale du pays. Elle annonce que des mesures ont été prises pour que le gouvernement du grand-duché de Luxembourg fût convenablement séparé de celui de la Nécrlande. Enfin, le roi exprime l'espoir que différentes réformes seront incessamment introduites dans la législation sur les conflits, sur le notariat, etc.

Du reste, il ne parle pas de la complication des affaires de la Hollande avec l'union des douanes prussiennes.

— On lit dans la *Chronique de Courtray*, 17 octobre :

« Hier a été amené dans la prison de cette ville et conduit ce matin à la frontière, escorté par la gendarmerie, un jeune Parisien arrêté à Bruxelles à la demande du gouvernement français, qui y avoit joint son signalement. Le jeune homme, ouvrier menuisier, battoit le pavé depuis plus de quinze jours. A ce qu'il paroît, il étoit en correspondance avec quelques-unes des personnes qui, à Paris, ont été arrêtées comme conspirateurs, complices de Quénisset, et c'est cette correspondance qui auroit motivé son arrestation. »

— La *Gazette de Londres*, du 19, contient enfin les nominations officielles de lord Cowley comme ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le gouvernement français, de lord Stuart de Rothsay près l'empereur de toutes les Russies, de sir Strafford Canning près la Sublime-Porte, et de sir Robert Gordon près l'empereur d'Autriche; enfin lord Burghersh est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi de Prusse.

— Les dernières nouvelles des Etats-Unis et de la frontière du Canada excitent la plus vive inquiétude en Angleterre. On attend avec la plus grande anxiété le *Caledonia* qui apportera des renseignemens plus positifs que ceux qui ont été reçus jusqu'à présent. On a attendu ce navire à Liverpool pendant toute la journée de dimanche, et, malgré un vent très-violent, la jetée a été, dit-on, remplie par une foule impatiente d'avoir la première vue du paquebot. Tout porte à croire que le *Caledonia* aura

été retenu par ordre du ministre anglais aux Etats-Unis pour apporter la nouvelle du résultat du procès de M. Mac-Leod. Le *Britannia*, qui devoit partir de Liverpool pour New-York mardi, est retenu par le gouvernement anglais pour qu'il puisse emporter la réponse aux dépêches qui arriveront par le *Caledonia*. Sir Charles Bagot, le nouveau gouverneur du Canada, partira avec les instructions définitives du gouvernement anglais.

La presse anglaise s'exprime en général avec une réserve qui prouve toute la gravité des circonstances. Aucun journal anglais ne cherche à justifier en principe l'enlèvement du colonel Grogan sur le territoire américain; et comme on n'a encore aucune relation anglaise du fait, on est obligé d'attendre des nouvelles moins suspectes de partialité. Il est possible que ce soit un détachement de volontaires canadiens qui ait fait cette sortie malencontreuse pour s'assurer d'un otage en échange de M. Mac-Leod. L'expédient seroit des plus malheureux, car au point d'exaspération où sont arrivés les esprits des deux côtés de la frontière, il est probable qu'au lieu de ne pendre aucun des deux prisonniers, on les pendroit tous les deux. Un passager du dernier paquebot dit que l'arrestation du colonel Grogan n'a pas été faite par un officier anglais, mais par un habitant de la frontière, un charpentier, dit on, qui a un grade dans la milice. En ce cas, le fait auroit moins de gravité et perdroit le caractère que lui auroit donné l'intervention de troupes régulières et d'un officier de la reine. Mais il n'en est pas moins vrai que la frontière est en feu. Le gouvernement de l'Etat américain de Vermont a publié une proclamation pour appeler la milice aux armes. Il paroît certain que M. Fairfield, un des hommes les plus passionnés dans la question des limites, va être nommé gouverneur de l'Etat du Maine. Toutes ces circonstances ne justifient que trop les inquiétudes manifestes en Angleterre.

— Le navire *Charles Carroll*, arrivé au Havre, a apporté la nouvelle que l'a faire de Mac-Leod avoit été, sur la de mande de son avocat, remise au 4 oc tobre.

— On lit dans le *Morning-Advertiser* :

« On dit dans quelques cercles que sept vaisseaux de ligne ont reçu l'ordr de se rendre en Amérique. La plus grand activité règne dans l'amirauté, où l'on veut se tenir prêt à tout événement. Le bruit court qu'un conseil a même é tenu samedi à l'amirauté. »

— Depuis trois ou quatre jours, il rè gne à Londres un temps épouvantable e le vent souffle avec une rare violence. De dégâts effroyables ont été causés par l tempête sur les bords de la Tamise. La marée s'est élevée de 18 pouces plus hau que la plus forte marée de mars *1828*. Ligh-Street, Wapping, New-Lane, Shadwell, inondés complètement, ont présenté l'aspect d'un canal immense. Sur diver points, les habitans se sont vus dans l nécessité de déménager *subitement*. L'ea est entrée dans plus de *cent rues et dan* des boutiques de Wapping-Street. Les marchandises ont été entraînées. Les habitans avoient de l'eau jusqu'au genou pendant qu'ils s'empressoient de déménager les appartemens et magasins du rez-de-chaussée. Blackwall-Railway a été con traint d'interrompre le service de se convois, une partie du chemin de fer se trouvant couverte par les grosses eaux. On a eu les craintes les plus sérieuses pour l tunnel de la Tamise. Heureusement on pu empêcher l'eau de faire irruption dan le tunnel. Si le parlement avoit été en core réuni, les membres des deux cham bres auroient été forcés de se rendre e bateaux à la séance.

— Les nouvelles de Lisbonne sont d 11 octobre. Le sénat s'occupoit de projets financiers adoptés par l'aut chambre.

Un navire négrier espagnol, captu par un bâtiment de guerre portugais étoit l'objet de réclamations de la part d gouvernement d'Espagne.

— Le code pénal français, resté en vigueur jusqu'à présent dans la Hesse rhénane, vient d'y être remplacé par un nouveau code, en 58 chapitres et 481 articles, promulgué le 10 octobre pour tout le grand-duché de Hesse.

— Le prince Galitzyn, président du sénat russe, a, d'après sa demande, reçu sa démission de cette fonction.

— Des nouvelles arrivées de Trébisonde portent qu'une révolte a éclaté en Géorgie contre les autorités russes. Les insurgés ont voulu mettre le feu aux établissemens de quarantaine à Anaklia.

Lectures chrétiennes, en forme d'Instructions familières, sur les Epîtres et les Evangiles des dimanches, et sur les principales fêtes de l'année. *Nouvelle édition* (1).

L'auteur des *Lectures chrétiennes* n'avoit entrepris son travail que pour l'usage d'une famille particulière. Il lui avoit semblé utile qu'une méditation de l'Epître et de l'Evangile du jour fût présentée comme un aliment à la piété de cette famille. En effet, il en résulta de si heureux fruits, que des personnes respectables ne tardèrent pas à presser l'auteur de procurer à d'autres le bienfait d'une lecture restreinte d'abord à un cercle de personnes si étroit. Sa modestie dut céder à ces sollicitations : mais, en déférant au désir qu'on lui exprimoit, il persista à garder l'anonyme. Il s'effaça personnellement, pour laisser agir son livre.

Plusieurs éditions ont prouvé le mérite de cet excellent recueil, dont on peut dire ce que son auteur dit lui-même des livres du laborieux et estimable Lhomond : « Il » est peu d'ouvrages en ce genre qui of» frent à la fois autant de précision, d'in» térêt et d'utilité. »

Les lectures relatives aux Dimanches sont tirées en grande partie des *Prônes* de l'abbé Cochin : elles en contiennent la substance, à quelques changemens près que l'auteur a crus nécessaires.

Celles qui ont rapport aux Fêtes sont puisées dans les meilleures sources, telles que le nouveau *Pastoral de Paris*, les ouvrages de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon, Berthier, Godescard, Baudrand, Duquesne, etc.

Citer de tels noms, c'est présenter la plus forte de toutes les garanties.

Indépendamment de l'autorité des noms, l'auteur a eu soin de n'admettre dans son recueil que les extraits jugés les plus propres à éclairer et à toucher ; il a eu soin de n'y rien laisser entrer qui n'ait paru d'une rigoureuse exactitude et d'une parfaite orthodoxie. On peut donc se servir avec une confiance entière de ces *Lectures chrétiennes*.

Chaque père de famille exerce, dans son intérieur, une fonction ecclésiastique, et en quelque sorte épiscopale, comme parle saint Augustin, alors qu'il donne aux siens des avis salutaires, qu'il les exhorte et qu'il les instruit. Or, quel moyen à la fois plus facile et plus sûr de les bien instruire? Il lui suffira de recourir aux *Lectures chrétiennes* pour dispenser à sa famille un enseignement qui sera l'utile auxiliaire de celui qui descend, dans nos églises, de la chaire sacrée.

Chaque lecture est terminée par une prière.

En parcourant les tables qui indiquent sommairement, à la fin de chacun des trois volumes, l'ordre et le sujet des *Lectures chrétiennes*, nous nous sommes assuré que l'auteur en avoit ajouté de nouvelles à cette édition. Nous avons trouvé six additions dans le tome 1er.

Nous pourrions borner notre compte-rendu à ces quelques mots. Cependant, nous ne le terminerons pas sans faire remarquer que les *Lectures chrétiennes*, utiles pour les pères de famille, ne le sont pas moins pour les ecclésiastiques placés à la tête des paroisses, et qui trouveront dans ce recueil des prônes excellens qu'il seront les maîtres de développer selon les circonstances de temps et de lieux.

(1) 3 vol. in 12. Prix : 6 fr., et 8 fr. 50 c. franc de port. Au bureau de ce Journal.

Il vient de paroître une nouvelle édition de l'*Herméneutique sacrée* de Janssens, à l'usage des séminaires, traduite en français; c'est la troisième édition, revue et augmentée par M. l'abbé Sionnet. Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage : nous dirons seulement que cette édition est faite économiquement et dans l'intérêt des séminaires, puisqu'elle est complète en un seul volume in-12 demi-compacte.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[e], rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 22 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 114 fr. 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 98 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 15 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 45 c.
Act. de la Banque. 3335 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1285 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1222 fr. 50 c.
Emprunt belge. 101 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 104 fr. 90 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 628 fr. 75 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 3/8.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3507.

MARDI 26 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

De l'état de la religion aux Etats-Unis.

Celui qui, l'histoire à la main, assisteroit à la naissance et à la formation des différens peuples qui se sont succédé sur la surface du globe, et qui, fondé sur l'analogie, concluroit qu'ainsi est né, qu'ainsi s'est formé le peuple Américain, se laisseroit entraîner dans une erreur bien étrange. Curieux amalgame et unique dans l'histoire, la société américaine se compose de tous les peuples de l'Europe. Chez elle les arts, les sciences, les usages, les préjugés, les opinions n'ont point été le fruit du travail laborieux des siècles : tout est importé Elle a grandi, mais sans avoir eu d'enfance.

Sous le rapport religieux, même emprunt, même Babel. Il n'est pas d'hérésie, il n'est pas d'absurdité européenne qui ne circule et ne soit reçue comme monnoie courante et de bon aloi. Encore cette nation s'est-elle enrichie et a-t-elle ajouté à l'immense catalogue qui existoit déjà, les noms de plusieurs sectes de sa propre invention, seul point sur lequel elle ait montré un esprit tant soit peu inventif.

Au milieu de cette confusion quel est, demandera-t-on, quel est l'état du catholicisme? Foible dans ses commencemens, comme il a grandi en quelques années! Il y a cinquante ans, on ne connoissoit guère de catholiques que dans le Maryland et la Louisiane ; vingt-cinq prêtres formoient tout le clergé des Etats-Unis; un seul évêque nouvellement consacré venoit de se mettre à leur tête. En 1810, le nombre des prêtres ne se montoit encore qu'à 40. En 1833, le chiffre étoit devenu sept fois plus fort et étoit parvenu à 287. Les évêchés s'étoient multipliés aussi dans la même proportion, et à cette époque, on n'en comptoit pas moins de 11. Aujourd'hui, près de 600 prêtres défrichent ce sol qui ne paroissoit ingrat que faute de culture, et 20 évêques, véritables apôtres sous le rapport des lumières, du zèle, du désintéressement et de l'esprit de sacrifice, marchent à leur tête et ne se distinguent de ces collaborateurs d'un ordre inférieur que par les plus grands travaux qu'ils entreprennent et les plus grandes privations auxquelles ils se soumettent. La marche du catholicisme est si rapide, le nombre des catholiques augmente dans une proportion si étonnante, que toutes les sectes protestantes sont en émoi, et ne dissimulent plus leur rage et leur désespoir.

« Je désirerois beaucoup, nous écrit-on, qu'il vous fût possible de lire les lignes incendiaires et sanglantes contre les papistes, qui défigurent les colonnes de presque tous les journaux de secte, mais surtout des presbytériens : alors vous seriez à même de vous convaincre que *la prostituée de Babylone* (c'est leur charitable expression) est devenue formidable, et que, s'ils veulent défendre leur terrein, il n'y a plus de ménagemens à garder, mais qu'il faut se jeter dans toutes les horreurs

été écrit, sur la croix et sur les membres de son époux, qu'elle enfantera dans les déchiremens et la douleur? Heureux, mille fois heureux ceux qui verront son triomphe! Plus heureux encore ceux qui participeront à ses douleurs. Je ne serai point du nombre des premiers. Oh! puissé-je être compté dans les rangs des derniers!»

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Mgr l'évêque de Saint-Flour a officié pontificalement, dimanche, à l'église Notre-Dame-des-Victoires, à l'occasion de la fete patronale. M. l'abbé de Bonnechose a prêché à deux heures. Le soir, le prélat a donné une instruction, à l'office particulier de l'archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. Une grande foule se pressoit aux Petits-Pères.

Mgr l'évêque de Saint-Flour quitte ce matin Paris, pour retourner dans son diocèse.

— Le même jour, on a célébré à Saint-Sulpice la fête de la Réparation et de la Confrérie du saint Sacrement. Le sermon a été prêché par M. l'abbé Bautain: il avoit pour objet l'adoration. Le prédicateur a établi dans le premier point ce que c'est qu'adorer, et dans le second, qu'il faut adorer en esprit et en vérité: en esprit, par le sacrifice de son sens propre; en vérité, en conformant sa volonté à celle de Dieu. Ce discours, où la plus haute théologie étoit énoncée avec une clarté admirable, a produit la plus vive impression, alors surtout que M. Bautain, développant la première partie du second point, a parlé de la répugnance qu'éprouve d'abord la raison de l'homme à se soumettre à la voix de l'autorité, puis des jouissances ineffables qui accompagnent et qui suivent l'acte de la soumission. Il étoit impossible de s'exprimer avec plus de noblesse et de dignité.

— M. Bautain s'est démis du titre de doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg, pour ne conserver que celui de professeur de philosophie.

— Le dimanche 4 novembre, fête solennelle de saint Charles Borromée. M. l'abbé Cœur prêchera à Saint-Sulpice.

La station de l'Avent sera remplie, dans cette église, par M. l'abbé Grivel, chanoine de Saint-Denis.

— M. et madame de Bucquoy ont fait cadeau à Mgr l'évêque de Saint-Louis de deux groupes magnifiques en carton-pierre, représentant la sainte Vierge au pied de la croix, tenant le Christ mort, et environnée d'anges qui portent différens instrumens de la passion. Ces deux groupes d'une expression admirable sont destinés, d'après l'intention des pieux et généreux donateurs, à être placés dans deux églises du diocèse de Saint-Louis, où l'on érigera la confrérie de Notre-Dame des Douleurs, et où les fidèles ne manqueront pas de prier pour les bienfaiteurs (M. et madame de Bucquoy), qui leur ont procuré ce moyen bien puissant d'avoir toujours présentes à leur esprit les souffrances de notre divin Sauveur et de sa sainte Mère.

Diocèse d'Agen. — La retraite sacerdotale, commencée le 13 octobre, a été close le 20 au grand séminaire. C'est M. l'abbé Dufètre, vicaire-général de Tours, qui avoit été appelé par Mgr de Vesins pour ranimer l'esprit de Jésus-Christ dans le cœur des pasteurs des ames.

Le prélat a présidé à tous les exercices et a pris souvent la parole pour donner des instructions particulières à son clergé. On l'a vu constamment mêlé à ses prêtres, se faisant

connoître à eux dans l'intimité, les édifiant par les exemples de sa piété, leur laissant à tous la plus grande facilité d'accès, les encourageant par la douceur et l'affabilité de ses manières. L'allocution qu'il a prononcée après le renouvellement des promesses cléricales étoit grave et touchante. Reconduit processionnellement à l'évêché par tous les ecclésiastiques, au nombre de 250 environ, le prélat leur a dit encore quelques mots en les quittant, avec une effusion qui les a vivement émus.

Pendant cette retraite, M. Dufêtre a prêché plusieurs fois hors du séminaire.

— MM. Trincaud de Latour et Carney ont été agréés en qualité de vicaires-généraux titulaires.

Diocèse de Bayonne. — La cathédrale de Bayonne et la tour de Béarn, à Labastide-de-Clairence, viennent d'être classées provisoirement au rang des monumens historiques par la commission attachée au ministère de l'intérieur.

Diocèse de Belley. — Mgr Devie vient de faire la bénédiction de l'église du noviciat de Saint-Joseph, située à Bourg, rue du collége. Cette église n'est autre que celle des Jacobins, qui fut en partie renversée pendant la révolution. Elle est toutefois d'une moins grande étendue, puisque le sanctuaire avoit été entièrement démoli.

Diocèse de Bordeaux. — M. l'abbé Pelletan, qui a accompagné Mgr l'évêque d'Alger en France, a quitté Bordeaux pour se rendre en Afrique. Mgr Dupuch est encore retenu en France par l'état de sa santé.

Diocèse de Fréjus. — On nous adresse un pieux hommage rendu à la mémoire d'un laïque vertueux. Nous regardons comme un devoir de proposer une telle vie à l'imitation des fidèles.

« M. Duval, ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées du Var, et chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort à Draguignan, le 1er avril dernier. Jamais, dans cette ville, personne n'avoit reçu à sa mort de si nombreuses et de si vives marques de sympathie : c'étoit vraiment le triomphe de l'homme de bien perfectionné par le christianisme.

» Il est des hommes que Dieu place en tête d'une population pour servir de guides et de soutiens à d'autres hommes moins riches en intelligence et en vertus. M. Duval, en ce sens, a été une vraie Providence pour la ville qu'il avoit adoptée.

» Gex, du département de l'Ain, l'avoit vu naître en 1776. Ce pays, attaché au diocèse de Genève du temps de saint François de Sales, dut à ce saint évêque le bonheur d'abandonner l'hérésie et de revenir à la foi catholique. Aussi cette contrée, en souvenir d'un si grand bienfait, professe-t-elle une grande vénération pour le saint apôtre. M. Duval, quoique ayant quitté bien jeune le lieu de sa naissance, avoit conservé précieusement cette pieuse tradition de reconnoissance.

» Ses études, faites au college d'Annecy, eurent du succès, et lui méritèrent d'être admis un des premiers à l'Ecole Polytechnique, dont il fut un des élèves les plus distingués. A cette époque, les jeunes gens qui en suivoient les cours n'étoient pas réunis en corps comme aujourd'hui. Ils avoient des heures de travail en commun, puis revenoient chez eux en ville. M. Duval dut à cette circonstance l'inestimable bonheur de pouvoir vivre dans l'intimité avec un homme d'un rare mérite, l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, avec qui des liens de parenté l'unissoient déjà. Deux fois la semaine au moins le jeune étudiant venoit partager la table et recevoit les leçons du prêtre qui a marqué du sceau de la religion et de la vertu tous les hommes qui l'ont connu... Le nom de l'illustre abbé Emery

nous rappelle celui du pieux et grand archevêque de Paris, dont l'Eglise et la France déplorent la perte récente, et qui, lui aussi, fut son élève et son ami.

»M. Duval fut nommé ingénieur ordinaire à Verdun, en mai 1799. Il passa avec cette qualité à Genève, département du Léman, en 1805, puis à Draguignan, avec le titre d'ingénieur en chef de deuxième classe, le 7 février 1812. Le 8 mai 1824, il fut élevé au rang d'ingénieur en chef de première classe, et enfin nommé directeur, le 23 novembre 1839.

»Dire qu'il a toujours rempli ses fonctions avec un grand dévoûment et une rare distinction, ce seroit répéter ce que tout le département proclame depuis long-temps. Peu d'ingénieurs ont travaillé plus que lui et mieux que lui. Aucun n'agit avec plus de conscience. A aucune époque le Var n'a eu d'aussi belles routes et si bien entretenues. Nous ne croyons pas que sous ce rapport il y ait beaucoup d'autres départemens également favorisés. Les divers ingénieurs qui travailloient sous M. Duval, tous les employés secondaires de son administration avoient en lui un ami plutôt qu'un chef. A tous il donnoit des conseils, des leçons; avec tous il partageoit la peine commune, et souvent il en prenoit bien plus qu'il ne devoit lui en revenir. Long-temps avant l'heure commune du travail, il commençoit sa laborieuse journée, et ne la finissoit que tard, trop tard, car cet excès d'activité a dû développer la maladie qui l'a conduit au tombeau.

»Ses amis l'ont vu à de rudes épreuves après une longue carrière de travail, de fatigue et de probité. A une époque d'effervescence, il fut en butte à des tracasseries, à des dénonciations qui le menaçoient dans son emploi. Il ne sortit pas pour cela de cette modération de caractère qu'on lui a connue, n'opposant à ses ennemis que sa vie pleine de services rendus à l'Etat et à la société.

»Sa famille et ses amis l'ont assisté pendant sa longue et douloureuse maladie, sans avoir pu remarquer la plus légère altération dans l'égalité toujours soutenue, toujours plus héroïque, de son humeur. Nous ne nous croyons pas permis de révéler, et ces pieuses exhortations d'un père à ses enfans, et ces sentimens d'affectueuse reconnoissance adressés à une compagne digne émule de tant de vertus, pour tant de soins reçus, pour tant de témoignages de tendresse et de dévoûment. C'étoit avec une admirable sérénité et une noble résignation que ce chrétien sur le seuil de la mort contemploit, suivant le langage de l'Esprit saint, le moment suprême, et consoloit une famille éplorée, des amis en larmes. M. Duval est mort comme il a vécu, en saint. Le deuil de la ville de Draguignan a été un hommage rendu à la religion dont il étoit l'un des ornemens, en même temps qu'il en étoit l'enfant le plus docile.

»Le département du Var a fait une grande perte : mais Draguignan s'en ressentira plus qu'aucune autre ville. On ne tentoit pas une œuvre utile ou pieuse que M. Duval n'y fût mêlé. Il s'associoit à toutes les entreprises favorables à la religion et à l'humanité, et contribuoit de sa haute considération et de ses pieuses libéralités à leur prospérité. L'œuvre des Frères des Ecoles chrétiennes, dont il fut un des fondateurs à Draguignan, a perdu en lui un protecteur éclairé et puissant, un ami dévoué et fidèle.

»Nos plaintes et nos regrets, quoique vifs et profonds, ne sont point néanmoins sans compensation. Ses enfans ont hérité de bonne heure de ses sentimens religieux et continueront sa vie. Au moment où nous parlons, son premier né s'agenouille sur les marches de l'autel de Saint-Pierre à Rome, pour se consacrer irrévocablement au service de l'Eglise. Après un début qui promettoit du succès au barreau, il a renoncé à un brillant avenir pour se vouer en entier à la défense de la religion. On diroit que le père et le fils se sont donné la main, l'un pour quitter la vie et l'autre le monde; le

premier pour être récompensé d'une carrière pleine de vertus, l'autre pour mieux mériter d'aller un jour rejoindre son père. »

Diocèse de Lyon. — On lit dans le *Réparateur* du 19 octobre :

« La tentative d'assassinat que nous avons annoncée n'a pas eu, heureusement, le résultat auquel s'attendoit le coupable. La blessure n'est pas si grave que nous l'avions présumé d'abord, car la victime a pu se rendre à Lyon le même jour. Si nous devons nous en rapporter aux renseignemens qui nous sont parvenus, ce n'étoit pas à l'aumônier de S. E. le cardinal que l'assassin adressoit ses coups, mais à un autre ecclésiastique qui se trouve ordinairement dans l'église à l'heure où le crime a été commis. Il y a donc eu méprise. Nous ignorons si l'assassin a été arrêté. »

— Grâce à la munificence de M. et madame Gros, la paroisse de Noiretable (Loire) va posséder à perpétuité une école gratuite de Frères des Ecoles chrétiennes; institution appelée de tous les vœux des autorités, des notables et des familles de la commune. Le jour de l'installation, une messe solennelle du Saint-Esprit a été chantée par le digne pasteur qui a adressé aux élèves une allocution toute paternelle; il leur a dépeint les précieux avantages de l'éducation et de l'instruction qu'ils vont recevoir dans l'heureux asile qui leur est ouvert, et où ils trouveront les moyens efficaces de s'assurer le plus satisfaisant avenir.

M. et madame Gros, n'ayant point de postérité, font les pauvres héritiers de leur fortune; paternité plus belle devant Dieu que celle du sang et des affections naturelles.

Diocèse de Marseille. — Six Frères des Ecoles chrétiennes, conduits par le Frère Andéol, se sont embarqués sur le paquebot l'*Eurotas*. Ils vont fonder à Constantinople une école chrétienne, et s'arrêteront quelque temps à Smyrne, où leur congrégation possède déjà une maison florissante.

Plusieurs prêtres Lazaristes, se rendant aussi à Constantinople, ont pris passage sur le même bâtiment.

Diocèse de Toulouse. — Une procession générale, ordonnée par Mgr l'archevêque, pour la translation d'une relique de la vraie croix et du corps de saint Innocent, martyr, donné au diocèse par S. S. Grégoire XVI, a eu lieu le 20. Avant huit heures, le clergé de la ville s'est réuni dans la grande chapelle du séminaire diocésain. Au milieu du chœur étoient placés, sur une estrade, les deux pavillons contenant les précieux reliquaires. La procession s'est formée dans l'ordre suivant : Un détachement d'infanterie ouvroit la marche; sous la première bannière étoient rangés les Frères des Ecoles chrétiennes; venoit ensuite le clergé des paroisses. Sous la croix du chapitre métropolitain marchoient les curés et desservans du diocèse, en étole, réunis à l'occasion de la retraite pastorale; après eux venoient les curés de la ville. C'est avec un intérêt mêlé de respect que l'on voyoit ces ouvriers évangéliques qui, à la voix du premier pasteur, étoient venus puiser de nouvelles forces dans la retraite et le recueillement. Depuis onze ans, la procession de la retraite pastorale n'avoit point eu lieu publiquement.

ANGLETERRE. — Voici un exemple nouveau des progrès que fait le catholicisme dans la Grande-Bretagne. Le *Cork Examiner* publie ce qui suit :

« Nous sommes charmés d'annoncer la conversion de lord et lady Holland à la foi catholique. Cet heureux événement

a eu lieu à Rome à la fin du mois dernier. Cette nouvelle a été apportée par un jeune Anglais qui étoit parti d'ici laïque protestant et qui revient prêtre catholique. »

— Il est question d'élever un monument à la mémoire du savant docteur Milner, ancien vicaire apostolique du district de Birmingham, dans la nouvelle cathédrale de cette ville. Les restes du prélat reposent en ce moment dans la chapelle de Wolverhampton.

— Le célèbre architecte Pugin, qui dirige, en Angleterre, la construction de la plupart des édifices religieux, espère que la magnifique église gothique de Saint-Georges, qu'il bâtit à Londres, sera terminée avant deux ans.

— On écrit de Londres que la lettre par laquelle le souverain pontife condamne la junte de Gibraltar, et flétrit la conduite de ses membres envers Mgr Hughes, a été lue, le 12 septembre, dans toutes les chapelles de cette mission.

HOLLANDE. — Le 19 octobre a eu lieu l'ouverture solennelle du grand séminaire de Ruremonde. Mgr l'évêque de Hyrène, administrateur apostolique du Limbourg, a officié pontificalement dans l'église de cet établissement.

SUISSE. — Un incident paroît devoir ajourner indéfiniment l'admission dans le collége Borromée, à Milan, des 24 élèves catholiques suisses auxquels cette faveur est accordée. L'Autriche désire que les candidats soient nommés par les évêques respectifs, tandis que Schwytz soutient que ce droit appartient, d'après l'ancien usage, au gouvernement. Les députations des États intéressés ont partagé l'opinion de Schwytz, dans une conférence tenue à Berne à ce sujet durant la dernière diète.

INDE. — Les schismatiques de Goa font une grande opposition au vicaire apostolique institué par la dernière bulle *Multa præclare*.

Le soi-disant vicaire-général du chapitre schismatique de Goa réside à Bombay et y exerce une grande influence.

Un jeune homme, nommé Michel de Lima, possède à Bombay une propriété où se trouve une chapelle particulière qui étoit en la possession de ce prêtre schismatique. La mère de ce jeune homme est attachée à la cause schismatique, et lui-même a été élevé dans ces principes. Cependant, depuis son plus bas âge, il a été décidé qu'il épouseroit mademoiselle Mathilde Pereira, fille d'un négociant de Bombay, dont toute la famille est attachée au parti orthodoxe et au vicaire apostolique. Le mariage devoit avoir lieu cette année. Mais le vicaire-général schismatique, craignant que l'attachement du jeune de Lima pour son épouse ne le portât, en se mariant, à se séparer des schismatiques pour se ranger du côté de la famille de sa femme, et que, par suite, la chapelle dont il est propriétaire ne fût livrée à un prêtre orthodoxe, résolut, à tout prix, d'empêcher cette union.

Après bien des instances auprès de la mère, il obtint d'elle qu'elle y mît opposition.

Le jeune homme résista aux prières de sa mère, et ses instances le firent bientôt expulser de la maison. Il s'adressa alors aux parens de la jeune fille, qui l'accueillirent avec d'autant plus d'intérêt, qu'il étoit victime de son attachement à leur famille, et il fut arrêté entre eux que le mariage seroit célébré. Les bans furent publiés par le révérend Louis de Gonzague, vicaire-général orthodoxe; mais, la veille

de la troisième publication, la veuve de Lima obtint de la cour suprême de Bombay un jugement qui défendoit le mariage. Ce jugement fut communiqué aux parties, et le mariage fut provisoirement suspendu.

Deux ou trois jours après, sur la demande de la mère, la même cour résolut de nommer un tuteur au jeune homme, tuteur qui devoit le surveiller jusqu'à l'âge de 21 ans, et qui auroit autorité pour lui permettre ou pour l'empêcher de se marier. Mais la cour ne nomma pas le tuteur immédiatement. Dans ces critiques circonstances, le jeune homme, cédant aux conseils qu'on lui donnoit, s'adressa au vicaire-général afin d'etre marié sans délai. Il lui exposa les dangers de sa position, et lui fit observer que, s'il contractoit tout de suite mariage, la cour ne pourroit plus lui donner de tuteur, vu que, dans la loi indienne, comme dans la nôtre, le mariage émancipe.

Le vicaire-général, après avoir pesé dans sa sagesse toutes les circonstances de l'affaire, crut devoir se rendre à l'invitation qu'il recevoit, et célébra le mariage.

Le digne prêtre comparoissoit, peu de jours après, devant la cour, pour justifier de sa conduite.

Un avocat fit observer qu'il étoit Italien; qu'il ignoroit complètement que le gouvernement anglais, en 1833, se fût arrogé une juridiction suprême sur tous les mariages indiens; que, d'ailleurs, le traité par lequel le Portugal cède Bombay à l'Angleterre, dit positivement que la religion catholique y sera libre, et que les ecclésiastiques y exerceront leurs fonctions sacerdotales à l'abri de tout contrôle.

Rien n'a pu convaincre la cour, systématiquement dévouée au parti schismatique, et le vicaire-général a été condamné à la prison des malfaiteurs!

De nombreuses pétitions ont été signées pour sa délivrance, mais tout a été inutile.

Les dernières nouvelles, qui sont du 22 août, annoncent que le fils aîné de lord Clifford est allé rendre visite au vénérable prisonnier.

Les catholiques de l'Inde supplient leurs frères de la Grande-Bretagne de faire pour leur digne pasteur quelques-unes des démarches employées avec tant de succès pour la délivrance du vicaire apostolique de Gibraltar. Leur appel sera entendu.

Espérons que lord Ellenborough, nouveau gouverneur que sir Robert Peel envoie aux Indes, s'empressera de faire faire une enquête sur tous les faits que lord Clifford a signalés dernièrement a la chambre haute, et que les schismatiques de Goa cesseront leurs intrigues et leurs violences contre les catholiques.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Voici une phrase par laquelle les journaux révolutionnaires qui font de l'opposition à leurs camarades de juillet, croient les confondre et leur fermer la bouche à tout jamais : « Si vous dites telle chose; si vous soutenez telle thèse sur l'inviolabilité royale, vous condamnez la nation qui a chassé Charles X, et la révolution de 1830 avec tout ce qui en est sorti. »

Ne voilà-t il pas des adversaires bien embarrassés et bien malades, d'avoir à se défendre contre une pareille argumentation! Eh! mon Dieu, ils savent aussi bien que vous par où cloche la logique révolutionnaire de juillet. Laissez-les seulement tranquilles dans les gras pâturages du budget, et ils conviendront sur le reste de tout ce que vous voudrez. Quand ils seront trop ennuyés de vous entendre ressasser la même chose, ils en seront quittes pour vous dire : C'est vrai, nous avons eu tort de détrôner Charles X ; mais vous avez eu tort de nous aider.

On n'a peut-être jamais connu per-

sonne qui ait porté aussi loin que la veuve Lafarge l'art de faire durer les procès. Il n'est pas un incident dont elle n'ait su tirer des renvois et des délais sans fin. Non-seulement elle y met de l'habileté, mais elle joue aussi de bonheur. Au moment où tout paroissoit terminé, son avocat a fait savoir à la cour de cassation qu'il avoit une extinction de voix, ou l'on ne sait quoi qui l'empêchoit de plaider pour sa cliente; et elle a encore obtenu par là une remise d'un mois à l'autre. C'est toujours autant de gagné pour la retenir sur la scène, où elle se plaît tant.

Pourquoi faut-il que ce pauvre M. Lafarge n'ait pas eu, pour faire durer son empoisonnement, le merveilleux secret que sa femme possède pour faire durer des plaidoiries! Si le poison qu'elle lui a fait prendre eût été aussi lent que son procès, il n'y auroit point eu de raison, assurément, pour que le malheureux ne fût pas mort de vieillesse.

PARIS, 25 OCTOBRE.

Les nouvelles de Kirchberg, du 12 octobre, affirment que l'état de Mgr le duc de Bordeaux continue d'être fort satisfaisant. Le jeune prince se lève tous les jours, et fait des promenades en voiture. Il a dû partir aujourd'hui 25 pour Vienne, où il séjournera un mois.

— M. Lautour-Mezeray est nommé sous-préfet de Bellac, département de la Haute-Vienne.

M. Frédéric des Aubiez, conseiller de préfecture de Seine-et-Oise, est nommé sous-préfet de Péronne (Somme).

M. Philis, sous-préfet de Péronne, est nommé conseiller de préfecture de Seine-et-Oise.

— Par arrêté à la date du 23 de ce mois, M. le garde des sceaux a nommé directeur des affaires criminelles et des grâces, au ministère de la justice, M. Meilheurat, conseiller à la cour royale de Riom.

— On lit dans le *Commerce* :

« On dit que, sur la connoissance des dispositions prises par Espartero pour envoyer une armée dans les provinces du nord de l'Espagne et peut-être pour l'y maintenir, alors qu'il voit les encouragemens que l'insurrection trouve à s'organiser sur notre territoire, notre cabinet a résolu de former un corps à l'état de rassemblement à Bayonne, et un autre à Perpignan, tandis qu'une réserve s'organiseroit à Toulouse. »

— Le *Moniteur Parisien* dit de son côté :

« Quelques régimens de diverses armes reçoivent en ce moment l'ordre de se rapprocher de la frontière des Pyrénées. »

— L'*Emancipation* de Toulouse annonce que les régimens d'artillerie en garnison à Metz ont reçu ordre de diriger 1,000 chevaux sur Toulouse.

— Enfin on lit dans la *Revue de Paris* :

« Le départ de M. de Salvandy est ajourné; on a compris qu'il seroit peu sage de commettre, dans ces momens d'effervescence, le nom et le représentant de la France. D'ailleurs, tout ce qui s'étoit passé depuis la nomination du nouvel ambassadeur avoit singulièrement compliqué les difficultés d'une mission déjà fort délicate. M. de Salvandy s'étoit plaint de la tournure qu'avoit prise la polémique sous la plume de quelques écrivains monarchiques, dont le zèle paralysoit d'avance les efforts qu'il pouvoit tenter auprès du régent. Le ministère a songé à prendre des mesures qui lui répondissent de l'inviolabilité de nos frontières vis-à-vis de tous les partis qui déchirent la Péninsule; 30,000 hommes ont reçu, dit-on, l'ordre de se porter au pied des Pyrénées. De plus en plus, le gouvernement se préoccupe de l'état de l'Espagne. Plutôt que de souscrire à la permanence d'une si déplorable anarchie, le gouvernement français seroit disposé à s'adresser aux autres cabinets pour les engager à travailler en commun à la pacification de la Péninsule. Au lieu d'une intervention, l'on auroit un congrès. »

- Une lettre de Toulon du 19, porte le contre-amiral Casy avoit reçu l'or- par la voie du télégraphe de se prépa- à partir avec quatre vaisseaux. On ait que cette division étoit destinée r les côtes d'Espagne.

— Une ordonnance du 28 septembre rte que la convention provisoire pas-, les 6 et 18 septembre 1841, entre le istre des travaux publics et la com-pnie reconstituée du chemin de fer ndrezieux à Roanne, est et demeure prouvée.

En conséquence, toutes les clauses et nditions stipulées dans ladite conven-n, tant à la charge de l'Etat qu'à la arge de la compagnie, recevront leur eine et entière exécution.

— Une ordonnance du 17 octobre uvre au ministre des finances, sur l'exer-ice de 1841, un crédit extraordinaire de 10,000 fr. applicable aux dépenses ur-gentes du service de la cour des pairs.

— Grandrieu, impliqué dans l'attentat du 13 septembre, et livré par le gou-vernement belge, est arrivé à Paris. l a été conduit à la Conciergerie, où M. Pasquier l'a interrogé.

— *La cour royale*, chambre des mises en *accusation*, a rendu vendredi un arrêt par lequel elle a déclaré n'y avoir lieu à suivre contre les journaux la *Quotidienne*, e *Commerce*, le *National*, l'*Echo français*, *Peuple* et la *Gazette de France*, à l'oc-asion de la publication faite par ces ournaux d'articles insérés dans le numéro u 27 mai et intitulés : *Affaire de la cons-iration de Simon Didier.*

Dans la même audience, et par un utre arrêt, la cour a renvoyé devant la cour d'assises M. Delaroche, gérant du *National*, sous la prévention du délit d'excitation à la haine et au mépris du ouvernement; résultant d'un article pu-lié le 18 septembre dernier.

Dans la même audience encore, la *zette de France* et le *National* ont été lement renvoyés devant la cour d'as-s pour des articles publiés dans leur méro du 20 septembre.

— La caisse d'amortissement a ra-cheté, pendant le 3e trimestre de 1841, 16,257 fr. de rente 4 pour 100, au taux moyen de 98 fr. 72 c., coûtant 401,431 fr. 5 c.; et 223,347 fr. de rentes 3 pour 100, au taux moyen de 77 fr. 39 c., coûtant 5 millions 762,174 fr. 30 c.

Les autres fonds sont restés au-dessus du pair.

— Lord Granville, l'ex-ambassadeur d'Angleterre en France, est parti pour l'Italie.

—Les travaux de la prison militaire des conseils de guerre sont terminés.

Le transfèrement des militaires déte-nus dans la maison d'arrêt de l'Abbaye aura lieu prochainement; et désormais les hommes de la garnison, qui devront être traduits au conseil de guerre, seront immédiatement écroués dans cette nou-velle prison.

— Une des dernières nuits, un inva-lide a été attaqué dans les Champs-Elysées, fortement maltraité, et laissé sur la place après avoir été volé. Les malfaiteurs lui ont enlevé sa montre et le peu d'argent qu'il avoit sur lui. A trois heures du ma-tin, il a été trouvé par une patrouille dans un état déplorable, et ensuite reporté à l'Hôtel-des-Invalides.

— On choisit encore des hommes d'é-lite dans les régimens de cavalerie pour compléter les cadres de la garde munici-pale à cheval, nouvellement organisée sur le pied de cinq escadrons.

— Une dépêche télégraphique de Tou-lon, le 23, annonce ce qui suit :

« La garnison d'Alger vient de termi-miner heureusement son second ravitail-lement de Milianah : elle a battu l'ennemi à Chaabel-Golta. De l'aveu même des Arabes, ils ont eu plus de 200 tués et un grand nombre de blessés. Nous n'avons perdu qu'un officier et deux soldats, et nous avons eu 30 blessés. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les compagnies d'artillerie en gar-

nison à Versailles ont été inspectées hier par le général Gourgaud, en présence des ducs d'Orléans et de Nemours qui ont commandé les manœuvres et l'exercice à feu.

— Un déplorable malheur est arrivé mardi 19 à Saint-Valery-en-Caux. A midi, par un gros temps de mer, on vit une barque de pêcheur faire tous ses efforts pour doubler la jetée d'amont et entrer dans le port. Après avoir lutté longtemps elle sombra, et les six hommes qui la montoient furent jetés à la mer. On essaya de leur porter tous les secours possibles, mais l'état de la mer étoit tel que l'on ne put parvenir jusqu'à eux, et ces six malheureux périrent. La barque, poussée par les flots, échoua, et à la marée basse, il fut possible de savoir quelles étoient les victimes. La boîte contenant les papiers de bord fit connoître que l'équipage comprenoit six hommes, quatre marins et deux mousses, qui tous ont péri. La barque appartenoit au nommé Guillaume Lefebvre, de Barfleur qui la montoit avec deux de ses fils; elle s'appeloit les *Deux-Frères*. On a trouvé, pris dans les filets de cette barque, un cadavre que l'on a reconnu pour celui du malheureux Lefebvre père.

Le 21 octobre on a retrouvé sur les rivages de la commune de Manneville-ès-Plains et du bourg de Veules, les cadavres des cinq malheureux matelots.

— Le conseil municipal de Châteaudun (Eure-et-Loir), vient d'être dissous pour s'être prononcé contre le recensement.

— Après quatorze jours d'interruption, la navigation a repris son cours sur la Saône.

— M. le maire de Lyon vient d'adresser aux rédacteurs des différens journaux de la ville une circulaire par laquelle ils les prévient qu'on leur donnera, dans les bureaux de la mairie, tous les renseignemens qu'ils pourroient avoir à demander.

« L'administration municipale, dit M. le maire, n'a jamais reculé et ne reculera jamais devant la publicité de ses actes. Il en est pourtant quelques uns qu l'intérêt public ne permet pas de publi immédiatement; à cette exception pr toutes les communications que vou croirez utiles vous seront faites. »

— On lit dans le *Mémorial Bordelais*

« Mardi dernier et les jours suivans le tribunal correctionnel de Bazas s'e occupé de l'affaire relative aux troubl qui eurent lieu dans cette ville au com mencement du mois de septembre, à l'occasion du recensement.

» Un vieillard inculpé d'avoir, dans journée du 7 septembre, résisté à la forc armée et outragé un officier dans l'exe cice de ses fonctions, a été condamné un an et un jour d'emprisonnement.

» Le lendemain ont comparu quator personnes inculpées d'avoir participé au désordres des 5 et 6 septembre. Neuf on été condamnées suivant la part *plus ou* moins active qu'elles avoient prises dans les événemens, savoir : une à quatre moi d'emprisonnement, une autre à deux mois, cinq à un mois, et deux à *quinze* jour de la même peine. Le *tribunal a relax* les cinq autres, non *sans adresser u* blâme sévère au citoyen qui avoit com mis l'imprudence grave de livrer aux jeu nes perturbateurs le drapeau sous leque ils parcouroient la ville en chantant *leur* coupable triomphe. »

— Cinquante-quatre individus, préve nus d'avoir fait partie d'une associatio illicite, avoient été renvoyés par la cou royale d'Aix devant la chambre correc tionnelle de cette ville. Trente-quatre o été condamnés, savoir : un à quatre mo d'emprisonnement et 50 fr. d'amen quatre à deux mois d'emprisonnem quinze à un mois, quatorze à qu jours, et tous solidairement à l'amen prononcée contre l'un d'eux et à *tous* dépens. La durée de la contrainte corps a été fixée à six mois.

— La cour royale de Toulous chambre des mises en accusation et des vacations réunies, a statué sur de velles poursuites dirigées contre le gé de l'*Utilitaire*, comme prévenu d'a

xcité à la désobéissance aux lois dans plusieurs articles insérés dans ce journal à l'époque des derniers troubles. Il a été déclaré qu'il n'y avoit lieu à suivre. La même décision a été prise à l'égard de trois individus accusés d'avoir pris part aux mêmes troubles.

— M. le marquis de Pérignon, pair de France démissionnaire, est mort le 19, à Grenade (Haute-Garonne).

EXTÉRIEUR.

Une dépêche télégraphique de Bayonne annonce ce qui suit : « Le régent a quitté Madrid le 19 au soir. Il étoit à Briviesca le 21, et attendu le même jour à Vittoria. Il ne reste que la garde nationale à Madrid, qui est tranquille. Il n'y a point eu d'autre exécution que celle de Léon. Les autres personnes arrêtées ne sont point encore jugées. »

— D'après une dépêche télégraphique reçue aujourd'hui, O'Donnell, Piquero, *Jauregay*, Urbistondo et Iriarte sont entrés en France. Le nombre des réfugiés est de près de 1,200 soldats ou paysans *et 400* officiers. Le régent est attendu, dit-on, *à Irun*. Quatre bataillons sont déjà arrivés dans cette ville. On prétend qu'ils vont s'échelonner de là à Urdax et opérer l'établissement des douanes.

—Avant de quitter Madrid, Espartero a publié une proclamation qui roule sur les événemens de la nuit du 7 au 8 octobre. Voici les deux seules phrases qui ne soient pas sans intérêt dans cette pièce : « Le salut de l'Espagne exige que le voile soit déchiré, et que la vérité entière se manifeste, *quelque terrible qu'elle soit d'ailleurs*... Quel jour heureux et brillant pour l'Espagne que celui où, après avoir affermi le trône, assuré notre liberté et nos institutions, nous pourrons remettre à Isabelle II l'Etat florissant, puissant, respecté et digne du sceptre d'une reine d'Espagne, en lui disant : Madame, c'est l'ouvrage des bons et loyaux Espagnols ! » Cette proclamation est datée du 18, veille du départ d'Espartero.

— Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui une correspondance officielle entre Marie-Christine et l'ambassadeur d'Espagne à Paris.

Dans une première lettre du 12 octobre, M. Olozaga rappelle les scènes de désordre qui ont eu lieu à Madrid, jusque dans le palais, pour s'emparer d'Isabelle II et de sa sœur, scènes inouïes dans l'histoire des révolutions d'Espagne. Il s'étonne ensuite de voir qu'après que Marie - Christine a désavoué l'insurrection et déclaré qu'il étoit faux qu'elle eût donné à O'Donnell ou à d'autres personnes aucune autorité, les rebelles n'en persistent pas moins à se servir de son nom comme d'un drapeau. Il demande en conséquence une déclaration formelle, pour l'expédier à Madrid.

Le 15, M. Olozaga reçoit la dépêche suivante du secrétaire de Marie-Christine :

« La reine dona Marie - Christine de Bourbon m'ordonne de dire à Votre Seigneurie qu'elle ne juge pas à propos de répondre à son étrange communication du 12 de ce mois, dans laquelle les faits sont dénaturés et les paroles de S. M. falsifiées. »

Réplique de M. Olozaga, qui annonce qu'il va communiquer à son gouvernement la résolution de la mère de sa souveraine, et qu'il tiendra pour exact tout ce qui se lit dans sa première lettre, tant qu'on n'indiquera pas en quoi consiste son inexactitude.

Enfin, le 24 octobre, Marie-Christine fait donner réponse à M. Olozaga par son secrétaire. Voici le principal passage de cette pièce :

« Non, S. M. n'a ni suscité ni provoqué la guerre civile. C'est ailleurs qu'il faut chercher les causes de la nouvelle collision qui a éclaté en Espagne. Ces causes se trouvent dans les attentats de Barcelone et de Valence; dans la vicieuse origine du gouvernement constitué à Madrid, comme fruit de la révolution de septembre; dans l'usurpation de l'autorité royale, dans l'illégalité, l'injustice ef-

frontée de mesures de ce même gouvernement; dans les nombreuses et flagrantes infractions qu'il a fait subir à la constitution et aux lois; dans son imprudent et scandaleux entêtement à violer la foi jurée à Bergara, et à fouler aux pieds les anciens et vénérables *fueros* des généreux basques et navarrais; dans l'inique et violente usurpation des droits de la reine à la tutelle et à la curatelle de ses illustres filles, usurpation que les loyaux Espagnols ont vue avec une stupeur égale à leur profonde douleur, parce qu'ils y ont vu méprisées, comme dans plusieurs autres occasions, les lois divines et humaines, parce qu'ils y ont vu gravement offensés l'honneur et la dignité de la mère de notre souveraine. Cette série non interrompue d'attaques violentes contre tout ce qu'il y a de plus digne de respect et de plus sacré dans la nation, contre la sainte religion même qu'elle professe, et contre le Père commun des fidèles, tous ces actes d'iniquité, d'oppression et de délire politique qui ont scandalisé le monde chrétien et cruellement exaspéré la nation, voilà la principale, la véritable cause, la cause efficiente de la dernière prise d'armes, que l'excès de tant de maux avoit rendue inévitable. »

Le secrétaire termine en prévenant le ministre d'Espagne à Paris que cette communication sera la dernière.

— Il est fâcheux pour Marie-Christine que sa déclaration arrive quand il n'y a plus pour elle aucun espoir de faire triompher sa cause.

— Le roi de Hollande a nommé M. van Dam van Isselt président de la seconde chambre des états-généraux pendant la présente session.

— On assure, dit le *Handelsblad*, que la constitution destinée au Luxembourg est rédigée.

— On lit dans la *Gazette de Londres*, du 22 :

« Le 21 octobre 1841, la très-excellente majesté la reine, en conseil, a ordonné que le parlement seroit prorogé du jeudi 11 novembre au mardi [illegible] décembre prochain. »

— Le *Times* pense que l'enlèvement du colonel Grogan ne sera pas un obstacle pour terminer à l'amiable l'affaire Mac-Leod. Il doute que Grogan ait été arrêté sur le territoire des États-Unis [illegible] qu'il a été enlevé par des volontaires canadiens, et enfin il croit qu'il sera [illegible] par les autorités anglaises.

—Le *Morning-Hérald* a appris par lettres de Washington que M. Web[illegible] avoit dénoncé à M. Fox l'arrestation [illegible] Grogan comme illégale, comme une violation du territoire américain, et [illegible] droits de ses citoyens, et avoit demandé qu'il fût relâché et qu'on punit les coupables de l'enlèvement. M. Fox a répondu qu'il n'avoit aucune information à ce sujet, et qu'il alloit écrire aux autorités du Canada.

— On écrit de New-York, *le 2 octobre* :

« Le procès de M. Mac-Leod, qui avoit été ajourné au lundi 4 octobre, ne commencera pas avant la huitaine suivante, le lundi 11. Il durera quinze jours; ainsi le résultat ne sera connu à Londres et à Paris que dans la première quinzaine de novembre.

» On s'attend toujours à un acquittement et à la mise en liberté immédiate de M. Mac-Leod, quoique les armateurs du brick américain *la Caroline* aient intenté contre lui une action en dommages et intérêts. »

— Le nouveau Code pénal du grand-duché de Hesse-Darmstadt sera mis en vigueur à dater du 1er avril 1842. La [illegible] des innovations les plus importantes [illegible] ce Code, c'est l'abolition de la mort civile comme accessoire de condamnation à des peines. Sous ce rapport, le nouveau Code pénal sera appliqué même aux individus condamnés antérieurement à [illegible] promulgation.

— La *Gazette universelle de Leipsick* [illegible] qu'il se prépare à Berlin une loi sur [illegible] presse, dont voici les principales dispositions :

« 1° La censure seroit en général supprimée à l'égard de tous les nationaux, fonctionnaires ou non, qui mettront leur nom sur leurs ouvrages; 2° elle seroit conservée pour tous les individus de la catégorie ci-dessus qui la demanderont eux-mêmes pour se mettre à l'abri de toute peine, et pour tous les écrits qui ne font pas partie de cette catégorie, ainsi que pour tous les écrits anonymes et pseudonymes. Les écrits périodiques seront imputés aux rédacteurs responsables; enfin, on institueroit un tribunal spécial pour juger des délits de presse, conformément à la loi répressive de la presse, composé de trois cinquièmes de fonctionnaires publics, et deux cinquièmes de particuliers. »

— On lit dans la *Gazette d'État de Berlin*, sous la date de Saint-Pétersbourg, le 2 octobre :

« Le comte Strogonoff, qui avoit été chargé, par intérim, du ministère de l'intérieur, a offert sa démission que S. M. a accueillie. Le maître de la cour, Perowski, est nommé ministre de l'intérieur. »

Le *Droit privé, administratif et public, dans ses rapports avec la conscience et le culte catholique*; par M. l'abbé Corbière, ancien directeur de grand séminaire. Tome 1er, in-8°.

L'auteur s'est proposé de réunir, dans un seul ouvrage, les lois civiles dont la connoissance est indispensable au prêtre en sa triple qualité de casuiste, d'administrateur des biens de l'Église, et de ministre d'un culte reconnu par nos lois. De là la nécessité de traiter du droit privé, du droit administratif et du droit public.

Un savant théologien, Mgr Gousset, archevêque de Reims, a donné, il y a quelques années, un commentaire sur le code civil qui a eu un succès bien mérité; mais son travail diffère de celui de M. Corbière, en ce qu'il s'est contenté de mettre des annotations sous chacun des articles du code civil, tandis que M. Corbière a fait, sur chaque titre du code, un traité complet. Une autre différence entre les deux auteurs, c'est que le premier a borné son travail au code civil, et que le second a traité plusieurs questions du code de commerce et des autres branches de la législation, lorsqu'elles avoient trait à la conscience : ainsi il a parlé des *assurances*, des *opérations de la Bourse*, de *l'obligation de payer les contributions directes et indirectes*, etc.

Pour le droit administratif, il existe des ouvrages d'un mérite connu : celui de Mgr l'archevêque de Paris est dans la bibliothèque de tous les ecclésiastiques, et, sous ce rapport, le livre que nous annonçons ne seroit pas nécessaire. Mais M. Corbière, ne s'étant pas borné à ce qui concerne les fabriques, a pu étendre le cercle dans lequel s'étoient renfermés ses prédécesseurs. Il a traité de la régie de toute espèce de biens appartenant aux établissemens ecclésiastiques, des bureaux de bienfaisance, des droits et des devoirs réciproques entre les fabriques et les communes, entre les curés et les maires. Voir les mots *bail*, *dispositions*, *communes*, etc.

Il n'existe aucun traité complet sur le droit public dans ses rapports avec la religion catholique. La liberté des cultes, la protection qui leur est due, la distinction des pouvoirs, les peines dont les ecclésiastiques doivent être punis, n'ont été traitées qu'isolément. Les bornes que l'auteur s'étoit imposées ne lui ont pas permis, sans doute, d'épuiser chacune de ces questions; mais il en a exposé, dans un résumé assez complet, les solutions pratiques d'après les décisions du conseil d'État et des tribunaux, sans oublier les droits imprescriptibles de l'Église. Il a parlé, en outre, des congrégations religieuses d'hommes et de femmes, des conditions de leur autorisation, de leur capacité de donner et de recevoir; enfin, des contributions directes et indirectes sous le rapport de la quotité due au fisc et des fraudes dont on peut se rendre coupable dans le for de la conscience.

Peut-être préfèreroit-on que l'auteur,

au lieu de placer les questions dans l'ordre alphabétique, les eût coordonnées dans un plan général, ainsi que l'a fait Domat. Sans nier les avantages de cette disposition, nous croyons que cet ordre symétrique, qui ne présente guère à l'esprit de nouveaux rapports, auroit eu ici l'inconvénient de séparer des questions qui se complètent réciproquement. Ainsi, au mot *Bail*, il auroit fallu mettre sous deux rubriques séparées, les règles qui concernent le bail selon le code civil, et le bail selon le droit administratif. Au reste, la disposition de l'auteur est celle qu'ont adoptée MM. Merlin, Favard de Langlade, Cormenin, et ce n'est que dans la distribution générale du livre qu'il a suivi l'ordre alphabétique : dans les traités particuliers, par exemple, dans celui des donations, il a suivi la méthode de Pothier, qui est à peu près celle des théologiens.

L'ouvrage a reçu l'approbation de plusieurs évêques et d'un jurisconsulte distingué. M. Duvergier, continuateur de Toullier, et auteur de la collection des lois annotées, le regarde comme le plus complet des ouvrages élémentaires, et comme devant être d'une grande utilité pour les ecclésiastiques. Il en a loué la clarté, la méthode et la concision. Mgr l'archevêque d'Alby, et NN. SS. les évêques d'Autun et de Joppé l'ont honoré de leur suffrage. Un prélat, bien compétent dans ces matières, en a jugé les décisions sages, le style clair et soigné, et a témoigné le désir de le voir se répandre dans diocèse.

Le Gérant, **Adrien Le Clere**

BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 115 fr. 05 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 104 fr. 45 c.
QUATRE p. 0/0. 98 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 40 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1286 fr. 25 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1222 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/8.
Rentes de Naples. 104 fr. 90 c.
Emprunt romain. 103 fr. 7/8.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

[L'A]MI DE LA RELIGION [par]oît les Mardi, Jeudi [et] Samedi.

On peut s'abonner des [1er] et 15 de chaque mois.

N° 3508.

JEUDI 28 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

[Hi]stoire *de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, par M. l'abbé Baldassari, traduite de l'italien et augmentée d'un Précis historique des 21 premières années du pontificat, par M. l'abbé Delacouture (1).

En vain le génie du mal redouble [se]s assauts contre l'Eglise. Il est [vr]ai qu'un esprit d'erreur et de ver[ti]ge s'est emparé des peuples, que [la] corruption des mœurs a fait d'ef[fr]ayans progrès, et que la société, [m]inée par tant de causes de disso[lu]tion, semble sur le penchant de [s]a ruine; mais l'Eglise de Dieu, iné[b]ranlable sur sa base, confond ses [e]nnemis par son divin éclat. A leurs [va]ins systèmes, elle oppose la vé[ri]té de ses doctrines, et à leurs ca[lo]mnies, la sainteté de ses pontifes. [Ga]rdons un respectueux silence sur [le]s vertus qui, de nos jours, déco[re]nt la chaire de saint Pierre, et, à [p]artir de Grégoire XVI, remontons [la] chaîne des Pontifes romains. Quels [pa]pes voyons-nous siéger sur le [tr]ône du prince des apôtres? Pie VIII, [do]nt la piété justifia si bien le nom [pa]pal; Léon XII, égal par ses hautes [ve]rtus aux plus grands des pontifes [qu]e son nom rappeloit; Pie VII, si [pa]tient dans la persécution, si ou[bli]eux des injures après tant d'ou[tra]ges; Pie VI, confesseur de la foi, [c]onsommant dans l'exil et la captivité une vie dont la fin ne fut qu'un [lon]g martyre. Nous nous étonnons qu'à une époque où la science historique prend un nouvel essor, le tableau des souffrances du *Pélerin apostolique* ne fixe pas davantage l'attention et les regards des fidèles. Un légitime succès a couronné les travaux qui ont eu pour objet le pontificat de Pie VII. Osons dire que le règne de Pie VI n'est pas moins digne d'étude.

Les *Mémoires de religion, de morale et de littérature*, recueil périodique qui s'imprime à Modène, ont publié par fragmens une *Histoire de l'enlèvement et de la captivité* de ce saint pape. Dans cette Histoire, où l'on voit un magnanime pontife supporter avec tant de courage, de patience et de dignité, les traverses d'une longue persécution, un estimable ecclésiastique, M. l'abbé Delacouture, a trouvé une nouvelle preuve que Dieu n'a jamais manqué, dans les temps les plus difficiles, de donner à son Eglise les pasteurs dont elle avoit besoin. Il a réuni les fragmens que les *Mémoires* de Modène avoient successivement publiés, et, sans s'astreindre à traduire littéralement le texte tout entier de l'abbé Baldassari, il a recueilli tout ce qui pouvoit piquer la curiosité du lecteur. C'est, dit-il, dans l'intérêt même de l'ouvrage, qu'il l'a resserré dans un cadre plus étroit. Nous n'avons pas le texte italien sous les yeux: mais nous apprécions trop M. l'abbé Delacouture, pour ne pas demeurer persuadé que ses suppressions n'ont atteint que les détails surabondans, et qu'il a fidèlement

(1) Un volume in-8° de plus de 600 pa[ges]. Prix: 6 fr., et 7 fr. 75 c. franc de [por]t, au bureau de ce Journal.

conservé tous ceux qui servoient à peindre les hommes et l'époque.

L'abbé Baldassari avoit-il été assez bien placé pour former autorité en pareille matière? Nul doute à cet égard ; car il étoit attaché, dès 1794, en qualité de secrétaire, au prélat Carracciolo, maître de la chambre du pape, et il fut un de ceux qui accompagnèrent Pie VI. L'abbé Marotti, secrétaire des lettres latines et des brefs aux princes, ayant eu dessein d'écrire l'histoire des tribulations du pontife, chargea l'abbé Baldassari de lui en préparer les matériaux par des notes journalières. Le manuscrit du prélat Marotti, rédigé d'après ces notes, se perdit ; mais l'abbé Baldassari retrouva dans sa mémoire tous les élémens d'une Relation exacte et complète, telle que nous l'offre son traducteur.

On a déjà rendu compte dans ce Journal (t. c, p. 465, et t. ci, p. 33 et 321), de la traduction de M. l'abbé Delacouture. Les deux articles auxquels nous faisons allusion, résument les événemens dans leur ordre chronologique.

Le compte-rendu s'occupe d'abord du Précis historique des 21 premières années du pontificat de Pie VI. Qu'il nous soit permis d'exprimer le regret que ce Précis, qui justifie trop rigoureusement son titre, car il ne comporte que 39 pages, n'ait pas été remplacé par un volume où M. Delacouture auroit exposé, dans les proportions convenables, le règne du saint pape. A coup sûr le talent ne manquoit pas plus que les matériaux à cet estimable ecclésiastique, et nous lui devrions aujourd'hui une bonne Histoire de Pie VI, comme nous devons à M. le chevalier Artaud une bonne Histoire de Pie VII. N[ous] formons le vœu que M. Delacoutu[re] réalise ce plan, lors d'une second[e] édition, qui, dans cette hypothèse auroit deux volumes : auteur d[u] premier, il seroit simplement le tra[-] ducteur du second, exclusivemen[t] consacré à reproduire l'œuvre d[e] l'abbé Baldassari.

Ce second volume est divisé [en] 2 parties : 1° Depuis l'invasion [de] Buonaparte en Italie, jusqu'à l'e[nlèvement] de Pie VI ; 2° depuis le départ d[u] Pontife jusqu'à sa mort à Valence. Pour ne pas faire double emplo[i] avec les deux précédens articles de l'*Ami de la Religion*, nous nous bor[-] nerons à quelques considérations.

Et d'abord nous ferons remarquer que l'abbé Baldassari se trouve sur certains points en désaccord avec M. le chevalier Artaud, historien de Pie VII, et avec le cardin[al] Pacca, dont les Mémoires jouissent d'une si juste célébrité.

Il apprécie la conduite de Buona[-] parte avec plus de sévérité peut-êt[re] que M. Artaud. Cela tient d'abord à ce que les deux historiens ne son[t] pas placés au même point de vue et ensuite à ce que, chez M. Artaud historien d'un pape dont le ponti[-] ficat a été inauguré par le concord[at] de 1801, le général de l'armée d'I[-] talie devoit tenir beaucoup moi[ns] de place que le consul qui releva l[es] autels et l'empereur qui, pend[ant] plusieurs années, favorisa le mou[-] vement religieux.

Aujourd'hui, on tend à réhabilit[er] la mémoire de Buonaparte. N[ous] aimons à croire que les semences [de] la foi, jetées dans son cœur lors [de] sa première enfance, ont prod[uit] dans ses derniers jours un fruit [de] conversion : mais nous ne dev[ons]

is oublier que, dans le cours de sa e, la voix de la politique se fit us souvent entendre que celle de religion. La politique lui suggéra : dire aux shérifs de la Mecque que les Français étoient pleins de spect pour Mahomet et sa *sainte i*, « et qu'« ils avoient détruit les oix dans les pays qu'ils avoient nquis. » La politique, aussi bien le la religion, lui suggéra de dire i contraire, dans une circonstance fférente, qu'« il aimoit bien mieux re le sauveur que le destructeur u Saint-Siége. » Ces dernières paroles, rendons-lui cette justice, toient plus d'accord que les premières avec ses sentimens intimes : nais gardons-nous de célébrer avec in enthousiasme irréfléchi la mémoire d'un homme qui a sans doute ait assez de bien pour qu'on ne le flétrisse pas sans pitié, mais qui a ait trop de mal à la religion et à l'humanité pour qu'on l'exalte par l'imprudens éloges.

Lisez le récit de la campagne d'Italie par l'abbé Baldassari, et vous urez la juste mesure de l'admiration que Buonaparte peut inspirer à in chrétien.

Aux détails de l'indigne pillage le Lorette, M. l'abbé Delacouture a attaché une note excellente :

« Ce pillage de Lorette, dit-il, rappelle n passage curieux d'une lettre de Voltaire à son très-illustre ami le roi de Prusse. « Plût à Dieu, lui écrivoit-il en 1770, que Ganganelli eût quelque bon domaine dans votre voisinage, et que vous ne fussiez pas si loin de Lorette ! Il est beau de savoir turlupiner ces Arlequins faiseurs de bulles. J'aime à les ridiculiser ; mais j'aimerois encore mieux es dépouiller. » Ainsi l'on voit que le illage de Lorette est un de ces exploits le Voltaire n'auroit pas laissé faire à d'autres, s'il avoit eu cette armée de cent mille hommes qu'il désiroit tant, et avec laquelle *il savoit bien*, disoit-il, *ce qu'il feroit.* »

L'abbé Baldassari, justement sévère pour le spoliateur de l'Etat pontifical, n'est pas plus indulgent pour M. Cacault, agent diplomatique qui est dépeint avec d'autres couleurs par M. le chevalier Artaud. L'historien de Pie VI et celui de Pie VII ont également raison, suivant M. Delacouture, d'apprécier ce diplomate d'une manière si opposée : car M. Cacault, dit le traducteur, s'est montré sous un jour plus favorable dans les premières années du pontificat de Pie VII. Il avoit adopté d'autres maximes et une autre ligne de conduite, et disoit franchement, de lui-même, qu'il étoit un *revolutionnaire corrigé*.

Le cardinal Pacca suppose, dans ses *Mémoires*, qu'un des plus tristes épisodes de l'enlèvement de Pie VI a eu lieu à la Chartreuse de Florence. On vouloit que l'infortuné pontife quittât sur-le-champ le lit où le retenoient ses souffrances, pour s'avancer sur la route de l'exil. L'agent français, vaincu un moment par les représentations des serviteurs de Pie VI, permit que deux médecins s'assurassent s'il lui étoit réellement impossible de supporter le voyage. Afin de mieux juger de l'état de foiblesse et d'épuisement du pape, ils soulevèrent les couvertures du lit, et virent un corps si maigre, si décharné, et tellement exténué par la maladie, qu'ils crurent qu'on ne pouvoit pas même actuellement essayer de le transporter d'une chambre à une autre. L'abbé Baldassari, témoin ocu-

laire, place cette scène de douleur, non point à Florence, mais à Parme, et M. Delacouture fait observer que l'abbé Guillon s'accorde, à cet égard, avec lui, dans les *Martyrs de la oi.*

Nous avons insisté sur ces considérations, parce qu'elles ont pour résultat d'établir que le traducteur s'est éclairé dans son travail du flambeau de la critique.

Tout en faisant la part de l'éloge, nous devons émettre une observation qui n'affecte pas le fond, mais la forme. Il nous a paru que le style de M. l'abbé Delacouture auroit pu être quelquefois moins négligé.

Les deux premiers articles de l'*Ami de la Religion* ne s'étoient guère occupé que de l'abbé Baldassari et de son livre. Nous les avons complétés, en nous occupant de M. l'abbé Delacouture et de sa traduction.

Que ne pouvons-nous, puisant à notre tour dans cette Histoire si touchante, mettre sous les yeux de nos lecteurs de larges extraits qui leur montreroient à quel point nous sommes redevables à M. l'abbé Delacouture du précieux cadeau qu'il nous a fait?

Sur les pas du pontife romain, transporté d'Italie en France, renaissoit en quelque sorte la piété. Elle se manifestoit par l'accueil que le Père commun des fidèles recevoit des populations. Vainement les magistrats républicains vouloient en comprimer les élans : plus forte que leur volonté, elle se faisoit jour et protestoit, au nom de la France catholique, asile des papes dans les siècles précédens, contre la persécution qu'y subissoit au XVIII[e] siècle l'un des plus saints Pontifes qui eussent succédé à Pierre.

Ce n'étoit pas assez de la mort de Louis XVI, pour les prétendus régénérateurs du royaume très-chrétien : il leur fallut celle d'un Pape; et Dieu, qui avoit permis le régicide du 21 janvier 1793, permit aussi qu'à la suite de longues tortures Pie VI, chef visible de l'Eglise, exhalât son dernier soupir sur la terre de France, le 29 août 1799, après avoir prononcé ces généreuses et attendrissantes paroles : *Domine, ignosce illis.*

Ainsi fut comblée la mesure des crimes de la révolution, au XVIII[e] siècle. Ainsi fut réalisé le vœu sacrilége du patriarche de la philosophie.

Le génie du mal avoit frappé son plus grand coup : les anges de Dieu alloient désormais relever les autels, et le XIX[e] siècle s'ouvrit par un grand acte de réparation.

Encore une fois, lisez dans l'*Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, par quelles souffrances, par quelles tribulations, par quelles épreuves cruelles, ce saint Pape nous a mérité la grâce d'une réconciliation si prompte. Voyez dans ces pages, que vous mouillerez souvent de vos pleurs, combien ses maux, acceptés avec une résignation angélique, ont prié pour nous, et rendez grâce à Dieu de ce qu'au temps de nos sanglantes folies, sa miséricorde nous a donné un tel intercesseur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Dans la séance de l'Académie de la religion catholique, qui a eu lieu le 19 août, le P. Olivieri, de l'ordre des Prêcheurs,

commissaire général du saint office, et censeur de l'Académie, a lu une savante Dissertation sur les services rendus par les Pontifes romains à l'astronomie. Les papes ont eu la gloire de purger cette science des superstitions qui la défiguroient du temps du paganisme, et ils ont les premiers élevé la voix contre l'astrologie judiciaire, etc. Ils se sont appliqués à fixer d'une manière stable le temps de la célébration de la Pâque; et on leur doit la correction du calendrier. Les cardinaux Castracane, Polidori, Bianchi et Grimaldi honoroient de leur présence cette réunion académique, et ils ont témoigné leur satisfaction au P. Olivieri par leurs applaudissemens.

PARIS. — Nous avons parlé du discours prononcé dimanche à Saint-Sulpice par M. l'abbé Bautain. L'*Univers*, après avoir, à son tour, analysé ce sermon, ajoute :

« Jamais peut-être orateur chrétien ne s'est plus simplement dépouillé de sa propre nature pour se revêtir de l'esprit de Dieu; et lorsque, un seul moment, le philosophe s'est montré pour déclarer que le désir d'enchaîner l'orgueilleuse raison qui a perdu tant de nobles intelligences, et qui en perd encore chaque jour, l'a entraîné dans l'exagération d'un zèle plus ardent qu'éclairé..., ses paroles ont été accueillies par une sympathie générale. M. l'abbé Bautain a produit un religieux effet sur son auditoire. »

— M. l'abbé Bautain prêchera la station de l'Avent à Saint-Germain-l'Auxerrois, et celle du Carême à Saint-Eustache.

— Le P. Lacordaire est attendu à Paris. En passant par Lyon, il y a prêché, le 22 octobre, en habit de Dominicain, dans une réunion de l'Institut catholique. Il avoit pris pour sujet : l'Avenir de la religion catholique en France.

— M. Alexis Dupont a renoncé au théâtre. M. le curé de Saint-Roch vient de l'attacher à la musique de cette église.

— On lit dans le *Moniteur* :

« L'église de la Madeleine, si rien ne vient changer les ordres qui sont donnés, sera décidément inaugurée le jour de Pâque prochain. MM. Léon Cogniet et Bouchot terminent en ce moment les peintures des archivoltes qui leur ont été confiées. Toutes les autres peintures sont terminées. Un grand nombre d'ouvriers menuisiers sont occupés à faire les boiseries. On termine le dallage extérieur. Presque toutes les niches ont reçu leurs statues, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les magnifiques portes de bronze, dues à M. Triquetti, sont fixées sur leurs gonds et entièrement terminées. On construit un autel provisoire, en attendant que M. Marochetti ait terminé le sien. Les bénitiers, confiés au ciseau d'Antonin Moine, sont près d'être posés, ainsi que le baptistère exécuté par Rudde. Enfin, le grand archivolte qui se trouve audessus de la principale porte d'entrée vient d'être échafaudé pour la pose de l'orgue.

» Voilà soixante-dix-sept ans que l'église de la Madeleine est en construction : ce fut le 13 août 1764 que le premier architecte, Constantin d'Ivry, en posa la première pierre. »

Diocèse d'Angers. — Le 22 octobre, le service de Mgr Paysant a eu lieu à l'église cathédrale. Comme au jour des funérailles, les boiseries du chœur, les colonnes du maître-autel et une partie de la nef étoient tendues de draperies noires, décorées d'attributs funèbres. D'innombrables bougies brûloient dans le sanctuaire et autour du catafalque, élevé à l'extrémité de la nef.

A dix heures, a commencé la messe des morts, célébrée par Mgr Brossais-Saint-Marc, évêque de

Rennes. Un très-grand nombre de curés et desservans de la ville et des diverses paroisses du diocèse, en surplis, avoient pris place au chœur à côté du chapitre

Des places avoient été réservées pour les autorités, les fonctionnaires de l'Université, et les personnes en deuil qui assistoient à la cérémonie. L'église étoit remplie de fidèles, accourus pour rendre un dernier hommage à la mémoire du digne prélat, ravi si tôt et d'une manière si cruelle à son diocèse.

Après l'évangile, M. l'abbé Gourdon, curé de Saint-Maurice, est monté en chaire, et a prononcé l'oraison funèbre du vénérable prélat. Nous ne pouvons en citer que quelques passages :

« Mgr Paysant parut marqué du signe de cette prédestination providentielle dès ses premières années. La piété le reçut pour ainsi dire dans ses bras, à son entrée dans la vie. Elle l'environna de ses précautions les plus attentives, pendant les dangers de son adolescence. Elle lui inspira la pureté d'intention, la droiture et le dévoûment, qu'il nous apporta comme la dot mystique de son union avec l'Eglise, qu'il venoit pour ainsi dire d'épouser.

» Sa naissance n'eut rien qui pût flatter la vanité toujours portée à se glorifier, même des avantages les plus indépendans de ses désirs ou de ses efforts. Ni l'illustration, ni l'opulence n'environnèrent son obscur berceau. Il se trouva placé dans une ferme ignorée de la province dont cet enfant, alors inconnu, reçut plus tard tant de preuves d'estime et de confiance. Ses parens, contens de leur médiocrité, ne désirèrent plus rien après que le ciel eut béni leur paisible ménage, et qu'il leur eut accordé un consolateur et un appui pour leur vieillesse......

« ..... Dans l'enfance de Mgr Paysant, le pouvoir destructeur, qui se jouoit de nos biens et de nos vies, renouveloit la violence des proconsuls, persécuteurs des premiers disciples de la croix. Les prêtres catholiques qui ne tomboient pas avec leur troupeau sous la hache sacrilége, fuyoient la lumière du soleil et s'éloignoient en gémissant des lieux arrosés des sueurs de leur charité. Repoussés par la foiblesse ou par l'apostasie, ils ne trouvoient d'asile que dans quelques familles dévouées jusqu'à la mort aux devoirs sacrés de l'hospitalité chrétienne. Telle fut celle de notre premier pasteur, toujours prête à partager ses ressources avec les vénérables fugitifs qui se jetoient entre ses bras, et à courir les dangers qui les menaçoient eux-mêmes......

« ..... Je ne m'étonne point d'avoir entendu raconter que les prêtres persécutés qui durent leur conservation à la foi de ses parens, touchés du respect qu'il témoignoit à leurs souffrances dont il comprenoit le motif, aient annoncé à sa pieuse mère qu'un jour il seroit appelé à remplir les fonctions du sacerdoce, non sans doute avec les mêmes dangers, mais avec le même zèle et les mêmes travaux. L'histoire ecclésiastique fournit plus d'un exemple de ces prédictions touchantes par lesquelles de saints personnages acquittoient la dette de la reconnoissance envers des hôtes bienfaisans..... »

Après avoir raconté les premières années et les études de Mgr Paysant, M. l'abbé Gourdon ajoute:

« Nommé vicaire dans la principale ville du diocèse auquel il appartenoit, il mérita bientôt toute la confiance du respectable curé dont il réclamoit les conseils et les ordres, dans l'exercice de son utile et modeste emploi. Nous l'avons entendu, depuis qu'il étoit devenu notre chef, regretter les jours trop tôt écoulés où il n'avoit qu'à obéir. Alors le siége épiscopal de Bayeux étoit occupé par un prélat juste appréciateur du mérite, et qui comprit le parti qu'il pouvoit tirer, dans l'intérêt de son administration, des qualités éminentes de ce jeune homme en qui l'esprit de grâce et de conseil avoit devancé le temps. Il n'hésita pas à le nommer vicaire-général, d'abord avec

ssistance de son prédécesseur dans cette ace importante et souvent épineuse, ientôt seul et livré à ses propres lumières. sut, pendant plus de vingt ans, dans ne ville active et populeuse, conserver affection du clergé, l'estime des hommes u pouvoir et l'entière confiance de plusieurs évêques, qui lui remirent successiement la direction d'une portion consiérable de leur troupeau. Ils se félicitènt tour à tour de pouvoir alléger leur rdeau, en le lui faisant partager. Il est rai que ce dépôt sacré ne pouvoit être emis à des mains plus sûres.

« Il n'avoit jamais quitté son pays natal. l y jouissoit d'une existence entourée des émoignages les plus flatteurs. Chaque année ajoutoit à la considération générale qui lui étoit acquise depuis long-temps. Il avoit des amis choisis, nombreux, dévoués à ses principes et à sa personne. Il n'étoit plus à l'âge où l'o cherche une position nouvelle; la maturité redoute le changement, bien loin de l'appeler. Mais une voix toute puissante, la voix qui fit quitter aux apôtres leur père et leurs filets, pour aller jusqu'aux extrémités du monde annoncer la parole de Jésus-Christ, la voix de la volonté suprême le dévoue aux sollicitudes de l'épiscopat. Il se rend, il s'abandonne, non aux illusions que pourroit faire naître une si haute élévation, mais à la fatigue journalière, aux travaux non interrompus, à la responsabilité immense qui va peser sur lui devant Dieu et devant les hommes. En effet, Messieurs, ne nous a-t-il pas prouvé d'une manière assez évidente qu'il n'avoit envisagé son élection que sous le point de vue qu'elle présente à l'imitateur du pontife éternel, qui s'est livré pour ses brebis? Son parti est pris; rien ne l'arrêtera, pas même les larmes de l'amitié en lui si pure, si constante et si tendre. Il arrive, et de ce jour nous pouvons dire : Il est à nous, il ne nous quittera que pour aller au ciel. »

Diocèse de Bayeux. — La question suivante a été adressée au *Normand*, journal de Lisieux :

« Un établissement de charité publique, tel que la maison dite *de la Congrégation*, à Lisieux, devroit-il supporter des impôts, notamment celui des portes et fenêtres? »

Voici la réponse du *Normand* à cette question :

« Nous n'avons pas à examiner le point de savoir si l'établissement dont il s'agit a été légalement imposé. Pour qui a la moindre connoissance en législation fiscale, il est hors de doute que les agens de l'administration financière ne peuvent encourir la censure dans ce rapport; car la maison occupée par la Congrégation ne rentre sous aucune des catégories d'exception créées par la loi. Ce n'est qu'une question de bienveillance nationale qui peut être soulevée et discutée en pareil cas.

» La Congrégation religieuse dont nous parlons est une réunion de dames faisant partie de la communauté instituée pour le service des hôpitaux de Lisieux, qui se vouent à l'éducation physique et morale de jeunes filles pauvres, sans exiger pour leurs soins le moindre salaire. La foible somme de 100 francs, dont chaque enfant doit être dotée pour être admise dans cette maison, et que des personnes charitables se chargent le plus souvent de fournir, ne satisferoit qu'imparfaitement aux nécessités de la vie commune des jeunes disciples, si une philantropie pieuse ne venoit au secours d'un établissement qu'il importe tant de conserver au sein de notre ville, et si, d'un autre côté, à mesure que les jeunes filles grandissent, elles n'étoient stylées à des travaux plus ou moins lucratifs.

« Telle est la mission des Dames de la Congrégation; telles sont leurs ressources. Cette mission est noble et utile plus qu'on ne peut dire; ces ressources sont loin d'être abondantes. Soumettre la communauté à l'obligation de payer une somme quelconque pour le jour et l'air qu'elle reçoit, c'est, en quelque sorte,

méconnoître la haute importance de son institution ; c'est, ou lui rendre plus difficile l'accomplissement de son œuvre en diminuant ses ressources, ou forcer les personnes qui contribuent de leur argent à la prospérité de l'établissement, à payer au gouvernement un droit pour le bien qu'elles font.

» Les hommes du pouvoir doivent, autant qu'il est en eux, favoriser l'expression des sentimens philantropiques, comme ceux qui ont présidé à la fondation de la Congrégation de Lisieux, et élargir le cercle de liberté dans lequel agissent les Dames qui la dirigent. Ceci n'est pas une question de localité : notre ville n'est pas seule à se glorifier d'un établissement de cette nature. Les exemptions que les lois sur la matière prononcent ne sont pas trop nombreuses pour que celle que nous sollicitons soit bien préjudiciable. D'ailleurs, les établissemens auxquels nous faisons allusion ont des titres respectables à l'obtention d'un pareil privilége ; titres pour le moins aussi respectables que ceux, par exemple, des manufactures, qui reçoivent gratuitement l'air et le jour, en raison de leur importance au point de vue des intérêts matériels. »

Cette dernière observation répond d'une manière péremptoire à toutes les déclamations du *Constitutionnel* contre les exemptions établies au profit des congrégations religieuses.

Diocèse de Fréjus. — On se rappelle que M. Passe, aumônier de l'hospice civil de Toulon, avoit cru devoir refuser la sépulture ecclésiastique à un vieillard mort dans cet établissement : conduite qui obtint l'approbation de Mgr l'évêque de Fréjus. La commission administrative de l'hospice, abusant de son autorité, se permit de renvoyer l'aumônier. Sur son refus de lui laisser reprendre l'exercice des fonctions que M. Passe est appelé à remplir en vertu de la mission de son évêque, M. le ministre de l'Intérieur a révoqué cette commission. Nous louons M. Duchâtel d'avoir fait acte de justice et de fermeté.

Diocèse de Saint-Diez. — Dans la nuit du 15 au 16, des voleurs, profitant de l'isolement de l'église d'Ydompt, canton de Dompaire (Vosges), se sont introduits par une croisée qui n'est défendue par aucun barreau, ont enfoncé le tabernacle et en ont tout enlevé, sans que l'on ait pu découvrir le lieu où ils avoient déposé les saintes espèces. Ils se sont ensuite introduits, à l'aide d'une clef, à la sacristie, et y ont pris le calice, la patène, les boîtes d'onction, et une boîte en argent renfermant le croissant pour l'ostensoir.

PRUSSE. — D'après la *Gazette universelle de Leipzick*, ce ne seroit pas Mgr Geissel, évêque de Spire, mais Mgr Arnoldi, élu précédemment évêque de Trèves, qui deviendroit coadjuteur de Cologne.

Cette nouvelle est également mandée au *Journal de Francfort*.

Le choix de Mgr Arnoldi ne tarderoit pas à être ratifié par le gouvernement prussien et par le Saint-Siége.

On voit qu'il règne encore beaucoup d'incertitude sur un point qui sembloit enfin réglé.

— Mgr l'évêque d'Eichstadt, comte de Reisach, se trouve à Munich depuis assez long-temps. Mgr de Geissel, évêque de Spire, que l'on disoit avoir été nommé coadjuteur de Cologne, y est également depuis peu de jours.

— Le roi de Prusse, par un ordre du cabinet en date du 27 septembre, a ratifié l'élection de M. le chanoine Drucke en qualité de vicaire-capitulaire de Paderborn.

SÉNÉGAL. — M. Moussa, jeune

être africain, dont nous avons anscrit une première lettre, vient écrire en ces termes à deux de s compagnons restés en France, qu'il invite à se rendre immédiatement au Sénégal, plutôt que de ontinuer à étudier à Paris :

Saint-Louis au Sénégal, 18 août 1841.

» Mes bien chers amis,

» Je n'ai pas le temps de m'ennuyer au Sénégal ; tous mes compatriotes me portent le plus grand intérêt. et les Européens leur disputent l'estime et l'amour pour votre frère d'outre-mer. Ah ! s'écrient-ils d'une voix unanime, quand donc viendront vos deux frères ? Chers amis, la moisson est belle, notre patrie a besoin de sortir de cette léthargie fatale qui la retient depuis tant d'années ; semblable à une idole en ruine, le mahométisme n'attend qu'une voix sacerdotale que ce pays puisse entendre pour fondre comme la cire. Ah ! je vous l'avoue, le sort de mes compatriotes, leur désir véhément de connoître Dieu, leur confiance, tout me sollicite de rester ; mais j'ai donné ma parole, et, si je ne suis délié par la pétition de mes compatriotes et du gouverneur, qui sans me consulter a écrit au ministère pour me faire rester au Sénégal, je serai forcé de m'en retourner. Je crains de paralyser le bien que Dieu a commencé par moi. Vous savez que les têtes africaines sont chaudes ; je crains que le peu que j'ai gagné à Dieu n'abandonne l'Eglise. *Qu'ils gardent leurs prêtres blancs et nous envoient nos enfans !* Vous êtes, amis, le mot mystérieux de tout ce pays.

» Le champ est à nous ; ne cédons pas, amis, la gloire à d'autres. Beaucoup d'ames périssent. J'en appelle à votre cœur patriote. Ne balancez pas, si le choix vous étoit offert d'acquérir la science ou de courir après la brebis égarée. La science et les places distinguées sont bonnes, mais les courses apostoliques sont encore préférables. Dernièrement, j'ai profité de la circonstance de la mort d'un jeune homme que je devois marier sous peu, et que la mort a saisi quand personne ne s'y attendoit, pour prêcher sur la mort. L'église étoit trop petite pour contenir la foule, et l'esprit de Dieu me dit de parler et d'instruire ce peuple sur la mort et l'obligation dont on devoit s'acquitter envers les frères que Dieu appeloit à lui. C'étoit un de mes amis d'enfance, le pauvre Justin Adevèse, jeune homme charmant et aimé de tout le Sénégal. Je commençai par le pleurer, et tout le monde le pleura avec moi : puis je dis à la foule que c'étoit à l'ame rachetée par le Christ qu'il falloit songer. « Pauvre ami, disois-je en montrant le tombeau, si j'avois connu votre état, vous ne nous auriez pas quittés sans vous être réconcilié avec votre Dieu. » Tout l'auditoire pleura, les personnes même qui n'entendoient pas le discours ; elles virent les blancs et les mulâtres et le pauvre prêtre pleurer, elles en conclurent qu'il falloit pleurer. Depuis cette époque, nul frère n'est parti pour l'autre monde sans que j'aie été lui porter les secours de notre sainte religion. Voilà le triomphe de la religion ; elle triompheroit davantage, amis, si, tous trois, nous pouvions en ce moment nous concerter pour le bonheur de notre pays trop calomnié.

» J'ai obtenu de notre bon gouverneur la permission d'aller faire une promenade sur le bateau à vapeur. J'ai été jusqu'à Dagana où j'ai eu le plaisir de faire connoissance avec la reine Ngébèle. Ah ! quelle majesté ! quel palais royal ! quelle cour ! Un jeune prince que j'avois auparavant connu, lui annonça ma visite ; puis il me dit que j'avois audience. J'entrai dans une pauvre case, et, ignorant que j'avois affaire avec une reine, je demandai tout bas à mon guide où étoit le roi de Valo. J'étois à côté de notre reine et je croyois son mari absent : on me détrompa, sa majesté me dit qu'elle étoit reine. C'est une femme d'environ 26 ans, d'une taille moyenne, aux yeux superbes et fiers, nez à l'européenne, lèvres assez minces, le tout bien chargé d'or au cou et aux oreilles. Comme on ne fait point

usage de chaise ni de fauteuil dans ce pays, pour me faire honneur elle m'invita à m'asseoir sur son lit avec le prince son cousin qui m'accompagnoit. Les gens de sa suite étoient assis à terre, et tous les yeux étoient fixés sur l'étranger qui par son costume, sa religion, devoit être, pendant plus d'une heure, un phénomène pour la reine et ses sujets. On me demanda pourquoi j'étois habillé en noir; si j'étois marié; pourquoi je ne me marioís pas; comment un homme pouvoit passer toute sa vie sans se marier : je répondis à toutes ces questions diverses, et la reine goûta toutes mes solutions, les admira, et me dit que la religion que je suivois étoit admirable. C'est pendant cette extase sur notre religion qu'un prêtre mahométan de l'assemblée éleva la voix et dit : Que notre religion seroit bonne si on ne buvoit ni vin ni eau-de-vie. Connoissant que, si je prenois la défense du vin et de l'eau-de-vie, je ferois plaisir à la reine et à tout l'auditoire, j'argumentai avec le prêtre. Après avoir écouté tout ce que j'avois dit sur ces deux matières, la reine et les sujets condamnèrent le marabout, et on finit par le huer et lui dire que le prêtre noir des blancs l'avoit vaincu. Votre talent, amis, auroit tiré de beaux croquis de cette reine, de sa case et de sa cour, ainsi que du roi de Trasa, son époux, que j'ai accompagné jusqu'à Ganar....

» Le Sénégal, tout le Sénégal ne respire que pour vous, ne pense qu'à vous et ne forme des vœux que pour vous... Les habitans veulent avoir leurs enfans.... La jeunesse sénégalaise est assidue à mes exercices, et sous peu je vais faire des conférences en langue volof, ce qui fera un bien infini. Négresses, mulâtresses, signanes, toutes me crient : « Enfant, frère, apprenez-nous notre religion. » Amis, je ne puis suffire à tant de demandes ; venez, venez partager mes travaux : Dieu vous bénira, et nous changerons la face de notre pauvre patrie.

» P. MOUSSA. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Sommes-nous vis-à-vis de l'Espagne dans ce qu'on appelle en diplomatie les *casus belli*? Cela dépend. Les sujets de plaintes, les causes de brouillerie et de rupture ne sont pas ce qui manque. L[illegible] deux gouvernemens sont dans toutes [illegible] conditions de haine et d'animosité [illegible]quises pour cela. L'ambassadeur d'Es[illegible]tero ne semble plus rester à Paris [illegible] pour se moquer du monde et faire [illegible] qu'il n'a pas peur. Le nôtre n'ose ap[illegible]cher de Madrid, dans la crainte qu[illegible] peuple n'achève de casser les vitres. [illegible]fin, toutes les apparences sont à la guerr[illegible], et cependant on ne l'aura pas. L'Angleterre nous défend d'aller en Espagne soutenir Marie-Christine ; et elle défend à Espartero de venir chez nous, de peur de nous fournir un prétexte d'aller chez lui.

C'est cette politique qui décide et règle tout; et quoique l'on étouffe de colère de part et d'autre, cela n'ira point jusqu'à la bataille. Seulement on sera forcé d'en faire tous les semblans; ce qui ne laissera pas de coûter un bon prix. Mais il n'y aura que plaie d'argent dans l'affaire; et tout se passera, de notre côté, entre le percepteur et le contribuable, lesquels sont accoutumés, Dieu merci, à se voir souvent, l'un saignant l'autre, sans que personne en meure.

Si l'on ne connoissoit pas les mœurs révolutionnaires et l'élasticité des vœux nationaux, on ne voudroit jamais croire combien il y a de ressources pour tous les partis et pour toutes les opinions dans les pays constitutionnels. Voyez seulement ce que la Navarre et les provinces basques ont reconnu d'autorités légitimes coup sur coup, dans l'espace de quelques années.

Don Carlos s'y présente, avec un fort bon titre du reste; et *sur-le-champ* son autorité y est reconnue sans aucune difficulté. Après lui, c'est Marie-Christine qui vient; et à l'instant son autorité légitime est adoptée, proclamée, vérifiée et

gistrée comme la seule bonne et va-
e. Puis arrive Espartero qui s'annonce
: une nouvelle autorité légitime; et
e-ci est également reçue à bras ou-
s, également déclarée la seule vérita-
, et endossée comme telle par le vœu
ional. Derrière Espartero, marche la
ublique qui attend son tour. et dont
torité légitime passera tout aussi faci-
ent que les trois autres.

u milieu de toutes ces autorités légi-
es, la bonne est aisée à distinguer.
is on n'y reviendra que quand toutes
mauvaises auront achevée de faire
rs preuves d'impuissance. et de rendre
ue aux peuples révolutionnaires; car
que là, ce ne sera pas à ceux-ci, bien
rtainement, que profitera leur grande
nsommation de vœux nationaux.

Un compositeur d'imprimerie, qui
voit fait un livre sur *l'état des ouvriers*,
est tué de chagrin d'avoir dépensé tou-
es ses ressources à cette publication. Le
ournal qui rend compte de ce suicide n'y
ouve qu'une chose à blâmer; c'est que
: malheureux qui s'en est rendu cou-
able laisse une femme enceinte et trois
nfans.

Cela ne remédie pas beaucoup, comme
n voit, à la maladie du suicide, s'il n'est
léfendu de se tuer qu'aux gens qui ont
ne femme enceinte et trois enfans à
aisser après eux. Heureusement pour la
eligion et pour l'ordre social, les sim-
les moralistes et même le commun des
hilosophes connoissent de meilleures
aisons que celle-là contre le suicide.

PARIS, 27 OCTOBRE.

Louis-Philippe a ajourné sa rentrée
ux Tuileries. Il vient de faire prévenir le
gouverneur du palais qu'il n'y reviendra
que dans les premiers jours du mois de
novembre.

— Par ordonnance du 14, M. Albert
Jouffey a été nommé conseiller de pré-
fecture de la Nièvre, en remplacement de
M. Sauvageot, maintenant juge à Nevers.
M. le ministre de l'intérieur lui a en outre
délégué les fonctions de secrétaire gé-
néral.

— M. Dumont, chef du bureau des beaux-arts au ministère de l'intérieur, est admis à la retraite et remplacé par M. Frédéric de Mercey, peintre de paysage et auteur de plusieurs écrits sur les arts.

— Suivant le *Constitutionnel*, M. Janvier, député, seroit nommé conseiller d'Etat, et M. Lasnier, député, directeur des tabacs, place que M. Félix Réal auroit refusée. On parle aussi de donner une haute position administrative au vicomte Dejean, député, ami de M. Guizot, et à M. Beaume, député, conseiller d'Etat en service extraordinaire.

— Une ordonnance du 18 porte qu'à l'avenir le tribunal de commerce de Colmar sera composé d'un président, de cinq juges et de trois suppléans.

— Le *Commerce* annonce que plusieurs officiers d'état-major sont partis, samedi, du ministère de la guerre, pour la frontière d'Espagne.

— M. le comte Molé est de retour à Paris.

— M. Périer, qui avoit été suspendu de ses fonctions de capitaine de la garde nationale à Belleville, vient d'être réélu à une majorité de 32 voix contre 21.

— Un individu prévenu de complicité dans l'attentat Quénisset a été amené hier à Paris, venant de Melun sous l'escorte d'un brigadier de gendarmerie et de deux agens. Cet individu a été immédiatement écroué à la prison de la Conciergerie, où il demeure au secret à la disposition de M. le chancelier de la cour des pairs.

— Les membres de la commission d'instruction de la cour des pairs se sont réunis avant-hier au Luxembourg.

— *L'Almanach populaire*, pour 1842, a été saisi. Le *National* annonce que cette saisie est motivée sur ce que l'éditeur n'a pas réclamé l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur pour quelques vignettes déjà publiées, et qui avoient obtenu déjà le *laissez-passer* ministériel.

— Les imprimeurs sur papier peint

ont. depuis le 1er de ce mois, quitté leurs ateliers. Des plaintes en coalition ont été portées contre eux par différens fabricans des quartiers du faubourg Saint-Antoine, des Quinze-Vingts et Popincourt.

Il paroîtroit, selon le *Droit*, que ces ouvriers, au nombre de 845, que les manufacturiers ne vouloient employer qu'à la journée, avoient demandé une augmentation de salaire de 50 cent., attendu qu'employant comme aides des jeunes gens de seize à dix-huit ans au lieu d'enfans qu'ils occupoient, il y a peu de temps, leurs dépenses étoient plus considérables, et qu'avec les charges qui leur étoient imposées ils ne se trouvoient pas, en définitive, mieux rétribués aujourd'hui que lorsqu'ils recevoient 4 fr. par jour.

La *Gazette des Tribunaux* annonce qu'en vertu de mandats décernés par M. le préfet de police, plusieurs de ces ouvriers ont été provisoirement écroués à la préfecture.

— Par arrêt rendu hier, la chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour d'assises M. Dupoty, gérant du journal *Le Peuple*, sous la prévention d'avoir commis le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, en insérant dans le numéro du 19 septembre dernier de son journal, un article intitulé : *Illégalités, violences, assassinats.*

Par le même arrêt, la cour a décidé qu'il n'y avoit lieu à suivre à l'égard de l'imprimeur, qui avoit été compris dans la poursuite.

— La cour, dans la même audience, a également déclaré qu'il n'y avoit lieu à suivre contre le gérant du journal *La Mode*, prévenu d'avoir, dans un article publié le 9 de ce mois, fait un acte d'adhésion à une autre forme de gouvernement que celui établi par la charte.

— C'est M. Boucly, avocat-général, qui prononcera le discours d'usage dans l'audience solennelle de rentrée de la cour royale, qui aura lieu le 3 novembre.

— Le tarif des frais et dépens relatifs aux ventes judiciaires de biens immeubles, qui doit être exécutoire à partir du 1er janvier prochain, vient de paroître au *Bulletin des Lois.*

— On a plusieurs fois signalé les plaint[es] nombreuses auxquelles ont donné li[eu] depuis long-temps les spoliations noc[turnes] des cimetières de Paris, ain[si] que d'autres abus non moins grav[es]. M. le préfet de la *Seine* vient à ce[tte] occasion de nommer une commissi[on] chargée d'étudier le mal et d'y reméd[ier].

— Le *Moniteur Algérien* du 11 octob[re] donne les nouvelles suivantes des opé[ra]tions du gouverneur-général et du gén[é]ral Lamoricière dans la province de Ma[s]cara.

« Le courrier d'Oran, arrivé samed[i], a apporté la nouvelle que la colonne, d[ite] *politique*, sous les ordres immédiats [de] M. le gouverneur-général, et qui opér[oit] sur la Mina, a fait une razzia contre le[s] Flitas.

» Les prisonniers et le butin ont [été] conduits à Mostaganem.

» La colonne d'*approvisionnement*, com[]mandée par M. le général Lamoricière, a conduit de Mostaganem à Mascara un premier convoi, presque sans rencontrer d'obstacle. Elle est revenue à Mostaganem à peu près aussi facilement. »

— Le général Lamoricière est reparti l[e] 4 de Mostaganem avec un grand convo[i] de 260,000 rations pour Mascara.

NOUVELLES DES PROVINCES.

D'après des dépêches télégraphiqu[es] parvenues aujourd'hui, le Rhône a em[]porté, dans la soirée d'avant-hier, la digu[e] de Montfaucon, et dans la nuit du 25 a[u] 26 celles de l'abattoir et de Saint-Denis [à] Beaucaire.

La plaine, de cette ville à la mer, es[t] inondée comme l'année dernière à cett[e] époque. M. le préfet du Gard s'est rend[u] immédiatement à Beaucaire.

A Avignon, le Rhône s'est élevé, le 25, à 6 mètres au-dessus de l'étiage. La moi[]tié de la ville étoit inondée. Toutes le[s] mesures de secours étoient prises.

D'après des dépêches de Lyon,

…ne étoit hier très-gros et débordé. La …ne étoit grosse aussi ; mais une dé…he de ce matin annonce qu'aujourd'hui le Rhône rentre dans son lit, et que …rue de la Saône n'a plus rien d'inquiét… La pluie a cessé.

— La sœur et le beau-frère de Barbès …nnent d'adresser au procureur du roi …vranches une plainte sur le régime de …prison politique du Mont-Saint-Mi…l.

— M. Gauthier, juge-honoraire au tri…nal civil de Blois, est mort vendredi …rnier, à l'âge de 78 ans, après une courte …ladie.

— Vingt soldats prussiens, commandés …r un sous-officier, ont traversé Stras…urg le 20 octobre, avec armes et ba…ges. Ayant fini leur service en Prusse, …avoient obtenu, pour retourner dans …canton de Neufchâtel, leur pays, la …rmission de profiter du chemin de fer … Strasbourg à Bâle.

— Le *Mémorial bordelais* annonce que … travail de la chambre de commerce de …ordeaux, sur l'importante question des …ucres, est achevé, et sera sous peu livré … la publicité.

— Une lettre de Toulon, le 22, an…once que les navires de l'escadre du …ontre-amiral Casy, ont appareillé le 21 …u soir, pour se rendre à Brest.

Le *Toulonnais* prétend que cette divi…ion ira de Brest aux Etats-Unis, et que, …affaire de M. Mac-Leod pouvant faire …raindre une collision entre les Etats de …'Union et l'Angleterre, le cabinet fran…ais auroit offert sa médiation officieuse …ux deux puissances.

« A ce motif déjà puissant, ajoute le *Toulonnais*, vient s'en joindre un autre …ui a plus de poids encore, parce qu'il …ous intéresse plus particulièrement. …ous voulons parler des projets qu'au…oit le cabinet de détruire les conséquen…es du bill qui frappe les vins et les soies … France, dans toute l'étendue du terri…oire uni, d'un droit élevé. »

— Justin et Jean-Paul Deramond, condamnés à mort par la cour d'assises de l'Ariége, comme auteurs ou complices de l'assassinat commis le 19 novembre 1839, sur la personne de M. Jauze, maître de forge, et du nommé Raulet, son garde-forge, ont été exécutés à Foix le 22 octobre. Ces deux malheureux ont écouté avec recueillement les exhortations de M. l'aumônier des prisons et d'un jeune vicaire de Foix. Jacques Deramond, frère de Justin et de Jean-Paul, contre lequel dès le principe paroissoient s'élever toutes les charges, a été, comme on se le rappelle, condamné à mort l'année dernière et exécuté. C'est sur les révélations faites par un nommé Marc Pendrié, condamné aux travaux forcés à perpétuité, comme complice de Jacques Deramond, que des poursuites ont été reprises contre les frères Justin et Jean-Paul.

— M. le préfet de la Haute-Vienne vient de suspendre de ses fonctions pendant deux mois, M. Patier, capitaine de la garde nationale de Limoges. Les considérans de l'arrêté de M. le préfet portent que M. Patier ayant publiquement adhéré à l'adresse de félicitations qui fut envoyée à la garde nationale de Toulouse, a pris part à une manifestation illégale au fond et anarchique dans la forme.

— M. Brun, imprimeur du journal le *Pays*, feuille qui se publie à Auch, a été condamné à 7,000 fr. d'amende, pour contravention à la loi de 1814 sur la librairie.

EXTERIEUR.

M. Olozaga, blessé dans sa dignité d'ambassadeur, dont Marie-Christine lui avoit refusé le titre, a adressé le 25 sa réponse au secrétaire particulier de la princesse. Il commence par distinguer dans la lettre qu'il a reçue le 24, deux parties principales ; l'une relative à l'audience particulière qui lui a été accordée le 10 courant, et aux communications qui ont eu lieu à ce sujet ; l'autre au jugement porté sur les causes ou les prétextes de la rébellion qui a éclaté à Pampelune.

Quant au premier point, M. Olozaga se déclare satisfait de la déclaration de Marie-Christine, qui prouve qu'elle n'a ni excité ni provoqué les troubles de l'Espagne.

Sur la seconde partie, l'ambassadeur s'exprime ainsi :

«Tout ce qui se dit sur les événemens de Barcelone et de Valence, sur l'origine du gouvernement actuel de l'Espagne, sur la légalité de ses mesures, sur l'accomplissement du traité de Bergara et autres choses semblables que je n'ai pas à répéter, constitue, à ce qu'il semble, un nouveau manifeste de S. M.

»Dans ce cas, je ne sais si cela devoit se faire par l'entremise d'un secrétaire particulier; mais ce que je sais, c'est que si après que le peuple et l'armée espagnole viennent de montrer leur loyauté et leur dévoûment, ce manifeste avoit besoin d'une réponse, ce n'est pas à moi qu'appartiendroit l'honneur de la faire. Le gouvernement, les cortès et la nation espagnole enfin, résoudront ce qui conviendra le mieux à leurs intérêts et à leur dignité.»

— On lit dans le *Moniteur Parisien :*

«Nous apprenons que M. del Castillo, secrétaire des commandemens de la reine Christine, a renvoyé *sans l'ouvrir* le pli sous lequel le ministre d'Espagne lui adressoit hier la dernière lettre dont nous avons publié la traduction dans nos colonnes. C'est au secrétaire de la légation que M. del Castillo a renvoyé la dépêche, en lui faisant savoir que, conformément aux ordres exprès de la reine, il ne lui étoit plus possible de recevoir de la légation espagnole d'autres communications que celles qui auroient pour objet exclusif la transmission de la correspondance des filles de Sa Majesté.»

— En quittant Madrid, Espartero a emmené avec lui les ministres de la guerre et de l'intérieur.

— La commission militaire est toujours assemblée, et les arrestations continuent en grand nombre. Cependant on croit que les condamnations à mort ront très-limitées. Le brigadier Nov ray, qui paroissoit très-compromis, est quitte pour la dégradation militair dix années de réclusion aux iles riannes.

— Diego Léon a laissé trois enfans bas âge. La lettre qu'on a trouvée sur après sa mort, et qu'il avoit préparée Espartero, étoit une assez verte noti tion adressée à celui-ci au nom de Ma Christine, pour qu'il eût à restituer autorité usurpée et à rentrer dans le voir de sujet. Cette lettre étoit ainsi minée : «Quittez ce poste où la rébell vous a placé. Je regarderai comme jour heureux celui où, recevant au n de S. M. la démission des pouvoirs ré lutionnaires que vous exercez, je pour annoncer à la reine que vous avez con tribué à réparer le mal que vous av causé.» Cette pièce est signée laconiqu ment : *Votre ami et serviteur.*

— Le comte de Parsent avoit précé l'infant don François de Paule pour lui faire préparer des logemens à Madrid. Il a reçu aux portes de la ville l'ordre de rebrousser chemin. Il a été notifié à l'infant d'avoir à s'arrêter également dans sa marche. Il est en conséquence resté Saragosse, d'où il a écrit une lettre de plus humbles à Espartero, pour lui témoi guer son empressement à déférer en tou à ses volontés, et à reconnoître sa suprême autorité. Cette lettre a quelque chose d'avilissant, qui fait souffrir pou celui qui l'a écrite.

— A chaque moment il entre des réfugiés par la frontière de Bayonne; les uns venant de la Navarre et du Guipuzcoa, les autres de Bilbao et de la côte cantabrique, sur des embarcations échappées à la poursuite des trincadores placées en observation dans les eaux de Saint-Sébastien.

— La municipalité de Valence s'est unie aux mesures révolutionnaires de celle de Barcelone. Il s'est également formé à Cadix une junte de salut public.

— Une revue allemande qui se publie Bruxelles semble destinée à écarter les mpathies de la Belgique envers la rance, pour les reporter sur l'Allemagne. C'est une œuvre à laquelle les urnaux d'outre-Rhin travaillent de leur ôté.

— On a dit que le comte Meeus étoit enu de Bruxelles à Paris, pour traiter, vec le gouvernement fançais, de la conruction d'un chemin de fer jusqu'à Vaenciennes. *L'Indépendant* belge déclare que ce voyage a été tout-à-fait étranger u chemin de fer.

— Il paroît que l'Angleterre attend, our désarmer, que la France lui montre l'exemple. Voici ce que nous lisons dans un journal de Londres :

« Nous apprenons d'une source digne de foi que le gouvernement français a résolu de retirer immédiatement de la Méditerranée 6 vaisseaux de ligne et de les envoyer à Brest. Nous ne doutons pas que le gouvernement de S. M. n'adopte des mesures analogues et ne réduise dans les mêmes proportions la marine britannique. »

Cependant, d'autres journaux de Londres du 25, disent que le même mouvement continue dans les ports anglais et dans les bureaux de l'amirauté. Le *Standard* demande que la marine britannique soit promptement en état de faire face à toutes les éventualités.

— Suivant le *Morning-Herald*, il y auroit déjà sur la frontière canadienne plus de 10,000 Américains prêts à faire irruption dans cette province, et ils auroient pour chefs le colonel Johnston, vice-président des Etats-Unis sous M. Van Buren, et M. Scott, neveu du général de ce nom.

Ce qui donne de la vraisemblance à ces renseignemens, c'est la vivacité de langage que le président actuel des Etats-Unis a cru devoir employer dans sa dernière proclamation, dirigée contre les sociétés américaines qui se forment en faveur des Canadiens disposés à secouer le joug anglais.

— Lord Stuart de Rothsay, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, est parti le 23 pour Rotterdam, d'où il se rendra en Russie.

— On lit dans le *Times* de Bristol :

« Nous apprenons qu'il y a peu de jours se sont déclarés dans cette ville plusieurs cas de choléra très-sérieux ayant beaucoup d'analogie avec ceux de 1832. »

— D'après une lettre de Munich, le mariage du prince royal de Bavière avec la sœur de la reine de Grèce, la princesse Frédérique d'Oldenbourg (née le 8 juin 1820), paroît être décidé.

— L'ouverture solennelle des Etats de Wurtemberg a eu lieu le 23 octobre avec les cérémonies d'usage.

— Le fils aîné du roi de Wurtemberg, ayant atteint sa majorité, a prêté serment à la constitution.

— L'inauguration du chemin de fer de Vienne à Olmutz a eu lieu le 17 octobre. On peut parcourir une distance de près de 60 lieues (aller et retour) en douze heures.

— Saïd-Pacha, fils de Mehemet-Ali, et Sami-Pacha sont repartis le 2 octobre de Constantinople pour Alexandrie. Ils ont emporté un firman par lequel le sultan exprime au pacha d'Egypte la satisfaction que lui a donnée sa conduite franche et loyale envers la Porte depuis la conclusion de leur différend.

— Reschid-Pacha, nommé ambassadeur à Paris, devoit quitter Constantinople le 8 octobre sur le paquebot français. Lord Ponsonby avoit déjà pris son audience de congé. L'émir Beschir est venu se fixer à Constantinople.

— Dans la matinée du 6 octobre, plusieurs tremblemens de terre ont été ressentis à Constantinople.

On a à regretter la perte de beaucoup de monde et des dégâts considérables. Plusieurs maisons ont été endommagées. Un pan de muraille au palais du séraskier a été renversé ; plusieurs personnes ont été tuées.

A bord du *Cyclope*, on a ressenti les

secousses : on auroit cru entendre rouler des tonneaux et des caisses avec fracas sur le pont.

— Des lettres d'Alexandrie du 1er octobre annoncent que Ibrahim-Pacha est sans cesse occupé à la réorganisation de l'armée ; que l'intention du pacha est de la réduire à 40.000 hommes, en ne la formant que de soldats qui lui sont véritablement attachés et dont le courage a été éprouvé sur plus d'un champ de bataille. Cette armée, bien équipée et bien exercée, formeroit le noyau d'un armement plus considérable si les circonstances l'exigeoient.

— La Syrie est loin d'être pacifiée. De fréquens et sanglans conflits s'engagent entre les Druses et les Maronites, et le réglement de l'impôt et de l'administration de la montagne rencontre de grandes difficultés.

— Le *Moniteur Parisien* annonce, d'après sa correspondance, que la Syrie sera évacuée incessamment par les Anglais. « Saint-Jean-d'Acre, dit-il, et d'autres places sont déjà évacuées ; il ne reste plus qu'une centaine d'hommes à Beyrouth, ils ne tarderont pas à partir. »

Nous avons cru devoir, dans l'intérêt de nos lecteurs, leur signaler l'insuffisance d'un *Traité théorique et pratique de mnémotechnie*, dont l'auteur est M. l'abbé Thibout. Cet ecclésiastique, mécontent de ce que notre jugement n'est pas favorable à son livre, nous a adressé deux réclamations, et il semble supposer que nous sommes animés à son égard d'intentions malveillantes. Nous n'avons pas l'honneur de connoître M. l'abbé Thibout, que nous tenons pour un prêtre estimable ; et à Dieu ne plaise qu'un sentiment autre que l'amour de la vérité influe sur aucun de nos jugemens ! Nous avons apprécié le livre au point de vue de son mérite et de son utilité : nous l'avons cru et nous le croyons encore parfaitement inutile, et voilà pourquoi nous persistons à conseiller à nos lecteurs de ne point l'acheter.

Une autre observation nous est adressée par M. l'abbé Migne. Nous avons fait remarquer que son édition des *Œuvres de sainte Thérèse* ne contient pas les *Méditations sur les vertus* de la sainte, par S. Em. le cardinal Lambruschini, ni les Actes de sa canonisation, quoiqu'ils eussent été promis. M. l'abbé Migne nous écrit que l'édition aura 4 volumes, au lieu de deux, et que les pièces dont nous avons signalé l'omission se trouveront dans l'un des derniers. Les deux nouveaux volumes renfermeront plus de 150 lettres et plus de 150 pièces de la même sainte, qui n'ont jamais été traduites, et que M. l'abbé Migne a découvertes, dit-il, par l'intermédiaire d'un directeur du Séminaire des Missions-Etrangères et d'un savant bibliothécaire espagnol. Aux œuvres déjà connues ou inédites de sainte Thérèse, il se propose de joindre celles de saint Jean De La Croix, de saint Jean d'Avila, et même de saint Pierre d'Alcantara et d'Alvarez, s'il réussit à se les procurer. Il formeroit ainsi un ensemble des doctrines de la plus haute école ascétique espagnole, qu'il seroit aisé de compléter au moyen des œuvres de Louis de Grenade et de Rodriguez. Notre impartialité nous faisoit un devoir d'accueillir cette explication.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 27 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 115 fr. 60 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 105 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 98 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 70 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 80 c.
Act. de la Banque. 3345 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1287 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 756 fr. 25 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 3/8.
Rentes de Naples. 105 fr. 30 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 028 fr. 75 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
'et 15 de chaque mois.

N° 3509.

SAMEDI 30 OCTOBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

thanase-le-Grand et l'Eglise de son temps en lutte avec l'arianisme, par Jean-Adam Mœhler, traduit de l'allemand, avec une Notice historique sur l'arianisme, depuis la mort de saint Athanase jusqu'à nos jours, par M. Cohen, précédé du panégyrique de saint Athanase, par saint Grégoire de Nazianze. —3 vol. in-8°.

Louer Athanase, c'est louer la vertu elle-même, dit saint Grégoire de Nazianze, son éloquent panégyriste. Heureux, continue-t-il, heureux celui qui, brisant par la raison et la méditation la grossière enveloppe terrestre, et dissipant les nuages que les sens épaississent devant l'esprit, sait entrer en communication avec Dieu, et se plonge, autant qu'il est permis à notre nature, dans cet océan de pure lumière! Mais le nombre de ceux-là est petit; car, encore bien que tous les hommes soient créés à l'image de Dieu, les hommes de Dieu sont, hélas! trop rares. Dans ce petit nombre, glorieuse élite de l'humanité, et parmi ces grandes et saintes mémoires, Athanase a droit à une large part de notre admiration. En effet, ajoute Grégoire de Nazianze,

« De ces hommes à jamais mémorables, Athanase a égalé les uns; il suit de près les autres; plusieurs même, si cette parole ne semble point trop téméraire dans ma bouche, ont été surpassés par lui. Empruntant par l'imitation quelque chose à chacun d'eux, à celui-ci l'érudition et l'éloquence, à celui-là les œuvres, à l'un le zèle, à l'autre la mansuétude, à un troisième l'honneur des luttes subies pour la foi, tantôt reproduisant plusieurs traits d'un caractère, quelquefois se les appropriant tous, comme un peintre dont le travail et l'habileté réunissent en un seul tableau les beautés dérobées à cent modèles, Athanase a su former en lui-même, par cet heureux assemblage, la plus parfaite image de la vertu. Il lui a été donné de surpasser par l'action les hommes éminens par la parole, et de l'emporter par l'érudition et l'éloquence sur ceux que distinguoit le génie pratique; ou, si mieux vous aimez, il a été supérieur par la doctrine aux hommes dont la doctrine a fait la gloire, par les actes à ceux qui montrèrent la plus grande aptitude dans le maniment des affaires. Que si l'on cite des caractères où l'on vit ces deux qualités alliées dans une heureuse modération, Athanase les prime en ce qu'il possède l'une d'elles à un degré suréminent; et, si l'on en montre d'autres incomparables dans l'un des deux genres, Athanase a sur eux ce privilége de les réunir tous deux. Donc, la gloire qui appartient à ses prédécesseurs pour lui avoir fourni les exemples sur lesquels il s'est formé, lui-même y a un titre égal pour avoir laissé à l'avenir un modèle achevé. »

A cette appréciation émanée d'un saint, faisons succéder l'opinion formulée par Photius, à qui on ne sauroit refuser un excellent esprit d'observation et le don d'en faire un bon emploi, toutes les fois que des circonstances extérieures n'y mettent point d'obstacle. Il dit avec une grande vérité :

« Dans ses discours, Athanase est partout clair, simple, concis, mais toutefois d'une grande élévation, d'une pénétration extraordinaire, d'une véhémence d'argumentation et d'une fécondité qui excitent l'admiration. Ses ouvrages de po-

l'évêque n'ont rien de la subtilité et de la sécheresse qui caractérisent la jeunesse et l'inexpérience : tout y est [illegible], tout y est ample, fécond. Sa force est dans les Écritures. C'est là surtout ce qui distingue ses discours contre les Gentils et touchant l'incarnation du Verbe, et ses cinq Livres contre Arius, qui sont un beau trophée de victoire remporté, non-seulement sur l'hérésie arienne, mais sur toute espèce d'hérésie. On se tromperoit peu, à mon avis, en affirmant que Grégoire le théologien et le divin Basile ont puisé dans ce livre, comme dans une source abondante, cette éloquence forte et limpide qu'ils ont déployée contre l'erreur. »

L'illustre évêque d'Alexandrie est donc, au point de vue historique, un personnage de la plus haute importance.

Sa destinée si extraordinaire, la persécution qu'il éprouva pour la foi, son rétablissement, son second renversement suivi d'une nouvelle élévation, sa dignité chrétienne, son caractère supérieur aux plus grandes infortunes, excitent en nous une vive sympathie. Cependant, ce Père de l'Eglise n'a pas été à beaucoup près connu et apprécié comme il méritoit de l'être ; on n'a pas assez mis au jour les trésors cachés de sagesse et de science chrétienne que contiennent ses écrits ; on n'a pas montré suffisamment, avant M. Mœhler, l'action évangélique et scientifique d'Athanase.

Nous avons une Vie de ce saint, en 2 vol. in-4°, par Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne : mais, quoiqu'estimable, elle ne remplit pas plus que les travaux si savans de Montfaucon et de Tillemont le but que s'est proposé M. Mœhler. Ces écrivains ont recherché avec soin l'ordre chronologique et l'au-[illegible] des écrits d'Athanase et de ses contemporains : M. Mœhler a dirigé son attention sur le fond même de la question dans laquelle le grand évêque s'est engagé ; il a voulu faire voir la supériorité des Peres de l'Eglise, et ressortir le profond sentiment de foi et l'esprit chrétien qu'ils ont apportés dans la discussion ; il a cru qu'il falloit avant tout se pénétrer de la vie intérieure d'Athanase, pour obtenir la clef de sa vie extérieure, laquelle devient alors la plus belle confirmation de l'autre.

L'exposition et le développement des idées et des doctrines de ce Père de l'Eglise offroient des difficultés toutes particulières ; car il étoit rare qu'Athanase écrivît systématiquement. Il rédigeoit souvent à la hâte, au milieu des persécutions et en danger de mort, parce que tout à coup de nouveaux argumens se présentoient à son esprit, ou spontanément, ou provoqués par des conjonctures imprévues. Souvent il étoit obligé de redire dans une occasion ce qu'il avoit déjà dit dans une autre. Il avoit même pour maxime que certaines vérités ne pouvoient jamais être répétées trop souvent, et en conséquence il ne manquoit pas de les appliquer dans toutes les circonstances. Autant que M. Mœhler l'a pu, il a conservé la suite et maintenu le cours des idées de saint Athanase.

L'auteur a distribué ses matériaux en 6 livres :

1° De la croyance de l'Eglise dans les trois premiers siècles, relativement à la Trinité, à la personne du Sauveur et à la rédemption.

2° Du caractère d'Athanase et d

écrits en général. Son Apologie christianisme. Première apparition des ariens.

3° Du concile de Nicée. Sa Défense par Athanase.

4° Les deux premiers exils de saint Athanase. Les ariens cherchent à se consolider en cachant leur doctrine. Eusèbe et Marcel d'Ancyre. Brillant triomphe d'Athanase. Antoine.

5° Troisième exil de saint Athanase. La tendance des ariens se dévoile. Ils arrivent au faîte et tombent.

6° Tentatives de réunion et réunions. Principes suivis à cette occasion. Destinée d'Athanase sous Julien, Jovien et Valens. Son cinquième et sixième exil. Il est l'appui de l'Eglise tout entière. Il combat les apollinaristes. Sa mort. Conclusion.

Cet énoncé, qui tient lieu d'une analyse que nous ne pourrions entreprendre sans entrer dans de trop longs développemens, confirme ce que nous avons dit plus haut, que l'ouvrage de M. Mœhler est moins une biographie qu'un tableau de la doctrine de saint Athanase et de l'influence exercée par cet illustre prélat sur ses contemporains.

« Le concile de Nicée, dont la décision fut la source de toutes les persécutions que subit Athanase, ne se présente pas dans l'histoire comme un événement qui changea tout à coup la situation précédente de la doctrine de Jésus Christ, dit M. Mœhler : mais, conformément aux lois du progrès organique, l'époque de ce concile devint celle du développement complet de la croyance existante depuis l'origine de l'Eglise touchant le Fils de Dieu. Par cette raison, je ne pouvois passer sous silence l'examen de l'état de ce dogme fondamental du christianisme avant la tenue du concile. »

M. Mœhler a bien fait de consacrer le premier livre de son ouvrage à prouver que ce dogme se retrouve partout dans les écrits des saints Pères antérieurs à l'auguste assemblée de Nicée : car, si les protestans, dès le commencement de la réforme, ont cherché à découvrir l'origine des principaux dogmes catholiques à une plus ou moins grande distance du berceau du christianisme, on a vu les théologiens rationalistes de nos jours appliquer cette manière de raisonner même aux doctrines qui jusqu'alors avoient été admises par tous les chrétiens ; et c'est ainsi que plusieurs d'entr'eux prétendent que le dogme fondamental de la Trinité ne date que du concile dont nous venons de parler. La savante exposition de M. Mœhler leur donne un démenti éclatant.

L'auteur ouvre par les réflexions suivantes son troisième livre consacré à l'histoire du concile de Nicée :

« Dans les mouvemens auxquels les ariens ont donné lieu, nous voyons agir, pour la première fois, en faveur de l'Eglise, une puissance qui, jusqu'alors, s'étoit toujours livrée envers elle à une hostilité ouverte ou cachée. Celui qui gouverne toutes choses avoit voulu que l'Eglise chrétienne, qu'il avoit si spécialement fondée, fût plongée, pendant plus de trois siècles, par l'Etat, au sein duquel elle étoit née, dans une terreur et dans des peines perpétuelles : il falloit qu'elle apprît à vivre d'une vie qui lui fût particulière, et à prendre confiance en elle-même ; il falloit que toutes les formes qui lui sont propres se développassent en elle (1) ; qu'elle sût se mouvoir

(1) N'eût-il pas mieux valu traduire :

dans une libre et noble indépendance, et que, dans sa séparation de l'Etat, elle offrît un témoignage éternel de sa dignité céleste, de son origine purement divine, de la différence qui existe entre l'éternité et le temps, afin que celle-là ne fût plus jamais cachée et retenue dans l'esclavage par celui-ci. Cette opposition entre l'éternité et le temps se représente dans la différence et l'opposition entre l'Eglise et l'Etat. Dans les siècles qui précédèrent le christianisme, Dieu et le monde, l'ame et le corps, et par conséquent aussi l'Etat et l'Eglise étoient confondus l'un dans l'autre : ce qui étoit spirituel et éternel n'étoit point reconnu dans sa liberté et sa priorité (1). Pour le reconnoître, il fallut un combat de trois siècles, et qui ne cessera jamais entièrement.

» Mais, de même qu'entre l'éternité et le temps, entre l'esprit et le corps, il n'y a point d'opposition absolue, il n'y en a pas non plus entre l'Etat et l'Eglise. On peut même dire que ce qui est éternel se révèle dans ce qui est fini, ce qui est au-dessus des sens dans ce qui est sensible, et que le premier devient la base du dernier. D'après cela, quand la puissance du nouvel esprit eut fait reconnoître sa dignité et son indépendance par une lutte de trois siècles, le but fut atteint et l'alliance dut immédiatement se former. De même que la révélation générale de Dieu dans le monde et sa révélation spéciale dans le christianisme ne se contredisent point, il n'y a pas non plus de contradiction entre la fondation directe de l'Eglise et la fondation indirecte de l'Etat, toutes deux faites par Dieu ; loin de là, la première fait, au contraire, reconnoître la seconde, et démontre sa dignité : il n'y avoit que l'apothéose de l'Etat et du monde, qui avoit lieu dans le paganisme, qui devoit cesser. La grande identité de l'Etat et de l'Eglise consiste dans ce que l'un et l'autre ont été établis par Dieu. Mais, si l'établissement de l'Eglise chrétienne et la révélation spéciale de Dieu en elle-même ne doivent jamais être confondus avec la révélation générale de Dieu, afin que Dieu lui même ne se perde pas de nouveau dans le monde, par la même raison l'indépendance de l'Eglise, la conscience qu'elle a été établie directement par Dieu, ne doit pas se perdre dans l'Etat, afin que de son côté celui-ci soit aussi toujours reconnu comme un établissement divin. L'apothéose de la nature finit par la rendre un objet de complète indifférence ; on la regarde comme l'œuvre du hasard, et l'on en abuse pour la satisfaction des plaisirs et des besoins sensuels : il en fut ainsi à la fin de l'Etat, et cela pendant son apothéose. Quand les empereurs romains se laissèrent mettre au rang des dieux, comme représentans de l'Etat, divinisé lui-même, toutes les relations sociales furent détruites ; chacun ne vit plus dans l'Etat que soi même, et se servit de l'Etat pour sa fortune particulière. Les guerres civiles éclatèrent : l'Etat perdit toute sa dignité, et ne fut plus aux yeux des peuples que le résultat d'une combinaison fortuite. Il faut donc que l'Etat respecte toujours la dignité indépendante de l'Eglise, afin que sa propre dignité soit respectée. Ils doivent être tenus séparés, pour que chacun de ces établissemens puisse être libre et indépendant. Ce fut aussi de cette façon que Constantin, le premier empereur chrétien, avoit composé leurs rapports : il abandonna volontiers aux évêques le gouvernement intérieur de l'Eglise, et rejeta les demandes qui lui furent adressées de décider des affaires ecclésiastiques. Il n'y a pas le moindre doute que Constantin n'ait reconnu l'indépendance de l'Eglise, du moins en théorie, quoiqu'il ne fût peut-être pas difficile d'indiquer plusieurs

« Il falloit que rien ne l'empêchât de croître et de se constituer conformément à sa nature ? » La traduction de M. Cohen n'est pas toujours élégante.

(1) Ce n'est pas là encore la meilleure traduction : « Avant le christianisme, Dieu s'étoit perdu dans le monde, l'esprit dans le corps, la religion dans l'Etat. On avoit méconnu l'indépendance et la priorité de l'ordre spirituel. »

ses actes où sa conduite se trouva en ntradiction avec ses maximes.

»De même que les idées chrétiennes angèrent l'aspect général du monde, es s'introduisirent aussi dans l'Etat, et ercèrent leur influence sur le droit pu- c et privé, et sur tout l'ensemble de xistence et du bien de l'Etat. Par la ême raison, les troubles de l'Eglise ne ent plus indifférens à l'Etat, et l'Eglise on tour fut affectée par les troubles qui manifestoient dans l'Etat. C'est pour- oi les discussions qui s'élevoient à cette oque dans l'Eglise ne purent pas rester chées ou étrangères à l'empereur Cons- ntin; et il désira les voir se terminer une manière pacifique... A la vérité, nstantin ne savoit pas précisément de oi il s'agissoit. Livré à l'influence des efs du parti arien, il crut que le diffé- nd pouvoit s'accommoder par des oyens extérieurs. Il donna ordre aux eux partis de se taire et de garder pour ux leurs opinions, disant que l'un des eux avoit eu tort en soulevant une ques- on à laquelle il n'étoit pas possible de pondre, et l'autre en cherchant néan- oins à y répondre... L'intention de mpereur étoit louable. Mais ç'eût été en malheureux si réellement les chré- ens n'eussent pas pu faire une réponse aire à la question que leurs adversaires oient soulevée. D'ailleurs, cette ques- on, bien loin d'offrir un intérêt pure- ent secondaire et de nature à flatter eulement le goût de l'argumentation, ouchoit au contraire aux fondemens de otre foi, à l'appui de notre espérance et la puissance de notre amour. Elle a, à vérité, un côté dialectique et spécula- if, comme toutes les parties de notre oi; mais il n'y en a point qui présente n intérêt aussi puissant pour le chrétien dèle, que celle de savoir si notre Sau- eur est une créature ou Dieu. Arius pou- oit se taire, s'il le vouloit; mais les ca- holiques ne le pouvoient pas, quand ême ils l'auroient voulu. Car, pour me ervir de la parole d'Irénée, le bijou de a foi est confié à la garde de l'Eglise ca- tholique, et elle doit, jusqu'à la fin du monde, l'étaler librement, ouvertement et courageusement dans toute sa pu- reté. »

A travers cette version pénible, incorrecte, et quelquefois peu exac- te, nos lecteurs auront réussi, avec beaucoup d'application, à suivre le fil des idées et des déductions de M. Mœhler. Si nous avons cité ce morceau, c'est qu'il est un des prin- cipaux de l'ouvrage. Il est aussi l'un des plus rebelles à la traduction, et il ne faudroit pas juger par cet échantillon défavorable l'ensemble du travail de M. Cohen.

Nous avons vu avec plaisir que, lorsque M. Mœhler parle de l'auto- rité du Saint-Siége, il s'exprime d'une manière très-positive. Après avoir cité ce passage de la lettre du pape Jules aux ariens :

« Pourquoi ne nous avez-vous pas écrit spécialement au sujet de l'Eglise d'Alexan- drie? Ou bien, ne savez-vous pas qu'il est d'usage de nous écrire d'abord, et puis de décider conformément à la jus- tice? »

L'auteur ajoute :

« Ici Jules défend ses droits de prima- tie. Le pieux et vénérable Pape ne s'étoit pas arrogé un droit imaginaire, en de- mandant que, dans des affaires aussi im- portantes, on lui donnât avis avant de rien décider. Car Socrate dit, en parlant du concile d'Antioche, qui déposa pour la seconde fois Athanase : « Jules, évêque » de Rome, n'y assistoit pas non plus, et » personne ne le représentoit; et pourtant » un des canons de l'Eglise ordonne que » les Eglises particulières ne peuvent ren- » dre aucune loi, sans la permission de » l'évêque de Rome. (Socrate. l. II, c. 8.) »

Plus loin, M. Mœhler rapporte la décision prise à Sardique : « ce qu'il y a de plus convenable, c'est que les évêques des diverses provin- ces fassent des rapports au chef (*ca-*

put), c'est-à-dire au siége de l'apôtre Pierre ; » et il ajoute :

« Ceci est fort remarquable. Les ariens ayant dirigé leurs attaques contre Athanase dans une séparation pleine d'égoïsme, et ayant toujours prétendu que l'Eglise universelle devoit sans difficulté se soumettre à la direction destructive d'un de ses membres, tandis qu'au contraire la partie malade auroit dû recevoir la sienne de l'ensemble du corps, pour cette raison le même concile de Sardique ordonne que les parties devront toujours agir d'accord avec l'ensemble. Or, comme le Pape, à qui Pierre a transmis sa dignité, est le chef avec lequel tous les membres sont placés dans une union organique, il falloit que tous les mouvemens des Eglises particulières fussent en harmonie avec les siens. De même que, par la toute-puissance du Rédempteur, ce qui étoit séparé avoit été réuni, ainsi, dans l'arianisme, qui nioit la divinité du Sauveur, résidoit le germe de la séparation, de l'arbitraire et de la destruction, ainsi que le prouve toute son histoire. Et comme l'Eglise catholique luttoit contre l'arianisme, il étoit dans la nature des choses que, poussée par une voix intérieure, elle s'opposât aussi à sa tendance dissolvante, et que, tout en glorifiant le centre et le chef invisible de l'Eglise, elle s'efforçât aussi de relever son centre et son chef visible. Il s'ensuit qu'en défendant Athanase, représentant de l'Eglise catholique, dans la lutte pour la divinité du Rédempteur, on s'occupa non moins sérieusement du chef de l'Eglise visible. C'est ainsi que tout se lioit, et qu'une chose devenoit la condition d'une autre. Ceux qui défendoient la dignité du chef invisible, se rattachèrent au chef visible, et furent à leur tour défendus par lui : par ce moyen, ils furent rendus à leurs Eglises, où ils purent de nouveau défendre le chef invisible. C'est ainsi que l'histoire d'Athanase devient un point intéressant dans l'histoire de l'Eglise primatiale, et ses résultats s'étendirent, sous ce rapport, bien loin dans l'avenir. »

Cette considération est, assurément fort belle : mais nous regrettons encore que la traduction ne l'ait pas fait valoir davantage. M. Cohen ne sait pas se rendre assez maître du sens de son auteur pour le mettre ensuite en relief avec la propriété d'expression et la netteté désirables.

Athanase apparoissant à M. Mœhler comme le point central de son temps, qu'il portoit et faisoit mouvoir, il étoit impossible de ne point parler de ceux qui l'agitoient avec lui et par lui, dit l'auteur. Aussi M. Mœhler a-t-il fait entrer, dans le 4e et le 5e livre, le développement des théories de Marcel d'Ancyre et d'Eusèbe de Césarée, ainsi que de l'admirable défense de la croyance de l'Eglise par saint Hilaire de Poitiers. L'histoire d'Athanase ne sauroit être bien comprise qu'avec cet entourage. Du reste, le caractère de Marcel et d'Eusèbe, et celui d'Hilaire n'ont pas encore été tellement expliqués, qu'il puisse être tout-à-fait inutile de les étudier de nouveau.

Après avoir rendu compte de l'ouvrage de M. Mœhler, il nous reste peu de place à consacrer à la Notice historique sur l'arianisme depuis la mort de saint Athanase jusqu'à nos jours. Elle ne comporte pas moins de 149 pages, et nous a semblé intéressante.

M. Cohen y examine, par exemple, dans quelle communion Clovis entra par son baptême. Pasquier, auteur de *Recherches sur la France*, doute s'il se fit catholique ou arien, comme l'étoit le roi de Bourgogne, dont ce prince avoit épousé la nièce: et les éclaircissemens de M. Cohen lèvent toute incertitude à ce sujet.

A l'occasion des premiers fonda-
urs de l'arianisme moderne, il met cette réflexion :

« Deux choses sont importantes à remarquer à l'égard des sociniens ou modernes ariens : c'est, en premier lieu, u'ils n'ont jamais pu acquérir à beaucoup près l'influence et le crédit dont uirent les premiers sectateurs d'Arius. ucun monarque, aucune république n'a lopté leurs principes. Ils vivent isolés i milieu des peuples qui les ont admis ans leur sein, ou bien forment quelques sociations peu nombreuses, et qui n'obennent généralement qu'une médiocre time de la part de leurs concitoyens. a seconde considération est celle-ci : ue, les ariens ayant paru dans un siècle ù les croyances religieuses étoient dans oute leur force, leurs erreurs même porent une empreinte de religion, sans laquelle ils n'eussent pu obtenir aucun succès; les sociniens, au contraire, s'étant élevés à une époque où les mystères les plus sublimes étoient soumis aux raionnemens orgueilleux d'une philosophie lacée, leurs croyances durent naturellenent se ressentir de cette atmosphère l'incrédulité. Les uns et les autres sont nti-trinitaires et nient la divinité de Jéus-Christ, mais par des motifs différens : les ariens par une trop haute idée de la puissance de Dieu, les sociniens par un excès d'orgueil humain qui ne leur permet pas de croire ce que leur raison ne sauroit comprendre. »

Nous terminerons par ces paroles de M. Cohen.

« Le peu de rapport qui existe, ainsi que nous venons de l'exposer, entre l'arianisme ancien et le socinianisme moderne, de même que la foible importance historique de cette dernière secte, nous dispensent également d'en suivre les progrès et la décadence. Notre intention n'a point été de composer un ouvrage de théologie, mais seulement de faire voir ce que l'arianisme devint après la mort d'Athanase-le-Grand, comment il avoit envahi le monde entier, et comment i disparut complétement dès l'instant où l'appui des gouvernemens séculiers lui manqua. Ce tableau est d'un intérêt immense et des plus consolans pour tout vrai catholique. Il doit être pour lui l'emblème du protestantisme actuel. Cette hérésie n'est ni plus dangereuse, ni plus insidieuse, ni plus universelle que ne l'étoit l'arianisme sous l'empire des Goths et de leurs alliés. L'arianisme tomba, quand il ne fut plus soutenu par la puissance de la terre : le protestantisme tombera de même, quand les princes comprendront enfin que les doctrines du catholicisme peuvent seules former des sujets fidèles, des citoyens désintéressés, des chrétiens humbles et dévoués, des hommes chez qui le progrès des lumières n'étouffe point une solide et sincère piété. »

Pour nous résumer à l'égard de la traduction, nous croyons que M. Cohen n'a pas toujours eu la complète intelligence du texte original, contre lequel il a courageusement, mais péniblement lutté, et dont il a quelquefois rendu la pensée dans un style incorrect. Ce défaut du style, très-sensible dans la traduction, l'est beaucoup moins dans la Notice historique sur l'arianisme : alors M. Cohen, que ne préoccupoit plus une lutte avec M. Mœhler, et qui n'avoit à exprimer que ses propres idées, les a formulées avec plus de facilité et d'élégance.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Nous lisons dans le *Diario di Roma* du 16 octobre :

« Quoique la visite que le Souverain-Pontife a faite, le 9, à la basilique de Saint-Paul, hors des murs, eût surtout pour but de satisfaire sa piété envers l'un des deux premiers protecteurs du siége du christianisme, envers l'apôtre des Gen-

tils, Sa Sainteté voulut joindre à cet acte religieux une nouvelle preuve du zèle et de la sollicitude qui l'animent pour la reconstruction de ce temple magnifique. Aussi en visita-t-elle tous les travaux, ainsi que les blocs d'albâtre donnés par le vice-roi d'Egypte. Les deux tartanes qui les ont apportés de ce pays n'avoient pu encore, au moment où le Saint Père entreprit son voyage, remonter le Tibre jusqu'au canal qui avoisine la basilique d'Ostie. Elles n'y arrivèrent que le 25 septembre, et l'on se hâta de débarquer les blocs.

« A son arrivée au temple, le pape fut reçu, à la porte de la sacristie, par le P. Zelli, abbé du monastère de Saint-Paul, le P. abbé Théodoli et les Bénédictins du Mont Cassin. Il adora d'abord le saint Sacrement; puis, animé d'une vive dévotion envers l'apôtre des Gentils et le grand patriarche des cénobites de l'Occident, il pria long-temps devant le tombeau de saint Paul, dont les chaînes étoient exposées à la vénération publique sur l'autel qui le couvre, et dans la chapelle consacrée en l'honneur de saint Benoît. Après avoir satisfait ainsi sa piété, il admit au baisement des pieds, dans la sacristie du monastère, tous les membres de cette maison et différentes personnes qui avoient sollicité cette insigne faveur.

» Revenu dans l'intérieur de la basilique, le Saint-Père s'arrêta au petit péristyle de la grande nef, dont la toiture est déjà posée. Le talent avec lequel s'exécutent ces importans travaux ne pouvoit que réjouir vivement le cœur du Souverain-Pontife; il en étoit de même de ceux de la grande nef. S. S. écoutoit avec un véritable intérêt les détails que lui donnoit l'architecte directeur, et elle les sanctionnoit par une bienveillante approbation. Passant ensuite dans l'endroit où étoient rangés des objets d'antiquité, que d'illustres personnages égyptiens lui avoient envoyés en présent, le Pape les examina avec d'autant plus d'attention que le P. Louis Ungarelli, barnabite, très-versé dans l'archéologie égyptienne, lui en faisoit apprécier la valeur et le mérite. Si ces dons précieux peuvent éveiller envers ceux qui les ont faits un sentiment de reconnoissance, ne viennent-ils pas ajouter à la gratitude que l'on doit à l'auguste fondateur du musée égyptien, établi au Vatican, ce magnifique siége des arts, des sciences et de la religion? Ailleurs, Sa Sainteté examina diverses autres antiquités, plusieurs inscriptions hiéroglyphiques et les treize blocs d'albâtre, dont les dimensions et la beauté assurent à la basilique un éclat tel que n'en offre aucun monument sacré ou profane de l'Italie, ni même de l'Europe entière. Aussi, la joie du Saint Père ne pouvoit-elle se contenir, tant il a à cœur d'ajouter à la magnificence de la maison de Dieu.

» Il va sans dire qu'il la témoigna d'une manière flatteuse aux personnes qui président ou dirigent les travaux de reconstruction, et il se retira non sans bénir ses fidèles sujets, ses fils bien-aimés, qui, jaloux de revoir leur vénéré souverain et père depuis son heureux retour dans sa métropole, étoient accourus au temple, où ils avoient prié l'apôtre saint Paul d'obtenir du Tout-Puissant la conservation de la précieuse santé du pape et le triomphe de notre sainte religion. »

— Sa Sainteté a daigné admettre parmi ses prélats domestiques Mgr Salvatore, des marquis Vitelleschi; et parmi les consulteurs de la congrégation de l'Index, M. Cardoso-Castro, chanoine régulier.

— Le 2 de ce mois, M. l'abbé Dietrich, chanoine honoraire de la cathédrale de Strasbourg, et professeur de théologie au séminaire de la même ville, a soutenu ses thèses pour obtenir le grade de docteur en théologie à la Sapience. Il a été beaucoup applaudi, et le lendemain sa réception solennelle a eu lieu sous la présidence de S. E. le cardinal Giustiniani. M. l'abbé Dietrich est membre de l'Institut historique et de la Société asiatique de Paris.

Diocèse d'Aire. — Une commission spéciale avoit été instituée sous la présidence du préfet des Landes, dans le but d'élever un monument à la mémoire de saint Vincent de Paul, sur le lieu même de sa naissance. Cette œuvre de reconnoissance envers l'apôtre de l'humanité a reçu un commencement d'exécution. Le 26 du mois dernier, le préfet des Landes, le sous-préfet de Dax et MM. Ducros et Corta, membres de la commission, se sont rendus au village où est né le saint, pour déterminer le périmètre du terrain qu'il étoit nécessaire d'acquérir. Le lendemain, la famille Lasserre consentoit à la cession de l'emplacement qui comprend la maison où est né saint Vincent, la modeste chapelle qui porte son nom, l'arbre qui ombragea son enfance, et tout l'espace qui s'étend jusqu'à la route royale n° 132, de Paris en Espagne. Il n'y a plus qu'à édifier.

Le ministre de l'intérieur vient d'accorder à la ville de Dax un tableau représentant saint Vincent de Paul.

Diocèse de Bordeaux. — On vient de placer dans le sanctuaire de la cathédrale de Bordeaux, à l'endroit même où l'huile sainte consacra il y a trois ans le successeur de saint Augustin, une mosaïque en marbre blanc et noir de forme octogone provenant des ruines de l'ancienne Hippone.

C'est l'Eglise naissante d'Alger qui vient d'offrir ce tribut de reconnoissance à l'Eglise de Bordeaux, qu'elle regarde si justement comme sa mère, puisque c'est de son sein que lui est venu l'apôtre qui aujourd'hui sacrifie sa santé, sa vie, pour son bonheur.

Diocèse du Mans. — On nous écrit du Mans, à la date du 28 octobre :

« La retraite annuelle du Bon-Pasteur vient d'avoir lieu dans la cathédrale du Mans, sous les auspices du bon et vénérable prélat. Elle a été prêchée par M. l'abbé Gabriel, chanoine honoraire de Montpellier et d'Alger. C'étoit la première fois que ce pieux ecclésiastique faisoit entendre sa voix dans nos contrées. On peut dire qu'il a réuni la triple qualité du prédicateur : son plan embrassoit l'ensemble des vérités de la religion, et il l'a heureusement exécuté. Son genre, approprié à toutes les intelligences, a quelque chose de nouveau ; style noble et pur, images brillantes, argumentation serrée et élégante, ton pathétique et plein d'une douce onction avec un bel organe, voilà ce qui a conduit assidûment, autour de la chaire, non-seulement les personnes qui font partie de la nombreuse association, fruit du zèle de M. l'abbé Moreau, mais encore une foule d'auditeurs de toutes les classes. Tout le monde s'est plu à rendre hommage au beau talent de l'orateur chrétien. Aussi sa parole n'a pas été sans succès : on a vu revenir aux pratiques religieuses, des hommes, recommandables par leur savoir et par leur position sociale, qui les avoient négligées depuis long-temps. Nous espérons que leur éclatant retour à la religion ne pourra manquer de produire, parmi nous, les effets les plus heureux et les plus consolans! »

Diocèse de Rodez. — M. le baron de Nogaret vient d'être enlevé à sa famille.

« Attaqué depuis plus de six mois de la maladie à laquelle il a succombé, il n'avoit point attendu jusqu'au dernier moment, nous écrit-on, pour mettre ordre aux affaires de sa conscience. Avant de quitter Paris, de lui-même et de son propre mouvement, il fit sa confession et reçut la communion des mains de M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Depuis lors, il ne cessa de vivre en fervent chrétien, toujours souffrant, mais toujours résigné au milieu de ses souffrances

et bénissant toujours la main qui le frappoit. Lorsqu'on lui eut annoncé que son mal étoit sans remède, et que toutes les grandeurs de la terre alloient disparoître à ses yeux, il fit appeler M. le curé de Saint-Laurent d'Olt, que la vivacité de sa foi et ses admirables dispositions comblèrent de consolation et de joie. Lorsque le prêtre entra dans sa chambre pour l'administrer, il vouloit se lever de son lit, en disant : « Eh quoi ! recevoir mon Dieu en » pareil état ! » Le curé dut user de toute l'influence que lui donnoit son ministère pour faire comprendre au mourant que le Sauveur se faisoit tout à tous, et qu'il tenoit moins compte de la position du corps que des dispositions du cœur. Alors M. de Nogaret se soumit. Par un mouvement spontané, il se découvrit, joignit les mains, et, dans l'attitude la plus respectueuse, il reçut son Dieu. Lorsque le prêtre, se trouvant près de son lit, lui adressoit quelques paroles de paix et de consolation, l'engageant à unir ses souffrances à celles du divin Rédempteur : « Hélas ! mon cher ami, s'écrioit-il, depuis bien long-temps je ne fais pas autre » chose ! » Le soir, après lui avoir appliqué l'indulgence plénière, cet ecclésiastique le félicitoit sur son bonheur et le conjuroit de remercier le Seigneur des grâces abondantes qu'il avoit reçues pendant la journée. « Oh ! que je suis heu» reux ! » dit-il. Il serra le prêtre dans ses bras et baisa plusieurs fois la main qui venoit de le bénir. Emu par une scène si attendrissante, le curé mêla ses larmes à celles du mourant, et lui dit qu'il venoit, dans ces actes de piété, de suivre l'exemple qu'avoient donné ses nobles et saints parens, qui, du haut du ciel d'où ils le contemploient, lui rappeloient, qu'un seul moment passé dans le temple de gloire, valoit plus que des siècles passés dans les honneurs de la terre. « Ah ! je le » crois bien, » reprit le malade, dont l'ame ne tarda point à se dégager des liens du corps. M. de Nogaret est mort non-seulement en chrétien, mais en saint, et l'exemple d'une telle fin portera ses fruits. Sa vie publique a été connue de toute la France : il importe que sa mort édifiante le soit également, pour le bien de la religion.

» Quelques mois auparavant, le même ecclésiastique avoit assisté dans ses derniers momens M. de La Roquette, beau-père de M. de Nogaret, et il n'avoit eu aussi qu'à se féliciter de ses bons sentimens. »

BAVIÈRE. — On vient de voler à l'église collégiale de la ville de Hof le grand ostensoir en or et en pierres précieuses, que cette église avoit reçu, au XVIe siècle, comme *ex voto*, de l'illustre famille des comtes de Hertenstein. Cet objet, d'un travail exquis, et dont la valeur intrinsèque seule étoit de 20,000 fl. (50,000 fr.), se trouvoit dans un placard à portes de fer, situé au fond de la sacristie, et fermé par deux serrures de sûreté. Il paroît que le vol a été commis à l'aide de fausses clefs. Plusieurs vases en or et en argent, placés dans la même armoire, n'ont pas été enlevés.

SUISSE. — C'est le 25 que la diète s'est réunie pour la troisième fois, afin de traiter une question qui touche de bien près aux intérêts religieux des catholiques de la Suisse. Un fait doit faire ouvrir les yeux à la haute assemblée : la presque unanimité des Etats catholiques s'est prononcée en faveur du rétablissement des couvens argoviens et de la séparation confessionnelle dans ce canton.

Voici textuellement les instructions pour la députation de Fribourg en diète, décrétées en grand conseil dans la séance du 19 octobre par 48 voix contre 32 :

« 1° Les députés sont chargés de demander que le décret de suppression générale des couvens d'Argovie, en date du 13 janvier 1841, soit déclaré nul, que ces couvens soient rétablis dans les droits

qui leur sont assurés par le pacte, avec la faculté de recevoir des novices et la libre administration de leurs biens.

« 2° Dans le cas où cette opinion réuniroit une majorité réglementaire d'Etats, les députés sont autorisés à concourir à toutes les mesures d'exécution que cette majorité seroit dans le cas de prendre. Dans ce même cas, ils recommanderont la demande de séparation confessionnelle dans le canton d'Argovie, comme le seul moyen propre à rétablir l'ordre et l'harmonie entre les deux confessions et à garantir leurs droits respectifs.

» Dans le cas où une majorité ne pourroit être acquise à cette opinion, les députés réserveront les droits et les convenances de leur canton, s'abstiendront de prendre part à d'ultérieures délibérations et en référeront à leurs commettans. »

Le grand conseil du canton de Schwytz a cru aussi qu'il devoit maintenir le pacte et la foi jurée. Il a adopté à l'unanimité des instruction dans le sens de celles qui ont été arrêtées à Lucerne.

Le grand conseil du canton de Saint-Gall s'est prononcé dans le même sens. Mais les personnalités qui ont eu lieu dans la discussion ont déterminé le landamman Baumgartner à se démettre de ses fonctions, quoique cette décision lui eût donné une satisfaction éclatante.

Le grand conseil du canton du Valais veut que ses députés à la diète votent pour le rétablissement de tous les couvens.

Glaris et Schaffhouse se contentent des concessions faites par Argovie; Zug, de même que les petits cantons, demande le rétablissement des couvens; la députation des Grisons votera comme Zurich.

— On écrit du canton d'Argovie que le tribunal du district de Baden a déclaré que les couvens de Wettingen, de Fahr et de Maria-Kronung ne sont pas coupables. Les tribunaux de Bremgarten et de Muri ont également reconnu l'innocence des couvens d'Hermetschwyll, de Gnadenthal et de Muri. Comment donc justifier le décret de suppression du 13 janvier?

— On apprend du canton du Tessin que, par ordre du gouvernement, les Pères Capucins ont quitté l'hospice du Saint-Gothard le 10 de ce mois. Voilà une preuve des intentions du gouvernement tessinois envers les couvens de ce canton : ses instructions à la diète les avoient déjà suffisamment fait connoître. Ce qu'il y a de surprenant en ceci, c'est que le gouvernement n'a porté plainte contre aucun des membres de l'hospice, et que cette expulsion a eu lieu sans que les supérieurs en eussent été informés.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Voilà au dix-neuvième siècle, en France, ce que c'est que la liberté individuelle! Il n'est pas de jour où cette phrase ne reparoisse sous une forme ou sous une autre dans tous les journaux de juillet que le bât de leur révolution blesse par quelque côté. On ne gagneroit rien à leur répéter autant de fois : c'est vous qui l'avez voulu; c'est vous qui avez créé et mis au monde ce régime que vous trouvez insupportable; c'est vous qui êtes allés le chercher sous les pavés des rues. N'est-ce pas justice qu'il vous retombe un peu sur la tête?

Mais voici une autre observation que nous recommandons à leur bon jugement : c'est que quand la *liberté individuelle* tombe entre les mains du parti qui se plaint de la manière dont elle est traitée dans ce moment, il fait encore moins bien les choses, et que les honnêtes gens ne savent où se mettre. Sans cela vraiment ils ne demanderoient pas mieux que de lui aider à sortir des vilains draps où ils sont aussi. Mais c'est par bénéfice d'inventaire qu'ils renoncent à passer de Carybde en Scilla. Car autrement, Carybde ne les enchante pas beaucoup non plus.

PARIS, 29 OCTOBRE.

Par ordonnance du 27, M. Pataille, député, premier président de la cour royale d'Aix, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Pinson de Menerville, décédé.

M. Emmanuel Poulle, aussi député, est nommé, par ordonnance du même jour, premier président de la cour royale d'Aix.

— D'autres ordonnances nomment : conseiller à la cour royale de Riom, M. Conchon, avocat, maire de Clermont-Ferrand: procureur du roi à Sainte-Menehould (Marne), M. Quatresols de Marolles; substitut à Troyes (Aube), M. Bertrand; substitut à Auxerre (Yonne), M. Voysin de Gartempe; substitut à Châteaudun (Eure-et-Loir), M. de Dalmas; juge-suppléant au tribunal de Mont-de Marsan (Landes), M. Larrouy.

— Par ordonnance du 21 de ce mois, M. Daligny, sous-préfet de Bourganeuf (Creuse), a été nommé sous-préfet de Vitré, en remplacement de M. le baron Frossard, appelé à une autre sous-préfecture.

— On annonce, comme devant avoir lieu très-prochainement, de graves changemens dans les hauts emplois diplomatiques, et que plusieurs de nos ministres plénipotentiaires actuellement en activité seront remplacés par des personnages en grande faveur auprès du gouvernement.

— Les conférences pour la conclusion d'un traité de commerce avec la Belgique, au lieu d'être suivies par trois commissaires de chaque côté, ne le seront désormais que par deux, l'un stipulant pour le gouvernement français, l'autre pour le gouvernement belge.

Les deux commissaires chargés de cette négociation sont M. le comte Lehon, ambassadeur de Belgique à Paris, et M. Magnier de Maisonneuve, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce.

— D'après les documens qui ont été transmis au département des affaires étrangères par M. le ministre de France à Washington, le nouveau tarif des Etats-Unis a été mis en vigueur le 30 septembre dernier sur tous les articles *autres que vins*; et pour ces derniers le tarif actuel est maintenu jusqu'au 2 février prochain, époque à laquelle expirera le terme de dix années pour le traitement de faveur stipulé à leur égard par le traité de 1831.

— Le *Constitutionnel* dit que M. le ministre des travaux publics paroît être décidé à faire de l'adoption de son plan pour l'établissement des chemins de fer, une question de portefeuille.

— Une dépêche officielle confirme la nouvelle que nous avons donnée du départ de Toulon des vaisseaux le *Suffren*, le *Jupiter*, le *Scipion* et le *Triton* pour Brest.

— Sur l'ordre de M. le chancelier, un soldat du 39e régiment de ligne, en garnison à Lille, a été arrêté dans cette ville, conduit sous bonne escorte à Paris, et renfermé à la Conciergerie. M. Pasquier a procédé immédiatement à son interrogatoire.

— On a arrêté il y a deux jours, rue Jacob, n° 38, un homme de 40 ans environ et un jeune homme de 16 à 17 ans, que l'on disoit impliqués dans l'affaire dont la cour des pairs est saisie. Un fiacre les a transportés à la préfecture de police.

— M. de Kersausie, condamné dans le procès d'avril par la cour des pairs, a été arrêté hier matin dans une maison de la rue des Martyrs, pour infraction à son ban.

— La séance publique de rentrée du conseil d'Etat aura lieu le jeudi 4 novembre.

— La rentrée de la cour de cassation aura lieu le lundi 8 novembre. M. le procureur-général Dupin prononcera le discours d'usage.

— M. Quesnault, qui, par suite de sa nomination comme avocat-général à la cour suprême, doit être soumis à une réélection, aura pour concurrent, au

collége électoral de Cherbourg, M. de Briqueville qui a accepté la candidature.

— M. Emmanuel-Isidore de Gramont, duc de Caderousse, pair de France, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, est mort le 25 octobre, à Paris, dans sa cinquante huitième année.

— Mardi, a eu lieu, à l'école des Beaux-Arts, l'ouverture de l'exposition publique des projets pour le monument de Napoléon. Plus de cent artistes ont répondu à l'appel; mais un journal assure qu'aucun des projets ne peut être exécuté, tant ils présentent de médiocrité, de vulgarité. Quelques-uns même vont jusqu'au ridicule et au grotesque le plus bouffon.

— Les conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, sont convoqués à l'effet de se réunir dans les premiers jours de décembre.

— Plusieurs des notables fabricans de Paris viennent d'adresser aux membres du conseil général de la Seine une nouvelle lettre pour provoquer de sa part un vœu formel en faveur de l'établissement d'un conseil des prud'hommes dans la capitale.

— L'administration des douanes de Paris vient de publier le relevé des marchandises exportées à diverses destinations, sous réserve de prime, pendant le mois de septembre 1841. Le total de ces marchandises s'élève à une valeur de 5,193,017 fr.

— On dit que le conseil-général de la Seine va s'occuper de l'affranchissement du péage des ponts de Paris. Le budget ne seroit grevé que d'une somme annuelle de 280,000 fr. environ à payer aux actionnaires de ces ponts.

— On assure, dit la *Gazette des Tribunaux*, que M. le duc d'Aumale, colonel du 17ᵉ léger, désirant remplir comme ses collègues de la division tous les devoirs attachés à sa charge de colonel, va être nommé à son tour pour présider le 2ᵉ conseil de guerre.

— Un ordre du jour de M. le lieutenant-général Darriule, pair de France, nomme M. le capitaine d'état-major Conrtois d'Hurbal, actuellement rapporteur près le 1ᵉʳ conseil de guerre, inspecteur des deux maisons d'arrêt et de justice, et les place sous sa surveillance immédiate.

— Une effroyable rixe a eu lieu dimanche dernier entre des ouvriers employés aux travaux des fortifications de La Villette. Quatre de ces malheureux percés de coups ayant été relevés sur le théâtre de la lutte et transportés à l'hôpital Saint-Louis, deux sont morts dans la nuit même, et les deux autres ont rendu le dernier soupir dans la journée de mercredi. Cinq ouvriers terrassiers ont été arrêtés. Des pièces de conviction ont été saisies, et plusieurs des prévenus ont fait, assure-t-on, des aveux.

— Le gouvernement a reçu le rapport du général Baraguay-d'Hilliers au ministre de la guerre, sur le ravitaillement de Milianah. Partie de Blidah le 7 octobre, la colonne expéditionnaire étoit rentrée le 14 dans ses cantonnemens. L'action la plus importante de cette expédition est le combat de Chaab-el-Gotta, dont nous avons donné le résultat dans notre avant-dernier numéro, d'après une dépêche télégraphique.

M. Fallot de Broignard, capitaine d'état-major, chargé le 13, au col de Mouzaïa, de porter un ordre à un bataillon en position, tomba dans une embuscade arabe, et y fut tué. Frappé à mort, ce brave officier eut le temps de dire à un adjudant qui le suivoit à quelque distance pour reconnoître avec lui le point où le bataillon devoit être placé : « Je suis perdu, ne descendez pas jusqu'ici; ils vous tueroient comme moi..... Mais dites bien à votre commandant que c'est là que votre bataillon doit venir prendre position; » et il est mort en lui désignant du geste le point à occuper. L'adjudant est remonté pour rendre compte de la mort du capitaine d'état-major, et des instructions qu'il avoit reçues. Une compagnie accourut aussi vite que possible sur le lieu où le capitaine

Fallot avoit succombé; son corps fut trouvé entièrement dépouillé et déchiré de coups de yatagan.

— On écrit de Mostaganem, le 14 octobre :

« Des nouvelles données depuis quelques jours par les Arabes s'accordent à confirmer qu'un combat, dans lequel l'infanterie d'Abd-el-Kader auroit été presque détruite, a été livré du côté de Mascara. On est sans autre nouvelle du corps du général Bugeaud non plus que de celui du général Lamoricière, qui est parti le 3, et qui seroit rentré le 11 s'il s'étoit contenté de jeter son convoi dans Mascara. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

On lisoit hier dans le *Messager* :

« Des dépêches télégraphiques du 27 parvenues aujourd'hui, annoncent que le Rhône a rompu sur différens points ses chaussées entre Arles et Tarascon. Cette dernière ville a été inondée, mais le Rhône décroissoit hier.

» M. le préfet du Gard, comme nous l'avons annoncé, est allé immédiatement à Beaucaire, où il a pris toutes les dispositions nécessaires pour le sauvetage des habitans des campagnes isolées et pour consolider, autant que possible, les parties des digues restées debout. Ce magistrat a fait aussi confectionner du pain pour être envoyé dans les communes qui sont le plus dans le besoin.

» A Avignon, après un mouvement de baisse, les eaux ont crû de nouveau. La plus grande partie des digues sont rompues. Le conseil municipal de cette ville a voté des fonds pour les premiers besoins. Sur tout le littoral, les autorités ont pris les mesures nécessaires. La troupe assiste la population.

» L'inondation étoit déjà hier au niveau de celle de 1827. »

On écrit de Bourg que cette ville est livrée à toutes les horreurs d'une inondation semblable à celle de 1840.

A Villefranche, le Morgon a débordé dans la nuit de dimanche à lundi : il a envahi la cour de la sous-préfecture et le parvis de la cathédrale.

L'Azergue est sortie de son lit par suite des dernières pluies. Des courans se sont établis dans la vallée qu'elle arrose et ont détruit les semailles de la récolte prochaine.

M. le sous-préfet de Vienne donne avis que le pont de la Chana a été emporté par la crue de la rivière de Dollon.

Le *Courrier de Lyon* du 28 annonce que dans la journée du 27 les eaux du Rhône ont diminué d'environ 1 mètre 20 centimètres, mais que les eaux de la Saône restoient stationnaires.

— Deux membres du conseil municipal de Savigny-sur-Orge, département de Seine-et-Oise, avoient, dans une séance du conseil, insulté le maire de cette commune. Sur la plainte de ce fonctionnaire, les deux conseillers furent cités en police correctionnelle devant le tribunal de Corbeil, qui, par jugement du 1er octobre, faisant application des art. 222 et 463 du Code pénal, les a condamnés, l'un à 300 f., l'autre à 200 fr. d'amende, et tous deux solidairement aux dépens.

— De nombreuses bandes d'oiseaux de passage ont déjà été remarquées dans le Nord et le Pas-de-Calais. Leur prompte apparition seroit le symptôme d'un hiver rigoureux et qui commenceroit de bonne heure.

— La *Revue de l'Ouest* se plaint de ce que des marchands étrangers circulent dans le département des Deux-Sèvres, et vendent leurs marchandises à l'encan, sans rencontrer aucune opposition de la part de certains maires. Il existe cependant une loi qui supprime les ventes à l'encan des marchandises neuves. Les maires ne peuvent l'ignorer, et ils doivent tous, dans l'intérêt du commerce, la faire respecter.

— Le *Pays*, journal du Gers, a cessé de paroître.

EXTERIEUR.

En partant de Madrid pour les pro-

vinces du nord, Espartero a dit aux gardes nationaux : « Mon cœur demeure avec vous ; je pars pour exterminer cette horde de traîtres qui veulent nous enlever la constitution. Ils fuiront devant nos baïonnettes, et leurs pieds immondes cesseront de fouler le sol espagnol, le sol de la liberté. »

— Il paroît que les marques d'obséquiosité et les assurances de dévoûment prodiguées au régent par l'infant don François de Paule, n'ont pas été en pure perte pour ce dernier. Les journaux espagnols du 20 annonçoient que ce jour-là même on l'attendoit à Madrid, et que les ordres donnés pour le retenir à Saragosse avoient été levés.

— Les autorités de Cadix ont fait saisir une somme de 210,000 fr. qui avoit été envoyée dans cette ville pour y soudoyer les agens du dernier mouvement. Il auroit beau être faux que Marie-Christine eût dépensé des millions pour cette échauffourée, le fait reste établi comme incontestable dans toutes les idées.

— On a reçu à Madrid des dépêches du ministre des affaires étrangères d'Angleterre, où il est notifié en termes expressifs que le cabinet de Londres est fermement résolu à ne pas souffrir qu'aucune puissance intervienne dans les affaires d'Espagne.

— Dans la soirée du 25, il est arrivé à Saint-Jean-de-Luz une chaloupe échappée de Bilbao avec seize passagers, qui avoient été vivement poursuivis en mer par un bâtiment armé de la croisière espagnole.

— L'ex-roi de Hollande, le comte de Nassau, fait de nombreux achats de domaines en Prusse, où il possède déjà le château de Camenz en Silésie, et où il vient d'acquérir tout récemment le beau domaine de Neulandt, appartenant jusqu'à présent au comte de Nostitz. Le comte de Nassau et la comtesse d'Oultremont seront de retour à Berlin dans la première quinzaine de novembre.

— Une affaire qui offre beaucoup de mystère préoccupe exclusivement depuis quelques jours la bourse de Londres et la trésorerie. Il paroît qu'une assez grande quantité de bons de l'échiquier se sont trouvés en circulation en double et en triple portant le même numéro, la même date et le même montant. Ces bons sont, naturellement, dans les mains de personnes différentes, chacune croyant avoir le bon authentique. Lundi, à la bourse, on disoit qu'un de ces bons se trouvoit en triple dans les mains d'un banquier anglais, dans celles d'un banquier d'Irlande, et à la banque d'Angleterre. Ce qui rend cette affaire inexplicable, c'est que les signatures sont, dit-on, véritables, et que la trésorerie est obligée de solder tous ces billets. Le chancelier de l'échiquier a pris la chose en main ; une enquête est commencée, et en attendant toute espèce de transaction sur les bons de l'échiquier est suspendue.

— Un journal de Londres assure que l'auteur de la fraude a été arrêté. Il occupe un emploi élevé dans les bureaux de l'Echiquier.

— On s'attend à chaque instant à la délivrance de la reine d'Angleterre, qui est arrivée au terme de sa grossesse.

— On lit dans le *Sun* du 26 octobre :

« On assure que les Irlandais n'auront pas cette année la quantité de pommes de terre nécessaire pour la consommation : ce sont surtout les terrains les plus riches qui ont produit le moins. Les sols sablonneux ont produit beaucoup. »

— Toutes les lettres de Dublin disent que, lors des élections qui auront lieu en vertu du nouveau bill des corporations municipales, M. O'Connell sera nommé lord-maire de cette ville. D'après le *Sun*, il seroit tellement sûr d'être nommé, qu'il a ordonné de tenir prêts, pour l'occasion, un magnifique carrosse et des livrées.

— Le comte de Saubny, ambassadeur extraordinaire de Sardaigne près la cour de Vienne, s'est rendu en grande pompe au palais le 17 octobre, pour demander la main de l'archiduchesse Adélaïde pour le prince royal de Sardaigne. Le mariage ne sera néanmoins célébré que dans les

premiers jours du mois de janvier prochain.

— Les nouvelles de Lisbonne sont du 18 octobre. Le sénat avoit voté le 14 la révocation du décret du 16 janvier 1837, relatif aux droits différentiels en faveur de la marine portugaise. Ce vote a provoqué de vives attaques de la part des journaux de l'opposition.

— D'après les nouvelles de New-York du 7 octobre, le procès de M. Mac-Leod avoit commencé le 4 à Utica. Une force militaire imposante étoit rassemblée autour de la ville, pour y maintenir l'ordre. Mais, durant les trois premiers jours, on n'a remarqué parmi le peuple aucune disposition bien hostile.

M. Mac-Leod, homme de haute stature et dont les manières sont distinguées, s'est présenté devant ses juges avec beaucoup de calme et n'a paru nullement inquiet des suites que son affaire pourroit avoir.

L'avocat-général, M. Hall, a exposé les circonstances qui amenoient M. Mac-Leod à la barre. Le ton de cet exposé a été remarquable par sa modération et par le soin qu'a pris l'avocat-général d'enlever aux faits, autant qu'il l'a pu, leur couleur et leur portée politique.

Un grand nombre de témoins ont été entendus dans les trois premières audiences. Un seul a dit qu'il croyoit reconnoître dans M. Mac-Leod l'homme accusé d'un meurtre à bord du steamer américain la *Caroline*. Mais on croyoit que ce témoignage isolé auroit peu de force.

Au total, l'irritation si vive, qu'avoit causée cette affaire, s'étoit calmée. Il ne paroissoit pas que le jugement pût être prononcé avant le 15 octobre.

— M. Tyler, président des Etats-Unis, a complété son ministère qui se compose de : MM. D. Webster, aux affaires étrangères; Walter Forward, aux finances; A. P. Upshur, à la marine; J. C. Spencer, à la guerre; H. S. Legare, à la justice; Ch. C. Wickliffe, aux postes.

— Les convois de l'Est et de l'Ouest sur le chemin de fer de Western (état de New-York) se sont heurtés, au moment de la plus grande vitesse, dans une pente voisine de Westfield. Les deux locomotives et trois wagons ont été complétement brisés dans ce choc épouvantable. Les voyageurs ont roulé les uns sur les autres; on parle de vingt personnes grièvement blessées.

— On mande de Constantinople, 6 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg*:

« La concentration de troupes aux environs de notre capitale a éveillé l'attention de M. le comte de Pontois, et l'a déterminé à demander à ce sujet des explications à Reis-Effendi. Le ministre a répondu que cette mesure n'avoit été adoptée que dans l'intérêt de l'art militaire et de la discipline. On ignore si une pareille réponse a satisfait M. de Pontois; mais il est certain que dans l'hôtel de l'ambassade de France une expédition prochaine pour Tunis est regardée comme hors de doute. Cependant les dernières nouvelles de Tunis ne présentent pas cette expédition comme vraisemblable. »

— Le *Boston-Mail* confirme la nouvelle de la victoire navale remportée sur l'escadre de Buénos-Ayres par celle de Montevideo. Il ajoute que, le 4 août, Corrientes étoit toujours soulevée contre Rosas, et qu'Echague, général de ce dictateur, étoit à Entre-Rios, méditant une invasion contre cette province.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 29 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0. 115 fr. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 105 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 00 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 80 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 85 c.
Act. de la Banque. 3340 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1290 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 7/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3510.

MARDI 2 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Histoire du monde, depuis la création jusqu'à nos jours, par MM. Henri et Charles de Riancey. — 4 vol. in-8°.

Voici le livre de deux jeunes écrivains, qui ont entrepris et qui ont poursuivi, pendant trois années, une tâche honorable et plus difficile encore : celle réhabiliter les grands travaux historiques, de ramener dans la bonne voie ces hautes études, étrangement fourvoyées depuis vingt ans, grâce à MM. de Sismondi, Thiers, Guizot et Augustin Thierry. L'on a fait bonne guerre au système fataliste, au système des civilisations, au système des races : brillantes découvertes qui nous révéloient les véritables lois de l'existence de l'humanité, et qui, d'un seul coup, racontoient son passé et prédisoient son avenir. L'on eût pu s'épargner la fatigue de montrer à ces messieurs le vide, l'inanité de leurs inventions : il eût suffi de les prier de se mettre d'accord et de nous permettre, jusque-là, de nous en tenir à la vieille méthode de Bossuet.

C'est Bossuet, en effet, qui le premier, et seul peut-être, a compris quelle devoit être l'unité d'une histoire universelle. Dans le plan admirable qu'il nous a tracé, l'histoire du monde n'est pas autre chose que la biographie de l'humanité gouvernée, dirigée par le Dieu créateur. Tout en laissant à l'homme son libre arbitre, il montre partout l'action providentielle : c'est Dieu qui élève et châtie les empires ; c'est lui qui, au jour où des nations impies ont comblé la mesure des iniquités, suscite un barbare inconnu et l'amène par la main au centre de la civilisation, pour qu'il foule aux pieds de son cheval les rois et les peuples épouvantés. Dans Bossuet, le Tout-Puissant est à chaque page présenté comme la cause, comme le maître, comme la fin de la race humaine. Non-seulement cette magnifique synthèse est pleine de grandeur et de poésie, mais encore elle est la vérité même : sans elle, l'histoire du monde est inintelligible, inexplicable ; les révolutions, les catastrophes des empires, la grandeur et la décadence des peuples, semblent les jeux d'une force aveugle et brutale; l'homme et l'univers paroissent livrés au fatalisme ou au hasard.

« La route ainsi tracée (par Bossuet), il sembloit qu'on n'eût plus qu'à la suivre. Loin de là : soit défaut de courage, soit antipathie de principes, les écrivains qui parurent après lui, prirent à tâche de faire le contraire. La vénération exclusive pour les Grecs et les Romains acheva de les entraîner, et, sous le titre d'histoire universelle, on vit de longues compilations où quelques nations privilégiées prenoient place sans ordre, sans méthode, et surtout sans liaison ; de vagues notions sur l'Egypte, l'Assyrie, la Perse, depuis Cyrus, servoient d'introduction à l'histoire de la Grèce ; parfois le peuple juif, à qui l'on ne faisoit pas cette grâce toujours, venoit se mêler à ces narrations éparses. Hors les Grecs, tous les peuples étoient traités comme des Barbares. Une exception étoit faite en l'honneur de Rome, et, par une faveur toute spéciale, on y reproduisoit son histoire à part, et

on la faisoit venir à la suite de toutes les autres. De tout cela résultoit une confusion entière dans les idées, dans les faits, dans la chronologie surtout. L'unité étoit sacrifiée, l'histoire étoit sans couleur, sans vie, sans instruction. »

Tel est le tableau fidèle que tracent MM. de Riancey des travaux d'histoire générale du XVIIe et du XVIIIe siècles. « Il y avoit là (disent-ils encore et avec raison) une vaste conspiration contre la vérité. » Aussi ces histoires, quoique faites à bonne intention, sont toutes incompatibles et fausses, et celles du XIXe siècle, avec l'apparence d'études sérieuses, avec des vues d'ensemble, sont systématiquement mensongères et souvent impies. Plusieurs sont écrites au profit de l'esprit d'impiété et de désordre. MM. de Riancey, aidés des conseils d'un savant professeur, que nous devons nommer, de M. Dumont, ont tenté de reprendre le plan de Bossuet et de l'exécuter dans son entier. Ils ont écrit l'histoire de l'humanité sous le point de vue catholique. Avec cette méthode, tout s'enchaîne, tout s'éclaire : l'homme, créature privilégiée, est l'objet des complaisances du Très-Haut ; il est peccable, car il est libre : tenté par le démon, il succombe, et sa chute amène les conséquences les plus funestes ; l'intelligence humaine s'obscurcit; l'idolâtrie, la dépravation, la débauche paroissent sur la terre; l'anarchie, le despotisme, l'esclavage, tous les maux de l'ame et du corps arrivent à la suite : l'humanité descend tous les degrés de la honte et du crime, et elle tombe enfin à un état de corruption qui avoit miné à tel point la société humaine, que les notions du juste et de l'injuste, de ce qui est honnête et de ce qui est déshonnête, n'existoient plus dans les esprits. Puis, quand le mal est arrivé aux dernières limites, le Rédempteur apparoît Dieu se fait homme pour expier les crimes de l'humanité; la vérité redescend sur la terre pour ne plus s'éteindre ; elle est vivante pour toujours dans l'Eglise. L'esprit de mensonge et d'erreur continuera sa lutte ; il se présentera sans cesse avec des formes nouvelles ; mais il a toujours été vaincu, il le sera toujours. Les principes sociaux rétablis, l'intelligence épurée, agrandie par la morale chrétienne, on voit naître une civilisation nouvelle, et la chrétienté forme comme une grande république d'empires qui marchent vers un but commun sous la direction du Vicaire de Jésus-Christ.

Voilà l'ensemble de l'Histoire du Monde comme MM. de Riancey l'ont comprise; voilà la grande pensée qu'ils ont développée dans leurs quatre volumes.

L'économie de leur ouvrage nous a paru satisfaisante. D'abord, ils ont admis une division générale en deux parties, que leur plan commandoit impérieusement.

Première partie. — *Ère ancienne*, depuis la création du monde jusqu'à la venue de notre Seigneur Jésus-Christ. Cette première partie forme le premier volume et la moitié du second. Elle se subdivise en périodes marquées par les événemens les plus importans de l'histoire générale, la *Création*, la *Dispersion des Peuples*, *Moïse*, *Cyrus*, *Alexandre*, *Auguste*. Chacune de ces périodes est elle-même di[illegible] chapitres qui traitent de l'histoi[illegible]

d'un peuple, ou d'une classe de peuples, dans ce qui lui est particulier et dans ses rapports avec l'histoire générale.

La DEUXIÈME PARTIE, *Ère nouvelle*, embrasse le temps écoulé depuis la venue du Rédempteur jusqu'à 1648. MM. de Riancey ont cru devoir s'arrêter à cette époque, parce qu'elle clôt l'histoire de l'ancienne société catholique et inaugure un système nouveau né de la prédication de Luther, et formulé par le traité de Westphalie. Les périodes principales pour cette deuxième partie sont : *La Rédemption, Constantin, Mahomet, Charlemagne*, la *Réforme*, le *Traité de Westphalie*. Au lieu de l'histoire des temps écoulés depuis le milieu du XVII[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e], les auteurs n'ont donné qu'un résumé chronologique.

Dans l'une et l'autre partie, et pour chaque période, MM. de Riancey jettent d'abord un coup d'œil rapide sur l'ensemble des événemens qu'ils ont à raconter : en quelques pages ils font un exposé général des mouvemens politiques et des faits principaux qui se sont accomplis sur toute la face de la terre. Puis vient l'histoire spéciale de chaque Etat en Orient et en Occident. Enfin, sous le titre d'*Aperçu de l'Histoire de l'Esprit humain*, ils exposent l'état de la religion, des institutions, des littératures, de la philosophie, des sciences et des arts, et de leurs changemens pendant chaque période. En adoptant le titre d'*Histoire du Monde*, titre dont ils s'obligeoient à remplir toutes les promesses, MM. de Riancey devoient faire connoître la vie de tous les peuples qui ont joué un rôle sur la terre. Aussi ne se sont-ils pas bornés à reproduire les notions vagues et incertaines que les historiens antérieurs nous ont données sur l'Arabie, la Perse, la Chine, l'Inde, en un mot sur le monde oriental : ils se sont approprié les travaux de l'érudition moderne, et avec l'aide des savans de nos académies et de nos facultés, des Champollion, des Dubeux, des Lenormand, etc., ils ont réalisé ce qui n'avoit pas encore eu lieu ; ils ont réuni ce qui étoit épars dans tant de volumes inexplorés, dans les mémoires des corps scientifiques ; ils ont écrit l'histoire des populations d'Orient, depuis la création jusqu'à nos jours.

Exposer ainsi les travaux de ces jeunes écrivains, dire qu'ils ne sont pas restés au-dessous de l'œuvre qu'ils avoient entreprise, c'est, nous le croyons, rendre le meilleur témoignage à leur livre. Ajoutons que, chez eux, écrire du point de vue catholique, c'est raconter l'histoire comme leur conscience la leur dicte : l'esprit chrétien, la foi vive se montrent, pour ainsi dire, à chacune de leurs pages, et inspirent les détails comme l'ensemble de leur œuvre.

Maintenant, un mot pour la critique.

Le style de MM. de Riancey est en général clair, intelligible et suffisamment orné ; mais dans les premiers volumes nous trouvons à leur reprocher de temps en temps une phraséologie hachée, saccadée, et visant trop à l'effet. Il y a aussi dans la première partie qui traite de l'ère ancienne, quelque affectation de science et un luxe de noms barbares appliqués à des personnages que nous étions accoutumés à ren-

contrer dans l'histoire avec un aspect moins farouche. Sans doute, il est bien de restituer aux noms leur véritable orthographe ; mais cela peut se faire dans une note, et l'on doit se garder d'effrayer les yeux de son lecteur, en répétant deux fois en quelques pages *Zeratochstrô* au lieu de Zoroastre. On ne reconnoît vraiment plus sous ce déguisement le législateur de la Perse.

Nous ne voulons pas nous séparer de MM. de Riancey sans citer un passage de leur livre. Nous choisissons celui qui a rapport au concile de Trente :

« Le *saint concile de Trente* est le fait capital de la vérité au XVIe siècle, comme le protestantisme est le fait capital de l'erreur. Sur cette assemblée, la présence et l'inspiration de l'Esprit saint sont visibles. Humainement, la réunion des Pères ne sembloit pas possible : l'empereur, qui avoit si vivement insisté pour sa tenue, s'efforça, tant qu'il fut en lui, de la différer ou de l'empêcher même. Il vouloit ménager les protestans, et espéroit en finir avec eux au moyen de concessions et de conférences. Il redoutoit les décisions dogmatiques de l'Eglise assemblée. Le roi de France ne paroissoit pas favorable à une réunion dont l'empereur pouvoit être le guide et le maître. Le Souverain-Pontife avoit enfin des souvenirs trop récens des assemblées de Bâle et de Constance, pour ne pas redouter quelques entreprises sur son autorité. Le lieu même des séances, la ville de Trente, sans cesse exposée à des maladies pestilentielles, placée aux confins de l'Allemagne et comme sous le feu des protestans, étoit pour les Pères un sujet de continuelles alarmes. L'œuvre si délicate de la réforme dans la discipline ecclésiastique devoit rencontrer d'incroyables oppositions parmi les prélats eux-mêmes ; et enfin la politique, dont les intérêts si divers se compliquoient chaque jour, ne pouvoit manquer de jeter, au milieu de la célébration du concile, ses menées, ses intrigues et ses causes incessantes de désunion. Tous ces motifs de discorde se réalisèrent : les princes luttèrent de mauvaise volonté ; la peste sépara plusieurs fois les évêques ; les questions se présentèrent aussi irritables que possible ; la politique ne négligea rien pour dissoudre l'imposante réunion des docteurs. Tout ce que le monde pouvoit accumuler d'obstacles fut mis en avant, afin que la main de Dieu, seule capable d'en triompher, parût aux yeux de tous dans l'éclat de sa puissance ; et le concile, malgré ses interruptions, malgré ses difficultés, malgré son impossibilité, fut célébré à la grande gloire de la catholicité et à la confusion de tous les ennemis du nom chrétien.

» Pendant dix-huit ans et pendant vingt-cinq sessions (1545-1563), le *saint et sacré concile œcuménique et général de Trente, assemblé légitimement sous la conduite du Saint-Esprit, les légats apostoliques y présidant*, déclara dans ses lois immortelles la foi de l'Eglise catholique, lança l'anathême contre les dissidens, et opéra la réforme de la discipline. Le premier soin de l'assemblée fut de déterminer les livres canoniques, d'assurer la tradition et d'établir ainsi sur deux fondemens l'infaillibilité de l'Eglise. Immédiatement après, commencent simultanément les *articles dogmatiques*, suivis de l'anathême, et les *articles de réforme*......

» Pour achever leur mission et pour mettre à l'œuvre le sceau de l'infaillibilité absolue, les Pères terminèrent en suppliant le Souverain-Pontife, le Vicaire de notre Seigneur Jésus Christ, d'approuver leurs décisions. C'est alors que, dans une sainte allégresse, le pape Pie IV put s'écrier : « Béni soit le Père des miséricordes,
» béni soit le Dieu de toute consolation
» qui a daigné jeter les yeux sur son
» Eglise battue par tant d'orages, et appli-
» quer enfin à ses maux, qui s'aggravoient
» de jour en jour, le remède dont elle
» avoit besoin, et qu'elle attendoit depuis
» si long-temps ! »

» Rien, en effet, de plus glorieux, rien de plus consolant que cette unanime soumission de l'assemblée ecclésiastique envers son chef; rien de plus heureux pour l'Eglise et pour les siècles que cette solennelle déclaration de la croyance catholique. Les décrets de Trente exposoient, en face des contradictions armées du protestantisme, la majesté calme de la loi, la simplicité du dogme révélé auquel ils rendoient hommage et dont ils ne faisoient que constater l'invariable permanence; ils ôtoient tout prétexte à de dangereuses controverses, en traçant la ligne inflexible dont les réformateurs avoient si tristement dévié; ils rassuroient les esprits ébranlés, en faisant éclater la présence de Dieu au milieu des siens; ils affermissoient contre les vaines attaques de l'erreur la suprématie du Siége apostolique, en rendant, par leur filiale obéissance, un hommage magnifique à son infaillibilité. »

Cette citation suffit pour justifier ce que nous avons dit du bon esprit qui anime les deux auteurs. Elle fait, d'ailleurs, connoître leur manière et leur style.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Depuis quelques années, une société s'est formée à Rome pour créer et soutenir des écoles du soir destinées à instruire les enfans pauvres sans les enlever à leurs travaux journaliers. Cette société, fondée dans le principe par l'avocat romain Michel Gigli, se compose aujourd'hui d'un grand nombre de personnes qui contribuent à l'œuvre, les unes par leurs aumônes, les autres en y consacrant une partie de leur temps. Le conseil de l'œuvre est présidé par Mgr Morichini. Les statuts ont été combinés de telle sorte que les artisans peuvent facilement, et sans préjudice pour leurs travaux du jour, venir y apprendre les élémens de leur religion et ceux des sciences plus particulièrement nécessaires à leur état. On a établi dans la ville plusieurs écoles où les dimanches et les jours de fêtes sont employés en occupations pieuses, où diverses classes sont ouvertes pour l'enseignement de plusieurs branches des sciences élémentaires, et où l'on peut aussi se distraire par la promenade dans les jardins et par d'autres exercices. Ces écoles, placées dans les quartiers les plus populeux, peuvent à peine contenir les nombreux élèves qui s'y pressent. Les instituteurs et les maîtres, qui se sont offerts spontanément pour élever et instruire les enfans, trouvent une bien douce récompense à leur dévoûment dans les bénédictions d'une foule de pères et mères, qu'ils remplacent dignement.

A la fin de l'année scolaire, le 28 septembre dernier, la fête de Notre-Dame-des-Douleurs, sous la protection de laquelle la société est placée, a été célébrée avec une pompe convenable dans l'église de Saint-Yves. Mgr Morichini, président de l'œuvre, a dit la sainte messe qui a été suivie d'une communion générale, à la grande édification de tous les assistans. Dans l'après-dîner, a eu lieu la distribution solennelle des prix à tous les écoliers, qui, dans le cours de l'année, se sont signalés par leur diligence, leur modestie et leur travail. Ces prix étoient, pour la plupart, des objets d'habillement. Excellent mode de récompense, car, outre l'avantage d'encourager l'enfant, il a celui de soulager d'autant la famille qui le nourrit et l'entretient. Aussi étoit-ce un spectacle attendrissant que la joie de ces pauvres artisans lorsqu'ils recevoient de bons vêtemens neufs qu'ils alloient pouvoir échanger contre leurs habits en mauvais état. Les objets donnés en prix étoient en plus grand nombre et meilleurs que les années précédentes, parce que, outre les fonds ordinaires de la société, on y

avoit pu consacrer une somme considérable donnée par l'excellent jeune prince don Balthasar Boncompagni.

Le cardinal-vicaire, principal protecteur de l'œuvre, étoit présent, ainsi que le cardinal Polidori, le duc et la duchesse Sforza Cesarini, Mgr Marini, et une foule d'autres personnages de distinction qui prennent un intérêt particulier à ces écoles.

— Le *Diario* contient l'article suivant :

« Le 10 octobre, la ville de Rome a donné au souverain Pontife la fête qu'elle avoit préparée pour son retour et que le mauvais temps avoit retardée.

» Monte-Pincio, qui domine la belle place del Popolo, avoit été choisi pour théâtre de cette fête, non-seulement à cause de son admirable position et des merveilles de la nature et de l'art qui le décorent, mais parce que, placé à l'entrée de Rome, il devoit offrir immédiatement au Saint-Père le monument élevé par l'affection des Romains.

» Sur le grand plateau de la promenade qui tourne vers la place del Popolo, on avoit élevé une grande construction en forme de temple, dont l'aspect grandiose complétoit la belle perspective du Pincio. Sur un socle carré garni de médaillons, de festons et de patères, s'élevoit une base dont la hauteur permettoit d'apercevoir de la place le temple dans son entier. Il étoit garni de quatre caissons d'ornemens et d'autant d'écussons placés dans les intervalles. Le temple s'appuyoit sur cette base. On y arrivoit par huit gradins que séparoient autant de socles, sur lesquels on voyoit des statues d'enfans ayant en mains des couronnes de fleurs. Huit colonnes d'ordre dorique soutenoient une corniche à architrave, enrichie d'ornemens, vers la fin et à son extrémité. Un attique proportionné s'élevoit au-dessus ; il étoit dominé par une coupole qui couronnoit majestueusement l'ensemble de l'édifice. Dans l'intérieur du temple, un groupe de figures colossales représentoit la religion et la ville de Rome recevant des mains de la clémence, de la justice et de la charité, des couronnes destinées au souverain Pontife.

» Sur la partie extérieure de la base élevée au dessus du socle, on lisoit une inscription latine, dont voici la traduction

« A Grégoire XVI, souverain Pontife,
» heureusement revenu, aux applaudissemens de la ville entière, d'un voyage entrepris par des motifs de piété et pour l'avantage de plusieurs de ses villes, les administrateurs des revenus et des dépenses publiques, avec le concours des magistrats et de la chambre apostolique, et à la satisfaction d'une foule de citoyens, ont élevé, par une souscription volontaire, ce témoignage de leurs sentimens.

» Salut, Père très-saint ! salut, excellent prince, l'amour et les délices du peuple ! »

» La fête s'ouvrit après l'*Angelus*. Toutes les allées de la promenade étoient illuminées avec des lampions ; trois corps de musique exécutoient, sur divers points, des morceaux choisis, et le public avoit un libre accès partout. A huit heures du soir, au signal donné par le souverain Pontife, du palais du Quirinal, on tira le feu d'artifice, qui offroit les plus beaux effets de lumière et de couleur, et fit voir combien la localité étoit favorable à ce genre de spectacle.

» Des artistes du premier rang avoient pris part à la construction du temple. Le chevalier Camporesi avoit donné les dessins de l'édifice; le célèbre peintre Camuccini avoit imaginé le groupe de l'intérieur du temple ; trois sculpteurs (dont deux appartiennent sans doute à la France), MM. Laboureur, Bami et de Marin, l'avoient exécuté; les huit enfans étoient l'ouvrage d'un autre sculpteur, M. Stocchi. »

PARIS. — La solennité de la Toussaint a attiré dans les églises une

multitude de fidèles, dont la piété a offert le spectacle le plus touchant.

— Par un rescrit du 22 août 1838, le souverain Pontife Grégoire XVI a daigné communiquer, pour toujours, à une pieuse association de prières en faveur des morts, établie dans l'église de Saint-Merry à Paris, toutes les indulgences attachées à l'archiconfrérie de Notre-Dame-du-Suffrage à Rome.

Par un acte du 23 octobre 1838, Mgr de Quelen a approuvé les réglemens de cette association qui jouit des priviléges les plus précieux.

Dieu a béni cette œuvre éminemment catholique. Elle réunit déjà un nombre très-considérable d'associés pleins de zèle.

Tous les ans, ils font célébrer l'octave des morts dans l'église de Saint-Merry, avec la plus grande solennité.

Cette année, M. l'abbé Gros, vicaire-général, officiera le premier jour à 8 heures du matin et à 7 heures du soir. M. l'abbé Ausoure, vicaire-général, officiera de même le dernier jour. M. le curé de la paroisse prêchera tous les matins après la messe de 8 heures. Les sermons du soir à 7 heures un quart seront prêchés, le mardi 2 novembre, par M. Bruyère, premier vicaire de Saint-Laurent; le mercredi par M. Deguerry; le jeudi par M. Bossuet; le vendredi par M. le curé de Vanves; le samedi par M. Le Blanc, premier vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs; le dimanche par M. Cœur; le lundi par M. Juste; le mardi 9 par M. Humphry.

— La station de l'Avent est remplie: à la métropole et à Saint-Roch par M. l'abbé Deguerry; à Saint-Sulpice par M. l'abbé Grivel; à Saint-Denis-du-Saint-Sacrement par M. l'abbé Cœur; à Notre-Dame-des-Victoires par M. l'abbé de Bonnechose; à Saint-Gervais par M. l'abbé Louvrier; à Saint-Etienne-du-Mont par M. l'abbé Demaire, missionnaire apostolique; à Saint-Nicolas-du-Chardonnet par M. l'abbé Chaillot.

— Le P. Lacordaire est arrivé à Paris. On annonce qu'il doit prêcher la station de l'Avent à Bordeaux, et celle du Carême à Nancy.

— Mgr l'évêque de Langres est retourné dans son diocèse.

— Mgr l'évêque de Saint-Louis a quitté Paris samedi matin. Il se rend en Angleterre, et s'embarquera à Liverpool.

— Six missionnaires, dont trois prêtres et trois Frères, appartenant tous à la congrégation des Maristes, qui a son principal établissement à Lyon, sont arrivés il y a quelques jours à Paris. Après un court séjour au séminaire des Missions-Etrangères, ils sont partis pour l'Angleterre, où ils vont s'embarquer afin d'aller joindre Mgr Pompallier, évêque de Maronée, et vicaire apostolique de la Polynésie occidentale. Ce prélat, avec le secours des zélés missionnaires ses coopérateurs, continue à voir les plus grands succès couronner ses travaux apostoliques dans ces pays lointains.

On se rappelle que quatorze autres missionnaires, tant prêtres que Frères, appartenant à la même congrégation, se sont embarqués à Portsmouth au mois de décembre 1840 pour la même destination. On a reçu d'eux des lettres datées de Sidney, au mois de mai dernier. Ils étoient tous arrivés en bonne santé à la Nouvelle-Hollande, et avoient reçu des missionnaires catholiques irlandais, placés dans cette colonie, l'accueil le plus fraternel et l'hospitalité la plus généreuse. Ils y avoient trouvé des lettres de Mgr Pompallier, qui les attendoit à la baie des Iles avec la plus vive impatience. Ils devoient s'embarquer pour leur destination à la fin de mai.

Voici les noms des missionnaires dont nous annonçons le départ : Prêtres : MM. Jean Forest (diocèse de Lyon), Eulogo Reignier (diocèse de Nantes), Jérôme Grange (diocèse de Grenoble) ; Frères : MM. Lampilat, Masset et Villemagne.

— M. Signol, à qui l'on doit un tableau de la Madeleine et plusieurs compositions religieuses, vient d'exécuter à Saint-Louis d'Antin une peinture importante qui sert de décoration à l'hémicycle du fond de l'église. Ce travail est visible depuis quelques jours.

Diocèse de Luçon. — Après la bénédiction de la nouvelle chapelle du collége royal de Luçon, cérémonie pendant laquelle M. l'abbé Duclos, aumônier de l'établissement, a prêché sur la sainteté de nos temples et sur le respect qui leur est dû, Mgr Soyer a été complimenté par un élève de philosophie, qui s'est exprimé en ces termes :

« Monseigneur,

» Je viens au nom de tous mes condisciples vous apporter l'hommage de notre reconnoissance. Tous, nous sentons vivement et nous apprécions cette bonté paternelle qui vous a conduit au milieu de nous; tous, nous avons été touchés de cette consécration solennelle d'un temple qui vient d'être sanctifié par vos paroles sacrées, en présence de nos premiers magistrats. Comment ne pas être pénétrés de l'importance de nos devoirs, quand ils nous sont rappelés, avec tant d'onction et un savoir si éloquent, par celui que vous avez laissé comme un apôtre au milieu de nous? Lui aussi, nous le comptons parmi nos maîtres...

» Pour vous, monseigneur, la plus douce joie de votre ame sera d'apprendre la prospérité d'un établissement que la religion vient en quelque sorte de prendre sous son patronage sacré. »

Le prélat a répondu qu'il reconnoissoit avec plaisir, dans les paroles qu'il venoit d'entendre, l'expression de ses sentimens personnels; qu'il savoit parfaitement quelles garanties le collége royal offroit à sa confiance et à celle des familles, sous le double rapport des principes religieux et des progrès scientifiques et littéraires.

Diocèse de Lyon. — Le *Journal de l'Ain* annonce que le P. Lacordaire a profité de son séjour à Lyon pour hâter l'exécution d'un projet de publication locale, intitulée l'*Echo des paroisses*. C'est, comme nous l'avons dit, dans une réunion de l'Institut catholique, et non dans une église de Lyon, que le P. Lacordaire a parlé. Le *Réparateur* a cru devoir rectifier l'erreur où plusieurs journaux de Paris sont tombés.

Diocèse de Toulouse. — Le recteur de l'académie de Toulouse, M. Bernardin-Aimé Thuillier, est mort le 26 octobre.

Né à Paris au mois de juin 1801, il avoit fait ses études au Petit séminaire de Saint-Nicolas. En 1821, il débuta dans la carrière de l'enseignement au collége de Sainte-Barbe; puis il professa la philosophie dans les colléges Stanislas, Saint-Louis, Louis-le-Grand, et à l'Ecole normale. En 1835, il devint recteur à Toulouse.

Nous ne nous occupons pas de sa vie administrative. Il nous suffit de rappeler que, dans sa vie privée, il rendit hommage à la religion. Il falloit le voir, dans son état de santé, au sein de sa famille, lisant à ses enfans un passage de Bossuet ou de l'*Imitation*, et faisant en commun la prière du soir. Il redoubla de piété pendant la longue maladie à laquelle il finit par succomber. La religion lui donna alors la sérénité d'ame, l'égalité de caractère et de langage, la joie paisible du cœur, qui firent l'admiration de ceux qui l'entouroient. Jamais un mot d'im-

patience ne sortit de sa bouche, même au milieu des plus cruelles souffrances. Il n'avoit pas besoin de consolations; c'étoit lui qui consoloit les autres. « Pourquoi pleurez-vous? disoit-il à sa femme et à ses enfans. Puisque Dieu ne veut pas me laisser plus long-temps avec *vous*, il faut se soumettre à sa sainte *volonté*. »

Quelques jours avant sa mort, il voulut recevoir les derniers sacremens. Après une allocution très-touchante de M. le curé de la Daurade, il prit la parole, et, dans un discours à fendre le cœur de tous les assistans, il dit qu'il ne falloit point attribuer à son état de maladie sa résolution d'appeler les secours de la religion; que ses facultés n'étoient point affoiblies; que, depuis trois mois, Dieu étoit déjà venu plusieurs fois le visiter; que c'étoit toute sa consolation et sa force.

M. Thuillier mourut sans agonie, avec une parfaite connoissance, en bénissant sa famille et en priant Dieu pour elle.

— La question de la liberté de l'enseignement occupe de nouveau les esprits. M. l'abbé Genson, de Toulouse, paroît l'avoir traitée dans une requête qu'il a adressée au chef de l'Etat par l'entremise du ministre de l'instruction publique. A l'appui de ce premier Mémoire, il a écrit, le 2 septembre dernier, à M. Villemain, la lettre suivante, où il établit que l'Université n'a d'existence légale en France que comme corps enseignant chargé de la direction des écoles nationales, et non comme institution du monopole, c'est-à-dire comme dépositaire exclusif de l'instruction publique.

« Monsieur le ministre,

»... Avant la loi du 10 mai 1806, par laquelle l'Université fut créée, la liberté d'enseignement étoit consacrée par l'article 300 de la constitution de l'an III, et par la loi fondamentale et organique du 11 floréal an X. Ce point n'est pas contesté.

» Or, nous disons que ni la loi du 10 mai 1806, par laquelle l'Université fut créée, ni les divers décrets impériaux par lesquels l'Université a été successivement organisée, n'ont pu avoir la vertu d'abolir ou de restreindre la liberté d'enseignement consacrée par la législation antérieure. C'est ce qu'il est aisé de démontrer.

» Et d'abord: que dit la loi de 1806? Elle porte, article 1er:

« Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'empire. »

» Elle porte, article 3:

« L'organisation du corps enseignant sera présentée *en forme de loi*, au corps législatif, à la session de 1810. »

» Il est évident, par ces deux articles, que la loi du 10 mai 1806 n'a pu avoir la vertu d'abolir ni de restreindre la liberté d'enseignement, consacrée par la législation antérieure, puisqu'elle ne statue rien pour le moment présent, où elle est promulguée; elle dispose seulement pour l'avenir et renvoie l'organisation, EN FORME DE LOI, du corps *qui devoit être chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'empire*, à la session du corps législatif de l'année 1810. Aussi, la loi du 11 floréal an X continua-t-elle à régir l'instruction publique après comme avant la promulgation de la loi du 10 mai 1806.

» En second lieu, les décrets impériaux des 17 mars 1808, 17 février et 4 juin 1809 et 15 novembre 1811, par lesquels l'Université a été successivement organisée, n'ont pu avoir, pas plus que la loi du 10 mai 1806, la vertu d'abolir ou de restreindre la liberté qui nous occupe, puisqu'ils sont radicalement frappés de nullité, *en ce qui touche le monopole*, et par l'art. 3 de la loi du 10 mai 1806, qui avoit statué, nous le répétons, que l'organisation du corps *qui devoit être chargé exclu-*

sivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'empire, seroit présentée, EN FORME DE LOI, au corps législatif, et par l'art. 300 de la constitution de l'an III et la loi du 11 floréal an X, qui garantissoient la liberté d'enseignement. constitution et lois qui ont conservé toute leur force en présence de simples décrets.

» Vainement objecteroit-on que les décrets impériaux, par lesquels l'Université a été successivement organisée, ont eu la vertu d'abroger toute disposition antérieure contraire à leurs prescriptions. Outre que Napoléon n'a jamais pu, par de simples décrets, abroger un article des constitutions de la république, devenues constitutions de l'empire, ni une loi quelconque; un argument sans réplique, savoir, les ordonnances rendues successivement par Louis XVIII, en matière universitaire, viendroit, au besoin, trancher toute difficulté dans l'espèce. En effet, on conviendra sans doute que Louis XVIII n'auroit pu, par de simples ordonnances, maintenir à volonté, abroger à son gré, en tout ou en partie, la loi du 10 mai 1806, la loi du 11 floréal an X et l'art. 300 de la constitution de l'an III. Cependant ce monarque a pu, par de simples ordonnances, maintenir à volonté, annuler à son gré, en tout ou en partie, les décrets impériaux sur l'Université. Ainsi, Louis XVIII, par son ordonnance du 22 juin 1814, reconnut l'existence de l'Université et maintint ses réglemens; annula par son ordonnance du 5 octobre de la même année, celles des dispositions du décret du 15 novembre 1811 qui regardoient les séminaires; supprima l'Université par son ordonnance du 17 février 1815, et enfin la maintint de nouveau provisoirement par son ordonnance du 15 août suivant, « jusqu'au moment où des circonstances » plus heureuses, qu'il espéroit, disoit-il, » n'être pas éloignées, lui permettroient » d'établir par une loi les bases d'un sys» tème définitif. »

» Louis XVIII a donc pu, par de simples ordonnances, maintenir à volonté, annuler à son gré, en tout ou en partie, les décrets impériaux sur l'Université. Comment donc ces mêmes décrets, maintenus à volonté, annulés en tout ou en partie au gré de Louis XVIII, auroient-ils eu la vertu d'abroger la loi du 10 mai 1806, la loi du 11 floréal an X et l'art. 300 de la constitution de l'an III, CONSTITUTION ET LOIS CONTRE LESQUELLES LES ORDONNANCES DE LOUIS XVIII AUROIENT ÉTÉ IMPUISSANTES ?

» Les décrets impériaux par lesquels l'Université a été successivement organisée, n'ont donc jamais eu la vertu d'abroger aucune disposition LÉGISLATIVE antérieure, contraire à leurs prescriptions.

» Donc, ni la loi du 10 mai 1806 par laquelle l'Université fut créée, ni les décrets impériaux par lesquels l'Université a été successivement organisée, n'ont pu avoir la vertu d'abolir ou de restreindre la liberté d'enseignement consacrée par la législation antérieure.

» De là, trois conséquences :

» PREMIÈRE CONSÉQUENCE. — Le monopole de l'enseignement, créé par la loi du 10 mai 1806, dont les dispositions n'ont jamais été exécutées, n'a jamais pu exister et n'a jamais existé en effet, *légalement* et *constitutionnellement*, QU'EN PROJET ; et la liberté d'enseignement, consacrée par l'art. 300 de la constitution de l'an III, et par la loi fondamentale et organique du 11 floréal an X, auxquels il n'a jamais été légalement dérogé, est toujours demeurée et demeure toujours *légalement* et *constitutionnellement* PLEINE ET ENTIÈRE.

» DEUXIÈME CONSÉQUENCE. — Donc, le corps universitaire, considéré comme corps enseignant *chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics en France*, et créé par une loi antérieure aux décrets impériaux, n'ayant jamais été organisé *en forme de loi*, comme le vouloit cette loi, N'A JAMAIS LÉGALEMENT EXISTÉ ; et le vote annuel des chambres n'ayant pu consacrer l'existence de l'Université que *dans son état légal*, n'a ja-

mais pu donner au corps universitaire aucun droit au budget qui lui est alloué, que considéré comme corps enseignant *exclusivement chargé des écoles nationales.*

» TROISIÈME CONSÉQUENCE. — Donc l'UNIVERSITÉ n'est *légalement* et *constitutionnellement* qu'un corps enseignant *exclusivement chargé des écoles nationales*; et TOUS LES CITOYENS, aux termes de l'art. 300 de la constitution de l'an III, et dans les limites prescrites par la loi du 11 floréal an X, ont *légalement* et *constitutionnellement* le droit de *former des établissemens particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts.*

» Voilà, monsieur le ministre, les courtes observations que j'ai cru encore utile de vous soumettre, et qui me paroissent établir si clairement *le véritable état légal de l'Université et de l'instruction publique en France*, que je ne doute pas qu'elles ne hâtent la décision qui doit être prise au sujet de ma requête.

» J'adresse un rapport détaillé au conseil d'Etat.

» J'ai l'honneur d'être, etc.,

» J. M. GENSON, prêtre. »

ANGLETERRE. — Une brochure sur l'état de l'Irlande vient d'être publiée par lord Alvanley, pair qui appartient au parti conservateur. L'auteur y propose de renouer entre le gouvernement anglais et le Saint-Siége des relations officielles, d'établir une provision pécuniaire pour le clergé catholique d'Irlande, et enfin de confier aux Jésuites l'éducation des jeunes prêtres de ce royaume.

— Parmi les élèves qui se sont présentés au dernier examen de l'Université de Londres, ceux des colléges catholiques naguère incorporés à cette Université se sont particulièrement distingués. On y remarquoit des élèves de Sainte-Marie (Oscott), de Saint-Cuthbert (Ushaw), de Saint-Grégoire (Downside), de Saint-Edmond, de Stonyhurst (les Jésuites).

SUISSE. — Il n'y a que dix Etats et deux demi-Etats qui demanderont le rétablissement de tous les couvens. La chance la plus favorable pour ceux-ci semble être que, faute d'une majorité suffisante, les choses restent *in statu quo* jusqu'à l'époque où la diète sera transférée à Lucerne. Alors, ce canton décidément catholique auroit en qualité de vorort plus d'influence, et feroit peut-être pencher la balance en faveur des couvens.

On parle bien aussi de mesures plus énergiques de la part des cantons catholiques; mais nous ne savons jusqu'à quel point l'on doit y compter. Quoi qu'il en soit, tous les esprits sont dans l'attente; les partis s'observent; les journaux fomentent l'exaspération. Des prières publiques ont été ordonnées par les évêques de Fribourg, de Sion et de Coire pour détourner les maux qui menacent la confédération suisse.

— Mgr l'évêque de Coire n'a point résigné, comme on l'avoit d'abord annoncé; il a seulement demandé au Saint-Père un coadjuteur.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La dynastie de juillet se trouve engagée depuis quelques semaines, par ses propres journaux, dans des discussions dont elle aura beaucoup de peine à sortir sans blessures. Ces messieurs ne s'accordent point entre eux sur son origine. Les uns veulent qu'elle doive le jour au peuple souverain et au vœu national; les autres refusent expressément à la révolution de juillet la satisfaction de l'avoir créée et mise au monde.

Ces derniers prétendent que la légitimité de Louis-Philippe n'avoit que faire des patriotes de 1830 pour faire son chemin. La raison qu'ils en donnent c'est que, pour rajeunir l'ancienne dynastie, il en falloit une jeune comme celle de juil

let; et qu'elle eût d'ailleurs l'avantage d'être issue du sang qui fait les rois, et *quasi héritière* de Charles X. Or, ce sont là des maximes qui peuvent servir de planche dans d'autres positions que celle qu'on cherche à régulariser par là. Puisque vous voulez qu'on soit jeune, M. le duc de Nemours, par exemple, vous dira qu'il est aussi jeune que son frère aîné. Puisque vous voulez qu'on soit du sang qui fait les rois, les quatre frères de M. le duc d'Orléans vous diront qu'ils sont d'aussi bon sang et d'aussi bonne maison que lui, et qu'ils ont d'ailleurs un quartier de noblesse de plus que leur père. Puisque vous voulez qu'on soit *quasi héritier* des princes qu'on remplace, eh bien, s'il ne tient qu'à cela, les quatre plus jeunes fils de Louis-Philippe Ier vous diront qu'ils ne sont pas seulement *quasi*, mais tout-à-fait héritiers.

Par où l'on peut voir que toutes ces dissertations ne sont propres qu'à embrouiller la question, et à changer le galimatias simple en galimatias double.

PARIS, 1er NOVEMBRE.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération germanique, en remplacement de M. le baron Deffaudis; M. le baron de Langsdorff remplace à Rio-Janeiro M. le baron Rouen; M. le baron Billing, premier secrétaire d'ambassade, est envoyé à Alexandrie en qualité de consul-général et chargé d'affaires; M. Eugène Périer et M. le comte Marescalchi accompagnent à Vienne M. le comte de Flahaut; M. de Contades accompagnera à Madrid M. de Salvandy; M. le marquis de Ferrière-Levayer est nommé attaché à l'ambassade de Bruxelles.

—L'époque de la réunion de la chambre des pairs en cour de justice n'est pas indéfiniment ajournée, comme on l'a annoncé. Il n'y a eu rien de changé dans les prévisions des membres de la commission. Il est certain que la cour se réunira du 10 au 14 de ce mois pour entendre l'acte d'accusation, et que les débats commenceront vers la fin du mois.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* :

« Plusieurs journaux annoncent que M. le duc d'Aumale, colonel du 17e léger, désirant remplir comme tous les colonels en activité dans la 1re division militaire tous les devoirs attachés à son grade, va être nommé à son tour pour présider le 2e conseil de guerre. Aux termes de l'article 4 du titre VII de la loi du 22 janvier 1794, pour être président d'un conseil de guerre, ou même y siéger comme simple juge, il faut non-seulement avoir l'âge de majorité, mais encore il faut avoir vingt-cinq ans d'âge. Or le duc d'Aumale n'atteindra l'âge de majorité que le 16 janvier 1843. »

— Le conseil-général de la Seine, dont la session vient d'être close, a reconnu la légalité du recensement, mais en reconnoissant aussi l'avantage d'y procéder, pour prévenir toute inexactitude, suivant l'ancien mode en usage.

Les trois chapitres importans du budget du département sont : La construction d'une maison d'arrêt qui doit remplacer la Force, et qui exigera 3,600,000 fr.; la restauration du pont de Saint-Cloud, qui en coûtera 764,000; et enfin l'ensemble des vastes, des magnifiques travaux que M. Huyot alloit commencer au Palais-de-Justice, quand la mort est venue les interrompre et le surprendre. Ces travaux s'élèveront à 7 millions 798,783 fr., dont le département doit acquitter une partie considérable.

— Le général O'Donnell est arrivé à Paris.

— M. le baron James de Rothschild a fait le versement de 7,500,000 fr. au ministère des finances, pour le premier terme de l'emprunt.

— Le lieutenant-général Strolts, grand officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Paris.

— Il paroît que la nomination du successeur de M. de Cessac à l'Académie française n'aura lieu que dans les premiers jours de décembre.

— Le fils de Ben-Aïssa, ce chef arabe de Constantine, qui est détenu au fort de Sainte-Marguerite (département du Var), est arrivé à Paris. Il vient solliciter la grâce et la mise en liberté de son père. Le fils de Ben-Aïssa est un jeune homme de vingt-deux ans.

— Un journal dit que la police fait maintenant daguerréotyper les figures de tous les grands coupables qui tombent sous sa main; puis elle joint leurs portraits à leurs dossiers. Par ce moyen, quand ces criminels sont mis en liberté et qu'on les soupçonne de quelques crimes nouveaux, ont fait passer le portrait sous les yeux de tous les agens de police, qui ne tardent pas à découvrir leur homme. Certes, M. Daguerre ne se doutoit pas qu'on feroit une telle application de son invention.

— Deux individus viennent d'être arrêté comme accusés d'avoir volé ces jours-ci, avec plusieurs circonstances aggravantes, quelques centaines de francs dans le cabinet du receveur des amendes, au Palais-de-Justice.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

(6e chambre.)

M. Charles Lagrange, condamné par la cour des pairs le 13 août 1836, à vingt ans de détention, et amnistié de la détention seulement le 8 mai 1837, a été le 29 juin dernier condamné à vingt-quatre heures de prison, pour avoir, en venant à Paris, enfreint la surveillance à laquelle il étoit soumis.

Le 14 octobre, M. Lagrange a été de nouveau arrêté à Paris, et il a comparu vendredi devant le tribunal, sous la prévention de rupture de ban.

Deux témoins ont déposé que M. Lagrange étoit venu à Paris pour affaires particulières, et qu'il devoit quitter cette ville deux jours après celui où il a été arrêté.

M. Lagrange a expliqué qu'étant appelé à Paris par le besoin de ses intérêts, il avoit écrit au maire de Rouen, au préfet de la Seine-Inférieure et au ministre de l'intérieur, pour les prévenir et leur indiquer la maison qu'il se proposoit d'habiter à Paris pendant son court séjour; mais que, n'ayant pas reçu de réponse, il n'en avoit pas moins mis son projet à exécution.

Après le réquisitoire de M. Gouin, avocat du roi, Me Jules Favre a pris la parole pour M. Lagrange, et a développé son premier moyen de défense.

Au moment où le défenseur s'arrêtoit pour reprendre haleine, M. le président dit immédiatement : Le tribunal ordonne qu'il en soit délibéré.

Les trois magistrats, qui composent le tribunal, se groupent derrière le fauteuil du président et délibèrent.

Au bout de quelques minutes, M. le président prononce le jugement suivant :

« Attendu que l'art. 44 du code pénal donne au gouvernement le droit de déterminer les lieux où il est interdit aux individus condamnés à la surveillance de résider;

» Attendu qu'il est établi au procès qu'il a été interdit à Lagrange de résider dans l'étendue du département de la Seine;

» Attendu qu'il......

Me Jules Favre. — J'ai une observation à faire... M. le président, je n'avois pas fini....

M. le président. — N'interrompez pas le prononcé du jugement! (Reprenant.)

« Attendu qu'il résulte des débats que Lagrange a rompu son banc; vu l'article 44 du code pénal, le condamne à 15 jours d'emprisonnement. »

Me Jules Favre. — J'ai dû croire, quand le tribunal a interrompu ma plaidoirie, que l'acquittement de mon client alloit être prononcé, car d'après l'usage, le tribunal, quand il est disposé à condamner, ne peut interrompre la défense.

M. le président. — Vous avez mauvaise grâce à vous plaindre d'avoir été interrompu; le tribunal vous a patiemment écouté, et vous avez largement usé de la parole.

Me Jules Favre. — Il est contraire aux usages que le tribunal qui arrête la défense condamne le prévenu; je n'avois pas fini ma plaidoirie.

M. le président. — Le tribunal fait ce qu'il veut.

Me Jules Favre. — Non, le tribunal ne fait pas ce qu'il veut. Il est des usages qu'il doit respecter, surtout quand ils

sont favorables à la défense. Je n'ai pas abusé de la parole...

M. le président. — Vous avez abusé de la parole, vous oubliez les devoirs de votre profession qui vous commande le respect de la loi.

Me Jules Favre. — Que le tribunal fasse, s'il le veut des réquisitions contre moi ! que M. l'avocat du roi fasse contre moi un réquisitoire...

M. le président. — Je vous retire la parole. Vous n'avez pas le droit d'interrompre le président.

Me Jules Favre. — Je n'avois pas fini ma plaidoirie quand on m'a interrompu ; j'avois à donner au tribunal des raisons qui devoient déterminer l'acquittement de mon client.

M. le président. — Il y a jugement. Si vous ne gardez le silence, je vais vous faire sortir....

Me Jules Favre. — Je proteste....

M. le président, — Si ous continuez, je vous ferai sortir de l'audience, et de là vous protesterez si votre voix peut encore se faire entendre. (Me Jules Favre se rasseoit au barreau ; une grande agitation règne dans l'auditoire.)

M. le président. — Que cette émotion ne se prolonge pas davantage dans l'audience. Huissiers, faites faire silence ! Gendarmes, emmenez le prévenu !

M. Lagrange, que les gardes font retirer. — Je proteste contre ma condamnation.

Le calme se rétablit, et le tribunal passe au jugement des autres causes du rôle.

Me Jules Favre a déposé entre les mains de Me Marie, bâtonnier de l'ordre des avocats, une plainte contre M. le président Perrot.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La *Gazette de Picardie* annonce que M. le vicomte Blin de Bourdon, député de l'arrondissement de Doullens, vient heureusement d'entrer en convalescence à la suite d'une maladie qui avoit donné beaucoup d'inquiétude à ses nombreux amis.

— Strasbourg donne un exemple qui mérite d'être recommandé aux autres villes. Depuis plusieurs années, quelques amis de la classe ouvrière ont ouvert une salle où les ouvriers peuvent passer, de cinq à neuf heures, les soirées des dimanches et des fêtes, en hiver, à lire et à écrire.

— Douze jeunes gens des classes de 1838 et 1839 viennent de comparoître devant le tribunal correctionnel de Blois, accusés de s'être fait mutiler pour se rendre impropres au service militaire. Les nommés Aucante, J. Baillet, D. Baillet, Gerbault, Brouillard et Samson étoient inculpés d'avoir opéré les mutilations qui ont produit l'impropriété. Les premiers ont été condamnés chacun à trois mois de prison, et les derniers à quatre, cinq, six, neuf mois et un an de la même peine.

— L'*Association*, journal publié à Nevers, et qui paroît deux fois par semaine, avoit publié un supplément entre ses deux numéros. M. Lacoche, gérant de cette feuille, a comparu, le 23, devant le tribunal correctionnel de Nevers. Le ministère public a soutenu qu'il y avoit contravention, par le motif que déclaration n'avoit pas été faite à la préfecture pour le supplément, et qu'il y avoit mutation dans la périodicité. Le tribunal, après quelques minutes de délibération, a déclaré le procureur du roi non recevable dans sa plainte, et a renvoyé le gérant de l'*Association* sans dépens.

— A la date du 29 octobre, le Rhône étoit rentré dans son lit, mais la Saône continuoit à croître. Le département de l'Ain est un de ceux qui ont le plus souffert de l'inondation.

— Une violente rixe de compagnonnage a eu lieu la semaine dernière à Lyon, entre des ouvriers charpentiers appartenant à deux sociétés différentes. L'une des bandes, se trouvant plus foible que l'autre, a jugé prudent de prendre la fuite. L'un des hommes qui en faisoit partie a, tout en se sauvant, tiré sur un des com-

pagnons de l'autre bande un coup de pistolet dont le malheureux a été dangereusement blessé. Par suite de ce déplorable événement, plusieurs arrestations ont été faites.

— Par suite d'une contestation entre les maîtres et les ouvriers tailleurs, les ateliers se trouvent dégarnis à Toulouse. On avoit d'abord espéré qu'un arrangement amiable viendroit bientôt rompre ce différend, mais la scission est devenue complète. Depuis huit jours, selon l'*Emancipation*, il n'y auroit pas un seul ouvrier à la disposition des tailleurs de Toulouse.

— Le tribunal de Limoges a consacré deux audiences à l'affaire de M. Bourdeau, pair de France, contre le *Progressif* et la *Gazette*. Les défenseurs de ces deux journaux ont plaidé l'incompétence du tribunal, en soutenant que les faits par eux allégués se rapportoient à la vie publique, et appartenoient à ce titre à la juridiction des cours d'assises. Ce principe a été vainement combattu par M. Gérardin, avocat de M. Bourdeau. Le tribunal, dans sa seconde audience du mercredi 27 octobre, a rendu un jugement par lequel il se déclare incompétent.

— M. Aillaud, rédacteur du *Parterre*, petite feuille hebdomaire qui s'imprime à Marseille, vient d'être condamné à un mois de prison et 300 fr. d'amende, pour avoir traité des matières politiques sans le dépôt préalable du cautionnement.

EXTERIEUR.

Les motifs qui avoient appelé Espartero dans les provinces du Nord ayant cessé en grande partie, on ne croit pas que son absence de Madrid se prolonge au-delà du 8 au 10 novembre. On prétend qu'il est très fier de l'esprit de concession qu'il rencontre dans le cabinet des Tuileries, et qu'il espère bien que le sort de Marie-Christine lui sera livré, sinon jusqu'à ce que mort s'ensuive, au moins jusqu'à ce qu'il l'ait fait expul-

— La police de Madrid s'exerce vivement à découvrir le général Concha. On le croit caché dans la capitale, et des visites domiciliaires se pratiquent à son occasion chez les personnes les plus notables.

— Le général Lahira, compromis par le mouvement des provinces basques, a été reconnu et arrêté à Santander, sous un déguisement de simple matelot, qu'il avoit pris pour gagner Bilbao.

—Le brigadier général Quiroga y Frias a été condamné à mort.

— La citadelle de Pampelune a fait sa soumission. On commence à démolir celle de Barcelone sur la demande du peuple et par autorisation de la junte révolutionnaire.

— La terreur règne à Bilbao. Les arrestations s'y multiplient. On parle aussi de plusieurs exécutions à mort qui ont eu lieu dans cette ville.

— Le *Journal de Bruxelles*, du 30, rend compte en ces termes d'une conspiration découverte dans la capitale de la Belgique.

« Hier, pendant toute l'après-midi, les agens de la sûreté publique ont déployé dans la capitale la plus grande activité. Ils sont parvenus à faire d'importantes découvertes et à saisir plusieurs personnes soupçonnées d'être les auteurs d'un complot contre la sûreté de l'Etat. MM. Parys, intendant de la gendarmerie, et Corneille Vanswae, son secrétaire; Charles Crispiels, commissionnaire; Vandersmissen, frère du général; De Crehen, capitaine des blessés de septembre, et Debeaumont, artificier, ont été écroués à la prison des Petits-Carmes. La police s'est présentée au domicile des généraux Vandersmissen et Vandermeer, mais on n'a pu les trouver. Aujourd'hui ils ont été, ainsi que l'ex-colonel Parent, découverts et arrêtés chez le peintre Very, rue Royale extérieure. Ils ont été immédiatement interrogés par M. le juge d'instruction.

» On a saisi au jardin de Tivoli quatre pièces de canon, dont deux de six toutes

neuves et deux autres en fonte avec leurs attelages et ustensiles nécessaires, ainsi qu'une grande quantité de poudre.

» On a aussi découvert que le nommé Malaisse, ex-sous-officier décoré de l'ordre de Léopold, actuellement ferblantier hors la porte de Namur, a confectionné des gargousses pour servir aux pièces qui ont été saisies et qui se trouvent actuellement à la maison de ville, entre les mains de la police locale.

» Le projet des émeutiers auroit été, à ce qu'on prétend, d'attirer l'attention des autorités vers le haut de la ville, et de s'emparer du roi et de la famille royale au château de Laeken.

» On nous rapporte aussi que l'on a trouvé chez l'un des conspirateurs une proclamation orangiste, déclarant la déchéance du roi, la restauration de Guillaume II en Belgique; la réunion avec la Hollande, avec disparition des douanes, mais avec séparation administrative. »

— Dans la journée du 30, on a saisi un obusier sur la diligence venant de Paris, ainsi qu'une caisse contenant des poignards et des pistolets, à l'adresse du capitaine De Greben.

— Des arrestations ont aussi été faites dans d'autres villes de la Belgique, où le complot avoit des ramifications. La plus grande surveillance est exercée sur tous les points.

— Le roi des Belges a reçu, il a quelques jours, une députation d'imprimeurs de son royaume qu'il a cherché à tranquilliser sur les résultats des négociations commerciales qui se poursuivent à Paris.

— Le *Morning-Advertiser* donne le relevé comparatif suivant des forces navales de l'Angleterre, de la France et de l'Amérique :

« *Angleterre.* — Matelots de la marine royale, 23,000; mousses, 2,000; troupes de la marine, 9,000. Total : 34,000. Matelots de la marine marchande, 167,000. Total : 201,000. Pêcheurs, 150,000.

» *France.* — Matelots inscrits, 18,000; équipages de ligne, 7,000. Tot. : 25,000. Matelots inscrits employés pour le com-merce, 27,000. Total : 52,000. Au-dess[us] de cinquante ans, 8,000. Pêcheur[s] 23,000.

» *Amérique.* — Matelots, 6,000; ma-telots de la marine marchande, 61,0[00] population navale, 67,000; pêcheurs, [le] chiffre en est inconnu. »

— Plusieurs journaux anglais annon-cent que l'on va publier à Londres la *[vie] anecdotique* de Louis-Philippe.

— On apprend de Dublin, le 25, [que] les élections municipales y avoient com-mencé au milieu d'une vive agitation. Malgré les efforts des tories, M. D. O'Con-nell a été nommé alderman, et son [élec]tion comme lord-maire devoit avoir li[eu] incessamment.

— On écrit de Darmstadt, 22 [oc]tobre :

« La feuille officielle du gouvernement d'aujourd'hui contient l'ordonnance sui-vante : « Louis II, par la grace de Dieu » grand duc de Hesse et du Rhin, etc. » relativement à l'exécution de l'art. 8 [du] » code pénal, en vertu duquel la peine [de] » mort doit être infligée au moyen d'u[ne] » décapitation faite en public, nous av[ons] » ordonné et ordonnons ce qui suit : A[r]» ticle unique. La décapitation des malf[ai]» teurs condamnés à la peine de mort, [en] » vertu du code pénal, sera exécutée [au] » moyen de la guillotine. »

— Aux tremblemens de terre qui, [du]rant les premiers jours d'octobre, ont [ef]frayé Constantinople, ont correspon[du] de furieuses tempêtes dans l'Adriatique. La *Gazette de Venise* raconte les ravages de la mer soulevée par des vents forte[s] les 5 et 6 octobre; l'eau des canaux [dé]bordoit sur les rives, les flots baignoie[nt] le piédestal de la colonne Saint-Marc, la place étoit devenue une mer où l'o[n] voyoit naviguer des centaines de barq[ues] remplies de personnes curieuses d'assis[ter] à cet étrange spectacle.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[ie], rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3511.

JEUDI 4 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Tendance vers un retour à l'unité catholique, en Angleterre.

Nous avons parlé plusieurs fois (voyez notamment t. CX, pag. 601, et t. CXI, pag. 17), d'une Lettre adressée, avant l'avénement de M. Peel, au futur premier ministre, relativement à la pacification de l'Irlande et à l'état de l'Eglise, par le révérend Francis Diedrich Wackerbath A. B., prêtre de l'Eglise anglicane. Le texte entier de cette Lettre, qui a été publiée et répandue avec profusion en Angleterre, mérite d'être mis sous les yeux de nos lecteurs. C'est un hommage rendu par l'erreur à la vérité; c'est en même temps un document historique d'une grande importance.

« Appelé, comme vous allez bientôt l'être, à diriger les destinées d'un grand empire, l'état de l'Irlande sera nécessairement un sujet qui réclamera de votre part une prompte et sérieuse attention : je crois donc que, comme Anglais et comme prêtre de l'Eglise anglicane, il est de mon devoir de soumettre à vos sérieuses méditations une mesure qui, j'en ai la conviction, contribuera beaucoup, avec la grâce de Dieu, à mettre fin aux luttes continuelles et à faire cesser les angoisses douloureuses qui, relativement à cette portion importante de l'empire, ont pendant si long-temps jeté les conseils de votre nation dans une perplexité profonde et désespérante. Que l'Irlande ait été jusqu'à ce jour dans un état plus ou moins voisin de la rébellion, c'est-là un phénomène qui ne peut avoir échappé aux regards de personne et qui est de fait reconnu par tout le monde. Ce phénomène doit avoir une cause, et il me semble que, cette cause une fois reconnue, il est possible (et dans ce cas c'est certainement un devoir pour nous) de la faire disparoître, et d'attacher ainsi l'Irlande à la nation anglaise par des liens plus forts et plus saints que jamais acte du parlement ne pourroit en former.

» L'Irlande n'est pas seulement une partie importante de l'empire britannique, elle n'est pas seulement une contrée belle et fertile : mais, plus que tout cela, ses habitans sont nos frères; leurs cœurs sont ardens et fidèles; ils ont le pouvoir et ils auront la volonté d'aimer ceux qui leur rendront justice, et de s'attacher à eux avec fermeté et dévoûment. En suivant cette ligne de conduite, l'Irlande deviendra un des plus beaux joyaux de l'Eglise d'Angleterre; son peuple sera heureux et satisfait; il jouira des bénédictions de la paix, de l'abondance, et possédera une foi solide et uniforme.

» La malheureuse Irlande, loin d'avoir joui d'un pareil sort jusqu'à ce jour, n'a présenté depuis des siècles qu'un spectacle continuel de divisions, de troubles et de guerres.

» Que ces troubles soient principalement produits par des divisions religieuses, c'est-là un fait qui semble être assez généralement admis. Nous devons donc considérer comment l'Eglise a été traitée jusqu'à ce jour par l'Etat, et je crois pouvoir affirmer sans crainte que cet examen nous fera connoître que justice n'a été rendue ni à l'Irlande ni à l'Angleterre, et ce qui est beaucoup plus fort, qu'elle n'a point été rendue à Dieu : cependant, pour obtenir la paix, justice doit être faite à tous. Examinons avec attention cette affaire.

» Il y a en Angleterre deux branches de l'Eglise catholique, que l'autorité de l'Etat

tiennent séparées : l'une est la branche anglaise établie (*ou, pour parler correctement, subjuguée par la loi*), et la branche romaine, persécutée par elle. Et quelle autre cause pourrions-nous assigner à cette séparation, si ce n'est l'oppression et la tyrannie de l'Etat, qui depuis trois siècles, opprimant l'une comme une esclave, et poursuivant l'autre comme une ennemie, les tient séparées l'une de l'autre et les empêche de se réunir à l'ombre du roc immortel? Nous la chercherions en vain. Dans leur doctrine (comme bon nombre de leurs écrivains l'ont prouvé), il n'existe absolument aucune différence : toutes deux elles font profession de la même foi, administrent les mêmes sacremens, reconnoissent le même vicaire spirituel de celui qui est le Sauveur universel. Toutes deux, elles proclament les mêmes principes d'obéissance civile et de fidélité au souverain ; l'une même est fille de l'autre. Cependant, en dépit de leurs saints et pacifiques principes, l'Etat les a traitées l'une et l'autre avec une implacable injustice, et, en dépit de leurs rapports et de leur ressemblance, il a employé pour les persécuter, des moyens opposés. Tandis qu'à l'aide des tortures, des gibets et du glaive, tandis que, par les confiscations, les pillages et tout l'épouvantail de nombre d'ordonnances impitoyables et de lois barbares, il a cherché à exterminer la mère, il faisoit peser sur la fille les chaînes d'un cruel esclavage : on la poursuivoit par des lois dites d'*impropriation, d'appropriation et de premunire* ; par l'usurpation, l'extorsion et l'oppression. Le choix de ses chefs lui a été enlevé avec violence ; ses tyrans séculiers lui en ont donné qui lui étoient étrangers, et cela trop souvent, afin de faciliter l'exécution des plus funestes projets. En lui enlevant à peu près toute son influence protectrice, non seulement on a dégradé son caractère élevé, mais encore on a permis à l'impur levain du protestantisme de souiller ses documens reconnus, de façon à corrompre gravement la doctrine et la discipline parmi ses membres.

» Et ceci est d'une évidence palpable pour la branche irlandaise dans laquelle, en faisant entrer dans le clergé une foule de membres appartenant à la faction orangiste, on a à peu près réduit l'Eglise anglicane au niveau d'une secte protestante.

» Maintenant je regarde comme un devoir sacré pour l'Etat de cesser cette opposition qu'il a faite à l'union des fidèles ce devoir lui est tracé par le commandement exprès de notre Sauveur. Le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, a fait de l'unité une obligation pour ceux qui voudroient marcher à sa suite ; il a même fait de cette unité une marque distinctive à laquelle on devroit les reconnoître. Je vais donc plus loin, et j'avance que, sous peine d'encourir les plus sévères châtimens, le courroux, les malédictions du Tout-Puissant en cas de désobéissance, l'Etat doit aider cette union, au lieu de chercher à y mettre obstacle.

» Un Etat, je le demande, peut-il se dire chrétien, alors qu'il usurpe les droits et les priviléges du Vicaire du *Christ*, et qu'il use de violence pour empêcher ses sujets de se conformer à la loi de *Dieu* en se réunissant autour du centre de *l'unité* qu'il a désigné lui même? De quel droit l'Etat fait-il céder l'Evangile éternel à des actes parlementaires ? Je maintiens que les actes du parlement qui s'opposent à notre réunion avec Rome sont des crimes de haute trahison envers Dieu, et qu'il faut sans retard les effacer du livre de nos lois. Je maintiens que ces actes rendent l'Etat antichrétien, affermissent la nation dans le schisme, et, au nom des ames de tout notre peuple, j'en demande le rappel immédiat.

» On me répondra, je le sais, que nos hommes d'Etat n'ont osé tenter de rétablir cette unité si nécessaire, si salutaire pour ce pays, par la crainte de la faction orangiste. Sans parler de la bassesse qu'il y auroit à chercher à conserver des places et des traitemens, plutôt que de vouloir s'exposer à succomber au milieu de nobles efforts et de se résigner à cette pert

dirai que cette excuse n'est plus valе.

»L'état actuel de la chambre des communes est tel, que je ne doute point que te Lettre ne soit adressée à un premier nistre du parti conservateur. Je parle nc comme un tory de la vieille école : 1688, et je prends la liberté de vous ppeler que l'élection actuelle vous disuse de la nécessité d'avoir recours à la :tion orangiste; car le vide que laisseit leur défection seroit promptement mpli par les catholiques, dont l'appui : vous manqueroit certes pas, si vous :oposiez des mesures tendant à rétablir mité dans l'Eglise. Aucun obstacle ne us empêche donc d'agir de manière à : que nous puissions rentrer dans le sein le notre sainte et apostolique Mère; car e parti orangiste, si long-temps flatté, ne oit plus être regardé que comme un veau ngraissé (a fatted calf) pour le sacrifice par lequel on célébrera le retour de l'enfant prodigue, et à ce prix l'Irlande accepteroit assurément la paix. C'est en vain qu'on espéreroit la faire fléchir sous la oi martiale, ou dompter son courage par les ordonnances : la violence ne peut ien sur l'esprit et le courage de l'homme; :t puisse-t-il en être toujours ainsi !

»Les seuls principes qui puissent être efficaces, sont ceux qu'inspire au cœur :t à l'ame, la voix touchante et persuaive de l'Eglise. Cette vérité est plus que démontrée par l'échec total de toutes les entatives faites pendant les trois derniers iècles pour gouverner le peuple, au noyen du gibet et des baïonnettes, au ieu de se servir des douces influences de a religion chrétienne. C'est une force morale et non une force physique qui st nécessaire pour la pacification de l'Irlande, et cette force morale suffisante eut être obtenue par la réunion des glises, mais aussi elle ne peut l'être par un autre moyen. Si l'on n'a pas recours e moyen, l'Irlande sera indubitablement arrachée à la couronne britannique; astrophe que, je suppose, vous ne uvez désirer.

»Cette réunion de l'Eglise anglicane au centre de l'unité pourroit facilement s'effectuer : que les ordonnances odieuses qui empêchent les évêques anglicans de penser à ce projet, soient abrogées, et que les évêques des deux branches soient conviés à se réunir pour combiner ensemble les mesures propres à amener à bonne fin cette glorieuse entreprise, et j'ai la persuasion qu'on seroit promptement d'accord sur les conditions qui permettroient la réunion des Eglises de ce royaume sous l'autorité du Saint-Siége; je suis de plus moralement certain que, quoi que fasse l'Etat pour opprimer et tourmenter l'Eglise anglicane, il ne sera pas long-temps en son pouvoir de la tenir éloignée des bras de notre Mère chérie et si long-temps perdue. Mais, si vous êtes disposé à diriger l'Etat vers l'accomplissement de ce devoir sacré, une réunion peut être promptement accomplie, et par elle un grand et coupable schisme sera terminé, l'Irlande sera pacifiée et réunie d'une manière efficace et permanente à l'Angleterre.

»J'ai l'honneur d'être, etc.

»FRANCIS DIEDRICH WACKERBATH.»

La Lettre que nous venons de reproduire a d'autant plus de portée, que les sentimens qu'elle exprime sont partagés par un grand nombre de ministres anglicans.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a daigné admettre au nombre des prélats protonotaires apostoliques surnuméraires non participans Mgr Paul Durio, délégat de la ville et de la province d'Orviète.

—Le souverain Pontife, à qui Méhémet-Ali a fait présent de douze magnifiques colonnes en albâtre destinées à la basilique de Saint-Paul, va envoyer de son côté, au vice-roi d'Egypte, les objets suivans :

1° Deux grandes tables rondes ornées chacune d'un tableau en mo—

saïque représentant : l'un des fleurs à couleurs très-vives, et l'autre les [illegible] principaux édifices de Rome, au centre desquelles se trouvera celle de Saint-Pierre. Sur les bords de ces tables, il y aura des inscriptions arabes en caractères d'or; les pieds seront en bronze doré et figureront des troncs d'arbres, du dessous desquels sortiront trois pattes de lion. L'exécution de ces deux tables est confiée à des artistes de premier ordre ;

2° Une collection de toutes les monnoies et médailles qui ont été frappées sous le pontificat de Grégoire XVI, chacune enfermée dans un étui ;

3° Une collection de gravures en taille-douce des plus grands maîtres italiens, français, allemands et anglais.

4° Deux exemplaires sur peau-vélin de l'ouvrage, que vient de publier un célèbre orientaliste, le chevalier de Michel-Angelo di Lancj, sur les inscriptions tumulaires en caractères cufiques et arabes, qui se trouvent dans les différens pays du midi de l'Europe. Cet ouvrage, composé de deux forts volumes en format atlantique (un de texte et un de planches), est le fruit de vingt années de voyages et de recherches, dont les frais ont été payés en grande partie par M. le duc de Blacas.

— Le *Diario* du 7 octobre publie un tableau de la population de Rome, de Pâque 1832 à pareille époque en 1841. Le nombre total des habitans étoit à cette dernière date de 158,868, sur lesquels 32 évêques, 1,478 prêtres séculiers, 2,208 religieux, en tout, 3,718 ecclésiastiques, y compris les simples Frères, 1,581 religieuses, 672 séminaristes ou élèves des colléges, 456 non catholiques. Le total des habitans adultes étoit de 118,048, celui des enfans de 40,820; on comptoit 84,510 personnes du sexe masculin, et 74,538 de l'autre sexe. L'accroissement de la population depuis les fêtes de Pâque 1840, étoit de 4,236; depuis celles de 1832, de 10,410. Le nombre des ecclésiastiques avoit peu varié. On en comptoit seulement 28 de plus qu'en 1840. L'augmentation étoit plus forte sur le nombre des religieuses : elle étoit de 84.

Le chiffre des naissances étoit à celui de la population comme 1 à 38, celui des morts comme 1 à 29, le nombre des mariages étoit à celui des naissances comme 1 à 3; celui des naissances et des morts étoit égal pour les deux sexes. On comptoit chaque mois 346 naissances, soit 11 par jour, et 445 morts, soit journellement 15 environ.

Dans un pareil état de choses, il est difficile de s'expliquer l'accroissement de la population, autrement que par l'arrivée de nouveaux habitans.

— Ruben Mondolfo et sa sœur Perla étoient depuis long-temps sollicités par la grâce divine, et un pieux ecclésiastique cultiva avec soin ces premiers germes de foi. Deux savans prêtres de Fabriano catéchisèrent ensuite ces deux néophytes, qui ne purent enfin résister au désir de devenir chrétiens et d'entrer dans le sein de l'Eglise hors de laquelle il n'y a point de salut. La jeune catéchumène Perla touchoit à peine à sa dix-huitième année. Tous deux voulurent être baptisés dans la ville de Matelica, qu'ils habitoient ordinairement. Le 10 octobre, le baptême leur fut solennellement administré dans la cathédrale de cette ville, en présence d'un grand concours de fidèles, qui montroient leur attendrissement par leurs larmes. Les deux néophytes prirent les noms de Albert-Charles et Marie-Palmyre Testa. Le gouverneur Testa et avec lui deux notables de la ville, ainsi que trois dames

d'un rang élevé, assistoient les nouveaux chrétiens dans tous les détails de la cérémonie du baptême, qui fut suivi de leur admission à la table sainte.

PARIS. — Nous avons parlé de la multitude dont les églises étoient remplies le jour de la Toussaint. Nous devons faire remarquer que l'activité du commerce contrastoit dans les rues avec la piété qui conduisoit les fidèles dans les temples du Seigneur. Les travaux n'ont pas été interrompus.

— On célèbre en ce moment l'octave des morts à l'Infirmerie Marie-Thérèse, asile dû à la piété de M. et de madame de Châteaubriand. Mgr l'Archevêque de Paris, assisté de MM. Gros et Ausoure, ses grands-vicaires, a officié le premier jour. M. l'abbé Dassance a prononcé un discours sur la mort, qu'il a envisagée d'une manière aussi neuve qu'intéressante. Les vérités que nous devons croire, et les vertus que nous devons pratiquer, telle a été la division de ce discours, qu'un nombreux auditoire a écouté avec un religieux intérêt.

— M. le comte de Celles, beau-frère du maréchal Gérard, vient de mourir à Paris.

Antoine-Philippe-Fiacre-Ghislain, comte de Celles, avoit négocié, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi des Pays-Bas près le Saint-Siége, le concordat du 18 juin 1827.

Le plénipotentiaire de Léon XII étoit S. E. le cardinal Maur Capellari, aujourd'hui Grégoire XVI, et le comte de Celles avoit conservé du Pape actuel un profond souvenir. Il aimoit à rappeler ses anciennes relations avec le Souverain Pontife.

Nous ne traçons point ici la biographie politique de cet homme d'Etat. Nous constatons seulement que sa mort a été chrétienne et édifiante. Mgr l'Internonce apostolique l'a visité plusieurs fois dans le cours de sa maladie, et M. le curé de Saint-Philippe-du-Roule lui a administré tous les secours de la religion.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Semeur*, journal protestant :

« L'Eglise anglicane va donner un évêque à Jérusalem. Un bill adopté dans la dernière session du parlement lui permet ces sortes d'invasions dans les contrées étrangères où elle ne peut pas former un établissement national régulier; et c'est à l'instigation du roi de Prusse, qui a confié le soin de cette affaire à un diplomate chargé précédemment de négociations difficiles auprès de la cour de Rome, et qui a consenti à pourvoir à la moitié des frais qu'exigera l'érection du nouvel évêché, qu'elle se dispose à user ainsi pour la première fois du droit qui lui a été accordé par l'Etat. Le but que Frédéric-Guillaume IV se propose est, dit-on, de procurer en Palestine aux membres des diverses communions protestantes une protection qui ne leur a pas été assurée jusqu'ici, en les groupant sans les confondre, et en en formant ainsi un corps d'Eglise placé sous l'inspection d'autorités ecclésiastiques reconnues. Il s'agit, comme on le voit, de leur garantir, par une organisation plus officielle, la même position qu'aux autres communions chrétiennes. Pour reconnoître l'initiative prise en cette occasion par le roi de Prusse, et aussi pour offrir aux protestans allemands un motif de confiance de plus dans le nouvel évêque, on se propose d'élever au siége épiscopal anglican de Jérusalem un sujet prussien depuis long-temps fixé en Angleterre, M. Alexandre, qu'on regarde comme appartenant également aux deux peuples, et qui, par sa descendance d'une famille juive et par les fonctions de professeur de littérature hébraïque à l'université de Londres, qu'il a remplies jusqu'ici, tient à la fois à la Palestine par son origine et par ses études.....

» La mesure dont il s'agit doit d'autant plus surprendre, que rien absolument ne la nécessite aujourd'hui. Pour justifier la présence d'un évêque, il faudroit des pasteurs inférieurs auxquels sa juridiction pût s'étendre : eh bien! bien loin qu'il y ait des pasteurs à diriger, il n'y a pas même un troupeau à conduire. Quelques voyageurs, voilà les seuls fidèles; et, si l'on en excepte un petit nombre de missionnaires parmi les Juifs, on peut dire que le futur évêque de Jérusalem n'aura de diocésains que ceux qu'amènera le navire qui le transportera lui-même en Terre-Sainte. Mais y eût-il des protestans à protéger (car, dans les motifs qu'on avoue, c'est uniquement de protection qu'il s'agit), nous ne voyons pas en quoi la protection d'un dignitaire ecclésiastique pourroit valoir mieux que la protection consulaire. Bien loin d'avoir été des protecteurs, les religieux établis aux saints lieux y ont été constamment persécutés, et M. de Châteaubriand a eu soin de faire remarquer dans son *Itinéraire*, que c'est à la protection de la France que les Pères de la Terre-Sainte ont dû les seuls allégemens à leurs souffrances qu'ils aient jamais obtenus. « Combien j'étois touché, dit-il, en retrouvant sans cesse cette formule dans le registre des firmans des Pères : *Copie d'un firman obtenu à la sollicitation de M. l'ambassadeur de France!* » Le rôle de la France est encore le même, et, si l'Angleterre veut en remplir un pareil, c'est uniquement par ses représentans politiques qu'elle pourroit l'exercer. Ne doit-on pas croire, d'après cela, qu'elle songe moins, en nommant un évêque, à envoyer en Palestine un protecteur spirituel, qu'à y créer des établissemens qu'elle puisse ensuite se donner la mission de protéger; en d'autres mots, qu'elle se préoccupe des intérêts de l'Église de la seule manière dont l'État puisse s'en préoccuper, dans un intérêt d'État?

» Nous ne nous sentons pas de sympathie pour de tels efforts. »

Nous complèterons cet article, en transcrivant l'ordonnance rendue par le roi de Prusse, à l'occasion de l'établissement d'un évêque à Jérusalem :

« Nous Frédéric-Guillaume, etc.

» Nous avons affecté à la dotation d'un évêché protestant qui sera établi à Jérusalem, avec le concours de l'Angleterre, la somme de 15,000 liv. st. (375,000 fr.), dont nous paierons d'avance les intérêts de 600 liv. st. (15,000 fr.), formant la moitié du traitement de cet évêque. Cette somme sera remise aux archevêques de Canterbury et d'York et à l'évêque de Londres, comme mandataires de ce siége épiscopal. Si ultérieurement le capital pouvoit être couvert à l'aide d'achats de terrains en Palestine, mais avec notre consentement, ce capital sera payé en totalité aux mandataires ci-dessus désignés. Cette somme de 15,000 liv. st. sera mentionnée dans l'acte de dotation; mais, si les terres achetées en Palestine donnent un revenu plus élevé que l'intérêt de 4 pour 100, le surplus sera non point donné à l'évêque, mais consacré aux fondations de l'évêché. En foi de quoi nous avons fait dresser le présent acte de dotation.

» Donné à Nolbnictz, près Janer, le 6 septembre 1841.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUMF. »

— Un Anglais protestant, M. J. Shirley, membre du parlement, vient de donner un fort beau terrain pour bâtir une chapelle catholique et établir un cimetière, à Maheross. Ce généreux ami des catholiques consent à ce que l'ancienne chapelle, qui se trouve aussi sur ses propriétés, soit préparée de manière à pouvoir servir d'école publique, et il l'a mise, à cet effet, à la disposition du vicaire apostolique.

— Voici un nouvel exemple de la tolérance et des lumières des ennemis systématiques du Saint-Siége. Un journal anglais a donné récemment à ses lecteurs un récit tronqué du voyage de S. S. à Ancône. L'au-

teur de ce récit, copié d'après des feuilles françaises, a traduit la mule du pape, par *mulet*. Mais, non content de commettre cette grossière méprise, il y ajoute quelque chose de sa façon. Ainsi il raconte que « S. S. étoit assise sur un trône; un des pieds reposoit sur un tabouret recouvert de velours rouge; la mule, richement caparaçonnée de même couleur, se trouvoit à ses côtés. Toutes les personnes, ajoute-t-il, qui étoient admises dans le salon, s'agenouillèrent trois fois et allèrent baiser la mule. » L'écrivain accompagne ce récit des commentaires les plus ridicules; il s'élève contre la superstition des catholiques qui s'avilissent au point de baiser de vils animaux. C'est-là de l'idolâtrie, du fétichisme, etc. Il conclut en faisant l'éloge de la réforme, qui a aboli le culte des mules, etc.

Si des journalistes se trompent à ce point sur ce qui concerne le chef visible de l'Eglise, est-il étonnant que tant de réformés, en Angleterre comme en Allemagne, nourrissent des préjugés absurdes contre la religion catholique?

HOLLANDE. — On ne sait rien de positif sur l'issue des négociations avec le Saint-Siége. Il paroît cependant qu'il ne sera pas question d'exécuter le concordat, et qu'on ne fera que des dispositions transitoires, qui pourront amener plus tard un ordre de choses plus régulier.

— Le 10 septembre, Mgr l'évêque de Curium a posé, en présence d'une multitude innombrable, la première pierre de l'église nouvelle dite du Béguinage à Harlem, sa ville natale. Le 4 octobre, il a consacré l'église neuve à Waspik, au vicariat de Bois-le-Duc. Le lendemain, il a donné la mitre à M. G. Van den Brank, abbé de l'abbaye de Berne. Cette cérémonie a eu lieu au couvent des Norbertines, dit *Katharinendael*, à Oosterhout. Le 13 octobre, le prélat a consacré, comme nous l'avons dit page 139, la nouvelle église dédiée à sainte Thérèse à La Haye.

— On vient de créer en Hollande un journal protestant, auquel les circonstances donnent quelque importance. Pour cette raison, on trouvera bon que nous en disions un mot.

Ce journal est hebdomadaire, et porte le titre de *Messager ecclésiastique évangélique)*. Il a pour épigraphe : *La vérité vous rendra libre.*

La rédaction se compose de ministres et de professeurs appartenant à toutes sortes de sectes. Le prospectus nomme MM. W. Broes (réformé), J. C. Fabius, A. H. ter Hoeven (réformé), le prof. A. des Amorie van der Hoeven (remonstrant), P. J. L. Huet (réformé wallon), S. D. de Keyzer (réformé), le prof. W. Cnoop Koopmans, L. C. Lentz (luthérien), C. G. Merkus (réformé wallon), S. Muller (anabaptiste), le prof. G. J. Rooijens, J. A Helper Sesbrugger (luthérien restauré), N. Swart (remonstrant), D. H. Wildschut (réformé), et J. M. Wolff (luthérien restauré). On nomme en outre trois professeurs de théologie, savoir : M. W. A. van Hengel, de l'Université de Leyde, M. H. J. Roijaards, de l'université d'Utrecht, et M. P. Hofstede de Groot, de celle de Groningue, tous trois réformés.

L'essentiel est de savoir dans quel esprit, dans quel but, se sont réunis tant d'hommes représentant plusieurs communions protestantes.

Le prospectus ne nous apprend, sans doute, pas tout ce qu'il nous importeroit de savoir là-dessus; mais il en dit assez pour qu'on puisse deviner le reste.

Le journal contiendra des nouvelles sur l'état et les intérêts du protestantisme national et étranger, et

des articles de fond. « Si les rédacteurs, dit-il, ne peuvent pas se taire toujours *sur les vues et les projets d'un parti inquiet, partout répandu dans l'Eglise catholique*, il leur sera certainement plus agréable de s'occuper de quelque lumière réjouissante qui s'élèveroit dans l'Eglise catholique même. »

Plus loin, on fait observer que *l'enseignement supérieur et inférieur a d'étroites liaisons avec les intérêts du protestantisme*, et que le lecteur ne sera pas fâché de voir que le nouveau journal y consacre ses soins.

Mais ce qui montre mieux le but des rédacteurs, c'est le passage où ils parlent des *priviléges spirituels* dont le protestantisme a joui jusqu'aujourd'hui en Hollande et qu'ils veulent absolument conserver :

« L'histoire de l'Eglise chrétienne, disent-ils, nous offre toutes sortes de sujets à traiter. Un trésor d'utiles instructions et d'avis sérieux nous sera fourni par ses différentes époques, sans excepter le moyen âge, et nous y trouverons des applications manifestes pour nos jours. Combien de ces applications surtout ne trouverons-nous pas dans le siècle de la grande réforme de l'Eglise, dans le cours de cette réforme aux Pays-Bas! C'est-là ce qui doit engager le protestant, et en particulier le protestant néerlandais, à mettre un haut prix au bonheur qu'il a de posséder et de confesser librement l'évangile de la grâce de Dieu en Jésus-Christ, et à se montrer de plus en plus reconnoissant des *priviléges spirituels* qui lui ont été procurés. Mais il doit en même temps tenir les yeux ouverts sur tout ce qui menaceroit de le dépouiller de ces *priviléges*, conquis au prix du plus noble sang, sur tout ce qui tendroit à remettre en question la jouissance pleine et entière de ces avantages. »

Il nous semble que ce langage, sous le rapport de la clarté, ne laisse absolu[illegible] à désirer. Les protes[illegible]ts reconnoissent naïvement qu'ils sont en possession de prérogatives du plus grand prix, et ils manifestent la prétention de n'en rien céder. L'enseignement supérieur et inférieur, dont ils ont, en quelque sorte, le monopole, est sans doute ce qui leur tient le plus à cœur, et ils n'omettront rien pour empecher les catholiques de partager ces précieux droits.

SUISSE. — L'*Union* publie une lettre adressée à Sa Sainteté par le gouvernement lucernois. Elle est traduite du texte latin, tel que l'a publié la *Gazette ecclésiastique suisse*.

« Très-Saint-Père,

» Pleins de reconnoissance pour l'affection et la sollicitude toute paternelle dont le Saint-Siége a constamment jusqu'à ce jour entouré les populations de la confédération helvétique presque dès son berceau; considérant aussi combien pure et vive étoit la foi qui unissoit les confédérés, et nos pères en particulier, à notre sainte mère l'Eglise romaine, d'où résulta pendant des siècles une harmonie inaltérable : Nous, avoyer et conseillers d'Etat du canton de Lucerne, nous nous sentons pressés du désir de marcher sur les traces de nos pieux ancêtres, et de resserrer plus étroitement encore, s'il étoit possible, les liens de cette concorde.

» C'est la voie que nous sommes décidés à suivre d'un pas ferme et sans relâche, entraînés que nous sommes et par notre propre affection pour Votre Sainteté et le Siége apostolique, et par la ferveur de notre foi, et par la voix du peuple lucernois, qui de toute part se fait entendre de la manière la moins équivoque. Et en effet pouvoit-il, ce peuple, proclamer ses sentimens d'une manière plus éclatante qu'il ne l'a fait le premier jour de mai de l'année courante, où il se créa une nouvelle constitution qui fut sanctionnée à une immense majorité par tout ce que la république compte de meilleurs citoyens?

» Cette constitution, pour rendre à Cé-

sur ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, déclare déjà dans son troisième article que, dans les affaires ecclésiastiques, tout prêtre, tout citoyen et toute corporation pourront librement et sans obstacle communiquer avec le Saint-Siége et l'ordinaire du lieu, réservant cependant au gouvernement le droit de voir toute ordonnance ecclésiastique destinée à la publication; de plus le même article garantit les biens et les fondations consacrées à un but pieux, l'existence des monastères et des chapitres dans leur état actuel; spécialement encore il accorde aux couvens la faculté d'administrer librement leurs biens et de recevoir des novices, mais l'un et l'autre sous la surveillance et la protection du gouvernement.

»Enfin, pour détruire dans son principe tout germe de division et établir une union durable entre l'Eglise et l'Etat, ce même article de la nouvelle constitution détermine que les objets mixtes qui regardent également l'Eglise et l'Etat doivent être réglés, non par un des pouvoirs séparément, mais de concert par les deux autorités ecclésiastique et civile. A cette fin, il doit y avoir, conformément aux articles 63 et 64, un conseil d'éducation composé de neuf membres, mais de telle sorte, que les trois chapitres ruraux et le sextariat de Lucerne nomment librement chacun un membre pris dans le clergé du canton. Tous les objets de nature mixte doivent être traités dans ledit conseil ainsi composé, avant que le gouvernement puisse de son côté prendre une décision à cet égard.

»Par le 4ᵉ article, le même conseil est chargé de donner dans les écoles à l'éducation de la jeunesse, dès les premiers élémens de l'instruction, une direction telle, que le commencement, le progrès, la fin concourent à élever des citoyens attachés au Siége apostolique, et imbus des vraies maximes de l'Eglise catholique, afin que tous les Lucernois puissent jouir également entre eux du bienfait de la véritable liberté, que la doctrine de Jésus-Christ peut seule assurer.

»Ces principes consacrés par un serment solennel témoignent déjà assez par eux-mêmes des sentimens de la suprême magistrature; mais ils ont acquis une nouvelle garantie par les actes subséquens. Ainsi le grand conseil, en conséquence de l'article 86 de la constitution, non-seulement a révoqué de la manière la plus formelle la soi-disant *loi du placet*, décrétée par nos prédécesseurs, portant que toute ordonnance ecclésiastique, qui n'auroit pas reçu pour sa publication l'assentiment de l'autorité civile, seroit sans valeur, mais encore a mis au néant les articles émanés, il y a sept ans, de la conférence de Baden, et condamnés l'année d'après par le Siége apostolique. Non content d'avoir abrogé ces actes attentatoires au droit du Saint-Siége et de l'ordinaire, il a en outre déclaré nul le décret de nos prédécesseurs qui lioit la juridiction du nonce apostolique, et remis ainsi les choses sur le même pied où elles étoient du temps de nos pieux ancêtres de glorieuse mémoire.

»Pour nous, avoyer et conseillers d'Etat, qui faisons gloire de nous dire les fils tout dévoués de Votre Sainteté, saisissant la première occasion importante qui nous ouvre, depuis notre réorganisation, un accès auprès du Siége apostolique; empressés de correspondre à un vœu bien flatteur pour nous, manifesté par Votre Sainteté, s'il est permis d'en croire un bruit que nous avons accueilli avec joie, nous venons, très-Saint-Père, déposer entre vos mains, avec toute la vénération qui vous est due, l'exemplaire ci-joint de notre nouvelle constitution; et maintenant que, par le retour de notre obéissance, nous avons heureusement reconquis nos droits à votre première bienveillance, nous vous supplions encore très-ardemment de daigner donner à vos très-dévoués fils et à votre fidèle peuple lucernois votre bénédiction apostolique.

»Donné à Lucerne le 23 du mois d'août 1841.»

Ce témoignage d'obéissance filiale dédommagera le cœur du Saint-

Père des amertumes que lui cause en ce moment la conduite des cabinets de Berlin et de Pétersbourg à l'égard des catholiques.

TONG-KING. — Le dernier cahier des *Annales de la Propagation de la Foi* renferme une lettre de Mgr Retord, évêque d'Acanthe et vicaire apostolique du Tong-King occidental, datée de Macao, le 8 avril 1840. Elle contient le récit de son voyage à Macao, où il vouloit se rendre pour y recevoir la consécration épiscopale. Rien de plus touchant ni de plus édifiant que cette relation. Quelles misères d'un côté, au milieu de la persécution du cruel Min-Mènh, et quel courage, quel saint contentement de l'autre! Voici les dernières lignes de cette belle lettre :

« Voilà que je vais recevoir la consécration épiscopale. Ne le pouvant à Macao, où il n'y a pas en ce moment d'évêque, je pousserai ma course jusqu'à Manille, pour rentrer aussitôt après dans ma chère et malheureuse Mission. Ce retour sera périlleux au dernier point, et il pourroit bien arriver qu'après avoir reçu la mitre, je reçoive un coup de sabre qui abatte en même temps et la mitre et la tête. On me conseille de retourner en France, on s'offre même à supporter toutes les dépenses du voyage : sans doute la patrie m'est chère et je la reverrois avec bonheur; mais faut-il que je laisse périr les deux cent mille chrétiens qui sont dans ma Mission, et que l'on voie s'éteindre par ma lâcheté ce flambeau de la foi que d'autres ont allumé avec tant de sueurs et de fatigues? Est-ce au moment où les lions rugissent avec plus de fureur que le pasteur doit s'éloigner du troupeau? Convient-il à un soldat d'abandonner son poste parce qu'il voit le glaive étinceler à ses yeux? Non, non : dussent toutes les armées du tyran être échelonnées sur ma route pour me fermer l'entrée de la Chine, il faut que je réponde à l'ordre qui m'y appelle. Les murs de ma Jérusalem sont tombés : nouveau Néhémie, il faut que j'aille les relever, ou m'ensevelir sous leurs derniers décombres. Beaucoup de misères et de tribulations m'attendent; je les vois accumulées au loin comme des montagnes noires et fumantes; mais, grâce à Dieu, je ne les crains point; tout ce que je désire, c'est d'achever ma course apostolique, et de remplir le ministère qui m'est confié par le Seigneur Jésus : *Nihil horum vereor.... dummodò consummem cursum meum et ministerium verbi quod accepi à Domino Jesu.* »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Comme la république-modèle des Etats-Unis d'Amérique est l'ange tentateur des libéraux de juillet, et qu'ils aspirent de tous leurs vœux à nous gratifier d'un ordre de choses taillé sur ce patron, il est naturel que ses mœurs constitutionnelles soient pour nous un sujet d'études, afin que nous puissions apprendre d'avance à nous regarder dans ce miroir.

On sait combien le procès criminel intenté au canadien Mac-Leod devant la justice de l'Etat de New-York, a fait de bruit depuis un an, combien *il a causé* d'inquiétudes en Angleterre et d'agitation aux Etats-Unis. Cela tient à une raison qui n'est pas connue de tout le monde, et qui mérite cependant de l'être : c'est que le peuple de la république-modèle, en vertu de sa souveraineté, s'est toujours prévalu de son droit d'omnipotence pour réviser les jugemens de ses tribunaux ordinaires de justice, et pour rejuger en dernier ressort les gens qu'il trouve mal jugés par ses cours d'assises.

Ainsi qu'on le pense bien, ce n'est pas le procès de Mac-Leod qui a fait naître l'usage dont il s'agit. S'il ne se fût pas trouvé établi par des antécédens, il n'y auroit point eu de raison pour soupçonner seulement la possibilité d'un tel désordre. C'est parce que les exemples du passé sont là, qu'on s'est si fort ému de ce qui pourroit arriver dans le cas où la fureur du peuple américain viendroit à casser

arrêt d'acquittement qui seroit prononcé en faveur du malheureux prévenu.

Il est inutile de faire observer combien de pareilles mœurs sont préjudiciables à l'administration de la justice, et déshonorantes pour une nation. Tout s'en est ressenti à l'ouverture de la cour d'assises dans le procès de Mac-Leod. On a vu nombre de jurés se faire récuser par l'empressement qu'ils ont mis à se donner des scrupules de conscience et des préventions politiques qui ne leur permettoient pas de siéger comme juges dans cette affaire. Or, il y a grande apparence que c'étoient précisément ceux qui se sentoient disposés à rendre un verdict favorable à l'accusé, mais qui auroit eu pour eux la conséquence de les dépopulariser et de les faire huer par la multitude. Quant à ceux qui ont accepté la mission de juger, il leur a fallu beaucoup de courage. Mais toujours est-il vrai de dire que ce n'est pas là une justice et des mœurs qui méritent d'être si enviées par les grands connoisseurs de notre pays.

Il nous reste à faire une autre remarque qui montre combien les tendances populaires sont plus portées à la cruauté qu'à la compassion et à l'humanité, partout où il leur est permis de se prononcer selon leur nature. Il est arrivé plus d'une fois et il arrivera souvent aux Etats-Unis de voir le peuple souverain reprendre les jugemens criminels en sous-œuvre, quand ils lui déplaisent, et se faire bourreau des malheureux qui ont trouvé grâce devant la justice régulière. Mais il est sans exemple qu'il se soit jamais opposé à l'exécution d'une sentence capitale. Dans bien des cas, la justice qui acquitte le soulève et l'irrite jusqu'à la fureur; celle qui fait mourir est toujours de son goût. Voilà ce qu'il faut apprendre et bien retenir dans les pays qui sont exposés à passer par la souveraineté du peuple.

Pour peu que le régent Espartero tienne à faire expulser Marie-Christine non-seulement de Paris, mais du territoire Français, il n'est pas douteux que cette satisfaction ne lui soit donnée *in extenso*. Tous ses partisans s'accordent à écrire qu'ils s'en flattent et lui aussi : ils ont raison. La politique a fait faire cent fois de ces choses-là; et souvent on a vu pire dans les familles de princes, entre proches parens. Sans aller plus loin, l'exemple de Marie-Christine elle-même est là pour attester qu'on ne s'arrête plus à ces petits scrupules. Assurément sa personne et ses liens de parenté ne doivent pas paroître plus sacrés en France que la personne et les liens de parenté de don Carlos ne furent sacrés pour elle en Espagne. Laissez donc passer la justice du ciel.

PARIS, 3 NOVEMBRE.

Le *Moniteur* publie la note suivante :

« Le président de la cour des pairs a l'honneur d'informer messieurs les membres de la cour qu'elle se réunira le lundi 15 de ce mois, à midi, pour entendre le rapport de l'instruction ordonnée par arrêt du 21 septembre dernier. »

— Le militaire du 29e. régiment de ligne, impliqué dans l'affaire Quénisset, a été conduit de la Conciergerie, sous l'escorte d'un brigadier de gendarmerie et d'un agent de police, au palais du Luxembourg, pour y être interrogé par la commission d'instruction.

— Par ordonnance, en date du 29 octobre, le 1er collége électoral du département de l'Allier est convoqué à Moulins, pour le 30 novembre, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Meilheurat aux fonctions de directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

— Le *Bulletin des Lois* publie une ordonnance qui prescrit la publication de la convention conclue, le 29 octobre 1840, pour régler les différends survenus entre la France et le gouvernement de la province de Buénos-Ayres.

— M. Deffaudis, remplacé à Francfort par M. Chasseloup-Laubat dans l'emploi de ministre plénipotentiaire, vient d'être nommé commissaire du traité belge avec

M. de Maisonneuve, directeur du commerce.

— Par ordonnances du 27 octobre, les chambres temporaires du tribunal de première instance de Saint-Lô (Manche), des tribunaux de première instance de Bourgoin et de Saint-Marcelin (Isère), continueront à remplir leurs fonctions pendant un an; à l'expiration de ce temps elles cesseront de droit s'il n'en est autrement ordonné.

— M. le ministre du commerce prépare, pour la session prochaine, un projet de loi sur les livrets, un projet de loi sur les brevets d'invention, et un projet de loi sur la propriété des dessins industriels.

— On parle de la question des incompatibilités comme devant avoir, à la session prochaine, plus de succès qu'aux précédentes.

— Deux nouveaux journaux de l'opposition libérale viennent de paroître. L'un a pour titre: *Le Dix-Neuvième siècle*; l'autre est intitulé *La Patrie*. Cette dernière feuille a pour directeur et rédacteur en chef, M. Pagès, député de l'Arriége.

— L'audience solennelle de rentrée de la cour royale a eu lieu aujourd'hui sous la présidence de M. Séguier. M. l'avocat-général Boucly a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à faire ressortir les principes sociaux de la propriété et de la famille. Il a décrit les devoirs et l'importance du mariage comme institution civile; le développement des notions fondamentales de la propriété lui a fourni ensuite l'occasion de réfuter les doctrines des communistes.

— Au mois de juin dernier, l'*Almanach des Honnêtes gens*, contenant les fameuses lettres attribuées à Louis-Philippe, avoit été saisi par ordre du parquet. Une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue par la chambre des mises en accusation; mais le parquet s'est pourvu en cassation.

— Les fabricans de papiers peints sont sur le point d'entrer en conciliation avec leurs ouvriers. Une double plainte avoit été déposée par les fabricans contre les ouvriers et par ceux-ci contre leurs maîtres.

— Plusieurs malles postes sont en retard par suite des mauvais chemins et de débordemens de rivières.

— La Seine qui, à Paris, il y a trois jours, étoit presque rentrée dans son lit, vient de grossir subitement d'une manière menaçante. Ses eaux qui, avant-hier soir, ne marquoient plus aux étiages des ponts que 3 mètres 1 décimètre, marquoient hier au matin quatre mètres moins deux décimètres; c'est une crue de 70 centimètres (plus de deux pieds), et elle continuoit à monter.

La navigation se trouve complétement interrompue sur la basse comme sur la haute Seine.

— Le transfèrement des détenus militaires des prisons de l'Abbaye a eu lieu le jour de la Toussaint. Une seule voiture cellulaire a suffi pour cette opération, qui a commencé à huit heures du matin et a été terminée en trois heures de temps. Les prisonniers étoient placés par huit et par douze dans la voiture, qui étoit escortée par la gendarmerie de la Seine. Un piquet d'infanterie de ligne recevoit les détenus dans la cour de l'hôtel des conseils de guerre et les conduisoit jusqu'à la geôle. Le plus grand ordre a été observé, grâce aux soins et aux mesures qu'avoit pris M. le capitaine d'état-major Courtois d'Hurbal, chargé spécialement par M. le lieutenant-général Darriule de présider au transfèrement.

— Le général Négrier, commandant supérieur de la province de Constantine, dans un rapport adressé au ministre de la guerre, rend compte de deux expéditions dont le résultat a été satisfaisant. La première avoit pour but de châtier la tribu d'Aïssa. La colonne partie le 28 septembre étoit de retour le surlendemain. Les Arabes ont eu de 55 à 60 hommes tués; on leur a enlevé une trentaine de tentes, et la colonne a ramené au camp un troupeau de 480 têtes de bétail.

L'ex-bey Achmet s'étant rapproché de Constantine, le général Négrier, à la tête

de la colonne mobile, se mit le 2 octobre à sa poursuite, mais il ne put l'atteindre. Cependant il profita de cette excursion pour châtier la tribu des Seguia qui refusoit avec insolence de payer l'impôt. Dans la nuit du 10 au 11, trois fortes colonnes furent dirigées contre elle, lui tuèrent une centaine d'hommes, en blessèrent un plus grand nombre, lui enlevèrent, de 4 à 5,000 têtes de bétail, une grande quantité de tentes, des armes, des chevaux et mulets, et une centaine d'ânes. Une partie de la colonne est rentrée le 11 à Constantine. Le reste des troupes étoit de retour le 13.

Nous n'avons eu que 9 soldats tués et 28 blessés, dont deux officiers.

— L'ex-bey Achmet est aujourd'hui à plus de 60 lieues de Constantine. Les portions de tribu qu'il avoit gagnées l'ont abandonné.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 31 octobre, la Saône continuoit à grossir. Déjà, à Lyon, le passage étoit intercepté par les eaux sur le quai Saint-Antoine, et les magasins des parties les plus basses étoient envahis; tout le plan de Vaise étoit inondé. On s'attendoit à un débordement plus redoutable encore, par suite des nouvelles de la partie supérieure du cours de la Saône, annonçant que tous les cours d'eau étoient prodigieusement enflés dans les départemens de l'Ain, du Doubs. de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

Dans le département de l'Ain, la hauteur des eaux a été égale, et quelquefois supérieure à celle de l'année dernière; heureusement, elles se sont promptement retirées. Deux hommes ont péri, l'un dans les eaux de l'Ain, l'autre dans celles de la Veyle.

Le département de l'Isère n'a pas été épargné. Grossie par les pluies, dit une lettre de Vienne, la Gère a crû avec une rapidité effrayante, a emporté plusieurs passerelles, et fait crouler une dizaine de maisons.

Dans la matinée du 29 octobre, les chaussées de Tarascon ont été emportées par le Rhône. Le 4e régiment de chasseurs, en garnison dans cette ville, s'est réfugié à Nîmes.

A la date du 30 octobre, une crise assez forte se manifestoit dans la Loire. On écrit de Tours que les eaux se sont élevées, le même jour, à 3 mètres 50 centimètres au-dessus de l'étiage.

— On lit dans le *Messager* :

« Les nouvelles qui arrivent successivement des départemens riverains du Rhône sont de plus en plus affligeantes. La retraite des eaux a permis de reconnoître l'étendue des dommages causés; ils diffèrent peu de ceux qu'avoit entraînés la fatale inondation des derniers mois de 1840. Les autorités n'ont point failli à leurs devoirs dans ces cruelles circonstances. »

— Par suite d'une dissidence profonde qui régnoit depuis long-temps entre le conseil municipal et le maire du Cateau (Nord), ce dernier et les adjoints viennent de donner leur démission. On suppose que le conseil sera dissous. « Il a montré, dit une lettre, trop de fermeté et d'indépendance dans la question du recensement, pour que le pouvoir ne se hâte pas de briser et de punir les résistances honorables qu'il a rencontrées. »

— A Moulins, une jeune fille, âgée de 12 ans, a été récemment vendue par sa mère pour 500 fr. Les individus coupables de cet infâme marché sont entre les mains de la justice; l'un d'eux a voulu se donner la mort; mais il en a été empêché par le concierge de la prison.

— Plusieurs batteries appartenant au régiment d'artillerie en garnison à Toulouse, viennent de recevoir l'ordre de se tenir prêtes à quitter cette ville.

EXTERIEUR.

Dans la séance du 26 octobre, le conseil de guerre de Madrid a procédé à l'instruction du procès de sept officiers du régiment de la reine. Le lieutenant-colonel et deux autres officiers supérieurs

étoient contumaces. Le fiscal a conclu à la peine de mort contre ces trois derniers, et à dix années de prison, ainsi qu'à la dégradation, contre les quatre accusés présens. On ne connoissoit pas le résultat de la sentence à la date du 26.

— On assure que le colonel Rizo a été fusillé à Bilbao quand les troupes du régent sont entrées dans la ville pour en former la garnison. On croit aussi que le général La Hera et ses deux aides-de-camp ont été fusillés à Santander.

— Des lettres de Barcelone annoncent qu'un emprunt forcé de 2.700,000 fr. a été imposé au commerce de cette ville par le gouvernement de Madrid.

— Il paroît que l'infant don François de Paule est autorisé à fixer provisoirement sa résidence à Valladolid, et à se rendre dans cette ville par Tudela et Burgos.

— On parle d'une brochure qui va être publiée par Linage, le factotum d'Espartero, pour demander que le titre de régent soit changé en celui de *protecteur*.

— L'ex-ministre de la marine sous la régence de Marie-Christine, vient d'être arrêté dans l'Andalousie.

— Le régent d'Espagne a donné l'ordre aux agens du gouvernement d'accorder des passeports aux sous-officiers, soldats et paysans qui, séduits par O'Donnell ou par d'autres chefs, se sont réfugiés en France. Cette disposition ne concerne point les officiers et les individus qui ont appartenu précédemment à l'armée de Charles V, ni ceux qui, étant rentrés en Espagne en vertu de l'amnistie, se trouvent en récidive.

— Il est difficile de démêler le véritable caractère de la conjuration qui a été découverte à Bruxelles. Les noms de plusieurs généraux qui figurent parmi les personnes arrêtées ont fait naître le bruit que la conspiration avoit des ramifications dans l'armée, mais rien jusqu'à présent n'est venu confirmer ces conjectures. Nous empruntons aux journaux de Bruxelles du 31 octobre des détails ultérieurs sur les arestations et les saisies qui ont été faites. On lit dans l'*Indépendant* :

« Quatre faits sont aujourd'hui matériellement constatés :

» 1° Saisie de deux canons neufs, en bronze, à percussion, qu'il ne faut pas confondre avec deux autres canons d'artificier, également entre les mains de la justice ;

» 2° Saisie de boulets s'adaptant aux deux canons neufs ;

» 3° Saisie de cent kilogrammes de poudre dans la maison de Vandersmissen, à Etterbeek ;

» 4° Enfin, saisie à la diligence de caisses renfermant un obusier, des balles et quelques fusils, à l'adresse de Creben, venant de Paris.

» En présence de ces quatre faits, irrévocablement acquis à l'instruction, on peut sans doute continuer à dire que ce complot de quelques mauvais sujets est une bouffonnerie ; mais il n'en est pas moins vrai que la chose est réelle ; et cette folle tentative auroit suffi pour jeter le trouble dans la capitale et dans le pays. »

Le *Courrier Belge* ajoute :

« Plusieurs mandats d'amener sont encore lancés contre des personnes que nous nous abstiendrons de nommer tant qu'elles n'auront pas été arrêtées.

» La police a saisi à la poste toutes les lettres et paquets à l'adresse des personnes prévenues du chef de complot contre la sûreté de l'Etat.

» Les officiers du parquet de la cour d'appel de Bruxelles et du tribunal de 1re instance sont toujours en grande activité pour instruire l'affaire.

» Tous les postes sont encore doublés aujourd'hui comme hier, et les troupes consignées dans les casernes.

» Les ministres se sont assemblés hier soir et encore ce matin, et de nouvelles dépêches ont été expédiées dans toutes les provinces. »

Enfin l'*Observateur Belge* dit que la nouvelle de toutes les arrestations n'a produit dans Bruxelles d'autre effet qu'une

assez vive sensation de surprise, et que cette ville jouit de la plus parfaite tranquillité.

— Le roi des Belges est arrivé le 1er novembre à Bruxelles.

— On a reçu à Liverpool, le 29 octobre, des nouvelles de New-York jusqu'au 16, et d'Halifax jusqu'au 18. Ces nouvelles ont entièrement dissipé toutes les inquiétudes qui pouvoient exister encore sur le maintien de la paix.

M. Mac-Leod a été acquitté. Le procès a duré huit jours, et le jury américain, à l'unanimité, a déclaré l'accusé non coupable.

En même temps le colonel Grogan, qui avoit été saisi sur le territoire américain par un parti de volontaires canadiens, étoit mis en liberté par les autorités anglaises. Cet acte de justice de l'Angleterre a même précédé le verdict du jury américain, car c'est le 4 octobre, le jour où commençoit à Utica le procès de M. Mac-Leod, que le colonel Grogan a été remis par le sheriff de Montréal entre les mains d'un inspecteur de police, qui l'a escorté jusqu'à la frontière des Etats-Unis.

— M. Mac-Leod a été mis en liberté aussitôt après son acquittement. Il avoit manifesté l'intention de partir dans la soirée du 10 octobre ou le mercredi matin pour Albany où il devoit traverser la rivière et, après un court trajet en diligence, gagner le chemin de fer de Boston. Il se seroit embarqué le samedi suivant pour l'Angleterre, où il se flattoit d'apporter lui-même la nouvelle de l'heureuse issue de son procès. On croyoit cependant que ce n'étoit qu'une ruse de guerre afin de s'échapper dans le plus grand incognito par une autre route.

— La nouvelle de l'acquittement de M. Mac-Leod a été accueillie à la bourse de Londres par une hausse de 1/2 pour 100. Les deux peuples semblent avoir un poids de moins sur le cœur, et des deux côtés les journaux se livrent à des épanchemens qui contrastent assez singulièrement avec l'irritation qui avoit régné depuis quelque temps dans leur langage.

— Une correspondance de Londres donne comme positif que la proposition de la médiation de la France pour le réglement de l'affaire entre l'Angleterre et les Etats-Unis a été faite officiellement par notre cabinet, et acceptée par le duc de Wellington, lord Aberdeen et sir Robert Peel. Toutes les difficultés ne sont pas levées par l'acquittement de M. Mac-Leod. Les journaux américains parlent de réclamations que le président des Etats-Unis poursuivroit auprès de l'Angleterre au sujet de l'incendie de la *Caroline* et de l'arrestation du colonel Grogan. Et puis il reste toujours la question des frontières.

— Dans la soirée de samedi, un incendie a presque complétement détruit la partie de la fameuse Tour de Londres que l'on appeloit le magasin et la petite salle des armures, contenant, outre de nombreux trophées, 200,000 fusils au moins. A l'est de ce bâtiment est la tour des joyaux, qui a été respectée par les flammes. On avoit cependant eu soin d'en enlever tous les diamans. La perte est évaluée à plus d'un million sterling. On croit que ce sont les tuyaux des poêles qui ont communiqué le feu.

— L'enquête concernant l'émission de faux billets de l'échiquier se continue avec activité. Toutefois, le gouvernement ayant ordonné de garder le plus grand secret sur les résultats obtenus jusqu'à ce jour, il y a impossibilité de se procurer aucun renseignement positif.

— Un avis donné par le contrôleur de l'échiquier, et invitant les porteurs de bons à les endosser et à les laisser au trésor pour être examinés, a produit un vif mécontentement. Les bons ainsi endossés deviennent à peu près inutiles aux banquiers ou à d'autres. Il auroit mieux valu annuler tous les anciens bons et en émettre de nouveaux sous une forme différente pour les remplacer.

— A l'une des dernières réunions pour le rappel de l'Union, M. O'Connel a annoncé qu'il présenteroit aux communes

une pétition en faveur du rappel, dans le costume de lord-maire de Dublin.

— On mande de Darmstatd, le 25 octobre :

« Une ordonnance du grand duc, du 20 octobre, convoque les Etats pour le 1er décembre prochain. »

— On lit dans une lettre de la Nouvelle-Orléans :

« La fièvre jaune a été très-meurtrière cette année ; il meurt encore en ce moment de vingt-cinq à trente personnes par jour ; elle a atteint des étrangers qui avoient au moins dix ans de séjour dans ce pays. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 3 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 115 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0. 99 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 15 c.
Emprunt 1841. 81 fr. 25 c.
Act. de la Banque. 3340 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 756 fr. 25 c.
Quatre canaux. 1230 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 105 fr. 50 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 7/8.

AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 3512.

SAMEDI 6 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

La Foi, l'Espérance et la Charité, opposées à l'indifférence, au désespoir et à l'égoïsme du siècle, par M. l'abbé Le Guillou, chanoine honoraire de Quimper, aumônier de la Charité, à Paris. — 2e édition, 1 vol. in-12.

Le livre que nous annonçons est divisé en deux parties.

Dans la première, la Foi, l'Espérance et la Charité sont considérées comme la véritable théorie du bonheur.

Dans la seconde, l'auteur oppose ces trois vertus théologales à l'indifférence, au désespoir et à l'égoïsme du siècle.

Il ne s'agit pas ici de systèmes basés sur des idées douteuses, dit M. Le Guillou, dans sa Préface, pas même d'une simple théorie confirmée par l'expérience la plus constante, mais d'une *science pratique* dont le Dieu de toute vérité est le maître, en même temps qu'il en est le principe et la fin.

Foi, Espérance, Charité, ajoute-t-il, ces trois mots résument tout le christianisme. Il n'y a pas sur la terre de religion ni de système philosophique dont l'expression soit plus nette, plus sublime et plus simple.

La Foi nous enseigne toutes les vérités qu'il est nécessaire à l'homme de connoître.

L'Espérance nous montre de loin la récompense qui attend les justes.

La Charité nous dicte nos devoirs envers Dieu et envers le prochain.

Mystères, promesses, préceptes, tout est donc contenu dans les vertus théologales. Elles sont la source du peu de bien que nous pratiquons ici-bas; et toutes nos fautes, toutes nos erreurs, tous nos crimes, sont des péchés contre la Foi, ou contre la Charité, ou contre l'Espérance.

Vous ne trouverez pas autre chose dans le Décalogue; vous ne trouverez pas autre chose dans l'Evangile.

Le livre de M. Le Guillou, dont nous avons indiqué plus haut le double objet, est un cours de *Philosophie religieuse* et de *Polémique chrétienne*, mis à la portée de toutes les intelligences. C'est un aperçu général et précis des questions les plus importantes de la théologie catholique, où tous les moyens qu'emploie la religion dans son admirable économie, pour détourner l'homme du mal et l'amener au bien, pour consoler ses douleurs et le remplir des plus douces espérances, sont présentés à l'esprit et au cœur, et vengés contre les attaques des incrédules et des hérétiques.

Donnons d'abord quelques détails sur la première partie, où M. Le Guillou établit la véritable théorie du bonheur.

« L'incrédule est condamné à une misère éternelle. Pour y échapper, c'est en vain qu'il se réfugie à l'ombre du sanctuaire domestique; c'est en vain qu'il se réfugie en soi-même, ou qu'il appelle à son secours le monde et ses plaisirs. C'est en vain qu'il espère dans l'amélioration des lois humaines. C'est en vain qu'il interroge la science et la philosophie. Par-

tout, le malheur l'accompagne; tout lui fait défaut; tout le trompe. Le doute et la crainte empoisonnent ses joies les plus pures. Toutes ses pertes, toutes ses douleurs sont sans remède.

» Les lois sont désarmées devant l'ennemi qui le tourmente, car cet ennemi est dans son cœur. Il ouvrira tous les livres des sages; il ira s'asseoir sur les bancs de toutes les écoles; il ne trouvera nulle part de quoi fixer les incertitudes de son esprit, de quoi combler le vide de son ame, et, comme le fait remarquer saint Augustin, il sera sans repos jusqu'à ce qu'il se soit tourné vers vous, ô mon Dieu!

» Convaincu de la nécessité de reconnoître un Dieu, d'admettre une religion, l'incrédule hésite, et veut d'abord les admettre toutes comme indifférentes, le point essentiel étant, selon lui, de rendre hommage au souverain Être, et non la forme que doit revêtir cet hommage. Mais, forcé bientôt par la logique de choisir et de se prononcer entre les différens cultes, il commence par en répudier le plus grand nombre, et s'arrête enfin indécis devant quatre grandes doctrines : le déisme pur, le judaïsme, le protestantisme et la religion catholique.

» L'infortuné a besoin de croire, car sa raison a été ébranlée par le doute; il a besoin d'aimer, car toutes les affections terrestres n'ont pu remplir son cœur; il a besoin d'espérer, car il lui semble que tout ne doit pas finir avec la vie, car le néant lui fait peur, et comme il a déjà perdu une mère, une épouse, des amis, il seroit consolé de leur perte s'il pouvoit les revoir au-delà du tombeau.

» Il examine donc d'abord le déisme, puis il le repousse avec horreur... : le déisme conduit au désespoir.

» Il se tourne alors vers le protestantisme, de toutes les religions celle qui se rapproche le plus du déisme, tant par l'indépendance qu'elle laisse à l'esprit, que par la proscription du culte extérieur; mais bientôt il abandonne encore cette voie... : le protestantisme conduit à l'incrédulité.

» Il ouvre la Bible. *La majesté des Écri-tures l'étonne.* Il trouve, dans cette mira-culeuse Histoire du peuple de Dieu, d[es] faits qui confondent sa raison et qui sub-juguent sa foi. Ses doutes sont fixés. C'est Dieu lui-même qui parle par la bou-che de Moïse et des prophètes. Ma[is] pourquoi donc ferme-t-il le Livre sacré? Qu'a-t-il vu dans ces pages prophétiqu[es] qui ait jeté le découragement dans so[n] ame? Pourquoi n'entre-t-il pas dans la synagogue?... Pourquoi? Parce que l[e] judaïsme n'est qu'une figure et une om-bre de la religion chrétienne, et que l[a] réalité, quand on peut la saisir, vau[t] mieux que l'ombre; parce que l'Ancien Testament n'est qu'une préface august[e] de l'Evangile, et que, lorsqu'on a lu l[a] préface, il faut tourner le feuillet e[t] aborder le livre; parce que la *Synagogue* n'est que le vestibule de l'Eglise, et qu'un homme qui cherche un abri contre l'orage ne s'arrête point au seuil d'une maison, quand cette maison est ouverte; parce qu'un don vaut mieux qu'une promesse, et que, si l'Ancien-Testament renferme la promesse, le Nouveau-*Testament* est le don.

» Le dernier refuge de l'*incrédule*, son dernier abri, son seul asile, l'unique port qui lui reste après tant de naufrages, c'est la religion catholique. Là il trouvera enfin ce qu'il a vainement cherché ailleurs, une raison de *croire*, d'*espérer* et d'ai-*mer*. »

La régénération chrétienne s[...] père par les trois vertus théologa[les].

Posséder la Foi, c'est croire hu[m]blement tout ce que croit l['É]glise.

Posséder l'Espérance, c'est [...] rien attendre de soi-même, [...] tout des mérites du Sauveur.

Posséder la Charité, c'est ai[mer] dans l'ordre, c'est-à-dire ai[mer] Dieu au-dessus de tout et plus [que] tout, et soi-même et tout le [...] pour Dieu; c'est haïr et comba[ttre] ce qu'il y a de mauvais dans

penchans ; c'est préférer en tout la volonté de Dieu à sa propre volonté et à tous les biens créés.

La Charité met en pratique les devoirs que prescrit la Foi. Elle est le chemin qui nous conduit jusqu'au but marqué par l'Espérance.

La grâce qui renouvelle notre être vient à nous, le plus souvent, revêtue de formes symboliques en harmonie avec notre double nature, spirituelle et corporelle. M. Le Guillou divise les sacremens en trois catégories : la première, qui regarde spécialement la Foi (le Baptême, la Confirmation); la seconde, l'Espérance (la Pénitence , l'Extrême-Onction) ; la dernière, l'Amour (le Mariage , l'Eucharistie). L'Ordre n'appartient spécialement à aucune de ces trois catégories , qui toutes semblent le réclamer à la fois : il est comme le centre des autres sacremens ; c'est l'anneau principal de cette chaîne sublime qui rattache la terre au ciel. La grâce divine en découle avec plus d'abondance : le prêtre, en effet, n'a-t-il pas besoin, plus que qui que ce soit au monde, de Foi, d'Espérance et d'Amour, lui qui sera chargé d'enseigner, de fortifier, de chérir indistinctement tous les hommes ?

A la question : Savez vous ce que c'est qu'un prêtre ? M. Le Guillou répond par un beau passage du premier volume de l'*Essai sur l'Indifférence :* mais aussitôt il fait contraster avec cette esquisse du prêtre fidèle, ces lignes des *Discussions critiques*, qu'il applique au prêtre tombé :

« Lorsque la foi qui unissoit l'homme à Dieu et l'élevoit vers lui vient à manquer, il se passe quelque chose d'effrayant. L'ame, abandonnée en quelque sorte à son propre poids, tombe, tombe sans fin, sans cesse, emportant avec elle je ne sais quelle intelligence détachée de son principe, et qui se prend, tantôt avec une inquiétude douloureuse, tantôt avec une joie semblable au rire de l'insensé, à tout ce qu'elle rencontre dans sa chute... On ne comprend plus la société comme une manifestation de l'esprit et de ses lois, mais comme un travail mécanique d'arrangement, ou, si l'on soupçonne quelque chose au-delà, de cristallisation plus ou moins régulière. Tous les nobles instincts s'endorment d'un profond sommeil... Son ame a faim : comment fera-t-il ? Il tuera son ame, ne trouvant pour elle, là où il est, aucun aliment. S'il souffre, c'est qu'il est encore trop haut. Descends donc, descends jusqu'à l'animal, jusqu'à la plante ; fais-toi brute, fais-toi pierre ; il ne le peut : dans l'abîme ténébreux où il s'enfonce, il emporte avec lui son inexorable nature, et les échos de l'univers répètent, de monde en monde, les plaintes déchirantes de cette créature, qui, sortie de la place que lui avoit assignée l'ordonnateur suprême dans son vaste plan, et incapable de se fixer désormais, flotte sans repos au sein des choses, comme un vaisseau délabré que les vagues poussent et repoussent en tout sens sur l'océan désert. »

Est-il possible que M. de La Mennais ait buriné ce portrait effrayant de ressemblance, et qu'il ne s'y soit pas reconnu ?

« Pitié ! nous écrierons-nous avec M. Le Guillou, pitié, mon Dieu ! Pardon pour le prêtre tombé ! »

L'auteur a montré l'homme restauré par le secours des sacremens. Cet homme déchu retrouve ainsi toutes les conditions du seul véritable bonheur auquel il puisse aspirer dans ce séjour d'épreuves, en attendant la félicité du ciel. Réveillez la Foi dans les cœurs, rendez-leur l'Espérance chrétienne, enseignez-

leur la Charité, et voilà que la vie renaît dans l'homme, dans la famille, dans la société. Telle est la conclusion de la première partie.

Nous avons dit que, dans la seconde, M. Le Guillou oppose les trois vertus théologales à l'indifférence, au désespoir et à l'égoïsme du siècle.

Des considérations préliminaires exposent que la licence des passions est le mal qui mine la société actuelle, et montrent que le seul remède à ce mal est la religion. Elles rappellent la sublime destinée de l'homme, que Dieu a créé pour le connoître, l'aimer et le servir, mais dont la prévarication a soumis l'intelligence à l'erreur et le corps à la révolte des sens. Ici, M. Le Guillou trace, d'après l'Ecriture sainte et les Pères de l'Eglise, une esquisse de physiologie morale, à laquelle répond en note une judicieuse appréciation du système phrénologique. Enfin, il parle de l'admirable économie de la religion chrétienne pour aider l'homme à parvenir à sa fin dernière.

A la suite de ces considérations, l'auteur traite dans un Discours de la nécessité et de la perpétuité de la Foi, fondement de nos plus chères Espérances et principe du véritable Amour. La Foi, que formule le Symbole des apôtres, se repose avec complaisance sur la croix. L'Espérance, dont la Salutation angélique est la douce expression, a pour ancre la plus ferme, la sainte Vierge, Mère du Sauveur. La Charité, empreinte si vivement dans l'Oraison dominicale, se puise dans la plénitude du cœur de Jésus. Les dons de l'Esprit saint et les Sacremens de l'Eglise vivifient la Foi, soutiennent l'Espérance et enflamment l'Amour.

Un Epilogue est consacré à démontrer que la prudence fait à l'homme un devoir de bien s'instruire de la religion, et qu'au milieu de la corruption du siècle, si on ne se défie du péril, on y périra infailliblement. M. Le Guillou, afin de faciliter cette étude de la religion qu'il recommande, donne une liste des principaux ouvrages qui apprennent le mieux à la connoître.

Dans un Supplément, il a cru devoir présenter des instructions spéciales sur les Danses, les Spectacles et les mauvaises lectures.

En quelques mots, voilà l'analyse de la seconde partie. On y reconnoît le même esprit de sagesse que dans la première. Peut-être laisse-t-elle plus à désirer sous le rapport de la méthode.

Il est des hommes auxquels leur position, leurs habitudes, leurs goûts, la trempe de leur esprit, la nature de leurs connoissances, font désirer un genre d'enseignement particulièrement approprié à leurs besoins, et qui se trouvent, à raison de diverses circonstances, dans une espèce d'impossibilité de se réduire à la nourriture ordinaire dont se contente le reste des fidèles. Ce sont ces hommes que M. Le Guillou a eus en vue; c'est à eux qu'il offre son livre, comme une sorte de Catéchisme ou de Guide religieux, où les leçons dogmatiques et morales sont revêtues d'une forme qui doit les faire plus facilement accepter. Plusieurs prélats ont bien auguré de cet ouvrage. L'illustre Mgr de Quelen le jugeoit très-propre à ranimer et à nourrir la piété des fidèles

Mgr l'Archevêque actuel de Paris a daigné approuver la publication de la seconde édition; Mgr l'archevêque de Tours déclare, dans son approbation, qu'il n'y a rien trouvé qui ne respirât la foi la plus vive, la piété la plus pure, le zèle le plus ardent; Mgr l'évêque du Mans a jugé cet ouvrage plein d'une saine doctrine et bien écrit; Mgr l'évêque de Quimper se plaît à le recommander avec la certitude que toutes les personnes qui le liront y trouveront agrément et utilité.

De tels suffrages nous dispensent de motiver le nôtre.

M. Le Guillou a voulu dédier cette nouvelle édition à M. le comte Crotti de Costigliole, naguère conseiller de l'ambassade de Sardaigne à Paris, aujourd'hui chargé d'affaires à Bruxelles.

« Ce livre, dit l'auteur, a besoin d'un exemple qui confirme la doctrine qu'il renferme, et je bénis le Seigneur de m'avoir épargné la peine de le chercher long-temps. Votre respect pour notre sainte religion, votre fidélité à remplir les devoirs qu'elle impose, votre zèle pour la faire aimer et pratiquer, révèlent en vous l'homme fermement chrétien, le fervent catholique, sans ostentation au milieu des grandeurs du monde, sans respect humain en face des scandales du siècle, sans mollesse dans une position sociale qui promet toutes les jouissances de la vie. »

Il sera permis à notre amitié de ratifier un éloge exprimé avec autant de vérité que de délicatesse. Plût à Dieu que les représentans de la France rappelassent toujours à l'étranger, comme les nobles et pieux mandataires du roi de Sardaigne, qu'avant tout leur pays s'honore du titre de chrétien!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a daigné admettre le chanoine Perilli au nombre de ses camériers d'honneur.

— On écrit de Rome au *Journal de Bruxelles*, en date du 23 octobre :

« Le Saint-Père a quitté depuis le 21 le palais du Quirinal pour aller habiter le Vatican; il continue à jouir de la santé la plus florissante, et son voyage paroît même avoir augmenté ses forces.

» Le 22 octobre, M. le vicomte Théodore de Jonghe, chargé d'affaires de Belgique pendant l'absence de M. le comte d'Oultremont, a présenté, dans une audience particulière, au Saint-Père, M. Morren, professeur de l'Université de Liége, qui a eu l'honneur de lui offrir ses ouvrages. Le Pape a reçu cet académicien avec la plus grande bonté, et s'est entretenu avec lui pendant plus d'une demi-heure des intérêts de la science, de ses progrès depuis un demi-siècle et de son avenir; il s'est surtout appesanti sur le caractère religieux et moral des différentes productions scientifiques, publiées en Belgique depuis près de dix ans, et a même déclaré que, depuis peu de temps, il avoit fait venir encore de ce pays un bon nombre d'ouvrages et de mémoires pour les bibliothèques de Rome. L'érudition du Saint-Père, en ce qui regarde l'histoire naturelle la plus élevée, la physique et la chimie, est très-remarquable et atteste des études fortes et profondes. Le Pape, avant que M. Morren se retirât, a voulu lire en sa présence quelques passages de trois volumes qu'il avoit offerts à Sa Sainteté et l'a complimenté sur sa méthode d'écrire et de composer ses travaux.

» M. Louis Poletti, l'architecte à qui est confiée l'érection de la basilique de Saint-Paul, vient de publier à Rome un travail des plus profonds sur l'origine de l'art chez les Romains. Des études très-variées, poursuivies sans relâche pendant plusieurs années, l'ont mis à même de jeter un jour

nouveau sur cette intéressante question, et la comparaison des innombrables pièces qui ornent les musées de Rome et surtout le Vatican l'a porté à regarder les Etrusques comme le peuple d'où la Grèce et Rome ont pris plus tard les élémens de l'art. Les rapports entre la Grèce et les habitans de l'Etrurie sont clairement exposés dans son savant volume, et sous peu l'Académie archéologique dont M. Poletti est un des membres les plus actifs et les plus savans, fera imprimer la suite de cet important travail.

» La basilique de Saint-Paul avance peu à peu; la croix et l'abside sont achevés, et la Confession de l'ancien temple, celle autour de laquelle toute l'église s'écroula, dans le terrible incendie de 1823, sans qu'aucune pierre ne fût brisée de cette ancienne construction, la Confession de Saint-Paul est déjà élevée à la jonction des bras de la croix. Les colonnes de granit de la grande nef sont déjà toutes debout: on sait qu'avec celles des nefs latérales, il en faut 84. Rien n'égale la richesse des marbres de la partie achevée: mais il faudra que la chrétienté entière fasse encore des sacrifices d'argent pour voir réédifier dans son entier ce monument qui, après Saint-Pierre, occupe le premier rang. »

PARIS. — Une ordonnance vient d'ériger en succursales les églises de 139 communes ou sections de communes.

— Deux ordonnances du 3 septembre, insérées au *Bulletin des Lois* du 30 octobre, autorisent l'acceptation des legs suivans faits par le cardinal Fesch:

1° Divers objets d'art et ornemens sacerdotaux en faveur du séminaire de Saint-Irénée, à Lyon, du séminaire de l'Argentière et de l'archevèché de Lyon (Rhône); 2° divers ornemens religieux à l'église primatiale de Lyon; 3° deux chasubles à la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph (Rhône); 4° d'un calice d'argent, de burettes et leur plat, et d'une chasuble, en faveur de l'église cathédrale d'Ajaccio (Corse); 5° de 50 piastres (270 fr. environ) au profit des pauvres de ladite ville; 6° des immeubles de Lisa, d'Albitione, de Maruccia, de Castelluccio, delle Mollette, leurs dépendances et autres propriétés situées en Corse, dont l'estimation n'a pas été faite; de divers objets mobiliers portés dans le testament sous les art. 13, 14, 15 et 60; d'une somme de 100,000 fr. à prélever sur le produit de la vente d'une galerie de tableaux et d'objets d'art, de copies, d'esquisses, bustes et tableaux au nombre de mille, provenant de ladite galerie; des sommes à provenir de la vente de la seconde partie de la même galerie; des sommes qui pourront provenir des créances actives du testateur, le tout au profit de ladite ville d'Ajaccio, pour etre consacré à la fondation et à l'entretien d'un grand établissement d'études destiné à la jeunesse corse.

— La station de l'Avent est remplie à Saint-Thomas-d'Aquin, par M. l'abbé Mirbeau, prêtre de la Miséricorde.

— Le P Lacordaire a célébré jeudi la messe à Saint-Merry, à l'occasion de l'Octave des morts. Après la messe, il a prononcé une courte allocution.

Diocèse d'Aix. — La retraite a réuni moins d'ecclésiastiques que les années précédentes, car ceux de l'arrondissement d'Arles ont été retenus dans leurs paroisses par les devoirs de leur ministère. Les maladies qui se sont multipliées cet automne leur faisoient une loi de rester au milieu de leurs paroissiens pour les consoler, les encourager et les assister.

Diocèse de d'Amiens. — La *Gazette de Picardie* rapporte un fait intéressant qui vient de s'accomplir à la maison de correction d'Amiens. Après une retraite de dix jours, cent dix prisonniers se sont approchés de la sainte table le jour de la Toussaint. Cette communion solennelle avoit été précédée de l'abjuration et du baptême d'un jeune luthérien.

Diocèse de Bourges. — Mgr l'archevêque de Bourges vient de faire remettre au bureau de la *Gazette du Berri*, pour etre envoyée à la commission spéciale, la somme de 6,443 fr. 10 c., produit des quêtes qu'il a faites en faveur des réfugiés espagnols.

Diocèse de Lyon. — L'orgue de la primatiale a été inauguré le 16 septembre en présence de S. E. le cardinal-archevêque et de tout le chapitre. Ainsi voilà cette grande innovation accomplie.

L'Eglise de Lyon avoit repoussé jusqu'à ce jour l'usage de l'orgue: mais l'absence de belles voix, le changement de la liturgie par l'archevêque de Montazet, dans le siècle dernier, la suppression des biens du chapitre, avoient amené une décadence complète du chant, et l'introduction de l'orgue étoit appelée comme une amélioration urgente. Aussi le chapitre s'est-il associé avec empressement au vœu de Mgr de Bonald pour l'établissement d'un orgue et la réforme du chant.

Cette réforme, commencée avec succès l'année dernière par les soins de M. Danjou, organiste de Saint-Eustache, a produit de très-bons résultats et augmenté notablement l'affluence des fidèles dans l'église primatiale.

Le chapitre s'occupe actuellement, de concert avec le cardinal-archevêque, d'établir un réglement pour l'emploi de l'orgue, du faux-bourdon et de la musique, de manière à conserver à la fois la grave et majestueuse simplicité de l'antique plain-chant et la puissance des effets de l'harmonie moderne.

Une réforme ainsi entendue pourra être proposée comme modèle à beaucoup d'églises.

L'inauguration de l'orgue avoit réuni un auditoire choisi. L'instrument, qui produit un très-grand effet, a été touché avec un talent supérieur par un prêtre, M. l'abbé Charbonnier, organiste de la cathédrale à Aix, et par M. Danjou.

Diocèse de Nancy. — C'est toujours à l'école du clergé qu'il faudra venir pour apprendre l'art de conserver et d'embellir les monumens religieux, que d'autres ne savent que dénaturer et détruire. On connoît le zèle de M. l'abbé Delalle, curé de la cathédrale de Toul, pour la restauration de l'admirable basilique confiée à ses soins. M. le curé de la paroisse de Saint-Gengoult, ancienne collégiale élevée par la piété de saint Gérard, a droit aux mêmes éloges. Malgré son importance comme monument et comme paroisse, cette église ne reçoit absolument rien ni de la ville de Toul, ni du département, ni du gouvernement. Mais, grâce à la persévérance de son pasteur, ainsi qu'aux largesses de quelques paroissiens, elle sera désormais une des mieux ornées du diocèse. En ce moment même, elle vient d'être dotée de quatre cloches magnifiques, qui ont été solennellement bénites, le 27 octobre, par M. Poirot, vicaire-général de Nancy. Nous devons ajouter que les autorités et M. Croissant, député de Toul, homme estimable et religieux, ont prêté leur concours à M. le curé de Saint-Gengoult.

AUSTRALIE. — Une lettre que Mgr Polding, vicaire apostolique de

la Nouvelle-Hollande, vient d'adresser à Mgr Ryan, évêque irlandais, renferme de curieux renseignemens sur l'état religieux de ce pays.

« Le gouvernement anglais, pour se défrayer des dépenses que lui occasionne l'émigration, fait vendre, par l'entremise de l'autorité coloniale des Nouvelles-Galles du Sud, au prix d'un shelling par acre, le terrain dans les limites de cette colonie. Une somme considérable est ainsi prélevée chaque année; c'est avec cet argent que le gouvernement paie les frais de passage des émigrés. Ces énormes dépenses ne sont donc à la charge ni de l'Angleterre, ni des émigrans; c'est la terre qui reçoit des habitans qui fait elle-même les frais de déplacement.

» On parle beaucoup en Europe de la grande immoralité qui règne ici parmi le peuple. C'est une erreur. Il n'y a pas ici plus de corruption qu'ailleurs. On ne doit pas confondre l'ancien état des Nouvelles-Galles avec celui qu'elles présentent aujourd'hui. Il y a quelques années, en l'absence de prêtres, bien des désordres affligeoient le pays : mais nous avons ici maintenant des ecclésiastiques zélés, actifs, pieux; nous voyons des églises s'élever sur tous les points; des écoles et des couvens offrent un enseignement chrétien au pauvre, et un refuge au pénitent; la loi a établi une parfaite égalité entre les presbytériens, les protestans et les catholiques; tous jouissent sans distinction de ses bienfaits. Une sage impartialité règne aussi dans l'administration de la justice.

» Une grande réforme s'est opérée parmi les criminels exportés aux Nouvelles-Galles, depuis que, sur la demande de M. Ullatborn, et les considérations qu'il a publiées dans une brochure concernant l'Australie, le gouvernement britannique a pourvu aux besoins spirituels des prisonniers.

» D'ailleurs, les coupables ne sont plus envoyés aux Nouvelles-Galles; ils sont tous exportés à la terre de Van-Diemen.

» J'ai cru devoir vous donner ces renseignemens pour dissiper bien des préjugés qui auroient pu empêcher les Irlandais de se rendre dans notre colonie. »

CANADA. — Mgr Bourget, évêque de Montréal, est arrivé le 23 septembre dernier, au milieu de ses diocésains, après avoir visité Rome, la France et l'Angleterre. M. Granjon, membre du séminaire de Saint-Sulpice, est le seul prêtre qui soit arrivé avec lui. Deux de ses compagnons, MM. Pinsonnault et Caroff, restés en Angleterre, étoient attendus à Montréal vers la fin d'octobre. Des parties les plus reculées du district, les ecclésiastiques sont accourus pour saluer leur évêque.

— La mission de la Colombie va s'enrichir d'auxiliaires pleins de foi et de zèle. MM. Langlois et Bolduc, jeunes prêtres du diocèse de Québec, doivent s'embarquer à Boston, pour de là se rendre à Valparaiso, puis à leur destination, où probablement ils consumeront leur vie à l'œuvre si apostolique des missions. Ce sera un puissant renfort pour MM. Blanchet et Demers, dont les premières prédications ont eu tant de succès, qu'ils ne peuvent déjà plus suffire à cueillir l'abondante moisson que le Seigneur accorde à leurs travaux.

ÉTATS-UNIS. — Nous offrons à nos lecteurs, d'après le *Journal historique et littéraire* de Liége, quelques extraits d'une lettre que le P. Rumpler, missionnaire Rédemptoriste, vient d'envoyer du lieu de sa résidence à un habitant de la Belgique :

« Baltimore, le 24 juillet 1841.

» Vous avez sans doute appris notre arrivée par les lettres de notre R. P. Supérieur. Pour ce qui regarde les détails de notre voyage, je vous les ai envoyés dans une longue lettre datée des 7 et 8 mars. Mais je doute que vous l'ayez reçue, parce

que je l'ai fait jeter à la poste le jour du départ du bateau à vapeur le *Président*, qui l'aura probablement prise, et dont, comme vous savez, on n'a plus eu de nouvelles. Du reste, cette lettre ne contenoit rien de très-particulier, si ce n'est la description du danger où nous nous étions trouvés environ un jour et une nuit d'être jetés contre la côte, la veille de notre arrivée à New-York le samedi 6 mars. Nous quittâmes cette ville aussitôt que nous le pûmes. Le P. Alig et le Frère Fey partirent pour Pittsburg. Le R.P. Cvitkowitsch, notre supérieur, le P. Louis et moi, nous nous rendîmes ici avec le Fr. Aloys. Nous y trouvâmes les PP. Brost et Zechenhen avec le Fr. Jacob et un postulant, frère du P. Zenderlé qui se trouve à Rochester dans l'Etat de New-York.

» Notre chapelle, bâtie comme celles de Londres avec des galeries, peut contenir mille à douze cents personnes. A côté de la chapelle se trouve notre petite maison qui est insuffisante pour une communauté de six ou huit personnes. Cependant nous nous en accommodons, dans l'espoir d'en avoir plus tard une autre.

» Baltimore, comme toutes les grandes villes des Etats-Unis, est une belle cité, à l'exception du quartier appelé la vieille ville. Les rues, tirées au cordeau, sont larges et à perte de vue. Pour le commerce, le luxe et la politesse, elle ne le cède, en proportion, à aucune ville d'Europe. La population est d'environ 85,000 ames, qui se partagent en différentes sectes. Les catholiques ont la majorité sur toute autre secte prise séparément. Outre leur belle et vaste cathédrale, ils ont six églises et chapelles; une septième, plus grande que toutes les autres, va être terminée dans une couple de mois.

» Nos Allemands sont dispersés dans toute la ville et surtout à deux extrémités, en sorte qu'il nous faut ordinairement deux ou trois quarts d'heure pour voir un malade et autant pour revenir. Leur nombre dépasse 4,000. Ceux qui fréquentent notre église régulièrement, sont généralement bons et fervens, ce qui s'entend du plus grand nombre. Ceux qui ne viennent pas à notre église et qui entendent la messe ailleurs, ne promettent pas grand'chose, puisque, ignorant la langue où se font les sermons, ils sont privés de toute instruction; ce qui, joint aux mauvais principes qu'ils ont apportés d'Allemagne ou au manque de lumières avant leur départ, les expose aux plus grands dangers de se perdre entièrement. Il est vrai que beaucoup d'entre eux viendroient à notre église, s'ils y trouvoient de la place; et ils le feront dès que nous pourrons les recevoir.

» Il nous fallut donc penser, dès notre arrivée, à nous procurer une église capable de les contenir tous, et à agrandir notre chapelle. Mais, ne pouvant trouver une place convenable pour le service divin, nous sommes obligés de laisser notre chapelle telle qu'elle est, et d'y faire ce que nous pouvons. Tous nos préparatifs se bornent jusqu'à présent à des plans; cependant nous comptons bientôt mettre la main à l'œuvre. D'après le vœu de Mgr l'archevêque, il est question que nous aurons deux églises, près de l'une desquelles, située tout à l'extrémité de la ville, le P. Supérieur songe à établir notre noviciat, qui aura un jardin plus grand que celui de notre maison de Wittem.

» Mgr l'archevêque et son grand-vicaire, le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, nous favorisent et nous protégent de tout leur pouvoir. L'administration civile ne se mêle de rien de ce qui regarde la religion : les catholiques jouissent des mêmes droits que les protestans et les autres sectes. Jusqu'ici je n'ai remarqué aucune hostilité, si ce n'est de la part des francs-maçons, de quelques protestans et de quelques catholiques allemands. Tout se borne cependant à des paroles et à des articles dans une feuille hebdomadaire allemande, auxquels nous n'opposons que le silence.

» Depuis notre arrivée, nous travaillons dans le saint ministère, c'est-à-dire, que nous baptisons, prêchons, instruisons à l'église et à l'école, allons voir les malades et entendons beaucoup de confessions. Outre le samedi soir et le dimanche matin, chaque jour il se présente quelques personnes au tribunal de la pénitence, et leur nombre augmente continuellement. C'est le fruit d'un premier sermon sur la fréquente communion. Pour vous donner un exemple de la docilité de nos bons allemands, je vous dirai qu'ayant parlé en chaire de *Dieu est l'amour le plus pur*, nous vîmes sur-le-champ apporter une douzaine d'exemplaires de ce mauvais livre de prières, et presqu'autant d'autres livres sur lesquels on nous consulta, de même que quelques livres défendus.

» Pour ce qui regarde les protestans ou plutôt les conversions en général, nous avons instruit et baptisé, sous ou sans condition, 30 adultes, dont 3 juifs, et tous montrent que leur conversion a été sincère, excepté 2 dont nous doutons encore.

» Le R. P. supérieur, avec le P. Zechenhen, est bientôt après son arrivée parti d'ici pour Pittsburg, où se trouvoient trois de nos Pères. Revenu ici, il est parti pour Rochester; de là il est allé à Norfolk que nos Pères avoient abandonné, mais où se trouvoit cependant dans ce moment le P. Zechenhen, appelé par Mgr l'évêque de Cincinnati, pour remettre dans le bon chemin la mission allemande de cet endroit, qu'un autre prêtre avoit égarée. Il n'en est pas encore de retour. D'après sa dernière lettre, on lui offre partout des missions importantes. Mais le manque de sujets lui défend d'en accepter maintenant aucune.

» Pour la subsistance, aucun prêtre qui travaille n'a quelque chose à craindre. Seulement il est difficile de trouver des ressources pour bâtir des églises, des colléges, des communautés. Les vivres, en général, sont au même prix qu'en Europe; mais les habits, les livres, la main-d'œuvre, s'élèvent souvent au triple et au quintuple. La température est en été à 80-93-96 de Fahrenheit; mais on la supporte assez aisément. Le printemps est très-tardif; mais les plantes croissent beaucoup plus vite. La moisson est déjà faite depuis une quinzaine de jours.

» Le Frère Fey a été appelé ici et ordonné prêtre par Mgr l'archevêque le dimanche de la Trinité dans notre église. Je ne suis encore allé en mission que trois fois; demain j'irai pour la quatrième. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On ne sait quel besoin de secours est survenu depuis peu à l'établissement de juillet; mais tous ses amis ont la main à l'œuvre dans ce moment, pour lui former un principe constitutif à côté de la révolution, et un titre indépendant du peuple souverain.

Cette manière de dégager la royauté de juillet de toute reconnoissance envers la révolte et les barricades n'est pas précisément ce qui nous déplaît. Au contraire, nous trouvons parfaitement convenable que ces choses-là soient appréciées comme elles le méritent et payées ce qu'elles valent. Mais il y a un autre défaut à nos yeux dans la logique des journaux qui entreprennent de légitimer l'établissement dynastique de 1830; c'est de poser en fait, par exemple, que le titre du prince qui en est devenu le chef étoit fondé sur ce que sa naissance le rendoit *quasi héritier* du trône.

On ne peut mieux prouver sans doute la force du droit monarchique ni donner une plus haute idée de la légitimité qu'en d'établir ainsi en principe qu'il suffit d'en être *quasi héritier* pour pouvoir se passer de l'aide des révolutions et du peuple souverain. Mais si cela est assez pour constituer une royauté inviolable, comme ces publicistes l'affirment, nous voudrions qu'ils se chargeassent maintenant de nous apprendre pourquoi on est plus favorablement placé pour être inviolable lorsqu'on est *quasi héritier*, que quand on l'est tout-à-fait.

Un philosophe mécontent de la manière dont le commerce de l'amitié alloit de son temps, s'écria un jour devant les visiteurs qui affluoient autour de son lit de mourant : *O ! mes amis, il n'y a plus d'amis !*

Dans l'état actuel des mœurs révolutionnaires, que de gens pourroient en dire autant ! Il arrive souvent en effet, parmi eux, que les amis de la veille ne sont plus reconnoissables le lendemain. Témoin ce qui se passe actuellement entre les révolutionnaires d'Espagne, sans en excepter la reine Marie-Christine ; car on sait qu'elle renie aussi ses meilleurs amis, et qu'à l'entendre elle ne les a jamais ni vus ni connus.

Toujours est-il que, dans ce pays-là, c'est comme du temps de ce philosophe dont nous venons de citer les paroles : *il n'y a plus d'amis*. Naguère tout cela marchoit ensemble du meilleur accord, et s'aimoit tendrement. On auroit juré que c'étoit entre eux à la vie et à la mort. Il n'y avoit aucune différence pour les sympathies et l'affection entre les Diego Léon, les Maroto et les Espartero ; cela ne formoit avec Marie-Christine qu'une même famille et un même cœur. Cette union de sentimens étoit encore fortifiée et relevée par une quadruple alliance qui tenoit à honneur de se mettre de la partie pour corroborer ces doux liens de fraternité.

Qui auroit jamais pu se douter alors que ce tableau de famille n'offriroit plus un an après, que des frères furieux, acharnés à se proscrire, à s'égorger, à se déporter et à se fusiller les uns les autres ? Qui auroit dit que du sein de la quadruple alliance, aucune voix ne s'élèveroit pour demander grâce ni en faveur de ces amis d'hier qu'on laisse fusiller aujourd'hui sans mot dire, ni en faveur de cette royale veuve que les génies tutélaires de la France et de la Grande-Bretagne reconnoissoient pour leur sœur et couvroient comme telle de leurs puissans boucliers ? Hélas ! c'est à peine si elle est sûre de n'être pas chassée au premier jour de son refuge hospitalier par amis et parens. En voyant toutes ces choses-là se passer sous nos yeux, comment ne pas s'écrier aussi : *O ! mes amis, il n'y a plus d'amis !*

PARIS, 5 NOVEMBRE.

Le huitième collége électoral du département de la Seine-Inférieure est convoqué à Dieppe pour le 27 de ce mois, à l'effet d'élire un député par suite de la nomination de M. le marquis de Chasseloup-Laubat aux fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la diète de la confédération germanique. Le troisième collége du département du Var est convoqué à Draguignan pour le 4 décembre prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. Emmanuel Poulle aux fonctions de premier président de la cour royale d'Aix.

— On lit dans un journal :

« Il paroît certain que toutes les ouvertures qui ont été faites à M. Dufaure, au sujet de la présidence de la chambre des députés, ont été sans succès. M. Dufaure, dit-on, ne veut point accepter le fauteuil comme un asile contre la discussion ; il ne veut pas non plus le recevoir comme un présent du ministère. Si, une fois devenu président, il gardoit le silence, il sembleroit avoir cherché le moyen d'échapper aux engagemens politiques qu'il a pris à la tribune. S'il descendoit du bureau pour prendre la parole, la gravité d'une telle démarche donneroit peut-être à ses discours plus de portée qu'il ne voudroit. M. Dufaure refuse donc avec raison de s'exposer à paroître manquer de courage, de modération ou de reconnoissance. »

— Le *Moniteur* publie la décision de la commission d'arbitrage, créée en exécution du traité conclu, le 29 octobre 1840, entre la France et la confédération argentine. Il en résulte que le gouvernement de la confédération a mis à la disposition du chargé d'affaires de France la

somme de 163,725 piastres fortes, qui seront payées, à dater du 1er juin 1841, par termes mensuels de 4,000 piastres, avec les intérêts de 12 p. 100 par an.

— Le *Bulletin des Lois*, contient une ordonnance qui rejette le pourvoi formé par le conseil municipal de Tours contre un arrêté du préfet d'Indre-et-Loire, portant annulation de la délibération par laquelle ce conseil a déclaré que le recensement ne peut s'exécuter légalement que par l'autorité municipale.

— On lit dans le *Moniteur Parisien :*

« Plus de 1,500 nominations d'inspecteurs des manufactures viennent d'être signées par le ministre du commerce, en exécution de la loi votée dans la dernière session sur le travail des enfans. Ces fonctions, bien que gratuites, ont été sur tous les points vivement sollicitées; le choix du ministre paroît s'être porté plus particulièrement sur des médecins et sur d'anciens négocians en possession, dans chaque localité, de la confiance générale. C'est sur une liste de présentation, adressée par chaque préfet, que le ministre a déterminé ses choix. »

— Plusieurs journaux parlent encore d'un congrès européen qui chercheroit à terminer les affaires d'Espagne.

— M. le chancelier s'est rendu mercredi à la Conciergerie à deux heures, et y est resté jusqu'à quatre heures et demie. Il y a entendu les dépositions de nouveaux témoins, et procédé à de nouveaux interrogatoires.

On pense que les débats de la cour des pairs s'ouvriront le 29 novembre, et que le nombre des inculpés détenus en ce moment est de trente-cinq.

— On annonce que M. le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie, quitte Paris pour aller à St-Pétersbourg.

— M. Dupin, procureur-général à la cour de cassation, est arrivé à Paris.

— On dispose en ce moment une entrée d'honneur sous le péristyle de la chambre des députés qui fait face au pont. De cette manière, Louis-Philippe, à l'ouverture de la session, pourra se rendre à la chambre en évitant les rues.

— Dans la soirée d'hier, dit la *Gazette des Tribunaux*, la police a fait arracher par ses agens des placards séditieux affichés sur plusieurs points du Faubourg-Saint-Germain et du Palais-Royal. Dans ce dernier lieu, ces placards avoient été attachés aux arbres et à l'extérieur des piliers : ils ont été déposés à la préfecture de police par les soins de M. le commissaire de police du quartier du Palais-Royal.

— Depuis quelques jours, on s'entretient à la Bourse de la faillite de M. Mottard, entrepreneur de partie de fortifications, et notamment du fort de Belleville, pour une somme considérable. On cite au nombre des intéressés, MM. André et Cottier, banquiers, pour deux millions environ. Le 3, l'autorité a fait vendre 200 chevaux, 60 voitures, 120 tombereaux et un matériel immense provenant de cet entrepreneur.

— Le pont de la Tournelle, la place de l'Oratoire, la rue du Ponceau, la rue Tiquetonne, la rue de Grenelle-Saint-Germain et la rue des Saints-Pères viennent d'être éclairés par le gaz.

— La Seine a suffisamment baissé pour que la navigation puisse reprendre; la rivière n'est plus qu'à 3 mètres 40 centimètres.

— Il paroît à peu près hors de doute que l'effectif de notre armée d'Afrique va être réduit. Le ministère veut rappeler de ce pays 12,000 hommes. Avec le système qui se poursuit en Algérie, non sans quelque succès, une telle réduction seroit fatale, et certes il est bien permis de concevoir des craintes. A Toulon, déjà, on regarde cette mesure comme un commencement d'abandon.

— On lit dans le *Moniteur algérien* du 26 octobre :

« Le 21 de ce mois, M. le général Baraguay-d'Hilliers s'est remis en campagne pour commencer le ravitaillement de Medeah.

» M. le général Changarnier, qui avoit

té momentanément investi du commandement du territoire à Alger, vient le remettre ce commandement entre les mains de M. le général baron de Berbois. Il est parti ce matin pour Blidah, où il va se mettre à la tête du corps expéditionnaire. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'installation de M. Franck-Carré, en qualité de premier président de la cour royale de Rouen, et celle de M. Gautier, en qualité de procureur-général, ont eu lieu le 3 novembre avec beaucoup d'éclat.

— On écrit de Dieppe, 3 novembre : « La pêche du hareng s'est annoncée sous d'heureux auspices. Chaque jour la mer est couverte de clinques qui rentrent le lendemain avec une ample cargaison. Depuis le 21 octobre jusqu'au 30, la pêche a été évaluée à la somme de 24,483 mesures. »

— L'affaire de M. Ledru-Rollin a été fixée au 23 novembre prochain. Tous les logemens disponibles de la ville d'Angers sont retenus d'avance par les personnes qui se proposent d'assister aux débats.

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* du 2 :

« Une collision déplorable a eu lieu à Strasbourg, le 31 octobre, à la brasserie de l'Aigle-d'Or, entre des chasseurs de Vincennes et des bourgeois de la ville.

» La lutte commença entre les garçons brasseurs et quatre chasseurs qui refusoient de payer la dépense en insultant et attaquant M. Flach, brasseur. Les chasseurs furent expulsés de la brasserie; mais, renforcés de plusieurs camarades, ils ne tardèrent pas à rentrer tous le sabre à la main et proférant des injures. Après une lutte acharnée et dans laquelle plusieurs personnes ont été blessées, on parvint à les expulser une seconde fois.

» Tout cela se passoit au moment de la retraite, et le nombre des chasseurs qui assailloient la brasserie grossissoit incessamment. On ne sait comment cette lutte auroit fini sans la résistance énergique des citoyens restés dans la salle de la brasserie, et si l'heure de la retraite, en obligeant les chasseurs à rentrer au quartier, n'avoit pas mis forcément un terme à cette scène de violence.

» Plusieurs personnes ont été maltraitées dans cette collision ; on nous a cité notamment trois citoyens qui ont reçu des coups de sabre : parmi les militaires, nous assure-t-on, il y en a également quelques-uns qui ont été grièvement blessés; ceux-là surtout qui avoient été des premiers à dégaîner leur sabre. La justice informe sur cette affaire; des épaulettes, des schakos, des sabres nus, restés sur le champ de bataille, sont en entre ses mains. »

— Les journaux de Lyon du 4 novembre annoncent que les eaux de la Saône avoient notablement baissé depuis deux jours.

— M. Berryer est attendu à Riom; il doit défendre la *Gazette d'Auvergne* dans le procès intenté à ce journal pour son compte-rendu des troubles de Clermont.

— L'*Emancipation* de Toulouse dit que les ouvriers cordonniers viennent, à l'exemple des ouvriers tailleurs, de quitter tous les ateliers, par suite d'un désaccord avec leurs maîtres.

— Nous avons raconté la mort chrétienne de M. Thuillier, recteur de l'Académie de Toulouse. On cite de lui des traits d'un désintéressement ou plutôt d'une générosité vraiment admirable. L'année dernière, ayant provoqué une souscription en faveur des victimes du débordement du Rhône, il avoit fourni de ses propres deniers une somme de 2.700 fr. pour compléter cette souscription, qu'il ne trouvoit pas suffisamment remplie. Et cependant ce même homme, n'ayant pour toute fortune que le modique traitement de son importante fonction, n'a pas laissé, après une longue et cruelle maladie, de quoi subvenir à ses obsèques.

— Une indemnité annuelle de 1.200 fr. est accordée à madame veuve Thuillier

par le ministre de l'instruction publique, et son fils aîné est nommé à une bourse au collége de Toulouse.

EXTERIEUR.

Une dépêche télégraphique de Bayonne annonce que les juntes ont été dissoutes par un décret d'Espartero, en date du 27 octobre. Le régent étoit alors à Vittoria. On s'attend à Madrid que son retour y sera marqué par des mesures vigoureuses.

— La ville de Bilbao vient d'être frappée d'une contribution extraordinaire de 6,000.000 de réaux, en punition de sa participation au dernier mouvement.

— MM. Alano et Aultuna, députés des provinces basques, ont été arrêtés et conduits prisonniers à Saint-Sébastien. On croit qu'ils seront déportés aux îles Canaries, et que le même sort attend le comte de Villa-Fuentès.

— On ne parle que de fugitifs arrêtés de tous côtés, ou pris en mer par les bâtimens détachés à leur poursuite, et qui sont destinés à passer devant les conseils de guerre. Il y a parmi eux un bon nombre de femmes de distinction, telles que la marquise de Santa-Cruz, la comtesse de Corrès, etc. On les traite avec un peu moins de rigueur que les hommes; mais elles sont détenues. Par compensation, beaucoup d'autres personnes parviennent à gagner le territoire français. On cite dans le nombre le brigadier Castor Andechaga, qui, après des peines infinies, a eu le bonheur d'atteindre le territoire français, avec 20 soldats d'infanterie et 12 cavaliers qui servoient sous ses ordres pendant la levée de boucliers du commencement d'octobre.

— Le général Aymeric, ancien ministre de Ferdinand, et président en dernier lieu du conseil de guerre de Valence, a été assassiné avec un raffinement inoui de cruauté par la populace de Palma, où il s'étoit réfugié.

— Sept personnes viennent d'être fusillées à Bilbao par ordre de Zurbano, et presque sans aucune formalité de jug[ement].

— Le brigadier Zurbano, qu'Esparte[ro] vient de nommer général, est un *forç[at] libéré.*

— La session des chambres belges do[it] s'ouvrir le 9 de ce mois.

— Le nombre des personnes arrêté[es] jusqu'ici comme impliquées dans l'affai[re] du complot, s'élève à vingt. Aucune [nou]velle arrestation n'a été faite pendant [la] journée du lundi 1er novembre ni de[puis]; seulement on a interrogé beaucou[p] de personnes au parquet, et l'on a procéd[é] aussi à de nouvelles visites domiciliair[es].

— Il n'y avoit rien de nouveau à Lon[dres] avant-hier sur l'affaire des bons [de] l'Echiquier. On continuoit à déployer [la] plus grande activité dans l'enquête com[mencée].

— Le *Globe* donne encore les détai[ls] suivans sur l'incendie de la Tour d[e] Londres :

« Le duc de Wellington s'est charg[é] d'apprendre à la reine et au prince Al[bert] cette affreuse calamité. S. M. a ex[primé] le regret que lui inspiroit cette perte énorme pour la nation : et pa[r] ordre de la reine, le lord chambella[n] s'est rendu à la Tour afin de dresser u[n] procès-verbal. Les pertes sont considé[rables], mais on n'en connoît pas encor[e] toute l'importance. Le colonel Peel e[st] arrivé à la Tour. Il a continué l'enquê[te] commencée sur les faits pour conno[î]tre la cause de cet incendie. Les t[é]moins ont été interrogés à huis-clos, [et] l'affaire est conduite avec un certa[in] mystère. Les ruines sont encore enflam[]mées et les soldats continuent de dirig[er] sur elles deux pompes qui doivent fin[ir] par éteindre le feu.

» La véritable cause de ce désastre [est] encore inconnue : elle le demeure[ra] long-temps ; mais l'opinion générale [est] que le feu doit être attribué à l'un d[es] tuyaux de poêles de l'atelier. »

— La magnifique salle d'armes q[ui] vient d'être réduite en cendres, et laquelle aucune autre de ce genre [...]

voit être comparée, avoit 345 pieds longueur, sur 65 de largeur.

— M. O'Connell a été nommé, lundi nier, lord-maire de Dublin. En cette lité, il a droit au titre de baronnet, si reine Victoire accouche d'un prince. O'Connell seroit le premier catholique qui, depuis un temps bien reculé, se oit trouvé avoir un titre incontestable ne pareille distinction.

— Des deux assesseurs nommés, l'un libéral, et l'autre conservateur.

— Quelques troubles ont eu lieu à Dublin. L'intervention d'un régiment envoyé sur le théâtre de l'émeute a pu seule rétablir l'ordre.

— M. le duc de Bordeaux est arrivé à Vienne le 26 octobre sans être fatigué de la route si mauvaise de Kirchberg à cette capitale. Il a supporté ce voyage de 56 lieues comme s'il n'avoit jamais eu d'accident.

— La diète fédérale suisse s'étant réunie à Berne, le 23 octobre, n'a point vu paroître dans son sein la députation du haut Etat du Valais. L'avoyer Neuhaus ayant écrit pour connoître le motif de cette absence, le conseil d'Etat du Valais a répondu qu'on avoit nommé pour représentans à la diète MM. Gros et Loretan, qui avoient décliné ces fonctions; que, malgré leur refus, on n'avoit pas voulu procéder à une élection nouvelle ; qu'ainsi le Valais se trouvoit dans l'impossibilité de remplir ses devoirs fédéraux, à moins que les députés ne changeassent de détermination.

— Les nouvelles de Lisbonne sont du 15 octobre. La situation politique étoit alarmante : une crise étoit imminente. Il s'est formé dans l'armée des clubs pour le soutien de l'autorité de la reine, en opposition aux clubs révolutionnaires, et l'on craignoit une collision.

Le ministre des finances a déclaré au sénat que d'après le système d'administration financière qu'il avoit adopté, il étoit permis d'espérer que dans l'année 1843 *les recettes* et les dépenses se balanceroient. Néanmoins le sénat a refusé de continuer aux conseillers de la couronne l'autorisation illimitée qu'il leur avoit donnée en matière de finances.

— Les correspondances d'Alexandrie vont jusqu'au 21 octobre. Le général Ventura est arrivé dans cette ville avec sa famille, venant de Lahore. Le pacha est au Caire, où il a reçu l'envoyé du sultan, qui lui apportoit de la part de son maître un sabre d'honneur et une décoration en brillans, avec une lettre autographe.

M. de Rohan-Chabot, gérant le consulat-général de France, est parti le 20 octobre d'Alexandrie pour le Caire.

— La malle de l'Inde, arrivée à Marseille le 1er, a apporté des nouvelles de Bombay le 1er octobre, et de la Chine le 24 août. La malle a été apportée à Suez par le bateau à vapeur *la Cléopâtre*, qui avoit à bord le capitaine Elliot, ex-plénipotentiaire en Chine, et le commodore sir Gordon Bremer, qui reviennent en Angleterre.

Les affaires de la Chine sont restées stationnaires. Le seul fait important que nous ayons à mentionner, est l'arrivée du nouveau plénipotentiaire, sir Henry Pottinger. Il a envoyé son secrétaire, le major Malcolm, à Canton, avec une lettre pour les autorités locales, leur annonçant son entrée en fonctions. Il leur a fait aussi remettre une lettre pour l'empereur. Le kwan'choo-Foo, la plus haute autorité de Canton, est venu à Macao pour demander une entrevue à sir H. Pottinger, qui a refusé de le recevoir, et l'a adressé à son secrétaire.

Le 21 août, une forte escadre a fait voile vers le Nord. On dit que l'expédition sera d'abord dirigée contre Amoy. L'escadre destinée à ce service est composée de 10 vaisseaux et frégates, 4 bateaux à vapeur armés, et 21 transports. Les forces de terre se montent à 3,000 hommes.

Le nouveau plénipotentiaire a été accueilli par les sujets anglais avec un très-grand empressement; on paroît beaucoup augurer de sa résolution. Il est en possession de pouvoirs discrétionnaires pour faire la guerre et la paix. Il a publié une

proclamation qui annonce qu'il se prépare beaucoup plus à la guerre, qu'il considère comme inévitable.

— Nous communiquons à nos lecteurs l'extrait d'une lettre écrite de Macao, le 24 juillet 1841.

« Vous savez que je ne vous avois pas dit des choses fort avantageuses sur cette misérable île (Hong-Kong), prise par les Anglais. Jusqu'ici, disoit-on, sa baie n'avoit point sa pareille dans le monde; mais, malheureusement, le typhon du 21 courant a montré évidemment qu'elle n'étoit pas aussi sûre qu'on se l'étoit imaginé d'abord. Parmi les navires qui y étoient à l'ancre, deux ont été entièrement perdus, et un troisième a disparu; deux ont été jetés à la côte; quatre ont perdu leurs mâtures, et dix autres ont souffert de grandes avaries. Parmi ces navires, il y avoit plusieurs vaisseaux de guerre. Les maisons du gouvernement, ainsi que les magasins provisoires, les uns et les autres en bambou et en paille, ainsi que le bazar chinois, ont été emportés par le vent. Devant Macao, et dans le port, quatre navires ont été entièrement démâtés; deux ont été jetés à la côte, et quelques autres ont souffert des avaries. Le cutter *Louisa*, ayant à bord les deux plénipotentiaires, c'est-à-dire le capitaine Elliot et le commodore Bremer, a été brisé contre le rivage de Canton. Ces messieurs ont payé trois mille piastres aux Chinois qui les ont ramenés à Macao. Il y a eu aussi quelques pertes ailleurs : celles de la côte où sont les navires d'opium ne sont pas encore connues. »

Trésor de l'enfant pieux, Récompense de catéchisme, ou Abrégé de la foi, en 72 tableaux avec texte.

Cet opuscule est revêtu de l'approbation de Mgr l'Archevêque de Paris. Non-seulement il ne contient rien d'inexact; mais il peut être utile pour inculquer aux enfans les principales vérités de la doctrine chrétienne, et pour leur inspirer des sentimens de piété.

M. Charles Letaille (rue Saint-Jacques, 30), éditeur du *Trésor de l'enfant pieux*, avoit eu soin de le soumettre à la révision de plusieurs ecclésiastiques, dont l'approbation du prélat est venue confirmer le jugement favorable.

Quoiqu'orné de 72 vignettes, cet opuscule (pris par nombre il est vrai et pour marchands), est donné au prix modique de 30 centimes, ce qui prouve que M. Charles Letaille réunit la condition du bon marché au mérite de l'exécution.

Cet éditeur a, d'ailleurs, un assortiment considérable en imagerie. Ses vignettes fines, ses estampes gravées et lithographiées, etc., dont nous avons des échantillons sous les yeux, ont droit à tous nos éloges. Pris également par nombres et pour marchands, les sujets isolés de vignettes ne se vendent que cinq centimes.

Nous ajouterons que M. Charles Letaille publie aussi des vignettes avec texte *au verso*. Ces textes *au verso* sont une innovation introduite par cet éditeur dans l'imagerie fine et commune. Un si bon exemple a été suivi, et nous croyons qu'il en résultera quelques fruits.

Au moment où les écoles et les catéchismes s'ouvrent de nouveau, nous devions signaler à l'attention des instituteurs chrétiens et des ecclésiastiques la maison de M. Charles Letaille.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 5 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 05 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 75 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 40 c.
Emprunt 1841. 81 fr. 35 c.
Act. de la Banque. 3335 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 3/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 00 c.
Emprunt romain. 102 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 3/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3513.

MARDI 9 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an........	36	
6 mois......	19	
3 mois......	10	
1 mois......	3	50

*Lettre sur l'*UNITÉ CATHOLIQUE, adressée au très-honorable comte Shrewsbury, par Nicolas, évêque de Mellipotamos (Mgr Wiseman).

(Deuxième article. — Voir le N° 3505.)

Nous avons annoncé que nous reviendrions peut-être sur cette publication. Son importance nous fait un devoir de dégager au plus tôt notre promesse, en substituant à l'analyse que nous avons donnée de la seconde partie de la Lettre, de larges extraits qui permettent à nos lecteurs de mieux apprécier la probabilité du retour de l'Angleterre à l'unité.

Mgr Wiseman expose d'abord ce qui le porte à croire qu'il s'opère aujourd'hui un rapprochement, non pas seulement vers quelques points *particuliers* de la doctrine et des pratiques du catholicisme, mais encore vers l'unité catholique.

« Il est souvent difficile de donner la forme spécifique de l'argumentation à une preuve qui est le résultat d'une grande combinaison d'inductions diverses, dont la force convergente opère la conviction. Néanmoins, il me semble impossible de lire les ouvrages des théologiens d'Oxford, et particulièrement d'en suivre l'enchaînement chronologique, sans découvrir dans les doctrines et les sentimens affectueux qu'ils professent, un rapprochement journalier vers notre sainte Eglise. Peu à peu, en effet, ils se sont pris à aimer nos Saints et nos Papes; nos rites, nos cérémonies, nos offices et nos rubriques même leur inspirent un respect que plusieurs d'entre nous, hélas! ne paroissent pas éprouver au même degré; nos institutions monastiques, nos établissemens d'éducation et de charité sont devenus les objets préférés de leurs études. Enfin, tout ce qui concerne notre religion excite profondément leur attention et leur intérêt. L'on dira, je le sais, qu'après tout cet intérêt n'est pas *désintéressé*; qu'ils veulent prendre chez nous tout ce qui peut donner de la consistance à leur Eglise, mais qu'ils n'ont ni la pensée, ni le désir de faire un pas de plus et de s'unir à nous. Or, ce soupçon, je le crois injuste et sans base réelle : il ne peut reposer que sur l'ignorance du caractère et des sentimens véritables de ces écrivains. L'admiration qu'ils témoignent pour nos institutions et nos pratiques, et leur regret d'en être privés, émanent évidemment de la haute estime qu'ils éprouvent pour tout ce qui est catholique : et supposer qu'ils aiment les diverses parties d'un système, et qu'ils veulent se les approprier, tout en ayant l'intention d'en rejeter le principe, seul point d'appui qui soutienne ces parties diverses; supposer enfin que leur dessein arrêté est de repousser le système lui-même, après l'avoir démembré et exploité à leur profit, c'est les accuser de duplicité sans qu'ils nous en aient donné le droit; c'est, à mes yeux, une contradiction révoltante. Mais ce n'est pas tout : lisez, Milord, le passage suivant, publié il y a deux ans :

« L'Eglise anglaise, autrefois la gloire » de la chrétienté, cette Eglise où Bède » enseigna, et qui produisit Boniface, est » aujourd'hui solitaire au milieu des nations. Comme elle a souffert sous le coup » des passions humaines! comme on l'a » resserrée dans ses mers cette reine des » îles, qui jadis avoit dans ses domaines » un continent, et ses évêques pour hôtes » et visiteurs! Mais à quoi bon ces regards » vers le passé? ce qui a été fait est, dit-» on, *matière historique*, ce qui veut dire

»que nous pouvons avoir à cet égard »notre opinion particulière. Le résultat »est assez clair : la chrétienté a été bou»leversée ; et de ce bouleversement nous »avons souffert non moins que les autres »nations. Rome, la Grèce, l'Angleterre »ont souffert ; mais ici nous ne voulons »parler que de nous-mêmes. Eh bien! » donc, nous avons perdu la sympathie »du monde : ceux qui nous en ont privés »se sont cru obligés de faire tout leur »possible pour en réparer la perte. Le »pouvoir civil, qui nous a séparés du reste »de la chrétienté, a tout fait pour nous »réconcilier avec notre dégradation. Il a »maintenu, il est vrai, notre esclavage »comme un des principes fondamentaux »de la constitution, mais il n'a rien né»gligé pour nous empêcher de sentir nos »chaînes. Si l'Eglise devoit exister en »Angleterre, c'étoit comme la loi des »Mèdes et des Perses ; elle ne devoit exis»ter que pour l'Angleterre seule. Si on »lui permettoit de vivre en ce pays, c'é»toit comme prisonnière. Mais, ceci une »fois admis, on lui accorda la plus hono»rable captivité : rien ne lui fut refusé, »sinon la liberté. On fit pleuvoir sur elle »pouvoir, richesses, influence, honneurs »et considération : on vouloit lui créer »un enivrement de tous les instans : c'é»toit Rosselas dans la vallée heureuse, ou »le Croisé dans les jardins d'Armide. A »quoi n'avoit-on pas pourvu? — Cepen»dant il est dit de notre père, placé dans »des circonstances beaucoup plus heu»reuses : Quant à Adam, il ne se trouva »point un aide semblable à lui. *Aliquid* »*desideravere oculi*. Et ce besoin, la »docilité des bêtes et la beauté des oiseaux »ne pouvoient le satisfaire : quelque »chose lui manquoit dans le Paradis »même. — Ainsi notre pauvre Eglise d'An»gleterre, qui certes n'est pas dans le »Paradis, a senti, en dépit des princes et »des autres enfans des hommes, le mal »affreux d'être seule : elle a vu qu'elle »étoit parmi les étrangers. Politiques, »avocats et guerriers l'ont entourée d'at»tentions et d'hommages ; des créatures, »apprivoisées ou sauvages, ont tenu leur »conseil autour d'elle ; et malgré cela elle »n'a trouvé personne à qui parler le lan»gage de la confiance, personne qu'elle »pût consulter et aimer. Aussi l'Etat, si »nous en jugeons par ses actes, a pensé »que c'étoit bien déraisonnable à elle de »ne pas trouver qu'un lion et une li»corne (1) fussent des objets dignes de »toutes les affections.» (*British Critic*, octobre 1839, p. 282.)

» Je pourrois signaler à Votre Seigneurie un autre article sur la catholicité de l'Eglise anglaise, publié dans la même Revue, numéro de janvier de l'année dernière ; article dont M. Newman est, je crois, l'auteur reconnu. Ce n'est pas que j'en puisse citer aucun passage donné avec une satisfaction entière ; mais personne ne le lira, je pense, sans acquérir la conviction que la position isolée de l'Eglise anglaise et sa séparation du reste du monde sont une cause de regrets profonds, et que la moindre probabilité que le mal pourroit être extirpé, suffit pour qu'on n'épargne ni travaux ni peines afin d'en assurer la guérison.

»Mais voici un autre motif à l'appui de mes espérances. Dans les livres de ces écrivains, on lit clairement exprimé un sentiment général de mécontentement contre le système de l'Eglise anglicane. Ce n'est pas un blâme jeté sur tel ou tel article, ni une erreur condamnée en telle ou telle pratique ; ici l'absence de la pensée catholique, et là quelque superfluité protestante. Mais c'est un dégoût absol[u] du tout, c'est l'accablement du bûchero[n] chargé de ramée : il ne se plaint en parti[-]culier d'aucune des branches qui compo[-]sent son fardeau ; c'est le faix entier qu[i] le fatigue et l'accable. La dépendance d[e] l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, qui la tyran[-]nise et l'opprime ; le clergé, sans un[e] part convenable dans le choix des év[ê-]ques ; les évêques dépouillés de l'autori[té]

(1) Le lion et la licorne figurent da[ns] les armes de la Grande-Bretagne. Cet[te] observation est nécessaire pour l'intell[i-]gence de ce passage.

écessaire pour gouverner réellement ; impuissance de l'Eglise à faire usage des ensures spirituelles ; l'abolition de toute autorité canonique dans la hiérarchie ; esprit protestant des *Articles* en général, t leur insupportable opposition à la vérité catholique en certains points ; la discipline énervée, les sacremens et les rites liturgiques tombés dans l'oubli ; l'extinction des vocations monastiques et le mépris des observances de la vie ascétique ; absence de crainte, de mystère, de tendresse, de respect, de dévotion et de tous ces sentimens qu'on peut appeler plus spécialement catholiques ; enfin le sentiment pénible de leur solitude et de leur séparation : voilà une partie des griefs contre lesquels nous lisons des plaintes à toutes les pages de leurs livres, et dont le redressement entraîneroit un changement si complet dans la condition essentielle de l'Eglise anglicane, qu'il est impossible que ces écrivains ne voient pas qu'elle se trouveroit alors placée dans la sphère de l'attraction irrésistible de l'unité, et qu'avant peu rien ne pourroit l'empêcher de s'unir au centre dans un étroit embrassement.

» Que si nous voulons une déclaration expresse qu'ils prévoient ce grand événement comme une conséquence nécessaire de la purification qu'ils invoquent, nous la trouvons suffisante, je pense, dans ce passage, par lequel M. Ward conclut sa seconde brochure :

« Ceux qui ont une opinion prononcée sur la corruption et la dégradation de notre Eglise, quelque douleur qu'ils puissent causer aux autres en en faisant aveu, quelque douleur qu'ils éprouvent eux-mêmes au bourdonnement des louanges qu'on lui prodigue, et au milieu desquelles les mots *pure* et *apostolique* résonnent si clairement et si distinctement ; ceux-là du moins ont une seule consolation dont les autres ne peuvent jouir avec la même plénitude, dans leur amour et leur sympathie *pour ceux qui sont dehors*. Plus nous déplorons l'état intérieur des choses, plus nous » confessons humblement que le sceau du » royaume de J.-C., qui ne peut jamais » être entièrement effacé d'aucune portion de son héritage, est obscurci, et » qu'il n'en reste plus qu'une trace légère » au front de l'Eglise anglaise, plus aussi » nous sommes disposés à accorder une » indulgence plus étendue à ceux qui » n'ont pas su l'y discerner. Quand on » voit la sainteté extérieure fleurir en dehors de l'Eglise ou dans l'Eglise, mais » parmi ceux qui ont perdu l'esprit de » l'Eglise, il n'y a que deux solutions possibles au disciple de l'Eglise, savoir : que » la sainteté n'est qu'extérieure, ou que » l'Eglise n'est pas ce qu'elle devroit être. » Puissions-nous, dans les cas où une » sainteté semblable se manifeste, non » pas en paroles, mais dans toute la suite » d'une vie de vertu et de sacrifice, avoir » toujours le bonheur de choisir la dernière alternative ! Puissions-nous considérer ces fruits de grâce, si abondans » parmi les protestans, comme une accusation portée contre nous, pour n'avoir » jusqu'ici offert qu'un tableau si imparfait d'une vie vraiment évangélique ! » Puissions-nous, catholiques de l'Eglise » anglaise, embrasser avec amour les » exemples de piété, de pureté et de renoncement, de quelque part qu'ils nous » soient présentés ! Ce n'est qu'ainsi que » nous pourrons donner à l'édifice de notre Eglise une forme vraiment catholique (je veux dire, accommodée à *tous* » les hommes, quelle que soit la diversité » de leurs goûts et de leurs caractères), » veillant scrupuleusement sur le dépôt de » la vérité, et gardant précieusement l'esprit de charité. C'est ainsi qu'après avoir » réuni dans son sein tous ceux qui, parmi » nous, sont vrais serviteurs de Dieu, notre » Eglise peut espérer que son influence » réagira à l'avantage de ses sœurs, dans » les autres contrées, après une séparation si longue et si fatale. Et enfin, » quand, par une puissance naturelle, et » comme spontanée, d'attraction, elle sera » rentrée en communion active avec le » reste de la chrétienté, alors, si Dieu le

» permet, l'Eglise catholique unie conti-» nuera encore, avec une fermeté courageuse, sa guerre d'agression contre le » monde. » (P. 90, 91.)

Après avoir rappelé que des *Prières à dire le jeudi matin pour l'Unité* ont paru à Oxford; que le révérend M. F. Wackerbath a rédigé et fait imprimer à Lichfield, en latin et en anglais, une autre *Prière pour l'Unité de la Sainte Eglise*; enfin, que plusieurs membres de l'Université d'Oxford ont un si ardent et profond désir de cette unité, qu'elle fait l'objet de leurs prières et de leurs jeûnes durant la saison la plus solennelle de l'année, Mgr Wiseman ajoute :

« Voilà quelques-unes des manifestations *publiques*, qui attestent de la part d'hommes influens dans l'Eglise d'Angleterre, une disposition sincère à revenir à l'unité catholique...

» Que les sentimens exprimés en faveur du retour de l'Eglise anglicane à l'unité se répandent de plus en plus et acquièrent chaque jour une nouvelle force, personne n'en doutera, parmi ceux qui ont les moyens d'en juger. Ces sentimens trouvent un écho silencieux dans les sympathies de bien des cœurs; et ceux qui les embrassent comme une opinion chérie ne tardent pas à communiquer leurs propres pensées à ceux de leurs amis sur lesquels ils peuvent avoir de l'influence : et, ainsi, il s'est formé sur les affaires religieuses une opinion beaucoup plus générale qu'elle ne le paroît au premier coup d'œil. Il ne manque pas de preuves (mais la discrétion ne permet pas d'en publier le détail) que des paroisses entières ont reçu le levain et qu'il y fermente; tandis que d'autres, que l'on est bien loin de soupçonner assurément, semblent l'avoir reçu par des voies plus secrètes et plus mystérieuses. »

Tel étant l'état des choses, Mgr Wiseman se demande quels sont les devoirs qui en découlent.

« Et d'abord, quant à ceux qui, en général, sont le moins habitués à considérer les choses sous un point de vue religieux, quel est le devoir politique des chefs de l'Etat ?

» Il semble qu'il y ait là à peine l'objet d'une question. Tout adhérent sincère aux principes anglicans ne peut que reconnoître qu'il devroit y avoir, autant que possible, union entre les chrétiens; et que l'Eglise est dans un état violent, quand ses enfans sont divisés et séparés entre eux. Il n'est personne qui ne doive regretter que les circonstances aient jamais conduit à un semblable état de division; personne qui ne doive désirer que le temps vienne enfin où, ces circonstances ayant cessé, on puisse changer la condition des choses, et rétablir l'unité religieuse des anciens temps.

» Voici, sous un point de vue pratique, comment la question se présente. Tant que l'Eglise établie a gardé le silence sur ce sujet, tant qu'aucune voix ne s'est élevée pour déclarer qu'il étoit temps d'essayer un retour à l'unité *religieuse*, l'homme d'Etat n'avoit point à s'occuper de la question. Personne alors ne se plaignoit de la nature des lois du pays sur cette matière, personne, *excepté nous*; et nos plaintes étoient trop insignifiantes pour attirer l'attention. Mais, quand la question s'élève dans l'Eglise elle-même; quand elle excite l'intérêt des plus vertueux de ses membres et de personnages considérables; quand elle commence à émouvoir et à ébranler les peuples; quand on s'aperçoit (et ce sera bientôt le cas) que l'autorité ecclésiastique est impuissante à calmer l'agitation qu'elle fait naître, alors l'homme politique doit prendre un parti. Il faut qu'il admette, ou que Jésus-Christ a fondé des Eglises isolées, qu'il a *défendu* toute communion active entre ce qu'il appelle lui-même les branches d'un même arbre et les membres d'un même corps, et que l'Etat, étant supérieur à l'Eglise, peut à volonté fouler aux pieds ses œuvres et anéantir ses décisions : ou bien il doit examiner si son de

voir envers Dieu et envers la société, qu'il considère comme l'Eglise de Dieu, ne lui impose point l'obligation solennelle de décharger sa conscience du crime de placer des obstacles au-devant de la société qui aspire à l'union entre l'Eglise nationale et l'Eglise catholique. Car, dans l'hypothèse où cette unio pourroit se conclure, n'étoient les obstacles que l'homme d'Etat peut, mais ne veut pas écarter, la responsabilité de cette faute retomberoit sur lui. Or, il est certain, par exemple, qu'aussi long-temps qu'existera la loi odieuse du *premunire*, toute relation amicale est impossible entre ceux que l'Etat reconnoît comme évêques et le Siége apostolique de Rome. Et pourtant ce n'est que par Rome que l'on peut espérer de revenir à l'unité.

»Mais, on me dira sans doute que ces lois et statuts, d'un caractère purement politique, n'ont pour objet que des intérêts temporels; en d'autres termes, qu'ils ont été rendus, en partie, avant la réformation, pour prévenir ou arrêter les empiètemens des papes sur les droits de la couronne et de la nation; et que c'est un devoir de conserver avec un soin jaloux cette sauvegarde constitutionnelle. Accordons cet argument : que s'ensuit-il? Tout au plus qu'il faut conserver de ces lois tout ce que les desseins politiques supposés des papes peuvent en rendre nécessaire, et rien de plus. Mais, si ces lois ont un double caractère, comme cela est évident; si, d'une part, elles ont pour objet l'influence temporelle du Saint-Siége, et de l'autre les droits spirituels de la chaire apostolique de Pierre, la législature nationale peut, dans sa prudente prévoyance, conserver leur force à celles de ces lois qui s'appliquent au premier de ces objets, mais rien ne peut autoriser le maintien des statuts qui se rapportent au second. Et encore l'Etat n'a-t-il pas droit de se constituer juge en ce point; car, s'il reconnoît l'existence d'une Eglise, il doit lui reconnoître le droit de décider ce qui est essentiel à ses intérêts spirituels. Or, si, de tous côtés, on convient que l'union entre toutes les Eglises chrétiennes, dans le cas où elle seroit possible, est la chose la plus désirable, pour ne rien dire de plus, le devoir évident de l'Etat est de laisser à l'Eglise une liberté sans limites dans ses efforts pour effectuer l'union, tandis que le magistrat veillera aux dangers politiques, réels ou imaginaires. *ne quid detrimenti respublica capiat.* Que l'on puisse ne point confondre ces deux points, et qu'une communion active puisse exister avec les Eglises étrangères, sans le moindre danger pour le pouvoir civil, la France et l'Allemagne sont là qui le prouvent. On ne s'aperçoit pas dans ces deux pays qu'une parfaite unité religieuse expose au plus léger péril ou les droits constitutionnels du peuple, ou les prérogatives souveraines du monarque. Mais, si le parlement alléguoit que ce furent, non pas des raisons politiques, mais des motifs religieux qui firent interdire toute communication entre *son* Eglise et les chefs de la nôtre, alors il faut hardiment poser cette grande question : Le parlement a-t-il aucun droit, sauf celui de la force aveugle et de la tyrannie, de résoudre une question de cette importance et de prononcer sans appel que l'Eglise de ce pays ne devra jamais être en communion avec l'Eglise universelle, *orbis terrarum*? Que si le pouvoir civil est compétent pour décider sur ce point, c'est lui, et non l'Eglise, qui est le juge ecclésiastique suprême : que l'Eglise, en ce cas, prenne garde à sa position! Si l'Etat n'a point cette autorité, il l'usurpe *de facto*; et, alors, que l'Eglise veille à ses droits!

»Quel est donc le devoir de ceux qui ont entrepris la cause de cette Eglise? Et d'abord quelles sont leurs intentions? M. Newman a écrit ces mots : «Si elle »(Rome) se réforme... alors il sera du »devoir de notre Eglise d'entrer en com»munion avec les Eglises continentales, »quoi que puissent dire nos hommes »d'Etat, et quoi que puisse faire le pou»voir civil.» (*Bristich Critic*, janv. 1840, p. 8.) Quant à la condition que posent

les premiers mots de cette proposition, permettez-moi de la traduire ainsi : *Quand le temps sera venu où nous nous croirons obligés...*, et peut-être montrerai-je plus tard que tel en est le vrai sens. En tout cas, nous lisons dans ce passage la détermination clairement énoncée de ne point se laisser effrayer par les décrets et les mesures gouvernementales, et d'embrasser la communion catholique aussitôt que les difficultés *religieuses* du moment, réelles ou apparentes, auront été surmontées. Or, quel est le devoir de ceux qui professent hautement de semblables intentions? Quant à moi, il me semble que :

» 1° Envers l'Eglise de Jésus-Christ, leur premier et plus saint devoir est de faire cesser le déplorable schisme actuel; qu'ils ne se laissent point décourager par le mauvais succès des précédentes tentatives, ni par les difficultés présentes, ni par les dangers à venir, mais qu'ils commencent résolument, et qu'ils persévèrent avec énergie dans les mesures qui tendent directement à l'œuvre de la réunion religieuse; qu'on ne dise pas que le temps n'est pas venu encore, mais qu'on s'efforce de hâter les momens, et de seconder la Providence pour abréger les jours d'épreuve.

» 2° Envers le peuple. — Leurs prédécesseurs dans le ministère ont fait beaucoup pour tromper le peuple de ce pays au sujet de la religion, particulièrement touchant le vrai caractère de l'Eglise romaine, et la nature de ses différends avec l'Eglise anglicane. De là, une foule de préjugés qui se sont opposés et s'opposent encore à toute réconciliation. C'est donc le devoir de ceux qui exercent aujourd'hui le même ministère de réparer le mal et de ramener, les peuples par tous les moyens en leur pouvoir, à des idées plus charitables, plus justes et plus vraies.

» 3° Envers l'Etat. — Tirer une ligne distincte de démarcation entre les droits de l'Etat et ceux de l'Eglise; demander hardiment à l'autorité civile le rappel de toute loi qui gêne la vraie liberté religieuse, c'est-à-dire la faculté de jouir de tous les priviléges du système chrétien, l'unité, la charité universelle et la communion catholique, dont la nation est privée aujourd'hui par les dispositions oppressives et tyranniques d'une loi rendue dans un siècle de persécution. — Que si cette démarche n'obtient aucun résultat, qui dira alors qu'il ne reste pas à remplir un devoir plus rigoureux? Il y a des temps (et l'on peut en écrire la prophétie aussi bien que l'histoire) où les hommes sont obligés de dire aux puissances de la terre : « Est-il juste, devant Dieu, de vous » obéir plutôt qu'à Dieu? prononcez vous » mêmes » (art. 4, 19); où ils ont à distinguer avec une attention plus qu'ordinaire les choses de César d'avec les choses de Dieu, et à se montrer jaloux de n'attribuer jamais à l'un ce qui appartient à l'autre. Le *sceptre* et la *tiare* peuvent n'être pas toujours d'accord, et l'on peut choisir entre les deux, non pour déposséder le premier d'aucun de ses droits légitimes, mais pour veiller à la défense de l'autre contre tout empiétement. *Or, le* meilleur moyen d'éviter ces difficiles circonstances, c'est d'être prêt à les affronter.

» 4° Envers l'Eglise anglicane. — *S'ils* l'aiment, comme ils le disent, ils ne doivent point cesser de faire tous leurs efforts pour la rendre telle *qu'ils* la désirent. C'est pour eux un devoir de presser leurs supérieurs avec importunité et résolution, les conjurant de mettre la main à l'œuvre ou de laisser agir les autres. Science, conseils, prudence, ils devront tout employer pour influencer en ce sens les cœurs de leurs frères, et, *dans leurs* efforts, il ne doit y avoir ni délai ni foiblesse. »

Dans un troisième et dernier article, nous ferons connoître, par de nouveaux extraits, la fin de la Lettre de Mgr Wiseman.

Sur le budget annuel du gouvernement du Pape.

L'article concernant le budget

les recettes et dépenses de l'Etat pontifical, inséré dans la livraison du mois de mai dernier des *Annales universelles de statistique* qui se publient en italien à Milan, pourroit induire en erreur les lecteurs de cet intéressant recueil périodique, d'autant plus qu'une note du rédacteur semble insinuer que les matériaux le l'article en question ont été fournis ou par le gouvernement de S. S., ou au moins par des chefs d'administration. Nous sommes autorisé à déclarer que ce prétendu budget n'a aucun caractère d'authenticité. A en juger par les initiales de la signature de l'article, il est l'œuvre d'un certain comte L. Séristori qui s'est plu à représenter l'état des finances romaines sous les couleurs les plus sombres. En cela il a voulu être conséquent à sa *Statistique d'Italie* (Statistica d'Italia), dans laquelle il exagère visiblement les frais d'administration des diverses branches du ministère des finances de Rome (1).

Nous avons remarqué, non sans étonnement, que M. le comte L. Séristori, ne se contentant pas du déficit annuel de 596,886 piastres 26 baïoques (1), qu'il attribue gratuitement aux finances de l'Etat pontifical, ajoute encore, en forme *d'observation*, que ce déficit avoit été porté par le compte préventif des diverses administrations à la somme, bien supérieure, de 732,288 piastres 63 baïoques, et qu'en joignant le tableau approximatif des dépenses extraordinaires, on n'obtient pas moins que la somme énorme de 1,464,577 piastres 26 baïoques.

Mais, pour peu qu'on y fasse attention, on s'aperçoit combien est en défaut la perspicacité du faiseur de statistiques, et combien il se trompe dans ses tristes pronostics touchant *l'effrayante et obligée progression de ce déficit*.

Il est reconnu que toute administration tend à la gloire d'avoir obtenu une amélioration dans les recettes et une diminution du chiffre des dépenses. De là résulte naturellement et toujours, en temps ordinaires, un allégement dans les charges de l'Etat. Quelque service vient-il à exiger une dépense imprévue, cette dépense est aussitôt balancée ou surpassée par le crédit des fonds restés sans emploi, et le surcroît des recettes.

Cette considération seule suffiroit pour renverser le système sans base du comte L. Séristori. Mais nous avons à lui opposer un autre argument qui est sans réplique. Si l'assertion relative au déficit annuel de près *d'un million et demi de piastres* étoit exacte, comme l'avance imperturbable-

(1) Nous en citerons les exemples suivans : 1° Il confond les frais de perception de l'impôt sur les propriétés avec ceux de l'entretien des grandes routes et des rues de la capitale. Eh bien! précisément, une partie de cet impôt est affectée à cet entretien; 2° il comprend parmi les frais de la poste aux lettres, qu'il porte à 60 p. 0/0 du revenu total, les sommes qu'elle paie aux autres Etats pour les lettres venant de l'étranger, et qui sont distribuées dans l'intérieur ou transmises à d'autres pays contre remboursement du port; 3° outre les charges de l'administration de la loterie, qu'il porte à 69 p. 0/0 du total des mises, il range dans un article à part l'évaluation des billets gagnans : c'est ainsi qu'il grossit le chiffre de son budget par le *double emploi* de sommes déjà si exagérées.

(1) La piastre romaine vaut environ 5 fr. 35 c. Elle se divise en 100 baïoques; chaque baïoque se divise en 5 centimes romains.

ment l'auteur de l'article que nous combattons, il est certain que le trésor de l'État de S. S. seroit depuis plusieurs années dans une affreuse pénurie. Cependant, c'est un fait avéré que, depuis le dernier emprunt, peu considérable d'ailleurs, de 1837, nécessité par les dépenses extraordinaires que le choléra avoit occasionnées, le gouvernement pontifical n'en a contracté aucun, ce qui n'empêche pas que le trésor ne suive sa marche régulière: il remplit ponctuellement tous ses engagemens, amortit dans une proportion toujours croissante, relativement aux sommes à éteindre, les emprunts, la dette consolidée, et pourvoit aux dépenses des travaux exécutés sur une grande échelle pour la commodité des divers services publics, comme aussi pour la construction de ces monumens grandioses dont la capitale s'embellit, et qui excitent l'admiration de tous les étrangers.

Si l'on examine avec attention le budget présumé dressé par le comte L. Séristori, on ne tarde guère à s'apercevoir de la véritable situation du trésor romain. En effet, il ne peut s'empêcher d'y faire figurer l'allocation considérable d'un fonds de réserve montant à 150,000 piastres, pour faire face aux dépenses extraordinaires et imprévues : preuve patente que le gouvernement ne néglige aucune précaution pour assurer le service de l'administration publique. On y voit figurer de plus 363,045 piastres 18 baïoques, destinées à l'extinction de la dette publique et au paiement des intérêts. Sous le titre *Consolidés*, *emprunts*, etc., il mentionne le fonds destiné annuellement à l'amortissement. Si d'une part ces allocations ajoutent au chiffre des dépenses, d'autre part elles diminuent en proportion les charges résultant de la dette publique. En un mot, le relevé, qui accuse un fonds destiné au rachat des dettes de toute nature, avoue par là même que le trésor pontifical est d'année en année soulagé d'une portion notable de ses charges, sans parler des pensions viagères provenant du ci-devant royaume d'Italie, qui s'éteignent naturellement.

En résumé, le gouvernement de Sa Sainteté, sans recourir à de nouveaux emprunts, sans augmenter aucune partie des impôts, fait honneur avec la plus grande régularité à tous ses engagemens. Ici, à Paris, nous en avons une preuve dans le paiement ponctuel des intérêts et des coupons remboursables de la rente romaine sur notre place. Améliorant d'une part toutes les branches du revenu public, et restreignant de plus en plus celles de la dépense, il a lieu d'être content de sa position financière actuelle : il peut se promettre pour son trésor un avenir peu éloigné de prospérité et d'aisance.

C'est là la meilleure réponse à faire au malveillant article de M. le comte L. Séristori.

(*D'après les feuilles de Milan*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — On a eu depuis longtemps la pensée de rétablir l'archevêché de Cambrai ; mais il a été impossible de réaliser ce projet tant que le dernier titulaire a vécu.

Les dispositions du Saint-Siége à l'égard des anciens constitutionnels ressortent de plusieurs actes. Un premier concordat ayant été signé le

25 août 1816, Pie VII écrivit le 6 septembre à Louis XVIII :

« Quelques-uns des évêques actuels qui avoient appartenu à la classe des constitutionnels, après avoir exécuté ce qu'on étoit en droit d'exiger d'eux, après avoir ainsi obtenu de nous l'institution canonique pour les siéges où ils sont aujourd'hui, ont reproduit les erreurs auxquelles ils avoient paru renoncer, et ils se sont rendus indignes du poste qu'ils occupent dans l'Eglise. Si les difficiles circonstances des temps passés nous ont empêché d'obtenir un remède proportionné à un si grand désordre, l'heureux changement des choses nous ouvre une voie pour exécuter sans retard ultérieur ce que réclame de nous le devoir de notre apostolat. »

La convention du 25 août 1816 ayant été regardée comme non avenue, un concordat fut signé le 11 juin 1817. Le gouvernement français, d'accord en cela avec le Saint-Siége, eût voulu que les anciens constitutionnels se retirassent; *mais ils* s'y refusèrent. Aussi le duc de Richelieu écrivit-il, le 1er juillet, à M. de Blacas, ambassadeur de France à Rome.

« Les évêques de Cambrai, d'Avignon, d'Angoulême et de Dijon se sont refusés positivement aux invitations qui leur ont été faites de donner leur démission, et ceci devient une affaire fort épineuse. Leur existence dans l'Eglise gallicane sera certainement un grand scandale; mais il est inévitable, puisqu'il n'y a aucun moyen canonique et régulier de les forcer à quitter leurs siéges... Le roi a jugé dans sa sagesse qu'il étoit préférable de tolérer un mal auquel on ne peut remédier que par un autre mal plus général, et dont les suites seroient bien autrement dangereuses. Ces quatre évêques resteront donc dans leurs siéges. »

Les anciennes métropoles d'Avignon et de Cambrai, réduites en simples cathédrales par les lettres apostoliques *Qui Christi Domini vices*, du 29 novembre 1801, furent mises au nombre des archevêchés par la bulle *Commissa divinitùs*, du 27 juillet 1817, qui avoit pour objet la distribution des métropoles et la circonscription des diocèses. Cependant, les évêques dont le Saint-Siége improuvoit la conduite, se croyant permis sous un ministère timide ce qu'ils n'auroient pas osé sous un gouvernement plus ferme, persistoient à conserver leurs titres. L'évêque d'Avignon seul donna sa démission : les trois autres se refusèrent à une mesure qu'ils avoient approuvée en 1801, et dont ils avoient profité.

En conséquence, l'érection de l'Eglise d'Avignon en archevêché fut maintenue : mais celle de Cambrai en métropole ne parut point opportune à Pie VII pendant la vie de M. Belmas.

Lors des arrangemens nouveaux que la foiblesse du gouvernement rendit nécessaires, à la suite du concordat de 1817, on proposa, en 1821, de partager en deux diocèses celui de Cambrai, en érigeant un nouvel évêché à Lille. M. Belmas, dont le consentement étoit réclamé à cet effet, le refusa.

Aussi, déterminé par de graves motifs, Pie VII résolut de déclarer que l'érection de l'Eglise de Cambrai en métropole, qui avoit été prononcée par lui en 1817, demeureroit suspendue tant qu'il plairoit au Saint-Siége; que cette Eglise resteroit, comme auparavant, suffragant de la métropole de Paris; et que l'Eglise d'Arras, qui devoit être de la province de Cambrai, continueroit aussi à être de celle de Paris. La bulle *Paternæ caritatis*, du 6 octobre 1822, établit cette circonscription.

Il paroît que M. Belmas ne se rendoit pas un compte exact de sa position; car, l'archevêché d'Avignon lui ayant été proposé après la révolution de 1830 par le gouvernement

nouveau, il l'accepta et vint même à Paris. Mais ni l'offre ni l'acceptation ne pouvoient avoir de suites. M. Belmas retourna donc à Cambrai, où il mourut.

Avec lui disparurent les *graves motifs* qui avoient déterminé Pie VII à suspendre l'érection de l'Eglise de Cambrai en métropole.

Il faut rendre cette justice au ministère actuel, qu'il saisit avec un louable empressement l'occasion de réaliser le plan de 1817. Il comprit qu'il falloit rendre au siége de Fénelon tout son ancien éclat, et qu'il étoit d'ailleurs utile de former des diocèses de Cambrai et d'Arras, si éloignés de Paris, une province ecclésiastique particulière.

Aussitôt après la mort de M. Belmas, il négocia avec le Saint-Siége l'érection de Cambrai en archevêché, et S. S. Grégoire XVI, entrant dans les vues de Pie VII, jugea le moment arrivé d'accomplir la mesure que la sagesse de son prédécesseur avoit ajournée.

On assure que la bulle d'érection est à la date du 1er des calendes d'octobre. Elle fait, dit-on, d'abord l'éloge du siége de Cambrai, dont elle rappelle l'antiquité. Elle parle du nombre et de la dignité de son clergé, de la population du diocèse et des pieux établissemens qui y sont fondés. Puis, faisant allusion aux Pontifes qui l'ont illustré, elle cite Fénelon (et c'est le seul qui soit cité), dont on vénèrera toujours la piété et la science, et dont le nom vit encore dans le cœur de tous les Cambrésiens qui lui ont, dans leur ville, érigé un monument public et solennel. Ensuite, le pape déclare qu'il s'est déterminé à rendre au siége de Cambrai ses anciennes prérogatives, et qu'il détache de l'archevêché de Paris l'Eglise de Cambrai et celle d'Arras, pour ériger celle de Cambrai en archevêché, ayant pour suffragant l'évêché d'Arras.

En ce moment, il n'est pas question de partager le diocèse de Cambrai, en créant à Lille un siége épiscopal : le gouvernement n'a demandé qu'une chose au Saint-Siége, le rétablissement du titre métropolitain.

L'adoption de cette mesure, aussi utile que convenable, a répandu la joie dans la nouvelle province ecclésiastique : mais on s'y demande, avec une juste impatience, quel sera le titulaire de la métropole de Cambrai? La tendresse d'un illustre cardinal pour le troupeau qu'il gouverne depuis tant d'années, ne lui a point permis d'accéder aux vœux qui lui ont été exprimés. Le choix du gouvernement n'est pas encore fixé : seulement les noms de plusieurs prélats sont prononcés, et ils autorisent toutes les espérances du diocèse de Cambrai. C'est un évêque plein d'expérience, c'est un ange de paix que l'on voudra donner pour successeur à Fénelon. L'état du diocèse le réclame : ayons la confiance qu'il l'obtiendra sans retard.

— Une ordonnance autorise l'acceptation de quarante legs et donations à des fabriques, communes, hospices, bureaux de bienfaisance. La valeur de ces legs et donations est de 386,404 fr.

— Le dimanche 31 octobre, Mgr l'Archevêque est allé bénir la chapelle de l'Ecole préparatoire de M. Laville, nouvellement construite rue du Faubourg-Saint-Jacques.

— Le dimanche 7 novembre, la police a laissé distribuer publiquement dans les passages des Panoramas, Vivienne et Vero-Dodat, l'annonce d'un ouvrage intitulé : « *Absurdité des Religions prétendues révélées*, Examen critique dans lequel on démontre le vide des prophéties, le peu de fondement des prétendus miracles, la fausseté et l'extravagance des dogmes inventés par l'in-

rêt, l'ignorance et la bizarrerie humaine, et l'on prouve que la religion naturelle est seule digne de l'homme raisonnable; par Toussaint Michel, un volume in-18, avec cette épigraphe : *Ad majorem Dei gloriam.* »

Il nous suffit de transcrire ce titre pour établir que le fait seul de la publication d'un pareil ouvrage est un outrage à la religion de la majorité des Français, et que le fait accessoire du prospectus, dont la police n'a pas empêché la distribution, est un outrage nouveau et peut-être encore plus scandaleux, à raison d'une si inexplicable tolérance. Eh quoi! la législation arme le ministère public contre les publications de cette nature; il peut et il doit en poursuivre les auteurs devant les tribunaux; et voici que la police, auxiliaire du ministère public, en encourage et en favorise la propagation! Espère-t-on, par ce moyen, convaincre le clergé qu'il peut compter sur la protection à laquelle il a droit aux termes de la charte? Croit-on lui donner ainsi des témoignages de bon vouloir, ou seulement d'impartialité? Ne voit-on pas que tolérer l'émission et l'annonce publique de livres qui constituent un acte d'hostilité contre la religion, c'est déclarer implicitement qu'on n'a pas de religion, et qu'on se soucie peu d'en avoir? Comment alors réclamer l'adhésion des hommes religieux, et oser compter sur la force morale qui résulteroit de leur concours?

Les protestans, aussi bien que les catholiques, peuvent se plaindre du scandale que nous dénonçons. M. Guizot est un esprit sérieux; M. Delessert, préfet de police, et protestant comme M. Guizot, n'est pas homme à se jouer de la religion; tous les deux comprendront que nos plaintes sont légitimes.

Nous ne développerons pas ces réflexions. Nous aimons à penser que le ministre saura enjoindre à ses agens inférieurs d'apporter désormais plus de vigilance dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais, en terminant, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer avec quel esprit de malice et de dérision on avoit choisi le saint jour du dimanche, le jour du Seigneur par excellence, pour répandre une protestation impie contre la religion révélée. C'étoit au moment où le sacrifice auguste se renouveloit sur nos autels, où les trésors de miséricorde s'épanchoient avec plus d'abondance au milieu du peuple chrétien, c'étoit à ce moment que l'on convioit à une sorte de déicide moral la population de Paris, sous l'œil et sous la surveillance de ses magistrats!

Diocèse de Sens. — Tous les journaux de province parlent, avec une consolante unanimité, de l'affluence des fidèles dans les églises, le jour de la Toussaint. La cathédrale de Sens est une de celles où la piété s'est manifestée avec le plus d'éclat. Mgr de Cosnac qui, en voyant ses années se multiplier, semble aussi multiplier ses forces et son dévoûment pour le troupeau qu'il dirige, recevoit ainsi la plus douce récompense de sa sollicitude. Le vénérable et zélé prélat a présidé à tous les offices de la solennité. A l'issue des vêpres, M. l'abbé de Genoude a prêché sur le ciel, et il a montré que l'homme ne trouve qu'après sa mort, auprès de Dieu, la plénitude de *vie*, de *science* et d'*amour* qui est nécessaire à sa félicité. Le président du tribunal, le barreau, etc., étoient venus entendre l'éloquent orateur, qui doit retourner prêcher à Sens le jour de Noël, sur l'invitation de Mgr l'archevêque.

Quelques jours auparavant, M. l'abbé de Genoude étoit allé

prêcher à Pontoise, au diocèse de Versailles, à l'occasion de la Sainte-Thérèse.

Diocèse de Toulouse. — La rentrée de la cour royale a été précédée d'une messe du Saint-Esprit, célébrée par M. Berger, vicaire général, assisté de deux chanoines. Les membres de la cour et du parquet sont allés successivement à l'offrande.

ANGLETERRE. — Le 26 octobre, M. Sibthorpe, ecclésiastique anglican, de l'île de Wight, a fait profession solennelle de la foi catholique et reçu le baptême *sous condition*, dans la chapelle du collége d'Oscott.

—Le Rév. W. Riddell, de Newcastle, paroît être destiné par Sa Sainteté à remplir le siége épiscopal de Corfou.

— Une lettre de Malte, en date du 1er octobre, annonce que, durant ces trois derniers mois, un des prêtres catholiques a reçu dans le sein de l'Eglise soixante nouveaux convertis: la plupart étoient des soldats anglais, les autres étoient juifs. Si les choses vont de ce train, la cathédrale protestante (Adélaid's cathedral church) sera bientôt déserte.

SUISSE. — La diète helvétique s'est ajournée indéfiniment le 4. Dans la séance du 3, dix Etats et demi avoient voté pour le rétablissement de tous les couvens supprimés dans le canton d'Argovie. Cette majorité est insuffisante, aux termes du pacte fédéral. Ainsi la troisième diète convoquée pour cette affaire n'a pas été plus heureuse que les précédentes. Nous l'avions prévu.

PARIS, 8 NOVEMBRE.

Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante écrite de Vienne le 28 octobre :

« Monseigneur le duc de Bordeaux est arrivé à Vienne le 26 octobre, parfaitement bien portant et nullement fatigué de son voyage qui s'est fait d'autant plus facilement, que l'on a pu profiter d'un embranchement du chemin de fer de Vienne à Brunn, pour rendre au prince la route, et moins longue et moins fatigante. Le docteur Wattmann s'est réuni au docteur Bougon pour examiner, avec le plus grand soin, le membre fracturé; ils l'ont trouvé dans l'état le plus satisfaisant. Néanmoins, ils ont conseillé au prince, comme une précaution utile après son voyage, de conserver pendant quelque temps un repos absolu, afin de donner au *cal* le temps de se consolider entièrement. On parle de cette circonstance, qui a peu d'importance, afin d'éviter que l'on n'en profite pour répandre de nouveau des bruits mensongers qui pourroient inquiéter nos amis, tandis *qu'ils* ne doivent voir, au contraire, dans *ces* précautions, peut-être exagérées, que des motifs de plus de compter sur une guérison complète qui est assurée. L'empereur est venu aujourd'hui rendre visite à *Monseigneur* le duc de Bordeaux; l'*archiduc* Charles étoit venu le voir aussitôt qu'il avoit appris son arrivée. Toute la famille impériale ne cesse de lui donner *des marques* d'intérêt et d'affection. »

— M. Hébert, nommé procureur-général près la cour royale de Paris, a été réélu député à Pont-Audemer (Eure).

— M. de la Gervaisais vient d'être nommé sous-préfet d'Embrun (Hautes-Alpes).

— Par décision du 26 octobre, M. le maréchal-de-camp Doutremont, commandant le département de Loir-et-Cher, et M. le maréchal-de-camp comte d'Andlau, en disponibilité, passent dans la deuxième section du cadre de l'état-major-général.

— M. le maréchal-de-camp Lanthonnet est nommé au commandement du département de Loir-et-Cher.

— M. le colonel Rey, directeur de l'artillerie à Montpellier, est nommé directeur de l'artillerie à Strasbourg.

— MM. Filhon, Coppeaux et Debel-

me, juges au tribunal de première instance de la Seine, sont nommés juges d'instruction au même tribunal.

— Une ordonnance en date du 19 octobre, porte qu'à partir du 1er janvier 1842 les lois, décrets et ordonnances qui régissent en France les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques, seront applicables en Algérie. Cependant il ne sera perçu que la moitié des droits, soit fixes, soit proportionnels, décime non compris, qui sont perçus en France.

— Par ordonnance du 31 octobre, il est ouvert au ministre de la justice et des cultes, sur l'exercice 1841, un crédit supplémentaire de 600,000 fr., applicable au chapitre des frais de justice criminelle et des statistiques civile et criminelle.

— Aujourd'hui a eu lieu l'audience solennelle de rentrée de la cour de cassation. M. Dupin, procureur-général, a prononcé l'éloge de Chrétien-Guillaume Lamoignon de-Malesherbes, qui paya de sa tête l'honneur d'avoir défendu son roi prisonnier.

— On dit que Quénisset n'a pas encore fait choix d'un défenseur. Il laisseroit au chancelier le soin de lui en choisir un d'office.

— Nous avons dit dans notre dernier numéro que les individus compromis dans l'attentat de Quénisset étoient au nombre 35. D'après plusieurs feuilles qui se disent bien informées, ce chiffre est exagéré, et les arrestations ne s'élèvent qu'à 19.

— La nuit de jeudi à vendredi, une partie de la police de Paris a été sur pied, et au point du jour quatre commissaires porteurs de délégations se sont transportés, accompagnés d'agens et de gardes municipaux, à différens domiciles pour y procéder à l'exécution de mandats décernés, assure-t-on, la plupart contre des étrangers. Aucune arrestation, à ce qu'il paroîtroit, n'auroit pu être opérée, et les individus dont on auroit voulu s'assurer se seroient dérobés par la fuite aux conséquences de la mesure qui les menaçoit, dès que la nouvelle de l'arrivée à Paris de l'envoyé belge, M. Van Praet, y auroit été ébruitée.

— Un commissionnaire a été arrêté dans la soirée du mercredi 3, au moment où, après avoir ameuté les passans vis-à-vis desquels il se livroit aux provocations les plus grossières, il faisoit retentir le cri : *A bas Louis-Philippe!* et exhortoit les ouvriers à se soulever si on ne leur donnoit pas le pain à trois sous les deux kilogrammes.

— M. le comte de Montholon, qui étoit au château de Ham avec le prince Louis Napoléon, est arrivé à Chaillot dans une maison de santé, où il est autorisé à résider.

— Une commission vient d'être nommée par le ministre du commerce, pour faire le relevé et le catalogue exact des nombreux modèles que possède le Conservatoire des Arts et Métiers de Paris. Cette commission sera présidée par le baron Thénard.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Un journal annonce que le nombre des faillites s'est tellement accru qu'il a fallu augmenter le personnel du greffe au tribunal de commerce. Ce journal a été mal informé. Le personnel des employés est le même que par le passé, et le nombre et l'importance des faillites, loin de s'accroître, ont diminué dans le mois d'octobre. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un jeune homme de Gaillefontaine (Somme), irrité de ce que son père, veuf, alloit se remarier, a donné 1,500 fr. à un berger pour l'assassiner. Ce crime a été commis. Les deux coupables sont arrêtés.

— Un autre parricide a été commis dans la nuit du 22 au 23 octobre, à Pertuis (Vaucluse). C'est toujours le même motif, la cupidité.

— Le conseil municipal de Strasbourg a voté un million pour concourir à l'exécution d'un chemin de fer direct de Paris à Strasbourg ; il a nommé une com-

mission chargée de suivre la question auprès de toutes les localités qui y sont intéressées, auprès du gouvernement et des chambres.

— On lit dans le *Courrier du Midi* (Montpellier), du 2 :

« Les dernières nouvelles que nous recevons du théâtre de l'inondation nous apprennent que les eaux continuent à se retirer avec lenteur. Mais le mal est fait pour ces malheureuses contrées : les semailles sont détruites, les litières et les fumiers emportés; les maisons, les meubles et les provisions de toutes sortes souillées par le limon du fleuve. A Saint-Gilles, les eaux n'ont point heureusement atteint, comme on le craignoit, la hauteur des cuves vinaires. Ce n'est partout ce pays qu'un cri d'indignation contre l'administration des ponts-et-chaussées et l'autorité préfectorale pour l'insouciance et la lenteur incroyables que l'on a mises à réparer les brèches faites aux digues par l'inondation de 1840, ainsi que pour la mauvaise confection de ces travaux qui, n'étant pas même achevés, ont cédé au premier choc. »

—La chambre des vacations du tribunal civil de Carcassonne a, dans son audience du 28 octobre, sur les conclusions de M. Pouget, procureur du roi, destitué de ses fonctions le sieur Fornier, notaire à Lagrasse, condamné déjà à deux années d'emprisonnement pour escroquerie et abus de confiance.

— Le général O'Donnell a dû quitter Pau le 3 de ce mois pour se rendre à Orléans qu'il a choisi pour sa résidence. Les autres généraux et officiers supérieurs qui avoient été autorisés à résider provisoirement à Pau, sont partis dernièrement pour Orléans et Tours.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse, du 3 :

« MM. J.-B. Raulet, gérant de l'*Emancipation*, L. Dupin, gérant de l'*Aspic*, J. Dupin, imprimeur dudit journal, Jean-Louis Thomas, gérant de l'*Utilitaire*, et tous les autres prisonniers détenus à l'occasion des troubles de Toulouse, ont été prévenus, dans la journée d'hier, qu'ils partiroient après-demain, 5 de ce mois, pour Pau, où ils seront sans doute jugés prochainement. »

EXTERIEUR.

Espartero est à la veille de se voir débordé par le jacobinisme. On crie à Madrid et dans la plupart des grandes villes : *Vive la république* ! Le régent est parti en toute hâte de Vittoria pour Madrid, avec les ministres qui l'accompagnoient. La levée de 50,000 hommes qu'il vient d'ordonner est considérée comme insuffisante pour faire face au mouvement révolutionnaire. Tout se précipite vers la catastrophe.

Rodil, qu'Espartero avoit laissé dans la capitale comme gouverneur, est un homme féroce, qui révolte les esprits par son despotisme et ses rigueurs. Le commandant de Bilbao est encore plus cruel : on sait que c'est Martin Zurbano, ancien chef de contrebandiers. Voici un échantillon de ses décrets :

« Tous les émigrés qui se trouvent dans la place (Bilbao), et qui ne se présenteroient pas à moi dans la journée de demain, seront passés par les armes; toute personne qui en aura caché quelqu'un sera également fusillée. Si dans le terme de trois jours les jeunes gens qui se sont absentés pour prendre parti avec les chefs du mouvement, ne se présentent pas, leurs familles seront expulsées et punies en outre comme il conviendra. »

— Deux Français partis de Perpignan en chaise de poste le 27 octobre, ont été massacrés par la populace en entrant à Barcelone. *Mueran los Franceses* est comme un mot d'ordre qui retentit dans toute l'Espagne.

— La citadelle de Barcelone a été démolie aux acclamations des anarchistes, par ordre du comité de salut public et de toutes les autorités civiles. On y a mis autant d'acharnement et d'ostentation qu'il en fut mis il y a 50 ans à la prise de la Bastille.

— Ce qui achèvera de donner l'idée

l'état actuel de l'Espagne, ce sont les paroles suivantes d'une allocution prononcée par un membre de l'ayuntamiento de Lérida, dans un banquet public donné au régiment de San Fernando : « Malheur à nous si nous n'avons pas de violence! A bas la modération! à bas la vermine des suspects ! »

— Le bruit s'est répandu il y a quelques jours en Hollande que les autorités provinciales avoient reçu l'ordre de faire partir immédiatement pour leurs corps les permissionnaires de 1837, 1838, 1839 et 1840, afin de remettre au complet les six régimens d'infanterie.

— Pendant que le roi des Belges se trouvoit jeudi à l'Opéra de Bruxelles, plusieurs détonations se sont fait entendre successivement dans la rue qui porte son nom. C'étoient des pétards qu'on avoit lancés; mais la police n'a pu découvrir le lieu d'où ils étoient partis. On ne dit pas si cette affaire se rattache au fameux complot.

— On écrit de Bruxelles, 4 novembre :

« Hier matin, vers deux heures, quelques individus ont attaqué l'artilleur de faction à la batterie placée hors la porte *de Namur*. Celui-ci, voulant faire usage de son sabre, l'a cassé. Ayant appelé au secours, des employés des taxes municipales, venus à son aide, sont parvenus à mettre en fuite ces malfaiteurs.

» Le secret n'étoit encore levé hier pour aucune des personnes détenues aux Petits Carmes, sous la prévention de complot contre la sûreté de l'Etat. La garde de la prison est toujours doublée.

» Trois dames, parmi lesquelles se trouve, dit-on, madame de Bast, épouse du capitaine compromis dans le complot du 2 février 1831, ont été arrêtées à la frontière et amenées à Bruxelles. M. de Bast lui-même n'est pas encore arrêté. Le bruit court qu'il est en fuite. »

— On lit dans l'*Indépendant* de Bruxelles du 5 novembre :

« Mercredi soir, à huit heures, le sieur Ernest Vandersmissen fils a été mis en liberté, en vertu d'une décision de la chambre du conseil du tribunal de première instance.

» A neuf heures du même soir, M. le général Lecharlier a encore subi un interrogatoire par-devant l'un de MM. les juges d'instruction.

» Hier le nommé Perrin, tailleur, a été aussi mis en liberté. »

— Le prince Joseph de Chimay, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique en Hollande, est nommé gouverneur de la province de Luxembourg.

— Il résulte des aveux faits par M. Beaumont Smith (c'est le nom de l'employé de l'échiquier arrêté par suite de la découverte de faux bons), dans un minutieux interrogatoire qu'il a subi le 4 : 1° Que les billets émis par le gouvernement et ceux qui ont été subrepticement émis par M. Smith, sortoient des mains du même graveur; quand on avoit besoin d'un supplément de billets, l'ordre étoit donné pour un plus grand nombre que ce qui étoit nécessaire pour le moment, et ce surplus, cet excédant de billets, étoit appliqué par M. Smith à ses propres besoins; 2° que lui, Smith, avoit mis les numéros sur ces billets, mais que les noms avoient été remplis par une autre main que la sienne; 3° que tous les billets émis avoient été déposés entre les mains d'un individu nommé Rapello (aussi arrêté); 4° qu'il avoit commencé ces pratiques frauduleuses il y a environ six ans, en 1836 à peu près; 5° que lui, Smith, ne sauroit dire pour quelles sommes il avoit émis de faux billets; qu'il y en avoit beaucoup qu'il avoit remis à Rapello, et que probablement il devoit encore en rester entre ses mains; 6° que lui seul, Smith, étoit l'auteur de tout le mal, et qu'il devoit solennellement affranchir toute autre personne employée dans les bureaux, de participation dans cette affaire.

— Un journal anglais, le *Globe*, dit qu'on annonce comme certain que le gouvernement va augmenter le port des lettres.

— L'émeute qui a eu lieu dernièrement à Dublin a été occasionnée par les orangistes. Furieux de la nomination de M. O'Connell comme lord-maire, ils se sont rués sur les catholiques en criant : *A l'enfer le pape! au diable les papistes!* Battus deux fois par leurs adversaires; ils sont revenus à la charge une troisième fois avec des armes à feu, et l'on a été obligé de faire marcher un régiment pour les dissiper.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 8 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 115 fr. 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 105 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 20 c.
Emprunt 1841. 81 fr. 05 c.
Act. de la Banque. 3350 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 757 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1237 fr. 50 c.
Emprunt belge. 102 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 105 fr. 90 c.
Emprunt romain. 102 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/2.

L'AMI DE LA RELIGION paroit les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3514.

JEUDI 11 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

*Lettre sur l'*UNITÉ CATHOLIQUE, adressée au très-honorable comte Shrewsbury, par Nicolas, évêque de Mellipotamos (Mgr Wiseman).

(Troisième et dernier article. — Voir les N°s 3505 et 3513.)

Mgr Wiseman revient sur un sujet qu'il a déjà touché en passant, et dont il faut nécessairement tenir compte en examinant les devoirs que la situation présente impose aux catholiques anglais : nous voulons parler des violentes accusations contre Rome, telle qu'elle est de nos jours, accusations si souvent répétées par les écrivains d'Oxford.

« Pour ne point multiplier les exemples, je me contente de rappeler ici la dernière citation que j'ai faite du *British Critic*, et les paroles qui précèdent celles que j'ai rapportées : *Tant qu'elle* (Rome) *sera ce qu'elle est dans la pratique, l'union est impossible entre elle et l'Angleterre ; mais si elle se réforme...* Ceci, au premier abord, semble la mort de toute espérance, non-seulement pour le présent, mais jusqu'à un certain point pour l'avenir même. Cependant, que Votre Seigneurie veuille bien se rappeler que j'attribuois un sens plus doux à ces mots : je vais justifier mon interprétation.

» Ce désir, répété si souvent, que Rome puisse être *autre* que ce qu'elle est, peut s'accomplir en différentes manières ; et, quoique exprimé en un sens, on y peut répondre en un autre. Une comparaison le fera comprendre. Les taches observées sur un objet peuvent quelquefois en être enlevées simplement en essuyant le milieu au travers duquel on le regarde, qui projette sur lui ses propres défauts. Ainsi Rome peut être bien différente de ce qu'elle apparoît aux yeux d'un observateur même sincère, qui la regarde dans des représentations fausses, ou qui la juge d'après des descriptions trop fortement colorées en certains points, ou enfin sous l'impression d'une erreur encore plus légère. Un tableau peut nous paroître sombre et désagréable, non à cause de la disposition des couleurs, mais parce qu'il ne reçoit qu'une lumière insuffisante. Ainsi bien des choses nous paroissent tristes et repoussantes, non qu'elles le soient en effet, mais parce qu'on ne les a point exposées à la pure lumière d'une explication raisonnable. Enfin le défaut peut venir entièrement de la position du spectateur. Un homme, aussi pieux qu'instruit, me faisoit observer, l'autre jour, que nos dévotions envers les saints peuvent se comparer à ces magnifiques tableaux peints aux fenêtres de nos vieilles églises. Vues de dehors, ces représentations n'offrent qu'une surface grisâtre et un assemblage bizarre de lignes informes ; mais, vues de l'intérieur de l'église, ce sont des figures pleines de grâce et de majesté, toutes brillantes de la pure et riche lumière du ciel. Je ne me sens donc ni effrayé ni découragé en voyant avec quelle force on insiste si souvent sur cette condition de réforme ; car je sais qu'elle a son origine dans la manière d'envisager les choses, beaucoup plus que dans les choses elles-mêmes, et Votre Seigneurie et moi-même avons connu bon nombre de personnes qui nourrissoient les plus violens préjugés contre Rome, et qui les ont vus se dissiper dans Rome et par Rome.

» Mais je pourrai revenir sur ce point : quant à présent, je veux traiter de nos devoirs, et c'est dans cette vue que j'ai touché ce sujet. Faut-il donc accueillir les plaintes formées par ceux qui viennent à nous contre les pratiques de dévo-

tion permises ou tolérées, dans les pays catholiques, même contre celles que nous ne serions pas personnellement disposés à conseiller au pauvre et à l'ignorant?

»Je pose cette question. parce que, d'après tout ce qui a été écrit, je serois porté à conclure que l'on voudroit nous voir plus disposés que nous ne le sommes à blâmer nos frères du continent. Je puis même, sans amour-propre, dire que j'ai été particulièrement exposé à la censure sur ce sujet; et le regret m'a été exprimé, et publiquement et d'une manière confidentielle, de ce que j'ai cru devoir, par exemple, essayer de défendre et de justifier certaines expressions ou phrases usitées dans les dévotions populaires. A ceci je réponds, qu'en justifiant ces expressions je me suis borné à établir que, quelque fortes qu'elles paroissent, elles sont susceptibles d'un sens pieux, orthodoxe et vraiment catholique. Je n'ai jamais, que je sache, dit un mot de la propriété ou de la convenance de ces expressions, particulièrement quant à l'impression qu'elles peuvent faire sur les autres; et ceci n'est point une inconséquence. Je puis soutenir que l'on n'est point idolâtre, parce que l'on accomplit certains actes de piété devant une image, et désirer en même temps que l'on s'abstienne de ces actes en des circonstances données, comme quand il peut s'ensuivre quelque malentendu. Et pour les expressions, ceux qui adoptent ouvertement le principe que, dans l'interprétation de leurs *Articles*, ils sont obligés d'abord de les expliquer en un sens conforme à la doctrine catholique, puis de torturer les mots jusqu'à la violence, pour en faire ressortir cette conformité, ceux-là ne peuvent nous refuser le droit de mettre nos formulaires de dévotion en harmonie avec nos formulaires de croyance, et d'expliquer, par exemple, les expressions d'une Encyclique du pape par les décisions du Saint-Siége.

»Sur ce principe, je réponds qu'on ne peut s'attendre à ce que nous condamnions des pratiques (j'entends des pratiques autorisées) que nous croyons parfaitement compatibles avec la saine doctrine. Tout au plus devons-nous les expliquer, comparer entre elles les diverses parties du système, insister sur l'interprétation la plus favorable, et juger du sens qu'on leur donne par les actes et les sentimens. Or je suis certain, et tout catholique doit l'être également, que, parmi les pratiques clairement approuvées ou permises par l'Eglise, il n'en est pas une seule qui ne puisse être ainsi expliquée en un sens orthodoxe. Dans les cas particuliers de dévotions abusives et superstitieuses, comme en tout ce qui résulte de la foiblesse ou de la dépravation humaine, montrons-nous prêts à reconnoître que nous avons des motifs de douleur et de honte : mais que ce ne soit point dans un esprit de récrimination. La communion des saints sur la terre doit être une communion de chagrin, d'humilité et de componction, aussi bien que de joie et d'allégresse. Portons mutuellement le fardeau les uns des autres, mais sans mesurer avec un orgueil jaloux combien peut peser celui de nos frères.

»Quand nous refusons de prononcer contre Rome une condamnation même partielle, ce n'est pas que nous croyions que l'enceinte de la cité sacrée soit à l'abri des tentations humaines, à l'abri du péché ou du crime. Nous avons, Votre Seigneurie et moi, trop souvent entendu les nobles orateurs romains tonner du haut de la chaire contre les vices de la société ou des individus, pour que nous puissions entretenir une illusion semblable. Mais pourquoi nous ferions-nous les accusateurs et les juges d'une mère si chère à nos cœurs, et qui a tant de droits à notre gratitude? Ah! plutôt, laissant à Dieu le soin de juger les méchans qui la déshonorent, pourquoi ne pas reporter nos pensées vers les nombreux exemples d'abnégation, de zèle, de charité, de haute piété, qui, nulle part, ne brillent d'un éclat plus pur? Selon moi, chacun doit prononcer contre soi-même une condamnation sévère, et n'avoir pour a

ni que charité et affection. Catholiques nglais, pleurons notre lenteur à accomplir les œuvres du devoir, notre froideur embrasser les inspirations du zèle. Prê es anglais, déplorons l'absence de ton t d'esprit ecclésiastique, qui, sur le continent, donnent au ministère sacerdotal une régularité si belle, et dirigent toutes s habitudes et les actions les plus ordinaires du prêtre. Quant à nos frères séparés, qu'ils jugent eux-mêmes les maux de eur situation, dans l'Eglise et l'Etat. Nous ne voulons point intervenir dans ce jugement.—Mais aussi qu'ils s'abstiennent. et qu'ils nous permettent de nous abstenir de la tâche présomptueuse de juger et de censurer l'Eglise apostolique. Quand la divine Providence nous aura tous réunis, il sera temps de confondre nos larmes et nos douleurs : nous aurons alors plus d'une occasion de verser des pleurs. On se dira des secrets domestiques qui causeront un sentiment général de peine ; et des foiblesses peut-être seront révélées, qui engendreront une sympathie catholique. Quand, après une querelle, des frères et des sœurs se donnent mutuellement le baiser de paix et de réconciliation, chacun cherche à s'attribuer le plus de tort possible et à décharger les autres de tout blâme. Au moins serons-nous heureux alors d'oublier avec nos querelles la cause de nos divisions.

» Je viens d'indiquer indirectement ce qui me semble être notre devoir : offrir avec joie et simplicité toute explication en notre pouvoir, et signaler les points où nos vraies doctrines sont mal comprises, ceux où on les confond avec ce qui n'est que simplement permis, et ceux où elles peuvent être sujettes à abus. Pour le bien général de la cause, on ne sauroit en [illegible]ir trop tôt, par écrit ou par conférences personnelles, à des termes clairs [illegible]précis sur toutes ces matières. Je sais aujourd'hui des hommes sérieux et [illegible]ves sont tombés en une pénible méprise par rapport à ce nouveau mouvement, et je ne doute pas que des relations plus directes et plus amicales, conduites dans ce but, ne détruisissent bientôt leur erreur. J'avo's d'abord l'intention d'éclairer ma pensée par quelques exemples ; mais je m'aperçois que ce seroit m'éloigner du sujet de cette lettre, et m'engager dans une discussion compliquée, qu'il n'est pas encore temps d'aborder.

» Un second devoir nous est encore suggéré par les réflexions précédentes, celui de travailler à notre perfection et, s'il est nécessaire, à notre réformation. Cette simple allusion doit suffire, je pense. Je laisse donc à d'autres, mieux qualifiés que moi, à désigner les points particuliers qui doivent attirer notre attention. Que chacun se juge, par comparaison, avec les modèles que nous offrent des temps plus heureux, et il aura assez à faire, s'il travaille à en retracer le tableau dans sa vie. Toujours est-il certain que, pour inspirer à nos compatriotes l'amour de notre religion, il faut la leur présenter ici, puisque ce n'est qu'en ce pays que le grand nombre la peut voir, embellie de tous ses charmes divins, majestueuse dans le temple, fervente à l'autel, pure et sublime dans la chaire, maîtresse des mœurs et de la discipline au séminaire, chrétienne et pieuse à l'école, austère et mortifiée dans le cloître, édifiante dans les confréries, chez le noble généreuse et zélée, exemplaire chez l'homme du monde, résignée et humble chez le pauvre, libérale dans l'opulence, contente et régulière dans la détresse, chez le jeune homme chaste et aimable, vénérable et sainte chez le vieillard, partout relevant les institutions catholiques, semant sous ses pas le contentement et la paix, bénissant et bénie pour le bonheur, pour les consolations qu'elle répand autour d'elle. Or, en ceci, il y a assurément à faire pour tous, pour le prêtre et le laïque, pour le riche et pour le pauvre.

» De plus, ce n'est point être présomptueux que d'inculquer à ceux qui travaillent à l'avancement de cette œuvre grande et glorieuse, que la violence, bien que parée du manteau du zèle, n'aura point part aux bénédictions promises à la dou-

cœur et à la charité. Des paroles dures, le sarcasme et l'amertume ne sauroient, ni convaincre les esprits, ni gagner les cœurs. D'un autre côté, la confiance en la sincérité des autres et en la pureté de leurs motifs, l'espérance dans le succès de nos efforts quoique souvent trompés, la patience au milieu des désappointemens répétés, une charité et une douceur qu'aucun mauvais accueil ne sauroit rebuter, un zèle qui ne perd rien de sa chaleur, malgré l'indifférence de ceux avec qui il traite, enfin l'esprit de Jésus-Christ et de son Eglise ne manqueront pas, tôt ou tard, de vaincre les obstacles qui, aujourd'hui, semblent insurmontables, et d'obtenir les succès qui paroissent les plus désespérés. »

Y a-t-il dans l'état présent des choses, plus qu'aux époques antérieures et surtout plus qu'au temps des archevêques Laud ou Wake, des raisons d'espérer que l'on mènera à bien la grande entreprise de la réunion de l'Angleterre à l'Eglise catholique? Selon Mgr Wiseman, il y en a beaucoup.

« 1° Auparavant, les esprits étoient tournés *contre* et non pas *vers* la vérité catholique. On s'éloignoit graduellement de l'Eglise de Jésus-Christ plutôt qu'on ne s'approchoit d'elle. Le dégoût de la règle étoit à son croissant et non sur son déclin. Le flot de la réformation s'avançoit furieux, au lieu de reculer paisiblement pour rendre à l'Eglise les rivages envahis. Ceux qui essayoient en ce sens quelques tentatives n'avoient point l'appui de l'opinion publique; la force de la nation, au lieu d'être avec eux, étoit contre eux. Aujourd'hui les choses ont grandement changé. La licence religieuse a parcouru toutes ses phases, et l'on commence à chercher une lumière fixe et un port sûr. Pendant un temps, on trouva du charme à la nudité et à la solitude du culte. Ce temps est passé. On sent le besoin de trouver dans la religion encouragement et direction, une source de consolation aussi bien qu'une règle de nos devoirs, le baume du cœur et l'aiguillon de la conscience. Bien des ames envient ces tendresses spirituelles, cette douce contemplation, que l'Eglise catholique seule peut inspirer. Il leur faut ses consolations journalières, ses souvenirs de tous les momens, pour faire paroître moins triste le sentier pénible de la vie.

« 2° A d'autres époques, la protection accablante de l'Etat comprimoit et étouffoit, au lieu de la seconder, l'énergie de l'Eglise établie. On avoit peine à comprendre alors que l'Eglise pût agir indépendamment du pouvoir civil. On regardoit l'Etat comme l'ami et l'allié le plus sûr de l'Eglise. Tous deux sembloient unis par des liens indissolubles. Aujourd'hui cette amitié est refroidie; une séparation ou un divorce pourroient aisément se faire, comme dans le cas, par exemple, où les hommes politiques s'opposeroient aux mesures nécessaires au bien-être religieux du pays.

« 3° Mais, pour en venir à *un point* plus intimement lié à la question, il me semble que les avances aujourd'hui faites sont moins entachées qu'à toute autre époque antérieure de toute considération mondaine, de l'esprit de *marché*, ou, pour me servir d'une expression plus douce, d'une trop grande ardeur à s'assurer des conditions avantageuses. D'un côté, on ne peut plus, par la promesse d'un adoucissement à la persécution des catholiques en ce pays, essayer d'obtenir de l'Eglise romaine des concessions peu d'accord avec sa dignité; et de l'autre, l'Eglise anglicane ne se trouve point en un état de violente oppression temporelle, qui puisse engager ses membres à chercher, sous le prétexte d'unité religieuse, l'appui d'une alliance politique avec l'étranger contre ses ennemis domestiques. Les besoins de l'Eglise anglaise, besoins si profondément sentis par les partisans de l'unité, sont d'une nature toute spirituelle : c'est surtout le besoin de cette union elle même et des consolations dont elle est le principe. Aussi suis-je intimement convaincu

le l'on déploiera aujourd'hui plus de le et d'ardeur qu'on ne l'avoit jamais it pour en obtenir le bienfait.

« 4° Je crois trouver une autre garantie ontre les anciennes chances de mauvais uccès, dans la forme même que le désir e l'unité a revêtue. C'est dans un esprit l'humilité et de confession que les amis le l'unité expriment leurs vœux. Ils ne emandent point à traiter cette affaire omme offrant des avantages égaux aux eux partis. Ils ont la conscience que la osition de leurs frères séparés est déplorable, qu'ils ont fait des pertes immenses, qui seroient réparées par nous; que, dans e fait même de leur séparation, il y a de ortes apparences contre eux, et que le rétablissement de l'union avec le Saint-Siége redonnera une vigueur et une énergie nouvelle à une existence maladive et langnissante. De tels hommes doivent être disposés à ne reculer devant aucun des sacrifices de sentimens personnels qui peuvent être nécessaires pour assurer le succès de leur sainte entreprise. Et ici encore je suis obligé de m'abstenir de produire des preuves et des exemples qu'il n'est pas encore temps de publier.

« 5° Il est une autre circonstance qui me paroît promettre davantage encore. Votre Seigneurie la trouvera dans le plan du mémorable Traité, n° 90; plan conçu et concerté avec MM. Warde et Oaklay, et avec le docteur Pusey lui-même : je veux parler de la méthode adoptée de mettre, par voie d'explication, leurs doctrines en harmonie avec les nôtres. Un prêtre étranger a signalé à notre attention un document précieux : c'est une *Réponse de Bossuet au Pape.* Ayant été consulté sur le meilleur moyen de réconcilier au Saint-Siége les adhérens de la confession d'Augsbourg, le savant évêque fait observer que, la Providence ayant permis que beaucoup de vérités catholiques fussent conservées dans cette confession, il falloit profiter de cette heureuse circonstance, et demander, *non pas des rétractations*, mais des explications qui fissent concorder cette confession avec les doctrines catholiques. Eh bien! la voie a été préparée à l'adoption de cette méthode, quand on a démontré que les *Articles* les plus difficiles sont susceptibles d'une interprétation qui leur ôte tout caractère de contradiction avec les évêques du concile de Trente. On peut suivre la même méthode en d'autres points; et ainsi l'on épargneroit aux individus de graves inquiétudes, et à l'Église de grandes difficultés. »

Mgr Wiseman voudroit ne rien dire des difficultés qui peuvent, qui doivent même s'opposer à l'exécution de cette grande œuvre : mais, s'il les omet, il s'expose à être traité de visionnaire et d'enthousiaste, qui ferme les yeux pour ne pas voir l'inanité de son rêve. Il ajoute donc :

« L'ennemi de tout bien ne laissera point se terminer nos divisions et nos querelles sans tenter de nombreux et puissans efforts pour les prolonger encore. Nos passions et nos vices feront souvent échouer nos tentatives. Il n'y a pas de doute que des considérations d'intérêt, d'un caractère plus mondain, ne traverseront nos efforts; quelques personnes aussi interviendront avec des vues moins élevées et moins pures; et le grand contradicteur de toute œuvre bonne et sainte, le monde, avec sa froideur et son indifférence, avec ses railleries et ses sarcasmes, ses maximes mauvaises et son faux amour de la liberté, avec son horreur de toute contrainte nouvelle et sa haine de toute vertu austère, soulèvera contre nous un parti puissant et une armée d'ennemis. Ajoutez que nous aurons à combattre des obstacles d'une nature plus sérieuse : scrupules sincères à l'égard de certaines pratiques, répugnance à renoncer à certaines formes, questions compliquées touchant les arrangemens hiérarchiques, les saints ordres et la discipline cléricale, et une foule d'autres questions qu'il est inutile de prévoir ici, parce qu'elles se montreront assez tôt d'elles-mêmes. Mais en

voilà assez pour prouver que ce n'est point avec les yeux d'un enthousiaste que je regarde l'avenir.

« La route est triste et désolée. La terre promise est au-delà du désert, désert d'âpres montagnes et de plaines sablonneuses, les unes et les autres également difficiles à franchir pour des raisons différentes, exigeant celle-ci une pénible et infatigable persévérance, celle-là une énergie à toute épreuve. Là sont les serpens de feu et les rusés séducteurs, les prophètes de malédictions et les géans armés ; les solitudes arides et les sources amères; là nous attendent les désappointemens, les murmures, les défections : plus d'une fois peut-être les tables seront jetées à terre et brisées, et récrites encore. Enfin l'on peut mourir au sommet du Nébo, déjà embrassant du regard, mais sans espoir de la posséder jamais, la terre de promission où coulent le lait et le miel. Grâces à Dieu, la manne ne nous fera point défaut, ni l'espoir et la confiance au Dieu Seigneur d'Israël. Nous porterons avec nos frères le poids du travail et de la fatigue ; nous combattrons, nous prierons avec l'Eglise de Dieu, et nous laisserons entre ses mains bénies le succès et la récompense. Notre voie, après tout, ne sauroit être plus laborieuse, plus difficile que celle des apôtres, qui nous ont devancés ; ni notre sentier plus épineux que celui du Seigneur. Or le disciple n'est pas meilleur que le maître. »

Voici les bienfaits qui résulteroient de la réunion :

« Que le retour de ce pays, c'est-à-dire de l'Eglise établie, à l'unité catholique, mît fin à la dissidence religieuse et aux discordes intérieures, je ne saurois en douter. La population seroit formée à des mœurs plus pures par deux puissans moyens : dans les campagnes, par l'influence du clergé paroissial ; dans les villes et les districts manufacturiers, par les ordres monastiques. L'expérience a aujourd'hui montré que les peuples des campagnes sont prêts à recevoir sans murmure et même avec plaisir les enseignemens catholiques proposés par les théologiens d'Oxford, et même plus encore, pourvu qu'ils leur soient présentés par le canal régulier des instructions paroissiales. Ajoutez la splendeur et la majesté du rituel catholique, la variété sublime des différens services, les offices si touchans propres aux diverses saisons de l'année, cette sanctification de tous les instans de la vie domestique, et ces établissemens sans nombre consacrés à la charité, et la dissidence tomberoit bientôt réduite en poudre sous l'action paisible du catholicisme ; et ses fragmens ne tarderoient pas à se réunir autour du principe tout puissant d'attraction universelle. Puis envoyez des hommes d'une vie austère et de manières aimables, ceints de la corde d'un saint François, ou portant sur la poitrine le sceau de la passion du Christ, et dans leurs traits les signes de sa mortification (comme les disciples du vénérable Paul de la Croix), des hommes dont le vêtement ne se distingue de celui des pauvres qui les entourent, ni par la beauté du tissu, ni par une pauvreté affectée, mais dont le costume est à la fois majestueux et humble : pieds et têtes nues, tenant à la main l'emblème de la rédemption, qu'ils prêchent le jugement, la mort, les châtimens futurs, la pénitence, la justice et la chasteté, et on les écoutera avec crainte et respect ; et nous verrons des prodiges de réforme, et une foi pure engendrera des mœurs plus pures ; et la conversion du cœur entraînera la conversion de l'esprit.

Le prélat termine par ces mots :

« Mais il est temps de conclure, et d'offrir à Votre Seigneurie mes sincères excuses pour la longueur de cette lettre, et pour l'imperfection des renseignemens qu'elle contient. La confiance me reste que personne, quelque éloigné qu'on puisse être de partager mes opinions, ne refusera de s'unir à moi dans l'offrande journalière de ferventes supplications au Dieu de paix, pour qu'il daigne diriger nos sentimens et nos actes vers l'accom-

lissement de ce grand et noble but. Intéressons l'Eglise entière en notre faveur. Le gage le plus certain que nous puissions avoir que Dieu veut accorder une grâce, c'est qu'il inspire à son épouse de lui en faire la demande. Le sceptre d'or sera tendu vers elle, au moment où elle s'avancera, priant pour sa vie et celle de son peuple. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a rapporté de son voyage un miroir de métal antique d'une grandeur extraordinaire, et qui est soutenu par une figure reposant sur un piédestal à trois pieds. Cet ouvrage d'art est regardé par le peu de personnes qui ont été admises à le voir, comme l'un des plus précieux restes de l'art étrusque. Il est destiné à orner le nouveau musée fondé par le Pape, auquel il a été offert par M. le comte Casuccini de Chiusi, qui est en possession d'un superbe musée d'objet d'art étrusques.

PARIS. — Le ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux préfets *une circulaire* sur les prisons départementales. Cette lettre, qui porte la date du 30 octobre, contient deux passages qui intéresseront nos lecteurs.

A l'occasion du personnel administratif, le ministre dit aux préfets :

« Depuis quelques années, des corporations religieuses des deux sexes se sont vouées à la réforme morale et disciplinaire des prisons. J'apprécie tout le bien qu'elles peuvent faire, mais je tiens à être toujours informé des conditions que ces corporations mettront à leurs services. Il convient que vous preniez pour base des conventions de cette nature que vous pourriez avoir à passer, sous la réserve de mon approbation, les dispositions de mon arrêté du 22 mai dernier, portant réglement du service des Sœurs religieuses dans les maisons centrales. »

Plus loin, le ministre parle en ces termes du régime moral et religieux des prisons :

« J'ai dit, monsieur le préfet, dans mon instruction du 9 août dernier, qui accompagne le programme pour la construction des prisons départementales, suivant le système de l'emprisonnement individuel, quelle importance le gouvernement du roi a toujours mise à l'exercice du culte dans les maisons d'arrêt et de justice. Un aumônier de la religion catholique devra être attaché à chaque prison, et j'ai réglé ses attributions au paragraphe 8 du chapitre I[er], dont les dispositions sont communes aux ministres des autres cultes (article 54). La messe sera célébrée tous les dimanches, ainsi que les jours de fêtes religieuses conservées, et une instruction sera faite aux détenus, une fois par semaine au moins (article 50).

» Je ne me suis pas laissé arrêter, monsieur le préfet, par cette objection faite avec une certaine insistance, que l'exercice du culte et l'instruction religieuse étoient sans utilité et sans objet dans des prisons principalement occupées par des prévenus, puisque l'administration n'a point à s'occuper de leur amendement, et qu'ils échappent, sous ce rapport, à toute action de sa part. L'absence de tout culte dans des établissemens publics, où tant de consolations sont à donner, où tant de courages peuvent être affermis par la parole évangélique, n'étoit pas possible. Ceux qui voudroient exclure de nos maisons d'arrêt les signes du catholicisme et ses cérémonies oublient surtout que c'est le droit de tout prévenu de demander, d'exiger, en quelque sorte, qu'on le mette à même de remplir les devoirs de sa religion. Ce qu'il feroit sous ce rapport dans l'état de liberté, il doit pouvoir le faire dans la prison, si telle est sa volonté. Si cette satisfaction lui est refusée, il est fait violence à ses croyances religieuses dans ce qu'elles ont de plus libre et de plus respectable. C'est bien assez qu'il faille mettre de nombreuses restrictions à l'exercice de sa volonté et à

sa manière de vivre : n'allons pas au-delà, et laissons-lui la faculté d'observer les préceptes les plus impérieux de sa religion.

» Le réglement garde le silence sur ce point. Il veut que les condamnés catholiques y soient tous conduits, et qu'ils assistent à l'instruction religieuse (art. 117); c'étoit le droit de l'administration. Il n'étoit pas besoin de déclarer que les prévenus et les accusés sont libres d'assister à la messe ou de ne pas l'entendre; c'est leur droit.

» Comme mesure d'ordre, et aussi comme moyen de moralisation, le réglement prescrit l'établissement, dans chaque prison, d'un dépôt de livres dont vous aurez à faire le choix. Aucun autre ouvrage ou imprimé quelconque ne pourra être introduit dans la prison, soit pour les condamnés, soit pour les prévenus, sans votre autorisation (art. 120). C'est là, monsieur le préfet, une chose essentielle que vous aurez à régler. Ne permettez jamais l'introduction d'aucun livre où la religion et les mœurs ne seroient pas respectées; le mal, vous ne pouvez l'ignorer, se propage plus rapidement encore dans les prisons que dans la société. »

Nous savons gré au ministre de ce langage.

Il nous arrive de signaler quelquefois les torts de l'administration. Ainsi, dans notre dernier numéro, nous avons dû blâmer sévèrement la distribution, autorisée dans Paris, d'un écrit dont le titre seul est un outrage à la religion.

Il nous est plus doux de n'avoir, comme aujourd'hui, qu'à exprimer des éloges.

Diocèse de Marseille. — Une œuvre de régénération morale et religieuse vient de s'accomplir à La Ciotat, où M. l'abbé Guyon a prêché une retraite spirituelle. Cet orateur, dont le zèle apostolique a fait tant de merveilles dans toute la France, a vu les cœurs les plus durs se briser, et les plus indifférens se réveiller à sa parole. Chacun s'est empressé de faire la paix avec le ciel, et quatre confesseurs pouvoient à peine suffire à entendre les regrets et à distribuer les pardons. Le dimanche 31 octobre, plus de deux mille personnes, parmi lesquelles on comptoit six cents hommes, ont pris part au banquet divin, dont elles s'étoient abstenues depuis plusieurs années. C'est le tiers de la population, car La Ciotat ne compte que 6,000 habitans de tout âge. Les haines les plus invétérées, les divisions de toute espèce ont disparu de la ville, où l'expression du pardon s'est bien souvent fait entendre au milieu même des prédications. Telles sont les merveilles de la religion, tels sont les sentimens dont elle anime les cœurs! Que les ennemis des idées chrétiennes se réconcilient avec elles : nos rêveurs de perfectionnement croiroient-ils, de bonne foi, nous procurer des améliorations plus réelles et plus consolantes?

Diocèse de Nantes. — Ces jours derniers, a eu lieu, en présence de Mgr de Hercé, qu'entouroit un nombreux clergé, la fonte de huit cloches pour la cathédrale de Nantes. Elles doivent être bénites par le pontife, et présentées à la bénédiction, la première, au nom du département; la seconde, de la ville; la troisième, des propriétaires; la quatrième, des négocians armateurs; la cinquième, des commerçans; et la sixième, des corps d'états et métiers. Les deux dernières sont d'anciennes cloches refondues.

ANGLETERRE. — Nous avons annoncé la conversion d'un ecclésiastique anglican, frère du colonel Sibthorpe, membre du parlement pour la ville de Lincoln. Mgr Wiseman, évêque de Mellipotamos, et

coadjuteur de Mgr Walsh, a reçu l'abjuration de ce ministre, dans la chapelle du collége de Sainte-Marie, à Oscott. Le prélat étoit assisté de M. l'abbé Spencer, un des directeurs du collége, qui est aussi ministre anglican converti.

Voici une lettre d'Oscott, qui confirme cette consolante nouvelle :

« Le révérend M. Sibthorpe est arrivé ici il y a quelques jours, afin d'examiner d'une manière approfondie quelques points du dogme catholique. Il a eu de nombreuses conférences avec Mgr Wiseman et M. l'abbé Spencer. Ses méditations n'ont pas été stériles : le ciel les a bénies. Après s'être éclairé sur notre religion, il a fait sa profession de foi catholique dans notre chapelle, et a eu la consolation de recevoir le lendemain, de la main du pontife, la sainte Eucharistie. Il se dispose à nous quitter pour aller mettre ordre à ses affaires, dans le but de revenir ensuite au milieu de nous pour faire des études théologiques, et se préparer ainsi à exercer le divin ministère.

» Je puis vous donner comme certain que cette conversion n'est que le prélude de plusieurs autres qui ne tarderont pas à être connues du public, et qui étonneront beaucoup le monde protestant dans notre pays.

» Vous ne sauriez croire quel prodigieux effet produisent ici les conversions des personnages haut placés dans la société. »

ESPAGNE. — Le jour de Notre-Dame du Rosaire, pour la première fois depuis six siècles, le chœur de la cathédrale de Plasencia, élevée par la main de Ferdinand, vainqueur dans la bataille de Las Navas de Tolosa, a été vu sans chanoines, sans dignitaires : toute sa pompe se bornoit aux chapes d'or de trois bénéficiers qui n'avoient pas voix au chapitre. Cela tient à ce que les dignitaires avoient refusé de livrer les biens de l'Eglise : sur leur refus, ils avoient été mis en état d'arrestation, incriminés, jugés et condamnés à diverses peines.

— Le chapitre de Salamanque n'a opposé aucune résistance à l'exécution de la loi de spoliation. En recevant les ordres de l'intendant, il a désigné, en séance extraordinaire, son vice-doyen et les surintendans de ses finances pour assister aux opérations de la commission fiscale. Mais, protestant avec dignité contre la violation du droit canonique et civil, il a ainsi formulé sa déclaration authentique :

« Le chapitre de la sainte Eglise cathédrale de Salamanque, exact observateur des lois, s'incline avec respect devant la loi même qui, méconnoissant les titres les plus respectables, l'exproprie de ses biens. En vertu desdits titres qui constituoient la propriété de l'Eglise et le patrimoine des pauvres, le chapitre est seul dépositaire de cette propriété inviolable et sacrée; il ne peut méconnoître les canons et dispositions ecclésiastiques qui s'opposent à l'expropriation ordonnée.

» Dans ce pénible conflit, le chapitre, n'ayant d'autre pouvoir que celui de protester pour se conformer autant qu'il est en lui à ce que prescrivent les lois des conciles, déclare solennellement qu'il ne lui est pas possible de consentir à l'occupation de ses biens, et il les réclame en la forme autorisée par nos lois.

» Salamanque, fait en chapitre, 30 septembre 1841. »

Non-seulement on dépouille l'Eglise de ses biens; mais on proscrit ses titres et ses emblèmes, témoin la mesure prise à l'égard des ordres militaires. Un arrêté royal du 22 septembre a interdit le titre de *Frey* que l'on donnoit aux ecclésiastiques de ces ordres, et a supprimé en même temps l'antique usage de porter sur le manteau la croix ou l'habit qui en sont les signes distinctifs. Cette mesure a été combattue par les représentations du prieur de Ma-

gacela, dignitaire de l'ordre d'Alcantara, prélat mitré avec juridiction honorifique sur le territoire de Serena, dans l'Estramadure.

— Le *Catholique* vient de subir un procès, à l'occasion de la déclaration de l'évêque de Calahorra qu'il avoit publiée, et que le promoteur fiscal a signalée comme une œuvre de perversité et de rébellion. M. Pacheco, champion éloquent des droits de l'Eglise dans le congrès, a présenté la défense du *Catholique* devant le juge de Madrid. Il a tout à la fois vengé la déclaration du prélat et maintenu le droit que le journal avoit eu de la publier. Une sentence inique n'en a pas moins condamné le gérant du *Catholique* à une année d'emprisonnement dans une forteresse et aux frais du procès, qui s'élèvent à près de six mille réaux.

SUISSE. — Un conseil ecclésiastique catholique vient d'être formé par le gouvernement du canton d'Argovie. Il aura, de concert avec le conseil scolaire, la direction de l'enseignement religieux, et il s'entendra avec les autorités ecclésiastiques supérieures pour l'introduction des livres religieux dans les écoles, livres qui devront être soumis à l'examen du petit-conseil.

CANADA. — Le 1er octobre, à la suite d'une retraite, la cérémonie de la rénovation publique des vœux de baptême a eu lieu à quelques milles de Montréal. Elle s'est faite en plein air, plus de 5,000 personnes n'ayant pu pénétrer dans l'église. Mgr de Nancy a prêché environ deux heures : l'émotion et l'enthousiasme étoient à leur comble. Il a ensuite donné un avis relatif à l'établissement de la société de tempérance, et tous les hommes à peu près ont levé leurs chapeaux en l'air en témoignage qu'ils vouloient y entrer.

On parle de plusieurs conversions de protestans. Ils venoient en général entendre Mgr de Nancy avec assiduité, et ils lui donnoient des marques de confiance.

Le prélat devoit assister à l'ouverture de l'église de New-York, à l'édification de laquelle il a contribué de ses propres deniers pour une somme considérable. Il s'embarquera du 8 au 15 novembre pour revenir en France.

ÉTATS-UNIS. — La cathédrale, commencée il y a déjà plusieurs années, à Vincennes, dans l'Indiana, a été solennellement consacrée le 8 août, sous l'invocation de Saint François-Xavier, par Mgr de la Hailandière, évêque de Vincennes, assisté de presque tout le clergé du diocèse. Les PP. Gatel et Larkins, Jésuites, montés sur une plate-forme, en dehors de l'église, ont adressé des sermons en français et en anglais à un nombreux auditoire. La grand'messe a été célébrée par l'évêque de Cincinnati. Le clergé et les fidèles s'étoient attendus à voir aussi Mgr Flaget : mais le pieux évêque de Bardstown, qui travaille depuis environ cinquante ans dans les missions des Etats-Unis, a été retenu par la longueur et le mauvais état du chemin, par son grand âge et la foiblesse de sa santé.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

D'après ce que les journaux publient sur l'état de la fortune de Marie-Christine, le décret par lequel Espartero vient de lui retirer sa pension de reine douairière, ne sera pour cette princesse qu'une petite plaie d'argent, dont elle ne mourra pas. Mais il y a dans cette affaire une partie plus grave qu'on ne peut s'empêcher de noter, afin de laisser aux révolutions leur caractère de moralité : c'est que les actes du régent d'Espagne appar-

ment à Isabelle II, et qu'Isabelle II est fille de Marie-Christine.

Cela donne aux faits de notre époque ur véritable couleur, et les rend excessivement curieux sous le rapport des études historiques. La fille proscrivant et dépouillant sa mère, comme celle-ci a proscrit et dépouillé son beau-frère ; voilà ce qui est véritablement instructif et de bonne école pour les particuliers dont les idées ont à se régler sur ces leçons de morale. Encore quelques exemples pareils, soit en Espagne, soit ailleurs, de la part des familles royales ; et l'autorité monarchique retrouvera ce qu'elle a perdu de respect dans l'esprit des peuples.

PARIS, 10 NOVEMBRE.

Par ordonnance du 6 novembre :

M. Nogues, conseiller à la cour royale de Metz, est nommé conseiller à cour royale de Rouen, en remplacement de M. Hubert, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire ;

M. Pierre Grand, substitut à Rouen, est nommé conseiller à la cour royale de Metz ;

M. Capelle, conseiller à la cour royale de Limoges, est nommé conseiller à la cour royale de Montpellier, en remplacement de M. Campredou, décédé ;

M. de Gaujal, vice-président du tribunal de Tulle, est nommé conseiller à la cour royale de Limoges ;

M. de Verninac, président du tribunal de Rochechouart, est nommé président du tribunal de Tulle, en remplacement de M. Lacombe, décédé ;

M. de Lamirande, juge à Tulle, est nommé vice-président du même tribunal ;

M. Mesureur, juge d'instruction à Saint-Pol, est nommé président du tribunal de Rochechouart ;

M. Meynard, juge-suppléant à Tulle, est nommé juge au même tribunal ;

M. Massot, procureur du roi à Perpignan, est nommé avocat-général, à la cour de Montpellier, en remplacement de M. de Saint-Paul, décédé ;

M. Robert-Chenevière, substitut du procureur-général près la cour royale de Bourges, est nommé avocat-général à la même cour ;

M. Pascaud, substitut du procureur du roi à Bourges, est nommé substitut du procureur-général près la cour royale de la même ville.

M. Chalon, procureur du roi à Vesoul, est nommé procureur du roi à Besançon, en remplacement de M. Bouverey, décédé.

— M. le baron de Vaux, auditeur de première classe au conseil d'Etat et sous-préfet de Châteaudun, et M. Senac, chef de la division du commerce intérieur et des manufactures au ministère de l'agriculture et du commerce, sont nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire.

— Un journal ministériel donne l'état suivant de notre marine :

« Nous avons aujourd'hui, dans la Méditerranée, 13 vaisseaux de ligne : *Océan, Souverain, Friedland, Montebello, Jemmapes, Hercule, Inflexible, Santi-Petri, Diadème, Alger, Généreux, Trident, Ville-de-Marseille* ; deux frégates : *Calypso, Médée* ; six corvettes et bricks : *Cornaline, Brillante, Créole, Alcibiade, Bougainville, Flèche* ; un bâtiment à vapeur : *Achéron*.

» Six vaisseaux de ligne : *Suffren, Jupiter, Scipion, Triton, Iéna, Neptune*, vont mouiller en rade de Brest.

» Nous avons encore à la mer, et armés, 14 bâtimens : *Belle-Poule, Didon, Uranie, Andromède, Atalante, Néréide, Vénus, Danaé, Gloire, Reine-Blanche, Erigone, Thétis, Africaine, Armide*.

» Nous avons en outre armés : 20 corvettes de 30 à 16 ; 32 bricks de 20 à 10 ; 38 bâtimens de flottille ; 28 corvettes de charge et gabarres, et 30 bâtimens à vapeur. »

— On lit dans la *Sentinelle de Toulon* :

« La nouvelle du congédiement des marins de la flotte ayant 36 mois de service à bord des bâtimens de l'Etat, se trouve

pleinement confirmée. Par suite de cette mesure, il est des vaisseaux qui perdent plus de 300 hommes. Nous craignons bien maintenant que ce ne soit là le prélude du désarmement, car, en supposant que telle ne fût pas l'intention du gouvernement, il faudroit un temps infini pour former de nouveaux équipages.

« On parle déjà, mais ce n'est encore qu'un bruit, de l'envoi de deux autres vaisseaux à Brest. »

— La chambre de commerce de Nantes vient d'adresser au ministre du commerce une lettre sur la question des sucres.

— Lord Cowley, le nouvel ambassadeur anglais, est arrivé avec sa famille à Paris.

— M. de Palhen, ambassadeur de l'empereur de Russie à Paris, est parti aujourd'hui pour Saint-Pétersbourg. Il doit être de retour dans les premiers jours de 1842.

— M. de Naylies, ancien magistrat, nous communique un trait de bienfaisance de M. le duc de Bordeaux. Une dame veuve, âgée, infirme, orpheline d'un père qui avoit servi sous les trois Condé, ayant exposé sa triste situation à Henri de France, ce jeune prince vient de lui envoyer 100 fr., en exprimant son regret et sa douleur de donner si peu, à cause de la multiplicité des demandes qui lui sont adressées.

— Le projet d'établissement de conseils de prud'hommes à Paris a mis en mouvement, dit un journal, un grand nombre de solliciteurs qui pensent que le gouvernement va pouvoir disposer de places de secrétaires et de greffiers de ces conseils. Aux termes du décret du 11 juin 1809, ce sont les conseils et non les ministres qui disposeront de ces places ; l'autorité restera entièrement étrangère aux choix qui seront faits, si l'institution parvient à triompher des difficultés qu'elle rencontre.

— Les pièces de procédure de l'affaire Quénisset, telles que : interrogatoires des accusés, dépositions de témoins, etc., ont été envoyées à l'imprimerie royale. La commission d'instruction est convoquée demain au Luxembourg pour entendre le rapport qui, immédiatement après, sera livré à l'impression.

— Hier, on parloit à la Bourse de la déconfiture de M. Bonnet, le plus jeune des agens de change, qui, dit-on, a disparu laissant un déficit peu considérable. On annonce aussi la suspension de paiement d'une des plus anciennes maisons de Mulhausen, MM. H.... L... et H...., fabricans de toiles peintes. Le passif de cette maison est évalué à plusieurs millions.

— Dans une rixe survenue lundi entre des ouvriers civils employés aux travaux du fort de Noisy-le-Sec, un de ces malheureux contre lequel s'acharnoient trois de ses adversaires, a été tellement maltraité à coups de talons de bottes et de souliers ferrés, qu'il n'a pu être relevé que mourant. Le maire de la commune de Romainville, après avoir fait donner les premiers secours au blessé, a procédé rapidement à une enquête par suite de laquelle quatre compagnons maçons ont été arrêtés.

— La Seine est tout-à-fait rentrée dans son lit.

— Depuis quelques jours le froid se fait sentir ; le thermomètre centigrade est descendu l'avant-dernière nuit à 3 degrés au-dessous de zéro.

— On parle de décorer le pont des Saints-Pères de quatre statues, représentant la ville de Paris, la Seine, l'Industrie et l'Abondance. M. Petitot, sculpteur, membre de l'Institut, auroit déjà, dit-on, modelé ces quatre figures.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le jury d'expropriation de Seine-et-Oise vient de résoudre les difficultés qui arrêtoient, depuis plus de huit mois, la compagnie du chemin de fer de Rouen dans l'exécution de ses travaux.

— Un journal annonce qu'on a rétabli à l'extérieur et tout autour du château de Versailles, et sur les portes des grilles des anciennes casernes des gardes-du-corps

s écussons fleurdelysés que la révolution juillet avoit fait disparoître.

— Le pont de Triel (Seine-et-Oise) a été visité ces jours derniers par Mme Montgolfier, âgée de cent sept ans, veuve de un des frères Montgolfier, les célèbres inventeurs des aérostats. Cette vénérable dame, accompagnée des notables de Triel, voulu admirer l'œuvre de MM. Séguin, ses deux petits-fils, et, malgré son grand âge, elle a fait cette promenade à pied, et avec la plus grande facilité.

— Le tribunal de simple police de Laon (Aisne) a condamné à 8 fr. d'amende et aux dépens un individu qui, lors de l'incendie d'une meule dans le faubourg de cette ville, avoit refusé de prendre part aux travaux ayant pour objet l'extinction du feu.

— On n'a pas oublié l'affaire des bâtimens à vapeur *le Phénix* et *le Britannia*. On sait que ce dernier, déclaré coupable de l'abordage, fut livré à la compagnie française par ses propriétaires, qui, condamnés à 700,000 fr. de dommages-intérêts, ont entendu se libérer par l'abandon du navire et du fret, et que, depuis quatre mois, il attendoit dans les bassins du Havre que son sort fût fixé. Les démarches tentées à cet égard ont eu un plein succès, et M. le ministre des finances vient de rendre une décision qui autorise *le Britannia* à jouir du bénéfice de tous les droits attachés à la francisation.

— La ville de Bolbec (Seine-Inférieure) vient d'être le théâtre d'une déplorable catastrophe. Le 5, vers quatre heures de l'après-midi, les ouvriers de M. L...., maître charpentier, travailloient à la construction d'une nouvelle machine, située au vivier de Fontaine, quand tout à coup quatre d'entr'eux, entraînés par la chute d'un sommier, furent précipités de toute la hauteur du bâtiment sur le sol, où ils furent atteints par ce même sommier, retombant sur eux de toute sa pesanteur.

Deux de ces malheureux ont été relevés morts. Le troisième, dont la position laisse de graves inquiétudes, et le dernier, moins dangereusement blessé, ont été, dans la soirée, transportés à l'hôpital où les soins que leur état réclame leur sont prodigués.

— La cour royale de Douai, après deux séances de débats, vient d'annuler le jugement du tribunal correctionnel de Lille qui avoit condamné MM. Bianchi, Savary et Coffy, pour troubles lors du recensement, à un an ou plusieurs mois de prison, et les a renvoyés tout simplement devant le tribunal de police municipale comme prévenus de tapage nocturne.

— M. Léon de Chaumont, auteur de la *Physiologie du recensement*, précédée d'une ode aux Toulousains, vient d'être condamné à un mois de prison et 1,000 f. d'amende.

— On écrit de Pau, le 5, que, par ordonnance qui vient d'être rendue en chambre du conseil de cette ville, MM. Gasc, Arzac et Roaldès ont été renvoyés en police correctionnelle, comme prévenus d'avoir continué d'exercer les fonctions de maire et adjoints à Toulouse depuis leur révocation.

— Il se fait à Perpignan des réparations importantes dans la partie de l'Hôtel-de-Ville, qui fut bâtie au XIVe siècle pour la loge de commerce. Dans un galetas, sous un tas de débris de meubles, on a trouvé une vieille toile. Par les soins du maire, elle a été nettoyée et examinée, et cette toile s'est trouvée un magnifique tableau de Raphaël, représentant la Sainte-Famille. On dit ce tableau du plus grand prix.

EXTÉRIEUR.

Un décret d'Espartero ordonne que l'allocation accordée à Marie-Christine par le budget, cessera de lui être payée. Cette mesure est motivée dans l'acte du régent sur des *considérations politiques* et sur des points de *convenance publique*, qu'il n'explique pas autrement.

— Le brigadier Quiroga y Frias a été fusillé le 3 novembre.

— Pendant son séjour dans les pro-

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3515.

SAMEDI 13 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Mémoires d'un prisonnier d'Etat, par Alexandre Andryane. — 2 volumes in-18.

Cet ouvrage rappelle celui de Silvio Pellico si célèbre sous le titre de *Mes Prisons*, et le complète dans quelques-unes de ses parties. Comme le poète italien, M. Andryane a subi les horreurs d'une longue captivité, et sa foi, ainsi que celle de son illustre ami, s'est ranimée au sein du malheur. Silvio n'a écrit, lui-même nous l'assure, que pour relever le courage de quelque infortuné par le récit des maux qu'il a soufferts, et des consolations que l'homme peut trouver dans les plus grandes adversités. Il a voulu attester qu'au milieu de ses longs tourmens, nulle part il n'a vu l'humanité aussi injuste, aussi peu digne d'indulgence, aussi pauvre de belles ames qu'on a coutume de la représenter. Il a voulu enfin inviter les cœurs nobles à se défendre de haïr, mais au contraire à aimer tous les hommes.

On ne peut qu'applaudir à de tels sentimens : ils sont beaux, nobles, chrétiens, et ils ne manquent pas au livre de M. Andryane. Lui aussi nous fait quelquefois aimer ses geôliers, raconte des traits touchans de leur humanité, et nous réconcilie avec une classe de la société où l'on n'est guère tenté d'aller chercher des exemples de bonté, de douceur et de modération.

Mais ce n'est pas ce seul motif qui a conduit la plume de notre auteur.

Ne craignant point d'attirer sur sa famille ou sur ses amis les rigueurs du gouvernement autrichien, il a cru qu'il étoit de son devoir, après la libération de ses compagnons d'infortune, de rompre le silence que les Italiens, dit-il, sont forcés de garder par position. Il faut donc nous attendre à une appréciation sévère des agens et des employés autrichiens lors des troubles de l'Italie, et M. Andryane n'y fait faute. Il y a même, je lui en demande pardon, trop de politique dans ses *Mémoires*, et je ne serois pas étonné d'apprendre que la religieuse modération de Silvio Pellico, sa réserve, son silence pieux ont fait à l'Autriche plus de mal que les récriminations amères de notre auteur et ses plaintes éloquentes. Je n'ai pas à justifier ou à condamner la politique de Vienne. Ceux qui veulent examiner attentivement les pièces de ce grand procès, et juger avec connoissance de cause, doivent lire l'ouvrage du comte Ferdinand dal Pozzo, ancien maître des requêtes et premier président de la cour impériale de Gênes : *Du bonheur que les Italiens peuvent et doivent se procurer sous le gouvernement autrichien*. Nous croyons l'auteur parfaitement sincère et désintéressé dans ses conseils. Toutefois, ceux même qui ne partagent pas les opinions politiques de M. Andryane ne pourront qu'être émus des cruelles douleurs qu'il a si courageusement supportées, et qu'il raconte avec un talent très-remarqua-

ble et une ame supérieure à son talent.

J'accorde que le projet des libéraux Italiens de réunir tout leur pays sous un même gouvernement étoit un rêve qui ne se réalisera pas de long-temps. Depuis la chute de l'empire romain, la Péninsule a toujours été divisée en une multitude de petits Etats indépendans, et souvent ennemis. Jamais ils n'ont pu s'entendre : comment pourroient-ils se réunir aujourd'hui avec cette fièvre d'indépendance que chacun veut pour lui seul, cette divergence d'idées, ces habitudes sociales tout-à-fait différentes dans les diverses contrées de l'Italie? Mais étoit-il juste de condamner à mort un étranger, et ensuite de commuer la peine capitale en la prison dure, pour toute la vie, dans la forteresse du Spielberg, quand on n'avoit à lui reprocher qu'une simple intention, un projet *sans commencement d'exécution*, abandonné même? M. Andryane n'a pas de peine à faire partager à ses lecteurs le douloureux intérêt qui s'attache à sa longue captivité. Ses récits sont pathétiques et entremêlés de réflexions pleines d'ame et de sensibilité ; dans plusieurs endroits, la douleur et la pitié sont portées au plus haut degré. Peut-être l'auteur prodigue-t-il quelquefois ses couleurs et ses images avec une profusion et une abondance qui nuisent à l'effet, et ne sait-il plus s'arrêter quand il nous offre des tableaux conformes à ses affections. Rien ne doit prescrire contre le grand précepte que le législateur romain nous a imposé dans son Art poétique :

Scribendi rectè sapere est principium et fons.

Ces défauts ne déparent point le Journal où M[me] Andryane racont aussi les malheurs d'un frère chéri et les nobles efforts qu'elle fit pou obtenir sa grâce. Là tout est simple touchant, naturel, et si bien sent qu'elle fait partager toutes les émotions qui déchirent et réjouissen tour à tour son cœur : on s'identif avec ses douleurs et ses espérances Elle part de Paris pour aller à Milan implorer de l'empereur d'Autriche la délivrance du pauvre prisonnier.

« Le postillon, dit-elle, a passé près d tours de Notre-Dame au moment où soleil les éclairoit... Il me sembla qu en sortoit un rayon qui devoit m'éclaire et me guider pendant mon long voyage !... Vois-tu, ma fille? ai-je dit à ma Louise en montrant la cathédrale... — Oui maman... C'est là que le bon archevêqu prie pour nous... Mon oncle nous ser rendu! »

Cette réponse est bien touchante.

Quelques jours plus tard, elle devoit rencontrer à Milan M. de Quelen qui se rendoit à Rome. « Ah c'est Dieu qui me l'envoie! » s'écrie-t-elle avec un sentiment de joie indéfinissable, en apprenant cett nouvelle. L'archevêque vint la voi deux fois, et voici comme elle ren compte de cette visite :

« Enfin monseigneur est arrivé à la fi du jour, et quoique bien heureuse en retrouvant pour moi ce qu'il y a de mei leur au monde, je suis restée frappée au cœur en le voyant malade, profondéme triste, persuadé de sa fin prochaine, m'exhortant à la résignation, parce qu ne croit pas que je puisse rien obtenir... Hélas! il sortoit de chez l'empereur, avoit causé avec le prince de Metternic et certainement il sait quelque chose d dispositions impériales... Tout ce qu m'a dit m'a ravi mes illusions... Je su anéantie!... Après nous avoir adressé s adieux, après nous avoir bénies, il n

du ton le plus touchant : « Peut-être sommes-nous plus destinés à nous voir sur cette terre; mais si la bonté de ...eu m'appelle à lui, ma première ...ière sera pour votre frère. »

...Non, il ne devoit pas encore mou... le saint prélat : il lui restoit à tra...ser la voie des douleurs, à éton...r le monde par sa profonde cha...é et à appeler sur ceux qui s'é...ent faits gratuitement ses enne...is, les bénédictions et les miséri...rdes du Seigneur.

Il faut aussi lire dans le Journal de ...adame Andryane le récit de son en...evue avec le prince de Metternich. ...e grand politique n'y paroît que ...on, affectueux, portant le plus vif ...ntérêt à ses démarches pour la dé...vrance de son frère, lui donnant les meilleurs conseils, peut-être s'ef-façant un peu pour faire rejaillir le mérite de la bonne action sur l'empereur seul, et répétant plusieurs ...ois avec une grâce charmante à madame Andryane :

« Dites-vous à vous-même, madame, pour votre consolation, que l'estime que nous a inspirée votre caractère constamment vrai a été pour beaucoup dans le succès que vous avez obtenu. »

Madame Andryane lui demande si elle ne sera plus appelée au bonheur de le revoir en France.

« Je ne pense pas, lui répond le prince, que j'y retourne désormais : mais que je vous revoie ou non, dites-vous bien, madame, dans tout le cours de votre vie, que vous avez en moi un ami véritable; que tout ce que vous pourrez me demander vous sera toujours accordé si la chose est en mon pouvoir. »

Puis il lui dit adieu avec les yeux pleins de larmes.

« Pour moi, ajoute madame Andryane, je pleurai bien fort en regagnant ma voiture, en me disant que je ne reverrois plus celui qui fut si bon pour moi ! »

Il y a de très-bons ministres, je crois, dans les gouvernemens représentatifs : je demande s'il y en a beaucoup qui soient plus aimables.

M. Andryane me pardonnera d'avoir parlé un peu longuement d'une sœur qui lui a été si tendrement dévouée, qui lui a ouvert les portes du Spielberg, qu'il aime à proclamer avec effusion sa libératrice, et qui fut sublime de courage et de persévérance pendant dix années entières.

J'ai réservé pour la fin de cet article ce qui m'a paru du plus haut intérêt dans ses *Mémoires*, je veux dire l'histoire de sa conversion, morceau vraiment remarquable, où une grande puissance de dialectique s'allie aux plus heureuses formes du style.

Croyant avoir à se plaindre d'un prêtre qui avoit oublié auprès des prisonniers le caractère de sa mission évangélique, M. Andryane se persuade qu'il faut rejeter comme contraire à la raison, à la justice et à la vérité, un culte qui substitue, en matière de repentir et de réconciliation, l'intervention et l'autorité des hommes à celle bien plus sûre et plus efficace de la Divinité. Dès-lors il devient protestant de volonté.

Il procède d'après ses lumières et ses souvenirs à une analyse des Livres saints et des institutions de l'Eglise, et il rejette non-seulement la suprématie et l'infaillibilité du Pape comme successeur de saint Pierre et chef de l'Eglise, mais encore l'infaillibilité et l'autorité des conciles : le voilà protestant par système.

De cet esprit primitif du protestantisme à une plus grande indépendance dans la liberté d'examen, il n'y a qu'un pas; et ce pas, dit

M. Andryane, fut, hélas! bientôt franchi. Toute intervention entre l'homme pleurant ses fautes et la Divinité miséricordieuse qui l'écoute et le juge, lui paroît présomptueuse et indigne de la majesté de Dieu. Ces paroles du Sauveur: *Prenez et mangez, car ceci est mon corps donné pour vous*, ne lui rappellent qu'un acte de commémoration, et il rejette la présence réelle, et par conséquent le sacrifice de la messe. Il écarte successivement de sa croyance, comme contraires à sa raison et à la justice, l'éternité des peines, l'indissolubilité du mariage, l'impossibilité d'être sauvé dans une autre religion que la religion catholique. Bientôt il porte jusqu'à ses dernières conséquences cette liberté d'examen qui le constitue juge suprême et sans appel de ce qu'il doit croire ou nier, et il aborde les insolubles questions des mystères. Mais ici il faut l'entendre lui-même.

« Ma foi étant ainsi ébranlée dans ses » bases, je ne tardai pas, procédant tou» jours par le même principe de la liberté » d'examen, je ne tardai pas, dis-je, à » m'arroger le droit de rechercher si les » Ecritures, qui commençoient, suivant » moi, par un blasphème contre le plus » bel attribut de Dieu, la bonté, étoient » réellement dans leur ensemble une ré» vélation divine, ou bien seulement une » inspiration première augmentée, défigu» rée suivant l'intérêt, le caprice ou l'igno» rance des hommes. Je reculai d'abord à » la vue des conséquences d'un semblable » examen, puis je m'habituai peu à peu à » attaquer séparément chacune des parties » de ces divins ouvrages où tout se lie, où » tout ne forme qu'une chaîne immense » de faits miraculeux et de preuves irrécu» sables dont on ne peut détacher un seul » anneau sans s'exposer à faire une lacune » fatale dans la voie de la vérité, et à tom» ber à jamais dans les ténèbres du doute » et de l'incrédulité. »

M. Andryane déchire donc page à page les divins Testamens; il porte à la suite des Voltaire et des Gibbon les derniers coups à la religion chrétienne, et Jésus-Christ n'est plus pour lui un Dieu, mais un homme, le plus parfait, le plus vertueux de tous sans doute, mais un homme enfin qui n'avoit d'autre supériorité sur ses semblables que celle de la sagesse et du génie: et il est déiste.

Il n'a pas encore parcouru le cercle logique des erreurs; il perd la dernière ancre de salut qui lui restoit dans un si grand naufrage, la croyance à l'immortalité de l'ame et aux compensations d'une autre vie. Il veut, avec les Tracy et les Bentham, se prouver que le principe de l'utilité est le seul sur lequel on puisse sagement et naturellement fonder la morale des sociétés et celle des individus: d'où il conclut qu'il faut dans ce monde tout soumettre au calcul, et qu'il n'y a *point* de différence essentielle entre la vertu et le vice.

Quelle est la lumière qui va briller sur cet infortuné pour lui faire connoître la profondeur de l'abîme où il s'est précipité? Quelle voix puissante apportera le bonheur dans son cœur flétri? Il a entendu les imprécations des galériens contre un Juif renégat, impie; il s'est jugé semblable à cet homme; il a prié Dieu d'avoir pitié de lui, de le sauver à l'avenir des horribles tourmens de l'incrédulité, et Dieu lui destine un saint prêtre qui va apaiser les orages de son cœur. La lumière et la paix descendent dans son ame si long-temps troublée par le doute et l'irrésolution; il croit, e

a vie est conforme à sa croyance.

Nulle part les conséquences désastreuses du protestantisme ne sont mieux retracées que dans ces pages de M. Andryane, où une première vérité niée l'entraîne jusqu'aux dernières limites de l'erreur. En vain quelques réformés lui écrivent qu'il a méconnu l'esprit du protestantisme, que le véritable protestant interprète la Bible par la Bible elle-même, en implorant les lumières de l'Esprit de Dieu pour la comprendre *à salut.*

« J'ai cherché, répond très-bien M. Andryane, dans mon ame et conscience, à » bien apprécier cette différence, et je » proteste qu'il m'a été impossible d'en » trouver aucune, quant à la conservation » pure et intacte des vérités de l'Evangile, » et quant au maintien de l'unité et de l'invariabilité des dogmes et des croyances » parmi les chrétiens réformés.

» En effet, quelle distinction essentielle » peut-on établir pour l'interprétation du » sens des Ecritures, entre le partisan du » libre examen et celui de l'inspiration de » l'Esprit divin? Ne faut-il pas, en dernière analyse, que tous les deux, l'inspiré comme le rationaliste, aient recours à leur intelligence, à leur raison, » pour étudier et comprendre la Bible? » Et dans les cas douteux, dans les cas de » controverse, ne se trouvent-ils pas dans » la même incapacité d'arriver à une solution satisfaisante et inattaquable, puisque le partisan de l'inspiration de l'Esprit divin, de même que le rationaliste, » ne veut et ne peut laisser, d'après son système, d'autres hommes lui imposer leur » manière de comprendre la parole de vie? »

Ces réflexions sont excellentes, et on pourroit difficilement, après les avoir méditées, élever des doutes sur la foi sincère et pratique de M. Andryane. J'insiste sur ce dernier mot, parce qu'un critique distingué, en rendant compte dans le *Journal des Débats*, des *Prisons* de Silvio Pellico, disoit que ce qu'il aimoit dans la conversion de Pellico, c'est qu'elle n'avoit rien d'extraordinaire, rien de miraculeux, que c'étoit une conversion de notre temps, plus philosophique encore que religieuse, qu'il ne savoit pas, après avoir lu les *Prisons* de Pellico, si celui-ci croyoit à la transsubstantiation, et qu'il s'en inquiétoit peu. Avec un peu moins de légèreté et moins de préoccupation, notre critique auroit vite connu les sentimens du poète italien. Quand Silvio dit : « Je me confessai, je communiai, et reçus l'extrême-onction, » étoit-il luthérien, calviniste, ou philosophe? On a beau faire des phrases attendrissantes ou harmonieuses sur la pensée religieuse, sur le sentiment religieux, sur la philosophie ou la poésie du christianisme, il n'y a qu'une seule manière d'être chrétien : c'est d'être baptisé et de pratiquer la loi de Jésus-Christ. Ce n'est là sans doute qu'une vérité du catéchisme : mais le catéchisme est plus nécessaire qu'on ne pense à nos savans et à nos gens de lettres.

M. Andryane me permettra de lui faire observer, en finissant cet article, que j'ai peine à croire que l'empereur d'Autriche ait dit : « Bossuet et Fénelon sont presque interdits dans » mes Etats. » Certes, ce n'étoit pas une république de Salente que les libéraux Italiens vouloient établir dans leur pays; et il n'est point de monarque absolu qui défendît à ses sujets de bien se pénétrer des principes de la *Politique sacrée* du grand évêque de Meaux, et de les mettre en pratique. On peut consulter là-dessus M. de Metternich.

L'ABBÉ DASSANCE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a reçu, le 25 octobre, en audience particulière, le vicomte de Carreira, envoyé extraordinaire de dona Maria près du Saint-Siége, et le chevalier de Migueis. Le premier a remis entre les mains de Sa Sainteté ses lettres de rappel comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; le second a présenté celles qui l'accréditent en la même qualité près de la cour pontificale.

— Le dimanche, veille de la Toussaint, les premières vêpres ont été chantées dans la chapelle du Vatican. Le jour de la solennité, Sa Sainteté y a assisté, sur son trône, à la messe célébrée par le cardinal Patrizi. Après l'Evangile, M. Christophe Cosandey, élève du collége germanique, a prononcé un discours.

L'après-midi, on a chanté les vêpres des morts, et le lendemain, jour consacré à la commémoration des fidèles défunts, le cardinal Castracane, grand-pénitencier, a célébré la messe de *Requiem*, en présence des cardinaux.

— Trois missionnaires des Etats-Unis viennent d'être élevés par le Saint-Père à la dignité épiscopale. Ce sont : 1° M. Jean-Marie Odin, Lazariste, né à Lyon, et depuis plusieurs années missionnaire du diocèse de Saint-Louis, nommé évêque de Claudiopolis *in part.*, et vicaire apostolique du Texas; 2° M. Pierre-Paul Lefevère, né dans le diocèse de Gand, et depuis long-temps missionnaire du diocèse de Saint-Louis, nommé évêque de Zéla *in part.*, et coadjuteur-administrateur du Détroit; 3° M. Pierre-Richard Kenrick, né en Irlande, et missionnaire du diocèse de Philadelphie, nommé évêque de Drus *in part.*, et coadjuteur de Mgr l'évêque de Saint-Louis.

PARIS. — Le *Temps* paroît révoquer en doute l'érection de Cambrai en archevêché, ou du moins nier qu'on ait eu le droit d'adopter cette mesure. Quant au droit du Pape, nous n'avons pas besoin de l'établir. Quant à celui du gouvernement, il résulte des lois votées lors des arrangemens qui ont suivi le concordat de 1817. En vertu de ces dispositions législatives, non-seulement le ministère est autorisé à solliciter l'érection de la nouvelle métropole, mais il n'a pas besoin de demander aux chambres une allocation spéciale à raison de l'augmentation de traitement du nouveau titulaire. La loi rendue à une époque antérieure a mis les fonds necessaires à sa disposition : il lui suffit de l'appliquer.

Le *Constitutionnel* vient en aide au *Temps* par un article qu'on diroit sorti de la plume de M. Lambert. L'érection d'une nouvelle métropole alarme ce journal, et savez-vous pourquoi? C'est qu'*il ne s'agit de rien moins*, dit-il, *que d'enlever à l'Archevêque de Paris une portion de ses attributions*. Quelle touchante sollicitude! Mgr l'Archevêque de Paris ne se plaint pas d'une mesure aussi utile que convenable : le *Constitutionnel* auroit donc pu se dispenser de mêler le nom du prélat à ses doléances. Ajoutons que, fidèle à sa tactique, ce journal a rattaché à ce premier grief une sortie virulente contre les couvens, contre l'*insatiable ambition* du clergé, etc., et qu'il s'étonne, en terminant sa longue et ridicule diatribe, que pas un des ministres n'ait le courage de protester par sa démission contre de telles énormités. Nous ne dirons pas que le *Constitutionnel* est incorrigible : nous dirons que sa monomanie est incurable.

— On lit dans la *Gazette spéciale de l'Instruction publique* :

« La question relative aux petits séminaires, en ce qui concerne le plein exercice, est à peu près résolue. On comprendra les motifs qui nous font garder le secret sur les principales bases de l'ordonnance préparée par M. Villemain, tant qu'elle ne sera pas définitivement arrêtée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que cette affaire ne tardera pas à se conclure, et qu'il y a lieu d'espérer que M. Villemain aura enfin résolu ce grand problème, soulevé depuis si long-temps, d'une transaction et d'un rapprochement entre les écoles ecclésiastiques et les établissemens universitaires, d'après leurs priviléges respectifs, et les conditions légales qui leur sont imposées. »

— M. l'abbé Richard, troisième chapelain de Bicêtre, vient d'être nommé, par Mgr l'Archevêque de Paris, aumônier de l'hospice des Ménages.

— Le Frère Jean-Baptiste de Frascati, Carme déchaussé, cet admirable architecte du Mont-Carmel, dont quelques journaux avoient annoncé la mort, vient d'arriver de la Terre-Sainte à Paris. Son but est d'intéresser la piété et la libéralité des fidèles en faveur du monastère, qu'il se propose d'entourer d'un mur d'enceinte qui mettra les religieux et les voyageurs à l'abri de l'agression des animaux sauvages. Le Frère Jean-Baptiste, lors de son départ pour la Terre-Sainte, sera remplacé par le Frère Charles dans cette mission, dont tous les amis de la religion voudront assurer le succès.

On est prié d'adresser les dons à madame de Soyecourt, supérieure des Dames carmélites de la rue de Vaugirard.

Diocèse de Beauvais. — Mgr l'évêque de Beauvais va prochainement s'installer dans le nouveau palais qui lui est destiné. Aussitôt après sa sortie du palais actuel, on commencera les travaux qui doivent convertir ce bâtiment en locaux pour la cour d'assises, les tribunaux de première instance et de commerce et la gendarmerie.

Diocèse de Blois. — Une retraite a lieu tous les ans au collége de Pont-Levoy, peu de temps après la rentrée des classes. Elle vient d'être prêchée avec talent par M. Lebrec, grand-vicaire de Coutances, et elle a été close le jour de la Toussaint. Le *Journal de Loir-et-Cher* fait à cette occasion les réflexions suivantes :

« Le monde comprendra peu ce qu'il y a de beau et de touchant dans une retraite, où près de 300 jeunes gens écoutent avec une religieuse attention les paroles d'un prêtre, et où plus de 150 de ces mêmes jeunes gens, pour couronner cette retraite, viennent pieusement s'asseoir à la table sainte; le monde comprend peu les émotions de la piété. Mais, s'il nous demande à quoi bon ces exercices qui semblent plutôt convenir à un séminaire qu'à un collége, nous lui répondrons : c'est que la religion ne convient pas à tel ou tel homme en particulier; elle est de tous les temps et s'adresse à tous les hommes. A Pont-Levoy, elle préside à tous les travaux, et le pieux directeur de cette maison ne veut pas seulement qu'elle tienne le premier rang dans l'enseignement de Pont-Levoy, mais qu'elle soit encore profondément gravée dans l'esprit et dans le cœur des jeunes gens qui lui sont confiés. »

Diocèse de Carcassonne. — Pour la première fois depuis l'érection de l'église de Saint-Gimer en succursale, Mgr l'évêque de Carcassonne est allé officier dans cette antique chapelle. Le prélat venoit donner la confirmation. Sa présence a excité chez tous les habitans de la Barbecanne la joie la plus profonde. Sur le seuil de l'église, M. l'abbé Jalard, chanoine honoraire de la cathédrale, et curé de la paroisse, a com-

plimenté Mgr de Gualy, qui a répondu que, depuis qu'il est évêque de Carcassonne, il n'avoit pas cessé de hâter de ses efforts comme de ses vœux, l'érection de Saint-Gimer en succursale.

Le prélat a pu se convaincre dans cette occasion, de toute l'affection et de la reconnoissance dont il est l'objet.

Diocèse de Lyon. — L'*Institut catholique*, société religieuse et littéraire fondée à Lyon sous les auspices de S. Em. le cardinal-archevêque, a admis parmi ses membres le P. Lacordaire.

— Une séance d'inauguration a été consacrée le 4 novembre par les diverses Facultés de l'Académie de Lyon à l'exposition de leur enseignement. M. l'abbé Pavy a voulu prouver dans son discours que les Facultés de théologie ont une importance qui n'est pas seulement ecclésiastique.

« S'il en étoit ainsi, a-t-il dit, une barrière seroit placée à l'entrée de nos cours, qui en interdiroit l'accès à tout autre qu'aux hommes du sanctuaire. On y parleroit la langue de l'Ecole, et non celle du pays. Mais loin de là, messieurs : professeurs de théologie positive et prêtres d'une Eglise qui chaque jour fait entendre sa voix à toutes les extrémités du monde, nous ne dissimulons pas nos vœux : nous aspirons à propager notre enseignement, à le voir fréquenter par quiconque aime à s'éclairer à fond et sur les doctrines impérissables, et sur la base et l'étendue des devoirs, et sur les sources originelles d'où découle tout enseignement révélé, et sur les faits merveilleux qui remplissent les annales du monde religieux et social. Voilà pourquoi dans ses rangs, peu nombreux sans doute encore, mais qui pourtant se grossissent au-delà de ses premières espérances, la Faculté, depuis sa réorganisation et dans chacun de ses quatre cours, a toujours compté trois fractions d'auditeurs : théologiens du grand séminaire, prêtres engagés dans le ministère ecclésiastique, et laïques de tout âge. Peut-être la nature austère des cours de droit canon, de philologie hébraïque et leur spécialité sacrée sembleroient-elles interdire aux professeurs d'aspirer à de nombreuses sympathies; mais le dogme, mais la morale, mais l'histoire ecclésiastique ne s'adressent-ils pas à toutes les intelligences? Mais la littérature hébraïque, mais l'étude philosophique des lois qui composent la jurisprudence de l'Eglise catholique, ne présentent-elles pas assez d'attrait, d'importance et d'utilité pour leur gagner au moins un certain nombre d'auditeurs graves, studieux et réfléchis? Oui, sans doute, messieurs, notre but principal est de former des prêtres éclairés du double rayon de la science et de la foi; mais si, malgré la hauteur et la sévérité de sa parole, la Faculté voit se ranger assidûment autour de chacune de ses chaires des groupes séculiers, heureuse de trouver là un petit noyau de disciples à la fois lettrés et chrétiens, elle les accueille avec zèle et travaille à former en eux les prémices de cette alliance qui doit faire encore une fois la gloire de la patrie, l'alliance de la religion avec les lumières. »

Diocèse de Luçon. — On nous écrit :

« Mgr l'évêque de Luçon vient encore de recommander à son clergé, de la manière la plus pressante, l'excellente Œuvre de la Propagation de la Foi. C'est la cinquième lettre que le vénérable prélat publie à cet effet. Son zèle est vraiment admirable. Il profite de toutes les occasions pour hâter les progrès de cette association si chère à l'Eglise, et chaque année, quand les prêtres sont réunis pour la retraite pastorale, il ne manque jamais de leur parler de cet objet de sa prédilection.

» Aussi notre saint évêque a-t-il la consolation de voir l'Œuvre s'étendre de plus en plus dans son diocèse. Le clergé, les fidèles, les séminaires, les communautés

mpressent également d'offrir à la Propagation de la Foi le secours de leurs ières et de leurs aumônes.

» Par une bénédiction particulière du el. cette Œuvre, bien loin de nuire aux atres, semble au contraire leur communiquer la vie et la fécondité. Que de ertus elle fait éclore! que de vocations aintes elle inspire! Combien de détails difians on pourroit donner ici!.. Béni oit mille fois le jour où la France vit aitre cette Œuvre admirable! C'est sa loire; ce sera son salut. »

Diocèse du Mans. — Le cahier de novembre des *Annales de la Propagation de la Foi* annonce le départ pour Vincennes (Etats-Unis) du Père Sorin, de la communauté de Notre-Dame de Sainte-Croix-lès-Le-Mans, et des Frères Vincent, Gatien, Anselme, Marie, Laurent et Joachim, de la même communauté. Ils vont fonder des écoles primaires catholiques dans ce diocèse.

ECOSSE. — Le premier meeting annuel de la confrérie de Saint-Joseph, établie il y a un an à Edimbourg, a été tenu dernièrement dans cette ville, à l'effet d'entendre le premier rapport sur sa situation et sur l'état de ses fonds. L'assemblée, qui étoit nombreuse, a été présidée par Mgr Gillis, évêque coadjuteur d'Edimbourg, qui, dans un discours éloquent et énergique, a exposé le grand bien que cette confrérie avoit déjà produit, et celui qu'elle ne pouvoit manquer de produire à l'avenir, si l'on se conformoit aux règles prescrites aux membres qui s'y faisoient inscrire. Le rapport a été très-encourageant. Les fonds recueillis pendant l'année, pour le soutien de l'association, et pour celui des œuvres de charité qui sont le principal objet de sa sollicitude, se montoient à 270 livres sterling (environ 7,000 francs), sur quoi 127 liv. sterl. avoient été fournies par douze souscripteurs. Parmi ces derniers figuroient la duchesse de Leeds, la marquise de Wellesley, le comte Shrewsbury, sir Charles Gordon, baronnet, et ce centre de la bienfaisance, le vénérable John Menries, à qui l'Ecosse catholique et l'humanité souffrante ont tant d'obligations. Depuis l'établissement de la confrérie de Saint-Joseph, il y a à peine un an, un grand nombre de nouveaux membres s'y sont fait associer.

Le vénérable prélat ayant été prié de dire son sentiment au sujet d'une nouvelle association établie récemment en Angleterre et en Ecosse, sous le nom de *Société des Réchabites*, et de déclarer si les catholiques pouvoient, en sûreté de conscience, s'y associer, il s'est expliqué ainsi : « Selon moi, a-t-il dit, la question dépend principalement d'une circonstance que je n'ai pas été à portée d'observer personnellement. Il s'agit de savoir si l'association des Réchabites est une société secrète. Si cela est, il n'y a plus de doute; aucun catholique ne peut en faire partie, et, s'il y est déjà engagé, il est obligé de s'en retirer. » Ne pouvant décider la question sur ce point, d'après sa conviction personnelle, le prélat a déclaré qu'il s'en rapporteroit à l'évidence obtenue par des personnes mieux à portée que lui pour la décider. Dans un meeting public, dernièrement tenu à Dublin, a-t-il ajouté, M. O'Connell a dit qu'en répondant à une lettre qu'il avoit reçue de Liverpool, au sujet de la *Société des Réchabites*, il n'avoit pas hésité à déclarer que cette société, établie dans différentes parties de l'Angleterre et de l'Ecosse, étoit illégale, et que ses membres pourroient être traduits devant les tribunaux, et condamnés à la déportation comme coupables d'un crime capital (*misdemeanour*). Le prélat a dit

qu'il avoit lu une lettre du P. Mathew, par laquelle ce religieux désapprouvoit expressément la conduite de tout catholique qui se joindroit à la *Société des Réchabites*, et enjoignoit à tous les membres de la *Société de Tempérance*, qui auroient pu s'y faire inscrire, d'y renoncer aussitôt, sous peine d'exclusion.

IRLANDE. — Durant la tournée pastorale que vient de faire Mgr Kernan, evêque de Glogher, ce prélat a promis 10 liv. sterl. à tous les prêtres de son diocèse qui poseroient la première pierre d'une chapelle dans leurs paroisses. Il a souscrit pour 100 liv. sterl., en faveur de la construction d'une église à Carrickmacross.

CANADA. — Parmi les amendemens apportés au dernier bill sur l'éducation par le gouvernement du Canada, on remarque surtout celui qui excepte les Frères des Ecoles chrétiennes de l'obligation de se faire naturaliser pour être instituteurs dans la province. C'est là un nouveau et solennel témoignage en faveur de l'excellence de leur enseignement, qui mérite bien en effet à ces bons Frères le droit de bourgeoisie par tout l'univers. Nous voyons aussi que les biens des Jésuites ne sont plus compris dans le fonds primitif affecté par ledit acte au soutien des écoles communes. Ce premier pas est un bien, mais ce n'est pas le seul que le gouvernement devroit faire. Il devroit, pour mille raisons, remettre ces biens, tant pour leur administration que pour leur emploi, entre des mains ecclésiastiques qui représentassent réellement les premiers possesseurs.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — Voici comment un chef de la Nouvelle-Zélande repoussoit un jour l'accusation d'idolâtrie si souvent reproduite contre nous par la réforme :

« Le chef Hinematiora, dit-il, avoit deux filles qu'une mort prématurée enleva à sa tendresse. Pour adoucir ses regrets, il fit deux statues de forme humaine, qu'il étoit loin de confondre avec ses filles, mais qu'il conservoit avec une sorte de vénération, parce qu'elles perpétuoient le souvenir de deux enfans qu'il avoit beaucoup aimées. Ainsi dans l'Eglise catholique nous avons des croix qui ne sont pas pour nous des dieux, mais des souvenirs de Jésus-Christ, objet de l'amour des chrétiens.

» Autrefois, ajouta-t-il, quand les chefs succomboient sur le champ de bataille, on plaçoit leurs statues sur le haut des palissades, pour apprendre aux enfans la mort glorieuse de leurs pères : l'Eglise n'a-t-elle pas le même droit de placer sous nos yeux les images des saints pour nous rappeler leurs combats et leurs vertus? »

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Si l'on considéroit les révolutions d'un œil philosophique, elles ont quelquefois des retours qui sont faits pour rabattre bien des fiertés. Entre autres exemples, voici trois femmes qui ont presque régné du temps de la Convention, et dont la fin ne ressemble guère à l'espèce d'éclat que leurs noms ont jeté dans le monde révolutionnaire. Ce sont les sœurs de Robespierre et de Marat, et la femme de Joseph Lebon.

Au temps du proconsulat de son mari, elle exerçoit une puissance et jouissoit d'une fortune qui la mettoient au premier rang de la société française d'alors. Elle tenoit dans ses mains la vie et la bourse de plusieurs départemens de la république. On ne parloit que de ses fêtes; et elle tenoit table ouverte en face des échafauds qui se dressoient chaque jour sous ses croisées. Quelques années après, elle traînoit ses enfans et ses haillons par les rues, demandant l'aumône aux victimes

le son mari n'avoit pas eu le temps de faire mourir.

La sœur de Robespierre avoit tenu au bout de ses ciseaux le fil de bien des jours; sa protection, recherchée par les plus grandes familles, auroit été achetée au poids de l'or. Bientôt le moment vint où elle se vit forcée de cacher sa personne et son nom, et réduite à vivre des morceaux de pain que la pitié des Bourbons lui laissa sur la liste des pensions révolutionnaires.

Enfin cette sœur de Marat, dont un homme, devenu depuis roi de Naples, eut à honneur de partager le nom pendant plusieurs années; cette sœur de Marat, disons-nous, vient de mourir à Paris sans que personne au monde s'en soit aperçu, à l'exception d'un épicier compatissant et charitable qu'elle a trouvé pour l'accompagner jusqu'à la fosse commune, dans son corbillard du pauvre.

On parle de grandeurs déchues. En voilà trois qui sont assurément tombées d'assez haut sous la roue des révolutions.

PARIS, 12 NOVEMBRE.

Louis-Philippe a quitté hier la résidence de Saint-Cloud pour venir habiter les Tuileries.

— Par suite de la démission du sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, M. Mellot, sous-préfet de Bellac, est appelé à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer.

M. le baron de Froissard, sous-préfet de Vitré, passe à la sous-préfecture de Châteaudun, en remplacement de M. de Vaux, nommé maître des requêtes; M. Deligny, sous-préfet de Bourganeuf, passe à la sous-préfecture de Vitré; M. le baron Michel, sous-préfet d'Embrun, passe à la sous-préfecture de Bourganeuf, et M. de la Gervesais, conseiller de préfecture du Finistère, passe à la sous-préfecture d'Embrun. Quelques-unes de ces dernières nominations ont déjà été annoncées; aujourd'hui elles sont officielles.

— Six préfectures vont vaquer et donneront lieu à de nombreuses mutations; on assure que M. le comte de Bondy, préfet de l'Yonne, seroit nommé pair de France; M. de Germiny, préfet de Seine-et-Marne, entreroit à la cour des comptes; M. le baron Siméon, préfet de la Somme, seroit nommé directeur des tabacs, en remplacement de M. Pasquier, décédé; M. Narjeot, préfet du Tarn, passeroit à la préfecture de La Rochelle, laissée vacante par la mort du titulaire, M. Gabriel; M. Maurice Duval, préfet par intérim de la Haute-Garonne, reviendroit à Nantes; et enfin le préfet de la Corse, M. Jourdan, seroit remplacé.

On dit encore que M. Chapper, préfet de la Loire-Inférieure, ira prendre possession de la préfecture de la Haute-Garonne, et M. Zédé, maître des requêtes, succédera à M. Siméon, à Amiens.

— Le *Messager* confirme ce soir la nomination de M. Siméon à la place de directeur de l'administration des tabacs; quant au mouvement annoncé dans les préfectures, il le déclare inexact.

— M. Verdun, ancien juge au tribunal de Bone, vient d'être nommé procureur du roi près le tribunal de première instance de Vesoul.

— Par décision du 7, M. le lieutenant-général Aymard est nommé aide-de-camp de Louis-Philippe.

— Par ordonnance du 9 novembre, les chambres consultatives des arts et manufactures de Grenoble (Isère), et de Givet (Ardennes), feront partie, à l'avenir, des vingt chambres consultatives autorisées à nommer un membre du conseil-général des manufactures.

— On lit dans un journal :

« Si nous devons en croire des renseignemens puisés à bonne source, ce n'est pas seulement un assassinat isolé que la cour des pairs auroit à juger, mais un véritable complot. Au moment du crime, plusieurs individus, apostés auprès de Saint-Eustache, devoient, à la faveur des troubles causés par la mort des princes, se précipiter sur le poste de la garde mu-

nicipale, le désarmer, et commencer une insurrection. »

— On assure que les débats de l'affaire Quénisset auront lieu dans l'ancienne salle, les travaux que l'on est en train d'exécuter dans la nouvelle ne permettant pas d'y siéger pendant la durée du procès.

— On a commencé mercredi, devant la 6e chambre correctionnelle, une affaire d'association illicite et de détention d'armes et de munitions de guerre. Les accusés, au nombre de 18, et tous artisans, avoient pour interprète un journal intitulé l'*Humanitaire*; mais, d'après l'accusation, ce journal n'étoit qu'un prétexte pour se réunir plus facilement et discuter en commun les mesures d'action que les circonstances devoient leur faire prendre.

L'un des prévenus, interrogé sur les principes fondamentaux de l'*Humanitaire*, n'a pas répondu; mais M. le président Durantin les a résumés en ce peu de mots : « Vos principes étoient : le matérialisme, l'abolition du mariage, l'abolition de la famille, l'abolition de la religion, l'abolition des sciences, l'abolition des arts, la destruction des capitales. »

Aujourd'hui le tribunal a prononcé son jugement. Un des prévenus a été condamné à deux ans de prison ; les autres ont été condamnés à un an, six mois et trois mois de la même peine. Un seul a été acquitté.

— MM. Emmanuel Arago, Jules Favre, Ledru-Rollin, Plocque, Durand Saint-Amand, avocats, ont signé une consultation dans laquelle ils s'attachent à démontrer que le régime auquel les détenus politiques du Mont Saint-Michel sont soumis est une violation de la loi. MMes Marie, bâtonnier de l'ordre, Odilon-Barrot et Berryer, ont adhéré aux conclusions de leurs confrères.

— La cour de cassation a rejeté hier le pourvoi de Marie Cappelle veuve Lafarge, contre le dernier jugement du tribunal de Tulle dans l'affaire des diamans.

— Une enquête est commencée sur la disparition de M. Bonnet, agent de change. M. le procureur du roi a déjà eu une entrevue avec le syndic des agens de change, au sujet de cet événement.

— M. Audouin, membre de l'Académie des sciences, section d'agriculture, et professeur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle, vient de mourir.

— Par suite d'une mesure récemment adoptée, le service des ordonnances à cheval dans tous les ministères, service qui jusqu'à présent étoit fait par la cavalerie de ligne, est spécialement confié à la garde municipale.

— Les généraux Baraguay-d'Hilliers et Changarnier, dans un rapport adressé au ministre de la guerre, rendent compte d'une expédition qu'ils ont faite chacun de leur côté, du 23 au 30 octobre, pour le ravitaillement de Médéah. Cette double opération a parfaitement réussi. Le général Baraguay-d'Hilliers a été à peine inquiété par les Arabes. Le général Changarnier a eu à soutenir le 29, sur les bords de la Chiffa, un combat dans lequel l'ennemi a fait des pertes assez considérables.

— Dans la nuit du 21 au 22 octobre, un parti d'Arabes assez nombreux a traversé dans le plus profond silence le fossé de l'enceinte extérieure d'Oran et s'est jeté à l'improviste sur deux douairs de nos fidèles auxiliaires qui ont été pillés en moins de vingt minutes. L'ennemi s'est retiré ensuite, tuant un homme et emmenant avec lui 68 femmes et enfans. De son côté, il a perdu un des siens, et un autre a été fait prisonnier. On se mit à sa poursuite jusqu'au-delà de Tam-Salmet ; mais on ne put l'atteindre.

— A la date du 2, M. le général Bugeaud n'étoit pas encore de retour à Mostaganem, mais on s'attendoit à l'y voir arriver d'un instant à l'autre. On ne savoit rien non plus, à Oran, des opérations des deux colonnes expéditionnaires.

— M. le maréchal Clausel s'est embarqué, il y a quelques jours, à Toulon pour l'Afrique.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Jusqu'à ce jour, le total de la souscription générale, ouverte en faveur des départemens inondés du Midi, s'élève à 1.757,699 fr. 19 c.

— Le conseil municipal de Versailles vient d'adopter le modèle de statue de l'abbé de l'Epée, présenté par M. Michaut, et de décider que le monument seroit élevé à l'intersection des rues Royale et d'Anjou.

— Les ouvriers du port d'Honfleur, au nombre de 150, ont refusé le travail, réclamant une augmentation de salaire, à cause du plus long temps pendant lequel la marée permet de les faire travailler. Après deux jours d'interruption, l'ordre a été rétabli.

— La cour d'assises du Loiret a commencé le 9 l'affaire d'Abraham Serein, accusé d'enlèvement de mineures, d'attentat aux mœurs et d'assassinat. On sait la profonde sensation que produisit à Orléans la disparition de deux petites filles et la découverte de leurs cadavres retrouvés dans un taillis de la commune de Menestreau. Serein, qui avoit d'abord avoué les avoir emmenées dans sa voiture et les avoir ensuite étranglées afin d'éviter toute poursuite, nie aux débats toute participation au crime. Les deux premières audiences ont été consacrées à l'interrogatoire de l'accusé et de quelques-uns des 65 témoins cités. Cette affaire durera plusieurs jours.

— A l'imitation de plusieurs autres villes, celle de Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe) vient de supprimer la mendicité, en se chargeant du soin de ses pauvres.

— A Moulins, la charité royaliste ne se lasse pas; on vient d'y organiser une loterie destinée à soulager la misère des fidèles soldats de Charles V.

— Le département des Vosges est un des quatre désignés pour interner les Espagnols qui se sont réfugiés en France à la suite du général O'Donnell.

— Dans une de ces dernières soirées, quelques jeunes gens ont parcouru plusieurs rues de Clermont-Ferrand, en criant : *Vive la république! à bas les mouchards!* Aucun autre désordre n'a eu lieu.

— L'*Ami de la Charte* de Clermont annonce que six individus d'Aubière, gravement inculpés dans l'affaire des troubles de septembre, viennent d'être arrêtés.

— Le sieur Couret, notaire à Castillon (Ariége), a été écroué dans les prisons de Saint-Girons en vertu d'un mandat d'arrêt lancé contre lui, sous la prévention de faux en écritures publiques par supposition de personnes. D'autres accusations pèsent aussi sur le sieur Couret, qui, pour les divers crimes ou délits qu'on lui impute, aura, dit-on, à comparoître devant la cour royale de Toulouse et devant le tribunal de Saint-Girons.

Le sieur Couret avoit déjà été écroué en 1836 sous l'accusation de faux en écritures privées, et depuis il a été l'objet de plusieurs procédures.

— Le préfet de l'Aude vient d'annuler la délibération prise par le conseil municipal de Carcassonne au sujet du recensement.

— Par arrêt du 4 novembre, la chambre d'accusation de la cour royale de Pau a déclaré qu'il n'y avoit lieu à suivre contre la *Sentinelle des Pyrénées*, à l'occasion de la saisie faite par le parquet de Bayonne, des deux numéros des 14 et 16 octobre 1841.

— Le tribunal civil de Limoges, par un arrêt conforme à celui qu'il a rendu il y a quelques jours, vient encore de se déclarer incompétent dans le second procès intenté par M. Bourdeau à la *Gazette du Centre* et au *Progressif* de Limoges.

— Marie Cappelle a quitté le 8 la prison de Tulle. Elle est dirigée sur la maison centrale de Montpellier.

EXTERIEUR.

Dans un banquet donné le 4 de ce mois à l'état-major de la garde nationale de Madrid, par l'état-major de la gar-

nison, les toasts suivans ont été portés :

« Au jour heureux où nous boirons le sang des tyrans comme la liqueur dans cette coupe!... Si le pape osoit excommunier le duc de la Victoire, puisse l'Espagne secouer, sans aucun retard, le joug de la cour de Rome !... Au prompt retour de la démocratie pure !... Que l'Être-Suprême glorifie promptement (dans le ciel) le roi des barricades ! »

On parle de plusieurs autres toasts encore plus caractérisés que ceux-là.

— On croit que le général Van Halen est parvenu à dissoudre la junte de Barcelone. Si cela est, elle ne se retirera pas du moins sans avoir laissé derrière elle des traces de son règne. Voici ses deux derniers décrets :

« Quiconque répandra des bruits pour exciter les esprits contre les prisonniers de la citadelle, ou quiconque osera agir contre ces prisonniers, *sera fusillé immédiatement*... Tous les capitalistes qui n'auront pas, dans le délai de rigueur de 48 heures, payé leur contingent personnel (dans l'impôt extraordinaire) seront considérés comme étant hors de la loi commune, et conduits à la tour de l'ex-citadelle, pour y rester à la disposition de la junte. »

— Malgré le décret d'Espartero, qui ordonne la dissolution des juntes, celle de Valence ne se tient pas pour battue. Elle vient de condamner la citadelle à être démolie comme celle de Barcelone ; et sur-le-champ le peuple s'est mis à l'œuvre pour exécuter ce décret.

— Le régent continue à faire avancer ses troupes vers la frontière des Pyrénées.

— Espartero étoit attendu à Madrid du 12 au 15.

— Zurbano continue à tenir Bilbao sous l'empire de la terreur. Il a fait fusiller ces jours derniers le partisan Leguina, qui avoit eu le malheur de se laisser prendre. Le même sort attendoit le brigadier général Pezuela. Mais on croit qu'il est parvenu à se réfugier en Portugal.

— On lit dans l'*Observateur belge*, du 10 novembre :

« M. le major d'artillerie Kessel a été arrêté sous la prévention de complicité ou de non révélation de complot tramé contre la sûreté de l'Etat. Cet après-dîner, M. le major Kessel a été interrogé aux Petits-Carmes par M. le juge d'instruction.

» Mardi au soir, vers huit heures, a été écroué aux Petits-Carmes le nommé Graux, compositeur, prévenu de complot contre la sûreté de l'Etat. Il a été immédiatement placé au plus rigoureux secret.

» Mardi, le général Vandermeere a subi un nouvel interrogatoire devant M. le juge d'instruction Delcourt. Il a duré plus de deux heures.

» Le secret exercé envers les prévenus de complot contre la sûreté de l'Etat n'est pas encore levé. On visite les alimens qui leur sont apportés du dehors ; ils sont coupés en morceaux pour s'assurer s'ils ne contiennent aucune lettre. Par mesure de sûreté, on a placé les détenus politiques dans des cellules du quartier militaire. »

— Mardi, 9 novembre, S. M. la reine de la Grande-Bretagne est heureusement accouchée d'un fils. C'est la première des reines régnantes d'Angleterre qui ait donné naissance à un prince de Galles.

Tous les membres du cabinet et les grands fonctionnaires de l'Etat étoient dans le salon voisin de la chambre de la reine, où le prince royal a été apporté aussitôt après sa naissance. On a publié le premier bulletin à onze heures et demie : la mère et l'enfant se portoient bien. A six heures du soir on n'avoit pas publié de nouveau bulletin. L'allégresse étoit très-vive dans Londres ; les cloches sonnoient à pleines volées depuis le matin, et l'on préparoit des illuminations.

Le fils de la reine prend naturellement la préséance sur les filles. Il est héritier présomptif. Il naît duc de Cornouailles, et sera créé dans quelques jours, prince de Galles et comte de Chester.

Le 9 novembre est ce qu'on appelle à

ndres « le jour du lord-maire ». c'est-lire le jour où le lord-maire élu prête ment. Il est d'usage qu'à la naissance un prince de Galles, les lords-maires s trois grandes villes, Londres, Edimrgh, Dublin, soient créés baronnets.

L'enfant est né quelques heures seuleent après la prestation de serment de lderman Pirie, nouveau lord-maire de ndres, qui va se trouver créé baronnet, M. O'Connell, le nouveau lord-maire Dublin, est dans le même cas, et sera aintenant sir Daniel.

Des courriers ont été expédiés dans la urnée à toutes les cours alliées pour ur faire part de la naissance d'un hériar du trône d'Angleterre.

— On lit dans le *Courier* anglais du l novembre :

« Sir Clifford, constable, et sir John ierard, tous deux catholiques romains t conservateurs dévoués, doivent être élevés bientôt à la pairie. »

— Une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* prétend que Vienne sera choisie pour lieu des conférences prochaines des cinq puissances au sujet de la situation actuelle de l'Espagne. Mais jusqu'à *présent il* n'est pas question, ajoute cette correspondance, de conférences officielles à ce sujet.

— Un grand nombre d'individus compromis dans l'affaire des troubles d'Aquilée se sont réfugiés dans les Etats voisins et quelques-uns même en France. Toutefois des arrestations ont été, dit-on, opérées dans les Etats romains et à Modène. On assure que le complot avoit de grandes ramifications dans l'Italie. Un de leurs principes dominans étoit de transformer l'Italie en une république indivisible. C'est l'idée favorite du carbonarisme moderne. Leurs statuts avoient beaucoup d'analogie avec ceux des coalitions d'ouvriers de France avec lesquels ils étoient en correspondance par l'intermédiaire de deux réfugiés italiens. Les désordres d'Aquilée n'étoient qu'une tentative qui n'avoit même pas obtenu l'approbation de tous les conjurés. On vouloit voir jusqu'à quel point on pourroit compter sur l'appui des masses; or, le peuple est resté parfaitement indifférent.

— Les nouvelles reçues des Etats-Unis vont jusqu'à la date du 19 octobre ; elles n'offrent rien d'intéressant. On pensoit que M. Mac-Leod étoit parti pour le Canada, en passant par Boston. L'effervescence occasionnée par son procès avoit complétement disparu.

M. Henry Clay est désigné comme candidat à la présidence pour l'année 1844.

Le caissier de la banque commerciale de New-York a disparu, laissant un déficit de 56,000 dollars (303,5 0 fr.)

— Les journaux américains s'entretiennent beaucoup de quelques différends qui seroient survenus entre les gouvernemens d'Angleterre et de Venezuela au sujet d'une prétendue violation du territoire de cette république, sur lequel les troupes anglaises auroient construit un fort.

— Le général Houston a été élu, pour la seconde fois, président de la république du Texas.

— S'il faut en croire des nouvelles de Buenos-Ayres du 25 août et de Montevideo du 3, qui viennent d'arriver à Liverpool, la cause de Rosas auroit triomphé partout, tant sur Rivera que sur les unitaires.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 12 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 20 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 105 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 75 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 10 c.
Emprunt 1841. 81 fr. 10 c.
Act. de la Banque. 3347 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 25 c.
Emprunt romain. 102 fr. 7/8.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

LIBRAIRIE DE PAUL MELLIER, A PARIS, PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, N° 11.

(Voir au numéro précédent.)

ŒUVRES INÉDITES DE SAINT AUGUSTIN.
UN VOLUME IN-FOLIO DESTINÉ A COMPLÉTER L'ÉDITION DES BÉNÉDICTINS.
Prix : 40 *francs*.

ŒUVRES DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE EN GREC ET EN LATIN.
2 *volumes in-folio*.
ÉDITION DES BÉNÉDICTINS.
Prix des 2 *volumes* : 120 *francs*.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI,

ÉVÊQUE DE SAINTE-AGATHE-DES-GOTHS,

Traduites de l'italien en français et mises en ordre par MM. les abbés Vidal, Delalle et Bousquet.

30 vol. in-8°. Prix, broché : 80 fr. — *Le Même*, 30 vol. in-12. Prix, broché : 50 fr.

On vend séparément les ouvrages suivans :

DES CÉRÉMONIES DE LA MESSE, du respect qu'on doit apporter dans la célébration de la messe et des offices divins; par saint A.-M. de Liguori. 1 vol. in-12. Prix, br. 2 fr.
— *Le même*, 1 vol. in-8°. Prix, br. 3 fr. 50 c.

CONDUITE ADMIRABLE DE LA PROVIDENCE dans l'œuvre du salut de l'homme, suivie des œuvres dogmatiques contre les hérétiques prétendus réformés. 1 gros vol. in-12. Prix, br. 2 fr.
— *Le même*, 1 vol. in-8°. Prix, br. 3 fr. 50 c.

GLOIRES DE MARIE (les), suivies de cinq traités divers, par saint A.-M. de Liguori, 2 vol. in-12. Prix, br. 4 fr.
— *Le même*, 2 vol. in-8°. Prix, br. 7 fr.

HISTOIRE DES HÉRÉSIES, ou Triomphe de l'Eglise, par saint A.-M. de Liguori. 2 vol. in-12. Prix, br. 4 fr.
— *Le même*, 2 vol. in-8°. Prix, br. 7 fr.

ŒUVRES MORALES de saint A.-M. de Liguori. 7 vol. in-12. Prix, br. 14 fr.
— *Le même*, 7 vol. in-8°. Prix, br. 24 fr. 50 c.

RÉFLEXIONS, ASPIRATIONS, MÉDITATIONS AFFECTIVES ET AUTRES PRATIQUES DÉVOTES, sur la passion de Jésus-Christ, par saint A.-M. de Liguori, 1 vol. in-12. Prix, br. 2 fr.
— *Le même*, 1 vol. in-8°. Prix, br. 3 fr. 50 c.

RELIGIEUSE SANCTIFIÉE (la), par saint A.-M. de Liguori, 2 vol. in-12. Prix, br. 4 fr.
— *Le même*, 2 vol. in-8°. Prix, br. 7 fr.

SELVA, ou Choix de matériaux pour les discours, par saint A.-M. de Liguori. 1 vol. in-12. Prix, br. 2 fr.
— *Le même*, 1 vol. in-8°. Prix, br. 3 fr. 50 c.

VIE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI. 1 vol. in-12. Prix, br. 2 fr.
— *Le même*. 1 vol. in-8°. Prix, br. 3 fr. 50 c.

VOIE DU SALUT (la), par saint Alphonse de Liguori, traduit de l'italien en français par l'Association religieuse établie à Solesmes sous la règle de Saint-Benoît. 1 vol. in-12. Prix, br. 2 fr.

(Voir au prochain numéro la suite des ouvrages de la Librairie de M. Paul Mellier.)

MI DE LA RELIGION
oît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3516.

MARDI 16 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

M. Picot, ancien directeur de *Ami de la Religion*, est mort à Paris le 15 novembre.

Cet événement a été tout-à-fait imprévu. La veille encore, M. Picot avoit été entendre la messe, comme de coutume, dans une chapelle voisine de sa demeure : il s'étoit approché de la table sainte, et avoit édifié par sa ferveur tous ceux qui l'entouroient.

Depuis plus d'une année, son amitié nous avoit appelé à lui succéder, et, dans cette position, nous avons pu apprécier combien sont grands les services qu'il a rendus.

Notre douleur ne nous permet pas de les énumérer aujourd'hui : mais nous paierons bientôt un juste tribut à la mémoire du pieux et savant écrivain qui a été pour nous, non pas seulement un ami, mais un père. En ce moment, nous le recommandons avec instance aux prières de nos abonnés : ils se souviendront devant Dieu de celui qui n'a jamais écrit que pour sa gloire.

Les obsèques de M. Picot auront lieu le mercredi 17 novembre, à dix heures du matin, en l'église Saint-Sulpice, sa paroisse.

Ceux de ses amis qui n'auroient pas reçu de billet sont priés par la famille de considérer le présent avis comme une invitation.

On se réunira dans la maison mortuaire, rue du Cherche-Midi, 23.

Cours d'Histoire ecclésiastique, par M. l'abbé P. S. Blanc, professeur d'histoire ecclésiastique au collége Stanislas (à Paris), vicaire-général-honoraire de Reims et chanoine honoraire de Périgueux. — Première partie : *Introduction à l'étude de l'histoire ecclésiastique* (1).

Un besoin général ne se manifeste jamais en vain dans la société. Il excite l'attention de tous, et bientôt mille efforts se réunissent par une tendance commune pour y répondre. Voilà ce qui nous explique le mouvement qui porte aujourd'hui les esprits aux études historiques, et qui commence à entraîner le clergé plus spécialement vers la plus importante de toutes les histoires, celle de l'Eglise. Nous disons que ce mouvement commence parmi nous, et il ne sera sérieux, en effet, que lorsque des *cours* proprement dits, établis dans nos séminaires, auront élevé cette branche des sciences ecclésiastiques au niveau des besoins de notre époque. M. l'abbé Blanc l'a compris, et c'est pour favoriser l'établissement des chaires d'histoire ecclésiastique qu'il a surtout entrepris, nous dit-il lui-même dans sa préface, l'ouvrage dont le premier volume vient de paroître.

Ce volume, de plus de 600 pages et très-bien imprimé, forme la première partie de son *Cours d'histoire ecclésiastique*, en même temps que par la nature même des matières

(1) Voir aux annonces.

qu'il renferme, il devient, comme le porte son titre spécial, une véritable introduction à l'étude des saintes annales de l'Eglise, et dès lors le complément de toutes les histoires ecclésiastiques.

L'auteur divise son livre en sept sections, et traite successivement des avantages de l'histoire de l'Eglise, de sa certitude, de ses sources, de sa géographie et de sa chronologie, des principes fondamentaux de sa philosophie, de la méthode à suivre dans son étude, et du plan qu'il s'est tracé lui-même pour son travail. Ce cadre nous a paru complet; mais le difficile étoit de le bien remplir, et c'est ce que M. Blanc a fait d'une manière aussi large dans ses développemens, qu'intéressante par les points de vue divers qu'il ouvre sur les différentes matières. Essayons de le suivre aujourd'hui dans ses premières dissertations.

Pour faire ressortir les avantages ou plutôt la nécessité de l'histoire en général, l'auteur compare la fonction qu'elle remplit dans les destinées de l'humanité, à celle de la mémoire dans l'homme : l'histoire, sous ce point de vue, est la *mémoire sociale*. Considérée en elle-même, elle offre deux genres d'excellence, qui viennent se résumer dans les deux formules suivantes : 1° *Une histoire est grande, importante en elle-même, en proportion de ce que son objet a de grandeur et d'étendue dans l'échelle des peuples et des sciences*. En ce sens, la plus importante des histoires seroit une véritable *histoire universelle* de l'humanité. 2° *La vivacité de l'intérêt relatif d'une histoire est en raison inverse de sa généralité*. Ainsi, l'histoire la plus attachante pour nous est celle qui touche de plus près à notre personne : c'est la *biographie*. « Ce sont là, dit l'auteur, les deux pôles de l'*histoire*. » Or, une seule histoire embrasse l'un et l'autre; et c'est l'histoire de l'Eglise. M. l'abbé Blanc met en évidence cette grande et belle idée, en montrant dans les annales de l'Eglise, l'histoire du genre humain depuis la création, et en même temps, pour tout chrétien, l'histoire d'une tendre mère, et de ses propres destinées éternelles. Nous ne suivons pas ici l'auteur dans tous les détails dans lesquels il a cru devoir entrer pour faire apprécier ce magnifique ensemble de l'Eglise qui embrasse tous les temps comme tous les lieux. Seulement nous ferons remarquer, entr'autres considérations, une pensée qui nous a frappé. En parlant de la révélation primitive, M. Blanc fait ressortir les altérations qu'elle a subies parmi les Gentils, altérations si profondes, que Dieu *seul pouvoit* reconnoître les débris *de l'ancienne* tradition dans les cultes païens; et c'est parce que Jésus-Christ est Dieu, ajoute-t-il, qu'il les a reconnus en effet. Ces fragmens une fois réintégrés dans l'édifice divin de l'Eglise, deviennent intelligibles : la lumière chrétienne qui les éclaire à nos yeux se réfléchit naturellement sur les fausses religions de l'antiquité, et c'est à sa lueur c'est par nos idées catholiques que nous comprenons le sens de ces restes informes et dispersés de la religion primitive. Ce point de nous paroît juste. Il fait bien sortir le tort de ceux qui tournent contre l'Eglise catholique l'identité ou l'analogie de plusieurs rites ch

ns avec les rites des Gentils. . Blanc y voit une belle preuve la divinité de Jésus-Christ et de :glise, en même temps que l'on y couvre la véritable erreur du neux système dit du *sens commun* , ce qui touche les temps avant Évangile. De ce que nous, chré- s, nous recueillons, sans trop de ne, les débris de la tradition, is les monumens mutilés et dans cultes si corrompus de la genti- é, on concluoit à tort que les peu- s, avant l'établissement de l'E- se, pouvoient retrouver l'an- nne religion dans l'accord des ditions au sein des nations. Du ste, l'auteur a jugé la question des es assez importante pour lui con- rer 16 pages dans les pièces ad- ionnelles sous ce titre modeste : *ssai de dissertation sur les rites des entils, considérés dans leurs rap- rts avec l'Eglise.* Ce n'est en effet 'un essai, mais qui mérite déjà ttention des lecteurs.

Après ces premières considéra- ns destinées à bien faire com- endre le caractère de l'histoire ec- siastique, l'auteur de l'*Introduc- n* met en relief les rapports de te histoire avec les autres bran- es des sciences théologiques et rales. Il parle successivement du gme, de la morale, du mysticisme, droit canon, des Pères et de l'E- ture sainte : puis de la philoso- c et de l'histoire profane. Nous rettons de ne pouvoir suivre teur dans les détails de cette tie, l'une des plus utiles et des s pratiques pour l'étude de l'his- e de l'Eglise. Nous ferions sur- t remarquer la juste apprécia- qu'il fait des fragmens histori- s qui trouvent naturellement place dans les traités dogmatiques, notamment sur les grandes héré- sies. Tout en reconnoissant l'utilité, la nécessité même de ces épisodes, M. Blanc en montre les graves in- convéniens qui viennent de leur isolement même, inconvéniens qui ne peuvent disparoître qu'en joi- gnant aux études de la théologie l'étude suivie des annales de l'E- glise. Pour la morale et la direction spirituelle, l'histoire ecclésiastique offre aux casuistes et aux confes- seurs, dans les décisions de l'Eglise et dans la pratique des saints doc- teurs qui l'ont illustrée à toutes les époques, une expérience de dix-huit siècles et une école permanente qui peuvent seules les maintenir contre mille influences, dans cette ligne de sagesse et de modération également éloignée des excès du re- lâchement et du rigorisme.

Sous d'autres rapports, l'histoire de l'Eglise n'est pas moins intéres- sante. Pour les fidèles, c'est l'his- toire de leur mère commune, et c'est en particulier l'histoire du sa- cerdoce, l'histoire personnelle du prêtre. L'ensemble de cette his- toire est même tel, que l'auteur y voit une preuve de sa divine ori- gine, preuve qu'il compare en tous points à celle de l'existence de Dieu, tirée de l'ordre du monde. M. Blanc donne à cet argument tout histori- que, mais aussi simple qu'il est concluant, les développemens né- cessaires pour en faire un argument sans réplique.

Afin de compléter la revue de cette première section dont on voit l'im- portance, nous devrions montrer comment l'auteur peint l'école his- torique moderne et signale son dan- gereux système au zèle de tous ceux

qui, par devoir ou par dévoûment, doivent prendre en main la défense du principe divin dans l'Eglise; mais l'espace nous manque. Et d'ailleurs, les pages consacrées à ce point d'un intérêt si actuel et si vif, ne doivent point être mutilées par l'analyse : nous renvoyons donc nos lecteurs au texte même du livre.

L'étendue que nous avons donnée à nos premières réflexions, nous force d'abréger beaucoup le compte que nous nous proposions de rendre de la deuxième section. Elle est sur la certitude historique. Il étoit difficile de rajeunir un sujet tant de fois traité, et qui tient une place importante dans l'enseignement élémentaire de la philosophie; nous croyons cependant qu'après avoir lu les dissertations, excellentes d'ailleurs, faites surtout par nos apologistes chrétiens, on lira encore avec intérêt et avec fruit celle de M. l'abbé Blanc.

Après avoir fait ressortir l'actualité et l'importance de cette question d'une manière que l'école historique moderne trouvera peut-être un peu piquante, l'auteur formule tout d'abord, et avec plus de netteté qu'on ne l'avoit fait jusqu'ici, le principe premier de toute la certitude morale Voici ces formules aussi simples que logiques : 1° *L'homme préfère naturellement la vérité à l'erreur, et le bien (moral) au mal, s'il n'est égaré par quelque motif personnel; 2° donc l'homme ne préférera de fait le mensonge à la vérité, qu'autant qu'il y sera poussé par un motif personnel; 3° donc tout témoignage est véridique et certain, dès le moment qu'il est évident qu'on ne peut l'attribuer à aucun motif personnel.*

C'est dans cette dernière conséquence que M. Blanc voit le princip immédiat et la loi propre de la cer titude des faits. Nous ne suivron pas l'auteur dans sa théorie qu nous a paru ferme, solide et com plète. Nous signalons surtout l question de la certitude des mir cles, sur laquelle il jette un nou veau jour. Le soin avec lequel l'a traitée étoit réclamé par la p si large encore que les faits s turels tiennent dans les annales l'Eglise. M. Blanc a exposé les co ditions strictes et suffisantes pour certitude de l'histoire. Il mont ensuite, par un rapprochement s lant des conditions que réunisse en effet les faits et les témoignag consignés dans les Evangiles et le Actes des Apôtres, combien cett histoire sacrée surpasse en certitu toutes les autres histoires les pl authentiques. C'est en partant de que l'auteur arrive naturellemen à l'appréciation propre et spécial de l'histoire ecclésiastique propr ment dite, sous le point de vue la certitude. Il voit, dans cett histoire, la continuation des his toriens sacrés, et comme un prolo gement des conditions de certitu qu'ils présentent. Les monume des six premiers siècles, c'est-à-di des siècles d'établissement et plus importans de tous, portent su tout ce caractère.

« C'est en effet, dit M. Blanc, à ce époque fondamentale et décisive l'histoire ecclésiastique semble com une continuation de l'histoire de Jés Christ et des apôtres. D'abord, en ce concerne les faits, nous y retrouvon même enseignement, la même doct perpétuée par la même tradition... sont des événemens, des travaux et miracles qui n'ont d'autre objet que soutenir l'enseignement et les miracle

-Christ et de ses disciples : ils en agent donc l'importance, et provo-nt d'eux-mêmes un sérieux examen que. Comme eux, ils sont publics... r ce qui concerne les témoins et les oriens des faits de l'histoire ecclésias-ue, on peut dire que ce sont les conti-ateurs et les disciples des apôtres. Ce t en effet les Pères et les évêques, té-ins et historiens contemporains, qui ressent aux peuples intéressés, et for-nt dans la constitution même de l'E-se des chaînes ou lignes tradition-les, très-propres à transmettre dans leur pureté les premiers enseigne-ens... Ce sont, la plupart, des hommes ves et austères, pleins de piété, de foi de raison ; des hommes d'élite, revêtus, ils sont évêques, d'un caractère public, honorés des suffrages de leurs conci-yens, selon la discipline de ces premiers cles ; enfin des hommes désintéressés, néreux et dévoués à la vérité, et dont n grand nombre ont scellé de leur sang témoignage qu'ils lui ont rendu. Tels ont les premiers historiens de l'Eglise, est-à-dire les auteurs où nous allons re-ueillir l'histoire de sa première époque. e semble-t-il pas que le caractère des crivains sacrés s'y retrouve sans trop altération?... Or, demande l'auteur en rminant ce parallèle intéressant, après os Livres saints, en citera-t-on un seul qui présente des garanties de véracité et des preuves de certitude qui approchent e celles dont nous voyons environnés s monumens de l'histoire ecclésiastique ns les premiers siècles? »

M. Blanc convient que ces degrés d'évidence historique s'affoiblissent dans les époques suivantes ; mais toutefois, sans disparoître entière-ment. Il arrive ainsi que

« L'histoire ecclésiastique se présente omme un grand intermédiaire entre l'his-oire sacrée à laquelle elle touche par sa artie antique, et l'histoire profane, à aquelle elle tient par sa partie moderne. l est naturel que chaque partie s'imprè-gne du caractère de ces extrêmes, en pro-portion de ce qu'elle en approche : toute-fois l'histoire elle-même ne s'élèvera ja-mais à l'évidence si éclatante des faits évangéliques, pas plus qu'elle ne descen-dra au niveau des faits purement pro-fanes. Elle empruntera seulement aux uns et aux autres un double caractère dominant, savoir de haute évidence his-torique, pour les premiers siècles, et d'évidence commune pour les autres... »

Nous avons cru devoir insister, en le mutilant encore, sur ce point de vue qui nous a paru neuf et digne d'être signalé à l'attention de nos lecteurs. L'auteur de l'*Introduction* termine cette disserta-tion par des réflexions et des règles également sages et modérées sur la critique. Pour les règles, les unes sont générales, et les autres parti-culières. Celles-ci ont pour but de faire marcher ceux qui s'occupent de l'histoire, dans cette voie de modération qui s'éloigne du défaut de critique, sans donner dans ses excès. Cette partie qui comprend les règles, est complétée par des règles de détail, empruntées la plupart au P. Honoré de Sainte-Marie, et que l'auteur a renvoyées à la fin du volume, parmi les pièces additionnelles.

Telles sont les deux premières sections de l'*Introduction à l'étude de l'Histoire ecclésiastique*. Elles nous ont paru fondamentales et de la plus haute importance, non-seule-ment pour le clergé studieux, mais encore pour tous ceux qui font de l'histoire de l'Eglise l'objet de leurs études. Celles qui suivent méritent aussi une grande attention : dans un prochain article, nous rendrons compte de la partie philosophique à laquelle la section 5e est consa-crée. R.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Nous avons publié successivement divers articles de la *Gazette spéciale de l'Instruction publique*, sur la question du plein exercice dont les petits séminaires seroient appelés à jouir par voie d'ordonnance. Nous avons laissé parler l'organe de l'Université : mais aujourd'hui nous croyons pouvoir dire que M. Villemain est, en effet, sur le point d'adopter une mesure qui réaliseroit plusieurs améliorations désirées. Il importe que cet acte de justice ne soit pas ajourné, et nous hâtons de tous nos vœux le moment où le bon vouloir du ministre deviendra manifeste aux yeux du clergé.

— Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante, qui est de nature à fixer l'attention des hommes religieux :

« Monsieur,

» J'ai lu avec tout l'intérêt que vous attendiez de vos lecteurs les passages cités dans votre dernier numéro d'une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, sur les prisons départementales. J'ai été frappé surtout du principe que pose M. le ministre pour justifier les mesures qu'il vient de prendre.

» C'est le droit de tout prévenu, dit-il, » de demander, d'exiger en quelque sorte » qu'on le mette à même de remplir les » devoirs de sa religion... »

» J'ai la confiance que la rigoureuse et impartiale logique de M. le ministre ne reculeroit pas devant l'application que je vais en faire à une autre classe d'hommes bien plus dignes de l'estime et de l'affection de tout cœur français; je veux dire à ces nombreux jeunes gens qui consacrent leurs plus belles années au soutien et à la gloire de la patrie.

» Pour mieux faire sentir la justesse de cette application, je me contenterai, monsieur, de rapporter textuellement les paroles de la circulaire, et de substituer seulement les mots de caserne, de soldats, à ceux de prison, de prévenus, etc.

» C'est le droit de tout *soldat* de demander, d'exiger en quelque sorte qu'on le » mette à même de remplir les devoirs de » sa religion. Ce qu'il feroit sous ce rapport dans l'état de liberté, il doit pouvoir le faire dans la *caserne*, si telle est » sa volonté. Si cette satisfaction lui est » refusée, il est fait violence à ses croyances religieuses dans ce qu'elles ont de » plus libre et de plus respectable. C'est » bien assez qu'il faille mettre de nombreuses restrictions à l'exercice de sa » volonté et à sa manière de vivre. N'allons pas au-delà, et laissons lui la faculté d'observer les préceptes les plus » impérieux de sa religion. »

» Pourquoi donc M. le ministre de la guerre, partant de ce principe posé par M. le ministre de l'intérieur, et avant lui consacré par la charte elle-même, ne pourroit-il pas, lui aussi, adresser à qui de droit cette autre circulaire :

« J'ai dit dans mon instruction qui » accompagne le programme pour l'administration des casernes..., quelle importance le gouvernement du roi a toujours mise au *libre* exercice du culte » dans les *casernes*. Un aumônier de la » religion catholique devra être attaché à » chaque *caserne* (surtout aux régimens » en campagne), et j'ai réglé ses attributions au paragraphe... La messe sera » *laissée libre* (et non empêchée par les » manœuvres; etc.) tous les dimanches, » ainsi que les jours de fêtes religieuses » conservées, et une instruction sera faite » (ou laissée libre) *aux soldats* une fois » par semaine au moins.

» Je ne me suis pas laissé *arrêter*, continueroit M. le ministre, par cette objection faite avec une certaine insistance » que l'exercice du culte et de l'instruction religieuse étoient sans utilité et sans » objet dans des *casernes* principalement » occupées par des *soldats*, puisque l'administration n'a point à s'occuper de » leur amendement, et qu'ils échappent, » sous ce rapport, à toute action de sa

et. L'absence de tout culte dans des
blissemens publics (surtout encore
ns des armées en présence de l'en-
mi ou sur les vaisseaux de guerre au
ilieu de tant de périls), où tant de con-
lations sont à donner, où tant de cou-
iges peuvent être affermis par la parole
angélique, n'étoit pas possible. Ceux
ui voudroient exclure de *nos armées* les
gnes du catholicisme et des cérémo-
ies oublient surtout que c'est le droit
tout *soldat* de demander, d'exi-
er, etc.... Le réglement... veut *non pas*
ue les *soldats* catholiques soient tous
onduits (forcément) à la messe, et qu'ils
ssistent (forcément) à l'instruction re-
igieuse, mais, et il n'étoit pas besoin
nême de le déclarer, qu'ils soient libres
d'assister à la messe ou de ne pas l'en-
tendre : c'est leur droit.

» Comme mesure d'ordre, et aussi
comme moyen de moralisation, le ré-
glement prescrit : Aucun autre livre ou
imprimé quelconque ne pourra être in-
troduit dans la *caserne*... sans votre au-
torisation. C'est là une chose essentielle
que vous aurez à régler. Ne permettez
jamais l'introduction d'aucun livre où
la religion et les mœurs ne seroient pas
respectées. Le mal, vous ne pouvez l'i-
gnorer, se propage plus rapidement en-
core dans les *casernes* que dans la so-
ciété. »

» Ne saurions-nous pas gré aussi à M. le
ministre de la guerre d'un pareil langage?
Dieu veuille lui en inspirer la pensée et
enir ses bonnes intentions! »

Le raisonnement de notre abonné
st aussi concluant qu'ingénieux.

Développé dans un Mémoire qui
eroit adressé à M. le maréchal mi-
istre de la guerre, il produiroit sur
n esprit une profonde impression.
ous croyons savoir que le maré-
al n'est pas *personnellement* éloi-
né d'adopter une mesure analogue
celle qu'on propose. En réclamant
lui et de M. le ministre de la
arine, au nom de la liberté des
ltes, des aumôniers pour nos ré-
gimens et pour nos vaisseaux, on
auroit des chances de succès.

— Le *Constitutionnel* trouve illé-
gal que le P. Lacordaire paroisse
dans la chaire chrétienne avec l'ha-
bit de Dominicain. Il se prévaut de
la loi révolutionnaire qui a supprimé
les ordres religieux, c'est-à-dire
qu'il invoque un décret d'une épo-
que de tyrannie sous un régime et
à une époque de liberté. Dans l'in-
térêt des ordres religieux en géné-
ral, nous ne pouvons laisser passer
cette prétention sans la réfuter.

Quand une loi a été rendue, le
Constitutionnel nous accordera qu'elle
se trouve abrogée dès qu'elle im-
plique contradiction avec une loi
postérieure, officiellement promul-
guée. Pour être implicite, l'abroga-
tion n'en est pas moins nécessaire
et efficace.

Or, postérieurement à la loi qui a
supprimé en France les ordres reli-
gieux, un concordat n'a-t-il pas eu
lieu entre le Saint-Siége et le gou-
vernement français, dans le but de
rétablir le culte de la religion ca-
tholique, et ce concordat n'est-il pas
devenu loi de l'Etat? Le *Constitu-
tionnel* ne sauroit le nier.

Cela posé, admettre la religion ca-
tholique n'est-ce pas l'admettre
avec toutes ses institutions, non-
seulement avec tout ce qui est de
devoir rigoureux, mais avec tout ce
qui est de conseil évangélique? C'est
au sein des ordres religieux qu'a lieu
excellemment la pratique des con-
seils évangéliques, et comment,
sans méconnoître l'esprit du concor-
dat, prétendre qu'il est défendu au
religieux de *manifester*, par le port
d'un habit particulier, qu'il a em-
brassé la pratique de ces conseils?

Il y a plus. Depuis le concordat,
la charte a paru, et cette charte que
l'on dit être une vérité depuis 1830,
(ne fût-ce que dans les bureaux du
Constitutionnel), consacre en prin-
cipe la liberté des cultes. Accordez,

je vous prie, avec cette liberté, votre prétention d'interdire au religieux la faculté de *manifester* sa vocation spéciale par l'adoption et le port habituel d'un costume particulier.

Il y a, dans la thèse soutenue par le *Constitutionnel*, quelque chose de petit et de persécuteur qui nous répugne. Ayez donc de la liberté une idée plus grande et plus noble. Sachez, la voulant pour vous, la vouloir pour tous, et, la réclamant même pour le mal, sauf répression ultérieure, la tolérer pour le bien. Ne dégradez pas sa cause par de puériles restrictions, par de mesquines et odieuses tracasseries. Souffrez, sous un gouvernement constitutionnel, ce que l'on souffre et ce que l'on protége sous le gouvernement des républiques. Enfin, dans un pays chrétien, dans un royaume catholique, veuillez bien permettre ce que les princes mahométans autorisent chez eux.

Si la légalité condamnoit le port du costume religieux, ce seroit le cas de nous écrier : *La légalité nous tue*, car ce costume est le *signe* de la pratique par excellence d'une religion, sauve-garde des Etats. Mais, loin de proscrire ce costume, la légalité le couvre de son égide, et un arrêt de la cour royale d'Aix, rendu à l'occasion d'autres religieux, est là pour compléter notre démonstration.

Inclinez-vous donc, non-seulement devant le concordat, devant la charte, mais devant la jurisprudence, et ne renouvelez plus une querelle qui ne seroit qu'un ridicule anachronisme.

Depuis dix ans, les esprits ont marché : il faut bien que le *Constitutionnel* en prenne son parti.

— M. le ministre des cultes ayant saisi le conseil d'Etat du projet d'ordonnance relatif à l'érection de l'Eglise de Cambrai en métropole, M. Ferri-Pisani a été nommé rapporteur.

— Dès les premiers temps de son épiscopat, Mgr l'Archevêque s'est préoccupé de l'administration spirituelle et temporelle des communautés religieuses du diocèse. Il ne lui a pas semblé suffisant qu'un prêtre fût spécialement chargé de diriger chacune de ces nombreuses communautés. Le prélat a cru utile d'établir entre les divers ecclésiastiques investis de ce soin par sa confiance, des réunions périodiques propres à produire, parmi eux, l'unité de vues et de direction, dans tout ce qui tient à la discipline des cloîtres. Une ordonnance épiscopale a donc formé un conseil composé de tous les supérieurs des communautés religieuses, et qui se réunira, à certaines époques déterminées, sous la présidence de Mgr l'Archevêque, ou d'un de ses vicaires-généraux, à l'effet de délibérer sur les questions qui concerneront le spirituel ou le temporel de ces maisons.

— Mgr l'archevêque de Reims se trouve à Paris depuis quelques jours.

— Nous complétons la liste des prédicateurs de l'Avent, en ajoutant que cette station est prêchée : à Saint-Antoine, par M. Eyuin; à Saint-Eustache, par M. Gabriel; à Saint-Laurent, par M. de Valette; à Saint-Leu, par M. le curé de la paroisse; aux Invalides, par M. Laroque; à la Madeleine, par M. Lecourtier; à Sainte-Marguerite, par M. Bergunion; à Saint-Médard, par M. Barthélemy; à Saint-Merry, par M. Bruyère; à Saint-Nicolas-des-Champs, par M. Eudes; à Saint-Pierre de Chaillot, par M. Crouzet; à Saint-Séverin, par M. Vidal; à Saint-Denis au Marais, par M. Noblet; à Sainte-Elisabeth, par M. Frappaz; à Saint-Germain-des-Prés, par M. des Billiers; à Saint-Jacques du Haut-Pas, par M. Flandrin; à Saint-François, par M.

randmoulin : à Saint-Louis d'Antin, par M. Berthaut; à Saint-Louis en l'Ile, par M. Baronnat; aux Missions-Etrangères, par M. Humphry; Bonne-Nouvelle, par M. Lefèvre; l'Abbaye-aux-Bois, par M. Lacarrière; aux Blancs-Manteaux, par M. Valgalier; à Saint-Philippe du Roule, par M. de Létang; à Sainte-Valère, par M. Bossuet; à Saint-Vincent-de-Paul, par M. Rigolot.

—L'altération qu'a subie la santé de M. l'abbé Dupanloup, et qui l'a forcé d'interrompre cet été son cours d'éloquence sacrée à la Sorbonne, ne lui permet pas de reprendre encore ses occupations habituelles. Il est, du reste, en voie de guérison, et l'on espère qu'après avoir passé deux mois en Italie, dont le climat lui a été conseillé, il sera rendu au Petit séminaire qu'il dirige avec tant de succès, et à la chaire d'éloquence, autour de laquelle il avoit réuni un si nombreux auditoire.

M. Dupanloup est parti pour Rome hier matin.

Diocèse de Beauvais. — L'épiscopat éprouve, coup sur coup, en France, des pertes bien cruelles. L'Eglise de Beauvais est, à son tour, veuve de son premier pasteur.

Mgr Cottret, né à Argenteuil, étoit âgé de soixante-douze ans.

Depuis 1838 qu'il gouvernoit le diocèse de Beauvais, il s'étoit attaché à y faire prédominer, parmi le clergé et les fidèles, cet esprit d'union si indispensable pour le règne du Seigneur. Il s'efforçoit également d'y raviver, d'y maintenir la foi par des visites pastorales, durant lesquelles, se faisant tout à tous, il ne craignoit pas de s'arrêter dans la plus modeste église de campagne, dans la plus humble chaumière, s'identifiant en quelque sorte aux besoins, aux peines, aux vœux des populations qu'il visitoit, et que touchoient son affabilité et sa douceur. Les vétérans du sanctuaire étoient surtout l'objet de ses tendres préoccupations, et il venoit d'acquérir, à Compiègne, une maison de retraite pour ceux de ses prêtres, que leur âge ou leurs infirmités auroient empêchés d'exercer le saint ministère.

Quant à lui, il le remplit toujours, ce divin ministère, avec le zèle et les qualités d'un bon prêtre, d'un bon évêque.

« Il y a peu de jours encore, dit le *Journal de l'Oise*, on voyoit Mgr Cottret édifier son troupeau, et, le jour de la Toussaint, il avoit prêché dans sa cathédrale, en présence de Mgr l'évêque d'Amiens, qui étoit venu y officier. C'est peu après qu'il a ressenti un mal léger, presque imperceptible, qui n'a pas tardé à prendre un caractère alarmant. Le vénérable prélat a compris aussitôt le danger de sa position, et, sur sa demande, il a reçu, la nuit de mercredi à jeudi, tous les sacremens de l'Eglise avec les sentimens de la foi la plus vive. Les ecclésiastiques qui étoient présens se rappelleront long-temps les paroles qu'il voulut bien leur adresser dans cette circonstance si touchante. »

Des prières ayant été demandées par le pontife, ses vicaires-généraux se sont fait un devoir d'ordonner les prières des Quarante heures. Elles ont eu lieu vendredi dans la ville épiscopale, et devoient se répéter dans toutes les paroisses du diocèse. Maintenant ce sont d'autres prières qu'il faut leur substituer; et partout elles seront dites avec un cœur sincère, car, partout, dans le diocèse, on comprend que l'on a fait, samedi matin, une perte immense.

Dans le monde aussi, où se trouvent, dans toutes les carrières, des hommes qui ont été élevés sous la direction de Mgr l'évêque de Beauvais, sa mort causera de vifs regrets. On s'y rappellera long-temps

sa rare bonté, l'aménité de son caractère, son esprit d'évangélique bienveillance, devant lequel s'apaisoient les préventions même les plus hostiles contre la religion. Pour ses amis, pour tous ceux qui ont pu pénétrer dans son intimité, on conçoit quelle doit être leur douleur, et quel souvenir ils garderont du prélat qu'ils éprouvoient le besoin d'entourer de leur respect, de leur affection.

Les obsèques du prélat auront lieu mercredi.

ANGLETERRE. — Le *Morning-Herald* annonce que « le révérend Michel-Salomon Alexandre a été consacré évêque de Jérusalem par l'évêque de Londres, assisté des évêques de Rochester et de la Nouvelle-Irlande. L'évêque exercera sa juridiction dans la Syrie, la Chaldée, l'Egypte et l'Abyssinie. Le nouvel évêque est un israélite converti. » Ainsi le projet de l'Angleterre et de la Prusse est en voie d'exécution. C'est à la France de veiller plus activement que jamais aux intérêts de la religion catholique en Orient.

Il est remarquable que le protestantisme ait choisi le moment où il décline si visiblement en Europe, pour s'implanter en Asie.

IRLANDE. — Dublin vient de voir consacrer un nouveau monument religieux. La présence, dans la capitale de l'Irlande, d'un grand nombre d'évêques, a donné à cette cérémonie plus d'éclat et de solennité qu'à l'ordinaire. Le premier magistrat de Dublin, M. O'Connell, aujourd'hui lord-maire, assistoit, ainsi que plusieurs membres du conseil de ville, à la dédicace de l'église de Saint-Nicolas.

C'est Mgr l'archevêque de Dublin qui présidoit à la consécration. La grand'messe a été célébrée par Mgr l'évêque d'Ossory.

Le lord-maire occupoit un s qui lui avoit été préparé dan transept.

Le sermon a été prêché pa docteur Miley, qui avoit pronc le dimanche précédent, le dis dans l'église métropolitaine, une messe d'actions de grâces lébrée à la demande de M. O' nell. Le prédicateur a passé en vue les lois pénales rendues co les catholiques d'Irlande ; il s étendu sur les persécutions qu ont subies, et sur les violences fai à leurs consciences. Il a tracé ensu la marche qu'a suivie l'esprit de t lérance, sous lequel les anciennes r gueurs se sont peu à peu adoucie il est arrivé ainsi au moment où l catholiques ont eu enfin la consol tion de voir les derniers boulevart du protestantisme renversés avec l vieilles corporations de l'Irlande.

Nous ferons observer que M. O Connell avoit quitté, à la porte d l'église, son costume officiel. Un des restrictions de l'acte d'émanci pation consiste à ne pas permettr aux catholiques élevés en dignité d se montrer revêtus des insignes d leurs fonctions dans d'autres églis que celles qui appartiennent au cult anglican.

SUISSE. — Le grand conseil d canton d'Argovie a entendu, dans séance du 3 de ce mois, le rappo de la commission dite de *pacific tion*. Elle propose dans ses concl sions :

« 1° De considérer comme nuls articles de la conférence de Baden, et de déclarer, en même temps, que l droits exercés jusqu'ici par l'Etat da les affaires ecclésiastiques doivent l être garantis dans toute leur plénitude sans pouvoir être restreints. (Une mi rité, M. Tanner, président du tribun d'appel, vouloit maintenir les artic susdits.)

» 2° Quant à l'établissement de consc

ecclésiastiques catholiques, la commission est d'accord avec les propositions du petit conseil sur cette institution.

» 3° Pour ce qui concerne la question des couvens, leur fortune devra, conformément au décret rendu à ce sujet, être employée à des œuvres de piété et de bienfaisance.

» 4° La restitution des armes devra avoir lieu peu à peu, mais on regrette de ne pouvoir garantir aucune amnistie. »

Ces conclusions ont été déposées sur le bureau jusqu'à la séance du lendemain 4 novembre, où elles ont été adoptées.

PARIS, 15 NOVEMBRE.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui à midi pour entendre la lecture du rapport de M. le comte de Bastard.

Le rapporteur n'a donné lecture, dans cette séance, que de la première partie de son travail.

La séance de demain sera consacrée à la lecture de la seconde partie, et comme la cour devra délibérer sur ses conclusions, l'arrêt (mises en accusations) ne sera rendu qu'après-demain mercredi 17.

Nous donnons par ordre alphabétique les noms des inculpés compris dans le rapport.

Bazin, dit Napoléon (Napoléon), âgé de 29 ans, garçon de cuisine; Boggio, dit Martin (Antoine), âgé de 32 ans, serrurier; Boucheron (Jean-Marie), âgé de 36 ans, scieur de long; Bouzer (Charles-Henri), âgé de 34 ans, ébéniste; Brazier, dit Just (Just-Edouard), âgé de 28 ans, menuisier; Colombier (Jean-Baptiste), âgé de 43 ans, marchand de vin; Considère (Claude-Charles François-Xavier), âgé de 34 ans, marchand de vin et garçon de caisse chez MM. Laffitte et Cie; Frémont, dit Dufour (absent); Dupoty (Auguste), âgé de 44 ans, gérant du *Journal du Peuple*; Fougeray (Alexis), âgé de 24 ans, ébéniste; Jarrasse, dit Jean-Marie (Jean-Marie), âgé de 33 ans; Launois, dit Chasseur, (Pierre-Paul), âgé de 33 ans, monteur en cuivre; Mallet (Napoléon-François), âgé de 37 ans, cordonnier; Martin (Jean-Baptiste-Charles), âgé de 25 ans, ébéniste; Petit (Auguste), dit Auguste, âgé de 31 ans, ébéniste; Prioul (Auguste-Marie), âgé de 26 ans, ouvrier en fauteuils; Quénisset, scieur de long, né à Scelles (Haute-Saône), demeurant à Paris, rue Popincourt, 58.

Nous donnerons l'analyse du rapport dans le prochain numéro.

— Par ordonnances du 13, sont nommés: procureur-général près la cour royale de Besançon, M. de Golbéry, conseiller à la cour Royale de Colmar, en remplacement de M. Lerouge; président de chambre à la cour royale d'Aix, M. Lerouge, en remplacement de M. Emmanuel Poulle, appelé à d'autres fonctions; conseiller à la cour royale de Colmar, M. Vidalin; substitut du procureur-général près la cour royale d'Orléans, M. Mantellier, en remplacement de M. Vidalin.

— M. L. Adam, fils du maire de Boulogne (Pas-de-Calais), a été nommé receveur particulier de Villefranche (Aveyron).

— M. de Briqueville a été élu député par le collége électoral de Cherbourg, en remplacement de M. Quénault, récemment nommé avocat-général à la cour de cassation.

— Le *Moniteur Parisien* annonce que la chambre des pairs et la chambre des députés seront convoquées pour le 27 décembre.

— Lord Cowley, nouvel ambassadeur d'Angleterre en France, a été reçu aujourd'hui par Louis-Philippe en audience solennelle.

— Sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, et M. Sancho, ambassadeur d'Espagne à Londres, sont en ce moment à Paris, se rendant à leur poste.

— Par ordonnance du 12, une école préparatoire de médecine et de pharmacie est établie à Dijon.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire re-

lative aux déclarations de naissance des enfans qui naissent dans les hospices.

— Le maréchal Soult, ministre de la guerre, a visité, la semaine dernière, le pénitencier militaire de Saint-Germain, et a témoigné au général Pajol, commandant la 1re division militaire, la satisfaction que cette visite lui a fait éprouver.

— M. Delaroche, gérant du journal *le National*, est cité à comparoître devant la cour d'assises le mardi 23 de ce mois, comme prévenu du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, délit résultant d'un article inséré dans le numéro du 18 septembre dernier.

— Le même jour, la 6e chambre correctionnelle a renvoyé des poursuites dirigées contre lui M. Pagnerre, éditeur de l'*Almanach populaire*, prévenu d'avoir publié dans ce livre, sans les soumettre à l'approbation de la censure, des vignettes et gravures qui avoient été déjà autorisées pour d'autres publications.

—Le *Journal des Débats* annonce qu'au moment où les condamnés dans l'affaire des communistes retournoient à la Conciergerie, sous l'escorte des gardes municipaux, le nommé Sauvaître est parvenu à s'échapper, et s'est perdu dans la foule.

— Statuant samedi sur l'appel *à minimâ* interjeté par le ministère public, au sujet du jugement correctionnel qui a condamné le sieur Ch. Lagrange à quinze jours de prison pour rupture de ban, la cour royale de Paris à porté cette peine à un mois.

— M. de Kersausie, ancien capitaine de cavalerie et ex-condamné politique, comparaîtra, demain mardi, devant la police correctionnelle, sous la prévention de rupture de ban.

— Les prisons civiles de la Seine se peuplent avec une recrudescence telle, que l'administration vient de se trouver dans l'obligation de faire une commande, par supplément, de 1,025 lits ou couchettes en fer, destinés à leur service.

— L'exposition des modèles présentés au concours pour le tombeau de Napoléon est prolongée jusqu'au 11 de ce mois.

— Une dépêche télégraphique, en date de Mostaganem le 6, et de Toulon le 14, annonce que la division, partie d'Oran le 13 septembre, est rentrée à Mostaganem le 5 novembre. Son état sanitaire est bon; elle a battu deux fois la cavalerie de l'émir et de plusieurs tribus, et a livré plusieurs petits combats heureux. Elle a détruit la ville et le fort de Saïda, fait alliance avec six tribus du désert, dont les cavaliers ont marché pendant trois jours avec nous et ont contribué à combattre les Hachem, tribu d'Abd-el-Kader.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Suivant l'*Echo du Nord*, on a reçu à Lille l'ordre de former, avec les troupes de la 16e division militaire, un corps d'armée d'observation de 20,000 hommes, composé d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie. Il sera concentré entre Lille et Valenciennes.

Le général Corbineau seroit nommé commandant en chef de ce corps; on désigne aussi comme chefs de brigade les généraux Bro et Létang.

On dit que la découverte du complot de Bruxelles est une des causes qui motivent cette agglomération de troupes sur la frontière belge.

— L'affaire d'Abraham Serain, accusé d'avoir étranglé deux petites filles avec d'horribles circonstances de débauche et de cruauté, s'est terminée, le 14, devant la cour d'assises du Loiret. *Ce misérable*, au cœur de boue et de fange, comme a dit le ministère public, a montré jusqu'au dernier moment, sur sa figure, une effrayante expression de férocité sinistre et d'hypocrisie profonde. Jusqu'à la fin aussi, il a cherché à nier ses forfaits, quoiqu'il les eût avoués dans *l'instruction*. L'horreur qui devoit retomber si légitimement sur lui s'est accrue encore au moment où les dépositions des témoins ont révélé plusieurs faits anté-

urs, qui montroient que Serain, s'étant une habitude de sa hideuse débauche, étoit tout disposé à tuer les jeunes victimes dont l'indiscrétion eût pu le trahir. Parmi celles-ci, on a mentionné une de ses nièces, qui, sortie un jour de l'église, ne reparut plus à la maison paternelle, et dont le cadavre fut retrouvé dans une vigne.

Déclaré coupable sur toutes les questions posées au jury, l'accusé a été condamné à la peine de mort. A la lecture de cette terrible sentence, il a manifesté une assez vive émotion. Toutefois, lorsque le président l'avertit qu'il avoit trois jours pour se pourvoir en cassation contre l'arrêt, il a fait un signe de tête affirmatif, et il a dit : « Oui, monsieur. »

— Le tribunal de Beaupréau (Maine-et-Loire) vient de statuer sur l'affaire relative aux troubles qui ont eu lieu à Cholet les 4, 5 et 6 octobre. Treize individus, prévenus de coalition et de résistance à la force publique, étoient assis sur les bancs de la police correctionnelle. Six d'entre eux ont été condamnés chacun en un mois d'emprisonnement et deux autres à huit jours : cinq ont été acquittés.

— Une visite domiciliaire a été faite à Anse, près Lyon, chez le sieur Pechet ; il s'agissoit d'y rechercher des papiers relatifs à des sociétés secrètes, ainsi que des armes et des munitions de guerre. Après plus de trois heures de perquisitions, la police s'est retirée les mains vides.

— Les accusés partis le 4 de Toulouse, et parmi lesquels se trouvent les gérans de l'*Emancipation* et de l'*Aspic*, sont arrivés mardi à Pau dans la soirée, sous l'escorte de la gendarmerie. Ils ont été écroués immédiatement à la maison d'arrêt.

EXTÉRIEUR.

L'aversion des révolutionnaires espagnols devient de jour en jour plus prononcée contre la France. Ils ne se contentent pas de tirer des coups de fusil au coq gaulois ; ils semblent vouloir effacer de leur mémoire jusqu'au nom de leur malheureuse sœur de juillet. Il y avoit à Madrid une promenade publique qui s'appeloit le rendez-vous de Paris. Ils l'ont débaptisée. Du reste, Marie-Christine et Ferdinand VII ne sont pas mieux traités. On brise dans quelques endroits jusqu'aux pierres de la constitution qui portoient leurs noms ; ou du moins on les efface en les grattant, comme on grattoit les fleurs-de-lys en France sous le régime de 93, et les écussons de la maison d'Orléans dans les premiers jours de la révolution de 1830.

— Le plus difficile pour Espartero n'a pas été de rendre son décret d'abolition des juntes ; c'est de le faire exécuter. Tout en paroissant se soumettre à cette décision, elles n'en donnent pas moins suite aux mesures de salut public qu'elles avoient arrêtées. A Barcelone, à Valence, à Alicante, elles poussent avec une incroyable ardeur les démolitions des tours et citadelles qui leur déplaisoient. Le général Van Halen, envoyé à Barcelone par Espartero, pour arrêter les travaux de l'anarchie et les destructions ordonnées par elle, n'a pu entrer dans la ville. On ne le recevra que quand il ne sera plus temps de remédier à rien. Il occupe les points des environs qui peuvent lui faciliter le siége de la place.

Les provinces basques et la Navarre sont toujours très-agitées et paroissent disposées à disputer vivement leurs franchises. Espartero y entasse des forces. Saragosse est le point central où il les réunit. On ne sait si l'état de la Catalogne ne le forcera pas d'aller prêter main forte à Van Halen, avant de retourner à Madrid. Cependant on ne croit pas que les circonstances lui permettent de rester plus long-temps hors du siége du gouvernement.

— A Malaga, les patriotes ont forcé les caisses du gouvernement, mais il n'y a pas de grands coups à faire chez les receveurs des finances de l'Espagne. Leurs coffres sont fort à sec. Aussi le pillage des caisses de Malaga n'a-t-il produit que 10,000 fr.

— L'armée que le général Rodil com-

mande dans les provinces du Nord est forte de 40 bataillons.

— Sur la simple demande de la garde nationale de Valence, le gouverneur de Morella a été fusillé le 4 novembre. Son exécution a causé une joie inexprimable à la milice citoyenne, qui s'est fait une véritable fête d'y assister.

— Les journaux de Madrid justifient le décret qui supprime la pension de Marie-Christine, en disant qu'elle a trahi l'Espagne, et commis le crime de lèse-majesté envers sa fille, par ses machinations politiques, surtout par la bassesse qui lui a fait renier ses agens et ses amis, et mettre sur leur compte ce qui doit éternellement rester sur le sien.

— Dans la séance du 12 novembre, la chambre des représentans de Belgique a élu pour président M. Fallon; pour vice-présidens, MM. Dubus aîné et de Behr; pour secrétaires, MM. de Renesse, Scheyven, Kervyn et Dedecker; pour questeurs, MM. B. Dubus et de Secus.

M. Smits, ministre des finances, est ensuite monté à la tribune pour présenter le budget, qui s'élève, en recettes, à 105 millions 850,612 francs, et en dépenses à 105 millions 826,140 fr. 81 c.

— Le même jour le sénat a voté à l'unanimité l'adresse en réponse au discours d'ouverture de la session, adresse qui a été présentée le lendemain au roi Léopold.

— La comtesse de Nassau, née comtesse d'Oultremont, va, dit-on, être élevée au rang de duchesse de Neulandt, terre que l'ex-roi de Hollande vient d'acheter en Silésie.

— Le parlement anglais, qui avoit été dernièrement prorogé au 11 novembre, a été prorogé de nouveau au mardi 21 décembre. Les deux chambres se sont réunies jeudi *pro forma*. Le lord chancelier, le duc de Buckingham et lord Wharncliffe faisoient fonctions de lords-commissaires. Les principaux clercs de la chambre des communes sont venus à la barre de la chambre-haute entendre l'ordonnance de prorogation. Il n'y avoit pas un seul membre présent. Comme on n'a pas fait usage des mots : « pour l'expédi» tion de diverses urgentes affaires, » dont on se sert toujours quand le parlement doit être réellement convoqué, il est certain qu'il sera prorogé de nouveau.

— La reine douairière Adelaïde, veuve de Guillaume IV, est très-dangereusement malade.

— On lit dans le *Standard* du 12 novembre :

« L'ordre est parvenu, dans les bassin de Portsmouth, d'équiper et de tenir prêts à mettre immédiatement en mer douze bâtimens : quatre doivent être des bâtimens de 50 canons. Par suite de cet ordre, il a fallu prendre de nouveaux ouvriers. Les forgerons travaillent trois heures de plus par jour. »

— On nous écrit de Londres, dit la *Gazette des Tribunaux*, que la *Contemporaine* vient de porter plainte en diffamation contre le *Times*, à raison d'un article dans lequel elle a été appelée *faussaire*. Elle demande 50.000 fr. de dommages-intérêts.

— On écrit de Naples, le 1er novembre, que le roi, qui a quitté sa capitale le 26 septembre dernier pour se rendre en Sicile, n'est pas encore de retour. Le roi visite les principales localités de ce beau pays. Il veut par lui-même en étudier les ressources et les besoins. Le lazaret de Messine, dont la construction est projetée sur un plan vaste et nouveau, a été l'objet de l'attention particulière de Ferdinand II. Tout porte à croire qu'une fois cette construction accomplie, Messine deviendra le point de relâche des bateaux de l'Etat et des vaisseaux marchands français et étrangers qui font le commerce de l'Orient, et qui en ce moment font leur quarantaine à Malte.

— Le 4 novembre, a été célébré à Vienne, par une fête de famille, l'anniversaire de la naissance de l'impératrice mère. Tous les archiducs se trouvoient réunis à la table impériale ; mais aucun étranger n'assistoit à cette réunion intime.

- La *Gazette d'état de Prusse*, du ...ovembre, annonce que le roi est parti ...r Munich.

- On annonce de Saint-Pétersbourg ...n ukase concernant les faillites et ...queroutes sera publié prochainement. ...x termes de cet ukase, tout failli qui ... pourra point payer 40 pour cent sera ...*ité* comme banqueroutier frauduleux, ...nvoyé en Sibérie ou incorporé comme ...ple soldat dans un régiment.

— Les nouvelles reçues aux Etats-Unis ... la goëlette *Freeland*, arrivée du port ... Campêche, sont de la plus haute im...rtance. Des correspondances de la Ve...Cruz représentent le Mexique comme ...nt dans un état complet de révolution. ...e tous les côtés les troupes s'arment et ...archent à la hâte sur la capitale, les ...nes pour appuyer le plan de Jalisco, les ...ttres pour protéger et défendre le gou...ernement actuel.

Jusqu'au 15 septembre, il n'y avoit eu ...ucun engagement décisif à Mexico; mais ...n s'y attendoit d'un moment à l'autre, et ...on présumoit qu'une affaire générale au...oit lieu dès que les troupes révolution...naires parties de Guadalajara et Puebla ...ffectueroient leur jonction avec celles de ...alencia, qui étoient alors enfermées ...ans la citadelle de la capitale.

— La rançon de six millions de pias...res imposée à la ville de Canton par les Anglais a été payée de la manière sui...vante: 4 millions par les autorités de la ville, et 2 millions par les marchands ...ongs. Un des marchands, Howqua, a seul payé pour sa part 820,000 dollars; Pwankequa en a payé 260,000, Samqua, Saoqua, Footae et Gowqua, chacun 120,000; Mowqua, Kingqua, Mingqua et Punhoyqua, chacun 15,000; et 280,000 piastres ont été prises dans le fonds de réserve provenant des taxes sur le com...merce étranger, et destiné à payer les dettes des marchands hongs qui fail...lissent.

Ces six millions de piastres doivent re...cevoir l'emploi suivant: 2 millions et demi sont arrivés à la monnoie de Cal...cutta, 1 million et demi ira en Angleterre par le Conway, et 2 millions resteront en Chine pour les besoins de l'escadre.

M. Camus, libraire, vient de faire exé...cuter une gravure qui intéressera les pieux serviteurs de Marie. Elle reproduit fidèlement l'un des sanctuaires les plus fréquentés de la reine des cieux, car elle retrace la chapelle de l'Archi...confrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie établie dans l'église paroissiale de Notre-Dame des Victoi...res, par M. le curé Dufriche-Desgenettes, pour la conversion des pécheurs. Le por...trait du vénérable curé, agenouillé au pied de l'autel, est d'une ressemblance frappante. Il nous semble qu'une telle gravure trouvera naturellement sa place chez tous les membres de cette pieuse as...sociation. Présens par le cœur dans la chapelle de l'Archiconfrérie, ils seront jaloux de vivifier leurs souvenirs et d'ani...mer leur piété en plaçant devant leurs yeux la belle gravure que nous annon...çons. Nous croyons qu'elle contribuera à rendre plus populaire encore une dé...votion si salutaire et si touchante. Si nos prévisions se réalisent, M. Camus aura bien mérité des hommes religieux.

(*Voir aux annonces.*)

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 35 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 80 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 30 c.
Emprunt 1841. 81 fr. 05 c.
Act. de la Banque. 3305 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 7/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 55 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 3/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION
paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1 et 15 de chaque mois.

N° 3517.

JEUDI 18 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Les propriétaires de l'Ami de la Religion à la mémoire de M. Picot.

Les propriétaires du Journal l'*Ami de la Religion*, ecclésiastiques et laïques, se réunissent tous dans un seul et même sentiment pour payer un juste tribut de regrets au digne et vénérable M. Picot, qui vient d'être enlevé inopinément à la religion et aux lettres, et pour rendre à sa mémoire un hommage mérité d'estime et de reconnoissance. L'*Ami de la Religion et du Roi*, fondé en 1814 par cet homme de bien, s'est élevé, sous sa direction, à une telle réputation d'orthodoxie, à un tel crédit, auprès des catholiques de tous les pays, que les souverains pontifes successivement assis, dans ces derniers temps, sur la chaire de saint Pierre, que l'épiscopat entier dans les deux Amériques comme dans notre Europe, que tout le clergé et les pieux laïques ont adopté cette feuille ecclésiastique et littéraire comme l'expression la plus exacte des véritables doctrines. Ce succès, cette gloire suffisent pour illustrer une vie, d'ailleurs pleine de bonnes œuvres comme de jours.

Les propriétaires de l'*Ami de la Religion* se devoient à eux-mêmes cette manifestation spontanée de leurs sentimens par l'organe de l'un d'eux.

Sur l'état de l'Instruction primaire en France.

(Premier article.)

A la date du 1er novembre, M. Villemain a adressé à Louis-Philippe, sur les progrès de l'instruction primaire en France, un *Rapport* accompagné de *Tableaux statistiques* qui s'arrêtent à l'année 1840. C'est le troisième travail de cette nature qui est soumis au chef de l'Etat, depuis la promulgation de la loi du 28 juin 1833.

Il résulte de ce Rapport qu'il existe des écoles publiques dans 33,099 communes, mais que 4,196 communes en sont encore privées. L'insuffisance du nombre des maîtres étoit un obstacle à la diffusion de l'instruction primaire : il disparoît graduellement.

« Le nombre des nouveaux instituteurs, dit le ministre, en y comprenant les membres *si utiles* des corporations charitables vouées à l'enseignement, a été d'environ 2,500 par an, depuis 1833. Tout fait donc espérer que, dans un terme rapproché, toute commune de France... aura son école à côté de son église... Cette perspective n'offre assurément qu'un sujet de satisfaction sérieuse aux hommes qui se préoccupent le plus vivement de l'avenir de notre patrie. Fondée par la loi même *sur la religion et la morale*, l'instruction primaire ne peut que fortifier dans les cœurs le sentiment du devoir. »

Après avoir parlé du nombre des écoles et des élèves, M. Villemain indique comment ces écoles et ces élèves sont répartis entre les différens cultes.

« Et d'abord je ne puis que reproduire la déclaration faite par un de mes prédécesseurs, en 1837, sur l'entière exécution de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1833, portant que *le vœu des pères de famille doit*

toujours être consulté et suivi, en ce qui concerne la participation de leurs enfans à l'instruction religieuse. Cette disposition n'a donné lieu à aucune difficulté sérieuse. Les écoles mixtes, c'est-à dire celles où sont admis des élèves de cultes différens, se sont généralement maintenues. Toutefois, lorsque la division a été réclamée sur des motifs graves, et avec les moyens de la réaliser, il n'a été fait aucun obstacle à la création d'une école spéciale, en faveur de la minorité des habitans d'une commune, professant un des cultes reconnus par la loi.

» En 1837, on comptoit :

» 26,370 écoles spécialement affectées aux catholiques ; 563 écoles spécialement affectées aux protestans ; 28 écoles spécialement affectées aux israélites ; 2,332 écoles mixtes.

» En 1840, on compte :

» 28.018 écoles catholiques ; 677 écoles protestantes ; 31 écoles israélites ; 2,059 écoles mixtes.

» On voit qu'il y a dans le nombre des écoles spéciales une augmentation plus forte que la diminution qui se fait remarquer dans le nombre des écoles mixtes, puisque le chiffre de celles-ci n'est réduit que de 273, tandis que l'on compte 1,765 écoles spéciales de plus. Ce fait prouve que chaque culte s'est plutôt efforcé de créer des écoles nouvelles que d'opérer une séparation...

» Le nombre des élèves des écoles spéciales devoit naturellement s'accroître dans la proportion du nombre des écoles ; et c'est ce qui a eu lieu dans les écoles spéciales des cultes catholique et protestant. Il n'en a pas été de même dans les écoles israélites. Ces établissemens, qui étoient au nombre de 28 en 1837, sont aujourd'hui au nombre de 31 ; différence en plus, 3 : mais ils comptent 1,627 élèves de moins qu'à l'époque du dernier compte rendu. J'ai voulu connoître les causes de ce fait ; quelques-unes sont accidentelles : une maladie épidémique a rendu désertes pendant un assez long intervalle les écoles israélites d'une grande ville ; mais la principale cause pa-roît être une disposition croissante des is-raélites mêmes à mêler leurs enfans à ceux des cultes chrétiens. Un grand nombre de jeunes israélites suivent aujourd'hui les écoles catholiques ou protestantes, quoique ayant eux-mêmes à leur disposition des écoles de leur culte. »

Le ministre ne se borne pas à constater le nombre croissant des écoles et des élèves qui les fréquentent, ainsi que les améliorations matérielles qu'elles ont reçues ou qu'elles attendent encore :

« Ce point de vue, dit-il, quelque indispensable qu'il soit, n'est que secondaire. Le but sérieux et grand, au[illegible] tout doit concourir, et que rien ne remplace, ce qui est la vie même des écoles, c'est leur *amélioration religieuse et morale*, leur bonne discipline, et la saine instruction qu'on y reçoit. Les inspections fai-tes à cet égard, et tous les renseignemens recueillis, attestent d'utiles réformes [illegible] un progrès incontestable. Sur un nombre total de 29,313 écoles communales de garçons, il y en avoit, en 1837, 10.01[illegible] qui étoient désignées comme *ayant un*[illegible] bonne direction, et 6.755 *comme lais*sant à désirer sous ce rapport. Aujourd'hui les écoles communales bien dirigées sont au nombre de 11,461 ; augmentation, 1,448.

» Les écoles privées ne sont pas rela[illegible]vement aussi avancées dans cette voie d'a-mélioration. »

Outre les écoles proprement [illegible]tes, la sollicitude du ministre s'[illegible] portée sur les classes d'adultes, [illegible] pèces d'écoles du *soir* et du *diman*che, ouvertes pour les hommes fai[illegible] dont la première instruction a [illegible] négligée.

« En 1839, 1.856 classes d'adu[illegible] donnoient, dans 1.547 communes, [illegible] struction primaire et quelques noti[illegible] pratiques des sciences à 36,966 ouvr[illegible] de toutes les professions. En 1840 [illegible] nombre des classes d'adultes, répa[illegible]

is 3,090 communes, s'est élevé à ... o3, c'est-à-dire qu'il a presque dou... Elles ont compté 68.508 audi... rs... J'ai eu moi-même l'occasion d'as... er aux exercices et à la distribution p... rix d'une grande école d'adultes di... ée à Paris par quelques *Frères* des Eco... s chrétiennes, sous la surveillance du ... mité central; et j'y ai recueilli les plus ... nsolans témoignages de travail, de ... nne conduite et de progrès. »

Le ministre appelle aussi l'atten... on du chef de l'Etat sur la situa... on des salles d'asile, et il regrette ... e cette création si utile, *si chré... enne*, soit encore si peu répandue, comparativement à la grandeur des besoins.

M. Villemain s'occupe ensuite ... es agens de l'instruction primaire. Mais l'abondance des matières ... ous force d'ajourner la fin de son Rapport au prochain numéro.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre au *nombre* de ses camériers secrets surnuméraires de cape et d'épée, M. le comte Claude de Magny.

— Le mercredi, 3 novembre, un service funèbre a été célébré solennellement pour tous les souverains pontifes décédés, en présence de S. S., du sacré collége et de la prélature ordinaire. La même cérémonie a été renouvelée le vendredi suivant pour le repos de tous les prélats qui ont été honorés de la pourpre romaine. La première de ces messes solennelles a été célébrée par le cardinal Castracane, la seconde par le cardinal Polidori, toutes les deux dans la chapelle Sixtine au Vatican.

— Le 4 du même mois, fête de saint Charles Borromée, S. S. ayant dans sa voiture les cardinaux Belli et Tosti, s'est rendue avec pompe à l'église nationale lombarde, placée sous l'invocation du glorieux archevêque de Milan. Le cardinal Bianchi, protecteur de ce saint et antique oratoire, a célébré la messe en présence de la plus vénérable assemblée. Après la cérémonie, S. S. s'est retirée dans la sacristie où elle a daigné admettre au baisement des pieds les prêtres qui desservent l'église lombarde.

PARIS. — Les obsèques de l'ancien directeur de l'*Ami de la Religion* ont eu lieu le mercredi 17, à Saint-Sulpice, et le concours empressé de l'élite du clergé et des hommes religieux a montré la haute estime dont M. Picot étoit l'objet.

Mgr l'Internonce apostolique a donné un dernier témoignage de son amitié au courageux et savant défenseur de la religion, en venant unir ses prières à celles de la famille de cet homme vénérable.

Parmi les ecclésiastiques, on remarquoit MM. Eglée, Morel, Surat, Tresvaux, chanoines titulaires; MM. Buquet, Dassance, Delacouture, Jammes, Poiloup, chanoines honoraires; M. Hanicle, curé de Saint-Séverin; M. Marie, curé de Saint-Germain-des-Prés; M. Portalès, curé de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle; MM. Boyer, Caron et Carrière, directeurs au séminaire Saint-Sulpice; MM. Dubois et Langlois, du séminaire des Missions-Etrangères; M. Fourdinier, du séminaire du Saint-Esprit, etc.

Parmi les laïques, on distinguoit M. le comte de Tascher, pair de France; M. le chevalier Artaud de Montor; M. Bellemare; M. Bonnetty, directeur des *Annales de Philosophie chrétienne;* M. Laurentie, directeur de la *Quotidienne;* etc.

Les membres du conseil de l'OEuvre de la Propagation de la Foi, dont M. Picot étoit vice-président, assistoient également à ses obsèques.

M. le curé de Saint-Sulpice a officié, et tous les prêtres de la paroisse étoient présens. Trois d'entre eux ont accompagné le corps au cimetière, où la plupart des amis de M. Picot se sont rendus.

Tant de témoignages d'une religieuse sympathie ont été, pour la famille de cet homme excellent, un motif de consolation. Il lui reste, avec le souvenir de ses talens et de ses vertus, la certitude que ses rares qualités et ses ouvrages ont été dignement appréciés.

Nous consacrerons à notre vénérable ami une Notice dont nous réunissons les élémens : c'est afin de la présenter plus complète à nos lecteurs que nous en ajournons la publication.

— Mgr Guibert, évêque nommé de Viviers, a donné dimanche dernier le salut dans la chapelle de l'Infirmerie de Marie-Thérèse, à l'occasion de la fête de la dédicace des églises de France.

Diocèse d'Aix. — Un incident a troublé la séance d'ouverture des cours des diverses Facultés de l'Académie d'Aix, qui avoit lieu le 9 novembre, en présence de Mgr Rey, ancien évêque de Dijon.

M. l'abbé Polge, professeur de dogme, faisoit le discours d'usage : il a parlé sur le principe d'autorité religieuse, renversé par la réforme. Ce sujet, si intéressant et si grave, auroit été traité par l'orateur avec une certaine dureté d'expressions, si nous devons ajouter foi à ce compte-rendu de l'*Echo de la Provence* :

« L'âpreté de la forme a nui à la beauté de la pensée... M. Polge, en accusant le rationalisme moderne de continuer l'œuvre de ruine et de destruction commencée par la réforme protestante, s'est livré à un système d'attaque passionnée qui a dépassé peut-être les limites qu'un esprit sage et réfléchi n'auroit pas dû oublier... Voulant flétrir les gouvernemens qui dans ces derniers temps ont persécuté la foi catholique avec tant d'acharnement, il a signalé à l'assemblée une tête royale dont le sang et la boue avoient souillé le diadême ; le czar... A ces mots, M. le recteur, frappant avec violence sur son bureau, a enlevé brusquement la parole à l'orateur. « Je ne puis supporter, s'est-il écrié, de semblables paroles. Ces doctrines, *bonnes pour un sermon ou pour une chaire de théologie* (1), ne peuvent être tolérées devant les représentans de l'autorité. Je déclare la séance levée. »

Si le discours étoit tel qu'on le rapporte, il est à regretter que M. Desfougères, au lieu de lever la séance, n'ait pas simplement invité M. Polge à se renfermer dans son sujet. Averti et entendu jusqu'à la fin, l'orateur auroit fait mieux comprendre sa pensée.

Il nous est impossible d'émettre personnellement une opinion sur les paroles qu'a prononcées M. Polge ; car la version de l'*Echo de la Provence*, que nous avons rapportée, diffère de celle du *Sémaphore* qu'adopte le *Constitutionnel*. Il nous répugne d'admettre qu'aucune des deux soit vraie, et nous ne pouvons que déplorer le scandale que la presse anti-religieuse n'a pas manqué de faire à cette occasion.

Diocèse de Beauvais. — Le chapitre cathédral de l'Eglise de Beauvais a nommé vicaires-généraux capitulaires M. l'abbé Gignoux, supérieur du grand séminaire, et M. l'abbé Delettre, doyen.

Diocèse de Bordeaux. — Mgr Donnet vient, à son tour, d'obtenir du Saint-Siége la faveur de pouvoir

(1) Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la haute inconvenance de cette phrase, que l'*Echo de la Provence* attribue à un fonctionnaire public.

honorer d'un culte spécial et solennel la glorieuse prérogative de la *Conception immaculée de la Mère de Dieu*. Dans le Mandement que le prélat vient de publier à ce sujet, nous remarquons ce passage :

« Ce ne sera pas toutefois, N. T.-C. F., parmi vous une croyance nouvelle : nous sommes heureux de vous y faire reconnoître un précieux héritage que vous a légué la piété de vos pères. Il nous a été doux d'apprendre, et nous aimons à vous rappeler que notre église métropolitaine rendoit autrefois un hommage éclatant à cette glorieuse prérogative de Marie ; qu'un autel dans cette antique basilique étoit dédié à ce mystère ; que le jour où on en célébroit la fête étoit compté au nombre de ses principales solennités, et qu'une fondation faite par les premiers magistrats de la cité reproduisoit chaque année, avec le témoignage de la piété du peuple de Bordeaux envers *Marie conçue sans péché*, l'expression de la reconnoissance due à sa protection et à ses bienfaits.

« Ce sera donc avec bonheur que nous recueillerons cette tradition de nos pères, que nous professerons leurs sentimens, et que désormais, en public comme en particulier, nos voix, en bénissant Marie, la salueront du beau titre de *Reine conçue sans péché*. »

Le prélat exprime ensuite le désir que le culte de Marie croisse et fleurisse dans son diocèse :

« Tel est votre vœu, N. T.-C. F., ainsi que le nôtre ; et déjà, depuis quelques années, nous voyons votre piété le réaliser de plus en plus. De là ces progrès toujours croissans de la dévotion au Mois de Marie, répandue aujourd'hui jusque dans nos plus humbles campagnes, pour y être une source de grâces et de consolations. De là, ce concours généreux et empressé qu'a trouvé auprès de vous la douce restauration des sanctuaires de Verdelais et de Talence, œuvres bénies, qu'alimentent avec une sainte émulation l'obole du pauvre et l'offrande du riche ; œuvres dont les succès si long-temps attendus présagent l'heureux avenir, et que la persévérance de vos sacrifices, comme la persévérance de nos efforts, saura conduire au terme si ardemment désiré. De là cette confiance et ces vœux unanimes qui, dans un si grand nombre de nos paroisses, ont obtenu ou appellent encore l'établissement de la sainte et providentielle archiconfrérie du Cœur immaculé.

« Puisse cette association si récente et déjà si nombreuse, étendre de toutes parts ses pacifiques conquêtes ! N'est-elle pas en ce moment une des grandes gloires, une des grandes consolations de l'Eglise universelle ? Que ne lui devons-nous pas déjà dans notre diocèse ?

« Nous le lui consacrons, ce diocèse bien aimé ; nous le plaçons, ainsi que notre personne, sous le patronage puissant de celle *que toutes les générations ont appelée bienheureuse*. »

Diocèse de Cambrai. — L'*Echo de la Frontière* publie quelques détails historiques sur le siége de Cambrai :

« L'antiquité du siége épiscopal de Cambrai se perd dans la nuit des temps : il est plus ancien que la monarchie française. L'archevêché fut érigé par le pape Paul IV, à la demande de Philippe II, dont la politique étoit de soustraire le midi des Pays-Bas à la juridiction d'un archevêque français (celui de Reims). Une bulle du 28 avril (12 mai) 1559, créa l'archevêché de Cambrai, et lui donna pour suffragans les évêchés de Tournai, Arras, Namur et Saint-Omer. Cette érection fit perdre au diocèse de Cambrai les archidiaconés de Bruxelles et d'Anvers. La mort de Paul IV recula l'exécution de cette mesure ; la reconnoissance formelle de l'archevêché n'eut lieu qu'en 1562, par Pie IV, et l'installation de Maximilien de Berghes, premier archevêque, se fit le 22 mars 1563. On compte 18 archevêques jusqu'à Ferdinand de Rohan, que la révolution française fit descendre de son siége. Buisseret, Vanderburch, Fénelon, figurent dans la

liste de ces pieux prélats, dont on voudroit effacer le nom du cardinal Dubois, qui heureusement ne résida jamais. Au commencement de la révolution, Cambrai fut désigné comme siége d'un évêque constitutionnel : ce fut M. Primat qui y résida jusqu'à la grande tourmente révolutionnaire. Lors du concordat de 1802, M. Belmas fut promu à ce siége, qu'il occupa près de quarante années. Après un demi-siècle pendant lequel l'Eglise de Cambrai a été privée d'archevêque, elle retrouve donc érigée en métropole, et l'évêché d'Arras, qui, dans les premiers siècles de l'Eglise, avoit été long-temps réuni à celui de Cambrai, vient s'y joindre encore comme suffragant naturel. »

— Douze Sœurs de la congrégation de l'Enfant-Jésus ont été installées le 29 octobre dernier, par M. le préfet lui-même, dans la maison centrale de Loos, où trop souvent des actes féroces ont signalé une immoralité sans frein. Un nouveau directeur, digne de l'estime générale, a été mis à la tête de cette maison ; un digne prêtre a été depuis peu de mois adjoint à l'aumônier ; de pieuses filles arrivent ; le bien qui s'opère dans les prisons de Lille, grâce à la présence des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, donne tout lieu d'espérer qu'une congrégation d'hommes sera bientôt chargée pareillement du service de la maison de Loos ; quatre Frères sont déjà accordés pour l'infirmerie, mais la maison de Lyon ne peut les fournir faute de sujets.

La cérémonie de l'installation des douze Sœurs de l'Enfant-Jésus, a été solennelle et touchante : M. le préfet, qui la présidoit, a annoncé aux détenus qu'ils alloient passer sous la surveillance charitable de ces saintes filles ; ensuite une messe du Saint-Esprit a été célébrée, et M. l'abbé Taffin, aumônier de la maison, a prononcé un sermon sur l'ordre que Dieu a donné aux hommes de s'aimer les uns les autres, et sur l'admirable vocation qui impose aux secourables Sœurs la vie pénible qu'elles ont volontairement choisie.

Les sentimens exprimés par M. l'abbé Taffin ont été compris des détenues elles-mêmes ; elles l'ont montré par l'empressement avec lequel elles ont entouré les saintes filles qui vont leur servir de mères plutôt encore que de gardiennes ; c'étoit à qui se chargeroit de transporter dans les chambres qui leur sont destinées leur léger bagage et leur modeste mobilier. Ce spectacle étoit édifiant, et donnoit à tous ceux qui en étoient témoins les plus douces espérances.

— Depuis long-temps, la commune de Rumilly n'avoit plus pour église qu'une masure menaçant ruine et trop étroite pour contenir les fidèles. Elle s'imposa, pour en élever une plus convenable, tous les sacrifices que lui permettoient ses ressources ; les aumônes des fidèles, unies à celles du zélé pasteur, M. l'abbé Ségard, la mirent enfin à même de réaliser son vœu, et en peu de temps, on construisit une église à trois nefs, avec un chœur assez élégamment orné. La dédicace vient d'en être faite par M. l'archiprêtre de la cathédrale de Cambrai.

Diocèse de Nancy. — Une circulaire adressée par le sous-préfet de Sarrebourg aux maires de l'arrondissement, invite ces magistrats à convoquer le conseil municipal pour lui annoncer l'établissement d'un consistoire protestant au chef-lieu, et pour solliciter en même temps une allocation de fonds destinée à l'entretien du temple et aux frais de construction de la maison du ministre.

La ville de Sarrebourg compte à peine 2,000 habitans, tous élevés dans les croyances de la religion catholique, à l'exception de quelques

milles juives enrichies par le commerce, et qui ont aussi préparé une hambre en manière de synagogue our les exercices de leur culte. tablissez encore un chapitre consistorial où toutes les confessions et es variétés de la réforme soient reresentées, et Sarrebourg nous renra dans son étroite enceinte la dèle image de la tour de Babel !

Diocèse de Lyon. — Nous avons nnoncé l'ouverture des cours de la aculté de théologie de Lyon. Le 1 novembre, M. l'abbé Vincent, rofesseur de dogme, a commencé le sien. La vérité de la religion catholique, ou l'Eglise fondée par l'auteur du christianisme, comme seule dépositaire et conservatrice de la vérité, tel est, pour cette année, l'objet de ses leçons. Les nombreux protestans qui habitent Lyon y trouveront l'occasion de s'éclairer de plus en plus.

Voici la péroraison du professeur :

« Nous ne redirons pas les antiques triomphes de l'Eglise sur toutes les sectes qui se sont retranchées de son sein et qui sont venues mourir à ses pieds depuis son origine. C'est inutile : nous ne voulons pas nous battre contre des morts ; nous n'avons ni le pouvoir ni l'envie de les ressusciter de la poussière où ils sont ensevelis. Laissons à l'histoire le soin de relater leur triste passage sur la terre. On a souvent comparé les hérésies aux volcans, à cause des ravages qu'elles exercent dans le monde. Oui, sans doute, elle est aussi juste que frappante, cette comparaison. Aussi, toutes ces anciennes sectes, qui n'existent plus que dans l'histoire, m'apparoissent-elles comme les volcans éteints de nos montagnes, dont les cratères seuls nous restent pour constater leur antique existence. Nous ne comptons guère plus que deux sectes tant soit peu capables d'affliger l'Eglise romaine, toujours pleine de vie et de vigueur : le jansénisme et le protestantisme.

» Le jansénisme, qui n'est plus qu'une anomalie dans notre siècle, s'en va de toutes parts : déjà, il n'en reste que des lambeaux informes et épars..... Et peut être ne conserve-t-il un peu de mouvement que par la commotion machinale qu'on lui donne en le combattant plus qu'il n'est nécessaire (1). Pour moi je ne suis pas d'avis, encore moins de goût, de me battre contre un agonisant... Laissons donc le pauvre jansénisme achever de mourir en paix.

» Mais le protestantisme !... Ah ! ne paroît-il pas bien menaçant de nos jours? Ne diroit-on pas qu'il va tout envahir ? Voyez comme le prosélytisme anglais s'agite pour colporter des Bibles..... La France, ellemême, ne semble-t-elle pas se lasser d'être catholique? L'impiété n'a-t-elle pas tenté de nous protestantiser, afin de nous faire arriver plus aisément à l'irréligion absolue? Je n'ai pas à peser les diverses considérations de crainte ou d'espoir... : je dis simplement qu'en supposant au protestantisme toutes les vues d'ambition possibles, il ne seroit pas encore si redoutable qu'il le paroît. Laissons-le, Messieurs, répandre des Bibles, pourvu qu'il n'en retranche pas les promesses de J.-C. faites à son Eglise... Eh ! qui sait si par là il ne prépare pas les voies, contre ses vues, aux principes de la foi catholique si contraires aux siens? A force de dire aux peuples, en leur montrant une Bible : *Voilà votre seul guide ; lisez, et n'écoutez que vos inspirations*, qui sait si les peuples, d'un côté, sentant l'impossibilité de s'en tirer tous seuls, de l'autre, se voyant affranchis par là des préjugés de leur enfance, ne verront pas enfin dans l'Ecriture même que Jésus-Christ les envoie à l'Eglise?... Je ne sais si le protestantisme est menaçant dans la pratique : mais je

(1) M. Vincent ne s'exprime-t-il pas ici d'une manière trop absolue? Des hommes graves ne partagent point ce sentiment.

sais qu'en théorie il est bien peu rationnel, et que, s'il n'est soutenu que parce qu'il flatte les passions, il ne peut pas être de longue durée, non plus que les hérésies qui l'ont précédé, qui procédoient du même principe et sont tombées pour la même cause. On dit qu'en Angleterre et en Amérique il est aux abois, et je serois fort tenté de le croire quand je lis, d'un côté, le récit des conversions nombreuses et influentes qui s'y opèrent tous les jours, et, de l'autre, les aveux sincères et honorables des plus fameuses corporations savantes de ces contrées. Mais ce dont je suis intimement convaincu, c'est que le protestantisme ni n'existe réellement, ni ne peut exister... Je vous étonne, messieurs, attendez ma raison. Le protestantisme n'existe pas : car où sont les liens qui unissent les membres de ces diverses communions appelées protestantes? Dès lors que chacun y peut penser et faire ce qu'il veut, il n'y a plus de société entre eux ; il n'y a plus que des individualités. Il peut y avoir et il y a des *protestans*..., du *protestantisme*, point; à moins que par ce mot on n'entende le principe même de toute destruction religieuse. Au reste, il y auroit un protestantisme réel, qu'il ne sauroit durer long-temps. Vous auriez beau faire, vous n'empêcheriez pas une conséquence de dériver de son principe, pas plus que vous n'empêcheriez un fleuve de couler de sa source. Or, on l'a dit et prouvé depuis long-temps : le principe protestant conduit inévitablement au catholicisme, si on ne le suit pas; ou à l'athéisme, si on le suit. De là, je conclus que tout protestant qui raisonne doit cesser de l'être, ou en revenant à la religion de ses pères, ou en renonçant à toute espèce de religion.

» Mais quoi! vais-je donc, au commencement de ce cours, faire entendre à nos frères trompés des vœux et des prédictions de mort?... Ah ! loin de moi un esprit si contraire à l'esprit de Jésus-Christ; jamais il ne sortira de ma bouche que des paroles de vie et de fraternité... La pitié même, je m'efforcerai de la concentrer dans mon cœur, crainte de contrister inutilement des frères que j'aime cordialement. Je combattrai des erreurs; mais Dieu me garde d'humilier des personnes! et si mes vœux étoient comblés, au lieu de détruire ce peuple de frères disséminés parmi nous, je lui procurerois la vie qu'il cherchera vainement ailleurs que sur l'arbre sacré qui est Jésus Christ, dans l'Eglise qu'il a chargée de continuer son œuvre. »

Diocèse de Toulouse. — Le dimanche, 7 novembre, a eu lieu, dans la chapelle de la Visitation, la profession de mademoiselle de Mac-Carthy, fille de M. le comte Patrice de Mac-Carthy, et nièce du célèbre prédicateur de ce nom. Mgr l'archevêque de Toulouse a présidé la cérémonie. M. l'abbé Peiart, dans un discours empreint d'une véritable éloquence, a retracé le charme de l'obéissance religieuse, cet *heureux* esclavage qui, dépouillant la créature de sa volonte propre, la condamne délicieusement à ne plus vivre désormais que de la volonté de son Dieu. Une réunion choisie formoit l'auditoire. Mgr d'Astros partageoit visiblement l'émotion générale.

BAVIÈRE. — M. le comte de Brull est à Spire pour traiter, avec Mgr Geissel, de la mise à exécution de l'arrangement conclu entre le Saint Siége et le gouvernement prussien relativement à l'archevêché de Cologne.

D'un autre côté, *on écrit de Cologne*, que M. de Bodelschwing, président-supérieur de la province du Rhin, a remis, le 4 novembre, au chapitre de cette ville une copie d'un bref du pape, qui *nomme* Mgr Geissel, évêque de Spire, coadjuteur de Cologne, avec future *succession*.

HOLLANDE. — Le *Nord-Brabander* qui a rendu compte dernièrement d'une prise de voile dans un couvent de femmes à Oirschot, annonce maintenant que, à la demande du préfet apostolique de la mission de Curaçao, et par l'entremise de Mgr l'évêque de Curium, cinq religieuses franciscaines, du couvent de Roozendaal, se sont rendues au Helder, afin de s'y embarquer sous la conduite de M. Van Rosmalen, pour Curaçao.

CANADA. — Les *Mélanges religieux* nous apprennent que deux asiles catholiques, à Montréal, viennent de prendre rang parmi les institutions publiques. Ce sont 1° un *Asile des orphelins*; 2° une *Maison de la Providence*, hospice destiné aux femmes âgées et infirmes.

L'origine de ces deux institutions ne date que d'une dizaine d'années, et néanmoins leur récente histoire semble empruntée aux plus beaux temps de la piété et de la charité de nos pères. Il est vrai que l'ancienne colonie des bords du Meschacebé, fondée par les Français, du temps de Louis XIV, et séparée depuis si long-temps de la mère-patrie, conserve encore de la ressemblance avec la France d'autrefois.

Les deux asiles nouveaux, fondés et soutenus par les principales dames et demoiselles de la ville, auront chacun 2,000 fr. de revenu, et pourront espérer en outre quelque allocation de la législature.

ORIENT. — On écrit d'Alexandrie à l'*Univers* qu'un firman de Constantinople, obtenu par l'ambassadeur russe, et dirigé contre les prêtres grecs-catholiques, les oblige à changer leurs coiffures habituelles, afin qu'ils ne ressemblent plus aux prêtres grecs-schismatiques. Les pachas ont donné immédiatement des ordres pour son exécution, en menaçant de peines sévères ceux qui ne s'y soumettroient pas. Les prêtres grecs-catholiques qui se trouvoient dans les villes capitales et les ports de la Syrie et de l'Egypte, tels que Damas, Beyrouth, Saint-Jean d'Acre, etc., Alexandrie, le Caire, etc., ont été contraints de se cacher pour se soustraire à cet attentat contre leur liberté. Ils n'espèrent que dans la France, dont l'intervention pourroit faire publier un nouveau firman en leur faveur.

PARIS, 17 NOVEMBRE.

Hier, la cour des pairs a entendu la fin de la lecture du rapport de M. le comte de Bastard, relatif à l'attentat du 13 septembre dernier.

Immédiatement après cette lecture, M. Hébert, procureur-général, assisté de M. Boucly, avocat-général, a été introduit devant la cour et a présenté son réquisitoire.

Aujourd'hui la cour a commencé, en séance secrète, la délibération sur le réquisitoire du procureur-général, et statué sur plusieurs inculpés. La séance a été levée à six heures et renvoyée à demain pour la suite de la délibération. (Voir le rapport de M. de Bastard à la fin du Journal.)

— Par ordonnance du 14 :

M. Gauran, juge à Oran, est nommé substitut du procureur-général près la cour royale d'Alger;

M. Majorel, conseiller adjoint à la cour royale d'Alger, est nommé juge à Oran;

M. Hamelin, procureur du roi à Château-Thierry, est nommé procureur du roi à Oran, en remplacement de M. Douesnel du Bosc, non acceptant;

M. Delort, juge adjoint à Alger, est nommé conseiller adjoint à la cour royale d'Alger;

M. Hamelin, avocat à Paris, est nommé juge-adjoint à Alger.

— Un traité de commerce et de navi-

gation a été conclu entre la France et les Pays-Bas. Ce traité, devenu exécutoire, consacre (art. 2) l'assimilation des deux pavillons en matière de lamanage.

— L'affaire de M. de Kersausie, traduit en police correctionnelle pour rupture de ban, a été, sur la demande de Me Marie, son avocat, remise à quinzaine.

— On a retiré de l'eau, avant-hier au soir, près du pont des Invalides, le cadavre de l'agent de change dont nous avions annoncé la disparition il y a huit jours. Une montre, portant le nom de Mathieu, horloger, trouvée sur lui, a, dit-on, servi d'abord à le faire reconnoître.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On lit dans l'*Echo du Nord* du 16 novembre :

« Les mouvemens de troupes continuent sous nos yeux. Aujourd'hui est arrivé un bataillon du 40e de ligne, venant de Dunkerque et destiné pour les cantonnemens de Turcoing, Roubaix, Mouveaux et Lannoy.

« Les journaux belges ne s'expliquent pas mieux que nous les motifs du rassemblement de ces troupes sur la frontière. Ils en étoient même encore samedi à douter de sa réalité ; mais ayant reçu de Paris l'avis que six batteries d'artillerie montées se dirigeoient de Metz et La Fère vers le Nord, leur incrédulité a été ébranlée. En ce moment, le doute n'est plus possible. »

— Des troubles ont eu lieu dans la commune de Feuillade, canton de Montbron (Charente), dans la nuit du 1er au 2 de ce mois. Les perturbateurs ont envahi l'église et passé la nuit à boire dans le lieu saint. M. le curé a été gravement insulté. La justice informe.

— Le nouvel ambassadeur ottoman, Reschid-Pacha, est arrivé à Marseille. Il se rendra à Paris à petites journées, voulant visiter les villes qui se trouvent sur sa route.

— Marie Cappelle est arrivée à Montpellier le 12 dans la matinée. Toute communication lui a été interdite avec le dehors.

EXTERIEUR.

A la date du 9 de ce mois, on croyoit à Madrid que le retour du régent seroit un peu retardé par la nécessité où il se voit d'aller en quelque sorte installer le général Van Halen à Barcelone. Ce dernier n'a pu vaincre encore les difficultés que la population et la garde nationale opposent à son entrée. Il attend donc probablement qu'Espartero vienne à son secours pour mettre ordre à ces résistances.

— On mande de Bilbao que Zurbano est nommé gouverneur-général de la Biscaye. La terreur que son nom inspire glace les habitans. Il a déjà fait fusiller un prêtre et arrêter le duc de Castro-Terreno.

— Les officiers Borio et Gobernado ont été fusillés. L'aîné des frères Fulgosiou, ainsi qu'un autre officier condamné à mort comme lui, ont obtenu une commutation de peine.

— La démolition des citadelles de Barcelone et de Valence s'achève en dépit des ordres émanés du gouvernement pour l'arrêter. Les conflits élevés entre les juntes et les gouverneurs militaires paroissent devoir être difficiles à terminer.

— Marie-Christine continue d'être en butte à tous les ressentimens et à toutes les injures du parti révolutionnaire. Il paroît certain que le système du gouvernement est d'ameuter contre elle toutes les passions, et de la perdre d'impopularité.

— La chambre des représentans belges a adopté, dans sa séance du 15, l'adresse en réponse au discours du trône.

— La *Gazette de Hanovre* contient dans son numéro du 11 novembre une ordonnance royale qui convoque les Etats, conformément aux dispositions de la constitution du 6 août 1840. Toutefois l'ordonnance ne fixe pas le jour où les Etats devront se réunir. Ce jour sera fixé prochainement par une autre ordonnance. En

ndant, il devra être procédé immédiatement aux élections.

— La reine douairière de Bavière, Frédérique-Wilhelmine-Caroline, est décédée à Munich le 13 novembre, à l'âge de 65 ans.

— Les nouvelles de Constantinople sont du 27 octobre. Il n'étoit bruit dans cette ville que d'une affaire sérieuse survenue entre notre ambassadeur et la Porte. Il paroît que lors de son audience de congé au palais, on a oublié de lui offrir la pipe, attention qu'on a d'ordinaire pour les ambassadeurs. M. de Pontois ayant eu des raisons pour supposer que ce manque de procédé avoit eu lieu avec intention, il a été gravement offensé et a fait de fortes représentations à la Porte, en demandant une réparation. S. H. a envoyé chez M. le comte de Pontois, Safeti-Effendi, premier interprète du Divan, pour lui témoigner le regret que lui avoit causé cet oubli, et les journaux officiels du gouvernement ont été chargés d'insérer un article, où il est dit que M. le comte de Pontois a été reçu avec une grande distinction par S. H., et que cette omission ne devoit être attribuée qu'à l'empressement qu'on a mis à le recevoir.

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE.

Rapport de M. le comte de Bastard.

M. de Bastard commence par remercier la Providence qui cinq fois depuis six ans a frappé le crime d'impuissance et brisé les armes les plus meurtrières du régicide. Il recherche ensuite l'origine du nouvel attentat qui vient d'épouvanter la France, et la rattache à un complot permanent, œuvre de ces sociétés secrètes dans lesquelles les passions mauvaises exaltées par le mystère dont elles se couvrent et la contagion des illusions qu'elles enfantent, conspirent incessamment contre la paix publique et s'attaquent à ce qu'il y a de plus sacré.

« Quand une telle plaie existe au sein de l'ordre social, ajoute M. de Bastard, comment ceux qui sont appelés à la reconnoître, ceux auxquels la justice en fournit les moyens, ne se regarderoient-ils pas comme obligés d'en rechercher, d'en montrer l'origine, d'en suivre les progrès et d'en faire apercevoir la profondeur? C'est un devoir que votre commission a compris, et elle ne terminera pas ce rapport sans l'avoir rempli autant qu'il aura dépendu d'elle.

» Mais avant de mettre sous vos yeux cette partie si importante de son travail, elle doit vous faire connoître avec détail tous les faits qui constituent l'attentat et ceux qui démontrent l'existence du complot dont il est le résultat.

» Si les faits de l'attentat proprement dit sont simples, ils se compliquent par le nombre des conjurés qui y ont pris part, et qui tous se rattachent au complot permanent que nous venons de signaler.

» Vous aurez en effet à examiner la situation des prévenus sous un double rapport, comme auteurs ou complices de l'attentat commis sur la personne des princes, et comme auteurs ou complices d'un complot dont le but auroit été, soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitans à s'armer contre l'autorité royale, et dont l'attentat contre la personne des princes ne seroit qu'un commencement d'exécution. »

M. le rapporteur rappelle les troubles qui ont signalé les premiers jours du mois de septembre, troubles qui indiquoient clairement que les factions perturbatrices méditoient de sinistres projets. Aussi des mesures avoient été prises par l'autorité pour que l'entrée à Paris du 17e léger, qui devoit avoir lieu le 13, et les rassemblemens que ce spectacle attireroit nécessairement, ne causassent aucun tumulte.

« Mais, poursuit M. de Bastard, si l'autorité surveilloit assidûment les factieux, ceux-ci, de leur côté, ne s'endormoient pas, et, comptant sur la confusion et le désordre qui naissent si facilement au milieu d'un grand concours, ils conçurent aussitôt l'espoir qu'une violente et subite agression sur la personne du prince deviendroit le signal du grand mouvement révolutionnaire qu'ils appellent de tous leurs vœux; calomniant dans leur cœur la population de Paris, ils osoient espérer qu'elle répondroit à leur appel régicide. Les plus audacieux, les plus emportés

d'entre eux furent convoqués pour le 13 au matin, et dans cette réunion, qui eut lieu chez le marchand de vin Colombier, dont l'établissement est situé rue Traversière-Saint-Antoine, la résolution fut prise d'attaquer le prince et son état-major, de ne frapper que les officiers, et de commencer le combat aux cris de : *Vive le 17e léger !* Toutefois, Messieurs, vous verrez dans l'instruction que les conspirateurs ne furent pas unanimes dans leur résolution, et que plusieurs d'entre eux, ne se trouvant pas suffisamment prêts, vouloient renvoyer l'attaque à un moment plus éloigné.

» Quoi qu'il en soit, l'avis des plus impatiens ayant prévalu, les dispositions furent prises en conséquence, et chacun dut agir conformément aux instructions qui venoient d'être données.

» L'auteur de l'attentat faisoit partie de cette réunion. Des cartouches et des armes furent distribuées, et l'on se répandit dans la rue Saint-Antoine, que le prince devoit parcourir. »

Le cortége étoit arrivé près de la rue Traversière, lorsque la détonation d'une arme à feu se fit entendre. Heureusement le cheval du lieutenant colonel fut seul atteint. L'assassin fut arrêté à l'instant même. Interrogé aussitôt par le commissaire de police, et bientôt après par le procureur du roi, il déguisa d'abord son nom, mais à la fin il déclara s'appeler Quénisset, scieur de long de son état, né à Scelle (Haute-Saône), demeurant à Paris, rue Popincourt. Sur le lieu même où la tentative d'assassinat venoit de s'accomplir, on ramassa deux pistolets : l'un avoit fait feu, l'autre étoit encore chargé. Quénisset les a reconnus tous deux : le premier pour être celui dont il s'étoit servi, le second pour l'avoir remis à un de ses complices.

M. de Bastard examine ensuite les charges qui pèsent sur chacun des accusés. Et d'abord il fait en quelque sorte l'histoire de Quénisset. Il le montre appartenant à une famille honnête, et doué lui-même d'habitudes tranquilles et douces, qui étoient loin de faire présager le crime auquel l'ont entraîné de perfides suggestions.

Quénisset s'engagea dans le 15e régiment d'infanterie légère ; mais, s'étant rendu coupable de voies de fait et d'insubordination envers un caporal, son supérieur, il fut condamné à cinq ans de boulet, peine qui fut commuée en celle de trois ans de détention. Mais, au bout de deux ans, il s'échappa de Belle-Croix, où il avoit été placé. C'est alors que, pour se soustraire aux recherches de l'autorité, il prit le nom de Papart, et vint travailler à Paris. Il s'y lia avec la fille Leplâtre, dont il a un enfant. Poursuivi de nouveau par suite d'une rixe particulière, il fut mis à la maison d'arrêt des Madelonnettes : il y rencontra le nommé Mathieu, l'un des condamnés d'avril, qui, suivant l'expression énergique de Quénisset, travailla, de concert avec d'autres détenus politiques, « à le plier à leurs doctrines et à le pétrir pour en faire un homme d'action. »

Ayant été condamné correctionnellement à quelques mois de prison, Quénisset fut transféré à Sainte-Pélagie. C'est là que Mathieu, comme lui changé de prison, lui fit faire connoissance avec le nommé Prioul, condamné pour détention de munitions de guerre.

Rendu à la liberté, Quénisset écrivit à son père pour obtenir du maire de sa commune une attestation qui établiroit le grand âge de ses parens, leurs infirmités et le besoin qu'ils avoient de ses secours. Il espéroit par ce moyen obtenir, avec la remise entière de la peine qu'il avoit encourue étant sous les drapeaux, sa libération du service, et pouvoir donner un époux à la fille Leplâtre et un père légitime à son enfant. Ce certificat n'ayant pu lui être délivré, il en conçut une profonde irritation, et se trouva par là disposé à embrasser les idées criminelles qu'on présenta à son esprit égaré. Il ne tarda pas à se lier avec des membres de la société des travailleurs égalitaires.

Nous allons maintenant le laisser parler lui-même, et pour cela nous choisissons l'interrogatoire qu'il a subi le 22 septembre devant M. Pasquier, interrogatoire qui est plus complet plus que tous ceux qui l'ont précédé.

D. Vous avez pris d'abord un autre nom que le vôtre ?

R. Oui, monsieur.

D. Pourquoi aviez-vous pris un autre nom ?

R. C'étoit pour me déguiser aux yeux de la police, à cause de ma désertion.

D. C'est vous qui, le 13 de ce mois, avez tiré un coup de pistolet sur les princes marchant à la tête du 17ᵉ régiment d'infanterie légère?

R. C'est moi qui ai tiré un coup de pistolet sur le cortége qui passoit, sur l'état-major.

D. Vous ne pouviez pas ignorer que le duc d'Aumale faisoit partie de ce cortége et étoit à la tête de son régiment?

R. Je vous demande pardon, je ne savois pas que c'étoit le duc d'Aumale; je ne le connoissois pas. Je savois bien qu'il devoit y avoir un prince, mais je ne savois pas lequel.

D. Est-ce qu'il n'y a pas un individu qui vous a désigné le duc d'Aumale?

R. On m'a montré où il falloit tirer, sans désigner le nom de la personne.

D. Depuis combien de temps méditiez-vous ce mauvais coup-là?

R. Ce mauvais coup-là n'étoit pas prémédité; c'étoit comme une révolution avortée; mais je faisois partie du complot depuis six semaines ou deux mois au plus.

D. Quel étoit le but de ce complot?

R. Le but de ce complot étoit de faire une révolution et de renverser le trône, ce que l'on a toujours dit.

D. A quelle époque précise êtes-vous entré dans le complot?

R. Environ sept semaines ou deux mois au plus avant le 13 septembre; je ne pourrois pas bien préciser l'époque.

D. Qui est-ce qui vous y a fait entrer?

R. C'est le nommé Martin, ouvrier serrurier.

D. La société dans laquelle vous êtes entré avoit-elle un nom?

R. Elle se nommoit la société des *ouvriers égalitaires*.

D. Où se réunissoit cette société?

R. Habituellement chez M. Colombier, marchand de vin, rue Traversière, 21. Il y avoit quelquefois aussi d'autres réunions ailleurs; quand il y avoit quelque chose de plus secret, ils ne se le communiquoient pas là.

D. C'est donc chez Colombier que vous avez été initié?

R. Ce n'est pas chez lui, mais c'est dans la même maison, dans la chambre du nommé Chasseur. Le même soir, un de mes camarades, le nommé Laurent Durville, a prêté serment en bas dans un cabinet noir, chez le marchand de vin Colombier; on n'a pas pris le temps de monter en haut, on lui a fait prêter serment là. Moi, je ne savois pas d'abord où j'étois en haut, parce que j'avois les yeux bandés; mais je l'ai bien vu quand on m'a eu débandé les yeux.

D. De combien de personnes se composoit la société dans laquelle vous avez prêté votre serment.

R. Il y avoit une quinzaine de personnes à peu près, toujours approchant le même nombre, parce que les uns sortoient, les autres rentroient. Il y avoit un certain nombre de personnes dont je ne pourrois vous dire les noms.

D. Quelles sont celles dont vous pouvez dire les noms?

R. Il y avoit le nommé Colombier, le nommé Auguste, le nommé Just, le nommé Chasseur, le nommé Mallet, le nommé Jean Marie, dont j'ai le nom; mais il paroît que ce n'est pas son vrai nom. Il y avoit Boucheron, Martin et moi.

D. Quelle est la teneur du serment que vous avez prêté?

R. Quant j'ai été en haut, on m'a fait jurer sur ma tête que je me battrois contre le gouvernement, pour renverser le trône, sans compter le nombre des ennemis, et cela au premier cri d'alarme, que je quitterois ma femme et mes enfans pour me battre : on disoit que si je ne me battois pas, il y alloit de ma vie. Comme j'avois les yeux bandés, et que je ne savois pas si ceux qui me faisoient prêter serment avoient à la main des pistolets ou des poignards, j'ai été obligé de prêter serment; on me l'a fait répéter au moins vingt fois.

D. Après vous avoir fait prêter serment, ne vous a-t-on pas indiqué quelque action qu'il fallût particulièrement commettre dans ce moment là?

R. Non, monsieur.

D. Combien de fois, depuis cette époque, vous êtes-vous trouvé dans cette même réunion?

R. Dix huit ou vingt fois environ. J'ai travaillé quinze jours rue Moreau : c'étoit mon chemin pour aller travailler. Les uns, les autres m'appeloient, et j'entrois boire un coup; il n'y avoit pas réunion toutes les fois que j'entrois. Malgré cela, le marchand de vin me recevoit bien chaque fois; sa femme, qui ne me con-

noissoit pas, me recevoit aussi bien.

D. De quoi s'entretenoit-on habituellement dans ces réunions, quand vous y alliez?

R. De crimes; on ne parloit que de renverser le trône, d'assassiner les agens du gouvernement, enfin, de verser le sang. On lisoit le *National*, le *Journal du peuple*, le *Populaire*; je n'ai entendu lire ce dernier qu'une fois, parce qu'il ne paroissoit que tous les mois. On avoit aussi le *Commerce*; mais je crois que ce n'étoit que pour la frime.

D. Qui est-ce qui fournissoit ces journaux?

R. C'étoit M. Colombier.

D. Les lisoit on à haute voix?

R. Oui, monsieur; je ne les jamais lus, moi, mais on avoit toujours occasion de les entendre lire.

D. Qui est-ce qui les lisoit le plus habituellement?

R. C'étoit un vieux qui s'appelle Cornu, et un serrurier, voisin de M. Colombier, qui s'appelle, je crois, Boulay.

Après quelques questions relatives à la nature des articles lus dans les réunions et les réponses de l'accusé, après quelques détails sur trois fractions de sociétaires qu'il s'agissoit de réunir, savoir : les *ouvriers égalitaires*, les *réformistes* et les *communistes*, l'interrogatoire se poursuit en ces termes :

D. Saviez-vous que le 17e régiment d'infanterie légère devoit entrer le 13 dans Paris?

R. Non, monsieur.

D. Où l'avez-vous appris?

R. Chez Colombier. En sortant de chez moi, j'allai à la Grève pour chercher de l'ouvrage; comme il étoit un peu tard, je ne trouvai pas beaucoup de camarades. J'ai rencontré Amand, qui a payé pour trente sous de vin à trois : lui, moi et Martin.

J'ai invité Martin à venir avec moi jusqu'au faubourg, croyant trouver de l'ouvrage chez mes connoissances, et Amand nous a suivis jusqu'au faubourg Saint-Antoine, où nous avons rencontré un camarade, qui nous fit boire un verre de vin avec lui.

J'ai rencontré là le nommé Laurent Durville qui me dit : As-tu de l'ouvrage? Je lui dis : Non. Il me dit : Tu iras chez Jean, entre la barrière des Amandiers et la barrière Popincourt; là, tu trouveras de l'ouvrage. Lui-même travailloit dans cette maison. Je lui dis : C'est bien; comme nous sommes de la même société, ce sera plus commode pour nous réunir, s'il y a quelque chose.

Après cela, j'allai trouver Boucheron, pour savoir s'il y auroit de l'ouvrage à transporter ce jour-là; il me dit que non. Nous bûmes un verre d'eau-de-vie ensemble. Je lui dis : Je vais chez Colombier. C'est quelques instans après que je rencontrai le nommé Martin, qui me dit d'aller vite chez Colombier, qu'il y auroit un coup de feu à faire; et j'allai chez Colombier, comme je vous l'ai dit plus haut.

D. A quelle heure êtes-vous arrivé chez Colombier?

R. Il étoit environ huit heures, huit heures et demie.

D. A quelle heure en êtes-vous sorti avec les armes?

R. Je ne pourrois préciser l'heure. Les armes ne m'ont pas été remises chez Colombier, mais chez le marchand de vin à côté. Après avoir fait beaucoup de chemin, après avoir rejoint Boucheron et déjeuné avec lui, nous sommes entrés par la barrière du Trône en même temps que le cortége.

D. Vous ne vous êtes plus quittés, Boucheron et vous, depuis ce moment-là?

R. Non, monsieur, nous ne nous sommes quittés que quand j'ai été arrêté.

D. A quelle heure et à quel endroit avez vous remis l'un de vos pistolets à Boucheron?

R. Il étoit dix heures et demie, onze heures moins un quart, entre la barrière Picpus et la barrière Charenton, dans un petit chemin de ronde, entre deux murs, près d'un marchand de vin qui a un jeu de siam devant sa porte. Je remis à Boucheron l'un de mes pistolets, qu'il m'avoit demandé; avant de le lui remettre, je m'aperçus que la transpiration de ma poitrine avoit un peu endommagé la poudre; j'amorçai le pistolet pour m'assurer qu'il feroit feu, et j'ajoutai un peu de poudre à celle qui étoit dans le *bassinet*.

D. Une fois rentré dans Paris avec le régiment, vous ne l'avez plus quitté?

R. Non, monsieur.

D. De quel côté du régiment étiez-vous?

En entrant dans Paris, j'étois du opposé à celui où j'ai tiré. Près du e de Montreuil, je rencontrai Martin faisoit la poste, occupé à rallier son de, allant de l'un à l'autre. Je lui dis : bien ! vous n'attaquez donc pas? il me : Je n'ai pas d'ordre à donner ici. t-en au coin de la rue Traversière. l là qu'est le rassemblement. Sans te on attaquera avant qu'ils ne soient is du faubourg. Je courus du côté de ue Traversière ; en passant entre les x états-majors. au coin de la rue Trasière, je vis Just, Auguste et beaucoup utres jennes gens que j'avois vus le marecevoir des cartouches. Je dis : Attacra-t-on? Just me dit oui. Il chercha pistolets ; mon camarade apprêta le n sous sa blouse ; moi. je saisis le mien ous ma chemise ; il étoit armé. Just me it : « Tiens, c'est là qu'il faut tirer. » tirai mon coup ; je croyois que tous les tres alloient en faire autant, mais ils 'ont fait mordre à l'hameçon, et ils n'ont laissé là, les brigands !

.... D. Précisez bien la situation des personnes qui étoient à côté de vous quand vous avez tiré.

R. Boucheron étoit à ma droite : il avoit on pistolet dans sa ceinture ; je lui vis mettre la main sur la crosse du pistolet. Sans doute .. il n'a pas eu le courage de irer, il a laissé tomber son arme, il a nieux fait que moi.

D. Qui est-ce qui étoit à votre gauche?

R. Just. qui me montra où il falloit tirer, Auguste et nombre de jeunes gens que j'avois vus recevoir des cartouches.

..... D. Combien y avoit-il à peu près de personnes que vous supposez qui devoient tirer en même temps que vous?

R. Peut être une soixantaine, peut-être davantage...

... D. Vous avez dit que vous ne saviez pas que le duc d'Aumale étoit à la tête de son régiment. Je vous fais remarquer que, depuis la barrière du Trône jusqu'au moment où vous avez tiré, vous n'avez pas quitté le régiment. Comment, pendant le trajet, n'auriez-vous pas entendu crier : « Vive le duc d'Aumale ! »

R. J'étois si exalté que je n'entendois rien. J'étois poussé par le crime et par ces ignobles figures que je vois encore là sous mes yeux. Si j'avois eu le sang-froid de penser au duc d'Aumale, j'aurois pensé à quelqu'un qui m'étoit plus proche, à ma femme, à mon enfant ; si j'avois pu penser à eux, je n'aurois pas fait ce que j'ai fait. J'en ai regret, mais il est trop tard. Celui qui doit tomber dans le malheur ne va pas à l'abîme, il y court.

Le 25 septembre, Quénisset déclara que chez Colombier on avoit dit qu'il devoit y avoir un prince sur le boulevard avec le cortége, et qu'on feroit tout le possible pour qu'il ne se promenât plus avec le 17ᵉ dans Paris. Comme Quénisset ne connoissoit pas le prince, Colombier lui dit : « Tu connois les chefs, cela suffit, et tu ne feras feu que d'après leurs ordres. »

L'interrogatoire du 30 septembre renferme un passage important :

D. Vous avez dit qu'on vous avoit parlé à plusieurs reprises du plan d'attaque qui avoit été arrêté par la société. Quelles sont les personnes qui vous en ont parlé?

R. Colombier m'en a parlé le premier ; c'est lui qui m'a mis dans la confidence, en allant à la réunion de la rue du Faubourg-Saint-Antoine. en face de la rue de Charonne. Depuis, j'ai entendu dire la même chose par Just, par Auguste, par Mallet, par Chasseur, par Martin, par tous les principaux. On causoit de cela quand il n'y avoit là personne d'étranger à la société et qui auroit pu gêner.

D. Vous ont-ils dit précisément quel jour on devoit attaquer?

R. Non, monsieur.

D. Mais est-ce que l'on ne devoit pas attaquer un peu plus tard?

R. Oui. monsieur. Le complot étoit mûr, la chose étoit comble ; on ne devoit pas tarder à attaquer ; mais il n'avoit pas d'abord été question d'attaquer ce jour-là ; la promenade du prince étoit inattendue. C'est ce qu'ils appellent une imprudence que j'aie fait feu : il y en a beaucoup qui auroient mieux aimé attaquer et assassiner les agens pendant la nuit, parce que cela leur paroissoit infaillible.

M. de Bastard termine ainsi la première partie de son rapport :

« Les réponses de Quénisset. lors de ses premiers interrogatoires, ont guidé les magistrats dans la marche que l'instruction devoit suivre. Des mandats d'amener furent à l'instant délivrés contre les individus qu'il avoit désignés ; là

plupart d'entre eux étoient déjà arrêtés par les soins de l'administration, sur l'avis qui lui avoit été donné d'une réunion tenue dans l'après-midi du jour même de l'attentat, et qui avoit eu lieu dans un cabaret situé aux environs de la pointe Saint Eustache.

» Le fait de cette réunion ne sauroit être douteux, puisqu'il a été depuis spontanément déclaré par l'un des prévenus qui en avoient fait partie; elle se composoit des principaux chefs de la Société des Travailleurs égalitaires, et avoit pour objet d'aviser à ce qu'il convenoit de faire par suite de l'attentat commis dans la matinée, et pour remédier à son peu de succès.

» L'audace d'une telle délibération, en un tel jour, devoit, aussitôt que la connoissance lui en fut parvenue, appeler toute la vigilance de l'administration : elle n'hésita pas, en effet, et le lendemain matin, dès la pointe du jour, les individus qui y avoient pris part, tous ceux du moins sur lesquels elle avoit des indications suffisamment précises, furent saisis dans leurs domiciles; ils se sont trouvés tous être du nombre de ceux que Quénisset a fait connoître quelques heures plus tard. Un seul entre les plus importans, le nommé Dufour, n'avoit pu être atteint, et ne l'a pas encore été depuis.

» Cette arrestation simultanée a singulièrement facilité la prompte instruction du procès, et elle a hâté le moment où nous avons pu venir vous en soumettre les résultats.

» Pour vous bien faire connoître cette instruction, messieurs, nous n'avons pas cru qu'il y eût un autre procédé à suivre que celui qui avoit été employé pour la mener à fin. Nous allons donc faire passer successivement sous vos yeux chacun des prévenus, en les plaçant suivant l'ordre qu'indiquent l'importance de leur destination dans l'affaire, et les rapports qui se rencontrent entre ces diverses positions. »

Nous donnerons dans notre prochain numéro l'interrogatoire des autres accusés, et leur confrontation avec Quénisset.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 17 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 15 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 95 c.
Act. de la Banque. 3380 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 761 fr. 25 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 60 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

.MI DE LA RELIGION
oit les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3518.

SAMEDI 20 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

r l'état de l'Instruction primaire en France.

(Deuxième et dernier article.)

La première partie du Rapport M. Villemain est consacrée à la tistique des écoles primaires, des isses d'adultes et des salles d'a-c. Nous avons ajouté que ce Rapport s'occupe ensuite des institu-irs.

« Le nombre total des personnes em-oyées dans les écoles primaires est de .859.

» Il se compose ainsi qu'il suit :

» *Instituteurs laïques.* — Instituteurs et us-maîtres communaux, 31,147; insti-teurs et sous-maîtres privés, 7.221.

» *Instituteurs appartenant à des congré-tions religieuses.*—Instituteurs et sous-îtres communaux, 1,590; instituteurs sous-maîtres privés, 546.

» *Institutrices laïques.* — Institutrices et s-maîtresses communales, 2,650; in-utrices et sous-maîtresses privées, 34.

» *Institutrices appartenant à des congré-tions religieuses.*—Institutrices et sous-îtresses communales, 5,356; institu-es et sous-maîtresses privées. 5,015.

Le chiffre total étoit, en 1837, de 443.

» Différence en plus pour l'année 1840, 16.

L'augmentation de 3.416 se répartit s une proportion à peu près égale en-les instituteurs ou institutrices laïques es instituteurs ou institutrices appar-nt à des congrégations religieuses.

Il en est de même depuis plusieurs ées. Le nombre des écoles dirigées des maîtres appartenant à des asso-ons religieuses s'est accru d'une ma-e sensible. Il n'a pas dépassé cepen-dant la proportion dans laquelle ces écoles se trouvoient, relativement aux écoles dirigées par des instituteurs laïques.

» La plus ancienne de ces associations religieuses est celle des Frères des Ecoles chrétiennes ou de Saint-Yon, fondée vers le milieu du dernier siècle par l'abbé de La Salle, et reconnue par le décret du 17 mars 1808. Ce décret constitutif de l'université porte, article 109, que « les » Frères des Ecoles chrétiennes seront bre-» vetés et encouragés par le grand-maître, » qui visera leurs statuts intérieurs, les » admettra au serment. leur prescrira un » habit particulier, et fera surveiller leurs » écoles. » Il ajoute que « les supérieurs de » ces congrégations pourront être mem-» bres de l'université. »

» D'autres associations du même genre, au nombre de 9, se sont formées depuis l'organisation de l'université, et ont été autorisées par ordonnances royales; ce sont :

» La société des *Frères de Saint-Antoine*, dont le siége est à Paris, et qui peuvent établir des écoles dans toute la France. Cette association a reçu très-peu de développement. (Ordonnance du 23 juin 1823.)

» Les *Frères de la doctrine chrétienne du diocèse de Strasbourg*, dont le siége est à Strasbourg. et dont la circonscription est limitée aux départemens du Haut et du Bas-Rhin. (Ordonnance du 5 décembre 1821.)

» La congrégation de l'*Instruction chrétienne*, dont le siége est à Ploërmel. et dont la circonscription comprend tous les départemens formés de l'ancienne province de Bretagne. (Ordonnance du 1er mai 1822.)

» Les *Frères de la doctrine chrétienne du diocèse de Nancy*, dont le siége a été transféré de Vézelise à Sion-Vaudémont,

et qui forment des instituteurs pour les départemens de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges. (Ordonnance du 17 juillet 182 .)

» La congrégation de l'*Instruction chrétienne du diocèse de Valence*, dont le siége est à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), et qui peut tenir des écoles dans les départemens des Hautes Alpes, de la Drôme et de l'Isère. (Ordonnance du 11 juin 1823.)

» La congrégation des *Frères de Saint-Joseph du Mans*, dont le siége a été transféré de Ruillé-sur-Loir à Sainte-Croix-les-Le Mans, et qui peut placer ses membres dans les départemens de la Sarthe et de la Mayenne. (Ordonnance du 25 juin 1823).

» Les *Frères de l'Instruction chrétienne du Saint-Esprit*, dont le siége est à Saint-Laurent (Vendée), et qui peuvent diriger des écoles dans les départemens de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de la Vendée. (Ordonnance du 17 septembre 1823.)

» La congrégation des *Frères de l'Instruction chrétienne du diocèse de Viviers*, dont le siége est à Viviers, et qui embrasse dans sa circonscription les départemens de la Haute-Loire et de l'Ardèche. (Ordonnance du 10 mars 1825.)

» Les *Frères de Marie*, dont le siége est à Bordeaux, qui n'ont pas de circonscription déterminée, et qui ont fondé des écoles dans divers départemens. (Ordonnance du 16 novembre 1825.)

» Ces diverses associations, en les considérant même toutes ensemble, sont loin d'avoir acquis l'importance de la société des Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Yon. Leurs statuts diffèrent peu des statuts de ces derniers : partout ce sont les mêmes obligations en ce qui concerne l'instruction des enfans, qui doit avoir un caractère essentiellement religieux. Mais les Frères de Saint-Yon ne peuvent être moins de trois dans une école ; ce qui entraîne une dépense assez élevée, et exige des conditions de local qui ne se trouvent pas facilement remplies dan communes rurales. Les autres associati ne se sont pas imposé la même règle : e ont senti que, pour porter dans les co munes l'instruction primaire, il fall pouvoir s'y établir à peu de frais.

» Les Frères de ces divers instituts s placés dans les communes, soit com instituteurs privés, soit comme inst teurs publics : dans l'une ou l'autre d positions, ils sont soumis au droit c mun. Pendant beaucoup d'années, jusqu'à l'ordonnance du 18 avril 18 les Frères obtenoient l'autorisation de livrer à l'enseignement sur le vu de lettre d'obédience à eux délivrée par le supérieurs. Ils sont obligés aujourd'h de soutenir, comme tous les autres as rans, des examens publics devant le commissions établies au chef-lieu de chaque département. S'ils veulent diriger une école privée, ils doivent, comme tous les autres instituteurs, faire leur déclaration au maire, en lui présentant un certificat de moralité et leur brevet de capacité. Pour exercer en qualité d'instituteurs publics, il faut qu'ils soient, comme tous les autres instituteurs communaux, présentés par le conseil muni cipal, nommés par le comité d'arrond sement et institués par le ministre.

» L'abandon du privilége dont ces as ciations jouissoient avant 1830 leur a généralement utile. Elles ont jugé qu'e avoient de grands efforts à faire soutenir avec succès la concurrence autres écoles. Beaucoup de leurs m bres se sont mis en état de suivre bonnes méthodes d'enseignement, même temps qu'ils inspiroient la fiance par la *pureté de leur conduite et leur piété*. Là où ils s'établirent com instituteurs publics ou privés, leurs éco furent généralement très-fréquentées.

» Pour se recruter, ils ont formé maisons de noviciat, où les élèves particulièrement exercés aux fonction l'enseignement. Ces maisons sont mises, comme les écoles, à la surveilla de l'administration ; et aucune diffic

s'est jamais élevée à cet égard. On peut me dire que les membres des associations religieuses vouées à l'instruction primaire ne sont dispensés d'aucune des obligations imposées aux instituteurs laïques, et qu'ils ne se distinguent de ces derniers que par les obligations volontaires auxquelles ils se soumettent envers leur association, et qui ont toutes pour objet des règles de conduite et de discipline intérieure. Le gouvernement s'est fait jusqu'ici un devoir de soutenir les efforts de ces instituteurs *si humbles* et *si dévoués*, qui se renferment dans les limites de leur modeste et utile mission...

» On remarquera du reste que l'ensemble de ces corporations ne présente, pour les écoles publiques, qu'un nombre d'instituteurs communaux et de sous-maîtres à peine égal au dix-neuvième des instituteurs laïques. Loin donc de craindre de leur part une prépondérance excessive, on doit reconnoître que leur développement est à peine égal aux besoins du service public.

» Quelques-unes de ces corporations, tout les Frères, d'après leur règle, peuvent être employés isolément, recevroient une destination spécialement utile dans les communes pauvres de plusieurs départemens, où un instituteur, marié et père de famille, a souvent beaucoup de peine à vivre. Nous ne redoutons pas dans d'autres lieux des rivalités dont parfois on se plaint. Dans les villes importantes, il en résulte une émulation utile ; et c'est presque toujours à côté des écoles des Frères que se trouvent les écoles de laïques le mieux tenues, et les instituteurs les plus zélés et les plus irréprochables. Nous pouvons citer pour exemple la ville de Paris, où, sous la surveillance du comité central, vingt-neuf écoles communales de Frères sont en présence de vingt-quatre écoles mutuelles, tenues par des laïques, et dirigées également avec beaucoup de zèle et de soin. »

M. Villemain considère les écoles normales comme le point le plus important de toute l'instruction primaire.

« Bien réglées, dit le ministre, et renfermées dans de justes limites, les écoles normales formeront des maîtres zélés pour leurs fonctions et sachant les honorer, possédant les connoissances utiles et l'art de les communiquer, et concourant puissamment à l'instruction morale et au bien-être d'une immense population. Si, au contraire, l'enseignement de ces écoles étoit mal ordonné ou trop développé sur quelques points, si les prétentions d'un faux savoir y remplaçoient les connoissances saines et pratiques, si l'*esprit religieux et moral*, la droiture des principes, la simplicité des habitudes, n'y dominoient pas, on pourroit craindre que la société ne fût plus troublée que secondée par tant d'instituteurs qui seroient mécontens de leur état, et n'en connoîtroient pas les devoirs et le but. »

M. Villemain rappelle que des ecclésiastiques font partie de la commission de surveillance établie près de chaque école normale, et il ajoute :

« Dans beaucoup de diocèses, les évêques ont fréquemment visité et encouragé l'école normale. Les aumôniers désignés par eux, pour y remplir les fonctions du saint ministère, prennent, en outre, une part active à l'enseignement, qui a toujours, selon le vœu de la loi, pour base essentielle, l'*instruction morale et religieuse*. »

Le ministre représente l'école normale comme un centre commun, où chacun des instituteurs qui en sont sortis aime à revenir de temps en temps, et dont le souvenir les excite, dit-il, « à persévérer dans les *principes religieux et moraux* qu'ils ont reçus. Il y a donc lieu de croire, conclut M. Villemain, que l'institution des écoles normales primaires sera féconde et salutaire, qu'elle continuera de for-

mer des hommes de bien, pénétrés du *sentiment de leurs devoirs religieux et moraux*.

« Outre les 76 écoles normales, dont 4 sont dirigées par des ecclésiastiques, et 2 sont confiées à des Frères de la Doctrine chrétienne, il a été établi trois écoles du même ordre, spécialement affectées aux communions non catholiques, et dirigées par des pasteurs protestans.

» Le nombre moyen des places d'instituteurs communaux annuellement vacantes étoit, il y a trois ans, de 2,356; il n'est plus aujourd'hui que de 2,308. Les écoles normales y pourvoient pour un tiers environ; les deux autres tiers sont dévolus aux candidats formés en dehors de ces établissemens, aux instituteurs privés et aux membres des associations charitables.

» Il a été fait aussi quelques efforts pour former, d'après un système régulier, des institutrices en dehors des corporations religieuses de femmes.

» Le département de l'Orne est le premier qui ait fondé, à cet effet, un établissement spécial qui s'est ouvert le 29 mai 1838. En donnant à cet établissement, situé à Argentan, le titre d'*école normale*, il en a confié la direction aux dames religieuses de l'Education chrétienne, sous la surveillance d'une commission nommée par le ministre, et composée des principaux magistrats et fonctionnaires de la ville. Les jeunes filles qui y sont placées comme élèves en sortent au bout de deux années, pour être placées à la tête des écoles primaires de filles. Toutes, sans exception, ont justifié jusqu'à présent la confiance qu'inspire l'éducation pieuse et vigilante qu'elles ont reçue. Ce ne sont pas des religieuses que forme l'école d'Argentan : ce sont des institutrices laïques, élevées sous une règle sévère, et qui portent dans la société, qu'elles ne quittent pas, de bons principes et d'excellens exemples.

» Un établissement du même genre vient d'être organisé à Bagnères-de-Bigorre (Basses-Pyrénées) : placé sous la surveillance d'une commission nommée par le ministre, il est dirigé par les dames religieuses de Saint-André de la Croix, et ne sera pas moins exemplaire et moins utile que l'institution précédente.

» Un pensionnat primaire, dirigé à Mende par les dames de l'Union chrétienne, vient d'être érigé en école normale, et promet de répondre, sous tous les rapports, aux vœux qui en ont déterminé l'établissement. Il existe un parfait accord d'intention entre le conseil général de la Lozère, le préfet du département, le vénérable évêque de Mende, l'inspecteur de l'instruction primaire et les dames de l'Union chrétienne.

» Ce n'est là qu'un commencement qu'il importe de développer, et qui appelle tout l'intérêt de l'administration. L'instruction primaire des filles doit, en effet, s'étendre dans une proportion analogue à celle des garçons : l'une ne touche pas moins que l'autre aux plus sérieux intérêts de la société et au bonheur des familles. Peut être même, dans les classes les plus pauvres, est-il spécialement désirable que toute femme acquière un premier degré d'instruction qui lui assure un ascendant de persuasion et d'utilité, en lui donnant plus de moyens de seconder son mari, d'élever ses enfans et d'adoucir cette rudesse de mœurs que les professions les plus pénibles conserveront long-temps. »

Tels sont les passages les plus saillans de ce Rapport, où M. Villemain présente l'instruction primaire du royaume sous les différens aspects qui permettent d'en apprécier l'état, le progrès et le but.

Nous croyons que le ministre s'est fait illusion, ou qu'il n'a pas toujours été exactement renseigné, au sujet d'un grand nombre d'instituteurs laïques et du régime intérieur de beaucoup d'écoles normales primaires. Mais nous lui savons gré d'avoir rappelé, à plusieurs rep

e l'instruction doit être avant tout igieuse et morale ; nous lui tens compte, en estime et en reconissance, d'avoir proclamé bien ut que les instituteurs doivent re des hommes de bien, pénétrés 1 sentiment de leurs devoirs relieux et moraux, et aussi propres s-lors à former leurs élèves par urs exemples que par leurs prépes ; nous le louons enfin d'avoir it courageusement la vérité sur s congrégations religieuses vouées l'enseignement, en face des passons de parti qui méconnoissent op souvent leurs services.

Ce Rapport de M. Villemain est ne œuvre digne d'attention. Dans a tendance générale des sociétés acuelles vers le bien-être matériel et l'industrie, il est consolant d'entendre le ministre de l'instruction ublique déclarer que la voix de la eligion et de la morale doit prédominer au sein des écoles. Si ce langage est écouté, si cette impulsion est suivie, peu d'années suffiront our réaliser une des plus grandes méliorations sociales que puisse recevoir une nation intelligente et généreuse.

Cette nation, régénérée par l'éducation de sa jeunesse, redeviendra chrétienne, et le problème de son bonheur se trouvera ainsi résolu.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La presse s'est hâtée de recueillir l'éloge de M. de Malesherbes, prononcé dans la séance de rentrée de la cour de cassation par M. le procureur-général Dupin : mais, à l'exception du *Réparateur* de Lyon, aucun critique n'a relevé certaines phrases de ce discours.

Nous ne saurions laisser passer, sans protestation, ce qu'il a plu à M. le procureur-général de dire sur l'*irritation produite*, du temps de M. de Malesherbes, *par la domination orgueilleuse d'un seul culte et par l'oppression de tous les autres.*

Quel est le culte dont la *domination* auroit produit, suivant ce magistrat, l'effervescence des esprits? C'est le culte catholique, celui de la France, celui de M. le procureur-général.

Or, est-il convenable qu'un homme d'esprit, qui a prouvé, par des actes publics, qu'il est aussi un homme de foi, attribue à la religion qu'il se fait gloire de professer, une domination *orgueilleuse* et *oppressive ?*

Si M. Dupin est catholique, sans doute il croit son culte appuyé sur la vérité. Puisque la religion catholique est l'expression vivante de la verité, elle a droit, comme telle, à une juste domination, et il n'y a pas lieu d'être surpris que l'erreur décline son empire avec irritation. Nous sommes sûrs que M. le procureur-général en convient : seulement, afin de ne pas heurter de front l'indifférence en matière de religion, il a voulu, entraîné par sa causticité mordante, donner un coup de boutoir au culte de ses pères. Cela est-il bien loyal, bien courageux ?

Que n'aurions-nous pas à dire sur l'*oppression* prétendue des autres cultes? Nous invitons M. Dupin à vérifier les faits dans l'histoire, et surtout à en rechercher les causes avec soin. Avant de dresser son réquisitoire, il auroit dû examiner, non-seulement si l'*oppression* dont il parle a jamais existé, mais si, en admettant des abus, il ne faut pas les attribuer à des causes étrangères au culte dominant.

Une autre phrase de M. Dupin appelle un blâme aussi sévère. Il n'a pas craint de dire que la vie et la mort de M. de Malesherbes sont *également* honorables.

Comment concilier cet éloge sans restriction avec les nobles aveux du défenseur de Louis XVI? « C'est surtout cette fausse philosophie dont j'ai moi-même à me reprocher d'avoir été la dupe, qui a creusé l'abîme effroyable qui nous dévore tous. » En prononçant ces paroles, M. de Malesherbes se reprochoit amèrement d'avoir favorisé la publication de tant d'écrits irréligieux dont le but étoit manifeste, et dont le résultat fut si terrible. Sans doute, on peut louer sa mort, mais on ne doit qu'amnistier ses erreurs. « La philosophie réclame la première partie de la vie de M. de Malesherbes : la religion se contentera de la dernière. » Voilà ce que pouvoit répéter M. le procureur-général, après un illustre écrivain. Mais il a mieux aimé faire tout à la fois l'apothéose de l'erreur et de la vérité.

Le discours qui nous suggère ces réflexions est un nouveau symptôme du désordre des intelligences, que le flambeau de la religion peut seul ramener à une juste appréciation de ce qui est vrai, de ce qui est bien.

Diocèse de Beauvais. — Le chapitre a publié un Mandement pour annoncer la mort de Mgr Pierre-Marie Cottret, et l'élection, en qualité de vicaires-généraux capitulaires, de MM. Delettre, ancien grand-vicaire agréé par le gouvernement, et Gignoux, chanoine, supérieur du séminaire, et ancien grand-vicaire honoraire du prélat défunt.

Ce Mandement contient de touchans détails :

« Ce pontife, y est-il dit, qui naguère parcouroit les campagnes, annonçant la parole de vie, appelant sur tous les bénédictions célestes, visitant jusqu'au plus petit hameau où se trouvoit une humble chapelle ; ce pontife qui, oubliant son grand âge, travailloit avec l'ardeur de la jeunesse au salut de vos ames, a succombé à une maladie de quelques jours. Le jour de la fête de tous les saints, nos yeux contemploient avec bonheur, sous les voûtes de notre antique basilique, deux pontifes : l'un, plus jeune, présidoit à la solennité ; à l'exemple des apôtres, il étoit venu visiter son collègue dans l'épiscopat ; l'autre, plus âgé, mais en apparence encore plein de force, distribuoit le pain de la parole. Devant son illustre ami, devant un clergé et un peuple nombreux, il prêchoit sur le ciel : hélas ! nous ne pensions pas que si tôt il dût quitter la terre pour aller y occuper la place que la main de Dieu avoit marquée à son bon et fidèle serviteur.

» Votre piété filiale désire sans doute apprendre de nous la marche du triste événement que nous déplorons. Notre digne pontife éprouvoit quelques souffrances d'une légère blessure qu'il s'étoit faite à la main droite : néanmoins, le vendredi, 5 de ce mois, il présida son conseil et mit ordre à plusieurs affaires. Le soir, une inflammation assez intense se déclara, les symptômes d'une maladie grave se manifestèrent, les secours de l'art furent prodigués ; mais rien ne put arrêter des progrès trop rapides, car un mal interne, dont on n'avoit pas soupçonné l'existence, minoit sourdement la santé de notre prélat, et se combinoit avec les souffrances extérieures.

» Il falloit donc songer à avertir le vénérable malade de l'approche de son heure dernière. Il reçut cette nouvelle avec un calme et une résignation admirables, et demanda immédiatement son confesseur, quoique depuis très-peu de jours il eût retrempé ses forces dans le bain salutaire de la pénitence. Ceux d'entre nous qui ont été témoins de sa foi, de sa piété dans la réception des derniers sacremens, vous diront à quel point ils furent touchés des exemples et des paroles de leur évêque en cette circonstance douloureuse, à laquelle l'obscurité de la nuit sembloit ajouter une triste solennité. Quand il eut reçu son Dieu, deux fois de la main gauche il souleva péniblement sa droite pour

énir un clergé et des fidèles que son cœur chérissoit. Depuis ce moment, pas une plainte, pas une impatience n'a échappé au malade, malgré l'excès de ses douleurs. Privé de la parole dans une agonie longue et cruelle, mais conservant encore la faculté de l'ouïe, il saisissoit avec un pieux empressement tous les passages de la sainte Ecriture qui lui étoient suggérés, et ses lèvres mourantes faisoient encore un léger mouvement, quand l'un d'entre nous lui répétoit cette aspiration : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.*

» En nous servant du langage des livres saints, nous pouvons vous dire : Il est mort dans une vieillesse bonne et sainte, plein de jours, *mortuus est in senectute bona, plenus dierum.* Oui, plein de jours, car les jours de sa vie furent employés à faire le bien, à prêcher et à enseigner la doctrine sainte, à travailler à la conversion des ames. »

Le corps de Mgr Cottret, embaumé samedi, a été exposé, jusqu'au moment des obsèques, dans une chapelle ardente. Là, sont venus prier, chaque jour, la plupart des habitans de Beauvais, et beaucoup de fidèles des autres parties du diocèse En accomplissant cet acte pieux, ils ont pu considérer une dernière fois les traits révérés de leur premier pasteur, dont les souffrances n'avoient altéré ni le calme, ni la sérénité.

Le mercredi 17, à dix heures du matin, le son des cloches a annoncé la cérémonie des obsèques. Toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires, se sont réunies au palais épiscopal; puis, le cortége funèbre, précédé du clergé et du cercueil du défunt, porté par les élèves du grand séminaire, s'est dirigé, entre deux rangs de carabiniers, vers la cathédrale. Le corps de Mgr l'évêque de Beauvais ayant été placé, près de l'autel, sous un riche catafalque, l'office a commencé. La messe a été célébrée par Mgr l'évêque d'Amiens. La musique du régiment de carabiniers en garnison à Beauvais a exécuté, avec une grande précision, des morceaux analogues à la triste circonstance. Après l'absoute, qui a été faite par Mgr Mioland avec une émotion visible, le cercueil de Mgr Cottret a été descendu dans le caveau où reposoient déjà les restes de Mgr Feutrier.

On remarquoit, parmi l'assistance et avec les parens, un grand nombre d'amis de Mgr Cottret, qui étoient venus de Paris pour assister à ses funérailles.

Quant à ses diocésains, ils se pressoient en grand nombre sur le passage de son cercueil, et dans la cathédrale, où, peu de jours auparavant, ils l'avoient entendu pour la dernière fois. Leur douleur étoit un juste hommage à la mémoire de celui qui aimoit à les entourer de sa paternelle sollicitude.

IRLANDE. — Tous les prélats catholiques de l'Irlande se sont réunis, à Dublin, en synode solennel, la semaine dernière. Conformément à une de leurs résolutions, qui tend à obtenir, pour le collége de Maynooth, une allocation plus élevée, une députation s'est rendue chez le comte de Grey, lord-lieutenant d'Irlande, afin de le prier de faire parvenir au gouvernement anglais la demande des évêques catholiques. La députation a reçu du vice-roi l'accueil le plus bienveillant : il a promis de transmettre la pétition au ministère anglais, et de l'appuyer de son approbation.

PRUSSE. — Les nouvelles que nous avons données successivement, d'après la presse allemande, sur le diocèse de Cologne, sont infirmées par la *Gazette de Metz.* On se rappelle que les journaux allemands ont tour à tour parlé de Mgr Arnoldi et de Mgr Geissel, en qualité

de coadjuteurs de Mgr de Droste. Un correspondant prussien de la *Gazette de Metz* lui écrit :

« Mgr Arnoldi, canoniquement élu comme évêque de Trèves, ne peut être agréé en cette qualité de son gouvernement, et le même gouvernement l'agréeroit pour un siége beaucoup plus important!!!... On redoute son influence à Trèves, et on ne la craindroit point à Cologne! on ne veut point de lui comme évêque, et on voudroit en faire un archevêque!!!... Mgr Arnoldi n'est point *persona grata* à Trèves, et le même homme deviendra *persona grata* à Cologne!!!... Tout cela n'est-il pas plus que difficile à croire?

» Mais ce n'est pas tout : les concordats conclus entre le Saint-Siége et les cours de Berlin et de Munich exigent formellement que les sujets proposés à l'épiscopat et aux cures soient prussiens pour la Prusse et bavarois pour la Bavière; eh bien! d'autres correspondans ne sont pas arrêtés par cette petite difficulté; ils prennent sans façon Mgr Geissel, sujet du roi de Bavière, de son siége de Spire, et en font d'un trait de plume un archevêque de Cologne, et sans perdre haleine, ils transportent Mgr Arnoldi, sujet du roi de Prusse, de Trèves à Spire!

» Ce qu'il y a de plus probable, c'est que le gouvernement prussien, ne voulant pas céder, cherchera à traîner les négociations en longueur, à gagner du temps. La mort est sans doute l'auxiliaire sur lequel le cabinet de Berlin compte le plus pour le tirer d'embarras et terminer cette affaire au détriment du catholicisme. Mgr l'archevêque de Cologne mort, l'élection d'un nouvel archevêque est dévolue au chapitre, composé de 12 membres, dont 11 sont plus ou moins entachés des doctrines de Hermès et à la dévotion du gouvernement : ce cas échéant (il peut arriver tous les jours), le résultat est facile à prévoir. »

Le correspondant de la *Gazette de Metz* oublie que l'accord des deux parties qui ont fait un concordat peut déroger à la condition de nationalité qui y est stipulée, et qu'au surplus Mgr Geissel peut être naturalisé en Prusse, comme d'autres prélats, d'origine étrangère, ont été naturalisés en France, afin d'y occuper un siége épiscopal.

Nous croyons à la prochaine conclusion de l'affaire de Cologne, parce que le roi de Prusse est intéressé à ce que les provinces rhénanes soient pacifiées au plus tôt.

PARIS, 19 NOVEMBRE.

La cour des pairs a terminé hier sa délibération sur le réquisitoire de M. le procureur-général Hébert, relatif à l'attentat du 13 septembre dernier.

Par cet arrêt, la cour se déclare compétente et ordonne la mise en accusation des individus ci-après désignés :

1° Du nommé Quénisset, *dit Papart* (François) ;

« Attendu que de l'instruction il résulte contre lui charges suffisantes de s'être rendu coupable, le 13 septembre dernier, d'attentat à la vie des *ducs d'Orléans*, de Nemours et d'Aumale.

» 2° Des nommés Boucheron (Jean-Marie), Colombier (Jean-Baptiste), Brazier dit Just (Just Edouard), Petit dit Auguste (Auguste), Jarrasse *dit* Jean-Marie, Launois dit Chasseur, Boggio dit Martin, Mallet, Dufour ;

» Attendu que de l'instruction résultent contre eux charges suffisantes de s'être rendus complices de l'attentat ci-dessus mentionné.

» 3° Et enfin les nommés *Quénisset* dit Papart, Boucheron, Colombier, Brazier dit Just, Petit dit Auguste, Jarrasse dit Jean-Marie, Launois dit Chasseur, Dupoty, Boggio dit Martin, Prioul, Mallet, Martin, Fougeray, Bouzer, *Considère*, Bazin dit Napoléon, Dufour absent ;

» Attendu que de l'instruction résultent contre eux charges suffisantes d'avoir, soit comme auteurs, soit comme complices, pris part au complot ci-dessus qualifié et ayant pour but de détruire ou de

ianger le gouvernement, soit d'exciter s citoyens ou habitans à s'armer contre iutorité royale, soit d'exciter la guerre vile en armant ou en portant les ci- ›yens ou habitans à s'armer les uns con- e les autres. »

Après l'énumération des délits et des ignalemens des accusés, l'arrêt porte la ormule ordinaire pour l'incarcération lesdits accusés, dans la maison d'arrêt e la cour des pairs, et ordonne que les lébats s'ouvriront au jour qui sera ulté- ieurement indiqué par le président de la cour et dont il sera donné connoissance, u moins dix jours à l'avance, à chacun les accusés.

Suivent les signatures de MM. les membres qui siégeoient en la chambre du conseil, sous la présidence de M. le comte Portalis, président, en l'absence de M. Pasquier, indisposé.

Le nombre des pairs présens à la délibération étoit de 134.

— Aujourd'hui, dans la matinée, M. Démons, chef des huissiers de la cour des pairs, a signifié aux seize inculpés l'arrêt rendu hier par la cour.

Dans l'après-midi, le même officier de la haute cour leur a notifié une ordonnance de M. le chancelier Pasquier, qui fixe au 1er décembre prochain l'ouverture des débats.

— Par ordonnance du 17, sont nommés : Conseiller à la cour royale de Douai, M. Lagarde, substitut du procureur-général près la même cour, en remplacement de M. Quenson, appelé à d'autres fonctions; substitut du procureur-général à Douai, M. Pouilliaude de Carnières; procureur du roi près le tribunal de première instance d'Avesnes (Nord), M. Bourdon; substitut du procureur du roi de Saint-Omer (Pas-de-Calais), M. Lambrecht; substitut du procureur du roi de Béthune (Pas-de-Calais), M. Maniez; juge à Saint-Pol (Pas-de-Calais), M. Devenne; substitut du procureur du roi de Strasbourg, M. Catoire; substitut du procureur du roi d'Altkirch (Haut-Rhin), M. Benoît, avocat à Paris.

— Par décision du 15 novembre, sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, M. le contre-amiral Rigodit a été nommé au commandement supérieur de la marine à Alger, en remplacement de M. Lainé, officier général du même grade.

— On lit dans le *Moniteur Parisien :*

« La chambre des pairs et la chambre des députés sont convoquées pour le lundi 27 décembre 1841. »

— Une ordonnance du 17 convoque le 3e collége électoral du département du Haut-Rhin pour le 15 décembre, à l'effet d'élire un député, par suite de la nomination de M. de Golbéry aux fonctions de procureur-général près la cour royale de Besançon.

— Suivant un journal, une proposition sera faite, dès l'ouverture de la prochaine session, pour que le nombre des députés, qui n'est que de 456, soit élevé à 500.

— Sur le rapport de M. le préfet de la Seine-Inférieure, M. le ministre de l'intérieur vient d'autoriser la ville du Havre à construire un musée d'antiquités et de tableaux, dont la dépense s'élèvera à 440,000 fr.

— La division d'Oran, partie le 13 septembre de cette place, est entrée à Mostaganem le 5 novembre. Elle est donc restée cinquante-trois jours en action : c'est la plus longue campagne qui ait encore été faite, et cependant son état sanitaire est satisfaisant. Elle a des hommes fatigués, mais peu de maladies sérieuses. Elle n'a versé dans les hôpitaux de Mostaganem que 137 malades ou blessés, et n'en a laissé que 197 à Mascara.

Dans cette laborieuse course, elle a remporté deux avantages brillans sur la cavalerie d'Abd-el-Kader et livré plusieurs petits combats heureux, mais de moindre importance. Elle a pris et détruit Saïda, place située à 18 lieues sud de Mascara.

— On mande d'Alger que M. le général Bugeaud est arrivé dans cette ville le 10 au matin sur le *Phare*. Il étoit accom-

pagné de ses aides-de-camp et officiers d'ordonnance, ainsi que des officiers de son état-major.

M. le général Changarnier est parti le 9 de Blidah avec la colonne chargée d'opérer le troisième et dernier ravitaillement de Medeah. Le temps étoit magnifique.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Courrier du Havre* annonce que les malles et les diligences sont en retard, parce que les routes sont couvertes de neige.

— Nous apprenons des pays méridionaux avoisinant le Rhône, que l'eau se retire lentement. L'inondation de 1840 avoit gravement compromis l'existence du pays tout agricole; celle de cette année la détruit complètement.

— Le *Courrier de Lyon* dit que la nouvelle église de Sainte-Foy, où le service divin s'est fait, le 14, pour la première fois, s'est écroulée en partie.

— Renobert Collot, condamné à mort par la cour d'assises du Rhône pour assassinat sur la personne de son oncle, a été exécuté le 16 à Lyon. Une foule nombreuse environnoit l'échafaud. Au moment où Collot a été prévenu que son recours en grâce avoit été rejeté, il dormoit d'un profond sommeil. La terrible nouvelle n'a pas fait d'impression sur lui, et il a montré jusqu'à la fin la plus complète insensibilité.

— M. Avril jeune, le seul des prévenus de Vizille (Isère) qui fût encore détenu, a été mis en liberté sous un cautionnement de 500 fr. Il est renvoyé *seul* devant le tribunal de police correctionnelle pour délit d'*association* illicite.

— Il paroît que l'instruction sur les troubles de Clermont-Ferrand est près de toucher à son terme. Néanmoins, assure-t-on, les assises qui doivent en connoître ne s'ouvriront qu'au mois de mars 1842. On a déjà entendu 545 témoins, et les inculpés en ce moment détenus sont au nombre de 60.

— MM. Féral, d'Hautpoul et Bashuaud, conseillers sortans et appartenant tous trois à l'opinion royaliste, ont été élus membres du conseil municipal de Toulouse.

EXTERIEUR.

Les séditieux de Barcelone n'ont pas cru devoir attendre qu'Espartero vînt à la tête de 15,000 hommes installer de force dans leur ville le général Van Halen. Ils ont fini par lui ouvrir leurs portes d'eux-mêmes. Il est rentré le 15 dans cette place. Ses troupes en ont occupé tous les postes sans résistance. La ville et la province ont été déclarées sur-le-champ en état de siége. Les membres de la junte dissoute se sont embarqués pour Londres en passant par la France, dans la nuit qui a précédé l'entrée du *général Van* Halen. Les travaux de démolition de la citadelle ont cessé. Espartero a publié une proclamation menaçante pour le parti exalté.

Le départ subit des membres de la junte a été pour leurs adhérens le signal d'un vrai sauve-qui-peut. Parmi eux se trouve le rédacteur du journal le *Populaire*. Quatre victimes de l'emprunt forcé se sont attachées à la poursuite des fugitifs, dans l'espérance de se faire rembourser, en France, le montant des sommes qui leur ont été extorquées par la violence.

— Dans la journée du 12, le consulteur de la députation de Guipuzcoa, qui avoit été pris en mer et ramené à Saint-Sébastien, devoit être mis en jugement et inévitablement fusillé. Il a eu *le bonheur* de mourir, la nuit précédente, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

— Zurbano a ordonné aux bourgeois de Bilbao de couper leurs moustaches, avec défense de les laisser repousser. Les habitans de la même ville, frappés d'une contribution de 6,000,000 *de réaux*, payables dans 48 heures, avoient supplié le terrible général de leur accorder une prolongation de délai pour le paiement de la deuxième moitié. Il a répondu par

menace de faire arrêter la députation l'ayuntamiento si le paiement de toute somme étoit retardé de deux heures.

— On mande de Madrid que le lieutenant-colonel don Damaso Fulgosio a fusillé le 11 dans cette ville. Il est mort avec une sorte de foiblesse et d'abattement.

A cette même date du 11, on s'attendoit à voir paroître au premier jour l'ordonnance qui fixeroit au 20 décembre la convocation des cortès.

— Dans la séance de la chambre des représentans belges du 17 novembre, M. Sigart a adressé au ministère une interpellation à l'occasion des rassemblemens de troupes françaises sur la frontière belge. Le ministre des affaires étrangères a répondu :

« Le gouvernement a reçu avec le public la nouvelle d'un mouvement de troupes opéré sur notre frontière. Il a dû en être surpris, car rien dans le pays ne sembloit provoquer une pareille démonstration. Il saura bientôt, sans doute, à quelles appréhensions l'attribuer ; cette mesure, nous avons d'ailleurs lieu de le croire, restera sans conséquences. »

Le *Moniteur parisien* annonce ce soir que les mouvemens de troupes qui avoient été ordonnés dans les départemens du Nord lors de la découverte de la conspiration de Bruxelles, ont été contremandés.

— On évalue à 100,000 liv. st. (2 millions 500,000 fr.) environ l'importance des mauvais bons de l'échiquier soumis à l'examen. Le reste est entre les mains de gens qui ne veulent pas s'en dessaisir.

— Un fou a encore essayé de pénétrer dans le palais de Buckingham. Arrêté par les constables, cet individu, qui a déclaré se nommer Charles Maun, et prétendoit n'être autre que le prince de Galles, a insisté pour voir la reine, à laquelle il vouloit remettre un riche écrin. Le prince de Galles, conduit devant le magistrat de Bow-Street, a été envoyé à Bedlam.

— On écrit de Russie que la ville d'Orel a été brûlée ; plus de 700 maisons ont été la proie des flammes. Des actes fort importans déposés dans les archives ont été détruits.

— Les lettres des Etats Unis, apportées par le *Colombia*, vont jusqu'au 1er novembre. Mac Leod étoit arrivé à Montréal ; invité à un dîner public donné par les notables de l'endroit, il a itérativement déclaré qu'il n'avoit pris aucune part à l'incendie de la *Caroline*.

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE.

Suite et fin du rapport de M. le comte de Bastard.

BOUCHERON, confronté avec Quénisset, avoit commencé par avouer qu'il faisoit partie de la société des travailleurs égalitaires, puis il n'opposoit plus que des dénégations à toutes les questions qui lui étoient adressées sur sa participation au complot. Enfin Quénisset parvint à vaincre sa résistance par ces paroles :

« Allons, Boucheron, conviens donc de ce que tu as fait, puisque je prends tout sur ma responsabilité. Tu n'es pas coupable, toi ; c'est moi qui t'ai armé, c'est moi qui ai tiré ; tu as mieux fait que moi, tu as laissé tomber ton pistolet : que veux-tu ? nous n'avions pas assez d'esprit pour nous maintenir. Je périrai, moi ; ils ont dressé la potence pour moi, les lâches ! mais je ne les ménagerai pas ; quant à toi, tu t'en tireras ; tu sais bien, toi, qui est-ce qui m'a donné les cartouches ; tu connois celui qui m'a remis le pistolet ; tu connois celui qui m'a montré du doigt où il falloit tirer, tu le connois bien, puisque c'est lui qui est l'auteur de tout. S'il devoit m'en coûter un bras pour ne pas t'avoir emmené avec moi, je le donnerois, car il n'y a que toi que je plains là-dedans. Les autres sont des misérables, qui ne respirent que le crime et le sang. Mais toi, tu as laissé tomber ton arme ; on verra ton repentir ; on t'en tiendra compte. »

Dès ce moment, Boucheron reconnoît le pistolet qu'on a trouvé sur le lieu de l'attentat, pour lui avoir été remis par Quénisset ; il avoue s'être trouvé près de ce dernier lorsqu'il a déchargé son arme ; il déclare avoir vu Just, Jean-Marie et

Auguste auprès de Quénisset; les cartouches ont été distribuées chez Colombier par un nommé Dufour; enfin on avoit le projet de faire un massacre général.

COLOMBIER, chez lequel se tenoient le plus souvent les réunions de la société des travailleurs égalitaires, prétend qu'il ne connoissoit pas les projets des personnes qui se réunissoient chez lui; il a bien entendu parler de révolution, mais point d'assassinat; si on lisoit chez lui des journaux exaltés, c'est que ces journaux convenoient aux individus qui fréquentoient sa maison; il est faux qu'il soit allé à une réunion rue de Charonne, réunion où il s'agissoit de nommer des agens révolutionnaires; il n'a pas eu connoissance de la distribution de cartouches qui a eu lieu le 13.

M. Pasquier ayant demandé à Quénisset s'il persistoit à dire que tous ceux qui se trouvoient le 13 au matin chez Colombier, annonçoient qu'un prince devoit se trouver à la tête du régiment, et qu'on feroit tout le possible pour qu'il ne se promenât plus à la tête de ce régiment; Quénisset déclara qu'il y persistoit, et ajouta que Colombier lui avoit dit: « Tu n'as pas besoin de connoître le prince; tu connois tes chefs, cela suffit; tu tireras quand ils te le diront. » A ce moment Colombier perdit son sang-froid et prétendit n'avoir rien dit de pareil, mais seulement: « Soyez prudent. » Sur quoi Quénisset s'écria: « Ah! c'est toujours quelque chose; vous y viendrez à dire la vérité. »

BRAZIER, dit *Just*, étoit signalé depuis long temps à l'attention de l'autorité, comme l'un des chefs les plus ardens et les plus dangereux des sociétés secrètes. Il a été arrêté le 15 septembre, sur un mandat décerné par M. le préfet de police. On a trouvé chez lui des paquets renfermant: 1° une certaine quantité de salpêtre en poudre; 2° environ un demi-kilo de salpêtre; 3° environ un demi-kilo de soufre en poudre; 4° un mélange de poudre et de salpêtre; 5° un mélange pareil; 6° du charbon en poudre; 7° un paquet contenant du salpêtre blanc en poudre. Just a prétendu qu'il ne connoissoit pas ces objets et qu'ils ne lui appartenoient pas.

Dans une seconde perquisition faite le 16 septembre au domicile de Just à l'effet d'y rechercher les fragmens d'une baguette de jonc qui auroit pu servir à charger des pistolets, on a trouvé un médaillon en plâtre de Barbès, l'un des acteurs principaux de l'attentat des 12 et 13 mai 1839, un bout de tube en cuivre, du calibre d'un fusil de munition ou à peu près, et long de 16 à 17 centimètres, et deux morceaux de charbon de bois blanc. Ces morceaux de charbon et sept petits paquets trouvés dans un placard, ont été soumis à l'examen des gens de l'art. Il résulte de leur rapport que ces objets présentent un ensemble de matières propres à fabriquer de la poudre. Quant à une recette ainsi conçue: *salpêtre*, 12 *onces*; *soufre*, 2 *onces*; *charbon*, 2 *onces et demie*; *eau*, 2 *onces*; il n'est pas douteux, disent les experts, qu'elle peut servir à fabriquer de la poudre.

Dans ses interrogatoires et dans sa confrontation avec Quénisset et Boucheron, Just prétend qu'il n'a fait partie d'aucune société secrète, qu'il n'étoit pas de la réunion rue de Charonne, où l'on a tiré au sort les noms de deux agens révolutionnaires; qu'il n'a jamais tenu le propos qu'on lui prête: « Vous autres, vous ne saurez le jour que deux heures auparavant; » qu'il n'étoit point, le 13 septembre, porteur de deux pistolets; que ce n'est point lui qui a indiqué l'endroit où il falloit tirer. Pressé par M. le chancelier et par les accusés Quénisset et Boucheron, Just se renferme dans un système complet de dénégation.

PETIT, dit *Auguste*, a été aussi arrêté le 15 septembre. On n'a trouvé à son domicile rien de suspect. C'est Auguste qui a prononcé, le jour où Quénisset fut initié à la société des travailleurs égalitaires, un discours où il exposoit les principes de la société. Il nie tous les faits qui pourroient le compromettre, et en particulier, s'être trouvé près de Quénisset au moment de l'attentat.

JARRASSE, dit *Jean-Marie*, joue surtout un rôle dans les circonstances qui regardent l'attentat. Cependant, d'après plusieurs dépositions, il faisoit partie de la société des travailleurs égalitaires. Interrogé sur ce point, Jarrasse est convenu qu'il alloit quelquefois chez Colombier, et qu'il y entendoit lire le journal lorsque l'occasion s'en présentoit; il avoit de-

meuré six mois dans cette maison d'où il est sorti qu'au terme de juillet dernier. ais il soutient n'avoir assisté à aucune union, et n'avoir fait partie d'aucune ciété, sauf, dit-il, une goguette ou so-iété lyrique, qui se tient en face du ca-ret de Colombier.

Quant à ce qui concerne la journée u 13 septembre, l'instruction commence signaler les démarches suspectes de Jar-sse, dès les premières heures de la ma-née. Vers sept heures du matin, un té-oin le voit venir dans la chambre de ast pour le faire lever à la hâte et sortir ec lui. Peu après Fougeray, entrant avec Mallet chez le marchand de vin Barré, y encontra Jarrasse qui venoit certaine-ent, dit Fougeray, pour nous engager à ller avec eux, car il savoit déjà qu'il y voit une réunion chez Colombier, et Mallet lui ayant demandé s'il avoit l'in-tention d'y aller, il répondit : « Oui, je ais y aller tout à l'heure, je les ai vus, je ais bien qu'on se réunit. »

Un peu plus tard, au moment où se faisoit la distribution des cartouches chez Colombier, Quénisset et Boucheron trou-vent Jarrasse dans la rue Traversière, à la porte de ce cabaret. Les propos qu'on lui entend tenir à ce moment, le feu de ses paroles, la vivacité de sa démarche, tout sembloit l'indiquer, non-seulement comme un des chefs, mais comme un des plus exaltés entre les meneurs de l'at-tentat.

Enfin, au moment même de l'attentat, en arrivant au coin de la rue Traversière pour commettre son crime, Quénisset auroit retrouvé là Jarrasse, dans le groupe de jeunes gens qu'il avoit vus le matin recevoir des cartouches chez Colombier, et qui se mirent à crier : « Vive le 17e ! à bas Louis-Philippe ! à bas Guizot ! à bas la famille royale ! à bas les princes ! »

De tous ces faits, Jarrasse n'admet comme vrais que ceux qu'il croit pouvoir expliquer de manière à exclure toute idée de complicité.

LAUNOIS, dit *Chasseur*, parce qu'il sor-toit d'un régiment de chasseurs, a été si-gnalé par Quénisset et Boucheron comme l'un des chefs de la société des travailleurs égalitaires. C'est dans sa chambre que Quénisset a été initié ; il étoit présent à la réception de Boucheron.

Interrogé sur ces faits, Chasseur a sou-tenu que non-seulement il n'avoit jamais prêté sa chambre pour ces sortes de cho-ses-là, mais qu'il ne faisoit même partie d'aucune société secrète. « Je ne donne-rai jamais là dedans, dit-il, car c'est la police qui mène cela. »

DUPOTY (Auguste), rédacteur en chef et gérant du *Journal du Peuple*, est pré-venu de complicité. La cause de son ar-restation est la lettre suivante que lui adressa Launois après son arrestation :

« Cher citoyen,

» Je m'empresse de vous apprendre que ce traître de Papart nous a tous vendus, pour échapper aux coups de la justice... Je vous prie donc, citoyen, de prendre no-tre défense, autant qu'il vous sera possi-ble, ainsi que le *National*. Ce monstre a soutenu devant le juge d'instruction qu'il avoit été reçu dans ma chambre, en ma présence : c'est une chose *dont* je ne me rappelle pas. Nous sommes toujours au secret depuis notre arrestation. Adieu, cher citoyen; je vous serre tous la main.

» En attendant un meilleur avenir.

» Le temps me manque.

» Signé : P. LAUNOIS dit CHASSEUR. »

La commission d'instruction ayant rap-proché cette lettre des articles publiés dans le *Journal du Peuple* au sujet de l'at-tentat, n'hésita pas à faire arrêter le sieur Dupoty. Une perquisition faite à son do-micile, amena la découverte de différen-tes pièces qui démontrent complétement les opinions anarchiques du prévenu, mais on n'y trouva rien qui se rapportât à l'existence du complot. Interrogé sur sur sa présence à plusieurs banquets ré-formistes, il se défend d'y avoir porté des toasts à l'abolition de la royauté.

PRIOUL a été arrêté le 16 septembre. Quénisset l'accuse de lui avoir proposé de le faire entrer dans une société. Prioul a soutenu qu'il n'avoit jamais pu engager personne à entrer dans une société poli-tique secrète, puisqu'il ne faisoit partie lui-même d'aucune de ces sociétés : « De-puis que je suis sorti de prison, dit-il, j'ai toujours été malade ou absent. Quant à l'imputation d'avoir passé la nuit à faire des cartouches, je ne puis travailler le jour, comment voulez-vous que je m'é-puise à travailler la nuit ? »

Quoi qu'il en soit, Quénisset a formel-lement soutenu, dans sa confrontation, ses dires à l'égard de Prioul ; celui-ci, qui

d'abord avoit déclaré ne connoître aucunement Quénisset dit Papart, a fini par avouer en sa présence que « sa figure ne lui étoit pas inconnue; » mais il a persisté à soutenir qu'il ne connoissoit pas Martin et qu'il n'avoit jamais mis Quénisset en rapport avec lui.

Depuis cette époque, Boggio dit Martin a été arrêté : il avoit aussi commencé par soutenir qu'il ne connoissoit nullement Prioul; mais, dans sa confrontation, il a été forcé de convenir qu'à l'égard de Prioul, Quénisset avoit dit la vérité: « Je reconnois maintenant, a-t il dit, que c'est bien la personne dont vous me parliez tout à l'heure. »

BOGGIO, dit *Martin*, avoit d'abord essayé de se retrancher dans un système complet de dénégation; il avoit prétendu qu'il ne connoissoit pas même Prioul; mais il n'a pas soutenu cette prétention en présence de Quénisset; il a persisté toutefois, dans ses premières confrontations, à prétendre que ses relations avec Quénisset et Colombier n'avoient nul trait à la société des travailleurs égalitaires, dont il soutenoit n'avoir jamais fait partie.

Dans ses interrogatoires des 16 et 25 octobre, Boggio a fini par reconnoître, presque sur tous les points, l'exactitude du triple récit fait à cet égard par Quénisset, Boucheron et Pradal, tout en mêlant à ses aveux, sur les faits principaux, quelques dénégations sur les circonstances.

Quénisset a parlé de deux rencontres qu'il auroit eues, le 13 septembre, avec Martin.

A l'une et à l'autre se rattachent des circonstances importantes.

La première rencontre auroit eu lieu dans la rue Traversière, entre huit et neuf heures du matin, et c'est-là que Martin engagea Quénisset à se rendre chez Colombier.

La seconde rencontre de Quénisset avec Boggio touche au moment même où fut commis l'attentat, et auroit eu sur son exécution une influence immédiate et fatale.

MALLET étoit signalé depuis longtemps comme s'occupant activement de l'organisation des sociétés secrètes, dans le faubourg Saint-Antoine. Il a été arrêté le 15 septembre, sur un mandat décerné par M. le préfet de police. La perquisition faite à son domicile n'a produit aucun résultat; mais, durant cette perquisition, le commissaire de police qui y procédoit crut s'apercevoir que la femme Mallet cherchoit à cacher et à ...er quelque chose sous une robe; il saisit, malgré la résistance de cette femme, l'objet qu'elle vouloit cacher: c'étoit un paquet de poudre de chasse, du poids de cent grammes environ. Mallet a déclaré que cette poudre provenoit des nommés Martin et Fougeray, auxquels il louoit dans la maison dont il est portier, une chambre garnie dépendant de son logement.

Mallet a nié toute participation au complot; il prétend prouver qu'il étoit chez lui au moment de l'attentat.

MARTIN et FOUGERAY sont prévenus d'avoir eu connoissance de l'attentat qui se préméditoit pour le 13.

Martin étoit, suivant toutes les probabilités, dit le rapport, sur le lieu même du crime.

La participation de Fougeray paroît plus douteuse.

BOUZER (Charles) a été arrêté le 26 septembre, en vertu d'un mandat décerné par M. le chancelier. Une perquisition faite à son domicile a amené la saisie 1° d'un exemplaire en vingt livraisons détachées, d'un ouvrage ayant pour titre : Histoire des Révolutions, par Laponneraye; 2° de dix exemplaires d'une brochure intitulée : Douze lettres d'un Communiste à un Réformiste; 3° de sept numéros du journal le *Populaire*; 4° de deux volumes de l'Histoire de la Bastille, par Pierre Joigneaux.

Trois semaines environ avant l'attentat, Fougeray ayant parlé à Charles Bouzer d'un dépôt de cartouches qui devoit exister dans le faubourg Saint-Antoine, Charles Bouzer lui auroit dit : « Quand j'aurai de l'argent, je tâcherai de m'en procurer. »

Enfin, Fougeray a déclaré qu'il étoit allé trois fois à Montmartre, chez Considère, et que c'étoit Charles Bouzer qui l'y avoit conduit.

CONSIDÈRE a refusé de répondre et de signer le procès-verbal de son interrogatoire, qui a particulièrement porté sur les réunions qui se tenoient dans sa maison de marchand de vin.

…azin, dit *Napoléon*, surveillé depuis …g-temps comme affilié aux sociétés …rètes, fut arrêté le dimanche 12 sep…bre dans un conciliabule qui se te…t rue Saint-Denis. Bazin a joué un …e dans les diverses réceptions qui ont …lieu dans la société des travailleurs …alitaires. Quénisset, confronté avec …zin, l'a reconnu à la voix. Bazin a op…sé des dénégations absolues.

…Frémont dit *Dufour*, absent. Le jour …la réception de Quénisset, Dufour est …nalé comme s'étant trouvé chez Colom…er avec les autres chefs des travailleurs …alitaires.

Le jour où furent tirés au sort les agens …volutionnaires dans le cabaret de la …me Poiroux, on retrouve Dufour dans … réunion des chefs. Son importance …toit telle que, suivant Quénisset, « on …attendit à cette réunion pendant environ …ne demi-heure. »

Ce fut à lui que « Quenisset offrit son …arnet, dont Dufour déchira une feuille, …vec laquelle il fit quatre petits billets …our procéder au tirage au sort. »

Quénisset ajoute encore, dans son in…terrogatoire du 22 septembre, que « le …om de Dufour auroit été ballotté avec …eux de Just, Auguste et Chasseur. »

Mais c'est surtout le jour de l'attentat …que Dufour fait acte de commandement, …l préside en quelque sorte aux prépara…tifs du crime. Toutes ses paroles sont cel…les d'un chef qui donne des ordres à ses …subordonnés. Il commence par dire à …Quénisset « d'aller chercher son ami Bou…cheron. » Lorsqu'ils sont revenus tous …deux, il demande « si tout le monde a des …armes. » Quelques instans après, Quénis…set et Boucheron le trouvent qui faisoit …la distribution des cartouches dans la …salle du fond de Colombier. Il donna …même à Quénisset l'ordre de faire ren…trer les ouvriers qui se trouvoient dans la …rue, pour qu'ils pussent prendre part à …cette distribution.

Malgré les recherches les plus actives, …inculpé Dufour n'a pu être arrêté jusqu'à …présent.

Quénisset avoit déclaré dans un de ses …interrogatoires que cet homme portoit …aussi le nom de Frémont, et, sur cette …indication, un nommé Joseph Frémont, …âgé de 37 ans, peintre et doreur à Paris, rue Amelot, 14, avoit été arrêté et interrogé le 20 septembre. Mais il est résulté des informations recueillies à ce sujet, que c'étoit par erreur que cet homme avoit été pris pour Dufour.

M. de Bastard, à la fin de son long rapport, s'attache à démontrer d'abord que l'attentat du 13 septembre, comme tous ceux qui l'ont précédé, se rattache à un complot persévérant, œuvre des sociétés secrètes qui se sont formées depuis dix ans. Il rappelle la société des Amis du Peuple, à laquelle succéda celle des Droits de l'Homme. Bientôt se forma la société des Familles, dont Pepin, complice de Fieschi, révéla l'existence. Après la société des Familles vient celle des Saisons, puis celle des Communistes, celle des Humanitaires, et enfin celle des Travailleurs égalitaires.

Après cet historique des sociétés secrètes, M. le rapporteur croit devoir attaquer la presse périodique, qu'il considère comme une des premières causes des crimes qui ont été tentés depuis 1830.

« Loin de nous, dit-il, la pensée de rien enlever aux droits de la critique et de l'opposition constitutionnelle. Ces contradictions légitimes, au lieu d'affoiblir le pouvoir, le fortifient, en donnant à ses actes, comme à la loi, toute la puissance morale de la libre discussion. Si le débat se renfermoit dans un cercle d'esprits éclairés, peu importeroit la forme, quelque vive, quelque hardie, quelque audacieuse qu'elle pût être. Mais, on le sait aujourd'hui, le public tout entier assiste aux luttes politiques, il en est spectateur et juge.

« C'est là un des bienfaits de la presse, mais c'est aussi un danger. Pour les esprits non éclairés, la presse opposante est aisément confondue avec la presse hostile; on se laisse aller, par une pente très-naturelle, à croire que si l'une est l'avant-garde, l'autre est le corps d'armée, et que si leur marche n'est pas également téméraire et rapide, elles tendent cependant l'une et l'autre au même but: le renversement de nos institutions. Les imaginations aventureuses, ainsi abusées, n'hésitent pas à se persuader qu'elles trouveroient au besoin grand nombre d'adhésions dans le pays, et la presse qui ne voudroit faire que de l'opposition, peut devenir, de cette manière, involon-

tairement complice, au moins indirecte, de criminelles folies. Elle ne sait pas, cette presse, nous aimons à le croire et à le dire, le mal qu'elle produit par les exagérations et les témérités de sa polémique! Et cependant, après tant et de si funestes avertissemens, les écrivains auxquels s'adressent ces réflexions ne devroient-ils pas se préoccuper quelquefois des dangers qui peuvent résulter d'une discussion intempestive, et qui peut miner les principes de notre gouvernement, alors même qu'on n'auroit au fond d'autre intention que de les affermir?

»Une semblable discussion n'est-elle pas trop souvent de nature à élever, dans certains esprits, des doutes sur la valeur et l'étendue des prérogatives les plus importantes à maintenir, de celles, par exemple, qui commandent et assurent le respect des peuples pour la puissance auguste qui forme le couronnement de notre ordre social? Est-il donc si difficile de se figurer les conséquences qui peuvent en découler? Elles doivent se pressentir bien naturellement, au moment où nous prononçons ces paroles et dans l'occasion qui nous les a inspirées....

»Le mal est grand, sans doute, et cependant sa puissance est inférieure à celle du remède que la loi du pays offre aux hommes de courage et de fermeté; la pusillanimité pourroit seule aplanir les voies aux ennemis infatigables de nos institutions, et à ces criminels rêveurs qui voudroient, en renversant la monarchie, enlever à l'ordre social et à la propriété, qui en est la base, la plus ferme des garanties...

»Il n'est pas douteux, messieurs, que cette situation grave ne réclame de la part des dépositaires du pouvoir, une surveillance active et persévérante; de la part de la magistrature et des jurés, un rôle et une fermeté que rien n'intimide et ne décourage. La société se lasse de cette audace du crime qui ne se lasse jamais; elle veut enfin que les grands intérêts dont elle a confié au pouvoir le dépôt et la garde, ne soient plus à la merci d'un petit nombre d'hommes, étrangers, pour ainsi dire, au milieu de nous, en dehors de notre morale, de nos institutions, de nos mœurs, en dehors des principes éternels sur lesquels toute société repose, minorité imperceptible au grand jour, mais que rendent redoutable le mystère de son organisation, la persistance inébranlable de ses desseins, l'atrocité de ses moyens d'action.»

M. le rapporteur termine en disant que s'il a été de son devoir de signaler le danger, il doit aussi rappeler que l'union des gens de bien triomphera d'une minorité anarchique et qu'il faut tout espérer du courage et du patriotisme de notre nation.

ERRATUM.

Dans notre numéro du 16 octobre dernier, à l'annonce : *Pieux souvenirs des ames du purgatoire*, 1 vol. in-18, 1 fr. 50 c.; lisez : 1 fr. 20 c.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 19 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 05 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 90 c.
Act. de la Banque. 3380 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1298 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 106 fr. 60 c.
Emprunt romain. 102 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 5/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

'AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
"et 15 de chaque mois.

N° 3519.

MARDI 23 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Sur la mort de Paganini.

Il y a peu de jours, les journaux arloient d'un recours à Rome, à occasion du refus de sépulture ecclésiastique dont la mort de Paganini a été suivie l'an dernier. Nous e savons où cette nouvelle a été uisée, ni sur quel fondement elle pose : mais nous sommes en mesure de donner à nos lecteurs des étails précis sur le refus des honneurs et des prières ecclésiastiques, ur on a bien voulu nous adresser Italie une copie de la procédure.

Paganini est mort à Nice. Il étoit oté pour le désordre de ses mœurs t pour son irréligion. Non-seulement il n'avoit point accompli le evoir pascal, mais il avoit repoussé es secours de l'Eglise au lit de ort. Ces faits ont motivé, de la art de M. l'évêque de Nice, le fus dont nous venons de parler. lais on ignore peut-être que, sur s sollicitations des exécuteurs testamentaires, le prélat a dû instruire n procès en suite duquel la privation de la sépulture ecclésiastique a é prononcée par sentence. Cette ntence est entre nos mains.

Les exécuteurs testamentaires ont sisté et porté la cause en appel vant S. E. le cardinal-archevêque e Gênes, métropolitain, qui a confirmé pleinement la sentence de l'évêque de Nice. Nous avons également un extrait dûment certifié du ispositif.

Nous allons transcrire successivement ces deux pièces :

SENTENCE RENDUE A NICE

« Dans la cause

» Des sieurs Jean-Baptiste Giordano, Lazare Rebizzo et marquis Laurent Pareto, tous de la ville de Gênes, les deux premiers en qualité d'exécuteurs testamentaires du baron Nicolas Paganini, de la même ville, et l'autre en qualité de tuteur d'Achille Paganini, fils et héritier dudit, représentés par le sieur Gastaldi, avocat, leur mandataire,

» Contre

» Le promoteur fiscal de cette cour, en la personne de l'ill. et rév. chanoine François Mauro.

» Vu la requête des susdits sieurs Giordano, Rebizzo et marquis Pareto, dans laquelle il nous supplient de daigner, avec une paternelle sollicitude, prendre les dispositions opportunes pour que la dépouille mortelle du baron Paganini repose en paix dans le lieu consacré à la sépulture des fidèles ;

» Vu les divers documens invoqués dans cette requête et qui y sont annexés ;

» Vu les interrogatoires des témoins produits dans l'instance, tant par le promoteur fiscal que par les supplians ;

» Vu enfin les conclusions prises respectivement à la suite de ces interrogatoires ;

» Le tout nous ayant été renvoyé à l'effet de statuer ce qu'il convient, par ordonnance du 25 juillet courant ;

» Considérant que les lois canoniques ne permettent pas d'accorder la sépulture ecclésiastique à ceux qui, bien que catholiques, meurent sans avoir dans l'année accompli le précepte pascal, ni donné aucun signe de contrition, et à plus forte raison à ceux qui, après avoir causé par les habitudes de leur vie un scandale public, meurent impénitens ;

» Que la privation de la sépulture ecclésiastique, dans les cas susdits, étant une peine *latæ sententiæ*, cette peine ne peut être remise ni par le curé ni par l'évêque, surtout quand les causes qui y ont donné lieu sont évidentes et notoires;

» Que la défense d'accorder en pareil cas la sépulture ecclésiastique est formellement consignée dans le Rituel romain, qui, au chapitre *Quibus non licet dari ecclesiasticam sepulturam*, précise les causes qui entraînent *ipso facto* la privation de cette sépulture : *Ne quemquam parochus ad illam (sepulturam) contrà sacrorum canonum decreta unquàm admittat*; et que, bien plus encore, cette défense est rappelée par le IV[e] concile de Latran, au chapitre *Omnis utriusque sexûs*, titre *de Panit. et remiss.*, et par la bulle déclaratoire d'Eugène IV, qui commence ainsi : *Fide digna*.

» Qu'enfin la même défense est implicitement contenue dans les récentes Instructions pontificales relatives à la tenue des registres paroissiaux des actes de naissance, de mariage et de décès dans ce royaume; puisque, dans l'art. 26 de ces Instructions, on prévoit le cas de l'adulte catholique qui ne peut obtenir la sépulture ecclésiastique, et que l'on compare au nouveau-né qui n'a pas reçu le baptême;

» Considérant que de l'ensemble des interrogatoires sus-mentionnés il conste positivement, et d'une manière trop évidente,

» *Premièrement*, que le baron Nicolas Paganini se trouvoit, depuis le mois de janvier de la présente année, malade dans cette ville;

» *Secondement*, qu'il avoit la conscience que sa maladie étoit dangereuse et mortelle, comme il l'a déclaré lui-même dans diverses lettres produites en la cause, et aussi au docteur Binet; que bien plus il avoit été éclairé sur son état, tant par ledit Binet que par les autres personnes de l'art qui le visitoient, et notamment par les médecins Perez et Bonfils, dont les dépositions établissent qu'ils n'ont laissé ignorer le grave péril où Paganini se trouvoit, ni à lui, ni aux personnes de sa maison; que ces dernières avoient, d'ailleurs, été prévenues par le chirurgien Clerici et le pharmacien Verani;

» *Troisièmement*, qu'il avoit été averti par les médecins, spécialement par les docteurs Bonfils et Perez, pressé vivement et à plusieurs reprises par le chanoine régent de la paroisse de la cathédrale sur le territoire de laquelle il habitoit, sollicité aussi par ses amis, et à diverses fois par le comte Eugène Spittalieri de Cessole, de recevoir les saints sacremens, tant à l'époque des fêtes de Pâques que depuis, alors qu'ils voyoient approcher la fin de ses jours; que de pareilles sollicitations furent faites aux habitués de sa maison, c'est-à-dire à son fils et aux domestiques, à l'égard desquels on ne sauroit supposer que, dans un si long espace de temps, ils ne lui ont fait aucune ouverture, ou n'ont pas trouvé un instant propice pour le déterminer à condescendre à tant de pieuses exhortations : mais il faut croire que, connoissant sa répugnance et l'inflexibilité de ses résolutions sur ce point, ils ont jugé inutile et n'ont pas eu la force de lui parler à ce sujet, comme il résulte des dépositions du pharmacien Verani, de Thérèse Repetto et de François Gili;

» *Quatrièmement*, qu'il étoit à même de remplir ce devoir religieux, puisque, nonobstant son extinction de voix, il parloit encore de façon à se faire comprendre, que d'ailleurs il prenoit chaque jour des alimens, et qu'au surplus il auroit au moins dû faire sa confession, qu'on lui offroit de recevoir en quelque manière que ce fût;

» *Cinquièmement* enfin, qu'il a pourtant résisté à tout, aux invitations de ses médecins, aux exhortations du curé, aux instances de ses amis, et vraisemblablement à celles de son fils et de ses serviteurs, et qu'il est mort sans avoir voulu ni faire ses Pâques, ni recevoir au moins les saints sacremens dans les derniers

ns de sa vie, ni donner aucun signe nifeste d'amendement, qui eût été itant plus nécessaire de sa part, que n'ignoroit pas le désordre de ses urs et sa vie coupable, lesquels rendent indispensables des démonstrations érieures de repentir;

»Que malheureusement tous ces faits nt pas manqué de devenir notoires s la ville et même ailleurs, précisént à raison de la distinction de la perne et de la célébrité dont jouissoit le on Paganini : ce qui a entraîné un ndale public.

»Que, pour les effacer maintenant et ar prouver le contraire, on ne peut utoriser ni du testament du même Pamini, fait à Gênes le 17 avril 1837; ni s passages, produits en la cause, de dirses lettres écrites par lui à ses sœurs et un intime ami, bien qu'à une époque isine de sa mort; ni des déclarations comte Eugène Spittalieri di Cessole, l'avocat Rebaudo, du médecin Bonfils, prêtre Garaccio, et de la servante ançoise Gili, déclarations faites par eux s la foi du serment; ni enfin de cette constance que Paganini étoit inscrit qualité de confrère et de protecteur la confrérie charitable de Saint-Jaces dans la réunion du Vendredi int.

»On ne peut s'autoriser du testament, isque, si l'on apprécie la rédaction de t acte en général et en particulier, et la nduite du testateur jusqu'au moment sa mort, on est fondé à soupçonner 'il n'y a qu'une vaine apparence, et n l'expression de sentimens sincères, ns tout ce que le testament contient de atif à la religion, et puisqu'en tout cas acte ne prouveroit pas autre chose, on qu'alors la foi n'étoit pas encore ièrement éteinte dans son auteur.

»On ne peut s'autoriser des passages traits de ses diverses lettres, car d'ard, bien qu'on puisse admettre qu'elles nanent réellement de lui, quoique l'intité de l'écriture n'ait pas été légalent constatée, il y a lieu de s'étonner qu'on ne produise pas les lettres entières, mais simplement des morceaux détachés; et ensuite il n'est pas extraordinaire de voir des personnes sans religion et de mauvaises mœurs tenir un langage tout-à-fait pieux aux personnes religieuses et craignant Dieu : motif pour lequel on ne sauroit tirer aucun argument des lettres, dès qu'elles se trouvent en manifeste opposition avec les preuves positives d'irréligion que donnoit Paganini dans le temps même où il écrivoit.

»On ne peut s'autoriser des déclarations sus-mentionnées, d'autant plus que tout ce qui en résulte se borne en substance à ceci, savoir : 1° que, sollicité par le médecin Bonfils, par ses amis et par ses serviteurs de faire ses Pâques et de recevoir les saints sacremens, Paganini n'a point exprimé une détermination contraire; 2° qu'il a demandé à l'avocat Rebaudo s'il pouvoit avoir des tablettes, afin d'écrire; 3° qu'il a prié le prêtre Garaccio de préparer Achille Paganini, son fils, à faire sa première communion; 4° qu'en chargeant le susdit avocat Rebaudo de former une collection de livres de littérature pour son fils, il a déclaré vouloir qu'on n'y comprît aucun ouvrage contre la religion et les bonnes mœurs; 5° qu'en somme il recommandoit à son fils et à sa servante d'assister aux offices de la paroisse les jours fériés et de s'abstenir de faire gras les jours défendus.

»Mais ces circonstances, qui certainement ne seroient pas de peu de poids et pourroient faire interpréter avec indulgence la transgression du saint précepte, si les faits indiqués n'étoient pas certains et évidens, n'ont aucune valeur en présence de ces faits, et ne sont rien moins que suffisantes pour les détruire.

»En effet, que Paganini n'ait pas répondu aux suggestions du médecin Bonfils et de ses amis par un refus péremptoire et absolu, cela est sans importance en présence du fait et du refus formel et obstiné qu'il a opposé aux exhortations du curé. On peut croire qu'il n'a pas répondu aux premiers par une dénégation déci-

sive, soit parce que, n'étant pas tenus par un ministère spécial de l'exhorter ou d'insister auprès de lui avec d'ardentes admonitions, ils se contentoient de lui parler légèrement et sans insistance, en sorte qu'il lui suffisoit de se taire pour décliner leur proposition, comme cela est précisément arrivé; soit parce qu'il n'a pas osé les mécontenter, en répondant que ses intentions étoient contraires à leurs désirs.

» Qu'ensuite il ait demandé à l'avocat Rebaudo des tablettes afin de pouvoir écrire, il n'en ressort aucune preuve contre les faits sus-indiqués, puisque le déclarant n'a interprété l'usage que Paganini vouloit faire de ces tablettes, que par un signe affirmatif du malade, à la suite de la question de savoir s'il comptoit s'en servir pour sa confession. Resteroit à connoître si Paganini avoit réellement entendu que le déclarant venoit de lui parler de confession, et si ce dernier a bien interprété le signe du malade; et en tout cas on pourroit toujours révoquer en doute la sincérité de cette démonstration, puisqu'il résulte de la déclaration du même avocat Rebaudo, qu'après qu'il eut manifesté l'intention d'aller sur-le-champ chercher ces tablettes, le malade lui dit (et il est à noter qu'alors il retrouva la parole) que cela n'étoit pas encore nécessaire, sans indiquer aucun autre jour ni heure où il réaliseroit son dessein présumé, et puisque d'autre part il est constant que l'emploi des tablettes ou de tout autre moyen possible a été proposé par le chanoine-curé, sans que Paganini ait voulu en employer aucun.

» Nulle preuve ne peut être induite de la demande faite au prêtre Garaccio de préparer le fils de Paganini à sa première communion, parce qu'il n'est nullement établi que cette demande lui ait été adressée en vertu de l'ordre et de l'expresse volonté du père. Au contraire, la circonstance d'avoir retardé cet acte jusqu'à l'âge d'environ seize ans, tandis que l'enfant étoit avancé dans ses études et dans la littérature, et cette autre circonstance que le prêtre Garaccio n'a point osé se rendre dans la maison de Paganini, dans la crainte d'être mal reçu par lui, qui passoit pour ne pas trop aimer les ecclésiastiques, forment un argument tout opposé à celui qu'on prétend déduire du fait en question.

» Moins concluante encore est la circonstance que l'avocat Rebaudo a été chargé de former pour son fils une collection d'ouvrages de littérature, avec la recommandation d'en exclure les livres contraires à la religion et aux bonnes mœurs : d'autant plus qu'en consentant à ne pas supposer que cette exclusion lui a été suggérée par la certitude où il devoit être que l'introduction de tels ouvrages dans le royaume étoit prohibée, il faudroit croire que, connoissant (surtout dans le misérable état où il se trouvait) à quelles déplorables conséquences conduisent toujours les mauvaises mœurs et le désordre, Paganini n'a pas voulu que son fils se pénétrât de maximes perverses et relâchées.

» Nulle induction satisfaisante ne peut non plus être tirée de la liste indicative de plusieurs ouvrages de religion qui a été produite après la remise de la présente procédure entre nos mains : car, outre qu'on n'a pas la preuve que ces livres appartinssent à Paganini, cette circonstance seroit indifférente et contraire à ce qu'on veut établir, puisque Paganini n'a fait aucun cas de ces livres, et n'en a pas mis les enseignemens en pratique.

» On ne sauroit attacher plus d'importance aux prétendues recommandations qu'il auroit faites à son fils et à la servante Gili de fréquenter les offices de la paroisse les jours fériés, et de s'abstenir d'alimens gras les jours défendus; car ces recommandations, trop en désaccord avec son mépris manifeste des devoirs religieux et avec son refus de se réconcilier à Dieu pendant le peu de jours qu'il lui étoit encore donné de vivre, ne peuvent être attribuées qu'à une vaine apparence et à un motif tout autre que la conscience d'un devoir de piété. Cela résulte de la déposition co

ure de la servante Thérèse Repetto, qui s'est trouvée au service de Paganini, non pas seulement durant peu de jours, comme la sus-nommée Gili, mais pendant environ six mois.

» Finalement, il ne paroît pas avoir été confrère et protecteur de la vénérable confrérie citée plus haut, puisqu'il n'est pas prouvé que l'inscription ait eu lieu à sa demande, et qu'il ait rempli à aucune époque les devoirs de cette association.

» Attendu qu'en tout cas, alors que les argumens exposés ci-dessus seroient interprêtés bénignement et d'une manière favorable à l'intention des suppliants, ils ne constitueroient toujours, en majeure partie, que de simples argumens négatifs et de pure induction, qui permettroient, non pas de croire raisonnablement et de déclarer que Paganini avoit bien le dessein de recevoir les saints sacremens, mais seulement qu'il est demeuré dans une illusion qui s'est prolongée jusqu'au terme de ses jours : attendu qu'il ne résulte, ni des dépositions des témoins susindiqués d'où l'on voudroit induire ces argumens favorables, ni de celles des sieurs abbé Spittalieri de Cessole, Brambille, consul d'Autriche, et Raucher Rosalindo, qui ont quelquefois visité Paganini pendant sa maladie, ni beaucoup moins encore des dires de Françoise Gili, que Paganini a été vu accomplissant aucun acte de religion, tant dans le cours de cette maladie que dans les momens les plus dangereux : attendu qu'aux argumens invoqués ci-dessus, résistent en tout cas d'une manière trop ouverte et péremptoire des faits positifs, spécialement et plus fortement que tous les autres, la déposition essentielle du révérend théologien Caffarelli, chanoine pénitencier et régent de la paroisse de la cathédrale, lequel atteste, entr'autres choses, que, dans une des avant-dernières visites faites par lui au malade, l'ayant, long-temps et avec les plus vives exhortations, pressé de satisfaire au précepte pascal, et pareillement engagé à se préparer à bien mourir, il a vu toutes ses exhortations demeurer sans résultat; que même, Paganini ayant été surpris ensuite d'un violent accès accompagné des plus forts vomissemens, de telle sorte que non-seulement ledit chanoine, mais tous les assistans le croyoient sur le point de rendre le dernier soupir, il a été impossible, malgré les instances le plus ardemment réitérées, d'amener le malade à invoquer les noms de Jésus et de Marie, ni même à se recommander à la miséricorde de Dieu ; qu'ensuite, Paganini étant un peu revenu à lui au moyen d'un médicament qu'on lui donna sur-le-champ, et ayant enfin recouvré sa parfaite connoissance et sa tranquillité, le chanoine n'a pu s'empêcher de lui renouveler ses religieuses exhortations de la manière la plus vive et la plus touchante, lui faisant observer que le péril étoit imminent, que s'il alloit perdre son corps il devoit du moins sauver son ame, et à cet effet recevoir les secours spirituels de notre sainte religion, seul moyen d'assurer solidement son bonheur éternel, principalement dans la situation extrême où il se trouvoit; qu'alors Paganini se tournant vers lui, l'a fixé d'un œil irrité, et lui a dit nettement *qu'il eût à s'en aller, qu'il l'avoit assez ennuyé, qu'il ne pouvoit condescendre à ses désirs* et il a répété plusieurs fois *qu'il eût à s'en aller ;* que, dans une autre visite faite par le même témoin à Paganini, ayant parlé d'une manière spéciale de la sainte communion, le malade l'a aussitôt interrompu, en lui disant et répétant avec hauteur et colère : *Ne me parlez pas de communion, je ne m'y prêterai jamais* ; paroles qui, jointes à tout ce qui a déjà été rapporté par le témoin, a dû le convaincre que, de propos délibéré, Paganini avoit refusé les secours spirituels et voulu mourir irréligieux et impénitent :

» Attendu qu'on ne peut tenir compte des dénégations émises au nom du fils de Paganini, et de l'offre faite par ce dernier d'infirmer par serment la vérité de la susdite déposition à laquelle on doit, au contraire, ajouter pleinement foi, soit à raison du caractère, de la dignité et des

recommandables vertus du défunt, soit parce qu'il atteste des faits qui lui sont arrivés personnellement dans l'exercice de ses fonctions, et qu'il est à cet égard témoin nécessaire, soit parce qu'il n'a eu et n'a aucun intérêt à raconter les faits autrement qu'ils n'ont eu lieu, tandis que le fils de Paganini est intéressé à les modifier, soit parce que la déposition du révérend chanoine se trouve substantiellement confirmée par la majeure partie des autres dépositions et par le fait lui même qu'il n'est pas possible de contester, soit enfin parce qu'en grande partie on ne conteste pas cette déposition, et que de la manière même dont on prétend narrer les faits, il résulte toujours que Paganini n'étoit nullement dans l'intention de remplir ses devoirs religieux, et qu'il avoit peu de respect pour les ministres de la religion :

» Attendu qu'on ne sauroit admettre les offres de serment et les déductions faites contre la susdite déposition, non plus que celles qui tendroient à établir qu'à son arrivée dans cette ville le baron Paganini étoit affecté d'une extinction de voix totale qui ne lui permettoit de se faire comprendre que par signes. En effet, outre qu'il conste de la procédure qu'il ne lui étoit pas toujours impossible de s'exprimer verbalement, comme en font foi les dépositions des hommes de l'art, de Françoise Gili, et des amis du malade, ces déductions sont d'autant plus mal fondées qu'on offroit de recevoir sa confession par tout autre moyen possible :

» Attendu qu'il n'y a aucune raison de dire, et qu'il est même contraire à la vérité que le délai pour satisfaire à l'obligation du précepte pascal soit étendu par la coutume dans notre diocèse jusqu'à la fête de la Pentecôte, puisque, aux termes de la bulle du pape Eugène IV, le temps pascal commence au dimanche des Rameaux, et finit au dimanche *in albis* inclusivement ; que par pure indulgence nous le prorogeons chaque année de quinze jours au moyen d'un décret dont le curé donne lecture à l'office paroissial, et qui est affiché à la porte de la cathédrale ; que cette prorogation expiroit cette année le 10 du mois de mai, ce qui ne pouvoit être ignoré de Paganini, non-seulement pour les raisons déjà exposées, mais encore parce qu'il demeuroit sur la paroisse de la cathédrale :

» Attendu que, dans les circonstances qui viennent d'être précisées, et en considérant tout ce qui résulte de la procédure, il seroit contraire, non-seulement aux sacrés canons, mais au bien de la religion, et d'un grave scandale, d'accorder la sépulture ecclésiastique au susdit Paganini ;

» Attendu que, sur la déclaration qui nous a été faite, le jour de la mort de Paganini, qu'on vouloit transporter ses dépouilles mortelles hors de notre diocèse, comme aucun décret formel ne l'excluoit alors de la sépulture ecclésiastique, l'acte de ce décès a été porté sur le livre ordinaire des décès ; mais qu'une telle exclusion étant aujourd'hui formellement prononcée par sentence, on doit, par une conséquence nécessaire, appliquer audit acte de décès les prescriptions de l'art. 26 des Instructions pontificales du 23 août 1836, et des réglemens postérieurs du 20 juin 1837 ;

» Par tous les motifs exposés ci-dessus, et autres plus graves résultant de la procédure, après avoir invoqué le saint secours de Dieu et imploré la divine assistance,

» Procédant par jugement, nous disons que feu le baron Paganini a encouru la privation de la sépulture ecclésiastiq[ue] qu'il n'y a pas lieu, dès-lors, d'accuei[llir] la requête de ses exécuteurs testament[ai]res et du tuteur de son fils et hériti[er] tendant à ce que ses dépouilles morte[lles] reçoivent la sépulture ecclésiastique ;

» Nous ordonnons, en conséquen[ce] que l'acte de décès du baron *Nicolas* P[a]ganini soit consigné sur le registre par[ti]cutier indiqué par l'art. 26 des Instru[c]tions pontificales du 23 août 1836 et [des] réglemens postérieurs du 20 juin 183[7]

n'on note en marge de l'acte qui a été orté sur le registre paroissial ordinaire, u'il sera considéré comme n'existant as ; qu'on transcrive une copie authen-que de la présente sentence sur chacun es doubles du susdit registre paroissial rdinaire, et à la fin de ce registre, aux ermes de l'art. 10 des mêmes Instructions pontificales et réglemens ;

» Nous rejetons toute autre instance, xception et déduction à ce contraires.

» Les dépens à la charge des demandeurs.

» Donné à Nice, dans notre palais épiscopal, le 28 juillet 1840.

» Signé en l'original,

» † Dominique, *évêque.* »

SENTENCE RENDUE A GÊNES.

» Dominique Galvano, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque de Nice, commandeur de l'ordre de saints Maurice et Lazare, et comte Drappi ;

» *Extrait partiel du dispositif de la sentence de la vénérable cour de Gênes contre le sieur Paganini.*

» Quapropter, iis omnibus perpensis, ac ad trutinam revocatis, quæ sacrorum canonum decernunt statuta contrà non mplentes paschale præceptum et circà epulturæ ecclesiasticæ privationem ; Jesu Christi nomine auxilioque invocato, per hanc nostram, quam hisce scriptis definitivam ferimus, sententiam declaramus per prædictos DD. Joannem-Baptistam Giordano, Lazarum Rebisso, et marchionem Laurentium Paneto malè appellatum uisse, et jurè meritòque illustrissimum ac reverendissimum DD. episcopum Nicæensem decrevisse Nicolao Dynastæ Paganini ecclesiasticam denegandam esse sepulturam, ejusdemque sententiam proindè, uti juris pontificiis sanctionibus omninò consonam, confirmamus, appellantes in expensis condemnantes.

» Sign. GUALCO, vic-gen.

» Concordat cum originali. Genuæ, die Augusti 1841. ALOYSIUS BOTTARE, secr. »

» Concordat cum authentico exemplari. Dat. Nicææ, in pal. episc. die 19 augusti 1841.

» N. pro-cancell. »

A la suite de ces pièces, nous ajouterons que le corps de Paganini, après être resté long-temps embaumé et exposé dans ses appartemens, a été, par ordre du gouvernement, déposé dans la cave, puis au lazaret de Villefranche, à raison de l'odeur fétide qu'il exhaloit. Il sera maintenant enterré hors du cimetière, et le nom de Paganini demeurera rayé du registre paroissial, où une note marginale indique la cause de cette mesure.

Telle a été la fin, tel est aussi le juste châtiment d'un homme qui a rempli l'Europe du vain bruit de son nom.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le *Moniteur* n'a pas encore publié l'ordonnance annoncée par la *Gazette spéciale de l'instruction publique*; et voilà qu'au moment où l'organe de l'Université nous autorise à l'attendre avec quelque confiance, un nouveau fait vient démontrer l'urgence de cette mesure. On lit dans l'*Hermine :*

« M. le recteur de l'Académie d'Angers a notifié, dans son ressort, une Décision ministérielle, portant que la *tolérance dont on a usé* jusqu'à ce jour, *à l'égard des petits séminaires*, cessera immédiatement, et que, dorénavant, les certificats donnés par les supérieurs de ces établissemens ne seront plus valables pour obtenir le diplôme ordinaire de bachelier ès-lettres. Cette notification a eu lieu trois semaines après l'ouverture des classes ; et une trentaine de familles se sont inopinément trouvées dans l'obligation de chercher à la hâte de nouveaux instituteurs pour leurs enfans. »

Nous voulons croire que la date de la Décision ministérielle dont

parle l'*Hermine* est antérieure à l'époque où M. Villemain a arrêté le projet d'ordonnance que nous avons mentionné d'après la *Gazette de l'instruction publique*. Nous ne saurions admettre qu'à l'instant où M. Villemain prépare un acte de justice, il autorise ou laisse commettre en son nom une vexation dont tant de familles ont à gémir.

Encore une fois, il est urgent de mettre fin à cette situation équivoque.

— Le *Constitutionnel* publie, à l'occasion de l'érection de l'Eglise de Cambrai en métropole, un article malveillant. Il nous suffit de dire qu'au point de vue du droit il est tout-à-fait à côté de la question, et qu'en fait il fourmille d'inexactitudes. Le conseil d'Etat est trop éclairé pour s'arrêter à un pareil article.

— Le résultat des conférences ecclésiastiques établies par M. l'Archevêque est maintenant apprécié. Déjà trois conférences centrales ont eu lieu sous la présidence du prélat, et on y a rendu compte des travaux des réunions particulières. Ces conférences centrales pourroient être considérées comme de véritables synodes, où les meilleurs avis se produisent sur les questions pratiques. Elles établissent d'ailleurs entre M. l'Archevêque et son clergé des relations personnelles dont on saisit toute l'utilité, et qui ne peuvent manquer de fortifier une confiance mutuelle.

— Dimanche, fête de la Présentation de la sainte Vierge, M. l'abbé Cœur a prêché à Saint-Eustache, un sermon de charité en faveur des pauvres de la paroisse. A la suite du sermon, il y a eu salut solennel donné par M. l'internonce apostolique.

— M. l'abbé Combalot, missionnaire apostolique, a donné une re-
…ves de l'institution Sa-
…ıx de l'institution La-
ville. M. l'archevêque de Calcédoine, a clos les exercices de la première retraite par un salut solennel.

M. Combalot est parti vendredi pour Montpellier, où il doit prêcher l'Avent.

— Le P. Lacordaire est parti ce matin pour Bordeaux.

— L'église des Missions-Etrangères, rue du Bac, vient de recevoir des embellissemens. Les constructions qui la masquoient ont été converties en jolies maisons; et la double rampe, qui conduit à la principale porte, aboutit à une sorte de portique au-devant duquel est placée une statue de saint François-Xavier.

Cette église a été bâtie en 1666, lors de la fondation du séminaire *institué pour propager la religion chrétienne chez les infidèles*, et placée sous l'invocation de saint François-Xavier, surnommé l'*apôtre des Indes*. Le séminaire, supprimé en 1780, et rétabli en 1804, fut encore supprimé en 1809 et rétabli derechef en 1815. Depuis cette époque, la maison n'a point cessé d'envoyer des missionnaires dans les quatre parties du monde.

— La restauration de la Sainte-Chapelle (Palais-de-Justice) confiée à M. Duban, architecte, se poursuit avec une activité vraiment remarquable. Déjà, le ravalement extérieur, commencé depuis cinq mois à peine, touche à sa fin. Ce travail terminé, on s'occupera du grattage et de la restauration de la sculpture. Sauf quelques légères modifications, cet édifice sera rétabli, tant extérieurement qu'intérieurement, sous sa forme première au XIIIe siècle. On le surmontera d'une flèche de 23 mètres 33 centimètres de hauteur (170 pieds environ), et analogue à celle de la cathédrale d'Amiens.

Diocèse d'Aix. — Nos lecteurs se ıppellent le discours de M. l'abbé olge, professeur de dogme à la aculté de théologie, et l'interrup-on de M. Desfougères, recteur de académie, qui a tout à coup ôté la arole à l'orateur. A la suite de la olémique, engagée par les journaux ce sujet, M. l'abbé Polge a adressé ı lettre suivante à la *Gazette du Midi.* Nous la publions, sans ré-exions, telle que cette feuille la eproduit :

« Aix, 16 novembre.

» Monsieur,

» Après huit jours d'attaques violentes contre moi, et surtout après la conduite de M. le recteur, qui a livré aux journaux, sans mon autorisation et contre *sa parole d'honneur*, des passages, et même des paroles que je n'avois pas prononcées dans la fameuse séance ; après tout cela, j'allois publier mon discours, qui se seroit *défendu* tout seul. On auroit vu qu'il étoit tout catholique, tout prouvé par l'histoire, plein de patriotisme ; il appelle les prospérités, la gloire, le bonheur sur les empires ; il signale les causes de leur décadence et de leur ruine, et indique les moyens de les relever, de les rendre florissans ; il prêche aux rois la justice et la bonté, aux sujets la soumission et l'amour ; il veut conserver la civilisation et la liberté ; voilà tout mon discours : je pense qu'il auroit trouvé grâce devant tout homme qui aime l'ordre, la paix, ses semblables, son pays.

» Mais une volonté vénérée, la seule au monde qui eût pu obtenir le sacrifice horriblement pénible de ma défense, s'est opposée à l'impression de ce discours. J'ai dû m'incliner et me taire. Le public appréciera mon silence, et il regardera comme une lâcheté toute attaque nouvelle.

» J'avois pourtant une belle cause, car il ne s'agit point de moi ici ; on m'a appelé sur un terrain qui auroit brûlé ceux qui m'accusent. Que l'on fasse attention au sujet que j'avois choisi, et l'on verra sur qui tombent les reproches *d'exagération, d'intolérance, de fanatisme :*

» *On a détruit la religion et la société, en se séparant de l'autorité de l'Eglise ; il faut revenir à cette autorité, si on veut réédifier l'une et l'autre.*

» Tout est là : mon crime, à moi, c'est d'avoir osé annoncer une vérité catholique, et surtout de l'avoir prouvée, bien que l'on m'ait interrompu.

» J'ai commis une autre faute : c'est de n'avoir pas pensé que tout le monde n'étoit pas préparé pour recevoir une semblable doctrine. J'affirme sur mon honneur que je ne croyois parler qu'à des catholiques. Bien que les protestans les plus recommandables par la vertu, le savoir, le génie, soient de mon avis, et que je n'aime pas les concessions, j'aurois parlé sur un autre sujet.

» Quant à la politique, je déclare que je n'ai point voulu manquer au roi : la pensée même ne m'en est pas venue, et tous ceux qui me connoissent me rendront cette justice. M. le recteur même veut bien ici être mon avocat : il a dit hautement devant tout le parquet, M. le procureur-général à la tête, *que mon discours étoit bon pour mon cours.* Donc, il n'a rien de répréhensible : car, autrement, que penser de M. le recteur, qui m'autoriseroit à manquer au roi dans mon cours ? que penser de messieurs du parquet, qui, immédiatement, vont lui faire visite pour le complimenter, comme M. le recteur l'a fait dire à tous les journaux ?

» Je ne parle point du reproche que l'on me fait, d'avoir déploré les persécutions qui déshonorent l'empereur Nicolas. Ici, M. le recteur, les parts sont faites ; interrogez qui vous voudrez : j'ai pris la défense des martyrs de la Russie et de la Pologne, vous celle de leur tyran. Prenez votre place... vous n'êtes pas avec la gloire.

» Vous m'obligerez, monsieur, si vous voulez bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

» Agréez, etc.

» L'abbé Polge,

» *Professeur à la Faculté de théol. d'Aix.* »

Diocèse de Bordeaux. — Mgr Donnet veut ranimer et étendre dans son diocèse l'association de la Propagation de la Foi, bornée jusqu'ici à un trop petit nombre de paroisses; il veut agréger tous les fidèles de son troupeau à l'œuvre de la régénération des peuples et de la rédemption du monde. Aussi, a-t-il publié une Lettre pastorale, où il parle du but, des moyens et des résultats de cette Association, que le chef de l'Eglise a nommée, du haut de la chaire pontificale, l'OEuvre par excellence. Le prélat trace à grands traits l'histoire des missions, indique leur état actuel, et montre combien il importe de les favoriser :

« Nous donnons et on nous donnera : ces Eglises que nous formons en Océanie, ces autels que nous relevons en Afrique (et qui a donné plus que nous à l'Afrique?) *nous mériteront la conservation de cette foi que nous leur procurons.* Les miracles appellent les miracles. Un verre d'eau froide aura sa récompense. *Notre générosité* nous sera comptée ; elle *nous aura valu de rester les enfans de prédilection, les fils aînés de cette grande famille* dont Dieu voudra bien toujours se montrer le Sauveur et le père.

» Tant d'ames qui auront été sauvées par nos soins, nos prières, le fruit de nos aumônes, n'intercéderont-elles pas pour nous auprès du souverain Rémunérateur?

» Et puis le sang des martyrs, que n'obtiendra-t-il pas pour ceux d'entre vous qui auront mis en quelque sorte dans la voie de l'éternelle patrie ces généreux confesseurs de la foi? Ecrivez, disoit le martyr Gagelin à celui de ses frères qui alloit devenir le témoin de son sacrifice, *écrivez à tous les membres de la Propagation de la Foi, que dans le ciel je ne les oublierai pas.* Le saint évêque de Sozopolis [illegible] dernière heure : « Après [illegible] de missions, attaqué maintenant d'une maladie grave, Dieu va m'appeler à lui. Si je trouve grâce, ainsi que j'en nourris l'espérance au fond de mon cœur, je bénirai encore votre charité, ô mes très-chers frères en Jésus-Christ! et je solliciterai pour vous les plus abondantes bénédictions. »

» O saints pontifes, et vous tous généreux apôtres, vous vous souviendrez de cette France, qui vous considère aujourd'hui comme le plus beau fleuron de sa couronne catholique! Quelques-uns d'entre vous nous sont connus; notre berceau fut placé à côté du vôtre; les mêmes maîtres nous initièrent à la science du salut; les mêmes mains nous consacrèrent au Seigneur. Il y a si peu de temps que vous vous êtes arrachés de nos bras! Plusieurs ont déjà reçu la couronne des martyrs, et tous ont mérité celle des confesseurs. Vous êtes nos frères, et les liens de charité qui nous unissent à vous sont saints et éternels comme le Dieu qui les a formés. Priez pour nous, priez pour notre diocèse. Obtenez de l'auteur de tous les biens, pour chacune des Eglises confiées à notre sollicitude pastorale, ce que l'un d'entre vous (1) a obtenu pour cette nouvelle chrétienté dont il disoit, il n'y a que quelques jours, du haut de l'une de nos chaires catholiques : « J'en ai la conviction, Mangareva » est dans ce moment le lieu du monde le » plus véritablement heureux, parce qu'il » est le plus chrétien. »

A la suite de la Lettre pastorale, est un réglement pour l'organisation de l'OEuvre dans le diocèse de Bordeaux. M. l'abbé Martial, grand-vicaire, est nommé président du comité central.

PRUSSE. — Dans le recès de la diète des provinces rhénanes, publié le 16 novembre par la *Gazette d'Etat*, nous remarquons les points suivans :

(1) Mgr Rouchouse, évêque de Nilopolis.

« Nous Frédéric-Guillaume, par la ce de Dieu, roi de Prusse,

« Faisons savoir à nos fidèles Etats des vinces rhénanes que les difficultés au et de l'administration de nos diocèses holiques de Cologne et de Hesse, qui t tant préoccupé les esprits, sont enrement levées, et que les conférences gagées à ce sujet avec la cour de Rome t été couronnées d'un plein et entier ccès.

« La construction de la cathédrale de logne a depuis long-temps toutes nos mpathies. Nous voulons que ce monuent soit digne de l'Allemagne, et nous louons à cet effet pour l'année proaine une somme de 50,000 thalers. »

Voilà la meilleure réponse que ous puissions faire aux objections les journaux qui révoquoient en oute la conclusion des affaires de ologne.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Ce que la religion faisoit au moyen âge, 'Etat, qui la remplace dans son œuvre terestre ne le fait plus... Telle est l'observation chagrine qui échappe à un des journaux les plus avancés du progrès hilosophique, et qui ont le plus tenu deuis onze ans à ce que la religion *restât renfermée dans la sacristie.* Il veut mainenant qu'elle se charge d'aller retirer le peuple des cabarets où il semble avoir établi son domicile *pour rêver et consirer.*

Cela est bientôt dit; mais en matière le morale et de foi, les brèches qu'on fait ne se ferment pas aussi vite qu'on les ouvre. Nous ignorons jusqu'à quel point l'*Etat qui remplace la religion dans son œuvre terrestre*, peut être disposé à faire les choses comme elle. Mais quand il en auroit sincèrement envie, il est fort douteux que ce qu'on lui demande dépendît de sa bonne volonté. Car pour exécuter ce qu'on appelle ici l'*œuvre terrestre de la religion*, il faut commencer par avoir son influence morale, ses mobiles, ses récompenses et ses promesses d'une vie meilleure. Or, c'est sur quoi l'Etat n'a ni le droit ni les moyens de prendre engagement avec personne. Tout son pouvoir se réduit làdessus à se tirer le moins mal possible de son *œuvre terrestre*; c'est-à-dire à se débattre contre un peuple sans croyances, sans frein ni règles, et incapable de se laisser toucher par aucune considération qui seroit puisée ailleurs que dans ses appétits matériels *et sa vie de cabaret.*

PARIS, 22 NOVEMBRE.

Une lettre de Gratz, du 8, confirme que, si Henri de France, qui se trouve à Vienne, reste chez lui, c'est pour se remettre de la fatigue que lui a occasionnée le voyage de Kirchberg à cette capitale; mais son état est toujours satisfaisant, et l'empressement que lui montre ce que Vienne a de plus distingué atteste le vif intérêt qu'il inspire. Aussi ce touchant accueil le retiendra-t-il à Vienne jusqu'à ce que ses forces lui permettent de se mettre en route pour Goritz; car la distance jusque là est rude à parcourir, surtout dans la mauvaise saison.

— Le *Moniteur* a publié l'ordonnance qui convoque les chambres pour le 27 décembre.

— Voici la liste des projets de loi sur lesquels des rapports ont été faits dans la dernière session, mais qui n'ont pu être ni discutés ni votés : 1° Organisation du conseil d'Etat; 2° régime des prisons; 3° grandes voies de communication; 4° législation des douanes dans les Antilles françaises; 5° timbre proportionnel appliqué aux effets de commerce et aux obligations; 6° banque de Rouen; 7° comptes définitifs de 1839; 8° proposition Larabit, concernant l'arriéré de la Légion-d'Honneur; 9° instruction secondaire; 10° pensions de retraite.

— Un journal avoit annoncé qu'un jour de la semaine dernière des pierres avoient été lancées contre la voiture de Louis-Philippe au moment où elle traversoit les Champs-Elysées; le *Moniteur Parisien* prétend que la route ayant été nouvellement ferrée en cet endroit, « ce

sont les chevaux qui, dans leur course rapide, faisoient jaillir les cailloux, dont quelques-uns ont atteint la caisse de la voiture royale, sans y laisser aucune trace. »

— On lit dans le *Messager* :

« Un journal prétend que plusieurs Français auroient été récemment emprisonnés d'une manière arbitraire dans la province de Santa-Fé, par ordre du gouvernement du général Rosas, et que ce gouvernement auroit mis obstacle à la mission d'un bâtiment du roi qui devoit remonter le Parana pour réclamer contre cette mesure.

» Ces assertions sont inexactes. Voici les faits tels qu'ils se sont passés.

» Au mois de mai dernier, on reçut, à Buenos-Ayres et à Montévidéo, l'avis que quelques Français, résidant dans la province de Corrientes, et qui, dans une lettre interceptée, s'étoient plaints en termes très-vifs d'être menacés d'une incorporation dans la milice du pays, avoient été emprisonnés arbitrairement par les ordres du gouverneur Ferré, alors en révolte contre le gouvernement du général Rosas. Dès le mois de juin, on acquit la certitude que cet emprisonnement n'avoit pas eu de durée.

» M. Arana, ministre des affaires étrangères à Buenos-Ayres, avoit, du reste, sur la première demande du chargé d'affaires de France, pris l'engagement d'adresser au général Echague, commandant les troupes envoyées contre le gouverneur de Corrientes, les ordres nécessaires pour protéger les Français fixés dans cette province.

» Il n'y a donc pas lieu à la mission d'un bâtiment dans le Parana. »

— M. de Bourqueney, ministre de France à Constantinople, est parti ce soir pour se rendre à son poste. M. His de Buterval, qui a fait l'intérim, conserve les fonctions de premier secrétaire d'ambassade.

— Mustapha-Reschid-Pacha, ambassadeur de la Porte près du gouvernement français, est arrivé à Paris.

— M. Mendizabal [illegible] nt [illegible] conseil des ministres en Es[illegible]gne, est en ce moment à Paris.

— M. Spiès, nommé con[illegible]al-général de Russie à Paris, a reçu l'*exequatur* du gouvernement.

— M. le ministre des travaux publics vient, sur le rapport du directeur président du conseil des bâtimens civils, de destituer un vérificateur des travaux publics dont la conduite avoit donné lieu à de graves reproches.

— On se rappelle le coupable acharnement avec lequel le sieur Paganel, ce prêtre interdit, n'a cessé de poursuivre, depuis quelques années, par ses pétitions aux chambres, la vie et la mémoire de Mgr de Quelen. Repoussé par la législature, cet individu a cru trouver dans la justice l'appui qu'on refusoit à ses odieuses accusations, et il n'a pas rougi de déposer une plainte contre MM. les abbés Quentin et Tresvaux, chanoines de Notre-Dame, qu'il accusoit d'avoir, comme caissiers de l'archevêché, détourné frauduleusement deux millions de francs. Mais, cette fois, le calomniateur n'en a pas été quitte pour un simple ordre du jour; car, après examen des faits exposés par le sieur Paganel, les magistrats ont déclaré qu'il y avoit lieu à exercer contre lui des poursuites en dénonciation calomnieuse.

Cette affaire a été appelée vendredi devant la 7ᵉ chambre correctionnelle, présidée par M. Durantin. Le sieur Paganel a décliné la compétence du tribunal, et a soutenu que le délit qui lui étoit reproché devoit être assimilé à une diffamation envers des fonctionnaires publics et rentroit dans les attributions du jury. Le tribunal, sur les conclusions conformes de M. Mongis, avocat du roi, s'est déclaré compétent, par le motif que la dénonciation calomnieuse étoit, quant à ses caractères, quant à sa pénalité, quant à sa procédure et quant à sa juridiction, un délit distinct de la diffamation. En conséquence, il a renvoyé à quinzaine pour plaider l'affaire au fond.

— . ..nq minut · état d'ivresse, qui, des dernières nuits, parcouroit le rtier des .lles en criant de toute la :e de ses poumons : *A bas Louis-Phi-e! vive la république!* etc., a été ar-par une patrouille de gardes munici-ix du poste de la rue de la Lingerie. t individu, qui dit se nommer Pierre mitt et être cordonnier de profession, rétendu le matin ne se rien rappeler, jamais s'occuper de politique et n'ap-rtenir à aucune affiliation. Il a été anmoins écroué sous prévention de ta-ige injurieux et nocturne et de cris sé-tieux.

— Le conseil municipal de Paris a été isi, dans sa dernière séance, du Mé-noire du préfet. relatif à l'institution des rud'hommes.

— Le cours de la navigation est sus-endu. La Seine qui, il y a six jours, étoit omplètement rentrée dans son lit, est ujourd'hui à 3 mètres 2 décimètres au-dessus des plus basses eaux.

— Suivant une lettre d'Alger, 13 no-vembre, le gouverneur-général a arrêté l'organisation militaire de la province d'Oran. Le quartier-général de la divi-sion sera transféré à Mascara. Le général Lamoricière résidera dans cette place avec le titre de commandant-supérieur de la province; il aura sous ses ordres 6,000 hommes de troupes de toutes ar-mes. Le général Bedeau commandera une brigade à Mostaganem. A Oran, le colo-nel Tampoure sera investi du comman-dement supérieur.

— Le général Changarnier est rentré le 12 à Alger, après avoir opéré avec succès le troisième ravitaillement de Médéah. L'ennemi a payé cher son acharnement à poursuivre la colonne expéditionnaire.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Quarante-trois officiers espagnols qui avoient pris parti dans l'insurrection du général O'Donnell, vont être envoyés en résidence dans le département de l'Aisne. Trois de ces officiers sont déjà arrivés à Laon.

— MM. Bouvet, Haugue, Prat et Fleury, adjoints provisoires à la mairie de Rouen, viennent de donner leur démission. En faisant connoître au préfet cette retraite, dont la date est fixée au 25 de ce mois, M. Barbet, maire de Rouen et membre de la chambre des députés, a dit que lui-même et les deux adjoints en titre, MM. Bligny et Derocque, remettoient leur démission pour le cas où, d'ici à la fin du mois, l'administration ne seroit pas re-composée avec des élémens définitifs.

— Le 6 novembre, le maire de Dan-joutin paroissoit sur les bancs de la po-lice correctionnelle de Belfort (Haut-Rhin), pour avoir frappé, en présence de plusieurs témoins, un de ses administrés qui passoit tranquillement sur la voie pu-blique.

Ce fonctionnaire a été condamné à 50 fr. d'amende, 25 fr. de dommages-intérêts et aux dépens.

On pense qu'à l'avenir M. le maire de Danjoutin sera un peu plus modéré.

— MM. Arago, Odilon-Barrot et Ber-ryer sont partis pour Angers, où les ap-pelle le procès de M. Ledru-Rollin. Ce procès doit commencer le 23 de ce mois.

— Un assez grand nombre de réverbè-res ont été brisés à Angers dans la nuit du 14 au 15.

— Une allocation de 1,500 fr. a été votée par le conseil municipal de Mâcon en faveur de l'établissement, dans cette ville, d'une école d'horlogerie.

— Le mauvais temps qui règne depuis plusieurs jours a occasionné de nombreux sinistres dans le golfe de Gascogne. Plu-sieurs navires marchands se sont perdus sur la côte aux environs de Bayonne.

— On a saisi à Valence (Drôme) un écrit intitulé : *Quelques observations sur le recensement des portes et fenêtres et des valeurs locatives.* L'auteur, M. de l'Horme, et l'imprimeur, M. Marc-Aurel, ont été cités pour comparoître devant M. le juge d'instruction.

— M. Romieu, préfet de la Dordogne,

a résolu d'ouvrir un registre où sera consigné, en termes sommaires, le récit de chaque événement remarquable dont il sera utile de garder le souvenir. Chacun de ces récits, mis à sa date, sera revêtu du cachet de la préfecture comme marque authentique.

— Le *Journal de Toulouse* vient de publier l'arrêt de la cour royale (chambre des mises en accusation) dans l'affaire des troubles de Toulouse :

« La cour déclare qu'il n'y a pas lieu à suivre contre Urbain Abadie, Marc Dubuc, etc.;

» Renvoie devant la cour d'assises, Schmitt, Mouchet, Tiffes, Denis, Filouse, Bouquier, Ducasse, Cugulière, Raulet, Thomas, Jemmapes, Dupin, Laurent Dupin, Cazalas, Bezant, Carrié, Cremaillac, Lenormant et Rouzil;

» Renvoie Laveuve, Calvignac, Gaches, Breyda, Azema, Lautar et Pellier devant le tribunal correctionnel, pour y être jugés conformément sur les délits mis à leur charge;

» Renvoie également, le cas échéant, Charles Lenormant devant le même tribunal, pour y être jugé comme complice desdits délits;

» Donne acte, en tant que de besoin, au procureur-général du roi de ses réserves, tant contre Charles Lenormant que contre Thomas et Laurent Dupin, ainsi que de la déclaration consignée dans son réquisitoire qu'il entend porter plainte contre Arzac. »

Les chefs d'accusation contre les prévenus des troubles de Toulouse sont les suivans : 1° Attaque ou résistance avec violence et voies de fait envers la force publique ou des officiers ou agens de la police administrative ou judiciaire, agissant pour l'exécution des lois; — 2° provocation à commettre ladite rébellion; — 3° destruction d'un édifice télégraphique; 4° tentative d'homicide.

EXTERIEUR.

La crise d'Espagne va toujours en augmentant. On peut en juger par la nature des remèdes héroïques que le gouvernement d'Espartero lui fait appliquer. Ses lieutenans sont aussi féroces que tout ce qu'on a vu de plus terroriste en France sous la convention. A Bilbao, et dans l'étendue de son commandement militaire, Zurbano est une espèce de Ronsin et de Rossignol du temps de l'année révolutionnaire de 93. A Barcelone, le général Van Halen est tout ce qu'on peut imaginer de plus acerbe et de plus exécuteur des hautes œuvres. Voici les principales dispositions d'un arrêté qu'il a pris pour signaler son entrée dans la ville :

Tout individu, non militaire, appartenant ou non à la garde nationale, qui sortira en armes, sera fusillé. — Le désarmement de trois bataillons de la milice locale est ordonné. — Une commission militaire est établie pour expédier d'urgence toutes les affaires qui se rattachent à la politique. Tous les étrangers sont forcés de se présenter devant les autorités pour obtenir, s'il y a lieu, un permis de séjour. La municipalité de 1841 est remplacée par celle de 1840.

— La députation provinciale, la municipalité et la garde nationale de *Tarragone* ont protesté auprès du régent contre les mesures prises à Barcelone.

— Un décret de l'intendant de Barcelone a aboli les décisions des juntes de vigilance supprimant différens impôts.

— Les douze membres de la junte de surveillance de cette ville sont arrivés le 15 à Perpignan. On annonce que ceux de la junte de Valence se sont également sauvés, et qu'ils ont été reçus à bord d'un bâtiment anglais.

— Toute la frontière des Pyrénées, du côté de l'Espagne, se couvre de troupes et d'artillerie. La cause qu'on assigne à ces grands rassemblemens, est la nécessité d'empêcher l'introduction de la contrebande française.

— On évalue à 12 millions de réaux, les emprunts forcés que la junte de surveillance a levés sur les habitans de Barcelone. Cet argent a disparu comme les

nze fugitifs qui en avoient fait faire la réception.

— Dans la chambre des représentans belges du 18, M. Delahaye a demandé au ministère des explications sur les négociations commerciales avec la France. M. le comte de Briey, ministre des affaires étrangères, a répondu : « A peine le cabinet étoit-il formé, qu'il s'est occupé de nos relations commerciales avec la France, avec laquelle depuis longtemps déjà des négociations étoient entamées. Des commissaires ont été chargés de suivre les négociations et ont reçu des instructions conformes aux intérêts du pays. Nous avions lieu de croire qu'il s'agissoit de faire une convention de douanes sur une large base. La marche des négociations a rencontré des obstacles, et nos commissaires, ne jugeant plus leur présence nécessaire à Paris, ont demandé leur rappel et sont revenus à Bruxelles. En ce moment, l'affaire se traite, d'une part, entre les négociateurs nommés par le gouvernement français, et, d'autre part, avec le plénipotentiaire belge et un commissaire délégué. On auroit tort de croire qu'il ne faut plus compter sur ces résultats ; nous les espérons toujours. »

Cet incident n'a pas d'autre suite, et la chambre passe à son ordre du jour.

— La reine d'Angleterre et le jeune prince sont dans un état si satisfaisant, qu'il n'est plus publié de bulletins.

— Entr'autres bruits qui circulent au sujet de l'affaire des bons de l'échiquier, on dit que des personnes haut placées se trouvent compromises par de nouvelles découvertes qui ont été faites. On parle du fils d'un évêque et d'un noble lord. Ce ne sont peut-être là que des suppositions. Malheureusement il n'est que trop vrai que la soif de l'or a envahi toutes les classes de la société, depuis la plus élevée jusqu'à la dernière.

— Rapallo, le complice de Smith dans la fabrication et l'émission des faux billets de l'échiquier, a été conduit à la maison de ville pour être jugé aux prochaines assises d'Old-Bailey.



— Un brouillard très-épais s'est répandu fort long-temps le 17 sur la métropole. Il a fallu allumer dans toutes les maisons. A onze heures du matin il n'étoit pas possible de lire à la lumière du jour.

— On lit dans les journaux anglais du 19 que, la veille, le tunnel sous la Tamise avoit atteint son complément, le bouclier étant arrivé sur la rive de Wapping. Maintenant que le travail de percement est achevé, les opérations vont se borner à préparer une voie par terre pour le commerce général.

— La *Gazette de Hanovre* du 16 novembre contient une ordonnance royale qui fixe au 2 décembre prochain l'ouverture de la session de l'assemblée générale des Etats.

— Le roi de Prusse vient de donner de nouveaux ordres aux ministres d'Etat, dans les attributions desquels rentre la censure, afin qu'ils ordonnent aux censeurs d'observer avec modération l'art. 2 de l'édit sur la censure, du 18 octobre 1819, qui accorde un espace suffisant à une publicité libre, mais convenable et bien intentionnée.

— La chambre des députés du royaume de Wurtemberg a adopté un projet de loi portant à 4.000 hommes le nombre des recrues pour 1842. L'année dernière, ce nombre n'étoit que de 3,500 hommes.

— Une affreuse tempête a régné le 29 octobre à Saint-Pétersbourg et y a occasionné de grands dégâts. La Newa s'étoit élevée de 6 pieds au-dessus de son niveau ordinaire, et quelques parties basses de la ville étoient submergées. Un grand nombre de petits bâtimens naviguant sur la Newa ont été endommagés, jetés sur le rivage, ou ont péri. Dans la ville, beaucoup de toitures et de cheminées ont été emportées.

— On a reçu de la Nouvelle-Zélande des lettres desquelles il résulte que la situation de la population française dans ces parages est en voie de prospérité constante. Le capitaine de vaisseau La-

vand, que le gouvernement a accrédité pour veiller à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte à nos intérêts dans ce pays, a, dit-on, assuré le maintien rigoureux de nos droits, et il travaille encore à réaliser d'importantes améliorations.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE.
CINQ p. 0/0. 116 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 35 c.
Emprunt 1841. 81 fr. 20 c.
Act. de la Banque. 3400 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 5/8.
Rentes de Naples. 107 fr. 25 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/2.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 23 fr. 1/4.

L'AMI DE LA RELIGION paroit les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3520.

JEUDI 25 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

Hommage rendu par les protestans français aux institutions catholiques.

Les journaux nous parlent souvent des progrès de la religion catholique en Angleterre, dit la *Guienne*, et il est certain que la vérité marche à grands pas au sein de cette nation où elle brilla jadis d'un si vif et si pur éclat. Qui pourroit en être surpris? La vérité n'est pas, comme les opinions humaines, progressive et changeante : c'est un astre fixe au-dessous duquel s'agitent les peuples. Ceux-ci peuvent bien obscurcir et voiler sa face rayonnante de l'épais nuage de leurs passions : mais, quand ils croient enfin avoir conquis le repos qu'ils cherchoient dans les ténèbres, l'astre reparoît radieux sur leurs têtes, versant des torrens de lumière sur la voie de leurs incertitudes et de leurs erreurs. Alors les esprits sages déposent leur haine, les moins attentifs réfléchissent, les intérêts s'éclairent, les passions s'arrêtent, les préjugés tombent, et les peuples reprennent courageusement le chemin de la vérité. C'est ce qui arrive aujourd'hui aux nations éloignées de l'unité catholique. Tel est le spectacle que présente l'Angleterre à l'œil observateur, et nul doute que, dans un temps donné, connu de Dieu seul, mais qui approche certainement, elle ne revienne à l'orthodoxie religieuse et ne porte ainsi au protestantisme son dernier coup de mort.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce retour des esprits à la vérité, c'est l'action providentielle qui le dirige, les moyens dont Dieu se sert pour faire briller sa lumière et en éclairer les cœurs. Ainsi, ce n'est pas seulement en manifestant par la bouche de son sacerdoce la beauté, la force, la divinité de la vraie doctrine. Non : comme Dieu sait tirer le bien du mal, et qu'il est important pour les peuples de voir le mensonge se mentir à lui-même et se condamner par son propre témoignage, le Seigneur lui permet d'agir; et ce qui d'après l'erreur devroit maintenir celle-ci, l'enraciner dans les ames, établi entre elle et la vérité une infranchissable barrière, devient l'instrument de sa ruine.

Un fait mettra dans tout son jour cette remarque, fait nouveau, qui proclame d'une manière éclatante l'action de celui qui régit et gouverne tout à son gré.

Les protestans de France sont sur le point d'établir des *Sœurs de Charité* de leur communion, pour soigner les malades dans les prisons, les hôpitaux, etc..... On ajoute que l'autorisation du gouvernement est déjà obtenue. Elles porteront, dit-on, le costume de nos Sœurs grises, et seront recrutées comme elles parmi les jeunes filles. Feront-elles des vœux? Nous n'en savons rien; mais ce qui est certain, c'est qu'elles *devront une obéissance entière à la supérieure* qui les dirigera, laquelle *dépendra* du pasteur directeur de la maison.

Oh ! si Luther pouvoit revenir au milieu de nous, quel ne seroit pas son étonnement à la vue de ces religieuses marchant sous ses bannières ! Toutefois, nous ne doutons pas que, jetant un coup d'œil sur les trois siècles de la prétendue réforme, témoin de sa stérilité, il n'applaudît de grand cœur au projet de ses disciples, et ne les engageât à rétablir bien d'autres points de culte et de doctrine qu'il a imprudemment détruits.

Pour nous, nous ne saurions trop féliciter les protestans de cette importante amélioration, et de la franchise avec laquelle ils se rapprochent de nous : car cette institution, loin de porter, comme se l'imaginent faussement quelques-uns, un coup funeste à la religion catholique, ne fait que montrer l'impuissance des hérétiques et le besoin qu'ils ont de l'Église dont ils se sont éloignés. Après trois siècles d'isolement, épuisés de vie, dévorés par l'égoïsme, ne pouvant plus se soutenir par eux-mêmes, ils tendent la main à cette Eglise antique qu'ils sont forcés d'admirer et de bénir; ils lui empruntent une de ses pratiques, une de ses plus nobles institutions.

Les protestans demandent depuis trois siècles un Vincent de Paul à leur sèche et philosophique doctrine : comme il tarde toujours à paroître, et que sa venue pourroit se faire attendre long-temps encore, ils ont résolu, avec une franchise louable, d'aller chercher leurs inspirations à ce foyer catholique dont les feux ne s'éteignent pas plus que le soleil ; et, sur le même plan que celui de l'immortel apôtre des pauvres, ils vont organiser leurs Sœurs de Charité.

Espérons qu'ils ne s'arrêteront pas en si beau chemin, et qu'ils nous feront de nouveaux emprunts. Déjà, à l'exemple de leurs frères d'outre-mer, ils veulent plus de pompe dans leur culte, plus d'éclat dans leurs cérémonies ; quelques-uns de leurs ministres parlent de la cène comme nous de l'eucharistie ; d'autres demandent la confession et l'exigent ; ceux-ci trouvent la prière pour les morts douce et consolante au cœur ; ceux-là aiment les vertus de nos saints, et prient avec foi devant leurs images.

Patience donc ! Encore quelques années, et ils seront revenus à toutes les saintes et magnifiques cérémonies de la liturgie catholique ; nous leur dirons alors : « Pourquoi vous séparer de nous ? N'avons-nous pas la même foi ? Ne pratiquons-nous pas les mêmes devoirs ? Ne rendons-nous pas à Dieu le même culte ? Donnons-nous le baiser de paix, et vivons en frères. »

Tel est évidemment *le but* où tendent de gré ou de force les protestans de nos jours, parmi lesquels nous aimons à reconnoître beaucoup d'esprits impartiaux et beaucoup d'ames consciencieuses. Il es[t] impossible à l'homme qui réfléch[it] sérieusement, et qui cherche la v[é]rité dans la droiture de son ame, [de] ne pas voir que leur doctrine [ne] peut par elle-même rien de gra[nd,] de magnanime, et qui satisfas[se] pleinement le cœur. Tout ce qu['ils] ont de bon leur vient de la relig[ion] catholique; et, toutes les fois qu['ils] veulent faire un nouveau pas d[ans] la voie du bien, ils sont obligés d'[al]ler puiser dans son sein un d[es] principes féconds qu'il renferme.

Beaucoup d'entre eux ouvri[...]

s yeux à la lumière : puisque la eligion catholique est la source vidente de toute gloire, de tout onheur, ils y reviendront en foule. our en partager avec nous les bienaits individuels et sociaux.

Manuel du droit ecclésiastique, par M. Ferdinand Walter, traduit de l'allemand, par A. de Roquemont, docteur en droit.

(Troisième et dernier article.)

J'ai consacré, le 7 et le 26 janvier dernier, deux articles à l'examen de a traduction française du *Manuel du droit ecclésiastique* de Walter, par M. de Roquemont. Dans la crainte que des critiques de détail n'aient détruit l'effet d'une appréciation générale qui étoit favorable à l'ouvrage, je compléterai ce compte-rendu par quelques observations.

Pour quiconque s'occupe sérieusement d'études ecclésiastiques, sans pouvoir recourir à l'original de M. Walter, la traduction de M. de Roquemont est un livre nécessaire.

Je ne parle point seulement des canonistes : un professeur d'histoire (et non pas seulement d'histoire ecclésiastique) ne sauroit s'en passer. Outre que l'auteur traite précisément son sujet par la voie historique, il joint constamment à ses aperçus des renseignemens bibliographiques qui peuvent être d'un usage journalier dans les recherches. Il suffiroit, pour s'en convaincre, de jeter un regard sur les pages et suivantes, 6 et suivantes, 72 et suivantes, etc. Et comme la bibliographie ecclésiastique est beaucoup trop négligée parmi nous, cet ouvrage rendra d'importans services en ce genre.

D'ailleurs, la rédaction serrée de ce *Manuel* n'empeche pas l'auteur d'y donner place à des considérations élevées qui sont présentées avec vigueur : tantôt en quelques traits, sans que la brièveté nuise à l'exposition de la doctrine ; tantôt avec plus de développement, sans que la pensée perde sa force dans l'expression qui l'étend. Dans l'un et l'autre cas, le texte ne marche qu'appuyé d'une escorte de vérifications, qui forment, dans les notes, comme une haie sur son passage. Je fais cette remarque, parce que, dans les passages que je lui emprunterai, les expressions les plus saillantes sont constamment soutenues par un renseignement, au moyen de renvois à des notes que je supprime ici. Comme j'ai accompagné de citations les reproches que j'adressois à cet ouvrage, je dois en faire autant aujourd'hui, en envisageant le bon côté.

Voici pour certains écrivains d'histoire, publicistes, hommes d'Etat, etc. :

« Dans l'Occident (au moyen âge), dit l'auteur (p. 49), l'Eglise protége et dirige l'enfance des peuples vigoureux, nouvellement convertis; elle travaille à les élever de l'état d'une âpre et rude liberté à l'idéal d'Etats chrétiens. Le sacerdoce et la royauté leur furent présentés comme les deux membres du corps vaste et sacré de la chrétienté; comme deux glaives qui la régissoient et la protégeoient en commun; comme le soleil et la lune qui éclairoient le firmament de l'Eglise, de telle sorte que le spirituel, élevé plus haut dans la région céleste, devoit répandre ses rayons sur le temporel, le diriger et l'ennoblir. Dans toutes les affaires de la vie, dans les mœurs et les lois,... même dans les questions embarrassées du droit public et de la politique, le christianisme se trouva par suite adopté comme régula-

teur, et devint le grand intérêt qui dominoit tous les autres.... » — « Pendant que le brillant astre jumeau du moyen âge, la Papauté et l'Empire, se plongeoient dans l'océan des temps, les regards se dirigèrent à l'horizon opposé vers le pouvoir grandissant des princes... La hiérarchie (ecclésiastique) vit naître dans les cabinets des rois, dans les partisans du nouveau système de domination avide, dans la jalousie des parlemens et la licence de la pensée, des adversaires toujours plus puissans. Enfin vinrent ceux qui visoient à abattre et à étouffer avec l'Eglise le principe de l'autorité en général. Ainsi de toutes parts l'Eglise fut refoulée, comprimée, mise en surveillance par des hommes d'Etat aux vues étroites et erronées; et vis-à-vis du pouvoir temporel, elle devint à proportion plus méfiante, plus renfermée en elle-même, etc. »

Pour abréger, je ne ferai que signaler certains fragmens remarquables de publicistes protestans, dont les œuvres sont peu connues en France. Voyez les notes des pages 51, 52, 55, 173, etc.

Le luthéranisme et le calvinisme y sont repoussés, dans plusieurs de leurs prétentions, avec cette force calme, et vive pourtant, qui sied si bien à la polémique lorsqu'elle devient nécessaire. J'en pourrois citer des exemples (p. 13, 16, 37, 372, 376, etc.) : mais il suffit de faire connoître à ce sujet l'indignation d'une publication génevoise qui sonnoit l'alarme sur ce livre au mois de juin :

« Toutes les profondeurs de la science, » toutes les ressources d'un immense ta» lent sont employées dans cet ouvrage, » avec une modération apparente et avec » la plus rare habileté, à consolider les » efforts du parti qui s'est donné la mis» sion de rétablir en Europe l'influence » politique de la cour de Rome. Or, le » point de départ de ce parti remuant et » audacieux. ce sont les doctrines de Van » Espen (1) ; ses appuis, les journaux de » *Goerres* et de *Philipps* ; ses conquêtes » d'hier, la Belgique ; d'aujourd'hui, la » Bavière ; de demain, la France. L'Alle» magne s'ébranle en sa faveur : le sys» tème de Joseph II, si habilement défendu » par *Fébronius*. l'évêque de Trèves (2), et » qui établissoit la subordination de l'E» *glise à l'Etat*, a perdu, même au sein de » l'Autriche, un grand nombre de parti» sans, etc., etc. »

Le professeur *réformé*, tout en s'indignant si fort à la pensée du flot qui nous gagne, reconnoît du reste la supériorité du travail de Walter ; et nous lui devons ce témoignage, qu'avant la véhémente tirade dont nous n'avons présenté qu'un lambeau, il avoit eu l'esprit assez calme pour citer avec le *Manuel* (p. 463, 464), ce fragment de Novalis (Hardenberg) :

« La vieille foi catholique est le chris» tianisme vivant et en action. Son omni» présence dans la vie, son goût pour les » arts, sa profonde humanité, l'inviolabi» lité de ses mariages, sa douce accessibi» lité, son amour pour la pauvreté, l'o» béissance et la fidélité, rendent impos» sible de méconnoître en lui la vraie » religion, et forment la base de sa consti» tution. »

Voilà le complément que j'ai cru devoir donner aux deux premiers articles sur l'ouvrage de Walter, traduit par M. de Roquemont. Si les remarques que j'ai émises sur

(1) Le professeur O., qui a signé cet article, peut bien être un professeur d'éloquence; mais de droit, ce n'est pas probable. Si ces lignes parviennent à la connoissance de M. Walter, je m'assure qu'il trouvera tout-à-fait divertissante la double qualification de suppôt de Rome et d'écho de Van Espen.

(2) Autre bévue historique du professeur O.

cet ouvrage ont autorisé à croire que je n'en faisois nul cas, ceux qui ont voulu prendre connoissance du livre par eux-mêmes ont dû trouver que j'étois bien difficile. Mais ce seroit trop peu dire : ils auroient eu droit de me taxer d'injustice.

C. C.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le *Journal des Débats* rend compte, après nous, du Rapport de M. Villemain sur l'état de l'instruction primaire en France, et il cite le passage de ce Rapport où le ministre dit que l'abandon du privilége, dont les associations religieuses jouissoient avant 1830, leur a été généralement utile. La citation est accompagnée des réflexions suivantes :

« Nous avons cité avec plaisir ce passage pour plusieurs motifs : d'abord parce qu'il rend un juste hommage aux services des Frères des Ecoles chrétiennes, et en même temps parce qu'il fait remarquer qu'ils n'ont pas hésité à se soumettre aux règles introduites par la loi. Ce qui a fait la force des congrégations religieuses vouées à l'instruction populaire, c'est leur soumission au droit commun. Elles n'ont pas réclamé de priviléges et d'exceptions. Les Frères ont passé des examens et pris des brevets comme les instituteurs laïques, et l'opinion publique leur a su gré de cette obéissance aux volontés de la loi commune. Une fois entrés dans le cercle de nos lois et de nos institutions, loin de s'y trouver gênés et contrariés, ils ont trouvé partout faveur et protection. On les a recherchés pour l'instruction dont faisoit foi leur brevet laïque, et pour l'éducation dont répondoit leur caractère religieux. De là leur succès dans l'instruction primaire, et *nous sommes persuadés*, pour le dire en passant, *que le clergé trouveroit dans l'instruction secondaire les mêmes succès, s'il vouloit se soumettre aux règles du droit commun*. Du reste, nous voyons avec plaisir que beaucoup d'ecclésiastiques maintenant prennent les grades universitaires, et *nous espérons que le gouvernement se prêtera volontiers à ce rapprochement entre le clergé et l'Université*, par tous les *adoucissemens* compatibles avec la nécessité de maintenir à une juste hauteur le niveau des études françaises. ».

Les phrases soulignées méritent de fixer l'attention. Elles ont une certaine importance dans le *Journal des Débats*, avec lequel M. Villemain conserve tant de rapports.

Ce n'est donc plus dans la seule *Gazette spéciale de l'instruction publique* qu'il est question d'*adoucissemens* si désirables. Le ministre laisse une feuille, qui jouit d'un tout autre crédit, d'une tout autre autorité, les promettre pour ainsi dire en son nom et à l'occasion de l'appréciation d'un de ses actes. En quoi consisteront-ils? Quand nous les fera-t-on connoître? Il nous tarde qu'une ordonnance donne enfin le mot de cette énigme.

— M. l'Archevêque vient d'admettre dans son conseil M. l'abbé Morel, chanoine, archiprêtre de Notre-Dame, dont le savoir, la prudence et la piété sont appréciés par tout le clergé de Paris; M. l'abbé Beuzelin, chanoine honoraire, sous-doyen des curés de première classe ; M. l'abbé Fayet, curé de Saint-Roch, qui a tout récemment administré avec succès un vaste diocèse ; M. l'abbé Marie, curé de Saint-Germain-des-Prés, ecclésiastique également sage, pieux et zélé ; M. l'abbé Dupanloup, qui, par l'habile direction qu'il a imprimée au Petit séminaire de Paris, et par l'éclat de ses leçons à la Sorbonne, a justifié d'une manière si brillante la confiance du prélat.

On avoit répandu le bruit que M. l'Archevêque associoit, au même titre, à son administration, un jeune prélat français qui habite

Rome en ce moment, et qui est d'ailleurs aussi distingué par sa piété que par sa naissance : mais cette nouvelle manque d'exactitude.

— On sait le vif intérêt que nous prenons à l'Ecole spéciale de commerce que dirige M. Blanqui. Cet établissement d'où sortent chaque année tant d'hommes utiles, destinés à devenir, dans les diverses branches de commerce, chefs de maisons importantes, et à donner l'exemple, chacun dans sa sphère spéciale, à une foule d'ouvriers, a été placé par son sage et habile directeur sous les auspices de la religion. M. l'abbé Juste, chanoine honoraire de Paris, y a donné, l'an dernier, des conférences sur les principales vérités du christianisme. Il vient d'en reprendre le cours, et nous ajoutons avec consolation qu'il a retrouvé de la part des élèves la même déférence, la même attention. Ceux-ci, à leur tour, ont retrouvé, dans l'orateur chrétien, toute la sollicitude et tout le talent qui avoient commandé leur affectueux respect et déterminé leur conviction.

Diocèse d'Auch. — La maison d'éducation que les Dames de Nevers dirigent dans la ville d'Eause, vient de faire une grande perte, par le déplacement de la Sœur Thaïs Domenc, sa supérieure, et de la Sœur Marie-Caroline de Seguin, directrice du pensionnat, toutes deux appelées à un poste plus élevé. Elles emportent avec elles les regrets unanimes de la population. Environnées de la confiance publique, aimées de leurs élèves, qui trouvent en elles de véritables mères, estimées de leurs compagnes, on peut dire en toute vérité que, par leurs talens, leur bon esprit et leur piété, ces deux Sœurs font honneur à la congrégation de Nevers, célèbre dans toute la France par les services qu'elle rend à l'humanité et à la société, en servant les malades dans les hôpitaux, les visitant à domicile, et formant aux sciences et à la religion les jeunes personnes de toutes les classes, depuis celles qui sont placées sur le haut de l'échelle sociale, jusqu'à celles qui n'en occupent que les derniers degrés. Puisse la ville de Foix, qui va bientôt les posséder, les apprécier comme on le faisoit à Eause! « Nous espérons, écrit un pieux correspondant, qu'il en sera ainsi. Le caractère bienveillant des habitans de cette ville nous est une preuve certaine que nos prévisions à cet égard ne seront pas trompées, et que les deux Sœurs y seront, comme partout, entourées d'hommages et de respects. »

Diocèse de Bayeux. — Comme complément des deux articles que nous avons publiés sur l'état de l'instruction primaire en France (voyez ci-dessus, pag. 321 et 337), nous citerons un passage de l'excellent discours prononcé, le 8 novembre, par M. l'abbé Daniel, recteur de l'Académie de Caen, lors de la rentrée solennelle de cette Académie et de la distribution des prix aux élèves de la Faculté de droit et de l'Ecole préparatoire de médecine. L'orateur y montre à quelle condition la diffusion des lumières est un bien, et il présente l'avenir sous un aspect rassurant :

« A côté de ce vague et profond malaise qui tourmente la société, de cette impatience, de ce dégoût du présent, de ce besoin presque universel de changemens et d'innovations, de cette instabilité égoïste et inquiète dont s'effraient tant de bons esprits, combien n'apercevons-nous pas d'élémens de vie, de force et de prospérité! Quand vit on une ardeur aussi générale et aussi vive pour le soulagement de toutes les infortunes? Quand

it-on autant de dévoûment à tout ce qui st louable et utile?...

»Cette sollicitude sera t-elle vaine, ces acrifices seront-ils stériles?... Non, mesieurs. J'en atteste les améliorations inontestables qu'ont reçues l'instruction econdaire et l'instruction supérieure, et celles qui leur sont promises. J'en atteste es remarquables progrès de l'enseignenent primaire, dont le bienfait va chercher l'enfant du peuple jusqu'au fond des campagnes les plus reculées. J'en atteste e zèle généreux qui fonde et propage l'asile, cette première école de l'enfance, admirable institution qui ne peut manquer d'appeler sur notre époque les bénédictions du ciel avec les bénédictions du pauvre.

»Nous en avons la ferme confiance, messieurs, cet immense développement de l'instruction populaire sera un immense bienfait; mais c'est aux conditions, toutefois, que *cette instruction sera accompagnée et vivifiée par la religion*, et que la lumière, à mesure qu'elle se fait dans les régions les moins élevées, redoublera d'intensité dans les régions moyennes et supérieures...

»Éclairer l'intelligence de l'homme, à quelque degré de l'échelle sociale qu'il soit placé, sans former son cœur, lui donner la science sans la vertu, ce seroit, messieurs, lui faire un triste et funeste présent. Plus il auroit de savoir, plus il seroit à plaindre, si son ame n'étoit pas nourrie et pénétrée par la religion, qui seule lui révèle sa dignité, qui seule donne au devoir un nom, un sens, une sanction, et à la vie un but et une fin.

»Il ne suffit pas, messieurs, que la science soit partout la compagne, l'alliée et l'auxiliaire de la religion; il faut encore qu'elle soit distribuée, parmi les diverses classes de la société, dans des proportions convenables. Si les classes moyennes et élevées restoient stationnaires quand un vaste mouvement de progrès se fait si vivement sentir aux derniers rangs, elles verroient bientôt les avantages dont elles jouissent, influence, autorité, considération, échapper à leurs mains ignorantes et inhabiles. Une grave et imposante autorité vient ici donner plus de poids à nos paroles: « Aujourd'hui, dit le chef illustre de notre Université, aujourd'hui que l'instruction et les connoissances élémentaires se généralisent et se répandent partout en France, il est nécessaire de veiller activement aux progrès de l'instruction, qui prépare à tous les emplois publics, à toutes les professions savantes, à toutes les influences sociales; aujourd'hui qu'on essaie d'instruire un peu tout le monde et d'élever le niveau commun des esprits, le degré supérieur d'instruction a besoin d'être plus complet et mieux ordonné. »

»Le progrès de l'instruction primaire commande donc et nécessite l'amélioration et le progrès dans l'instruction secondaire et dans l'instruction supérieure...

»Sachez user de tous les moyens d'instruction que l'on vous prodigue, et vous verrez les obstacles s'aplanir et disparoître devant vous. A qui sait rendre le présent fécond, l'avenir ne sera ni stérile ni ingrat. Il ne le sera pas pour vous, messieurs, si vous contractez de bonne heure le goût d'une vie laborieuse, l'habitude de mœurs graves, le sentiment profond et la pratique raisonnée de tous les devoirs, si vous entretenez l'émulation des lettres, des sciences et des arts, si vous redoublez d'ardeur pour toutes les connoissances et pour toutes les vertus qui rendent l'homme cher à la religion, à la société et à la famille.

»Jeunesse des écoles de Caen, c'est ainsi, j'en suis sûr, que vous comprenez vos intérêts et vos devoirs, et que vous répondrez, pour votre part, à tout ce que la patrie demande, à tout ce qu'elle attend de la jeunesse de notre époque; c'est ainsi que vous formerez une génération sage, laborieuse, forte et dévouée, qui saura allier les vertus aux lumières, la religion à la liberté, et se montrer digne des grandes choses que l'avenir semble lui réserver. » . . . . . .

Plût à Dieu que tous les chefs de l'Université ressemblassent à M. l'abbé Daniel ! Cet avenir, dont il parle, et qui est subordonné à l'éducation de la jeunesse, ne nous inspireroit aucune inquiétude.

Diocèse de Cambrai. — Dans sa séance du 12, le conseil municipal de Douai a voté l'établissement d'une école communale dirigée par les pieux disciples de l'abbé de La Salle.

— Des voleurs se sont introduits dans l'église de Fives, durant la nuit. Ils ont brisé deux troncs, forcé deux tabernacles, emporté l'argent des troncs, un ostensoir, un calice et un ciboire dont ils ont répandu sur l'autel les saintes espèces. A l'égard de l'ostensoir, ils n'ont pas retiré l'hostie qui y étoit. La profanation, le sacrilége l'emportent ici sur le crime lui-même, et portent la douleur dans le cœur des catholiques.

Diocèse de Coutances. — Un vol a été commis dans l'église de Saint-Lô : on a dépouillé de ses ornemens la vierge connue sous le nom de Notre-Dame-du-Pilier. Le coupable n'a pas été découvert.

Diocèse de Nancy. — Une nouvelle école d'adultes, fondée depuis quelques jours à Nancy, et dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes, compte déjà plus de 150 élèves de 15 à 20 ans.

BELGIQUE. — Un acte de brigandage des plus audacieux a eu lieu dans l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg. Deux individus qu'on suppose s'être cachés dans les combles de l'édifice, sont descendus pendant la nuit dans l'église par le jubé, en enlevant la serrure de la porte. Sur le bruit que les voleurs faisoient, le clerc de l'église, qui a son logement près de la sacristie, est accouru ; mais il a été aussitôt saisi par les deux individus, qui lui ont bandé les yeux et l'ont bâillonné et garrotté. Cela se passoit entre deux et trois heures du matin. Ce n'est que vers cinq heures et demie que le clerc a été trouvé ainsi bâillonné et garrotté, par le metteur de chaises qui habite aussi un logement dépendant de l'église. Il paroît que les voleurs n'ont pu rien enlever.

— Les Pères de la congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, dite de *Picpus*, qui sont chargés des missions si intéressantes de l'Océanie, viennent de recevoir dans leur maison de Louvain quatre jeunes gens de familles sauvages des îles Sandwich et Gambier. On assure que l'un d'eux, qui appartenoit à une tribu jadis antropophage, s'est repu dans le temps de la chair de ses semblables.

Ces jeunes gens ont un type de figure tout-à-fait particulier : les lèvres grosses, un nez plat, de grands yeux noirs, des cheveux de même couleur et un teint basané. Ils montrent une grande simplicité dans leurs manières et font facilement connoissance avec tout le monde.

Tous les quatre ont été baptisés, et deux ont déjà fait leur première communion dans l'Océanie. On dit qu'ils sont venus à Louvain pour y achever, par les soins des Pères de la congrégation, leur éducation littéraire et religieuse.

PRUSSE. — La *Gazette d'Etat*, du 17 novembre, publie un exposé des motifs qui ont engagé le roi à entamer des négociations avec le gouvernement britannique pour l'établissement d'un évêché protestant en Palestine. Voici la circulaire que M. Eichhorn, ministre des cultes,

a adressée à cet effet à toutes les régences du royaume :

« S. M. le roi, ayant pris part à la pacification de l'Orient, a saisi cette occasion pour procurer à l'Eglise évangélique en Turquie la protection dont jouissent les Eglises grecque et latine dans ces contrées. Comme cette affaire concerne les droits politiques les plus importans dont la privation avoit exposé jusqu'à présent les chrétiens évangéliques à l'arbitraire le plus violent de la part des autorités locales, l'avantage que S. M. s'est efforcée de leur faire obtenir par son influence est d'autant plus grand, qu'abstraction faite les intérêts scientifiques et religieux, les progrès du commerce général attireront à l'avenir dans ces contrées un plus grand nombre de chrétiens évangéliques, et les nouveaux droits politiques obtenus pour eux, en détermineront un plus grand nombre à y créer des établissemens importans. Par toutes ces considérations, le roi n'a pas hésité à faire, de concert avec la Grande-Bretagne, de grands sacrifices sur sa cassette particulière, afin d'assurer pour toujours à l'Eglise évangélique allemande, qui est la mère de toutes les confessions évangéliques, sur le sol où est né le christianisme, une position en harmonie avec sa dignité et sa grandeur à côté des Eglises latine et grecque.

» Très-prochainement une église sera bâtie à Jérusalem pour les protestans allemands. Elle sera ouverte à leur culte d'après leur confession et leur liturgie. Mais afin d'assurer cette nouvelle création, il faut qu'un hôpital soit construit pour des voyageurs évangéliques peu fortunés, que des tendances scientifiques ou religieuses ou d'autres motifs attireront à Jérusalem. Il conviendra aussi de fonder une école. Il n'est pas besoin de dire quel rapport intime existe entre ces institutions et l'influence religieuse. En conséquence, S. M. a ordonné que, dans ce but, il serait fait une collecte générale dans les Eglises évangéliques de la monarchie prussienne. La régence est invitée à prendre les mesures nécessaires pour que cette collecte ait lieu. Elle m'enverra les sommes reçues. Le consistoire royal recevra une circulaire particulière qui déterminera le dimanche fixé pour la collecte, et désignera les ministres du culte qui devront y procéder. »

Le roi de Prusse a beau faire, son œuvre est frappée de stérilité.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Révélations.

La lumière se fait dans les esprits, et elle nous vient du côté d'où nous étions moins en droit de l'attendre.

Le *Courrier Français* annonce aujourd'hui la prochaine publication de l'*Histoire de dix ans*, par M. Louis Blanc. Ce livre comprend le récit de tous les faits contemporains depuis 1830 jusqu'à 1840. D'après l'extrait qu'en donne le *Courrier*, nous sommes fondés à croire qu'il présentera des détails curieux.

Qu'il nous soit permis de citer ce mot de Charles X, recueilli par M. Louis Blanc : « On pileroit tous les princes de la maison de Bourbon dans un mortier, qu'on n'en tireroit pas un grain de despotisme. » Et l'historien ajoute : « Il disoit vrai. » Pourquoi donc avoir renversé, sous prétexte de tyrannie, un prince que vous absolvez aujourd'hui du reproche de despotisme?

Mais allons plus loin. M. Louis Blanc absout encore Charles X de l'accusation de parjure, que les calomniateurs de ce roi si long-temps méconnu ont fait peser sur sa mémoire. « Violer la charte, dit-il, le roi n'y songeoit pas. Non qu'il la trouvât bonne, mais il l'avoit jurée. Entre l'accomplissement de ses désirs et le respect de sa parole, l'article 14 lui sembloit offrir une conciliation possible. »

Peu à peu l'édifice de la calomnie s'écroule, démoli par ceux-là même dont les amis l'avoient élevé. Avions-nous tort de dire que la lumière se fait dans les esprits?

Il ne suffit pas à M. Louis Blanc de rétablir la vérité sur deux points essentiels

de la vie de Charles X. Le voici qui constate, dans la vie politique de M. de Villèle, un fait ignoré d'un grand nombre. et mis en oubli par les royalistes qui en étoient instruits.

M. Louis Blanc dit d'abord du roi : « User du bénéfice de l'art. 14 devint bientôt sa plus ardente préoccupation, et mille circonstances la dénoncèrent sans en définir exactement l'objet. Alors, parmi les royalistes, les plus clairvoyans se montrèrent inquiets. » Il dit ensuite de l'ancien ministre : « M. de Villèle fit un voyage à Paris, pour détourner de la royauté, s'il en étoit temps encore, le coup qu'il prévoyoit. »

La royauté a succombé sous ce coup. Mais Dieu permet que l'homme d'Etat, qui avoit prévu la chute de la monarchie, reste debout au milieu de tant de ruines. La sagesse de M. de Villèle eût épargné à la France de profondes blessures : elle pourroit encore les cicatriser.

De l'analogie des communistes avec les saint-simoniens.

Dans son rapport sur l'affaire de Quénisset, M. de Bastard a été dominé par une pensée, celle de remonter aux influences qui peuvent faire éclore de pareils attentats.

En présence d'accusés qui semblent avoir à peine la conscience de leur crime, il étoit naturel de se demander d'où provenoient ces desseins sauvages et de quelles idées ces hommes s'inspiroient. Or, un fait ressortoit de l'enquête ; c'est que l'égarement actuel ne ressemble point à ceux qui ont signalé les derniers troubles politiques, et qu'il a son caractère particulier. Ce n'est plus au gouvernement qu'on en veut cette fois, mais à la société. Cet effet tout nouveau impliquoit la recherche de causes nouvelles. Tout appeloit une étude sérieuse de l'état de la société, et, pour qu'elle ne portât pas à faux, il falloit bien préciser le point de départ.

Que vouloient les nouveaux sectaires ? L'enquête le dit : elle donne la charte insensée de ces *communistes, humanitaires, égalitaires*, comme ils se nomment dans l'idiome à leur usage. Ils vouloient proclamer le matérialisme, parce que le matérialisme est la loi invariable de la nature ; abolir la famille *individuelle*, parce qu'elle établit le *morcellement* des affections ; abolir le mariage, parce qu'il rend esclave ce que la nature a fait libre ; abolir les beaux-arts et le luxe, parce qu'ils sont en dehors de la nature ; détruire les villes, parce qu'elles constituent de grands centres de domination et de corruption. Enfin, pour couronner cette série de monstruosités, la secte, en proclamant la communauté absolue, nioit le dévoûment et le progrès comme choses de convention et entièrement chimériques.

Tel est le programme des communistes.

Pour trouver les précurseurs véritables de Quénisset et de ses complices, il suffisoit de remonter quelque peu le cours des extravagances contemporaines, et de se souvenir d'une secte qui, pendant deux années entières, donna aux habitans de Paris le spectacle d'un carnaval permanent. Cette secte s'est depuis lors dispersée devant les sifflets ; mais ses principes ont fait des ravages, et ce que nous voyons aujourd'hui n'en est qu'une interprétation nouvelle. A l'aide du moindre travail comparatif, on pouvoit facilement établir cette filiation et constater cette généalogie. Puisque M. de Bastard tenoit à découvrir les inspirateurs de ces insensés qui méditent la destruction de la pro-priété et de la famille, il n'avoit qu'à lire les passages suivans, extraits des livres saint-simoniens.

« La société ne se compose que d'oisifs
» et de *travailleurs* ; la politique doit avoir
» pour but l'amélioration du sort des *tra-*
» *vailleurs* et la *déchéance* progressive des
» *oisifs*. »

« Jésus a dit : *Plus d'esclavage ;* Saint-
» Simon s'écrie : *Plus d'héritage.* »

« J'ai affirmé que, dans la famille saint-
» simonienne, tout enfant devoit con-
» noître son père. M.*** a exprimé le [illegible]

ue la femme fût seule à s'expliquer sur cette grave question. »

« Tout homme qui prétendroit imposer une loi à la femme n'est pas saint-simonien. »

Il seroit facile de multiplier ces citations et de trouver dans toutes, comme dans celles-ci, l'expression presque littérale des hallucinations communistes. ulement, sur quelques points, il y a eu élange entre l'utopie saint-simonienne les utopies d'Owen et de Babeuf. C'est ces dernières qu'est empruntée l'idée l'abolition des beaux-arts. Mais la révolte des classes laborieuses contre les asses aisées existoit toute en germe dans saint-simonisme, et on a pu entendre hanter, en 1832, sur les hauteurs de Ménilmontant, un refrain célèbre, que répétoient alors bien des voix, depuis alliées au pouvoir (1) :

« Sème ton champ, *prolétaire*,
« C'est l'*oisif* qui récoltera. »

Voilà des faits incontestables, et quelque clément que l'on veuille être vis-à-vis l'hommes qui paroissent avoir abjuré eurs folies, il n'en falloit pas moins constater les ravages qu'ont causés leurs paroles et leurs actes. Qu'on ne se fasse pas illusion d'ailleurs : le passage de ces sectaires a laissé de profondes traces. Avant eux, on n'auroit jamais osé discuter es bases mêmes de la société, ni écrire, comme l'ont fait les saint-simoniens, comme les communistes, que l'industrie doit être organisée en ateliers nationaux, gouvernés par l'Etat. Cette sorte d'enquête sur la famille, la propriété, le mariage, l'héritage a été un champ ouvert à toutes les témérités, à tous les vertiges. Pour détruire, il y avoit une sorte d'accord ; pour réorganiser, pas le moindre. Chacun a voulu faire prévaloir sa recette, et, pour une société que l'on déclaroit finie, il se présentoit quarante sociétés à naître. L'orgueil s'en mêlant, les sectes se divisoient et s'en alloient en poussière ; mais le principe de la révolte n'en subsistoit pas moins, et aujourd'hui encore, plus d'un esprit se croit appelé à fournir, sur les débris du monde ancien, un ordre social entièrement nouveau. Les communistes vont plus loin encore : ils veulent l'imposer. C'est la seule idée qui leur appartienne : pour tout le reste, ils ne sont que des plagiaires.

(1) Par exemple, M. Michel Chevalier, aujourd'hui rédacteur du *Journal des Débats*, qui (avec raison, du reste) foudroie de son indignation les communistes, bien que logiquement issus des saint-simoniens.

PARIS, 24 NOVEMBRE.

Une lettre de Goritz, en date du 12 novembre, donne les nouvelles suivantes :

« La famille royale, arrivée ici depuis quelque temps, continue à jouir d'une bonne santé.

» Le 6 novembre vient de ramener le 5ᵉ anniversaire de la mort de S. M. Charles X, et l'abbaye des Franciscains de Goritz a été de nouveau témoin de la douleur et de la piété des descendans de saint Louis !

» Les nouvelles, reçues ce matin même, de M. le duc de Bordeaux, continuent à être satisfaisantes ; mais la famille royale a exprimé la volonté de voir se prolonger le séjour du prince à Vienne aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour opérer l'entier rétablissement de Monseigneur, et éviter la fatigue d'un long voyage. »

— Par ordonnances du 23, M. Barthélemy, préfet de la Loire, est nommé préfet de la Charente-Inférieure, en remplacement de M. Gabriel, décédé ; M. Paradès de Daunant, conseiller de préfecture du Gard, est nommé préfet de la Loire ; M. Narjot, préfet du Tarn, est nommé préfet de la Somme, en remplacement de M. Siméon, nommé directeur de l'administration des tabacs ; M. Lafon, sous-préfet de Castres, est nommé préfet du Tarn ; M. de Vidaillan, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé préfet des Basses-Alpes, en remplacement de M. Thiessé (Léon), appelé à d'autres fonctions ; M. d'Imbert de Mazères,

sous-préfet de Bazas, est nommé préfet de la Vienne, en remplacement de M. de Pelet, admis à faire valoir ses droits à la retraite; M. Saladin, préfet de l'Aude, est nommé préfet de l'Yonne, en remplacement de M. le vicomte de Bondy, démissionnaire; M. Brian, maître des requêtes, secrétaire-général de la préfecture de la Seine-Inférieure, est nommé préfet de l'Aude; M. Roulleaux-Dugage, préfet de la Nièvre, est nommé préfet de l'Hérault, en remplacement de M. Bégé; M. Bégé est nommé préfet de la Nièvre, en remplacement de M. Roulleaux Dugage; M. Vaisse, sous-préfet de Saint-Quentin, est nommé préfet des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Hénaut, appelé à d'autres fonctions.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« De tous les procédés auxquels le ministère a recours pour se former une majorité, celui qui pourroit être le plus efficace paroît avoir complétement échoué. Quelques hommes, dont l'entrée au ministère devoit, disoit-on, raffermir le cabinet chancelant, paroissent avoir opposé à toutes les propositions qu'on leur a faites, un refus péremptoire et définitif. »

— Un avis de M. le chancelier Pasquier prévient MM. les pairs que l'ouverture des débats sur les accusations prononcées par arrêt du 18 de ce mois aura lieu le vendredi 3 décembre prochain.

— De l'état détaillé de la propriété foncière en France, publié en 1835 par le ministre du commerce et de l'agriculture, il résulte que :

La superficie des propriétés imposables étoit alors de 49,863,603 hect. 88 ares 51 cent.

La superficie des propriétés non imposables étoit de 2,896,688 hect. 64 ares 21 cent. Total : 52,760,292 hect. 52 ares 72 cent.

On comptoit 6,642,416 maisons, 82,576 moulins, 42,442 fourneaux et forges, fabriques et manufactures. Total : 6,767,434.

Toutes ces propriétés appartenoient à 10,282,946 propriétaires fonciers.

Mais en outre il y avo...

213,168 propriétaires de rentes perpétuelles; 38,305 propriétaires de rentes viagères; 154,875 pensionnaires de l'Etat; 104,325 individus ayant un emploi exigeant un cautionnement; 627,830 individus salariés par l'Etat.

Si bien qu'il y avoit en France, en 1835, alors que le ministère publioit ces renseignemens, 11,421,449 individus possédant soit une propriété, soit une rente, soit un emploi du gouvernement.

Enfin la population du royaume étoit, comme on sait, de 32 millions 569,223 individus, se décomposant ainsi :

Propriétaires, industriels, agriculteurs, commerçans, artisans, 24,241,120; ouvriers, 6,400,000; indigens, 1,928,103. Total, 32,569,223.

Tout le monde a la conviction que le nombre des individus qui possèdent, en France, n'a pas diminué depuis six ans.

C'est donc au moins contre 11,421,449 individus que les communistes auroient à lutter, s'ils vouloient, d'aventure, réaliser leur chimérique utopie.

— M. le maréchal président du conseil vient de prendre un arrêté pour la formation d'une commission chargée de s'occuper sans délai de l'organisation d'un service de bateaux à vapeur entre l'île Bourbon, l'isthme de Suez et les points intermédiaires.

— Une commission a été nommée par M. le ministre de l'intérieur pour faire un rapport sur le concours du monument à élever à Napoléon.

— On vient de terminer au ministère du commerce la construction d'une salle destinée à devenir une sorte de musée pour les poids et les mesures. Sur des étagères disposées autour de la pièce seront placés les étalons des poids et mesures employés en France dans tous les temps.

— Dans une de ses dernières séances, le conseil de l'ordre des avocats a décidé qu'une lettre seroit adressée à M. le premier président Franck-Carré pour lui

rimer, au nom de l'ordre, les senti-
ns de regret qu'il avoit éprouvés en se
ant séparé d'un magistrat qui, dans
ercice de ses fonctions de procureur-
éral, avoit constamment fait preuve
sympathie pour le barreau. Cette let-
, délibérée en conseil, a été transmise
M. le bâtonnier à M. le premier pré-
ent de la cour de Rouen.

— M. Delaroche, gérant du *National*, omparu hier devant la cour d'assises la Seine, sous la prévention du délit xcitation à la haine et au mépris du uvernement, résultant d'un article in-é dans le *National* du 18 septembre, à ccasion des troubles de Clermont. M. le ocureur-général Hébert a soutenu lui-ême l'accusation. La défense de M. De-roche a été présentée par Me Jules Favre, l'absence de Me Marie qui assistoit . Ledru-Rollin devant la cour d'assises Angers. Après des répliques animées et résumé du président, le jury, au bout vingt minutes de délibération, a rendu n verdict par lequel il a déclaré le gérant *National* non coupable. En consé-uence le président a prononcé l'acquit-ment du prévenu, et ordonné la resti-ution des numéros saisis.

— La cour royale a jugé qu'il ne suf-oit pas que le nom d'un imprimeur se ouvât sur la couverture d'un livre, mais 'il devoit être, à peine d'une amende 3,000 fr. prononcée par la loi du 21 ctobre 1814, imprimé sur une des feuil-s du livre.

— Un journal annonce que les ou-iers fondeurs en cuivre, ciseleurs, etc., t cessé leurs travaux, et que dimanche, s groupes de ces coalisés se sont por-dans divers ateliers où quelques ou-iers continuoient leurs travaux, pour forcer à se joindre à eux. L'autorité a mmencé, ajoute cette feuille, à pren-e des mesures afin de faire cesser cet t de choses.

— Suivant un journal, M. Victor Hugo publier un volume de *Mélanges poli-iques*, pour appuyer sa candidature à un uteuil de pair de France.

— La somme de 6,000 fr., votée annuellement par le conseil général de la Seine pour la propagation de la vaccine, a été élevée, cette année, à 8,000 fr.

— La Seine a subi la nuit de lundi à mardi une crue qui a exhaussé son niveau jusqu'à 38 décimètres aux échelles des ponts.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'affaire de M. Ledru-Rollin a été jugée hier par la cour d'assises de Maine-et-Loire.

M. Ledru-Rollin étoit assisté de MM. Arago, Barrot, Berryer et de Me Marie.

M. Hauréau, rédacteur du *Courrier de la Sarthe*, étoit assisté de M. Armand Marrast.

L'accusation a été soutenue par M. le procureur-général Corbin.

M. Ledru-Rollin a présenté sa défense. MM. Arago, Barrot, Berryer et Me Marie ont pris la parole en faveur du prévenu.

M. Ledru-Rollin a été déclaré coupable par le jury sur les quatre chefs d'accusation. Il a été condamné à quatre mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

M. Hauréau, rédacteur en chef et gérant du *Courrier de la Sarthe*, a été déclaré coupable sur trois chefs d'accusation. Il a été condamné à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

— Un incendie s'est déclaré la nuit du 21 au 22, à Amiens, dans la maison d'un boulanger, et a fait en peu d'instans des progrès rapides. Le mari, sa femme et un enfant ont péri dans les flammes. Un garçon boulanger, la servante de la maison et trois autres enfans n'ont échappé à la mort qu'en se précipitant du second étage dans la rue. Les obsèques des trois victimes, dont les restes mutilés ont été retirés des décombres, ont eu lieu le 21, au milieu d'un grand concours de la population qu'une si triste fin a plongée dans le deuil et la douleur.

— On lit dans le *Pilote du Calvados* que, depuis quelques jours, on a com-

mencé, à Cherbourg, à démonter les pièces d'artillerie et à faire rentrer dans les arsenaux, canons, affûts et boulets.

— Le *Précurseur* d'Angers du 19, rapporte qu'une violente tempête a éclaté dans la nuit du 18 au 19 sur Angers. Les éclairs se succédoient avec rapidité; le tonnerre grondoit et le vent soufloit avec une impétueuse violence. Les journaux de Nantes parlent également de cet orage, qui s'est fait sentir en mer et a occasionné des désastres.

— Le *Journal de la Vendée* annonce qu'il est tombé dans un champ aux environs de Saint Christophe une aérolithe.

— Un bûcheron d'Urmatt, Jean Rodong, âgé de trente-huit ans, vient d'être condamné à mort par la cour d'assises du Bas-Rhin, pour avoir assassiné un garde forestier d'un coup de fusil.

— M. de Pontois, dernier ambassadeur de France en Turquie, est arrivé à Marseille.

— On écrit de Narbonne qu'à la suite d'une discussion pour une place de coupé dans la diligence, M. S... ayant donné un soufflet à un voyageur, a été condamné à quelques jours de prison, malgré le vif regret qu'il témoignoit de son emportement. A l'expiration de sa peine, M. S... a d'abord envoyé les fonds nécessaires pour racheter la liberté d'un détenu pour dettes, à la double satisfaction du débiteur et du créancier; de plus, il a envoyé au concierge de la maison d'arrêt un souvenir de *trente-cinq mille francs* en bons mandats, sans doute pour le récompenser des bons soins et des égards qu'il avoit eus pour lui pendant le temps de sa courte détention.

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. Plougoulm avoit été appelé devant la cour d'assises de Pau pour déposer comme témoin dans les troubles de Toulouse. C'est une erreur : le domestique de M. Plougoulm a seul été cité.

— M. Bourdeau, pair de France, a interjeté appel devant la cour royale de Limoges du double jugement d'incompétence rendu par le tribunal de première instance dans son procès contre la *Gazette du Centre* et le *Progressif*.

— Un notaire de l'arrondissement de Tulle est en état d'arrestation dans les prisons de cette ville, à la suite de perquisitions faites dans son étude par l'autorité judiciaire. Le principal chef de la prévention consisteroit en ce que ce notaire n'auroit pas fait enregistrer un certain nombre d'actes importans.

EXTÉRIEUR.

Les officiers de la garde espagnole, au nombre de 12, ont été traduits le 17 devant le conseil de guerre de Madrid. On s'attendoit à des sentences modérées à leur égard, et l'opinion publique n'en désignoit aucun qui parût devoir subir une condamnation capitale.

— Un des cercles de Madrid où se réunissoient les partisans de Christine avoit été fermé par suite du mouvement du 7 octobre. Le chef politique de la ville a jugé que les circonstances permettoient de le rouvrir. En effet cette capitale est assez calme depuis quelques semaines. La tranquillité paroît également rétablie à Valence, en Castille, dans l'Estramadure et la Galice.

— Une assez grande fermentation continue de régner à Barcelone, malgré l'état de siége et les menaces foudroyantes d'Espartero. Les habitans et les gardes nationaux compromis par leur participation active à la démolition de la citadelle, sont dans de vives anxiétés. Cependant le bruit court que le gouvernement s'est expliqué de manière à rassurer le commun des séditieux, et à ne laisser de justes craintes que pour les têtes marquantes. Le système de sévérité d'Espartero ne paroît point encore se modérer ni s'affoiblir.

— Le désarmement de la Navarre et des provinces basques s'opère avec rigueur. On semble se méfier de l'esprit des gardes nationaux comme de celui des autres habitans.

— L'infant don François de Paule se

ne toujours consigné à Burgos, pouvoir obtenir la permission d'a-er jusqu'à Madrid.

On lit dans le *Journal de Bruxelles*, 4 :

Avant-hier, la police a fait une des-dans la 4e section, où elle a saisi e barils de poudre de guerre.

Le même jour on a saisi à l'entrée de aison de sûreté des Petits-Carmes malle contenant des papiers et une bine à l'adresse de l'ex-colonel Pa-. »

Le mardi 16 de ce mois, vers midi, explosion de feu grison a eu lieu en gique dans la houillère de Saint-Félix, ès Quarégnon, dont la profondeur est le 1,450 pieds.

Un élève sous-ingénieur, M. Désiré oilliez, qui se trouvoit le premier sur s lieux, a fait preuve d'un grand sang-roid : il est descendu aussitôt après la atastrophe, après avoir fait remonter quatre morts et cinq blessés; il s'est aus-itôt occupé d'activer les travaux qu'on a ntrepris pour arriver à la découverte de nineurs dont on ignore le sort, et dont on se trouve séparé par un éboulement considérable.

Cet éboulement, que l'on croit avoir le 3 à 400 mètres d'étendue, obstrue l'en-rée de la galerie dans laquelle se trou-oient vingt-neuf ouvriers houilleurs; on gnore s'ils sont vivans, ou bien s'ils ont été victimes de l'explosion ou ensevelis ous l'éboulement; mais les travaux se oursuivent jour et nuit avec la plus rande activité. Ces travaux offrent des angers de plus d'une sorte, car les lam-es s'enflamment dès qu'on approche du eu où existe l'éboulement. La foule em-ressée et inquiète, qui entoure la houil-ère de Saint-Félix, les pleurs et les cris es mères et des femmes de ces malheu-eux, forment le spectacle le plus déchi-ant.

— La situation financière de l'Angle-erre ne paroît pas très-bonne en ce mo-nent. Pendant que, chez nous, l'argent e trouve à la banque au taux invariable de 4 pour 100, on n'en peut trouver à Londres, même pour un terme très-court, qu'à raison de 7 à 10 pour 100. La ban-que, entraînée par le mouvement de la place, va, dit-on, de son côté, relever le taux de son escompte à 6 pour 100.

— Un incendie s'est déclaré le 20 no-vembre dans les chantiers de Woolwich et a entièrement détruit un atelier. On avoit cru d'abord que la malveillance n'étoit pas étrangère à cet accident. Le *Standard* affirme le contraire. Mais une tentative véritable d'incendie a eu lieu dans la caserne des gardes à cheval; une grenade incendiaire a été jetée au milieu de la cour; elle a éclaté avec un grand fracas, mais n'a pas produit le moindre dégât.

— Les journaux anglais et allemands s'occupent simultanément du projet de conférence à Londres, au sujet de l'Es-pagne.

La *Feuille de Francfort* prétend que l'initiative a été prise par l'Autriche, que l'affaire d'Aquila inquiète vivement pour la tranquillité future de l'Italie, attendu que ces troubles seroient le résultat d'une conspiration ourdie en Espagne.

Le *Sun* pense que le projet de confé-rence appartient en propre au gouverne-ment français; que M. de Metternich l'a approuvé; mais qu'il existe encore quel-ques difficultés de la part de la Prusse, qui exigeroit que préalablement Char-les V fût mis en liberté.

Le *Globe* affirme que, bien que le lieu où devra s'ouvrir la conférence ne soit pas décidé, et qu'on hésite encore entre Paris et Londres, elle ne peut pas tarder à s'ouvrir. M. Guizot, suivant la corres-pondance du *Globe*, refuseroit péremp-toirement d'admettre à la conférence un représentant d'Espartero.

Suivant le *Morning Chronicle*, M. Gui-zot seroit parvenu à faire accepter par M. de Metternich son projet, en mettant en avant le mariage du fils de Charles V avec la reine Isabelle. Ce qui empêcheroit M. de Metternich de prendre un parti, ce seroit uniquement la crainte d'une que-

relle ou d'un refroidissement avec l'Angleterre.

— On écrit de Naples, 6 novembre :

« Les voitures du roi, qu'on a amenées par terre à Palerme, ont été attaquées par une bande de brigands, et pillées malgré l'escorte qui les accompagnoit. Le roi a essuyé une tempête violente dans sa traversée de Drepane à Palerme. »

— La *Gazette de Moscou* annonce que les fortes chaleurs qui ont régné pendant l'été dernier, dans le gouvernement de Kostrowa, y ont occasionné des incendies de forêts considérables, qui ont duré jusqu'à la mi-septembre, malgré les mesures prises pour y mettre un terme, et qui n'ont cessé qu'à la chute des premières neiges.

— Plusieurs journaux ont annoncé, il y a une quinzaine de jours, que notre ambassadeur à Londres avoit été informé, par lord Aberdeen, de l'évacuation complète de la Syrie par les troupes anglaises et autrichiennes. Une lettre d'un officier français, en date de Beyrouth, 31 octobre, confirme cette nouvelle.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 24 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 15 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 25 c.
Emprunt 1841. 81 fr. 10 c.
Act. de la Banque. 3400 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1297 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1250 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 7/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 50 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroit les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3521.

SAMEDI 27 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Herméneutique sacrée, ou *Introduction à l'Ecriture sainte*, par Herman Janssens, revue, corrigée et augmentée, par M. l'abbé Sionnet (1).

L'*Herméneutique* de Janssens est appréciée depuis long-temps par les hommes qui s'occupent avec succès de l'enseignement dans nos séminaires. Mais peut-être est-elle moins connue des jeunes séminaristes, pour lesquels le livre de Janssens a été particulièrement composé.

Un savant professeur nous en donnoit, il y a quelques jours, des raisons, qui ne manquent pas d'une certaine force. L'*Herméneutique*, nous disoit-il, est un excellent livre sans doute : mais il est défectueux sous plus d'un rapport. On y trouve des définitions inexactes, des expositions d'une tendance rationaliste, des réponses à certaines objections, que la sévérité théologique ne sauroit admettre, des longueurs, des omissions, etc. : en un mot, ce livre n'est point classique. Il est précieux pour des professeurs, qui le consultent toujours utilement : il ne peut convenir à des élèves. Vienne un homme instruit, qui refonde cet ouvrage, qui en retranche les superfétations, qui supplée à ses omissions et qui l'épure, j'ose prédire à ce livre un grand succès. Ce sera le *vade mecum* du séminariste.

L'éditeur de l'ouvrage que nous annonçons semble avoir pris pour base de cette édition nouvelle les observations du judicieux professeur. Il présente aux maîtres et aux disciples le livre de Janssens, *revu*, *corrigé*, *augmenté*. L'homme instruit, chargé de ce travail, déclare, en y apposant son nom, s'en être occupé avec toute l'attention dont il est capable. Bien des gens le croiront sur parole, ceux surtout qui savent de quelle manière consciencieuse M. l'abbé Sionnet traite les questions confiées à sa critique. Pour nous, bien que nous saisissions cette occasion de rendre hommage à ses travaux antérieurs, et en particulier au commentaire littéral dont il a accompagné la Sainte Bible (1), nous ne voulons point nous priver du droit d'examiner scrupuleusement le livre nouveau qu'il offre au public.

Le texte de Janssens, tel que l'a refondu M. Sionnet, ne nous a semblé mériter que des éloges. Les définitions inexactes ont disparu. Les expositions d'une tendance rationaliste ont été remplacées par des expositions orthodoxes, que le théologien le plus sévère ne peut qu'approuver. Chaque ligne, chaque mot a passé sous le niveau d'une inexorable critique. Ne pouvant rendre un compte détaillé de cette partie du travail de M. Sionnet, nous nous attacherons à donner une idée de la portion de l'ouvrage, qui est bien proprement à lui. Elle se compose

(1) Un gros volume petit in-8°. — Prix : 5 fr. 50 c. Chez Camus, libraire, rue Cassette, n° 20.

(1) Paris, 1835 et années suivantes, en 19 volumes in-8° compactes.

d'environ cent pages de texte nouveau, qui renferment six *Appendices* ou Supplémens, que nous avons lus avec soin.

Le premier a pour objet de remplir une lacune du professeur Janssens. Il est intitulé : *Coup d'œil sur le gouvernement des Hébreux.* On a peine à concevoir qu'un savant homme, tel que Janssens, ait négligé une question de cette importance. Lui qui nous a entretenus longuement des poids et des mesures des Hébreux, ne parle pas même de la législation mosaïque, admirable monument qui a traversé trente-trois siècles. M. l'abbé Sionnet fait l'histoire de cette législation religieuse, morale, politique, civile et militaire. Il suit le peuple hébreu pas à pas sous les formes successives qu'a subies son gouvernement : en Egypte, où il s'est constitué; dans le désert, où il a pris sous Moïse ses grands développemens; sous les juges, sous les rois, pendant la captivité, et depuis la captivité jusqu'à Jésus-Christ. Le fond de ce Supplément a été fourni au docte éditeur, par un excellent travail de Bertram, et il a eu l'heureuse idée d'y encadrer un autre travail fort remarquable de l'abbé Guénée, retouché par M. l'abbé Glaire. Si les *Lettres de quelques juifs portugais* sont entre les mains de tout le monde, la *République des Hébreux* n'est guère connue que des savans; et il faut savoir gré à M. Sionnet d'avoir mis à la portée de toutes les classes de lecteurs un travail si bien placé à la suite d'une introduction à nos Livres saints, sur lesquels il répand tant de lumière. Prenons pour exemple la fameuse prophétie de Jacob. Cette prophétie admirable est un des points fondamentaux de nos Livres saints, puisqu'elle fixe d'une manière si précise l'époque certaine de la venue du Messie. Aussi a-t-elle été l'objet des objections les plus graves de la part des incrédules; et je dois le dire, je n'ai jamais été pleinement satisfait des réponses que leur ont faites de savans professeurs. Mais M. Sionnet, dans son premier Supplément, se tire de toutes ces objections avec une aisance merveilleuse. En faisant l'histoire du gouvernement des Hébreux, il a eu soin de distinguer chez ce peuple deux organisations différentes : l'organisation de la nation tout entière en théocratie républicaine ou royale, et l'organisation de chaque tribu, formant comme un petit peuple au sein de la nation. Or, la prophétie de Jacob, en ce qui regarde Juda, ne peut s'entendre de l'organisation de la nation tout entière, car le saint patriarche ne s'adresse en cet endroit qu'à Juda seul. De même donc que ce qu'il dit à chacun de ses autres enfans ne concerne que la tribu dont cet enfant est le chef, et n'a jamais été entendu que de cette seule tribu, de même ces paroles qu'il adresse à Juda, ne doivent s'entendre également que de l'organisation intérieure de sa tribu, qui subsistera entière jusqu'à la venue du Messie. On trouve en effet, dans ce même Supplément, la démonstration la plus complète que cette organisation intérieure de la tribu de Juda s'est conservée entière jusqu'au Messie, et qu'elle a cessé à la venue de Jésus-Christ.

Le second Supplément répond encore à une omission grave de Jans-

ns. Il a pour objet, comme le pre-
ier, de répandre plus de clarté sur
rtaines parties de l'Ecriture, sur
Nouveau-Testament en particu-
r. C'est une courte énumération
s différentes sectes qui existoient
ez les Juifs, au temps de Jésus-
rist, et une exposition succincte
leurs doctrines. Il est difficile,
ns cette connoissance, de bien sai-
les discours et les reproches que
tre divin Maître adresse, en tant
circonstances, aux Esséniens, aux
dducéens, aux Pharisiens sur-
ut.

J'arrive au troisième Supplément,
nt personne ne contestera l'im-
rtance et l'opportunité. Il a pour
re: *De l'Influence que la doctrine
s Juifs a exercée sur celle des autres
uples de la terre.* La rationaliste
lemagne, prenant la proposition
ntradictoire, nous parle au con-
ire de l'influence que les doc-
nes des autres peuples ont exer-
e sur celle des Juifs, qui n'en est,
lon elle, qu'un abrégé et une expo-
ion épurée. Certes, M. Sionnet
it matière à de riches développe-
ns, et tout autre peut-être eût
combé à la tentation: mais il a
le bon esprit de comprendre
'un Supplément n'est pas un
re. Il se contente d'annoncer un
chain ouvrage, où ce point ca-
al sera traité avec étendue, et se
ferme ici dans les bornes qui
étoient imposées par la nature
son travail. Ce qu'il dit cepen-
t a de quoi satisfaire les justes
gences de ses lecteurs.

On lui oppose quatre peuples
ncipaux, dont les Hébreux peu-
t avoir emprunté la doctrine:
es Perses; 2° les Chinois; 3° les
iens; 4° les Grecs, dont les philosophes, Platon surtout, ont parlé assez bien de quelques-unes des vérités contenues dans les Livres hébraïques.

La réponse de M. Sionnet nous a paru péremptoire. Il établit en thèse générale: 1° que tous les peuples, à dater du VIIIe siècle avant notre ère, ont été à même de connoître la doctrine des Juifs; 2° que les livres de ces peuples, qui sont parvenus jusqu'à nous, ont été composés après cette époque.

Il apporte en preuves de sa première proposition les relations commerciales des Juifs, qui eurent une extension bien plus grande qu'on ne le croit communément, et les colonies qu'ils établirent chez presque tous les peuples du monde. Ainsi, dès le VIIIe siècle avant notre ère, ils avoient en Egypte plusieurs colonies, entre autres la ville d'Héliopolis, des colonies dans l'Inde, la Bactriane, la Perse, l'Arménie, etc. La fondation de leur colonie de *Sigan-Fou*, en Chine, ne peut être de beaucoup postérieure à cette époque, puisque dans un écrit chinois, composé deux siècles après, on trouve le mot hébreu *Jehovah*, transcrit aussi exactement que possible. Nous ne pouvons suivre M. l'abbé Sionnet dans les développemens curieux qu'il donne à cette première partie.

Dans la seconde, le savant orientaliste démontre qu'aucun des livres composés chez les différens peuples nommés ci-dessus, ne l'a été antérieurement au VIIIe siècle avant notre ère, c'est-à-dire avant l'époque où ces peuples ont pu être instruits de la doctrine juive: mais il nous semble laisser quelque chose à désirer dans ce qu'il nous dit des

livres sacrés des Chinois. Ces livres, écrit-il avec grande raison, n'ont d'autre autorité que celle de Confucius, qui vivoit au ve siècle avant notre ère; car c'est ce philosophe qui leur a donné la forme dans laquelle ils sont parvenus jusqu'à nous, et cette rédaction est suspecte d'ailleurs d'avoir subi dans les siècles suivans des altérations graves. Or, M. Sionnet a prouvé que du temps de Confucius les Juifs étoient établis en Chine. Dès-lors, il y avoit une conclusion bien simple à tirer : c'est que, la doctrine des Juifs ayant pu être connue de Confucius et de ceux qui sont venus après lui, et qu'on soupçonne d'avoir altéré ses livres, on peut supposer, sans être téméraire, que plusieurs points de la doctrine juive ont passé dans les livres chinois. C'est aussi la conclusion que tire M. Sionnet; mais, comme si cette conclusion ne lui paroissoit point suffisante, il passe plus avant, et il prétend que les traces des vérités révélées, qu'*on a cru apercevoir* dans les livres chinois, sont *obscures*, et que ce sont les commentateurs des IIIe, IVe et VIIIe siècles de notre ère, qui donnent un sens quelquefois *chrétien* à des passages presque *inintelligibles* en eux-mêmes. Comment concilier cette assertion avec ce qu'on lit au paragraphe IIe? C'est ce que je ne vois pas bien.

Nous n'avons que des éloges à donner à la partie qui concerne le peuple grec et ses philosophes. Ici les citations sont complètes, et elles étoient d'une indispensable nécessité. Il falloit nous expliquer pourquoi Platon, plus que tous les autres philosophes grecs, s'est exprimé dans ses écrits d'une manière si conforme à la doctrine du peuple Juif. M. Sionnet répand sur cette intéressante question les plus grandes lumières. Ce philosophe fit un assez long séjour à Heliopolis, qui etoit déjà une colonie d'Hébreux, deux siècles avant sa naissance. Il y conversa avec des Juifs, selon le témoignage de Plutarque et de Porphyre. Il put même lire les fragmens du Pentateuque, déjà traduits en grec à cette époque. M. Sionnet cite un passage remarquable d'Aristobule, qui prouve l'existence de cette traduction, confirmée par Démétrius de Phalère.

En récapitulant tout ce que nous avons dit de ce troisième Supplément, nous trouvons, malgré une espèce de contradiction dans les termes à l'article des Chinois, qu'il est un des morceaux les mieux traités de tout l'ouvrage.

Ce que dit Janssens du canon de nos Livres saints avoit besoin d'être rectifié. On affoiblit leur autorité en laissant croire que le canon, tel que nous l'avons aujourd'hui fixé par le concile de Trente, n'a pas toujours été le même dans toute l'Eglise, et en ne parlant que des Eglises *principales*. M. Sionnet, dans un quatrième Supplément, traite avec lucidité ce point important. Il a pris, pour couper court à toutes les objections, le moyen le plus sûr. Il a fait l'histoire du canon, pendant les quatre premiers siècles. Les catalogues de Rufin et de saint Athanase, qui reproduisent le canon publié par le concile de Nicée, sont absolument les mêmes que le canon publié à Trente; et le concile par conséquent n'a rien innové. Nous recommandons aux protestans le travail de M. Sionnet. Ils y trouve

sont réunies toutes les autorités qu'on peut désirer sur cette matière.

Le cinquième Supplément est sans contredit le plus hardi de tous, et il doit soulever contre l'auteur les colères protestantes. Quelle est la véritable leçon des Livres saints? Le texte hébreu, disent les hébraïsans; la version des septante, disent les hellénistes. Vous vous trompez les uns et les autres, répond M. Sionnet : la véritable leçon des Livres saints, c'est la Vulgate; et, sans laisser à ses adversaires le temps de lui répondre, il abandonne tout à coup la forme historique, dans laquelle il s'étoit renfermé jusque-là, pour prendre le ton dogmatique. La Bible est un code, dit-il : or, pour connoître la véritable leçon d'un code, il faut prendre l'édition qu'en a publiée le législateur. Le législateur, c'est Dieu. L'Eglise est son infaillible interprète. Eh bien! l'Eglise, dans le concile de Trente, a déclaré la Vulgate *authentique*. La Vulgate est donc la véritable leçon des livres saints. Mais ce mot *authentique* doit-il s'entendre seulement des parties de cette version, qui regardent la foi et les mœurs? Sur ce point, M. Sionnet cite un passage de l'*Introduction à l'Ecriture sainte*, par M. l'abbé Glaire, et un long passage de Sylvius. Quittant le rôle de théologien, pour reprendre celui de critique, il termine, en établissant que la leçon de la Vulgate est appuyée par les manuscrits hébreux que les *Massorètes* n'ont point altérés, et par les manuscrits grecs les plus anciens.

Le sixième Supplément n'est qu'une suite de celui-ci. C'est une indication des sources où l'on peut puiser pour la critique des textes originaux, indication suivie d'un catalogue des meilleurs ouvrages sur l'Ecriture sainte.

Nous bornerons là notre examen déja un peu long.

Cette nouvelle édition de l'Herméneutique nous paroît propre à servir de base aux leçons des professeurs d'Ecriture sainte. Elle est courte et précise, et peut facilement être étudiée tout entière pendant les quelques mois qui sont uniquement consacrés aux préliminaires des études bibliques.

Non-seulement, l'Herméneutique sacrée, telle que nous la présente cette troisième édition, est utile aux séminaires; elle convient encore beaucoup aux maisons religieuses d'éducation, car elle fournit à leurs élèves des armes éprouvées pour repousser les attaques de l'incrédule et les sarcasmes de l'impie. Aussi croyons-nous que les supérieurs de ces maisons adopteront un ouvrage qui les aidera puissamment à maintenir dans la vérité les jeunes intelligences qu'ils sont appelés à développer. L'abbé R.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Nous marchons d'ajournemens en ajournemens. Voici ce que la *Gazette spéciale de l'instruction publique* dit aujourd'hui de l'ordonnance si impatiemment attendue, sur le plein exercice :

« Les bases de cette ordonnance sont arrêtées depuis long-temps ; mais *la question des petits séminaires*, d'abord résolue, *a soulevé*, dans ces derniers temps, *de nouvelles difficultés qui retardent la solution de cette affaire*. Espérons que le bon vouloir et l'impartialité de M. Villemain surmonteront ces obstacles, qui ont déjà

fait manquer les projets de loi de 1837 et de 1841. D'ici à quelques semaines, ou l'ordonnance paroîtra, ou M. le ministre présentera aux chambres, à la prochaine session, un nouveau projet de loi sur la liberté de l'enseignement. »

Ainsi ce qu'on disoit arrêté, convenu, est toujours en projet. Il est même possible que le projet d'ordonnance ne se réalise pas. Dans ce cas, nous aurions un projet de loi, que nous verrions peut-être échouer à la chambre. Le clergé gémit, les familles se désolent; qu'importe? Nous avons attendu dix ans : nous devons être habitués à la patience.

— Le rapport au conseil d'Etat sur le projet d'ordonnance relatif à la métropole de Cambrai, a été ajourné à mercredi prochain, par suite de la maladie de M. Ferri-Pisani, rapporteur.

— Une ordonnance autorise la transcription, sur les registres du conseil d'Etat, des statuts des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement, établies à Paris.

— M. l'abbé Court, curé de Bagnolet, vient d'être nommé, par M. l'Archevêque, curé de Nanterre, en remplacement de l'abbé de Colonna, décédé.

M. l'abbé Taillefumière, professeur au petit séminaire, remplace M. l'abbé Court dans la cure de Bagnolet.

—Le 3 décembre, fête de saint François-Xavier, apôtre des Indes, une messe sera célébrée en l'église dite des Missions-Etrangères, par Mgr Garibaldi, Internonce apostolique, pour rendre grâces à Dieu des succès toujours croissans de la Propagation de la Foi dans les pays d'outre-mer et chez les nations infidèles, et pour le prier de continuer à répandre ses bénédictions sur cette OEuvre qui est la première de toutes, puisqu'elle n'est rien moins que la continuation de la mission de notre Seigneur Jésus-Christ sur la terre.

Cette messe sera suivie d'un sermon en faveur de l'OEuvre, par M. l'abbé Lefebvre. Après le sermon, bénédiction du saint Sacrement.

Il sera dit ensuite une messe basse au chœur, à l'intention des missionnaires et des souscripteurs décédés.

Il n'y aura pas de quête. Le trésorier de l'OEuvre est M. Choiselat-Gallien, rue du Pot-de-Fer, 8.

Il sera dit aux mêmes intentions, à huit heures précises, des messes basses dans toutes les paroisses de Paris, et dans l'église des Invalides.

— Nous recevons de M. l'abbé Bautain la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» On vient de me remettre une brochure qui porte ce titre : « *Le droit de tout homme de lire la Bible, etc.*, dédié à M. l'abbé Bautain, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg, etc., par son ancien auditeur, J. Oster. »

» Permettez-moi d'employer la voie de votre journal pour déclarer que je ne connois pas M. Oster; que je trouve pour le moins étrange qu'il dédie son ouvrage à un homme qui ne le connoît point; et enfin, qu'ayant sur le sujet traité par M. Oster une opinion contraire à la sienne, je ne puis concevoir le motif de cette dédicace.

» Agréez, etc.

» L'abbé L. BAUTAIN.

» Juilly, 22 novembre 1841. »

Diocèse d'Alger. — On écrit d'Alger :

« La nouvelle de la prochaine arrivée de Mgr Dupuch a dissipé toutes nos craintes, toutes nos inquiétudes. En quittant la France pour revenir dans son diocèse, il causera, sans doute, bien des regrets à ses amis; mais ceux-ci peuvent être assurés que le digne et bien-aimé prélat trouvera

sur la terre d'Afrique des cœurs sincères et dévoués.

» Nous avions accueilli avec joie et bonheur la nouvelle de la prochaine arrivée des dames du Sacré-Cœur; leur retard est péniblement senti. Que de services ne rendroit pas à l'instruction de nos enfans un ordre si habile et si renommé ! »

Diocèse de Belley. — On a trouvé dans le tronc de l'église d'Ambronay une somme de *huit mille francs*, qui y ont été déposés par un anonyme pour aider à la reconstruction du clocher.

Diocèse de Cambrai. — MM. Delautre, Duhot et Bonce, vicaires-généraux capitulaires, ont publié, le 20 novembre, un Mandement en faveur de l'œuvre de la Propagation de la Foi.

« Le diocèse de Cambrai, y disent-ils, compte, dès à présent, plus de quatorze cents dizaines d'associés à cette œuvre vraiment évangélique. Ce premier résultat est un heureux présage de l'extension que prendra dans ce diocèse cette association si chère à l'Eglise, si féconde en fruits de salut et pour les contrées infidèles et pour tous ceux qui, par une pieuse émulation, unissent leurs prières et leurs modiques aumônes pour arracher les peuples de ces mêmes contrées à leurs damnables erreurs, à leur dégradation et à leur abrutissement. »

Nous citerons encore cette considération :

« Les avantages et les fruits de ces aumônes spirituelles et corporelles ne se bornent pas à ces régions lointaines qui sont, par ce moyen, appelées à la connoissance de Dieu, notre Seigneur et Sauveur : elles rejaillissent encore sur leurs auteurs; elles délivrent du péché, en attirant la miséricorde divine, et en obtenant les dispositions à la réconciliation avec Dieu ; elles fléchissent le juste courroux du Seigneur prêt à se venger de notre coupable indifférence, de nos prévarications; elles attirent des grâces abondantes, et spécialement la conservation de la foi dans notre patrie ; elles préparent la récompense réservée à ceux qui, d'une manière quelconque, contribuent à *instruire un grand nombre dans la justice et dans la vérité.* Ainsi cette œuvre admirable concourt simultanément à planter la foi où elle étoit inconnue, et à la ranimer là où elle étoit affoiblie ; elle tend de cette manière à réunir tous les peuples en un seul, et à se donner le baiser de la paix dans les bras de J.-C., dans cette charité immense du catholicisme, qui embrasse tous les temps, tous les pays, et qui lie même la terre au ciel. »

Diocèse de Luçon. — Le *Journal de la Vendée* annonce qu'on a affiché à Pouillé les publications de mariage d'une jeune fille de cette commune avec le sieur Guicheteau, ordonné prêtre en 1825, ancien vicaire des Herbiers, et qui s'est établi, il y a quelques années, à Pouillé, comme ministre de la prétendue Eglise française fondée par Châtel. « Le projet de mariage du sieur Guicheteau, dit le *Journal de la Vendée*, va soulever de nouveau la grave question de savoir si, d'après nos lois civiles, un prêtre peut abandonner l'état ecclésiastique pour se marier. » La négative a été consacrée par la cour de cassation, et nous espérons que le ministère public interviendra efficacement pour empêcher le nouveau scandale dont le sieur Guicheteau veut affliger l'Eglise.

Diocèse de Nevers. — Mgr Naudo s'est rendu le 13 novembre à Decize pour y consacrer l'église, bénir un hôpital et y installer des Sœurs de Nevers.

Une réception pompeuse a été faite au prélat, au-devant duquel on s'est avancé au-delà du pont construit sur la Loire. Le maire de la ville, interprète de tous les cœurs, lui a exprimé le bonheur qu'éprou-

voit à le voir la population qui l'environnoit de ses hommages. Puis, parlant de la restauration de l'antique église que Mgr Naudo venoit consacrer, il a attribué, avec une abnégation pleine de délicatesse, tout le mérite de cette restauration à M. l'abbé Duplaye, curé de Decize. M. l'évêque de Nevers lui a répondu avec l'heureux à-propos et le tact qui donnent tant de prix à ses paroles. Dans l'église provisoire, où le prélat a été conduit processionnellement, M. le curé a rendu à son tour justice au concours empressé du maire, et aux sacrifices généreux des fidèles, auxquels on est redevable de la réédification et de l'agrandissement d'un temple, désormais en rapport avec la population. Mgr Naudo a félicité le digne pasteur, et donné ensuite la bénédiction solennelle à la foule, dont l'empressement, le recueillement, la tenue modeste et décente annonçoient la foi encore forte et vive.

Le lendemain 14, a eu lieu la longue et imposante cérémonie de la consécration de l'église restaurée.

Le 15, Mgr Naudo, après avoir administré le sacrement de confirmation à plus de 300 personnes, s'est rendu processionnellement à l'hôpital, dont il a fait la bénédiction. Le prélat a ensuite installé les Sœurs. Ainsi un asile est dès ce moment ouvert aux malheureux, qui y trouveront des secours et des soins. En même temps, les enfans recevront gratuitement des Sœurs une instruction aussi pure que solide. La ville de Decize doit en partie ce précieux établissement à une famille du pays qui a puissamment secondé la charité publique.

La parole de Mgr Naudo, dont le cœur s'est plusieurs fois ouvert à son peuple de la manière la plus touchante, a été recueillie avec une sainte avidité, et on peut dire que les trois jours qu'il a passés à Decize ont été pour cette ville trois jours de sanctification et de bonheur.

Diocèse de Strasbourg. — M. Deschamps, curé d'Orbey, revenoit d'une course dans les montagnes, où son ministère l'avoit appelé, lorsqu'un homme, réduit au désespoir par suite de ses désordres, l'aborde et lui dit : « Mes crimes m'ont mérité l'enfer, où il me faudra aller tôt ou tard. Vous voyez ce pont devant nous : c'est de là que je vais mettre fin à ma vie si pleine d'iniquités. » Le curé console le pécheur, le détourne du suicide, et regagne son presbytère. Tout-à-coup un bruit se fait entendre. Il regarde : le malheureux venoit de se précipiter dans l'eau. Quoique couvert de sueur, M. Deschamps vole à son secours, lutte avec courage contre le torrent, et finit par sauver cet infortuné, qui aujourd'hui ne lui doit pas seulement la vie du corps, mais celle de l'ame.

IRLANDE. — A l'occasion de la naissance du prince de Galles, les évêques catholiques d'Irlande ont adressé aux curés de leurs diocèses des lettres pastorales ordonnant des prières pour la reine et l'héritier présomptif. Un *Te Deum* solennel a été chanté dans toutes les églises et chapelles de l'Irlande. La grand'messe d'actions de grâces a été célébrée, à Dublin, par l'archevêque. Le lord-maire, M. O'Connell, y assistoit, entouré des aldermen et des membres catholiques du conseil de ville.

—L'évêque catholique de Belfast a posé dernièrement, avec le cérémonial d'usage, la première pierre d'une église qui va être construite dans cette ville.

ESPAGNE. — Plusieurs ecclésiasti-

ues incarcérés, à Daroca, pour ex-ier le crime d'etre restés fidèles à autorité de leur prelat, viennent 'être condamnés à diverses peines. ersonne n'a voulu accepter leur éfense : le chanoine magistral du iapitre de Daroca, inculpé dans ette cause, a soutenu ses droits et eux de ces compagnons; à peine a--il réussi à trouver un avocat qui onsentît à mettre son nom au bas u plaidoyer.

Un chanoine de la cathédrale de 'olède, incriminé pour avoir fait iention de l'allocution du Saint-ère, dans une réponse au conseil u gouvernement, a été condamné, e 3 novembre, à huit ans d'exil iors de la Péninsule et aux deux iers des frais du procès. Le surplus e cette amende sera payé par un utre chanoine de Tolède, con-amné dans la même séance à un xil de deux années dans l'île de Mi-iorque. Ici, du moins, les raisons nvoquées par le commissaire fiscal nt eté réfutées avec force par le défenseur des deux chanoines.

A l'une des portes de Cordoue, on a vu deux cavaliers renverser un 'ieux prêtre et le laisser pour nort sur la place.

Cinq des ecclésiastiques incrimi-iés à Plasencia sont partis le 2 no-'embre, sur les ordres de l'autorité, our se rendre à Caceres, chef-lieu le la province. Trois autres, à cause le leur grand âge ou de leurs infir-nités, n'ont pu obtempérer à cet rrêté de l'autorité politique. Les roits du pouvoir judiciaire sem-lent violés en cette circonstance; nais le juge de première instance 'a point jugé convenable de les dé-endre. Deux autres ecclésiasti-ues, les économes de Saint-Martin t de Saint-Pierre, ont été arrêtés lans la même ville deux jours avant e départ des accusés : leur procès era joint à celui des chanoines.

Au milieu de ses tribulations, l'Eglise d'Espagne voit briller d'un vif éclat la vertu de plusieurs de ses pontifes.

Les révolutionnaires de Barce-lonne avoient incarcéré l'évêque de cette ville.

En arrivant dans la tour de la ci-tadelle, les captifs ne trouvèrent d'autres meubles qu'un siége déla-bré : on l'offrit au prélat avec in-stances; mais il voulut absolument, malgré son grand âge, le partager avec ses compagnons. En vain le gé-néral Zabala mit-il à sa disposition sa propre demeure, comme un lieu plus commode et plus sûr que la tour de la citadelle : rien ne put le sépa-rer de ses compagnons dont il vou-lut partager le sort en toute chose; et, dans la prévision que plusieurs des prisonniers ne sauroient où se coucher, il leur distribua les cous-sins de son propre lit, qu'il avoit fait apporter. Il fit déclarer à la junte de vigilance que, si deux personnes suffisoient pour répondre de la vie de MM. Vilarégut et Barcells, on pouvoit rendre aussitôt à leurs fa-milles les autres prisonniers, l'évê-que de Barcelonne s'offrant avec joie pour servir d'otage. Lorsque le président de junte se rendit à la pri-son pour lui offrir la liberté sous sa responsabilité, le prélat ne l'accepta qu'à la condition qu'il sortiroit le dernier de la citadelle. Quelques-uns des prisonniers manquant des sommes qui avoient été fixées pour être le prix de leur liberté, le bon prélat les fit emprunter sur son an-neau et son pectoral; car sa bourse, épuisée par les aumônes, ne pou-voit suffire à sa charité.

PRUSSE. — Le correspondant du *Courrier de Franconie* communi-que à ce journal quelques dis-positions du bref destiné à régler les affaires religieuses du diocèse de Cologne. Dans sa lettre, le corres-pondant fait remarquer que le prin-

cipe, d'après lequel *un évêque ne sauroit être dépossédé de son siége par la puissance temporelle,* est sauvé. Voici dans quels termes, entre autres, s'exprime le bref :

« Sachant que notre vénérable Frère Clément-Auguste, prélat de l'Eglise de Cologne, cet homme excellent, distingué par les plus grandes vertus, qui a si bien mérité de cette Eglise et de la religion catholique, est accablé par les incommodités d'une mauvaise santé, et qu'à cause de cela l'administration de son diocèse lui seroit actuellement à charge ; après avoir obtenu le consentement de notre vénérable Frère et avoir sondé ses intentions, nous avons cru devoir lui donner un coadjuteur avec droit de succession ; de sorte que notre vénérable Frère Clément-Auguste demeure archevêque de ladite Eglise de Cologne. »

Le coadjuteur que le bref constitue *administrateur apostolique* du diocèse, entrera en fonctions sans tarder.

Ainsi réparation d'honneur à l'archevêque naguère officiellement calomnié ; un coadjuteur agréé par le Souverain-Pontife et par l'archevêque, avec droit de succession, ce qui préservera les provinces rhénanes du malheur d'une élection de leur chef métropolitain par un chapitre si tristement composé et si gravement compromis ; pleine et entière liberté laissée à l'autorité ecclésiastique dans l'enseignement théologique, et par conséquent abrogation d'un enseignement faux et condamné, qui continuoit de régner dans presque toutes les chaires de théologie ; les règles invariables du Siége apostolique sur les mariages mixtes, admises par le gouvernement prussien ; et enfin, pour rappeler un article déjà concédé auparavant, la libre correspondance entre le clergé et le Saint-Siége, tels sont les points principaux obtenus à la suite d'une négociation aussi longue que difficile.

Le succès de cette négociation est une preuve nouvelle de l'assistance de Celui qui a promis d'être avec son Eglise jusqu'à la fin des siècles.

Honneur au grand et noble Pontife, dont le règne est marqué par des résultats si glorieux ! Honneur aussi à l'illustre cardinal dont la haute intelligence a concouru à les préparer !

ORIENT. — Un savant distingué, qui vient de faire un voyage en Orient, rend compte de ses impressions dans une lettre qu'on a bien voulu nous communiquer :

« Que de choses j'aurois à vous dire, sur l'état de la religion en Orient ! Quel rôle la France y peut jouer ! L'islamisme s'en va. La croix triomphe, et avec elle l'humanité, le sens commun, la civilisation. Le moment approche... »

Quelle autorité n'ont pas ces paroles, émanées, nous le répétons, d'un de nos économistes les plus distingués, d'un des hommes les plus capables d'apprécier la situation du pays qu'il a parcouru, et le moins disposés à se laisser subjuguer par des illusions ?

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Sur le procès de M. Ledru-Rollin.

Le verdict du jury d'Angers a été rapporté d'une manière inexacte dans notre dernier numéro, parce que, faute de renseignemens directs, nous avons dû reproduire la version du *Messager*.

Deux ordres de questions étoient soumis aux jurés : 1° M. Ledru-Rollin s'est-il rendu coupable des quatre délits qualifiés par l'arrêt de renvoi, en prononçant devant les électeurs le discours incriminé ? 2° A-t-il commis les mêmes délits, en autorisant la publication de son discours par la voie de la presse ? A la première question, qui étoit *capitale*, le jury a répondu : NON, *il n'est pas coupable* ; à la seconde, qui n'étoit qu'acces-

re, il a répondu : Oui. De telle sorte que Ledru-Rollin n'est pas condamné à raison de la profession de foi qui, sanctionnée par le suffrage des électeurs du Mans, a déterminé sa nomination, mais simplement à raison de la publicité que ses paroles ont acquise hors du collége électoral.

En d'autres termes, au sein du collége, le jury d'Angers trouve bon qu'on dise tout ce que l'on veut : au-dehors, seulement, il faut mesurer ses paroles sur les lois qui régissent la presse.

Pourquoi cette différence ?

C'est qu'au-dehors du collége, électeurs et éligibles ne sont que de simples citoyens, soumis comme le reste de la nation au niveau de la législation commune ; tandis qu'au-dedans l'électeur est souverain et dans l'exercice de ce droit absolu que la révolution de 1830 lui reconnoît : droit terrible, droit fatal de la *souveraineté du peuple*, qui contraste avec le droit si consolant et si salutaire de la *légitimité*.

Nous ne nous arrêterons pas à examiner si les deux solutions, négative et affirmative, émanées du jury d'Angers, ne se contredisent point, et si, dès qu'il avoit reconnu au candidat le droit de tout dire devant les électeurs, l'inflexible logique ne le forçoit pas d'ajouter que des paroles, réputées innocentes dans l'enceinte du collége, demeuroient telles au-dehors.

Ce que nous croyons utile, c'est de faire remarquer que la réponse négative du jury d'Angers est une consécration nouvelle du dogme de la souveraineté du peuple, substitué en 1830 au dogme de la légitimité. C'est une déclaration claire, nette et précise, que le corps électoral, dont les députés ne sont que les mandataires, n'entend pas, en 1841, abdiquer la faculté de leur laisser tout dire devant lui, pour ensuite leur donner mission de tout faire en vertu de l'*omnipotence parlementaire*. Comprend-on maintenant la portée de ce verdict ?

Vous avez voulu, en 1830, que le peuple fût souverain, et que ce peuple, manifestant ses intentions par les électeurs, se personnifiât et se résumât à la chambre des députés dans une majorité qui pût disposer du trône. Ce que vous avez voulu alors, les jurés d'Angers le veulent encore aujourd'hui, et ils vous notifient que telle est bien leur volonté formelle, en refusant de reconnoître M. Ledru-Rollin coupable, pour avoir adressé aux électeurs du Mans sa fameuse allocution. C'est comme s'ils vous disoient : « Prenez garde, l'épée de Damoclès est entre les mains du corps électoral, qui la tient constamment suspendue sur votre tête. En vain, il vous a plu de bâtir des systèmes pour vous dérober à cette épée menaçante. En vain vous avez dit que le droit du peuple est épuisé par la première application qu'il en a faite en renversant Charles X, pour élever Louis-Philippe. En vain encore, au lieu de vous glorifier de ne devoir qu'au corps électoral votre origine et votre pouvoir, vous invoquez au contraire la nécessité comme le principe de l'ordre de choses actuel. Tous ces systèmes s'évanouissent devant la réalité. Or, la réalité, ce sont les électeurs ou les députés leurs mandataires. Voilà ceux qui font et qui défont les rois. »

Ainsi, après plus de dix ans d'angoisses, on se trouve ramené par le jury d'Angers au point de départ, c'est-à-dire au principe de la souveraineté du peuple, qui plane au-dessus de l'avenir, comme il a dominé le passé. Que le *Journal des Débats* ne célèbre donc pas une prétendue victoire, alors qu'on n'a reçu à Angers qu'une leçon de logique révolutionnaire.

La France n'étoit-elle pas plus heureuse, et ceux qui l'administrent en ce moment ne jouissoient-ils pas d'une existence plus tranquille, sous l'empire du principe de la légitimité ?

PARIS, 26 NOVEMBRE.

Aujourd'hui, M. Demons, chef des huissiers à la cour des pairs, a notifié aux seize inculpés de l'attentat du 13 sep-

tembre dernier, l'acte d'accusation rédigé par M. le procureur-général Hébert, en conséquence de l'instruction dirigée contre eux.

M. le procureur-général rappelle d'abord les circonstances qui ont accompagné l'attentat; puis il examine la part que chacun des prévenus y a prise, et conclut en ces termes :

« Sont accusés :

» 1° Quénisset dit Papart (François),

» De s'être rendu coupable, le 13 septembre dernier, d'attentat à la vie de LL. AA. RR. les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, membres de la famille royale ;

» 2° Boucheron (Jean-Marie), Colombier (Jean-Baptiste), Brazier dit Just (Just-Edouard), Petit dit Auguste (Auguste), Jarasse dit Jean-Marie, Launois dit Chasseur, Boggio dit Martin, Mallet, Dufour;

» De s'être rendus complices de l'attentat ci-dessus qualifié, soit en y provoquant par menaces, machinations ou artifices coupables, soit en donnant des instructions pour le commettre, soit en procurant des armes ou tout autre moyen pour servir au crime, sachant qu'ils devoient y servir, soit en aidant ou assistant avec connoissance l'auteur de l'attentat dans les faits qui l'ont préparé ou facilité ;

» 3° Quénisset dit Papart, Boucheron, Colombier, Brazier dit Just, Petit dit Auguste, Jarrasse dit Jean-Marie, Launois dit Chasseur, Dupoty, Boggio dit Martin, Prioul, Mallet, Martin, Fougeray, Bouzer, Considère, Bazin dit Napoléon, Dufour ;

» D'avoir, soit comme auteurs, soit comme complices, pris part au complot ci-dessus qualifié, et ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitans à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitans à s'armer les uns contre les autres.

» Crimes prévus par les art. 86, 87, 88, 89, 91, 59 et 60 du code pénal. »

— On a commencé hier à préparer le geôle du Luxembourg, où vont être détenus Quénisset et ses co-accusés.

Les accusés seront défendus, savoir : Quénisset, par Me Paillet (nommé d'office) ;

Boucheron, Me Chaix d'Est-Ange (d'office) ;

Colombier, Me Baroche (d'office);

Brazier, *Just*, Me Blot-Lequesne (d'office);

Petit, dit *Auguste*, Me Nogent-Saint-Laurent (d'office);

Jarasse, Me Barre (d'office);

Launois, dit *Chasseur*, Me Arago (choisi);

Dupoty, Me Ledru-Rollin (choisi);

Boggio, dit *Martin*, Me Perrée (d'office);

Mallet, Me Madier Monjau (d'office);

Prioul, Me Moulader (choisi);

Martin, Me Pinède (d'office);

Fougeray, Me Réal (d'office);

Bouzer, Me Chamblain (d'office);

Considère, Me Blot-Lequesne (choisi);

Bazin, dit *Napoléon*, Me Plocque (choisi).

— La commission instituée pour examiner les comptes de 1841 se compose de MM. le baron Mounier, pair de France, président ; Vuitry, député ; Desmousseaux de Givré, député ; Macarel, conseiller d'Etat; Azevedo, maître des requêtes ; de Riberolles, conseiller maître des comptes ; de Gombert, conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes ; Martin, conseiller référendaire de 1re classe ; Gabriel Dupin, conseiller référendaire de 2e classe.

— Plusieurs feuilles ont annoncé que des rassemblemens de troupes avoient lieu sur la frontière des Pyrénées. Le *Moniteur Parisien* publie à ce sujet l'article suivant :

« On a parlé pendant quelque temps d'une concentration de forces considérables sur les frontières d'Espagne. La vérité est que des troupes ont été envoyées sur ce point à l'occasion des désordres de Barcelone ; mais les journaux

ont beaucoup exagéré le nombre, car falloit énumérer les forces que. sui- t eux, le gouvernement auroit en- ées sur la frontière, on pourroit pter environ 50,000 hommes prêts à er en Espagne. Or, en faisant obser- que le mouvement qui a eu lieu ré- aussi du changement des garnisons, s croyons pouvoir affirmer que le fre des troupes rapprochées de la tière est loin d'égaler la moitié de i qui résulte de ces suppositions. »

- Il est ouvert au ministre de l'inté- r. sur l'exercice 1841, un crédit sup- mentaire de 1,400,000 fr., pour les enses des maisons centrales de force le correction, et un crédit extraordi- re de 200,000 fr., pour secours aux ugiés étrangers.

— Une ordonnance du 22 de ce mois at de convoquer pour le 6 décembre conseil général du Bas-Rhin, à l'effet délibérer sur le projet d'un chemin de de Paris à Strasbourg.

— Pour l'exécution du réseau de che- ns de fer que le gouvernement veut ganiser, les localités sont appelées à ncourir à la dépense. Elles devront ntribuer à l'achat des terrains pour les ux tiers, le dernier tiers restant à la arge de l'Etat. Cette contribution des partemens se répartiroit par moitié tre le département pris dans son unité les communes traversées.

— Une feuille ministérielle assure que st M. le marquis de Brignolle, ambas- leur de Sardaigne à Paris, qui portera parole au nom du corps diplomatique, premier jour de l'an, à la réception des ileries.

— M. Doyen a été nommé commis- re de police à Montmartre, où, par donnance du 20 de ce mois, un com- ssariat vient d'être créé sur la demande conseil municipal de cette com- ne.

— On lit dans la *Gazette de France :*

« Nous avons reçu aujourd'hui la si- nification de l'arrêt de la chambre des ises en accusation qui nous renvoie, ainsi que le *National*, devant la cour d'assises de la Seine, par suite de la saisie des deux journaux en date du 20 septem- bre dernier.

» Le gérant de la *Gazette* est prévenu de divers délits : 1° l'attaque contre les droits de Louis-Philippe, pour avoir cité un extrait de l'article du *National*; 2° l'ex- citation à la haine et au mépris du gou- vernement, qu'on voudroit faire résulter d'un article intitulé : *Situation.* »

— M. Plougoulm, désespérant sans doute d'obtenir une nouvelle position dans la magistrature, a adressé au conseil de l'ordre une demande à fin d'admis- sion au tableau des avocats à la cour royale.

— Le conseil-général de la Seine, dont plusieurs membres ont visité la colonie agricole de Mettray, a voté une somme de 3,000 fr. en faveur de cet utile établis- sement.

— La commission des prud'hommes, dont la question est soumise au conseil municipal de Paris, est composée de MM. Aubé, Sanson-Davillier, Lanque- tin, Ganneron. Perrier. de Cambacérès, Say, Jouet et Legros. Elle doit se réunir dans les premiers jours de la semaine prochaine pour s'occuper de cette im- portante création dont on sent chaque jour davantage la nécessité.

— Il y a eu avant-hier soir une confé- rence dont on espéroit que le résultat se- roit la reprise des travaux des ouvriers en métaux; il n'en a rien été. Hier, des ban- des de huit, dix et quinze ouvriers par- couroient les ateliers, engageant les ou- vriers qui travailloient encore à suspen- dre leurs travaux. Plusieurs ouvriers ont été arrêtés, sans opposer du reste aucune résistance.

— En ce moment, tous les cours de la Faculté des sciences sont ouverts. Ceux de la Faculté des lettres s'ouvriront lundi. Le *Moniteur* en publie le programme pour le premier semestre de l'année scolaire.

Sur douze professeurs, deux seule- ment, MM. Patin et Guigniaut, daigne- ront faire leur cours en personne.

— M. Rapetti, docteur en droit, suppléera cet hiver M. Lerminier au collége de France dans la chaire des législations comparées.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Cinq jeunes gens viennent de comparoître devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, accusés d'avoir, par des discours, cris et menaces, proférés dans un lieu public (un cabaret), commis le délit d'offense envers la personne de Louis-Philippe. Ils ont allégué pour excuse l'état d'ivresse où ils étoient. Ce moyen, joint à leurs bons antécédens, a paru satisfaisant aux jurés, qui ont rendu un verdict de non-culpabilité.

— Un coup de feu a été tiré sur la malle poste d'Avranches (Manche) ces jours derniers, au moment de son arrivée dans cette ville. Un des chevaux a été blessé. On ignore la cause de cet acte dont on n'a pu découvrir l'auteur.

— MM. Ledru-Rollin et Hauréau se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises d'Angers.

Le *Journal des Débats* annonce que cet arrêt, ayant été accueilli par des sifflets, le procureur-général a ordonné qu'on amenât devant la cour les perturbateurs; mais les gendarmes n'ont pu saisir personne, les sifflets ayant immédiatement cessé.

— Pottejoie, condamné à mort par la cour d'assises de l'Aube pour tentative d'assassinat, a été exécuté à Troyes le 23. Nous extrayons quelques détails d'une lettre insérée dans plusieurs journaux :

« Le condamné a été prévenu à six heures un quart qu'il alloit être exécuté. M. Rosserot, juge suppléant au tribunal civil, s'étoit volontairement chargé de préparer le malheureux à la fatale nouvelle. M. l'abbé François, aumônier des prisons, en conduisant Pottejoie à la chapelle, où il l'a confessé, a complété le sinistre message. Pottejoie a conservé le même calme et la même résignation. A cet instant, on disoit pour lui la messe à la cathédrale.

» Après avoir subi la toilette de mort sans mot dire, Pottejoie a demandé la faveur de fumer une pipe en allant à l'échafaud. Elle lui a été refusée par M. l'abbé François, qui lui a fait observer qu'il auroit l'air, en ce moment solennel, de braver la justice, l'éternité, le peuple et Dieu. Il s'est rendu à ces raisons, et n'a demandé, pour moyen de diversion, que quelques prises de tabac. Pottejoie avoit obtenu la substitution de la voiture cellulaire à la charrette découverte. Il tenoit à être caché aux regards du peuple pendant le trajet. « Je ne veux pas, disoit-il, » être vu de la populace. Je crains d'être » insulté ou lapidé par elle. »

» Pottejoie est parvenu au pied de l'échafaud, et en a monté les marches avec une assurance qui n'avoit rien d'affecté. En ce moment, le respectable ecclésiastique dont les exhortations servoient encore d'appui à son courage, s'est adressé à la foule agitée, et, dans quelques paroles pleines d'onction, lui a déclaré que le défaut de religion et le manque d'instruction avoient perdu Pottejoie; que la foi, que la religion étoit la plus sûre garantie contre la tentation du crime; qu'elle seule donnoit le pouvoir de vaincre les plus dures difficultés de la vie; que, seule encore, au moment de la mort, elle savoit soutenir l'homme et obtenir de lui le remords de ses fautes, le pardon à ses ennemis. Le condamné a prononcé alors ces mots : « Je demande » pardon à Dieu; mais on n'auroit pas dû » me faire périr; car l'homme que j'ai » frappé n'est pas mort. Adieu! mes » amis! »

— M. le comte de Carreira, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Portugal en France, est arrivé avec sa suite à Marseille. M. de Carreira vient de Rome à Paris.

— C'est le 27 novembre que doivent s'ouvrir devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône les débats du complot de Marseille et de Carpentras.

— MM. Arzac, Gasc et Roaldès ont

é Toulouse le 21 pour se rendre à

EXTERIEUR.

partero n'étoit point encore de retour drid le 19; mais on l'attendoit pour demain ou le surlendemain. Il n'y t eu de réjouissances ni de baise-le jour de la fête d'Isabelle. Le et la haute société paroissoient fort es. Toutefois une illumination offi- avoit été ordonnée.

— Une assez vive sensation a été causée ladrid par l'arrestation de don Rafaël rcia Hidalgo, ex chambellan de Marie-ristine : on le tient au secret le plus oit. Le motif de cette mesure est in-nnu des journaux et du public.

— L'état de siége de Barcelone n'étoit int encore levé le 22. Cependant l'effer-scence des esprits s'est beaucoup calmée, âce à la terreur que les menaces et les spositions militaires d'Espartero ont ins-rée aux habitans. Les trois bataillons de garde nationale qui ont été désarmés et xuciés restetont sous la remise ; on ne s veut réorganiser à aucun prix.

— On se rappelle les plaintes qui s'é-oient élevées contre le chef politique de ampelune, à cause de la violence de ses esures d'exil et d'emprisonnement, or-nnés à tort et à travers dans les pre-iers jours du mouvement. De vives présentations ayant été adressées au gent à ce sujet par les autorités et les incipaux habitans, il a rappelé la plu-rt des exilés et fait ouvrir les prisons à grand nombre d'autres victimes.

— La douane espagnole vient d'être acée à Irun par ordre d'Espartero. Les rchandises prohibées, telles que les tons et la plupart des denrées colo-iles, ne passent plus au-delà de cette ne.

— Des troupes anglaises ont reçu l'or-e d'être prêtes à s'embarquer le 28 à ymouth pour la Chine.

— On dit que le gouvernement va uner l'ordre de dresser des listes de us les étrangers, hommes et femmes, qui se trouvent en ce moment en Angle-terre, car on assure qu'un grand nombre d'individus d'un caractère douteux se sont récemment introduits dans le pays. On répand, sur l'origine de l'incendie de la Tour de Londres, des bruits qui seroient loin de faire croire que ce déplorable évé-nement a été purement accidentel.

—On lit dans le *Sun* du 23 novembre :

« Il y a en ce moment, dans la maison des fous de Bethnal Green, un homme du nom de Richard Weeks. Dernièrement une de ses tantes lui a laissé 150,000 liv. sterling (3 millions 750,000 fr.), ce qui n'a pas paru produire en lui une grande impression. Il se croit un prince million-naire et propriétaire de quinze palais à Greenwich. La femme de ce fou demeure à Greenwich ; elle se soutient par ses tra-vaux à l'aiguille. Une commission doit s'occuper de la disposition des biens im-menses de cet insensé. »

— D'après des nouvelles de Lyon, 23 novembre, le conseil d'état de Genève a convoqué le grand-conseil au sujet des changemens à la constitution, réclamés par la *Société du 3 mars*. Malgré cette mesure, l'agitation croissant, la milice a été convoquée. 3 ou 400 hommes sur 3 ou 4,000 ont répondu à l'appel; encore leur contenance étoit-elle fort incertaine.

Le conseil d'état a publié, le 22, une proclamation à laquelle la *Société du 3 mars* a répondu par une autre proclama-tion. On s'attendoit à l'appel d'une Con-stituante. Aucune violence n'avoit été exercée.

Les nouvelles du 24 portent :

« Les conseils de Genève, dominés par de nombreux attroupemens, ont décidé hier qu'une Constituante, nommée par la généralité des citoyens, réviseroit la con-stitution.

» Il n'a été exercé de violence sur per-sonne. L'appel de la Constituante, pro-clamé dans toute la ville, a fait écouler la foule et calmé les esprits. »

— Suivant le *Correspondant de Ham-bourg*, le congrès au sujet des affaires d'Espagne seroit chose arrêtée, et l'initia-

tive de cette mesure appartiendroit à notre gouvernement. Le journal allemand publie même la liste des ministres qui prendront part aux conférences. Ce sont pour la France : le comte de Flahaut et M. de Fontenay; Angleterre, lord Granville, sir David Montagne, lord Erskine; Autriche, comte de Fiquelmont, comte de Bombelles; Prusse, baron de Bulow, comte de Koster; Russie, baron de Brunow, comte Paul de Medem. Francfort a le plus de chances de voir le congrès se réunir dans ses murs.

—Lord Ponsonby, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople sous le ministère wigh, vient d'arriver à Naples, où il compte passer l'hiver, sans même se rendre auparavant à Londres.

— Les nouvelles de Lisbonne sont du 13. Le budget avoit été voté. Les cortès avoient autorisé un emprunt de 500 contos de réis.

— Lord Stuart de Rothsay, ambassadeur d'Angleterre en Russie, étoit arrivé le 13 à Saint-Pétersbourg.

—On écrit d'Alexandrie, 6 novembre :

« Les Druses ont attaqué les Maronites (chrétiens) et leur ont fait essuyer une perte énorme. Ils ont brûlé leurs villages et commis les plus révoltantes atrocités. Beyrouth est rempli de Maronites blessés. Le palais de l'émir (Daïr-el-Kamer) a été réduit en cendres. Le port d'Alexandrie est encombré en ce moment de navires grecs. Il paroît que la bataille livrée par les Druses aux Maronites ou plutôt l'égorgement de ces derniers par les Druses a été occasionné par des discussions dans le jeu du Djerid; c'étoit un prétexte. Les Druses ont passé au fil de l'épée des vi... lards, des femmes et des enfans. Le m... sacre a été général; les deux populati... étoient réunies près de Daïr-el-K... pour délibérer en plein vent sur les s... res de la montagne. Le patriarche s... que les Druses étoient tous armés, ... armer les chrétiens. Les émirs Khou... Haydar et Samira sont accourus à la... de corps nombreux de montagnards... guerre civile s'est trouvée ainsi o... nisée. »

C'est le *Malta-Times* qui donne ce... nouvelle. Le *Malta-Chronicle*, au c... traire, assure que les Maronites ont ... vainqueurs et ont fait éprouver de gra... des pertes aux Druses. Enfin, d'après ... troisième version qui donneroit rais... aux deux journaux de Malte, il y aur... eu plusieurs combats dans lesquels cha... que parti auroit alternativement rem... porté un avantage.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 26 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 80 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 35 c.
Emprunt 1841. 81 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3420 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1247 fr. 50 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 80 c.
Emprunt romain. 102 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3522.

MARDI 30 NOVEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

...amen critique des doctrines de Gibbon, du docteur Strauss et de M. Salvador, sur Jésus-Christ, son Evangile et son Eglise, par Mgr Guillon, évêque de Maroc. — 2 vol. in-8°.

M. l'évêque de Maroc dédie au ...rgé de France un nouvel ouvrage. ...l a voulu, dit-il, mêler son nom ...eux de nos contemporains, qui, ...moins des déplorables ravages ...s'exercent parmi nous et dans ...tranger les doctrines des nou...aux adversaires du christianisme, ...mandoient à grands cris qu'il s'é...ât enfin un vengeur de la vérité ...rétienne; et, comme autrefois ...thatias, il a osé faire un appel à ...s les amis de la religion, pour ...ncourir tous ensemble à la dé...nse du Testament scellé par le ...ng de notre divin Rédempteur. » ...là, l'épigraphe :

...ngregamini, confortamini et vincimini.

« Un livre nous a été donné (t. II, ...111), dont la lecture est, au juge...nt des philosophes, ce qu'il y a de ...s nécessaire au chrétien, de plus utile ...qui ne l'est pas... Ce livre, qui s'appelle ...Nouveau-Testament, nous disons qu'il ...l'infaillible dépôt de la vérité, le code ...élé de Dieu, qui nous apprend ce ...il faut croire et ce qu'il faut pratiquer. ...tte la question est là : c'est le fonde...nt de notre foi; c'est aussi le point ...ital de la controverse suscitée par les ...iens et les modernes ennemis du ...istianisme. Cette question, qui ouvre ...lus vaste carrière à ses panégyristes, ...it également entrer dans l'arène les ...iques les plus ombrageux. Héritier ...le du scepticisme qui lui fut légué par les *libres penseurs* de l'Angleterre, le XVIII° siècle s'est vanté d'avoir porté la controverse jusqu'à ses dernières limites. La vérité chrétienne n'est pas restée non plus sans témoignages; et la longue chaîne des docteurs de notre Eglise gallicane a été dignement soutenue par leurs successeurs. Des deux côtés, les moyens d'attaque et de défense paroissoient épuisés. Gibbon a renouvelé le combat. MM. Strauss et Salvador l'ont poursuivi. L'historien anglais ne voit dans l'établissement du christianisme rien que d'humain, rien qui exige ou suppose l'intervention de la toute-puissance divine, et qui ne soit le produit de causes toutes naturelles. Le théologien allemand ne croit pas à la vérité des récits évangéliques publiés sur la vie et la doctrine de Jésus-Christ, et les rapporte à des traditions populaires qui les ont imaginés comme de purs symboles, en sorte que le christianisme n'a point d'histoire réelle, et qu'il n'est autre chose qu'une mythologie. M. Salvador fonde sur ces mêmes récits, qu'il avoue, les argumens puisés dans son système : Que Jésus de Nazareth, profitant avec quelque habileté de la croyance répandue parmi les siens d'un Messie libérateur promis à la Judée, a réussi à se faire passer pour l'être; que cependant il n'a pu en convaincre les Pharisiens, qui l'ont condamné à la mort par une sentence juridique; mais que ses apôtres, séduits par ses prétendus miracles, se sont concertés entre eux pour accréditer la fable de sa résurrection. Il opine, comme M. Strauss, que la renommée de sa divinité n'a commencé qu'après sa mort. Le but commun de nos antagonistes est de détruire par ses bases le christianisme, d'anéantir toute révélation divine par leur fanatique édifice d'une raison qui, de leur aveu, n'avoit pu

rien produire de solide avant Jésus-Christ, et qui, depuis Jésus-Christ, n'a su que manifester son impuissance par la diversité et l'incohérence de ses propres systèmes. »

Aux nouveaux adversaires du christianisme, nous opposons comme dogme certain qu'aucune des causes naturelles alléguées, soit partiellement, soit dans leur ensemble, n'a concouru au dessein ni à l'accomplissement de l'œuvre évangélique; que, loin d'être des moyens de propagation, elles eussent été, pour toute autre sagesse que celle d'un Dieu, autant d'obstacles insurmontables; que Jésus-Christ n'eut besoin de personne, ni de rien au monde, pour fonder la religion qu'il est venu donner à l'univers; conséquemment qu'il est le Messie, fils de Dieu, Dieu lui-même.

Telle est la discussion à laquelle se livre M. l'évêque de Maroc, tant pour justifier notre foi, dit-il dans son Discours préliminaire, que pour la défendre contre les nouvelles attaques dirigées par trois de nos contemporains.

Présentons des notions plus précises sur chacun de ces trois écrivains.

Edouard Gibbon, né 1737, mort en 1794, ayant lu l'*Histoire des variations des Eglises protestantes*, par Bossuet, abjura à Londres la religion anglicane pour embrasser la foi catholique : mais, envoyé à Lausanne, chez un ministre protestant, il revint à la secte qu'il avoit quittée, ou plutôt il ne fut ni catholique ni protestant, mais sceptique. Il conçut à Rome l'idée de son *Histoire de la décadence et de la chûte de l'empire romain*, où il arrête particulièrement ses regards sur l'établissement et les progrès du christianisme, comme épisode essentiel du drame qu'il développe. L'examen qu'il en fait lui fournit deux longs chapitres conçus dans les intentions les plus hostiles; émanation de cet esprit prétendu philosophique qui, comme un vent impétueux, bouleversa le XVIIIe siècle, et réussit à s'infiltrer dans un très grand nombre des productions du XIXe. L'objet commun de ces deux chapitres est de prouver qu'il n'y a rien de surnaturel dans l'établissement du christianisme ni dans le courage des martyrs. Suivant lui, la propagation de la foi est le produit de causes secondes; il en compte cinq : 1° le zèle des premiers disciples; 2° la doctrine de l'attente d'une autre vie; 3° la créance des prétendus miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres; 4° l'austérité des mœurs des premiers chrétiens; 5° l'esprit d'indépendance et de fraternité qui formoit la base de l'institution nouvelle. Suivant lui encore, un fanatisme aveugle a été, chez les martyrs, la source naturelle d'un héroïsme pourtant si au-dessus de la nature. Dans ce cadre est renfermé tout ce qui a pu jamais se produire de plus spécieux contre le christianisme, dont Gibbon sape tous les fondemens : mais M. l'évêque de Maroc suit pas à pas le sophiste; il discute et détruit chacune de ses propositions; et, arrivé à la fin de cette réfutation, il ajoute (t. 1, p. 33[illegible]) :

« Le christianisme a fini par triompher. Est-ce par le seul empire de sa morale? Non. Redisons-le bien haut à ce siècle qui s'efforce de détacher la morale de la doctrine : système qui dispute au législateur des chrétiens sa divinité, en le réduisant à n'être qu'un sage, à la vér[illegible]

rieur à tous les autres. Cette morale, nante par sa sainteté, a fini par soure l'univers. Pourquoi? parce qu'il avoit, de l'aveu de tous les sages d'anis, qu'un Dieu qui pût la faire desre du ciel. Que s'il a fallu la divine e-puissance pour l'établir sur la terre, oit-il une moindre puissance pour y oduire cette doctrine si nouvelle, et tant si conforme à la raison, qui est le apprendre aux hommes les mys-i de la divine essence, les énigmes de e nature, le principe et le remède de foiblesses, le secret de nos futures inées? Pour qui examine de sang-d l'histoire du christianisme et les aves sur lesquelles il s'appuie, il de-nt de la dernière évidence qu'il ne il son établissement à aucune des cau-que lui suppose la moderne philoso-e, et que Dieu seul a voulu paroître à ête de son ouvrage. »

Disciple de Voltaire, Gibbon le produit dans ces deux chapitres tés par la haine du christianisme. i-même se trouve reproduit à son ir dans les œuvres de ses succes-urs, Strauss et Salvador. Il est ile de le reconnoître à l'identité principes et des conséquences, à fectation avec laquelle les deux rédules modernes s'appuient de témoignage. Voilà pourquoi l'évêque de Maroc a réuni cette e de triumvirat anti-chrétien rassemble tout ce qu'il y eut ja-s de plus hostile à la véritable gion.

avid-Frédéric Strauss, né dans Vurtemberg, étudia à l'Univer-de Tubingue. Disciple de Schel-, il quitta son école pour celle illuminés dont il adopta, de son , les extravagantes erreurs. Par transition difficile à expliquer, assa du mysticisme à la plus le incrédulité. L'interprétation livres saints par l'allégorie étoit de mode. Kant, Bauer, Hégel, réputés dans leur pays autant d'oracles, ouvroient les voies à Strauss, et l'on reste stupéfait à la vue de l'insouciance de la théologie allemande en présence d'une révolution qui substituoit aux antiques croyances une tradition sans Evangile, un christianisme sans Christ. Préoccupé depuis long-temps des idées étranges qui avoient fondé la célébrité des hommes que nous venons de nommer, Strauss, au sortir de l'Université, s'étoit rendu à Berlin pour y compléter ses études théologiques. Là, jaloux de surpasser ses maîtres, il traça le plan d'un ouvrage destiné à faire envisager l'histoire évangélique sous un nouveau jour.

« Parce que notre foi chrétienne (t. 1[er], p. 26) repose sur les Evangiles, où sont consignées la vie et la doctrine du divin Législateur, M. Strauss a cru que, cette base renversée, notre foi restoit vaine et sans appui, et il a conçu le dessein de la réduire à une ombre fantastique. Dans cette vue, il commence par saper l'authenticité des Evangiles, en la combattant par l'absence ou le vide des témoignages soit externes, soit internes, qui déposent en sa faveur. Selon lui, la reconnoissance qui en auroit été faite ne remonte pas au-delà de la fin du II[e] siècle. Jésus s'étoit donné pour le Messie promis à la nation juive : quelques disciples crédules accréditèrent cette opinion. Il fallut l'étayer de faits miraculeux qu'on lui supposa. Sur ce type général se forma insensiblement une histoire de la vie de Jésus, qui, par des modifications successives, a passé dans les livres que, depuis, on a appelés du nom d'Evangile. Mais point de monumens contemporains. La tradition orale est le seul canal qui les ait pu transmettre à une époque déjà trop loin de son origine, pour mériter quelque créance sur les faits dont elle se compose.

Ils ne sont arrivés jusqu'à elle que chargés d'un limon étranger. Le souvenir du fondateur n'a plus été que le fruit pieux de l'imagination, l'œuvre d'une école appliquée à revêtir sa doctrine d'un symbole vivant. Toute cette histoire est donc sans réalité ; tout le Nouveau-Testament n'est plus qu'une longue fiction mythologique substituée à celle de l'ancienne idolâtrie.

» Toutefois, ce n'est encore là que la moitié du système.

» Dans l'ensemble de l'histoire évangélique, M. Strauss découvre un grand mythe, un mythe philosophique, dont le fond est, dit-il, l'idée de l'humanité. A ce nouveau type se rapporte tout ce que les auteurs sacrés nous racontent du premier âge de l'Eglise chrétienne, à savoir : L'humanité, ou l'union du principe humain et du principe divin. Si cette idée apparoît dans les Evangiles sous l'enveloppe de l'histoire, et de l'histoire de Jésus, c'est que, pour être rendue intelligible et populaire, elle devoit être présentée, non d'une manière abstraite, mais sous la forme concrète de la vie d'un individu. C'est qu'ensuite Jésus, cet être noble, pur, respecté comme un Dieu, ayant le premier fait comprendre ce qu'étoit l'homme et le but où il doit tendre ici-bas, l'idée de l'humanité demeura pour ainsi dire attachée à sa personne. Elle étoit sans cesse devant les yeux des premiers chrétiens, lorsqu'ils écrivoient la vie de leur chef. Aussi reportèrent-ils, sans le savoir, tous les attributs de cette idée sur celui qui l'avoit fait naître. En croyant rédiger l'histoire du fondateur de leur religion, ils firent celle du genre humain envisagé dans ses rapports avec Dieu.

» Il est clair que la vérité évangélique disparoît sur cette interprétation ; que les œuvres surnaturelles dont elle s'appuie restent problématiques et imaginaires ; que, même dans l'hypothèse d'une existence physique, Jésus-Christ ne fut qu'un simple homme étranger à son propre ouvrage, et dépouillé de tous les caractères de mission divine qui lui assurent nos adorations. »

Gibbon, avec la prétention d'être original, n'avoit fait que répéter les objections mises en avant par une école tombée aujourd'hui dans un complet discrédit. Avec l'ambition d'aller plus loin que ses devanciers, et même de les combattre, Strauss n'en est que le copiste. C'est toujours le même cercle d'idées où se traînoient, avant lui, Lessing, Glaber, Kant et autres philosophes de l'Allemagne, enlevant à la vérité historique, non-seulement les miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres, mais les principaux faits consacrés par les Evangiles, qu'ils transforment en mythes ou symboles. Dans le système de Hégel, par exemple, Jésus-Christ ne fut que la manifestation de Dieu fait homme, de l'union du fini avec l'infini ; ou, en d'autres termes, Jésus-Christ n'est que l'emblème de l'humanité. Y a-t-il une si grande différence du maître au disciple ? C'est-là, dit M. l'évêque de Maroc, la doctrine toute socinienne que Strauss s'est appropriée.

Hâtons-nous d'ajouter qu'en Allemagne et en Suisse l'apparition de son ouvrage excita une profonde indignation. De l'aveu de Strauss, ce sentiment alla jusqu'à l'*horreur* de sa personne. A Zurich, 40,000 signatures protestèrent contre sa nomination à la chaire de théologie ; on ne voulut point y introniser [illegible] déisme souriant avec orgueil au renversement de toutes les religions.

Néanmoins, quatre éditions [illegible] l'*Histoire de la Vie de Jésus* portèrent jusqu'aux extrémités de l'Europe le nom de Strauss et le [illegible] de ses doctrines.

Ce qui les a fait connoître à . l'évêque de Maroc, c'est d'abord ı article de M. Edgard Quinet ıns la *Revue des Deux-Mondes*, puis traduction française que M. Litté, membre de l'Institut, a publiée u livre de Strauss. La vérité cathoque demandoit un vengeur, dit le élat, et nous avons eu la confiance : répondre à son appel.

«Toute l'argumentation de Strauss (t. 1er, 288) consiste à dire que les Evangiles ne nt pas l'ouvrage des écrivains dont ils rtent le nom; qu'ils sont donc sans autoté; que les faits qu'ils contiennent sont ı production de générations successives u milieu desquelles la narration, transıise de bouche en bouche, et recevant, it-il, l'addition involontaire d'embellisımens tantôt d'un narrateur et tantôt un autre, s'est grossie comme la boule e neige : types informes dont la tradion vulgaire s'est emparée en les amplisant, les dénaturant. Impossibles à croire ımme étant hors de la nature, non ıoins impossibles à expliquer par le ours naturel des choses, ils ne sont susептibles que d'une seule interprétation, savoir, celle qui les transformoit en ythes. Donc, les miracles attribués à sus-Christ et à ses apôtres sont sans réaé. L'autorité des Livres saints, la vérité es miracles, voilà donc la double quesɔn sur laquelle porte tout l'ouvrage de . Strauss; voilà le cercle où il nous enrme. »

M. l'évêque de Maroc attaque ıssitôt dans sa base le système du phiste allemand. En premier lieu, établit l'*origine apostolique des vangiles*, c'est-à-dire le fait qu'ils ıt été écrits peu après la mort de sus-Christ par des apôtres ou par es disciples immédiats des apôtres : : qui réprouve tout système myique que leur prête le réformaur. En second lieu, il démontre la *certitude des miracles* qui servent de fondement au christianisme.

Au raisonnement de Strauss qui, pour infirmer la vérité de ces miracles, nous oppose les découvertes de la science moderne, qu'il met audessus de la guérison des malades de Galilée, le prélat répond par cette heureuse citation, empruntée à M. Edgar Quinet :

« Il est visible que M. Strauss est la dupe de son propre raisonnement; car enfin il sait bien comme moi que le miracle du christianisme n'est pas seulement dans cette guérison, mais bien plutôt dans le prodige de l'humanité étendue sur son grabat, puis guérie de l'aveuglement de la sensualité païenne, et qui subitement se lève et marche loin du seuil du vieux monde. Il sait bien que le prodige n'est pas tout entier dans l'eau changée en vin aux noces de Cana, mais plutôt dans le changement du monde par une seule pensée, dans la transfiguration soudaine de l'ancienne loi, dans le dépouillement du vieil homme, dans l'empire des Césars frappé de stupeur, comme les soldats du sépulcre, etc. »

Nous n'avons pas besoin d'indiquer où devoient aboutir des doctrines éversives de toute créance religieuse. Admettez ces doctrines : dès-lors, plus de rapports de Dieu avec l'homme, plus de révélation. La morale elle-même, sur laquelle reposent les sociétés humaines, est mise en problème, abandonnée, sans règle et sans frein, au conflit des intérêts privés et à l'arbitraire des passions. Rien après la mort que le néant; rien pendant la vie pour consoler le malheureux dans ses disgrâces. Strauss ne pousse pas la démence jusqu'à nier qu'il y ait un Dieu : mais son Dieu n'a point d'existence en dehors ni au-dessus du monde; il n'a conscience de son

être que dans le monde et par le monde. Le ciel et l'enfer, tout s'écroule sous le marteau de l'impitoyable démolisseur.

Le *Semeur*, journal protestant, l'a dit avec raison :

« Ce rationalisme pur, c'est le panthéisme. En effet, le panthéiste n'est qu'un rationaliste conséquent. Quand la raison prétend mettre sa pensée à côté ou au-dessus de celle de Dieu, elle n'a plus qu'un pas à faire pour se déifier elle-même ; et, dès qu'elle se déifie, elle proclame le panthéisme. Vainement on a cherché des points d'arrêt sur cette pente inclinée ; vainement le socinien, le rationaliste, ont reculé d'effroi devant cet épouvantable abîme : la force des choses les y pousse malgré eux. »

Nous parlerons, dans un second article, de la réfutation de Salvador par M. l'évêque de Maroc qui, dans toute cette controverse, fait preuve d'une science et d'une vigueur auxquelles nous devons rendre un juste hommage.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le P. de Ravignan a dû prêcher dans l'église de Saint-Louis-des-Français le premier dimanche de l'Avent. Il y prêchera tous les jeudis et dimanches jusqu'à Noël, ainsi que le mercredi, 8 décembre, fête de la Conception de la sainte Vierge.

PARIS. — Le *Constitutionnel* a trouvé le moyen de faire un petit article bien impie à l'occasion d'un *Opuscule sur des communications annonçant l'Œuvre de la miséricorde*, qu'il dit être particulièrement répandu dans le diocèse de Bayeux. Ce journal nous invite à donner quelques extraits de l'*Opuscule*. Nous le connoissions depuis quelque temps, et il nous avoit semblé ne point parler de ce factum ridicule, fruit d'une imagination malade ou de l'imposture. Mais, puisque le *Constitutionnel* lui donne une certaine publicité, il faut bien que nous en disions un mot.

L'*Opuscule* dont il s'agit est l'exposé de communications surnaturelles qui auroient été faites à un ouvrier de Tilly-sur-Seulle, nommé Pierre-Michel et âgé de 34 ans

« Le monde, y dit-on, a vécu sous le règne de la *crainte* depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ ; sous le règne de la *grâce*, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours ; il va passer sous le règne de l'*amour* dans l'Œuvre de la miséricorde.

» Règne du Père sous la Loi ; règne du Fils sous l'Evangile ; règne du saint Esprit, sous l'Evangile mieux compris, *où* le Paraclet enseignera toute *vérité*....

» Dans cette troisième période, le Seigneur choisit pour Organe *Pierre-Michel*, qu'il charge de recevoir, *d'écrire* et de répandre ses communications divines, au sujet de l'alliance qu'il va renouveler avec les hommes en les régénérant par le Saint-Esprit. ».

L'archange saint Michel et saint Joseph sont d'abord les intermédiaires de ces communications..... Mais nous abrégeons sur ce point, car nous craindrions de scandaliser nos lecteurs, même par une simple analyse des rêves de Pierre-Michel.

Nous ne dissimulerons pas que l'*Opuscule* a été rédigé par une plume exercée : il n'en est que plus dangereux. Ce petit livre pourroit propager de funestes illusions, si la sagesse et le zèle du clergé ne lui opposoient un contre-poids salutaire. Nous le signalons à la vigilance des gardiens de la foi, et nous espérons que le *Constitutionnel*, qui a cru devoir nous interpeller à cette occasion, aura la loyauté d'annoncer à ses lecteurs que l'*Ami de la Religion* est le premier à déplorer et à flétrir une publication qui ne peut

jouir que les ennemis de l'E-ise.

— On lit dans le *Journal des Dé-ts* :

« Deux nouveaux temples protestans, la confession d'Augsbourg, ouvriront ès-*probablement* à Paris avant la fin de 42 : 1° l'Assomption, dès que le tem-de la Madeleine sera inauguré ; 2° et nthemont, rue de Grenelle-Saint-Ger-ain, 108, aussitôt que les magasins de guerre seront transférés au Gros-Cail-u, ainsi que M. le maréchal Soult ent de l'ordonner. »

Nous voulons croire que le *Jour-al des Débats* prend ses espérances our une réalité. Convertir l'As-omption en un temple protestant, 'est une inconvenance et une pro-nation devant laquelle on recu-ra. Cette église, si rapprochée de Madeleine, sera d'ailleurs fort tile au clergé de la paroisse pour s catéchismes, et nous ne pensons s qu'on songe sérieusement à la lui lever.

— Il y a quelques jours, M. le aréchal Soult est venu visiter le al-de-Grâce. En arrivant dans la ur extérieure de cet hôpital mili-ire, M. le ministre de la guerre ra dû être frappé d'une ingé-euse restauration récemment exé-tée au sommet du dôme de l'é-ise. M. le colonel du génie, chargé s travaux de l'hôpital, voyant le me de cette église complétement lati, a voulu le décorer... d'un ratonnerre! Le colonel du génie, teur de cette pittoresque inven-n, est le même qui avoit conçu projet de démolir la charmante apelle du château de Vincennes. Nous ne chercherons pas, dit l'*U-vers*, à deviner ce que cet architecte ilitaire trouve de si original et de beau dans les formes d'un paraton-rre; mais nous lui demanderons urquoi, lui qui porte sans doute la oix sur sa poitrine, il semble rou-r de la placer, à tous les regards, sur le dôme d'une église catholique? Craint-il que les pauvres soldats, qui traînent leur corps malade dans cet hôpital, ne viennent, à la vue de la croix, à vouloir puiser dans la religion les forces et les espérances que la science ne peut leur donner? S'il vouloit protéger l'édifice contre la foudre, ne pouvoit-il pas poser son paratonnerre sous la forme d'une croix? Ne savoit-il pas que sur plu-sieurs cathédrales, à Reims, par exemple, la flèche est surmontée d'un ange qui tient une croix à la main, et cette croix est un paraton-nerre! Quelle honte pour notre pays, que de voir un des corps les plus distingués par ses lumières donner un pareil exemple de mauvais goût et d'inconvenance!

Nous regrettons que M. le minis-tre de la guerre, dans sa récente vi-site au Val-de-Grâce, n'ait pas im-médiatement ordonné de renverser cette barre de fer, en la faisant rem-placer par la croix, ornement plus en harmonie et avec la destination de l'édifice et avec ses formes archi-tecturales.

Afin de saisir l'imagination des Arabes par notre culte extérieur, l'administration militaire a pris soin de substituer la croix au croissant sur tous les édifices religieux de l'Algérie..... De grâce, traitez au moins les catholiques de France comme des Arabes!

— Le ministre des affaires étran-gères vient d'envoyer pour vingt mille francs d'ornemens et de vases sacrés destinés aux églises catholi-ques de la Syrie.

— On a apporté, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, une sta-tue en pierre représentant l'Ange de la Résurrection ou du Jugement dernier, par M. Marochetti. D'une main il tient la terrible trompette. Cet ange va être placé au point cul-minant et extérieur du pignon de l'église, vers le Louvre.

— M. l'abbé Macpherson, prêtre, missionnaire apostolique à Dundee, en Ecosse, vient d'arriver à Paris pour solliciter de la charité des ames chrétiennes, en France, des secours en faveur de sa pauvre, mais nombreuse mission, qui ne comprenoit, il y a quelques années, que très-peu de catholiques, et qui s'élève maintenant à 8,000 personnes. Cette congrégation est composée presque entièrement d'ouvriers, dont plus des deux tiers sont des émigrés d'Irlande qui sont venus en foule à Dundee pour y chercher du travail. M. Macpherson est porteur de lettres de recommandation de son vénérable évêque, M. le vicaire apostolique d'Edimbourg : elles donnent les détails les plus touchans sur les besoins extrêmes de cette mission toujours croissante, dans laquelle il a construit une église et des écoles catholiques. C'est pour achever cette église, et liquider la dette qu'il a été nécessaire de contracter, que M. Macpherson sollicite des secours. Il est aussi muni de toutes les autorisations locales requises pour recevoir les dons, soit en argent, soit en ornemens d'église, etc., que la charité des fidèles voudra bien lui accorder.

Nous nous empressons de faire connoître et de recommander à la bienveillance des ames chrétiennes M. Macpherson et son œuvre de dévoûment.

M. Macpherson demeure aux Missions-Etrangères, rue du Bac, n° 120.

Diocèse de Beauvais. — MM. Delettre et Gignoux, vicaires-généraux capitulaires, ont publié, au sujet de la mort de Mgr Cottret, un Mandement qui est un bel hommage rendu à la mémoire de ce prélat. Nous le ferons connoître dans notre prochain numéro.

Diocèse de Belley. — Nous avons parlé d'une somme de 8,000 francs trouvée dans le tronc de l'église d'Ambronay. La version la plus accréditée est que cet argent a été versé dans le tronc de l'église par l'ancien curé du lieu, décédé il y a quelque temps dans un âge très-avancé.

— Mgr Devie, évêque de Belley, poursuit avec un zèle infatigable, la restauration des édifices religieux, et il aura bientôt réparé dans son diocèse tous les désastres de la première révolution. A tant de sanctuaires relevés, à tant d'églises veuves de leur pasteur qu'il a rendues au culte, il faut joindre encore celle de Cordieux, située dans les Dombes. Depuis la révolution, les habitans de cette paroisse étoient réunis pour le service religieux à l'église de Romanèche. Comme la distance et le mauvais état des chemins leur en rendoient l'abord très-difficile, surtout pendant l'hiver, ils s'étoient adressés plusieurs fois à l'autorité ecclésiastique pour obtenir leur séparation. Mais tout étoit à créer : point de presbytère, et l'église tomboit en ruines. Enfin, grâce au dévoûment et à la générosité de M. Digouin, principal propriétaire de Cordieux, et de quelques personnes qui se sont associées à la bonne œuvre, une église nouvelle a été élevée sur les ruines de l'ancienne dont on n'a conservé que l'abside pour en faire une sacristie. Le goût qui a présidé à sa construction et le soin avec lequel on a pourvu à tout ce que réclame le culte, ne laissent rien à désirer. Les vitraux peints, sortis des fabriques de Lyon, sont remarquables surtout, autant par la vivacité du coloris que par la correction du dessin. C'est le 18 novembre que la dédicace en a été faite par M. Guillemin, secrétaire de l'évêché et chanoine de Belley, délégué pour la-

monie. Il a, en même temps, installé le nouveau desservant, béni une cloche et le presbytère aussi construit à neuf. M. Martin, professeur d'éloquence au grand séminaire, dans une instruction simple et pathétique, a vivement intéressé son auditoire, en répondant aux trois questions suivantes qu'il s'étoit posées: *Qu'est-ce qu'une église? qu'est-ce qu'une paroisse? qu'est-ce qu'un pasteur?* Outre les fidèles de la paroisse, un nombreux clergé des environs étoit venu prendre part à la fête et ajouter par sa présence à l'éclat de la cérémonie. On y remarquoit aussi plusieurs grands propriétaires de la Dombe, qui comprennent la salutaire influence que doit exercer la religion sur un pays, à l'amélioration morale et agricole duquel ils travaillent avec un zèle digne de tout éloge. Cette cérémonie laissera dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté, un doux et agréable souvenir.

Diocèse de Bourges. — Les pertes de l'épiscopat se multiplient. L'Eglise de Bourges pleure, à son tour, son premier pasteur.

Le 24 décembre, sur les trois heures, et à la suite d'une saignée, le prélat éprouva une attaque d'apoplexie. Ce même jour, à huit heures du soir, il reçut l'extrême-onction. La paralysie s'étoit jointe à l'apoplexie, et dès-lors on désespéra de ses jours. Il succomba, en effet, à cette maladie aussi violente qu'imprévue.

Mgr Guillaume-Aubin de Villèle, né dans le diocèse de Toulouse le 12 février 1770, nommé à l'évêché de Verdun en 1817, sacré évêque de Soissons le 24 septembre 1820, avoit été promu à l'archevêché de Bourges en 1825. Ainsi il a occupé ce siége pendant seize années.

Vénéré de tous les fidèles, il étoit surtout aimé des pauvres qui trouvoient en lui un père.

Un de ses derniers actes a été une noble pensée de charité. Après avoir, par les ordres de Charles V, sollicité la généreuse intervention des évêques, en faveur des soldats de S. M. réfugiés en France, il avoit réalisé les offrandes de son diocèse, et envoyé six mille et quelques cents francs, produit de ces dons, au comité central de Paris.

On connoît sa belle conduite à l'égard du roi d'Espagne, à qui il rendoit les plus grands honneurs, et à la disposition duquel il avoit voulu mettre sa voiture et ses gens. Aussi le roi et le reine d'Espagne, ainsi que le prince des Asturies, ont-ils uni leur douleur à la douleur générale.

Mgr de Villèle étoit digne du nom qu'il portoit. C'est résumer d'un seul mot sa vie et ses vertus.

Diocèse de Châlons. — Mgr de Prilly a dû être pénétré de consolation, en apprenant une guérison vraiment extraordinaire, qui est attestée par la lettre d'un prêtre trop digne de confiance pour que nous hésitions à communiquer son récit à nos lecteurs. Ils ne peuvent qu'être touchés et édifiés de cette relation de la guérison obtenue, grâce à l'intercession de la sainte Vierge, par une pieuse fille de la paroisse de Vouillers.

« A mon arrivée à Vouillers, dit l'ecclésiastique dont nous transcrivons la lettre, elle étoit la seule que je trouvai fréquentant les sacremens; et, comme autrefois Tobie, les railleries du monde ne l'arrêtoient pas. Les obstacles de tout genre, les reproches, les injures et les mauvais traitemens ne faisoient qu'enflammer son courage et remplissoient son ame d'une sainte joie. Elle étoit heureuse, elle souffroit pour Dieu. Mais le Seigneur, qui vouloit l'épurer de plus en plus, lui préparoit de nouvelles souffrances et de nouveaux mérites. Une grave maladie, causée par un refroidissement,

l'avoit mise il y a dix-sept mois aux portes du tombeau. Sa santé étoit ruinée, son tempérament vicié. Un cancer s'étoit formé au sein avec des symptômes si alarmans, que les médecins jugèrent toute opération inutile. Des douleurs lancinantes, de violens élancemens, de fréquentes syncopes, des battemens de cœur réitérés n'annonçoient que trop la gravité et le danger du mal. Mais, au milieu de ses cruelles souffrances, elle cherchoit en Dieu seul sa consolation. Elle ne demandoit point un adoucissement à ses maux, mais la force et le courage de les supporter. « Si je n'avois rien à souffrir, me disoit-elle quelquefois, je ne serois pas heureuse. » La seule chose qu'elle désirât, c'étoit de pouvoir chaque jour se nourrir du pain de forts. Vers la fin de septembre, elle paroissoit s'affoiblir de plus en plus; ses crises étoient plus fréquentes et plus terribles, et tous les remèdes humains me paroissant inutiles, je n'attendois que de Dieu seul sa guérison. Elle ne vouloit pas la demander. La mort lui sembloit douce, dans l'espérance de pouvoir bientôt se réunir à l'objet de son amour. Je l'obligeai cependant à faire une neuvaine en union avec l'Association du saint et immaculé Cœur de Marie dont elle étoit membre. Le lundi 4 octobre, septième jour de cette neuvaine, elle eut, vers trois heures après midi, une nouvelle crise très-violente. Je me rendis auprès d'elle pour la consoler. Elle me demanda comme une dernière absolution, croyant qu'elle alloit mourir, et resta ensuite près de dix minutes sans connoissance et sans mouvement. Puis, tout à coup je la vis sourire. Je crus qu'elle étoit dans le délire : mais la joie calme qui brilloit sur son visage me détrompa bientôt. Il sembloit se passer en elle quelque chose d'extraordinaire. Elle levoit les yeux et les mains vers le ciel. Je lui demandai ce qu'elle éprouvoit, ce qu'elle voyoit : « C'est Marie, ma bonne mère, me dit-elle, qui est venue me consoler et me guérir. Oh! qu'elle est belle! que sa couronne est brillante!... » Et de douces larmes couloient de ses yeux. Puis, d'un ton calme : « Je suis guérie, ajouta-t-elle, je ne ressens plus de douleur; je vais aller travailler avec mes compagnes. » Ce qu'elle fit presque aussitôt, et elle travailla le reste du jour et toute la semaine avec l'assiduité d'une personne en parfaite santé. Depuis ce moment, elle n'a plus ressenti aucune douleur; son mal a disparu. Mais son amour pour Dieu, son ardeur pour la sainte communion, sa piété et sa reconnoissance envers Marie, n'ont fait que s'accroître depuis sa guérison. Ce qui m'édifie davantage, au milieu des grâces extraordinaires dont le Seigneur se plaît à la favoriser, c'est qu'elle est toujours plus humble, toujours plus défiante d'elle-même, plus vile à ses propres yeux...

» Il ne m'appartient point de décider, malgré la propension intime que j'ai à le croire, s'il y a ici miracle et apparition réelle de la sainte Vierge. Mais je dirai, comme l'aveugle-né : « Ce que je sais, c'est que cette pieuse fille étoit malade, et qu'elle est maintenant guérie, et que sa guérison s'est opérée subitement. »

Nous n'en doutons point : on bénira le Seigneur qui, pour affermir et augmenter notre foi, fait tous les jours des miracles. Celui-ci nous console et nous ravit, fait couler de nos yeux des larmes de reconnoissance. Mais un autre prodige, celui de l'incrédulité de la plupart des hommes, au milieu de tant de merveilles, fait horreur. Daigne le Seigneur les convertir par sa grâce !

IRLANDE. — Quoiqu'on ne pût dire que M. Harris, d'Alford, prédicateur distingué de l'Eglise dissidente, fût dominé par un fanatisme persécuteur, il lui arrivoit souvent, dans l'intimité, de représenter sous les couleurs les plus sombres, ce qu'il appeloit les *horreurs* du papisme, et de dénoncer les pratiques des catholiques comme autant d'ac-

de folie. Il y a quelque temps, remarqua qu'il penchoit vers la ie foi, et il vient, en effet, de nbrasser. La chapelle, dans laelle il prêchoit depuis longues nées en qualité de ministre dissint, est fermée aujourd'hui, et Harris assiste régulièrement au vice divin avec les catholiques ilford.

SUISSE. — La population cathoque d'Argovie continue de proter contre les mesures du gouvernement On avoit dit que l'assemée de la bourgeoisie de la commune atholique de Coblentz s'étoit prononcée en faveur de la suppression es chapitres de chanoines, et avoit solu d'engager d'autres communes demander avec elle cette suppreson au grand-conseil; mais cette sertion est tout-à-fait dénuée de ndement. Les citoyens de Colentz n'approuvent pas plus que s autres Suisses fidèles la violaon du pacte fédéral commise par s radicaux argoviens.

— Il est fortement question de la paration des cantons primitifs de évêché de Coire : ils désireroient, it-on, être réunis à Lucerne pour rmer un nouveau diocèse. Le and-conseil de Schwytz a pris l'initiative. Le clergé de ce canton, inté à se prononcer, a été assemblé 8 du courant à Lachen, et le là Schwytz : il partage les vœux 1 gouvernement.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La souveraineté du peuple est une esce de cendre chaude sur laquelle les ndateurs de l'établissement de juillet peuvent guère marcher sans se brûler peu les pieds. Aussi ne touchent-ils à tte question que pour l'embrouiller et moindrir.

Tantôt c'est M. Guizot qui circonscrit enferme le peuple souverain *dans le pays légal*. Tantôt c'est le *Journal des Débats* qui trouve le pays légal, tout rétréci qu'il est par M. Guizot, encore trop étendu et trop peuplé de souverains électoraux, et qui refuse expressément de les reconnoître pour tels. Ailleurs c'est un procureur-général qui n'accorde à ce même pays légal qu'un jour, qu'une heure, que le temps d'écrire ses bulletins électoraux, pour prendre, porter et quitter la pourpre, et s'en aller comme il est venu avec son bâton blanc, sans couronne et sans souveraineté.

Si l'on veut savoir laquelle de ces trois manières d'envisager le règne du peuple souverain nous paroît la meilleure, c'est celle de ce magistrat, qui dit au pays légal : Oui, je vous reconnois pour mon seigneur et maître; mais à condition que vous ne régnerez qu'une heure ou deux tous les cinq ans; et qu'après avoir fait le bonheur public dans ce court espace de temps, vous abdiquerez avant d'aller dîner.

Il y a des pays où l'usage veut que, le jour des *saints Innocens*, les petits garçons et les petites filles se régalent aussi de souveraineté, et soient les maîtres absolus chez leurs parens. Tout leur obéit tant que dure la journée, à commencer par les pères et mères. Mais le lendemain ceux-ci prennent leur revanche, et la discipline du maître d'école roule de son côté. C'est à peu près à un régime comme celui-là que les peuples souverains sont mis dans les pays légaux.

PARIS, 29 NOVEMBRE.

Louis-Philippe vient de signer les lettres closes aux membres des deux chambres pour l'ouverture de la session, fixée, comme nous l'avons dit, au 27 décembre.

— M. de Chasseloup-Laubat, nommé dernièrement ministre plénipotentiaire à Francfort, a été réélu député par le collége électoral de Dieppe (*extra muros*).

— Diverses questions se sont élevées depuis quelques jours dans les journaux,

à l'occasion de l'arrêt de condamnation rendu contre M. Ledru-Rollin. Il s'agissoit principalement des difficultés que peut présenter l'exécution d'une condamnation correctionnelle rendue contre un membre de la chambre des députés; de savoir si les dispositions de l'art. 421 du code d'instruction criminelle peuvent être invoquées contre M. Ledru-Rollin, nonobstant sa qualité de député : c'est-à-dire, si, avant de faire statuer sur son pourvoi, il devra se mettre en état ou obtenir sa liberté sous caution.

La *Gazette des Tribunaux* a publié hier un article appuyé de textes de lois et d'arrêts des tribunaux. Les conclusions de cet article sont que la vérification des pouvoirs est simplement déclarative et non constitutive du titre de député : par conséquent M. Ledru-Rollin est légalement et dès à présent investi de ce titre; il est évident alors que la recevabilité de son pourvoi n'exige de sa part ni mise en état ni obtention de la liberté provisoire.

« Il nous semble donc hors de doute, dit en terminant la feuille judiciaire et de jurisprudence, que le pourvoi du député condamné correctionnellement est recevable par cela seul qu'il est formé, et que le député ne peut, dans cette circonstance, être soumis aux prescriptions du droit commun.

» C'est à la chambre seule qu'il appartient, dans les termes fixés par l'art. 44 de la charte, de disposer de la liberté d'un de ses membres. »

—On lit dans le *Moniteur Parisien* :

« La section du contentieux du conseil d'Etat a donné son avis sur le conflit élevé entre le trésor et la liste civile, au sujet d'un réglement de compte qui date de plusieurs années.

» Elle a décidé en faveur de la liste civile.

» Si nous sommes bien informés, la décision a été prise à la majorité de 20 voix contre 5. »

Le *Droit* rappelle dans les termes suivans les principaux points de la contestation sur laquelle le conseil d'Etat a été appelé à donner son avis.

« Après la révolution de 1830, il existoit dans le portefeuille de la liste civile du roi Charles X 423 traites non encore échues, s'élevant ensemble à plus de 1,700,000 fr., et représentant le prix des coupes de bois de l'ordinaire de 1829. Alors le ministre des finances, considérant que les dettes de l'ancienne liste civile étoient à la charge de l'*Etat*, fit exécuter l'encaissement des traites au profit du trésor public.

» D'un autre côté, la liste civile du roi Louis-Philippe avoit payé diverses sommes qui auroient dû être soldées par l'Etat, et l'Etat avoit acquitté plusieurs dettes qui auroient dû être supportées par la liste civile. Il résulta de là un compte que le gouvernement proposa, par un article inséré dans le budget de 1838, d'apurer par une déclaration pure et simple de quitus réciproque. Mais cet article fut rejeté par la commission de la chambre des députés.

» Dans cette position, le ministre des finances prit un arrêté de réglement définitif du compte présenté par la liste civile, et il admit les réclamations, sauf celle relative au montant des 423 traites. A cet égard, il se fonda sur les principes du droit commun, qui veulent que les coupes de bois appartiennent à l'usufruitier du moment où elles sont réalisées, et il déclara la somme de 1,700.000 fr. acquise à l'Etat, comme représentant l'ancienne liste civile.

» C'est contre cet arrêté que l'intendant de la liste civile s'est pourvu devant le conseil d'Etat. »

— Le *Messager* publie un très-long rapport du général Bugeaud sur ses opérations depuis le 5 octobre. C'est le développement fort étendu des dépêches télégraphiques que nous avons successivement publiées.

— M. de Rothschild a payé samedi matin, au ministère des finances, le deuxième terme de l'emprunt de 150 millions, adjugé le 18 octobre.

La cour d'assises de la Seine a ter- vendredi un procès qui l'a occupée lant trois jours, et dans lequel figu- it huit individus accusés de vols breux. Chivot, le révélateur des mé- de la bande, a été condamné à six ées de réclusion. Leriche subira vingt ées de travaux forcés avec exposition ; euve Toulouse six années de la même e sans exposition; le bijoutier Conl- i et le limonadier Gervais sont com- nés chacun à six années d'emprison- ient. Adèle Worms, Abraham Weil et Dyon sont acquittés.

es débats n'ont offert rien de remar- ble; seulement un des témoins en- dus, la fille Soissons, ayant paru dis- uuler certains faits à la charge de l'ac- sé Coulmon, son arrestation a été ro- ise et ordonnée à l'audience même.

— C'est dans sa séance du jeudi 25 dé- nbre que l'Académie française doit mmer à la place vacante dans son sein r la mort de M. le comte de Cessac; on cite encore parmi les candidats qui y irent que MM. de Tocqueville, Aimé artin et Vatout.

— L'administration des télégraphes iittera le 15 du mois prochain l'hôtel la rue de l'Université, pour aller s'ins- ler au ministère de l'intérieur. On vient s'assurer, par des essais répétés, que tour des signaux pouvoit faire un bon rvice.

— Les eaux de la Seine sont à 4 mètres centimètres. A cette hauteur, la circu- lion n'est plus possible pour les piétons r quelques parties de la route de Paris Charenton, par le bord de l'eau, et de ris à Ivry. Les eaux sont encore loin, ulefois, d'envahir la plaine de Grenelle.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Barbet, maire de Rouen, est, dit-on, arvenu à déterminer MM. Bouvet, Prat, leury et Hauguet à conserver leurs fonc- ons d'adjoints.

— M. Bianchi, arrêté à l'occasion des oubles de Lille au sujet du recensement, puis condamné à un an d'emprisonne- ment par le tribunal correctionnel de Lille, ensuite acquitté par la cour de Douai et renvoyé devant les premiers juges pour simple contravention, a comparu le 24 devant le tribunal, qui l'a condamné à cinq jours d'emprisonnement et à 15 fr. d'amende, maximum des deux peines, et au paiement d'une partie des frais auxquels cette affaire a donné lieu.

— Le *Précurseur de l'Ouest* dit qu'après la condamnation de M. Ledru-Rollin, M. Odilon Barrot a dit assez haut pour être entendu de ceux qui étoient dans l'enceinte : « On vient de consacrer un »précédent qui peut mener plus loin »qu'on ne pense. Je prends l'engagement »de porter la question à la tribune. »

—On lit dans l'*Impartial* de Besançon : « Pendant la nuit du 19 au 20 novembre, un incendie a éclaté à Consolation, dans la scierie de M. Leblanc. Au premier si- gnal, MM. les ecclésiastiques du petit sé- minaire sont accourus avec leurs élèves. Le feu, dont la violence n'a pas permis de sauver l'usine, étoit près d'étendre ses ravages à la maison contiguë; mais, grâce à l'activité et aux efforts des élèves, grâce au zèle et au dévouement de leurs dignes supérieurs, cette maison a été préservée des atteintes du sinistre. MM. les ecclé- siastiques du petit séminaire avoient pris les mesures, conseillées par la prudence, pour garantir de tout danger les jeunes gens confiés à leur direction. Ils ont ainsi concilié les inspirations de leur zèle avec les exigences de leur responsabilité. »

— La maison A. Balguerie et compa- gnie, de Bordeaux, vient de suspendre ses paiemens; son passif s'élève, dit-on, à plusieurs millions. On craint que ce sinistre n'atteigne le commerce du Havre, où MM. Balguerie ont établi un comptoir.

— Dans la soirée du 23, une voiture de roulage, pesant 4,000 kil., passoit sur le pont suspendu de Saint-Jean-de- Blagnac. Tout à coup le tablier venant à se briser, cinq hommes, la charrette et son attelage ont été engloutis dans les eaux de la Dordogne. Des secours, arri-

v's à temps, ont pu sauver quatre des individus ; mais le péagier a péri dans les flots. Quatre chevaux ont été noyés.

— Condamné à la peine capitale pour avoir assassiné son sergent major, en tirant sur lui un coup de fusil à bout portant, Lemoine, sergent au 20e léger, a été fusillé le 21 à Marseille. Le jour de l'exécution, un prêtre de la ville a dit dans le cachot du condamné une messe basse à laquelle Lemoine a communié avec de grands sentimens de foi. Durant le trajet de la prison au lieu du supplice, il a écouté avec recueillement les exhortations de son confesseur. Arrivé à la plaine du Pharo, après avoir entendu la lecture de son jugement, il s'est agenouillé pour recevoir la bénédiction du prêtre qui pleuroit en remplissant les devoirs de son ministère ; puis il s'est relevé avec fermeté pour commander lui-même le feu.

— Le *Patriote des Alpes* annonce que la chambre du conseil du tribunal de Valence a décidé qu'il n'y avoit pas lieu à suivre contre la brochure que M. de l'Horme a publiée à propos du recensement, et que le parquet avoit fait saisir.

— Suivant l'*Ami de la Charte*, de Clermont-Ferrand, l'arrestation de M. de Kersausie à Paris, pour rupture de ban, pourroit retarder la marche et l'instruction relative aux troubles de Clermont, dans lesquels on lui attribue un rôle assez grave. Il a déjà subi, à ce sujet, plusieurs interrogatoires.

— Les sieurs Alsac et Aigueperse ont comparu devant le tribunal de Mauriac (Cantal), comme prévenus du triple délit d'association illégale, de port d'armes prohibées et d'injures contre M. le maire de Mauriac, dans l'exercice de ses fonctions, à l'occasion du recensement. Le tribunal les a condamnés, savoir : Aigueperse, à cinq mois d'emprisonnement ; Alsac, à trois mois.

— Le tribunal correctionnel de Pau a commencé, le 24, l'affaire de MM. Gasc, Arzac et Roaldès, membres de l'administration provisoire de Toulouse pendant les troubles de cette ville.

Après l'appel des témoins, lecture a été faite de l'arrêt de la cour de cassation qui renvoie cette affaire devant ce tribunal ; de l'ordonnance qui dissout la municipalité de Toulouse ; de l'arrêté pris par le commissaire du gouvernement en exécution de l'ordonnance ; et, enfin, de la protestation de MM. Gasc, Arzac et Roaldès.

Ensuite, M. le président a ordonné aux témoins de se retirer, à l'exception de M. le baron Lejeune ; et, statuant sur ce que, après avoir eu connoissance de l'arrêté du préfet qui nommoit la nouvelle administration, MM. Arzac, Gasc et Roaldès s'étoient encore trouvés ceints de l'écharpe municipale, à l'arrivée des nouvelles autorités, ce qui constitue le délit prévu par l'art. 197 du code pénal, et qu'ils se sont encore, en outre, rendus coupables d'une protestation signée par eux, comme maire et adjoints, quand leurs fonctions étoient terminées, le tribunal s'est déclaré compétent, et a procédé à l'audition des témoins appelés à cet effet.

Les prévenus se sont présentés à l'audience dans une attitude de fermeté et de dignité. MM. Arzac et Roaldès, avec une grande précision, ont motivé le fait de leur protestation, la basant sur une illégalité qu'ils avoient découverte dans l'acte de leur destitution, bien qu'ils fussent résolus à cesser leurs fonctions. M. Gasc a reconnu qu'il étoit l'auteur de la protestation.

M. le procureur du roi Bambalère a soutenu la prévention.

Me Joly a commencé sa plaidoirie qu'il a terminée le lendemain. M. Gasc a pris ensuite la parole pour expliquer quelques faits et quelques circonstances. Il a terminé en faisant appel aux sentimens de confraternité qui unissent la ville de Toulouse et la capitale du Béarn.

Le procureur du roi, M. Bambalère, a répliqué. Après quoi, le tribunal a remis au samedi 27 le prononcé du jugement.

Le *Messager* annonce ce soir que MM. Arzac, Gasc et Roaldès ont été con-

nés à une amende de 100 fr. chacun ıx dépens. Ils ont sur-le champ interappel.

EXTERIEUR.

: régent Espartero est rentré le 23 à rid, où on avoit fait de grands préparas pour le recevoir.

L'épouse de l'infant don François aule étoit toujours restée à Bordeaux pouvoir se faire autoriser à rejoinon mari. Il a été facilement reconnu le n'étoit pas suspecte d'attachement cause de sa sœur Marie-Christine. i la défense de pénétrer en Espagne t-elle d'être levée pour elle.

On dit que les révélations d'une des onnes arrêtées à Bilbao, dans les ders troubles, compromettent beaucoup bitans notables qui se croyoient hors langer. Partout les dames suspectes nt leur tribut d'emprisonnement me les hommes.

L'instruction du complot belge se rsuit avec activité : trois juges d'intion s'occupent de cette affaire, et aillent tous les jours jusqu'à une re fort avancée de la nuit. On pense cette affaire pourra être portée dela chambre du conseil pour la fin : mois ou le commencement du mois écembre. Plus de cent témoins ont ntendus ces jours derniers. Le sele plus rigoureux est maintenu pour les inculpés.

Les journaux de Bruxelles parloient re la semaine dernière de tentatives pour incendier les magasins à four-.

On mande de Mons, le 25 novem-

« Hier, il ne restoit plus à retrouver deux des cadavres des vingt-huit cureux ouvriers qui ont péri. par du coup de feu qui a éclaté il y a dix à la fosse Saint-Félix. »

La *Gazette de Londres* publie les breuses promotions qui viennent e faites dans la marine et dans l'aranglaise, à l'occasion de la naissance rince de Galles.

On lit à ce sujet dans le *Journal de la Flotte* :

« Une grande promotion vient d'être faite dans la marine anglaise, à l'occasion de la naissance du duc de Cornouailles. 21 vice-amiraux ont été nommés amiraux, 22 contre-amiraux ont été nommés vice-amiraux, 40 capitaines ont été nommés contre-amiraux, 50 *commanders* ont été nommés capitaines, 80 lieutenans ont été faits *commanders*, et 80 *mates* ont été faits lieutenans. »

— Le nom de lord Strangford vient se mêler d'une manière assez fâcheuse à l'affaire des bons de l'échiquier. Suivant le *Morning-Herald*, il paroît certain que MM. Coutts et compagnie, banquiers, ont commencé une instance contre sa seigneurie, à l'occasion des avances qu'elle les auroit engagés à faire à beaucoup de monde, sur cette sorte de valeurs.

— On lit dans le *Morning-Post* du 26 novembre :

« Il paroît que les bons de l'échiquier falsifiés ne sont pas les seuls méfaits de cette nature. A Dresde, on a arrêté des individus prévenus d'avoir émis des billets contrefaits, et un commissaire a été envoyé à Paris pour examiner les billets que l'on a voulu faire circuler dans cette ville. Pendant que cela se passoit à Paris, le ministre des finances de Portugal faisoit aux cortès une communication spéciale, demandant des mesures extraordinaires pour réprimer les falsifications immenses du timbre des billets de banque et de la monnoie ; sans cela, a-t-il dit, il ne seroit pas possible de percevoir les revenus de l'Etat. »

— Les dames de Dublin ont formé une association ayant pour but d'encourager l'industrie irlandaise, et de souscrire au profit de la révocation de l'union.

— Une lettre de Hanovre confirme le bruit qui a couru d'une protestation des ducs de Sussex et de Cambridge au sujet de la succession de la couronne de Hanovre ; cette protestation seroit même

déjà sous les yeux de la confédération, à Francfort.

— Une lettre de Genève contient les détails suivans sur les troubles qui ont eu lieu la semaine dernière dans cette ville :

« Nous avons eu notre révolution ; peu s'en est fallu qu'elle ne coûtât du sang. Dimanche, à neuf heures du soir, les troubles ont commencé à l'occasion de la garde placée à l'Hôtel-de-Ville pour protéger le conseil qui devoit se réunir lundi matin.

« Les perturbateurs demandoient :

« 1° Réduction du nombre des membres des deux conseils ;

« 2° Partage de l'initiative entre les deux conseils ;

« 3° Reconnoissance du droit de pétition ;

« 4° Abrogation de l'art. 11 de la constitution qui porte que les changemens à la charte constitutionnelle ne peuvent être faits qu'à la pluralité des deux tiers des suffrages dans les deux conseils.

« Le conseil a tout accordé. Toutefois, les agitateurs les plus dangereux ont été arrêtés. Il a fallu barricader l'Hôtel-de-Ville, dont le poste a été deux fois attaqué, mais sans succès. Les autres postes n'ont pas été inquiétés. La tranquillité est partout rétablie ; cependant elle pourroit bien ne pas durer long-temps. »

— On prétend que l'administration militaire en Autriche va subir des réductions considérables.

— Le comte Ferdinand de Galen, qui avoit refusé d'exécuter l'ordre du cabinet prussien concernant l'archevêque de Cologne, et d'appuyer les accusations qui y étoient contenues, est de nouveau destiné, par le roi de Prusse, à un poste diplomatique. On croit qu'il sera envoyé à Stockholm.

— A Saint-Pétersbourg, dans la nuit du 12 au 13, la Newa a commencé à charrier des glaces assez fortes pour nécessiter l'enlèvement des ponts. Les canaux ont été gelés.

— Un nègre a été dernièrement nommé grand-juge (*chief-justice*) à Antigue, une des îles anglaises des Indes-Occidentales, et ce choix a été généralement approuvé par la population insulaire.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 15 c.
Emprunt 1841. 81 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3402 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
Emprunt belge. 101 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 106 fr. 50 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 637 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
t les Mardi, Jeudi
nedi.

peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3523.

JEUDI 2 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

ice sur Mgr Cottret, évêque de Beauvais.

Mandement publié par MM. .tre et Gignoux, vicaires-gé- ıx capitulaires, résume toute e de Mgr Cottret. Nous avons p. 313) que le prélat étoit né à nteuil, diocèse de Versailles.

ssu d'une famille honorable qui re- it dans son intérieur la foi et les rs des anciens patriarches, celui que igneur destinoit à occuper un jour le épiscopal de Beauvais, avoit été élevé soin dans l'amour et la pratique des chétiennes. Son goût pour la piété, nplicité de ses mœurs et la vivacité ce de son esprit, annonçoient sa vo- n future et déterminèrent ses pieux is à l'envoyer au Collége de Navarre : ogrès rapides le firent briller parmi ondisciples et lui méritèrent, quoi- peine adolescent, l'honneur de rem- r ses maîtres, et de diriger dans leurs ıı ses compagnons d'étude. Mais ses s ne l'éblouirent pas au point de lui erdre de vue le terme vers lequel il iit. Tout son désir étoit de se con- au Seigneur et de servir l'Eglise a glorieuse livrée du sacerdoce.

pendant, les temps étoient devenus iis. les jours des grandes tribula- et des grandes épreuves étoient pro- un cri de guerre contre la religion ministres s'étoit fait entendre, et t il y aura danger de la vie à parol- tholique. L'imminence du danger ule point son courage; il n'en e que plus d'empressement à s'en- dans la milice sainte, et il obtient ère commun des fidèles la faveur ordonné prêtre avant l'âge requis s saints canons. Ministre d'un Dieu ie, les sacrifices ne lui coûteront plus : il ira sur une terre étrangère cher- cher la liberté de conscience que lui re- fuse sa patrie abusée; il quitte parens, amis, protecteurs, et prend courageuse- ment le chemin de l'exil, à travers le diocèse qu'il devoit gouverner un demi- siècle plus tard.

« Ces jours de deuil ne seront point pour lui des jours perdus et stériles en bonnes œuvres : il saura les employer à d'honorables travaux et à des études pro- fitables à la cause sacrée de la reli- gion. L'hospitalière Germanie l'accueil- lera comme un de ses enfans et lui pro- curera des amis dévoués, des protecteurs illustres et une existence heureuse autant que peut l'être celle d'un exilé (1) : mais les souvenirs de la France le suivront par- tout; l'annonce des maux qu'elle endure ira briser son ame, et, semblable aux Hé- breux sur les rives de l'Euphrate, il ou- bliera les consolations qui lui sont of- fertes, pour ne soupirer qu'après le mo- ment où il lui sera donné de revoir sa pa- trie, afin de travailler à rassembler les pierres du sanctuaire, et à relever les au- tels renversés. Dès qu'il entrevoit la possi- bilité de tenter cette sainte entreprise, il quitte la terre étrangère et vient coura- geusement se mettre à l'œuvre. Ce qu'il ne peut encore comme prêtre, il l'entre- prend comme écrivain; et, autant il ap- porte de conviction dans la défense des vérités catholiques, autant il déploie de force et d'énergie dans les combats qu'il livre aux funestes doctrines qui ont causé nos malheurs.

(1) « Parmi les plus grands seigneurs, nous écrit un ami de Mgr Cottret, ce fut à qui se le disputeroit pour l'attacher à l'éducation de la jeune noblesse. Le prince de Waldeck lui confia ses enfans, et cette grande maison le mit en position de fréquenter la plus haute compagnie. »

(*Note du Rédacteur.*)

» Mais le moment est arrivé où le prêtre catholique peut se montrer à découvert et remplir publiquement la divine mission dont il est chargé : moment de joie et d'inexprimable bonheur pour une âme sacerdotale, qui préfère à tous les avantages temporels la dernière place dans la maison du Seigneur son Dieu! Aussi le vénérable pasteur, dont nous pleurons la perte, le saisit-il avec un admirable empressement. Les émolumens attachés à sa profession littéraire ne sont rien à ses yeux; il en fait un généreux sacrifice, s'éloigne de la capitale et va s'établir parmi les habitans des campagnes pour les rappeler à la religion de leurs pères et les ramener au service de Dieu (1). Que ne pouvons-nous, N. T. C. F., entrer dans le détail de tout ce que son zèle actif et industrieux sut lui inspirer pour remettre la religion en honneur parmi des populations que ne la connoissoient plus? Interrogez les paroisses de Sannois et de Boissy-Saint-Léger, et vous apprendrez le généreux désintéressement dont leur digne pasteur fit preuve lorsqu'il répara leurs églises, décora leurs autels, instruisit et forma de jeunes clercs pour augmenter la majesté du culte et donner à la célébration des saints offices toute la décence et toute la dignité qu

(1) L'ami du prélat, dont nous avons cité les paroles, nous donne des détails précis sur cette partie de la vie de Mgr Cottret :

« Pendant son séjour en Allemagne, il avoit appris la langue allemande.

» Ce fut cette dernière connoissance qui lui servit à entrer dans la rédaction de la *Gazette de France*, lorsque les portes de la patrie se furent rouvertes pour lui. A l'époque de la paix d'Amiens, la propriété de ce journal changea de mains; et le nouvel acquéreur, ayant su apprécier le travail de M. l'abbé Cottret pendant les dix huit mois qu'ils en avoient eu la rédaction ensemble, augmenta tout à coup ses émolumens de près des deux tiers : ce qui lui procura une grande aisance.

» Mais cette situation ne tenta pas longtemps M. l'abbé Cottret.

» Le concordat étant survenu, rien ne put le retenir dans sa carrière d'homme de lettres. Malgré tout son attachement et toute sa reconnoissance pour le nouveau propriétaire de la *Gazette*, voici en quels termes il lui annonça sa démission : « Je suis prêtre avant tout ; c'est un état » que j'ai embrassé par choix, et dont j'ai » dû accepter les devoirs. Je sais ce que je » perds, et je ne m'attends pas à retrouver » un sort pareil sous le rapport de l'aisance : mais, fût-il question pour moi » d'une existence dix fois, cent fois plus » brillante que celle que vous m'avez faite, » mes liens et mon devoir ne sont pas là, » et il est d'obligation pour moi de préférer les quelques cents francs qui m'attendent comme desservant je ne sais où. » Je dois aller me mettre à la disposition » de mon évêque de Versailles. »

» Et il y alla sur-le-champ, les larmes aux yeux, bien moins pénétré encore de la perte d'argent qu'il faisoit, que de la perte des amis dont il se séparoit.

» Du reste, ses émolumens lui furent conservés sur la *Gazette*, tant qu'il fut desservant à Sannois, dans la vallée de Montmorency, et ensuite curé de première classe à Boissy-Saint-Léger. Il avoit une si merveilleuse facilité pour le travail, et une si parfaite connoissance de l'état politique de l'Allemagne, que quelques heures par semaine lui suffisoient pour fournir à la *Gazette de France* une quantité de matières des plus variées et des plus précieuses. Il continua de se trouver ainsi dans la position qu'il croyoit avoir perdue en quittant la plume de journaliste, et qu'il avoit sacrifiée aux fonctions de son état sans la moindre délibération.

» Depuis 1801 jusqu'en 1807, M. l'abbé Cottret, quoique placé dans le ministère ecclésiastique, d'abord comme desservant de Sannois, et ensuite curé de Boissy-Saint-Léger, ne cessa de concourir à la rédaction de la *Gazette*, dont M. Bellemare étoit principal propriétaire et rédacteur en chef. A cette époque de 1807, quand Bonaparte fit passer les journaux sous sa propre direction, ce fut le poète Esmenard qui fut choisi pour censeur sous le nom de *rédacteur responsable*. M. Cottret se trouva alors comme dé-logé de la rédaction par le nouveau

ımande le Dieu que nous servons. ıs apprendrez tout ce que son zèle stolique lui fit supporter de travaux e fatigues, pour ranimer la foi pres-éteinte dans la contrée qu'il évangéli-. et les consolans succès qui le dédommagèrent de ses peines. Vous apprendrez es consolations des malades qu'il visi-chaque jour, et les bénédictions des vres dont il prévenoit les besoins, et lésolation de tous, lorsqu'ils le virent ıigner d'eux, pour aller ailleurs exer-l'activité de son zèle.

Sa vie toute sacerdotale, la profon-ır de ses connoissances et son infatiga-dévoûment aux intérêts sacrés de la igion, le font bientôt remarquer parmi membres du clergé de la capitale; ıntôt il est appelé à l'honneur de siéger ı métropole parmi les vétérans du sa-doce: il l'accepte, parce qu'il voit dans nouvelle position plus de facilité pour livrer aux études sérieuses et plus de ıyens de servir utilement l'Eglise. Les sirs qui lui restent après l'assistance ı saints offices et la prédication de la role de Dieu, il les consacre à défendre religion dans de savans écrits, à diriger dans les voies du salut les vierges consacrées à Dieu, et à donner, dans les maisons d'instruction publique, une impulsion salutaire et une direction religieuse aux études de la jeunesse. Dirons-nous les sacrifices qu'il fit en faveur de l'établissement ecclésiastique qui fut confié à sa sollicitude, l'ardente émulation qu'il sut exciter parmi ses jeunes élèves, les remarquables progrès qu'il leur fit faire, les sujets éminens en science et en piété qu'il fournit à l'Eglise et à l'Etat, et l'inaltérable reconnoissance que lui en ont conservée ceux qui ont été formés par ses soins? Le tendre et filial attachement que les élèves du petit séminaire de Saint-Nicolas témoignèrent à notre prélat jusqu'à son dernier soupir, les larmes que vous leur avez vu répandre auprès de sa tombe vous diront beaucoup plus éloquemment que nos paroles combien leur digne supérieur savoit s'attacher le cœur de ses disciples.

» Associé à l'élite du clergé du second ordre, en rapport d'intimité avec les personnages les plus distingués de son époque, le vertueux prêtre, qui devoit un jour occuper le siége de saint Lucien, pouvoit difficilement échapper aux titres et aux dignités ecclésiastiques. Le haut enseignement de la théologie lui est confié, des prélats lui défèrent l'honneur d'être membre de leur conseil, et un illustre cardinal, appelé pour prendre part à l'élection d'un nouveau pontife, l'emmène dans la capitale du monde chrétien pour s'éclairer de ses lumières.

» L'activité, la prudente circonspection et la sagesse avec lesquelles le judicieux conclaviste répondit à la confiance de son noble protecteur, le firent élever à la dignité épiscopale : en reconnoissance des services qu'il avoit rendus en cette mémorable circonstance, Léon XII et Louis XVIII le nommèrent de concert à l'évêché de Caryste (1). Cette insigne faveur fut pour

ıu. M. Esmenard, s'étant fait disgra-r à cause d'une plaisanterie sur la ssie, que Bonaparte ménageoit alors, envoyé en Italie sous forme d'exil, ıs amplement dédommagé d'une autre ıière du petit sacrifice que le gouver-nent avoit fait à la politique dans sa sonne.

» Il eut pour successeur, toujours nme rédacteur en chef, le fils de Mon-, que l'archi-chancelier Cambacérès fit ler des 15,000 fr. retirés à M. Esme-rd. Le gouvernement du nouveau *ré-teur responsable* fut moins tranchant et ıs modéré que l'autre; et la collabora-n de M. Cottret ne fut plus écartée avec même despotisme. Il en profita pour réintégrer comme auparavant dans la tie de travail qu'il fournissoit à la *zette*. Les choses restèrent sur ce pied ıqu'à la restauration, où d'autres occu-tions littéraires et politiques continuè-ıt d'exercer sa plume aussi sage qu'é-rgique et féconde. » (*Note du Rédact.*)

(1) MM. Cottret et Du Pont furent, en même temps, recommandés pour un titre épiscopal par Louis XVIII au nouveau pape Léon XII, qui leur accorda cette

Mgr Cottret un nouveau motif de se vouer, avec un redoublement de zèle, à la défense des intérêts sacrés de la religion ; et la liberté que lui laissoit le titre purement honorifique du siége auquel il avoit été nommé, mit au grand jour tout ce qu'il y avoit de bon, d'obligeant et d'apostolique dans le cœur du nouveau prélat. Un diocèse étoit-il en souffrance par le surcroît d'occupations, par la mauvaise santé ou par le décès de son pontife, il étoit sûr de trouver dans Mgr de Caryste un évêque toujours disposé à lui venir en aide : ainsi les diocèses de Sens, de Paris, de Versailles, d'Evreux, de Rouen et de Beauvais ont-ils été successivement les objets et les témoins de son apostolique dévoûment.

» Mais c'étoit peu pour le zèle qui le consumoit : tant qu'il n'aura point une Eglise à gouverner, il craindra d'avoir enfoui et laissé stérile le talent que le Seigneur lui a confié. Cette crainte lui rend amères les douceurs qu'il goûte au sein de la solitude : profondément pénétré des grandes pensées de la foi, il compte pour rien les longs services qu'il a rendus à l'Eglise, il oublie les longues années passées dans la pratique des vertus sacerdotales et l'exercice d'un ministère laborieux, et, consultant moins ses forces que son zèle, il accepte la mission qui l'envoie parmi nous, et s'élance dans cette nouvelle carrière avec toute l'ardeur d'un jeune et vigoureux athlète. Vous avez été témoins, N. T.-C. F., du saint empressement avec lequel notre vénéré pontife se livroit à l'accomplissement de ses devoirs de premier pasteur, et vous pourriez dire que, tout entier à son diocèse, il étoit toujours prêt à se porter partout où sa présence pouvoit être utile. Ses méditations, ses veilles avoient uniquement son diocèse pour objet : le jour et la nuit il en étudioit les besoins, et sa sollicitude s'occupoit des moyens de les satisfaire. Dans les cantons qu'il a parcourus chaque année, y a-t-il une seule paroisse, un simple hameau qu'il n'ait visité et évangélisé? un malade disposé à recevoir l'onction du chrême sacré qui ne l'ait vu auprès de son lit de douleur? un établissement qu'il ne se soit empressé de visiter pour y parler de Dieu et y faire descendre la bénédiction céleste, ranimer la foi parmi les populations confiées à ses soins, faire célébrer les saints offices avec décence et dignité, former des prêtres pieux et instruits, les encourager et les soutenir dans leurs travaux et les pénibles fonctions de leur ministère? Telles étoient, N. T.-C. F., les pensées dominantes du pieux et vénérable prélat que la mort vient de nous ravir. »

Le Mandement dit ailleurs :

« Nous étions loin de prévoir, N. T.-C. F., que des jours de tristesse et de deuil suivroient de si près les belles et touchantes solennités que nous célébrions naguère avec tant d'allégresse. Nous étions loin de penser que c'étoit pour la dernière fois que nous entendions la voix de notre pontife vénéré, lorsque, du haut de la chaire évangélique, il nous entretenoit de la gloire et du bonheur des saints. Oh ! qu'il est bien vrai que nous ne connoissons point le nombre de nos jours ! Oh ! qu'il est bien vrai que nous devons toujours veiller, parce que nous ignorons quand doit pour nous sonner la dernière heure ! C'est un secret qui n'est connu que de Celui qui a compté le nombre de nos mois et fixé le terme que personne ne peut dépasser. Mgr Pierre-Marie Cottret avoit, il est vrai, parcouru une partie de sa soixante-quatorzième année : mais jusque-là il n'avoit point connu la maladie ni les infirmités ; sa santé nous paroissoit robuste et comme pleine d'avenir ; il jouoit, pour ainsi dire, avec la fatigue, et son zèle ne connoissoit point le repos ; nous nous attendions à le posséder encore de longues années, et voici que cette santé si forte se dessèche tout à coup comme l'herbe des champs sous le soleil brûlant du midi, et les jours de notre

dignité. Mgr Cottret eut le titre d'évêque de Caryste, et Mgr Du Pont celui d'évêque de Samosate, qu'avoit porté Mgr de Quelen.

ntife ont rapidement décliné comme mbre devant l'aurore. Il a suffi d'une aladie de quelques jours (1) pour le écipiter dans la tombe, et emporter ec lui les projets qu'il méditoit pour le en de son diocèse.

» Mais si la mort a été prompte et s'est tée sur lui comme un voleur sur sa oie, elle n'a point été imprévue pour tre pieux évêque. Il sentit bientôt le nger de sa position ; il étoit à peine altu sur son lit de douleur, qu'il nous soit : « Ma maladie est grave ; je sens que la vie m'échappe; je veux prendre outes les précautions que la religion et a prudence commandent en pareil cas : » *go verò jam delibor et tempus resolutionis eæ instat.* Les sentimens de foi qui l'avoient animé toute sa vie prirent alors ne nouvelle force, et notre pontife déillant vit avec calme et avec une résiation toute chrétienne arriver le moent où il devoit quitter la terre. Sa conience lui rendoit le consolant témoinage qu'il avoit courageusement fourni carrière : il avoit conservé intact le écieux dépôt de la foi pour laquelle il voit combattu toute sa vie, et il pouvoit spérer la couronne de justice que le juste ge a préparée à ceux qui ont persévéré squ'à la fin ; car il ne s'étoit point arté dans sa vieillesse du sentier où il oit entré dès ses plus tendres années. »

Le Mandement reprend ensuite :

» S'il emporta un regret en quittant la re, ce fut de ne pouvoir continuer le en qu'il avoit commencé ; mais il s'en nsoloit par l'espérance que le juste Juge i tiendra compte de la droiture et de la reté de ses intentions. « Je n'ai voulu que le bien, nous disoit-il, en nous remerciant de lui avoir administré les erniers sacremens, et je crois en avoir péré quelque peu, durant le temps que ai été à votre tête : j'ai été bien seondé ; j'avois un bon et excellent » clergé... Soyez toujours unis, messieurs, » et souvenez-vous quelquefois de moi... » Après ces touchans adieux, Mgr Pierre-Marie Cottret nous donna une dernière bénédiction, comme autrefois le patriarche Jacob à sa nombreuse postérité ; puis il attendit avec calme que les derniers liens qui l'attachoient encore à la terre fussent rompus, pour aller rejoindre les saints pontifes qui l'ont précédé dans la carrière.

» Nous en avons la confiance, N. T.-C. F., sa mort a été précieuse devant Dieu ; et s'il lui restoit quelques dettes à acquitter envers la justice divine, nos prières et nos saints sacrifices suppléeront à ce qui lui manque et obtiendront qu'il soit promptement admis dans le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix. »

(1) Voyez ci-dessus, p. 342, dans le andement du chapitre de Beauvais, uelques détails sur cette maladie.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Une ordonnance de S. E. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat de S. S., datée du 31 octobre, prescrit une réorganisation de l'ordre de l'Eperon d'or, qui ne sera conféré désormais qu'en récompense de services rendus à la religion catholique.

— Un des plus chers désirs de S. E. le cardinal Lambruschini, étoit de voir embellie, dans l'église de saint-Charles à Catinari, une chapelle où l'on vénère depuis un grand nombre d'années une pieuse image de la sainte Vierge sous le titre de la *Divine Providence.* Le vœu de l'illustre cardinal vient d'être pleinement satisfait. Dimanche 7 novembre, S. E. a solennellement consacré l'autel de cette chapelle nouvellement restaurée : elle a voulu, après la cérémonie, y offrir le divin sacrifice, et l'a fait, selon sa coutume, avec la plus édifiante piété.

Dans l'après-midi du même jour, une octave solennelle a commencé. Les religieux ont donné matin et soir les exercices spirituels à une foule de peuple. La bénédiction du

saint Sacrement a été successivement donnée pendant toute l'octave par les cardinaux Belli, Polidori, Bianchi, del Drago, Fransoni, et le dernier jour par S. E. le cardinal Lambruschini.

Vers la voûte de la chapelle, au milieu de l'or et des arabesques, est placé l'écusson de ce cardinal, en témoignage de la grande part qui revient à S. E. dans cette restauration.

—Le 18 novembre, on a solennisé avec appareil la fête de la dédicace du temple auguste du Vatican, qui a eu lieu au IV[e] siècle, et qui a été renouvelée sous le pontificat d'Urbain VIII, après que la basilique, vénérable par son antiquité, eut pris une forme plus majestueuse. Le cardinal Giustiniani, évêque d'Albano, et archiprêtre de cette église patriarcale, a célébré pontificalement la messe, en présence de S. S. Mgr Asquini, archevêque de Tarse et chanoine de la basilique, a officié à vêpres.

PARIS. — Nous recevons de M. le comte de Marcellus une lettre que nous nous empressons de publier. C'est un nouvel hommage rendu à la mémoire de M. Picot, et nous l'accueillons avec reconnoissance :

« Les regrets qu'inspire à tout homme de bien la mort inattendue de M. Picot, sont un tribut que, plus que personne, je dois payer à sa mémoire. J'ose dire que j'avois en lui un ami. Dans le long cours de ma carrière politique, j'avois souvent recours à ses bons offices, à ses conseils, à ses lumières : jamais ils ne m'ont manqué; jamais je ne les ai trouvés en défaut. J'admirois ses douces et humbles vertus. Sa foi m'édifioit; son suffrage m'encourageoit; sa pieuse érudition m'éclairoit : je fus toujours un de ses plus assidus lecteurs. La religion, à laquelle il consacroit ses études et sa vie, a plus d'une fois, par l'organe du chef visible de l'Eglise, applaudi à ses travaux. Ce pieux et infatigable écrivain est mort comme il a vécu : toujours les armes à la main pour la défense de la vérité.

» J'emprunte les expressions mêmes de Cicéron pour le peindre : *Multa de eo vire præclara cognovi... Erat in illo comitate condita gravitas* (1); et la langue de Cicéron pour offrir ce quatrain à sa tombe :

Hic, calamo in terris, vitàque et pectore puro
Divinam super legemque fidemque probabat.
Nunc Deus, in cœlo, ostentans quæ credidit, im-[plet
Pectus amans, simul et vitam calamumque coro-[nat.

LE COMTE DE MARCELLUS.

» 24 novembre 1841. »

— M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder une nouvelle somme de trois mille francs pour la mission de M. Eugène Boré, et un envoi de livres pour les écoles catholiques et françaises que le jeune savant a établies en Chaldée et à Djoulfa près Ispahan.

— Nous avons dit combien il seroit coupable de livrer aux protestans l'église de l'Assomption, consacrée au culte catholique. Nous ferons, au sujet de l'ancienne chapelle de Panthemont, une autre observation. La partie du faubourg Saint-Germain où elle est située manque complétement d'église, puisque le local affecté à Sainte-Valère, et trop restreint d'ailleurs, n'est que provisoire. Comment abandonneroit-on aux protestans, si peu nombreux dans ce quartier, un ancien édifice catholique que des milliers de fidèles réclament comme indispensable? On parle de l'égalité des cultes : nous nous emparons de l'objection pour répondre qu'avant de s'occuper du culte d'une minorité imperceptible, il faut pourvoir aux nécessités du culte de l'immense majorité.

— Dimanche dernier, M. l'Archevêque a clos les exercices d'une retraite prêchée par M. l'abbé Lui-

(1) *De Senectute*, IV. 10.

aux prêtres âgés et infirmes de
ıblissement de Marie-Thérèse.
prélat a célébré les saints mys-
s, et tous ces prêtres sont venus,
étole, communier de sa main.
prédicateur de la retraite a pro-
cé ensuite un sermon sur la di-
té et les avantages du sacerdoce.
ès la cérémonie, M. l'Archevê-
, ayant accepté un modeste dé-
ier, a voulu le prendre à la ta-
commune.

- La congrégation de Saint-Sul-
: a perdu récemment un de ses
s anciens membres.

I. Royer étoit né à Grenoble
6 octobre 1759, jour de saint
mo, dont on lui donna le nom. Il
son séminaire à saint Irénée, à
on, où il eut pour professeur de
losophie M. de Gournay-Raige-
rt, qu'il alla visiter à Reims, il y
uelques années, et qui lui sur-
. Ordonné prêtre, le 18 décembre
83, il se destina à Saint-Sulpice,
t à Paris, fit *sa Solitude*, après
uelle M. Emery, alors supérieur-
iéral, l'envoya à Toulouse, en
alité de directeur des philoso-
es. Il conserva cet emploi, jusqu'à
que la révolution le forçât de l'a-
ıdonner. Les temps devenant de
s en plus critiques, il se retira en
ie, et demeura pendant plusieurs
ıées à Rimini. Quand le calme se
ıblit, il revint à Grenoble; et
lques années après, le cardinal
ch ayant désiré que Saint-Sulpice
rît la conduite du séminaire de
n, M. Royer fut un des directeurs
y envoya M. Emery. En 1811, Bo-
arte ne voulut pas que les congré-
ons conservassent dorénavant la
ction des séminaires : M. Royer
émit de ses fonctions, pour se
nir à ses confrères de Saint-Sul-
; et il fut envoyé au séminaire
Clermont, dont il devint supé-
ır en 1823, après la mort du vé-
able M. Bouillaud. Ses bonnes
nières, sa douceur, l'aménité de
son caractère lui avoient déjà con-
cilié tous les cœurs. Il gouverna ce
séminaire pendant dix années. En
1833, sentant sa mémoire défaillir,
il demanda un successeur, qui lui
fut accordé. Il passa le reste de sa
vie au séminaire de Saint-Sulpice,
à Paris, où il édifia constamment les
directeurs et les élèves par sa piété
douce et aimable, ses conversations
agréables et utiles, et son zèle pour
l'observance des règles. Vers le mi-
lieu de cette année, on remarqua en
lui un affoiblissement de forces cor-
porelles, qui fit des progrès assez ra-
pides, jusqu'au 30 octobre dernier,
jour auquel il s'éteignit sans mala-
die, sans agonie. On lui avoit admi-
nistré les sacremens quelques jours
auparavant, lorsqu'on s'étoit aperçu
qu'il tendoit à une fin prochaine.

— Le premier monastère de la Vi-
sitation de Paris a éprouvé, le 21 no-
vembre, une grande perte. La Sœur
Marie-Stéphanie Du Fougerais lui a
été enlevée, après une maladie assez
courte pour rendre sa mort presque
imprévue, et assez douloureuse
pour faire briller d'un nouvel éclat
ses vertus angéliques. En quittant
le monde, elle avoit trouvé, dans
l'ordre de la Visitation, une occa-
sion continuelle d'exercer son ar-
dente charité. Son instruction so-
lide et variée, la supériorité de son
esprit et la rectitude de son juge-
ment lui avoient fait confier succes-
sivement la direction du pensionnat
de jeunes personnes attaché au mo-
nastère, et celle des novices. Elle a
rempli, pendant dix-huit ans, ces
pieuses et maternelles fonctions
avec le succès qu'on doit atten-
dre de la piété la plus solide et de
la vertu la plus éprouvée. Aussi sa
mort a-t-elle été un sujet d'afflic-
tion pour toutes ses jeunes élè-
ves, et une source de regrets pour
toutes les familles au bonheur des-
quelles elle a contribué par l'éduca-
tion des enfans confiées à sa solli-

citude, et pour toutes ses Sœurs en religion, dont elle étoit le modèle.

Diocèse de Bourges. — Nous empruntons à la *Gazette du Berri* de nouveaux détails sur la maladie et sur les derniers momens de Mgr de Villèle.

« Depuis long-temps la santé du prélat donnoit de vives inquiétudes : il étoit visiblement menacé de la maladie à laquelle il a succombé, et avoit déjà eu plusieurs attaques qui auroient dû l'engager à prendre plus de précautions qu'il n'en prenoit habituellement.

» Dimanche déjà, plusieurs personnes avoient remarqué que sa parole étoit plus embarrassée qu'à l'ordinaire. Mardi ce fut pis encore; enfin, mercredi le prélat se sentit un engourdissement inaccoutumé. Le médecin fut appelé et saigna le malade. Sur les deux heures, l'archevêque voulut lire son bréviaire, mais déjà sa vue étoit voilée; il ne put continuer et eut bientôt une violente attaque d'apoplexie; ce fut à grand' peine qu'on parvint à le transporter dans son lit. Dès ce moment il perdit la parole pour ne plus la recouvrer.

» Le chapitre et les grands-vicaires furent mandés. Comme le prélat n'avoit pas perdu connoissance, on lui demanda s'il vouloit être administré : il fit signe que c'étoit son plus cher désir. Il indiqua même qu'il vouloit recevoir la sainte communion, mais on ne crut pas devoir céder à ce vœu, vu l'abondance des expectorations.

» Après cette touchante cérémonie, un chanoine voulant baiser la main du prélat, il indiqua par signe qu'il seroit bien aise de donner le dernier baiser de paix à ses vénérables frères, les chanoines de son chapitre.

» Un des plus vieux domestiques de Mgr de Villèle lui ayant pris la main pour la baiser, le vénérable prélat témoigna, par un profond soupir et quelques larmes, combien il étoit sensible à cette marque d'attachement d'un vieux serviteur.

» Il conserva sa connoissance jusqu'au jeudi à cinq heures du matin, que la paralysie vint compliquer l'attaque. Depuis lors, jusqu'au moment où il a rendu son ame à Dieu, il n'a plus paru avoir le sentiment de ce qui se passoit autour de lui.

» Il est décédé jeudi à six heures et un quart du soir, après une agonie plus lente que douloureuse.

» Vendredi le corps du prélat a été em[illegible]baumé. Il a été immédiatement expo[illegible] dans une chapelle ardente. »

— Le chapitre métropolitain s'[illegible] réuni pour choisir les vicaires-g[illegible]néraux capitulaires qui seront ch[illegible]gés de l'administration pendant [illegible] vacance du siége. Il a désigné les grands-vicaires de Mgr de Villèle.

Diocèse de Nantes. — Pe[illegible]dant que le 72e de ligne, formé à N[illegible] antes par le colonel Saincri, séjour[illegible]noit dans cette ville, 76 militaires d[illegible] ce corps ont suivi l'école d'adul[illegible]es tenue par les Frères. Le dépar[illegible]t du régiment les a séparés de [illegible]urs maîtres : mais, en s'éloig[illegible]ant, les 76 militaires ont voulu exprimer leur reconnoissance au Frère Vacas, qui s'étoit occupé de leur instruction. C'est l'objet d'une lettre adressée, en leur nom, à l'*Hermine*, par le sergent Peretti. Nous n'en citerons que ces mots :

« Nous, soldats du 72e, loin de nos parens, n'ayant d'autre moyen de récompenser les personnes qui nous font du bien, que d'appeler sur elles les bienfaits du ciel, nous nous empressons de le faire à l'égard du Frère Vacas des Ecoles chrétiennes de Nantes.

» Si notre départ de Nantes nous sépare d'un si bon maître, nous n'en serons pas moins près de lui et attachés à lui par le lien de ses bienfaits.

» Nous souhaitons que les autorités soient toujours disposées à prêter leur appui pour l'instruction des adultes : elles

t-là une des plus belles choses en eur de la société.

Pour nous, il ne nous reste qu'à vous adieu, bon Frère, peut-être pour jours; mais en revanche notre bouche iliera vos vertus, et notre reconnoisce sera sans bornes. »

Diocèse de Toulouse.—Revel a été emment témoin d'une cérémo- religieuse à laquelle se ratta- nt d'intéressans souvenirs. En 18, l'hôpital de cette ville n'étoit 'une maison tombant en ruines : ices aux largesses de quelques bitans, il fut doté, et en 1824 les es de Saint-Vincent-de-Paul en irent la direction. De spacieuses nstructions avoient remplacé les iciens murs; depuis, l'hôpital a agrandi encore. Non-seulement ites les maladies y sont soignées, is 200 jeunes filles y reçoivent le enfait d'une instruction reli- euse et primaire. Une bénédic- n solennelle, donnée par Mgr Arbou, ancien évêque de Bayonne, t venue consacrer la chapelle aux gustes cérémonies de la religion.

Diocèse de Tours. — Une pom- use cérémonie a eu lieu récem- nt à la Chapelle-Blanche, sur ire. M. le curé de cette paroisse, ns un voyage qu'il vient de faire Rome, avoit obtenu du souverain ntife le corps entier de saint Ho- ré, martyr. La translation de ce rps a été faite le lundi 8 novembre, milieu d'une affluence immense fidèles qui étoient accourus de us les points du diocèse et des ocèses voisins. M. l'archevêque, algré son état de souffrance, a ulu présider à cette solennité : il oit entouré d'un clergé nombreux i rehaussoit, par son concours, éclat de cette imposante cérémo- e. M. l'abbé Dufêtre, vicaire-gé- éral, a démontré la légitimité du ulte des reliques, et victorieuse- ment réfuté les objections de l'hé- résie et de l'incrédulité. Il a vive- ment ému tous les auditeurs, et les larmes qui couloient ont attesté l'impression profonde qu'il avoit produite sur les cœurs.

Le dimanche 21, une semblable cérémonie a eu lieu à Chinon pour la translation du corps de saint Probe. M. l'archevêque, qui veut marcher en toute occasion à la tête de son troupeau, paroissoit heureux de pouvoir témoigner, par sa présence, quel respect et quelle confiance lui inspirent les saints, dont les pré- cieuses reliques enrichissent son diocèse. Les ames pieuses ont été contristées un instant par le trouble qui devoit inévitablement résulter d'une affluence inexprimable dans la trop petite église de Saint-Mau- rice et dans toutes les rues adja- centes. Mais la voix de M. l'abbé Dufêtre a bientôt dominé ce nom- breux auditoire, et l'éloquent prédicateur a fait admirer en même temps son zèle et sa fécondité, en traitant d'une manière toute nou- velle l'important sujet qu'il abor- doit pour la seconde fois.

ALLEMAGNE. — Le Saint-Siége a refusé de confirmer l'élection du docteur Mohr en qualité d'évêque de Limbourg, et le gouvernement de Nassau, officiellement informé de ce refus, a permis au chapitre de procéder à une élection nouvelle.

Celle du docteur Knauer, en qua- lité d'évêque de Breslau, ne sera sanctionnée par le Pape qu'autant que le roi de Prusse permettra qu'on rectifie par une autre élection les défauts de forme qui entachent la première.

Le 13 novembre, l'évêque de Rottembourg a développé, dans la seconde chambre des Etats de Wur- temberg, une motion à l'effet de fixer d'une manière plus positive les droits de l'Eglise catholique dans

ce royaume. Une forte majorité a voté la prise en considération.

ANGLETERRE. — Il est bon d'enregistrer les réflexions des journaux anti-catholiques de Londres, à propos de la conversion de M. Sibthorp.

Le travail qui s'opère dans les esprits inquiète sérieusement les amis de l'établissement anglican. Ecoutons d'abord le *Standard*, organe du parti orangiste :

« Le révérend R. W. Sibthorp, un des membres du collége de la Madeleine, à Oxford, aujourd'hui ministre de la chapelle de Saint-James, à Ryde, a abandonné l'Eglise d'Angleterre pour aller chercher une nouvelle ordination dans la communion papale. Les personnes qui connoissent les symptômes manifestés depuis peu dans la chapelle de Saint-James, ne seront pas surprises par ce triste dénoûment de ses aberrations mentales. On se rappelle les génuflexions, les signes de croix, on dit même l'usage de l'encens, que le révérend ministre avoit introduits dans sa chapelle.

» Quand nous parlons de triste dénoûment, nous voulons dire triste pour M. Sibthorp; car, pour l'Eglise, nous regardons de pareilles pertes comme d'heureux événemens. Cette séparation, espérons-le, n'est que *le prélude de plusieurs autres*. Heureuse, en vérité, la cause de la vraie religion, si dans le courant de l'année M. Sibthorp trouvoit des imitateurs!

» Le danger, le véritable danger de l'Eglise n'est pas de perdre des hommes de l'esprit de M. Sibthorp, mais bien de les compter parmi ses ministres. Que tous ceux qui sont papistes dans le cœur courent sous la bannière de l'Eglise de Rome; nous saurons alors où les trouver : mais, tant qu'ils seront cachés parmi nous, nos alarmes seront fondées.

» Nous savons pertinemment que le nombre de ceux qui partagent les convictions de M. Sibthorp, quoique petit, est cependant *beaucoup plus grand que nous ne désirerions le voir*. Si l'erreur n'étoit embrassée que par une ou deux personnes influentes, nous n'aurions pas vu, depuis quelques mois, les évêques anglicans de Ripon, de Durham, de Chester, de Glocester, de Winchester et d'Exeter, donner des avis au clergé de leurs diocèses pour les prémunir contre elle. On auroit tort de croire M. Sibthorp plus coupable que ses amis. Si, le premier, il a pris la détermination que les autres adopteront plus tard, nous devons peut-être l'attribuer à une plus grande honnêteté et droiture de caractère. Nous avons la confiance que ceux qui, secrètement, pensent comme lui, auront assez d'énergie pour suivre son exemple. Ils nous ont dit, dans leur Revue trimestrielle : « Il est » impossible de nous arrêter où nous sommes. » Nous savons que cela est impossible avec des cœurs honnêtes. Mais les équivoques du dernier numéro des *Traités pour le temps présent*, ne semblent pas être une œuvre d'une grande probité. L'événement nous apprendra bientôt si nous sommes injustes envers son auteur. »

Ces dernières paroles s'adressent aux puséytes et en particulier au professeur Newman, auteur du Traité dont il est question. Il est assez plaisant que le *Standard*, journal orangiste qui est lu par tout le clergé anglican, pose au savant professeur d'Oxford l'alternative d'embrasser le catholicisme ou de passer pour un homme de mauvaise foi!

Voici en quels termes le *Morning-Hérald*, anglican et tory, parle de M. Sibthorp :

« La conversion de M. Sibthorp au catholicisme nous fournit une nouvelle exposition des mystères du puséysme, de leurs rapports essentiels si intimes avec les mystères du *jésuitisme*. Voici un homme d'un *esprit accompli* et d'une haute famille, perdu pour le protestantisme, parce qu'il a prêté l'oreille aux sophismes de MM. Pusey et Newman; et certainement

sera pas le dernier, car la cause qui fait abandonner l'Eglise anglicane pas accidentelle : elle se trouve dans stème de logique qui prédomine et : à l'université d'Oxford! »

D'après le *Globe* de Londres, Sibthorp auroit été tout récemment ordonné prêtre catholique dans la chapelle de St-Chad, à Birming-

On lit dans le *Mercure de* 's :

Nous apprenons qu'un vicaire pu- de l'Eglise anglicane a été après abjuration ordonné prêtre de l'église line à Lichfield. La cérémonie a eu dimanche dernier au milieu d'un cours nombreux de fidèles. »

– Le comte Shrewsbury se pro- e, assure-t-on, de faire construire Nottingham une nouvelle église holique. Il en supporteroit seul es les dépenses.

– Un dîner de charité, présidé lord Clifford, a eu lieu à Londres, au profit de la chapelle catho- ie allemande. Parmi les convi- , qui s'élevoient à 150, on re- rquoit le baron de Coller, chargé ffaires d'Autriche, le duc de Ca- nno, le prince Corsini et un nd nombre d'ecclésiastiques. Le érend J. Yauch, pasteur de cette pelle, a sollicité, à la fin du er, la charité de l'assemblée en eur de son établissement, digne nt de titres de l'intérêt des ca- liques. Il s'est successivement essé à ses convives en allemand, italien et en français, afin d'être npris de tous. La collecte faite uite, pour la chapelle et l'école elle entretient, s'est élevée à 00 fr.

Le digne abbé Yauch, pensant une fête dont les indigens n'a- ent pas leur part ne seroit pas nplète, a fait servir à la taverne Londres un dîner à *cent dix* pau- s, sans établir parmi eux aucune tinction nationale ou religieuse.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il y a dans notre régime de juillet quelque chose qui rappelle ces fêtes des anciens où il étoit d'usage d'immoler des boucs et des taureaux, et où ces sacrifices occupoient la plus grande place. A cela près qu'au lieu de boucs et de taureaux, ce sont des ministres qu'il nous faut pour nos sacrifices, nous avons aujourd'hui des mœurs qui ne diffèrent pas là-dessus de celles des anciens.

Cela se voit principalement au retour annuel de nos sessions législatives. Long-temps à l'avance, vous n'entendez parler que de ministres qui doivent être sacrifiés au bonheur public pour cette époque. Il n'y a point de bonne fête constitutionnelle sans cela : chacun désigne le sien et en offre plutôt deux qu'un.

Jusqu'à présent, ces sacrifices n'ont pas beaucoup servi à nous sortir du gâchis de juillet, et à diminuer le volume de nos budgets. Mais c'est égal, le courage nous reste ; et si nous devons être emportés bientôt par la maladie, comme tous les symptômes semblent l'annoncer, ce ne sera toujours pas faute d'avoir changé de médecins et immolé des victimes, à la manière des anciens.

Espartero cherche à lutter un peu contre le torrent qui entraîne tout; et peut-être a-t-il assez de force pour avoir, comme notre ancien M. de Lafayette, une de ces journées du Champ-de-Mars où le canon et le drapeau rouge font un dernier effort contre l'impétuosité de l'anarchie; mais à quelques pas de là se trouve l'abîme.

Il ne lui restoit que l'alternative de s'abandonner au flot révolutionnaire, ou de se faire marteau pour essayer d'être plus dur que l'enclume. Mais l'Espagne est une enclume trempée de sang mauresque, et sur laquelle il se brisera probablement bientôt, lui et tout ce qui osera en approcher. Aussi doit-on s'attendre, avec la révolution espagnole, à des horreurs plus

excessives et plus effrayantes encore que ce que la France a vu dans ses jours de plus grande désolation et de plus sanglante terreur.

Les partisans d'une maison régnante ont paru regretter depuis peu que l'état des choses leur ait refusé en Espagne un mariage qu'ils s'étoient promis pour un de leurs princes. Selon eux, c'est un heureux coup de fortune manqué, et ils en sont on ne plus chagrins. Hélas! qu'ils remercient plutôt le ciel de ce que ce vœu téméraire n'a pas été exaucé. Rien n'est plus incertain que le sort de la jeune princesse qui en étoit l'objet; et loin d'apporter un trône à la famille où il étoit question de la faire entrer, elle n'y auroit bientôt apporté qu'une charge et un embarras de plus.

La révolution d'Espagne n'a pas dit son dernier mot et rendu son dernier décret à l'égard des filles et de la veuve du roi Ferdinand. Les événemens ne tarderont pas à expliquer ce dernier décret et ce dernier mot. Mais on peut s'attendre qu'ils ne seront favorables ni à l'usurpation de Marie-Christine et de ses filles, ni à la contre-usurpation d'Espartero.

Ce qui frappe dans l'état actuel de l'Espagne, c'est le silence de mort et l'immobilité absolue de toute la classe des gens de bien. Pas un signe de vie, pas une plainte, pas une parole ne s'échappe du sein de leur terreur. Les troupeaux de victimes destinées aux abattoirs ne sont pas plus muets : c'est l'indication la plus sûre des maux auxquels ils s'attendent. Ce pressentiment ne les trompera pas : il y a dans l'attitude actuelle de leurs bourreaux quelque chose de sinistre qui glace d'effroi.

Que la France de juillet n'en paroisse pas très-émue, cela s'explique par les sympathies, par les intérêts privés et par les entêtemens révolutionnaires. Mais que le reste de l'Europe ait l'air de vouloir demeurer impassible en présence de cette nouvelle désorganisation de l'ordre moral et politique, voilà ce qui n'est pas une moindre cause de stupeur que les plaies mêmes de la révolution espagnole. D[u] reste, la Providence marche souvent p[ar] des chemins couverts; et il n'est pas d[it] que, sur cet abîme de misère, une plan[-] che de salut ne sera pas jetée par el[le] pour le retour de l'ordre en Espagne e[t] ailleurs.

PARIS, 1er DÉCEMBRE.

Les lettres de Vienne, du 11 n[o-] vembre, sont tout-à-fait rassurantes s[ur] l'état de Mgr le duc de Bordeaux. L[e] jeune prince s'occupe de lecture p[our] abréger les heures de sa convalescence.

— Le *Moniteur Parisien* annonce q[ue,] d'après des renseignemens puisés [aux] meilleures sources, il peut affirmer q[ue] le journal qui, le premier, a répand[u le] bruit d'une dissolution de la cham[bre] des députés, a été complètement ind[uit] en erreur.

— Le bruit a couru hier à la Bou[rse] que le conseil des ministres avoit déci[dé] qu'une indemnité de 40 millions, pa[ya-] bles en cinq ans, seroit demandée a[ux] chambres en faveur des fabricans [de] sucre de betteraves, afin de pouvoir s[up-] primer cette industrie, à partir de l'an[-] née prochaine.

— Le *Constitutionnel* dit que le conseil des ministres s'est occupé, dans plusieurs séances, d'une loi sur la régence; question que n'a pas résolue la charte de 1830.

— M. de Salvandy, ambassadeur de France en Espagne, a quitté Paris l'avant-dernière nuit. Il ne franchira la frontière que le 6 décembre, les instructions du gouvernement de Madrid pour la réception ne pouvant y arriver auparavant. Toutes les personnes composant l'ambassade ont ordre de se trouver à Bayonne à cette époque.

— Reschid-Pacha a remis hier à Louis-Philippe, en audience solennelle, les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur de la Sublime Porte à Paris.

— M. Sancho, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, a quitté Paris pour se

e à son poste. Il est, dit-on, porteur ›ins pouvoirs de son gouvernement fonds nécessaires pour liquider et les arrérages de la légion auxiliaire ise.

M. le baron Frossard, qui avoit récemment de la sous-préfecture de à celle de Châteaudun, vient d'être ié sous-préfet de l'arrondissement int-Malo.

Par arrêté de M. le ministre de :ulture et du commerce, M. Pau-député de la Haute-Marne, a été né membre du conseil général des factures.

Un journal ayant demandé ce qu'é-levenue la souscription de Mazagran, uvernement fait répondre que les s provenant de cette souscription été intégralement et depuis long-s reversés par l'agent comptable du tère de la guerre à la caisse des gnations, ainsi que le prescrivoit un é du 23 avril 1840. Quant à l'emploi s fonds, le soin d'en déterminer le : a été confié à une commission pré-par le maréchal Gérard.

Par une décision du 30 novembre, inistre de la marine a prescrit, con-ément à la loi du 13 mai 1791, de buer, sur les fonds de l'établisse-des invalides, des secours montant somme de 1.400 fr. aux femmes, s. pères et mères de marins des ar-ssemens de Cherbourg, Saint-Ser-t Nantes qui ont péri dans des nau-s, à bord de divers bâtimens de nerce.

Le *Journal Militaire officiel* con-une ordonnance qui ouvre au mi-secrétaire d'Etat de la guerre, sur cice 1841, un crédit extraordinaire nillions 551,000 fr., dont 1 million 00 fr., en remplacement de pareille ne non employée sur le crédit spécial ordinaire de 2 millions 850,000 fr., t. pour achat de cuivre, par la loi juin 1840, à l'exercice de 1841, et 00 fr. pour dépenses urgentes non susceptibles d'être prévues au budget de 1841.

— Le procès de Quénisset et consorts sera commencé vendredi à la cour des pairs, dans l'ancienne salle. Il n'auroit pas été possible de déblayer la nouvelle salle des échaufaudages élevés pour les travaux de décorations et pour les peintures de M. Ingres, sans risquer de les retarder indéfiniment ou de nuire aux parties déjà commencées.

— Le capitaine Kersausie, condamné à la déportation par la cour des pairs et amnistié ensuite, a comparu hier devant la 7e chambre, présidée par M. Durantin, sous la prévention de rupture de ban. Me Marie a présenté la défense du prévenu. Il a soutenu que la surveillance n'ayant pas été prononcée contre son client; l'ordonnance d'amnistie devoit lui profiter entièrement. M. Mongis, avocat du roi, a répondu que la surveillance n'étoit pas une peine, mais une mesure administrative qui pouvoit être prise dans tous les cas. Le tribunal a rendu un jugement par lequel, après avoir reconnu en principe que la déportation emportoit de droit la surveillance; il a condamné le capitaine Kersausie à dix jours de prison et aux dépens.

— M. le comte de Courchamp s'engage, envers MM. Meyer et Plon, à faire pour eux une édition des *Lettres édifiantes*. Le prospectus de l'ouvrage paroît, et dans ce prospectus M. de Courchamp annonce que, en vertu d'une affiliation avec l'association pour la Propagation de la Foi, il a le droit de reproduire les annales de cette association. Les éditeurs, propriétaires de ce dernier et consciencieux travail, déclarent s'opposer à une pareille reproduction. MM. Meyer et Plon intentent aussitôt contre M. de Courchamp une action en résiliation du traité stipulé entre eux, vu l'impossibilité où l'auteur se trouve, ainsi que l'indique le prospectus, de donner textuellement les annales. M. de Courchamp soutient n'avoir contracté que l'engagement de prendre dans les annales des documens,

des notes essentielles, et non le texte entier et littéral, autorisation qu'il auroit obtenue d'ailleurs de M. Choiselat, trésorier de l'association de la Propagation de la Foi, et de M. le secrétaire de cette association.

La 1re chambre du tribunal civil, saisie de la contestation, décide, attendu que M. de Courchamp a réellement promis, non pas de reproduire textuellement les annales de la Propagation de la Foi, mais seulement de s'en aider, et qu'il résulte suffisamment des faits de la cause qu'il y a été autorisé, ordonne l'exécution du traité passé entre Meyer, Plon et le comte de Courchamp.

Cette affaire ayant été portée par appel devant la cour royale, Mes Chaix-d'Est-Ange et Jules Favre plaidant, un arrêt confirmatif de la sentence des premiers juges est intervenu.

Nous croyons que la question du procès a été bien jugée. Mais nous nous étonnons que MM. Meyer et Plon aient eu la pensée de confier la publication des *Lettres édifiantes* à un auteur dont la réputation littéraire est fondée sur des ouvrages très-peu édifians, tels que les *Souvenirs de la marquise de Créqui* et les romans-feuilletons publiés dans divers journaux.

— M. Plougoulm, à l'occasion de sa rentrée au barreau, vient de publier dans la *Gazette des Tribunaux* de longues explications sur sa conduite pendant les troubles de Toulouse.

— Le nombre des lettres soumises à la taxe, en France, a été : En 1821, de 45,382,151 ; en 1830, de 63,817,260 ; en 1831, de 63,380,592 ; en 1832, de 66,915,011 ; en 1833, de 68,786,377 ; en 1834, de 70,826,519 ; en 1835, de 75,619,918 ; en 1836, de 78,970,561 ; en 1837, de 83,348,008 ; en 1838, de 87,625,570. En 1841, le chiffre devra approcher de 100 millions.

— Voici la statistique, telle que le préfet de la Seine l'a publiée, des indigens dans les douze arrondissemens de Paris :

Arrondissemens.	*Ménages.*	*Indigens.*
1er	1,649	3,599
2e	1,295	2,646
3e	1,116	2,406
4e	1,531	3,1[illegible]
5e	2,114	4,6[illegible]
6e	3,174	6,936
7e	1,359	3,9[illegible]
8e	3,998	9,4[illegible]
9e	2,326	4,[illegible]
10e	2,662	5,[illegible]
11e	2,020	3,[illegible]
12e	5,229	11,5[illegible]
Totaux. . . .	28,473	62,5[illegible]

On estime qu'il y a en sus des [illegible] indigens inscrits aux bureaux de cha[illegible] 25,000 pauvres honteux. Puisse [illegible] triste statistique, que nous publi[illegible] l'approche des rigueurs de l'hiver, [illegible] ler les sentimens d'humanité de [illegible] riche, et l'engager à répondre [illegible] fait en ce moment par les maires des divers arrondissemens en faveur de leurs administrés malheureux.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le duc de Nemours a passé en revue, dimanche dernier, les troupes de la garnison de Versailles.

— La maison Balguerie et comp., du Havre, quoique portant la même raison sociale que celle de Bordeaux, n'est pas un comptoir établi par celle-ci : elle en est complètement distincte et séparée, et le malheur de l'une n'atteint pas plus l'autre que le commerce du Havre, dont les relations avec Bordeaux sont de p[illegible] d'importance.

— On écrit de Nonancourt (Eure), [illegible] 23 novembre :

« L'église de Louye, celles de Muzy [illegible] de Mesnil-sur-l'Estrée ont été, dans [illegible] nuit du 17 au 18 de ce mois, l'objet [illegible] tentatives d'introduction et de vols q[illegible] ont manqué aux trois endroits. Comme [illegible] Louye, il a été fait à la porte de l'église [illegible] Muzy un trou qui n'a pas suffi pour l'ouvrir ; quelques pierres ont été détachées

a baie, rebouchée en maçonnerie, cienne porte latérale qui ouvroit . C'est une tarrière de sabotier it avoir servi à pratiquer ces

glise de Mesnil, c'est par la fe- ui avoit déjà deux fois livré pas- voleurs, qu'ils vouloient encore ieureusement que de forts bar- fer y avoient été replacés.

ublicité de ces coupables essais ile pour stimuler la vigilance ités et des honnêtes gens. Les lesservans des campagnes crai- les malfaiteurs, irrités de leur ne finissent par s'adresser aux s isolés, dans lesquels ils ne nt pas beaucoup plus que dans , mais où les occasions de imes seroient plus fréquentes

autorité supérieure se hâte donc organiser une surveillance noc- nt l'établissement seroit peut- ant plus utile en ce moment, it est répandu dans nos contrées nde de soixante voleurs s'est ur piller les églises et ne pas sans doute les habitations iso- trouveront sur leur route. »

onseil municipal de Bischwiller a délibéré, dans sa séance du re, sur la question du chemin Paris à Strasbourg, et sur les concours que ses ressources lui t de faire à l'Etat pour l'exécu- tte ligne. En conséquence de délibération porte que la ville ller, en regrettant de n'avoir oyens d'en faire davantage, livrer sans frais au gouverne- rain que la ligne de fer pourra lans la banlieue de la com-

mps est à la pluie continue et depuis plusieurs jours. Les ri- ssent rapidement. On craint tions. Les bas quartiers d'An- léjà envahis par les eaux de la

— Le gérant de la *Gazette du Dauphiné* a été condamné par la cour d'assises de l'Isère à six mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende pour offense envers Louis-Philippe et excitation à la haine du gouvernement, à raison d'articles relatifs à la conspiration de Paul Didier.

— Les journaux de Marseille du 26 novembre publient l'acte d'accusation dirigé contre les prévenus du complot de la Villette; le jugement de cette affaire a dû commencer aux assises d'Aix le 27 novembre.

— On écrit de Marseille que le 19e lé- ger a reçu le 25 l'ordre de partir pour Alger, où il va remplacer le 23e qui doit être déjà en mer, et n'attendra que l'arri- vée de ce dernier régiment à Toulon pour se mettre en route. On a remarqué que ce sera la première campagne d'A- frique du 19e, qui n'avoit pas fait la guerre depuis le siége d'Anvers, où il prit la lunette de Saint-Laurent.

— Trois prisonniers se sont évadés ces jours derniers de la prison d'Eysses (Lot-et-Garonne). L'un d'eux a été tué. On est à la recherche des deux autres.

— Les nommés Regail et Pauly père, accusés de rebellion à l'occasion du re- censement, ont été condamnés, par la cour d'assises des Pyrénées-Orientales, à trois mois de prison chacun et solidaire- ment aux dépens.

— On lit dans le *Moniteur Parisien:*

« Nous apprenons que M. le procureur du roi près le tribunal de Pau a appelé *à minimâ* du jugement rendu le 27 no- vembre dans l'affaire de MM. Arzac, Gasc et Roaldès. »

EXTERIEUR.

La rentrée d'Espartero à Madrid a eu lieu le 25 novembre, avec une pompe vraiment royale.

Il est descendu au palais, et après avoir baisé la main à l'innocente Isabelle, il a paru avec elle au balcon. Il est inutile de faire observer que ce n'étoit pas elle qui figuroit là en première ligne. Elle s'est

retirée le plus vite qu'elle a pu, sous prétexte qu'elle avoit froid.

— Les entretiens publics roulent toujours à Madrid sur le choix de l'époux qui sera fait pour Isabelle. Celui qu'on désigne le plus dans ce moment est le fils aîné de don Carlos. Mais que de difficultés à lever et de consentemens à obtenir au-dehors comme au-dedans, avant que rien puisse être décidé là-dessus, ou seulement possible !

— Le décret qui porte la ligne des douanes sur la frontière française est déjà exécuté ; et il n'est plus question sur ce point des fameux fuéros de la Navarre et des provinces basques. Ce ne sont plus là que des toiles d'araignées pour Espartero.

— L'ex-roi de Hollande, comte de Nassau, et son épouse sont partis, le 25 novembre, du château de Loo pour retourner à Berlin. Quelques jours auparavant, le vieux monarque avoit reçu la visite de son fils le prince Frédéric. Cette entrevue a été fort touchante. Père et fils se sont jetés dans les bras l'un de l'autre, et se sont pressés assez long-temps.

— La chambre des représentans de Belgique vient d'adopter un projet de loi qui prohibe la sortie des pommes de terre et de leur fécule.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Le *Morning-Chronicle* publie une très-longue correspondance de Constantinople, qu'il accompagne de réflexions non moins longues, sur une conférence qui a eu lieu entre le reis-effendi, Rifaat-Pacha, et les représentans de France, d'Angleterre et de Russie. L'état fâcheux des relations entre la Porte et la Grèce a a été le sujet de cette conférence. Nous ne reproduisons pas les détails donnés par le correspondant anglais, et qui nous paroissent contenir beaucoup d'exagérations, si tant est qu'ils aient aucune espèce d'exactitude. Le journal anglais raisonne toujours sur cette supposition, que la France a fait proposer à la Porte de céder la Thessalie à la Grèce, et se livre à cette occasion à de longues déclamations contre l'influence française. Nous croyons ces déclamations fort gratuites. Il y a en effet de nombreux sujets de contestation entre la Turquie et la Grèce, entre autres le réglement des indemnités de propriétés musulmanes en Grèce qui est toujours pendant, et il est probable que le principal objet des conférences convoquées par Rifaat-Pacha est de réclamer l'intervention amiable des trois puissances protectrices du royaume grec. »

— L'étude de la médecine vient d'être suspendue en Bavière, parce que, non-seulement toutes les places de médecins sont occupées, mais qu'il y a encore plus de 700 individus qui postulent.

— D'après des lettres de la Prusse orientale, la *Gazette de Cologne* donne de curieux détails relatifs au système prohibitif et sur la contrebande qui en est le résultat, et qui s'exerce, à ce qu'il paroît, sur la plus large échelle. Les campagnards de la frontière prussienne se sont formés en compagnies d'arquebusiers, et il n'est pas rare de leur voir livrer des batailles rangées aux douaniers russes.

— S. M. reine de Grèce est arrivée le 2 novembre à Latraki, où l'attendoit le roi Othon. Le 3, ils se sont rendus au Pyrée, où ils sont entrés au bruit des salves d'artillerie.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 1er DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3420 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1298 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1247 fr. 50 c.
Emprunt belge. 101 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 106 fr. 96 c.
Emprunt romain. 102 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 25 fr. 1/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

)E LA RELIGION
es Mardi, Jeudi
di.
ut s'abonner des
de chaque mois.

N° 3524.

SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

IOGRAPHIE CATHOLIQUE.

itique des ouvrages de religion, de)phie, d'histoire, de littérature, ition, etc. (1)

ivité de la presse a pris parmi n tel accroissement depuis s années, les bons et les s livres se succèdent avec rapidité, qu'on ne sauroit ltiplier les moyens de faire re toutes les publications di- quelque titre que ce soit, érieuse attention. On a be- guides pour diriger le choix ectures; on a besoin que des lépendantes, rétablissant la uvent dissimulée dans des s, dans des réclames, dans cles trop facilement admis journaux peu scrupuleux, t sans partialité, comme comme mauvais, les livres amen consciencieux aura r tels Aujourd'hui surtout erche à répandre l'instruc- s tous les rangs de la so- est plus essentiel que ja- aciliter le choix des lectu- es à telle ou à telle classe rs.

de la Religion, journal *lit-* ı même temps que reli- olitique, remplit ce but.

A côté de lui, quelques essais ont été tentés pour l'atteindre également : mais, soit que les auteurs de ces recueils spéciaux n'aient pas assez bien compris la mission à laquelle ils se croyoient appelés, soit qu'ils n'aient pas su en remplir toutes les conditions, aucun des travaux *bibliographiques* publiés jusqu'à ce jour n'a obtenu un durable succès. Un seul, commencé il y a quelques mois, doit être l'objet d'une exception honorable.

C'est avec satisfaction que nous avons reçu le premier numéro de la *Bibliographie catholique*. Nous l'avons lu attentivement : les promesses de ses auteurs nous ont semblé répondre à l'attente de toutes les personnes intéressées à connoître et à propager les bons livres ; nous avons cru voir aussi qu'ils avoient pris leurs mesures pour les remplir. Les trois numéros qui ont paru depuis lors nous ayant confirmé dans notre opinion sur cette œuvre, toute de désintéressement et de zèle, nous croyons devoir aujourd'hui en entretenir nos lecteurs.

Depuis plusieurs années déjà, M. l'abbé des Billiers, chanoine honoraire de Langres, du clergé de Saint-Thomas-d'Aquin, s'étoit voué à l'œuvre des bons livres. La fondation d'une bibliothèque paroissiale, qui s'accroît chaque jour, n'avoit pas tardé à lui faire apprécier l'importance qu'auroit une publication propre à diriger non-seulement les personnes qui

cueil paroît dans la seconde le chaque mois, par numéros le deux feuilles au moins t d'une couverture. Son for- nd in-8°. — Le prix de l'a- est de 10 fr. par an, pour e pour la province. — 4 nu- ıru. — On s'abonne à Paris, , n° 13.

s'occupent de la propagation des ouvrages utiles, mais les pères et les mères de famille chrétiens, les supérieurs des séminaires, les chefs d'institution et de pension, toutes les personnes, en un mot, qui ne veulent lire ou donner à lire que de bons livres.

Un projet, né de cette expérience et de ces réflexions, fut long-temps médité, puis soumis, au commencement de cette année, à une commission composée de M. l'abbé Glaire, doyen de la Faculté de théologie de Paris, de MM. Delacouture, Jager et Dassance, chanoines de Paris, et du vénérable M. Picot, chez qui avoient lieu les réunions, et qui portoit à cette œuvre naissante un vif intérêt. L'exposé du but et du plan de la *Bibliographie catholique* ayant obtenu l'unanime approbation de ces messieurs, la première livraison fut publiée au mois d'août dernier, puis suivie de trois autres que nous avons successivement reçues, et dont nous allons chercher à donner une idée. Nous avons tenu à montrer d'abord que c'est ici une publication conçue avec maturité, résultat de l'expérience et d'une pratique journalière, qui ne ressemble en rien aux spéculations malheureuses dont on doit se défier : celle-ci offre, au contraire, les garanties les plus propres à lui mériter l'estime et la confiance des gens de bien.

La première livraison contient, outre un long développement des motifs qui ont inspiré cette œuvre, du but de ses auteurs et du plan qu'ils suivront, l'ordonnance constitutive de celle de Bordeaux, à laquelle elle est unie, ainsi qu'aux autres œuvres diocésaines ou particulières, par des liens d'union et de confraternité.

Dans la deuxième livraison, après quelques avis généraux empreints de sagesse et de modération, commence le compte-rendu des livres. Trente-cinq ouvrages, dont quelques-uns fort importans, sont examinés dans cette livraison, divisée, ainsi que les suivantes, en deux parties consacrées, l'une aux ouvrages publiés dans l'année courante, l'autre aux ouvrages publiés antérieurement. Sous chaque partie, les ouvrages sont classés par ordre alphabétique, et précédés d'un numéro destiné à rendre les recherches faciles. Dans la troisième livraison, quarante-quatre ouvrages sont encore examinés, et vingt-six dans la quatrième : ce qui fait déjà cent cinq ouvrages, dont on peut prendre ainsi une idée exacte, car voici le plan adopté pour chaque article.

Après avoir donné le titre du livre, le nom de son auteur, le format, le prix et l'adresse de l'éditeur, le critique s'attache à l'analyser aussi brièvement que possible. Le sujet ainsi connu, il fait ressortir le but de l'auteur; il signale, soit les défauts qu'on peut lui reprocher (en citant souvent les pages même où ils se trouvent), soit les qualités qu'on peut louer en lui; il dit quelque chose de son style, et il indique enfin à quelle classe de lecteurs son livre peut surtout convenir. Ces examens, plus ou moins développés selon l'importance des ouvrages, les uns rédigés en quelques lignes, d'autres occupant plusieurs pages, nous ont paru généralement empreints d'un caractère de justice et d'impartialité. Il est facile de voir que, sans préventions favorables ou défavorables, sans considération

les auteurs, ni pour les édi-
, la *Bibliographie catholique* n'a
ı seul but : faire connoître,
ıe *elle le* promet, les bons li-
pour aider à leur propagation,
auvais pour en empêcher la
ion.

se bornant pas aux ou-
volumineux, les directeurs
Bibliographie catholique n'ex-
ni de leur examen, ni de
ompte-rendu, des publica-
ıi, peu importantes, si l'on
sidère que leur volume et
rmat, peuvent avoir néan-
l'autant plus d'influence sur
e que leur propagation est
le. C'est avoir bien compris
n est en droit d'attendre

ıi précède nous autorise à
qué la *Bibliographie ca-*
est, de nos jours sur-
e publication utile. Que
cteurs poursuivent donc,
le et le désintéressement
nimment, la carrière dans
ils sont entrés, et notre
ne leur manquera pas.
ırrons revenir sur les li-
que nous recevrons dans la
de faire connoître davan-
euvre à laquelle les sym-
tous les gens de bien doi-
quises. Nous espérons que
mmandation ne lui sera
, et que le public nom-
ıel elle s'adresse, MM. les
ues, les supérieurs des
es petits séminaires, les
les bibliothèques parois-
s œuvres de bons livres,
les mères de famille qui
en chrétiens l'éducation
'ans, les chefs d'institu-
les personnes, en un mot, qui ont un intérêt quelconque à connoître les bons livres et à se préserver des mauvais, voudront contribuer au succès d'une publication dont l'influence peut être si salutaire : car fut-il jamais une époque où l'on dut mieux comprendre la nécessité de combattre l'effet de tant de livres dangereux sous le rapport de la doctrine et des mœurs?

Le Salut facilité aux pécheurs par la dévotion au Cœur immaculé de Marie. (Voir aux Annonces.)

Un de nos pieux lecteurs nous adresse, au sujet de cet excellent opuscule, des réflexions que nous nous plaisons à reproduire.

« Parmi les productions auxquelles a donné lieu l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, vous avez déjà signalé *le Salut facilité aux pécheurs par la dévotion au Cœur immaculé de Marie.* Deux éditions de cet opuscule, la première à 3,000, la seconde à 13,000 exemplaires, épuisées en trois mois, sont la preuve d'un succès qui s'explique par l'extension toujours croissante que prend l'œuvre à laquelle il se rattache, et par la manière facile, claire, pleine d'onction et d'intérêt dont les matières y sont traitées. On y trouve d'ailleurs tout ce qu'il importe de savoir sur l'archiconfrérie, avec les prières usitées dans les réunions.

» Ce qui me paroît surtout distinguer avantageusement ce travail et le rendre singulièrement utile, c'est une suite de Méditations sur le zèle du salut des ames par la conversion des pécheurs. On sent, en les lisant, que le zèle les a dictées à l'auteur, et qu'elles ne peuvent que contribuer puissamment à l'accomplissement du vœu de notre divin Sauveur : *Je suis venu apporter le feu sur la terre, et que veux-je sinon qu'il s'allume et se répande partout?*

» Permettez-moi d'en citer quelques passages. L'auteur, dans la troisième Médita-

tion, développe cette pensée : *Dieu désire que je lui prouve mon amour par mon zèle pour la conversion des pécheurs.* 1er Point. *Preuve nécessaire.* Peut on aimer Dieu et rester insensible aux outrages qu'il reçoit, et ne pas seconder par tous les moyens possibles le plus ardent de ses désirs, et ne pas lui épargner de tous les déplaisirs le plus grand? Aimons comme nous voulons être aimés. Si quelqu'un, assis à votre foyer... y voyoit tomber votre enfant, sans remuer le bras pour le tirer des flammes, consentiriez-vous à le regarder comme votre ami? Un père se croiroit il aimé de ses enfans, si ceux-ci se bornoient... à ne point l'insulter avec ceux qui l'insultent..... mais que d'ailleurs ils parussent indifférens aux traitemens indignes qu'on lui fait éprouver, etc.? Je suis donc assuré d'être sans amour pour Dieu, si je suis sans *zèle pour la conversion des pécheurs.* — 2e Point. *Preuve convaincante.* Lorsque Notre-Seigneur fit cette demande à saint Pierre : *M'aimez-vous?* il connoissoit son amour, mais il vouloit lui apprendre un excellent moyen de le prouver.... Que ferez-vous? Vous pleurerez votre faute,... vous vous abaisserez au-dessous de tous... Je ne rejeterai point ces témoignages de votre amour repentant; mais il en est un plus certain et que je désire bien davantage, le voici : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis,* dévouez-vous au salut de vos frères. C'est là, en effet, dit saint Jean-Chrysostôme, la plus grande preuve d'amour que l'on puisse donner à Jésus-Christ.... Prouvons-lui le nôtre par notre zèle pour la conversion des pécheurs!... — 3e Point. *Preuve consolante.* Quel est celui qui ne trouve pas dans sa vie passée bien des sujets de larmes?,... Qui n'a point à pleurer, avec ses propres fautes, quelques péchés d'autrui qu'il doit imputer à ses imprudences,..... peut-être même à ses scandales? Comment réparer ces malheurs? En ramenant à Dieu, par notre zèle, ceux qui l'avoient abandonné... Je vous ai offensé, Seigneur, je vous ai fait offenser; mais je m'efforce de vous faire adorer, bénir, aimer... Ainsi se console un chrétien zélé... Pour moi, Seigneur, jusqu'à ce jour je n'ai pu dire *Je vous aime...* Car à quoi auriez-vous pu reconnoître mon amour?...

« La dernière Méditation, sur la mort du chrétien zélé, sans être moins solide, est peut-être encore plus touchante. 1er Point. *Il se félicite du passé....* Arrivé au terme, peut-il se rappeler sans bonheur ce qu'il a fait, ce qu'il a désiré faire pour la gloire de son Dieu et le salut de ses frères!... — 2e Point. *Il se console du présent...* Le monde est passé pour lui, mais il le méprisoit.... Il laisse à d'autres ce qu'il possédoit ici bas; mais ses bonnes œuvres et ses mérites étoient le seul bien qu'il estimât... Sa maison terrestre tombe en ruines, mais les tabernacles éternels s'ouvrent devant lui... — 3e Point. *Il est plein d'espérance pour l'avenir.* Saint Vincent de Paul disoit qu'il avoit toujours vu les personnes charitables mourir dans le calme de la confiance; mais est-il personne plus charitable que le chrétien saintement affamé du salut de son prochain?... Oh! qu'il aime à reposer son esprit dans la pensée de ce royaume céleste où les premières couronnes seront pour la charité!... Mais quel surcroît de confiance au moment de la mort, pour un membre de l'archiconfrérie, dans le souvenir des hommages qu'il a rendus et fait rendre à Marie!... C'étoit en l'invoquant pour les pécheurs, et en déterminant les pécheurs eux-mêmes à l'invoquer qu'il obtenoit leur retour à la vertu... Vous ne l'oublierez pas, ô Marie! vous viendrez, tendre Mère, près du lit de votre enfant, consoler, fortifier son âme, et faire du jour de sa mort le jour de son triomphe. »

Nous souhaitons que ces extraits d'un livre si utile aient pour résultat de le faire apprécier de plus en plus, et par conséquent de propager la pieuse et salutaire dévotion à laquelle il est consacré.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Voici la réponse qu

adresse M. Villemain, par l'en-
ise de la Gazette spéciale de l'in-
tion publique. Afin de nous dis-
er de tout commentaire, nous
gnons les phrases capitales :
es journaux, notamment l'*Ami de*
igion, paroissent ne pas compren-
retard que peut éprouver la ré-
n d'une ordonnance sur le droit de
xercice. Ils trouvent ce travail tout
et fort peu embrouillé. Certes
roit-il, si les écoles ecclésiastiques
soumises au droit commun,
le proposoit le projet de loi de
inée, et *si MM. les évêques ne de-*
nt pas avant tout *qu'elles conser-*
leur régime spécial. Mais il est fort
de concilier tout à la fois, dans
ordonnance, les intérêts des éta-
ns soumis au droit commun, avec
otions qu'on demande pour ceux
en dehors de ce droit. Aussi les
pportés à la publication de cette
nce sont-ils fort explicables. La
de cette question a échoué en
prise sous une nouvelle forme
le mars de l'année présente, elle
u plus de succès, toujours par
a distinction qu'on établit entre
ssemens universitaires et les éco-
les ecclésiastiques. Nous l'avons
porte à croire que la question de
le l'enseignement ne sera pas de
ue, SI ELLE EST REMISE A UNE
LÉGISLATION. M. Villemain
l'heureuse et libérale idée de
terme à l'état d'incertitude et
ans lequel se trouvent les éta-
privés universitaires, en ren-
ordonnance sur le plein exer-
onnance qui, suivant nous,
it à peu près à une loi sur la
l'enseignement, et *qui permet-*
dre PATIEMMENT *cette loi* pro-
is onze ans. Il seroit à dé-
ne mesure aussi juste vînt à
parce qu'on ne pourroit
u sujet des écoles secondai-
stiques. Mais d'où vient cela?
e part et d'autre on s'exagère
parfois les difficultés. Il y a d'abord un fait constant à établir, c'est : 1° que l'ordonnance n'a aucune chance d'être publiée, s'il n'y est point question des écoles ecclésiastiques; 2° qu'il y a certainement quelque chose à faire pour ces écoles, *mais seulement à l'égard des élèves, dont la vocation religieuse viendroit à manquer et qui ne peuvent cependant être exclus des carrières civiles*. Il est donc de l'intérêt commun qu'une conciliation puisse s'opérer, et nous croyons que tout obstacle disparoîtra, *si M. le ministre des cultes* N'EXAGÈRE POINT *ses conditions*. Nous savons bien que, depuis les protestations si positives de MM. les évêques, M. Martin (du Nord) peut craindre de ne pas satisfaire le clergé, en faisant à M. Villemain de trop larges concessions. Mais distinguons : ici la position n'est plus la même qu'au mois de mars dernier. Le projet de loi présenté à cette époque faisoit rentrer les petits séminaires sous le régime de l'Université, tandis qu'une ordonnance sur le plein exercice *ne concerne que les conditions à remplir pour pouvoir délivrer des certificats valables d'études classiques*. Aucun établissement universitaire ou autre ne sera forcé de s'y soumettre; il recevra, s'il le veut, suivant certaines conditions, un droit dont l'exercice ne sera nullement obligatoire. Le clergé pourroit-il donc se plaindre de voir ses écoles spéciales libres de jouir d'un droit qu'elles ne possédoient point? *Quant aux conditions à leur imposer*, on conçoit que *c'est une matière trop délicate pour que nous en parlions*. Ce seroit réveiller des discussions inutiles, qui susciteroient peut-être de nouveaux obstacles. Le sens qu'on dit devoir être donné à ces conditions nous a paru équitable, ne toucher aucunement à la constitution et à l'esprit des écoles ecclésiastiques, et devoir être approuvé par tout membre impartial du clergé et de l'Université. Nous nous en référons, pour le reste, au vœu exprimé dans le sein de la commission de la chambre, chargée d'examiner le projet du mois de mars 1841. En adop-

tant ces sages principes, toute difficulté disparoîtroit aussitôt, et on verroit enfin se terminer une affaire qui peut être ajournée indéfiniment. »

— Le conseil d'Etat a adopté mercredi en séance générale le projet d'ordonnance relatif à l'érection de l'Eglise épiscopale de Cambrai en métropole, avec la suffragance d'Arras, ainsi qu'à la réception et publication dans le royaume de la bulle donnée à cet effet par Sa Sainteté le pape Grégoire XVI.

— Nous avons dit (p. 390) qu'une ordonnance autorise la communauté des religieuses Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement, établies à Paris.

Une seconde ordonnance autorise l'enregistrement au conseil d'Etat des statuts des religieuses de l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement, établies à Quimper.

Une troisième ordonnance autorise la Congrégation des filles de la Providence ou Mères des Pauvres, établies à Créhen (Côtes-du-Nord).

Une quatrième ordonnance autorise la formation, à Parcieux (Ain), d'un établissement de Sœurs de Saint-Joseph.

— On lit dans le *Journal des Débats :*

« Dans notre numéro du 28 novembre, nous avons dit, sur la foi d'un autre journal, que deux nouveaux temples seroient prochainement ouverts au culte de la confession d'Augsbourg, à Paris. Il *paroît certain* que c'est aux membres de de la communion réformée qu'est destinée l'église de Panthemont, et quant à l'Assomption, il *n'est nullement question* de la donner au culte protestant. »

Nous louons le ministère de reculer devant la scandaleuse profanation qui auroit intronisé l'erreur dans le temple de la vérité : mais il ne fait les choses qu'à demi. Nous [illegible] dit combien l'église de Pan[illegible] est nécessaire au culte catholique : le ministère n'aura-t-il pas le courage de la lui rendre?

— Grande joie dans les bureaux du *Constitutionnel*. La liberté de conscience et des cultes vient de recevoir un échec : mais c'est au détriment des catholiques. Voici les faits. Une femme protestante, malade à l'Hôtel-Dieu, désiroit s'éclairer, et, sur l'invitation de la Sœur qui la soignoit, l'un des aumôniers l'instruisit. Bientôt il put, avec l'autorisation du supérieur ecclésiastique, recevoir son abjuration. Les ministres protestans, qui ont cependant ponr point de départ la doctrine du libre examen, trouvèrent mauvais que cette femme eût discuté sa croyance et passé de l'erreur à la vérité; ils s'irritèrent surtout contre le digne prêtre qui avoit été l'instrument de sa conversion. Le conseil-général des hospices, au sein duquel on ne devroit compter que des esprits élevés et impartiaux, accueillit malheureusement le prétendu grief des protestans. En vertu d'un article de son réglement, que par modération nous qualifierons de *bizarre*, et qui est en contradiction manifeste, non seulement avec l'esprit, mais avec la lettre de la charte, il a sévi contre l'ecclésiastique, instrument des miséricordes de Dieu. On lit dans le *Constitutionnel :*

« Le conseil·général des hospices de Paris vient de décider qu'on supprimeroit pendant un mois le traitement d'un ecclésiastique aumônier de l'Hôtel-Dieu, qui abusoit de sa position pour arracher des conversions aux malades. Le conseil a de plus décidé qu'il en seroit référé aux ministres des cultes et de l'Intérieur, pour aviser aux mesures ultérieures. »

Nous croyons que le saint prêtre se consolera aisément de cette épreuve : payer de la perte d'un mois de traitement le salut d'une ame, ce n'est pas le payer trop cher. Mais il nous semble que les minis-

es cultes et de l'intérieur ne
ent laisser subsister le règle-
dont le conseil-général des
es vient de faire une si triste
ition. Par cela seul qu'un
ant malade sera soigné à
-Dieu, devra-t-il renoncer au
ir de rentrer dans la voie de
? L'Etat n'ouvre-t-il des asi-
nfortune et à l'infirmité que
tenir ceux qu'il y admet sous
d'une maladie morale bien
loutable que celle qui afflige
ps? La charte, enfin, qui
ie la liberté de conscience et
é des cultes, ne sera-t-elle
vérité, au moins au chevet
rans? Nous livrons ces ré-
aux deux ministres, et nous
nmandons même aux médi-
u *Constitutionnel.*

a publié le programme des
la Faculté de théologie
iouvelle année scolaire. Le
professeur chargé du cours
canon y est resté en blanc,
ministre de l'instruction
n'a encore rien décidé à
e cette chaire.

préfet de la Seine avoit
u conseil-général de la
, par suite du changement
n 1841 dans la haute ad-
on de l'Etat, le ministère
ui n'avoit pas rédigé le
1842, n'avoit pu y porter
ler aux chambres un cré-
élever à un taux conve-
aitement de M. l'Arche-
Paris; mais que l'inten-
ministère étoit de récla-
édit au budget de l'Etat
En conséquence, le pré-
doit au conseil-général
M. l'Archevêque de Pa-
2, comme il l'a fait en
indemnité temporaire de

emande étoit jointe une
ninistre des cultes, qui
du conseil-général la

même indemnité, en annonçant qu'*il étudioit les moyens à prendre, pour l'avenir, afin de mettre un terme à cette situation s'il étoit possible.*

« Le conseil, considérant que le traitement de 25,000 fr. alloué par l'Etat à M. l'Archevêque de Paris, est évidemment insuffisant, mais qu'il n'appartient qu'au gouvernement et aux chambres de délibérer et de statuer sur l'augmentation dont il pourroit être susceptible;

» Que le département de la Seine ne sauroit sous aucun prétexte être appelé à fournir à M. l'Archevêque un supplément de traitement;

» Considérant que le conseil, en accordant pour 1841, à M. l'Archevêque de Paris, une indemnité temporaire de 15,000 fr., a voulu lui donner à la fois un témoignage de la haute estime qu'il porte à sa personne, et une preuve du désir qu'il avoit d'améliorer sa position, en attendant que le gouvernement et les chambres fussent en mesure de la fixer définitivement et d'une manière convenable;

» Considérant qu'il paroît qu'il a été impossible au ministère actuel de rien comprendre à cet égard au budget de 1842, qui avoit été proposé et arrêté par le précédent ministère;

» Considérant que le conseil a de justes motifs de croire que le budget à présenter aux chambres pour 1843, élèvera à un taux supérieur et convenable, le traitement de M. l'Archevêque de Paris; que, dans cette position, il y a lieu de voter encore en 1842 l'allocation temporaire de 15,000 fr. accordée en 1841;

» Que toutefois le conseil doit déclarer que l'exiguïté des ressources pécuniaires du département de la Seine l'obligeant à arrêter chaque année son budget en déficit de plus d'un million, et à ajourner sans cesse les dépenses les plus urgentes, il lui sera impossible de continuer cette allocation;

» Délibère :

» Le conseil alloue pour 1842, *et pour*

la dernière fois, le crédit de 15,000 fr. demandé pour M. l'Archevêque de Paris. »

Nous ne pouvons laisser passer sans observation l'un de ces considérans.

Il est étrange que le conseil-général de la Seine, tout en reconnoissant l'évidente insuffisance du traitement de M. l'Archevêque de Paris, prétende qu'il ne sauroit être appelé sous aucun prétexte à fournir un supplément. Si les autres conseils-généraux raisonnoient ainsi, aucun supplément ne seroit voté en faveur des évêques. Mais on comprend ailleurs, et on finira par comprendre à Paris, que le département, qui vote des fonds avec cette destination, ne fait, après tout, qu'un acte de bonne et sage administration. En effet, à qui profite la somme que l'on réduit quelquefois avec une parcimonie si peu intelligente? Aux pauvres, entre lesquels la main de l'évêque la répartit. N'est-il pas juste que la localité qui, dans la personne des indigens, reçoit les bienfaits, concoure à donner au ministre de la charité le moyen de les répandre et de les multiplier? Vous appréciez, dites-vous, la nécessité de la religion : mettez donc l'évêque à même de la faire aimer et d'attirer le peuple à elle, par l'exercice de la plus sublime des vertus qu'elle inspire. Agir ainsi, croyez-le bien, c'est la meilleure politique : c'est le vrai moyen de prévenir les perturbations sociales.

Nous n'avons point fait valoir d'autres considérations, et par exemple l'obligation morale où se trouve une grande ville, telle que Paris, de fournir à son Archevêque les moyens de soutenir le haut rang qu'il occupe. La première raison nous a paru plus à la portée de toutes les intelligences et de tous les cœurs.

Nous espérons qu'en la méditant, les membres du conseil-général de la Seine regretteront d'avoir accompagné leur allocation de cette restriction fâcheuse : *Pour la dernière fois*.

— Mgr Polding, vicaire-apostolique de la Nouvelle-Hollande, est arrivé à Paris. Ce prélat se rend à Rome pour les affaires de sa mission.

— M. l'archevêque de Reims a quitté hier la capitale, pour retourner dans son diocèse. Le prélat songe, dit-on, à organiser bientôt à Reims une faculté de théologie.

—De nombreux fidèles assistoient à la messe, célébrée par M. l'internonce apostolique, dans l'église des Missions-Etrangères, pour remercier Dieu des progrès de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. M. l'abbé Lefebvre, qui a prononcé le sermon, a montré d'abord que cette œuvre opère pour le salut de la France où elle est née, et ensuite qu'elle profite à l'univers entier, où elle concourt à répandre la vérité évangélique. Cet excellent sermon a également touché et édifié l'auditoire.

— Dimanche prochain, on célèbrera solennellement à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, la fête de saint Nicolas, patron de la paroisse. Le salut sera donné par M. l'Archevêque de Paris; le sermon sera prononcé à trois heures et demie par M. l'abbé Chaillot, premier vicaire de la paroisse.

— M. l'abbé Bertheaux, chanoine théologal de Limoges, fera tous les dimanches de l'Avent, les jours de Noël et de l'Epiphanie, un cours de conférences dogmatiques, en l'église Saint-Louis d'Antin, à l'issue de la messe d'une heure.

Diocèse de Bordeaux. — Pendant le séjour du P. Lacordaire à Paris, de vives instances lui ont été faites

qu'il consentit à quitter l'habit religieux, afin d'ôter tout om-
e au petit nombre d'hommes
ne sont point encore habitués
libertés civiles et religieuses de
ance. Le P. Lacordaire, qui
encontré dans les populations
1 signe de mauvais vouloir con-
manifestation extérieure de sa
ssion, ne s'est point rendu aux
ns qui lui ont été présentées.
arrivé à Bordeaux, et y de-
avec le même habit qu'il
it dans la capitale. Le seul
ce qu'il se soit cru permis, par
des appréhensions qu'on lui
témoignées à Paris, a été
rendre en chaire un orne-
sacerdotal, de même qu'il se
l'autel des ornemens consa-
la célébration des saints mys-
Quand il a commencé ses pré-
ons à Bordeaux, on a remar-
u'il portoit un rochet par-des-
n vetement de Dominicain.
ouvert ses conférences le
er dimanche de l'Avent, par
cours sur la Foi, dans la pri-
e de Saint-André, en présence
auditoire immense, dit la
e, et il les continuera jusqu'au
che de la Septuagésime inclu-
nt.

èse de Marseille. — On écrit
rseille à la date du 27 no-
:

- neuf missionnaires lazaristes
vés dans notre ville depuis quel-
urs ; et s'embarqueront sur le
méricain *Turbo*, capitaine Beau-
destiné pour la Nouvelle-Or-
inq d'entre eux sont prêtres,
res aspirent à le devenir, onze
iples frères. Ils vont se réunir
mbres de leur société, qui déjà
nombre de 63 dans les Etats-
la république du Texas. Après
rée en Amérique, ils se sépare-
r aller renforcer les différentes
qui sont en grand nombre, depuis Ottawa et Assalle, sur le cours supérieur de l'Illinois, près du lac Michigan, jusqu'au golfe du Mexique.

» Ces 19 missionnaires réunis appartiennent à plusieurs nations. La France, l'Amérique, l'Irlande, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie ont toutes fourni leur contingent à cette généreuse troupe, qui va, au péril de sa vie, travailler à la régénération d'un vaste continent. »

Diocèse de Meaux. — Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner l'acquisition d'un tableau représentant *Sainte Céline*, jeune héritière d'une puissante famille de Meaux, qui, sur le point de se marier, dans le ve siècle, consacra sa vie à la prière. Ce tableau fait le pendant de celui de *Saint Faron*, quatorzième évêque de Meaux, au VIIe siècle, représenté administrant le sacrement de la confirmation : se trouvant en présence d'un jeune aveugle qui lui a été amené, le pieux évêque invoque le Tout-Puissant, et la vue est rendue à l'aveugle. Ces deux tableaux de M. Delaval sont destinés à la cathédrale de Meaux.

Diocèse de Poitiers. — Mgr Jean Brumauld de Beauregard, né à Poitiers le 1er novembre 1749, nommé d'abord à l'évêché de Montauban, et ensuite au siége d'Orléans, sacré le 1er mai 1823, s'étoit retiré dans sa ville natale, après avoir fait bénir, pendant de longues années, son administration toute paternelle. Il y a terminé, vendredi matin, sa carrière si pleine de vertus et de bonnes œuvres. Le diocèse d'Orléans ne perdra jamais le souvenir du pieux et vénérable prélat.

PRUSSE. — On espéroit, à Cologne, que Mgr de Droste viendroit installer solennellement Mgr Geissel, son coadjuteur. M. de Bodelschwing confirmoit toute la population dans

cette pensée, en recommandant aux autorités de ne s'opposer, en aucune façon, aux témoignages d'amour et d'admiration que les fidèles ne manqueroient pas de donner à leur premier pasteur, lors de son arrivée. Mais les amis du prélat, lui ayant écrit pour savoir à quelle époque étoit fixé son retour à Cologne, reçurent, avec une douloureuse surprise, de Mgr de Droste, la réponse suivante, qui montre que le ministère prussien n'entend pas renoncer à son système de persécution :

« Mes chers amis et diocésains,

» Il n'y a pas long-temps que j'ai reçu du gouvernement l'ordre de ne pas songer à me rendre à Cologne avant que l'évêque Geissel n'y soit installé. On répand, probablement à dessein, le bruit que je suis autorisé à faire moi-même cette installation : on veut tromper le peuple, et pouvoir dire plus tard que, si je ne suis pas venu à Cologne, c'est par ma faute et mauvaise volonté. La vérité est que l'on n'a pas encore rempli les conditions que j'avois fixées. Je ne pourrai donc pas me rendre à Cologne pour installer Mgr Geissel.

» Recevez, etc. »

Voilà la bonne foi qui préside à l'exécution de l'arrangement conclu entre le Saint-Siége et le roi de Prusse.

SUISSE. — Selon un ancien usage, les nonces faisoient leur entrée en Suisse par le canton du Tessin, et y étoient reçus solennellement, lors même qu'ils n'avoient pas encore remis leurs lettres de créance. Le nouveau nonce, Mgr d'Andréa, archevêque de Mélitène, a pris la route du Mont-Cenis, à cause de la mauvaise saison et de la grande quantité de neige qui couvre actuellement le Saint-Gothard et qui en rend le passage très-difficile. Le 20 novembre il est arrivé à Fribourg, venant de Genève. Quand il s'est rendu à la collégiale de Saint-Nicolas, qui relève immédiatement du Saint-Siége, une foule considérable remplissoit l'église pour voir le représentant du souverain Pontife, appelé, dans des circonstances si critiques, à veiller aux intérêts religieux de la Suisse. On a admiré, dans ce prélat, encore peu avancé en âge, et la dignité qu'il tient de sa haute naissance, et la gravité du caractère sacré dont il est revêtu. Mgr Yenni a fait à Son Exc. les honneurs de sa ville épiscopale. Le nonce est parti le 23 pour Berne, afin d'y remettre ses lettres de créance, et de se diriger ensuite vers Schwytz, siége actuel de la nonciature apostolique.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Sur les troubles de Toulouse.

Les conséquences des troubles de Toulouse sont devant nos yeux : M. Plougoulm et le lieutenant-général Saint-Michel, agens de l'autorité supérieure, ont été destitués ; MM. Arzac, Gasc et Roaldès, membres de la municipalité provisoire, ont été condamnés à Pau ; divers prévenus, plus ou moins mêlés à la résistance active de la population, courent devant les assises de cette ville, les chances d'une autre condamnation ; mais à Toulouse, la protestation populaire contre le recensement triomphe, et l'élection d'où vient de sortir le nouveau conseil municipal est le plus grand échec que le gouvernement ait subi depuis dix années.

Précisons, en peu de mots, les enseignemens que contiennent ces faits.

La destitution de M. Mahul est le juste châtiment de son incapacité et de sa foiblesse : mais M. Plougoulm et M. Saint-Michel, en perdant leur position, ont expérimenté que le gouvernement actuel ne sait pas même soutenir ceux qui lui sont dévoués. On leur reprochoit de s'être associés à l'émeute, en proclamant que *le départ du préfet faisoit* cesser toute

e trouble, et en reconnoissant ainsi
s torts étoient du côté de ce magis-
s répondent que leur proclamation
oit pas une, et qu'ils ont simple-
ntendu protéger la fuite de M. Ma-
ır une déclaration qui n'étoit
sauf-conduit. Il s'ensuit qu'au lieu
ter une destitution pour fait de
ité avec les adversaires du préfet,
toient, au contraire, une récom-
our avoir garanti M. Mahul contre
nger. Les *Débats* sont donc dans
lorsqu'ils crient à l'ingratitude:
oique dans le vrai, ils ne sont
le droit. Il est fait à leurs amis,
leurs amis ont fait à ceux qu'ils
uillés en 1830. Ici la justice de
erce sur les individus. Et puis,
un gouvernement soutienne ses
aires, il faut qu'il se trouve
conditions de force où n'est
uvernement actuel, issu d'un
qui l'empêche de se fortifier, et
laçant éventuellement sous l'in-
e partis opposés, l'oblige à agir
sens contradictoire. Il ressort
la destitution de MM. Plou-
Saint-Michel, cet enseignement
nctionnaire le plus dévoué de
choses ne peut compter sur le
, et que, plus il s'est compro-
ı dévoûment, plus il court le
re sacrifié par ses patrons aux
de ceux dont ils sont pour le
téressés à désarmer ou à cal-
sition. Un gouvernement, qui
parce que sa force décoùleroit
ncipe, tiendroit une autre con-
l seroit aussi sûr qu'honorable
.

nt, que prouve la condamna-
frappé MM. Arzac. Gasc et
ve prouveroit celle qui peut
s accusés dont la cour d'as-
s'occupe aujourd'hui? Rien,
es. Qu'est-ce, en effet, qu'une
on à Pau, lorsqu'elle est com-
une apothéose à Toulouse?
juges correctionnels ont
t-être les jurés diront en-
core, Anathème à la résistance : en principe, c'est bien. Mais à Toulouse, la masse des électeurs municipaux lui dira Gloire : en fait, c'est logique. Car, n'avez-vous pas inauguré la résistance en 1830, et de quel droit, objecte le peuple de Toulouse, trouvez-vous mal de notre part ce que vous avez exalté comme sublime de la part du peuple de Paris? Il n'y a rien à répondre à ce raisonnement, et un gouvernement, fils de l'émeute, a toujours mauvaise grâce à renier sa mère. On comprend bien que nous ne prétendons nullement, en ce qui nous concerne, faire l'apologie de l'émeute : nous montrons seulement la fausse position de ceux qui, après l'avoir proclamée le plus saint des *devoirs*, viennent ensuite à nier, dans leur intérêt personnel, qu'elle soit un *droit*. Il est mille fois vrai qu'elle n'est ni un droit ni un devoir : mais ceux qui n'existent que par elle, ne sont pas recevables à le dire; leur origine proteste contre leur langage d'aujourd'hui. Concluons donc que, pour être fort contre l'insurrection, il ne faut pas lui devoir la vie, et qu'en France le gouvernement se trouvera logiquement dans l'impossibilité de la comprimer, tant qu'il ne sera pas rentré dans des conditions qui lui permettront de dire à la résistance qu'elle est illégitime et de la punir comme telle.

Enfin que prouvent les récentes élections municipales de Toulouse? ou plutôt que prouve le fait général de la résistance que cette ville a opposée aux agens du recensement? La réponse à cette question est importante; nous l'ajournons, faute de place, au prochain numéro.

PARIS, 3 DÉCEMBRE.

M. Meilheurat, directeur des affaires criminelles au ministère de la justice, a été réélu député par le collége de Moulins (*extrà muros*).

— Par ordonnance du 1er décembre, sont nommés : président du tribunal de 1re instance de Mâcon (Saône-et-Loire), M. Simonnet, juge d'instruction au tri-

bunal de Wassy, en remplacement de M. Monchardin-Repoux, admis à la retraite; président du tribunal de Montfort (Ille-et-Vilaine), M. Jaguet, juge au même tribunal, en remplacement de M. Turin, admis à la retraite; juge à Milhau (Aveyron), M. Genieis, juge d'instruction à Uzès; juge à Privas (Ardèche), M. Arnaud-Coste, ancien substitut près le même tribunal; procureur du roi à Perpignan, M. Léo Dupré, substitut à Carcassonne; procureur du roi à Vendôme (Loir-et-Cher), M. Chenemoireau, substitut à Tours; substitut à Tours, M. Colaud de la Salcette, substitut à Gien; substitut à Clermont (Oise), M. Davost, juge suppléant à Senlis; substitut à Montbéliard (Doubs), M. Billecard, juge-suppléant à Lure.

— Par une autre ordonnance du même jour, M. Rihouet, conseiller référendaire de première classe à la cour des comptes, est nommé conseiller-maître, en remplacement de M. Gavot, démissionnaire.

M. le vicomte de Germiny, maître des requêtes en service extraordinaire au conseil-d'état, préfet du département de Seine-et-Marne, est nommé conseiller-maître, en remplacement de M. Meulan, démissionnaire.

MM. Delabarre-Duparc et Lebas de Courmond, conseillers référendaires de deuxième classe, sont nommés conseillers référendaires de première classe, en remplacement de MM. Rihouet, nommé conseiller-maître, et Héroux, démissionnaire.

MM. Dosseur et Paris sont nommés conseillers référendaires de deuxième classe, en remplacement de MM. Delabarre-Duparc et Lebas de Courmont.

MM. Gavot et de Meulan sont nommés conseillers-maîtres honoraires.

M. Héroux est nommé conseiller référendaire honoraire de première classe.

— M. le capitaine de vaisseau Le Ray est nommé contre-amiral, en remplacement de M. Martineng, admis dans le cadre de réserve.

— Mercredi, vers deux heures de l'après-midi, les accusés de l'attentat du 13 septembre dernier ont été transférés dans la prison du Luxembourg. M. le préfet de police s'y étoit transporté la veille et dans matinée pour visiter les logemens qui leur étoient destinés. Dupoty occupe la chambre où a été détenu le prince Louis; Considère et Prioul sont ensemble dans celle qu'a occupée le général Montholon; les autres accusés sont distribués dans les autres parties de la prison. Le nommé Prioul est, dit-on, dangereusement malade d'une affection de poitrine.

La grille du jardin en face de la rue Ferrou restera fermée tout le temps de la durée du procès. (Voir le compte-rendu de la 1re audience à la fin du Journal.)

— Me Garcin, avocat, sur la demande de Quénisset, a été adjoint à Me Paillet pour la défense de cet accusé devant la cour des pairs.

Me Crémieux est chargé de défendre l'accusé Launois, dit *Chasseur*.

— La cour de cassation a rejeté hier le pourvoi de Abraham Serain, condamné à mort par la cour d'assises du Loiret, comme coupable d'enlèvement, d'attentat avec violences et d'assassinat sur deux jeunes filles.

— La Seine est en décroissance depuis plusieurs jours.

— Le général Lamoricière écrit, en date du 21 novembre, au général Bugeaud, qu'il a conduit à Oran avec leurs tentes et leurs troupeaux, les Douairs campés à Sidi-Abdalla-Berkau, qui lui avoient fait la proposition de se réunir à nous. L'émigration est de 26 douars (20 des Douairs, 6 des Smélas), en tout 285 tentes au moins, 350 cavaliers bien montés, 3,000 bœufs, 7,000 moutons, et plus de 500 chameaux.

Le gouverneur-général et le général Lamoricière se montrent fort satisfaits de l'état des choses dans la colonie.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les plaines comprises entre Bra-

et l'Ile-Adam sont entièrement
ées par le débordement de l'Oise.

Le recensement s'opère en ce mo-
à Arras; mais beaucoup de portes
t fermées devant les agens de l'au-

On écrit de Bouchain à l'*Echo de*
ntière que le maire de Bouchain,
ulant pas concourir au recense-
vient de donner sa démission.

'*Armoricain*, journal de Brest, du
embre, annonce que l'ordre de
ier les marins, dont le temps de
est expiré, est arrivé à Brest le 25
ire. Les congés seront donnés
x mois et renouvelables. Ils seront
vement délivrés aux divers na-
partir du 1er décembre.

e *Courrier de la Moselle*, prévenu
tion à la haine et au mépris du
ement, a été acquitté, après de
ébats, par la cour d'assises sié-
Metz.

. le lieutenant-général vicomte
pair de France, grand'croix de la
d'Honneur, est mort, le 30 no-
dernier, à sa terre de Fontaine,
de Ville-sur-Tourbe, arrondisse-
e *Sainte*-Menehould (Marne).

tribunal correctionnel d'Albi a
é samedi dernier dans l'affaire
aux troubles qui avoient eu lieu
anche à l'occasion du recense-
rois des prévenus ont été con-
un à quatre mois de prison, un
ois, un autre enfin à un mois;
s ont été acquittés.

cour d'assises des Basses-Pyré-
ommencé le 29 l'affaire relative
oles de Toulouse. Les témoins
nombre de 85.

débats du complot républicain
a le 23 mars dernier à Marseille,
es ramifications s'étendoient jus-
les arrondissemens d'Orange,
n et de Carpentras, se sont ou-
7 novembre devant la cour d'as-
Bouches-du-Rhône. Deux com-
u 31e stationnoient dans la cour

Les accusés sont au nombre de cinquante-quatre.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. l'avocat-général a pris la parole pour l'exposé de la cause.

On a interrogé, dans cette audience, quatre accusés qui ont rétracté leurs premières déclarations et nié absolument tous les faits à eux imputés par l'accusation.

En voici le sommaire :

Vers la fin de 1840, les associations prirent une extension notable dans le Midi ; un mouvement devoit s'effectuer entre Marseille et Lyon. Ces deux villes correspondoient l'une avec l'autre en s'appuyant sur les sociétés secrètes de Nîmes, Montpellier, Avignon, Orange et Carpentras.

A Marseille, les sociétés secrètes qui se recrutoient pour l'insurrection projetée, se divisoient en deux associations distinctes : *les Montagnards et les Carbonari réformés*. Dans le département de Vaucluse, il n'est question que des Carbonari réformés.

L'information ne nous fait pas connoître le nombre des affiliés de Marseille ; nous savons seulement qu'ils avoient divers lieux de réunion, et que dans une seule de ces réunions on recevoit chaque dimanche cinq, six ou dix personnes. Les détails sont plus précis dans le département de Vaucluse. A Carpentras, quarante-cinq affiliés, quatre-vingts à Pernes, chef-lieu de canton; douze à Crillon, autant à Bedouin, simples communes. Dans l'arrondissement d'Avignon, trente à Lisle, autant à Caumon ; à Cavaillon, nombre inconnu, mais considérable sans doute, puisque c'est Cavaillon qui a entraîné Caumont dans le mouvement.

Arrondissement d'Orange. — A Jonquières, vingt-deux affiliés; à Orange, quarante-deux, six à Entrechaux, trois à Baumes, quatre à Sainte-Cécile.

Marseille s'étoit réservé la conduite du mouvement : il avoit été résolu que la sédition éclateroit le dimanche, et que

Vaucluse suivroit vingt-quatre heures après.

L'autorité, avertie, déconcerta par ses mesures le commencement de tentative qui eut lieu.

Les prévenus sont accusés,

1° D'avoir, dans le courant du mois de mars 1841, dans les arrondissemens de Carpentras, Orange et Avignon, concerté et arrêté entre plusieurs personnes la résolution d'agir dans le but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit de porter la dévastation, le massacre ou le pillage dans une ou plusieurs communes, ce qui constitue le crime de complot, prévu et puni par les articles 87, 89 et 91 du Code pénal, ledit complot suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution;

2° D'avoir, dans la nuit du 23 au 24 mars 1841 à Marseille, et dans la nuit du 24 au 25 mars 1841, dans les arrondissemens de Carpentras, Orange et Avignon, tenté d'exécuter un attentat ayant pour but, soit de changer ou de détruire le gouvernement, soit de porter la dévastation et le pillage dans une ou plusieurs communes, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs, crime prévu et puni par les articles 2, 87, 88 et 91 du Code pénal.

EXTERIEUR.

Le général don Juan de la Pezuala, compromis dans le mouvement du 7 octobre, a été condamné à mort par le conseil de guerre de Madrid. Heureusement il avoit eu la prudence de se réfugier en Portugal dès les premiers jours.

— L'équipage d'un brick de guerre français a été grossièrement insulté par une partie du régiment du Prince qui se rendoit d'Irun au port du Passage à bord d'un navire espagnol. Les autorités du Passage ont adressé aux officiers du brick français des excuses qui ont été acceptées, mais qui laissent les haines espagnoles *in statu quo*.

— Une décision du roi des Pays-Bas dispose qu'à l'avenir tous les actes et écritures concernant l'administration du grand-duché seront rédigés en langue française, à l'exception de ceux qui ont rapport aux relations avec la confédération germanique et avec l'administration de la forteresse de Luxembourg.

— On lit dans le *post-scriptum* du *Courrier belge* du 1er décembre :

« Au moment où nous mettons sous presse, on nous annonce l'arrestation d'un ex-capitaine au 5e de ligne, qui, récemment, a subi une condamnation pour attentat à la pudeur. Cet individu ne seroit accusé de rien moins que d'avoir attenté aux jours du roi. On en est réduit jusqu'à présent aux conjectures sur cette grave imputation dont personne dans le public n'a connoissance jusqu'ici. Les ordres les plus sévères ont été donnés pour ne pas ébruiter l'affaire. Nous attendrons donc des renseignemens positifs. L'ex-capitaine dont il s'agit est aux Petits-Carmes, où il a déjà subi plusieurs interrogatoires. »

— L'amélioration dans la santé de la reine douairière d'Angleterre est telle qu'on ne publie plus de bulletin.

— On lit dans le journal anglais le *Globe :*

« Les nouvelles que l'on reçoit de Nottingham et de tout le district dont cette ville est le chef-lieu, sont désastreuses : la misère la plus profonde se fait ressentir parmi la classe ouvrière. *Tous les jours* on rencontre dans Nottingham des bandes de 2 à 300 ouvriers à la face amaigrie, au regard sombre, parcourant les rues de la ville, précédés d'un écriteau où sont tracés ces mots : *La misère, et pas d'ouvrage!* On est épouvanté des malheurs que peut amener un tel état de choses, car la générosité des habitans les plus aisés du district est impuissante à soulager une pareille détresse. Une réunion des principaux fabricans de Derby, de Leicester et de Nottingham doit se tenir *dans cette* dernière ville, pour aviser à ce qu'ils ont

e dans les circonstances présentes. »
Le fléau de la fièvre jaune avoit
ie entièrement disparu, le 30 octo-
le la Nouvelle-Orléans.
es nouvelles du Mexique annoncent
inta-Anna étoit arrivé à Mexico le
bre, avec ses troupes; qu'il s'étoit
, d'assaut, des forts San-Francisco
Geronimo, dont presque toute la
n s'étoit réunie à lui
, Bustamente avoit attaqué un
forts, mais il avoit été repoussé. Il
é entamé des négociations, mais
ultat.
néral Victoria a été appelé comme
ur.
déralistes ont proclamé leur sys-
gouvernement au nom de Busta-
qui cependant n'avoit pas donné
itiment.

COUR DES PAIRS.

ENTAT DU 13 SEPTEMBRE.

résidence de M. Pasquier.)

Audience du 3 décembre.

e nous l'avons dit, c'est dans
e salle que siége la cour. La
upée autrefois par le bureau de
lence est garnie de deux ban-
estinées aux seize accusés. Au-
ces banquettes et plus bas est
ette des défenseurs. Le bureau
ent est à la droite des accusés;
i ministère public est à gauche.
oins quelques minutes, les ac-
introduits. Prioul n'a pu com-
l'audience; il est assez grave-
sposé. Quénisset n'a rien de
ique dans les traits; il paroît
ille. Pendant l'appel et la lec-
ccusation, il feuillette les pa-
a apportés. Il est vêtu d'une
ne. Les autres accusés n'exci-
e espèce de curiosité; ce sont
vriers de Paris; leur air ferme
'a rien d'affecté; ils écoutent
nt la lecture des pièces du
reconnoît à sa mise distin-
apoty, rédacteur en chef du
Peuple.
précis MM. les pairs entrent
. Ils sont au nombre de 214.
ent, l'appel nominal terminé,
fait subir aux accusés une sorte d'interro-
gatoire tendant à établir leur identité. On
remarque seulement la réponse de Consi-
dère, qui, interrogé sur le lieu de sa de-
meure, répond : Je n'en sais rien.

M. LE PRÉSIDENT. Comment, vous n'en
savez rien?

CONSIDÈRE. Non, monsieur le prési-
dent; depuis que j'ai été arrêté, on a
fermé mon magasin, sans que je sache où
se trouvera désormais fixé mon do-
micile.

M. LE PRÉSIDENT. Dites alors où vous
demeuriez lors de votre arrestation. —
R. Rue du Vieux-Chemin, 8.

M. Pasquier demande ensuite aux pré-
venus et à leurs défenseurs, si, par suite
de l'absence de Prioul, ils n'ont pas à
faire quelque opposition à la continua-
tion du procès.

M. le greffier-archiviste donne lecture
de l'arrêt rendu par la cour. Après cette
lecture, il fait connoître les témoins assi-
gnés, qui sont au nombre de 128. L'au-
dience est suspendue pendant un quart
d'heure.

A la reprise de l'audience, M. le prési-
dent procède à l'interrogatoire de Qué-
nisset. Cet accusé avoue que c'est lui qui
a *fait le coup*; il raconte ensuite son his-
toire depuis sa désertion; sa liaison avec
des républicains à Sainte-Pélagie et aux
Madelonnettes; sa réception dans la so-
société des travailleurs égalitaires en
même temps que Boucheron. Il recon-
noît les pistolets trouvés par terre au mo-
ment de l'attentat et explique comment il
a été armé. Il soutient toujours que c'est
Just qui lui a remis les deux pistolets.

M. LE PRÉSIDENT. Connoissiez-vous le
prince sur qui vous avez tiré? — R. Du
tout, M. le président. Et d'ailleurs, je ne
visois personne; car j'ai tiré presque les
yeux fermés.

D. N'avez-vous pas crié : *A moi! mes
amis!* quand on s'est emparé de vous
après le coup?—R. Oui, mais ces lâches-
là ne m'ont pas aidé. Egalement, quand
on me conduisoit en voiture, j'ai vu Ja-
rasse qui me faisoit signe de me jeter par
la portière ; j'ai cru qu'ils avoient envoyé
me délivrer. Je n'ai fait ni une, ni deux,
je me suis élancé, mais en vain, et cette
canaille-là a été cause que j'ai eu les bras
martyrisés.

M. LE PRÉSIDENT. M. le procureur-

général a-t-il quelque autre question à faire à l'accusé?

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je demanderai à l'accusé Quénisset s'il n'a pas vu chez Colombier des personnages dont les vêtemens étoient plus distingués que ceux de la plupart des ouvriers qu'il y rencontroit d'habitude? — R. Oui, monsieur, j'y ai vu deux jeunes gens, une fois, qu'on vouloit admettre dans la société. Mais ils n'ont pas voulu, et ils ont demandé qu'on remît l'affaire à huitaine.

M. le président passe à l'interrogatoire de Boucheron. L'accusé avoue que c'est lui qui a laissé tomber un pistolet qu'il tenoit de Quénisset. Il a été reçu dans une société secrète par les soins de Quénisset, et dans la chambre de Launois. Il a entendu parler, ce soir-là, du projet de faire une Saint-Barthélemy de fonctionnaires. Il confirme tous les faits de l'acte d'accusation; il n'a pas tiré. « Je l'eusse fait, dit-il, si le signal eût été donné; j'avois fait le serment, et l'on m'auroit brûlé la cervelle si je n'avois pas tiré. »

Colombier, interrogé sur tous les faits avancés par Quénisset et à peu près établis par l'instruction, se renferme, pour ce qui le concerne, dans un système de dénégation absolue.

A la fin de l'interrogatoire, Quénisset demande la parole et dit: « Pour prouver que M. Colombier me connoît, je n'ai qu'une chose à dire: c'est que, quand j'allois boire chez lui, si j'avois de l'argent à lui donner, il *le* prenoit sans compter, sinon, il ne disoit rien. Il y a moyen de le vérifier. »

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Brazier, levez-vous. Faites-vous partie d'une société secrète?

BRAZIER. Oui, monsieur.

D. Laquelle?

R. Je ne puis en dire le nom, je ne le dirai pas.

D. Est-ce un serment qui vous engage et qui vous empêche de parler?

R. Ce n'est pas un serment; c'est un engagement pris parmi les membres de cette société.

Auguste dit *Petit* faisoit partie de la société des travailleurs égalitaires; il reconnoît s'être trouvé à la réception de Quénisset et à celle de Boucheron, mais il nie avoir assisté à la réunion où il fut question de nommer des agens révolutionnaires.

M. le chancelier demande ensuite à l'accusé quel étoit le but de l'association dont il faisoit partie.

Auguste répond qu'elle avoit pour but d'opérer une révolution si jamais un cas de guerre se présentoit.

L'accusé s'engage ensuite dans un récit concernant sa participation aux actes du 13 septembre; il prétend qu'il a pensé qu'on ne vouloit que faire une *manifestation*; il convient s'y être trouvé en armes, mais seulement, dit-il, pour se défendre des assommeurs et des sergens de ville.

L'audience est levée à six heures et continuée à demain.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 80 c.
Emprunt 1841. 80 fr. 60 c.
Act. de la Banque. 3420 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1298 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1242 fr. 50 c.
Emprunt belge. 101 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 15 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[e],
rue Cassette, 29.

RELIGION
rdi, Jeudi

bonner des
aque mois.

N° 3525.

MARDI 7 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

tique des doctrines de
lu docteur Strauss et de
idor, sur Jésus-Christ,
gile et son Eglise, par
lon, évêque de Maroc.
in-8°.

ne et dernier article.)

is dit qu'après avoir ré-
i et le docteur Strauss,
de Maroc combat les
i Juif Salvador.

. auteur nomme la ques-
ise lui a paru l'une des
i plus *arriérées*, les plus
conséquent d'exercer
echerche, d'analyse et
ion. L'édifice de la reli-
encore à construire, et
hilosophe israélite du
que cet honneur étoit
it ce qu'il y a d'in-
ligieuses répandues sur
e l'univers n'est à ses
amas confus de pier-
: destinées à recevoir
eloppement nouveau,
ne appropriée à l'ave-
civilisation moderne.
ée a dirigé les premiers
vador, c'est-à-dire son
dès 1822, sous le titre
se ou Système religieux
s Hébreux, 1 vol. in-8°,
toire et traité, retra-
ndi en 1828, sous le ti-
des institutions de Moïse
Hébreu, 3 vol. in-8°. On
scandale que causa un
odique qui traitoit du
de la condamnation de
N. S. Trop fidèle aux préjugés de sa nation, Salvador y prenoit parti en faveur des Juifs contre ce qu'il qualifioit système général adopté, depuis des siècles, dans les prédications chrétiennes relatives à la Passion de Jésus-Christ; comme si Dieu ne s'étoit pas prononcé jusqu'ici avec assez de solennité par le châtiment des coupables!

« La philosophie elle-même, demande Mgr Guillon (t. 1, p. 344), pourroit-elle rendre raison de la situation actuelle du peuple Juif autrement que, comme le fait la tribune chrétienne, par l'accomplissement du vœu prophétique qu'a proféré ce peuple à la suite de son arrêt contre la vie de Jésus : *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfans!* Cet homicide vœu a été exaucé. »

Les deux ouvrages de Salvador portèrent son nom à côté de ceux de Philon, de Maimonide et de Moses Mendelssohn. Il est vrai que, considérés comme appréciation du génie et des institutions de Moïse, ils présentent la plus complète apologie d'un Code si mal jugé par les esprits superficiels du XVIII° siècle, et la plus solide réponse aux calomnies dont ces sophistes ont chargé le peuple hébreu. Mais Salvador ôte à la législation de Moïse le caractère spécial qui la signale avec le plus d'éclat, l'autorité des miracles qui avoient accompagné ou suivi sa promulgation, et le sceau que lui donne la promesse d'une loi future, bien plus parfaite encore, gage unique de l'éternelle durée que lui assurent tous les oracles de la prophétie.

«Subjugué par le préjugé de sa nation (t. 1. p. 26), l'écrivain refuse au Pentateuque et à tout l'Ancien-Testament l'honneur de n'être que la moitié de l'œuvre divine; il ne le rapproche du christianisme que pour faire celui-ci le plagiaire des institutions mosaïques, et réduit Moïse et Jésus-Christ au même rang que Zoroastre, Numa et Confucius.»

La brillante apologie de Moïse, contenue dans les deux premiers ouvrages de Salvador, n'étoit que l'introduction à l'histoire du christianisme, l'avant-scène du drame développé par les évangélistes, et l'échafaudage au moyen duquel l'auteur vouloit élever l'œuvre de destruction intitulée : *Jésus-Christ et sa doctrine, ou Histoire de la naissance de l'Eglise, de son organisation et de ses progrès pendant le premier siècle*, 2 vol. in-8° (1838, date de la 3e édition). Ici, l'auteur démasque entièrement ses batteries, et livre un combat acharné à l'Eglise chrétienne. Ce n'est plus seulement un appel interjeté devant le siècle présent des jugemens téméraires qui ont eu cours jusqu'aujourd'hui sur la nation juive : c'est la confirmation légale et détaillée de l'arrêt rendu contre un prétendu Messie qui s'est dit le Fils de Dieu et qui est parvenu à détourner à son profit les hommages que réclame la législation hébraïque. Dans cette sorte d'épopée, le rôle principal est pour Moïse; Jésus n'y remplit qu'un personnage secondaire.

L'ouvrage est divisé en trois livres. Le premier prélude à l'histoire du christianisme par un exposé de la situation des esprits et des croyances tant dans l'Orient, dans la Grèce et dans l'État romain, dans la Judée : d'où résultoit, suivant l'auteur, un concours de circonstances des plus favorables à la formation de la religion chrétienne. Dans le second livre, qui comprend la vie et la doctrine de Jésus, il prétend montrer la combinaison de ces élémens divers. Dans le troisième, Salvador attribue aux communs efforts des apôtres, les développemens théoriques et pratiques donnés progressivement au nom et à la figure de leur maître : ce seroit moins à Jésus-Christ lui-même qu'aux apôtres Pierre, Paul et Jean que le christianisme auroit dû l'opinion de sa divinité et l'extension de sa doctrine.

«L'histoire du christianisme (t. 1. p. 37), bornée au 1er siècle où se renferme M. Salvador, lui présente trois phases ou périodes distinguées l'une de l'autre par une progression de doctrine qui en rend déjà les différences sensibles. Chacune d'elles est marquée par un acteur principal qui lui a imprimé le caractère spécial de son influence personnelle.

»La première, qui s'étend depuis la naissance de Jésus jusqu'à sa mort, embrasse l'origine du christianisme, la situation naturelle et primitive de son fondateur auprès de ses concitoyens, ses rapports avec Jean-Baptiste, sa manière de concevoir et d'interpréter le système prophétique, ses miracles, le choix de ses apôtres, l'esprit de prosélytisme et de conquête auquel il donnoit l'impulsion, les causes qui amenèrent si promptement auprès de lui les classes inférieures du peuple, l'examen de sa morale, le point de départ de la mythologie introduite dans la religion nouvelle, entée à la fois sur les dogmes de l'Orient et sur les traditions de la Judée, la lutte opiniâtre engagée entre Jésus et les écoles nationales, les motifs de sa résolution de mourir et les principales circonstances de sa passion.

»La seconde phase comprend l'établissement de son Eglise par ses apôtres,

rt. De là, Pierre et les Nazaet l'Eglise. C'est l'apôtre saint t désigné comme le héros de ue, l'instrument d'une noution, la cause principale de la progrès du christianisme parns étrangères.
ème se compose de la nouon que la doctrine chrétienne Evangile de saint Jean et de ypse. Là, commencent à se es germes de ses variations et ence; jusqu'à ce que l'esprit ; sans cesse enchérissant sur force d'altérer ses formes ait rendue, dit-il, à peu près ble. »

épétons. D'après l'auteur e alliance de l'Evangile ntateuque : Salvador les étache l'un de l'autre, et les deux une barrière à rmontable. Le Nouveau n'est, selon lui, que le 'Ancien : le christianisme : infidèle transformation me, qu'une secte qui a valoir sur sa rivale. Au de nouveau dans les es modernes adversaires le, pas même la forme lifie. Celse, si puissampar Origène, Celse, que elle le plus dangereux christianisme, a fourni ce personnage de Juif s chrétiens au nom de iotes, et leur reprochant 'égard des Israélites la ceux-ci envers les Egypils emportèrent les dés leur fuite. Les antauels de la vérité chrépas imaginé une diffi'ait été produite déjà e de leurs devanciers et résolue par nos apologistes : seulement, ce qui caractérise Salvador, c'est qu'il présente ces difficultés dans un ensemble plus compacte. Il résume, dans sa personne, toute sa nation qui, toujours en révolte contre les Romains et toujours vaincue, se venge de ses défaites par une inflexible ténacité.

L'ouvrage de Salvador ne contient, d'ailleurs, point d'idées bien arrêtées sur Jésus-Christ. Tantôt le Sauveur y paroît comme ayant une existence réelle dont la plume des évangélistes a conservé l'histoire; tantôt comme un être imaginaire, le héros d'une épopée représentant l'un des deux principes consacrés par les mythologies orientales; tantôt comme symbole de l'ancien Jacob ou du peuple juif tout entier, soumis aux plus dures vicissitudes, condamné comme Jésus aux ignominies de la captivité, mourant pour ressusciter et entrer en possession d'une gloire et d'un empire éternels.

« Avec la Synagogue (t. ii, p. 178), M. Salvador dénie à Jésus-Christ la qualité de Fils de Dieu, qu'il s'est donnée à lui-même, l'accusant par là de mensonge et d'une sacrilége usurpation du nom incommunicable. Echo fidèle de Celse, de Porphyre et de Julien, après avoir assimilé le Sauveur du monde à ces hommes que le paganisme avoit mis au rang des dieux et des demi-dieux, en reconnoissance de leurs bienfaits, tels qu'Esculape, Bacchus, Hercule, il trouve, avec Dupuis, les mystères de sa divine incarnation, de sa mort et de sa résurrection dans les légendes d'Osiris, de Krisena, de Vischnou. A l'exemple de Socin, il combat la vérité du dogme chrétien de la Trinité par une prétendue analogie, soit avec les idées de Platon, soit avec je ne sais quelle conception bizarre qu'il s'est forgée sur les trois caractères du patriarche Jacob, à la fois,

dit-il, le fils, l'esprit et le père de lui-même. Panthéiste avec Spinosa, il confond dans un *infini théisme* l'universalité des êtres, tout ce qui fut créé avec le créateur. Il nous dira que le nom de Dieu, dérivé de source orientale, appartient indifféremment à Jupiter aussi bien qu'à Jéhovah, et réduit la connoissance du vrai Dieu à la confiance dans son activité personnelle et dans les inspirations de justice et de prévoyance, sans doute pour les seuls intérêts de cette vie bornée tout entière à l'acquisition matérielle des biens de la terre. Protestant avec les communions protestantes, il renouvelle contre notre Eglise catholique le reproche banal d'idolâtrie, en jetant sur la scène du monde plusieurs autres dieux entraînant à leur suite des masses d'adorateurs et aussi féconds en miracles que Jésus-Christ. Avec M. Strauss, il ne voit dans Jésus-Christ qu'un symbole, qu'un être mythique, qu'il faut considérer, non plus seulement comme individualité historique, mais comme personnification du peuple d'Israël et de l'humanité tout entière. Enfin, avec Gibbon, l'étonnante propagation de l'Evangile, cette révolution la plus extraordinaire qui signale les annales de l'humanité, ne paroit plus à ses yeux que le simple produit de causes naturelles, commandé par l'expression publique de tous les vœux et de tous les besoins de l'esprit humain, sans aucune intervention du pouvoir divin; quand, au contraire, il est bien avéré que l'univers entier n'a cessé, durant plus de trois cents années, de conspirer contre le christianisme au nom de son ancienne idolâtrie. Sa conclusion est que le fondateur du christianisme a puisé dans les traditions de l'Orient l'esprit de ses mystères, les formes symboliques et mythologiques de sa doctrine. Donc Jésus-Christ, vainqueur de l'idolâtrie, n'auroit fait que précipiter le monde dans une autre idolâtrie. »

Quel dévergondage d'idées! quel tissu de contradictions!

Salvador désapprouve le système mythique de Strauss, quand celui-ci rapporte à l'allégorie les actes de la vie et de la mort du Sauveur; et lui-même crée une hypothèse qui ne diffère pas de celle du théologien allemand. La Passion de Jésus-Christ, dit-il, ne fut qu'une œuvre *d'imitation*, empruntée soit aux fictions de l'Orient, soit à la poésie des Livres saints : le *modèle original* qui lui a prêté ses traits les plus touchans, c'est le peuple d'Israël, représenté à la fois dans la personne du Messie des prophètes avec ses phases diverses, et dans le Christ des évangélistes avec ses singularités. De là résulte que le sacrifice de Jésus est sans réalité; que la Passion n'a de vérité historique que dans la nation juive, qui seule est l'objet des révélations prophétiques; que les évangélistes n'ont fait que rapporter à leur maître les traits divers dont le portrait du peuple hébreu se trouvoit composé. Cette théorie de personnification, appliquée à la nation juive, est-elle moins contraire que le système mythique de Strauss à tous les principes sur lesquels se fonde la certitude morale? Porte-t-elle moins atteinte à la vérité de l'histoire telle que la racontent, dans ses moindres détails, des historiens témoins et acteurs de l'événement?

Nous avons plus insisté sur l'ex-position des erreurs de Salva que sur la réfutation pérem que leur oppose M. l'évêque de roc, à l'ouvrage duquel nous voyons nos lecteurs. Le prélat borne point à une argument générale : il suit son adversai livre en livre, de chapitre en pitre, de paragraphe en paragra

poursuite incessante, une ps à corps, dans laquelle la omphe avec éclat.

de son ouvrage, Mgr Guillcé un Résumé, c'est-à-dire dérations générales sur les gonistes du christianisme il a successivement livré Il y rappelle que la controtre les chrétiens et leurs es roule tout entière sur ce t capital : le livre du Nou-stament présente-t-il les s de vérité qui commanpérieusement la créance ? il toutes les conditions que phie et la critique, pour les soient équitables, exiffet de constater la divinité gion, dont le Nouveau-Test la base? Or, Salvador n'a lé ces questions, qui sont lies par le prélat. De cette e discussion, il faut conec M. l'évêque de Maroc, te une parfaite harmonie cien-Testament et le Nouitre les anciennes révéla la révélation chrétienne, Evangiles et les autres nt se compose le recueil intes Ecritures.

nie entre les deux Testamens, ent liés l'un à l'autre. qu'il est de les détacher, le premier l'introduction du second, le la continuation du premier 67). Harmonie dans les révé révélation mosaïque sancoi naturelle; elle est perfecon tour par la révélation chrémonie dans les quatre Evanavans de diverses contrées qui nieux étudiés attestent l'homo s récits dans toutes les circonntielles, et n'ont découvert de que sur des particularités indifférentes. Harmonie avec les témoignages de l'histoire, de la critique, de la science, de la philosophie elle-même : pas une de leurs paroles qui ne soit confirmée par les monumens contemporains, par les découvertes des âges postérieurs, par tous les instincts de notre curiosité et les besoins de notre nature. Grâce à l'éternelle conspiration du double libertinage de l'esprit et du cœur, la sainte Ecriture a rencontré dans tous les temps des sceptiques et des adversaires : l'incrédulité elle-même a servi sa cause, et n'a fait que lui ménager de nouveaux triomphes en excitant la studieuse émulation de ses défenseurs.

»Ainsi tout ce qu'il est possible d'imaginer en faveur de la vérité, se réunit dans la cause du christianisme pour en démontrer la certitude.

»La lumière qui jaillit des prophéties et des miracles, se répand sur son ensemble et sur chacun de ses détails, complétant l'évidence morale qui résulte de la seule lecture des Livres saints, et par là nous donne la démonstration invincible de notre vérité chrétienne. Preuves directes ou indirectes, intérieures et extérieures, tout concourt abondamment à en établir la divinité contre les critiques de Gibbon, de MM. Strauss et Salvador. Elles se réduisent à des *suppositions arbitraires*, à des *dénégations sans fondement*, à des *conjectures capricieuses*. Quelques sophismes pouvoient-ils balancer cette accumulation de certitudes que nous présentent la sainteté de la vie et de la doctrine du fondateur du christianisme, le caractère et la mission de ses apôtres, le seul langage de ses historiens, le parfait accomplissement des prophéties qui l'avoient annoncé et de celles que lui-même a faites; le prodigieux établissement du christianisme, inexplicable par d'autres causes que l'action de la divine toute-puissance, sa propagation par tout l'univers malgré tant d'obstacles, l'héroïque courage de ses martyrs, les vertus nouvelles qu'il a introduites dans le monde, et qui n'ont pas cessé de s'y reproduire

au sein même des siècles les plus dégénérés, l'inébranlable fermeté de son Eglise toujours combattue et toujours victorieuse?

»Nous sommes donc fondés à conclure, et tout homme de bonne foi ne peut manquer de se ranger à cette conclusion : qu'il existe pour le christianisme une évidence morale équivalente à la démonstration géométrique la plus rigoureuse. »

Ce beau morceau termine l'ouvrage.

Nos lecteurs, jusqu'ici d'accord avec M. l'évêque de Maroc, ne ratifieront pas les dernières paroles dictées au prélat par sa modestie : « Il ne manquoit à la cause que nous venons de défendre qu'un avocat plus digne d'elle. »

Mgr Guillon a exprimé, au commencement de son ouvrage, le regret de n'avoir pas laissé à de plus jeunes mains des armes devenues pesantes pour son âge avancé. Nous manquerions à la justice et à la vérité, en ne déclarant point qu'il a manié ces armes avec trop de succès pour qu'elles fussent pesantes à son bras. Le fond de son livre est solide : le style en est clair et abondant.

L'Année du chrétien, ou le chrétien sanctifié par la connoissance de Jésus-Christ. — Temps de l'Avent, 1 vol. in-18, par Mgr Le Tourneur, évêque de Verdun.

L'Eglise divise l'année en plusieurs époques ou *Temps*, pendant lesquels ses prières, ses instructions, ses cérémonies retracent successivement à l'esprit des chrétiens, et leur montrent comme dans un tableau vivant, tout l'ensemble de [illegible]ion, les faits, les dogmes, la les mystères, tout ce qu'ils doivent croire et tout ce qu'ils doivent pratiquer. Mgr Le Tourneur a voulu suivre et développer ce dessein de l'Eglise dans l'*Année du chrétien* : son but est de sanctifier les ames aux diverses époques de l'Avent, du Carême, de la Pentecôte, etc., *Temps* plus particulièrement destinés à ranimer la ferveur. Les auteurs d'ouvrages analogues à celui du pieux et savant prélat, vivant à une époque où la connoissance de Jésus-Christ étoit répandue dans toutes les classes de la société, n'avoient pas eu besoin de présenter, relativement à la personne adorable du Sauveur des hommes, les notions que réclame l'état actuel de la religion au milieu de nous. Mais, aujourd'hui que la connoissance de Jésus-Christ est presque étrangère à la plupart des chrétiens, parce qu'en général elle n'est plus communiquée aux enfans dans la maison paternelle, et qu'elle ne l'est qu'imparfaitement dans un si grand nombre d'écoles publiques, il importoit de remplacer des ouvrages devenus insuffisans, par un livre qui, calqué sur le dessein de l'Eglise, offriroit aux fidèles, comme en raccourci, ce qu'il leur importe de connoître touchant leur divin Rédempteur. Ce livre, fruit du zèle de M. l'évêque de Verdun, deviendra pour eux, aux grandes époques de l'année ecclésiastique, ce que le Bréviaire est journellement pour les prêtres : un moyen de se renouveler et d'entrer plus avant dans l'esprit et dans la pratique du christianisme.

Le volume qui nous occupe, et que d'autres suivront incessamment, contient des lectures pour chacun des jours du *Temps de l'Avent*, épo-

crée par l'Eglise à prépa-
èles à célébrer dignement
l'avénement et de la nais-
ésus-Christ. Nous regret-
notre attention n'ait pas
e, il y a quelques semai-
t excellent livre, qu'il eût
able d'annoncer assez tôt
ı pût se le procurer dès le
ovembre.
tence n'est pas la seule
n commandée aux chré-
ant l'Avent : le désir de
ı Sauveur et la reconnois-
le bienfait de son Incar-
vent occuper leur pensée
r leurs cœurs. C'est afin
ı eux ces sentimens, que,
ières et les chants sacrés,
ète fréquemment les pa-
t par lesquelles les Justes
ne alliance appeloient le
nt l'attente animoit leur
noit leur espérance. Les
instructifs et si conso-
emps antérieurs à l'In-
qui ont annoncé et repré-
-Christ, avec les temps
, qui l'ont reconnu et
: un objet de méditation
èles, comme ils sont le
ières de l'Eglise pendant
r, afin de faciliter aux
: moyen de saisir et de
ondément dans leur mé-
approchemens lumineux
ts Pères renferment sur
gr Le Tourneur les a di-
u'il suit. Il considère,
emière semaine, *Jésus-
s;* dans la seconde, *Jésus-
ésenté ;* dans la troi-
s-Christ annoncé; dans
e, *Jésus-Christ donné.*

ochant l'ombre de la réalité,
nous osons espérer que la *science suréminente de Jésus-Christ* deviendra tout à la fois, pour les vrais chrétiens, plus attrayante et plus accessible ; qu'en reconnoissant, dans chacun des événemens, des personnages, des oracles et des rites de l'ancienne Loi, quelques traits de cette grande figure du Messie, ils s'affermiront dans la foi de sa venue miséricordieuse et s'animeront à en recueillir le bienfait. »

Mgr Le Tourneur a adopté, pour chaque *Temps* de l'année, la forme de deux de ses opuscules dont un grand succès a constaté le mérite, le *Mois de Marie* et le *Mois de la sainte Enfance.* D'après son plan, le *Mois de la sainte Enfance* devient le second volume de l'*Année chrétienne* sous le titre de *Temps de Noël*, et le troisième volume, pour le *Temps de Carême*, paroîtra au commencement du mois prochain.

Ce rapide aperçu suffit pour faire apprécier le but du prélat. Mgr Le Tourneur sera, nous en sommes certains, récompensé de ses efforts par les fruits de piété que son ouvrage produira dans le cœur des fidèles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — L'importante affaire de Cambrai est terminée à la satisfaction des fidèles. L'érection de cette Eglise cathédrale en archevêché complète l'organisation ecclésiastique, et met fin à un provisoire que le souverain pontife avoit été forcé de maintenir jusqu'ici. Le siége de Fénelon a recouvré son ancien éclat, et un digne successeur du pieux et savant archevêque va s'y asseoir. Mgr Pierre Giraud, né à Montferrand, le 14 août 1791, naguère curé de la cathédrale de Clermont et vicaire-général du diocèse, sacré évêque de Rodez le 30 novembre 1830, est nommé archevêque de Cambrai, par ordonnance du 2 décembre.

Le diocèse de Rodez perd en lui

un prélat dont le zèle pour le salut des ames, dont la parole éloquente et les mandemens admirables, dont l'habile et sage administration ont produit un bien immense. Ce n'est pas sans une peine profonde que Mgr Giraud se sépare du troupeau qu'il a gouverné et instruit pendant plus de dix années. Comme archevèque de Cambrai, il est appelé à réaliser bien des espérances. Nous disions dans notre N° 3513 : « C'est un évèque plein d'expérience, c'est un ange de paix que l'on voudra donner pour successeur à Fénelon. L'état du diocèse le réclame : ayons la confiance qu'il l'obtiendra sans retard. » Cette confiance n'a pas été trompée, et le prélat au-devant duquel alloient tous les vœux va renouer la chaîne des archevêques de Cambrai.

Mgr Giraud est arrivé avant-hier à Paris, et il est descendu au séminaire des Missions-Etrangères. M. l'internonce apostolique a déjà procédé à ses informations.

— Le conseil municipal de Paris vient, dit-on, de donner aux protestans, pour en faire un temple, l'entrepôt de la douane, situé rue Chauchat. Nous espérons que, satisfaits de cette concession, ils cesseront de porter des yeux d'envie sur nos églises.

Diocèse de Bourges. — Le 1er décembre, les obsèques de Mgr de Villèle ont eu lieu à Saint-Etienne. Malgré l'éloignement et la rigueur de la saison, Mgr de Tournefort étoit venu, sur l'invitation du chapitre, présider la cérémonie.

Le cortége se composoit du clergé de la ville et d'un grand nombre de prêtres des paroisses voisines, des élèves des grand et petit séminaires, des religieuses de différens ordres non cloîtrés qui existent à Bourges, et d'une foule de personnes notables. MM. les chanoines ouvroient la marche ; le maire de la ville, le président du tribunal de commerce, le préfet, le président du tribunal civil, portoient les coins du drap. A la suite du corps venoient les magistrats de la cour royale et des tribunaux, le recteur et les membres du conseil académique, tous en robe, le lieutenant-général et un nombreux état-major, les fonctionnaires des diverses administrations, les officiers de la garde nationale.

Le cortége étoit protégé par une double haie fournie par le régiment d'artillerie. A droite et à gauche du cercueil, la haie étoit formée par les sapeurs-pompiers de la garde nationale. La musique du régiment, réunie au cortége, exécutoit des symphonies funèbres.

La pluie qui tomboit en ce moment a forcé d'abréger le trajet qu'on fait ordinairement du palais à l'église.

Entré dans la cathédrale, dont le chœur et la nef étoient tendus de draperies mi-partie blanches et noires, le corps a été déposé sous un catafalque qui s'élevoit dans la partie supérieure du chœur.

Il étoit près de deux heures lorsque le cercueil a été enlevé de dessous le catafalque pour être transporté processionnellement, et déposé dans le caveau qui sert de sépulture aux prélats.

Diocèse d'Orléans. — La nouvelle de la mort de Mgr de Beauregard a été annoncée à son successeur, au moment où le prélat rentroit à Orléans après une courte absence. Malgré l'heure avancée, Mgr Morlot a voulu épancher aussitôt sa douleur dans le sein de son troupeau, et lui demander des prières pour le pontife que la mort venoit de frapper. Rien de plus touchant que le Mandement publié par M. l'évêque d'Orléans.

« Une maladie de trois jours a suffi pour emporter le vénérable prélat. Mais,

commencement de cette même semaine dont il ne devoit pas voir la fin, il avoit offert à Dieu ce qui pouvoit lui rester de vie pour obtenir une grâce particulière à laquelle il mettoit un grand prix. Ne reconnoissez-vous pas là son ame généreuse et fervente, et ne semble-t-il pas que Dieu a accepté son offrande et son sacrifice! Dès l'instant où il fut frappé, il ne cessa de désirer et de demander le saint viatique des mourans: c'est encore un des traits de son ardente piété envers Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Malheureusement, la nature de la maladie ne permit pas qu'il eût cette ineffable jouissance. Mais il est mort comme le juste s'endort, tenant dans ses mains, pressant sur son cœur le crucifix de sa vertueuse mère, qu'il avoit toujours eu avec lui, et qui, mille fois, avoit fait sa consolation dans son rigoureux exil de Cayenne. »

Voici le portrait que Mgr Morlot trace de son prédécesseur :

« Malgré ses grands travaux et les souffrances qui furent son partage sur la terre d'exil, à l'époque de *la grande tribulation*; malgré les sollicitudes d'un long épiscopat, où ses vertus s'exercèrent avec tant d'énergie et de constance, il avoit conservé, dans sa verte vieillesse, cette activité d'esprit, cette force de caractère, cette aménité de mœurs, ce charme inexprimable qui sont comme le partage des jeunes années. Ce qui en lui frappoit surtout d'admiration et de respect, c'étoit, N. T. C. F., cette foi si vive, cette ferveur brûlante, ce zèle pour la gloire de Dieu, cette tendre dévotion à Marie, qui communiquoient à son regard, à ses discours, à ses actions je ne sais quoi d'auguste et de sublime : tout en lui annonçoit l'homme de Dieu, le prêtre embrasé, l'évêque qui, selon la belle expression de saint Grégoire, veut être le promoteur de tous les genres de bien, et marcher toujours en avant, pour travailler au bonheur de tous. *Publica et communis boni procurator et antistes.* »

Plus loin, M. l'évêque d'Orléans ajoute :

« Nous n'avons vu que les dernières lueurs de ce flambeau qui jeta tant d'éclat dans l'Eglise de Dieu; mais, jusqu'au dernier soupir, nous bénirons le Seigneur d'avoir pu contempler ce front si calme, cette figure si majestueuse, ce saint et vénérable confesseur de la foi; oui, N. T. C. F., nous étions prosterné, il y a peu de jours, à ses pieds; nous recevions, pour vous et pour nous, les bénédictions de son cœur, les confidences de sa belle ame, et ces doux épanchemens d'une tendresse dont vous étiez le principal objet. Comme il aimoit à retracer les souvenirs de son séjour au milieu de vous! comme il rappeloit avec un intérêt tout paternel ces lieux qui lui étoient si chers, et ses anciens collaborateurs, qu'il aimoit comme des fils et comme des amis, et tous ses diocésains, pour lesquels il conservoit des entrailles de père! Hélas! un mois n'est pas encore écoulé, et il a disparu de ce monde, et aucun de nous n'étoit là pour recevoir son dernier adieu, son dernier soupir! Et, déjà, la terre s'est fermée sur sa froide dépouille, et, comme le disciple du prophète, celui qui a hérité de sa dignité, ou plutôt de sa charge pesante, s'écrie : *Mon père!... mon père!...* Ah! c'est que, tant qu'il étoit là, il sembloit que notre foiblesse trouvoit en lui un appui; la pensée qu'il veilloit sur nous, qu'il nous encourageoit, qu'il prioit, qu'il bénissoit de loin, nous étoit si précieuse et si salutaire! »

Un service solennel sera célébré, le 14 décembre, pour Mgr de Beauregard, dans la cathédrale d'Orléans.

HOLLANDE. — Mgr Capaccini est parti le 15 novembre de La Haye. Il se rendoit par Anvers et Londres à Lisbonne, où il est à souhaiter qu'il réussisse comme on dit qu'il a réussi en Hollande. Il paroît que certaines raisons de convenance ou quelques considérations particulières feront ajourner la publication des dispositions dont on est convenu de part et

d'autre, et que les chefs des districts ecclésiastiques en auront seuls connoissance. Mgr Ferrieri succède à Mgr Capaccini en qualité de vice-supérieur des Missions hollandaises : il sera en même temps chargé d'affaires du Saint-Siége auprès du gouvernement.

— Le 26 octobre, Mgr l'évêque de Curium a consacré la nouvelle église de la station des Pères Récollets à Amsterdam, dite *Moïse et Aaron*. C'est la quarante-deuxième église que l'infatigable prélat a consacrée en moins de huit ans, et la troisième dans le cours du mois d'octobre dernier.

PRUSSE. — Le choix du chapitre cathédral de Paderborn, à l'effet de remplir le siége devenu vacant par la mort de Mgr de Ledebur, est tombé sur l'évêque suffragant et doyen des chanoines, M. Richard Danemers, qui a reçu aussitôt l'approbation royale de S. E. le baron de Vincke, commissaire royal et président supérieur. Quoiqu'il soit âgé de près de 80 ans, il jouit de toute la vigueur de son esprit et d'une santé rare à cet âge. On ne doute pas que le Siége apostolique ne sanctionne cette élection.

PARIS, 6 DÉCEMBRE.

Les feuilles ministérielles sont en désaccord avec les feuilles dynastiques au sujet de la présidence de la chambre des députés. Les premières, à la tête desquelles figure le *Journal des Débats*, voudroient maintenir au fauteuil M. Sauzet, tandis que les autres appuient vivement la candidature de M. de Lamartine.

— Par ordonnance en date du 4 décembre, M. Janvier, membre de la chambre des députés, a été nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, en remplacement de M. Janet, décédé.

— Le collége électoral de Paimbœuf (Loire-Inférieure) et le collége électoral de Perriers (Manche) sont convoqués pour le 25 de ce mois, à l'effet d'élire chacun un député, par suite de la nomination de M. Le Ray au grade de contre-amiral, et de M. Rihouet aux fonctions de conseiller-maître à la cour des comptes.

— Le *Bulletin des Lois* contient une ordonnance qui règle les recettes de la Légion-d'Honneur, pour l'exercice 1840, à la somme de 7 millions 856,698 fr.

— Le gouverneur-général de l'Algérie doit se rendre prochainement en France. Il sera remplacé, pendant les deux mois que durera son congé, par le général de Rumigny. On lit à ce sujet dans le *Messager* :

« Le *National* prétend, ce matin, que M. le lieutenant-général Bugeaud est rappelé, et qu'on va *lui donner un successeur*. Cette assertion et les insinuations que le *National* y rattache sont complètement fausses.

» M. le général Bugeaud vient, sur sa demande, prendre part aux premiers travaux de la session, et son retour en Afrique aura lieu le plus promptement possible. La mission de M. le lieutenant-général de Rumigny n'est que provisoire et intérimaire.

» M. le général Bugeaud a trop bien compris les intérêts de la colonie et trop bien secondé les vues du gouvernement, pour que la confiance qui l'a appelé au poste qu'il occupe puisse être affoiblie. »

— M. de Lamartine est attendu prochainement à Paris.

— La Seine a crû de nouveau. Ses eaux sont en ce moment plus élevées qu'elles ne l'ont encore été cette année.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les inondations recommencent sur divers points de la France. Une dépêche télégraphique du préfet de Vaucluse, en date du 4 décembre, porte ce qui suit :

« Le Rhône, très-gros depuis plusieurs jours, a débordé cette nuit et envahi quelques bas quartiers de la ville. Il est à 5 mètres 10 centimètres au-dessus de

age. La Durance a rompu de nouveau gue de la prise du canal de l'Hôpital. eaux couvrent la plaine; je vais sur lieux avec les ingénieurs. »

On écrit d'Arles, le 28 novembre : Rhône s'est à peine élevé de quelques timètres au-dessus de l'étiage, et les x couvrent de nouveau notre malreux territoire. Tout espoir de semer errains s'est évanoui ; nos communions sont interceptées, nos routes prolément dégradées. Quand sortirons-s de cet affreux état ? Dieu seul le ! »

es journaux de Lyon, du 4, annont que la Saône, grossie par les pluies, nace de nouveau les quais de la ville. A Rennes, les eaux de la Vilaine sont venues à une telle hauteur qu'elles dépsent les plus fortes inondations depuis rante ans. Une partie du pont de amp-Dolent a été emportée par le counl.

A Nantes, la Loire a débordé; la plurt des quais sont interceptés par les x, ainsi qu'un grand nombre de rues on ne peut passer qu'à l'aide de baaux ou de pontons.

Le pont de Bray, situé sur le territoire la commune de Montrelais, route ale de Paris à Nantes, a été emporté r la crue des eaux, et le passage des itures y est interrompu.

— Le gérant de la *Gazette du Dauphiné* été condamné par la cour d'assises de ère à six mois de prison et 500 fr. d'amde, pour délit d'offense à Louis-Phipe et d'excitation au mépris du gounement.

— La cour d'assises des Bouches-duône a continué, dans ses audiences 29 et 30 novembre, les débats de faire relative au complot républicain Marseille. La cour a terminé l'interrotoire des accusés de la catégorie de rpentras et de celle d'Avignon, et mmencé l'interrogatoire des accusés la catégorie d'Orange.

— Les diverses dépositions entendues ns l'affaire de Toulouse n'incriminent directement jusqu'ici que deux des prévenus : un ouvrier trouvé porteur d'un pistolet, et le sieur Lenormand, commissaire central de police, qui auroit envoyé ses agens dans les groupes, non pas pour leur faire rétablir l'ordre, mais afin de fomenter les troubles. Il y a contre ce dernier des charges accablantes.

— Un incendie considérable a dernièrement consumé le beau couvent des Dames Ursulines de Quezac (Lozère), auquel étoit annexée l'école primaire communale. L'établissement comptoit trente-cinq dames religieuses et trente pensionnaires. La perte est évaluée à 162,000 fr. On pense que la malveillance a eu la plus grande part à ce désastre.

EXTÉRIEUR.

On a remarqué à Madrid que depuis le retour d'Espartero le chargé d'affaires de France est le seul agent diplomatique qui ne lui ait pas fait de visite. Il n'y a rien là d'irrespectueux pour le régent. Le chargé d'affaires, qui n'a rien à dire ni à traiter, attend tout bonnement l'arrivée de M. de Salvandy, personnage plus éminent que lui, et dont les entrées sont naturellement plus de plain-pied que les siennes auprès d'Espartero.

—La prochaine convocation des cortès n'excite presque point d'attention parmi les partis. On sait d'avance que les deux majorités sont acquises à l'ordre de choses actuel, et qu'on ne doit s'attendre à aucun conflit de leur part : c'est la pauvre Marie-Christine qui fera tous les frais des débats. Il n'est pas jusqu'à la reine de Portugal qui ne lui envoie indirectement son coup de pied, en félicitant l'innocente Isabelle II d'avoir échappé à la folle équipée de sa mère.

— L'instruction de l'affaire de la conspiration de Bruxelles se poursuit sans relâche. Les journaux belges parlent encore d'arrestations et de visites domiciliaires.

— L'affaire des faux billets de l'Echiquier s'est terminée le 4 devant la cour criminelle de Londres. Beaumont Smith,

le principal inculpé, s'est reconnu lui-même coupable, et a été condamné à la déportation.

— On écrit de Genève, 30 novembre, au journal ministériel du soir :

« Le conseil représentatif est convoqué pour demain. Le conseil d'état lui présentera le projet de loi sur l'élection des députés qui doivent composer l'assemblée constituante. La tranquillité ne paroît pas encore bien rétablie à Genève. Le conseil d'état reconnoît, dans une proclamation du 28, qu'une vague inquiétude continue à régner dans cette ville. »

— Le roi et la reine de Prusse sont arrivés à Berlin le 27 novembre, de retour de leur voyage à Munich.

— Il y a eu récemment quelque agitation dans la principauté de Monaco. Le nouveau prince a aboli le monopole du pain; et plusieurs impôts contre lesquels la population réclamoit depuis long-temps, ont été modifiés. Tout cela s'est terminé par l'accord du prince avec les organes des vœux de la population, sans aucune scène de violence.

— Les nouvelles de Beyrouth, du 10 novembre, annoncent que la guerre civile de Syrie, entre les Druses et les Maronites, étoit momentanément suspendue.

— On lit dans le *Morning-Herald* du 2 décembre :

« La ratification par la Porte-Ottomane du traité du 13 juillet 1841, concernant la fermeture des Dardanelles, est enfin arrivée à Paris. Dans les cercles diplomatiques, on attribue le retard qu'a éprouvé l'envoi de la ratification aux intrigues de la Russie, qui auroit voulu empêcher le divan de ratifier un acte qui garantit la paix européenne. »

— Immédiatement après le retour du roi Othon à Athènes, le gouvernement grec a remis à l'ambassadeur ottoman une note conçue dans les termes les plus conciliants, et qui ne permet pas de douter que les différends qui se sont élevés entre les deux gouvernemens ne se terminent d'une manière amicale.

— Les lettres de Bombay, du 1er novembre, parlent d'un événement qui peut arrêter l'entreprise des Anglais contre la Chine, et les obliger à réserver toutes leurs troupes pour défendre leurs possessions de l'Inde. L'empire birman qu'ils n'avoient pu détruire tout-à-fait se lève maintenant contre eux avec des forces imposantes, et l'activité que le gouvernement de l'Inde met dans ses mesures de précaution suffit pour prouver toute la grandeur du péril.

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE.

(Présidence de M. Pasquier.)

Audience du 4 décembre.

A midi et demi, M. le greffier en chef procède à l'appel nominal qui constate l'absence du maréchal Moncey, retenu par une indisposition.

Quénisset demande aussitôt la parole. Il commence par dire qu'il est un assassin, qu'il doit périr, que sa tête appartient à la justice; puis il s'écrie :

« L'agent révolutionnaire m'a accusé d'avoir été traître à mon serment..... Trahi mon serment! Oh! non, je l'ai rempli beaucoup trop religieusement. J'ai fait feu sur des hommes que je n'avois jamais vus, qui ne m'avoient jamais fait de mal. Qui m'a donné l'ordre de faire feu? vous le savez, c'est un traître qui est là. (En disant ces mots, Quénisset, qui est dans un état d'exaspération difficile à décrire, désigne du doigt l'un des accusés... Ses coaccusés ne disent pas un mot.)

M. LE CHANCELIER. Quénisset, ne vous servez pas de ces expressions.

Plusieurs voix sur les bancs de la cour : Laissez dire!

QUÉNISSET. Vous tous, messieurs, vous êtes des hommes de la plus haute dignité, des généraux; vous avez tous commandé des bataillons, et vous savez que ce n'est pas le général qui tire le premier coup de fusil. Eh bien! voyez-vous, ce n'est pas moi qui ai donné le signal : je n'étois que soldat dans l'affaire. On m'a donné l'ordre de faire feu; j'ai tiré. A ce moment, je n'étois pas seul; j'étois entouré de républicains, des meilleurs soldats de la république; ils étoient con-

ux. à ce qu'ils disoient au moins...
a dans la société des phrénologistes; ien! qu'ils regardent cette figure, ils ont que c'est le portrait ressemblant Robespierre et de Marat. C'étoit en 89, époque de mémorable mé-ire....

M. LE CHANCELIER. Tout ceci est en iors du procès.

Plusieurs voix : Laissez-le dire.

QUÉNISSET. Ce que je dis, je vous le dis, ce n'est pas pour défendre ma ; elle appartient à la justice, je ne la défends pas. Mais enfin vous avez laissé iquer hier mon honneur par l'agent olutionnaire; il est bien juste que je défende un peu aussi.

M. LE CHANCELIER. Je ne puis pas laisser passer les dernières paroles que vous avez prononcées. Dire d'un homme qu'il a la figure de Robespierre et de Marat, c'est lui faire la plus grave injure qu'on puisse adresser à un homme civilisé.

Quénisset reprend la suite de son discours. Ses co-accusés, selon lui, n'ont rien à perdre, et tout à gagner; lui, au contraire, sorti d'une famille honnête, ne demandoit qu'à marcher dans le sentier de l'honneur. « Voulant, dit-il, porter mes bras à mon père pour le faire vivre, je me suis adressé au maire, à l'ignoble maire... (Bruit prolongé. M. le chancelier arrête de nouveau Quénisset.) Il m'a refusé le certificat : pourtant j'y avois bien droit. C'est alors que j'ai confondu avec les gens du gouvernement, le maire, le chef d'une petite, d'une foible commune. Après tout, ce n'est qu'un maire... (Nouveau bruit.) Ne pouvant donner un père à mon enfant, un époux à ma femme, j'ai vu les républicains qui m'appeloient, j'ai cru que quand ils auroient renversé le trône, ils me donneroient une petite place et qu'alors je pourrois porter mes bras à mon père; voilà pourquoi je les ai écoutés. Voilà, messieurs, tout ce que j'avois à vous dire. »

Jarasse, dit *Jean-Marie*, nie toutes les charges que les dépositions de Quénisset font peser sur lui. Il ne faisoit pas partie de la Société des travailleurs égalitaires; il n'est pas sorti avec Just le 13 septembre; il n'a pas assisté à la distribution de cartouches chez Colombier; enfin, il n'étoit pas sur le passage de Quénisset, au moment où on l'emmenoit en voiture; il ignoroit même qu'on eût tiré un coup de feu.

Launois, dit *Chasseur*, qui est accusé d'avoir prêté sa chambre pour la réception de Quénisset et de Boucheron dans la Société des travailleurs égalitaires, ne sait pas ce qu'on veut lui dire; il ne fait pas partie de cette Société. S'il a été quelquefois chez la dame Poirroux, ce n'étoit pas pour assister à des réunions politiques.

Interrogé sur la lettre qu'il a écrite à l'accusé Dupoty, et sur une autre lettre adressée à son frère, et dans laquelle il lui recommandoit de parler à plusieurs personnes pour les prier de ne pas faire connoître les réunions qui se tenoient dans sa chambre, il répond : « J'ai été intimidé lorsque je me suis vu au cachot... j'ai perdu la tête... je n'étois plus un homme, mais un enfant... Si j'avois su comment on pouvoit interpréter mes paroles, je ne l'aurois jamais écrit... C'est la crainte d'être compromis qui me l'a fait faire. »

M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé Dupoty.

D. Connoissez-vous Launois, dit *Chasseur*?

R. Je ne connois aucun des accusés; je le jure sur l'honneur. Je dois cette déclaration à ma position politique; je n'ai rien de commun avec mes co-accusés, et si je ne me sers que du mot *accusés* envers eux, c'est par égard pour leur position.

D. Qu'avez-vous pensé en lisant cette lettre? — R. J'en ai cherché le sens, et j'ai vu que c'étoit quelqu'un de compromis qui cherchoit à se faire défendre par la presse.

D. Comment expliquez-vous les diverses expressions de la lettre? — R. Je ne suis pas chargé de les expliquer. L'accusé a voulu se faire défendre, et je ne suis pas responsable des maladresses qu'il a pu commettre et par lesquelles il m'a compromis.

D. L'intention de l'accusé n'est pas douteuse, mais elle n'en est pas moins compromettante pour vous. — R. Ce n'est pas comme individu que la lettre m'est adressée, mais comme homme de la presse. C'est au journal tout entier ou plutôt à la presse entière, que cette réclamation est adressée.

au sein même des siècles les plus dégénérés, l'inébranlable fermeté de son Eglise toujours combattue et toujours victorieuse?

»Nous sommes donc fondés à conclure, et tout homme de bonne foi ne peut manquer de se ranger à cette conclusion: qu'il existe pour le christianisme une évidence morale équivalente à la démonstration géométrique la plus rigoureuse. »

Ce beau morceau termine l'ouvrage.

Nos lecteurs, jusqu'ici d'accord avec M. l'évêque de Maroc, ne ratifieront pas les dernières paroles dictées au prélat par sa modestie : « Il ne manquoit à la cause que nous venons de défendre qu'un avocat plus digne d'elle. »

Mgr Guillon a exprimé, au commencement de son ouvrage, le regret de n'avoir pas laissé à de plus jeunes mains des armes devenues pesantes pour son âge avancé. Nous manquerions à la justice et à la vérité, en ne déclarant point qu'il a manié ces armes avec trop de succès pour qu'elles fussent pesantes à son bras. Le fond de son livre est solide : le style en est clair et abondant.

L'Année du chrétien, ou le chrétien sanctifié par la connoissance de Jésus-Christ. — Temps de l'Avent, 1 vol. in-18, par Mgr Le Tourneur, évêque de Verdun.

L'Eglise divise l'année en plusieurs époques ou *Temps*, pendant lesquels ses prières, ses instructions, ses cérémonies retracent successivement à l'esprit des chrétiens, et leur montrent comme dans un tableau vivant, tout l'ensemble de la religion, les faits, les dogmes, la morale, les mystères, tout ce qu'ils doivent croire et tout ce qu'ils doivent pratiquer. Mgr Le Tourneur a voulu suivre et développer ce dessein de l'Eglise dans l'*Année du chrétien* : son but est de sanctifier les ames aux diverses époques de l'Avent, du Carême, de la Pentecôte, etc., *Temps* plus particulièrement destinés à ranimer la ferveur. Les auteurs d'ouvrages analogues à celui du pieux et savant prélat, vivant à une époque où la connoissance de Jésus-Christ étoit répandue dans toutes les classes de la société, n'avoient pas eu besoin de présenter, relativement à la personne adorable du Sauveur des hommes, les notions que réclame l'état actuel de la religion au milieu de nous. Mais, aujourd'hui que la connoissance de Jésus-Christ est presque étrangère à la plupart des chrétiens, parce qu'en général elle n'est plus communiquée aux enfans dans la maison paternelle, et qu'elle ne l'est qu'imparfaitement dans un si grand nombre d'écoles publiques, il importoit de remplacer des ouvrages devenus insuffisans, par un livre qui, calqué sur le dessein de l'Eglise, offriroit aux fidèles, comme en raccourci, ce qu'il leur importe de connoître touchant leur divin Rédempteur. Ce livre, fruit du zèle de M. l'évêque de Verdun, deviendra pour eux, aux grandes époques de l'année ecclésiastique, ce que le Bréviaire est journellement pour les prêtres: un moyen de se renouveler et d'entrer plus avant dans l'esprit et dans la pratique du christianisme.

Le volume qui nous occupe, et que d'autres suivront incessamment, contient des lectures pour chacun des jours du *Temps de l'Avent*, épo-

consacrée par l'Eglise à prépa- les fidèles à célébrer dignement fête de l'avénement et de la naissance de Jésus-Christ. Nous regrettons que notre attention n'ait pas appelée, il y a quelques semaines, sur cet excellent livre, qu'il eût convenable d'annoncer assez tôt pour qu'on pût se le procurer dès le mois de novembre.

La pénitence n'est pas la seule préparation commandée aux chrétiens pendant l'Avent : le désir de venue du Sauveur et la reconnoissance pour le bienfait de son Incarnation doivent occuper leur pensée échauffer leurs cœurs. C'est afin exciter en eux ces sentimens, que, dans les prières et les chants sacrés, l'Eglise répète fréquemment les paroles de feu par lesquelles les Justes de l'ancienne alliance appeloient le Messie, dont l'attente animoit leur foi et soutenoit leur espérance. Les rapports, si instructifs et si consolans, des temps antérieurs à l'Incarnation, qui ont annoncé et représenté Jésus-Christ, avec les temps postérieurs, qui l'ont reconnu et adoré, sont un objet de méditation pour les fidèles, comme ils sont le sujet des prières de l'Eglise pendant l'Avent. Or, afin de faciliter aux chrétiens le moyen de saisir et de graver profondément dans leur mémoire les *rapprochemens* lumineux que les saints Pères renferment sur ce point, Mgr Le Tourneur les a disposés ainsi qu'il suit. Il considère, dans la première semaine, *Jésus-Christ promis*; dans la seconde, *Jésus-Christ représenté*; dans la troisième, *Jésus-Christ annoncé*; dans la quatrième, *Jésus-Christ donné*.

« En rapprochant l'ombre de la réalité, le prélat, nous osons espérer, que la *science suréminente de Jésus-Christ* deviendra tout à la fois, pour les vrais chrétiens, plus attrayante et plus accessible; qu'en reconnoissant, dans chacun des événemens, des personnages, des oracles et des rites de l'ancienne Loi, quelques traits de cette grande figure du Messie, ils s'affermiront dans la foi de sa venue miséricordieuse et s'animeront à en recueillir le bienfait. »

Mgr Le Tourneur a adopté, pour chaque *Temps* de l'année, la forme de deux de ses opuscules dont un grand succès a constaté le mérite, le *Mois de Marie* et le *Mois de la sainte Enfance*. D'après son plan, le *Mois de la sainte Enfance* devient le second volume de l'*Année chrétienne* sous le titre de *Temps de Noël*, et le troisième volume, pour le *Temps de Carême*, paroîtra au commencement du mois prochain.

Ce rapide aperçu suffit pour faire apprécier le but du prélat. Mgr Le Tourneur sera, nous en sommes certains, récompensé de ses efforts par les fruits de piété que son ouvrage produira dans le cœur des fidèles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — L'importante affaire de Cambrai est terminée à la satisfaction des fidèles. L'érection de cette Eglise cathédrale en archevêché complète l'organisation ecclésiastique, et met fin à un provisoire que le souverain pontife avoit été forcé de maintenir jusqu'ici. Le siége de Fénelon a recouvré son ancien éclat, et un digne successeur du pieux et savant archevêque va s'y asseoir, Mgr Pierre Giraud, né à Montferrand, le 14 août 1791, naguère curé de la cathédrale de Clermont et vicaire-général du diocèse, sacré évêque de Rodez le 30 novembre 1830, est nommé archevêque de Cambrai, par ordonnance du 2 décembre.

Le diocèse de Rodez perd en lui

au sein même des siècles les plus dégénérés, l'inébranlable fermeté de son Eglise toujours combattue et toujours victorieuse?

» Nous sommes donc fondés à conclure, et tout homme de bonne foi ne peut manquer de se ranger à cette conclusion : qu'il existe pour le christianisme une évidence morale équivalente à la démonstration géométrique la plus rigoureuse. »

Ce beau morceau termine l'ouvrage.

Nos lecteurs, jusqu'ici d'accord avec M. l'évêque de Maroc, ne ratifieront pas les dernières paroles dictées au prélat par sa modestie : « Il ne manquoit à la cause que nous venons de défendre qu'un avocat plus digne d'elle. »

Mgr Guillon a exprimé, au commencement de son ouvrage, le regret de n'avoir pas laissé à de plus jeunes mains des armes devenues pesantes pour son âge avancé. Nous manquerions à la justice et à la vérité, en ne déclarant point qu'il a manié ces armes avec trop de succès pour qu'elles fussent pesantes à son bras. Le fond de son livre est solide : le style en est clair et abondant.

L'Année du chrétien, ou le chrétien sanctifié par la connoissance de Jésus-Christ. — Temps de l'Avent, 1 vol. in-18, par Mgr Le Tourneur, évêque de Verdun.

L'Église divise l'année en plusieurs époques ou *Temps*, pendant lesquels ses prières, ses instructions, ses cérémonies retracent successivement à l'esprit des chrétiens, et leur montrent comme dans un tableau vivant, tout l'ensemble de la religion, les faits, les dogmes, la morale, les mystères, tout ce qu'ils doivent croire et tout ce qu'ils doivent pratiquer. Mgr Le Tourneur a voulu suivre et développer ce dessein de l'Eglise dans l'*Année du chrétien* : son but est de sanctifier les ames aux diverses époques de l'Avent, du Carême, de la Pentecôte, etc., *Temps* plus particulièrement destinés à ranimer la ferveur. Les auteurs d'ouvrages analogues à celui du pieux et savant prélat, vivant à une époque où la connoissance de Jésus-Christ étoit répandue dans toutes les classes de la société, n'avoient pas eu besoin de présenter, relativement à la personne adorable du Sauveur des hommes, les notions que réclame l'état actuel de la religion au milieu de nous. Mais, aujourd'hui que la connoissance de Jésus-Christ est presque étrangère à la plupart des chrétiens, parce qu'en général elle n'est plus communiquée aux enfans dans la maison paternelle, et qu'elle ne l'est qu'imparfaitement dans un si grand nombre d'écoles publiques, il importoit de remplacer des ouvrages devenus insuffisans, par un livre qui, calqué sur le dessein de l'Eglise, offriroit aux fidèles, comme en raccourci, ce qu'il leur importe de connoître touchant leur divin Rédempteur. Ce livre, fruit du zèle de M. l'évêque de Verdun, deviendra pour eux, aux grandes époques de l'année ecclésiastique, ce que le Bréviaire est journellement pour les prêtres : un moyen de se renouveler et d'entrer plus avant dans l'esprit et dans la pratique du christianisme.

Le volume qui nous occupe, et que d'autres suivront incessamment, contient des lectures pour chacun des jours du *Temps de l'Avent*, épo-

: consacrée par l'Eglise à prépa-
les fidèles à célébrer dignement
ête de l'avénement et de la nais-
ce de Jésus-Christ. Nous regret-
s que notre attention n'ait pas
appelée, il y a quelques semai-
, sur cet excellent livre, qu'il eût
convenable d'annoncer assez tôt
ır qu'on pût se le procurer dès le
is de novembre.

a pénitence n'est pas la seule
paration commandée aux chré-
ns pendant l'Avent : le désir de
enue du Sauveur et la reconnois-
ice pour le bienfait de son Incar-
tion doivent occuper leur pensée
échauffer leurs cœurs. C'est afin
exciter en eux ces sentimens, que,
ns les prières et les chants sacrés,
glise répète fréquemment les pa-
les de feu par lesquelles les Justes
l'ancienne alliance appeloient le
essie, dont l'attente animoit leur
i et soutenoit leur espérance. Les
pports, si instructifs et si conso-
ns, des temps antérieurs à l'In-
rnation, qui ont annoncé et repré-
nté Jésus-Christ, avec les temps
stérieurs, qui l'ont reconnu et
loré, sont un objet de méditation
our les fidèles, comme ils sont le
ijet des prières de l'Eglise pendant
Avent. Or, afin de faciliter aux
rétiens le moyen de saisir et de
raver profondément dans leur mé-
noire les *rapprochemens* lumineux
ue les saints Pères renferment sur
e point, Mgr Le Tourneur les a di-
isés ainsi qu'il suit. Il considère,
ans la première semaine, *Jésus-
Christ promis*; dans la seconde, *Jésus-
Christ représenté*; dans la troi-
ième, *Jésus-Christ annoncé*; dans
a quatrième, *Jésus-Christ donné*.

« En rapprochant l'ombre de la réalité,
lit le prélat, nous osons espérer que la *science suréminente de Jésus-Christ* deviendra tout à la fois, pour les vrais chrétiens, plus attrayante et plus accessible ; qu'en reconnoissant, dans chacun des événemens, des personnages, des oracles et des rites de l'ancienne Loi, quelques traits de cette grande figure du Messie, ils s'affermiront dans la foi de sa venue miséricordieuse et s'animeront à en recueillir le bienfait. »

Mgr Le Tourneur a adopté, pour chaque *Temps* de l'année, la forme de deux de ses opuscules dont un grand succès a constaté le mérite, le *Mois de Marie* et le *Mois de la sainte Enfance*. D'après son plan, le *Mois de la sainte Enfance* devient le second volume de l'*Année chrétienne* sous le titre de *Temps de Noël*, et le troisième volume, pour le *Temps de Carême*, paroîtra au commencement du mois prochain.

Ce rapide aperçu suffit pour faire apprécier le but du prélat. Mgr Le Tourneur sera, nous en sommes certains, récompensé de ses efforts par les fruits de piété que son ouvrage produira dans le cœur des fidèles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — L'importante affaire de Cambrai est terminée à la satisfaction des fidèles. L'érection de cette Eglise cathédrale en archevêché complète l'organisation ecclésiastique, et met fin à un provisoire que le souverain pontife avoit été forcé de maintenir jusqu'ici. Le siége de Fénelon a recouvré son ancien éclat, et un digne successeur du pieux et savant archevêque va s'y asseoir, Mgr Pierre Giraud, né à Montferrand, le 11 août 1791, naguère curé de la cathédrale de Clermont et vicaire-général du diocèse, sacré évêque de Rodez le 30 novembre 1830, est nommé archevêque de Cambrai, par ordonnance du 2 décembre.

Le diocèse de Rodez perd en lui

qu'il veut établir au milieu d'eux son royaume et son sacerdoce, ou plutôt les élever à la dignité de prêtres et de rois, car ils relèveront immédiatement du Très-Haut, et le servir, c'est régner ; consacrés aussi entre tous au culte du vrai Dieu, ils ne se contenteront pas des victimes et des holocaustes, mais ils l'honoreront encore par des sacrifices spirituels appelés par un apôtre *le fruit des lèvres de ceux qui bénissent son saint nom.*

» Et quel est le mortel privilégié que le ciel destine à constituer ce peuple mystérieux en corps de nation? C'est un foible enfant sauvé par la fille de Pharaon. Dieu, qui se plaît souvent à détruire ses ennemis par leurs propres mains, veut que le barbare oppresseur des Israélites forme lui-même leur vengeur et l'exécuteur des arrêts que sa justice souveraine a prononcés contre l'Egypte.

» Doué d'un esprit pénétrant et d'une imagination brûlante, Moïse s'applique avec autant d'ardeur que de succès à l'étude des sciences qui rendoient alors l'Egypte fameuse; et plus tard, dans la maturité de l'âge, il recevra l'inspiration divine et l'ordre de venger les Hébreux flétris par l'esclavage et la misère. Préférant les ignominies de son peuple à toutes les richesses de l'Egypte, il rompt les liens qui l'attachoient à la cour, et il se retire dans une contrée étrangère, au fond d'un désert où Dieu va se révéler à lui pour la première fois. C'est aux pieds du mont d'Horeb, au milieu d'un buisson ardent, que le prophète obtient cette incomparable faveur. Aucun témoin n'est digne encore de la partager avec lui; mais bientôt, assemblé autour du Sinaï, le peuple entier recevra les préceptes du Seigneur. Combien ici tout est grand! Quel appareil pompeux! Comme tout imprime le respect et élève l'imagination! L'Eternel, dit un écrivain de nos jours, paroît au sommet de la montagne embrasée : ses pieds reposent sur un nuage aussi pur qu'un ciel serein, et plus brillant que le saphir. L'horizon est enflammé de la lueur majestueuse des éclairs, et le bruit redoublé du tonnerre se join au son de la trompette, échappé du sei d'un nuage, pour annoncer, à l'Israélite étonné, la présence du Seigneur. Déjà la trompette se tait, la foudre s'apaise, les élémens sont enchaînés; la nature silencieuse écoute, avec un respect attentif, les oracles du maître des cieux et de la terre : « Je suis le Seigneur votre Dieu, vous n'adorerez que moi seul. »

» Mais Moïse n'est pas seulement l'organe de la volonté du Dieu d'Israël : il est encore le juge suprême de la nature; et après en avoir rempli les devoirs pendant plusieurs années, après avoir donné les lois les plus sages, réglé les cérémonies du culte, construit le tabernacle, fait jaillir l'eau du rocher, nourri le peuple d'un pain miraculeux, il laisse en mourant un livre parfait qui apprenoit au peuple de Dieu, dit Bossuet, tout ensemble son origine, sa religion, sa police, ses mœurs, sa philosophie, tout ce qui sert à régler la vie, tout ce qui unit et forme la société, les bons et les mauvais exemples, la récompense des uns, et les châtimens rigoureux qui avoient suivi les autres.

» C'est de l'excellence de ce livre sorti des mains de Moïse que j'ai à vous entretenir dans ce discours où je vais examiner tour à tour l'histoire qu'il renferme, la religion qu'il révèle, la législation qu'il contient, et la poésie divine qui l'anime.

» Messieurs, près d'être réuni à ses pères, avant de saluer de loin cette terre de bé-nédiction où il ne doit pas entrer, Moï assemble les principaux d'entre le peup et les chefs des tribus, et, leur rappel la mémoire des bienfaits et des précep de Dieu, il s'écrie : « Puissent les véri » que j'ai enseignées croître comme les » grandes eaux, ma parole descendre » comme la rosée et couler comme ces » pluies bienfaisantes qui, au printem » font pousser l'herbe tendre! » Serai-accusé de présomption, messieurs, si j'o espérer que ma parole produira sur vo quelques-unes de ces impressions sa-taires, et que vous me saurez gré de

rouver aujourd'hui que le livre le plus écessaire au chrétien, puisqu'il sert 'introduction à l'Evangile, qui, sans le entateuque, seroit incomplet, est en ıême temps le livre le plus ancien, le lus vrai, le plus saint, le plus admirable?»

La péroraison, que nous allons iter maintenant, répond à cet xorde :

« Messieurs, il est écrit dans le Pentauque qu'aux jours de Moïse un prince ıfidèle fit monter un prophète sur des eux élevés pour maudire les enfans d'Isël, arrivés aux confins de la terre proise; mais celui-ci, voyant l'ordre et la iscipline de leur camp, la beauté de eurs pavillons, l'admirable réunion des ouze tribus rangées sous leurs étendards, ıin de les maudire, comme on vouloit y contraindre, les bénit, et, ravi en dmiration, il s'écrie : « Que vous êtes beaux sous vos tentes, enfans de Jacob! Elles sont comme des vallées couvertes d'arbres touffus, comme des jardins arrosés par des fleuves, comme des tentes que le Seigneur lui-même a dressées, comme des cèdres plantés sur le bord des eaux. » Ces paroles du prophète reçurent au dix-septième siècle la plus magnifique application, lorsque l'évêque de eaux célébrant, devant la plus illustre : nos assemblées du clergé, la gloire de Eglise, la montra belle comme Jérusalem où l'on voit une sainte uniformité et ne police admirable sous un même chef, devenue terrible sans que sa beauté la uitte, alors qu'elle marche à la suite de ierre, abattant les têtes superbes et toute uteur qui s'élève contre la science de ieu, pressant ses ennemis de tout le ids de ses bataillons, les accablant tout semble de l'autorité des siècles passés de toute l'exécration des siècles futurs. : se passe-t-il pas, messieurs, quelque ose de semblable au milieu de nous? ne superbe science, ennemie de la sagesse Dieu, n'a-t-elle pas pris à tâche de dére l'œuvre de Moïse, et de ravir au nre humain les titres de sa foi, de ses espérances et de ses devoirs? Elle va tous les jours fouillant avec rage dans les entrailles de la terre pour y convaincre, s'il est possible, d'imposture tous les faits attestés par l'écrivain sacré; elle exhume à grands frais toutes les cosmogonies, toutes les rêveries du vieil Orient, étale avec complaisance les systèmes les plus décrépits, les hypothèses les plus incertaines et les plus contradictoires; et c'est du haut de ces ruines informes, entassées pêle-mêle, qu'elle nous invite à maudire le législateur des Hébreux, ou à le regarder tout au plus comme un de ces novateurs habiles qui ont l'art de tromper les peuples, tout en s'accommodant plus d'une fois aux préjugés de leur siècle.

» Aurons-nous, messieurs, la simplicité de nous laisser effrayer par cet appareil pédantesque d'une érudition souvent empruntée, que des savans du premier ordre ont réduite à sa juste valeur, et dont les écoliers même sont aujourd'hui les premiers à rire? Sans nous fatiguer à coudre tous ces lambeaux de chronologies incertaines et d'antiquités chimériques, n'aimerons-nous pas mieux prendre en main le Pentateuque, et nous écrier : Salut, race antique de Jacob, qui remontes à la naissance de l'univers comme à ton berceau, et à l'Eternel comme à ton ancêtre! Tandis que les nations les plus savantes et les plus policées méconnoissoient le Dieu qui les avoit créées, tu proclamois son existence et tu te glorifiois de marcher sous ses lois. Peuple si longtemps chéri de Dieu, ta fidélité nous éclaire, tes fautes nous corrigent, tes revers nous instruisent, tes espérances nous raniment, et les prodiges éclatans qui ont marqué ton passage sur la terre, nous les attendons avec confiance dans un ordre plus élevé et plus conforme aux enfans de la loi d'amour. Quand nous voudrons nous rappeler notre origine et nos destinées, nous interrogerons tes annales; nous demanderons à ta philosophie les notions les plus sublimes de la Divinité; nous rechercherons dans ta législation la base éternelle de toutes les institutions dura-

bles; et, si jamais l'amour du vrai, du beau nous transporte, et que nous voulions en embraser tous les cœurs, nous nous échaufferons au feu sacré de cette poésie divine, qui s'embrase elle-même au foyer de l'éternelle vérité. »

Il y a du mouvement et une véritable éloquence dans ce Discours, par lequel M. l'abbé Dassance vient d'inaugurer ses leçons.

Jeudi, M. l'abbé Maret ouvrira le cours de théologie dogmatique. Il traitera cette année de la révélation primitive et des révélations mosaïque et chrétienne. Il exposera ensuite les rapports de la raison et de la foi.

Les cours de théologie morale, par M. l'abbé Receveur; d'histoire ecclésiastique, par M. l'abbé Jager; de langue hébraïque, par M. l'abbé Glaire, sont également ouverts cette semaine.

Il est à regretter que la santé de M. l'abbé Dupanloup, professeur d'éloquence sacrée, ne lui permette pas de reprendre immédiatement ses brillantes leçons. Il continuera à exposer les caractères généraux et les conditions essentielles de la prédication évangélique. Puis, il commencera l'histoire de l'éloquence chrétienne au second siècle.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné adresser le bref suivant à M. Collin de Plancy, dont nous avons publié la noble et touchante rétractation dans notre n° 3497.

A notre cher fils J. Collin de Plancy, à La Haye.

GRÉGOIRE XVI, PAPE.

Notre très-cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Votre lettre qui porte la date du 12 août dernier et qui nous a été remise depuis peu, a rempli notre cœur d'une grande consolation. Car, puisque nous tenons, quoique sans mérite de notre part, la place de Celui *qui est venu dans ce monde pour sauver les pécheurs*, et qui *ne veut pas qu'aucun d'eux périsse*, mais *que tous retournent à lui par la pénitence*, nous n'avons certainement pu nous empêcher de nous réjouir beaucoup, quand nous avons appris que vous étiez retourné, par la grâce du Seigneur miséricordieux, des ténèbres de l'incrédulité à la lumière de la vérité catholique, et quand nous avons su que vous aviez même détesté vos erreurs et vos mauvais livres antérieurs par un écrit particulier, que vous avez fait publier pour la réparation nécessaire des scandales, lesquels vous vous êtes, d'ailleurs, déclaré prêt à réparer encore ultérieurement, autant que vous pourrez le faire, avec le secours de Dieu.

» Nous donc aussi, dilatant les entrailles de notre charité paternelle, nous vous recevons avec la plus vive tendresse comme une brebis revenue à résipiscence, et nous approuvons et nous confirmons l'absolution que vous avez déjà reçue des censures ecclésiastiques, qui avoient été encourues par vous. Nous vous comptons, en conséquence, au nombre de nos chers enfans et de ceux de la sainte Eglise.

» Courage, notre cher fils! marchez avec allégresse dans une nouvelle vie, et, après avoir obtenu de Dieu une si grande miséricorde, témoignez votre reconnoissance par de bonnes œuvres et par de dignes fruits de pénitence. A cette fin, ne cessez jamais de répandre humblement vos prières en la présence du Seigneur, pour que vous trouviez toujours auprès de lui le secours de sa grâce dans vos besoins.

» Nous le prions aussi humblement nous-mêmes, afin que toutes choses vous prospèrent et vous soient salutaires. C'est en présage de ce bonheur, et comme un témoignage de notre bienveillance, que nous vous donnons très-affectueusement, notre cher fils, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure

16 octobre 1841, la onzième année de otre pontificat.

»CHARLES VIZZARDELLI,
»Secrétaire des lettres latines de S. S. »

— S. S. a daigné admettre le P. Genis, de l'ordre des Prêcheurs, au nombre des consulteurs de la congrégation de l'Index.

PARIS. — Le *Moniteur* annonce qu'*une ordonnance* du 2 décembre *a érigé l'évêché de Cambrai en métropole*. Nous sommes obligés de faire observer au rédacteur du journal officiel que l'érection d'un siége épiscopal ou métropolitain a lieu sans doute avec le concours, mais non par l'autorité du gouvernement. C'est le Pape et non le chef de l'Etat qui, à proprement parler, érige les siéges épiscopaux.

— La rumeur publique accuse hautement un sous-préfet d'un département de l'est de soulever toutes les mauvaises passions contre les curés de son arrondissement, et d'avoir déjà soufflé le feu de la discorde dans plusieurs paroisses. On cite de ce fonctionnaire des actes et différens propos qui ne donnent que trop de vraisemblance à cette accusation. On va même jusqu'à dire qu'après avoir fait naître le trouble dans les communes, il accuse les curés d'en être les auteurs. Si cela est, ce sous-préfet n'a pas le mérite de l'invention. Les révolutionnaires de 93 connoissoient déjà cette tactique.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'arrondissement qu'il administre est continuellement agité, tandis qu'avant lui, il étoit très-paisible. A la vue d'un tel état de choses, on est forcé de penser, de deux choses l'une, ou bien que le sous-préfet est incapable de maintenir ou de rétablir l'ordre et la paix dans les communes de son arrondissement, ou bien que ce fonctionnaire y jette des élémens de discorde, comme il en est accusé.

Dans l'une ou l'autre de ces deux suppositions, on se demande avec raison s'il est dans l'intérêt du gouvernement de conserver un tel magistrat.

— On restaure en ce moment le portail de l'église Saint-Séverin, remplie d'ouvrages d'art, admirables de goût et d'originalité.

— Une messe en musique vocale et sans instrumens, de la composition de M. Delsarte, a été exécutée dimanche dernier, en l'église Saint-Séverin, à l'occasion de la solennité de l'Immaculée Conception. Le compositeur, aussi fidèle chrétien qu'artiste distingué, en a dirigé lui-même l'exécution. Le plus grand recueillement régnoit dans la nombreuse assemblée qui assistoit aux saints mystères. MM. les marguilliers se sont joints à M. le curé pour remercier M. Delsarte et lui témoigner leur satisfaction de ce qu'il a si heureusement contribué à rétablir l'ancien usage qui existoit à Saint-Séverin, avant 1793, de solenniser par un office en musique la fête de la Conception de la très-sainte Vierge. Cette musique étoit exécutée par les soins de l'antique confrérie établie en cette paroisse, sous le nom même de la Conception, et dont l'institution remontoit à l'an 1311.

On sait que c'est la première confrérie que l'on ait vu se former en France sous ce titre, qui devient de plus en plus une source de gloire pour Marie, et un foyer d'espérance pour les chrétiens fidèles.

A cette confrérie, abolie comme tant d'autres à l'époque de la grande révolution, a succédé une autre association qui se forme depuis peu en l'église de Saint-Séverin, sous le nom de Notre-Dame-d'Espérance (*Mater... sanctæ spei*), et qui semble se rattacher par son esprit à l'ancienne

confrérie, puisque la fète de l'Immaculée Conception y a été solennisée dimanche, comme sa principale fète.

Diocèse de Bayeux. — Nous nous sommes vu forcé, à l'occasion d'un article du *Constitutionnel*, de nous expliquer, dans notre numéro 3522, sur un *Opuscule* répandu dans ce diocèse. M. l'évêque de Bayeux a signalé, dès le 8 novembre dernier, à la vigilance de son clergé les illusions qu'on cherche à propager. Nous croyons utile de confirmer, par l'autorité de sa parole, les observations que nous avons émises. Voici un extrait de la circulaire du prélat :

« Messieurs et chers coopérateurs,

» Des manuscrits propagés furtivement dans notre diocèse nous avoient révélé l'existence d'une association religieuse, qui a son symbole, ses observances et ses emblêmes. Nous surveillions attentivement la marche et les progrès de cette société, lorsqu'un opuscule imprimé est venu subitement justifier nos craintes. Dans cet opuscule, déjà répandu avec profusion, on annonce des communications célestes, on publie des miracles nombreux, et le but avoué de ces révélations et de ces miracles est de préparer les fidèles à un nouveau règne, au règne de l'Esprit saint, sous lequel l'Evangile sera mieux compris; de nouvelles lumières seront données à l'Eglise sur les vérités les plus importantes du christianisme, des dogmes inconnus jusqu'alors seront proclamés comme autant d'articles de foi par l'organe d'un concile général, comme si l'Eglise pouvoit jamais avoir d'autre règle de croyance que la tradition et l'enseignement des siècles passés. Le chef de cette association, simple laïque, a choisi, parmi ses adeptes, des apôtres chargés de répandre ce qu'il nomme l'*Œuvre de la miséricorde*; et, usurpant des pouvoirs qui ne sauroient appartenir qu'aux pontifes de l'Eglise, il leur donne une sorte de consécration par l'imposition des mains, et l'onction du *baume de la Croix*.

» Vous n'ignorez pas, nos chers coopérateurs, cette règle si sagement établie et sanctionnée par le saint concile de Trente, d'après laquelle aucun nouveau miracle ne doit être publié dans un diocèse sans l'approbation de l'évêque de ce diocèse : *Statuit sancta synodus nulla admittenda esse nova miracula, nisi recognoscente et approbante Episcopo.* Sess. 25. Or, comment pourrions-nous approuver de prétendus miracles arrivés dans l'ombre ou dépourvus des caractères qui annoncent l'opération divine, des miracles qui seroient faits pour confirmer des doctrines manifestement erronées? A Dieu ne plaise que nous autorisions un apostolat laïque, formé pour réaliser l'œuvre de la *régénération de l'Eglise!* Nous avons pu jusqu'à présent garder le silence; mais aujourd'hui, ces hommes répandant leurs écrits avec une ardeur toujours croissante, les intérêts de la foi, dont le dépôt nous a été confié, nous font un devoir de nous élever contre ces nouveautés profanes et ces entreprises téméraires, avec toute l'autorité que nous donnent le caractère sacré de l'épiscopat et la mission divine dont nous sommes chargé.

» C'est pourquoi, après avoir entendu le rapport circonstancié et motivé d'un habile théologien, après un mûr examen de notre part, et de l'avis unanime de notre conseil, nous DÉCLARONS que l'*Opuscule sur des communications annonçant l'Œuvre de la miséricorde* contient des principes contraires à l'enseignement et à la foi de l'Eglise catholique; que les révélations et les miracles dont on veut se prévaloir ne sauroient venir de Dieu; nous réprouvons et condamnons l'association établie pour la propagation de ces révélations et de ces principes. »

Nous croyons inutile de reproduire les règles de conduite que le prélat trace ensuite à son clergé, afin de prévenir des divisions qui troubleroient l'Eglise, encourage-

oient les ennemis de son repos et candaliseroient les fidèles.

Diocèse de Carcassonne. — On lit ans la *Gazette du Languedoc* :

« Nous n'avions pu, faute de renseignemens suffisans, annoncer l'abjuration 'un de ces anciens du sacerdoce qui, infidèles à leurs premiers sermens, avoient nbrassé le schisme. Ils sont presque ous descendus dans la tombe, et le plus rand nombre a reconnu ses erreurs; uelques-uns ont pu, non-seulement les étracter, mais encore réparer le scandale u'ils avoient donné, édifier et consoler s fidèles, réjouir l'Eglise, et s'asseoir encore dans le sanctuaire dont les portes se ont ouvertes pour eux. Au nombre de es derniers, nous aimons à compter I. Bernard Rabeaud, prêtre de l'ancien iocèse de Narbonne.

» Ordonné quelque temps avant la révolution, il prêta le serment schismatique; lus tard il quitta le sacerdoce, et se jeta lans la carrière de l'enseignement où ses alens le firent distinguer. Honnête omme suivant le monde, il n'en persista as moins dans une fatale apostasie, et écut malheureux dans une société qui 'étoit pas la sienne.

» Il avoit résisté aux touchantes sollicitations de Mgr de La Porte, évêque de Carcassonne, à qui ses talens, es vertus et son esprit de conciliation aplanirent tant de difficultés dans on nouveau diocèse. Ce que ce prélat ne put faire, son vénérable successeur vient de l'accomplir : c'est entre es mains de Mgr de Gualy que M. Rabeaud a fait sa rétractation. Elle est des lus explicites, pleine des plus nobles entimens, et dictée tout à la fois par le œur et la conscience d'un prêtre. Il dhère à toutes les décisions de l'Eglise, t notamment aux brefs de Pie VI. l a voulu que cette rétractation fût lue n chaire dans l'ancienne cathédrale de Narbonne, et qu'elle eût toute la publicité ossible.

» En recevant le baiser de paix de son évêque, M. Rabeaud a fait cesser une séparation qui datoit de près d'un demi-siècle. Le clergé a rouvert ses rangs à un vieillard, encore plein de force et de santé, qui sera désormais un objet d'édification pour l'arrondissement de Narbonne. »

Diocèse de Luçon. — C'est honorer Marie que de faire connoître le nouvel hommage que M. l'évêque de Luçon vient de rendre à sa *Conception Immaculée.*

Avant de demander au souverain Pontife l'autorisation de vénérer, par un culte spécial ce beau privilége de la Mère de Dieu, le prélat a voulu attendre que l'archiconfrérie en l'honneur du Cœur saint et Immaculé de Marie, fût répandue dans son diocèse. Maintenant que la Reine des cieux a reçu du clergé et des fidèles ce témoignage libre et spontané de leur dévoûment et de leur amour, la voix du premier pasteur se fait entendre avec plus de gloire, ce semble, pour cette auguste Vierge.

Après avoir parlé du Bref du souverain Pontife, qui l'autorise à célébrer d'une manière plus solennelle la fête de la Conception Immaculée de Marie, le pieux évêque continue en ces termes :

« Vous apprécierez, N. T.-C. F., cette bonté paternelle de celui auquel à été confié le soin de *paître les agneaux et les brebis*, du chef des évêques, du vicaire de Jésus-Christ en terre. Encouragés par sa voix, aidés par ses prières, vous redoublerez encore, N. T.-C. F., de zèle pour honorer Marie. Vous aimerez à l'invoquer plus souvent sous ce beau titre de sainte et d'immaculée dans sa Conception. Au milieu des peines et des tribulations de la vie, vous vous adresserez à elle et vous lui direz : *Marie conçue sans péché, priez pour nous.* Dans les combats que le monde ou le démon livreront à votre vertu, vous lèverez les yeux vers

celle que saint Augustin nomme *la force des combattans et la couronne des vainqueurs*. Vous lui direz encore : *Marie conçue sans péché, priez pour nous*. Chaque année, plus que jamais, le jour de sa Conception immaculée sera pour vous une fête désirée et chérie; ce sera aussi une époque où Marie se plaira à vous combler de nouvelles faveurs. »

Plus loin, M. l'évêque de Luçon s'estime heureux de rapporter à la sainte Vierge la gloire de ce qu'il a pu faire de bien dans son diocèse.

« Il faut vous le dire, N. T.-C. F., quand nous reçûmes la mission de cultiver cette belle portion de la vigne du Seigneur, de diriger cette Eglise si importante, nous conjurâmes Marie de donner la lumière à nos conseils, la force à notre bras et à notre cœur, un désir toujours nouveau de nous sacrifier pour le bien de vos ames. Aussi, saisissons-nous, avec empressement, cette occasion de lui faire l'hommage public et solennel de ce que nous avons pu faire pour la gloire de Dieu et votre salut, pendant les années déjà bien longues de notre épiscopat.

» Si nous avions encore un vœu à former, ce seroit de voir tous les fidèles de ce diocèse animés d'une sainte émulation pour honorer Marie. Oh! c'est alors que la Vendée seroit véritablement une terre bénie, d'où l'on verroit disparoître entièrement tous les désordres et tous les excès, les crimes et les scandales de l'impiété, du schisme et de l'hérésie. Toutes les vertus y fleuriroient sous la protection de la Reine du ciel. »

Dans l'art. 5 du dispositif de ce Mandement, le prélat exhorte tous les prêtres et les fidèles de son diocèse à adresser à Marie de ferventes prières pour la conservation du souverain Pontife que le ciel a donné à l'Eglise dans sa miséricorde

— Le *Journal de la Vendée* du 4, annonce que le sieur Bodin, maire de Pouillé, qui avoit fait afficher les publications de mariage de sa fille avec le sieur Guichereau, vient d'être suspendu de ses fonctions.

Diocèse de Mende. — Mgr De la Brunière a obtenu du Souverain Pontife, pour son diocèse, la même faveur que M. l'évêque de Luçon. Il a publié, en conséquence, un Mandement au sujet de l'Immaculée conception de la sainte Vierge, où il établit de la manière la plus solide le glorieux privilége « qui sépare, dit-il, la Mère de Dieu de la masse de corruption à laquelle nous avons tous le malheur d'appartenir. » Finissant par une considération pratique, il ajoute :

« Songez, nous dit saint Augustin, songez que l'essentiel dans *toute dévotion* est l'imitation de l'objet qu'elle révère. Considérant donc l'horreur de Marie pour le péché, horreur d'autant plus profonde, qu'exempte de ses atteintes même les plus légères, elle n'en connoissoit que mieux la laideur, la malice et les ravages; à l'occasion de sa *Conception* immaculée, renouvelons-nous dans la haine du péché, dans le regret de l'avoir commis, dans la résolution ferme et effective d'éviter tout ce qui pourroit nous y faire retomber. Membres de l'association au divin Cœur de Marie, ce refuge si sûr des pécheurs, réunissons-nous pour lui faire une sainte violence et obtenir, par sa toute puissante médiation, la conversion des pécheurs, leur retour salutaire à la pratique de l'humilité, de la modestie, de la pudeur, de toutes les vertus dont Marie fut le plus parfait des modèles. »

— Mgr de La Brunière a publié aussi une Lettre pastorale sur les missions diocésaines, œuvre fondée par son prédécesseur et qu'il n'a cessé de soutenir. Afin d'assurer la stabilité de cette œuvre si féconde en fruits de piété, et d'assurer aux missionnaires un asile indispensable, le prélat fait un appel aux libéralités de son diocèse.

s la nuit du 14 au 15
:, le feu a consumé le
e des Ursulines de Qué-
i qu'il soit possible d'as-
cause de ce malheur. De
:ligieuses ou novices et
q pensionnaires qui se trou-
ans le monastère au mo-
l'accident, personne n'a
is le mobilier, les provi-
ut est devenu la proie des
Le peu de linge qu'on a pu
t quelques vêtemens, lais-
iacune une chemise et une

ıdément affligé de la triste
des Ursulines de Quézac,
que de Mende les recom-
la charité de toutes les re-
i de France.

---

ie de Nancy. — L'église de
lès-Toul, toute en style de
ince, bâtie sur le modèle de
drale de Toul, remarquable
ombeau de son fondateur,
des Hazards, 72e évêque de
it par de précieux restes de
en verres peints, que les
sseurs y admirent, vient d'è-
ssée, par ordre du gouverne-
au nombre des monumens
ques du département de la
ie.

IQUE. — Depuis quelques
le clergé de France et la
ont attiré l'attention sur la
on du dimanche. Les publi-
ont envisagé la sanctification
les non-seulement sous le
rt moral, mais encore et par-
rement sous le rapport maté-
sanitaire. Les évêques de la
jue et le clergé des villes
pas cessé non plus d'élever
ix contre la violation de la
e Dieu et de l'Eglise. Il
consolant pour les fidèles
rendre qu'à l'occasion de la
le octave de Notre-Dame de Miséricorde, dans l'église paroissiale de la Chapelle, à Bruxelles, une *Association pour la sanctification du dimanche et des fêtes d'obligation*, approuvée par S. Em. le cardinal-archevêque, a été annoncée et établie. Des milliers d'exemplaires du prospectus de cette pieuse Association, ont été distribués au nombreux auditoire qui, deux fois le jour, encombroit cette grande église. Espérons que cette bonne œuvre portera des fruits abondans et s'étendra au loin.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Sur les troubles de Toulouse.

Nous nous sommes demandé ce que prouvent les récentes élections municipales de Toulouse, ou plutôt ce que prouve le fait général de la résistance que cette ville a opposée aux agens du recensement.

Dégageons le fait des incidens qui en modifient plus ou moins le caractère; ne nous occupons pas de la forme, plus ou moins blâmable, sous laquelle la résistance s'est produite, et cherchons seulement quelle est la cause réelle de cette opposition; en un mot, laissons de côté les épisodes si affligeans dont les acteurs figurent devant les assises de Pau, pour n'apprécier que le premier mobile du mouvement de Toulouse.

Réduite à ces termes, la question reçoit une solution facile.

La résistance de Toulouse aux agens du recensement est une réaction de l'esprit de localité contre l'esprit de centralisation.

Remarquez, je vous prie, toute la portée de la mesure adoptée par le ministre des finances.

Jusqu'alors le recensement, mesure excellente en soi, étoit pratiqué par le maire, représentant désintéressé et impartial de la localité, avec l'assistance de l'agent du trésor, représentant intéressé et partial de la centralisation. Il en résultoit que l'évaluation avoit lieu d'une manière rai-

sonnable. et les contribuables qui la voyoient émaner principalement du magistrat, tuteur naturel de la commune, acceptoient facilement une appréciation équitable.

Mais voici que M. Humann renverse l'ordre établi. En vertu de sa circulaire, le maire doit s'effacer derrière l'agent du trésor. C'est le représentant de la centralisation qui évalue, et qui, par nécessité de position, ne manque pas d'élever outre mesure le chiffre de ses évaluations : le maire, naguère arbitre entre le trésor avide et le pauvre contribuable, n'est plus que le témoin impuissant des exigences de celui-là et de l'oppression de celui-ci. Les rôles sont changés, les résultats changent avec les rôles, et l'on s'étonne qu'il y ait des murmures!

En deux mots, voilà l'histoire du recensement.

Il étoit louable de prétendre que l'impôt pesât d'une manière plus égale sur les contribuables; mais il étoit inique que, s'agissant d'asseoir cet impôt, le trésor, partie dans la cause, s'en constituât le juge dans la personne des contrôleurs, arbitrairement substitués aux maires pour les évaluations. Il étoit contraire, non-seulement à toutes les traditions, mais à tous les droits, que le tuteur de la commune vît son intervention active d'autrefois faire place à une intervention passive, inefficace pour protéger ses administrés, et propre tout au plus à colorer d'une apparente impartialité les estimations les plus exagérées du contrôleur.

Aussi beaucoup de maires ont-ils refusé leur concours. Ils n'ont pas répondu : «Nous repoussons le recensement;» ils ont déclaré simplement : « Nous ne sanctionnerons point, par une participation qui seroit une trahison à l'égard de nos administrés, le mode insolite de recensement qu'on veut introduire. Protecteurs de la localité contre une centralisation qui ne dit jamais : C'est assez, notre devoir est de défendre ses droits.»

Ce que tant de maires ont dit, des populations entières l'ont répété après eux; et voilà comment la commune de Toulouse a protesté contre le fisc de Paris.

Encore une fois, nous gémissons des incidens qui ont signalé la résistance. Elle auroit dû n'être que passive, et elle est devenue malheureusement active. Cela tient à ce que, partout où il y a des hommes, il y a des passions.

Mais nous ne pouvons dissimuler qu'au fond la protestation de la province contre le monopole de Paris est fondée. Il y a eu une insigne maladresse à engager, comme l'a fait M. Humann, la lutte entre l'esprit de localité et l'esprit de centralisation. Ce dernier est odieux; il a été flétri; tôt ou tard il sera vaincu.

Un autre jour, nous dirons pourquoi et comment s'opérera sa défaite.

Par suite des événemens qui ont chassé M. Plougoulm de Toulouse, voilà qu'il se trouve également exilé de la magistrature et ramené au barreau. Ce n'est pas sans peine que ce nouvel enfant de Saturne se laisse dévorer. Le monde retentit depuis quelques jours de ses doléances et de ses griefs. Nous n'avons point à nous en occuper. La chose n'a d'intérêt à nos yeux que comme exemple des vicissitudes humaines et de ce genre d'ingratitude que les révolutions ne savent pas épargner à leurs meilleurs amis.

Quoi! c'est la révolution de juillet qui traite ainsi M. Plougoulm! M. Plougoulm son historiographe! M. Plougoulm son chantre et son Homère! A qui donc et à quels liens du sang, à quels titres de recommandation se fier *désormais*, en présence d'une disgrâce pareille? M. Plougoulm, remis à la modeste place qu'il occupoit il y a onze ans, renferme tout un enseignement. A la vérité, ce n'est encore qu'un exemple; mais c'est un bon commencement; et si les pronostics ne sont pas trompeurs, on peut dire *que celui-ci* promet. Qu'il soit l'espérance des gens de bien, et la terreur des enfans de Saturne!

S, 8 DÉCEMBRE.
anuel Poullet nommé der-
emier président de la cour
, a été réélu député par le
raguignan (Var).
ège électoral de Montauban
pour le 29 de ce mois, à
un député par suite de la
le M. Janvier aux fonctions
d'Etat en service ordinaire.
lans plusieurs journaux :
que M. Rivet, ancien pré-
ne et conseiller d'Etat en
aire, s'est chargé de pré-
nom, les propositions ayant
l'une l'adjonction des capa-
re l'extension des incompa-

amartine est arrivé à Paris.
et est, dit-on, décidé à ne
Paris qu'au moment de l'ou-
hambres.
onnance du 27 novembre,
térac, auditeur au conseil
nommé sous-préfet de l'ar-
de Murat, en remplace-
Baylin de Monbel, appelé à
cture de Saint-Jean-d'An-

geron, conseiller de pré-
crétaire-général de la
nommé sous-préfet de

al de Rumigny est parti hier
Il emmène avec lui M. Bour-
je d'infanterie, et M. Dejean,
valerie, fils de M. le général
bre de la chambre des pairs.
d, comme nous l'avons dit,
que deux mois en France.
nille à Alger.
n, qui, étant ministre, avoit
nent à M. Martin (du Nord)
cour de cassation, vient de
tour la place de conseiller

e de mort prononcée par la
de la Seine, contre le nom-
de 17 ans, condamné pour
vol commis dans le bois de
Vincennes, vient d'être commuée par Louis-Philippe en la peine des travaux forcés à perpétuité.

— On annonce que la dernière promotion à l'école polytechnique va être augmentée de cinquante admissions destinées au génie et à l'artillerie.

— Après la question des prud'hommes, le conseil municipal de Paris sera saisi de la question du déplacement de la population, pour laquelle une commission a été nommée en 1839 par le ministre de l'intérieur.

— M. le président Debelleyme a fait dresser l'état statistique des travaux du tribunal de la Seine, pendant l'année judiciaire 1840-1841. Cet état présente les faits suivans :

Le nombre des jugemens rendus par le tribunal s'est élevé à 10,294 ; celui des ordonnances rendues par M. le président est de 25,717.

Les trois chambres correctionnelles ont rendu 11,603 jugemens ; les ordonnances de renvoi rendues, soit à la grande instruction, soit au petit parquet, s'élèvent à 12,944.

Le nombre des procédures criminelles terminées dans le cours de l'année est supérieur à celui de l'année précédente : il est de 4,830.

— Depuis la suppression de l'écarrissoir de Montfaucon, les rats ont envahi Paris ; une multitude de grands établissemens sont en ce moment très-incommodés par eux. On cite le Collége de France, l'École normale, le collége Saint-Louis, la caserne et la prison de Montaigu, où ils causent des dégâts considérables.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Dans les premiers jours du mois dernier, le sieur Martin, brigadier au 1er escadron du 6e régiment de lanciers, cantonné à Coulommiers, (Seine-et-Marne), trouva, dans une rue de la ville, un portefeuille contenant 34,000 fr. en billets de banque, et qui a été reconnu appartenir à un notaire de Provins. Le lendemain, l'honnête brigadier s'est em-

pressé de se rendre chez un notaire pour faire constater le contenu du portefeuille et en effectuer le dépôt. Son désintéressement a été complet : il a obstinément refusé d'accepter aucune récompense.

— Les dernières nouvelles de Nantes annoncent que la Loire a diminué de 20 centimètres.

— On a ressenti à Lyon, le 3, à huit heures du soir, plusieurs secousses de tremblement de terre. Le même tremblement de terre s'est fait sentir à Genève et Chambéry. Dans cette dernière ville il a duré huit secondes environ.

— La *Gazette d'Auvergne* a comparu, jeudi dernier, devant le tribunal de police correctionnelle de Clermont, prévenue d'avoir rendu un compte infidèle et injurieux pour le tribunal, du procès d'un ouvrier arrêté à la suite des troubles de septembre. M. Besse, procureur du roi, portoit la parole comme organe du ministère public. Le tribunal, après avoir entendu les plaidoiries, a renvoyé à huitaine pour le prononcé du jugement.

— La cour d'assises des Basses-Pyrénées a terminé, le 3, l'audition des témoins dans l'affaire de Toulouse. Le 4, M. l'avocat-général Laporte devoit prendre la parole pour soutenir l'accusation; mais une subite indisposition l'ayant empêché de se rendre à l'audience, les débats ont été renvoyés au lendemain. Le 5, M. Laporte a prononcé son réquisitoire.

— Les audiences des 1er et 2 décembre ont été consacrées, par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, à l'audition des témoins, dans l'affaire relative au complot républicain de Marseille.

EXTÉRIEUR.

La presse politique se trouve sur un si bon pied sous le gouvernement d'Espartero, que les journaux sont obligés de chercher des gérans responsables par la voie des petites affiches.

— Espartero s'empare tour à tour, comme Bonaparte, de toutes les résidences royales. Il fait presser les travaux d'embellissement du palais Buena-Vista, pour aller s'y établir. Il n'y a rien de trop magnifique pour lui, et surtout pour madame Espartero, qui paroît avoir beaucoup de plaisir à trôner, et qui pourra bien finir par en garder l'habitude.

— Le montant des biens dits nationaux vendus en Espagne, s'élevoit, à la fin de septembre, à la somme d'un milliard 640 mille réaux, un peu plus de 400 millions de francs.

— La femme de l'infant don François de Paule a dû rejoindre son mari à Burgos le 6 de ce mois.

— On se rappelle la manière dont M. de Lavallette fut sauvé par sa femme le matin même du jour où il devoit être exécuté à Paris en place de grève; elle lui fit prendre ses habits de femme, et resta dans son cachot à sa place pendant qu'il se sauvoit sous son déguisement. La même chose vient d'arriver en Espagne. La femme de M. Quintero a joué le même rôle, et employé pour son mari le même stratagême que madame de Lavallette pour le sien; et elle a également réussi.

— La discussion du budget a commencé dans la chambre belge, mais elle n'a été jusqu'ici qu'une occasion d'explications politiques sur le changement de ministère. M. Nothomb a déclaré que le cabinet actuel a pour mission de reconstituer, autant qu'il est possible, l'ancienne majorité qui a fait la révolution, créé la constitution et mis la dynastie régnante sur le trône.

— Le prince Bernard de Solms-Braunfels a ouvert le 2 décembre, en qualité de commissaire royal, la session des États de Hanovre.

— La famille impériale de Russie est revenue du palais de Czarkoje-Selo, le 24 novembre, à Saint-Pétersbourg, pour y prendre sa résidence d'hiver.

— Les journaux américains parlent d'une tentative d'assassinat dont le directeur de l'Amérique centrale auroit été l'objet. Mais le général Carrera, blessé légèrement, se seroit précipité sur son assassin et l'auroit étendu mort à ses pieds.

' DES PAIRS.

r DU 13 SEPTEMBRE.

nce de M. Pasquier.)

nce du 7 décembre.

st ouverte à midi. On re-
n des témoins.

d'abord le témoin Derivet
ue Quénisset l'a conduit
été où l'on distribuoit des

OILROUX, marchande de
Faubourg-Saint-Antoine.
ois est venu chez elle;
occupoit pas de ce qu'il
is venoit quelquefois ac-
ou 8 individus.

Pourriez-vous reconnoître
des personnes qui ve-
aunois dit Chasseur? —
ntré à la Conciergerie un
cru le reconnoître, mais
t avec M. Chasseur que je

s entendu dire que chez
nu une réunion dans la-
it nommé des agens révo-
- R. Non, monsieur.

: a déclaré qu'il étoit allé
: Colombier et autres, et
cette déclaration il a fait
le la chambre où a eu lieu
vous a montré Quénisset
ez pas reconnu. — R. Je
cette description qu'il a
nais il est possible que je

hasseur venoit chez vous
personnes, prenoit il des
- R. Mon Dieu non, la
erte, tout le monde pou-

e Poilroux fait une décla-
le à celle de sa mère.
osition du nommé Duru,
chez la dame Poilroux.
tte déposition qu'il a vu
jours les mêmes individus
aîtresse, et dans une cham-
e et manger, mais qu'il ne
oi il s'agissoit entre eux.
roux interpellée, répond
nt le temps que Duru est
Chasseur n'y est pas venu
garçon, ajoute le témoin, a voulu se donner de l'importance en fai-
sant une pareille déclaration.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous ferai obser-
ver que Duru est un homme de la cam-
pagne, un homme simple qui n'avoit pas
intérêt à cacher la vérité.

LE TÉMOIN. Duru avoit été travailler
chez d'autres marchands de vin, et depuis
j'ai eu sur lui de mauvais renseigne-
mens.

Le témoin entre dans d'autres détails.

M. LE PRÉSIDENT. Vous venez de dire
que Duru avoit été *travaillé*; mais vous-
même n'auriez-vous pas été aussi travail-
lée, puisque vous n'aviez pas dit d'abord
que Chasseur n'étoit pas venu chez vous
du temps de Duru?

LE TÉMOIN. Non, monsieur; je vous
jure que je dis la vérité.

Mᵉ CRÉMIEUX. Le témoin a dit *tra-
vailler*, à l'infinitif.

M. LE PRÉSIDENT. Je persiste dans
mon observation.

Mᵉ CRÉMIEUX. La mienne est d'autant
plus fondée, que je vois dans l'interroga-
toire de Duru la même expression. Duru
déclara qu'il avoit été travailler chez plu-
sieurs marchands de vin avant d'être chez
madame Poilroux.

Sur l'invitation de M. Hébert, Quénis-
set revient longuement sur ce qui s'est
passé chez la dame Poilroux lorsqu'on y
a nommé selon lui des agens révolution-
naires.

« Je prie la cour, dit-il en terminant, de
ne pas prendre tout ce que je dis pour des
moyens de défense. Je ne veux pas me
défendre. Je sais que je suis coupable,
mais je tiens à m'expliquer sur le danger
du serment qu'on m'a fait prêter et au-
quel je m'obstine, car il m'a perdu. »

La femme Colombier, voisine de Lau-
nois dit Chasseur, n'a jamais vu de ré-
union chez lui.

On entend le témoin Henant. Sa dé-
position offre peu d'intérêt.

Rollin, scieur de long, âgé de 70 ans,
a entendu dire qu'on faisoit des cartou-
ches chez Colombier.

D. Vous ne savez pas autre chose? —
Non, monsieur.

D. Pourtant vous étiez chez Colom-
bier au moment où il y a eu une réunion?
— R. Non, monsieur.

D. Rappelez vos souvenirs. — R. Je ne
me rappelle rien.

D. Témoin, prenez garde à ce que vous dites, vous avez prêté serment de dire la vérité. — R. Je ne me rappelle rien.

D. Je vais aider votre mémoire. Vous avez déclaré dans l'instruction que vous étiez chez Colombier le jour de la réception. — R. Dam, monsieur!..... je crois...

D. Qu'il y avoit beaucoup de monde? — Oui.

D. Qu'on entroit deux à deux? — R. Oui, monsieur.

D. Que Jarasse y étoit? — R. Oui.

D. Pourquoi ne le disiez-vous pas? — R. Je suis vieux, je n'ai plus de mémoire.

QUÉNISSET. Messieurs les pairs, écoutez-moi; n'ajoutez aucune foi à ce que dit ce témoin; c'est un vieux brave homme qu'à cause de son grand âge je ne veux pas compromettre. C'est un homme que j'ai seulement indiqué à la justice en lui faisant promettre qu'elle ne l'arrêteroit pas. (Vive rumeur.) Je ne voudrois pas qu'elle manquât à son serment. (Nouvelle rumeur.)

M. LE PRÉSIDENT. La justice n'a pas prêté ce serment.

QUÉNISSET. Elle m'a promis, du moins.

M. LE PRÉSIDENT. Oui : mais elle n'a pu prendre l'engagement absolu de ne pas poursuivre le témoin ; car si de l'instruction il eût résulté la preuve de sa participation à un complot, la justice n'auroit pu être liée par des paroles.

LA DAME ROLLIN, femme du précédent témoin. J'étois à ma fenêtre avec mon mari. Nous avons entendu du bruit chez Colombier. Mon mari me demanda ce que c'étoit. Je lui ai répondu : C'est qu'ils *font des bals*. Plus tard, mon mari a répété qu'on fondoit des balles chez Colombier.

Après une suspension d'une demi-heure, l'audience est reprise.

On entend successivement les témoins Miroufle, Chambellan et Javille.

La femme Engelander, logeuse, dit que Just Brazier demeuroit chez elle et qu'il s'y est toujours bien conduit. Le 13, elle l'a vu sortir seul le matin.

Me BLOT-LEQUESNE. Le témoin a-t-il vu des armes dans la commode de Just Brazier. — R. Non, monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Elles pouvoient être dans la commode.

LE TÉMOIN. La commode ne fermoit pas, et tout le monde pouvoit y fouiller.

Me BLOT-LEQUESNE. Le témoin a-t-il vu aussi une baguette en jonc en la possession de Just Brazier?

LE TÉMOIN. Non, monsieur.

La fille Ramousset, domestique chez le précédent témoin, ne peut rien dire sur le compte de Brazier.

Me BLOT-LEQUESNE. Les tiroirs de la commode ne restoient-ils pas entr'ouverts? — R. Non, monsieur.

Me BLOT-LEQUESNE. Auroit-on vu des armes, s'il y en avoit eu dans le tiroir? — R. Oui, monsieur.

Un autre témoin, camarade de chambrée de Brazier, n'a pas vu de pistolets dans la commode.

Plusieurs lanciers déclarent que *Launois* dit Chasseur est venu à St-Germain les voir; et en leur parlant du *recensement*, il leur a dit que leur régiment seroit bientôt appelé à Paris à l'occasion de cette mesure; car il étoit probable qu'elle amèneroit des troubles.

M. LE PRÉSIDENT. Appelez le témoin Clémency.

QUÉNISSET. Je demande la parole. Il faut que je parle avant l'*audition* de ce témoin.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez.

QUÉNISSET. Je vous dirai donc que si je n'ai pas parlé plus tôt sur le compte de ce témoin, c'est que son nom m'avoit échappé; et il devroit être avec moi sur le banc des accusés : il connoît tout le complot aussi bien que moi. (*Mouvement.*) Il m'a mis dans les journaux, il a dit qu'un jour j'avois manié son fusil pour apprendre l'exercice à ceux qui ne le savoient pas. Tout cela c'est faux. Il m'a désigné en m'appelant l'homme au chapeau de paille; eh bien! je lui prouverai que je n'ai porté ce chapeau que la veille du complot. Après cela, s'il ne vous a rien dit, c'est qu'il n'a pas voulu; il en sait autant que moi.

On introduit le témoin *Clémency* (Charles), peintre en bâtimens.

CLÉMENCY. Le 20 août dernier, je descendois ma garde; j'entrai dans le cabaret de M. Colombier; M. Quénisset ou Papart, dont je ne connoissois pas le vrai

mon fusil, fit des évolutions
qu'il étoit bien léger: je lui
s'il étoit encore trop lourd
puis il mit en joue contre le
Si mon colonel étoit là, je lui
ffaire. J'ai raconté cela le 13
diverses personnes qui sont
urnal du Peuple pour faire
t. Dès que je l'appris, je me
te au bureau pour en empê-
on; on me promit de ne pas
nouvelle, et je fus bien
demain de la trouver dans le

IDENT. Est-ce que Quénisset
'il avoit des motifs de haine
lonel?
et étant avec deux amis chez
contoit son histoire; il di-
s qu'il servoit dans un régi-
ne me rappelle pas le nu-
it mêlé à une querelle en
pour des camarades, et que
relle son capitaine l'avoit
elques jours après il avoit
engeance, deux coups de
son capitaine; qu'il avoit
à un conseil de guerre,
père étant garde d'un sei-
ays qui est maintenant pair
ui-ci lui avoit fait obtenir
ntervention du duc d'Au-

IDENT. Maintenant vous
cela est faux. Vous avez
chers pour empêcher que
dans les journaux. Vous en
ne à cette époque la faus-

J'ignorois si ce que Qué-
étoit vrai; je le lui ai en-
'ai répété.

DENT. Vous savez que Lau-
e lettre dans laquelle il
e de vous recommander
son égard; il ajoutoit
le cas contraire il étoit

'ignore pourquoi Launois
rire cela.

UREUR-GÉNÉRAL. Vous
lui?

Pas précisément. Je le
me mon voisin; et puis
eaucoup la danse et la
ame il ne savoit pas la
musique, il m'a prié de venir avec lui pour faire danser ses élèves.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous avez vu chez Launois, Auguste, Just et Dufour?

LE TÉMOIN. Non, monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais vous avez dit le contraire dans vos premiers interrogatoires.

LE TÉMOIN. J'ai peut-être dit que j'avois vu Auguste, mais point Just, que je ne connois pas.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Témoin, faites bien attention à ce que vous allez dire: j'ai sous les yeux vos interrogatoires, et vous dites positivement, en parlant d'Auguste, de Just et de Dufour: J'ai vu ces messieurs chez Launois.

M. LE PRÉSIDENT. Il semble que vous avez été destiné à jeter de l'obscurité sur tous les faits et à tromper la justice; c'est vous qui avez fait publier une nouvelle mensongère, qui tendoit à atténuer l'effet de l'horrible attentat du 13 septembre, et maintenant vous venez démentir un procès-verbal rédigé avec l'attention la plus scrupuleuse et signé par vous. Vos dénégations sont une insulte à la justice.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Quénisset, qu'avez-vous à dire sur le récit que vous a prêté le témoin?

QUÉNISSET. Je n'aurai pas de peine à faire croire que tout ce que monsieur a dit est faux. Il a dit que j'avois servi dans un régiment dont il n'a pas dit le numéro, ici, mais qu'il a bien fait mettre dans le journal. Je n'en ai jamais voulu à mon colonel, qui est aujourd'hui M. le général Parchappe, que je respecte. Mon capitaine étoit M. Guérin, un brave homme. Voici un propos que Clemency m'a tenu: L'hiver arrive: si tu veux m'en croire nous irons en Amérique; nous y trouverons une vraie république, puisque nous ne pouvons pas en trouver une ici.

CLEMENCY. Mais je ne vous connois presque pas. Je vous ai vu quatre ou cinq fois, et trois fois vous étiez en ribotte.

QUÉNISSET. Je vous ai vu plus de vingt fois, et je n'étois jamais en ribotte.

Il est six heures, l'audience est levée.

Audience du 8.

Le témoin Frimaux, garde municipal, étoit de garde à la Conciergerie le 1er octobre. Comme il faisoit sa faction, il

s'entendit appeler par un détenu qui lui remit une lettre avec prière de la mettre à la poste. Ce détenu étoit Launois, et la lettre étoit adressée à M. Dupoty.

Le sieur Méjassier, scieur de long, déclare que Quénisset. à qui il procuroit de l'ouvrage, lui avoit dit avoir servi dans le 15ᵉ léger; il conservoit encore des ressentimens contre ses anciens chefs militaires.

Le témoin Natté, introduit ensuite, dépose qu'il connoissoit Quénisset depuis très-peu de temps; et qu'il se rappelle qu'il lui a dit avoir servi dans le 17ᵉ léger.

Le sieur Rigole, sculpteur, a entendu dire que l'homme qui avoit fait le coup, étoit un ancien militaire, qui, ayant donné un coup de baïonnette à son capitaine. avoit été obligé de se dérober par la fuite à la punition qui l'attendoit. Le témoin, trouvant ces faits intéressans, alla les communiquer au *Journal du Peuple*; mais le lendemain il trouva augmentés dans le journal les documens qu'il avoit procurés.

DUPOTY. Je demande à la cour la permission de faire une observation à laquelle je n'attache pas plus d'importance qu'elle n'en mérite. Quand on communique un fait à un journaliste, il est naturel que la rédaction qu'il en fait procure quelque augmentation matérielle au récit. Il peut y avoir amplification littéraire sans que cela implique l'idée d'augmentation de sens.

QUÉNISSET. Je dois dire que c'est ce journal, le même qui a dit après mon crime : *Que le canon de Beyrouth devoit couvrir le bruit d'une carabine*; le *Journal du Peuple*, en un mot, qui m'a détourné de la voie que suivent les honnêtes gens. (Murmures désapprobatifs.)

Le témoin Vicini a rencontré Jarasse dans un cabaret, le matin du 13 septembre, et dans la compagnie de Quénisset. Il les a vus ensuite s'en aller ensemble dans la direction du faubourg.

La cour entend encore plusieurs témoins dont les dépositions établissent l'emploi que certains accusés ont fait de leur journée le 13 septembre.

La liste des témoins à charge est épuisée.

QUÉNISSET. Mais tous les témoins de l'instruction n'ont pas été portés sur la liste. On ne sait pas si cela ne me fera pas tort; il est nécessaire que la France sache à quoi s'en tenir à mon sujet. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. Quénisset, une pareille susceptibilité de votre part est intempestive dans votre situation.

On passe à l'audition des témoins cités à la demande des accusés. Leurs dépositions, plus ou moins favorables, n'apprennent rien de nouveau.

L'audience est ensuite suspendue pour quelque temps.

A la reprise de l'audience, Quénisset déclare que le dernier témoin entendu, le nommé Gazot, étoit chez l'accusé Colombier, et qu'il a reçu des cartouches.

Le témoin Gazot est rappelé.

M. LE PRÉSIDENT, à Quénisset. Où et quand avez-vous vu le témoin ici présent?

QUÉNISSET. Je l'ai vu le 13 au matin, chez Colombier. J'y ai vu lui et d'autres que je reconnoîtrois encore si j'étois libre.

M. LE PRÉSIDENT. Gazot, connoissez-vous Quénisset?

LE TÉMOIN. Oui, pour l'avoir vu au moment de son crime, mais c'étoit la première fois que je le rencontrois.

La cour entend ensuite plusieurs dépositions à la décharge des accusés Jarasse, Just et Brazier, et des autres prévenus. Leurs dépositions sont sans intérêt.

Demain, M. le procureur-général prononcera son réquisitoire.

Le Gérant, ADRIEN LE CLERE.

BOURSE DE PARIS DU 8 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 60 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3442 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1298 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 105 fr. 25 c.
Emprunt romain. 103 fr. 0/0.
Emprunt d'Haiti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

A RELIGION
'ardi, Jeudi

ibonner des
iaque mois.

N° 3527.

SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT
fr. c.
1 an. 36
6 mois. 19
3 mois. 10
1 mois. 3 50

R LA VIE DE M. PICOT.

'remier article.)

ons aujourd'hui à la mé-
[. Picot le tribut dont
; pu nous acquitter plus
llu réunir les élémens
:e destinée à résumer
pleine, mais si humble.
efforts, le voile que la
notre pieux et véné-
eté sur ses actions, les
'e, pour la plupart, à
ssance.
us reprochera pas nos
qui ont connu M. Picot
t point sans doute que
i trop dit : ceux de nos
ie l'ont pas connu, en
plement assez entendu
pour ajouter foi à ce
ns en rapporter. Em-
les paroles dont il a
: précéder la biogra-
t prêtre (1), nous ajou-

nous sommes fort éloi-
tion de cette manie du
ue la louange sans dis-
qu'il ne met pas assez
la vertu, nous sommes
gé, dans la circonstance
de cette mesure et de
l convient toujours d'ob-
déplacé de prendre le
gération en parlant de
modeste; il seroit ridi-
le cette Notice fût con-
e caractère de celui qui
ious le louerons donc

la vie de M. Emery,

principalement par les faits, nous le montrerons dans toute la simplicité de sa vie : ses travaux et ses services parleront assez d'eux-mêmes, et sa mémoire demande, non un panégyriste, mais un historien fidèle. »

M. Picot (Michel-Pierre-Joseph), commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier des ordres de l'Eperon-d'Or et du Saint-Sépulcre, vice-président du conseil de l'OEuvre de la Propagation de la Foi, naquit le 24 mars 1770 à Neuville-aux-Bois, diocèse d'Orléans. Son père, homme d'un esprit cultivé et d'une instruction peu ordinaire, honoroit par sa religion et sa probité les fonctions de notaire et de procureur.

Les dix premières années de M. Picot s'écoulèrent à Neuville, où les exemples aussi bien que les leçons de ses parens le formoient à la piété et à la vertu. Mais sa ville natale n'offroit pas de ressources suffisantes pour son éducation. On songea donc à le confier, en même temps que son frère aîné, à un oncle paternel, M. l'abbé Michel-Alphonse Picot, qui, au sortir de la congrégation de l'Oratoire, avoit été attiré dans le diocèse de Bayeux par M. de Rochechouart, alors évêque de ce siége, né lui même auprès de Neuville (1). M. l'abbé Picot devoit à ce prélat un canonicat dans la collégiale du Saint-Sépulcre, à Caen, bénéfice qu'il occupa pendant dix années.

Le chanoine, excellent parent,

(1) *Ami de la Rel.*, t. 16, p. 12.

voulut que ses neveux, dont il entoura l'enfance d'affection et de soins, eussent un précepteur et qu'ils suivissent les cours de l'Université.

M. Picot nous apprend (1) qu'il eut pour maître de grec M. Guérard, du diocèse de Bayeux, destiné à un sublime apostolat. Ce fut en assistant au catéchisme pour sa première communion, que le jeune Guérard se sentit pressé du désir de prêcher la foi aux infidèles. Sa vocation naissante et son intelligence touchèrent le curé, qui lui montra les premiers élémens du latin. On l'envoya ensuite au collége de Caen, où son application fut telle qu'en peu d'années il eut parcouru le cercle ordinaire des études. Il avoit surtout une grande facilité pour les langues : il apprit en se jouant le grec et l'hébreu, et trouvoit le temps de former quelques disciples. M. Picot, l'un de ceux qui ont fait le plus d'honneur à leur maître, a dit, avec trop de modestie : « J'avoue à ma honte que je n'ai pas tiré de ses leçons tout le fruit qu'elles eussent dû produire. »

Ainsi commença l'éducation qui fut la base de ce savoir aussi profond que varié qu'on admiroit en M. Picot. Il apprenoit avec difficulté, mais sa mémoire tenace n'abandonnoit plus ce qu'elle avoit une fois saisi. Voilà le secret de la facilité merveilleuse avec laquelle on le voyoit répondre avec précision à toutes les questions d'érudition; facilité telle, qu'entouré plus tard d'une bibliothèque nombreuse et choisie, il avoit à peine besoin de la consulter : il étoit lui-même une bibliothèque vivante.

M. Picot garda toute sa vie un souvenir profond des bontés de son oncle. Seulement, quoique ses actions témoignassent assez des dispositions parfaites avec lesquelles il s'étoit approché pour la première fois de la table sainte, il regrettoit d'avoir été préparé en particulier à cet acte solennel, envioit le sort des enfans qu'on envoyoit aux catéchismes de paroisse, et ne se consoloit pas qu'on l'eût éloigné des cérémonies publiques du grand jour, qui produisent dans l'ame des impressions ineffaçables.

On le destinoit à l'état ecclésiastique. En vertu d'un dimissoire accordé le 20 mai 1783 par l'évêque d'Orléans, il reçut, le 10 juin suivant, dans la chapelle du séminaire de Caen, la tonsure cléricale des mains de M. de Cheylus, évêque de Bayeux et premier aumônier de la comtesse d'Artois. Il avoit alors treize ans.

En 1785, il revint dans sa famille, et entra peu après au grand séminaire d'Orléans, gouverné par la Compagnie de Saint-Sulpice, pour laquelle il conserva toute sa vie des sentimens d'estime et de reconnoissance exprimés jusque dans son testament.

A propos de son séjour dans c[e] pieux asile, M. Picot a souvent r[a]conté à un ami (1) les premières im[-]pressions qu'il reçut, dès l'ann[ée]

(1) *Ami de la Rel.* t. 40, p. 50.

(1) M. l'abbé Chatenay, qui a long temps travaillé avec M. Picot, et qui a vécu jusqu'à la fin dans son intimité, conserve en notes des souvenirs précieux sur ce docte et pieux ami. Il a bien voulu nous en communiquer quelques-unes, en attendant, pour lui, le temps opportun de payer son tribut particulier à la mémoire du vénérable rédacteur de l'*Ami de la Religion*.

les affaires de l'Eglise et,
mes qui, depuis, furent
jouer des rôles bien dif-.

r, disoit-il, M. de Jarente
évêque d'Orléans, vint faire
séminaire; chose rare de la
at, jeune, brillant, aimant
le luxe, et fort avancé dans
ninantes de ce temps-là. C'é-
de la récréation. Les sémi-
ent encore, cette fois, plus
recherche avec laquelle leur
habillé. On étoit en hiver;
rures et le riche manchon
nt point avoir été mis uni
r se préserver contre les at-
oid. Vraiment, dans ce cos-
ort, M. de Jarente avoit une
grand seigneur. Nous cher-
ue. et nous le rencontrâmes
e M. de Jarente accompa-
uel il faisoit les honneurs de
e. Ce prélat avoit une figure
e et prévenante. Il étoit en
e, sans insigne aucun; il
maîtres avec affection et af-
us parut un saint et digne
En effet, c'étoit Mgr d'A-
voit de Poitiers, et venoit
archevêque de Vienne. Il y
le l'Eglise, comme depuis à
l'on sait comment finit l'é-
. de Jarente à Orléans. »

que M. Picot habitoit
goûta une grande joie.
n'avoit point perdu de
et de prêcher la foi chez
, et devenu prêtre il se
minaire des Missions-
Les larmes et les be-
mère le forcèrent de
pour quelque temps
e ses desseins : mais il
fin à une famille si
près être entré au sémi-
it de Paris, au mois de
avec quelques autres missionnaires. M. Picot le vit à son passage à Orléans, où il logea au séminaire, et le pieux lévite reçut les adieux d'un apôtre. M. Guérard mourut en 1823, évêque de Castorie et coadjuteur du vicaire apostolique du Tong-King. Il ne faut pas s'étonner que le disciple d'un tel maître ait été enflammé lui-même d'un zèle si ardent pour la propagation de la foi.

M. Picot termina avant l'âge de vingt ans tout son cours théologique sous des professeurs distingués, M. Labrunie, M. Fournier, depuis évêque de Montpellier, et M. Cartal, mort au séminaire de Saint-Sulpice en 1840, avec qui il conserva toujours une grande liaison.

Trop jeune pour entrer dans les ordres, il fut placé, en qualité de professeur, au petit séminaire diocésain de Meung-sur-Loire. Il y connut M. Desjardins, qui y étoit prêtre et professeur, et qu'il retrouva plus tard à Paris. Il y eut pour directeur M. l'abbé Landais, dont la mémoire lui fut constamment chère et présente, car le nom de ce digne ecclésiastique figure sur une liste de messes que M. Picot faisoit acquitter annuellement pour le repos de l'ame des parens et des amis qu'il avoit perdus.

Bientôt les temps devinrent difficiles sous un évêque tel que M. de Jarente d'Orgeval. Les anciens maîtres du jeune lévite, qui jouissoient de toute son affection et de toute sa confiance, quittèrent la direction du grand séminaire d'Orléans. A Meung-sur-Loire, où le serment fut demandé aux chefs du petit séminaire, M. Landais le refusa, et M. Picot suivit ce noble exemple. Il

déposa l'habit ecclésiastique, puis retourna à Neuville. Ses principes étoient ceux de tous les siens.

A quelque distance de Neuville se trouvoit le château de Montigny, qui appartenoit au comte de Rochechouart, et où le père de M. Picot se rendoit souvent. Dans une de ses visites (on étoit alors en 1793), il y rencontra un nouvel hôte du comte de Rochechouart; et tous deux se sentirent attirés l'un vers l'autre par la gravité calme de leurs manières, qui contrastoit avec la légèreté que tant d'autres avoient conservee à cette triste époque. Après le dîner, ils se rapprochèrent, et lièrent, en se promenant dans le parc, un entretien pendant lequel le maître du château les rejoignit.

M. Picot possédoit trop la confiance du comte de Rochechouart pour que l'abbé Edgeworth hésitât à lui apprendre qu'il étoit en présence du confesseur de Louis XVI, qui se déroboit sous un nom d'emprunt et sous un extérieur laïque aux recherches des persécuteurs. Heureux de connoître le prêtre vénérable qui venoit de montrer à l'auguste victime le chemin du ciel, M. Picot ne put s'empêcher d'exprimer le regret que le reste de sa famille ne partageât point ce bonheur. Bientôt, il demanda et obtint pour celui de ses fils qui se destinoit à l'état ecclésiastique la faveur d'être présenté à l'abbé Edgeworth. Dans une longue conversation que le jeune Picot eut avec le confesseur de Louis XVI, ce dernier lui parla beaucoup du roi et de madame Élisabeth, infortunée et angélique princesse, dont l'abbé Edgeworth louoit la capacité extraordinaire, et qui avoit, disoit-il, une *tête mathématicienne*. Cette expression se grava dans l'esprit de son interlocuteur.

M. Picot a fait allusion, dans ses écrits (1), à l'entrevue que nous venons de raconter.

« Le vénérable confesseur, dit-il, habita quelque temps le château de Montigny, près Neuville, dans l'Orléanais. Il y étoit connu sous le nom d'Essex, et passoit pour un Anglais qui avoit eu quelque raison de quitter Paris au moment de la déclaration de guerre. Il y resta plusieurs mois. C'est là que j'eus l'honneur de voir cet homme intéressant. Il étoit impossible, en l'abordant, de n'être pas frappé de sa belle physionomie. Une taille haute, une figure noble, des yeux pleins d'expression, un mélange de gravité et de douceur, je ne sais quelle teinte de tristesse répandue dans son air, contribua à faire impression sur moi. J'étois jeune, et j'avois ambitionné l'honneur d'une conférence, ne fût-elle que de quelques instans, avec cet illustre consolateur d'un roi malheureux. Il m'accorda cette faveur, sur la demande d'un père respectable, à qui il avoit fait part de son secret, et qui étoit digne de cette confiance par sa sensibilité, la fermeté de son caractère, et son attachement à la cause de ses rois. Il eut la bonté de me raconter quelques particularités d'une si tragique histoire, et me permit même quelques questions. Des larmes rouloient dans ses yeux, et quelque chose de céleste dans ses regards rappeloit les mots prophétiques qu'il adressa à un roi prêt à périr. Cet entretien sera toujours présent à ma pensée. Je n'avois abordé cet homme de Dieu qu'avec une respectueuse admiration; je le quittai plein d'un religieux attendrissement. »

Ailleurs (2), M. Picot, parlant du crime du 21 janvier, dit encore:

« Nous étions alors dans ces temps d'angoisses et de terreur, où toutes les vertus étoient comprimées, où la piété

(1) *Ami de la Religion*, t. 4, p. 100.
(2) *Ibid*, t. 1er, p. 114.

it faire entendre sa voix. ntentions de pleurer dans le re retraite les horribles in- es victimes royales. Frappé nt gémissoient toutes les es et sensibles, j'avois cher-ché à rendre les sentimens de douleur et d'indignation que faisoit éprouver la catastrophe terrible dont nous venions d'être témoins. J'avois tracé dans le silence ces vers que je n'avois confiés qu'à une famille religieuse et loyale :

nçais, il n'est donc plus ce prince magnanime,
sinistres complots déplorable victime.
! jour triste et sanglant, dans vos murs, sous vos yeux,
'est exécuté ce forfait odieux.
crois entendre encor rouler le char rapide;
distingue les cris d'une escorte homicide;
l'airain frémissant j'entends le son fatal,
crime consommé déplorable signal. . . . .
avoit-il fait pourtant, nation inhumaine,
e t'avoit fait Louis pour mériter ta haine?
riez-vous, ingrats, accuser votre roi?
s vos murs désolés a-t-il semé l'effroi?
mains dans votre sang se sont-elles baignées?
rba-t-il sous le joug vos têtes indignées,
fondant sur vos maux sa cruelle splendeur,
il des conquérans recherché la grandeur?
s! ce n'est pas lui dont la main sanguinaire,
ndant sur la France un sceptre funéraire,
ouvrit de prisons, la souilla d'échafauds,
ur nous à la fois déchaîna vingt fléaux.
nain ne traça pas ces arrêts homicides,
, livrant l'innocent à des bourreaux avides,
s la hache cruelle immoloient sans pitié
ertu, les talens, l'amour et l'amitié.
gneroit encor, si, de sang moins avare,
it voulu sévir contre un parti barbare.
i il chérissoit trop de perfides sujets;
onté l'emporta sur ses vrais intérêts.

agnanime Louis, du séjour où Dieu même
doute a ceint ton front d'un plus beau diadème,
la tristesse amère et le deuil général
t ta mort à l'Europe a donné le signal.
tes Français surtout, ceux qui toujours fidèles,
stant des tyrans les maximes cruelles,
t point brûlé d'encens devant les dieux du jour,
-les par leur douleur attester leur amour.
de larmes au loin ta mort a fait répandre!
, jamais le trépas du père le plus tendre
s enfans bien nés n'arracha tant de pleurs.
sole-toi, Louis, il est encor des cœurs
ns d'amour pour leurs rois, et d'horreur pour le crime;
i de tes vertus l'assemblage sublime,
bonté constante et ton cœur généreux
voient, dans ce séjour où tu règnes heureux,
ermettre un instant des désirs de vengeance,
jouirois des maux qui pèsent sur la France. . . . .
qu'ose supposer ma douleur indiscrète?
prince généreux, ta bonté le rejète.

Loin d'appeler sur nous des malheurs mérités,
Tes regards bienfaisans veillent sur nos cités,
Et, prêtant aux Français un appui salutaire,
Quand tu n'es plus leur roi, tu te montres leur père.

Si nous avons transcrit cette pièce touchante, c'est qu'en révélant tout ce qu'il y avoit de nobles sentimens dans l'ame de M. Picot, elle donne d'ailleurs une idée de son talent poétique. Il l'appliquoit souvent à des sujets religieux, et la traduction en vers de l'hymne qui se chante aux premières vêpres de la Toussaint (1) étoit un des morceaux qu'il croyoit avoir le mieux rendus (2).

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Un service solennel a eu lieu le 27 novembre, dans la chapelle du Vatican, pour le repos de l'ame du pape Pie VIII. S. S. et les cardinaux assistoient à la messe, qui a été célébrée par S. E. le cardinal Lambruschini. Après la messe, S. S., du haut de son trône, a donné l'absoute.

— Le premier dimanche de l'Avent, S. S. a assisté, dans la chapelle Sixtine, à la messe célébrée par Mgr Tevoli, archevêque d'Athènes. Après l'évangile, le procureur-général des Frères Prêcheurs a prononcé le discours. A la suite de la messe, le Saint-Père a porté processionnellement le saint Sacrement à la chapelle Pauline, où il est resté exposé.

PARIS. — L'ignorance du *Constitutionnel* est encore plus grande que sa malveillance à l'égard du clergé. Nous avions relevé, dans le *Moniteur*, une locution inexacte, d'où il résulteroit que c'est le pouvoir civil qui érige les siéges épiscopaux, tandis que cette érection ne peut être le fait que du pouvoir religieux, du Siége apostolique. Assurément, notre observation n'implique pas que nous ne tenons pas compte au ministre des cultes du service qu'il vient de rendre à la religion et à l'Eglise, en procurant l'érection de l'Eglise cathédrale de Cambrai en métropole. Nous apprécions, au contraire, ce service autant que le choix du nouvel archevêque, et nous déclarons que le ministre a bien mérité en cette circonstance. Notre observation, émise dans l'intérêt des principes, est exploitée par le *Constitutionnel*, qui lui attribue un sens qu'elle ne présentoit pas. Nous nous contenterons de renvoyer les rédacteurs de ce journal aux Elémens du droit canonique, qu'ils n'ont probablement jamais ouverts de leur vie, mais où il seroit bon qu'ils jetassent au moins une fois les yeux, afin de ne plus parler de certaines questions avec une si risible ignorance. Plus instruit, le *Constitutionnel* seroit, nous n'en doutons pas, beaucoup moins malveillant.

— Nous serons généreux envers le *Constitutionnel*. Voici, en faveur des catholiques d'Orient, des observations qui compensent à nos yeux l'article auquel nous venons de répondre :

(1) *Cœlo quos eadem gloria consecrat*, etc.

(2) Nous prions instamment ceux de nos lecteurs qui pourroient nous fournir quelques renseignemens utiles pour la suite de cette Notice, d'avoir l'obligeance de nous les transmettre *sur-le-champ*. Notre travail est prêt : mais nous serions heureux de le rendre encore plus complet.

iin des Anglais, dit ce journal,
dans tout ce qui se passe en
urs desseins sont si transparens,
npossible de ne pas les pénétrer.
tholique étoit *le plus grand obs-*
rs succès en Syrie : avant de la
ont su déchaîner contre lui le
des idolâtres. Les Druses, ar-
urs soins, se sont rendus maî-
iban; ils ont enlevé Deir-el-
Maronites; ils seront bientôt
ins du pays. L'invasion maté-
sé, mais l'invasion religieuse
. En évacuant St-Jean-d'Acre,
ı qu'un évêque protestant rési-
rusalem. *La société biblique de*
hèvera ce que lord Napier a
On ne sauroit se faire une idée
e des missionnaires répandus
rages : la Syrie en est *infestée*;
e la mer Rouge en compte six
ı jusqu'à Tor; l'Abyssinie elle-
trois, MM. Gobat, Isemberg
La propagande luthérienne,
dévasté les îles de la mer du
e se rabattre aujourd'hui sur
fléau y fera des ravages. »

me heure. Mais, puisque
utionnel parle si juste,
st question des catholi-
ent, lui en coûteroit-il
de se montrer favorable
iques de France?

bbé Martel a ouvert jeudi,
ne, son cours de théolo-
ique par un discours qui
utes les espérances qu'a-
concevoir l'*Essai sur le*
., publié par ce jeune et
fesseur. Nous constatons
i un succès aussi légitime
t. Peut-être reviendrons-
tte séance.

n arrêté du ministre de
n publique, en date du
, M. l'abbé Giraud a été
n qualité de sous-biblio-
la bibliothèque de l'Uni-
l est spécialement chargé
n des livres de théologie.

— Le bon esprit de la population de Bagnolet s'est manifesté à l'occasion de l'installation de M. Taillefumière, son curé, ancien professeur au petit séminaire de Saint-Nicolas et membre de la société asiatique. Les directeurs et professeurs du petit séminaire, ainsi que les anciens élèves de M. Taillefumière, assistoient à cette cérémonie, qui a été présidée par M. Ausoure, archidiacre de Saint-Denis. Le clergé a reconduit processionnellement le nouveau curé au presbytère, où il a été félicité par le maire, les membres du conseil municipal et les notables de la commune. De si heureuses dispositions promettent pour l'avenir.

Diocèse de Besançon. — Le 17 novembre, M. l'archevêque de Besançon a fait la consécration de l'église de Fontenoy-la-Ville, qui offre à l'intérieur une rénovation complète. Le couronnement ou baldaquin de la chaire est l'œuvre du curé lui-même, à qui ses connoissances en architecture ont permis de surveiller avec succès tous les travaux.

Diocèse de Bordeaux. — Nous avons fait connoître la généreuse sollicitude de Mgr Donnet pour les réfugiés espagnols. Charles V a daigné lui en témoigner toute sa reconnoissance dans une lettre, datée de Bourges le 7 novembre :

« Monseigneur,

» Je viens remplir, auprès de V. G., un devoir dont je me serois acquitté il y a long-temps, si j'en avois eu l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui.

» Les bienveillans efforts que V. G. a faits pour adoucir le sort malheureux de mes infortunés sujets, a excité vivement ma bien sincère gratitude. Je vous prie, Monseigneur, d'en agréer tous mes remercîmens les plus empressés, et de vouloir bien, en m'accordant votre bénédiction

apostolique, croire aux sentimens de parfaite estime qu'aura toujours, pour V. G.,

» Votre affectionné,

» CHARLES. »

— M. l'abbé Gerbet, chanoine du diocèse de Meaux, est nommé professeur d'Ecriture sainte à la Faculté de théologie de Bordeaux (chaire vacante).

Diocèse de Luçon. — Le *Courrier Français* publie l'arrêté de M. Gauja, préfet de la Vendée, qui a suspendu de ses fonctions le sieur Bodin, maire de Pouillé. Il publie, en outre, une lettre de M. Gaillard, procureur du roi à Fontenay, à l'adjoint de la commune de Pouillé. En voici le texte :

« Fontenay, 17 novembre 1841.

» Monsieur l'adjoint,

» Je m'empresse de vous faire connoître qu'une circulaire de M. le garde des sceaux, en date du 27 janvier 1841, a tracé la marche à suivre par les officiers de l'état civil, lorsque les individus engagés dans les ordres sacrés demandent à contracter mariage : elle prescrit d'inviter ces officiers à refuser la célébration, et à laisser la question grave et délicate que ces mariages soulèvent à décider par les tribunaux.

» Conformément aux instructions, je vous invite de la manière la plus expresse à refuser la célébration du mariage projeté entre le sieur Guicheteau et la fille du maire de votre commune. Le tribunal de Fontenay prononcera.

» Recevez, etc. »

Diocèse de Sens. — Le Frère Augustin, directeur des Frères de l'école chrétienne d'Auxerre, vient d'adresser aux membres du comité pour l'extinction de la mendicité, la lettre suivante qu'accompagnoit une somme de 70 fr.

» Messieurs,

» Quelques parens de nos élèves nous ont fait offrir, le mois dernier, par l'entremise de leurs enfans, deux vases de fleurs, au fond desquels j'ai trouvé renfermés, soixante-dix fr. en cinq pièces.

» Mon premier sentiment a été la plus sincère reconnoissance pour un procédé aussi délicat de la part de personnes peu fortunées, gênées peut-être.

» Mais, la règle de notre institut interdisant ces cadeaux, et ne nous permettant pas de recevoir aucun présent de nos élèves ni de leurs parens, et d'autre part la restitution de ces différentes cotisations étant matériellement impossible, j'ai cru ne pouvoir mieux satisfaire à toutes les convenances, qu'en adressant à votre comité, dont les charitables mains savent si équitablement dispenser l'aumône, la somme de soixante-dix francs ci-incluse.

» Veuillez agréer, etc. »

Le conseil municipal d'Auxerre n'alloue que 600 fr. dans son budget annuel à l'école chrétienne, fondée par des souscripteurs zélés, mais dont la mort diminue chaque jour le nombre. Cependant, cette école dispense l'instruction à beaucoup plus d'enfans que toutes les autres ensemble. Espérons que le conseil, appréciant de plus en plus les avantages d'une éducation religieuse, se montrera plus juste : car ici générosité ne sera que justice.

Diocèse de Vannes. — Depuis quelque temps, M. Jean-Marie Mapes Ensor, Anglais de distinction, se sentoit vivement sollicité de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, lorsque, se trouvant dernièrement en mer sur un vaisseau qui lui appartient, il fut assailli par une tempête et menacé de périr. Au plus fort du danger, il se disoit en lui-même : « Au moins si j'étois catholique ! » Au moment où il exprima ce regret, l'orage cessa, et, de retour à terre, M. Ensor ne songea qu'à réaliser le plus promptement possible son abjuration. Il habite le Port-Louis, et tout avoit été réglé pour que la cérémonie eût lieu le 1er décembre, à huit

du soir, dans l'église de Louis de Lorient. Pendant soirée le temps fut affreux. des vieux marins de Port- e voulut se décider à con- [. Ensor à Lorient, malgré s considérables d'argent qui ent faites. Dans cette extré- se jeta avec deux de ses do- es dans une petite yole, en seulement la précaution de es gens et lui de ceintures stage. Ces moyens étoient caires pour une traversée eue, sous un vent violent. Ensor mit sa confiance en le signe de la croix en en- is sa frêle embarcation, et n et sauf. Cette abjuration tantisme, qui a eu lieu en- iains du vénérable curé de est de nature à produire les effets sur l'esprit des fa- iglaises établies en assez nbre dans ces contrées.

IGNE. — On écrit de Hil- Hanovre), le 1er décembre, onférence a eu lieu entre res du chapitre de cette : conseiller intime, comte rgsœder. On y a fait l'ou- 'un bref du pape, qui ac- hapitre la faveur spéciale r à une nouvelle élection ne.

iffel, professeur de théo- olique à l'Université de Vassau), a été récemment our avoir affirmé dans son *la réforme*, que le land- lippe-le-Généreux, pro- : Luther, a vécu bigame ement de celui-ci. Le fait Aussi ne voit-on pas quel rime M. Riffel a commis fidèle à l'histoire.

E. — Mgr Capaccini a er tous les évêques de la l a, de plus, honoré de sa visite l'Université catholique de Louvain, où il est arrivé le 3 décembre. Au compliment que les théologiens lui ont adressé, le pré- lat a répondu :

« Vous ne vous trompez nullement en envisageant ma visite comme un témoi- gnage public de l'affection du Saint- Père pour l'Université catholique de Louvain, qui est destinée à faire prospé- rer les bonnes études, et à consolider la religion et la foi, dont la Belgique s'est toujours montrée si jalouse. Vous pouvez y compter : lorsque je reverrai notre Saint-Père le pape, je lui communique- rai de vive voix les vœux et les sentimens que vous venez de m'exprimer ; mais, avant de me procurer ce plaisir, j'aurai la satisfaction de les lui faire parvenir par écrit. Continuez donc, messieurs, vos études avec le zèle et l'ardeur que vous avez montrés jusqu'ici ; vous ne pouvez manquer d'obtenir les plus grands succès sous la direction de vos savans professeurs, et du digne recteur qui pré- side cette Université... »

IRLANDE. — Le *Pilot*, journal de Dublin, publie des détails intéres- sans sur la dernière tournée pasto- rale de Mgr Higgins, évêque d'Ar- dagh, dans son vaste diocèse, qui comprend quarante-trois paroisses, répandues dans sept comtés et trois provinces.

Le digne prélat a confirmé dans sa course plus de 30,000 personnes, parmi lesquelles plusieurs centaines de convertis.

De retour de sa mission, Mgr Hig- gins a convoqué le clergé de son diocèse à un meeting qui a eu lieu à Longford, et où une centaine de prêtres se sont trouvés réunis. Mgr M'Donnell, évêque d'Olympus, étoit présent à cette réunion.

Le but de l'assemblée étoit d'a- dopter un mode uniforme, afin de recevoir, dans toutes les paroisses, les aumônes des fidèles pour l'érec- tion de la cathédrale d'Ardagh.

De sages résolutions ont été adoptées, et Mgr Higgins a adressé ensuite, conformément à ces résolutions, une lettre pastorale aux fidèles de son diocèse.

La cathédrale d'Ardagh est construite dans la plus pure architecture grecque, en superbes pierres de taille. Sa façade présentera six belles colonnes doriques et un vaste portique. Elle sera dédiée à saint Mel, premier évêque de cet antique siége, neveu de saint Patrice, par qui il fut consacré évêque dans la province de Longford, où la cathédrale est bâtie. Les personnes qui en ont examiné les plans prétendent qu'une fois achevée, la cathédrale d'Ardagh sera une des églises les plus vastes et les plus élégantes qui aient été élevées depuis long-temps dans le Royaume-Uni.

— Les prélats qui s'étoient réunis à Dublin, sont retournés dans leurs diocèses respectifs. Il n'est pas vrai qu'ils aient délibéré, comme l'ont prétendu certains journaux, sur la question de savoir s'ils accepteroient ou non une position pécuniaire, dans le cas où le gouvernement anglais la leur offriroit. Il y a quatre ans, ils l'ont résolue négativement, et décidé à l'unanimité qu'ils n'accepteroient jamais une pareille proposition.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Sur la polémique des journaux.

Nous avons lu dans un journal de l'opposition libérale une invitation aux catholiques de s'unir à tous les amis de la liberté pour en assurer le triomphe.

C'est bien dit, assurément : toutefois il faut s'entendre.

Vous avez horreur du monopole, et par exemple du monopole de l'Université. En cela nous vous approuvons : ainsi que vous, nous désirons qu'il soit aboli. Seulement, lorsque vous demandez aux catholiques de marcher de concert avec vous à la conquête d'une liberté, n'est-il pas juste qu'à leur tour ils vous demandent, en témoignage de loyauté, de cesser vos attaques journalières contre ce qui est pour eux infiniment plus précieux encore que le but assigné à ces efforts communs? Ne sont-ils pas en droit de réclamer de vous le respect pour leur religion et ses ministres?

Comme vous, les libéraux belges applaudirent d'abord aux mesures rigoureuses que les ministres du roi Guillaume prenoient à l'égard des catholiques; comme vous, quand les vexations se furent étendues jusqu'à eux, ils songèrent à réclamer le concours de ceux dont ils avoient d'abord encouragé les oppresseurs; il se forma alors sous le nom d'Association constitutionnelle, une réunion des deux partis qui mirent en commun leurs réclamations et leurs efforts : terrible position pour le gouvernement, qui se trouva aussitôt presque seul entre les catholiques, qu'il continuoit de tenir sous le joug, et les libéraux qu'il venoit de s'aliéner.

Mais l'accord n'eut pas lieu sans conditions. Du moins, il fut convenu de s'épargner désormais; et les journaux, qui naguère attaquoient la religion, ses dogmes, ses pratiques et ses ministres, cessèrent tout à coup leurs hostilités, ou prirent même sur plusieurs points la défense des catholiques. Il n'y eut pas jusqu'à M. de Potter dont le langage se modifia.

A l'exemple des libéraux belges, cessez votre feu contre nous, si vous voulez que nous ayons confiance en vous.

Il ne suffit pas de se dire ami de la liberté; il faut prouver qu'on l'est réellement.

Or, nous entendons obtenir avant tout la liberté de notre religion, de notre culte, de nos institutions, et de nos assemblées religieuses.

Pourquoi, dans vos journaux, ces déclamations et ces insultes contre l'Eglise? Pourquoi ces anathèmes surannés contre les ordres religieux? Pourquoi ces ridicules appréhensions dès que deux ou trois évêques se réunissent? Amis de la li-

est-ce là celle que vous nous ré-
?
n'en est pas ainsi. si c'est de bonne
e vous prononcez le mot de liberté,
sans arrière-pensée que vous de-
z notre concours à l'effet de substi-
ce mot la vérité du fait, encore une
ivez l'exemple qu'on vous a donné
gique. Trève, dès ce moment,
s journaux; et d'adversaires deve-
s alliés dans toutes les questions
té religieuse. C'est à ce prix qu'à
ur nous vous soutiendrons dans
tions de liberté politique.

---

in du compte, ce ne seront peut-
les hommes de la cause religieuse
rchique qui auront le plus à se
des entreprises du communisme.
ce moment du moins, elles n'ont
à ouvrir en grande quantité des
l'esprit de révolution tenoit fer-
aille en est tombée au profit de
de la raison publique, qui s'en
lus éclairée et plus frappée des
ublics.

les réflexions que le secret des
istes a fait faire aux hommes ho-
t sensés du parti révolutionnaire
é à l'avantage des amis de la ré-
le la monarchie. C'est à eux que
'ordre et l'esprit de conservation
se rallier. Quand cela n'iroit
jusqu'à les rendre aussi forts
ce qu'ils le sont en nombre, au
t un hommage honorable ob-
eur de leur caractère et de leurs
et dont le moindre effet sera
de leur faire pardonner par
saires, des opinions et des doc-
lesquelles ceux ci commencent
e rien ne peut tenir sur pied
e social.

IS, 10 DÉCEMBRE.

des pairs a entendu hier le
de M. le procureur-général
jourd'hui, l'audience a été
aux plaidoiries des avocats
t, Boucheron et Colombier, et à un incident soulevé par l'arrestation de Dufour, contumace. (Voir à la fin du Journal.)

— C'est dans la commune de Gentilly que Dufour a été arrêté au moment où, après avoir escaladé un mur très-haut, il cherchoit à s'enfuir dans la plaine d'Ivry.

— La commission chargée d'examiner les projets pour le tombeau de Napoléon a repoussé tous les plans qui lui ont été soumis.

— Le commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts vient d'être suspendu indéfiniment de ses fonctions par arrêté du préfet de police contresigné du ministre de l'intérieur.

— Une tentative d'incendie a eu lieu, dans la nuit de mardi à mercredi, à la prison de Saint-Lazare. Les soupçons se sont portés sur deux détenues, dont l'une auroit excité l'autre à l'exécution de ce crime. M. Adam, commissaire de police du quartier, a procédé aussitôt à une enquête qui n'a pas eu encore de résultat.

— Séguin, fusilier au 68e de ligne, traduit devant le conseil de guerre pour avoir frappé son supérieur, le sergent Prulière, a été condamné à la peine de mort.

— Le *Moniteur* publie deux ordres du jour du général Bugeaud aux divisions d'Alger et d'Oran. Dans ces ordres du jour le gouverneur-général félicite les troupes de leur belle conduite pendant la campagne d'automne et signale les noms des militaires qui se sont plus particulièrement distingués.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un carrier de Cambronne (Oise), après avoir étranglé sa femme et son fils, s'est brûlé la cervelle. Les trois cadavres n'ont été retrouvés que quelques jours après dans la chambre qu'occupoit cette famille. L'auteur de cette affreuse catastrophe donnoit depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale.

— Le gérant du journal le *Progrès du Pas-de-Calais* a comparu le 7 décembre

devant la cour d'assises comme prévenu d'atteinte à l'inviolabilité royale et d'offense à la personne de Louis-Philippe. Déclaré non coupable par le jury, il a été acquitté.

— Le pont du Var a été emporté de nouveau par les eaux.

— Les nouvelles d'Arles sont affligeantes. Les eaux du Rhône couvrent plusieurs lieues du territoire de cette ville à la mer.

— Les débats du complot de Marseille continuent devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Dans l'audience du 4 décembre, on a terminé l'audition des témoins de la catégorie d'Avignon.

— Dans son réquisitoire prononcé le 5 devant la cour d'assises des Basses-Pyrénées, M. l'avocat-général Laporte a soutenu l'accusation contre tous les accusés, à l'exception de deux. A l'audience du 6, Mᵉ Joly a présenté la défense des principaux accusés.

EXTERIEUR.

Une circulaire du gouvernement de Madrid recommande la plus active surveillance à l'égard des bateaux venant de Lisbonne dans les ports d'Espagne. Cette mesure est motivée sur des avis parvenus au régent, et par lesquels on lui signale des émissaires portugais envoyés par les clubs de Lisbonne pour s'entendre avec ceux d'Espagne sur des complots contre la sûreté de l'Etat.

— Espartero avoit demandé l'extradition des deux généraux contumaces qui se sont réfugiés en Portugal. Il a rencontré de la résistance à cette prétention; et on croit savoir qu'il n'y persistera pas.

— Les correspondances de Bilbao continuent à représenter cette ville comme opprimée par la terreur. Les visites domiciliaires et les violations de la liberté individuelle y sont si nombreuses qu'on s'habitue à les prendre sans compter.

— La chambre des représentans belges a adopté le 7 le budget des recettes.

— Repallo, prévenu de complicité dans l'affaire des faux bons de l'Echiquier, a été acquitté par la cour criminelle de Londres, aucune accusation réelle n'étant portée contre lui.

— Le congrès des Etats-Unis a dû se réunir le 6 décembre. On attend avec impatience le message du président.

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE.

(Présidence de M. Pasquier.)

Audience du 9 décembre.

Tous les défenseurs sont assis de bonne heure aux bancs du barreau.

A midi la cour entre en séance. Après l'appel nominal, M. le président donne la parole au procureur-général.

M. HÉBERT. MM. les pairs, au milieu de ces agressions criminelles qui depuis dix ans ont désolé le pays, une même pensée, un même but se sont révélés, et nul n'a dû se méprendre sur la triste signification de ces tentatives coupables: bouleverser l'ordre politique et social en brisant la monarchie qui en est l'appui et la garantie; détruire la monarchie, tantôt en portant sur le prince une main régicide, tantôt en attaquant de braves soldats, des citoyens dévoués; voilà ce qu'ils s'étoient proposé ces grands coupables que la justice du pays a frappés! Le complot dont vous connoissez les tristes effets, et à l'occasion duquel nous venons de prendre la parole dans cette enceinte, présente les mêmes caractères.

Le ministère public, après avoir rappelé les faits généraux, présente les accusés se préparant mutuellement, dans des réunions secrètes et par la lecture des journaux, à l'attentat du 13 septembre dernier.

« Au milieu de tout ce qui peut assurer le bonheur d'un grand peuple, deux plaies vives et rongeantes tourmentent le pays. Tant que la France les recèlera dans son sein, ne comptez ni sur la tranquillité publique, ni sur le jeu régulier de ses institutions. Nous voulons parler d'abord des sociétés secrètes, que la justice a tant de fois frappées sans pouvoir les extirper; nous voulons parler aussi de ces écrits qui s'attachent sans relâche à exciter les passions anti-sociales, la *haine contre* tout ce qui existe, et la pensée de tout renverser.

» Oui, messieurs, il est des hommes qui

juré le renversement de nos institu-
s pour établir sur leurs ruines ce
ls appellent la démocratie; parmi ces
mes, les uns sont des hommes d'ac
, ce sont les membres des sociétés
ètes; *les autres observent le progrès du
qu'ils ont excité, ce sont les conspira-
s de l'intelligence*. Vous les avez frap
et vous les frapperez encore, car ceux-
nt bien plus coupables. »
bordant ensuite les faits particuliers,
lébert soutient d'abord l'accusation à
rd de Quénisset et Boucheron.
En présence, dit-il, de ces deux hom-
tombés si bas, une réflexion péni-
ous assiége.... Quelle épouvantable
ité entraîne les hommes, il suffit de
ques mois, de quelques semaines
transformer des ouvriers, des hom-
jusqu'alors sans reproche, au moins
la plupart, en meurtriers, en lâches
ssins. Ah! sans doute cette rapide dé-
lation tient à une cause, à un vice
é dans notre organisation sociale....
Des tribunes publiques, d'où ne de-
ent tomber que des enseignemens de
alité, de justice et de paix, se sont
ées *où on professe les principes les plus
-sociaux, l'outrage et la calomnie* con-
tout ce qui est bon, l'éloge et la ré-
mpense pour tout ce qui est mauvais,
principes qui sapent, détruisent le
dement de tout lien social, la pro-
té et la famille. Il y a même d'horri-
plumes qui ne s'arrêtent pas là et
jusqu'à prêcher et mettre en hon-
le plus grand de tous les crimes, le
cide.
Au milieu de toutes ces perturbations
les idées, de ces secousses violentes
ées au sens moral, que nous reste-t-il,
sieurs? La justice; elle ne faillira pas
n devoir. »
le procureur-général soutient l'accu-
n à l'égard des inculpés Colombier,
Brazier, Auguste Petit, Jarrasse et
ois; il déclare s'en rapporter à la sa-
e de la cour en ce qui concerne l'ac-
Prioul.
Nous allons maintenant, ajoute-t-il,
s'expliquer sur la partie de l'accusation
concerne l'accusé Dupoty. (Mouve-
t d'attention.)
Messieurs les pairs, avant tout, il y a
observation qui a dû saisir vos esprits:
la coïncidence de temps et d'idées
qui se trouve dans les deux lettres écrites par l'accusé Launois, l'une à son frère, l'autre à Dupoty.

« Au moment où Launois se sent compromis, par suite de son affiliation aux sociétés secrètes, comme l'un des complices du complot et de l'attentat, deux pensées se présentent à son esprit: c'est, d'une part, de s'assurer de faux témoins qui puissent faire éclater son innocence, et c'est précisément dans ce but qu'il a écrit à son frère; d'autre part, de s'assurer un appui dans la presse, et dans ce but, il s'adresse à Dupoty, il lui tient le même langage, il lui communique les mêmes pensées, il lui fait les mêmes recommandations.

» La singularité de cette lettre adressée à un homme qui lui auroit été parfaitement étranger a tellement frappé Dupoty lui-même, que dans le cours de l'instruction, il n'a trouvé d'autre moyen de l'expliquer qu'en disant qu'elle ne pouvoit émaner que d'un agent provocateur. Depuis ce système a disparu, mais la lettre reste avec toute son étrangeté; du reste, non pas comme preuve d'une complicité directe dans l'attentat, mais comme preuve de complicité dans le complot, dont l'attentat a été l'un des moyens d'exécution. C'est là, messieurs, ce qui nous a déterminé à déclarer ici que nous ne voulons pas accoler le nom de Dupoty à un fait matériel d'assassinat, mais que dans notre conviction, nous trouvions un lien légal qui le rattachoit au complot; et cette thèse nous la soutenons encore...

» C'est vous dire assez qu'il ne s'agit point ici d'un procès de presse, comme on l'a prétendu, non pas assurément qu'il n'y ait matière à un tel procès; vous connoissez maintenant les articles publiés par le *Journal du Peuple* les 9 et 10 août dernier, et il est évident qu'en les rapprochant des termes de la loi du 9 septembre 1835, ils suffiroient seuls pour justifier la compétence de la cour des pairs. Mais il ne s'agit pas de cela; il s'agit de provocation réelle et directe à un complot, et toute provocation, quand elle a été suivie d'effet, constitue, d'après nos lois criminelles, la complicité. Il n'y a point de distinction dans la loi sur les divers modes de complicité.

» Supposons, messieurs, qu'on ait trouvé chez Colombier un manuscrit de Dupoty

excitant les conjurés à se porter à la rencontre du 17ᵉ léger et à crier : *A bas Guizot! à bas les princes! à bas les complices de Dumouriez!* cet écrit rapproché de l'événement constitueroit-il une provocation? Qui pourroit le nier? Ce seroit la provocation la plus manifeste.

« Supposons maintenant qu'au lieu d'écrire cela de sa main, Dupoty l'ait dit à quelques-uns des conjurés, soit à la porte de Colombier, soit sur le lieu même de l'attentat, et que là il eût lui-même proféré ces cris séditieux, pourroit-on voir dans cette coïncidence de la provocation avec les faits accomplis, la preuve la plus directe de complicité?... »

Ici, M. le procureur-général examine plusieurs articles qui ont paru au commencement de septembre dans le *Journal du Peuple*, sur la marche triomphale du 17ᵉ léger à travers la France; il s'arrête en particulier sur un article qui engageoit les gardes nationaux à faire une démonstration pendant le défilé du cortége; puis il ajoute :

« Dès le matin on se rassemble, on se concerte ; puis, comme tous ne sont pas d'accord, on va consulter des hommes plus influens, et après avoir reçu leur avis, quels cris vient-on proférer? Oh! des cris plus énergiques, plus francs, disons-le, que ceux que vous aviez conseillés, mais qui sont, en réalité, la traduction fidèle du mot d'ordre que vous aviez donné. Vous êtes donc inévitablement lié au sort de ceux qui sont sur ces bancs, vous êtes donc leur complice par vos provocations, et, aux termes de la loi, votre cause ne doit pas être séparée de celle de vos co-accusés.

» Mais enfin, nous serions-nous trompés? devons-nous considérer cet article comme une de ces légèretés échappées à l'improvisation hâtive d'un rédacteur? Si cela est, nous en trouverons nécessairement l'explication dans les articles ultérieurement publiés.

» Un fait incontestable, c'est qu'au moment même de l'attentat, tout le monde en a connu le véritable caractère. On a pu se convaincre à l'instant même, par une foule d'indices et de circonstances qui se sont déroulés dans ce débat, que le caractère de l'attentat étoit tout politique. Et cependant, que fait le journaliste? Il s'empresse d'en rendre compte en disant : « Le *Messager* a mis dans son récit un vague qui nous a frappés... etc. Auroit-il quelque doute sur la nature de l'attentat..., etc.

» Remarquez déjà la singulière préoccupation de l'écrivain : ce que tout le monde sait, il veut, lui, qu'on en doute, il veut, lui, qu'on ne voie rien de politique dans l'attentat; et, après cette assertion, il fait plus, il cite le nom du colonel Levaillant, contre qui le coup auroit été dirigé...

» Cette manière d'interpréter l'événement avoit-elle du moins pour objet d'écarter du coupable l'infamie d'avoir attenté à la vie des princes? Vous allez en juger; voici comment le *Journal du Peuple* qualifioit l'ordonnance royale : « Cela veut-il dire que l'aassassin ait eu la folle espérance de tuer trois personnes avec une seule balle, ou que messieurs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale soient une seule personne en trois, comme le dieu du catéchisme? »

» Voilà, messieurs, comment cet homme s'exprimoit; voilà comment, mêlant l'irréligion à sa haine pour *les princes*, tout à la fois factieux, impie et sacrilége, il les présentoit comme une sorte de trinité enseignée par le catéchisme.

» Est-ce là, je vous le demande, messieurs, un délit de presse, et quand, à côté de la lettre de Launois, nous venons rassembler tous les documens échappés de la plume de cet homme, ne sommes-nous pas fondés à établir la complicité flagrante et légale dans le complot qui a précédé et préparé l'attentat?

» Vous hésiteriez peut-être encore, tant est grand votre scrupule, si, dernière ces faits, vous trouviez une vie irréprochable; si vous n'aperceviez pas dans cet homme un agent permanent de *conspiration* et de complot; je le comprends; mais si, sans remonter trop haut, nous le voyons constamment, à chaque heure, à chaque minute de sa vie, saisir l'occasion, l'exciter, la faire naître, pour amener *le trouble* et le bouleversement, sans doute, alors, vos hésitations disparoîtront devant l'évidence des faits.

» Un des organes les plus graves de la presse nous a fait un reproche que nous devons repousser hautement, moins parce qu'il nous touche personnellement qu'à cause du devoir que nous impose la mis-

sévère dont nous sommes chargé.
nistère public, nous a-t-il dit, peut
ouiller dans la vie et dans les anté-
s d'un homme comme Quénisset:
agir de même à l'égard de Du-
c'est de l'inquisition.
l'avouerai, c'est avec une véritable
e que nous avons entendu ces gens
rlent sans cesse d'égalité; qui trou-
ue 89 n'a rien fait pour nous, et
facilité d'arriver à tout par le mé-
st rien; qui demandent autre chose,
lité plus étendue, plus complète;
sons-nous, avec surprise que nous
s entendu méconnoître à ce point
ière des égalités, la seule possible
n pays constitutionnel, l'égalité
la loi.
c'est précisément au nom de cette
que nous venons rechercher vos
ns, à vous, Dupoty; non par
'inquisition, non pour flétrir à
otre vie, mais pour établir que la
ité que nous vous imputons ici
une complicité éphémère; mais
st un état permanent, un résultat
'os efforts, de toutes vos pensées;
blir enfin que ce n'est pas seule-
puis quelques mois (bien que
suffiroit), mais depuis de longues
depuis que la France est fatiguée
lots et d'attentats sans cesse re-
, que vous en êtes l'agent le plus
plus habile et le plus dange-

ministère public s'attache à éta-
nnexion qui auroit existé entre
és réformistes, communistes et
s, et il soutient que l'accusé Du-
sa position dans le comité ré-
supérieur, exerçoit naturelle-
grande influence sur toutes les
ecrètes; ce qui expliqueroit la
que Launois a montrée en
à Dupoty.
ernière pensée nous préoccupe,
minant M. Hébert; nous avons
ites les sévérités de la loi sur les
qui ont commis un grand
ui ont attenté à la sûreté de l'E-
st sans aucune hésitation que
ns accompli ce devoir; mais
clarons franchement ici, nous
oins satisfaits de l'avoir rempli,
ce ne frappoit que les instru-
'atteignoit pas les vrais coupa-
bles, qui les ont aiguisés. Que seroit-il arrivé s'ils avoient eu un moment de succès? Dupoty auroit-il été alors un étranger pour Launois? il eût été un héros, on l'auroit élevé sur le pavois; et quant aux instrumens du complot, quant à ceux qui auroient voulu s'emparer des dignités qui lui étoient réservées, il leur auroit présenté la longue liste de ses services depuis 1833.

» Eh bien! il ne faut pas que les situations changent ainsi au gré des événemens; il faut que celui qui auroit été le triomphateur, qui auroit recueilli les fruits de la victoire, soit associé à la défaite. Nous persistons, en conséquence, dans l'accusation à l'égard de Dupoty, comme à l'égard de ceux des accusés que nous avons signalés dans notre réquisitoire. » (Mouvement prolongé.)

Il est 3 heures 1/2, la séance est suspendue et reprise à 4 heures.

M. Boucly, substitut de M. le procureur-général, prononce à son tour un réquisitoire contre les accusés Martin, Boggio, Fougeray, Considère, Bazin, Mallet et Bouzer. Il conclut à la condamnation de chacun de ces accusés.

Audience du 10 décembre.

A deux heures seulement, on introduit les accusés. Après qu'ils sont installés, des gendarmes amènent un homme en blouse blanche de toile écrue, qu'ils placent au milieu des prévenus; c'est Dufour.

La cour entre en audience. Une grande agitation excitée par l'épisode qui peut changer la face des débats règne dans l'assemblée. Pendant qu'on fait l'appel nominal, tous les regards se dirigent sur le nouvel accusé. C'est un gros homme dont le haut de la tête est dégarni de cheveux. Il a quarante ans; son air est aussi calme que celui de ses camarades.

M. le président annonce que Dufour arrêté ce matin même a été interrogé de suite, et qu'il a déclaré consentir à entrer dans la procédure. Mᵉ Crémieux qui assiste un des prévenus accepte la défense de Dufour.

Dufour, interrogé devant la cour, nie avoir jamais fait partie de la société des ouvriers égalitaires; il se rendoit quelquefois chez Colombier pour *prendre la goutte* et non pour conspirer.

D. Avez vous assisté à la réception de Quénisset et de Boucheron? — R. Non, monsieur. J'ai pu, le matin du 15, me trouver chez Colombier; mais je n'ai pas distribué de cartouches.

M. LE COMTE RICARD. Accusé, pourquoi vous êtes-vous caché? — R. Je ne me suis point caché. Au commencement du procès on a demandé un Froment Dufour. Je n'ai pas répondu. Je ne me nomme pas Froment. Ensuite il n'a plus été question que de Dufour, et je me suis tenu tranquille, car j'ai horreur de l'incarcération. (On rit.)

Quénisset déclare reconnoître Dufour, quoiqu'il n'ait plus ses moustaches. Boucheron reconnoît également Dufour, et ajoute que c'est Dufour qui lui a bandé les yeux quand il a été reçu dans la société égalitaire. Dufour nie cette circonstance.

Colombier ne reconnoît pas Dufour. Le Dufour qu'il a vu chez lui est plus jeune et plus mince.

Mᵉ CRÉMIEUX. Je ferai remarquer que Quénisset et Boucheron ont déclaré que c'étoit Launois qui leur avoit bandé les yeux.

BOUCHERON. C'est Launois qui nous a fait monter l'escalier; c'est Dufour qui nous a bandé les yeux.

L'accusé Fougeray ne reconnoît point Dufour.

L'accusé DUFOUR. Messieurs, le 13 au matin, j'ai rencontré en dehors de Paris le duc d'Orléans, accompagné d'un seul domestique. Si j'avois eu des armes et les intentions qu'on me suppose, qui m'auroit empêché d'exécuter mon projet?

D. Le jour même de l'attentat, n'avez-vous pas été pris et battu par des jeunes gens comme mouchard? — R. J'ai rencontré des jeunes gens. L'un d'eux, qui avoit un œillet à la boutonnière, me dit: Viens boire un petit canon. Je les suivis. Quand nous eûmes bu, ils m'ont dit: Paie maintenant. Je n'ai pas voulu; alors ils m'ont jeté à la porte en m'appelant mouchard. Ainsi, pour les uns je suis un mouchard, pour les autres un républicain, et il est vrai que je ne suis rien de tout cela.

L'incident de l'accusé Dufour n'a pas d'autre résultat. On reprend les débats au point où ils sont demeurés hier.

Mᵉ Paillet a la parole, et présente la défense du principal accusé.

L'avocat fait valoir les antécédens de Quénisset, qui fut un bon ouvrier jusqu'au moment où il devint la proie des sociétés secrètes. Il demande si réellement l'accusé a eu l'intention de tirer sur les princes. Il ignoroit qu'ils faisoient partie de l'état-major; il a tiré sur l'ordre de ses chefs, sans en savoir davantage. Il étoit, du reste, dans un état voisin de l'ivresse.

Mᵉ Chaix-d'Est-Ange présente la défense de Boucheron. Il s'applique à faire ressortir les antécédens de son client, sa conduite simple et ses mœurs calmes et tranquilles.

Mᵉ Baroche plaide ensuite pour Colombier. Il explique pourquoi et comment il s'étoit trouvé faire partie d'un comité de réforme. La question, pour lui, s'étoit résumée ainsi: Veux-tu être électeur comme les autres cabaretiers tes confrères, qui paient 200 fr. d'impôt? Il a été nommé président du comité, non pas à cause de la portée de son intelligence (la cour a pu l'apprécier durant les débats), mais parce qu'il est marchand de vin, parce qu'il voit beaucoup de gens, parce qu'enfin une pétition déposée chez lui doit en peu de temps se couvrir de nombreuses signatures. Le défenseur s'efforce de détruire successivement toutes les charges de l'accusation.

A six heures l'audience est levée.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 85 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 30 c.
Emprunt 1841. 79 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux, 1240 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 5/8.
Rentes de Naples. 105 fr. 95 c.
Emprunt romain. 103 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

…I DE LA RELIGION …it les Mardi, Jeudi …medi.

…1 peut s'abonner des …15 de chaque mois.

N° 3528.

MARDI 14 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

…llèle des mystères de la religion …des mystères de l'incrédulité. In…ruction pastorale de M. l'évêque … Chartres.

…a remarque dans les esprits, de… quelques années, un mouve… …t vers le culte de nos pères.

…Ah! demande M. l'évêque de Char… …faut-il s'étonner qu'une impiété …outrée que celle qui a régné long…s autour de nous, et qui est loin …e déchue de son influence, indigne …fin et ramène quelques âmes droi… …et que les touchantes miséricordes …clatent quelquefois sous nos yeux …nt monter du moins quelques vœux …lelques soupirs vers le trône du Très-…? Mais, de bonne foi, quelle propor…y a-t-il entre le petit nombre de …qui ouvrent les yeux à la lumière et …ultitude qui la méconnoît! Hélas! …al est toujours d'une étendue et …ondeur désolante. »

…e mal, voici le tableau qu'en …e l'éloquent prélat:

…e Seigneur se tait, et sa colère, ex… …par une foule d'écrits où il est indi…ent attaqué, se recueille, dit un …hète, et laisse une libre carrière aux …mis de son nom et de sa religion …e. Aussi l'incrédulité, trompée par …ence, ne refuse-t-elle rien à sa haine …nde contre nos dogmes antiques. A …le pensée de ces croyances de tous …es, elle rit, elle blasphème, elle se … comme ne pouvant comprendre …es préjugés puérils (c'est son lan…aient pu faire si long-temps illu…u genre humain. Elle se croit tout …is. Elle propose publiquement d'é… …une religion nouvelle, dégagée de …logmes et de nos mystères. Elle per… … la violation du jour du Seigneur, prévarication inouïe qui est une insult… gratuite et sanglante faite à la divinité, et le scandale de l'univers. Elle fait prévaloir des habitudes qui sont en contradiction ouverte avec les lois les plus sacrées et les plus inviolables de l'Eglise où nous sommes nés. En un mot, elle triomphe, et une foule innombrable se presse toujours sous ses bannières. »

Mais quel est, entre les mains de l'incrédulité, le puissant levier dont elle se sert pour ébranler les esprits? M. l'évêque de Chartres nomme la presse, impérieuse dominatrice de ce siècle, et au premier rang, dans la presse, il signale le *Journal des Débats*.

Nous l'avons dit bien des fois: le *Journal des Débats* est le plus dangereux qu'on publie en France. Par les doctrines qu'il émet, il fait dévier et égare les esprits; par ses feuilletons, il sème la corruption dans les cœurs. Nous l'avons attaqué avec une énergie, avec une persistance dont plusieurs (nous ne le dissimulons pas) se sont quelquefois étonnés. Mais nous étions profondément convaincu que le mensonge n'a pas d'apôtre plus zélé, comme il n'a pas d'oracle plus séduisant. Le *Journal des Débats* est d'autant plus redoutable qu'il a tour à tour soutenu les thèses les plus opposées, et qu'avec une audace imperturbable, il se prévaut d'avoir appuyé hier une vérité pour accréditer aujourd'hui une erreur, comme si cette erreur n'étoit qu'une vérité nouvelle. Il n'y a point de principe qu'il n'ait battu en brèche dans ses colonnes consacrées à la

politique ou à la littérature; point de vertu qu'il n'ait mise en question, dans ses feuilletons d'une obcénité malheureusement si élégante. Et pourtant c'est le journal autour duquel se groupent le plus de lecteurs, et qui par conséquent influe le plus directement sur les opinions de la classe moyenne de la société! Triste et effrayant symptôme de la décomposition morale, que M. l'évêque de Chartres vient de retracer avec de si vives couleurs! Mais laissons le prélat stygmatiser, avec toute l'autorité de sa parole, cet adversaire de l'Eglise, d'autant plus à craindre qu'il est plus hypocrite, et que, tout en dirigeant ses traits contre la religion, seule base et seule garantie de l'ordre social, il s'annonce sur son drapeau comme conservateur.

« Un de nos écrivains périodiques qui semble s'arroger la dictature de l'opinion et qui se vante de vouer sa plume à la conservation de l'ordre public, se sert de ce voile pour attaquer la religion plus dangereusement, avec une malignité plus réelle que ne le font ses agresseurs les plus violens.

» En dernier lieu, il offroit à ses lecteurs un parallèle odieux et plein de dénigrement entre le clergé anglican et le clergé catholique de France.

» Après avoir parlé avec pompe des ministres anglicans qui forment, dit-il, *plutôt une corporation qu'une croyance* et qui, suivant lui, semblent plus préoccupés des intérêts terrestres et politiques de leur nation que du *sentiment éternel*, il tombe impitoyablement sur l'Eglise qui nous a vu naître. Il prétend *qu'elle s'abandonne à une sorte de romantisme qui amollit et corrompt tous ses dogmes.*

» Quelle absurde et outrageante accusation contre nous! Quel voile ignominieux jeté sur la gloire et les services qui ont honoré pendant quinze siècles, aux yeux de l'univers, le clergé de notre patrie! Qu'enseignons-nous, que faisons-nous qui ne retrace jusque dans les moindres détails le langage, les enseigne[illegible] les fonctions, les démarches de [illegible] nos prédécesseurs? Voilà donc [illegible] personnages vénérables, tant de [illegible] hommes qui ont, d'âge en âge, [illegible] autels dans ce royaume, transfo[illegible] propagateurs de conceptions [illegible] ques, en rêveurs, en visionn[illegible] corrupteurs publics. C'est à fai[illegible] métier qu'ont passé leur vie les [illegible] les François de Sales, les Vin[illegible] Paul, les Bourdaloue, les Bos[illegible] Fénelon. C'étoient des esprits f[illegible] des citoyens inutiles qui, au lieu [illegible] cuper d'élections, de factoreries [illegible] comptoirs, perdoient leur temps [illegible] mer des élus pour le ciel et à p[illegible] aux hommes d'acheter un trône [illegible] royaume immortel au prix de [illegible] sacrifices et de quelques vertus [illegible]

» Quelle leçon à donner au [illegible] quelle consolation à lui offrir [illegible] dire que les biens de ce mond[illegible] est privé, sont tout ou à peu [illegible] que les dédommagemens que [illegible] mettons à leurs rudes peines [illegible] meilleure, ne sont qu'une *sorte* [illegible] nation romantique! Voilà de quel[illegible] trines aussi désastreuses qu'imp[illegible] nourrit la jeunesse, la multitude [illegible] d'esprits crédules, tant de carac[illegible] dens qui brûlent de se jeter dans [illegible] de la corruption. Quelle impulsio[illegible] née aux sentimens de *désespoir*, [illegible] mes, aux fureurs, aux rébellions les [illegible] sanglantes et les plus lamentables!

» Du reste, ce journal se pique d'[illegible] dextérité admirable: il a une ta[illegible] fort remarquable par ses stratagè[illegible] temps d'arrêt, ses manœuvres di[illegible] ses variations calculées. Surtout [illegible] s'agit de religion, il mêle le vrai [illegible] les caresses et les outrages, les mé[illegible] mens et les traits les plus blessans, les [illegible] envenimés. Il approuve de loin en [illegible] notre culte par politique *et le foule* [illegible] pieds par inclination. Il prend le [illegible]

il pense que les chrétiens sont [illegible]
manége ; mais bientôt il le [illegible]
[illegible] le jette au loin avec [illegible]

[illegible]

nal des Débats, tracé par une main si sûre. Au moment où l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Chartres nous étoit remise, nous jetions précisément les yeux sur la feuille du 12 décembre, et nous y lisions avec une douleur impatiente ces lignes tombées de la plume de M. Cuvillier-Fleury :

« Je n'aimois pas, dans le saint-simonisme, la prétention qu'il affichoit de substituer un culte à ceux qui se partageoient les croyances, *plus ou moins éclairées, plus ou moins sincères*, de la société française. Je trouvois qu'*il n'étoit pas* OPPORTUN de fonder une religion nouvelle quand les anciennes (y compris la religion catholique, évidemment) AVOIENT TANT DE PEINE A VIVRE. »

Afin qu'on ne prenne pas le change sur sa pensée, M. Cuvillier-Fleury ajoute :

« Qu'on le sache bien : ce qui résiste le plus long-temps, c'est la forme. S'attaquer aux coutumes, aux habitudes, aux mœurs, c'est une entreprise plus sérieuse et plus difficile que de s'attaquer aux opinions elles-mêmes. Innover dans les formes et dans les pratiques extérieures de la société, c'est une œuvre qui ne se peut mener de front avec la prétention d'innover dans les doctrines et dans les croyances. »

L'imprudent rédacteur a livré, dans ces quelques mots, le secret d'un système dont le *Journal des Débats* est l'organe : système qui *respecte la forme*, parce qu'il n'est pas OPPORTUN de la changer, mais qui *innove dans la doctrine*, avec l'espoir que la croyance nouvelle passera insensiblement dans les esprits à l'aide et sous la protection de la forme ancienne.

Les précepteurs des princes ne devroient jamais écrire dans les journaux, ni surtout y signer leurs articles : car, à quelles conséquences n'arriverions-nous point, par exemple, si, partant de ce fait que M. Cuvillier-Fleury est le précepteur d'un des fils du chef de l'Etat, et qu'il n'est guère vraisemblable qu'on le laisse, sans autorisation, émettre au-dehors les doctrines qu'il ne manque pas d'enseigner à son élève, nous prétendions ne voir en lui qu'un écho ? A Dieu ne plaise que nous formions cette conjecture : mais ce que nous nous refusons à croire, d'autres plus hardis le tiendront pour certain. En tout cas, nos lecteurs plaindront, comme nous, la mère dont un précepteur, imbu de telles idées, a été appelé à élever le fils.

Le système qui *respecte la forme*, sauf à *innover au fond*, ne se trahit-il pas ailleurs que dans les colonnes du *Journal des Débats ?* Autre question, bien sérieuse assurément, et qui doit recevoir ici une solution nécessaire.

Nous ne le nions pas : sous les différens ministères qui se sont succédé depuis 1830, il a été fait à la religion, au point de vue matériel, quelques avantages dont nous sommes reconnoissans : il s'agit seulement de savoir si, au point de vue moral, les avantages ont suivi la même progression.

Ici, il est vrai, tel ministre a relevé des ruines : mais tel autre, avant lui, les avoit laissé faire. Tel autre, non moins coupable, a grav[é] au fronton de Sainte-Geneviève profanée, l'apothéose du mensonge, du vice, de l'athéisme ; et, depuis cet attentat, il ne s'en est pas trouvé un seul qui ait eu le courage de l'ex[pier] par une démolition réparatrice. L'outrage à la majesté divine subsiste, on le tolère, et le factionnaire

cé au pied de ce monument de udale, annonce assez qu'il se pétue, non par la simple tolérce, mais sous la protection et c le concours permanent et offil de l'autorité publique.

ci, une intelligente munificence ce sous les yeux des fidèles des leaux, des ornemens, qui conirent à l'éclat des temples et à la npe des cérémonies. C'est bien. is, si ces dons partiels, qui frapit les regards de la foule, sont ipres à lui faire croire que le ivernement n'est pas hostile à la igion, puisqu'il en décore les édies, n'y a-t-il pas compensation à faveurs dans l'impunité accor- aux magistrats municipaux, nt le mépris pour la liberté des ltes va jusqu'à introduire de vive ce dans l'église le cadavre d'un pie, dont la connivence avec les :rédules provoque ou encourage troubles apportés aux offices, nt l'esprit de rivalité persécutrice ibarrasse le curé par ses empiéteins et entrave son ministère?

On se dit chrétien, c'est louable; is trop souvent on foule aux ds les lois de Dieu et de l'Eglise. els exemples publics de religion atique donnent les chefs de l'E- ! Les voit-on, humblement prosnés au pied des autels, implorer Dieu de qui émanent les conseils sagesse? Les voit-on s'associer rsonnellement aux cérémonies bliques du culte de leurs pères, et oclamer, par leur exemple, que religion, bonne pour le peuple, est pas moins nécessaire aux ands? Non: on les voit profaner sainteté du dimanche, et l'activité des travaux, entrepris dans urs palais, au lieu de se ralentir le jour du Seigneur, semble redoubler avec audace. Ils ont des paroles de religion sur les lèvres, et leurs actes personnels sont un démenti ironique donné à leurs promesses.

Une heureuse inspiration fait demander qu'un successeur soit donné à saint Augustin sur la terre d'Afrique. Mais Alger voit poser la première pierre d'une mosquée; et, lorsqu'une chapelle est élevée près de Tunis à Saint-Louis, une main sacrilége écrit sur le front du temple : *Que Dieu ait pitié de lui!* Prier Dieu d'avoir pitié d'un saint dont il a glorifié les vertus, est-ce assez d'ignorance? Mais, ce qui n'étoit plus ignorance, ce qui étoit barbarie, c'étoit d'envoyer des légions chrétiennes au feu de l'ennemi, sans qu'un prêtre fût là pour consoler les mourans et leur montrer le chemin du ciel.

Aujourd'hui, quelques ministres de Jésus-Christ accompagnent nos expéditions guerrières. C'est mieux. Mais n'avons-nous des soldats qu'en Afrique, et nos légions de France, et les matelots de nos vaisseaux sont-ils en dehors de la loi chrétienne? Vous voulez l'ordre, dites-vous, et vous n'en voulez pas les moyens! Il ne suffit pas d'armer le guerrier d'un fusil : avant tout, il faut l'armer de principes.

Or, comment établir dans le cœur des peuples ces principes nécessaires à leur bonheur? Par la prédication et par l'éducation.

Par la prédication : Mais l'apôtre vous fait peur, s'il se présente à vous sous un habit qui annonce la pratique sublime des conseils évangéliques. Notre clergé, grâce aux restrictions de vos lois universitaires, est à peine assez nombreux

de liberté, vous ne voulez pas la liberté de l'enseignement. Vous ne voulez pas la libre concurrence, dans la crainte que la force morale qui est dans le clergé venant à s'exercer sans entraves, la France ne se réveille un jour de sa longue léthargie, toute chrétienne, toute catholique.

En dépit de vos programmes, vous ne voulez pas la liberté. Aussi vos circulaires invitent-elles nos évêques à ne voyager qu'avec votre agrément, de peur sans doute qu'ils ne se réunissent et ne se consultent sur les moyens de réaliser au plus tôt cette régénération morale dont la France a si besoin, et dont le Dieu des miséricordes lui accordera, malgré vous, le bienfait.

Cette révolution morale s'accomplira, soyez-en sûrs : mais vous n'en aurez pas les honneurs au tribunal de la postérité. L'impartiale histoire dira comme nous que vous vouliez abaisser la religion au rôle d'instrument de votre étroite politique, et

porte leurs regards plus haut.

La réponse à cette question
rible est dans les extraits que
avons donnés du *Journal des Dé*

Si ces hommes, interpellés p
postérité, pouvoient lui répon
empruntant les paroles de M.
villier-Fleury, ils diroient : « I
ver dans les formes et dans les
tiques extérieures, c'est une
qui ne se peut mener de front
la prétention d'innover dans
doctrines et dans les croyances
En d'autres termes : « Par la pre
et notamment par le *Journal*
Débats, notre organe officiel e
prédilection, nous agissions su
esprits, à l'effet de modifier
croyances et les doctrines don
étoient encore pénétrés : mais,
prudens pour compromettre le
cès de cette propagande en avo
ouvertement notre but à la
qui s'en fût effrayée, nous fai
de temps en temps des conces
à la forme et aux pratiques
rieures. Voilà pourquoi, bien

nt imprégnées de nos idées, et is tendions ainsi vers le moment artum où, après avoir modifié prit, il nous eût été donné de isfigurer la forme. »

ujourd'hui nous avons démasqué batteries du *Journal des Débats* M. l'évêque de Chartres a si quemment et si énergiquement damné.

Dans un prochain article, nous iendrons sur l'instruction pastoe du prélat.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le prélat Horace Célesi, né en 1757, nommé auditeur Rote en 1827, est mort le 25 nombre, aussi dignement qu'il avoit :u. Il étoit apprécié pour sa piété, probité et sa science en matière droit.

PARIS. — Il y a dans la capie 60,000 Allemands, dit l'*Unirs*, c'est-à-dire 60,000 hommes ui ne parlent que l'allemand, originaires de l'Alsace, de la Lorraine lemande et de l'Allemagne, presle tous catholiques. Cette immense pulation a quitté le sol natal pour tablir au grand foyer de l'induse, et se perfectionner dans mille pèces de travaux dont Paris surut a le secret. Or, quel n'est pas désenchantement de ces paues allemands, quand ils voient e les secours de la religion, stribués avec tant de largesse à irs frères de la patrie adoptive, nt entièrement perdus pour eux? L'ouvrier allemand, fidèle aux inuctions d'un père catholique, tre avec un pieux respect dans la emière église qui s'offre à ses rerds. Là, comme dans celle où un être a fait couler sur son front au saint du baptême, il peut luer la tribune auguste de l'autre : mais les paroles qui voient électriser l'âme de ses frères n'ont pour lui qu'un vain retentissement ; et il se prend à regretter avec amertume du fond de son cœur le prône familier de son ancien curé. Là s'élève aussi le tribunal du pardon, et il y a peut-être un grand fardeau sur la pauvre ame de l'artisan ; peut-être a-t-il à lutter avec des peines cruelles ; mais dans quel sein les verser ? où trouver un prêtre qui parle sa langue?

La conclusion de tout cela est facile à tirer.

Ne pourroit-on pas, comme à Londres et à Constantinople, établir à Paris une église spéciale destinée aux Allemands? Par exemple, ne seroit-il pas convenable d'appliquer à ce but la chapelle de Panthemont, qu'on destine maintenant aux protestans? La proposition a bien son importance.

— Il vient d'être adressé au supérieur-général des Frères des Ecoles chrétiennes une demande à l'effet d'obtenir quarante Frères pour diriger la maison de détention de Fontevrault.

Mgr Polding désireroit également obtenir quelques Frères pour la Nouvelle-Hollande, où ils établiroient l'institut, qui s'y recruteroit ensuite au moyen de la population du pays.

— Une permutation vient de s'opérer entre M. l'abbé Valgalier, premier vicaire de Saint-Germain-des-Prés, et M. l'abbé Fraysse, second vicaire de Saint-Roch. M. l'Archevêque récompense le zèle de M. Frayssе en lui confiant les fonctions de premier vicaire, et il réalise les vœux de M. Valgalier en le plaçant, au moyen de cette permutation, auprès de M. l'abbé Fayet, son parent.

Diocèse de Bayonne. — Les Filles de la Croix, dites de Saint-André, ont été appelées à Pau par les dames

de la Providence, à l'effet d'ouvrir une école gratuite, où les enfans des pauvres seront seuls admis à jouir des bienfaits de l'éducation et de l'instruction.

Diocèse de Bourges. — Le roi d'Espagne, voulant reconnoître les consolations que toute sa famille a reçues du pieux archevêque de Bourges, Mgr de Villèle, qui vient de mourir, a fait célébrer, le 6 décembre, un service auquel toute sa maison a assisté. Un grand nombre de personnes, quoique non invitées, s'y étoient rendues, ainsi que LL. MM. et le prince des Asturies. Les augustes personnages se sont présentés eux-mêmes à l'offrande, avec ce recueillement qui les accompagne toujours dans les cérémonies de la religion.

Diocèse de Marseille. — La question de la liberté de l'enseignement n'étoit que suspendue. A l'approche de la session la presse s'en empare, et voici une pétition publiée par la *Gazette du Midi* :

« Les soussignés habitans de la ville de Marseille, considérant :

» 1° Que la liberté d'enseignement a été reconnue de tous les peuples, c'est-à-dire que tous ont reconnu aux pères de famille le droit de confier l'éducation de leurs enfans à des instituteurs de leur choix pour être élevés d'après les méthodes qu'ils jugeoient convenables ;

» 2° Qu'aujourd'hui encore ce droit des pères de famille est exercé sans entraves chez la plupart des peuples, et notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, dont les institutions ont servi de modèle aux nôtres, en sorte que la France seule, malgré sa répugnance invincible pour les priviléges, se trouve sous ce rapport, et depuis quarante ans seulement, soumise à un régime de privilége, d'exception et de monopole, en vertu d'un simple décret impérial qui n'a jamais été converti en loi ;

» 3° Que la liberté d'enseignement, appelée par les vœux unanimes de la nation, appuyée sur les suffrages des esprits les plus éminens de notre époque, quels que fussent d'ailleurs leurs sentimens politiques, tels que Châteaubriand, de Bonald, Chaptal, Benjamin Constant, Cousin, etc., a été solennellement promise par le chef de l'Etat le 3 août 1830, et ajoutée comme article fondamental à la charte constitutionnelle.

» En conséquence, les soussignés demandent que les dispositions du régime actuel contraires à la liberté d'enseignement entendue et définie comme ci-dessus soient définitivement abrogées, c'est-à-dire :

« 1° Que la rétribution universitaire soit abolie ;

» 2° Que tous les établissemens d'instruction secondaire soient de plein exercice ;

» 3° Que les conditions du baccalauréat ne dépendent point de la volonté arbitraire des chefs de l'Université ;

» 4° Que le jury d'examen pour la délivrance des diplômes de bachelier et d'instituteur soit composé de personnes impartiales, indépendantes de l'influence universitaire ;

» 5° Que la surveillance que l'Etat doit exercer sur l'éducation dans l'intérêt des mœurs et de l'ordre public soit confiée aux évêques pour tout ce qui regarde l'orthodoxie des principes et les pratiques de la religion, et aux magistrats pour tout ce qui regarde la morale publique et le bon ordre ;

» 6° Que les écoles établies par l'Etat et dirigées par son ordre n'aient d'autre privilége que celui de servir de modèles à toutes les autres par la régularité de la discipline, par la pureté morale et religieuse des leçons et des exemples ;

» D'ailleurs, qu'elles n'imposent point leurs méthodes aux autres établissemens, que chacun puisse avoir la sienne, et que le public lettré, seul juge compétent et impartial en ces matières, ait à décider la supériorité des méthodes et des insti-

s rivales par la supériorité des ré-
sts.

7° Dans l'intérêt de la religion catho-
e, professée par 30 millions de Fran-
, et en vertu de la liberté des cultes
itement unie à la liberté d'enseigne-
it, les soussignés demandent que les
ts-Séminaires soient affranchis des
aves auxquelles on les a soumis, sous
ain prétexte que ce sont des écoles
iales, entraves qui seroient infailli-
nent la cause de leur ruine si elles
ent maintenues, et qu'on leur accorde
deux conditions essentielles pour les
dre florissans, savoir : le plein exercice
études préparatoires au baccalauréat,
a faculté de recevoir un nombre illi-
é d'élèves.

Diocèse de Nantes. — Mardi der-
r, Mgr de Hercé a béni solennel-
ment les cloches de sa cathédrale.
s autorités et un grand nombre
fidèles ont assisté à cette céré-
onie. Dans une allocution tou-
ante, Mgr de Hercé a expliqué à
ssistance le saint usage des clo-
es, et lui a rappelé les devoirs du
rétien et l'ineffable bonheur qui
it récompenser leur accomplisse-
ent. Les cloches ayant été bénites,
prélat, puis successivement les
rrains et les marraines, les ont fait
tendre. Mais une surprise étoit
énagée. A peine Mgr de Hercé re-
urnoit-il à l'autel, que leurs voix
brantes ont entonné l'*Inviolata*,
elles ont continué, alternant avec
chœur. Le chant du *Te Deum*,
ndant une partie duquel on en-
ndoit encore les cloches, a ter-
né cette belle fête, dont la popu-
ion de Nantes gardera un doux
uvenir.

Diocèse de Périgueux. — A Bar-
zieux, le tribunal a fait replacer
ns sa salle d'audience le Christ,
i en avoit été ôté à la révolution
1830, et qu'on avoit déposé
ns l'église.

Diocèse de Saint-Brieuc. — Une ordonnance a autorisé l'établissement, à Lamballe, d'une maison de Sœurs de la Charité.

GUYANE ANGLAISE. — Mgr Clancy, vicaire apostolique, est arrivé dans le Demerara le 5 octobre, quarante-deux jours après son départ de Dublin.

Les religieuses de la Présentation, qui l'accompagnoient, ont pris possession, aussitôt après leur arrivée, d'une habitation aussi commode que spacieuse, située auprès de l'église catholique. Leur santé est en très-bon état, malgré l'ardeur du climat et les fatigues d'une longue traversée. Elles ont ouvert deux écoles pour l'éducation des jeunes filles, sans distinction de religion ni de pays. On a chanté solennellement le *Te Deum*; et la supérieure, qui a pris la direction de l'orgue et du chœur, a fait exécuter une messe de Mozart. Grand nombre de protestans et de protestantes ont déjà rendu visite aux religieuses; mais l'honneur le plus considérable qui leur ait été fait, aussi bien qu'à l'évêque, c'est que le gouverneur Light, accompagné de son secrétaire particulier, les a priées de le recevoir : il a exprimé à ces dames qu'elles étoient les bienvenues dans la colonie, et qu'elles pouvoient compter sur son appui et sa protection en tout ce qui dépendroit de lui.

Mgr Clancy a donc de nombreuses raisons de bénir le Seigneur, qui lui a donné la pensée et les moyens d'entreprendre avec succès l'établissement d'un couvent de l'ordre de la Présentation sur le vaste continent de l'Amérique du Sud.

La colonie comptoit déjà dix prêtres et trois catéchistes pour les écoles de jeunes garçons. Le prélat a conféré le sacerdoce, depuis son arrivée, à M. Kelly, de Dublin.

NOUVELLE ZÉLANDE. — Mgr Pompalier, vicaire apostolique, a fait l'acquisition de trois acres de terrain à *Port-Nicholson*, pour y placer un cimetière réservé aux nouveaux convertis à la foi catholique. Une somme considérable a été recueillie pour la construction de l'église, et le prélat, dans un meeting tenu en avril dernier, dans le même lieu, a obtenu en outre, par la voie des souscriptions, plus de 150 liv. ster. (environ 4,000 fr.), pour ériger une chapelle dans un lieu nommé Kororarika.

INDES-ORIENTALES. — Une église a enfin été bâtie, pour les catholiques de Padang, sur la côte occidentale de Sumatra, et un ecclésiastique y a été attaché. C'est la seule église catholique qui se trouve dans l'île, où, depuis le départ des Portugais, les cérémonies de notre culte n'avoient pas été célébrées.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Un proverbe a précisé le cas *où les nourrices ont bon temps*. Il y auroit peut-être lieu, dans ce moment, à chercher un proverbe semblable pour les malfaiteurs et les justiciables de la justice ordinaire. Il est certain en effet, qu'ils doivent respirer en voyant la quantité de procès politiques qui occupent partout les tribunaux criminels. On n'entend presque plus parler d'autre chose; et si la dame Lafarge, par exemple, avoit pu trouver quelque petit incident de plus pour faire encore retarder son jugement, elle auroit eu le temps de publier on ne sait combien de romans et de mémoires sur son édifiante vie.

Il est bien à craindre que cette situation ne soit bonne que pour les meurtriers et les voleurs, et que ce qu'il y a de meilleur dans la société n'y trouve pas également son compte. La multiplicité des procès politiques dénote un état de choses qui n'est rien moins que normal, et dont les bons citoyens ont grandement à s'inquiéter. Au moins est-il vrai que la première révolution leur fournit là-dessus un antécédent fort triste à consulter. Ce fut aussi une époque où les malfaiteurs *avoient bon temps*. Mais tandis que la justice les laissoit en plein repos pour s'occuper aussi uniquement des affaires qui se rapportoient à la révolution, les malheureux tributaires de la justice politique payoient tous les frais de ce renversement de l'ordre social.

Il n'est pas besoin de rappeler combien cet état se trouva être contre nature, et quel dénoûment il amena. Que Dieu nous préserve donc d'y retomber, et de revoir le temps où la justice ne laissoit de repos qu'aux assassins et aux voleurs!

PARIS, 13 DÉCEMBRE.

Les débats ont continué samedi et aujourd'hui devant la cour des pairs (Voir à la fin du Journal.)

— Il paroît certain, dit un journal, que le ministère, après avoir fait connoître par le *Journal des Débats* qu'il se prononceroit pour M. Sauzet dans la question de la présidence, s'est enfin décidé à rester neutre.

— M. de Lamartine a adressé à différens journaux une très-longue note dans laquelle il déclare qu'il ne brigue pas la présidence de la chambre des députés, mais que cependant il se met tout entier à la disposition de la chambre.

— M. Sauzet, qui ne devoit arriver à Paris que pour l'ouverture de la session, y est arrivé il y a trois jours.

— MM. les députés arrivent en foule. Plus de 300 se sont déjà fait inscrire à la questure.

— Une ordonnance du 8 décembre réduit l'armée de 433,000 hommes à 344,000, par la suppression d'une compagnie par chaque bataillon d'infanterie. La réduction des chevaux sera d'environ 15,000.

— On lit dans le *Messager*:

« Plusieurs journaux ont répété, d'après le *Temps*, que les ouvriers qui tr

loient aux fortifications de Paris s'or-
isent en bandes pour désoler les en-
ns. Il n'y a pas un mot de vrai dans la
tendue nouvelle du *Temps*. Les ou-
rs n'ont pas cessé d'être aussi paisi-
que laborieux, et l'ordre est parfait
tous les points. »

– La *Presse* dit qu'une masse considé-
le d'ouvriers de Belgique et des dépar-
ens du nord, employés aux travaux
fortifications, sont partis la semaine
nière pour retourner dans leurs foyers,
travaux de terrassement étant partout
tés, à cause de l'approche de l'hiver et
suite des pluies qui tombent depuis
mois.

– M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne
France, est parti hier matin pour se
dre à Madrid, où il doit assister à
verture des cortès. M. Hernandez,
nier secrétaire d'ambassade, est resté
ris.

– Dans une circulaire en date du 6
embre, relative à la révision des listes
ecteurs communaux en 1842, M. le
istre de l'intérieur informe les préfets
les maires devront prendre pour base
listes électorales qu'ils publieront le
anvier 1842, les nombres d'habitans
statés par le recensement de 1836, si,
me il y a lieu de le penser, une nou-
e ordonnance remplaçant celle du 30
embre 1830, n'étoit pas promulguée
nt le 1er janvier prochain.

– Le même ministre vient d'adresser
préfets des instructions sur la révi-
annuelle des contrôles de la garde
onale, et un nouveau modèle de bud-
pour les hospices et les bureaux de
faisance.

– Nous croyions que la décoration de
et étoit tout-à-fait tombée dans l'ou-
mais il paroît qu'il n'en est pas ainsi;
dans l'*Almanach royal* de 1841, nous
ns cette décoration figurer avec la
de la Légion-d'Honneur à côté des
s des fonctionnaires.

NOUVELLES DES PROVINCES.

n assure que le conseil-général du Bas-Rhin votera, à l'unanimité, trois millions pour le chemin de fer de Paris à Strasbourg.

— Le tribunal de police correctionnelle de Clermont a prononcé, jeudi 9 décembre, son jugement dans l'affaire de la *Gazette d'Auvergne*. Il a écarté la prévention d'injures, et s'est borné à déclarer cette feuille coupable d'infidélité dans son compte-rendu. La *Gazette d'Auvergne* a été condamnée à 2,000 fr. d'amende.

— La cour d'assises des Basses-Pyrénées a acquitté les accusés dans l'affaire des troubles de Toulouse, à l'exception du nommé Rouzil qui a été condamné à trois mois de prison.

— La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a rendu son arrêt dans l'affaire du complot de Marseille et du département de Vaucluse. Sur cinquante-quatre accusés, cinquante et un ont été condamnés, savoir : onze à la détention pendant cinq, six et sept ans pour complot; dix-sept à cinq ans d'emprisonnement pour complot; vingt-trois à un an et six mois d'emprisonnement pour association illicite.

— On écrit de Marseille, d'Aix et de diverses localités du Midi, que jamais la récolte des oliviers ne s'étoit offerte sous un aussi bel aspect. Les arbres ploient sous le poids des olives, et, dans peu de jours, on devoit faire la cueillette. Le prix des huiles, ajoute-t-on, a déjà éprouvé une baisse sensible.

— On s'est enfin résigné à faire, à Toulouse, l'essai du nouveau conseil municipal. Il a été installé, le 6, par M. Lejeune, ex-maire provisoire, qui a prononcé un discours dans lequel il a exprimé des vœux pour tout ce qui pourra contribuer à la félicité de la ville; il y a joint d'autres vœux pour les nouveaux conseillers.

Dans l'après-midi, M. Maurice Duval, commissaire extraordinaire du gouvernement, a pris un arrêté par lequel il a désigné MM. Bories aîné, Noël Fournier, J. P. Lafont, P. Recoules, Gatien-Arnoult et L. Lafont, le premier comme

maire provisoire de Toulouse, et les autres comme ses adjoints au même titre.

MM. Bories, Fournier, Lafont, architecte, et Laurent, avocat, ont seuls encore accepté les fonctions municipales provisoires. MM. Recoules et Galien-Arnould n'ont pas encore fait connoître leur refus ou leur acceptation.

— Un accident grave est arrivé le 3 au matin sur le chemin de fer entre Alais et Nîmes. Un éboulement s'étoit opéré, et le cantonnier s'empressa de faire les signaux que le conducteur de la locomotive ne vit pas à temps. La locomotive fut jetée hors de la voie ainsi que le tender, et quinze wagons chargés de houille, lancés au-dessus de la locomotive, furent brisés. Une seule personne a péri, le conducteur du train. Le machiniste et le chauffeur en ont été quittes pour des contusions.

— Un malheur épouvantable est arrivé le 5 à Saint-Vallier (Drôme). Une cinquantaine de personnes étoient réunies sur une passerelle en fil de fer, lorsque le tablier de ce pont s'abîma dans la rivière. Quarante individus de tout âge et de tout sexe furent précipités dans les eaux. Malgré les plus courageux efforts, sept personnes ont péri.

EXTÉRIEUR.

Des nouvelles de Bayonne, du 10 décembre, portent que, par décret du 30 novembre, l'état de siége a été levé dans les provinces basques, et que les commissions militaires ont été dissoutes.

— Un décret du 6 décembre supprime la garde royale; les hallebardiers seuls sont conservés.

— M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne à Paris, est attendu à Madrid pour l'ouverture de la session des cortès. C'est sur lui qu'on paroît compter pour attacher le grelot contre Marie-Christine et les fauteurs de son échauffourée du commencement d'octobre. On est impatient de connoître les révélations que M. Olozaga ne peut manquer de faire.

— Depuis que l'infante dona Carlotta est rentrée sur le territoire espagnol, on a mis une sorte d'affectation à la traiter avec de grands honneurs. Mais cela n'empêche pas jusqu'à présent qu'on ne la retienne à moitié chemin, et qu'on ne refuse à son mari comme à elle la permission de se rendre à Madrid.

— Un décret d'Espartero a fait chevalier de l'ordre de Charles III, M. Romieu, préfet de la Dordogne.

— Le courrier de la malle, parti de Madrid le 3, à une heure du matin, a été volé non loin des portes de la ville. Ses voyageurs ont été pillés, et les dépêches enlevées. C'est le second accident de ce genre qui est arrivé à peu de jours l'un de l'autre.

— Le petit prince de Galles recevra les noms d'Albert-Edouard. Il aura pour parrain le duc de Saxe-Cobourg, et pour marraine S. M. la reine-douairière d'Angleterre.

— A Genève, d'après des lettres du 6, tout étoit rentré provisoirement dans la tranquillité. Bientôt commencera la lutte électorale pour la formation d'une assemblée constituante.

— M. de Chasseloup-Laubat, envoyé du gouvernement français, et ministre plénipotentiaire près de la diète germanique, est arrivé le 9 à Francfort.

— Les objets précieux qui avoient été soustraits il y a quelque temps du musée royal de Berlin ont été retrouvés enfouis hors de la ville, sur l'indication même d'un des voleurs, qui a voulu ainsi mériter sa grâce et la récompense de 500 thalers qui avoit été promise.

— On annonçoit, ces jours derniers, que les hostilités entre les *Druses* et les Maronites étoient suspendues. Cependant, une lettre de Beyrouth, du 11 novembre, publiée par le *Sémaphore* de Marseille, porte que la guerre s'est ranimée; cette fois, les derniers auroient repris l'avantage, mais sans que la lutte touche à son terme. Les Anglais sont toujours accusés de fomenter ces troubles.

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE.

(Présidence de M. Pasquier.)

Audience du 11 décembre.

'audience est ouverte à midi.

. le chancelier annonce que les té-ns à entendre à la requête du procu-:-général et à la demande de Dufour, ujet de cet accusé. ont été assignés r lundi.

° Blot-Lequesne présente la défense 'accusé Just Brazier. Après les déve-emens relatifs à la cause spéciale de client, le défenseur ajoute : « Mes-rs les pairs, ce sont les sociétés se-es qui ont été signalées dans ce pro-comme la cause, la grande cause du aise social et du désordre qui nous ge; mais expliquer ainsi le mal, c'est liquer la vague qui suit par la vague précède; ce n'est pas révéler l'impul-ı qui les produit toutes. La vérité, la ité alarmante qu'il faut signaler, c'est nisère profonde qui altère la moralité classes inférieures. C'est à cela qu'il t se hâter de porter remède, et pour onvier les hommes qui ont en main le uvoir, je ne puis mieux faire que d'in-iner les paroles que je vais citer : 'est l'esprit du temps de déplorer la ndition du peuple, mais on dit vrai. est impossible de voir sans une com-ssion profonde tant de créatures hu-ines si misérables. C'est douloureux à r, douloureux à penser; mais il faut enser, y penser beaucoup; car à l'ou-r il y a tort grave, il y a grave péril. » paroles, c'est M. Guizot, aujour-ni ministre, qui les a prononcées. »

M° Nogent-Saint-Laurent plaide pour guste Petit.

M° Barre plaide pour Jarrasse. Il dit : les sociétés secrètes n'ont pas le dan-qu'on prétend y voir.

M. LE CHANCELIER. Ce seroit à M° Cré-eux de parler en ce moment pour Lau-s dit Chasseur; mais M° Crémieux, est chargé aussi de la défense de Du-r, dernier accusé, demande à ne ler que le dernier, ce qui ne peut lui : refusé. D'après cela, la parole ap-tient à M° Ledru-Rollin, avocat de poty. Elle lui sera donnée après la sus-ısion d'audience.

L'audience est suspendue pendant une ni-heure. Lorsqu'elle est reprise, la parole est donnée à M° Ledru-Rollin, défenseur de Dupoty.

M° LEDRU-ROLLIN. « Messieurs, votre esprit attentif aura remarqué les diverses phases qu'a suivies la prévention. La première phase se rattache à la lettre écrite par Launois dit Chasseur à Dupoty; par suite de cette lettre, Dupoty a été arrêté sous la prévention de complicité dans l'attentat du 13 septembre. L'instruc-tion a été longue et scrupuleuse. Votre commission s'en est presque rapportée à votre prudence sur la mise en accusa-tion. Dupoty a été renvoyé devant la cour des pairs comme complice, non plus de l'attentat, mais du complot.

» Dans le débat, vous avez entendu Dupoty répondre avec une grande préci-sion, et l'opinion publique a été, si je ne me trompe, d'avis que l'acquittement de-voit suivre. Voilà cependant que tout à coup le ministère public, contrairement aux usages du droit criminel, est venu jeter dans le procès dix articles d'un journal, articles d'où il a voulu faire résulter, non plus une complicité dans le complot, mais une complicité indi-recte et morale dans l'attentat. C'est la troisième phase du procès.

» Mais il y a plus. Au jour du réquisi-toire, toutes les foudres du parquet sont lancées sur Dupoty. Dupoty n'est plus complice indirect de l'attentat. Il est l'ame, il est la cheville ouvrière du com-plot.

» Quand nous avons vu introduire ainsi brusquement ces articles de journal dans le procès, nous nous sommes dit, et tout le monde s'est dit avec nous que ce qu'on improvisoit ainsi, c'étoit un pro-cès de presse, une atteinte portée au jury.

» Le ministère public l'a senti; il a dit : Non, ce n'est pas un procès de presse, c'est simplement un délit commun, une provocation punie non par les lois de presse, mais par l'art 60 du code pénal.

» Là est toute la question. S'agit-il ici de complicité de complot, ou d'un pro-cès de presse?

» Pour être complice d'un fait quel-conque, il faut l'être personnellement et par un fait direct. Or, qu'imputez-vous à Dupoty? des articles de journaux. Vous ne lui demandez pas si ces articles sont de lui. Il auroit le droit de prouver le contraire; il seroit dans le vrai en éta-

lui sait, pour la plupart des articles, qu'il n'en est pas l'auteur. Vous dites à Dupoty qu'il est gérant du journal, et, comme tel, responsable des articles. Eh bien! alors, vous êtes dans les termes non de l'article 60, mais de la loi de 1828, qui dit que par une fiction le gérant est responsable de tous les articles publiés.

» Invoquez-vous contre Dupoty l'article 60 du code pénal? Il faut démontrer contre lui l'existence d'un fait direct, d'une coopération émanant de lui non en tant que gérant, mais en tant que citoyen responsable de ses propres faits. Il faut lui prouver que c'est lui qui est auteur des articles, sinon vous vous retranchez derrière la loi de 1828, derrière une loi de presse. Et alors je vous réponds que vous faites à Dupoty un procès de presse.

» Le ministère public dit : La presse peut être poursuivie comme tout autre élément de complot. Il ne faut pas comme journaliste revendiquer un privilége d'impunité, cela est très-juste; mais si la presse est punissable comme élément de complot, il faut que ce soit pour un fait direct. Vous ne pouvez pas atteindre ici Dupoty comme gérant, vous ne pouvez l'atteindre que comme écrivain.

» A cet égard, je rappellerai un précédent important, puisqu'il émane de cette cour même. En 1834, on traduisit devant vous la *Tribune*, en quelle personne? en la personne du gérant? Non. On alla chercher le rédacteur en chef, on s'empara de son manuscrit, on lui dit : Vous vous retrancheriez vainement derrière le gérant. C'est comme écrivain que vous êtes poursuivi. C'est vous qui devez répondre de ce que vous avez écrit. Voilà ce qui fut dit alors à M. Marrast, rédacteur en chef de la *Tribune*.

» On dit que la presse, en tant qu'élément de complot, peut être justiciable de la cour des pairs. Je l'admets. Mais quand cela est-il possible? Le juge naturel de la presse, c'est le jury. Il n'y a exception à cette juridiction que quand la raison du salut public le veut; il n'y a exception que quand l'article du journal est un élément du complot, quand la cour des pairs, dans son arrêt de renvoi, l'a déclaré ainsi.

» Eh bien! que dit l'arrêt de mise en accusation à l'égard de Dupoty? Est-ce en vertu des lois de la presse, est-ce en vertu de la loi de 1835 que Dupoty vous est déféré? Non. La cour des pairs est saisie en vertu de l'art. 60 du code pénal, en vertu de l'art. 28 de la charte. Dupoty a été poursuivi pour la lettre que lui a adressée Launois; il a été poursuivi pour un fait qu'on lui croit personnel. La cour des pairs a dit : En vertu de l'art. 28 de la charte, nous sommes compétens; nous ne faisons pas un procès de presse, nous poursuivons dans les termes du droit commun. La loi législative de la presse, la loi de 1835 ne sont pas applicables.

» Or, messieurs, vous le savez, quelque haute que soit votre juridiction, elle est exceptionnelle. Vous êtes liés par votre arrêt de renvoi. Vous ne pouvez pas modifier les délits qui vous sont déférés. Quand le cercle est fermé, vous ne pouvez pas le franchir.

» Ainsi donc, monsieur le procureur-général, il y a eu de votre part confusion et sophisme, permettez-moi de vous le dire. Vous auriez dû y réfléchir à deux fois. Vous savez quel hommage je rends à votre talent éminent et à votre caractère en même temps modeste.

» Vous n'avez certainement pas voulu, en faisant plus que la commission de la chambre des pairs, faire mieux qu'elle. Vous n'ignorez pas que cette commission est composée d'hommes politiques qui pour la plupart ont passé par le pouvoir, qui ont été presque tous au timon des affaires. D'après cela, n'auriez-vous pas dû dans votre modestie vous adresser cette question : l'idée que j'ai eue de fouiller dans le *Journal du Peuple* et d'en extraire une dizaine d'articles, ne seroit-elle pas venue naturellement à la commission de la cour des pairs? Ces hommes qui savent dans leur expérience comment se conservent les États, parce qu'ils sont anciens dans les affaires et mûris par les longs travaux politiques, ont reconnu que fouiller dans le journal, ce seroit commettre un attentat à la presse.

» Quand la commission de la cour s'est dit cela, elle s'est montrée conséquente à une conduite que M. le procureur-général auroit dû apprécier. Elle déteste la violence qui veut renverser; elle déteste aussi la violence par laquelle on veut conserver, violence qui ne conserve pas et qui précipite au contraire la chute...

Ainsi voilà qui est bien démontré : rocès fait à Dupoty, c'est un procès r délit de presse. Je conçois que le du parquet soit allé au-delà de ces es limites. Mais ce que je vois sur-, et ce qui m'importe par-dessus tout. t que la commission de la cour des s n'a pas voulu aller si loin.

Rentrons donc dans le droit commun, oyons ce qui rattacheroit directement oty au complot, et distinguons au eu de tout cela ce qui ne seroit qu'un ren indirect de frapper la presse. »

e défenseur discute ici la lettre écrite Launois à Dupoty ; il dit que dans e lettre rien n'établit que Dupoty fût nu de Launois ; quant aux formules a lettre, elles ne sont qu'une phraséo- ie insignifiante.

'article du 12 septembre du *Journal Peuple* est ensuite interprété et com- nté par le défenseur ; il dit que cet icle ne contient qu'une polémique à uelle la plupart des journaux ont pris t, polémique qui se rattachoit aux cris i avoient été proférés lors des funé- lles de Napoléon. Le ministère public qu'il y ait analogie entre les cris indi- és au numéro du 12 septembre et ceux s funérailles du 15 décembre ; mais, après le *Journal des Débats* lui-même, tte analogie est formelle, car le *Journal s Débats* a dit le lendemain du convoi 15 décembre qu'on avoit crié *à bas le nplice de Dumouriez !*

« Ainsi donc, continue Me Ledru-Rol- , le *Journal du Peuple* a pu dire une ose plus ou moins inconstitutionnelle, ne discute pas cela ici, mais il n'a pas oféré un cri de bataille ; il a fait ce ont fait la plupart des autres jour- ux. »

Le défenseur s'attache ensuite à expli- er l'article du 14 septembre du *Journal Peuple*. Il dit que si Dupoty eût été complot, il eût eu un unique intérêt, intérêt impérieux, celui de rester iet sur cette affaire. Surtout il se seroit rdé de vouloir donner le change sur le actère réel de l'événement, puisqu'au nt de peu de jours la vérité bien con- e lui eût donné un éclatant démenti. situation de Dupoty est donc, se- n le défenseur, celle d'un homme qui apporté de bonne foi ce que des hom- mes honorables lui avoient dit. A l'appui de cette argumentation, le défenseur cite divers articles de plusieurs journaux qui, après l'événement du 13 septembre, ont accueilli des informations analogues à celles que le *Journal du Peuple* a pu- bliées.

« S'expliquant ensuite sur la qualité qu'avoit Dupoty de membre du co- mité réformiste, Me Ledru-Rollin dit que les idées de réforme se sont depuis long- temps fait jour même dans les esprits les plus conservateurs, et il cite ce passage d'un discours prononcé en 1827 : « Peut-être sentira-t-on plus tard que d'autres bases pourroient aussi être ad- mises et que d'autres capacités que le cens peuvent être accueillies pour l'exer- cice du droit électoral. »

« Ce passage, dit le défenseur, fait par- tie d'un discours prononcé sous la res- tauration par un homme éminent, qui siége aujourd'hui, comme chancelier, au fauteuil de la présidence de cette assem- blée.

« Le comité électoral central, continue le défenseur, avoit un caractère qui ne peut être incriminé, et tous ses actes ont été publics. A moins que vous ne disiez que des hommes comme MM. Dupont (de l'Eure), Laffitte, Arago, sont hom- mes à mentir à la justice, il faut les croire, quand ils vous disent sur l'hon- neur : « Dupoty étoit avec nous secrétaire de ce comité ; il savoit qu'on ne corres- pondoit que par voie de pétition avec le comité. »

« De même que le ministère public a tort, quand il dit que Dupoty *avoit dû connoître Launois*, le ministère public a tort, quand il dit que Dupoty a dû être en rapport avec les membres des comités de quartier. Il faut que le ministère prouve ses assertions, il faut qu'il prouve caté- goriquement que Dupoty a connu Lau- nois, ce qui n'est pas ; il faut qu'il prouve que les membres d'un comité de quartier ont eu des rapports avec lui, ce qui n'est pas.

« En définitive, messieurs, je vous ai démontré que la lettre de Launois ne peut constituer un lien entre Dupoty et le complot. Je vous ai démontré que l'article du *Journal du Peuple* du 12 septembre étoit la suite d'une polémi- que de huit mois ; que l'article du 14 sep-

tembre étoit une discussion fondée sur des témoignages, et que d'ailleurs, si Dupoty eût été du complot, il se seroit gardé d'en prendre la défense. Je vous ai démontré que Launois n'avoit pas eu de rapports avec Dupoty. Voyons maintenant ce que vous appelez la participation morale au complot. Est-ce donc à un procès de tendance qu'il faut que je défende en 1841? Est-ce Dupoty qu'il faut que je m'applique à défendre en ce moment? Non. Dupoty est hors de danger, j'en suis convaincu. Ce que je défends, c'est la commission de la cour, c'est l'œuvre de cette commission; en prouvant que si la commission ne s'est pas servie des articles tout récemment invoqués par le ministère public, elle a eu raison de s'en abstenir...

» Le ministère public a, dans le procès actuel, dit contre la presse ce qui depuis bien long-temps se dit contre elle. »

Le défenseur indique ensuite dans quel sens et de quelle manière son client voudroit une réforme sociale. Cette réforme, que veut son client, c'est l'organisation du travail, c'est la répartition du salaire, ce n'est pas l'atteinte à la propriété, lui qui sait que sans la garantie de la propriété il n'y a pas d'indépendance; ce n'est pas l'atteinte à la famille, lui qui est si chéri de la sienne.

« Messieurs, dit le défenseur en finissant, pour atteindre Dupoty il faut trouver un lien matériel entre lui et le complot; tout le reste n'est que la reproduction des déclamations du passé, tout le reste n'est que de l'histoire ancienne. S'il vous apparoît qu'il y a eu délit de presse de la part de M. Dupoty, poursuivez-le. Les articles qui ne sont pas protégés par la prescription, référez-les aux tribunaux : mais tenez-vous en là; sinon vous réalisez ce qu'a dit la voix sévère de M. Royer-Collard, et ce qui ne pourra jamais être dit de cette assemblée : « Avec les lois de septembre on veut faire de la pairie la cour prévôtale de la presse. »

Après ce plaidoyer la séance est levée.

Audience du 13.

Le commencement de l'audience est consacré à entendre les témoins au sujet de Dufour. Le témoin Allard, chef de la police de sûreté, rend compte de l'arrestation de l'accusé. Dufour prétend qu'il ne se cachoit pas. Il a été chez sa sœur, chose fort naturelle. Quénisset reproduit ses dires contre Dufour. Aucun des témoins cités à la requête du procureur-général ne reconnoît l'accusé. Plusieurs témoins font au contraire des déclarations favorables à ses antécédens.

M. LE PRÉSIDENT. Les témoins relatifs à Dufour sont entendus. M. le procureur-général veut-il prendre la parole?

M. le procureur général fait un signe négatif.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de Boggio.

Me Perret présente la défense de l'accusé Boggio (dit Martin). Il cherche à introduire la pitié dans l'ame des juges par le récit des derniers momens de son père qui, apprenant qu'il étoit impliqué dans l'affaire de Quénisset, reçut de cette nouvelle un tel coup, qu'il ne tarda pas à en mourir.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, Me Madier-Monjau présente la défense de l'accusé Mallet.

On entend encore des témoins cités en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président, et dont les témoignages concernent l'accusé Dufour. Ces dépositions n'apprennent rien de nouveau.

Me Pinède présente ensuite la défense de Martin, et Me Rivière celle de Bouzer.

L'audience est levée et renvoyée à demain.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 60 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 90 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 35 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3470 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1300 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 763 fr. 75 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 106 fr. 15 c.
Emprunt romain. 103 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 630 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

I DE LA RELIGION
it les Mardi, Jeudi
medi.

On peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3529.

JEUDI 16 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

ICE SUR LA VIE DE M. PICOT.

(Deuxième article.)

ixée dans une petite ville et siée par ses vertus, la famille de Picot ne pouvoit être à l'abri persécutions. Son digne chef, s procureur-syndic, ayant fa- é le départ d'un royaliste dont aignoit que la liberté ne fût compromise, on le décréta d'arrestation. gendarme, qui avoit obtenu une des filles de M. Picot tînt enfant sur les fonts de baptême, avertit par reconnoissance sa ille du coup qui la menaçoit. Le art du notaire fut aussitôt ré-, et le jeune Picot l'accompagna qu'à la ville prochaine, d'où il mptoit revenir après avoir vu son e en sûreté. Mais, sur ces entretes, on apprit à Neuville qu'un ndat d'arrêt étoit également dé- né contre lui, parce que, compris s la première réquisition (1), il s'étoit pas présenté. On se hâta nvoyer deux de ses frères, plus nes que lui, à la recherche des tifs. Ils se rendirent à Chilleurs, rappèrent la nuit à la porte de berge où ceux qu'ils cherient devoient séjourner. Mais bergiste, à l'aspect de voya- rs si légers de bagage, avoit né leur secret. Incapable de ir ses hôtes, il répondit négatiient aux questions des deux jeunes gens, qui poursuivirent alors leur course jusqu'à Pithiviers. Ils y attendirent leur père et leur frère, qu'ils virent en effet arriver le lendemain matin, et recommandèrent au dernier de ne point retourner sur ses pas, comme il en avoit eu d'abord le projet. Ainsi, au lieu de revenir à Neuville, le jeune Picot accompagna son père à Paris, où tous deux, quoique sans passeports, arrivèrent après mille dangers et mille fatigues, et où ils trouvèrent une sûre hospitalité rue du Mail, hôtel des Indes. « Je ne vous demande pas votre secret, leur dit un jour la maîtresse de l'hôtel; mais on doit aujourd'hui visiter ma maison : suivez-moi, et je vous rendrai la liberté après la visite. » En effet, ils furent soustraits par ses soins aux conséquences de cette recherche, qui se renouvela trois fois dans le même mois. Ces deux traits de probité et de fidélité au malheur contrastent d'une manière trop consolante avec les excès de l'époque, pour ne pas être rappelés.

Cependant, on conseilla au jeune Picot de subir les exigences de la réquisition. En se présentant volontairement, il avoit la faculté de choisir un corps. Il préféra la marine au service de terre, sans savoir pourquoi, disoit-il, et demanda une feuille de route pour Brest. Il s'y rendit à pied par un temps affreux, passa par Nantes, et fut témoin des ravages que les républicains avoient déjà faits dans les campagnes qui entourent cette ville. Il ne voyageoit

(1) La loi du 2 août 1793 ayant appelé rvice militaire tous les jeunes gens à 25 ans, M. Picot, alors âgé ans, se trouva atteint par cette loi.

pas sans danger : on le prenoit pour un prêtre dans les hôtelleries, et les gendarmes examinoient minutieusement ses papiers.

Un soir, sur cette route de Brest, et vers la fin de novembre 1793, le jeune et timide réquisitionnaire arriva tout mouillé et couvert de boue dans une pauvre auberge. L'hôtesse, qui le vit accablé de fatigue et qui croyoit deviner en lui un tout autre homme qu'un soldat, s'occupa de lui faire du feu, et l'engageoit à s'asseoir. Mais aussitôt survint un patriote, qui se mit à jurer et à dire dans son ignoble langage : « Eh bien ! *on vous les chauffera, ces calotins !* Nous venons de livrer aux gendarmes celui que vous aviez là, à la place de ce jeune arrivant. »

« Je ne demandai pas mon compte, ajoutoit M. Picot, en racontant cet incident de son voyage. J'entendis venir une espèce de diligence ; j'eus le bonheur d'y trouver place, et, après mes remercîment et récompense à la maîtresse de l'auberge, je m'installai dans la voiture. Nous y étions six. J'entendis, toute la nuit, le bruit que mes compagnons faisoient en dormant. Pour me rassurer davantage contre le danger auquel je venois d'échapper, au matin j'achevois ma prière, quand mon vis-à-vis, homme gros et replet, de figure fort peu diplomate, me dit un bonjour avenant et presque familier. Puis, la conversation s'engagea. Je sus en quelques instans qu'il étoit prêtre du diocèse d'Orléans, et que, comme moi, il alloit servir en qualité de marin. Mais ils seront bien habiles, disoit-il, si jamais ils soupçonnent mon premier et véritable état. Je crus, malgré ma jeunesse, devoir lui recommander de la prudence pour deux, content d'ailleurs d'avoir rencontré ce compagnon de voyage, j'allois dire d'infortune. Mais ce brave homme étoit jovial et plus que causeur. »

On verra plus loin que le voyage finit plus mal pour ce bon prêtre que pour M. Picot, qui venoit d'être providentiellement soustrait, par l'arrivée de la diligence, à un si grand péril

Il n'y avoit qu'un petit nombre de réquisitionnaires à Brest. En attendant leur embarquement, ils se réunissoient sur le Champ de bataille. Le jeune Picot, pensif et parlant peu, se distinguoit par sa réserve dans ces réunions. Il fixa ainsi l'attention de M. Devillers, qui, naguère employé dans les bureaux du ministère de la marine, s'étoit décidé à s'embarquer. De la conformité de leurs sentimens naquit une douce intimité, qu'ils cimentèrent par une vie commune. Tous deux se déroboient avec un égal empressement au contact des soldats de l'armée révolutionnaire, qui ne parloient alors que de couper la tête aux aristocrates et aux prêtres.

Enfin, M. Picot reçut son ordre d'embarquement. Deux vaisseaux rasés et quelques légers bâtimens étoient destinés à se rendre à Cancale, sous le commandement de M. Thévenard, fils de l'amiral qui avoit été ministre de la marine sous Louis XVI. M. Devillers accompagna son ami jusqu'au port où l'attendoit le canot qui alloit le transporter à bord d'un des vaisseaux rasés.

A Brest, M. Picot n'avoit quitté que fort peu de temps le prêtre avec lequel il avoit fait route, et ils étoient inscrits pour s'embarquer sur le même vaisseau.

« L'heure vint, disoit-il ; mon compagnon et moi portions notre petit bagage, nous félicitant de nous retrouver ainsi réunis avec même destination. Plus empressé que moi, le prêtre passa le premier.

le suivois. Il mettoit le pied sur le seau, quand un jeune mousse de ze à treize ans, du milieu de tout nipage se mit à dire très-haut à l'un es camarades : « Tiens, regarde donc gros monsieur! c'est l'abbé Turpin, curé de mon village, et qui m'a fait ire ma première communion. » Je is laisse à penser, ajoutoit M. Picot, qui se passa dans mon esprit. On s'em- a du pauvre curé, on le mit en pri-, et il y resta trois ans. Mais, fiez-vous ie aux déguisemens..... . .

le qui donnoit un véritable, quoi- e triste à-propos à cette anec- te, c'est qu'elle étoit racontée ez Mgr de Quelen ; à l'époque où meute menaçoit les églises ; et en ésence de plusieurs ecclésiastiques e la prudence avoit forcés d'é- anger l'habit clérical contre un tre vêtement.

Le capitaine, qui accueillit le vice timonnier, étoit bon et hu- ain. Cet officier lui demanda si étoit par suite de la révolution 'il se trouvoit au service ; et, ant su qu'en effet M. Picot n'avoit s d'autre motif, il le recommanda maître timonnier et eut pour beaucoup d'égards. Comme il ne ssédoit pas une grande instruc- n, toutes les fois qu'il se voyoit cé d'écrire un ordre du jour ou rapport, il prioit son protégé de riger les fautes de langage et rthographe qu'il avoit faites, et anscrivoit ensuite lui-même les ces rectifiées. En échange de ces vices, il donnoit sa table à M. Pi-, qu'il avoit présenté à l'état- jor comme le fils d'un de ses s, et dont la position, distincte celle des autres matelots, de- t ainsi très-tolérable.

In mois après que M. Devillers quitté M. Picot, la Providence permit qu'il se trouvât lui-même, en qualité de secrétaire du contre-amiral Cornic, à Saint-Malo, à une lieue de Cancale, où il put revoir son ami. Bientôt il se déclara, parmi les équipages qui composoient la division de M. Thévenard, une maladie contagieuse à laquelle succombèrent beaucoup de marins. On établit à Cancale les hôpitaux ambulans formés avec des tentes ; on en établit un particulier dans une maison située à une demi-lieue de Saint-Malo, et M. Picot y gisoit couché sur des matelas posés à terre dans une pièce du rez-de-chaussée, lorsque l'amitié ramena M. Devillers auprès de lui. Cette contagion, mortelle pour tant d'autres, épargna heureusement le malade.

M. Picot habita Saint-Malo avec M. Devillers, alors attaché au secrétariat de l'agent maritime. Cette ville renfermoit de nombreux terroristes. Les deux amis se promenoient un soir, avec un tiers, en face du comité révolutionnaire, lorsqu'il échappa à M. Devillers de dire que le gouvernement devoit avoir beaucoup d'ennemis, n'en eût-il que dix à raison de chaque tête qu'il faisoit rouler sur l'échafaud. L'interlocuteur, mêlé à la conversation, prit au contraire le parti de ce gouvernement affreux. M. Picot s'inquiéta pour son ami d'une franchise qui pouvoit lui coûter cher : mais, le lendemain, l'agent maritime, après une conférence avec Lecarpentier, représentant du peuple, réunit ses employés dans le bureau des classes, et là, du haut d'une chaise où il étoit monté afin de mieux se faire entendre, il annonça la chute et la mort de Ro-

bespierre, exécuté le 28 juillet 1794. M. Picot aperçut dans un groupe de capitaines et de matelots l'interlocuteur de la veille : il y tenoit un tout autre langage.

Cependant, la division composée des deux vaisseaux rasés et de divers bâtimens fut rappelée de Cancale à Brest.

M. Picot, parfaitement rétabli, préoccupoit son ami, qui lui désiroit une place quelconque, pourvu qu'elle lui donnât le droit d'être admis à la table de l'état-major. M. Devillers se trouva à même de procurer son embarquement en qualité d'agent comptable sur une frégate : mais M. Picot déclina l'offre, moins parce que cette place, engageant sa responsabilité, l'eût retenu à bord en cas de licenciement des réquisitionnaires, que dans la crainte d'être astreint à prêter un serment.

Il y avoit encore à Saint-Malo une corvette qui, à raison du nombre de ses marins, pouvoit être pourvue d'un instituteur, place créée par les représentans du peuple que la Convention envoyoit dans les ports. Les pauvres réquisitionnaires ont su profiter d'une occasion si belle pour adoucir les rigueurs de leur position. M. Devillers proposa à son ami de s'embarquer à ce titre : M. Picot y consentit, mais toujours à condition qu'il n'auroit pas de serment à prêter. Du reste, l'école pour les mousses ne l'occupa pas beaucoup : comme on ne fournit ni livres, ni papiers, ni plumes, il donna peu ou même ne donna point de leçons.

Dans le cours de sa carrière maritime, M. Picot fut dirigé sur les [illegible]lande que son vaisseau avoit mission d'observer : il tint long-temps la mer, mais sans jamais aborder. Il contracta alors le scorbut.

Il étoit signalé par ses chefs comme un jeune homme rangé et digne de confiance : ce témoignage lui est rendu dans une pièce, en date du 12 floréal an IV (1er mai 1796). Elle nous apprend, d'ailleurs, qu'il remplissoit depuis un an, à cette époque, les fonctions d'employé extraordinaire au bureau des armemens à Brest, et qu'il songeoit à s'embarquer encore. Son séjour dans les bureaux fut utilisé sous le rapport littéraire; car il fit des recherches sur la guerre maritime de 1777 à 1783, et plus tard il continua de préparer les matériaux d'une Histoire de cette guerre : travail inachevé qui est resté manuscrit.

Les devoirs de sa position nouvelle et le contact des autres marins à une époque si difficile ne l'éloignoient ni des pensées, ni de la pratique de la religion. A Brest, il logeoit dans la maison d'une famille pieuse où des prêtres venoient dire la messe; et M. Picot la servoit.

Il occupoit toujours l'emploi de commis extraordinaire des bureaux de la marine, lorsque, sur les réclamations de son père, il fut rendu par M. Truguet, alors ministre, à une vie plus conforme à ses goûts. La lettre du ministre de la marine et des colonies, qui autorisa l'ordonnateur de Brest à licencier M. Picot, porte la date du 6 ventôse an V (24 février 1797).

Libre du service, M. Picot revint dans sa famille.

Le sanctuaire, dans ces tristes conjonctures, ne pouvoit s'ouvrir devant lui : mais ses pensées

nme ses sentimens étoient pour glise, dont il se plaisoit à étudier istoire. Il étudioit surtout l'hisre ecclésiastique du XVIII[e] siècle, ndant lequel s'étoient développées causes de cette révolution dont il oit été le témoin, et qui, sous ses ıx, avoit successivement dispersé pieux maîtres de son enfance et ıttu les autels auxquels il devoit consacrer. Bien jeune encore, il oit acheté à Orléans le recueil des *uvelles ecclésiastiques*, feuille hebmadaire destinée à la défense du ısénisme, et qui a paru sans inruption depuis 1728 jusqu'en 93. La lecture de ce livre piqua sa riosité; il en fit des extraits, et, venin amenant l'antidote, il con: à la fin la pensée du travail 'il exécuta depuis. Ses premières cherches datoient de 1791 : il les prit et les continua, au milieu des ıvaux variés qui partagèrent sa e.

Les facilités que le séjour d'une ınde ville lui offroit pour ces traıx, le désir de se rapprocher des is de sa jeunesse, qui, à mesure : les temps deviendroient plus mes, reprendroient leur rang s le clergé, les secrets mouvens qui le reportoient vers un état quel ses vertus l'attiroient encore s que ses études, tout l'engageoit e fixer à Orléans. Il donna ces ions à tous les siens, en se charnt, au mois de juin 1797, de ucation du fils unique de de Champvallins, dont la fale, par ses mœurs antiques et riarcales, par sa piété et son on touchante, répondoit si bien s inclinations, en même temps elle présentoit des ressources à esprit; car elle possédoit une bibliothèque choisie, et, chez plusieurs de ses membres, l'érudition s'allioit à la plus affectueuse bienveillance.

M. Picot ne pouvoit passer, dans un plus doux asile, le temps d'éprouver sa vocation, sur laquelle il consulta beaucoup M. l'abbé Blin, mort à Orléans en odeur de sainteté. Mais une maladie, toujours grave lorsqu'on est sorti de l'enfance, la rougeole, qu'il eut en 1800, vint altérer, pendant long-temps, sa santé, et fut pour lui un motif de renoncer à l'état ecclésiastique.

Il s'occupa, pendant neuf années, à préparer, dans la personne de son élève, un homme qui devoit être un jour précieux à la société et à la religion par ses lumières et par ses exemples. Les loisirs que lui laissoient les soins qu'il prodiguoit avec tant de zèle au jeune de Champvallins, étoient absorbés par l'étude. Il cultivoit la poésie, traduisant en vers français tantôt les hymnes de l'office divin, tantôt quelques morceaux choisis des poètes anciens : il a laissé, entre autres manuscrits, une traduction en vers des *Bucoliques* de Virgile. En même temps, il continuoit de recueillir des notes sur les affaires ecclésiastiques : elles se multiplièrent surtout entre ses mains, à dater de l'époque du Concordat.

M. Picot alla, au mois de novembre 1804, s'établir à Paris, afin d'y faire suivre à son élève des cours spéciaux; ils y restèrent jusqu'au mois de septembre 1805, et, dans cet intervalle, M. Picot profita des ressources que lui offroit la capitale pour mettre la dernière main à son travail. Il hésitoit à le faire imprimer, et vouloit avoir des conseils;

mais le cercle des personnes qu'il connoissoit alors étoit fort restreint. Son manuscrit lui servit d'introducteur auprès des membres les plus distingués du clergé de Paris. Il se rapprocha surtout de la congrégation de Saint-Sulpice, à laquelle il étoit si attaché, et vit fréquemment M. Emery. Ce vénérable supérieur, aussi habile que versé dans les sciences ecclésiastiques, et même dans la littérature, reconnut bientôt en lui une véritable vocation pour les recherches historiques et pour la polémique religieuse. Il l'encouragea à publier le résultat de ses laborieuses investigations, et le mit d'ailleurs en relation avec M. l'abbé de Boulogne, qui fut du même avis.

Au mois de septembre 1805, M. Picot quitta momentanément la capitale pour retourner à Orléans. Il resta avec le jeune de Champvallins jusqu'au mois d'avril suivant, où ils se séparèrent. L'éducation étoit finie : le maître disparut, mais l'ami demeura.

M. Picot s'étoit même tellement identifié avec l'excellente famille dans laquelle il avoit passé neuf années, que celle qui s'honore de lui appartenir se plaignoit souvent en riant de n'occuper que le second rang dans son cœur. Cependant, quel souvenir ne conserve-t-elle pas de la profonde sensibilité de cet homme de bien, chez qui tous les sentimens tenoient le rang qu'ils devoient tenir, sans se nuire entre eux !

Lorsque M. Picot revint à Paris en 1806, il entra chez le prince de Beauveau, en qualité de précepteur de ses enfans. Comme il lui étoit impossible de concilier les soins d'une éducation particulière avec les travaux littéraires auxquels il vouloit se livrer, et qu'il avoit trop de conscience pour ne remplir qu'à moitié des obligations une fois contractées, il se dégagea au bout de quelques mois des liens qu'il s'étoit imposés.

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Une ordonnance du 12 juillet, que le *Bulletin des Lois* vient de publier, autorise l'acceptation de la donation de 190,000 l., faite à l'école secondaire ecclésiastique de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Seine), par M. l'abbé Surat, chanoine de Paris, légataire universel de Mgr de Quelen, de sainte mémoire.

— Le *Journal des Débats*, placé sous le coup du blame que lui inflige un savant prelat, et dénoncé par toute la presse catholique, est fidèle à son rôle. Hier, il contenoit la profession de foi sceptique de M. Cuvillier-Fleury ; aujourd'hui, sans doute afin d'opérer une diversion et de donner le change à ses lecteurs, il publie une nouvelle ecclésiastique :

« M. l'abbé Berthaud, qui fait en ce moment des conférences à l'église Saint-Louis-d'Antin, est un prédicateur qui a beaucoup de réputation dans le Midi, et qui mérite d'être plus connu qu'il ne l'est à Paris. Il a une grande érudition théologique et une parole facile et brillante, trop brillante peut-être, car souvent l'éclat de l'image nuit dans ses discours à la force du raisonnement. Mais M. l'abbé Berthaud a, à nos yeux, un grand mérite : il prêche les dogmes de l'Eglise catholique que Bossuet se plaignoit *déjà de son* temps que l'on ne prêchât pas assez ; il n'affoiblit pas l'austérité de cette doctrine ; et, s'il cherche à la faire accepter par les hommes de notre temps, c'est en montrant la conformité qu'a cette doctrine

c les pensées les plus hautes et les plus ères de l'esprit. Il ne la rapetisse pas ır la faire entrer dans l'intelligence, il y a beaucoup du théologien dans le dicateur : peut-être même y en a-t-il p pour un auditoire ordinaire, qui est ivent déconcerté par la hardiesse de ısées de l'abbé Berthaud. Nous appe-ıs l'attention des hommes éclairés et ieux sur ces conférences.

Nous n'avons pas entendu M. l'ab- Berthaud, qui a la réputation d'un éd.cateur distingué : aussi, en rap-rtant l'appréciation du *Journal des bats*, prétendons-nous seulement re remarquer que, si M. Cuvillier-eury fait du scepticisme dans tte feuille, par compensation un tre rédacteur assiste au sermon. *Journal des Débats* cherche à ire à tout le monde, aux fidèles mme aux voltairiens, parce qu'il ut l'argent de tous. Aux premiers, concède la forme ; mais pour le nd, il est d'accord avec les au-s. Nous ne saurions trop signaler tte tactique.

— L'ouvroir de Saint-Roch, di-gé par les Sœurs de la Charité, nt un rang distingué parmi les stitutions consacrées à l'éducation s enfans pauvres.

Quarante jeunes orphelines y sont evées gratuitement depuis leur fance jusqu'à l'âge de 21 ans, et à bri des dangers qu'offre l'un des artiers les plus populeux de la ca-ıale. Elles en sortent avec un état tous les moyens de gagner hono-blement leur vie.

Mais, comme la plupart des bon-s œuvres, cet utile établissement repose que sur le produit d'une ête et sur les aumônes que la arité des fidèles lui fait dans le urs de l'année. Il est chargé d'un yer considérable, et, si on ajoute prix de ce loyer les dépenses né-essaires pour le vêtement, la nour-iture et l'éducation des enfans, il ra aisé de comprendre qu'il ne peut se soutenir qu'à grands frais.

Une assemblée de charité aura lieu à l'église Saint-Roch, le lundi 20 décembre, à une heure et demie très-précise, pour cette œuvre excellente, dite l'*Œuvre des Jeunes Orphelines*.

M. l'abbé Humphry fera le sermon, et M. l'internonce apostolique donnera la bénédiction du saint Sacrement.

La quête sera faite par mesdemoiselles de Reggio, de Massa, Dupeiré, Martin (du Nord), Fitzwilliam, Lacave-Laplagne, Couche.

— La restauration de Saint-Germain-l'Auxerrois touche à sa fin : la façade extérieure est terminée ; on décore avec un grand luxe artistique toutes les chapelles, et déjà l'on peut voir un admirable bas-relief en bois représentant la *Passion*, chef-d'œuvre inimitable, et qui seul mérite d'attirer tous les yeux ; M. Motte a terminé sa composition à fresque représentant l'*Aumône* ; MM. Gigoux, Guichard et Couderc travaillent activement à la décoration des trois chapelles du fond ; les boiseries, sculptées avec beaucoup de talent, sont de très-bon goût, et, en somme, la restauration a été bien faite. Ces jours derniers, on a dressé des échafaudages devant le portail, et des ouvriers hissoient, à l'aide de cabestans, une grande figure en pierre, destinée à couronner le grand pignon de la façade. Cette statue, due à M. Marochetti, représente l'*Ange du jugement dernier*. L'envoyé du ciel, enveloppé dans un long manteau, s'élance rapidement; de la voix et du geste, il appelle les morts; il semble contempler cette myriade de cadavres sortant de leurs tombeaux. La statue de M. Marochetti est destinée à remplacer le *saint Michel terrassant le Démon*, qui a figuré sur ce même pignon pendant plus de trois siècles et demi, et qui a été supprimé vers

le milieu du XVIIIe siècle, lors des réparations importantes qu'on exécuta. On le remplaça par une girouette, et plus tard par une croix, qui fut indignement renversée lors du sac de cette église.

— Tout en restaurant la tour et le pignon de Saint-Etienne-du-Mont, l'administration fait convertir le cadran opaque de l'horloge au sommet de la tour en un cadran transparent qui, comme celui du palais de l'Institut, indiquera l'heure aux passans toute la nuit.

Diocèse d'Alger. — Un vol sacrilége a été commis dans l'église de Mustapha-Supérieur. Un protestant s'y est introduit, et a emporté les vases sacrés renfermés dans une chapelle. Le voleur est arrêté, et l'on a repris quelques-uns des objets enlevés par lui.

A Cherchell, deux frères, pareillement protestans, et qui appartiennent au bataillon d'infanterie légère d'Afrique, ont brisé l'image de la sainte Vierge et volé plusieurs objets sacrés. Ils sont condamnés à cinq ans de prison.

Diocèse de Lyon. — S. E. le cardinal de Bonald est assez gravement indisposé en ce moment : mais on espère que sa santé sera bientôt rétablie.

— M. Charpentier avoit donné à la congrégation des Dames de la Providence ou de Saint-Vincent-de-Paul 32,000 fr., destinés à être employés en rentes sur l'Etat, et à l'acquisition d'une maison pour élever 18 filles pauvres. Ce don avoit pour condition que la congrégation seroit reconnue et autorisée à Lyon. Le conseil municipal de cette ville a été saisi de l'affaire.

A ce propos, deux questions se présentoient et se résolvoient comme d'elles-mêmes. D'abord les Sœurs qui remplissent à Lyon les pieux devoirs de la charité chrétienne, appartenant à une congrégation centrale fixée à Paris, et dont elles ne sont qu'une succursale, n'avoient pas besoin d'être reconnues spécialement. Ensuite, les Sœurs ne pouvoient-elles pas être considérées comme formant un établissement ecclésiastique? A ce double titre, elles n'avoient pas besoin de solliciter l'intervention de la municipalité.

Mais, cédant plutôt, sans doute, au devoir qui leur avoit été imposé qu'à toute autre considération, elles ont demandé, du consentement de S.E. le cardinal-archevêque de Lyon, la reconnoissance, par le chef de l'Etat, de leur agrégation particulière. Suivant l'usage, un avis a été réclamé du conseil municipal qui, après un long débat, a mis la question aux voix par un appel nominal. *Treize votes ont été pour l'autorisation, et dix-neuf contre.*

Dans une ville où la charité est aussi active, aussi infatigable, une pareille décision a consterné les bons esprits.

Diocèse d'Orléans. — On lit dans l'*Orléanais* du 12 :

« M. l'évêque ayant obtenu que les restes de Mgr de Beauregard fussent transférés à Orléans, le service solennel qui devoit avoir lieu le 14 de ce mois est remis au jeudi 23. Ce délai est nécessaire pour la translation. Nous savons que deux chanoines doivent se rendre à Poitiers pour recevoir et accompagner le corps du vénérable prélat, et qu'on est en instance près du gouvernement, à l'effet d'obtenir que l'inhumation ait lieu dans l'église cathédrale. »

Diocèse de Toulouse. — Une ordonnance, rendue sur le rapport du ministre des cultes, reçoit et déclare mettre à exécution le bref donné à Rome, près *Saint-Pierre*, le 27 novembre 1840, par S. S. le pape Grégoire XVI, et qui confère à

gr d'Astros, archevêque de Touse, les titres d'évêque assistant trône pontifical et de comte roin.

NORWÉGE. — La constitution des ux royaumes de Norwége et de ıède oppose, jusqu'à ce jour, aux ogrès de la religion catholique ns ces deux pays, une barrière esque insurmontable. Mais on rit de Christiana qu'une imporıte question religieuse va occuper prochain sthorting de Norwége. s'agit de la liberté de conscience, surtout d'accorder aux catholies romains le droit d'exercer libreent leur religion dans le royaume. le sthorting vote, pour une troième fois, cette liberté de conıence, qui a été repoussée deux is par le roi, le monarque sera ntraint de l'accepter aux termes e la constitution.

Les catholiques doivent suivre vec un vif intérêt les débats qui mmencent à agiter la masse du athéranisme dans la confédération lu nord.

INDE. — Les catholiques de Calutta jouissent à présent du boneur dont Dieu les a favorisés, en ur donnant pour évêque l'excelınt Mgr Carrew. Le journal *The Herald* parle de l'impulsion qu'il a onnée dans ce pays. Tous les dianches on dit la messe dans le ort et dans deux autres églises de la ité, outre celles qui se disent à la athédrale et au collége. Ce jour-à on fait un sermon, et on dit les rières de la messe aux prisonniers, qui, faute de prêtres, ne peuvent ssister au saint sacrifice qu'un jour uvrable dans la semaine. Le Père Summer, Jésuite, demeure à la athédrale avec l'évêque, et fait le ervice à Dum-Dum et au fort, alernativement avec le docteur Oliffe. Le Père Moré, Jésuite, dit deux messes et prêche chaque dimanche à Chandernagor (comptoir français) et à Chinsura (comptoir hollandais). On a ouvert une nouvelle mission à Berhamporte, où le gouvernement paie un chapelain.

M. Walter Clifford se plaint beaucoup de ce que les enfans des soldats catholiques à Trichinopoly sont forcés d'apprendre le catéchisme protestant. Les démarches qu'il a faites auprès du commandant du régiment pour arrêter cet abus n'ont eu jusqu'ici aucun résultat. Mais il a écrit à ce sujet à lord Clifford. Le clergé catholique de Calcutta est trèssatisfait de voir que la question des soldats catholiques dans l'Inde a attiré l'attention publique en Angleterre. Mgr Carrew seconde puissamment ce mouvement, et ses efforts ont déjà produit quelque chose.

— Le *Tablet* cite les paroles suivantes qu'il a extraites d'un journal des Indes :

« Nous regardons comme une des choses les plus inquiétantes, la propagation de l'hérésie puséyte dans ce pays, et les tendances manifestes de plusieurs chapelains de l'Eglise établie pour ces doctrines. Il seroit triste, sans doute, qu'un sacerdoce puséyte établît son influence dans les Indes anglaises; et cependant, quelque effrayant que soit un pareil événement, nous n'avons que trop de raisons de le regarder comme très-prochain. »

Daniel Wilson, évêque anglican de Calcutta, s'est élevé avec force contre le progrès du puséysme dans l'Inde.

— Un prêtre catholique dont le zèle et les travaux ont opéré, à Madras, d'assez nombreuses conversions, a éprouvé de grandes contradictions de la part d'un missionnaire protestant, qui a présenté à une caste élevée d'indigènes la Bible traduite dans la langue (bas *tamul*), parlée par la classe la plus pauvre.

Ce missionnaire a donné à la Bible le titre de *Livre des Parias*, ce qui suffit pour la faire regarder avec mépris.

POLITIQUE, MÉLANGES, ECT.

Il y a dans la langue politique un mot qui n'est plus qu'un contre-sens et une véritable dérision, depuis que les doctrinaires s'en sont emparés pour l'embrouiller et le dénaturer en se l'appliquant; c'est celui de *conservateur*.

C'est donc avec raison que de graves journaux s'insurgent contre l'abus qui a fait tomber ce mot dans l'apanage de messieurs les doctrinaires, déjà si riche et si plein de leurs autres usurpations. Cependant, il faut être juste; et, quand il s'agit de la *conservation* de tous les pouvoirs, de tous les portefeuilles, de tous les monopoles du royaume, et d'un budget de treize à quatorze cent millions, la chose vaut bien la peine, assurément, qu'on cherche un nom pour désigner la famille qui possède tout cela depuis onze ans, et qui a su le garder pour elle toute seule, sans en laisser échapper la moindre parcelle. Si on ne veut pas qu'elle se nomme la famille des *conservateurs*, comment donc faudra-t-il l'appeler?

Quoi qu'il en soit, nous comprenons que c'est un nom qu'il n'y a plus moyen de retirer à ceux qui l'ont pris. En conséquence, nous nous résignons à le leur laisser, tout dérisoire et tout faussé qu'il est maintenant dans son application. Mais c'est à condition qu'on acceptera un autre mot, tel que celui de *préservateur*, par exemple, pour remplacer l'idée et le sens qu'on attachoit au nom de *conservateur* dans son origine, lorsqu'il signifioit conservation de l'ordre social, conservation du droit commun, conservation des principes monarchiques.

Le nouveau mot a le mérite d'être clair, et on aperçoit tout d'abord de quoi il est question. Mais on ne doit pas se dissimuler que la tâche est rude et urgente. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de *préserver* la France d'une révolution sociale, du communisme, du désordre des intelligences, de l'irréligion qui ravage tout, des vampires qui suçent le sang et l'or des peuples, de l'épuisement toujours croissant de la France, pressurée de plus en plus par les pompes foulantes de la fiscalité. Il s'agit de *préserver* l'instruction publique des systèmes qui ruinent l'avenir de la jeunesse et font le désespoir des familles chrétiennes; le peuple, enfin, dont on ne cesse de fomenter la démoralisation, et par les glorifications révolutionnaires, et par la profonde indifférence avec laquelle on voit déborder ses vices et sa corruption.

Le mot *préservateurs* nous paroît donc heureusement choisi pour expliquer la mission des véritables amis de l'ordre. Du reste, à juger de la qualification qui leur convient d'après les désastres dont ils ont à effacer les traces, on auroit pu, tout aussi bien, leur donner le nom de *réparateurs*.

PARIS, 15 DÉCEMBRE.

La cour des pairs a clos aujourd'hui les débats dans l'affaire relative à l'attentat du 13 septembre. (Voir à la fin du Journal.)

— M. de Monicault, préfet de l'Eure, est nommé préfet du département de Seine-et-Marne, en remplacement de M. le vicomte de Germiny, nommé conseiller maître à la cour des comptes. M. Zédé, maître des requêtes, est nommé préfet du département de l'Eure, en remplacement de M. de Monicault.

— M. de l'Angle, sous-préfet de l'arrondissement de Quimperlé (Finistère), est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Loudéac (Côtes du-Nord), en remplacement de M. de Bréhan, appelé à une autre sous-préfecture.

— Par ordonnance du 12, sont nommés : Juges au tribunal de 1re instance de la Seine, MM. Bonnefoy, Barroche et Broussais; substituts du procureur du roi près le même tribunal, MM. Puget et Dubarle; procureur du roi à Versailles, M. Jallon.

— Une ordonnance du 13 nomme ju- : à Brest M. Gedouin ; à Nantes, Lorieux ; à Sens, M. Prou ; à Weisbourg (Bas-Rhin), M. Lebel.

— M. Laroque de Mons est nommé ıcureur du roi près le tribunal de Ba- (Gironde); M. de Thoulouze est nom- substitut à Lesparre, même départe- nt.

— Une ordonnance récente porte que crédits alloués pour l'exercice 1840, ır les travaux du service des monu- ns et édifices publics, en vertu de lois ciales, sont réduits d'une somme de 7,260 fr. 79 c.

Un crédit de pareille somme est ou- t sur l'exercice 1841 au ministre se- étaire d'état des travaux publics.

— Une autre ordonnance porte que les édits alloués pour l'exercice 1841 sont duits d'une somme de 1,922,000 fr. crédit de pareille somme (1,922,000 f.) t ouvert sur l'exercice 1842 au minis- e des travaux publics.

— L'entreprise des lits militaires pour inze ans a été adjugée lundi. Quatre mpagnies soumissionnaires avoient, ivant les conditions prescrites, déposé 00,000 fr. de cautionnement à la caisse s dépôts et consignations. La compa- nie Pilté, offrant un rabais de 70 mille o fr. par an sur le prix de base, a été éclarée adjudicataire.

— Un sieur Hermann Villard a été ndamné hier en police correctionnelle ar défaut) à *quarante mille francs* d'a- ende pour délit d'habitude d'usure. Le ibunal a fixé à dix ans la durée de la ntrainte par corps. Un des plaignans a pporté que Villard, pour un prêt de o fr., lui avoit fait souscrire un billet 460 fr. à vingt jours. Ce qui fait, d'a- ès le calcul du président du tribunal, e l'argent placé à 1,260 pour cent d'in- rêt par an.

— Pétronin, chasseur au 2e léger, a é condamné hier, par le 2e conseil de uerre de Paris, à la peine de mort, pour voir frappé son supérieur, le sergent onnet, de sa compagnie. Il a avoué, dans le cours des débats, le fait qu'on lui imputoit, et a manifesté du repentir.

— Le *Moniteur* contient deux ordonnances en date du 7 décembre, concernant l'organisation des corps d'infanterie et de cavalerie indigènes dans l'Algérie. L'infanterie formera trois bataillons, un pour chaque province, et la cavalerie vingt escadrons répartis dans les trois provinces. Ces ordonnances sont très-étendues et accompagnées de tableaux explicatifs.

— M. le général de Lamoricière s'étant rendu avec une partie de sa division à Mascara, où il doit opérer pendant l'hiver, a confié le commandement supérieur de la place et du territoire d'Oran à M. le colonel Tempoure, en récompense des services qu'il a rendus à Mostaganem.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Lundi ont comparu devant la cour d'assises de l'Eure, présidée par M. Boivin de Champeaux, M. Dubreuil, gérant du *Journal de l'Eure*, et M. Davenay, rédacteur en chef du même journal. Ils étoient prévenus d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, le premier comme publicateur, le second comme auteur de deux articles insérés dans le *Journal de l'Eure*. Les prévenus étoient assistés de Me Jules Favre, du barreau de Paris ; et de Me Saudbreuil, du barreau d'Evreux. Le siége du ministère public étoit occupé par M. l'avocat-général Roulland.

Après de vifs débats, les prévenus ont été acquittés.

— Le conseil-général du Bas-Rhin a voté, comme on le présumoit, trois millions pour concourir à l'exécution d'un chemin de fer en ligne directe de Paris à Strasbourg.

— Le conseil municipal de Troyes vient de voter une somme de 500,000 fr., applicable à celui des chemins de fer de Paris à Lyon, ou de Paris à Strasbourg qui traverseroit son territoire. Le conseil-

général de l'Aube a déjà voté dans sa dernière session un million dans le même but.

— M. Napoléon Avril, instituteur à Vizille (Isère), a comparu, le 6, devant le tribunal correctionnel de Grenoble, accusé d'association prohibée. Il a été condamné à un mois de prison.

— Les conseils-généraux des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle et de la Marne sont convoqués pour le 22 décembre, à l'effet de délibérer sur un chemin direct de Paris à Strasbourg; celui de l'Yonne, pour délibérer sur un chemin de Paris à Lyon, et celui de Vaucluse, sur un chemin de Vaucluse au Rhône.

— La partie du pont du Var qui a été entraînée par les eaux est du côté du Piémont. Plusieurs ouvriers sardes sont tombés dans le torrent et ont pu être sauvés; l'ingénieur et un maître charpentier ont péri. La communication est interrompue. On est parvenu cependant à placer un grelin avec une boîte pour le service des dépêches.

— M. Recoules, nommé adjoint au maire de Toulouse, dont l'acceptation avoit semblé incertaine, a définitivement accepté et est entré en fonctions. Il reste à connoître la détermination de M. Gatien-Arnould.

EXTERIEUR.

Les dernières élections municipales de Madrid se sont faites dans un esprit républicain.

— M. de Salvandy a dû arriver à Madrid le 10. Après avoir assisté à l'ouverture des cortès, il reviendra à Paris voter les lois politiques et les *bills d'indemnité* en faveur des ministres.

— Le parlement anglais sera prorogé du 21 décembre au 3 février.

— Les villes libres anséantiques de Hambourg, Brême et Lubeck ont fait un traité de commerce avec la république mexicaine, sur le principe d'une liberté réciproque.

— Un employé supérieur de la caisse d'amortissement de Munich vient de disparoître, laissant, dit-on, dans sa caisse un déficit de plus de 100,000 florins.

— Des lettres de Beyrouth disent que Selim-Pacha, gouverneur de la Syrie, est parti pour le Liban, avec 2,000 hommes, à l'effet d'y rétablir l'ordre. Les Maronites s'y sont placés sous sa protection et ont déposé les armes. Les Druses se montroient moins dociles; ils étoient toujours en pleine révolte.

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE.

(Présidence de M. Pasquier.)

Audience du 14 décembre.

A l'ouverture de l'audience, Me Desmarets présente la défense de l'accusé Considère, et Me Desmonts plaide pour Napoléon Bazin.

Me CRÉMIEUX, défenseur des accusés Dufour et Lannois, dit Chasseur, prend la parole, et déclare qu'il commence par présenter la défense de Duf[illegible] défenseur, faisant allusion à l'ab[illegible] réquisitoire contre Dufour, déc[illegible] est obligé de remplir le rôle d[illegible] reur-général, et il résume effective[illegible] diverses charges produites contre [illegible] puis il en aborde la réfutation. L[illegible] rations de Fougeray lui sembler[illegible] être écartées, à cause des hésitatio[illegible] invraisemblances qu'elles présent[illegible] rive maintenant, continue Me [illegible] à mon véritable adversaire, [illegible] Quénisset; et ici, messieurs, [illegible] lutte corps à corps. (Quénisset [illegible] sur la barre et paroît prêter un[illegible] attention aux paroles du défens[illegible]

Me Crémieux fait remarquer [illegible] qu[illegible] nisset a commencé dans quatre [illegible] re in[illegible] gatoires par opposer des dénéga[illegible]tions charges accablantes qui s'élevoie[illegible]nt con[illegible] lui, et que ce n'est que dans son [illegible] cinqui[illegible] me interrogatoire qu'il a été d[illegible]terminé par la nécessité et la crainte, à faire de révélations dans lesquelles il cherche à accabler les autres en ayant bien soin de ne s'accuser jamais. Ce sont, continue Me Crémieux, des aveux mitigés....

QUÉNISSET se levant. M. l'avocat....

Me CRÉMIEUX, avec force. Taisez-vous, Quénisset, est-ce que vous auriez l'audace d'interrompre la défense?

QUÉNISSET. Vous ne devez pas....

* CRÉMIEUX, avec la plus grande
gie. Assassin déclaré. vous avez pro-
ué ces débats, supportez-les jusqu'au
t.

e défenseur reprend sa discussion et
plique à démontrer que Quénisset n'est
une machine, mais qu'au contraire il
doué d'une grande énergie, et d'une
e habileté, qu'il a su feindre des sen-
ens qu'il n'avoit pas. Cette femme,
rie l'avocat, pour laquelle il affecte de
ntrer une si grande tendresse, cette
me, dont le souvenir, à ce qu'il veut
e croire, lui a arraché ses aveux, cette
me, il la bat et il la maltraite; écou-
ce qu'en disent les témoins : c'est un
me fourbe, il ne parle jamais, il est
gne, querelleur, redouté de tout le
nde. Entré au service, il se porte à
te d'insubordination le plus violent, il
erte, il frappe ses camarades à coups
couteau, et le voilà qui couronne cette
de violence par l'assassinat! et c'est un
eil homme qui n'a agi que par l'inspi-
ion des autres, lui!

Le défenseur signale ensuite les contra-
tions et les erreurs que contiennent les
ers interrogatoires de Quénisset. Il
orde ensuite la discussion des témoi-
ages relatifs à Dufour, et il en conclut
'il existe des doutes au sujet des faits
lués.

M. Hébert, procureur-général, de-
nde à M° Crémieux s'il a terminé la
fense, et annonce qu'il désire faire une
servation à la cour, avant que l'avocat
me la défense de Launois dit Chas-
ir.

M° Crémieux résume la défense de
four.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Messieurs
pairs, nous devons appeler l'attention
la cour sur un fait important qui s'est
élé dans l'audience d'hier, afin que la
ur puisse suivre cet incident. Le sieur
get et d'autres témoins ont déposé que
jour de l'attentat, immédiatement
rès, un homme s'étoit réfugié dans leur
micile, après avoir laissé un petit car-
, des cartouches, une pipe et un
yon. La première chose, dans ce car-
, qui a frappé notre attention, c'est
scription suivante : « Cornélion, for-
ron mécanicien, rue de la Verrerie,
21. — Ivry. » Or, messieurs les pairs,
Cornélion a été appelé en vertu du pou-
voir discrétionnaire de M. le président,
et c'est ce témoin que nous vous deman-
dons d'entendre.

M. LE PRÉSIDENT. Introduisez le té-
moin.

M. CORNÉLION (Pierre-Louis). J'étois
un dimanche à la barrière Montreuil à
dîner. En sortant, je m'arrêtai chez un
marchand de vin avec un de mes cama-
rades. Nous avons bu une chopine. Du-
four s'est trouvé assis à la même table que
nous. On chantoit; il a chanté aussi. Il
est survenu une altercation. Je lui dis :
Chantez toujours; si on vient, je vous
soutiendrai. Il me répondit : On trouve
toujours de bons citoyens partout. Je lui
dis : Citoyen ou non, je serai là. Il m'a
donné son adresse, je lui ai donné la
mienne. Je devois aller le voir, mais je
n'y suis pas allé.

D. Comment vous a-t-il donné son
adresse? — R. Il l'a écrite sur mon carnet.

Le témoin tire de sa poche son carnet,
qu'un huissier remet à M. le président.

M. LE CHANCELIER lisant sur le car-
net : *Dufour, ébéniste, rue de Fourcy,
n° 14.*

M. HÉBERT, procureur-général. Té-
moin, une partie de votre déposition n'a
pas été bien saisie par nous. Est-ce vous
ou Dufour qui avez écrit l'adresse :
Dufour, ébéniste, rue de Fourcy, n° 14?

LE TÉMOIN. C'est Dufour qui a écrit
cette adresse sur mon carnet.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Votre
adresse, par qui a-t-elle été écrite sur le
carnet de Dufour? — R. Par lui-même.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ainsi
les deux adresses sont de la main de Du-
four. Où avez-vous rencontré cet homme?
Avez-vous fait attention à son carnet? —
R. Non, monsieur.

M. le chancelier se fait représenter le
carnet trouvé chez Piaget.

M. HÉBERT, procureur-général. Corné-
lion, que signifie le mot *Ivry*, qui se
trouve à la suite de votre adresse? —
R. C'étoit l'indication du lieu où je tra-
vaillois pour le chemin de fer d'Orléans.
J'ai dit à Dufour que je demeurois rue de
la Verrerie, mais que je travaillois à Ivry,
pour qu'il pût venir m'y trouver.

D. Avez-vous remarqué cet homme? —
R. C'étoit un homme brun, assez gros,
ayant de la barbe.

faut. J'ai toujours vécu sans reproche, eh bien! je descendrai dans la tombe sans regret.

D. Encore une question. Ces cartouches qui viennent de vous, d'où les teniez-vous? — R. Ces cartouches, je les ai faites moi-même. Je les tirois de notre magasin, et notre magasin n'étoit pas considérable, nous avions vingt et une cartouches.

M. LE PRÉSIDENT. Et où étoit ce magasin?

Dufour hésite un moment, puis d'une voix éteinte il dit : «Eh bien! c'étoit moi qui le tenois! »

Le ton ému avec lequel Dufour s'est exprimé, son abattement, la solennité de la situation ont fait une vive impression sur l'auditoire.

Mes Ledru-Rollin et Crémieux répondent à M. le procureur-général. Ce dernier, au nom de Launois, déclare formellement qu'il n'y avoit aucune relation de connoissance entre lui et Dupoty.

M. le procureur-général donne lecture des conclusions de son réquisitoire. Il déclare, en ce qui concerne Prioul, s'en rapporter à la sagesse de la cour; il maintient l'accusation d'attentat ou de complicité à l'attentat, à l'égard de Quénisset, Boucheron, Colombier, Brazier, Petit, Jarasse, Launois, Boggio, Mallet, Dufour; et admet toutefois des atténuations en faveur de Boucheron, de Boggio et de Mallet.

Il persiste enfin dans l'accusation de complot à l'égard des autres accusés : Dupoty, Fougeray, Considère, Bouzer, Martin et Bazin. Il admet des atténuations en faveur de Fougeray et de Martin.

Après cette lecture, M. le président interpelle successivement chacun des accusés, et leur demande s'ils ont quelque chose à ajouter pour leur défense.

Quénisset prend la parole pour implorer l'indulgence de la cour. Jarasse proteste de son innocence, ainsi que Petit.

Dupoty se lève à son tour pour protester au nom du droit commun contre la voie ténébreuse suivie par l'accusation à son égard. Il se soumet aux décisions de la cour; il les attend en honnête homme. Je le sais, dit-il, je ne triompherai pas, mais aussi je ne serai pas abattu.

Dufour persiste à refuser toute espèce de déclaration.

M. LE PRÉSIDENT. Les débats sont clos. La cour ordonne qu'elle aura à délibérer en salle du conseil.

L'audience est levée à six heures.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 35 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 85 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 15 c.
Emprunt 1841. 78 fr. 80 c.
Act. de la Banque. 3440 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1298 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 105 fr. 50 c.
Emprunt romain. 102 fr. 5/8.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

I DE LA RELIGION
:t les Mardi, Jeudi
medi.

ı peut s'abonner des
. 15 de chaque mois.

N° 3530.

SAMEDI 18 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

illèle des mystères de la religion des mystères de l'incrédulité, Inruction pastorale de M. l'évêque ? Chartres.

(Deuxième et dernier article.)

'incrédulité n'a pas seulement r organes des journaux ouvertet hostiles à la religion ou bien iliaires hypocrites de ses enneavoués, tels que le *Journal des ıats.* Elle se propage au moyen livres, et il semble qu'aujourui chaque livre nouveau expose système nouveau, appelé par gueil de son auteur à remplacer hristianisme. Combien, en effet, mi les faux savans de l'époque, nbien s'imaginent *assister*, selon parole de M. Dubois, *aux funélles de ce grand culte*! Et comnt cette pensée de la chute proine du christianisme ne s'accréeroit-elle pas dans un certain nbred'esprits? M. Dubois, qui l'a rimée dans une solennité univerire, en qualité d'inspecteur-géaldel'Université, est aujourd'hui mbre du Conseil royal de l'Inıction publique, dont la sphère ction est si vaste; et tout ce qui meut dans cette sphère doit plus moins profondément subir les pressions des hommes qui la dient. En même temps, et en ders de l'Université, où de tels engnemens sont donnés de si haut, Pierre Leroux, ancien collaboeur de M. Dubois dans la rédacn du *Globe*, est arrivé, à travers extravagances du saint-simonisme, jusqu'à un système exclusif du christianisme, qu'il a formulé dans son livre : *De l'humanité* et dans l'*Encyclopédie nouvelle*, monument nouveau, en effet, élevé à l'impiété.

« Cet écrivain, dit M. l'évêque de Chartres, en parlant tout récemment de la société fondée par Jésus-Christ, la désignoit par ces mots : *Cette Ilion vaincue qu'on appelle l'Eglise.* Sans doute il la voit déjà, comme cette cité antique, ensevelie sous ses ruines. Mais, qu'il n'en doute point! le triste espoir qu'il nourrit sera trahi par l'événement. Notre Eglise a toujours survécu aux funérailles de ceux qui s'étoient hâtés de célébrer les siennes. Dioclétien érigea une colonne pour annoncer au monde qu'il l'avoit frappée au cœur, qu'elle n'étoit plus : la colonne a croulé, le persécuteur est mort; pour elle, son règne s'étend encore à la terre entière. Au VIII[e] siècle, les Sarrasins alloient porter le coup mortel à cette épouse du Sauveur : Dieu remit son glaive entre les mains d'un roi chrétien, et les champs français furent témoins de leur effroyable défaite. Il y a quarante ans, nous la vîmes prête à rendre le dernier soupir : en ce moment, poussé par une inspiration d'en haut, le conquérant qui la menaçoit lui tendit la main et la releva. Non, jamais elle n'ornera le triomphe d'un vainqueur. La mort même ne peut rien contre la promesse d'immortalité qu'elle a reçue. C'est un aigle que mille traits vont atteindre et blesser dans la nue; son sang tombe sur la terre à gouttes pressées; sa tête, tristement penchée, semble marquer la place où il va expirer dans la poussière; mais bientôt une force secrète le ranime, et il reprend un essor si ferme et si rapide, qu'il est aisé de voir que rien ne peut ni lasser

son courage, ni épuiser sa vigueur. Aussi poursuivra-t-il son vol sans jamais s'arrêter; et ses ailes, majestueusement étendues sur les siècles, ne se ployeront que sur les derniers débris de l'univers écroulé. Cette durée fera sa gloire. Ses nobles malheurs sont aussi son privilége. »

Mais quelle est la cause la plus réelle de ces malheurs, ou du moins de l'abandon de la foi parmi nous, qui en est une si douloureuse circonstance? A cette question, le prélat répond :

« C'est l'ignorance, c'est-à-dire, cette complète absence de notions sur les vérités saintes, à laquelle Tertullien attribuoit la haine des païens de son temps contre le christianisme. On ne se met plus en peine d'acquérir la moindre instruction sur Dieu, sur nos rapports avec lui, sur la fidélité et le culte qui lui sont dus.

» Quoi! dites-vous, se peut-il que dans ce siècle de lumières, on soit si étranger à une science qui tient incontestablement le premier rang parmi les connoissances élevées, importantes, indispensables?

» Oui, N. T. C. F., rien n'est plus vrai; et, quand je m'exprime ainsi, je ne parle pas seulement de la multitude, ou des personnes livrées au tourbillon du monde et des affaires : j'ai en vue les hommes les plus éclairés sur d'autres objets, les savans, les gens de lettres justement renommés; et je dis que, parmi ces esprits éminens, il en est qui sont plus ignorans en matière de religion que les hommes les plus dénués d'instruction et de culture.

» Comment cela se fait-il?

» Ah! le profond mépris pour la foi qu'ils ont trouvé, à l'entrée de leur carrière, établi dans le monde, joint à l'orgueil que leur ont inspiré d'éclatans succès et la supériorité des talens, leur a persuadé qu'il étoit indigne d'eux, non-seulement de croire, mais de s'enquérir même sur quels motifs on avoit cru avant eux. Ils ont dédaigné une étude qui leur paroissoit trop peu sérieuse.

» Les uns ont un caractère honorable élevé : ceux-là respectent notre sincérité et ils se taisent.

» D'autres, à qui cette droiture et cette élévation d'ame ne sont pas échues en partage, déclament, dogmatisent : ce sont là les plus habiles comme les plus implacables ennemis de nos croyances. Bien souvent ils allient à une corruption de mœurs systématique et profonde, une sorte de sagesse factice et de paraître qu'ils font servir à leur dessein. Ils ne parlent que de conscience en sapant, en ruinant toute morale; ils blasphèment d'un air timoré; ils usurpent cette gravité calme qui n'appartient qu'à la vertu, pour attaquer Dieu, pour lui disputer ses ouvrages, pour éteindre son culte sur la terre. Par ces déguisemens hardis, ils en imposent; ils font pénétrer partout l'athéisme, le panthéisme, le matérialisme, tous ces monstres de doctrine dont un reste de foi encore subsistant empêche seul l'irruption presque universelle. A quelques ames près, rien ne leur échappe : la jeunesse, même distinguée du vulgaire, qui a bientôt oublié les instructions dont les pasteurs avoient nourri son enfance, et qui depuis n'a trouvé d'autre contre-poids à des dogmes affreux que de foibles notions sur la nature et les perfections divines qu'on lui a données, quelquefois par pure bienséance ou même d'un air incrédule et moqueur, cette jeunesse se précipite donc dans une voie où ses insensés désirs n'éprouvent point d'obstacle. Le peuple est plus malheureux encore et plus cruellement atteint par ces doctrines. Une partie de ceux qui forment cette classe s'enivrent à tel point de ces enseignemens impies dont aucune idée, aucune crainte de Dieu ne balance l'impression, qu'ils ne connoissent d'autre correctif à l'infériorité de leur condition que l'espoir de s'en affranchir violemment, et de tout bouleverser; d'autres délassemens à leurs travaux que des chants où l'on célèbre l'enfer, que des

ures qui enflamment toutes les pas-s, dont ce lieu fournit l'inspiration modèle; d'autre issue à la douleur eurs infirmités ou aux surprises et aux ps rigoureux de la fortune que le dés-oir et le suicide. Ils ont la science du qui est mêlée à l'air qu'ils respirent; s, quant aux instincts et aux lumières viennent de plus haut, ils y sont ngers.

Je le répète donc, l'ignorance est le n de la foi dans nos contrées.

Or, le plus grand trait d'ignorance s cette matière, c'est de penser que s les mystères sont du côté de la reli-n. et que le privilége de l'incrédulité, t d'émanciper la raison et de lui ou-r une route où elle ne rencontre ni bre ni difficulté propre à fatiguer l'in-igence... Pour être dans le vrai, il faut opter la proposition contraire, et se nétrer de cette vérité, que les systèmes l'incrédule renferment bien plus de stères, ou si l'on veut, d'obscurités pénétrables, que la doctrine de l'Evan-e et la foi du chrétien catholique. »

M. l'évêque de Chartres déve-ppe aussitôt ce parallèle dans une scussion où il présente la religion, plutôt ses preuves, sous un as-ect dont on ne s'étoit pas, que nous chions, avisé jusqu'ici. Nous in-stons à dessein sur la nouveauté ce point de vue. C'est la meil-ure position que l'apologiste puisse endre aujourd'hui, pour combat-e et pour confondre les modernes lversaires du christianisme.

Le prélat commence son paral-le par Celui qui est le principe de ut; puis il compare les obscurités écessaires qu'offre à l'esprit la octrine catholique sur Dieu, et s nuages dont la doctrine con-aire est enveloppée.

«Il est vrai, un être existant par lui-même présente à notre raison un mys-ère impénétrable. Mais comment nos adversaires oseroient-ils nous l'opposer, puisque dans tous les systèmes imaginables on est forcé de l'admettre? Ils prétendent, eux, que la matière est éternelle; ils pensent donc qu'elle trouve en elle-même la cause de son existence. Jusque là, notre condition et celle de l'incrédule est la même; l'obscurité est semblable de part et d'autre. Mais voici ce qui met un immense intervalle entre notre sentiment et celui que nous combattons. C'est qu'une fois cette première vérité reçue (le dogme de l'Être par lui-même), nous ne marchons qu'à la clarté de la raison, de la plus vive lumière; tandis que l'opinion contraire, chargée de cette difficulté inévitable, n'en rencontre plus sur sa route que d'autres aussi propres à déconcerter la plus ferme intelligence.

»Il est aisé de s'en convaincre en jetant un coup-d'œil sur les systèmes de ces infortunés qui s'appliquent à détrôner le vrai Dieu.

»Les premiers qui s'offrent à nous, ce sont les panthéistes, dont il est si facile de confondre les odieuses rêveries, dignes de reparoître au milieu de l'effroyable confusion d'idées et de la profonde dépravation qui ravagent et aveuglent tant d'ames parmi nous.

»Si tout est Dieu, comme l'avancent ces sophistes, successeurs de ce que le paganisme a eu de plus impie et de plus abhorré, si tous les objets qui existent sont des portions de la divinité, qui peut donc les empêcher de participer aux priviléges d'une substance existante par elle-même? Pourquoi ne puisent-ils pas dans leur fond les plus précieuses, les plus hautes qualités de l'Être? Puisqu'ils sont les possesseurs de la vie incréée, qu'ils en portent la source en eux-mêmes, pourquoi ne s'embellissent-ils pas des perfections ineffables qui ne sont que les modifications, les attributs nécessaires de l'Être éternel? Qui ne voit ici l'écueil et le foible évident du panthéisme? Oui, si le triste partisan de cette doctrine pouvoit donner de la réalité à ses rêves, s'il pouvoit communiquer au bois, à la

pierre, aux corps matériels les plus grossiers, les titres et la nature qu'il leur suppose, aussitôt ces viles substances trouveroient dans leur sein des trésors inconnus de grandeur, d'indépendance et de lumière; elles s'élèveroient dans les airs, elles iroient se mêler aux astres les plus brillans. Que dis-je ? transformées en intelligences sublimes, en puissances augustes et souveraines, elles iroient demander un trône dans les cieux, ou plutôt se placer elles-mêmes pour jamais au milieu des clartés éternelles. En faut-il davantage que cette conséquence aussi palpable que révoltante pour faire crouler ce détestable système et le rendre à l'obscurité où il se cachoit et à l'horreur des peuples qui le poursuivoit depuis deux mille ans ?

» Et le déplorable disciple de l'athéisme, qui pourroit raconter les suites de son égarement ? Comment ne voit-il pas qu'il s'entoure d'une obscurité universelle, qu'il appelle autour de lui des ténèbres pour ainsi dire aussi palpables et aussi effrayantes que celles même de l'enfer ? Car enfin qui peut nier que l'empreinte de l'intelligence, même créée, ne soit visible, évidente dans les choses qu'elle a arrangées, façonnées, à qui elle a attaché cet attrait irrésistible que font éprouver l'ordre et la symétrie ? L'expérience nous le prouve à chaque instant : ce qui est négligé tombe dans le désordre. Le néant qui n'est rien et qui par conséquent laisse à elles-mêmes les choses où il se mêle, ne peut donc y faire paroître que le dérangement, la confusion, le chaos. Non, on ne peut concevoir un ordre constant, admirable, incomparable, marqué dans l'ensemble et sur tous les détails d'un ouvrage immense, sans une intelligence qui ait tout disposé, tout ordonné. Le refus d'avouer cette vérité ne seroit qu'un caprice insensé ; et, pour s'y livrer, il faudroit commencer par dépouiller, par détruire ses sens, sa raison, sa nature. Tout est donc mystère pour l'athée. Le cours du soleil, la révolution des astres, l'alter- [illegible]r et de la nuit, la succession des saisons, la diversité des températures si bien assorties à tous les besoins de l'homme, la lumière qui le guide, les eaux qui le désaltèrent, la terre qui le nourrit, les animaux qui le secondent, la végétation des plantes, l'organisation des êtres vivans, la structure de notre propre corps, les combinaisons fines et délicates qu'on admire dans des objets créés qui ne sembloient destinés qu'au mépris et à l'oubli ; enfin une fleur, une feuille, un moucheron, des merveilles, pour ainsi parler, renfermées dans un atôme, tout cela n'offre à l'athée que des énigmes où il se perd, dont il ne sauroit trouver le dénoûment et l'issue. Les ténèbres viennent donc l'entourer de tous côtés, elles le pénètrent, elles s'unissent à toutes ses conceptions, à toutes ses vues, elles ne forment en quelque sorte qu'une même chose avec lui. Sa raison déconcertée ne se reconnoît plus. En proie à un affreux vertige, elle tombe, elle s'anéantit sous le poids des chimères, des erreurs intolérables qu'on lui impose et qu'elle ne peut porter. C'est ainsi que cet esclave d'un fol orgueil se creuse de ses propres mains un abîme sans fond. Il abdique tous ses titres de grandeur, il dément la gloire de son origine : pour lui plus d'avenir, plus d'appui, plus d'espérance. En détruisant Dieu, il se détruit tout entier lui-même.

» Qu'on décide après cela de quel côté on remarque le plus de difficultés, d'obscurités impénétrables, dans les écoles de l'impiété ou dans celles du christianisme et de la foi de nos pères ? Qui pourroit hésiter ? Et avec quelle joie, quel amour toujours nouveau, le fidèle doit-il se jeter dans le sein d'une religion qui le mène par des routes sûres, glorieuses, où elle répand à grands flots toutes les lumières que nos foibles yeux peuvent souffrir, et à l'impression desquelles peut suffire et se prêter notre nature ! »

En établissant le dogme de l'Être par lui-même, le prélat établit la plus grande de toutes les vérités,

vérité dont les conséquences endent à tout, qui est la source e fondement de toutes les autres. e fois ce dogme reçu, nous tes dans nos mains un anneau, qui, nchaînant à un petit nombre d'aus, nous conduit invinciblement qu'au dernier article du symbole holique, tant cet édifice est fortent lié et visiblement cimenté par e main adorable ! Du dogme d'un eu infini, on descend à la vérité christianisme, et le plan du ristianisme renferme nécessairent la société sainte dont nous sons partie.

M. l'évêque de Chartres finit par iatre remarques d'une haute imrtance.

Premièrement, nous croyons, il t vrai, des mystères incompréhenbles. Mais il y a ici une maxime a'il est impossible de contester : est que la raison fait souvent un evoir à l'homme d'ajouter foi à ce ui surpasse sa raison. Notre souission de cœur et d'esprit à l'égard es mystères que l'Etre divin nous a évélés est raisonnable, éclairée, onforme aux règles que doit suivre out cœur droit et tout esprit judiieux. Quant à l'incrédule, lorsqu'il dopte les opinions les plus inintelgibles et les plus ténébreuses, où st son garant? où est l'autorité imosante, irrécusable qui le met à abri du reproche d'aveuglement u de crédulité?

En second lieu, les mystères de la oi surpassent notre intelligence, nais ne la heurtent point; ils ne ont point avec elle dans une oppoition directe et véritable. Combien e caractère des mystères de l'incrélulité est-il différent! Ils renfernent des impossibilités réelles, des contradictions inconciliables; il ne s'y offre aucune issue par où leurs défenseurs puissent échapper au reproche trop mérité d'illusion, de méprises choquantes, d'aveuglement lamentable.

Troisièmement, la foi en nos mystères est une source des plus pures et des plus éclatantes vertus. Voit-on les paradoxes monstrueux, les dogmes incompréhensibles de l'incrédulité produire quelque chose de semblable?

« Hélas! qui ne le sait? Tout ce qu'ils enfantent, ce sont des tempêtes. Partout où ils se mêlent, là se trouve le germe de la corruption la plus outrée et des plus sinistres malheurs. Qu'opèrent parmi nous l'athéisme, le panthéisme, le matérialisme, ajoutons le déisme plus circonspect et plus modéré, mais qui, dans le vrai, ne donne d'autre frein aux passions que les passions elles-mêmes? Que traînent après elles ces doctrines reproduites aujourd'hui sous mille formes dans des écrits badins ou sérieux, dans des œuvres théâtrales, dans des traités philosophiques, enfin dans des romans infâmes, où l'on s'efforce de rendre la vertu odieuse, le crime intéressant, de concilier à la plus atroce scélératesse l'admiration et la *sympathie*? Qu'amènent ces productions de la perversité et du délire? Ah! nous leur devons le spectacle du désordre moral le plus effrayant et le plus profond qu'on ait vu sur la terre. Les sophistes grecs, gens qui auroient sacrifié vingt peuples à la fureur de briller, perdirent les Etats où ils furent écoutés et applaudis. Dieu protége la France. Sans cette sauve-garde, quels malheurs mille fois plus terribles des discoureurs et des écrivains, plus dangereux et plus coupables, ne feroient-ils pas tomber sur notre patrie? »

Enfin la nécessité de croire à nos mystères est fondée sur un motif encore plus puissant. Nous parlons de la *sanction* de la loi chrétienne,

c'est-à-dire de cette disposition du Maître souverain, suivant laquelle il récompense en Dieu la soumission à sa parole, et en venge éternellement le mépris. L'incrédule n'est point touché des jugemens de l'Être tout-puissant.

» Présomption effrayante et digne de larmes!

» L'impie prouve par là qu'il ne connoît ni l'auteur de l'univers, ni l'économie qui règle ses opérations et ses desseins par rapport à nous dans cette vie.

» Dieu ne nous doit qu'une mesure de lumières. Il y a une clarté incompatible avec l'ombre la plus légère, avec la possibilité du moindre doute, qui n'est point de ce monde. Elle est réservée à ce séjour où l'on voit la vérité dans sa source, et rayonnante de toutes ses splendeurs. Dieu mène l'homme par une autre voie qui égale les savans et les ignorans, et qui lui prépare des mérites que l'évidence sans nuage, destructive de la liberté, lui auroit fait perdre. Dans les affaires humaines où il s'agit de la fortune, de l'honneur, de la vie même, quel homme attend l'évidence pure, irrésistible, pour se décider? Ne passeroit-il point pour un esprit foible ou pour un furieux qui court à sa perte, s'il mettoit ses plus chers intérêts et sa tête à la merci des raisonnemens, et, si je puis parler ainsi, des chicanes d'un sophiste? Cette règle, conforme à notre état présent, s'étend à tout ce qui regarde l'usage de notre libre arbitre, à nos devoirs, à notre destinée. La sagesse d'en haut ne nous en a point donné d'autre pour assurer nos intérêts éternels. C'est à nous à la suivre pour nous frayer une route jusqu'au terme immortel et souverainement désirable de notre création. »

L'incrédule n'est donc qu'un navigateur insensé qui, dans sa folle présomption, se croit né pour commander à la mer, aux vents, aux écueils, et dont l'orgueil n'aboutit qu'à un horrible naufrage. Le chrétien fidèle, au contraire, est un sage nautonnier dont la marche sûre le conduit au port du salut et de l'immortalité.

Nous regrettons que cette analyse, bien qu'étendue, ne réponde pas à l'importance de l'Instruction aussi solide qu'éloquente, publiée par un prélat qui continue si glorieusement la chaîne des apologistes de la Religion.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le second dimanche de l'Avent, S. S. et les cardinaux ont assisté, dans la chapelle Sixtine, à la messe solennelle, célébrée par Mgr Ferrarelli, archevêque de Myre. Le discours, après l'évangile, a été prononcé par le P. Govelli, mineur conventuel.

PARIS. — Le *Journal des Débats* s'attache de nouveau à donner le change à ses lecteurs.

Atteint d'une condamnation qui démasque l'apôtre de l'erreur et l'agent le plus actif de la démoralisation publique, il *prétend que ces anathèmes ne sont pas ceux de l'Église*, et que l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Chartres *est l'œuvre de l'homme politique plutôt que du prélat*.

Nous nous attendions à cette défaite : mais elle ne trompera que les hommes habitués à abaisser les grands intérêts de la religion et de la morale au niveau des intérêts de parti.

Il faut ne pas connoître l'épiscopat français, pour croire qu'un de ses plus illustres membres songe à autre chose qu'à venger la cause de Dieu et de l'Eglise; il faut ne pas connoître M. l'évêque de Chartres, pour supposer à son zèle d'autre motif que le devoir, d'autre but que le salut des ames.

Or, qu'a-t-il flétri dans le *Journal*

s *Débats*? Le scepticisme coutaeux de ses doctrines en matière : religion, et l'immoralité contaeuse de ses feuilletons, également inestes au lecteur chrétien qui per-steroit à faire de ce journal danereux son aliment intellectuel.

Le *Journal des Débats* fausse l'esrit par les théories, et corrompt :s cœurs par les exemples de déravation qu'il étale dans ses colones : en deux mots, voilà ce dont n l'accuse. En tout cela, de politiue pas un mot.

Soutenir le contraire est absurde, moins de prétendre que la politiue dont le *Journal des Débats* est organe privilégié, étant la comolice nécessaire de ses erreurs et de es déviations morales, reçoit par ontre-coup la réprobation dont ce ournal est frappé. Les rédacteurs les *Débats* oseroient-ils le dire?

Nous n'aurons donc garde de descendre dans l'arène où, pour faire diversion au jugement qui vient de les atteindre, ils voudroient engager une lutte toute politique.

Un cercle est tracé autour d'eux ; il faut y renfermer la question : c'est une question purement religieuse et morale.

Déjà résolue contre eux par un savant prélat, elle est résolue contre eux par eux-mêmes.

En effet, ne disent-ils pas dans leur feuille du 16 décembre :

« Nous ne sommes pas sûrs de la parfaite orthodoxie de tous les mots qui échappent de notre plume... *Nous n'aspirons pas à passer pour des docteurs de l'Eglise*..... Même quand nous parlons de matières graves, de philosophie et de religion, c'est en *hommes du monde*. »

Mais les hommes du monde sont-ils dispensés d'être des hommes religieux, et, lorsque ces hommes occupent une tribune du haut de laquelle ils parlent à un public nombreux dont ils disciplinent les intelligences et dirigent les sentimens, ne sont-ils point, par cela même, tenus à une exactitude et à une réserve plus grandes? Car enfin, propagateurs de doctrines erronées, ce n'est plus sur eux-mêmes seulement qu'ils accomplissent un suicide moral; c'est sur la masse de leurs lecteurs qu'ils exercent, par la contagion de leur journal, le plus criminel des homicides.

Qu'on ne nous taxe pas ici d'exagération. Pour quiconque sait le prix d'une ame, nous ne disons rien de trop.

Eh quoi! le *Journal des Débats* ébranleroit la foi des peuples par son scepticisme, il altèreroit les mœurs par l'obscénité de ses romans, et nous serions réduits à nous taire parce que ses rédacteurs, hommes du monde, n'aspirent pas, disent-ils, à passer pour des docteurs de l'Eglise!

La prétention est étrange, vraiment!

Mais, si vous n'êtes qu'hommes du monde, ne faites point de journal.

Si vous n'êtes qu'hommes du monde, abstenez-vous du moins de théories religieuses et philosophiques, et n'imposez pas votre ignorance ou vos erreurs à des esprits qui, sans vous, ne dévieroient pas de la ligne de la vérité.

Si vous n'êtes qu'hommes du monde, c'est-à-dire d'un certain monde où vivent les ignobles héros de vos romans, épargnez à la pudeur de vos abonnés les obscénités qui salissent si souvent le bas de vos pages.

Soyez hommes du monde; mais laissez-nous la foi et les mœurs.

— Une feuille anti-religieuse s'étonne que M. l'évêque de Chartres s'élève avec cette vigueur contre un journal qui ne s'imprime pas dans son diocèse. On ne l'y imprime pas, soit; mais il y pénètre et y trouve des lecteurs. Or, le premier pasteur,

qui a charge d'ames, doit les garantir, autant qu'il est en lui, contre les dangers dont elles sont menacées. On ne seroit pas surpris qu'un évêque condamnât un mauvais livre : pourquoi s'étonner de ce qu'il condamne un mauvais journal, dont la lecture, par cela même qu'elle est quotidienne, est infiniment plus dangereuse? M. l'évêque de Chartres a pris une noble et salutaire initiative : comme gardien de la vérité et de la morale, il a dénoncé l'ennemi aux fidèles; à son exemple, son clergé répètera le cri d'alarme et de réprobation. Un péril connu est un péril presque évité.

— Le *Journal des Débats* n'est pas la seule des feuilles accréditées dont les évêques redoutent la propagation dans leurs diocèses. Un illustre prélat, à qui la *Presse* est envoyée, a été tellement scandalisé des feuilletons qu'elle publie, qu'il a pris le parti, en recevant le journal, de retrancher le bas des pages consacré à ces feuilletons; et cela, dit-il, afin qu'un roman ne soit pas vu sur le bureau d'un évêque. Cette mesure seule est la condamnation du journal qui en est l'objet.

Après tout, dans la *Presse* comme dans les *Débats*, les fausses maximes du feuilleton répondent aux fausses idées exposées dans le reste de la feuille. C'est le haut du journal qui descend dans le bas.

—Nous avons obtenu, sur l'objet de l'ordonnance du 12 juillet, dont il a été question page 518, des détails plus précis que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs.

Il ne s'agit point de la donation d'une somme de 100,000 fr.; mais de l'attribution au diocèse de l'ancienne propriété de M. le vicomte de Châteaubriand, attenant à l'infirmerie Marie-Thérèse, estimée à ce prix et dont une partie avoit déjà été payée par Mgr de Quelen avec les aumônes que la confiance des fidèles multiplioit entre ses mains.

Les formalités prescrites par la loi n'ayant pu être remplies par Mgr de Quelen, cette propriété se trouvoit faire partie de sa succession. M. l'Archevêque a dû prendre conjointement avec M. l'abbé Surat les mesures nécessaires pour que cet immeuble retournât à sa véritable destination. Le prix de son acquisition n'est pas encore complétement couvert.

Nul doute que la pieuse libéralité des fidèles ne mette bientôt le digne successeur de Mgr de Quelen en mesure de le couvrir.

— Fidèle à ses engagemens envers les personnes charitables qui n'ont cessé de l'aider de leurs aumônes et de leur persévérant concours, le conseil de l'OEuvre des orphelins de Saint-Vincent-de-Paul, par suite du choléra-morbus, a fait imprimer le résultat de ses travaux et l'état des orphelins secourus jusqu'au mois de décembre 1841.

Après dix années d'existence et de succès inespérés, déjà bien loin du fléau dont les traces disparoissent, mais dont le nom reste comme un souvenir d'effroi, il ne sauroit plus être question de dérouler l'affligeant tableau de cette époque funeste, d'attendrir sur le sort des victimes, et de démontrer la nécessité de les secourir. La voix du conseil n'est pas une voix inconnue, qui s'adresse à des cœurs indifférens ou nouveaux; il ne s'agit que de terminer ce que la charité a commencé avec une si pieuse émulation.

Quelques orphelins se présentent encore : parmi les 405 qui sont aujourd'hui à la charge de l'OEuvre, et dont l'éducation ou l'apprentissage ne sont pas achevés, un grand nombre étoient à la mamelle quand ils perdirent leurs parens : c'est pour répondre à tant de besoins que le conseil renouvelle ses sollicitations.

Près de onze cents orphelins se-
·urus, entretenus pendant dix ans,
ır les seules ressources de la cha-
té privée, sans être à charge à
État, à aucune administration pu-
ique, n'est-ce pas un bien conso-
nt résultat?

Pourquoi faut-il qu'à ces douces
ies, viennent se mêler encore cette
mée de tristes regrets? Le conseil
éplore la perte de plusieurs collè-
ues que Mgr de Quelen avoit, dès
origine, associés à son OEuvre de
rédilection : l'âge et les infirmités,
ite de ses travaux apostoliques,
nt éloigné le bon et éloquent abbé
e Rauzan ; la mort a frappé le vé-
érable abbé de La Calprade et le
oble duc de Doudeauville, dont le
om est dans toutes les bouches, le
ouvenir dans tous les cœurs mal-
eureux.

Le bien-aimé fondateur de
'OEuvre et ceux de ses coopéra-
eurs que la mort a enlevés vivent
oujours dans leurs exemples et
lans les traditions qu'ils ont lais-
sées. Leurs promesses seront accom-
plies. Elles font à tous une loi de
persévérer : aux membres du con-
seil chargés de distribuer les au-
mônes; aux dames dévouées qui les
recueillent; aux ames charitables
qui, jusqu'à présent, les ont versées
avec un si généreux empressement;
aux pieuses maisons, qui donnent
aux orphelins une maternelle hos-
pitalité.

Une assemblée de charité aura lieu en faveur de ces orphelins, en l'église Saint-Roch, le samedi 28 de ce mois, fête des Saints-Innocens.

A deux heures précises, sermon par M. l'abbé Fayet, curé de Saint-Roch; ensuite salut solennel et bénédiction du saint Sacrement. Après le salut, on chantera le *De profundis* pour les victimes du choléra et les bienfaiteurs défunts de l'OEuvre.

La quête sera faite par mesdames : La princesse de Bauffremont, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87; la marquise de Béthisy, rue de l'Université, 88; la comtesse Georges d'Harcourt, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 23; la vicomtesse Héricart de Thury, rue de l'Université, 29; de Loynes, rue Chauveau-Lagarde, 6; Morgan de Frondeville, rue de Grenelle-Saint-Germain, 83.

Les personnes qui ne pourroient venir à l'assemblée sont priées d'envoyer leur offrande, soit à M. l'Archevêque, soit au secrétariat de l'Archevêché, soit à mesdames les quêteuses, soit à MM. les curés, soit à M. Bréton, trésorier de l'OEuvre, rue du Faubourg-Poissonnière, 6.

Diocèse d'Amiens. — On lit dans la *Gazette de Picardie :*

« Après une retraite d'une semaine, pendant laquelle on se réunissoit trois fois le jour pour entendre la parole de Dieu, M. l'évêque d'Amiens a consacré solennellement, dans sa ville épiscopale, la nouvelle église et l'autel de Saint-Jacques. Quoique le temps fût pluvieux, la procession des reliques qui devoient être déposées dans le tombeau de l'autel s'est faite à l'extérieur par un rayon de soleil, au son de quatre fortes et belles cloches, et à la joie de tous les paroissiens. Après toutes les prières et cérémonies qui, à l'aide d'un extrait du Pontifical traduit en français, ont été suivies avec un religieux intérêt, le prélat a été complimenté par M. l'abbé Devillers, curé de la paroisse. M. l'évêque d'Amiens lui a répondu en rendant hommage à l'esprit éclairé du corps municipal, au zèle persévérant de l'ancien comme du nouveau pasteur, au talent de l'architecte, au désintéressement de l'entrepreneur. Ensuite a eu lieu la grand'messe pontificale. Le prélat a également officié aux vêpres, et il a prêché avec cet accent de foi et de piété qui le distingue si éminemment : l'auditoire étoit immense. Pendant l'octave de la consécration, le chapitre ca-

thédral s'est rendu processionnellement à l'église; chaque curé de la ville, avec son clergé, y est venu successivement pour célébrer les saints mystères sur l'autel nouvellement consacré, et le soir, pour chanter les vêpres solennelles, suivies d'un sermon et du salut : toujours même concours de peuple, toujours même avidité à écouter les enseignemens de la foi.

» Le lendemain de l'octave a été consacré tout entier à la reconnoissance. Conformément aux obligations que la fabrique de Saint-Jacques s'est imposées pour *cinquante années*, en faveur de ceux qui ont concouru à la reconstruction de l'église, une grand'messe a été chantée pour les bienfaiteurs vivans, et le soir, des vêpres solennelles, suivies de l'absoute, pour les bienfaiteurs décédés.

» La veille de la consécration, comme à la bénédiction des cloches et lors de la pose de la première pierre, une distribution de pain a été faite, par les soins de M. le curé, aux six cents familles assistées de la paroisse. »

Diocèse de Rodez. — L'Eglise de France vient de perdre une de ses gloires les plus pures et les plus brillantes. On nous écrit de Saint-Geniez (Aveyron), que M. l'évêque d'Hermopolis s'est endormi dans le Seigneur, le dimanche 12 décembre, à cinq heures moins vingt minutes. Sa maladie, qui n'a été qu'une suite de ses infirmités habituelles, n'avoit commencé que le jeudi précédent à la même heure.

Une autre lettre de Saint-Geniez, qu'on veut bien nous communiquer, contient les détails suivans :

« M. l'évêque d'Hermopolis s'est endormi dans le Seigneur aujourd'hui, 12, après une maladie qui n'a duré que trois jours. Sa mort a été calme; ses traits sont tels qu'ils étoient pendant sa vie; il semble reposer doucement. Malgré la marche rapide de la maladie, il a reçu la dernière onction avec assez de connoissance pour s'unir de cœur aux prières de l'Eglise. Depuis ce moment, il repoussa toutes les paroles qui n'avoient pas le goût de l'éternité. Quelqu'un lui parlant des bonnes œuvres qu'il avoit faites, il lui repoussa doucement la main, comme pour lui dire qu'il ne vouloit plus entendre parler que du ciel. Peu après, il perdit sa connoissance; il faisoit cependant encore quelques mouvemens des yeux quand on lui suggéroit quelques paroles de confiance ou de prière pour Notre-Seigneur, la sainte Vierge ou les saints. Enfin, après une agonie de quelques heures, il rendit son ame à Dieu, au milieu de sa famille et de quelques prêtres de la ville. M. le curé de Sainte-Eulalie lui ferma les yeux. »

Nous consacrerons une *Notice* à la mémoire de l'éloquent prélat.

ANGLETERRE. — Le *Limerick Reporter* annonce que plusieurs ministres du culte anglican se préparent, dans les colléges catholiques de Lancashire, de Chesshire et de Staffordshire, à leur admission dans le sein de l'Eglise catholique, d'après l'exemple de leur collègue M. Sibthorp. On s'attend, dit le même journal, à voir tout le collége d'Oxford embrasser le culte romain avant un petit nombre d'années.

— Le ministre Close, prédicateur à Cheltenham, est le chef d'une secte assez nombreuse, qui se fait surtout remarquer par sa violence. Mais cette colère impuissante se transforme en lamentations instructives. Le 5 novembre, M. Close, déplorant la conversion de M. Sibthorp, s'écrioit : « Un ministre de l'Eglise anglicane ne rencontre plus maintenant un de ses confrères, après l'avoir perdu de vue pendant quelques semaines, sans que chacun d'eux ne communique à l'autre ses doutes et ses craintes, et ne cherche à s'assurer si les doctrines nou-

elles ou la *tendance au retour vers Rome* n'ont pas pris quelque empire sur son aîné. »

— Un autre prédicant de Cheltenham avoit fait annoncer qu'il prononceroit un sermon sur les *erreurs du romanisme.* Il commença par flétrir les hommes qu'il appeloit des *prêcheurs politiques* et qui maltraitent une partie du clergé, parce qu'elle fait autant de pas vers Rome qu'ils en font eux-mêmes loin de Genève. Il déclara ensuite souscrire à l'opinion du docteur Field, qui pense que l'Eglise de Rome est *very* (vraiment) *Ecclesia, sed non vera Ecclesia,* ainsi qu'à l'opinion de l'archevêque Laud, d'après lequel elle seroit *vera Ecclesia, sed non recta Ecclesia*; et il finit par reconnoître que Rome *est une branche de la véritable Eglise.* Le dimanche suivant, il parla de la transsubstantiation, et cita de l'Evangile les propres termes que nous invoquons en faveur de ce dogme. Bien plus, il évita de rejeter ou d'admettre la présence réelle, exhortant ses auditeurs à voir avec les yeux de la foi, sans trop chercher à pénétrer le mystère, de peur qu'en approchant de l'autel, *ils ne méconnussent le corps du Seigneur.*

—Le dimanche 14 novembre, deux personnes ont abjuré le protestantisme. Elles ont voulu faire cette profession de foi après la grand'-messe, afin, disoient-elles, de déclarer à toute la ville, autant qu'il dépendroit d'elles, qu'il n'y a qu'injustice et iniquité dans les déclamations du ministre Cumming d'Exeter-Hall et de ses émules contre les prétendues erreurs du papisme.

— Le dimanche 21, Mgr Griffiths, vicaire apostolique de Londres, a confirmé près de 80 personnes, dont un grand nombre, converties depuis peu, doivent en partie ce bonheur au dégoût que leur ont inspiré les discours de ce ministre.

— La dernière apparition de Cumming à Woolwich a contribué à ouvrir encore davantage les yeux des habitans, qui n'attendent plus, pour entrer en foule dans le bercail, que la construction d'une nouvelle chapelle capable de les recevoir.

— Un jeune protestant, qui, à la suite de prières faites à son intention et sur sa demande, à la chapelle catholique de Leicester, a été guéri d'un affreux état d'épilepsie qui le tenoit impotent depuis longues années, vient de revenir à l'unité. Depuis sa guérison, il suit régulièrement les exercices de la chapelle catholique, et se fait instruire par le curé pour se préparer à recevoir le baptême sous condition. On pense que les parens de ce jeune homme ne tarderont pas à suivre son exemple.

— L'évêque anglican que le navire *la Dévastation* doit porter à Jérusalem, n'a pu partir de Londres que la semaine dernière. Ce retard paroît avoir été occasionné par les couches de sa femme qui fait partie de la mission. Il y a une bizarre analogie entre le but que se propose l'évêque et le nom du navire sur lequel il s'est embarqué.

ESPAGNE. — Le doyen de la cathédrale d'Oviédo, le chanoine don José Alfonso et un docteur en théologie, tous trois vieillards infirmes, viennent d'être emprisonnés, sans doute par suite de l'improbation qu'ils ont manifestée lors de l'intrusion de M. Necocchea dans l'administration du diocèse. Si leur détention se prolonge, elle amènera leur mort.

HANOVRE. — La nouvelle élection d'un évêque de Hildelsheim a eu lieu le 9 décembre, dans l'ancienne chancellerie du chapitre de cette ville. Le choix est tombé sur le vénérable chanoine et régent du sé-

minaire épiscopal, Jacques-Joseph Wandt, né le 16 août 1780. On a solennellement proclamé M. Wandt évêque de Hildelsheim, après que le résultat de l'élection a été porté à la connoissance de M. le comte de Stolberg-Stolberg de Soeder, qui, en sa qualité de commissaire royal, lui a accordé l'approbation provisoire.

POLITIQUE, MÉLANGES, ECT.

Tant que les révolutions ne se brouillent point avec les gens de leur famille, et qu'elles ne cherchent ni querelles ni procès à leurs heureux apanagistes, ceux-ci les trouvent charmantes; ils en parlent comme le hibou de la fable parle de ses petits: *Mes petits sont mignons.* Mais aussitôt qu'elles font mine de vouloir devenir des Saturnes, c'est bien différent; leurs petits cessent d'être mignons, et elles les prennent en horreur.

Qu'est-ce qu'il est survenu de nouveau depuis que la révolution de juillet. se contentoit de quelques poignées de main en échange des dignités, des brillantes positions et des budgets qu'elle livroit à ses gros bénéficiers? Il est survenu que les *petits mignons* ont changé d'idée; et qu'à la vue des richesses qu'ils avoient conquises au profit des autres, ils ont fait réflexion qu'ils auroient tout aussi bien fait de les garder pour eux. C'est à dater de là qu'ils sont devenus aussi suspects et aussi horribles que ces détestables *carlistes* qui, dans les commencemens, endossoient à eux seuls toutes les colères et toutes les aversions révolutionnaires.

Voilà comment les apanagistes de l'établissement de juillet sont tombés dans l'embarras où vous les voyez vis-à-vis des égalitaires. des communistes et de tous les affamés de sociétés secrètes, qui font maintenant le tourment de leurs vieux protégés de 1830. Sans cela, soyez convaincus que ce seroit encore comme aux premiers beaux jours de la révolution, et qu'aux yeux des favoris du budget, il n'y auroit toujours de vraiment odieux. de vraiment criminels que ces indignes carlistes *d'où venoit tout le mal.*

Mais la Providence n'a pas voulu que tant de repos fût accordé à ceux qui avoient donné l'exemple de la violence et de l'injustice. La violence et l'injustice se sont retournées et rabattues sur eux; et c'est-là ce qui leur a jeté sur les bras des ennemis bien autrement redoutables que ceux dont ils feignoient d'avoir peur. Il ne leur en coûtoit rien pour les livrer à l'anarchie, parce qu'ils espéroient qu'elle se contenteroit. A présent que c'est à eux-mêmes qu'elle demande des comptes et surtout des parts de bénéfices, ils ne trouvent plus *que leurs petits sont mignons;* et ils semblent tomber des nues; tant cette haine de famille les étonne. C'est qu'ils n'ont pas lu, apparemment, le passage suivant des *Considérations sur la France*, par M. de Maistre. Ils y auroient vu que ce qui leur arrive n'est point nouveau dans le gouvernement de la Providence.

« Trop de savans français, dit M. de Maistre, furent les principaux auteurs de la révolution; trop de savans l'aimèrent et la favorisèrent, tant qu'elle n'abattit, comme le bâton de Tarquin, que les têtes dominantes. Ils disoient comme tant d'autres: *Il est impossible qu'une grande révolution s'opère sans amener des malheurs.* Mais lorsqu'un philosophe se console de ces malheurs en vue des résultats; lorsqu'il dit dans son cœur: *Passe pour cent mille meurtres, pourvu que nous soyons libres;* si la Providence lui répond: *J'accepte ton approbation, mais tu feras nombre*; où est l'injustice? Jugerions-nous autrement dans nos tribunaux? »

PARIS, 17 DÉCEMBRE.

La cour des pairs a commencé hier et continué aujourd'hui son délibéré dans l'affaire relative à l'attentat du 15 septembre. On pense que l'arrêt pourra être rendu demain.

—Voici comment le *Journal des Débats*

lique l'indisposition de Dufour, dont été question dans la dernière audience a cour des pairs:

La nuit du 14 au 15, Dufour a cherà se suicider. On assure qu'étant paru à cacher le tabac qui garnissoit sa atière, il a avalé toute la dose pent la nuit, afin de s'empoisonner. De ompts secours ont fait échouer son jet; mais il a éprouvé d'affreux vossemens, et il a été apporté malade à dience.

«On l'a bientôt emmené, parce qu'il pouvoit supporter les débats, et il n'est ntré, comme on sait, que plus tard à udience. »

— Au dire du *Moniteur Parisien*, la mmission des négociations commerales, présidée, au ministère des affaires rangères, par M. Rossi, doit examiner s relations commerciales de la France ec les autres Etats de l'Europe et des eux Amériques, sans autre exception ue celle du traité belge, qui se négocie part, et la préparation de plusieurs raités de commerce.

— Il est question d'une nouvelle création de pairs. On attend la fin du procès Quénisset pour publier la liste des nouveaux élus, dont le on porte nombre à ou 16.

— On annonce, comme devant avoir lieu très-prochainement, une promotion de quatre lieutenans-généraux et de deux maréchaux-de-camp.

— Par ordonnance du 12, M. le lieutenant-général Heymès est maintenu dans la premiere section du cadre de l'étatmajor général.

— MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont, auteurs de la carte géologique de France, viennent d'être nommés officiers de la Légion-d'Honneur.

— M. de Langle, sous-préfet de Quinperlé, dont nous avons annoncé la nomination à la sous-préfecture de Loudéac, ayant cru voir une disgrâce dans son changement, vient de donner sa démission.

— On assure que M. Duvergier, directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice, se retire pour rentrer au barreau, et qu'il est remplacé par M. Garnier de Bourgneuf, chef de la division du personnel, qui sera confiée à M. Caulley.

— M. de Lurde, qui, dans l'affaire des soufres, a rempli à Naples, au nom du gouvernement français, les fonctions de commissaire médiateur entre l'Angleterre et les Deux-Siciles, est nommé ministre plénipotentiaire à Buénos-Ayres.

— Une ordonnance du 9 de mois porte que, sauf le cas d'urgence, tout transport entre la France et l'Algérie ne pourra s'effectuer que par navires français.

— M. le duc de Nemours est de retour à Paris, après une absence de six semaines, consacrée à l'inspection des quatre régimens de hussards de nouvelle création dans les garnisons de Verdun, Fontainebleau, Versailles et Vendôme.

— Le marquis de Clanricarde, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg sous le cabinet Melbourne, vient d'arriver à Paris avec sa famille.

— M. le ministre de l'agriculture et du commerce a ouvert hier la session des conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures. L'assemblée étoit fort nombreuse. Après avoir annoncé que la session des conseils, ouverte le 16 décembre, seroit close le 16 janvier, M. le ministre a prononcé un très-long discours sur la situation de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

— M. Delaroche, gérant du *National*, condamné à quatre mois de prison par jugement de la cour d'assises, du 2 octobre dernier, s'est constitué prisonnier. M. Delaroche, examiné par deux médecins délégués par M. le préfet de police, a été, sur leur rapport, transféré à la maison de santé du docteur Pinel.

— La collecte faite par MM. les jurés de la première quinzaine de décembre s'est élevée à la somme de 175 fr., qui a été répartie par portions égales de 43 f. 75 c., entre les sociétés de patronage des jeunes orphelins, des prévenus acquittés, celle

de Saint-François Régis et la colonie de Mettray.

— Les professeurs de l'école des Beaux-Arts viennent de nommer M. Ingres président, et M. Jarry de Mancy vice-président pour 1842.

— C'est le 23 que l'académie doit donner un successeur à M. le comte de Cessac.

— On congédie depuis deux jours des soldats de toutes armes de la garnison de Paris et de la banlieue.

— Les eaux de la Seine diminuent un peu depuis trois jours.

— Un rapport du général Bugeaud au ministre de la guerre, daté d'Alger le 6 décembre, annonce la soumission de sept tribus des bords de la Tafna. De plus, Bouhamedi, califa de Tlemcen, battu par un chef arabe de nos alliés, s'est retiré sur les frontières de Maroc; et deux tribus de la rive droite du Chélif sont en pleine révolte contre l'émir. En somme, jamais notre situation en Afrique n'a été aussi satisfaisante.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les nouvelles des départemens mandent que partout la crue des eaux cause des dommages assez considérables.

— On lit dans la *Guienne* de Bordeaux :

« Le mauvais temps règne dans nos contrées avec une continuité vraiment affligeante. Tout espoir d'ensemencer les terres paroît désormais perdu. On tremble en réfléchissant aux terribles conséquences que pourroit entraîner pour l'année prochaine un manque presque absolu de récolte.

« Ce n'est pas seulement dans la Gironde que des pluies continuelles s'opposent aux travaux de l'agriculture. Toutes les nouvelles que nous recevons des départemens s'accordent à nous présenter la saison comme entièrement contraire à l'ensemencement des céréales. »

— Marot, condamné à mort par la cour d'assises de l'Oise pour assassinat, a été exécuté à Beauvais dans le courant du mois de novembre. On nous communique sur les derniers momens de ce malheureux des détails qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs.

Depuis sa condamnation, Marot avoit reçu avec reconnoissance de fréquentes visites de M. l'abbé Briquesard, chanoine de la cathédrale et promoteur du diocèse. Bientôt son cœur s'ouvrit au repentir, et il donna des signes d'une piété véritable. Il récitoit le chapelet plusieurs fois le jour, et pressoit vivement le pieux ecclésiastique qui lui prodiguoit ses soins, de lui accorder la faveur de l'admettre à la sainte communion. Enfin, le jeudi 18, ses vœux ont été exaucés; et les autres prisonniers, témoins de sa ferveur, en ont été singulièrement touchés. Le surlendemain, M. l'abbé Briquesard, en apprenant au condamné le rejet de son pourvoi, lui demande s'il espère en la miséricorde de Dieu. « Ah! répond Marot, si Dieu a quelquefois pardonné au repentir, je dois être sauvé. » Du reste, l'annonce de sa mort prochaine ne lui causa aucun trouble; depuis long-temps il avoit fait à Dieu le sacrifice de sa vie. Aussi le greffier, qui étoit présent quand on lui apprit la fatale nouvelle, ne put-il s'empêcher de dire : « Je n'en ai jamais vu un si résigné! » Voilà le fruit de la communion.

— Le conseil municipal de Turcoing s'est assemblé le 9, sur la demande du préfet du Nord, à l'effet de choisir un maire et deux adjoints provisoires, en suivant l'ordre d'inscription au tableau; aucun des conseillers n'a voulu accepter ces fonctions.

— Un bateau, contenant 700 sacs de blé, appartenant à M. Mancourant, a coulé à fond à Plancy (Aube). Il se dirigeoit sur Paris.

— Le général de Rumigny, accompagné de ses aides-de-camp, est arrivé le 11, en poste, à Toulon. Il devoit s'embarquer presque aussitôt pour l'Afrique.

— Le maire d'Alby (Tarn), qui dans la session d'août avoit refusé de mettre aux

ix une proposition relative à l'illégalité
a mode de recensement, vient de voir
jeter son budget par le conseil municipal.

— Il règne une épidémie dans les établissemens publics de Pau. Le couvent des Ursulines et le collége comptent de nombreux malades. Toutefois cette maladie ne présente aucun caractère alarmant.

EXTERIEUR.

L'ambassade française est arrivée le 12 au matin à Madrid.

— Le *Moniteur Belge* contient le texte d'une convention commerciale entre la Belgique et le Danemarck, signée à Copenhague le 13 juin dernier, et ayant pour objet de rendre plus faciles les communications commerciales entre les habitans respectifs des deux royaumes.

— L'ordonnance du *Moniteur* sur la réduction de l'armée française devoit avoir à l'extérieur un grand retentissement. Le *Courier* anglais, du 14, annonce cette nouvelle à ses lecteurs en lettres majuscules, et le *Times* a jugé qu'elle valoit les frais d'une seconde édition.

— La cérémonie du baptême du prince de Galles doit avoir lieu vers la fin du mois de janvier. Les parrains et marraines seront, dit-on, le roi de Prusse, le duc de Cambridge, le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg, oncle du prince Albert; la princesse Sophie, tante de la reine, et la duchesse de Saxe-Cobourg. Un journal anglais annonce que l'intention du roi de Prusse est de se rendre en Angleterre à cette occasion.

— Une réaction contre la révolution du 22 novembre semble se préparer à Genève; rien ne sera probablement changé, dans le gouvernement futur, au personnel de l'ancienne administration, qui continuera ses fonctions dans les conditions nouvelles de la constitution. Trois causes paroissent avoir déterminé ce changement de face des affaires, aussi prompt qu'inattendu; l'influence de l'aristocratie sur les campagnes, la menace faite par elle de retirer ses fonds confiés à la fabrique, enfin la crainte qu'ont les membres de l'association du 3 mars d'aller plus loin que le but fixé par leur programme. La réaction morale es déjà complète.

— La *Gazette nationale badoise* annonce que le prince-royal de Bavière doit épouser une princesse de la famille royale de Prusse.

— Dans une des dernières séances de la chambre des députés de Wurtemberg, le député Knapp a fait la motion suivante :

« Je prie la chambre de vouloir bien inviter le gouvernement à faire auprès de la diète germanique les démarches nécessaires pour qu'un ordre de choses conforme au droit soit rétabli dans le royaume de Hanovre. Le gouvernement devra, s'il est possible, donner des explications précises sur ce point à la chambre pendant la session. »

— Il est question d'introduire en Saxe le système de la landwehr prussienne. Un projet sera à cet effet présenté aux Etats. S'il est adopté, il en résultera un changement absolu dans l'organisation militaire de ce royaume.

— Les dernières correspondances de Constantinople parlent d'armemens qui se feroient en ce moment dans l'empire turc. On les présente comme dirigés contre Tunis et la Grèce.

SUR L'HISTOIRE DE DANTE (1).

M. le chevalier Micali, l'une des gloires des études historiques dans la patrie de Guichardin, et l'un des plus célèbres membres de l'Académie de la Crusca, a porté le jugement suivant sur un ouvrage qu'un de nos collaborateurs avoit déjà loué avec justice et qui est intitulé : *Histoire de Dante Alighieri*, par M. le chevalier Artaud de Montor, historien de

(1) Un vol. grand in-8°, orné du portrait de Dante et de 4 gravures. Prix : 10 fr. Chez Adrien Le Clere et Cie, rue Cassette, n° 29.

Pie VII. M. Micali écrit de sa *villa dell'-Antella*, à quelques milles de Florence, en date du 10 novembre :

« Je me trouve ici près du lieu où Dante séjournoit, quand il étoit jeune. Mon libraire ayant reçu de Paris un ouvrage qui contient l'histoire de Dante, ce livre est venu me trouver ici, et je l'ai accueilli gaîment avec un bon visage, comme méritoit d'être accueilli un fils d'un membre de notre académie de la Crusca. Cette nouvelle production est abondante, soignée et splendide. Il est inutile de dire que je l'ai lue attentivement et posément dans mon loisir studieux, et depuis la première page jusqu'à la dernière. On a rassemblé dans ce livre ce qu'on pouvoit rapporter de plus plein, de plus instructif et de plus utile relativement à Dante. On a peint le grand poète avec des touches lumineuses; on a représenté le fier gibelin, avec les ardentes passions de son siècle : on a mis dans un jour brillant cette ame forte à sentimens nobles, mâles et généreux, mais non cependant exempte de défauts et d'erreurs, de dépits factieux, d'implacables dédains et de partialité furibonde. Avec cela Dante n'est jamais privé de dignité sous la plume de l'auteur, et il paroît tel qu'il a été dans un long exil, et dans les tribulations d'une vie agitée, où il avoit appris combien il est *dur* de *monter et de descendre l'escalier d'autrui.*

» Non-seulement on a tracé le portrait du poète avec toute vérité; mais ce portrait est digne de Dante. L'Italie en sera *beaucoup*, *beaucoup* reconnoissante. La France ne le sera pas moins; car on lui a dévoilé en son entier une vie remplie d'exemples élevés, de vicissitudes *cittadinesques*, d'événemens sinistres, et surtout de cette immense lumière qui éclaire encore le monde.

» Si cette histoire ne laisse rien ou peu à désirer, pour le fond, que dirai-je de la forme? Là, outre le style, l'urbanité, et l'éloquence de la diction, on a versé à pleines mains tant de préceptes de vie civile, tant de sages leçons de morale, de foi religieuse, de vertu constante, tant d'enseignemens tous salutaires, dont on a besoin aujourd'hui dans notre siècle, et qui porteront des fruits pour les siècles suivans !

» Pour tout dire en peu de mots, non-seulement ce livre est beau et bon dans le sens purement littéraire, mais encore l'auteur a fait œuvre d'homme de bien et de bon citoyen.

» On trouve çà et là des pages qui paroissent dictées par un diplomate exercé, comme on voit à la page 335 et ailleurs.

» Pour prouver que j'ai lu toute l'histoire, j'ajouterai que l'auteur pouvoit, sans tant de précautions, soutenir que la fameuse lettre à Henri V a été écrite au bord des sources de l'Arno. Quant à la circonstance de l'emprisonnement de Dante, retenu à Porciano, elle est dénuée de preuves. Au mois de mai dernier, je me trouvois dans ces contrées : j'ai visité chaque lieu, et je me suis confirmé dans l'opinion que cet emprisonnement de Dante est un fait imaginaire, et je suis fâché de dire que le comte Troya, cité par l'auteur, a été en cela un peu trop crédule et fantastique.

» J. MICALI, de l'Académie de la Crusca, et correspondant de l'Institut royal de France. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 45 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 85 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 20 c.
Emprunt 1841. 78 fr. 90 c.
Act. de la Banque. 3442 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1298 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1245 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 105 fr. 90 c.
Emprunt romain. 102 fr. 5/8.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C[e], rue Cassette, 29.

MI DE LA RELIGION
oit les Mardi, Jeudi
amedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 3531.

MARDI 21 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

ttre de M. l'évêque de Chartres, au clergé de son diocèse, au sujet de sa dernière Instruction pastorale.

Nous nous empressons de faire nnoître à nos lecteurs cette noulle Lettre, témoignage du zèle et la fermeté de M. l'évêque de artres :

« Messieurs,

» Tout ce qui touche à mon ministère à mon enseignement pastoral vous inesse, et doit laisser intacte et sans age votre confiance qui m'est si néssaire. Je crois donc devoir vous faire rt d'un incident auquel a donné lieu la blication de l'Instruction récente, où ffre aux fidèles le *parallèle des mystères la religion et des mystères de l'incrédué.*

» J'ai signalé, dans cet écrit, un publiste dont la feuille quotidienne répand ans toute la France des erreurs qui ne ont à rien moins qu'à détruire le culte Dieu sur la terre et à renverser tous s fondemens de la société humaine. J'ai rouvé que ces erreurs étoient énoncées ans son journal, en termes non équivoues. Il a entrepris de se justifier devant public, et il l'a fait sur le ton qui lui st habituel. Il a répondu, comme en se uant, qu'il pouvoit bien lui échapper uelques paroles peu orthodoxes, mais u'il étoit *homme du monde*, que mille suets passoient rapidement sous sa plume, u il s'occupoit des intérêts et des vanités u siècle, de romans, d'industrie, de héâtre, d'acteurs et d'actrices, et que, orsqu'il étoit entraîné à discuter sur des atières *de religion*, il en parloit en *homme u monde*, que ses lecteurs le savoient, et renoient ses assertions sur ce pied.

» Je vous le demande, messieurs, est-ce à une apologie satisfaisante et plausible? Qui a donc conféré à l'*homme du monde* le privilége d'insulter Dieu, de le détrôner, d'affirmer que son existence n'est pas *démontrable* par la raison, et de déclarer par là même qu'on ne doit pas y croire, puisqu'il n'y a qu'un esprit foible qui croie ce qui manque de preuves et n'est pas fondé sur la raison? Depuis quand est-il permis à un *homme du monde* de fouler aux pieds les ministres de la religion de son pays, en assurant que leur enseignement n'est qu'une *sorte de romantisme*, qui se compose de dogmes altérés et corrompus, et que, par conséquent, ils font l'usage le plus indigne et le plus honteux de la confiance des peuples qu'ils dirigent? N'y a-t-il qu'à dire qu'on est *homme du monde*, pour être autorisé à couvrir d'ignominie la longue succession des pasteurs d'une Eglise aussi illustre que celle de France, en les enveloppant dans les qualifications de visionnaires et de corrupteurs publics dont on nous flétrit, nous, les héritiers de leurs doctrines et leurs échos fidèles? Quel droit a-t-il donc un *homme du monde* qui, de son aveu, a voué sa plume à des sujets légers et frivoles, quel droit a-t-il de sortir de sa sphère, de s'élancer dans le domaine des vérités les plus graves et les plus hautes, et de traiter, avec la témérité la plus désordonnée, des sujets qui demandent une disposition tout autrement sérieuse que celle d'un homme préoccupé de modes, de romans et de théâtres? Il convient qu'il peut lui échapper quelques traits hardis et peu orthodoxes. Mais sont-ce des négligences, des incorrections légères en fait d'orthodoxie, que de nier Dieu, au moins équivalemment, que de taxer de morale creuse et fantastique un code de vertus, le plus beau don que le ciel ait fait à l'homme, et qui assure seul sa gloire et son bonheur? Il pense que quelques mots peu chrétiens, jetés au milieu d'une foule de détails ba-

dins, amusans, d'ingénieuses railleries et de jolies phrases, ne peuvent faire aucun mal, ne méritent point l'éclat et le ton tragique de nos censures. Oui; mais des blasphêmes horribles sortis du sein d'une composition enjouée, et accrédités même par l'esprit et les saillies qui les assaisonnent, ne pénètrent-ils pas plus aisément dans le cœur des gens du siècle, de la jeunesse, pour y éteindre toute croyance, et peut-être le germe de toute vertu? Des poisons, contenus dans des vases ornés de figures folâtres et riantes, en sont-ils moins prompts et moins mortels, et des feux destructeurs, qui s'échappent à travers des objets de luxe, d'amusement et de parure, en sont-ils moins dévorans, moins propres à causer des calamités effroyables?

» Il se récrie sur ce qu'on lui prête l'intention de préparer l'établissement d'une religion nouvelle, schismatique. Mais où tendent donc ces déclamations enthousiastes sur la nécessité d'une *transformation* du christianisme, sur l'état actuel du christianisme enseveli, dit-il, dans les superstitions, sur le dégoût public et profond des mystères inhérens aux dogmes du Dieu sauveur, dégoût auquel il est urgent de s'accommoder, qu'il faut satisfaire? N'est-ce pas là provoquer sans détour un bouleversement au milieu duquel crouleroient avec fracas la chaire du successeur de Pierre, qu'il flatte, très-sincèrement sans doute; les siéges de nos évêques, qu'il ménage, et toute la religion de la France?

» Bossuet, qu'il traite ailleurs de *téméraire*, le trouve aujourd'hui plus favorable. Il approuve indirectement la véhémence avec laquelle ce grand homme s'éleva contre Luther et Calvin. Mais il se condamne ici lui-même par ses paroles. Luther et Calvin n'attaquèrent jamais Dieu directement en décidant qu'on pouvoit le mettre au rang des chimères. Ils n'avancèrent jamais qu'il y avoit des *erreurs* dans les Livres saints, et ne donnèrent point par là le droit aux lecteurs des Ecritures de n'y voir qu'un tissu d'ignorance et de faussetés. Mais si Bossuet, son merveilleux génie à part, et considéré simplement comme évêque, fut digne d'éloges, pour avoir déployé toute la vigueur de son zèle contre des systèmes qui, en attaquant l'Eglise, respectoient le Très-Haut et la divinité du Sauveur, comment un évêque de nos jours seroit-il blâmable de combattre avec quelque chaleur des opinions mille fois plus monstrueuses, puisqu'elles font disparoître tout à la fois Dieu, Jésus-Christ et sa Eglise?

» Non, Messieurs, mon zèle, j'ose le dire, n'a eu rien de reprochable. Mon dévouement à la cause la plus sacrée, et la vue des abîmes affreux qu'on creuse sous ce royaume, l'ont seuls allumé.

» Notre publiciste m'impute d'être guidé par l'esprit de parti. Dieu sait *si cette* accusation a le plus léger fondement. Si cette discussion avoit un caractère plus solennel, j'attesterois sans hésiter son saint nom, pour garantir la complète absence des mobiles secrets, *politiques*, et de la duplicité qu'il me prête. Non, jamais je ne mêlerai de semblables vues à la défense des grands intérêts de la Religion et de la société humaine. Je ne respire que pour le triomphe de l'Evangile et pour le bonheur de ma patrie; et il n'y a au fond de mon cœur que ces deux mots que la foi et l'amour de mon pays y ont gravés, pour durer autant que moi-même : *Dieu et la France.*

» Vous savez avec quelle considération sincère et quel attachement inaltérable je suis tout à vous, Messieurs, votre très-humble serviteur,

» CLAUDE-HIPPOLYTE, *Evêque de Chartres.*

» Chartres, le 18 décembre 1841. »

Nous avions dit dans notre précédent numéro :

« Il faut ne pas connoître l'épiscopat français, pour croire qu'un de ses plus illustres membres songe à autre chose qu'à venger la cause de Dieu et de son Eglise; il faut ne pas connoître M. l'évêque de Chartres, pour supposer à son



e d'autre motif que le devoir, d'autre t que le salut des ames. »

La Lettre qu'on vient de lire est la nfirmation éclatante de nos pales.

Le *Journal des Débats*, pour déurner l'attention, prétendoit enger une discussion toute politiie. Nous n'avons eu garde de mber dans le piége. Ce n'est point i adversaire politique, c'est l'enmi de la religion et de la morale ie nous poursuivons. C'est l'enmi de la religion et de la morale ii a été condamné, et nous avons spoir que cette croisade contre la esse incrédule et corruptrice sera urageusement soutenue par tous les feuilles catholiques.

Il ne s'agit de rien moins que de isputer à l'impiété et au vice l'aenir de la France.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le diocèse de Beauvais, rivé récemment de son premier asteur, appeloit de ses vœux a lui uccéder M. l'abbé Gignoux, viaire-général capitulaire, qui, deuis longues années, jouit de toute a confiance du clergé et des fidèles. Placé à la tête du grand séminaire, e pieux et savant ecclésiastique a ormé un foule de prêtres dont le évoûment est le plus bel éloge de eur digne supérieur. Premier moile d'utiles institutions, où la jeuesse reçoit le bienfait d'une éducaion chrétienne, il s'est acquis en nême temps des titres à la reconnissance de toutes les familles. Désiré par le diocèse, M. l'abbé Gignoux lui est heureusement accordé. Une ordonnance, en date du 17 décembre, le nomme évêque de Beauvais. L'élévation de Mgr Gignoux ne sera pour ce prélat qu'un moyen d'opérer un plus grand bien encore dans une contrée qui lui doit déjà tant. La nouvelle en est accueillie avec la joie la plus vive.

— Le Samedi des Quatre-Temps de l'Avent, M. l'Archevêque a fait l'ordination dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. Elle se composoit de 13 prêtres, 46 diacres, 18 sous-diacres, 35 minorés, et 7 tonsurés. Dans ce nombre il y avoit pour le diocèse de Paris, 4 prêtres, 6 diacres, 2 sous-diacres, 5 minorés, et 2 tonsurés. Parmi les ordinands, on en comptoit 9 de la congrégation de Saint-Lazare; 13 du séminaire du Saint-Esprit; 3 de celui de Picpus, et 13 du séminaire des Irlandais. La cérémonie ne s'est terminée qu'à midi.

— M. l'Archevêque fera célébrer un service solennel dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, le jeudi 23 décembre, à dix heures très-précises, pour le repos de l'ame de Mgr Luc-Denis Frayssinous, évêque d'Hermopolis, chanoine d'honneur de l'Eglise de Paris, pair de France démissionnaire, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, ancien ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, ancien premier aumônier des rois Louis XVIII et Charles X, et l'un des quarante de l'Académie Française. M. l'Archevêque étoit parent de Mgr Frayssinous.

— Aujourd'hui, 21 décembre, il y aura une assemblée de charité, à deux heures précises, dans l'église de Saint Vincent-de-Paul. M. l'abbé Coquereau, chanoine de Saint-Denis, prononcera le discours. La quête pour les pauvres sera faite par madame Cuvillier-Fleury et madame Gallois.

— C'est le mardi suivant, 28 décembre (et non le *samedi*, comme une faute typographique nous l'a fait dire) que M. l'abbé Fayet prêchera dans l'église Saint-Roch, en faveur de l'OEuvre des orphelins du

choléra. Le sermon aura lieu à deux heures précises.

— Chaque centenaire de la mort de sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation, est l'objet de pieuses solennités dans les maisons de cet ordre. Le second centenaire de la mort de l'illustre sainte, qui arriva le 13 décembre 1641, a été célébré cette année en France avec une vénération toute particulière.

Diocèse d'Arras. — Il existoit à Saint-Omer, en 1789, plusieurs maisons spécialement consacrées à l'éducation de la jeunesse. Deux d'entre elles méritent surtout d'attirer l'attention : l'une, appelée l'Hôpital général, fut fondée par les évêques de Saint-Omer; l'autre, nommée Jardin-Notre-Dame, dut sa naissance à la piété d'une famille respectable de cette ville. Ce fut dans l'une et l'autre de ces maisons que les demoiselles Podevin résolurent de se retirer pour vouer leur existence à l'éducation de la jeunesse. Mais les désastres qui affligèrent la France à cette époque firent évanouir leur projet, et ce ne fut que lorsque le calme se rétablit, qu'elles purent remplir la mission à laquelle elles s'étoient destinées.

La Providence bénit leurs travaux, et elles virent s'accroître l'établissement que leur zèle venoit de créer. Une foule d'élèves sorties de leurs mains se rendirent utiles, soit à leur famille, soit aux communautés religieuses; ou bien, imitant les exemples qu'elles avoient eus sous les yeux, elles se consacrèrent à l'éducation. Ardres, Calais, Boulogne, Aire, Hesdin, Pernes, Bergues, Hazebrouck, Lille et Douai comptèrent dans leurs pensionnats des institutrices que les demoiselles Podevin leur avoient fournies, et les Dames Ursulines de Saint-Omer et d'Arras eurent des supérieures qu'elles avoient élevées.

Se voyant à la fin de leur carrière, les demoiselles Podevin désirèrent que leur établissement se perpétuât, et elles crurent n'avoir rien de mieux à faire que d'offrir leur maison aux Dames du Saint-Sacrement d'Arras, ce qui fut accepté avec empressement. Quelques mois après, Saint-Omer se vit doté d'une communauté religieuse qui méritoit, à juste titre, l'estime et l'affection de toutes les familles. Madame la prieure de la communauté d'Arras vint elle-même, par ordre de S. Em. le cardinal de La Tour-d'Auvergne, installer ses filles dans la nouvelle maison à Saint-Omer.

La veille de la cérémonie, madame la prieure fit appeler les sous-maîtresses qui se trouvoient dans l'établissement, et en récompense des services qu'elles avoient rendus, leur fit les offres les plus avantageuses. Quelques-unes les accueillirent; mais les autres les repoussèrent, sortirent de l'établissement, en formèrent un autre, et attirèrent à elles presque toutes les élèves.

Les Dames du Saint-Sacrement ne se sont point laissé abattre par ce contre-temps. Elles le supportent avec calme et courage, adorant en tout les desseins de la Providence. Aussi espérons-nous qu'elle ne les abandonnera pas, et que le pensionnat que ces Dames ont reçu des demoiselles Podevin retrouvera un jour l'éclat dont il a brillé, car c'est bien d'elles qu'on peut dire : Elles se sont toujours montrées dignes de l'amour et de la confiance des familles.

Diocèse de Grenoble. — Une sainte mort vient de terminer la longue et sainte vie d'un vénérable ecclésiastique que ses vertus, son âge et ses lumières avoient placé à la tête du clergé du canton de la Tour-du-Pin.

Né en 1752, d'une famille ho-

ırable, enrôlé de bonne heure .ns la milice du Seigneur, . Guédy fut nommé recteur de petite paroisse de Sainte-Blanne, quelques années avant la urmente révolutionnaire qui dis-ersa le clergé de France. Quand le ılme revint après l'orage, M. Guédy parut au sein de sa paroisse, et est à l'ombre de l'autel relevé par s mains, et sur lequel, pendant us d'un demi-siècle, il offrit chaue jour le sacrifice de propitiation, ı'il vient de terminer sa carrière si gnement remplie.

Exempt de toute ambition, il reısa des postes plus distingués qui ıi furent offerts à plusieurs repri-s. Heureux de l'affection de son etit troupeau, il mit toute sa gloire remplir avec amour cette belle et uchante mission du prêtre cathoque au milieu du peuple des camagnes. Il est peu de vieillards, ans sa paroisse, dont il n'ait béni berceau; il n'en est pas dont il 'ait conduit l'adolescence au prenier banquet eucharistique, dont il ı'ait consacré le mariage; pas un lit le mort depuis près de cinquante nnées, auprès duquel il n'ait apıorté le pardon et l'espérance; pas ıne douleur qu'il n'ait partagée et onsolée.

Il étoit, d'ailleurs, pour ses frères lans le sacerdoce une tradition vivante : aussi tous s'inclinoient devant la douce autorité de son âge et le ses lumières, fruit de l'expéience et de longues études.

Quand les forces de son corps déclinèrent, celles de son esprit surécurent. Ceux qu'il avoit aimés à exemple de son divin maître, il les hérit jusqu'à la fin : *In finem dilexit os*. Pendant toute sa vie de 89 ans, l ne cessa de prier, d'aimer et de bénir.

Une foule immense se pressoit à ses funérailles pour contempler encore une fois cette respectable figure où la mort, sans altérer l'expression d'une ineffable douceur, avoit imprimé le sceau auguste de l'immortelle béatitude.

BELGIQUE. — Mgr Capaccini et M. Vizzardelli se sont embarqués à Ostende pour Londres, d'où ils se rendront en Portugal.

PRUSSE. — On écrit de Cologne, le 7 décembre :

« Il se confirme que l'archevêque sera désormais libre de résider en notre ville aussi souvent et aussi long-temps que bon lui semblera.

» Mgr Geissel, notre coadjuteur, est encore à Spire. On ignore l'époque de son départ. Mais il est certain qu'il n'entrera point en fonctions avant l'année prochaine. Je vous mande cette nouvelle à regret; car nous attendons avec impatience l'arrivée de notre coadjuteur.

» Bien qu'il existe une grande divergence dans les opinions, on est généralement d'avis que sa présence contribuera puissamment à tranquilliser les esprits. J'ai entendu l'autre jour avec beaucoup de plaisir deux protestans, qui étoient venus me voir, dire tout le bien possible de M. l'évêque de Spire. L'un d'eux ajouta en finissant : « Si celui-là ne par» vient pas à rétablir la paix, personne » n'y parviendra. »

SUISSE. — Le couvent des Franciscains de Locarno, canton du Tessin, qui depuis long-temps portoit ombrage aux adeptes du radicalisme, a été supprimé dans la révolution qui a agité ce canton au mois de juillet dernier. Aucun des conventuels n'avoit pourtant été compromis dans le mouvement insurrectionnel, et ils avoient même eu la déférence de quitter leur couvent pour qu'il pût servir de caserne lors de la dernière revue militaire. Malgré ce procédé, on s'est cru autorisé à supprimer la maison.

Le Père gardien Gugliamoti a fait alors à la commune de Locarno la proposition de charger les religieux de l'education de la jeunesse, et il a provoqué une assemblée communale pour demander au gouvernement le rétablissement du couvent Les préposés de la commune, qui appartiennent à la faction radicale, se montrant défavorables à cette proposition, le Père gardien a rendu sa pétition publique, afin de justifier aux yeux de ses concitoyens les justes demandes des religieux. Qu'est-il arrivé?... Le conseiller d'Etat Franscini a proposé au gouvernement d'ordonner au Père gardien d'évacuer le canton dans l'espace de 24 heures. Cette justice distributive fait assez connoître quel est le plan des radicaux.

AMÉRIQUE. — L'état de la religion s'améliore dans les diverses parties de ce continent.

Le gouvernement de Venezuela a donné l'ordre d'organiser les missions des indigènes, et il s'agit d'envoyer en Europe le prêtre José Manuel Alegria, chargé de ramener des missionnaires. Il existe en Espagne beaucoup de prêtres malheureux et disponibles par suite des dernières agitations politiques : leur zèle trouveroit là à s'exercer. « Renouveler les magnifiques solitudes du Nouveau-Monde, les scènes admirables des bords de l'Orenoque et du Paraguay, c'est là une belle, noble et sainte mission », dit un journal de Venezuela.

— Au Texas où, par suite de la révolution, on avoit réuni au domaine de l'Etat les églises et les biens ecclésiastiques, les sollicitations des missionnaires lazaristes, secondées par M. Dubois de Saligny, consul français, ont obtenu, le 13 janvier dernier, un décret très-favorable, qui a été enregistré le 18 à Austin, capitale de l'Etat. En voici le texte :

« Il est décrété par le sénat et par la chambre des représentans de la république texienne, réunis en congrès, que les églises des bourgs de San-Antonio, de Goliad et de Victoria, ainsi que les terres situées à Nacogdoches, les églises de la Conception, de Saint-Joseph, de Saint-Jean, de Espado et del Refugia, avec les édifices y attenant et les terres qui en dépendent, sont remis en toute propriété, entre les mains du premier pasteur de l'Eglise catholique-romaine, dans la république du Texas, et de ses successeurs dans la même dignité. Cette concession est faite à perpétuité, mais sous la condition que ces propriétés seront employées à l'usage des catholiques, pour servir soit au culte, soit à l'éducation de la jeunesse de leur croyance. Cependant nous voulons, pour limiter ces propriétés, qu'il soit entendu que la concession ne s'étend qu'au fonds sur lequel les édifices sont construits et à quinze acres du terrain qui les environne. »

Un décret postérieur, et dans les mêmes termes, a ajouté à cette concession celle de l'église d'Alamo.

Le soin spirituel de toute cette république a été confié, par le Saint-Siége, à la congrégation des Lazaristes, et M. Odin, missionnaire Lazariste, natif du diocèse de Lyon, vient d'être nommé évêque *in partibus* de Claudiopolis. Depuis longues années il a exercé les fonctions de missionnaire dans les Etats-Unis d'Amérique, et déjà, depuis près de deux ans, il étoit fixé au *Texas*, où il obtenoit les plus beaux succès. Il sera incessamment sacré.

— *Le Courrier des Etats-Unis* constate comme un fait social d'un grand intérêt, les développemens que la religion catholique prend chaque jour dans l'Union américaine.

« Il n'est point étonnant, dit-il, de voir revenir au catholicisme le protestantisme qui en dérive. C'est qu'en ce bas monde, le progrès est souvent dans les vieilles

)ses. Reculer est avancer, quand on est ;agé dans une fausse route.

›Le retour des populations protestantes la communion catholique est un fait ù résultera inévitablement une modi- ation notable dans la société améri- ne.

»Lorsque Monroe eut la pensée d'an- ter la Louisiane à l'Union américaine, prit de secte fit opposition, sous prétexte patriotisme, et l'on vit beaucoup d'hom- s influens combattre la réunion pro- sée, par cela seul qu'elle alloit rompre, quelque sorte, l'unité nationale en y lant un idiôme et un culte étranger. is, depuis lors, cette double immixtion, stinctivement redoutée, s'est étendue. émigration allemande et irlandaise a pandu par torrens, sur la surface pays, l'esprit catholique, qui jadis ne infiltroit que par gouttes. L'Ouest est esque en majorité peuplé de catholi- les.

»Les missionnaires de Rome sillonnent s États nouveaux; leur prosélytisme est dent et éclairé, il est heureux. Et, en lculant d'après le nombre d'émigrans ue l'Europe jette chaque année sur ces arages, il n'est pas téméraire de penser u'avant cinquante ans les forces numé- ques des deux communions seront pres- ue contrebalancées. La tiare romaine a éjà jeté dans la Louisiane, au sud, dans Canada, à l'est, et dans l'Ohio, etc., à ouest, les bases de cette puissance qui s'ap- niera en triangle sur le Nouveau-Monde.

»Les catholiques, qui ont conscience e cette destinée, commencent à y pui- er le sentiment de leur force.

»Déjà le clergé catholique de New-York lève, relativement aux écoles publiques monopolisées par le protestantisme, des éclamations appuyées par le gouverneur Seward, premier magistrat de l'Etat de New-York, et par M. Spencer, secrétaire le la guerre à Washington. On a vu, dans les derniers meetings électoraux, l'évêque catholique de New-York, Mgr Hughes, homme d'action, à la parole animée et facile, discuter à la tribune, et au milieu d'ardens huzzas, les intérêts de l'Eglise. Ce sont-là les germes d'un grand avenir.»

ORIENT. — Le Levant, où la France exerçoit depuis Louis XIV une influence protectrice de la religion, nous échappe et se tourne contre nous.

Avant 1830, les intérêts de la France dans l'Asie centrale étoient confiés à l'évêque de Babylone qui, par suite d'une fondation pieuse, devoit nécessairement être Français, et son double caractère lui donnoit un grand ascendant. Mais, en 1830, on supprima le traitement qu'on lui allouoit en qualité de chargé d'affaires. Quand on s'aperçut de la faute qui avoit été commise, on imagina, pour en atténuer les conséquences, de créer un consulat-général, et, par une incroyable anomalie, ce fut un juif, M. Loëve-Weimar, qu'on chargea de représenter en Orient la France catholique.

En Egypte, M. Cochelet, consul-général à Alexandrie, maintenoit avec fermeté le protectorat français. La même politique, qui a placé un juif en Syrie, a provisoirement remplacé M. Cochelet en Egypte par des protestans, tels que MM. de Billing et de Rohan-Chabot. Voilà avec quelle intelligence les intérêts catholiques sont garantis aujourd'hui.

En Grèce, nous semons les millions à pleines mains. Obtenons-nous au moins, en échange, la liberté de faire du bien? Loin de là. Des Sœurs de charité arrivent dans une île de l'Archipel, où les populations les bénissent; mais le gouvernement grec en prend ombrage et défend qu'elles distribuent aucun remède. Le ministre français à Athènes, craignant de n'être pas soutenu à Paris, n'ose se ranger du parti de la charité.

En Turquie, M. de Pontois, ambassadeur de France, avoit compris

sa haute mission : mais déjà il a quitté Constantinople, et l'on ne sait si son successeur imitera sa noble conduite.

Disons-le : M. de Pontois avoit su, avec un heureux à-propos, appuyer certaines réclamations que les Arméniens hérétiques adressoient à la Porte; et, reconnoissans de cette protection, les sectaires, qui jusqu'alors refusoient d'entendre les prédications des missionnaires catholiques, ont bien accueilli les Lazaristes qui évangélisent aujourd'hui ces Arméniens, et catéchisent leurs enfans, de telle sorte qu'on entrevoit le retour plus ou moins prochain à l'unité de 35,000 hérétiques.

Mais l'influence de la France est tellement compromise à Constantinople, que de pareils succès ne sont plus obtenus, comme autrefois, sans coup férir.

Ainsi, un établissement de charité invoque la protection de notre ambassadeur. Les autres puissances croisent les démarches de M. de Pontois par leurs intrigues. Alors la Porte déclare l'établissement charitable sous la surveillance ottomane, et ordonne que, comme cet hospice est ouvert à tous les étrangers, chacun devra se réclamer de son gouvernement; et cela au mépris du droit séculaire de la France, garanti par de solennels traités!

Mais qu'est-ce que la France dans le Levant, à en juger par l'opinion qu'en ont conçue les Druses, qui exercent maintenant de si horribles cruautés sur les Maronites du Liban? Ces fanatiques ont juré de ne mettre bas les armes que lorsque les chrétiens n'existeront plus dans la montagne, ou qu'eux-mêmes auront tous péri. Ayant rencontré un prêtre, ils lui ont demandé s'il étoit chrétien, et, sur sa réponse affirmative : « Oh! tu es de ceux que la France protége! » ont-ils dit, et ils lui ont brûlé la cervelle.

Mgr Maximos Mazlum, patriarche grec catholique d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, que nous avons vu l'hiver dernier à Paris, vient d'adresser l'Encyclique suivante à tous les évêques et archevêques soumis à sa juridiction, à l'occasion des troubles arrivés au Mont-Liban, dans le courant de ces derniers mois :

«A nos chers et respectables frères, les prélats melchites catholiques de notre siége patriarcal. Puisse votre fraternité jouir de la grâce et de la paix qui descendent d'en haut! Amen.

» Notre cœur a été percé d'une flèche cruelle et nous avons été abreuvé d'amertumes inexprimables, lorsque naguère, par différentes voies et par des lettres nombreuses, nous avons appris, à n'en plus douter, les calamités et les maux affreux qui viennent de fondre sur la malheureuse Syrie, et, en particulier, l'effusion injuste du sang des chrétiens, opérée par les mains criminelles des Druses, nos ennemis. Ces déplorables événemens étoient déjà parvenus à votre connoissance bien avant que nous fussions nous-même informé de leur triste réalité : vous avez donc, vénérables frères, goûté avant nous l'amertume de la tristesse qu'ils ont fait naître dans le cœur de tout homme sensible. Néanmoins la douleur que chacun de vous a sentie en particulier est venue se concentrer tout entière dans nos entrailles par un effet de la tendresse paternelle que nous portons à toute la nation grecque-catholique, et de la charité qui nous anime envers tous les chrétiens en général. Aussi, quoique séparé de vous par la distance des lieux, nous n'en avons pas moins partagé, avec ceux que dévoroient les feux de la tristesse, leurs angoisses et leurs peines; avec ceux qui ont été les victimes de l'oppression, leur trouble et leur douleur; avec les ames affligées, leurs pleurs et leurs gémissemens; nous n'avons cessé de lever les

ıx vers le ciel d'où vient le secours à ıx qui combattent pour le salut de ırs frères, demandant humblement à la nté divine de nous accorder sa grâce et faveur, d'éteindre au milieu de nous le ı de la guerre civile, de mettre un :me à l'effusion du sang, de nous don·r une paix parfaite, et suppliant le ·ès-Haut, par les entrailles de sa misé:orde infinie, d'envoyer ses célestes conlations aux cœurs de ceux qui compıt des proches parmi les personnes ées à l'occasion des troubles, d'accor·r à ceux qui ont éprouvé des dommas le double de ce qu'ils ont pu perdre. de faire cesser leur trouble et leur afction en en détruisant les causes et en ur inspirant à tous une humble soumison à ses décrets adorables. et une résiıation parfaite à sa très-sainte volonté. ›mme cela convient à des enfans obéisıns.

»Maintenant, vu que les lettres qui ont pporté la nouvelle de ces tristes événeıens nous viennent de la part de chréens et autres personnes dignes de foi qui abitent des pays différens, et qu'elles ›nt été même publiées dans des jourıaux qui s'impriment dans des langues utres que l'arabe; vu qu'elles s'accorlent toutes sur le fait desdits événemens; u enfin qu'elles confirment le dessein ue les Druses avoient formé entr'eux, par es pactes secrets et par des engagemens ntérieurs à leurs démonstrations hostiles t dont seuls ils avoient la connoissance: à ıvoir de tuer tous les chrétiens, de pil:r leurs biens et de brûler leurs maisons, omme, en effet, ils l'ont mis à exécution Dair-el-Kamar et autres endroits du ʎont-Liban, le 1er teschrin el-awel (ocobre). au moment que l'on s'y attendoit e moins; commençant par attaquer les :hrétiens à l'improviste, à la façon des Barbares, immolant, sans aucune pitié et ıans distinction d'âge ni de sexe, ceux qui tomboient entre leurs mains, blesıant ou maltraitant cruellement les autres, et coupant les chemins pour intercepter toute espèce de secours qui auroit pu venir du dehors aux chrétiens: pour ces raisons, nous considérons tous les chrétiens, enfans de la foi catholique, dont le sang a été versé dans cette occasion par la main de leurs ennemis, comme ayant obtenu, d'une certaine façon, la palme du martyre, parce que c'est à cause de leur qualité de chrétiens qu'ils ont été tués, et qu'indubitablement leur sang eût été épargné, s'ils avoient professé une autre croyance.

»Puis donc qu'ils ont acquis le glorieux titre dont nous parlons, qu'ils ont été mis à mort injustement, en haine de la religion qu'ils professoient, contre le droit commun des gens, la loi naturelle et toutes les lois positives, nous espérons que, par la miséricorde du Seigneur, leurs ames auront été justifiées par la vertu de l'effusion de leur sang, et nous sommes fondés à croire qu'elles jouissent en ce moment de la fin bienheureuse pour laquelle elles ont été créées, et qu'elles participent à la gloire spéciale réservée aux martyrs de la foi. En effet, si l'Eglise catholique a toujours honoré et honore encore de nos jours du titre de martyrs les enfans de Bethléem, par la raison seule qu'ils furent immolés par l'ordre du roi Hérode, à l'occasion du Christ qui venoit de naître dans cette ville, et cela, pour que, dans un massacre général, il ne pût échapper à la mort à laquelle on l'avoit condamné, de même il nous paroît que ceux-là doivent partager la gloire des saints martyrs, qui ont été injustement massacrés par leurs ennemis, et cela, uniquement parce qu'ils étoient unis au Christ, par leur nom, leur religion et leur profession de foi.

»C'est pourquoi, après avoir offert nous-même l'auguste sacrifice de nos autels et récité l'office des morts pour le repos de leur ame, après nous être proposé de renouveler ces mêmes rites le 1er teschrin el-awel de chaque année, de concert avec les Eglises particulières qui relèvent immédiatement de notre juridiction patriarcale, nous vous prions, vénérables frères, d'enjoindre, par une

lettre en forme d'avis, à toutes les églises de vos diocèses, de faire annuellement mémoire desdits martyrs, durant l'espace de dix années consécutives à partir de la date des présentes; c'est-à-dire que nous voulons que le saint sacrifice de la messe soit offert dans toutes les églises paroissiales, et que l'on y récite l'office des trépassés pour tous les chrétiens catholiques qui ont péri dans cette injuste guerre, et cela, tant pour le repos éternel de leurs ames que pour honorer leur souvenir qui ne s'éteindra jamais : « *car la mémoire du » juste sera bénie et son nom vivra éternel- » lement, parce que devant le Seigneur est » précieuse la mort de ses saints.* »

» Voilà, vénérables frères, ce que nous avions à vous exposer. Sur quoi, nous supplions le Très-Haut de vous conserver et de vous fortifier dans son saint service en vous comblant de ses grâces divines. Amen.

» Votre frère en Jésus-Christ, Maximos, patriarche d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. (Place du sceau.)

» Ecrit à Constantinople, le 5 teschrin el-tani (novembre), 1841. »

La France restera-t elle impassible en présence des calamités qui déciment des populations catholiques placées sous sa haute protection?

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nous disions dernièrement : *La lumière se fait dans les esprits*; et voici que la mésaventure du *Journal des Débats* nous fournit tout à point l'occasion de justifier notre proposition par un nouvel exemple.

Pris en flagrant délit de propagande, d'incrédulité et de corruption, il a réagi avec violence contre la presse royaliste, en accusant l'un de ses principaux organes de manquer dans sa polémique, de vérité et de charité.

C'est déjà beaucoup de n'avoir pu lui renvoyer le reproche d'inventer des religions et d'outrager la morale.

Mais voyez le grand crime !

La vérité est outragée, parce qu'on a dit de M. Duchâtel qu'il a été saint-simonien; de MM. Guizot et de Salvandy, qu'ils ont fait sous la restauration partie de sociétés secrètes. Le *Journal des Débats* oublie qu'on peut, sans intention mauvaise, se tromper sur un point de fait.

Après tout, si c'est une tache aux yeux des *Débats* que d'avoir été saint-simonien, nous le prévenons qu'il adresse là un fâcheux compliment à M. Michel Chevalier, l'un de ses rédacteurs.

Nous accordons que M. Duchâtel ne s'est pas donné le même ridicule que M. Chevalier. En revanche, on nous concédera que l'austère M. Guizot, sinon M. de Salvandy, a fait partie de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Or, nous prions le *Journal des Débats* de vérifier dans les nouvelles Histoires de la révolution de 1830, quel étoit le but de cette société. Défenseur *quand même* du pouvoir, il apprendra avec indignation qu'elle ne tendoit à rien moins qu'à renverser la monarchie. Aussi M. Guizot s'est-il trouvé tout naturellement l'un des ministres du pouvoir nouveau, dont M. de Salvandy est en ce moment, par le fait du même M. Guizot, l'ambassadeur en Espagne. On voit que ces messieurs se sont pénétrés de la maxime : *Aide-toi*. Ils s'aident l'un l'autre, et leur fortune politique est en assez bon chemin.

Mais arrivons à l'autre reproche.

La charité est blessée, parce que la presse royaliste attaque des personnes actuellement constituées en autorité et en dignité. La *Gazette de France*, à qui ce reproche étoit adressé, y a répondu :

« Vous devez concevoir que toutes ces » accusations générales sont dominées » par la question de principes qui existe » entre vous et moi; car toutes les posi- » tions attaquées dans mes convictions » prennent des noms opposés à ceux que » vous leur donnez. Pour prouver que je » manque à la charité, il faut démontrer » que vous êtes, vous, dans la vérité, » dans le droit, dans la justice. »

Nous attendons que le *Journal des Débats* nous donne cette démonstration.

Il paroît qu'on ne compte pas qu'il lisse la présenter de sitôt, car les rieurs ne se sont pas trouvés de son côté. Et, chose étrange! la plupart des journaux, compris bon nombre de feuilles ministérielles, ont pris, en cette conjoncture, ès-chaudement le parti de la *Gazette de France*, dont le langage contrastoit, il est vrai, par sa convenance et son urbanité, avec les violences grotesques de son fougueux adversaire.

De cet accord de tous les journaux conte un seul, à l'occasion d'une question grave, n'est-on pas fondé à conclure de nouveau que la lumière se fait dans les esprits?

PARIS, 20 DÉCEMBRE.

La cour des pairs a continué samedi et aujourd'hui sa délibération dans l'affaire relative à l'attentat de Quénisset. On ne sait pas encore le jour où l'arrêt pourra être rendu.

— Plusieurs accusés ont, dit-on, fait des révélations, par suite desquelles plusieurs arrestations auroient eu lieu.

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

« On assure que l'incident auquel peuvent donner lieu les révélations faites par Colombier et Dufour ne retardera point le jugement de l'affaire actuellement pendante. L'arrêt sera prononcé, pense-t-on, mercredi ou jeudi.

» On dément aujourd'hui la nouvelle, donnée il y a quelques jours, que Dufour auroit voulu s'empoisonner en avalant une forte dose de tabac. Voici comment on explique son indisposition :

» Il paroît qu'au moment où il a été arrêté près la barrière de Fontainebleau, il n'avoit pas mangé depuis près de vingt-quatre heures, et qu'il a été amené à la prison du Luxembourg dans un état de foiblesse extrême. Il a mangé alors avec une grande précipitation le déjeûner qui lui a été servi, et l'indisposition dont il a beaucoup souffert a été la suite de cette intempérance, jointe aux vives émotions qu'il a éprouvées à l'audience. »

Les journaux rapportent différens bruits sur les révélations des accusés du Luxembourg :

« On parle, dit le *Journal des Débats*, d'arrestations qui auroient eu lieu la nuit dernière, sur les révélations de Dufour et de Colombier, relativement à des tentatives d'embauchage faites, il y a quelques mois, par un des accusés, près des lanciers en garnison à Saint-Germain.

» La mère et la sœur de Dufour ont obtenu hier d'être introduites auprès de lui, à la prison du Luxembourg; elles y sont restées quelques heures. La femme de Colombier a également reçu l'autorisation de visiter son mari, et de passer avec lui une partie de la journée. »

On disoit dans la journée, assure le *Courrier Français*, qu'un troisième accusé, Just dit Brazier, avoit fait aussi des révélations.

— M. Balland, sous-préfet de Béziers (Hérault), est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne).

M. Napoléon de Bréan, sous-préfet de Loudéac (Côtes-du-Nord), est appelé à la sous-préfecture de Lure, en remplacement de M. Quintard, nommé sous-préfet à Béziers.

M. Marcottes de Quivières a été nommé sous-préfet de Bazas (Gironde), en remplacement de M. d'Imbert, appelé à la préfecture de la Vienne.

— M. de Golbéry, procureur-général près la cour royale de Besançon, a été réélu député par le collége de Colmar (Haut-Rhin).

— M. Gervais, député de Provins (Seine-et-Marne), vient de donner sa démission, par suite du fâcheux état de ses affaires.

— Le ministre de la marine a reçu du gouverneur du Sénégal une dépêche, qui annonce que la rivière du Sénégal ayant débordé de toutes parts, une partie de la colonie se trouve depuis un mois dans l'état le plus déplorable. Les communications sont interrompues, les affaires com-

mercialcs ont cessé d'avoir leur cours, les tribunaux vaquent, la stagnation enfin est complète. Beaucoup d'habitans ont abandonné leurs demeures. La souffrance est partout ; mais elle accable surtout les noirs que leurs maîtres ruinés ne peuvent plus nourrir. On craint encore que les eaux, en se retirant, ne laissent sur le sol des germes de maladies cruelles, peut-être même d'une épidémie. Une ordonnance du 15 de ce mois ouvre au ministre de la marine un crédit extraordinaire de 180,000 fr. pour réparer les malheurs causés par l'inondation du Sénégal.

— M. Guizot vient de recevoir du roi de Grèce la grand'croix de l'ordre du Sauveur, et M. Piscatory celle de commandeur.

— Traduit en police correctionnelle pour dénonciation calomnieuse contre MM. Quentin et Tresvaux, chanoines de l'Eglise de Paris, qu'il accusoit d'avoir soustrait deux millions, le sieur Paganel, prêtre interdit, avoit soutenu l'incompétence du tribunal et demandé à être renvoyé devant le jury. Le tribunal correctionnel, après s'être reconnu compétent, avoit renvoyé à quinzaine le jugement du fond. Dans l'intervalle, Paganel a interjeté appel de cette décision préparatoire. La cour royale a confirmé vendredi ce jugement par défaut. Le calomniateur, qui s'étoit d'abord présenté pour demander la remise et qui ne l'avoit pas obtenue, s'étoit retiré.

— Une affaire d'escroquerie a été jugée samedi par la 6e chambre correctionnelle présidée par M. Barbou. Il s'agissoit d'une plainte dirigée contre les sieurs Auguste Cleemann, banquier, Hamon, ingénieur, et le sieur Renaud de Wilbach. M. Hamon a acheté en 1836 les usines et fonderies de Charenton-le-Pont, près Paris, moyennant 235,000 fr. Ce prix n'étoit pas payé et les frais de l'acquisition étoient à peine acquittés, que déjà M. Hamon, assisté de M. Auguste Cleemann, avoit créé une société en commandite, dont le fonds social étoit d'un million.

M. Hamon vendit à la société, moyennant 750,000 fr., les immeubles et matériel qu'il avoit achetés 235.000 fr. L'insuffisance du fonds de roulement, les mensonges des prospectus, les exagérations des annonces et d'autres manœuvres frauduleuses constatées aux débats, ont déterminé les actionnaires à porter contre les sieurs Cleemann (Auguste), Hamon et de Wilbach, une plainte en escroquerie.

M. Hamon et, comme on le pense bien, M. Cleemann, qui, pour éviter l'exécution de la peine de trois ans de prison prononcée contre lui dans l'affaire des mines de Saint Bérain, a quitté la France, ont fait tous deux défaut. Le tribunal a condamné M. Auguste Cleemann à trois ans de prison et 1,000 fr. d'amende; M. Hamon à deux ans de prison et 500 fr. d'amende, et tous deux solidairement à 76,000 fr. de dommages-intérêts. M. Renaud de Wilbach a été acquitté.

— Sur l'appel interjeté *à minima* par le ministère public du jugement qui a condamné M. de Kersausie à quinze jours de prison pour rupture de ban, la cour royale a élevé à un mois la durée de cette peine, malgré les efforts de Me Marie, chargé de soutenir l'appel que M. de Kersausie avoit interjeté de son côté,

— Jeudi, on a arrêté, rue des Tournelles, au Marais, un jeune homme qui, après avoir tiré un coup de pistolet sur sa belle-mère, sans la toucher, luttoit avec elle pour la frapper une seconde fois à bout portant. Désarmé à temps par des voisins, le meurtrier a été mis à la disposition de M. le procureur du roi.

— MM. Rothschild frères ont versé 500 fr. dans la caisse du bureau de bienfaisance du 12e arrondissement; la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie a envoyé 500 fr.; la compagnie française du Phénix, 200 fr., et celle du chemin de fer de Paris à Orléans, 300 fr.

Les officiers des 2e et 3e bataillons du 17e de ligne ont voté, en faveur des pauvres du 12e arrondissement, l'abandon d'une journée de solde; ceux du 68e et ceux du 59e ont fait entre eux, dans le

même but, une collecte dont le produit été adressé au bureau de bienfaisance, n même temps que les professeurs et èves du petit séminaire Saint-Nicolas-du-hardonnet y faisoient aussi déposer leur ffrande.

— M. Persil, substitut du procureur-énéral, et membre de la chambre des éputés, est mort samedi à Paris, après ne courte maladie.

— C'est le 1er janvier prochain qu'ex-iroit le privilége des manufactures de abacs; mais une loi de février 1840 en a rorogé le terme jusqu'au 1er janvier 852; c'est donc dans quelques jours que la nouvelle loi va être mise en vigueur.

En 1816, les tabacs rapportoient 33,000,000 fr.; en 1823, 41,500,000 fr.; en 1828, 46,300,000 fr.; en 1834, 50,800,000 fr.; en 1839, 64,500,000 fr.; en 1840, évaluation, 70,000,000 fr.

— En 1833, on comptoit à Paris 3,147 hôtels garnis, logeant 39,619 individus; en 1839, il y en avoit 4,907 logeant 62,143 individus; en 1841, on en compte 5,065, logeant 75,500 individus.

— Le pavage en bois de la rue Neuve-des-Petits-Champs, vis-à-vis les trois passages, a été livré à la circulation. Les voitures n'éprouvent aucun cahot à leur passage; elles roulent sans bruit et avec peu de tirage. Ce pavage, jusqu'ici, satisfait à plusieurs conditions; reste l'épreuve de la résistance, qu'on ne peut connoître que par l'usage.

— Les trois fils du général d'artillerie Raindre sont allés successivement sur la terre d'Afrique pour y être frappés. L'aîné a eu une jambe emportée au siége de Constantine; le second a été blessé à mort devant Blidah, vers la fin de 1839, et enfin le troisième vient de mourir à l'hôpital d'Alger, des suites d'une maladie contractée pendant la dernière campagne d'été. Ces trois officiers n'avoient guère que trente ans quand ils ont été arrêtés dans leur carrière, et tous trois étoient arrivés au grade de capitaine.

— Sur la demande du général Bugeaud, le maréchal Clausel a autorisé les familles indigènes appartenant à la colonie arabe établie auprès de la Maison-Carrée, à ensemencer à leur profit les terres dépendant de sa ferme de Ouali-Dada.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Des voleurs se sont introduits avec effraction, la nuit du 1er au 2 décembre, dans l'église de Grucy (Vosges), et ont enlevé de la sacristie et du tabernacle un calice, un ciboire en argent, un reliquaire de même métal, et une boîte contenant les saintes huiles. On n'a pu découvrir ces audacieux malfaiteurs.

— A Saint-Chamond (Loire), le feu a pris à la bibliothèque publique, et, par malheur, à ses tablettes les plus précieuses. Une armoire, renfermant 120 à 150 ouvrages d'une riche collection léguée à la ville par M. Dugas-Montbel, a été dévorée par les flammes. On a réussi à préserver le reste de la bibliothèque.

— On écrit de Riom, le 14 décembre:

« Les assises extraordinaires, qui doivent juger l'affaire des troubles de septembre, commenceront le 14 février prochain.

» Les arrestations continuent. Depuis huit jours on a successivement arrêté :

» M. Rixain, condamné en 1832 à quatre ans d'emprisonnement pour cause politique; M. Périer, ancien officier, habitant le village de Cournon, près Clermont; M. Chabrol, ancien officier de la garde impériale, secrétaire de la commission administrative des hospices, qui toutefois n'a pas tardé à être mis en liberté; M. Poncillon, avoué près le tribunal de Clermont, membre du conseil municipal, contre lequel un mandat d'amener a dû être mis à exécution le 13 au soir.

» Depuis le commencement de l'instruction, 160 mandats d'amener ont été lancés; 100 seulement ont reçu leur exécution; 44 mises en liberté ont été prononcées. On suppose que plusieurs des prévenus contumaces se constitueront

prisonniers à l'approche des assises. Le nombre des témoins sera considérable. Plus de 700 ont été entendus dans l'instruction, mais peu de prévenus sont reconnus. »

— Dans la matinée du 25 juillet dernier, dans la petite ville de Réalmont (Tarn), le sieur Fonvielle suspendit au mur de façade de sa maison un mannequin revêtu d'un habit bleu, d'une ceinture rouge, coiffé d'un chapeau à la française avec cocarde tricolore, ayant à la main droite un roseau, et tenant de l'autre un écriteau sur lequel on lisoit : *Mesures fiscales*, *Mahul*, *Soult*, *Humann*, *Guizot*. Il avoit au-dessus de sa tête un autre écriteau portant en abrégé ces mots : *Condamnation d'Humann et de ses complices*. En conséquence, Fonvielle comparoissoit devant la cour d'assises comme prévenu, 1° du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement ; 2° du délit d'exposition dans un lieu public de signes ou symboles destinés à propager l'esprit de rébellion ou à troubler la paix publique. Les débats de cette affaire ont excité l'hilarité du public et même des jurés. Après quelques minutes de délibération, le jury a prononcé un verdict favorable à l'accusé. Fonvielle a été immédiatement rendu à la liberté.

— M. Gatien-Arnould a refusé la place d'adjoint à la mairie de Toulouse.

— Une rixe, suivie de coups, a eu lieu, le 13, à Toulouse, entre des bourgeois et des chasseurs de Vincennes. La police, étant survenue, a arrêté deux chasseurs qui ont été conduits au poste du Capitole. Ils se sont livrés à des violences qui les ont fait transférer à la maison d'arrêt.

—Sur la demande écrite de MM. Arzac, Gasc et Roaldès, l'affaire de la municipalité provisoire de Toulouse, qui devoit être appelée le 15 devant la cour royale de Pau (chambre des appels de police correctionnelle), a été renvoyée au 27 de ce mois.

— L'affaire de M. de Bourdeau contre le *Progressif* sera soumise à la cour royale de Limoges le 22 décembre.

EXTERIEUR.

Le gouvernement de Madrid s'est méfié des dispositions du peuple envers la France. Pour empêcher qu'elle ne reçût quelque offense dans la personne de son nouvel ambassadeur, M. de Salvandy, une circulaire a été adressée par le ministre de grâce et justice, à toutes les autorités gardiennes de l'ordre public, afin quelles aient à faire respecter le caractère des agens de la diplomatie étrangère. Ce sont des instructions qu'on a généralisées, comme on voit, en les étendant à tous les membres de la diplomatie ; mais au fond la mesure n'a pour objet que de préserver les agens français des insultes et des mauvaises dispositions du peuple espagnol à l'égard de cette puissance.

— Dans toutes les grandes villes d'Espagne, c'est le parti républicain qui l'emporte sur le gouvernement en matière d'élections municipales.

— La reine Victoria ayant, dit un journal anglais, quelqu'inquiétude relativement à la préséance que son fils, le prince de Galles, auroit sur son royal époux, il a été résolu que le prince Albert seroit immédiatement créé roi époux (*king-consort*) avec le titre et le rang de *S. M. le roi Albert*.

— L'un des premiers bills que le ministère anglais soumettra au parlement sera, dit-on, une loi sur l'émigration aux frais de l'Etat et sur une large échelle. Il s'agiroit de débarrasser l'Angleterre d'une population qui lui est à charge, et de faire de cette exubérance d'hommes un peuple de consommateurs et un *élément* d'échanges.

— Des conférences sont ouvertes à Londres au sujet des différends qui existent entre la Grèce et la Porte. On prétend que, dès la première réunion, toutes les puissances, la France comprise, ont été d'accord pour assurer la Thessalie à la domination du sultan.

— Par ordre de Florestan I[er], le mo-

ole des grains est aboli dans toute l'é-
due de la principauté de Monaco.

— Il paroît certain qu'une modifica-
n vient d'avoir lieu dans le ministère
se. Ce changement n'auroit, dit-on,
un caractère politique. M. de Pahlen,
dernier lieu ambassadeur à Paris, feroit
rtie de la nouvelle administration, et
oit remplacé par M. de Boutenieff, qui
uroit que le titre de ministre plénipo-
itiaire.

— A la date du 20 novembre, les mas-
res continuoient en Syrie, et les auto-
s turques, bien qu'on eût annoncé
'elles alloient les réprimer, en restoient
jours impassibles spectatrices.

— En faisant ses prières dans une des
osquées de Constantinople, le sultan a
insulté par un individu qui l'a traité
giaour (infidèle), pour avoir ruiné
mpire par ses réformes à l'européenne.
audacieux Turc a été saisi tout de suite
envoyé au supplice.

— Le *Commercial bulletin de Merida et ampêche* publie sous la date du 23 oc-
bre la déclaration d'indépendance de
république d'Yucatan. En voici le
xte :

« Art. 1er. Le peuple d'Yucatan, dans
libre exercice de sa souveraineté, s'é-
ige par le présent acte en république li-
re, indépendante de la nation mexi-
aine.

» Art. 2. La constitution promulguée
31 mars dernier aura force et vigueur
demeurera inaltérable, excepté en ce
ui pourroit être contraire à la présente
éclaration.

» Art. 3. Le congrès a le pouvoir de
aire à la constitution tous changemens et
outes modifications qui pourroient être
endus nécessaires par le nouvel ordre de
hoses.

» Art. 4. Tous les officiers constitution-
nellement élus resteront dans l'armée, à
moins qu'ils ne soient révoqués en vertu
du code.

» Art. 5. La république d'Yucatan a
complètement le pouvoir d'entrer en re-
lations directes et de conclure des traités
avec toutes les autres nations de la
terre.

» Art. 6. La république d'Yucatan se
croit liée d'honneur à payer sa quote-
part de la dette étrangère contractée par
la nation mexicaine depuis le 18 février
1840.

» Art. 7. L'Yucatan offre un asile et
une protection spéciale à tous les natu-
rels du continent de l'Amérique du Nord
qui seroient poursuivis ou inquiétés pour
opinion politique. (Cet article a été rejeté
par 10 voix contre 2.)

» Art. 8. La république d'Yucatan re-
cevra sur son territoire tout individu ho-
norable qui s'y présentera, quels que
soient le lieu de sa naissance et sa croyan-
ce religieuse. »

MUSIQUE RELIGIEUSE.

M. Schonenberger, éditeur de musique à Paris, boulevard Poissonnière, 10, vient de publier, sous le titre de *Musée des Organistes*, un ouvrage important de M. l'abbé Lambillotte. C'est une collection progressive de fugues, extraites des plus célèbres compositeurs allemands, italiens, anglais et français.

Le but de cet ouvrage, indiqué dans une *Introduction* remplie des plus judicieuses considérations, est de former de bons organistes.

Regardant l'orgue comme l'instrument sacré, comme la voix de l'Eglise chrétienne, dont il est une des plus merveilleuses créations, M. Lambillotte veut que l'organiste s'identifie avec son génie, se pénètre de son style, et lui donne le caractère qui convient à sa dignité, à sa sublime destination. Comme tous les amis éclairés de la musique d'église, il déploroit depuis long-temps les défauts que signaloit naguère encore, dans une lettre adressée à l'*Ami de la Religion*, un artiste en qui la capitale admire une grande justesse de vues, jointe à une incontestable supériorité de talent. Il a cherché un remède à ces abus, et il lui a semblé qu'il n'y en avoit point de plus efficace que l'étude des grands organistes.

C'est dans ce dessein qu'il a réuni et classé, dans un ordre progressif, une suite de leurs plus belles fugues. Les noms de Bachs, Haendel, Alsbrecsthberger, Tuchs, Frescobaldi, Foberger, Eberlin, Yseeger, Marchaud, Martini, Scarlatti, etc., qu'on lit en tête des morceaux, diront assez aux amateurs quel prix ils doivent y attacher, et quel service M. Lambillotte a rendu à l'art et à la religion, en mettant à la portée de tous les organistes des chefs-d'œuvre devenus aussi rares qu'ils sont précieux.

La lecture du *Traité abrégé du contre-point et de la fugue*, qui ouvre la collection, nous a montré, réuni dans un exposé clair et succinct, tout ce qu'on trouve d'essentiel ou d'utile dans les volumineux ouvrages écrits sur ce sujet. Nous croyons avec l'auteur, que, dirigé par ces principes, formé par une étude consciencieuse des modèles, un organiste saura, en peu de temps, non-seulement écrire la fugue, mais l'improviser, développer une idée, la reproduire sous toutes les formes, donner à son expression une variété infinie, sans jamais sortir de l'unité, ni du caractère grave et religieux qui convient à son instrument.

La seconde partie de la *Collection* est précédée d'un travail non moins utile, non moins remarquable. C'est un *Traité d'Harmonie pratique*, où, dans un cadre restreint, l'auteur a su ramasser la somme de toutes les connoissances harmoniques : richesse des accords, leur marche, leur succession, leur progression, etc. Un seul coup d'œil sur des exemples habilement composés, rappelle tout cela, et le montre simplifié d'une manière étonnante. Par là, le talent le plus ordinaire saura non-seulement trouver des accords exquis pour un chant donné à la basse ou au *dessus*, mais trouver même, dans quelques formules faciles, la manière d'accompagner les modes antiques usités dans le plain-chant.

Certains morceaux de M. l'abbé Lambillotte, notamment quelques *oratorios*, nous avoient déjà révélé en lui autre chose qu'un compositeur aux chants suaves et religieux, aux mélodies gracieuses et touchantes. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui nous convainc que, si partout dans les accords il n'étale pas la science de l'Allemagne, c'est que pour lui l'art n'est pas un but : ce à quoi il vise, ce n'est pas à montrer son esprit, mais à toucher les cœurs ; ce n'est pas à plaire à quelques savans, mais à porter vers Dieu indistinctement tous ceux qui fréquentent nos temples.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE

CINQ p. 0/0. 116 fr. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 90 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 20 c.
Emprunt 1841. 78 fr. 80 c.
Act. de la Banque. 3430 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1297 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux, 1240 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 105 fr. 60 c.
Emprunt romain. 102 fr. 5/8.
Emprunt d'Haïti. 633 fr. 75 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

ɪɪ DE LA RELIGION
ɪit les Mardi, Jeudi
ɪmedi.

n peut s'abonner des
t 15 de chaque mois.

N° 3532.

JEUDI 23 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

ɪICE SUR LA VIE DE M. PICOT.

(Troisième article.)

Ce fut au commencement de ɪ6, que parut, en 2 vol. in-8°, ɪz Adrien Le Clere, la preère édition des *Mémoires pour vir à l'histoire ecclésiastique du VIIIe siècle.* M. Picot n'y mit pas ɪ nom. L'auteur s'exprimoit avec e rare modestie dans sa préface:

« Ce n'est point une Histoire ecclésiasue que nous offrons ici au public : ce sont que des Mémoires pour servir à istoire ecclésiastique; ce n'est en quele sorte qu'un canevas que nous présenns à remplir par des mains plus habiles. ɪus n'avons point prétendu offrir un bleau parfaitement complet de l'histoire ɪ l'Eglise pendant le XVIIIe siècle : c'eût é là un monument. dont la construction oit trop au-dessus de nos forces... Nous ɪ donnons même pas ces Mémoires ɪmme renfermant tous les faits qui ɪuvent intéresser l'Eglise dans le siècle ɪe nous allons parcourir... Il est, dans ɪistoire des Eglises étrangères, des faits ɪnt on n'a pu être instruit... Ces Méoires traitent donc plus de l'histoire de ɪglise gallicane que de celle des autres ɪlises de la catholicité... On souhaite ɪe la forme adoptée... soit goûtée des ɪcteurs. On a pris simplement la diviɪn par année, et on a placé chaque évéɪment sous une date principale, sous ɪquelle se trouve rapporté tout ce qui ɪut servir à faire bien connoître le fait ɪnt il est question. C'est la méthode ɪa suivie d'Avrigny dans ses *Mémoires ɪronologiques et dogmatiques* depuis 1601 ɪsqu'en 1716, dont ceux que nous donɪns aujourd'hui peuvent être considérés ɪmme la suite, quoiqu'ils ne soient pas composés tout-à-fait dans le même esprit... Quant au ton de cet ouvrage, nous espérons qu'on y trouvera toute la modération désirable. »

M. Picot présente d'abord, dans l'Introduction, une esquisse courte et rapide de l'état de la religion et de l'Eglise à la fin du XVIIe siècle; puis il entame, dans le corps des *Mémoires*, ce qui concerne le siècle suivant, et retrace les combats que l'Eglise, et surtout l'Eglise de France, eurent à soutenir pendant cette mémorable époque; enfin il présente, par forme de supplément, les principaux faits des cinq premières années du XIXe siècle.

L'état de gêne où l'on se trouvoit alors ne lui permit pas de tout dire dans cet appendice. Il fut forcé, comme il nous l'apprend (1), de supprimer des particularités importantes ou des développemens curieux, et ne put soulever qu'une très-petite partie du voile qui couvroit les maux de l'Eglise.

L'ouvrage eut un succès aussi rapide que mérité.

Les circonstances étoient favorables. Il s'opéroit une vive réaction contre cette vaine et mensongère philosophie, qui venoit d'attirer tant de malheurs sur la France. Un grand nombre d'hommes de bien et d'esprits élevés, s'étoient associés pour faire justice, principalement au moyen des journaux, de tant d'erreurs, de sophismes et d'impudences, et pour rétablir la vérité dans la morale, dans l'éducation,

(1) *Ami de la Religion*, t. II, p. 338.

dans l'histoire, dans la littérature, partout enfin ; car la fausse philosophie du dernier siècle avoit tout souillé, et jamais plus belle et plus vaste tâche n'avoit été préparée à la critique.

Les journaux du temps rendirent un compte favorable des *Mémoires*. Le *Mercure de France* leur consacra un article dans son numéro du 24 mai 1806 : il loua les recherches, le style et les connoissances de l'historien. Le *Journal de l'Empire* en fit l'éloge dans sa feuille du 1er novembre. La *Gazette de France* n'en parla pas moins avantageusement, et il n'y eut pas jusqu'au *Courrier des Spectacles* qui loua l'esprit et les principes d'une production si grave (1).

Il sembloit qu'un tel ouvrage ne pût sortir que de la plume d'un ecclésiastique. Le cardinal Caprara, sous les yeux duquel il avoit été placé, invita l'auteur à sa table, et la suscription du billet d'invitation portoit : *A M. l'abbé Picot.* En ce moment, l'ancien chanoine de la collégiale de Caen, depuis chanoine de la métropole de Rouen, et longtemps émigré à Jersey, habitoit Paris, où son neveu recueilloit de sa bouche beaucoup d'anecdotes sur les matières ecclésiatiques, ainsi que les anciennes traditions du clergé, et particulièrement de l'Oratoire. A la réception du billet du cardinal-légat, M. Picot douta si l'invitation ne s'adressoit point à son oncle : mais M. l'abbé Barruel, avec lequel il étoit très-lié, éclaircit le doute auprès du cardinal, qui rit beaucoup d'une méprise, du reste fort excusable, dit-il. M. Picot, en nous rappelant cette circonstance peu de jours avant sa mort, ajoutoit qu'il s'étoit placé chez le légat, à côté de M. l'abbé Frayssinous, dont il aimoit à faire dater de très-haut l'amitié.

Dès lors, M. Picot se trouva classé parmi les écrivains ecclésiastiques. Il venoit de composer un excellent ouvrage. On va le voir rédiger un journal, et devenir ainsi le centre d'importantes relations.

Au premier rang des défenseurs de la religion, brilloit l'abbé de Boulogne, qui concourut d'une manière éclatante au triomphe des saines idées, par des publications périodiques, dont M. Le Clere père avoit pris l'initiative. La police ombrageuse supprima plusieurs fois le recueil rédigé sous des titres divers, depuis 1795 jusqu'au commencement de 1806. Il y eut alors une nouvelle défense de le continuer ; mais, au mois de juillet suivant, M. de Boulogne essaya de reprendre cette publication sous le titre de *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature* (1). Il s'adjoignit M. Pi-

(1) *Ami de la Religion*, t. II, p. 338.

(1) C'est M. Le Clere père qui, le premier, eut l'idée de publier après la terreur un journal pour défendre la religion. Au mois de septembre 1795, il émit le prospectus du *Journal de la Religion et du culte catholique*, et pria M. Ricard, in- ducteur de Plutarque, de se charger mo- mentanément de la rédaction : *douze* numéros de 16 pages in-8° parurent jusqu'au mois de janvier 1796. Alors M. Jauffret, depuis évêque de Metz, de retour à Paris dont il s'étoit éloigné pendant les jours mauvais, se chargea de la rédaction, il s'adjoignit l'abbé Sicard, instituteur des Sourds-Muets, qui, par sa philantropie et ses liaisons, pouvoit protéger l'entreprise. Ils rédigèrent ensemble dix-huit numéros sous le titre d'*Annales religieuses, politiques et littéraires*. On n'en donnoit qu'un par quinzaine. M. de Boulogne fut chargé de l'œuvre depuis le numéro [illegible]

t, dont il avoit su apprécier
s vastes connoissances, et qui fut

a la rédaction, sous le titre d'*Annales holiques*, jusqu'au 19 fructidor (5 sepnbre 1797), époque à laquelle il fut ndamné à la déportation avec l'abbé card, qui signoit toujours les *Annales*; l'imprimeur fut aussi poursuivi.

Quand Buonaparte fut au pouvoir, M. de ulogne reprit son travail, sous le titre *Annales philosophiques, morales et littéires*: il en parut quarante-et-un cahiers 1800 et 1801; les cinq derniers sous titre de *Fragmens de littérature et de orale*.

M. de Boulogne avoit eu jusque-là ur collaborateur l'abbé J. Guillon, son mpatriote, bon théologien, qui, en 02, s'étant attaché au nouvel évêque Agen, fut fait chanoine et secrétaire de vêché: mais il mourut peu d'années rès.

Ayant obtenu, par l'entremise de M. Ma-iivon, mort chanoine de Paris en 1839, ne permission de la police, M. de Bou-gne continua l'œuvre sous le titre d'*Annales littéraires et morales*, puis d'*Annales itiques de littérature et de morale*. Quaante-huit cahiers furent publiés de 1803 1806, et forment quatre volumes.

Après une nouvelle interruption, au ois de juillet 1806, la publication fut prise sous le titre de *Mélanges de philophie*, etc. Cette dernière série se comose de neuf volumes.

La collection, formant dix-neuf voluaes, est très-rare aujourd'hui.

Tous les articles de M. de Boulogne nt été recueillis par M. Picot, en trois ol. in-8°, sous le titre de *Mélanges*; et ertainement ce n'est pas la partie la oins intéressante des œuvres de l'évêque e Troyes. Tous les travers et crimes de époque y sont démasqués, et flétris avec ne logique vigoureuse et une ironie pleine e sel.

Ce fut encore M. Le Clere père qui, en 814, conçut la pensée de l'*Ami de la Region*, choisit le titre, et engagea M. Picot à se charger de la rédaction.

Cette note étoit nécessaire pour conser-er la mémoire de ceux qui ont coopéré défendre la religion à la fin du dernier iècle et au commencement de celui-ci.

l'auteur du plus grand nombre des articles que contiennent les quatre premiers volumes (1).

L'illustre écrivain s'étonnoit surtout de l'exactitude de son collaborateur; et, jusque dans les saillies d'une familiarité intime, il rendoit hommage à cette précision scrupuleuse qui fixoit les dates sans croire jamais descendre à un détail inutile. M. Picot lui-même s'honoroit d'être *datier*, comme il disoit en riant; et ce mot n'est pas le moindre indice de son rare bon sens et de la portée vraiment pratique de son esprit.

Dès 1807, M. de Boulogne abandonna entièrement la rédaction, et cessa même de diriger le journal: une autre carrière s'ouvroit devant lui. A partir du tome v[e] et à dater du 1[er] mars 1808, M. Picot devint le seul rédacteur. Pendant plus de trois ans, il consacra tout son temps aux *Mélanges*, que le sel, autant que l'exactitude de sa critique, rendoit singulièrement intéressans. Ses articles firent souvent sensation, et quelques-uns ont été reproduits dans le *Spectateur Français*.

Il lui arriva d'en consacrer un à la nouvelle édition de l'*Essai sur l'éloquence de la chaire* que le cardinal Maury venoit de publier, en 1810, avec de nombreuses augmentations. Ce prélat fut nommé quelque temps après archevêque de Paris par Napoléon, et eut le tort de prendre l'administration du diocèse que le chapitre lui déféroit. Frappé du mé-

(1) Il n'y a que cinq articles de M. de Boulogne dans le premier volume des *Mélanges*; il y en a six dans le second; quatre dans le troisième, et deux dans le quatrième. Tout le reste est de M. Picot. (*Notice historique sur M. de Boulogne*, p. xxxiv.)

rite de ce compte-rendu, quoiqu'il ne lui fût pas favorable, le cardinal dit qu'il en nommeroit l'auteur chanoine de Notre-Dame. « Il n'y a qu'un inconvénient, lui répondit-on : l'auteur n'est pas prêtre. »

Le cardinal voulut connoître M. Picot. Un jour il le fit venir, et lui manifesta l'intention de publier une édition des œuvres de Bossuet, qu'il vouloit répandre à cinquante mille exemplaires, parce que, disoit-il, tous les maréchaux, généraux, barons et dignitaires de l'empire se feroient gloire d'y souscrire. Il proposa à M. Picot de la préparer : mais le sage écrivain, après avoir consulté M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, déclina la proposition.

M. de Bausset, que nous venons de nommer, n'apprécioit pas moins que M. de Boulogne les ressources qu'offroient le savoir varié et l'étonnante mémoire de M. Picot. Un ecclésiastique étant allé lui demander un renseignement sur un point de l'histoire de l'Eglise : « Adressez-vous à M. Picot, lui dit-il, il est ma Providence. Depuis que je le connois, je ne perds plus mon temps à des recherches pénibles, et, dès qu'une question m'embarrasse, au lieu de feuilleter l'un après l'autre de nombreux volumes, j'interroge M. Picot. Il ne manque jamais, après une minute de réflexion, de m'indiquer à coup sûr le tome et la page où je trouverai ce dont j'ai besoin. » Combien de fois n'avons-nous pas expérimenté, comme l'illustre cardinal, et l'érudition et la complaisance inépuisable de celui qu'il appeloit, avec tant de grâce, *sa Providence !*

Les hommes les plus savans s'honoroient de leurs rapports avec M. Picot. Il étoit lié avec le baron de Sainte-Croix, qui lui demanda de travailler à l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les Bénédictins, et que l'académie des Inscriptions vouloit continuer. Il rédigea alors une Notice sur saint Bernard : mais, Daunou ayant fait le travail sur ce Père, celui de M. Picot lui resta. Ce fut le baron de Sainte-Croix, mort en 1809, qui fit connoître à M. Picot M. le marquis de Fortia d'Urban, le Nestor des savans contemporains, avec lequel il demeura en relation jusqu'à sa mort.

En 1811, la police impériale supprima les *Mélanges*. Dès-lors, M. Picot employa ses loisirs à rédiger des articles pour différens journaux, et à donner des leçons de littérature à des jeunes gens choisis.

Le 28 avril de cette année, M l'abbé Emery, qui avoit été l'un des mobiles de ses succès littéraires, fut enlevé à l'Eglise. M. Picot offrit un tribut de reconnoissance à la mémoire de cet homme vénérable, en composant une *Notice sur sa vie et ses écrits*. Il expose à la fin, d'une manière touchante, ses rapports avec l'ancien supérieur-général de Saint-Sulpice. Elle étoit destinée à figurer en tête des *Pensées de Descartes*, que M. Emery faisoit imprimer lorsqu'il mourut : mais la police en exigea la suppression.

Cinq ans s'étoient écoulés depuis la publication des *Mémoires* dont l'édition étoit presque épuisée, lorsqu'on vit paroître un gros volume sous ce titre imposant : *La vérité et l'innocence vengées contre les erreurs et les impostures d'un livre intitulé :* MÉMOIRES, etc. *par L. B. L.*, ancien

ofesseur de théologie. Ce théologien oit le P. Lambert, Dominicain, ui étoit plus d'une fois descendu ns l'arène pour la défense du jansénisme, dont on le regardoit comme dernier appui. M. Picot avoit fait, ns les *Mélanges*, une critique du vre aussi scandaleux que ridicule, ublié, en 1805, par ce religieux, us le titre d'*Exposition des prédicons et des promesses faites à l'Eglise ur les derniers temps de la gentilité*: P. Lambert voulut user de représailles contre les *Mémoires*. L'homme ui ne rougissoit pas de reprocher Fénelon son *ignorance en théologie*, *coupable profanation* dans la composition du *Télémaque*, sa *ridicule éprise* à poursuivre le fantôme du nsénisme; l'homme qui appliquoit Clément XI les épithètes de *perturateur*, de *prévaricateur*, de *profanaur*, appela à son secours, contre I. Picot, les épithètes les plus âcres u vocabulaire, et ne vit dans le ivre du savant écrivain qu'une *nsipide gazette* et une *triste rapsodie*. e fond de ce libelle répondoit à la orme : le P. Lambert en avoit destiné toute la première partie à prouer que le jansénisme étoit un fantôme. Il n'y avoit qu'une réponse à ui faire : c'est que, les *Mémoires* tant un ouvrage historique, c'étoit ar les faits qu'il falloit les réfuter. I. Picot pouvoit lui dire : « Votre ause a été jugée. Ce n'est pas à moi la remettre de nouveau en question. Vous vous plaignez d'avoir été conlamné à tort. Adressez-vous au juge qui a prononcé l'arrêt. Quant à moi, e suis et dois être hors de cause. Je n'écris que d'après des pièces auhentiques ; je raconte des faits : je marche à la suite de l'autorité. C'est le plus sûr pour vous comme pour moi (1). » Non-seulement l'auteur des *Mémoires* se consola de cette vaine attaque ; mais il se tint pour honoré des procédés hautains et des expressions injurieuses d'un homme qui avoit si audacieusement levé le masque.

Quand la première édition des *Mémoires*, accueillie avec un si vif empressement, fut épuisée, on en demanda la réimpression : la censure impériale s'y opposa (2). M. Picot, comptant sur des temps meilleurs, ne laissa pas que de préparer une édition nouvelle.

Il avoit spécialement à cœur d'écrire avec exactitude l'histoire du prétendu concile tenu à Paris en 1811. Outre les pièces et les matériaux qu'il se procura, il interrogea plusieurs personnes qui avoient été à portée de suivre les événemens et d'en observer les ressorts secrets. Parmi ces personnes, son amitié intelligente distinguoit M. l'abbé de Quelen, mort glorieusement archevêque de Paris, et M. l'abbé Feutrier, mort évêque de Beauvais, tous deux attachés au cardinal Fesch, de qui ils avoient dû apprendre de curieux détails. Ils promirent de recueillir leurs souvenirs, et ce fut à la suite d'une réunion amicale chez M. Picot, que ce dernier, modifiant son récit d'après leurs communications, écrivit l'un des morceaux les plus importans de la nouvelle édition de ses *Mémoires*.

L'annonce seule de cette édition suscita un second antagoniste à leur auteur. En 1814, plus de trois ans après le gros volume du P. Lambert, parut une brochure de M. Silvy,

(1) *Mémoires*, t. I, p. xxxij.
(2) *Ami de la Religion*, t. II, p. 332.

sons ce titre : *La vérité de l'histoire ecclésiastique rétablie par des monumens authentiques contre le système d'un livre intitulé* : Mémoires, etc., *par un ancien magistrat*. Nourri, comme le P. Lambert, dans un tendre attachement pour la cause de l'*appel*, aussi peu réservé que lui à l'égard des papes et des évêques, il n'imitoit pas toujours cependant le ton emporté du Dominicain. Ce nouvel effort des jansénistes ne fut pas plus heureux que le précédent.

Quelques hommes de ce parti infatigable concouroient à la rédaction de la *Biographie universelle* de M. Michaud. Dans les premières livraisons, les matières ecclésiastiques avoient été confiées à Tabaraud et à plusieurs de ses amis, qui jetèrent, on le pense bien, une teinte de jansénisme sur leurs articles. L'éditeur, mieux avisé, désira que l'histoire ecclésiastique moderne fût traitée par M. Picot, et ce dernier répondit complétement à l'idée qu'on s'étoit formée de son orthodoxie. Toutes les notices qu'il a données à cette vaste collection, avec un désintéressement égal à son zèle (car il ne songeoit qu'à la préserver de taches qui l'eussent déparée), sont remarquables par les meilleurs principes, par l'exactitude, et par une entente parfaite du genre. Diderot fut en 1814 l'objet de son premier article, et le cardinal de Latil celui du dernier, achevé la veille même de sa mort. Entre ces deux articles se placent avec honneur ceux qu'il consacra à M. de Boulogne, à Grégoire, à l'abbé Legris-Duval, au cardinal Maury, etc., noms plus célèbres, que nous nous bornons à citer au milieu de tant d'autres.

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre au nombre de ses prélats domestiques, Mgr Paolini, camérier d'honneur et avocat du tribunal de la Rote.

— Le mardi 7, le P. Louis de Bagnaja, procureur-général des Capucins, prédicateur apostolique, a prêché, au Vatican, en présence du Saint-Père et du sacré collége, son premier discours de la station de l'Avent.

— Le dernier jour de la neuvaine qui a précédé la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, S. S. a donné la bénédiction du saint Sacrement à la foule des fidèles réunis dans la basilique constantinienne des douze apôtres.

— Le mercredi 8, jour de la Conception, il y a eu chapelle papale au Vatican. S. S. a assisté sur son trône à la messe célébrée par le cardinal Patrizi.

PARIS. — Nous avons plus d'une fois fait lire nos lecteurs dans l'esprit des hommes politiques qui dirigent maintenant les affaires : mais, chaque jour, ces hommes livrent eux-mêmes le secret et le fond de leur pensée. « Aujourd'hui, dit le *Moniteur*, PAR UNE LOI NORMALE, le culte est dans l'Etat, et non pas l'Etat dans l'Eglise. » L'Eglise dans l'Etat, en vertu d'une loi *normale*, n'est-ce pas la domination de l'Etat sur l'Eglise, dont on accepte les pontifes à titre de préfets de morale, et non pas autrement? N'est-ce pas la consécration, par le journal officiel, de cette théorie du *Journal des Débats*, d'après laquelle l'Etat préside aux cérémonies du culte, par l'entremise des évêques, comme il rend la justice par l'entremise des magistrats, ou dirige les armées par celle des chefs milita-

t? N'est-ce pas enfin l'établisse-
ent d'une religion nationale?

Qu'il y ait hardiesse ou simple
ïveté dans la déclaration du *Mo-
eur*, nous lui savons gré de l'avoir
bliée. Elle coïncide fort à propos
ec l'Instruction pastorale de
. l'évêque de Chartres, dont elle
ra comprendre toute l'opportu-
té.

— Le *Journal des Débats*, qui a
ovoqué par ses articles la censure
ce prélat, entreprend de lui ré-
ndre.

Sa lettre à Mgr Clausel de Mon-
ls est une prétentieuse copie de la
ttre de J.-J. Rousseau à l'illustre
aristophe de Beaumont, arche-
que de Paris. La forme même de
tte réplique permet d'en pressen-
r le fond. « Un homme dont on a
it un ennemi de l'Eglise, mais qui
roit un cœur profondément chré-
en, » telle est la définition que
onne de Jean-Jacques le Rousseau
es *Débats*. A l'exemple de son mo-
èle, ce dernier déclare au prélat
u'une censure *imméritée* n'a ni le
roit ni le pouvoir de l'atteindre.
r, comment justifie-t-il qu'il n'a
oint mérité la censure de M. l'é-
êque de Chartres? Par une pénible
ridicule apologie de l'article prin-
pal auquel Mgr Clausel avoit fait
llusion, puis par une série de per-
les et injustes récriminations con-
e le clergé. Voilà la division de
tte lettre, qui, nous l'espérons,
uvrira les yeux aux moins clair-
oyans.

La partie consacrée à l'apologie
e l'article où M. l'évêque de Char-
es a vu la pensée d'une Eglise na-
onale, met en parallèle la religion
atholique et l'anglicanisme. Ce
assage n'est pas le moins singulier.
La religion catholique, disent les
Débats, forme le cœur, et la religion
nglicane le caractère; l'une en-
ante de grands hommes, et l'autre
e grands citoyens. » Voilà qui est
merveilleux, et le Jean-Jacques des *Débats* a dû être enchanté de cette antithèse. Il n'a oublié qu'une chose: c'est que la volonté est dans le cœur, qu'elle est tout l'homme, et que les grands hommes sont de grands citoyens. S'il y a eu de grands citoyens parmi les anglicans, ils le sont devenus, non point à raison, mais en dépit des erreurs de l'anglicanisme, qui n'a nullement le don de former le caractère, dès là qu'il ne forme point le cœur. Nous conseillons au Rousseau des *Débats* de recommencer son cours de logique.

Mais c'en est assez sur la partie apologétique de sa lettre. Arrivons à la partie agressive.

Le *Journal des Débats* nie la réaction religieuse. Il est certain que les symptômes de cette réaction ne se manifestent point dans ses colonnes. Ce n'est pas que tous les rédacteurs des *Débats* soient des incrédules: les articles de M. Saint-Marc-Girardin, par exemple, annoncent des tendances religieuses, et M. de Sacy, héritier en cela de son digne père, a mieux que des tendances, mieux que des opinions; il a des convictions, qui n'excluent peut-être pas certaines préventions de famille, mais auxquelles nous rendons hommage. Nous ajouterons que nous avons été étonnés d'apprendre que le Jean-Jacques des *Débats* n'est autre que M. Lemoine, comme l'affirme l'*Univers*: car, d'après les antécédens de M. Lemoine, nous le supposions inaccessible à la plupart des idées qu'il a délayées en style si inconvenant dans sa lettre à M. l'évêque de Chartres. Mais, sauf quelques exceptions dont nous tenons compte, en témoignage d'impartialité, nous devons déclarer que l'ensemble des articles, publiés par les *Débats*, est systématiquement hostile. A ces traits décochés par les adeptes d'un

voltairianisme suranné ou d'un saint-simonisme à peine mitigé, nous reconnoissons des écrivains intéressés à nier tout mouvement religieux.

« Depuis quelques années, Monseigneur, nous entendons beaucoup parler de la réaction religieuse. On nous la crie sur tous les toits, on nous l'annonce dans toutes les chaires et dans tous les livres ; et, quand nous nous mettons à la recherche de cet *oiseau rare*, que trouvons-nous ? »

La réaction religieuse, un *oiseau rare!* Quel style ! Et, pour le dire en passant, ce style ne prouve-t-il pas à quel point le *Journal des Débats* est descendu, car on sait que la réputation de cette feuille a été surtout une réputation littéraire? Mais le temps des Feletz est passé : avec le respect de la religion, avec l'amour du vrai, les rédacteurs actuels ont perdu jusqu'au goût et au sentiment du beau.

Non-seulement, ils nient la réaction religieuse; mais la lettre du nouveau Jean-Jacques à M. l'évêque de Chartres nie implicitement le christianisme : c'est une satire de la religion, sous forme d'apologie personnelle.

« Le malheur du christianisme, c'est qu'on ne le combat plus ; on l'embaume, on le béatifie, on le canonise comme un saint : mais vous savez mieux que moi, Monseigneur, qu'on ne canonise les saints qu'APRÈS LEUR MORT. »

Donc, à leur sens, le christianisme est mort. Autant vaudroit dire que le soleil s'est éteint.

Et quels sont les juges qui portent contre le christianisme cette sentence de mort ? Ce sont des savans si peu familiarisés avec les plus simples données de l'histoire, qu'ils ne peuvent mentionner un système religieux sans estropier jusqu'à son nom. Ainsi, le Jean-Jacques des *Débats*, parlant des dogmes de Zoroastre (qui assurément n'avoient que faire dans sa discussion), nomme intrépidement *Orosmane* et *Arimaze*. L'*homme du monde* sortoit probablement de la représentation de *Zaïre*, quand il a commis cette réjouissante bévue, et, saisissant sa plume de controversiste sous l'influence de ce qu'il venoit de voir, au lieu d'*Oromaze*, auteur du bien chez les Persans, comme Arimane étoit l'auteur du mal, il a écrit *Orosmane*. Voilà les docteurs qui prétendent régir le monde des intelligences !

Le Rousseau des *Débats* s'égaye sur quelques abus dont il seroit heureux d'étayer son amère philippique. S'il y a des abus, nous les regrettons tout le premier. On ne nous verra jamais faire l'éloge de ces églises travesties en salons, de ces prédicateurs qui, au sortir du sermon, vont quêter dans les journaux une réclame officieuse, de ces jeunes *néo-chrétiens*, qui font de la religion une affaire de mode. Mais conclure de quelques exceptions qu'il n'y a plus de vrais chrétiens, de bons prêtres, d'asiles pour la prière, est-ce de la logique et de la loyauté? On a dit, et nous répétons, au Jean-Jacques des *Débats* :

« Vous voulez des églises pauvres et nues : venez, monsieur, nous pouvons vous en montrer, dans Paris seulement, un très-grand nombre que vos pères en impiété ont dépouillées et dévastées. Vous voulez des cérémonies que ne profanent ni des airs de valse ni des contredanses : venez, monsieur, nous vous en indiquerons chaque matin une quantité suffisante pour satisfaire votre dévotion. Vous voulez des prédicateurs qui annoncent vraiment la parole de Dieu : venez, monsieur, nous vous conduirons chaque soir au pied de quelque saint prêtre dont l'éloquence attire la foule, et qui a toujours soigneusement fui vos bureaux comme un mauvais lieu. Vous voulez de jeunes convertis qui *aillent à confesse*, *fassent leurs pâques*, ou *observent les quatre-*

ıps: venez, monsieur, nous nous char-
ɔns de vous présenter vingt de ces
nvertis pour un de vos *néo-chrétiens à
veux plats et à barbe blonde.* Vous ne
nnoissez pas ce temps-ci, monsieur;
us ne savez pas quelle effusion de l'Es-
it saint a depuis dix ans fécondé les
ɪes; vous jugez les autres d'après vous,
ɪprès les *hommes du monde* au milieu
squels vous vivez. C'est là votre excuse;
ɪis c'est là aussi votre condamnation:
r vous avez la possibilité de vous ins-
ɪire, d'apprendre ce que vous ignorez,
connoître ceux que vous ne connois-
z pas. La bonne foi ne justifie point
rsqu'elle n'a d'autre fondement qu'une
souciante paresse, d'odieuses préven-
ɔns, ou un sot orgueil. »

Sait-on pourquoi les rédacteurs
es *Débats* n'*impriment pus tous les
atins qu'ils sont catholiques*? Le
ɔici : *Nous ne concevons pas l s
axımes sans les actes.* Or, leurs
ctes n'étant rien moins que chré-
iens, de leur propre aveu, il est
ɔut simple qu'ils n'admettent pas
n théorie les maximes qu'ils re-
ɪoussent dans la pratique. On ne
eut être plus naïf : nous allions
ire plus impudent.

Mais laissons ces *hommes du
ɪonde* à leurs *foiblesses* et à leurs
réoccupations *séculières*, comme ils
isent; laissons-les à leurs *plaisirs*
t à leurs chagrins *laïques*. Toute-
ois, ne les quittons pas sans re-
ueillir un salutaire avertissement.

Le Jean-Jacques des *Débats* dit
ux évêques :

« Nous n'ignorons pas la valeur qu'ac-
luerroient les doctrines d'ordre et de
aix en passant par votre bouche, et
'est pourquoi nous regrettons que vous
'en soyez pas plus souvent les organes.
i nous prenons quelquefois votre rôle,
'est parce que vous l'abdiquez; si nous
arlons, c'est parce que vous vous taisez:
luand vous parlerez, nous nous tairons. »

Ainsi, on fait un crime aux évê-
ques du silence qu'un sentiment de
modération leur a imposé. S'ils avoient parlé pour rétablir avec autorité les droits de la religion méconnus et froissés par tant de nouveaux systèmes, le *Journal des Débats*, fixé sur ce qu'il devoit croire, se seroit dispensé de régenter la société à tort et à travers; il n'auroit pas, au milieu du chaos moral où nous végétons, épaissi les ténèbres, au lieu de les dissiper. Est-ce assez de raillerie? est-ce assez d'audace? Se prévaloir contre l'épiscopat de sa longanimité, est-ce assez d'ingratitude et d'outrage?

Mais il a parlé par la bouche de M. l'évêque de Chartres. Déjà le parallèle des mystères de la religion et des mystères de l'incrédulité a été présenté à la société. Déjà, du haut d'une chaire épiscopale, une censure, devenue nécessaire, a frappé le système de Pierre Leroux et l'esprit vraiment satanique du *Journal des Débats*. L'initiative qu'ajournoit une réserve indulgente est prise aujourd'hui; et les ennemis de l'Eglise, qui calomnioient la prudence de ses premiers pasteurs, successivement confondus par l'autorité de leurs paroles, ne diront pas deux fois que ses oracles sont muets, pour en conclure avec impiété que le christianisme est mort.

— Le *Globe* a publié la Lettre adressée par M. l'évêque de Chartres au clergé de son diocèse à l'occasion de la polémique dont son éloquente Instruction pastorale est le sujet :

« Nous la publions, dit ce journal, comme un document d'une grande importance pour tous les chrétiens attachés à leurs croyances. Peu de membres du clergé s'élèveroient à cette hauteur d'idées religieuses, et peu d'hommes atteindroient à cette sérénité de convenances. C'est un grand bonheur pour la chrétienté de voir ses vénérables chefs se lever pour la défense des principes religieux, dont nous avons tous besoin en ce

monde, en attendant l'autre. Il faut croire que tous les évêques veilleront ainsi aux idées répandues dans leurs diocèses, et dont la religion pourroit avoir à souffrir; et Mgr Clausel de Montals aura l'honneur d'avoir donné l'exemple avec un grand courage, une grande fermeté et une grande modération.

» La presse, qui se verra ainsi contrôlée, mettra désormais plus de prudence à parler des matières qui touchent la religion, et ce sera là un grand progrès pour elle. Le journalisme y gagnera de la considération et de l'influence.

» La France est, du reste, le seul pays du monde où la religion soit traitée avec légèreté, et les Français perdent beaucoup dans l'estime des peuples voisins, qui sont tous religieux, ou au moins respectueux pour les croyances, à cause du dédain et de l'indifférence qu'on leur sait et qu'ils montrent pour ce qui se rapporte à la religion. »

— Un laïque pieux nous a dit qu'une famille catholique, qui recevoit le *Journal des Débats*, renonce à renouveler son abonnement, depuis que l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Chartres l'a éclairée sur les tendances de ce Journal. Tous les fidèles éviteront une lecture si dangereuse : le clergé leur donne à cet égard un salutaire exemple. En France et à l'étranger, on mettra un égal empressement à repousser le scepticisme de M. Cuvillier-Fleury et les romans-feuilletons de M. Soulié.

— Le discours prononcé à Saint-Roch par M. l'abbé Humphry, pour l'OEuvre des orphelins, avoit un caractère de suavité et d'onction pénétrante qui a profondément ému le nombreux auditoire. Le prédicateur, développant les mots : *Laissez venir à moi ces petits enfans*, a successivement parlé des dispositions des parens qui les amenoient à la source de toute vérité et de toute charité; des dispositions des apôtres, qui d'abord les repoussoient; enfin de celles du Sauveur qui les accueilloit avec une si douce prédilection, à cause de leur candeur et de leur innocence, et parce qu'il *voyoit en eux son image* : pensée aussi pleine de grandeur que de délicatesse. Le produit de la quête a été de près de neuf mille francs.

— Un magnifique discours sur la miséricorde, prononcé à Saint-Thomas-d'Aquin par M. l'abbé Mirbeau, prédicateur de la station, mériteroit une analyse spéciale, que l'abondance des matières nous empêche de donner. Mais nous dirons que la parole d'orateurs, tels que MM. Mirbeau et Humphry, préparés dans la retraite et par les plus fortes études ecclésiastiques au ministère de la chaire, est véritablement la parole de Dieu, qui convertit et qui édifie.

De tels prédicateurs, remplis des bonnes traditions, et chez qui la noble simplicité du style répond à l'élévation de la pensée, toujours altérée par le néologisme, perpétuent la chaîne de ces hommes apostoliques dont nos pères écoutoient la voix avec autant de fruit que d'admiration, et dont nous avons plus que jamais besoin.

Diocèse de Coutances. — L'église que M. l'abbé Regnet, chanoine honoraire de Saint-Denis, a fait bâtir au Roule, nouvelle paroisse de Cherbourg, avec le concours des personnes qui s'intéressent à la religion, étant devenue trop petite, cet ecclésiastique entreprend aujourd'hui d'y ajouter un prolongement que l'affluence de la population a rendu nécessaire.

Mais il lui faudroit dix mille fr. pour achever cet important ouvrage. Et comme il ne peut être aidé par les habitans de cette paroisse, presque toute composée d'ouvriers et de familles peu aisées, il nous prie de

ire, à cet effet, un appel à la générosité des ames pieuses.

Nous nous empressons donc de commander à nos lecteurs cette ıvre toute d'utilité publique et ɒn de luxe.

Une messe est célébrée chaque ois pour les bienfaiteurs.

Les offrandes seront reçues, au ıreau de ce Journal, avec reconnissance.

Diocèse de Metz. — La *Société aritable de Saint-François-Régis*, ablie à Metz pour favoriser le maıge des pauvres et légitimer les ıfans naturels, vient de publier le pport sur ses opérations, à partir ı 16 juin 1840 jusqu'au 16 juin 341.

C'est dans la réunion des souscripurs, sous la présidence de M. l'abbé halandon, vicaire-général, que I. Rolin, avocat, secrétaire de OEuvre, a donné lecture de ce ıpport.

Le nombre des mariages auxquels ı Société a prêté son concours tant Metz que dans le département de la Moselle, est de 72, et le nombre es enfans naturels légitimés a été e 41.

Le rapport constate que depuis sa ondation, qui remonte à l'année 838, la Société a facilité plus du huiième des mariages célébrés annuelement à Metz. Il atteste l'utilité de ette OEuvre, grâce à laquelle les ıauvres ont pu surmonter les obstales qu'ils rencontrent souvent à 'exécution de cet acte important, oit à cause des frais et des démarhes qu'il entraîne quelquefois, soit ı cause de leur ignorance de la léislation. Toutes ces difficultés, la Société a trouvé moyen d'en triompher par une correspondance active ıvec les procureurs du roi, juges de paix, curés et maires, qui ont presque toujours rivalisé avec elle de bienveillance et de désintéressement.

Diocèse de Saint-Brieuc. — Mgr Le Mée vient de publier un beau Mandement pour établir et recommander dans son diocèse l'œuvre de la Propagation de la Foi. Nous en rendrons compte dans le prochain numéro.

BELGIQUE. — On lit dans le *Journal de Bruxelles :*

« La propagande protestante a profité de la grande affluence d'étrangers attirés dans la capitale, pour distribuer *gratis* des publications hostiles au catholicisme. Nous avons sous les yeux une brochure flamande de 36 pages, qu'un individu, porteur de tout un paquet d'exemplaires pareils, a glissée dans les mains d'un de nos amis. Elle est éditée par la Société belge-évangélique, rue de Louvain, n° 83, et porte le titre de : « *La vraie Religion démontrée par la biographie de Marie. — Exemple vivant dans l'année* 1816. » Inutile de dire que cette brochure est la répétition de tous les lieux communs employés, depuis trois siècles, contre la religion catholique. On y fait un abus scandaleux des textes des livres saints. L'Eglise romaine y est représentée, comme réalisant les prédictions écrites par saint Paul dans sa lettre à Timothée, au sujet des innovations que l'esprit de rébellion introduiroit dans le monde chrétien. Toutes les pages témoignent de l'intolérance et de l'ignorance des auteurs de ce pamphlet.

» On nous remet aussi un volume intitulé : *Quelques vérités importantes sociales, politiques et religieuses, précédées d'une notice sur le prototype de la phrénologie perfectionnée, par N. A. Barthel, Bruxelles*, 1841. Nous croyons devoir avertir le public que ce livre est, sous tous les rapports, l'un des plus mauvais ouvrages qui aient paru depuis long-temps. Nous pourrions justifier ce jugement sévère, par de nombreux extraits. Mais l'auteur a poussé la licence au point qu'il ne

nous est guère permis de le citer. Celui qui a pu tracer ces abominables lignes, est trop favorablement jugé, si on ne l'accuse que de folie. L'auteur déclare que s'il avoit à juger Notre-Seigneur « d'après les Evangiles, le fils de Marie » seroit, pour lui, un jeune enthousiaste, » louable dans son but, méprisable dans » ses moyens de civiliser le monde... » La plume se refuse à aller plus loin. »

ESPAGNE. — Le consul anglais de Mahon, iles Baléares, qui appartenoit à l'une des innombrables sectes protestantes, a été si profondément ému de la magnificence du culte catholique, de la majesté des cérémonies, de la gravité et de l'harmonie du chant ecclésiastique, qu'il n'a pu trouver de repos jusqu'à ce que, étudiant les fondemens de notre sainte religion et ceux de sa secte, et s'étant enfin convaincu qu'il erroit hors du chemin de la vérité, il eût pris franchement la résolution de se reposer dans le sein de l'Eglise romaine. On écrit de Mahon, à la date du 12 novembre, qu'il vient d'abjurer le protestantisme.

— Un décret, du 8 décembre, enjoint à tous les évêques du royaume, de proposer au gouvernement les suppressions et réunions de paroisses qu'ils jugeront convenables, après avoir consulté les députations provinciales et les conseils municipaux des communes où il y a en ce moment plus d'une paroisse, ainsi que leurs curés. Dans le délai de deux mois, les évêques devront envoyer au gouvernement leurs propositions à cet égard.

Le *Correo Nacional* fait observer que ce décret est une grave violation des lois canoniques.

— Le régent a ordonné la saisie dans tout le royaume de l'Encyclique de Sa Sainteté, qui recommande aux fidèles l'association pour la Propagation de la Foi, ainsi que de la Pastorale de l'archevêque de Séville qui l'accompagne, sans préjudice des poursuites que les tribunaux pourront exercer à raison de ces publications en faveur d'une institution pieuse dont les gouvernans actuels de l'Espagne ont prohibé l'existence.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Dans ses téméraires agressions contre la religion catholique, le *Journal des Débats* se croit plaisant; et c'est tout au plus s'il reconnoît à M. l'évêque de Chartres le droit de repousser ses incroyables hostilités. Jamais cependant on ne s'est trouvé dans un cas de plus légitime défense que le digne et savant prélat.

Il s'agit en effet de savoir jusqu'à quel point il peut être permis à un journal d'entrer dans le bercail des évêques, pour y porter la contagion et y répandre des influences délétères. Car c'est pour le moins s'introduire chez autrui avec le dessein de nuire et de troubler sans raison comme sans utilité, la paix et l'ordre intérieur qui s'y trouvent établis.

On n'auroit pas l'embarras de discuter de tels points, et de prendre en main la défense de personne, s'il s'agissoit d'une atteinte portée au gouvernement de l'Etat, comme il s'agit d'une atteinte portée au gouvernement de l'Eglise. En pareil cas, l'Etat sauroit bien trouver des lois répressives, et se faire venger par la justice ordinaire. Mais avec la religion, on a les coudées plus franches; et ses ennemis le savent bien apparemment, puisqu'ils se font un jeu d'exercer contre elle des hostilités dont la centième partie leur paroîtroit énorme et criminelle au-delà de toute expression, si c'étoit l'ordre politique qui s'en trouvât blessé.

Ce que l'on a le mieux connu de la révolution de juillet, ce sont ses attentats contre la religion, ses scènes de profanation et d'impiété. C'est qu'en cette matière le mouvement de l'anarchie étoit libre,

ıdonné à sa fougue, et nullement
; par tous les petits ressorts que la po-
ue sait faire jouer en dessous dans
choses qui l'intéressent directement.
si les historiographes de cette époque
ıt-ils plus rien de nouveau à nous ap-
ıdre là-dessus. Nous ne sommes pas
ı, néanmoins, que le trait suivant,
porté par M. Louis Blanc dans le pre-
r volume de son *Histoire de dix ans*,
vient de paroître, ait été recueilli
s les glorieuses annales de 1830.

l s'agissoit d'une proclamation rédi-
par la commission de l'Hôtel-de-
e le 29 juillet, et que le général Lo-
ı ne vouloit point signer. Un des élèves
l'Ecole Polytechnique que M. de La
ıette avoit appelés auprès de lui dans ce
ment, se chargea d'enlever cette signa-
e, en menaçant de faire fusiller sur
ıce celui qui la refusoit. Comme
Mauguin se montroit surpris d'une
le audace de la part du jeune homme
ıi prétendoit exercer aussi cavalière-
ent le pouvoir exécutif de l'émeute,
élève de l'Ecole Polytechnique lui mon-
a d'une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, les
éros qui venoient d'enlever aux Suisses
ı caserne de Babylone, en ajoutant : *Je*
irois à ces braves gens de FUSILLER LE BON
IEU, *qu'ils le feroient.*

Pour le bon Dieu, cela n'étoit que
op vrai; et *ces braves gens* le prouvè-
ent par l'ensemble et les détails de leur
onduite, autant qu'il étoit en eux. Mais
ourquoi, dans les autres choses, cela ne
e trouva-t-il pas aussi vrai? C'est que,
ans les autres choses, les hommes
ju'elles intéressoient personnellement
ppliquoient toute leur intelligence et
out leur savoir; c'est qu'ils réservoient
pour eux-mêmes tous leurs soins, toute
eur attention et leur adresse, et qu'ils
s'inquiétoient fort peu *que le bon Dieu*
fût fusillé, pourvu qu'ils ne le fussent
pas. Car, en lisant le livre de M. Louis
Blanc, on demeure parfaitement con-
vaincu que l'habileté n'étoit pas ce qui
leur manquoit.

Nous le disons, sans craindre d'être dé-mentis : si l'on eût mis autant d'esprit et d'intelligence à déjouer les mauvais desseins des ennemis de la religion, qu'on en mit alors à sauver des intérêts personnels et des positions moins importantes assurément pour l'ordre social, il est probable que le sacrilége et l'impiété ne seroient pas allés jusqu'à oser parler *de faire fusiller le bon Dieu.*

PARIS, 22 DÉCEMBRE.

La cour des pairs continue toujours son délibéré dans l'affaire relative à l'attentat du 13 septembre. Tous les matins, avant la séance, la commission d'instruction se réunit.

— On lit ce soir dans la *Gazette de France :*

« Il paroît que la délibération de la cour des pairs touche à sa fin ; car les défenseurs des accusés avoient été convoqués cet après-midi, pour entendre la lecture de l'arrêt. Mais cette lecture est, assure-t-on, différée jusqu'à demain midi, heure à laquelle la cour s'est ajournée. MM. les défenseurs sont convoqués pour la même heure. »

— Si l'on en croit la *Gazette des Tribunaux*, aucune arrestation n'auroit été faite à la suite des révélations de plusieurs accusés dans l'attentat de Quénisset.

— Les lettres closes portant convocation de MM. les pairs et de MM. les députés pour l'ouverture de la session, qui aura lieu le 27 décembre, viennent de leur être adressées.

Environ 240 députés sont en ce moment à Paris.

— Parmi les membres de la chambre des députés, on compte environ 300 membres de la Légion-d'Honneur, répartis ainsi qu'il suit : grand'croix, 3 ; grands-officiers, 13 ; commandeurs, 27 ; officiers, 73 ; le reste simples légionnaires.

— M. Ernest de Sahune, auditeur de première classe au conseil d'Etat, a été nommé maître des requêtes en service ordinaire, par ordonnance du 19 de ce mois.

— Une ordonnance, en date du 15 dé-

cembre, prescrit la publication d'une convention additionnelle à la convention du 27 mai 1836, destinée à régler le transport des correspondances entre la France et la Belgique.

— Une autre ordonnance, en date du même jour, prescrit la publication des articles additionnels à la convention de poste, du 31 mai 1830, conclus entre la France et la république et canton de Genève.

— La question des sucres a été longuement débattue dans le conseil-général de l'agriculture. Le sucre de betteraves y a été attaqué, mais il y a trouvé de chauds défenseurs. La question du rachat des manufactures a été mise en avant.

— Par suite d'une décision de M. le ministre des finances, les porteurs de certificats d'emprunt habitant les départemens auront la faculté d'effectuer à la caisse des receveurs-généraux le versement des termes à échoir, sous la condition prescrite par l'art. 3 de la loi du 24 avril 1833, à l'égard des achats et ventes de rentes, qu'il ne pourra en résulter aucun recours en garantie contre le Trésor. Ces versemens ne seront admis que jusqu'au jour fixe de leur échéance respective, c'est-à-dire jusqu'au 7 de chaque mois.

— Le conseil d'Etat vient de décider, dans son audience du 18 de ce mois, que le préfet de police comprenant parmi ses attributions celles relatives à la police municipale, une partie de son traitement et de celui de son secrétaire-général doit être mise à la charge de la ville de Paris.

— M. Isambert, membre de la chambre des députés, avoit formé une demande en autorisation de poursuivre en justice M. Jubelin, ex-gouverneur de la Guadeloupe. Le conseil d'Etat a refusé de donner cette autorisation.

— Une lettre de Paris au *Toulonnais* parle de la nomination d'un maréchal-de-camp dans les régimens de marine, dont l'effectif se monte aujourd'hui à près de 18,000 hommes.

— On lit dans un journal :

« Tout le monde a remarqué la déplorable stagnation des affaires précisément à l'époque où elles devroient prendre de l'essor; de sombres inquiétudes préoccupent les esprits, et le commerce de la capitale ne se rappelle pas avoir reçu jamais, au renouvellement de l'année, une aussi grave atteinte. »

— M. le vice-amiral Baudin et M. Dejean-Labatie ont été nommés délégués de l'île Bourbon.

— M. Milne-Edwards a été nommé à la chaire d'entomologie vacante au Muséum d'histoire naturelle.

— Jamais la maladie du *suicide* n'a fait autant de ravages que depuis quelque temps. En un seul jour, à la Villette, près Paris, quatre femmes se sont pendues : deux ont été sauvées.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On lit dans un journal d'Orléans :

« Dans une lettre écrite par M. Beaumarié, maire de Férolles, sous la dictée de Serein, celui-ci a demandé à M. l'évêque d'Orléans de vouloir bien venir le visiter dans son cachot. Le prélat s'est empressé de se rendre à cette invitation. A sa vue, Serein s'est prosterné, a récité des prières et demandé la bénédiction. On les a laissés seuls un instant, et Mgr Morlot s'est retiré après lui avoir donné quelques paroles de consolation. Le condamné paroît résigné à son sort. »

— De tous les points des départemens de Maine-et-Loire, de la Haute-Loire et de la Loire-Inférieure, les nouvelles arrivent annonçant des malheurs occasionnés par le débordement des fleuves et des rivières; sur plusieurs points, les communications sont interceptées, et tous les jours de nouveaux sinistres viennent attrister les habitans de ces provinces.

— M. Normand, notaire à Mayenne (Mayenne), vient d'être condamné par le tribunal de cette ville à 15 mois de suspension.

— Le tribunal de Châtellerault (Vienne) étoit appelé à statuer sur des faits de ré-

ınce de la part de plusieurs habitans la commune de Cernay contre les ns de l'administration des contribu-ıs, agissant pour procéder au recense-ıt.

Le tribunal, après avoir décidé, en ncipe, que la résistance à un acte illé étoit un droit légitime, a jugé que les ns des contributions n'avoient pas ılité pour procéder au recensement, et en conséquence la résistance qui leur ıit été opposée en cette qualité ne ıstituoit ni crime ni délit.

— Le conseil municipal de Grenoble a eté, à la majorité de quinze voix con- huit, le budget présenté par le maire.

— Le 18 décembre, à huit heures et mie du soir, la halle aux poissons de ordeaux s'est écroulée instantanément et ec un horrible fracas. Par un bonheur ut providentiel, cet accident a eu lieu à ne heure où personne, ni vendeurs ni heteurs, ne se trouvoit dans le marché.

— On écrit d'Aix que les ouvriers im-rimeurs sur indiennes des manufactures e sont réunis pour exiger le renvoi des emmes admises dans les ateliers. Les hefs de fabrique s'étant refusés à cette njonction, les ouvriers, à l'exception l'un petit nombre, ont cessé leur tra vail. Cet événement a eu des suites fâcheuses; une collision a eu lieu entre les ouvriers coalisés et ceux qui n'avoient pas quitté les ateliers; quelques uns de ceux-ci ont été, dit-on, fort maltraités. Des mandats ont été lancés par la justice et mis à exécution sur la personne de deux ouvriers.

— Vingt-sept des cinquante-un condamnés dans l'affaire du complot de la Villette se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, rendu le 10 du courant.

— Le tribunal de Gap a consacré trois audiences au jugement de l'affaire relative aux troubles de Saint-Bonnet. Tous les prévenus ont été condamnés, savoir : Pellegrin, dit Mortier, Eyraud, dit l'Angevin, A. Reynaud et Allec, à 20 jours d'emprisonnement; Abonnel, Lombard et Gaugnet, à 10 jours de la même peine; Faure, Celsé, Eyraud, dit Chillon, et Pellegrin, dit Grenadier, à 5 jours de la même peine; la femme Eyraud à 20 fr. d'amende; Pierre Reynaud, Amar et Grimaud à 10 fr. d'amende; et enfin la femme Disdier, à 5 fr. d'amende.

— M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne près le cabinet des Tuileries, est arrivé le 16 à Bayonne, et il en est parti le lendemain pour Madrid.

EXTERIEUR.

Les toasts suivans ont été remarqués dans une réunion de patriotes qui a eu lieu à Valence pour célébrer les triomphes du parti exalté dans les élections municipales : *Que la marche du siècle précipite la chute des trônes!... A l'extermination des hypocrites, des parjures et des tyrans!... Que le désespoir des vaincus soit la joie des vainqueurs!*

— Une dépêche adressée au gouvernement espagnol par le capitaine-général de l'île de Cuba, annonce que cinquante nègres qui travailloient dans une fabrique de l'île, s'étant révoltés, il fallut envoyer contre eux, pour les faire rentrer dans l'ordre, un détachement de troupes. Les nègres se défendirent avec opiniâtreté, à l'aide des armes qu'ils étoient parvenus à se procurer dans la fabrique. Alors les soldats firent feu sur eux : six furent tués et dix blessés. Aucun soldat n'a été blessé. Cette affaire, qui a eu lieu le 9 octobre dernier, n'a pas eu d'autres suites. Depuis lors, la tranquillité n'a plus été troublée.

— L'inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Mons a eu lieu le 19 décembre, au milieu d'un concours immense de spectateurs qui, malgré le mauvais temps, étoient accourus pour cette cérémonie. La ville de Mons a donné le même jour une fête au roi Léopold.

— La *Gazette de Mons* annonce qu'au moment où le roi des Belges se rendoit à la station du chemin de fer, un individu de Jemmapes s'est précipité sur les che-

vaux de sa voiture, et a voulu les arrêter pour présenter à Léopold une pétition qu'il avoit à la main. Arrêté immédiatement et conduit au poste de l'Hôtel-de-Ville, cet homme a été reconnu pour être atteint d'aliénation mentale.

— Les journaux anglais annoncent qu'il ne sera point accordé de grâce aux condamnés à l'occasion de la naissance du prince de Galles.

— Dans la matinée de samedi, le brouillard étoit si épais à Londres, qu'on a été obligé d'allumer les flambeaux et le gaz dans presque toutes les maisons.

— Depuis dix ans, le décroissement de la population d'Irlande (ainsi que cela est démontré par le recensement) a été de 527.590 ames.

— On mande de Dusseldorff (Prusse), le 13 décembre :

« On vient d'arrêter deux secrétaires des postes qui avoient soustrait 40.000 thalers en assignations de caisse adressés par le gouvernement de notre cercle à la caisse de l'Etat de Berlin. On a trouvé intact le petit paquet contenant ces valeurs, dans la commode d'un des coupables. Ils ont été dénoncés par un tiers qu'ils vouloient mettre dans le secret. Tous deux possèdent quelque fortune, et s'étoient conduits jusqu'ici d'une manière irréprochable. »

— Une lettre de Constantinople, en date du 27 novembre, nous annonce, dit le *Standard*, que le fils de Walter-Scott, qui étoit attaché à l'ambassade de M. Mac-Neil en Perse, est mort à Téhéran.

A l'approche de la nouvelle année, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs la *Vie de Mgr de Quelen*, par M. Henrion. Depuis deux années que l'illustre prélat a été enlevé à l'amour de son diocèse et à l'admiration de la France, sa réputation n'a fait que grandir. Les passions politiques ont gardé le silence sur sa tombe, et il ne reste dans les cœurs qu'une vive et profonde sympathie pour Mgr de Quelen. Le tableau de sa vie est le plus beau cadeau d'étrenne qu'on puisse offrir.

C'est à la librairie de MM. Périsse, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 8, et au bureau de ce Journal, qu'il faudra désormais adresser les demandes. MM. Périsse sont devenus acquéreurs de la nouvelle édition.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 22 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 65 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0. 100 fr. 95 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 40 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3460 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1297 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1240 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 105 fr. 65 c.
Emprunt romain. 102 fr. 7/8.
Emprunt d'Haïti. 632 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

…I DE LA RELIGION
…it les Mardi, Jeudi
…medi.
…n peut s'abonner des
…t 15 de chaque mois.

N° 3533.

SAMEDI 25 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

…ettre de M. l'évêque de Chartres.

…ous avons répondu dans notre …nier numéro à la lettre, si incon…ante, adressée par le *Journal des …bats* à M. l'évêque de Chartres. …prélat n'a pas cru devoir laisser …ser cette lettre sans émettre …elques réflexions nouvelles, et il …us fait l'honneur de nous les …nsmettre.

« Chartres, le 22 décembre 1841.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je ne partage point les vues de ceux …i croient ou semblent croire qu'un …être, qu'un évêque manque à sa di…ité, quand il se sert de la presse reli…euse pour se mettre en rapport avec le …iblic, en vue de quelque grand intérêt … la religion ou de la société. Quel ca…il plus honorable et plus sûr que les …iblications de ces écrivains généreux …i prêtent l'appui de leurs talens à la …ligion de nos pères, que tant d'autres …fforcent de décrier et d'avilir! Je viens …nc, monsieur, vous prier d'insérer …ns votre feuille ma réponse à une lettre …'un des rédacteurs du *Journal des Dé…ts* m'a fait l'honneur de m'adresser …ns le numéro d'hier.

» Je n'ai qu'à me louer de la politesse …nt a usé envers moi ce publiciste. Mal…é la *fougue* qu'un de ses collaborateurs …a reprochée, je ne sens dans mon …ur que charité sincère et vive pour les …rsonnes que je crois dans l'erreur, et je …imposerai aussi la loi, qui me coûtera …t peu, d'éviter dans cette réponse tout … qui pourroit être désagréable ou bles…nt pour l'écrivain dont j'ai parlé. Seule…ent, il faut pardonner un peu de cha…ur à un zèle qui tient à la conviction la …s intime, et qui a pour objet et pour …uillon la croyance de tant de siècles, et le salut du plus beau royaume du monde.

» Il faut d'abord que j'ôte au signataire de la lettre insérée aux *Débats*, une persuasion ou un soupçon qu'il a manifesté. *Il m'est difficile*, dit-il, *de me persuader que vous ayez lu ce que vous avez censuré, ou du moins*, Monseigneur, *que vous en ayez pris connoissance autrement que par les citations déloyales qui ont été faites, ou par les commentaires auxquels nous ne faisons jamais, ici, l'honneur d'une réponse.* Monsieur le rédacteur me prête ici une légèreté qui n'est pas de mon âge. Avant de m'élever contre les deux articles que j'ai analysés dans mon Instruction pastorale, je les ai lus et relus avec autant d'attention que de douleur. Ils ont été pendant deux mois sur mon bureau, ils y sont encore, et à la vue de ces deux écrits inspirés par une ardeur d'innovation infiniment périlleuse, dont les plus brillans esprits ne se défendent pas toujours, je me disois à moi-même : Où allons-nous? Que deviendra notre patrie, inondée tous les jours de ces feuilles légères qui vont en un clin-d'œil semer l'erreur dans ses retraites les plus obscures, dans ses hameaux les plus reculés? Et alors je sentois des larmes amères et abondantes prêtes à s'échapper de mes yeux.

» L'homme de lettres auquel je réponds, insinue donc que je n'ai pas pris les moyens et que je ne me suis pas donné le temps de le comprendre. Hélas! ses termes ne sont que trop explicites, sa pensée n'est que trop claire. Voici comment il s'exprime : *Dans notre pays, où il y a à peine une religion, où l'Eglise elle-même, au lieu de tendre une main ferme et sûre à ceux qui cherchent leur voie, s'abandonne à une sorte de romantisme qui amollit et corrompt tous les dogmes, on cherche*

voit en vain un point de comparaison pour ce qui se passe en Angleterre.

» Qu'on pèse toutes les expressions. *Dans notre pays* : il s'agit de toute la France. *Où il y a à peine une religion*: nous reviendrons sur ces mots dans un instant. *L'Eglise s'abandonne à une sorte de romantisme.* **Mais que prêche-t-elle donc, cette Eglise? Où puise-t-elle ses enseignemens? Quel livre tient-elle dans ses mains, quand elle distribue à ses enfans l'aliment sacré de la parole? La France entière répondra, et la notoriété publique vous garantira que ce livre est l'Evangile du Sauveur. C'est là que le prêtre puise ses textes, ses exemples, ses conseils, les vérités qu'il annonce, les promesses et les menaces qui en rendent l'accomplissement si doux ou l'infraction si formidable. Mais l'Evangile est-ce donc un roman? Prétendez-vous donc imprimer cette désolante flétrissure à plus de trente millions de chrétiens qui vous entourent et qui voient dans cet ouvrage mystérieux le langage de Dieu même? Et à quel autre code les renvoyez-vous donc? Est-ce à la morale de vos romans, de vos feuilletons et de vos théâtres? Ah! si vous ne voyez pas l'abîme épouvantable qui se creuse sous la terre que vous foulez, et qui, si terriblement remuée par vos déclamations et vos sarcasmes, ne vous offre plus qu'un soutien léger prêt à céder sous vos pas; si vous ne voyez point ce gouffre; tout éclairé d'ailleurs que vous êtes, elle s'est éclipsée pour vous, la lumière qui sauve les peuples et les empires. L'Evangile est ce sang vivifiant qui les anime et les fait fleurir; il est la vérité qui les délivre.**

» Cette règle venue du ciel étoit suivie par nos prédécesseurs depuis quinze cents ans. Ils nous l'ont transmise, et nous l'avons reçue avec respect. Depuis saint Remi jusqu'à Bossuet et à nous, on l'a vue dans les mains de tous les prêtres français, tantôt revêtue d'or et de diamans par des esprits sublimes, tantôt, comme de nos jours, n'offrant que sa ... et sa nudité, que nous sommes incapables de relever par l'innocente richesse des talens et du génie. Mais enfin c'est toujours la même loi, le même enseignement. Vous déshonorez donc toutes les générations sacerdotales qui se sont succédé dans ce royaume depuis quinze siècles, en prétendant qu'au lieu de répandre dans le sein de leurs peuples des trésors de grâce et de vérité, ils n'ont mis dans leurs mains que des jouets frivoles, et, si je puis parler ainsi, le misérable clinquant d'un vil romantisme.

» Vous avez pris le change, et, permettez-moi de le dire, vous voulez vous envelopper dans l'illusion qui vous abuse. Elle est trop facile à reconnoître et à dissiper. Non-seulement vous concluez du particulier au général, ce qui est le vice de raisonnement le moins excusable et le plus décrié; mais vous étendez au tout ce qui n'est applicable qu'à une fraction imperceptible. Une vingtaine de prêtres ont fait monter dans les chaires de Paris un romantisme puéril et condamnable, et vous faites peser cette accusation sur trente mille ecclésiastiques voués dans ce royaume au saint ministère. Cela ne rappelle-t-il point le reproche qu'on fait à certains particuliers, fixés et comme immobiles dans la plus grande de nos cités, de juger tout ce qui se passe dans l'univers par les habitudes ou les événemens de leurs quartiers? Non; la tribune sacrée n'est infestée qu'à Paris par le romantisme. Les têtes françaises, les mieux faites du monde, et j'ajouterai presque, les têtes sacerdotales réglées par des traditions pures et par une raison si austère, sauroient recevoir cette production de médiocrité vaniteuse. Quoique aux port[es] de la capitale, pas un seul pasteur [de] mon diocèse ne profane par cette affecta[-]tion indécente et ridicule la parole [de] Dieu. Où donc l'écrivain que j'ai en vue a-t-il pris cette opinion fabuleuse et fort[...] obligeante pour les prêtres de ce royau[-]me? Il a entendu peut-être à Paris quel[que] prédicateur séduit par cette pitoyable nouveauté, et, sans autre information, [il] rend tout le clergé de France solidaire

le sens de deux ou trois de ses mem-
et de leur engouement pour les ex-
agances d'une école nouvelle et éphé-
. Quelle induction et quelle équité!
Un prêtre intrigant est venu demander
ureau des *Débats* qu'on le signalât au
lic comme un excellent orateur. Donc
nos prédicateurs sont capables de
bassesse, et veulent à tout prix être
dans la gazette. Quelle autre consé-
nce juste et rigoureuse!

Monsieur le rédacteur voit à Paris des
les gens affublés d'un costume ridi-
, *coureurs*, ce sont ses termes, *de confé-
es prétendues religieuses*, lesquels *pro-
ent de tous côtés leur air fatal et leur
ure insipide et prédestinée, qui s'exta-
t devant les ogives et qui se composent
e sais quelle religion de bric-à-brac.* Je
nds pour fidèles ce récit et ces coups de
ceau. Mais ce qui est certain, c'est que
te cette fantasmagorie est inconnue
ns nos provinces, et qu'il est au moins
iniment rare que des *néo-chrétiens* se
ésentent à nous sous ces traits risibles,
ec cet *air fatal* et dans cet équipage.

« La Religion est morte, dit-on, et le
ergé n'est plus qu'un vain simulacre.
serai-je rapporter les paroles d'un ancien
inistre, savoir, qu'aujourd'hui en France
n'est que là qu'il y a de la vie? D'où
ent encore de nos jours l'héroïsme de la
arité? Qui façonne *aux combats du Sei-
eur* ces apôtres qui vont à trois mille
ues braver les tortures et la mort, pour
endre la foi et la civilisation? Qui ins-
re un si généreux dévoûment à ces filles
Saint-Vincent, à ces vierges miséricor-
euses que leur foi élève si haut au-des-
s des sentimens humains, que toute la
ilosophie du siècle ne pourroit former
n seul de ces anges mortels?

« Mais il faut finir. Je n'ai rien dit que
vrai et dont l'exactitude ne soit hors
atteinte; mais je ne saurois pousser plus
in cette discussion. Les organes de la
resse religieuse suppléeront, s'il le faut,
mon silence. Que d'autres dont la foi
st peut-être incertaine, et qui s'intéres-
nt peu aux plus grandes solennités de
notre culte, s'exercent sur un sujet épuisé:
pour moi, mon peuple m'appelle, et je n'ai
d'autre pensée que d'aller avec lui me
prosterner devant le berceau de mon Sauveur. »

« † CLAUDE-HIPPOLYTE, *évêque de Chartres.* »

Nous n'ajouterons rien à ces paroles qui empruntent à la fois tant de force à la vérité et tant d'onction à la charité.

On demande de tous côtés l'Instruction pastorale de M. l'évêque de Chartres. La première édition étant complètement épuisée, il a fallu en faire une nouvelle. Elle paroîtra dans quelques jours chez Adrien Le Clere et C[ie], imprimeurs-libraires, rue Cassette, 29.

La Voie de la perfection dans la vie religieuse, par M. l'abbé Leguay; livre approuvé par M. l'Archevêque de Paris et M. l'évêque de Bayeux. — 1 vol. in-12.

Deux voies nous sont enseignées par le Sauveur pour arriver au ciel: la voie des commandemens: *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata*; et la voie des conseils: *Si vis perfectus esse.*

Dans un ouvrage précédent (*La Voie de la véritable et solide vertu*), M. l'abbé Leguay avoit mis devant les yeux du chrétien les fondemens et les pratiques de la vie chrétienne. Il s'adressoit à tous.

L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est spécialement destiné aux personnes consacrées à Dieu, à celles surtout qui ont fait les vœux de religion.

Peut-être se demandera-t-on quelle utilité il y a à écrire sur un sujet traité si habilement par tant d'auteurs célèbres, consommés dans

la vie religieuse? L'auteur répond à cette question :

« Il est peu d'ouvrages ascétiques où se trouvent réunies toutes les connoissances nécessaires à une religieuse touchant les vœux de religion, les règles, les constitutions, les vertus de la vie religieuse. Ces connoissances sont éparses dans des ouvrages étendus, séparés, peu à la portée de toutes les intelligences. »

Tels sont les motifs qui ont engagé l'auteur, éclairé par une longue expérience dans la conduite des communautés religieuses, à composer cet ouvrage.

Aussi il n'a prétendu que réunir et coordonner sur un plan très-heureux la doctrine des maîtres de la vie spirituelle.

« Les vœux de religion, dit-il, qui sont le glaive qui sépare l'ame de la terre, sont aussi le nœud mystérieux qui l'unit à Dieu. »

De là la division de son ouvrage ; la vie religieuse, vie de séparation : la vie religieuse, vie d'union.

La première partie traite donc des vœux en général et de chacun des vœux en particulier. Ils sont ici considérés sous le double rapport théologique et ascétique. Le but de l'auteur n'est pas seulement d'édifier : il veut éclairer la conscience sur l'étendue de ses obligations. Il termine par un article sur la clôture.

Dans la seconde partie, à l'ame qu'il a séparée du monde, il montre la vie intérieure et les différentes vertus qui lui servent de fondement. Nous avons surtout remarqué et nous recommandons à nos lecteurs l'art. 7, sur la charité fraternelle. Il passe ensuite aux différentes pratiques de la vie intérieure; et, toujours appuyé sur les [autor]ités les plus respectables, il s'occupe de l'oraison mentale, de l'examen de conscience, de la pratique fréquente de la confession et de la communion. Enfin, il présente un traité abrégé, mais clair et complet, de l'office divin. De là, il entre dans quelques détails sur les principales actions de la journée. Puis il arrive à un endroit difficile à traiter, et auquel on reconnoît l'homme versé dans la connoissance de la vie religieuse : je veux parler des épreuves et des écueils que rencontrent dans cette vie si sainte les ames qui ont déjà fait de si grands sacrifices. Là elles trouveront exposés avec clarté et solidité les avis dont on a besoin dans ces différens états pour soutenir son courage ou dissiper ses doutes.

Enfin, le dernier chapitre, qui ne fait point partie nécessaire de l'ouvrage, mais qui en forme un appendice très-utile, regarde les religieuses qui s'adonnent à quelqu'œuvre de charité envers le prochain, et en particulier celles qui s'occupent de l'instruction et du soin des malades.

Voilà quel a été le motif et quel est le plan de ce livre. L'auteur nous avoit dit lui-même à quelles sources il puisoit. Il ne restoit donc plus qu'à coordonner avec intelligence une si riche matière; et c'est ce qu'a fait M. l'abbé Leguay avec un discernement qui rend son ouvrage utile et précieux. Ce livre répond parfaitement au titre qu'il lui a donné.

S'adressant à toutes les ames qui aspirent à la vie parfaite, M. Leguay ne pouvoit entrer dans tous les cas particuliers. Il pose les principes généraux et les modifications auxquelles les circonstances ordi-

ires peuvent les soumettre : c'é-
.ent là les limites dans lesquelles
trouvoit nécessairement resserré
.uteur qui ne vouloit donner
l'*un catéchisme de la vie religieuse*.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 3e dimanche de l'A-
:nt, S. S. a assisté, dans la cha-
:lle Sixtine, à la messe célébrée
ır le cardinal Del Drago. Le Père
icca, procureur-général des Au-
ıstins, a prononcé le discours après
Evangile.

— Le 13, le P. de Bagnaja a prê-
ıé pour la seconde fois au Vati-
ın, en présence du Saint-Père et
u sacré collége.

PARIS. — Nous avons patiemment
ıivi dans toutes ses phases la
uestion du plein exercice. A la
eille de la session, voici la solution
ı'elle reçoit. On lit dans la *Gazette
péciale de l'Instruction publique* :

« Le projet d'ordonnance sur le plein
xercice paroît *définitivement* abandonné.
'endant quelques jours on étoit tombé
›resque entièrement d'accord, comme
ıous l'avions annoncé : des incidens par-
iculiers sont venus subitement rompre
:e projet. Nous espérons cependant que
:e n'est point *indéfiniment*, et que M. Vil-
emain, qui avoit eu le premier cette libé-
'ale idée, saisira l'occasion d'y revenir,
:ar dans cette mesure seule nous voyons
oujours la chance la plus sûre d'une
›rochaine liberté d'enseignement. Un
›rojet de loi sera-t-il présenté à la cham-
›re cette année ? C'est ce qui n'est point
:ertain, si l'on considère les préoccupa-
ions politiques et l'accueil fait au der-
ıier projet. Et, quand même ce projet de
loi seroit soumis de nouveau aux cham-
bres, peut-on espérer de le voir arriver
prochainement à bonne fin ? Cet ajour-
nement impose à M. le grand-maître et
au conseil royal de nouvelles obligations,
auxquelles ils ne manqueront pas sans
doute, en autorisant individuellement
pour le plein exercice les établissemens
qui offriront des garanties suffisantes de
savoir, et en accordant au besoin, sui-
vant les circonstances, des dispenses par-
tielles de certificats d'études. »

Ainsi, point d'ordonnance qui re-
connoisse le plein exercice aux pe-
tits séminaires ; point de loi qui
réalise, pour les familles, le bien-
fait de la liberté d'enseignement.
C'est ainsi que M. Villemain tient
ses promesses. Les commentaires
sont inutiles.

— M. l'Archevêque vient d'adres-
ser une lettre aux curés de son dio-
cèse, pour leur recommander les
intérêts du petit séminaire :

« Le choix des enfans, dit le prélat,
leur amour pour l'étude, leurs progrès,
l'excellent esprit qui les anime, ne lais-
sent rien à désirer.

»... Pendant ces trois dernières années,
le nombre des élèves s'étant considéra-
blement accru, il en est résulté beau-
coup plus d'admissions gratuites dans les
classes qui en seront privées désormais.
Ces admissions sont maintenues, parce
qu'il n'est pas juste de donner un effet
rétroactif, même à une règle utile, lors-
qu'on est contraint de la rendre sé-
vère. »

Cette lettre présente ensuite le
tableau des dépenses occasionnées
par l'entretien gratuit d'un grand
nombre d'élèves. Pour suppléer à
l'insuffisance du produit, il a été
payé 59,000 fr. Des réparations au
mobilier de la maison de Gentilly
et dans la maison de Paris ont élevé
cette dépense à 89,000 fr. Les quêtes
se sont élevées à 49,000 fr. Les re-
venus ordinaires à 3,000 fr. Total :
52,000 fr. Il résulte de ce tableau
que la caisse diocésaine a payé cette
année au-dessus de ses recettes, la
somme de 37,000 fr.

Le prélat termine sa lettre en
faisant un nouvel appel au zèle des
pasteurs et à la charité des Dames

qui jusqu'ici les ont si admirablement secondés.

— Un grand nombre d'ecclésiastiques, plusieurs membres de l'Institut et des fonctionnaires de l'Université assistoient au service célébré à Notre-Dame pour le repos de l'ame de Mgr Frayssinous.

Le prélat a légué, dit-on, sa bibliothèque à Henri de France.

Diocèse de Bayonne. — On nous écrit de Bayonne que le diocèse a fait, dans le courant de cette année, des pertes difficiles à réparer.

« M. Luqué, curé-doyen de Laruns, âgé de quarante-quatre ans, prêtre vertueux et plein de zèle, est mort dans le mois d'août.

» M. Fourcade, vice-archiprêtre d'Oloron, curé et doyen de Sainte-Marie, prêtre vénérable, âgé de soixante-seize ans, l'a suivi de près. Avant la révolution, il étoit professeur au séminaire d'Oloron. Il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et, pour éviter la persécution et la mort, il passa en Espagne, où il demeura pendant que la terreur régnoit en France. De retour de l'exil, il fut nommé curé d'Aramits, dans l'arrondissement d'Oloron, et pendant près de vingt-deux ans, il a fait le plus grand bien dans ce canton. Avant que Mgr Loison eût pu former un séminaire, il réunit dans sa maison quelques jeunes gens pieux dont plusieurs firent chez lui leurs études jusqu'à la philosophie inclusivement, et qui devinrent d'excellens prêtres. En 1825, la cure de Sainte-Marie d'Oloron devint vacante, et Mgr d'Astros, juste appréciateur des mérites de ceux qui étoient ses coopérateurs, fit choix de ce saint prêtre, dont la modestie, la charité et le zèle étoient admirables, pour remplir ce poste important. Les habitans de cette grande paroisse l'ont constamment vénéré, lui ont accordé une confiance sans bornes, l'ont chéri comme le plus tendre des pères, et ils le pleurent encore. Il n'a pas laissé de quoi pourvoir aux frais de ses funérailles. Soixante prêtres ont assisté à son enterrement. Une foule immense a accompagné sa dépouille mortelle jusqu'à sa dernière demeure, et son cercueil a été baigné des pleurs que les affligés qu'il consoloit, que les pauvres avec qui il partageoit toutes ses ressources, ont versés avec abondance.

» A la retraite prêchée, cette année, par M. l'abbé Chaignon, se trouvoit M. Eliçagaray, curé-doyen d'Espelette. Il étoit très-bien, gai, content; il auroit volontiers consenti à y demeurer toujours; il le disoit à un ami la veille de leur sortie, qui eut lieu le 21 octobre. Le 28, il tomba malade, et le 2 novembre, il n'existoit plus. Il étoit frère de l'abbé Eliçagaray, membre de la commission d'instruction publique. Au commencement de la révolution, il étoit encore enfant. Son frère, soutien de sa famille, fut déporté, et lui se réfugia auprès d'un vieux curé, oncle de son frère aîné, à Valcarlos. La position gênée de ses parens ne leur permettant de faire pour lui aucun sacrifice, il entra, en qualité d'apprenti tanneur, dans une fabrique de Tafailla. Dès-lors, il commença à éprouver un goût prononcé pour les exercices de piété. Il remplissoit avec une exactitude admirable tous les devoirs de la religion. Il étoit le plus édifiant de tous les ouvriers du grand établissement où il travailloit. Son maître lui permit d'aller prendre un certain nombre de leçons par semaine aux écoles pies de cette ville, et bientôt ses maîtres découvrirent en lui d'heureuses dispositions qu'il ne pouvoit pas cultiver comme il le désiroit. Ces premiers succès l'encouragèrent. Il conçut le projet de se faire Capucin, quitta la tannerie de Tafailla, et fut reçu dans un couvent de cet ordre à Saragosse. Il y étoit à l'époque du fameux siége. On le força à prendre les armes, et il fut mis dans un régiment espagnol, et contraint de se battre contre les Français. Il fut fait prisonnier par ceux-ci en 1809, et conduit à Saragosse, où on l'enferma dans une

lise avec une foule d'autres infortunés isonniers. Le général Harispe étoit alors Saragosse. M. Eliçagaray parvint à lui ire savoir dans quelle malheureuse posi-on il se trouvoit. Ce brave général, aussi oble, aussi généreux quand il s'agissoit faire du bien aux malheureux. que vaillant guerrier quand il falloit combattre s ennemis, le délivra de cette prison, et fit passer en France. Alors il alla trou-r son frère aîné, qui étoit recteur de cadémie de Pau, et il continua ses udes dans cette ville jusqu'à ce qu'il it en état d'entrer au grand séminaire. y vint sur la fin de 1811. Depuis cette oque il a toujours vécu en saint. Il it fait prêtre en 1816 ou en 1817, xerça les fonctions de vicaire trois ans Cambo, où il édifia la paroisse par sa e angélique, et en 1821, il devint curé oyen d'Espelette. On ne sauroit dire bien qu'il a opéré dans cette paroisse. es sacremens y sont fréquentés; ceux qui ne s'en approchent pas sont rares, à peine en trouveroit-on 10 sur une population de 1500 ames. L'onction avec laquelle il prêchoit, le talent particulier qu'il avoit pour les catéchismes, la bonté avec laquelle il traitoit tous ses paroissiens, la prudence avec laquelle il agissoit dans les circonstances difficiles, sa piété à l'autel, son assiduité au tribunal de la pénitence, le soin avec lequel il visitoit les malades, sa charité pour les pauvres, à qui il donnoit tout, voilà ses œuvres extérieures pendant vingt ans. Sa vie intérieure étoit parfaite. Tous ceux qui ont été ses vicaires en parlent avec admiration. Lorsqu'il n'y avoit pas de retraite au séminaire du diocèse, M. Eliçagaray alloit la faire au couvent d'Urdach toutes les années. Il se levoit à quatre heures et demie été et hiver; à cinq heures et demie, il alloit à l'église; presque toujours, il étoit midi et souvent une heure quand il rentroit dans sa maison. L'après-dîner étoit consacré à la visite des malades, à la récitation de l'office, et à l'étude. C'est ainsi qu'il s'est préparé à sa mort, qui a été précieuse devant Dieu. Vingt-six prêtres ont assisté à son enterrement. Ses paroissiens y étoient en grand nombre, rendant, par leurs sanglots et par leurs larmes, le plus bel hommage à leur bon pasteur.

» L'abbé Larronde, curé des Aldudes, étoit aussi à la retraite avec l'abbé Eliçagaray. Tombé malade à Espelette en se retirant dans sa paroisse, il y est mort à peine âgé de 39 ans. C'est encore une grande perte. Il avoit un talent remarquable pour la prédication, et il joignoit à ses lumières une grande piété. »

Diocèse de Bourges. — Le chapitre métropolitain de Bourges a élu vicaires capitulaires MM. Bonnin, de Pons, Caillaud, Renaudet et Michaud. MM. les vicaires-généraux ont aussitôt publié un Mandement qui ordonne des prières publiques pour le repos de l'ame de Mgr de Villèle, et pour l'élection de son successeur. Nous en présenterons incessamment des extraits.

D'après un bruit, qui ne manque pas de consistance, le choix du nouvel archevêque de Bourges seroit déjà arrêté. Mgr Du Pont, archevêque d'Avignon, dont le climat du midi a malheureusement altéré la santé, se trouveroit appelé au siége vacant par la mort de Mgr de Villèle. Si Mgr Du Pont accepte la proposition qui paroît lui avoir été faite, nous ne pourrons que féliciter le diocèse de Bourges de posséder à son tour un prélat dont Saint-Dié et Avignon ont successivement apprécié la rare capacité et admiré la piété.

Diocèse de Lyon. — M. l'abbé Pavy, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie, est nommé doyen de cette Faculté, en remplacement de M. l'abbé Pagès, décédé le 3 décembre. On a de M. Pagès quelques ouvrages sur le prêt à intérêt. Il possédoit une belle

et riche bibliothèque qui passe, dit-on, à la congrégation des Maristes.

Diocèse de Marseille. — Le dimanche 19, une cérémonie touchante a eu lieu dans la chapelle de l'Evêché. Un Arabe qui a embrassé la foi catholique a été baptisé par M. l'evêque de Marseille. Le parrain étoit Mgr Dupuch, évêque d'Alger, et la marraine, madame la comtesse de Boisgelin, sœur de Mgr de Mazenod.

— La *Gazette du Midi* annonce que Mgr Dupuch, qui alloit s'embarquer pour Alger, est parti de Marseille pour Paris.

Diocèse de Saint-Brieuc. — Afin de stimuler le zèle des fidèles pour la Propagation de la Foi, le Mandement, publié par Mgr Le Mée, expose d'abord que, sur les huit cent millions d'hommes que renferme notre globe, un peu plus du tiers seulement connoît Jésus-Christ et son Evangile.

« Et parmi ceux-ci encore que de dissidens, de schismatiques, d'hérétiques, dont le sort éternel est dans un terrible danger? Mais au-delà de ces trois cents millions, que trouvons-nous dans le reste du genre humain? Des hommes stupides qui se prosternent, comme nos pères, devant des idoles grossières, muettes et méprisables, et les honorent par un culte non moins insensé que barbare, par la débauche portée aux plus monstrueux excès. »

L'Association, que le prélat veut organiser dans son diocèse, a déjà beaucoup fait pour remédier à ce déplorable état de choses :

« L'Amérique, depuis les Florides jusqu'aux glaces de l'Hudson et du Labrador; le Canada, la Louisiane, la Californie, les Antilles et la Guyane, jusqu'aux peuplades du Paraguay; en Orient, l'Archipel, Constantinople, la Syrie, l'Arménie, la Crimée et la Perse; l'Afrique avec ses tribus errantes; l'Asie avec ses peuples innombrables; les îles si multipliées de la mer du sud, l'Océanie tout entière, telles sont les bornes que la *Propagation de la Foi* donne à son œuvre, et tels sont les lieux qui ont déjà ressenti et ressentent continuellement les effets de son assistance...

» On mande des différentes missions de l'Orient et autres lieux, que l'une des principales occupations du zèle des missionnaires et de leurs pieux catéchistes est de baptiser les enfans des infidèles en danger de mort; et chaque année des milliers de ces êtres innocens sont régénérés dans les eaux sacrées du baptême, et presque aussitôt ils quittent la vie où ils étoient à peine entrés. Voilà donc autant de victimes soustraites à une destinée si lugubre, qu'on n'ose l'envisager, autant de nouveaux élus introduits dans le ciel. Quand les missions ne produiroient point d'autre fruit, ce résultat ne compenseroit-il pas avantageusement tous les sacrifices? »

Nous citerons encore de belles considérations sur les avantages que la France retirera de ses efforts pour propager la foi dans le reste du monde. C'est par ce morceau que nous terminons :

« Ah! N. T. C. F., il faut le reconnoître : elle s'étoit rendue bien coupable contre notre sainte religion, cette France qui nous est si chère. C'étoit au milieu d'elle que Satan avoit établi sa puissance et le siége principal de son empire; elle étoit devenue le foyer malheureux de l'impiété et de toutes les abominations. Dans les transports de la fièvre d'irréligion qui la travailloit, seule, ou du moins la première entre les nations, elle avoit osé proclamer solennellement le règne de l'athéisme, et cette affreuse déclaration : *Il n'y a point de Dieu*, avoit souillé ses tribunes publiques, avoit passé en loi dans sa constitution. C'est de son sein que sortirent ces farouches satellites de l'er-

qui avoient formé des complots sacriléges contre le Seigneur et contre son Christ, et qui s'en allèrent brisant les croix, profanant nos temples, renversant nos autels, foulant aux pieds le corps et le sang adorables de Jésus-Christ, égorgeant barbarement les ministres du Très-Haut et ses fidèles adorateurs. Une nation coupable de tant d'horreurs ne devoit-elle pas s'attendre à voir tomber sur elle tous les fléaux de la colère céleste? ne devoit-elle pas être privée des lumières de cette foi qu'elle avoit si criminellement méconnue, outragée? Aussi les plus saints pontifes n'envisageoient-ils qu'en tremblant, il n'y a encore que quelques années, l'avenir de la France; il leur sembloit qu'elle s'enfonçoit chaque jour davantage dans les abîmes de l'impiété; ils croyoient voir à tout moment la religion secouer son flambeau contre cette terre désolée et le transporter ailleurs. Oh! N. T. C. F., reprenons confiance : un pareil malheur ne nous arrivera pas. La France, qui avoit persécuté la foi avec une si grande fureur, aux jours de ses incroyables excès et de ses lamentables catastrophes, sortant maintenant d'un si déplorable délire, se montre plus zélée que jamais pour la propagation de cette foi chrétienne qu'elle avoit tant blasphémée; et, dans les beaux jours des Clovis, des Charlemagne et des Louis XIV, malgré les encouragemens si éclatans qui descendoient du haut de leur trône, les secours immenses de toute nature qui en découloient, elle ne se porta point avec une plus noble ardeur à étendre le règne de Jésus-Christ. Elle reprend donc dignement dans le monde son rang de fille aînée de l'Eglise catholique. Et Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, touché des supplications que lui adressent, en faveur de l'Eglise de France, ces peuples innombrables qui lui doivent le plus grand des biens, la civilisation et la connoissance de l'Evangile, oubliera nos iniquités passées, nous rendra ses anciennes faveurs. La foi fleurira de nouveau parmi nous, et portera les fruits de vertu et de sainteté qu'elle est destinée à produire. »

Le prélat annonce, dans le dispositif, que M. le chanoine Vielle, l'un de ses grands-vicaires, est, pour le diocèse de Saint-Brieuc, l'agent principal de l'Association.

ESPAGNE. — Espartero a décrété, le 14 décembre, qu'à l'avenir la circulaire du 20 novembre 1835, relative aux ecclésiastiques, qui, sans être curés ou vicaires, sollicitent des licences pour prêcher et confesser, sera exécutée dans son entier.

PORTUGAL. — Voici ce que l'on apprend sur la convention conclue entre le Saint-Siége et le gouvernement du Portugal au sujet des affaires religieuses de ce pays. L'évêque de Bragance, l'évêque d'Elvas, et l'évêque d'Angra dans l'île de Terceire, qui tous les trois avoient été sacrés sous le roi don Miguel, ont été reconnus par le gouvernement de dona Maria.

Les réponses aux demandes de dispense faites par ces prélats à la daterie leur seront adressées directement. Toutes les autres demandes au contraire seront expédiées par la nonciature de Lisbonne.

Les diocèses, dont les évêques sont absens, seront administrés par des vicaires, et les siéges épiscopaux qui seront vacans seront aussitôt que possible occupés par des hommes agréables aux deux parties.

PRUSSE. — La feuille ecclésiastique de la Silésie contient, dans son numéro du 11 décembre, un rescrit du ministre des cultes, relatif aux plaintes qui lui ont été portées par le vicariat capitulaire de l'évêché au sujet des attaques dirigées par les gazettes de Breslau et la Silésie, contre l'Eglise catholique, contre le

Saint-Siége et les établissemens catholiques. Ce rèscrit est ainsi conçu :

« J'ai appris à regret, par les représentations qui m'ont été adressées en date du 30 octobre, par le vicariat capitulaire de Breslau, que certains journaux de cette ville se livrent contre l'Eglise catholique à une polémique qui répond tout aussi peu aux exigences de l'époque qu'aux intentions éclairées et bienveillantes de S. M. le roi. J'ai profité de cette occasion pour prendre des mesures propres à éviter désormais cet abus, et sur le succès desquelles le vicariat capitulaire de l'évêché peut compter avec certitude.

» EICHHORN.

» Berlin, le 11 novembre 1841. »

SUISSE. — La décomposition du protestantisme, si visible partout, attire particulièrement notre attention en Suisse. Le pasteur y rétracte le lendemain les enseignemens de la veille. Les choses les plus contradictoires sont annoncées dans les temples les plus rapprochés. Le père combat la doctrine de son fils. La fille veut être piétiste, au grand scandale de sa mère et de ses frères. L'un reconnoît encore des sacremens ; l'autre les rejette comme de pures cérémonies absolument inutiles. On a vu dernièrement, dans le canton de Neuchâtel, un ministre protestant laisser mourir son enfant sans baptême. Trente-quatre pasteurs, hommes de talent, avoient été réunis le 27 février 1838, pour travailler à rétablir l'unité dans la foi et à fixer la croyance de leurs coréligionnaires. Ils n'ont pu s'entendre sur la définition de l'Eglise. Ils ont été réduits à demander à un conseil d'Etat que l'*Eglise soit enfin quelque chose*... Et le conseil d'Etat pourra-t-il leur créer une Eglise ? Jésus-Christ, notre divin maître, leur en avoit formé une au prix de tout son sang ; pure, belle, sans tache, exempte des rides de la vieillesse. Ils l'ont abandonnée, et les voilà aux genoux d'un conseil d'Etat, suppliant qu'on leur fasse enfin une Eglise, une Eglise qui soit *quelque chose !*

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nous n'avons emprunté à *l'histoire de dix ans* que la citation qu'on a vue dans notre précédent numéro, relativement à un élève de l'Ecole polytechnique, qui se vantoit de pouvoir FAIRE FUSILLER LE BON DIEU par la bande de *braves gens* qu'il avoit l'honneur de commander. Ce n'est pas la faute du livre de M. Louis Blanc si nos premières remarques se sont bornées à ce trait. En voici quelques autres (et ce ne sont pas les seules) qui peuvent également piquer la curiosité :

Prenant la révolution au moment où elle ne sait que faire de son œuvre et de la gloire de ses héros, M. Louis Blanc la montre à Neuilly dans la personne de ses députés, qui sont M. Thiers et M. Scheffer. « Ils sont reçus, dit l'auteur, par la duchesse d'Orléans. *Son mari étoit absent.* Pendant que M. Thiers expliquoit l'objet du message, un grand trouble parut sur le visage austère de la duchesse ; et quand elle apprit qu'il s'agissoit de faire passer dans sa maison une couronne arrachée à un vieillard qui s'étoit toujours montré parent fidèle et ami généreux : Monsieur, dit-elle, en s'adressant à M. Scheffer, comment avez-vous pu vous charger d'une semblable mission ? Que monsieur l'ait osé (elle désignoit M. Thiers), je le conçois ; il ne nous connoît pas ; mais vous qui avez été admis auprès de nous, qui avez pu nous apprécier..... Ah ! *nous ne vous pardonnerons jamais cela !* »

En alléguant que l'Angleterre, toute pleine encore du souvenir des Stuarts vaincus, battroit des mains à un dénoûment dont son histoire offroit l'exemple et le modèle, M. Thiers ne vint point à bout de lever les insurmontables scrupules de la princesse.

Après que M. le duc d'Orléans eut

ssé *d'être absent*, ce fût à lui que les égociateurs commencèrent à s'adresser irectement. M. Bérard fut dépêché de Hôtel-de-ville au Palais-Royal pour nnoncer au duc ce que M. Thiers et I. Scheffer étoient allés annoncer à la luchesse. « Le prince s'habilloit, dit l'*Hisoire de dix ans*, quand M. Bérard entra. l le reçut en déshabillé, soit affectation le popularité, soit trouble d'esprit. Son isage étoit soucieux. Il parla à M. Bérard, n se faisant aider par lui dans sa toilette, le son éloignement pour les splendeurs le la royauté, de son goût pour la vie rivée, et surtout *de ce vieux sentiment épublicain qui vivoit au fond de son cœur, t lui crioit de refuser une couronne.* »

La scène est maintenant à l'Hôtel-de-Ville; et voici ce qu'en rapporte M. Louis Blanc : « M. Laffitte, comme président, devoit lire la déclaration de la chambre; mais M. Viennet lui avoit pris le papier des mains, en disant : *Donnez ; j'ai une voix superbe.* Au moment où l'orateur prononçoit ces mots : *Le jury pour les délits de presse*, le duc d'Orléans se pencha vers M. de La Fayette, et lui dit avec bonhomie : IL N'Y AURA PLUS DE DÉLITS DE PRESSE. »

M. de La Fayette, séduit par la *bonhomie* de son noble visiteur, avoit fait sur place des concessions dont il s'effraya ensuite pour les institutions républicaines. Il rédigea un petit protocole qu'il porta ensuite au Palais-Royal pour le faire accepter. « Mais en l'apercevant, dit M. Louis Blanc, le prince accourut vers lui avec de douces paroles.... Il tomba d'accord avec M. de La Fayette, que le trône qu'il falloit en France, *étoit un trône entouré d'institutions républicaines.* M. de La Fayette fut si enchanté de ces déclarations, qu'il ne songea pas même à montrer le papier qu'il avoit apporté. »

Du reste, il ne fut pas le seul qui s'y laissa prendre. L'abbé Grégoire, en apprenant ce merveilleux commencement, s'écria tout transporté : *Il seroit donc vrai, mon Dieu, que nous aurions tout ensemble la république et un roi!*

Pour compléter le vœu national, M. Thiers imagina d'organiser une députation de six jeunes gens, auxquels il fit croire que le lieutenant-général seroit ravi de les voir. Il se mit à leur tête, et ils furent reçus aux flambeaux par M. le duc d'Orléans. Entre autres choses, ils lui exprimèrent le désir de voir abolir l'hérédité de la pairie. Le duc en prit la défense, mais avec mollesse, dit M. Louis Blanc. « Du reste, ajouta-t-il, c'est une question à examiner; et si la pairie héréditaire ne peut exister, *ce n'est pas moi qui l'edifierai à mes frais.* »

Dans cette même entrevue, il s'éleva entre lui et M. Cavaignac, un rare conflit d'opinion assez brusque au sujet du système suivi par la Convention « *Monsieur,* lui dit le fils de l'autre régicide, en fixant sur lui un regard dur et fixe, vous oubliez donc que mon père étoit de la Convention? — Et le mien aussi, monsieur, répliqua le duc d'Orléans; *et je n'ai jamais connu d'homme plus respectable!* »

Quand il fut question de nommer des commissaires pour conduire Charles X au lieu de son embarquement, voici de quelle manière les choses se passèrent, selon l'*Histoire de dix ans* : « Le duc d'Orléans leur dit que c'étoit Charles X luimême qui réclamoit une sauve-garde; et, tout en leur donnant leurs instructions, il témoigna pour la branche aînée des sentimens pleins de bienveillance. M. de Schonen lui ayant demandé ce qu'ils auroient à faire si on leur remettoit le duc de Bordeaux. —Le duc de Bordeaux, s'écria vivement le prince; *mais c'est votre roi!* La duchesse d'Orléans étoit présente. Elle s'avança vers son époux, et se jeta dans ses bras en disant : *Ah ! vous êtes le plus honnête homme du royaume.*

» Le rapport des commissaires, ajoute M. Louis Blanc, trouva le lieutenant-général dans des dispositions bien différentes de celles qu'il avoit manifestées la veille à l'égard de sa famille. *Qu'il parte!* s'écrioit-il avec véhémence; *il faut absolument qu'il parte; il faut l'effrayer.* »

Ce fut alors qu'on imagina de faire

soutenir la pacifique ambassade de Rambouillet par une démonstration menaçante.

« Dans la nuit qu'il fallut passer au château de Maintenon, continue M. Louis Blanc, la duchesse de Gontaut dit à M. de Schonen avec un sourire triste : J'ai bien envie de laisser cet enfant sur vos genoux; et elle montroit le duc de Bordeaux. — Je ne le prendrois pas, madame, répondit-il. Quel mystère cachoit donc cette réponse, et que s'étoit-il passé depuis que le duc d'Orléans avoit dit à ce même M. de Schonen : *Cet enfant, c'est votre roi !* »

Les choses dignes d'être citées abondent tellement dans ce livre, qu'on est embarrassé de choisir.

PARIS, 24 DÉCEMBRE.

La cour des pairs a rendu hier son arrêt. (Voir à la fin du Journal.)

— Plusieurs journaux annoncent qu'à la suite de l'arrêt de la cour des pairs, les rédacteurs en chef de la presse indépendante de Paris et les délégués de la presse indépendante des départemens se sont réunis en conférence.

— C'est lundi prochain, 27, qu'aura lieu l'ouverture de la session des chambres. Louis-Philippe partira des Tuileries à une heure pour se rendre au Palais-Bourbon.

— MM. les pairs se sont réunis aujourd'hui à une heure pour le tirage au sort de la grande députation qui ira audevant de Louis-Philippe à la séance d'ouverture de la session.

— Trois cents membres environ de la chambre des députés se trouvent présens à Paris, et depuis trois jours un grand nombre d'entre eux se réunissent dans la salle des conférences et à la bibliothèque. Voici l'ordre dans lequel la chambre procédera à ses travaux préliminaires :

Le 26 elle se réunira en séance préparatoire à huis-clos pour la formation du bureau provisoire et le tirage au sort de la grande députation qui doit aller au-[devant] de Louis-Philippe. M. Nogaret, qui, depuis plusieurs années, comme doyen d'âge, présidoit provisoirement l'assemblée, étant mort, il sera remplacé par le membre de la chambre le plus âgé présent à cette réunion préparatoire. MM. Gras-Préville, Hennessy, Royer-Colard, Dupont (de l'Eure), Leclère, Laffitte, viennent les premiers sur la liste.

Les quatre membres les plus jeunes de la chambre, MM. Napoléon de Montesquiou, Guilhem, Combarel de Leyval, Paillard du Cléré, rempliront les fonctions de secrétaires.

Le lendemain, la chambre, après avoir tiré au sort la composition des bureaux, procèdera à leur organisation mensuelle.

Les bureaux s'occuperont ensuite des vérifications de pouvoirs des députés nouvellement élus ou réélus depuis la dernière session.

Ensuite auront lieu les nominations des présidens, vice-présidens et secrétaires.

La chambre ne pourra guère nommer la commission de l'adresse que le lundi 3 janvier.

— M. le maréchal Clauzel vouloit se rendre à Paris pour l'ouverture de la session; mais une indisposition assez grave le retient à sa terre de Secourieux.

— M. le général Jacqueminot est arrivé aujourd'hui à Paris.

— Par ordonnance du 18 décembre, ont été nommés :

Au grade de lieutenant-général : MM. les maréchaux-de-camp : marquis de Saint-Simon, comte Durocheret, vicomte Pailhou et de Négrier.

Au grade de maréchal-de-camp : MM. les colonels d'infanterie : de Sainte-Aldegonde, de Rossi, Mocquery, Marthe, Tallandier, d'Arbouville; MM. les colonels de cavalerie : de Résigny, Brémont, Regnault de Saint-Jean-d'Angély; M. le colonel d'état-major Lechartier de la Varignère; M. le colonel d'artillerie Thouvenel; et M. le colonel de gendarmerie Canel.

— M. Chartier-Derrieux, sous-préfet de Saint-Pol, est nommé sous-préfet de Doullens, en remplacement de M. Gosse de Gorre.

M. E. Boullay, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, est nommé sous-préfet de Châteaudun.

— On assure que le ministre des travaux publics doit, dès le lendemain de l'ouverture de la session, présenter deux projets de loi de la plus haute importance.

L'un, sur l'endiguement des rivières, sera porté à la chambre des pairs; l'autre sera porté à la chambre des députés : il est relatif à un nouveau système de voies et moyens pour la construction d'un grand réseau de chemins de fer.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* annonce que, dans un récent conseil des ministres, le maréchal Soult s'est prononcé formellement contre le système qui consisteroit à ne mettre Strasbourg en rapport avec Paris, au moyen d'un chemin de fer, qu'en passant par Dijon et Mulhouse. Le maréchal a dit qu'un chemin de fer longeant la frontière de l'est n'étoit pas moins exposé, en temps de guerre, à être coupé par une incursion de troupes ennemies, qu'un chemin de fer longeant la frontière de nord-est, comme celui qui joindroit Mézières et Sédan à Metz. L'ennemi pourroit, par surprise, franchir le Rhin, détruire le chemin de fer en une nuit, et la communication entre Strasbourg et Paris se trouveroit ainsi rompue; tandis que la ligne directe passant par Nancy ne présente aucun danger pareil.

On ajoute que le maréchal Soult a été vivement soutenu par M. Humann, et que le ministre des affaires étrangères a paru se ranger à l'avis de ses deux collègues. Mais il reste à vaincre l'opposition du ministre des travaux publics.

— On lit dans le *Messager* :

« Le président du conseil, ministre secrétaire-d'Etat de la guerre, usant du droit qu'il s'est réservé par le paragraphe 17 des dispositions préliminaires du cahier des charges, du 31 octobre dernier, relatif à la fourniture des lits militaires pendant quinze ans, n'a pas cru devoir donner son approbation à l'adjudication provisoire qui avoit été prononcée le 13 décembre courant.

» Une nouvelle adjudication aura lieu le 10 janvier 1842. »

— Samedi dernier, M. Aristide Dumont, membre de l'Institut et secrétaire perpétuel de l'Ecole des beaux-arts, réunissoit dans ses salons grand nombre des sommités parlementaires, scientifiques, artistiques et littéraires dont s'honore le pays. Chacun venoit protester, autant qu'il étoit en son pouvoir, contre le coup inattendu qui a récemment frappé l'honorable chef du bureau de la direction des beaux-arts au Ministère de l'intérieur. Ces talens et mérites divers sembloient n'avoir qu'une voix unanime et imposante pour faire entendre au ministre que l'homme habile et intègre, dont l'absence lui a déjà sans doute fait défaut plus d'une fois, est aussi l'homme que la conscience publique appelle de tous ses vœux non plus à la place qu'il a, pendant de longues années, occupée d'une manière si loyale et si satisfaisante pour tous, mais à prendre en main la direction même de la division des beaux-arts au ministère, fonctions difficiles qu'il est, autant et plus que tout autre, digne et capable de remplir avec honneur. Nous n'avions rien dit jusqu'à présent de la mise en retraite de M. Aristide Dumont, mesure inopportune que l'on a voulu pallier en le nommant officier de la Légion-d'Honneur, parce que cette affaire sembloit du domaine des journaux qui s'occupent plus spécialement des intérêts de l'art en France. Mais comme une grande partie des commandes d'objets d'art faites par le ministère de l'intérieur est destinée à l'ornement de nos églises, et que, sous ce rapport, la religion aussi bien que la morale pourroient avoir à se plaindre d'une administration trop facile à favoriser les exigences d'une

médiocrité complaisante, au préjudice du mérite et de la vertu, nous croyons devoir élever la voix pour appeler aussi de nos vœux à la division des beaux arts un homme qui, indépendamment de sa grande expérience, a toujours su se concilier, dans ses fonctions souvent délicates, l'estime générale des artistes et des gens de bien.

— L'Académie française a procédé hier à l'élection d'un membre, en remplacement de M. le comte de Cessac. M. de Tocqueville a été élu au second tour de scrutin. Ses concurrens étoient MM. Vatout et Aime-Martin.

— M. le baron de Barante a été nommé directeur de l'Académie française, et M. le comte Philippe de Ségur, chancelier, pour le premier trimestre de 1842.

— Les valeurs confiées à la poste, non réclamées et définitivement perdues depuis 1830, c'est-à-dire dans l'espace de onze années, s'élèvent à 765.000 fr. Ces valeurs étoient contenues dans 482 lettres.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Journal de Valognes* contient, dans son dernier numéro, les détails d'un incendie qui a éclaté il y a quelques jours, à la filature de la Coudre, située dans la commune de Négreville, à trois kilomètres de Valognes. L'usine et la plus grande partie du matériel ont été entièrement consumées par les flammes. On évalue la perte à 200,000 fr.

— M. Pelletier a comparu devant les assises des Deux-Sèvres pour avoir écrit et affiché, dans la nuit du 20 août, des placards invitant les habitans de Niort à refuser leurs portes aux agens du fisc. M. Pelletier a nié avoir lui-même placardé l'affiche saisie, mais il a confessé que cet écrit étoit de lui. Le jury a rendu un verdict d'acquittement.

— Dans sa séance du 17, le conseil municipal de Besançon a voté, à l'unanimité, la somme d'un million en faveur du chemin de fer de Mulhouse à Dijon, suivant la vallée du Doubs et passant à Besançon.

— *L'Ami de la Charte*, de Clermont (Puy-de-Dôme). du 22, dit que la chambre d'accusation a prononcé sur l'affaire de Chauriat. Quatre prévenus sur trente-six ont été mis hors de poursuite, et trente-deux renvoyés en prévention.

La cour royale a entendu le rapport sur les troubles de Clermont, dont l'instruction est terminée.

EXTÉRIEUR.

Les journaux de Bruxelles annoncent que le secret vient d'être levé pour les prévenus dans l'affaire du complot.

— Le 21, les deux chambres du parlement anglais se sont réunies *pro forma*. Quelques minutes avant trois heures, les communes ayant paru à la barre en la personne de leurs officiers, le lord chancelier a déclaré, au nom de le reine, que le parlement étoit de nouveau prorogé jusqu'au jeudi 3 février prochain.

— Le *Morning-Post* annonce qu'un traité relatif à l'abolition du commerce des esclaves, auquel ont pris part l'Autriche, la France, l'Angleterre, la Prusse et la Russie, a été signé le 20 décembre au Foreign-Office par le baron Schleinitz, le comte de Saint-Aulaire, le comte d'Aberdeen, le baron Kohler et le baron Brunow.

— Un nommé Ranger vient de faire, au préjudice de la banque d'Angleterre, de faux billets jusqu'à concurrence de 1,330 l. st. (33,250 fr.) C'est à Liverpool qu'il les a fabriqués.

— On avoit dit que l'Autriche diminuoit considérablement l'effectif de son armée; ce bruit a été complètement démenti par les journaux allemands.

On avoit dit ensuite que la Prusse vouloit aussi désarmer de son côté. On lit à ce sujet dans la *Gazette universelle de Leipsick* :

« La nouvelle donnée par la *Gazette d'Augsbourg*, sous la date de Berlin, 27 novembre, que le ministre de la guerre

épare non-seulement de grandes réductions dans l'armée, mais aussi un changement complet de l'organisation militaire actuelle, porte tout-à-fait le cachet d'une mauvaise plaisanterie, et ne trouvera nul crédit auprès des personnes qui connoissent ce ministre. »

— Il paroît certain que le cabinet autrichien a combiné avec celui de Berlin le système des chemins de fer à établir dans les deux pays, afin de lier les grandes lignes de Prusse et de Saxe avec celles de la Bohême et de la Hongrie.

— M. le comte de Bruhl, lieutenant-colonel hors de service, connu par sa mission à Rome, rentre dans le service actif en qualité de colonel, et a été nommé aide-de-camp du roi de Prusse. C'est le premier officier catholique revêtu de ce dernier emploi.

— Les partis se donnent beaucoup de mouvement, en Portugal, pour l'emporter dans les élections municipales. Le gouvernement, bien que ses partisans aient triomphé dans plusieurs villes, semble craindre qu'il n'en soit pas de même partout, et prend en conséquence les mesures les plus actives.

— Suivant des lettres de Beyrouth, Sélim-Pacha, gouverneur de la Syrie, est parti pour le Liban à la tête de 3000 hommes, et a sommé les Maronites de faire leur soumission. Ceux ci ont spontanément déposé les armes; mais Sélim a été moins heureux avec les Druses, qui se sont retirés dans les montagnes. Le colonel Rose s'est rendu auprès de l'émir des Druses pour l'engager à rentrer dans le devoir.

— On lit dans le *Moniteur parisien :*

« Nous recevons à la fois, par la voie de Londres et celle d'Allemagne, la confirmation de la nouvelle de la continuation des hostilités en Syrie. Les puissances seront peut être forcées de se concerter pour faire cesser un système de sanglantes représailles, malheureusement organisé entre les Druses et les Maronites. »

COUR DES PAIRS.

ATTENTAT DU 13 SEPTEMBRE.

(Présidence de M. Pasquier.)

Audience du 23 décembre.

Les abords du Luxembourg avoient, dès le matin, une physionomie inaccoutumée, et un public nombreux se pressoit à l'entrée des tribunes pour entendre la lecture de l'arrêt.

Des détachemens de la garde municipale, de la ligne et des vétérans sous-officiers, ainsi que des escouades de police, occupoient toutes les issues du palais.

A midi et demi, les membres de la cour commencent à arriver. Quelques momens après arrivent, de leur côté, M. le procureur-général Hébert et M. l'avocat-général Boucly.

Enfin, à une heure et demie, les portes de la salle d'audience sont ouvertes, et la cour entre en séance.

Après l'appel nominal, qui constate la présence d'environ 140 pairs, un profond silence s'établit, et M. le président Pasquier, ayant à ses côtés les membres de la commission d'instruction, M. le procureur-général occupant le siége du parquet, donne lecture de l'arrêt rendu par la cour, sur les conclusions du ministère public, après huit jours de délibération.

Par cet arrêt, les nommés :

François Quénisset, dit Papart,

Jean-Baptiste Colombier,

Just-Edouard Brazier,

Sont déclarés coupables d'attentat à la personne des ducs d'Orléans, de Nemours, d'Aumale, et de complot contre la sûreté de l'Etat.

Les nommés Auguste Petit, Jean-Marie Jarasse, Louis Dufour, coupables de complicité au même attentat et de complot contre la sûreté de l'Etat;

Les nommés Antoine Boggio, dit Martin, Napoléon-François Mallet, Jean-Marie Boucheron, Launois, dit Chasseur, Auguste-Michel Dupoty, Napoléon Bazin, coupables de participation à ce complot;

Les nommés Auguste Prioul, Charles Martin, Alexis Fongeray, Napoléon Bouzer, Considère, renvoyés de l'accusation portée contre eux.

En conséquence, François Quénisset, dit Papart, Jean-Baptiste Colombier, et Just-Edouard Brazier, dit Just, sont condamnés *à la peine de mort.*

Petit, dit Auguste, Jean-Marie Jarasse, et Louis Dufour, sont condamnés *à la peine de la déportation.*

Antoine Boggio, dit Martin. Napoléon-François Mallet, sont condamnés *à quinze années de détention.*

Boucheron. Jean-Marie Launois, dit Chasseur, sont condamnés *à dix années de détention.*

Dupoty (Auguste-Michel), Napoléon Bazin, sont condamnés *à cinq années de détention.*

Les nommés Auguste Prioul, Martin (Charles), Alexis Fongeray, Napoléon Bouzer et Considère, seront remis immédiatement en liberté, s'ils ne sont retenus pour autre cause.

L'arrêt condamne en outre les nommés Auguste Petit, Jarasse, Dufour, Boggio, Mallet, Boucheron, Launois, Dupoty, Bazin, à la surveillance de la haute police pendant toute leur vie, et solidairement aux frais du procès.

Après la lecture de cet arrêt, l'audience publique est levée.

A l'issue de l'audience, le greffier en chef de la cour des pairs, M. Cauchy, s'est transporté à la prison du Luxembourg. Il a donné lecture à chacun des condamnés ainsi qu'aux accusés acquittés, du dispositif de l'arrêt. Il paroît que les trois condamnés à mort, et surtout Quénisset et Colombier, ont entendu cette lecture avec calme. L'accomplissement de ces formalités a duré près de deux heures. Les défenseurs, qui n'avoient pas quitté le palais du Luxembourg, ont demandé à communiquer avec leurs cliens. MM^es Paillet, Baroche et Blot-Lequesne, avocats des trois condamnés à mort, ont seuls été admis dans la prison; quant aux autres défenseurs, toute communication leur a été interdite.

MM^es Paillet, Baroche et Blot-Lequesne, après avoir fait signer par Quénisset, Colombier et Brazier un recours en grâce, ont sollicité une audience de Louis-Philippe.

A deux heures le conseil des ministres s'étoit réuni.

SOIRÉES D'AUTOMNE, *Nouvelle morale en action*, par MM. Vaillant et de Limours. Edition illustrée. — Paris, Fonteney, libraire éditeur, 6, rue Montmorency.

Nous recommandons aux familles catholiques cette publication dont le luxe typographique et les charmans dessins ne sont pas le seul mérite. Le choix sévère des anecdotes, l'enchaînement des préceptes, l'art avec lequel sont amenés les récits, le naturel dans les dialogues, tout concourt à faire de ce livre un ouvrage dont la vogue ne passera point avec les premiers jours de l'année.

On ne doit pas confondre cette publication avec un recueil analogue, publié sous les auspices de M. B. Delessert (protestant), par M. le baron de Gérando, sous le titre de : *Morale en action*, ou *les bons exemples*. Ce dernier ouvrage a bien la prétention d'être *éminemment religieux*, et il reproduit avec une profusion *peut-être* affectée les exemples des grands hommes du catholicisme. Mais les catholiques ne voudroient pas y lire les lignes suivantes :

« Tandis que l'intolérance suscitoit mille contrariétés à l'abbé de l'Epée, cet homme vertueux *respectoit toutes les croyances....* »

On sait que l'*indépendance de principes* dont la susdite *Morale en action* fait honneur à l'abbé de l'Epée n'étoit autre que celle des *appelans* et *réappelans*.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 24 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 55 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 45 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3440 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1298 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 105 fr. 75 c.
Emprunt romain. 103 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 635 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 24 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
nedi.

peut s'abonner des
1 5 de chaque mois.

N° 3534.

MARDI 28 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Pères de l'Eglise traduits en ançais, ouvrage publié par M. de enoude et dédié à Mgr de Quen. — T. 6 (1).

eux savans critiques ont parlé, nt nous, de cet ouvrage. Le prer, aujourd'hui prélat distingué, favorise la science avec autant sollicitude qu'il a toujours mis rdeur à la cultiver, a publié, dans N° 2863, un bel éloge de la traducn des Pères de l'Eglise, dédiée à gr de Quelen, son admirable précesseur. Le second, dont la mort nt d'interrompre tout récemment s travaux, a pleinement ratifié, ns le N° 3204, l'approbation émae d'un juge si compétent. Tous ux avoient compris combien la blication de M. de Genoude est pportune et utile.

En effet, la religion a rencontré, e nos jours, deux espèces d'enneis : les protestans et les philosohes. Ceux-là prétendoient que l'Eise catholique avoit altéré la docrine chrétienne, et que le Saint-Siée ne transmettoit pas cette doctrine elle qu'elle est sortie de la bouche du Sauveur et des apôtres. Ceux-ci, venus après les protestans, ont souenu, non-seulement que l'erreur s'étoit introduite dans le christianisme, mais que la religion ellemême n'étoit qu'un tissu de fables et de superstitions, et qu'on ne pouvoit y trouver une philosophie et une théologie raisonnables. Comment détruire le protestantisme et le philosophisme? En leur opposant les Pères de l'Eglise, puisque les Pères ont réfuté, dès le commencement, toutes les objections que l'hérésie et l'incrédulité ont osé reproduire de nos jours.

A partir de saint Clément, pape, et de saint Ignace, les écrivains des quatre premiers siècles établissent, par la tradition la plus certaine, la vérité des dogmes que les protestans contestent; et en même temps ils nous présentent des hommes du plus grand génie qui, après avoir étudié tous les systèmes philosophiques dans les écoles d'Alexandrie, d'Athènes et de Rome, ont embrassé avec transport le christianisme, au sein duquel ils trouvoient la philophie la plus haute et la plus sublime. N'est-il pas admirable qu'il n'y ait pas une objection moderne que les Pères n'aient connue, et à laquelle ils n'aient répondu avec une force de logique et une supériorité de talent irrésistibles? Ces puissans génies ont surmonté les difficultés où un si grand nombre de nos contemporains ont succombé, et que ceux-ci n'auroient pas renouvelées sans doute, avec tant de présomption, s'ils avoient parcouru les monumens qui en contiennent la réfutation péremptoire.

Il faut, d'ailleurs, plus que jamais

(1) Un volume grand in-8° sur cavalier, prix : 7 fr. Sous presse, pour paroître en janvier, Tertullien, tome 7° et dernier; Saint Cyprien, tome 5 *bis*.

Tous les volumes de cette collection se vendent séparément au prix de 7 fr.

A Paris, chez Adrien Le Clere et Cie, rue Cassette, n° 29;

Et chez Sapia, rue du Doyenné, n° 12.

étudier les Pères de l'Eglise, car notre époque présente, avec celle où ils ont vécu, une frappante analogie. Aujourd'hui, comme avant l'invasion des Barbares qui a amené les ténèbres sur l'Europe, les esprits formés aux controverses philosophiques discutent tous les titres du christianisme avant de l'accepter. Aujourd'hui, comme alors, le christianisme est mis tout entier en question. La force seule de la vérité vainquit autrefois le monde : elle triomphera encore de toutes les résistances.

Précieux au point de vue de la controverse, les ouvrages des Pères ne le sont pas moins au point de vue historique, scientifique et littéraire. Rien de plus curieux que de les comparer aux écrits des païens, pour suivre la grande transformation du monde moral, qui s'est opérée à l'apparition du christianisme. Mais nous ne faisons qu'indiquer cet ordre de considérations, pour insister de préférence sur les obstacles qui s'opposoient à ce que les ouvrages des Pères fussent plus généralement connus aujourd'hui.

Les rhéteurs, exclusivement prévenus en faveur des siècles de Périclès et d'Auguste, ne soupçonnoient pas les trésors de génie et d'éloquence que recèlent les écrits des Pères grecs et latins.

Les protestans, qui trouvoient leur condamnation dans ces écrits, n'avoient garde de les populariser.

Les hommes du monde, peu familiarisés avec les langues anciennes, ne pouvoient lire le texte original.

Restoient les ecclésiastiques. Absorbés par les détails du ministère, comment eussent-ils trouvé le temps nécessaire pour parcourir péniblement ce texte, dont ils avoient la clef sans doute, mais qui réclame une étude minutieuse et par conséquent des loisirs ?

Il n'y avoit qu'un moyen d'aplanir tant d'obstacles : c'étoit une traduction.

Tant que la langue latine a été celle des savans, on a lu des traductions latines des Pères grecs. Aujourd'hui le français est devenu la langue universelle, la langue des savans comme des peuples : c'est donc une traduction française des Pères latins aussi bien que des Pères grecs qu'il faut publier en ce moment, afin de ranimer la foi au christianisme. Le fait seul de cette traduction fera tomber les préjugés qu'elle rencontre.

Ainsi a raisonné M. de Genoude.

Prêtre, il devoit comprendre mieux qu'un autre que, l'Ecriture et la tradition étant tout le christianisme, il est indispensable que les prêtres aient sans cesse entre les mains la Bible et les écrits des Pères de l'Eglise où réside la tradition. Déjà, le clergé lui étoit redevable d'une version, aussi élégante que fidèle, des saintes Ecritures : il complète son œuvre, en offrant au public une version des saints Pères. Nous indiquons à dessein la corrélation de ces deux publications si importantes. C'est la marque d'un bon esprit d'avoir senti combien elles sont utiles : c'est la marque d'un esprit excellent d'avoir saisi combien elles sont opportunes. Grâce à la traduction française des Pères de l'Eglise, et à la honte des novateurs, les fidèles eux-mêmes verront ce qu'on leur enseigne au

ɩᵉ siècle enseigné depuis l'origine christianisme.

Le Siége apostolique, centre de la ıs haute sagesse, n'a pas manqué ɜncourager une telle œuvre. Le ɔntife romain a daigné dire à M. de ɜnoude qu'elle a d'autant plus le érite de l'à-propos, que l'Eglise angélique de Prüsse prétend mainnant s'appuyer sur les Pères des ıatre premiers siècles.

Déjà, ces Pères se trouvent en ırtie sous les yeux du public. Les ɜux premiers siècles ont paru en ıtier :

1ᵉʳ *siècle :* Les ouvrages de saint lément, pape, et ceux dont les au:urs sont inconnus ;

2ᵉ *siècle :* Les ouvrages de saint ȝnace, saint Polycarpe, saint Jusn, Tatien, Athénagore, saint Théohile, Hermias, saint Irénée, Minuius Félix, Clément d'Alexandrie. les traités qui n'avoient jamais été raduits existent en français mainenant.

Cinq volumes sont consacrés à es deux premiers siècles, et ils ont ɜté, de la part des critiques qui ıous ont précédé, l'objet d'une ap-ɔréciation trop approfondie, pour ɥue nous ne nous bornions pas à ɔarler du tome vıᵉ, qui renferme es traités suivans de Tertullien : *Contre Marcion. — De la chair de Jésus-Christ. — De la résurrection de 'a chair. — De l'ame. — Témoignage le l'ame. — De la couronne du soldat. — Du manteau. — De la patience. — De la pénitence. — De l'idolâtrie.*

Tertullien, auteur de ces traités, naquit à Carthage vers l'an 150 de Jésus-Christ. Il obtint des succès comme avocat et professeur de rhétorique, carrières qui l'eussent conduit aux honneurs, s'il fût resté dans le paganisme. Mais il abandonna le culte des idoles pour la religion chrétienne, et Agrippinus, évêque de Carthage, acheva l'œuvre de sa conversion vers l'an 185. L'année suivante, Tertullien épousa une femme chrétienne Il n'existoit alors aucune constitution qui empêchât de conférer les ordres aux hommes précédemment engagés dans les liens du mariage, et il fut élevé au sacerdoce. Le prêtre de Carthage mérita les bénédictions de toutes les Eglises par ses écrits ; son nom se confondit avec celui d'Apologiste du christianisme ; mais le docteur de la foi aima mieux perdre sa couronne que de persévérer jusqu'au terme du pélerinage. Tertullien avoit un caractère extrême : il oublioit qu'il est une sagesse orgueilleuse qui conduit à l'abîme, et que le rigorisme n'est pas plus la vertu que la dureté n'est la justice. Or, l'hérésie de Montan trouvoit alors des disciples parmi les Eglises d'Afrique. La sévérité de ce sectaire, qui condamnoit les secondes noces, multiplioit les jeûnes, défendoit de fuir les persécutions, avoit de l'affinité avec les tendances du prêtre de Carthage. Tertullien embrassa ces doctrines inexorables, et, depuis sa chute, arrivée vers l'an 203, les catholiques ne furent plus pour lui que des *psychiques*, ou des hommes animaux, grossiers dans leurs sentimens, incapables de s'élever aux choses surnaturelles, et ployant sous le fardeau des choses de la terre. Au reste, il ne fut pas plus constant dans l'erreur que dans la vérité. Vers la fin de sa carrière, il abandonna complétement la secte des Montanistes : mais, au lieu de re-

venir à l'unité, il se fit lui-même chef de secte; et les Tertullianistes se soutinrent jusqu'au temps de saint Augustin, qui eut le bonheur, sous son épiscopat, de mettre fin à cette hérésie. Tertullien acheva sa carrière dans une vieillesse avancée, vers l'an 245, hors de la communion catholique.

On divise ses ouvrages en deux parties : ceux qui ont précédé sa chute, ceux qui l'ont suivie.

« Nous avons vu deux hommes dans Tertullien, dit son traducteur; nous rencontrerons aussi deux écrivains. Profond et original, il sort des règles ordinaires du langage pour se créer un idiome nouveau. Il éblouit par la beauté de ses images; il tonne, il renverse par la solidité de ses argumens. Aussi long-temps qu'il est dans la vérité, il ne connoît point d'égal : mais, du moment que l'esprit de Dieu s'est retiré de lui, comme autrefois de Saül, il foiblit et chancelle. Il conserve encore d'admirables clartés par intervalles, mais souvent aussi il tombe dans l'affectation et l'enflure. Ses argumens n'ont plus ni l'enchaînement ni la solidité accoutumée. Il se contente parfois de raisons plus spécieuses que solides pour prouver ce qu'il avance, lui qui avoit tout à l'heure le regard si pénétrant et la parole si incisive. Il devient crédule comme un enfant. Le docteur s'est fait peuple, et accepte avec lui des chimères et des visions ridicules. Tant il est vrai que la pensée nourrit l'élocution, et que le style tout entier c'est l'homme! Qu'on le sache bien, cependant : Tertullien, ainsi que l'ange déshérité de sa gloire, conserve encore dans sa chute une partie de sa puissance et de son génie. »

Sans doute, les erreurs de Tertullien affoiblissent son autorité, et son témoignage n'est reçu qu'en réservant les droits de l'Eglise. Mais on ne peut se dissimuler que, même dans les traités où s'est glissée l'hérésie, il reste une foule de passages où l'on reconnoît les inspirations de la foi catholique. Nous serions injustes, d'ailleurs, envers la mémoire de Tertullien, si nous n'ajoutions que plusieurs de ces opinions, loin de lui être personnelles, appartenoient à certaines localités de l'Afrique, et que l'Eglise n'avoit pas encore prononcé sur quelques autres.

Les cinq livres contre Marcion, qui ouvrent le tome v^e, n'avoient jamais été traduits : ce sont, comme l'a dit Bossuet, des *chefs-d'œuvre de doctrine et d'éloquence*. Marcion avoit fait revivre le double principe de Manès, auquel il mêloit d'autres dogmes ténébreux et qui lui étoient particuliers. Tertullien déploya contre lui toute la puissance de l'argumentation, toute l'autorité de la science et de la tradition. Il s'y prit à trois fois pour abattre cette hérésie. Son premier écrit n'étoit qu'un opuscule composé à la hâte : il le remplaça par un second auquel il donna plus d'étendue, et ce second écrit devint enfin le grand traité en cinq livres que nous avons aujourd'hui, un des titres de gloire du prêtre de Carthage, et, sauf quelques lignes, digne des plus beaux jours de sa foi catholique.

Dans les traités *De la chair de Jésus-Christ* et *De la résurrection de la chair*, qui est comme la conséquence du principe posé auparavant, Tertullien prouve : 1° que Notre-Seigneur a été homme véritable; 2° que la foi nous oblige de croire que nous ressusciterons un jour, deux vérités combattues par Marcion et quelques autres hérétiques, parce qu'ils ne vouloient pas que le créateur du corps fût le Dieu véritable.

.e livre *De l'ame* date du commencement de la chute. Non-seulement Tertullien y énonce sur l'ame s choses ridicules, qu'il appuie visions plus ridicules encore : is il y nomme formellement le raclet, avec la variété de ses ns.

Dans le livre du *Témoignage de me*, composé avant sa chute, il ut montrer qu'il n'y a qu'un eu, par le témoignage naturel de me de chaque homme.

Il composa le livre *De la couronne* 1 235, pour justifier l'action d'un oldat chrétien, qui avoit refusé de : couronner de fleurs comme les utres, dans la distribution des laresses qu'on faisoit aux soldats. 'ertullien y dit que les guirlandes u'on portoit en ces occasions pasoient pour consacrées à quelque ausse divinité. Ce n'est, ajoute-t-l, que sur l'autorité de la tradiion que nous pratiquons plusieurs choses : telles sont les cérémonies usitées au bapteme, les oblations que nous faisons tous les ans pour les morts et aux fêtes des martyrs, l'usage où nous sommes de prier debout le dimanche, et depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte. C'est d'après la même autorité que nous formons le signe de la croix sur nos fronts à chaque action, dans tous nos mouvemens, en sortant de nos maisons et en y entrant, en nous habillant et en nous baignant, lorsque nous nous mettons à table ou au lit, etc.

Il faut rapporter environ à l'an 209 le traité *Du manteau*, opuscule fort obscur, dans lequel Tertullien répond, sur le ton d'une ironie habituelle, aux détracteurs qui lui reprochoient d'avoir abandonné la robe pour ce vêtement, que portoient alors les philosophes, et quiconque faisoit profession de sévérité dans ses mœurs. Ce traité renferme des lignes précieuses sur la tradition.

Dans l'*Exhortation à la patience*, antérieure à la chute, Tertullien développe avec éloquence les motifs qui portent à cette vertu. Nous citerons ce beau morceau qui permettra, d'ailleurs, d'apprécier le style du traducteur :

« C'est par l'énergie de la patience qu'Isaïe ne cesse de louer le Seigneur sous les dents de la scie; par elle qu'Etienne est lapidé et demande grâce pour ses ennemis. Heureux aussi l'athlète qui déploya toutes les ressources de la patience contre tous les assauts du démon! Que ses troupeaux lui soient enlevés, et avec eux ses richesses; que ses fils expirent écrasés sous les ruines d'un édifice; qu'un ulcère dévore lentement ses membres; rien ne peut abattre sa patience ni la foi qu'il doit au Seigneur : toutes les violences du démon viennent se briser contre lui. En effet, tant de douleurs ne distraient pas un moment sa pensée du Seigneur : il demeure inébranlable, témoignage et modèle de patience, dans son esprit comme dans sa chair, dans son ame comme dans son corps, pour nous apprendre à ne pas nous laisser accabler par les disgrâces du siècle, par les pertes de nos proches les plus chers, ni par les afflictions du corps. Quelles magnifiques dépouilles triomphales Dieu remportoit sur le démon dans la personne de cet homme illustre! Quel glorieux étendard il arbora contre l'ennemi de sa gloire, lorsque Job, à la nouvelle des catastrophes qui lui arrivoient coup sur coup, répondoit par ce seul mot : « Dieu soit béni! » lorsqu'il reprenoit sévèrement sa femme qui, vaincue par tant de maux, lui suggéroit de mauvais conseils! Quel spectacle! Dieu éclate d'allégresse. Quel spectacle! L'esprit mauvais sèche de rage à l'aspect de Job réclant avec une résignation

héroïque, l'immonde venin qui coule de sa plaie, et rendant, comme en se jouant, à ses plaies et à leur pâture, les vers qui tombent de sa chair criblée de trous. Voilà pourquoi cet artisan de la victoire de Dieu, après avoir émoussé avec la cuirasse et le bouclier de la patience tous les traits de la tentation, recouvra bientôt par la faveur de Dieu la santé du corps, et posséda le double des biens qu'il avoit perdus. S'il avoit même désiré que ses enfans lui fussent rendus, il eût été appelé père une seconde fois. Mais il aima mieux qu'ils lui fussent rendus au grand jour de l'éternité. Plein de confiance dans le Seigneur, il différa le moment de sa joie, quelque grande qu'elle dût être. Il se résigna à cette privation volontaire, afin de ne pas vivre sans l'exercice de la patience. »

Quoique le traité *De la pénitence* incline déjà à une rigueur quelquefois désespérante, il fut écrit pendant que Tertullien étoit encore dans l'Eglise. L'auteur traite, dans une première partie, du repentir des péchés commis avant le baptême; et, dans une seconde, du repentir des péchés dont on s'est rendu coupable après la régénération. Il enseigne que l'Eglise a le pouvoir de remettre même la fornication, ce qu'il nia quand il fut devenu Montaniste.

Le livre *De l'idolâtrie* présente la décision de plusieurs cas de conscience, concernant le culte des fausses divinités des païens. Il y est dit qu'on ne peut faire d'idole, etc., mais qu'un serviteur chrétien peut suivre son maître à un temple; qu'un ami peut assister au mariage d'un idolâtre, etc.

Après avoir indiqué l'objet des dix traités qui forment le tome 6ᵉ, il nous reste à préciser notre opinion sur la traduction. Elle est d'un savant pénétré du texte original au point de se jouer des difficultés, et dont le style, à la fois brillant et sévère, a été formé à la meilleure école.

Le second volume de Tertullien et de saint Cyprien seront mis en vente au commencement de janvier, et bientôt paroîtront Origène et saint Hippolyte, qui termineront la série des Pères des trois premiers siècles.

M. de Genoude n'abandonne pas le projet de continuer cette belle entreprise et de traduire les grands écrivains du IVᵉ siècle. En le voyant poursuivre, avec tant de zèle et au prix de grands sacrifices, une publication si opportune, le clergé n'aura-t-il pas de plus en plus à cœur de soutenir ses efforts? L'accueil si favorable qu'il a fait aux cinq premiers volumes permet d'augurer qu'il mettra, par son concours M. de Genoude à même de remplir le vaste plan de traductions que nous venons d'indiquer.

SUR LA MORT DE Mgr FRAYSSINOUS.

Ante tempus finis vitæ suæ et sæculi, testimonium præbuit in conspectu Domini; et non accusavit illum homo.
(*Eccli.* XLVI. — 22.)

Un deuil succède à un deuil, comme un *abîme* à un abîme (1), et dans les malheurs si multipliés qui ne cessent de tomber sur l'Eglise et sur la France, on n'a pas eu le temps de calculer toute l'étendue de la perte qu'on vient de faire, et de mesurer toute la profondeur de ses regrets, que voici une autre perte qui vous déchire, et d'autres regrets qui réclament toutes vos larmes et toutes vos douleurs. Ainsi nous res-

(1) *Abyssus abyssum invocat.* Psaume XLI, 8.

›ns à peine du coup qui vient de ls frapper quand, il y a un an, squе à la même époque, M. de iald fut enlevé à l'admiration verselle, et nous avons à gémir ourd'hui sur la tombe de son npatriote, de son ami, du digne ule de ses talens et de sa gloire, l'auteur des *Conférences*, du pré›teur de l'enfant auguste de nos s. M. l'évêque d'Hermopolis st plus. Une mort calme et sans uleurs, oui, sans doute, comme ıs remords, la mort des justes, . venue couronner une vie déjà uisée par tant de nobles fatigues d'illustres travaux, une vie, lone peut-être, puisqu'elle a dépassé terme que le roi-prophète semble signer aux années de l'homme (2), ais trop courte, hélas! pour l'Eglise pour la France, pour les amis de Religion et de leur pays.

Cette mort est un grand malheur. ue de regrets en France!... et hors : France!... Oui, M. Frayssinous, , du séjour heureux où il jouit de la ılme des saints évêques, des docurs, des confesseurs de la foi, il tte encore un regard sur son triste ıys, peut bien dire au Dieu *des isércordes* et *des vengeances* (3) : *irâ tuâ defecimus* (4).

Puisse-t-il fléchir cette colère, lumée depuis si long-temps sur ›tre malheureuse patrie, et obtenir ı Dieu dont il fut un si éloquent ›ôtre, qu'il fasse régner sur la rance cette Religion qui mène à sa ıite tous les biens de cette vie comme de l'autre (5), et qu'il rende tous les cœurs dociles à ces saintes vérités qu'il défendit avec tant d'autorité, de succès et de zèle!

Je n'entreprendrai point ici l'éloge d'un tel prélat, éloge trop au-dessus de mes forces, et qui réclame à la fois celles des orateurs sacrés, des savans, des hommes d'Etat, des littérateurs. On seroit fondé à me taxer de présomption, et je craindrois moi-même de nuire à la mémoire de mon illustre ami, d'affoiblir les rayons si brillans et si purs de sa gloire, et *magna modis tenuere parvis* (6). Mon amitié gémit de sa perte: je le pleure comme ami, comme français, comme chrétien. Je suis tenté de m'enorgueillir quand je songe aux bontés dont il m'honora, aux grands exemples, aux éloquentes leçons que j'en ai reçus, quand je rappelle enfin à ma douloureuse mémoire les glorieux jours qu'il m'a été donné de passer avec lui, avec son incomparable compatriote, le Platon moderne, avec ces autres hommes de talent et de vertu qui ont signalé les derniers beaux jours de ma patrie... *hos inter heroas* (7)...

Je me tais... mon cœur, trop plein, se fond en regrets... Ma plume se refuse à tracer ces lamentables lignes. Je les termine par ces vers que m'a inspirés l'image révérée du saint prélat, et que je vais écrire à la tête de l'exemplaire de son livre que je dois à son amitié.

Ministre d'un bon roi, prince de la science,
Guide indulgent et sûr, des jeunes cœurs chéri,
Ses vertus, ses talens et sa haute éloquence
Nous rappeloient Rollin, Bossuet et Fleury.
Il consacra, fidèle à son prince, à la France,

(2) *Dies annorum nostrorum in ipsis ptuaginta anni.* Ps. LXXXIX, 10.

(3) *Deus... Domine misericordiæ.* (Sap. :, 1.) *Deus ultionum Dominus.* (Psaume XXXXIII, 1.)

(4) Ps. LXXXIX, 9.

(5) *Pietas, promissionem habens vitæ quæ nunc est, et futuræ.* (1. Tim. IV. 8.)

(6) Horat. od. 3, lib. III.

(7) Horat. serm. 2, lib. II.

Sa savante vieillesse à la royale enfance,
Aux sublimes malheurs d'un fils du grand Henri.
Rendue à ses beaux jours, par lui l'heureuse chaire
Cessa de regretter la voix de Massillon.
L'Eglise en ses discours crut retrouver un Père ;
Et d'un exil auguste il fut le Fénelon.

LE COMTE DE MARCELLUS.

20 décembre 1841.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Par deux décrets distincts émanés de la congrégation des Rits, Sa Sainteté a déclaré qu'il y a notoriété sur les vertus et les miracles :

1° Du vénérable Louis-Marie Grignon de Montfort, prêtre séculier, fondateur de la congrégation des Missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse, dont les cendres reposent à Saint-Laurent-sur-Sèvres, au diocèse de Luçon.

2° De la vénérable Jeanne de Lestonac, veuve du marquis de Landiras, et fondatrice de l'ordre connu sous le titre de Filles de la sainte Vierge. Le corps de cette servante du Seigneur repose dans le monastère de son ordre, institué par elle à Bordeaux.

Ces deux causes ont été discutées dans la congrégation ordinaire des Rits du 11 septembre dernier. La première a été proposée par le cardinal Pedicini, préfet de cette congrégation; le rapporteur de la seconde étoit le cardinal Bianchi. L'une et l'autre ont été défendues par deux procureurs de la même congrégation, l'avocat Rosatini et l'avocat Mercurelli.

Le 23 novembre, la congrégation entière s'est réunie en présence de Sa Sainteté. Le cardinal Patrizi a proposé ce doute : Conste-t-il de l'*exercice* au degré *héroïque* des vertus pratiquées par le vénérable serviteur de Dieu, Mgr Antoine Lucci, de l'ordre des Mineurs conventuels, évêque de Bovino, dans le royaume de Naples? Né en 1681, à Agnone, dans les Abruzzes, il prit dans sa jeunesse l'habit des Mineurs conventuels, se distingua dans cet ordre par sa piété et par sa science, mérita d'être ministre provincial, devint régent du collége de Saint-Bonaventure, au couvent des Saints-Apôtres de Rome, fut nommé, par le pape Benoît XIII, l'un des théologiens du concile romain, et élu enfin évêque de Bovino. Il gouverna cette Eglise pendant vingt-trois ans avec le plus grand zèle, et il fut également admiré et estimé de tous, spécialement des souverains Pontifes et des rois de Naples. Comblé de mérites, orné de vertus, entouré d'une grande renommée de sainteté, il mourut à Bovino le 25 juillet 1752, à l'âge de 71 ans. Le postulateur de cette cause étoit le P. Gualerni, régent du collége de Saint-Bonaventure. L'avocat Bartoleschi étoit chargé de la soutenir, et l'avocat Rosatini remplissoit les fonctions de procureur.

— On lit dans les *Notizie del Giorno* :

« L'illustre orateur, l'abbé de Ravignan, qui prêche l'Avent à l'église de Saint-Louis des Français, a donné dimanche, 12 du courant, un sermon ou plutôt une *conférence* à laquelle assistoit une assemblée nombreuse et choisie. Il s'est montré l'un des plus brillans orateurs dont puisse se vanter aujourd'hui la patrie des Bossuet, des Fléchier, des Bourdaloue, des Massillon. L'orateur a démontré que le christianisme c'est l'Eglise. Sujet admirable et d'une importance immense, que l'abbé de Ravignan a développé avec une logique puissante, un style éclatant et énergique, et la plus grande hauteur de pensée. »

PARIS. — Le *Journal des Débats* a reproduit la dernière lettre de Mgr Clausel de Montals, en la faisant précéder de cette observation ironique :

« Nous n'affecterons point de reconnoître que les lettres pastorales de M. l'évê-

e de Chartres ont opéré efficacement r notre cœur ou sur notre raison ; mais . l'évêque de Chartres a trop d'esprit et fini par montrer trop de bon goût pour l'il puisse attendre de nous des actes humilité qui ne seroient pas parfaitement sincères. »

Ce n'est pas le dernier trait que s voltairiens des *Débats* lancent ontre le vénérable et savant prélat.

S'ils consentent, par forme de oncession, à reconnoître qu'en arlant de la *religion* et des *prédicateurs romantiques* de ce temps-ci, s ont généralisé ce qui n'étoit que es exceptions, c'est afin de se faire ontre le prélat une arme nouvelle e cette concession apparente :

«Nous ne demandons pas mieux que de econnoître et de dire que la grande majorité du clergé français n'a jamais été à lus juste titre honorée et respectée. Il st certain qu'il y a partout en France les prêtres dignes de ce nom ; il y en a lans le diocèse de Chartres, «*quoique* aux ortes de la capitale;» nous irons même plus loin que M. l'évêque de Chartres ne semble vouloir aller, en ajoutant qu'il y en a aussi à Paris; et nous ne ferons que traduire le sentiment public en disant que, parmi les membres du clergé de France, ceux du clergé de Paris se distinguent entre tous par la sagesse de leur conduite et la dignité de leurs mœurs, comme aussi, parmi les diocèses de France, celui de Paris se félicite particulièrement d'avoir à sa tête un homme aussi éminent par ses lumières, par son caractère public et par ses vertus privées, que celui qui le dirige aujourd'hui. »

Nous n'insistons pas sur la perfidie de cette phrase, où l'on prête à M. l'évêque de Chartres une pensée qu'il n'a jamais eue, et des paroles qu'il n'a point dites, pour se donner le facile mérite d'une apologie dont le clergé de Paris n'a pas besoin.

Le *Journal des Débats* met en pratique la maxime : *Diviser pour régner;* mais il manquera son but.

Cette feuille, où la religion et la morale sont si souvent outragées, a trop perdu dans l'estime publique pour qu'on ne dédaigne pas également ses injures et ses éloges.

— L'affluence des fidèles dans les églises pendant les solennités de Noël est un nouveau démenti donné aux organes de la presse incrédule, qui répètent chaque jour que le christianisme est mort.

— Pour mieux afficher son mépris de la religion, le *Journal des Débats* a paru le 26 décembre, lendemain de Noël. En fait de bravades anti-religieuses, le *Constitutionnel* n'a plus rien à lui envier.

— M. l'évêque d'Alger, appelé à Paris, ainsi que les feuilles du midi l'ont annoncé, à l'instant même où il se disposoit à s'embarquer pour l'Afrique, se trouve en ce moment dans la capitale.

Diocèse d'Angers. — Les *Annales de la Propagation de la Foi* racontent la touchante conversion de deux religieuses nestoriennes de Djoulfa, qui, aujourd'hui, dans l'ancien couvent de Dominicains restitué à la France, essaient pour leur sexe, la même régénération entreprise par M. Eugène Boré pour les jeunes gens. Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, la communauté des religieuses de la Retraite de la société de Marie, d'Angers, ville natale de M. Boré, s'est approchée tout entière de la sainte table, à l'effet d'attirer les bénédictions du Seigneur sur la mission de Perse en général, et spécialement sur les religieuses de Djoulfa. Non-seulement les Sœurs d'Angers ont prié et communié pour leurs Sœurs d'Orient ; mais, la veille du jour où elles se sont ainsi réunies au pied du saint autel, elles leur ont, dit l'*Union catholique*, adressé cette lettre, d'où s'exhale le doux parfum de la charité chrétienne :

Les religieuses de la Retraite de la Société de Marie, aux religieuses catholiques de Djoulfa, leurs très-chères sœurs dans le Christ.

« Nous avons appris qu'à Djoulfa, vous, nos très-chères sœurs, consacrées comme nous à Jésus, dévouées comme nous à étendre son règne dans les ames, avez souffert et souffrez peut être encore, avec un invincible courage, des persécutions pour son nom divin. Et nos cœurs ont été émus par tous les sentimens que l'unité d'une même foi peut faire naître ; et nous avons désiré contracter avec vous une union intime de prières et d'œuvres, de sorte que nous puissions avoir une part précieuse au bien que vous faites en Perse, en même temps que vous participerez à celui qu'il plaît à Dieu d'opérer en France par le moyen de notre congrégation.

« Ce désir a été vif en nous, nos chères sœurs ; et comment n'en eût-il pas été ainsi ? Nous savons combien méritoires sont les œuvres qui s'exécutent au milieu des contradictions et des angoisses ; nous savons combien sont promptes à monter au ciel les prières des ames qui souffrent persécution pour la justice, et auxquelles, suivant la parole de la vérité même, le royaume céleste est déjà un royaume acquis. Mais, quelque ardent qu'ait été ce désir de notre cœur, nous n'eussions pas osé le manifester au vôtre, si M. Léon Boré, le frère de ce pieux savant qui évangélise vos contrées, ne nous eût encouragées à le faire, en nous priant d'offrir pour vous, au divin époux de nos ames, le mérite et les fruits d'une communion générale. Demain, jour de l'Immaculée Conception de l'auguste Marie, lorsque Jésus aura pris possession de tous les cœurs par sa réelle et adorable présence, tous les cœurs lui parleront de vous, nos bien chères sœurs de Djoulfa. Toutes, nous demanderons pour vous un nouvel accroissement de cette force héroïque qui fait les martyrs et les saints ; toutes, nous appellerons sur cette contrée de la Perse que vous arrosez de vos sueurs et de vos larmes, ces grâces de régénération qui changent si parfaitement les esprits et les volontés. Nous osons espérer, nos bien chères sœurs, que vous consentirez à passer avec nous ce contrat de charité pure, scellé du sang de notre Sauveur.

« Ainsi donc, quoique séparées par une distance de plus de mille lieues, nous serons sœurs, et par les liens sacrés qui déjà nous unissent au même époux céleste, et par les doux liens d'une toute particulière affection. Mais pourquoi dire que nous sommes séparées ? La véritable vie en ce monde n'est point la vie des sens, et l'espace ne peut entraver ni le mouvement du cœur, ni l'élan de la pensée. Déjà, sans vous connoître, sans avoir même entendu parler de vous, nous vous embrassions dans cet immense amour que les disciples du Christ doivent à tous leurs frères : mais maintenant que nous vous connoissons, cette charité générale, en se particularisant pour vous, devient plus vive ; maintenant, de nos chères solitudes de France, d'ardentes et spéciales supplications monteront pour vous vers Dieu. Si nous apprenons que des succès couronnent votre zèle, que de jeunes vierges persanes viennent, à l'ombre du cloître de Djoulfa, partager votre vie toute de dévouement et de sacrifices, les cœurs des religieuses de la Retraite tressailleront de bonheur : si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'or de votre charité passoit encore par le creuset de la souffrance, dans le sentiment de cette pieuse tristesse qui n'exclut cependant pas la joie intime de l'esprit, nos yeux s'élèveroient vers les saintes montagnes d'où descendent la force et le secours. De votre côté, nos bien chères sœurs, vous demanderez à Dieu qu'il verse avec abondance, sur les religieuses de la Société de Marie, les grâces précieuses qui font des vierges selon son cœur. C'est ainsi que, dans l'unité d'une même foi et d'un même amour, dans un accord parfait de sentimens et de pensées, selon le désir du roi-prophète, nous louerons le Dieu de tous les peuples, de l'Orient à l'Occident.

De notre maison générale d'Angers, 7 décembre 1841. »

Nous ne pouvons comparer cette ichante correspondance qu'à celle s séminaristes de Lyon avec les ves du séminaire de Poulo-Ping.

ANGLETERRE ET ECOSSE. — Dans ngleterre et le pays des Galles, compte 487 églises et chapelles tholiques. — Total des chapelles Ecosse : 69. Outre 24 endroits le service divin est célébré. — rand total des églises et chapelles tholiques en Angleterre : 556. On mpte 8 colléges catholiques en gleterre. Il y a en Angleterre 624 êtres missionnaires, en y comprenant les prêtres sans mission deterinée. En Ecosse, il y en a 86. — otal genéral : 711.

ESPAGNE. — *El Castellano* annonce n acte fort simple de justice et d'orre, en l'accompagnant de réflexions ui ont vraiment quelque chose de urlesque pour le fond et pour la orme.

« Le courrier d'aujourd'hui nous a aporté une nouvelle qui a rempli de joie es absolutistes, autant qu'elle a causé l'étonnement et de chagrin aux libéraux t aux autorités. On écrit de Madrid que le ribunal de cette capitale a statué sur la ause de 43 ecclésiastiques arrêtés dans 'ex-couvent de Gelitos, en les acquittant *ans les condamner même aux dépens.* On ritique vivement cette sentence, attendu que les accusés avoient formellement contrevenu aux ordres des autorités. En effet, e gouvernement leur avoit enjoint de esser d'exercer leur ministère, mais ils n'avoient pas tenu compte de cette injonction. »

ETATS SARDES. — Un jeune israélite de Turin, Joseph Treves, âgé de 22 ans, a été instruit par M. le chanoine Philippe None, recteur de l'archiconfrérie des catéchumènes, et le 16 décembre il a reçu le baptême dans l'église du Saint-Esprit. Son parrain et sa marraine ont été M. Joseph Hervier, prieur de la confrérie, et madame Hervier.

PRUSSE. — Au mois d'octobre, les autorités russes des frontières ont arrêté un grand nombre de sujets prussiens de Neidenbourg qui s'étoient rendus dans une église catholique, située sur le territoire russe. Le landrath de Neidenbourg n'a obtenu leur mise en liberté qu'après de longues négociations conduites avec énergie, et moyennant la prestation d'une caution de dix thalers par tête. Le gouvernement provincial de Kœnigsberg a adressé sa plainte au mininistère prussien sur cet abus : mais qu'attendre, puisque, dans tous les cas semblables, ses réclamations sont restées sans effet ?

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

A l'occasion de l'arrêt qui associe Dupoty au complot du 13 septembre le *Journal des Débats* déclare que c'est le droit de tout le monde de penser et de dire que la cour des pairs s'est trompée, et qu'elle a vu une provocation là où il n'y en avoit pas. Seulement il trouve qu'on a tort de supposer, comme cela est arrivé, que des juges aussi éclairés et aussi sages aient pu se laisser entraîner par des motifs politiques à une condamnation que leur consciense désavoueroit, et qu'ils aient voulu usurper une juridiction que la loi ne leur accorde pas, et créer un nouveau Code pour la presse.

Tant pis vraiment s'il ne s'agit pas ici de quelque chose de nouveau et d'inusité dans la législation qui régit la presse; car il resteroit du moins aux écrivains politiques la ressource d'espérer que cette exception ne feroit pas règle, et seroit sans conséquence pour eux : au lieu que les voilà fort exposés et fort embarrassés de savoir comment ils pourront échapper à une législation aussi élastique et aussi embrouillée que celle-là. Il vaudroit

mieux assurément que le cas fût particulier, exceptionnel et personnel à Dupoty, que général et abandonné à l'arbitraire. Cela seroit moins effrayant pour ceux qui se trouvent ainsi au bord des mêmes écueils sans le vouloir et sans le savoir.

PARIS, 27 DÉCEMBRE.

Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture de la session des chambres. (Voir à la fin du journal.)

— Par ordonnances individuelles, datées du 25 décembre et contresignées par M. président du conseil, ministre secrétaire d'État de la guerre, sont nommés pairs de France :

MM. Bergeret, vice-amiral; comte Beugnot (Arthur), membre titulaire de l'Institut; comte de Bondy, ancien préfet; Boullet, premier président de la cour royale d'Amiens ; baron de Bourgoing, ministre plénipotentiaire; baron de Bossière (Edmond), ministre plénipotentiaire; comte Charbonnel, lieutenant-général ; de Chastellier, ancien maire de Nîmes, ancien député; baron Dufour, maire de Metz, président du conseil général du département de la Moselle; Ferrier, président du conseil général du département du Nord; vicomte de Flavigny, membre d'un conseil général; Franck-Carré, premier président de la cour royale de Rouen; de Gascq, président de la cour des comptes; baron Gourgaud, lieutenant-général; chevalier Jaubert, membre titulaire de l'Institut; Lesergeant de Bayenghem, ancien député, président du conseil général du département du Pas-de-Calais ; comte de Murat, ancien député, ancien préfet; baron d'Oberlin, ancien député; vicomte Pelleport, lieutenant-général ; comte de Saint-Priest (Alexis), ministre plénipotentiaire.

— Par ordonnance du 23, sont nommés :

Avocat-général à la cour royale de Riom, M. Moulin, substitut du procureur-général près la même cour; substitut du procureur-général près la cour royale de Riom, M. Faucher, ancien substitut du procureur-général à Alger; président du tribunal de première instance de Châteaudun (Eure-et-Loir), M. Raimbert-Beauregard, juge au même tribunal; id. de Reims (Marne), M. Sirebeau, vice-président du même tribunal; vice-président du tribunal de première instance de Reims (Marne), M. Delaprairie, juge au même tribunal.

— La presse indépendante, de toutes les nuances d'opinion, émue de la condamnation de Dupoty, publie aujourd'hui une déclaration, dans laquelle elle demande la révision des lois de septembre, et en particulier, que la compétence de la cour des pairs, en matière de crimes et de délits politiques, soit *définie* et limitée. Nous remarquons dans cette Déclaration les passages suivans :

« La jurisprudence qui découle de l'arrêt rendu par la cour des pairs aggrave les inconvéniens déjà flagrans de cette juridiction.... On met la presse tout entière dans un état permanent de *prévention*. On suspend l'accusation de *complicité morale* sur la tête de tous les écrivains. C'est la loi des suspects que l'on rétablit pour eux.

» La presse ne peut pas accepter cette situation. Les écrivains qui prennent part à ses débats de chaque jour doivent à leur pays et se doivent à eux-mêmes de résister, par toutes les voies légales, à ce nouveau système d'intimidation. Ils résisteront....

» En face de cette situation, nous en appelons formellement à l'initiative de la chambre des députés : nous espérons qu'elle voudra se mettre à la hauteur du devoir que les circonstances lui imposent ;

» Et si, contre toute attente, elle venoit à y faire défaut, nous en appellerons au corps électoral qui est investi des droits politiques; bien convaincus qu'il n'oubliera pas l'art. 66 de la charte, qui a *confié le maintien* des droits de la presse, comme de tous les autres droits que la charte consacre, *au patriotisme et au con-*

ge des gardes nationales et de tous les toyens français. »

— Dans la matinée du 23, et tandis ue la cour des pairs se réunissoit pour rononcer son arrêt, un commissaire de olice, accompagné d'agens du service e sureté, procédoit, en exécution d'un iandat délivré par M. le juge d'instruction Bazire, à l'arrestation de la femme e Boucheron, l'un des principaux accuiés.

— La nuit de vendredi à samedi sont partis pour la prison du Mont-Saint-Michel les condamnés Jarrasse, Dufour, Auguste Petit, Boggio dit Martin, Mallet, Launois dit Chasseur, renfermés dans une voiture cellulaire. Dupoty et Napoléon Bazin sont partis pour la prison de Doullens en chaise de poste et accompagnés par la gendarmerie.

Quant à Boucheron, le *Moniteur Parisien* annonce qu'il n'a pas quitté la prison du Luxembourg.

Les défenseurs des condamnés à mort Quénisset, Colombier et Brazier ont été admis à les visiter. Tous trois ont été revêtus, suivant l'usage, de la camisole de force. Quénisset et Colombier sont toujours très-calmes. Brazier, que la pensée de sa mère a vivement ému, a prié Me Blot-Lequesne, son défenseur, de vouloir bien lui porter quelque consolation. Maintenant il est assez tranquille.

M. l'abbé Grivel a visité chacun des condamnés à mort.

— Un journal assure que M. Humann est parvenu à rétablir l'équilibre dans le budget. Cette situation normale, ajoute ce journal, permet au gouvernement de présenter aux chambres un ensemble de travaux sur les chemins de fer et les fortifications du royaume.

— La promotion de pairs que nous donnons plus haut, comblera les vides que la mort a faits pendant l'année 1841 dans les rangs de la pairie. Voici la liste des pairs décédés dans ce laps de temps :

6 janvier, M. le baron Bignon ; 1er mars, M. le maréchal duc de Bellune ; 3 mars, M. le comte de Larochefoucauld ; 9 juin, M. le comte Perregaux ; 15 juin, M. le comte de Cessac (Lacuée) ; 28 juin, M. le duc de Praslin ; 2 octobre, M. le prince de Monaco, duc de Valentinois ; 25 octobre, M. le duc de Grammont-Caderousse ; 30 novembre, M. le général vicomte Tirlet.

— La commission du tombeau de Napoléon s'occupe, dit on, de dresser le programme d'un nouveau concours.

— On mande de Mostaganem, sous la date du 12 décembre :

« M. le général Bedeau, à la tête de sa colonne, renforcée par 800 hommes de la légion étrangère, et ayant un effectif de près de 4,000 hommes, est sorti le 6 sans dire quelle direction il alloit prendre. Le 8, à la pointe du jour, il a surpris plusieurs douairs de la grande tribu des Borjia, qui nous a fait beaucoup de mal, et a fait une razzia magnifique. Les cavaliers ont eu à peine le temps de se sauver avec leurs familles, abandonnant leurs tentes et leurs troupeaux. Le 10, nous avons vu rentrer la colonne avec un immense butin, dont elle étoit embarrassée ; elle a ramené plus de 6,000 têtes de bétail, dont 1,500 bœufs ; plus de 150 chameaux, 200 chevaux et mulets, et près de 400 ânes chargés de grains et d'effets. On va expédier une partie de ces prises à Alger et à Oran. La colonne a fait trois prisonniers, parmi lesquels est un cheick. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Pilote du Calvados* et le *Haro de Caen* viennent d'être poursuivis pour avoir rendu compte des délibérations secrètes de la cour des pairs.

— Le Cher a débordé violemment et a rompu encore une fois les digues de Chabris. Il en est résulté que les eaux ont envahi la route royale de Châteauroux à Blois, entre le village de la Vernelle (Indre) et Selles-sur-Cher.

— On apprend d'Avignon, 23 décembre, que le Rhône a encore débordé. Les eaux ont pénétré dans quelques quartiers de la ville. Le littoral est ravagé de nouveau.

— On lit dans le *Courrier de Lyon*, du 23 :

« Le Rhône, qui a crû considérablement dans la journée d'hier, s'est encore élevé cette nuit de manière à inquiéter les populations des Brotteaux et de la Guillotière ; il étoit ce matin à 4 mètres 20 centimètres à l'échelle du pont Morand. On pense qu'il ne grossira plus. Voici néanmoins ce qu'on mande du département de l'Ain :

» A Varambon, la rivière d'Ain, dans son cours sur cette commune, vient de s'ouvrir en quelque sorte un nouveau lit ; elle entraîne tout sur son passage, peupliers, saules, bois et tout ce qu'elle rencontre.

» Le Rhône continue aussi à faire les plus grands ravages dans les communes de Culloz et de Lavours. Son cours actuellement dévié, n'a plus de régularité. Dernièrement il a emporté la tuilerie de Culloz, et chaque jour il fait des progrès au milieu des terres.

» On a lieu de craindre de le voir entrer dans le Séran, en tournant le village de Lavours. »

— Le conseil-général des Bouches-du-Rhône, convoqué extraordinairement, a voté une somme de 140,000 francs pour l'établissement, à Aix, de l'école des arts et métiers. Cette somme, empruntée à la caisse des consignations, sera remboursée par annuités. Le conseil s'est également occupé du chemin de fer de Marseille à Avignon.

— Les journaux de Toulouse du 22 annoncent que le conseil municipal de cette ville a rejeté la proposition qui avoit pour objet d'accorder à divers particuliers qui la réclamoient une indemnité pour les pertes que leur avoient fait éprouver les attroupemens du mois de juillet. Il a été reconnu que l'autorité locale n'avoit pu s'opposer aux dévastations, parce que M. Mahul avoit concentré en ses mains tous les moyens de répression.

— La cour royale de Limoges, dans son audience du 22, s'est occupée de l'appel interjeté par M. Bourdeau, pair de France, de deux jugemens par lesquels le tribunal de Limoges s'est déclaré incompétent pour statuer sur la plainte portée par M. Bourdeau contre le *Progressif* et la *Gazette du Centre*. Les plaidoiries ont occupé les audiences du 22 et du 23. L'arrêt a dû être rendu le 24.

EXTÉRIEUR.

Aux agitations révolutionnaires de Barcelone et de Valence succèdent maintenant en Espagne les mouvemens républicains d'Alicante. La terreur règne dans cette ville parmi les habitans honnêtes. Elle atteint jusqu'aux autorités civiles et militaires.

Ce sont les élections municipales qui ont servi de prétexte à cette orageuse perturbation. Un député des cortès, M. Proyet, qui venoit d'être nommé secrétaire de l'assemblée électorale, a été assailli à coups de poignards par une cinquantaine de révolutionnaires forcenés. Après avoir soutenu un siége dans sa propre maison, le commandant des carabiniers ne s'est sauvé qu'en sortant furtivement de la ville. On n'a pas osé recourir à la garde nationale, à cause du grand nombre de jacobins qui s'y trouve mêlé.

— D'après le *Globe*, on compte dans un seul quartier de Londres, à Mary-le-Bone, plus de 6,000 personnes inscrites pour recevoir des secours de la paroisse.

— Le froid est assez intense à Londres pour qu'on ait déjà pu patiner sur les bassins.

— On lit dans le *Morning-Herald* du 24 décembre :

« Les élèves de l'école supérieure du Royal naval Asylum se sont soulevés en masse ; ils ont fait des dégâts immenses dans l'établissement, brisant plus de 300 vitres ; ils avoient menacé d'agir ainsi dans le cas où il ne leur seroit pas permis d'aller voir leurs amis à Noël. »

— On a commencé à discuter, le 17, dans la 2e chambre des Etats de Hanovre, un projet de loi ayant pour but de régler les rapports légaux des Israélites.

rt. 6 de ce projet exclut ces derniers toute participation aux droits politiques. Un député a proposé de leur conférer le droit d'élection; mais cet amendement a été rejeté.

— La *Gazette universelle de Leipsick* annonce, sous la rubrique de Berlin, 19 décembre, que le départ du roi de Prusse pour l'Angleterre, à l'effet d'assister au baptême du prince de Galles, aura lieu 17 ou 18 janvier prochain, et que sa suite sera très-nombreuse.

— Le *Journal de Francfort* annonce que M. de Pahlen, ambassadeur de Russie à Paris, est arrivé à Saint-Pétersbourg.

— M. Sieveking de Hambourg vient d'acheter à la société anglaise de colonisation des îles de la Nouvelle-Zélande le groupe des îles Chatam pour la somme de 10.000 liv. st. Si la société de colonisation allemande, pour laquelle M. Sieveking a fait cet achat, parvient à s'organiser, les ratifications du traité devront être échangées à Londres avant le 12 mars 1842.

OUVERTURE DES CHAMBRES.

On remarque aux abords du Palais-Bourbon un grand déploiement de forces Les curieux sont tenus à distance sur les quais et la place Louis XV. A une heure cinq minutes, la reine Marie-Amélie, madame la duchesse d'Orléans, la duchesse de Nemours, madame Adelaïde et la princesse Clémentine avec leur suite, entrent dans la tribune royale. Louis-Philippe, parti des Tuileries à une heure, arrive peu d'instans après à la chambre des députés. Il y est reçu dans le salon d'attente par M. Pasquier, à la tête de la grande députation de la chambre des pairs, et par M. Sapey, doyen d'âge conduisant la députation de la chambre des députés. A une heure vingt minutes, Louis-Philippe entre dans la salle, et après s'être assis, ayant à ses côtés les ducs d'Orléans, de Nemours, d'Aumale et de Montpensier, il prononce, la tête couverte, le discours suivant :

« Messieurs les Pairs, messieurs les Députés,

» Depuis la clôture de votre dernière session, les questions qui avoient excité, en Orient, notre juste sollicitude ont atteint leur terme. J'ai conclu avec l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et le sultan, une convention qui consacre la commune intention des puissances de maintenir la paix de l'Europe, et de consolider l'empire ottoman.

» De grandes charges avoient été imposées au pays. Elles ont déjà éprouvé de fortes réductions. J'aurois vivement souhaité que l'équilibre pût être immédiatement rétabli entre les dépenses et les recettes de l'Etat. C'est le résultat que nous devons dès à présent préparer, et que vous voudrez atteindre, sans affoiblir notre organisation militaire, et sans ajourner les travaux qui doivent accroître la prospérité nationale.

» Un projet de loi vous sera présenté pour établir les lignes principales d'un grand système de chemins de fer, qui assure à toutes les parties de notre territoire ces communications rapides et faciles, moyen de force et source de richesses.

» Je m'applique en même temps, par des négociations prudemment suivies, à étendre nos relations commerciales, et à ouvrir aux produits de notre sol et de nos arts de nouveaux débouchés.

» De tels travaux honorent la paix, et la rendent stable en même temps que féconde. J'ai lieu de compter qu'elle ne sera point troublée. Je reçois de toutes les puissances les assurances les plus amicales.

» J'ai pris des mesures pour qu'aucune complication extérieure ne vînt altérer la sécurité de nos possessions d'Afrique. Nos braves soldats poursuivent sur cette terre, désormais et pour toujours française, le cours de ces nobles travaux, auxquels je suis heureux que mes fils aient eu l'honneur de s'associer. Notre persévérance achèvera l'œuvre du courage de notre armée, et la France portera dans l'Algérie sa civilisation à la suite de sa gloire.

» Les lois de finances, et divers projets de loi, qui ont pour but d'introduire dans l'administration publique d'utiles améliorations, vous seront immédiatement présentés.

» Quelles que soient les charges de notre situation, la France les supporteroit sans peine, si les factions ne venoient sans cesse entraver l'essor de sa puissante activité. Je ne veux point m'arrêter sur leurs menées et leurs attentats.

» Mais n'oublions jamais, messieurs, que c'est là ce qui empêche notre patrie de jouir complétement de tous les dons que la Providence lui a départis, et ce qui retarde le développement des bienfaits de cette liberté légale et pacifique que la France a enfin conquise, et dont je mets ma gloire à lui assurer la possession.

» Nous poursuivrons cette œuvre, messieurs; mon gouvernement fera son devoir. Partout et constamment il maintiendra l'autorité des lois et les fera respecter, comme il les respectera lui-même. Votre loyal concours me viendra en aide. C'est en éclairant le pays, av une sincérité persévérante, sur ses véri tables intérêts, que, forts de son appui de notre union, nous garderons inta le dépôt sacré de l'ordre et des libert publiques, que la charte nous a con L'avenir recueillera le fruit de nos efforts et la reconnoissance de notre patrie sera la récompense. »

M. le garde des sceaux prend ensui la parole et déclare la session des de chambres ouverte pour 1842. Il i vite MM. les pairs et MM. les dépu à se réunir demain mardi dans le lie respectif de leurs séances pour commen cer leurs travaux.

M. le garde des sceaux invite ensui MM. les pairs, nommés depuis la der nière session, à prêter serment. Il lit formule du serment, et chacun d MM. les nouveaux pairs présens à l séance répond : *Je le jure.*

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

DE LA RELIGION
les Mardi, Jeudi
iedi.
peut s'abonner des
15 de chaque mois.

N° 3535.

JEUDI 30 DÉCEMBRE 1841.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

/RE DES ORPHELINS DU CHOLÉRA.

réunion annuelle qui a pour la plus belle œuvre de Mgr de en précède de bien peu de jours iversaire de sa mort. Ces deux ues se confondent, pour ainsi , et l'on peut ajouter que le dis- s prononcé le 28 décembre de que année, à l'occasion des or- ins du choléra, est la plus digne son funèbre du nouveau Vincent Paul.

ette fois M. l'Archevêque avoit rgé M. l'abbé Fayet de célébrer, s la chaire de vérité, la mémoire on illustre prédécesseur, et c'est ce discours que M. le curé de nt-Roch s'étoit réservé d'ouvrir érie de ses prédications à Paris. ne sait qu'au moment où Mgr de elen entreprit de réaliser l'œuvre it il avoit conçu la magnifique isée, il choisit Saint-Roch pour y iir les assises de la charité ! En ivenir de la préférence accordée ette église par le prélat qui en son poste d'honneur, M. Fayet oit revendiqué comme un juste vilége la faveur de louer le misé- ordieux prélat du haut de la chaire où il avoit su rendre la piété si fé- nde et la foi si généreuse.

L'assemblée, présidée par M. l'Ar- evêque, étoit nombreuse et choi- . Une grande partie du clergé de ris et des environs avoit voulu tendre un discours qui, en lui ppelant les vertus d'un Pasteur n-aimé, devoit lui fournir un uveau modèle de l'éloquence chrétienne Les souvenirs que M. l'abbé Fayet avoit laissés dans les chaires de Paris revivoient dans l'esprit de ses auditeurs; et on s'at- tendoit à le voir condamner par l'autorité de son exemple ce *roman- tisme* qui, sous une nébuleuse ou bizarre phraséologie, dissimule à peine la foiblesse incertaine ou les téméraires écarts de la pensée. Hâ- tons-nous de le dire : la double at- tente des auditeurs a été remplie.

Et d'abord le texte étoit choisi avec un heureux à-propos :

« Jusqu'à cette heure, nous n'avons point de demeure stable... On nous mau- dit, et nous bénissons. On nous persé- cute, et nous le souffrons. On nous ou- trage, et nous répondons par des prières. »

L'exorde en montrera l'applica- tion :

« L'histoire de l'Eglise présente dans tous les siècles le spectacle consolateur des plus beaux exemples et des plus ad- mirables vertus, et chaque jour ajoute une page glorieuse à ses merveilleuses an- nales. Mais je ne sais s'il y aura une page et plus touchante et plus belle que celle qui raconte l'origine et la naissance de l'Œuvre charitable qui nous réunit dans cette auguste enceinte.

» Ce fut au milieu des malheurs publics que naquit l'Œuvre des Orphelins du choléra. Après avoir franchi les monta- gnes glacées qui nous séparent de l'Asie, sans être arrêté dans sa course homicide ni par les fleuves, ni par les climats, ni par les distances, ni par les mers pro- fondes, portant dans la main un glaive teint de sang, et décimant les populations comme les Césars décimoient autrefois les légions rebelles, l'ange exterminateur s'é- toit abattu sur cette reine des cités, et il

la remplissoit de deuil et de funérailles. En vain la science qui guérit les maladies étoit accourue au secours des victimes du fléau vengeur. Muette et déconcertée par ses étranges symptômes, elle étoit forcée d'assister impuissante aux ravages de cette peste inconnue, et, les bras croisés près du lit des mourans, elle laissoit passer en silence la colère de Dieu; lorsqu'on apprend tout à coup que le vénérable et saint Pontife, qui occupoit alors le siége de cette capitale, sortant d'une grande tribulation, visitoit les hôpitaux encombrés de malades, et y portoit des paroles de pardon et d'amour aux auteurs des maux qu'il avoit soufferts, suppliant le ciel de sauver son peuple et de conserver la vie à ceux-là même qui, quelques jours auparavant, vouloient attenter à la sienne. Mais ce n'étoient là que les premières effusions de son ardente charité. La plupart des pères et des mères que moissonnoit le fléau vengeur expiroient dans un trouble horrible, et les plus désespérantes anxiétés. Hélas! le triste sort de leurs pauvres enfans agitoit leur dernière agonie. L'œil perçant de la charité du saint évêque eut bientôt démêlé la cause secrète de ce désespoir, et, dans un sublime mouvement d'amour pour son troupeau chéri, il promet aux mourans d'adopter leurs enfans délaissés, et de leur tenir lieu de père et de mère. Il n'a pas lui-même où reposer sa tête, et il s'engage à donner des asiles à ces orphelins; il ne possède plus que le vêtement qui le couvre, et il leur fait la promesse sacrée de les vêtir et de les nourrir jusqu'à ce qu'ils puissent gagner leur vie. Et c'est parce que les parens de ces innocentes victimes ont pu le persécuter et blasphémer son auguste ministère, qu'il veut partager avec elles le pain de douleur dont il se nourrit.

» L'exemple du pasteur entraîne l'élite du troupeau. L'Œuvre sainte commence, et elle sauve onze cents orphelins des atteintes funestes du vice et de la misère. La mort de son saint fondateur ne peut ralentir le zèle des ames choisies qu'il avoit appelées à concourir à son établissement. Son illustre successeur recueille avec [illegible] heur cette belle portion de son hérit[illegible] et sous ses auspices, non moins vénéra[illegible] l'Œuvre du choléra accomplit sa [illegible] mission, et elle touchera bientôt à [illegible] reux terme vers lequel elle a march[illegible] puis sa naissance.

» Gloire à vous, ô Prince des pasteurs, qui donnez au monde de tels modèles, [illegible] qui le réveillez de son sommeil par de magnifiques exemples! Mais je veux, m[illegible] frères, dans ce discours, porter vos pe[illegible] sées et plus haut et plus loin, et vo[illegible] montrer dans la conduite de ces gra[illegible] évêques que la divine providence prése[illegible] à votre admiration, l'esprit qui anime to[illegible] l'épiscopat catholique. Et, partant d[illegible] douloureuses circonstances qui environ[illegible] nèrent le berceau de l'Œuvre du choléra, je vous montrerai que le sacerdoce catholique n'a été établi que pour souffrir, e[illegible] qu'il ne peut remplir son glorieux ministère qu'en souffrant. »

Dès à présent, on aperçoit la haute pensée de ce discours, dont l'orateur indique encore en ces termes le but et l'économie :

« Ce n'est point des grandeurs du sacerdoce catholique que je veux vous entretenir aujourd'hui, mais bien plutôt de ses abaissemens et de ses souffrances: car voici le mystère de Dieu sur ses pontifes et sur ses prêtres. Si la puissance qu'ils ont reçue du ciel peut réjouir leur orgueil et enfler leur vanité, les conditions divinement attachées à l'exercice de cette puissance, sont bien faites pour les abaisser et pour les confondre. Rien de plus admirable, sans doute, que le pouvoir de régner sur les esprits, de lier et de délier les consciences, d'absoudre et de condamner sans appel: mais, en le confiant à de simples mortels, Dieu s'en est réservé la gloire; il a voulu que, plus le ministère seroit auguste, plus le ministre fût humilié, et que, si nous touchions à ce qu'il y a de plus élevé par la vocation et la puissance, nous fussions abaissés au-dessous de toutes les créatu-

par le mépris et les persécutions. ...nge destinée du sacerdoce catho...e ! Il est établi pour le salut des hom..., et il sera toujours chargé de leurs ...hèmes. Si le monde l'entouroit de ses ...urs et de ses hommages, il perdroit ...e la force qu'il tire de Dieu; et, si ...u vouloit le frapper d'impuissance ...le stérilité, il l'abandonneroit aux ...mages et aux applaudissemens du ...nde. »

...Dans le premier point, l'orateur ...le devant son auditoire cette ...isson, toujours plus abondante, ...mépris, de calomnies et de persé...tions que le sacerdoce catholique ...cueille dans tout l'univers. Nous ...pouvons, à notre grand regret, ...produire que les derniers traits du ...bleau :

« Le monde retentissoit encore des ...rniers cris de leur haine lorsque, dans ...s temps plus rapprochés de nous, parut ... démon superbe, nommé la philoso...hie, le front orné de science et le cœur ...mpli de mensonge, polissant d'une ...ain des phrases de philantropie et de ...berté, et de l'autre aiguisant dans l'om...re, contre le sacerdoce catholique, un ...r homicide. Levez-vous, glorieux évê...ues, au bruit du nouveau tonnerre qui ...onde sur vos palais et sur vos églises ! ...e ciel est en feu, la foudre éclate : faites ...ouvrir les catacombes pour y trouver ...n refuge; ou, plutôt, fuyez, fuyez la ...erre qui vous dévore, et, fidèles à la pa...ole sacrée, n'emportez ni pain ni argent, ...i même deux vêtemens. Et vous, prêtres ...le Jésus-Christ, entendez les lois de pros...cription et de mort qui se publient autour de vos paisibles presbytères. Les prisons seront trop étroites pour vous renfermer, et vous serez massacrés dans vos temples. L'intérieur de votre patrie ne vous offrira plus de refuge, et vous serez déportés sur des plages abandonnées ou martyrisés dans des cachots flottans sur la mer. Buvez, buvez le calice de votre maître et soyez baptisés de son baptême. Que de meurtres et de victimes !... Mais aussi quelle invincible constance ! Avec quelle douce sérénité ils prient, en partant pour le ciel, que Dieu pardonne aux hommes qui les font mourir ! Avec quelle touchante simplicité ils offrent aux chaînes leurs mains désarmées et leur vie à qui veut la prendre. O ! bienfaiteurs de vos frères ! O ! saintes victimes du sacerdoce ! on doutoit, disoit-on, de la divinité de votre apostolat ; on accusoit d'exagération et de mensonge les nombreux monumens qui attestoient si fidèlement le dévoûment magnanime de vos prédécesseurs aux temps de persécutions : et vous avez montré au siècle de l'athéisme que l'esprit apostolique étoit aussi vivant dans vos ames que s'il venoit de descendre d'en haut. Sans plaintes, sans murmures et sans regrets, sans autre trouble que celui de vos ennemis, la voix puissante de vos douleurs a dit aux impies de tous les temps, non en paroles, mais en actions : Le sacerdoce catholique n'a point de vieillesse, et il est aussi divinement assisté à son dernier âge que dans sa première force ; il peut tout surmonter parce qu'il peut tout souffrir. »

C'est là de l'éloquence, assurément, et de l'éloquence qui survit au geste animé et à la parole puissante de l'orateur.

Mais voici une considération bien propre encore à fixer l'attention de nos lecteurs :

« Oui, tandis que les autres peuples vénèrent les ministres de leur religion et honorent hautement leur ministère, et que l'histoire n'offre pas un seul exemple d'une persécution soulevée nulle part contre un clergé national, quel qu'il soit, le sacerdoce catholique, par une vocation incompréhensible, sera éternellement poursuivi, outragé, dépouillé, exilé, chargé de fers et même mis à mort par la nation catholique. Cette exception est visiblement surnaturelle; mais ce privilége est divin, et grâces vous en soient rendues, ô mon Dieu ! Il a fait

notre force et notre gloire; car il n'appartenoit qu'à un sacerdoce souffrant et crucifié d'établir au milieu du monde et de perpétuer à jamais le culte et l'adoration d'un Dieu souffrant et crucifié.

»Mais ce qui fait aussi notre consolation et ce qui nous remplit de joie au milieu de nos tribulations, c'est qu'à l'exemple de celui qui nous envoie, nous ne sommes persécutés que parce que nous sommes envoyés pour sauver le monde. »

Le développement de cette dernière pensée forme la matière du second point, aussi riche d'aperçus sur les services du clergé catholique, que le premier étoit plein d'enseignemens élevés sur ses souffrances.

L'orateur conclut par cette touchante péroraison :

«La science et le pouvoir, la bienfaisance et l'humanité, livrés à leurs propres forces et séparés de notre saint ministère, travaillent en vain à rendre les hommes plus heureux et meilleurs. A l'art humain est donné de tailler la statue et de la revêtir des plus belles formes; mais là s'arrête sa puissance : au prêtre appartient seul de lui donner la vie, et la vie manquera toujours à ces bienfaisantes améliorations que l'art et la fortune se chargeront seuls de produire et de soutenir. Quelque temps encore, elles paroîtront s'animer et marcher. Mais, à la raideur même de leur attitude, à la symétrique régularité de leurs mouvemens, l'œil exercé ne tardera pas de reconnoître le bras de chair qui les a façonnées. On croira avoir fondé de puissantes institutions, et l'on sera tout surpris de n'avoir fait que d'impuissantes machines.

»Il n'en sera pas de même, ô mon Dieu! des bonnes œuvres que votre sacerdoce a fondées. Reportez vos souvenirs, mes frères, vers ces jours difficiles où un illustre et saint pontife, le cœur ému d'une tendre compassion pour son bien-aimé troupeau ravagé par la peste, après avoir mouillé de ses larmes le pavé de son oratoire, oubliant ses propres périls, parut tout à coup dans cette église, et monta dans cette même chair, avec cet air calme et serein que la résignation et la confiance en Dieu rendoient encore plus noble et plus grand. Vous vîtes ses larmes couler de ses yeux à la pensée de tant de petits enfans qui appeloient d'une voix mourante un père, une mère qui ne devoient plus leur répondre; et, nouveau Vincent de Paul, il vous conjura de répondre vous-mêmes aux déchirantes angoisses de ces orphelins. «Ce sont les pères et les mères de ces enfans abandonnés, vous dit-il dans son langage enflammé de compassion et d'amour, ce sont leurs malheureux parens qui ont payé vos propres dettes à la justice divine. Vous vivez, et peut être leur mort vous a sauvé la vie; refuseriez-vous à ce qu'ils ont laissé de plus cher sur la terre, un témoignage solennel de votre profonde reconnoissance? Ah! vous les adopterez, vous les vêtirez, vous les nourrirez avec tendresse, et le père des orphelins qui est dans le ciel bénira vos propres enfans de toutes les bénédictions dont vous aurez réjoui leurs jeunes années. » Que vous étiez émus, que vous fûtes profondément attendris à ces nobles et touchantes invitations! Ah! laissez-moi les faire retentir aujourd'hui au fond de vos ames pour y réveiller cette puissante émotion qui vous fit déposer à ses pieds non-seulement votre or et votre argent, mais vos joyaux et vos parures. Encore quelques nouveaux sacrifices pour achever l'œuvre admirable que vous avez alors généreusement commencée! Il ne vous reste plus que ces enfans à sauver : tous les autres l'ont été par vos bienfaits et toutes les bénédictions promises à la charité, qui ne se lasse pas, viendront vous consoler dans vos peines, adoucir vos ennuis, combler vos saints désirs, en attendant que la miséricorde que vous aurez exercée vous accompagne au tribunal du souverain juge, pour y plai

votre cause et vous faire ouvrir les rtes du ciel. »

Nous croyons inutile d'ajouter que quête qui a suivi ce discours a é abondante.

Si la haute réputation de M. l'ab- Fayet, comme prédicateur, n'é- it pas depuis long-temps établie, sermon dont nous venons de pré- nter de très-courts extraits eût onné la mesure de son talent si levé et si pur. M. l'abbé Fayet ap- artient à cette école *ancienne et tou- urs nouvelle* qu'ont illustrée les rands maîtres de la chaire, et il a rouvé que la chaîne de ces maîtres 'est point interrompue.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le gouvernement pontifical vient de publier la liste des journaux dont l'entrée est permise. La *Gazette d'Augsbourg* fait observer que le *Journal des Débats*, n'étant pas sur la liste, se trouve de fait prohibé dans les Etats du Saint-Père.

PARIS. — Mgr Du Pont a accepté l'offre qui lui a été faite par le gouvernement, et une ordonnance en date du 15 décembre l'a nommé archevêque de Bourges. Ce dernier diocèse s'enrichit de tout ce que perd celui d'Avignon, où Mgr Du Pont laissera des souvenirs ineffaçables. On s'y rappellera et la sagesse de son administration, et l'activité de son zèle, et l'admirable dévoûment dont il a fait preuve au milieu de l'inondation. Mais les regrets que causera sa translation seront adoucis par la pensée qu'elle a pour objet de conserver plus long-temps à l'Eglise un de ses plus dignes pontifes.

— On annonce l'arrivée en France de Mgr de Forbin-Janson, qui vient d'évangéliser l'Amérique du Nord avec de si consolans succès.

— M. l'évêque d'Alger est descendu au collége Stanislas, où il demeurera pendant son séjour à Paris, qui doit être de quinze jours. Un jeune arabe de 17 ans, neveu d'Achmet-Bey, et chrétien depuis une semaine, accompagne le prélat dans son voyage.

— Un anniversaire sacerdotal d'un demi-siècle a été célébré, le jour de Noël, à Saint-Thomas-d'Aquin.

M. l'abbé Souquet de la Tour, curé de cette paroisse, venoit d'accomplir la cinquantième année d'un ministère qu'il a honoré par ses vertus cléricales et privées, ainsi que par d'importans travaux littéraires.

Quoique M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin mette autant de soin à se dérober aux éloges du monde qu'on en met d'ordinaire à se les attirer, nous dirons, que ses traductions de Claudien, de Vida, de Sannazar, aussi élégantes que fidèles, le classent parmi les meilleurs traducteurs de la langue de Cicéron, tandis que des préfaces et des avant-propos, pleins d'érudition, lui assignent un rang plus élevé encore parmi nos meilleurs écrivains.

Les amis de M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin apprendront avec plaisir que, malgré ce cinquantième anniversaire, sa santé se soutient admirablement. Loin d'abandonner les travaux littéraires dont s'occupoit sa jeunesse studieuse, il vient de mettre sous presse une traduction de ces belles hymnes de Prudence, que M. Villemain lui-même a vantées.

Diocèse de Metz. — Les travaux de la seconde tour de la cathédrale de Metz, dont on s'occupe en ce moment, sont poussés avec activité. Les sculptures, par leur perfection, ne laissent rien à désirer, et, si plus tard le gouvernement alloue de-

nouveaux fonds pour que la flèche actuellement en construction soit élevée à la même hauteur que l'ancienne, la cathédrale de Metz occupera l'un des premiers rangs parmi les monumens religieux de l'Europe, au nombre desquels elle figure déjà si dignement aujourd'hui. Dans l'intérieur de l'édifice, des peintures à fresque, qui avoient été cachées par une couche de badigeon, viennent d'être restaurées dans le style du moyen âge.

A Metz également, les églises de Notre-Dame et de Saint-Martin s'embellissent aussi de vitraux coloriés, sortis des ateliers de MM. Maréchal et Gugnon.

Diocèse d'Orléans. — Le jeudi 23, les obsèques de Mgr de Beauregard ont eu lieu à la cathédrale, au milieu d'un immense concours. Mgr Morlot a officié.

Avant les absoutes, M. l'abbé Pelletier, aumônier des prisons, a prononcé, d'une voix émue, le panégyrique de l'ancien évêque d'Orléans. Il avoit pris pour texte ces paroles : *Exemplum fidelium esto in fide*, qui ont été le mobile des actions de Mgr de Beauregard, dont la vie est si pleine de vertus, d'actes de courage et de sublimes dévoûmens. L'orateur a fait un heureux choix parmi les traits nombreux qui honorent la mémoire de l'ancien aumônier de Charrette, du déporté de Sinnamari, toujours fidèle à ses convictions, toujours empressé de remplir, même au milieu des plus grands dangers, les devoirs de son saint ministère. M. l'abbé Pelletier a terminé par un exposé des importantes améliorations que le prélat a pu réaliser dans son diocèse. Ce discours, écrit avec pureté et élégance, a été écouté avec la plus religieuse attention.

Après les absoutes, les dépouilles mortelles de Mgr de Beauregard ont été inhumées dans la chapelle de Saint-Mamers.

Diocèse de Sens. — La fête de Noël a été remarquable, à Auxerre, par un plus grand nombre de communions que les années précédentes, et par une plus grande affluence de fidèles aux saints offices. Avec cette cérémonie coïncidoit, pour les paroissiens de la cathédrale, l'inauguration de trois belles cloches pesant ensemble cinq mille kilogrammes, et qui forment avec le bourdon, d'un poids à peu près égal, ce qu'on appelle en musique l'accord parfait. Au dire des connoisseurs, il est impossible d'arriver à une grande justesse. Cette musique aérienne a tenu Auxerre pendant trois jours dans une continuelle admiration. Les cloches ont été fondues à Lyon par M. Burdin aîné, sous la surveillance de M. Chicot, lui-même fondeur, et mécanicien très-habile pour tout ce qui concerne la suspension des cloches et l'organisation d'un beffroi. Il a réussi à faire sonner le bourdon d'Auxerre par un seul homme, tandis qu'il en falloit huit auparavant. Il est même parvenu à faire sonner en volée simultanément, par un seul homme, deux cloches pesant plus de deux mille kilog. Ce jeune artiste, qui n'a d'autre instruction que celle que lui ont donnée des Frères des Ecoles chrétiennes, pour lesquels il conserve une profonde vénération, a rendu des services précieux à un grand nombre de cathédrales et d'églises paroissiales. On dit qu'il se propose d'aller à Rome où il doit organiser des accords de sonnerie étonnans, pour peu qu'on entre dans ses vues.

Diocèse de Tours. — Mgr Augustin-Louis de Montblanc, né le 28 mai 1767 à Sausses, ancien diocèse de Glandève, nommé à l'évêché de

nt-Dié en 1817, sacré le 12 août ı1 en qualité de coadjuteur avec ure succession au siége archiépiscopal de Tours, sous le titre d'ar-;vêque de Carthage *in part.*, titure de ce siége le 26 novembre ı4, vient d'être enlevé à son lise. La ville de Tours, en partilier, doit beaucoup aux lumières à la charité de ce prélat vénéra-;, qui administroit son diocèse ec une grande sagesse.

Diocèse de Vannes. — M. le duc : Bordeaux, ayant été informé par . le comte de Chazelles, ancien éfet du Morbihan, du désastre casionné, il y a quelque temps, par foudre, à l'église de Pluvigner, rondissement de Lorient, a écrit i-même à M. le marquis de Pas-ıret de mettre à la disposition du ıré de cette paroisse une somme de ›o fr. pour la réparation de son ;lise.

BELGIQUE. — Une cérémonie bien .tendrissante a eu lieu récemment ans l'église de Notre-Dame de lanswyck. Trois jeunes gens apparenant à la religion réformée, arrivés d'Allemagne depuis quelques ıois, et aujourd'hui élèves du col-ège communal de cette ville, ont ıit solennellement leur abjuration.

HOLLANDE. — Le *Nouvelliste de 'landres* a recueilli les bruits suians sur les résultats de la négociaion de Mgr Capaccini.

On sait que jusqu'à ces derniers emps le Brabant septentrional et ıne partie de la province de Gueldre :toient administrés par les vicaires ıpostoliques de Bois-le-Duc, de 3reda, de Grave et d'Uden, qui ·elevoient directement du Souve-·ain-Pontife. Il y a quelque temps, e vicariat de Grave a été réuni aux listrics de Meyen et de Ravenstein, et placé avec ceux-ci sous la juridiction du vicaire apostolique résidant à Uden. Cette circonscription continueroit à subsister.

Le reste de la Hollande formoit ce qu'on appelle la *mission de Hollande*, et étoit gouverné sous le rapport spirituel par sept archi-prêtres, sous la direction de l'envoyé du Saint-Siége à La Haye, qui étoit leur supérieur-général et qui leur conféroit la juridiction. Cet ordre de choses seroit changé. Il y auroit désormais partout des vicaires apostoliques, avec cette différence que, dans les vicariats de Bois-le-Duc, de Breda, de Grave, et dans celui du Limbourg, dont Ruremonde est le chef-lieu, les titulaires seroient créés immédiatement évêques *in partibus*, tandis que, pour les autres vicariats de la Hollande, il dépendroit de la volonté du Saint-Siége d'y nommer des évêques *in partibus* ou de simples prêtres.

Jamais peut-être les menées odieuses et déloyales de la propagande protestante n'ont été suivies avec autant d'activité qu'en ce moment : c'est surtout en matière d'enseignement qu'elles se manifestent. Partout, jusque dans la partie cédée du Limbourg, on travaille avec ardeur à faire supprimer les établissemens dirigés par des prêtres catholiques, pour leur substituer les écoles dites *Ryks lagere schoolen*, où la religion est outragée et bafouée jusque dans les livres élémentaires qu'on met entre les mains des commençans !

Depuis trois mois, les protestans ont fondé trois journaux, dont la mission consiste uniquement à déclamer contre le papisme, les jésuites, l'inquisition et les autres épouvantails qui jouent un si grand rôle dans les annales de la prétendue réforme.

IRLANDE. — Dans un meeting de l'Association pour le rappel de l'union, M. O'Connell, après avoir développé la thèse que l'Eglise est

l'œuvre de la religion et de Dieu, et non pas l'œuvre de l'État, et que par conséquent l'Église doit demeurer toujours indépendante de la puissance civile, cite un passage du *Morning-Chronicle*, où ce journal disoit en parlant du clergé français : « C'est le clergé *le plus illettré, le plus mal payé et le moins influent de l'Europe.* »

« Je dois nier hautement, s'écrie M. O'Connell, l'exactitude d'une pareille assertion. Le clergé français connoît très-bien les dangers qui l'environnent et la nature des obstacles qui, autour de lui, s'opposent au bien.

» L'éducation du clergé français est très-élevée, si l'on considère les graves difficultés au milieu desquelles il reçoit cette éducation. Ne perdons pas de vue que le corps puissant de l'Université lui fait une véritable opposition, et que les séminaires ecclésiastiques sont par suite réduits à l'existence la plus précaire. Le clergé français est mal rétribué, je l'avoue; mais j'espère que le jour n'est pas éloigné où l'on ne pourra plus faire ce reproche à la France. Le clergé acquiert en France une position qui devient tous les jours plus importante; son influence grandit dans l'action à mesure qu'il répand sur le pays les rayons bienfaisans des lumières de la religion. Les ténèbres de l'athéisme, de l'incrédulité et de l'intolérance s'évanouissent peu à peu...

» J'ai vu, moi-même, la France en 1792, alors que la religion y étoit persécutée avec tant de fureur. On ne sauroit nier que l'incrédulité et l'impiété n'eussent alors établi leur empire dans ce malheureux pays. Mais la France, je suis fier de le dire, se relève de cet état. Son peuple sent aujourd'hui l'importance des choses sacrées. La religion, la vertu y font de sensibles progrès, et le clergé, si pieux, si laborieux et si exemplaire de la France voit son influence grandir en proportion de ce retour à la foi. La foule que les Ravignan et les Dupanloup réunissent autour de leurs chaires, l'esprit de dévotion et de piété que ces orateurs inspirent aux populations sont, entre mille faits, autant de ceux que je puis citer pour prouver que la France redevient chrétienne. »

— Dans une dernière réunion de l'Association pour le rappel de l'union, M. O'Connell a de nouveau envisagé l'état de la religion dans divers pays de l'Europe. L'éloquent orateur a stigmatisé avec sa vigueur ordinaire le roi de Suède, parce qu'il refuse d'accéder à la voix de la justice et du parlement national qui réclament un bill d'émancipation pour les catholiques de son royaume. Il n'y a pas sur le globe un point où ses frères souffrent, sans que le libérateur de la fidèle Irlande leur manifeste ses sympathies.

PRUSSE. — Mgr l'évêque de Spire, qui étoit arrivé à Coblentz, en est parti le 22 décembre, se rendant à Munster.

POLITIQUE, MÉLANGES, etc.

Quand M. de Salvandy partit pour son ambassade de Madrid, les journaux ministériels prirent une sorte de précaution oratoire à laquelle on fit alors peu d'attention : ce fut d'annoncer qu'après avoir occupé son poste pendant quelques jours, il reviendroit à Paris apporter aux ministres le secours de ses boules de député. Il y a grande apparence que c'étoit une manière de nous préparer à le recevoir par une tout autre raison; laquelle raison ne devoit pas être difficile à deviner pour ceux qui connoissent ses instructions d'ambassadeur.

Toujours est-il que c'est Espartero qui menace de le renvoyer, et de remettre ses boules blanches à la disposition de ceux qui peuvent avoir hypothèque *sur elles. Il* paroît que M. de Salvandy avoit reçu l'ordre de ne remettre ses lettres de créance qu'à Isabelle II, et de ne reconnoître ainsi dans Espartero que le second personnage de la monarchie espagnole. Celui-ci entend se faire considérer comme le pre

r jusqu'à la majorité de sa pupille. l est le grave sujet de la contestation re les deux gouvernemens.

Toutefois cela suffit pour jeter beaucp. de froideur entre les deux révolutions amies qui devroient se chérir et lolâtrer. Cela suffit pour que l'une ude l'autre au point de ne pas vouloir ononcer son nom dans ses discours ouverture des chambres; et pour que rie-Christine puisse assister à cette cémonie, sans avoir à craindre d'entendre ononcer le nom de l'homme qui l'a assée d'Espagne et de la tutelle de ses les.

PARIS, 29 DÉCEMBRE.

M. Sauzet a été réélu président de chambre des députés. (Voir les séances es deux chambres à la fin du Journal.)

— Voici quelle est l'organisation des ureaux à la chambre des députés :

1er bureau, M. H. Passy, président; M. Paillard du Cléré, secretaire. — 2e, M. B. Delessert, président; M. Havin, ecrétaire. — 3e, M. Laplagne, président; M. Chazot, secrétaire. — 4e, M. Sauzet, président; M. le baron Chabaud-Latour, secrétaire. — 5e, M. Dupin, président; M. Montesquiou, secrétaire. — 6e, M. Dufaure, président: M. le vicomte Léon de Laborde, secrétaire. — 7e, M. Leclerc, président; M. le marquis de Dalmatie, secrétaire. — 8e, M. le général Jamin, président; M. de l'Espée, secrétaire. — 9e, M. Sapey, président; M. Guilhem, secrétaire.

Sur ces dix-huit nominations, dix-sept sont favorables au ministère, résultat que les journaux de M. Thiers attribuent à l'absence d'un bon nombre de députés de la gauche.

— M. Ganneron a déposé hier sur le bureau du président une proposition sur l'extension des incompatibilités. M. Ducos a déposé une proposition ayant pour but l'adjonction de la seconde liste du jury aux listes électorales.

— M. Bihouet, conseiller à la cour des comptes, a été réélu député par le collége de Périers (Manche).

— M. Leray, contre-amiral, a été réélu député par le collége de Paimbœuf (Loire-Inférieure).

— Le général Bugeaud ayant reçu de l'un des points du territoire de l'Algérie, des nouvelles importantes qui peuvent rendre sa présence nécessaire sur ce point, a renoncé, pour le moment, à profiter de son congé.

— Un journal dit que pendant que Louis-Philippe se rendoit lundi au Palais-Bourbon, des gardes nationaux ont crié : *Vive la liberté de la presse! A bas les lois de septembre! A bas les forts!*

— Hier, à l'issue de la séance de la chambre des pairs, la commission d'instruction sur l'attentat du 13 septembre s'est réunie au Petit-Luxembourg chez M. le chancelier. Il a été décidé qu'un supplément d'instruction auroit lieu immédiatement.

Il paroît certain que des révélations faites par Colombier et par Brazier, ont motivé cinq ou six arrestations qui ont eu lieu l'avant-dernière nuit.

— Plusieurs des journaux signataires de la Déclaration de la presse indépendante ont pris la résolution de ne plus rendre compte des débats de la chambre et de la cour des pairs.

— Par ordonnance du 15, M. Bontemps a été nommé adjoint au maire du 12e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Pellassy-de-l'Ousle, élu membre du conseil municipal de cette ville.

— Le conseil-général de la Banque de France a fixé à 65 fr. le dividende du deuxième semestre 1841.

— Les deux compagnies des chemins de fer de Versailles, réunies chacune de leur côté, lundi, en assemblée-générale, ont adopté le projet de fusion des deux entreprises.

— Les audiences du conseil-d'état et de la cour des comptes, qui avoient été suspendues à cause du procès Quénisset, vont être reprises.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le jury de la cour d'assises de la Seine-Inférieure vient d'admettre des *circonstances atténuantes* dans une condamnation pour parricide consommé avec un persévérance diabolique.

— Tout récemment, un ours, échappé sans doute d'une ménagerie ambulante, a jeté l'effroi dans la commune de Jumelles (Eure).

— Un prêtre catholique de Schélestadt (Bas-Rhin), M. Hamann, connu dans le pays pour ses actes de charité, vient d'être assassiné par un misérable auquel il avoit donné l'hospitalité.

— Le *Réparateur* de Lyon annonce que les besoins de l'exil et la nécessité de tendre la main à ses compagnons d'infortune ont déterminé le brave général Cabrera à mettre en loterie son cheval et sa voiture.

— La cour royale de Limoges a remis au 28 le prononcé de son arrêt dans l'affaire de M. Bourdeau contre la *Gazette du Centre* et le *Progressif*.

EXTERIEUR.

A l'arrivée de M. de Salvandy à Madrid, on a commencé par de petites politesses entre lui et le gouvernement d'Espartero. On s'est fait et rendu les visites d'usage dans les formes les plus amicales. Mais voici que le naturel revient au galop à propos d'une vieille règle d'étiquette. M. de Salvandy ne veut présenter ses lettres de créance qu'à Isabelle II. Espartero prétend que c'est à lui qu'elles doivent être présentées, parce qu'il est, en sa qualité de régent, seul dépositaire de l'autorité royale. De là des froideurs, des brouilleries, des menaces de ne point se revoir. A quoi tiennent les affaires de ce monde !

— A Barcelone, les corporations industrielles se sont entendues pour faire adopter exclusivement dans les vêtemens les étoffes de fabrique indigène.

— Les troubles d'Alicante se trouvent à demi apaisés à force de baïonnettes et de renforts de troupes. L'esprit républicain n'en continue pas moins à se manifester dans la plupart des grandes villes.

— Le bruit court à Londres que sir Robert Peel veut introduire un tarif commercial entièrement nouveau pour l'Angleterre, lequel auroit pour base un traité qui se concluroit avec la France.

— Un accident affreux vient encore d'arriver sur le chemin de fer *Great-Western*. Un convoi portant 38 voyageurs de la classe ouvrière, qui alloient à quelque distance fêter Noël, a rencontré près de Reading un éboulement recouvrant les rails, à une hauteur de deux ou trois pieds. Cette rencontre fortuite a occasionné un choc qui a lancé la locomotive hors des rails en un instant. Tous les wagons se sont heurtés avec violence, et le résultat de cette affreuse secousse a été la mort de 8 voyageurs tués sur le coup. Dix-sept autres ont été plus ou moins grièvement blessés. On espère sauver tous ces derniers.

— On a reçu des nouvelles de Constantinople du 7 décembre. La plus importante de ces nouvelles est celle qui annonce l'élévation de Izzet-Méhémet-Pacha au rang de grand-visir, en remplacement de Raouf-Pacha. Izzet-Méhémet a déjà été premier ministre après la prise de Varna ; il étoit gouverneur de Scutari lors du massacre des janissaires ; l'année dernière il commandoit les troupes turques en Syrie, et avoit été rappelé de ce poste sur la demande spéciale de l'Angleterre.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 28 décembre.

M. Portalis, l'un des vice-présidens, occupe le fauteuil.

La séance est ouverte à deux heures. Les quatre plus jeunes membres de la chambre forment le bureau provisoire. M. le président lit le discours d'ouverture de la session et les ordonnances portant les nominations des nouveaux pairs.

La chambre procède ensuite à la nomination des secrétaires définitifs. MM. le maréchal Valée, le vice-amiral Jacob, Persil et de Beauvean sont proclamés secrétaires. La chambre se retire dans ses bureaux pour en nommer les présidens et secrétaires, ainsi qu'une commission des pétitions et la commission de l'adresse en réponse au discours de Louis-Philippe.

A la reprise de la séance, plusieurs des nouveaux pairs sont introduits avec les formalités ordinaires. M. le président proclame le comité des pétitions; il se composera de MM. d'Haubersaert, Boissy, C. Périer, Laplace, Franck-Carré, Germiny.

La commission de l'adresse se compose de MM. Valée. Mounier, Roy, d'Argout, Molé, Mérilhou et Decaux.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 28 décembre.

M. Sapey, doyen d'âge, monte au fauteuil à une heure.

Les secrétaires provisoires, qui prennent place au bureau, sont MM. Guilhem, de Sahune, Combarel de Leyval et Paillard-Ducléré.

M. le président d'âge procède au tirage des bureaux par la voie du sort.

Pendant cette opération, MM. les députés arrivent successivement et se trouvent réunis au nombre d'à peu près 350. M. Ledru-Rollin prend place sur un banc de l'extrême gauche. M. Sauzet reprend son ancienne place au centre gauche. M. de Lamartine occupe sa place habituelle sur un des bancs de la droite.

MM. les ministres de l'intérieur, de la justice, des travaux publics et du commerce, sont présens.

A deux heures, les députés se retirent dans les bureaux pour en nommer les présidens et secrétaires, et aussi pour procéder à l'examen des pouvoirs des députés récemment élus. La séance est suspendue pendant une heure et demie.

M. le président, lorsque la séance est reprise, donne lecture de deux lettres: la première de M. Jouffroy, qui s'excuse sur le mauvais état de sa santé de ne pas assister aux premiers travaux de la session; l'autre de M. Gervais, député de Seine-et-Marne, que le dérangement de ses affaires porte à donner sa démission.

M. Passy propose l'admission de M. Meilheurat. Adopté.

M. Laurence propose l'admission de M. l'amiral Lalande. Adopté.

M. de Vatry propose l'admission de M. de Briqueville. Adopté.

M. Guyet-Desfontaines propose l'admission de M. Poulle. Adopté.

Sont également admis, MM. de Golbéry, Magnier, de Montesquiou, Hébert, Doublat, de Chasseloup-Laubat, Boissel.

Ceux de ces députés qui n'étoient pas présens hier à la séance d'ouverture prêtent serment.

Sont validées les élections de MM. de Salvandy, Rivière de Larque, Ledru-Rollin; mais les admissions sont ajournées jusqu'à la production de pièces.

M. LE PRÉSIDENT. Deux propositions ont été déposées sur le bureau du président: elles seront renvoyées à l'examen des bureaux quand la chambre sera définitivement constituée. La chambre veut-elle procéder à un scrutin pour la nomination de son président? (Oui! oui!)

Les noms des scrutateurs chargés du dépouillement des bulletins sont tirés au sort. Le scrutin a lieu, et M. le président d'âge en proclame le résultat en ces termes:

Votans, 309; majorité absolue, 155; M. Sauzet a obtenu 193 voix; M. de Lamartine, 64; M. Odilon-Barrot, 45; M. Royer-Collard, 1; M. Laffitte, 2; M. Dufaure, 1; M. Berryer, 2; un billet blanc.

M. Sauzet est proclamé président.

La séance est levée à cinq beures.

Séance du 29.

M. Sapey occupe toujours le fauteuil. MM. Ribouet, Leray et Ledru-Rollin sont admis. Ce dernier va reprendre sa place à l'extrême gauche. Un messager d'Etat de la chambre des pairs est introduit et remet un message, par lequel M. Pasquier annonce que la chambre des pairs est définitivement constituée.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des vice-présidens. Au premier tour de scrutin, MM. Dufaure, Jacqueminot, Calmon et Bignon, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés vice-présidens.

La chambre passe ensuite au scrutin pour la nomination de ses quatre secré-

taires. MM. Galos et Boissy-d'Anglas réunissent seuls la majorité absolue, et sont proclamés secrétaires.

Il sera procédé demain à un second tour de scrutin pour la nomination des deux autres secrétaires.

Le *Livre du sacrifice éternel* (1), ou Dieu et l'homme résumés dans le saint sacrifice de la messe. — Méditations avec 31 vignettes, par l'abbé F. L. M. Maupied, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, docteur ès-sciences. Ouvrage approuvé par M. l'Archevêque de Paris.

Sans parler de tous ceux qui, faute d'instruction, manquent au devoir d'assister à la messe le dimanche, il est un grand nombre de fidèles qui, faute de comprendre le dogme si consolant et le prix immense du saint sacrifice, en retirent peu de fruits. Or, c'est pour les instruire sur ce sujet que M. l'abbé Maupied vient de publier le *Livre du sacrifice éternel*. Il y montre les principales vérités et les principaux faits évangéliques dans leurs rapports avec ce sacrifice auguste, et avec la pratique de la vie chrétienne.

L'ouvrage se compose de trois parties distinctes : 1° une gravure accompagnée de textes de l'Ecriture ; 2° une courte méditation ; 3° une prière qui en est la conséquence pratique.

La gravure frappe l'esprit, et lui fait même comprendre le sujet ; les textes de l'Ancien et du Nouveau-Testament nous montrent les promesses, les prophéties, et les figures de l'Ancien réalisées et accomplies dans le Nouveau. C'étoit la méthode des Pères de l'Eglise, et c'est assurément la plus solide, la plus propre à confirmer notre foi et à nourrir notre piété.

La méditation est courte, explicative, et renferme quelque idée, quelque sentiment capable de frapper l'ame, et d'y faire une salutaire impression.

(1) Nous prions nos lecteurs de ne pas s'effrayer du titre qui peut paroître un peu ambitieux quand il n'est pas compris : l'auteur veut seulement indiquer par-là le sacrifice de la messe dans ses prédictions et dans sa durée.

La prière fait tirer les fruits de ce pieux exercice, c'est-à-dire les résolutions que nous offrons à Dieu, en lui demandant la grâce de les accomplir.

C'est donc instruire et donner un résumé de la foi de l'Eglise sur le saint sacrifice, c'est aussi aider les ames et leur frayer la voie de la méditation des mystères et de la vie du Sauveur, que de leur présenter le *Livre du sacrifice éternel*.

Nous ne pouvons qu'applaudir au but de M. l'abbé Maupied, et à la manière dont il l'a atteint, même sous le point de vue matériel. Il a joint à l'ouvrage dont nous venons de rendre compte tout ce qui pouvoit en faire un livre usuel et un manuel du chrétien : les prières du matin et du soir, une instruction très-solide sur la nécessité, la divinité et les avantages de la confession, que nous recommandons beaucoup à nos lecteurs, enfin le sacrifice du soir, c'est-à-dire une explication des psaumes de vêpres et de complies.

Nous ajouterons donc bien volontiers notre recommandation à l'approbation de M. l'Archevêque de Paris, en faveur d'un ouvrage qui ne peut que populariser la connoissance et la pratique de la religion dans un siècle où l'on fait tant d'efforts pour populariser le mal et *décatholiciser* la France.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 29 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 05 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 30 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3360 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1298 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 763 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1240 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 1/8.
Rentes de Naples. 106 fr. 00 c.
Emprunt romain. 102 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 632 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.







